This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (ITU) والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

LIVRE BLEU

TOME I – FASCICULE I.3

TERMES ET DÉFINITIONS
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES
RECOMMANDATIONS SUR LES MOYENS D'EXPRESSION (SÉRIE B) LES STATISTIQUES GÉNÉRALES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (SÉRIE C)

IX^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
MELBOURNE, 14-25 NOVEMBRE 1988

Genève 1989

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

LIVRE BLEU

TOME I – FASCICULE I.3

TERMES ET DÉFINITIONS

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

RECOMMANDATIONS SUR LES MOYENS D'EXPRESSION (SÉRIE B) LES STATISTIQUES GÉNÉRALES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (SÉRIE C)

IXe ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
MELBOURNE, 14-25 NOVEMBRE 1988

Genève 1989

ISBN 92-61-03822-0

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

© UIT

Imprimé en Suisse

CONTENU DU LIVRE DU CCITT
EN VIGUEUR APRÈS LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (1988)

LIVRE BLEU

Tome I

FASCICULE I.1 – Procès-verbaux et rapports de l'Assemblée plénière.

Liste des Commissions d'études et des Questions mises à l'étude.

FASCICULE I.2 – Vœux et résolutions.

Recommandations sur l'organisation du travail du CCITT (série A).

FASCICULE I.3 – Termes et définitions. Abréviations et acronymes. Recommandations sur les moyens d'expression (série B) et les Statistiques générales des télécommunications (série C).

FASCICULE I.4 – Index du Livre bleu.

Tome II

FASCICULE II.1 – Principes généraux de tarification – Taxation et comptabilité dans les services internationaux de télécommunications. Recommandations de la série D (Commission d'études III).

FASCICULE II.2 – Service téléphonique et RNIS – Exploitation, numérotage, acheminement et service mobile. Recommandations E.100 à E.333 (Commission d'études II).

FASCICULE II.3 – Service téléphonique et RNIS – Qualité de service, gestion du réseau et ingénierie du trafic. Recommandations E.401 à E.880 (Commission d'études II).

FASCICULE II.4 – Services de télégraphie et mobile. Exploitation et qualité de service. Recommandations F.1 à F.140 (Commission d'études I).

FASCICULE II.5 – Services de télématique, de transmission de données et de téléconférence – Exploitation et qualité de service. Recommandations F.160 à F.353, F.600, F.601, F.710 à F.730 (Commission d'études I).

FASCICULE II.6 – Services de traitement des messages et d'annuaire – Exploitation et définition du service. Recommandations F.400 à F.422, F.500 (Commission d'études I).

Tome III

FASCICULE III.1 – Caractéristiques générales des communications et des circuits téléphoniques internationaux. Recommandations G.101 à G.181 (Commissions d'études XII et XV).

FASCICULE III.2 – Systèmes internationaux analogiques à courants porteurs. Recommandations G.211 à G.544 (Commission d'études XV).

FASCICULE III.3 – Supports de transmission – Caractéristiques. Recommandations G.601 à G.654 (Commission d'études XV).

FASCICULE III.4 – Aspects généraux des systèmes de transmission numériques; équipements terminaux. Recommandations G.700 à G.772 (Commissions d'études XV et XVIII).

FASCICULE III.5 – Réseaux numériques, sections numériques et systèmes de ligne numérique. Recommandations G.801 à G.956 (Commissions d'études XV et XVIII).

FASCICULE III.6 – Utilisation des lignes pour la transmission des signaux autres que téléphoniques. Transmissions radiophoniques et télévisuelles. Recommandations des séries H et J (Commission d'études XV).

FASCICULE III.7 – Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) – Structure générale et possibilités de service. Recommandations I.110 à I.257 (Commission d'études XVIII).

FASCICULE III.8 – Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) – Aspects généraux et fonctions globales du réseau, interfaces usager-réseau RNIS. Recommandations I.310 à I.470 (Commission d'études XVIII).

FASCICULE III.9 – Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) – Interfaces entre réseaux et principes de maintenance. Recommandations I.500 à I.605 (Commission d'études XVIII).

Tome IV

FASCICULE IV.1 – Principes généraux de maintenance, maintenance des systèmes de transmission internationaux et de circuits téléphoniques internationaux. Recommandations M.10 à M.782 (Commission d'études IV).

FASCICULE IV.2 – Maintenance des circuits internationaux télégraphiques, phototélégraphiques et loués. Maintenance du réseau téléphonique public international. Maintenance des systèmes maritimes à satellites et de transmission de données. Recommandations M.800 à M.1375 (Commission d'études IV).

FASCICULE IV.3 – Maintenance des circuits radiophoniques internationaux et transmissions télévisuelles internationales. Recommandations de la série N (Commission d'études IV).

FASCICULE IV.4 – Spécifications des appareils de mesure. Recommandations de la série O (Commission d'études IV).

Tome V – Qualité de la transmission téléphonique. Recommandations de la série P (Commission d'études XII).

Tome VI

FASCICULE VI.1 – Recommandations générales sur la commutation et la signalisation téléphoniques. Fonctions et flux d'information pour les services du RNIS. Suppléments. Recommandations Q.1 à Q.118 *bis* (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.2 – Spécifications des Systèmes de signalisation n^{os} 4 et 5. Recommandations Q.120 à Q.180 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.3 – Spécifications du Système de signalisation n° 6. Recommandations Q.251 à Q.300 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.4 – Spécifications des Systèmes de signalisation R1 et R2. Recommandations Q.310 à Q.490 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.5 – Centraux numériques locaux, de transit, combinés et internationaux dans les réseaux numériques intégrés et les réseaux mixtes analogiques-numériques. Suppléments. Recommandations Q.500 à Q.554 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.6 – Interfonctionnement des systèmes de signalisation. Recommandations Q.601 à Q.699 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.7 – Spécifications du Système de signalisation n° 7. Recommandations Q.700 à Q.716 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.8 – Spécifications du Système de signalisation n° 7. Recommandations Q.721 à Q.766 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.9 – Spécifications du Système de signalisation n° 7. Recommandations Q.771 à Q.795 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.10 – Système de signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche liaison de données. Recommandations Q.920 à Q.921 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.11 – Système de signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau, gestion usager-réseau. Recommandations Q.930 à Q.940 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.12 – Réseau mobile terrestre public, interfonctionnement du RNIS avec le RTPC. Recommandations Q.1000 à Q.1032 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.13 – Réseau mobile terrestre public. Sous-système application mobile et interface associées. Recommandations Q.1051 à Q.1063 (Commission d'études XI).

FASCICULE VI.14 – Interfonctionnement avec les systèmes mobiles à satellites. Recommandations Q.1100 à Q.1152 (Commission d'études XI).

Tome VII

FASCICULE VII.1 – Transmission télégraphique. Recommandations de la série R. Equipements terminaux pour les services de télégraphie. Recommandations de la série S (Commission d'études IX).

FASCICULE VII.2 – Commutation télégraphique. Recommandations de la série U (Commission d'études IX).

FASCICULE VII.3 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.0 à T.63 (Commission d'études VIII).

FASCICULE VII.4 – Procédures d'essai de conformité pour les Recommandations télétex. Recommandation T.64 (Commission d'études VIII).

FASCICULE VII.5 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.65 à T.101, T.150 à T.390 (Commission d'études VIII).

FASCICULE VII.6 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.400 à T.418 (Commission d'études VIII).

FASCICULE VII.7 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.431 à T.564 (Commission d'études VIII).

Tome VIII

FASCICULE VIII.1 – Communication de données sur le réseau téléphonique. Recommandations de la série V (Commission d'études XVII).

FASCICULE VIII.2 – Réseaux de communications de données: services et facilités, interfaces. Recommandations X.1 à X.32 (Commission d'études VII).

FASCICULE VIII.3 – Réseaux de communications de données: transmission, signalisation et commutation, réseau, maintenance et dispositions administratives. Recommandations X.40 à X.181 (Commission d'études VII).

FASCICULE VIII.4 – Réseaux de communications de données: interconnexion de systèmes ouverts (OSI) – Modèle et notation, définition du service. Recommandations X.200 à X.219 (Commission d'études VII).

FASCICULE VIII.5 – Réseaux de communications de données: interconnexion de systèmes ouverts (OSI) – Spécifications de protocole, essai de conformité. Recommandations X.220 à X.290 (Commission d'études VII).

FASCICULE VIII.6 – Réseaux de communications de données: interfonctionnement entre réseaux, systèmes mobiles de transmission de données, gestion inter-réseaux. Recommandations X.300 à X.370 (Commission d'études VII).

FASCICULE VIII.7 – Réseaux de communications de données: systèmes de messagerie. Recommandations X.400 à X.420 (Commission d'études VII).

FASCICULE VIII.8 – Réseaux de communications de données: annuaire. Recommandations X.500 à X.521 (Commission d'études VII).

Tome IX – Protection contre les perturbations. Recommandations de la série K (Commission d'études V). Construction, installation et protection des câbles et autres éléments d'installations extérieures. Recommandations de la série L (Commission d'études VI).

Tome X

FASCICULE X.1 – Langage de spécification et de description fonctionnelles (LDS). Critères d'utilisation des techniques de description formelles (TDF). Recommandation Z.100 et Annexes A, B, C et E, Recommandation Z.110 (Commission d'études X).

FASCICULE X.2 – Annexe D de la Recommandation Z.100: directives pour les usagers du LDS (Commission d'études X).

FASCICULE X.3 – Annexe F.1 de la Recommandation Z.100: définition formelle du LDS. Introduction (Commission d'études X).

FASCICULE X.4 – Annexe F.2 de la Recommandation Z.100: définition formelle du LDS. Sémantique statique (Commission d'études X).

FASCICULE X.5 – Annexe F.3 de la Recommandation Z.100: définition formelle du LDS. Sémantique dynamique (Commission d'études X).

FASCICULE X.6 – Langage évolué du CCITT (CHILL). Recommandation Z.200 (Commission d'études X).

FASCICULE X.7 – Langage homme-machine (LHM). Recommandations Z.301 à Z.341 (Commission d'études X).

TABLE DES MATIÈRES
DU FASCICULE I.3 DU LIVRE BLEU

Page

Partie I – Répertoire des termes et définitions 1

Partie II – Figures et tableaux 673

Partie III – Glossaire trilingue 731

Partie IV – Recommandations de la série B: *Moyens d'expression* 805
Recommandations de la série C: *Statistiques générales des télécommunications* 847

Partie V – Liste des abréviations et acronymes 857

NOTES LIMINAIRES

1 La partie I contient les termes et leur définition extraits du Livre bleu et quelques définitions qui n'ont pas été citées dans le Livre bleu mais qui proviennent du Livre rouge (1984).

2 Chaque définition de la partie I est accompagnée d'indications relatives à son origine.

La définition peut provenir:

a) d'une Recommandation, par exemple indiquée par *Rec. G.702,*

b) d'un supplément; par exemple du supplément n° 1 du fascicule II.1, indiqué par: *Sup. n° 1 (II.1),*

c) d'un glossaire; par exemple du glossaire du système de signalisation n° 6 du fascicule VI.3, indiqué par *Glos. (VI.3),*

d) d'une série de Recommandations (par exemple, *Série Q*) quand la définition n'appartient pas aux cas indiqués en a), b) et c) ci-dessus.

Lorsque la même définition est citée en divers endroits du Livre bleu, les indications correspondantes sont énumérées les unes à la suite des autres, par exemple: *Rec. G.702; M.640, Sup. n° 1 (II.1).*

Les définitions du Livre rouge, qui ne figurent pas dans le Livre bleu, mais qui sont encore considérées utiles par la Commission d'études, sont marquées par un astérisque. Les indications relatives à l'origine de la définition se réfèrent donc dans ce cas à une Recommandation ou à une série de Recommandations du Livre rouge, par exemple: *Rec. E.200** ou *Série X**.

3 Les figures et tableaux qui se rapportent à certaines définitions se trouvent dans la partie II et sont placés dans un ordre alphanumérique.

4 La partie III est un glossaire trilingue des termes correspondants en français, anglais et espagnol classés par ordre alphabétique.

5 Les Recommandations de la série B incluses dans la partie IV forment un groupe de Recommandations proposant un usage commun de certains termes partagés par l'ISO, la CEI, le CCIR et le CCITT. Si pour l'un des termes proposés il y a un conflit entre sa définition donnée dans la liste de la partie I et celle des Recommandations de la série B dans la partie IV, c'est la définition de la partie I qui prévaut.

6 La partie V contient une liste des abréviations et acronymes utilisés dans le Livre bleu. Il est précisé pour chaque abréviation la série de Recommandations dans laquelle on peut la trouver.

7 Les définitions relatives au langage évolué du CCITT (CHILL) ne sont pas reproduites dans le présent ouvrage, mais on peut les trouver dans le fascicule X.6.

8 Dans ce fascicule, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation privée reconnue de télécommunications.

PARTIE I

RÉPERTOIRE DES TERMES ET DÉFINITIONS

A

à double sens

Rec. Q.9

Qualificatif appliqué au trafic pour indiquer que l'établissement des communications se fait dans les deux sens.

Remarque – Les volumes de trafic qui s'écoulent dans les deux directions ne sont pas nécessairement égaux à court ou long terme.

à double sens; bidirectionnel

Rec. E.600

Qualificatif appliqué au trafic ou aux circuits pour indiquer que l'établissement d'une connexion peut se faire dans l'un ou l'autre sens.

à la demande (communication)

Rec. I.140

La communication peut être établie dès que possible une fois la demande faite (c'est-à-dire que $t_1 - t_0$ est aussi court que possible).

La libération de la communication se produit en réponse à la demande de n'importe quel usager (demandeur ou demandé); $t_3 - t_2$ est aussi court que possible (voir la figure A-1/I.140).

à l'alternat

Voir:
simplex; à l'alternat.

à sens unique

Rec. Q.9

Qualificatif appliqué au trafic pour indiquer que l'établissement des communications se fait toujours dans le même sens.

à sens unique; unidirectionnel

Rec. E.600

Qualificatif appliqué au trafic ou aux circuits pour indiquer que l'établissement d'une connexion se fait toujours dans le même sens.

à sûreté intégrée

Voir:
protégé contre défaillances à sûreté intégrée.

abandon

Rec. F.500

Opération d'annuaire pour mettre fin à une demande. Cette opération n'est garantie que localement.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un service complémentaire facultatif offert aux usagers dans le cadre du service.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

abonné

Rec. F.500

Usager d'un service de télécommunication qui a conclu normalement un contrat avec le fournisseur du service public.

abonné prioritaire en demandé

Suppl. n° 2 (II.4)

Abonné bénéficiant de la priorité relative ou absolue pour toutes les communications demandées à destination de son terminal, ou pour certaines de ces communications seulement. Cette possibilité peut être mise en service par l'envoi d'un signal approprié au terminal demandeur.

Remarque – Il peut y avoir plusieurs niveaux de priorité, chacun pouvant conférer la priorité relative ou absolue par rapport aux niveaux inférieurs.

abonnement

Voir:
subscription; abonnement.

abréviation mnémonique

Rec. Q.9

Représentation d'une entité constituée normalement d'un ou plusieurs *caractères* servant d'aide mnémonique.

abri téléphonique; abriphone

Rec. P.10

Petite construction à hauteur de tête, revêtue d'un matériau acoustique absorbant et destinée à faciliter l'usage d'un *poste téléphonique installé* en réduisant le niveau du *bruit ambiant.*

abriphone

Voir:
abri téléphonique; abriphone.

abstract-association; association abstraite

Rec. X.413

Lien abstrait entre deux interlocuteurs; dans la Recommandation X.413, lien existant entre un agent d'usager (UA) et une mémoire de messages (MS) pour la fourniture du service-abstrait MS ou entre une MS et un agent de transfert de messages (MTS) pour la fourniture du service-abstrait MTS.

abstract-bind-parameters; paramètres de rattachement abstrait

Rec. X.413

Paramètres définis dans la Recommandation X.413 qui sont contenus dans l'opération de rattachement abstrait.

abstract-unbind-parameters; paramètres de détachement abstrait

Rec. X.413

Paramètres définis dans la Recommandation X.413 qui sont contenus dans l'opération de détachement abstrait.

accepteur

Rec. X.216

Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui accepte une action particulière.

accepteur

Rec. X.217

Utilisateur du service ACSE qui reçoit la primitive d'indication d'un service ACSE déterminé; dans le cas d'un service de type "confirmé", il émet aussi la primitive de réponse.

accepteur

Rec. X.218

Partie d'une entité d'application qui reçoit la primitive d'indication, ou qui émet une primitive de réponse pour un service RTSE particulier.

accepteur

Rec. X.219

Partie d'une entité d'application qui reçoit la primitive d'indication pour un service ROSE particulier.

accepteur

Rec. X.226

Machine protocole de présentation à qui est indiquée une action déterminée.

accepteur de l'association

Rec. X.217

Utilisateur du service ACSE qui n'est pas le demandeur d'une association déterminée, c'est-à-dire l'accepteur du service d'ÉTABLISSEMENT D'ASSOCIATION qui établit l'association.

accepteur; utilisateur du service de session accepteur

Rec. X.215

Utilisateur du service de session à qui est indiquée une action déterminée.

accès

Rec. U.140

Unité fonctionnelle d'un commutateur à travers laquelle les signaux peuvent entrer dans un réseau ou en sortir.

accès

Rec. Z.100

Opération appliquée à une *variable* et qui donne la *valeur* qui lui a été affectée en dernier. En cas d'*accès* à une *variable* qui a une *valeur indéfinie*, il se produit une *erreur*.

accès

Voir:
accès abstrait; accès.

accès à l'ADP du service maritime (préfixe 20)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 20 sert à accéder à un dispositif d'assemblage/désassemblage de paquets (ADP) d'un réseau public pour données à commutation par paquets. L'accès à l'ADP est assuré par les circuits téléphoniques du système INMARSAT. Le préfixe est suivi de deux chiffres supplémentaires indiquant le débit binaire nécessaire (voir la Recommandation X.351).

accès à large bande

Rec. I.113

Accès RNIS susceptible de contenir au moins une voie capable de fonctionner à un débit supérieur au débit primaire ou d'assurer un débit de transfert d'informations équivalent.

accès abstrait ; accès

Rec. X.407

Point auquel un objet abstrait est en interaction avec un autre objet abstrait. Les accès sont de types différents déterminant les différentes sortes d'interactions qu'ils permettent d'effectuer. Par exemple, les accès d'un type peuvent représenter les moyens permettant l'accès à un système d'annuaire, tandis que les accès d'un autre type peuvent représenter les moyens d'administration de ce système.

Les accès sont eux-mêmes de deux types différents:

a) symétrique: tous les exemples d'accès de type symétrique sont identiques;

b) asymétrique: chaque exemple de type d'accès asymétrique est de deux sortes, fournisseur et usager.

Remarque – Le sens des termes "fournisseur" et "usager" est souvent donné de façon subjective. On pourrait naturellement envisager un système de classement qui présenterait, par exemple, les accès fournisseur aux usagers et administrateurs. Toutefois, l'assignation des deux termes est, à proprement parler, arbitraire.

accès au débit de base

Voir:

accès de base; accès au débit de base.

accès au débit primaire

Recs. G.960, I.430

Arrangement d'accès usager-réseau qui correspond aux débits primaires 1544 kbit/s et 2048 kbit/s. Le débit du canal D pour ce type d'accès est 64 kbit/s. Les structures d'interface au débit primaire sont données dans les Recommandations I.412 et I.431.

accès au débit primaire ; accès primaire RNIS

Rec. Q.9

Arrangement d'accès au réseau d'usager qui correspond aux débits primaires de 1544 kbit/s et 2048 kbit/s. Le débit binaire de la voie D pour ce type d'accès est de 64 kbit/s.

accès au RPDCP (préfixe 25)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 25 est utilisé pour accéder à un centre de commutation de données du service maritime par satellite (CCDMS) (voir la Recommandation X.350) pour les services de communication virtuelle de données (Recommandation X.25) par l'intermédiaire de circuits téléphoniques INMARSAT. Le préfixe est suivi de chiffres supplémentaires indiquant le débit binaire ou d'autres paramètres concernant la communication.

accès au service public des télégrammes

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité, pour un terminal télex, de déposer un télégramme auprès du service public des télégrammes et de recevoir un télégramme en provenance de ce service.

accès aux services supplémentaires

Rec. E.131

Information utilisée pour donner à l'équipement de commutation une instruction lui indiquant que l'information associée se rapporte à un service supplémentaire.

accès d'abonné (déconseillé)
Voir:
élément de connexion d'accès.

accès d'abonné RNIS

Recs. G.960, I.430

Equipement assurant la concaténation des groupes fonctionnels relatifs à un ou plusieurs éléments de connexion d'accès connexes (c'est-à-dire équipement d'abonné et élément de connexion d'accès).

Remarque – Ce terme ne doit pas impliquer ou limiter la propriété ou la responsabilité de la fourniture d'équipements.

accès d'administration
Voir:
administration port; accès d'administration

accès d'arrivée

Rec. Q.9

Point où le trafic d'arrivée entre dans un étage de commutation.

accès de base; accès au débit de base

Recs. G.960, I.430, Q.9

Arrangement d'accès usager-réseau qui correspond à la structure d'interface composée de deux canaux B et d'un canal D. Le débit binaire du canal D pour ce type d'accès est 16 kbit/s.

accès de départ

Rec. Q.9

Point où le trafic de départ sort d'un étage ou d'un équipement de commutation.

accès de dépôt indirect
Voir:
indirect-submission port; accès de dépôt indirect.

accès direct; élément de connexion d'accès direct

Recs. G.960, I.430

Elément de connexion d'accès spécifique dans lequel la section numérique d'accès de base ou la section numérique d'accès au débit primaire est directement connectée à la terminaison de central, respectivement à un point de référence V_1 ou V_3.

accès distant; élément de connexion d'accès distant

Recs. G.960, I.430

Elément de connexion d'accès spécifique dans lequel la section numérique n'est pas directement connectée à la terminaison de central mais par l'intermédiaire d'un multiplexeur ou d'un concentrateur.

accès du document distant

Rec. T.431

Choix du document et droits d'accès par communication.

accès d'usager; accès usager-réseau

Rec. I.112

Moyens par lesquels un usager est relié à un réseau de télécommunications afin d'utiliser les services et/ou facilités de ce réseau.

accès entrant

Rec. Z.100

Ligne, telle que canal ou ligne de liaison, entrant dans un appel de *macro LDS/GR.*

accès homologué

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre des services de messagerie, accès au service réalisé par les abonnés qui ont été autorisés par le prestataire de service à utiliser le service et à qui une adresse E/D a été attribuée.

accès interdit

*Série X**

Situation dans laquelle l'ETTD demandeur n'est pas autorisé à effectuer un appel à destination de l'ETTD identifié par les signaux de *sélection.*

accès multiple au vidéotex international

Rec. F.300

Fonction de l'ordinateur assurant l'accès à un service vidéotex étranger avec toutes ses possibilités et selon le protocole vidéotex international. Cette fonction peut comprendre le choix du protocole et (ou) la conversion du protocole, ainsi que (ou) des fonctions de traitement du dialogue. De plus, l'accès multiple vidéotex est le point où sont traitées les données administratives pour le service vidéotex international, comme les données de la comptabilité internationale, l'information de facturation en cas de taxes par feuillet/par application ou de taxes supplémentaires de communication, l'information relative à l'état de l'abonné en cas de service de messagerie et les données de service concernant les profils de service ou les profils de terminal. L'accès multiple vidéotex peut aussi donner accès à l'annuaire des services vidéotex disponibles dans le pays étranger.

accès multiple vidéotex

Suppl. n° 1 (II.4)

Fonction de l'ordinateur assurant l'accès à des bases de données dans d'autres ordinateurs principaux. Cette fonction peut englober des fonctions de choix et/ou de conversion de protocole et/ou de traitement du dialogue.

accès multipoint

Rec. I.112

Accès d'usager dans lequel plusieurs équipements terminaux utilisent la même terminaison de réseau.

accès non homologué

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, accès au service par le biais de moyens de télécommunication disponibles publiquement de la part d'utilisateurs qui n'ont pas été explicitement autorisés par le prestataire de service et à qui une adresse E/D n'a pas été attribuée.

accès pour recherche

Voir:
retrieval port; accès pour recherche.

accès sélectif [accès aléatoire]

Rec. Q.9

Dans une mémoire, extraction ou rangement d'une donnée, dans des conditions qui dépendent seulement de l'emplacement qui lui est affecté, et non des emplacements affectés aux données extraites ou rangées auparavant.

accès sortant

Rec. Z.100

Ligne représentant, par exemple, un canal ou une ligne de liaison et sortant d'un *diagramme de macro.*

accès spécialisé

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, concours d'unités d'accès spécialisées permettant l'intercommunication entre des services de messagerie et d'autres services de télécommunication.

accès usager-réseau

Voir:
accès d'usager; accès usager-réseau.

accessibilité

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une chaîne de *connexion* puisse être établie avec des tolérances spécifiées et dans des conditions données, après réception au central d'un code correct.

accessibilité (d'un réseau)

Rec. E.800

Probabilité pour que l'*usager* d'un *service* reçoive, sur sa demande, le signal d'invitation à numéroter, dans des conditions déterminées.

Remarque – Le signal d'invitation à numéroter est celui qui invite l'*usager* à composer le numéro de la *destination* voulue.

accessibilité (d'un service)

Recs. E.800, M.60

Aptitude d'un *service* à être obtenu avec des tolérances spécifiées et dans des conditions données, à la demande d'un *usager.*

Remarque 1 – L'*accessibilité* tient en compte des tolérances de transmission et des aspects combinés de la *traficabilité,* de la *disponibilité* du système associé et des *caractéristiques de propagation.*

Remarque 2 – Le terme *accessibilité* est aussi employé en français comme *caractéristique* de cette aptitude.

accessibilité (d'un service)

Rec. E.800

Probabilité pour qu'un *service* soit obtenu avec des tolérances spécifiées et dans des conditions d'exploitation données, à la demande d'un *usager.*

Remarque – Le terme *accessibilité* est aussi employé en français pour désigner l'aptitude caractérisée par cette *probabilité.*

accessibilité d'une communication à établir

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une *communication* puisse être établie par commutation dans les limites de tolérance spécifiées pour la transmission, jusqu'à *destination* correcte, dans un *intervalle de temps* donné après que le numéro a été demandé par l'*usager.*

Remarque 1 – Dans le cas des communications demandées en service automatique, elle pourrait exprimer la *probabilité* d'établissement dès la première tentative. Dans le cas des communications demandées en service manuel ou semi-automatique, elle pourrait représenter la *probabilité* pour qu'une *communication* satisfaisante soit établie dans une durée donnée.

Remarque 2 – En règle générale, les tolérances devraient correspondre à une valeur de réduction de la *qualité de transmission* telle que la communication ne soit pas satisfaisante pour le *service* (par exemple, telle qu'un pourcentage notable d'*usagers* refuse d'utiliser la *communication*).

accusé de dépôt (IMA)

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Le message IMA émis par l'unité de conversion (UC) vers l'utilisateur télex est utilisé pour indiquer que l'UC a bien reçu le message et pour donner à l'utilisateur télex une référence unique relative à ce message. Cette référence doit être utilisée lors de l'émission d'un signal d'avis de non-remise.

accusé de réception

Rec. X.200

Fonction de la couche (N) permettant à une entité (N) destinataire d'informer une entité (N) expéditrice de la réception d'une unité de données du protocole (N).

accusé de réception de déblocage de groupe de circuits (DGA)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message de blocage de groupe de circuits pour indiquer que le groupe de circuits en question a été débloqué.

accusé de réception de données (ARD)

Rec. Q.712

Une fois choisi un mécanisme de régulation pour la phase de transmission de données, un message "accusé de réception de données" sert à régler la taille de la fenêtre.

Ce message est utilisé pendant la phase transfert de données du protocole de classe 3.

accusé de réception de données exprès (ARX)

Rec. Q.712

Un message "accusé de réception de données exprès" est utilisé pour acquitter un message de données exprès. Chaque message DEX doit avoir été acquitté par un message ARX avant qu'un autre message DEX puisse être envoyé.

Ce message ne s'emploie que pour le protocole de classe 3 pendant la phase transfert de données.

accusé de réception d'entrée

Rec. Z.341

Fin d'une *introduction d'information* par *sélection en mode menu* ou *remplissage de formulaire.*

accusé de réception négatif (ACN)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Demande explicite de retransmission de trames sémaphores reçues sous une forme altérée.

accusé de réception positif

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Sert à indiquer que des trames sémaphores de message ont été correctement transmises.

accusé de réception SSCS

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Service du SSCS qui permet au récepteur du message d'informer l'émetteur qu'il l'a reçu correctement.

acheminement

Rec. E.600

Choix de voies d'acheminement, pour un flux de trafic donné: ce terme peut s'appliquer au choix de faisceau de circuits par un commutateur ou un opérateur, ou à la planification de ces voies d'acheminement.

acheminement

Rec. Q.9

a) Processus consistant à déterminer et à utiliser conformément à un ensemble de règles la route à suivre pour la transmission d'un message ou l'établissement d'un appel. Ce processus prend fin lorsque le message ou l'appel est parvenu à son point de destination.

b) Qualification intéressant le processus défini ci-dessus, par exemple:
   - acheminement d'un appel,
   - acheminement d'un message,
   - acheminement du trafic.

ACHEMINEMENT

Rec. Z.333

Indiquer au système que tout message ultérieur, classe de données ou type de message indiqué doit être acheminé vers des supports spécifiés.

acheminement

Rec. Z.341

Action d'indiquer au *système* que toute *sortie* ultérieure d'un certain type devra être acheminée sur les supports spécifiés.

acheminement automatique sur voie secondaire

Rec. F.68

Moyen par lequel un appel qui, dans un centre international de départ, ne réussit pas à trouver un circuit libre sur la voie primaire est automatiquement détourné sur une voie secondaire.

acheminement circulaire

Rec. Q.9

Cas où des trames sémaphores destinées à un point sémaphore (PS) donné parcourent une boucle sans fin.

acheminement dans le SSCS

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonction basée sur l'information d'adresse du demandé, qui évalue et traduit l'information, vérifie la disponibilité du destinataire et le besoin de mise en relation de sections de connexion.

acheminement d'appel

Rec. E.600

Choix de sous-faisceaux ou de circuits appropriés pour une tentative d'appel donnée.

acheminement de la signalisation

Rec. Q.9

Procédure régissant le choix et l'affectation des trajets pour la signalisation.

acheminement de secours

Rec. U.140

Acheminement utilisé exceptionnellement en cas d'indisponibilité complète des faisceaux de circuits correspondant à l'acheminement normal et à l'acheminement détourné.

acheminement de secours
Voir:
acheminement (de signalisation) de secours.

acheminement (de signalisation) de secours

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Acheminement d'un flux déterminé de trafic sémaphore, lorsque les canaux ou les routes sémaphores utilisés pour l'acheminement normal de ce flux sont défaillants.

acheminement de signaux

Rec. Z.100

Flux de *signaux* entre un *type de processus*, et soit un autre *type de processus* du même *bloc*, ou soit les *canaux* liés à ce *bloc*.

acheminement de la sortie des résultats

Recs. Z.336, Z.341

Données définissant le support vers lequel la sortie des résultats doit être dirigée.

acheminement des appels

Rec. X.110

Opérations réalisées par un central pour choisir une *voie d'acheminement d'appel* donnée à partir d'un certain nombre de *voies d'acheminement du trafic*. (Voir la figure A-1/X.110.)

acheminement des messages

Rec. Q.9

Procédé permettant de déterminer, pour chaque message de signalisation à émettre, le canal sémaphore à utiliser.

acheminement détourné ; détournement

Rec. U.140

Désignation suivant certaines règles du faisceau de circuits à utiliser dans le cas où tous les circuits du faisceau d'acheminement normal sont indisponibles, pour une tentative d'appel donnée.

acheminement (en commutation de circuits)

Rec. U.140

Désignation suivant certaines règles du faisceau de circuits à emprunter au départ d'un commutateur donné pour une tentative d'appel donnée.

acheminement externe

Rec. X.402

Acheminement préparatoire pour un transfert externe (c'est-à-dire un transfert entre MD).

acheminement interne

Rec. X.402

Acheminement préparatoire pour un transfert interne (c'est-à-dire un transfert à l'intérieur d'un MD).

acheminement normal

Rec. U.140

Désignation suivant certaines règles du faisceau de circuits où un circuit est à prendre en priorité s'il existe un circuit libre dans ce faisceau, pour une tentative d'appel donnée.

acheminement normal (de signalisation)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Acheminement en conditions normales (c'est-à-dire en l'absence de défaillance) d'un flux déterminé de trafic sémaphore.

action

Rec. Z.341

Processus d'exécution d'une *fonction LHM*; habituellement représentée par un verbe.

action

Rec. Z.100

Opération exécutée à l'intérieur d'une *chaîne de transition*, par exemple *tâche, sortie, décision, demande de création* ou *appel de procédure.*

action automatique
Voir:
auto-action; action automatique.

action automatique générale
Voir:
general-auto-action; action automatique générale.

action de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Activité visant à régler le volume du trafic qui n'est pas nécessairement accomplie dans le cadre des éléments du réseau.

activation

Recs. G.960, I.430

Fonction qui place un système ou une partie de système, qui peut avoir été dans le mode de faible consommation d'énergie pendant la désactivation, dans son mode de fonctionnement normal.

ACTIVATION

Rec. Z.333

Déclencher une procédure de système qui exige l'introduction préliminaire des données ou mettre à la disposition du système, pour son application envisagée, un ensemble de données déjà introduit.

activation de la ligne seule

Recs. G.960, I.430

Fonction qui exige l'activation du système de transmission en ligne numérique uniquement et qui n'active pas l'interface usager-réseau.

activation de ligne

Recs. G.960, I.430

Fonction qui exige que le système de transmission en ligne numérique soit activé mais qui peut aussi activer l'interface usager-réseau.

activation d'un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédé utilisé pour préparer un canal sémaphore à acheminer le trafic sémaphore.

activation en deux étapes

Recs. G.960, I.430

Type d'activation déclenché d'abord par une commande pour appeler une séquence d'actions pour activer le système de transmission en ligne numérique puis par une seconde commande pour activer l'interface usager-réseau.

activation en une seule étape

Recs. G.960, I.430

Type d'activation qui appelle une séquence d'actions pour activer le système de transmission en ligne numérique et l'interface usager-réseau au moyen d'une seule commande.

activation permanente

Recs. G.960, I.430

Activation d'un système ou d'une partie de système qui ne sera pas désactivé au cas où le mode de fonctionnement normal n'est pas exigé.

activer

Rec. Z.341

Action de déclencher un processus du *système* exigeant une entrée préliminaire de données, ou *action* ayant pour but de mettre un *ensemble de données* déjà introduites à la disposition du *système* pour l'utilisation qu'il doit en faire; contraire de *désactiver.*

activité globale

Rec. G.763

Rapport entre, d'une part, le temps pendant lequel les signaux actifs, leur maintien et la propagation de leur front avant occupent les voies interurbaines et, d'autre part, la valeur moyenne du temps total de mesure, établie sur le nombre total des voies interurbaines couvertes par la mesure.

adaptateur de jonctions

Glos. (VI.3)

Appareil destiné à être inséré entre l'équipement terminal de signalisation et la voie numérique afin d'assurer le maintien du rythme, l'indication de toute perte de verrouillage de trame et, le cas échéant, la conversion du rythme et du débit binaire.

administration

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre du CCITT, Administration (d'un pays Membre de l'UIT) ou Exploitation privée reconnue.

Administration

Rec. F.500

Ce terme indique une Administration publique des télécommunications ou une exploitation privée reconnue (EPR).

Administration de destination

Voir:
pays (ou Administration) de destination.

Administration de transit

Voir:
pays (ou Administration) de transit.

Administration des télécommunications

Recs. D.70, D.71, M.60

Administration, ou élément d'une Administration combinée des postes et télécommunications, qui est chargée d'assurer les services de télécommunications.

Administration d'origine

Voir:
pays (ou Administration) d'origine.

Administration garante

Recs. D.98, F.41

Administration responsable de l'encaissement des taxes TA et du versement de ces taxes à l'Administration d'origine.

administration port ; accès d'administration

Rec. X.413

Accès permettant la gestion (pour le MTS) d'un ensemble de services abstraits à l'intérieur du service abstrait MS.

Administration postale

Recs. D.70, D.71

Administration, ou élément d'une Administration combinée des postes et des télécommunications, qui est chargée d'assurer les services postaux.

Administration terminale

Voir:
pays (ou Administration) terminale.

adressage de position active (APA)

Rec. T.100

Ce code est suivi de deux caractères. S'ils sont tous deux compris dans la série 3/0 à 3/9, ils représentent respectivement sous forme décimale, les dizaines et les unités de l'adresse de ligne du premier caractère à afficher. Celui-ci est affiché sur la première position de caractère de la ligne adressée. S'ils sont tous deux compris entre 4/0 et 7/14, ils représentent respectivement les adresses de ligne et de colonne, sous forme binaire avec 6 bits utiles, des premiers caractères à afficher.

adresse

Rec. Q.9

Nom qui indique l'origine ou la destination d'une instance de communication voulue.

adresse

Rec. Q.9

Caractère ou groupe de caractères qui identifie un registre, une partie déterminée d'une mémoire, ou quelque autre origine ou destination de données.

adresse (N)

Rec. X.200

Identificateur indiquant où se trouve un point d'accès à des services (N).

adresse absolue

Rec. Q.9

Adresse qui, en langage-machine, identifie directement, sans référence intermédiaire, un emplacement de mémoire ou un dispositif.

adresse base

Voir:

adresse de base; adresse base.

adresse complète (alerte)

Rec. Q.9

Message envoyé vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse nécessaires pour l'acheminement de l'appel jusqu'au demandé ont été reçus et qu'une alerte a été transmise au demandé.

adresse complète (réseau)

Rec. Q.9

Message envoyé vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse (numéro) nécessaires au réseau pour acheminer l'appel jusqu'au demandé ont été reçus.

adresse de base; adresse base

Rec. Q.9

Valeur numérique employée comme repère dans les calculs d'adresses lors de l'exécution d'un programme de calculateur.

adresse de case postale

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale indiquant la demande d'une remise physique par case postale. Elle comporte le numéro de la case postale dans laquelle le message sera déposé.

adresse de la rue

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie un emplacement pour la distribution locale et la remise physique dans une adresse postale, c'est-à-dire le nom de la rue, le lieu, l'avenue et le numéro de la maison. Lorsqu'il est utilisé comme composant d'un nom d'annuaire, il identifie l'adresse de la rue où est situé l'objet désigné ou à laquelle il est associé d'une autre manière importante.

adresse de la station mobile itinérante

Voir:

numéro itinérant de la station mobile; adresse de la station mobile itinérante.

adresse de l'ELV

Rec. Q.1003

Numéro de RTPC/RNIS de longueur variable qui satisfait aux exigences du RTPC/RNIS de chaque pays.

L'adresse de l'ELV est une donnée temporaire d'abonné.

adresse de point d'accès à des services (N)

Voir:

Adresse (N).

adresse de présentation

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie une adresse de présentation associée à un objet représentant une entité d'application OSI.

adresse de réacheminement

Suppl. n° 2 (II.4)

Information transmise vers l'arrière comprenant une série de signaux d'adresse indiquant l'adresse complète vers laquelle la communication doit être ou a été réacheminée.

adresse de rue

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale donnant des informations pour la distribution locale et la remise physique: nom de la rue, spécification de la rue (rue, place, avenue, etc.) et le numéro de l'immeuble.

adresse d'E/D

Rec. F.500

Adresse d'un expéditeur/destinataire de messages dans le contexte de la messagerie.

adresse d'ETTD

Rec. X.213

Information servant à identifier un point d'attache à un réseau public pour données.

adresse directe

Rec. Q.9

Adresse qui désigne l'emplacement de mémoire d'une donnée destinée à être traitée comme un opérande.

adresse du demandé

Voir:
adresse du demandeur/du demandé.

adresse du demandé/du demandeur

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Adresse incluse dans un message SSCS, elle peut être composée d'une ou de plusieurs combinaisons, de codes de point sémaphore, d'appellations globales et de numéros de sous-système.

adresse du demandeur

Voir:
adresse du demandé/du demandeur.

adresse du demandeur/du demandé

Rec. Q.712

L'adresse du demandeur (ou du demandé) contient suffisamment d'informations pour désigner sans ambiguïté le point sémaphore d'origine (ou de destination) ou le point d'accès au SSCS, ou ces deux renseignements à la fois.

Elle peut se composer de n'importe quelle association entre appellation globale (par exemple, le numéro composé par l'abonné), code de point sémaphore et numéro de Sous-Système. Le numéro de Sous-Système (NSS) identifie lorsqu'il est présent un utilisateur du SSCS.

Afin de permettre l'interprétation de cette adresse, elle commence par une information type d'adresse qui précise quels sont les éléments d'information présents. L'information type d'adresse comprend également une information d'acheminement si nécessaire, et un indicateur d'appellation globale qui précise le format de l'appellation globale.

Le domaine adresse du demandeur/demandé a deux significations différentes selon qu'il se trouve dans un message du mode connexion ou dans un message du mode sans connexion.

Pour un message en mode connexion, ces champs ont une signification qui est relative au sens de l'établissement de la connexion (c'est-à-dire indépendante du sens dans lequel va le message).

Pour un message en mode sans connexion, ces champs ont une signification qui dépend du sens dans lequel va le message (tout comme les champs CPO et CPD).

adresse du point d'attache d'un sous-réseau secondaire

Rec. X.213

Information utilisée dans le cadre d'un sous-réseau réel particulier pour identifier le point d'attache d'un réseau secondaire; ou information utilisée dans le cadre d'un sous-réseau donné pour identifier le point théorique d'un système terminal ou intermédiaire où est offert le service de sous-réseau. On peut remplacer ce terme par le terme abrégé *adresse de sous-réseau.*

adresse E/D

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, liste d'attributs qui permet de distinguer les utilisateurs ou les LD entre eux et qui identifie le point d'accès de l'utilisateur au STM ou le point d'allongement de la liste de distribution.

adresse (en commutation de circuits)

Rec. U.140

Partie des signaux de sélection qui indique la destination d'un appel.

adresse (en traitement de l'information)

Rec. U.140

Caractère ou groupe de caractères qui identifie une partie déterminée d'une mémoire ou un dispositif sans l'usage d'une référence intermédiaire.

adresse enregistrée

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie une adresse mnémonique associée à un objet qui se trouve dans une ville donnée. L'adresse mnémonique est enregistrée dans le pays où est située la ville et elle est utilisée pour assurer le service public des télégrammes.

adresse générique

Rec. X.213

Adresse qui identifie un ensemble de points d'accès au service de réseau (NSAP) et non un NSAP spécifique.

adresse indirecte

Rec. Q.9

Adresse qui désigne l'emplacement de mémoire d'une donnée destinée à être traitée comme adresse d'un opérande, mais non nécessairement comme son adresse directe.

adresse mnémonique E/D

Recs. F.400, X.400

Adresse E/D qui identifie de façon mnémonique un utilisateur ou une liste de distribution dans le DGAD par lequel on atteint l'utilisateur ou auquel la liste de distribution subit un allongement. Elle identifie un DGAD et un utilisateur ou une liste de distribution dans le DGAD.

adresse NSAP (OSI)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Adresse globale telle que définie pour l'OSI; elle est compréhensible sur n'importe quel réseau et peut être utilisée pour l'adressage entre réseaux.

adresse numérique E/D

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, adresse E/D qui identifie de façon numérique un utilisateur au sein d'un DGAD par lequel il peut être atteint.

Elle identifie un utilisateur des services de messagerie au moyen d'un clavier numérique.

adresse postale

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie l'information d'adresse nécessaire pour la remise physique de messages postaux par l'autorité postale à l'objet désigné. Il existe des adresses postales formatées et non formatées.

Remarque – Voir également les Recommandations F.401 et X.520.

adresse postale E/D

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, adresse E/D qui identifie un utilisateur par son adresse postale. Elle identifie le SRP par lequel l'utilisateur peut être atteint et donne l'adresse postale de l'utilisateur.

adresse postale E/D formatée

Recs. F.400, X.400

Adresse E/D basée sur une adresse postale avec attributs formatés.

adresse postale E/D non formatée

Recs. F.400, X.400

Adresse E/D basée sur une adresse postale non formatée.

adresse poste restante

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale indiquant la demande d'une remise physique au guichet. Elle peut comporter un code.

adresse réseau

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, attribut normalisé d'une forme d'adresse E/D qui fournit l'adresse réseau d'un terminal. Elle comprend les chiffres de numérotation des points d'accès réseau d'un plan de numérotation international.

adresse RNIS

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie une adresse RNIS associée à un objet.

adresse terminale E/D

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, adresse E/D qui identifie un utilisateur au moyen de l'adresse réseau de son terminal et qui peut identifier le DGAD par lequel ce terminal est accessible. Les terminaux identifiés peuvent appartenir à des réseaux différents.

adresse translatable

Rec. Q.9

Adresse destinée à être modifiée lorsque le programme de calculateur qui la contient sera translaté.

adresse X.121

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie un numéro extrait du plan de numérotage de la Recommandation X.121 associé à un objet.

affaiblissement A (λ)

Recs. G.651, G.652

L'affaiblissement A (λ) à la longueur d'onde λ entre deux sections transversales 1 et 2 d'une fibre séparées par la distance L est défini par la formule suivante:

$$A(\lambda) = 10 \log \frac{P_1(\lambda)}{P_2(\lambda)} \qquad \text{(dB)}$$

où P_1 (λ) est la puissance optique traversant la section 1 et P_2 (λ) la puissance optique traversant la section 2 à la longueur d'onde λ.

affaiblissement à la réception

Rec. G.164

Valeur spécifiée de l'affaiblissement qu'un suppresseur d'écho introduit dans la voie de réception (du suppresseur d'écho), en vue de réduire l'effet des courants d'écho pendant l'intervention.

Voir la figure 5/G.164.

affaiblissement combiné (A_{COM})

Rec. G.165

Somme de l'affaiblissement de l'écho, de l'affaiblissement par annulation et de l'affaiblissement par traitement non linéaire (le cas échéant). Cet affaiblissement est obtenu par rapport à $N_{Eréc.}$ et à N_{RET} selon l'expression:

$N_{RET} = N_{Eréc.} - A_{COM}$, où $A_{COM} = A_{ÉCHO} + A_{NL} + A_{TNL}$, où

N_{RET} est le niveau de retour d'écho
$N_{Eréc.}$ est le niveau du signal aux bornes d'entrée du côté réception
$A_{ÉCHO}$ est l'affaiblissement d'écho
A_{NL} est l'affaiblissement par annulation
A_{TNL} est l'affaiblissement par traitement non linéaire.

affaiblissement composite; gain composite

Recs. G.101, Q.43

L'affaiblissement composite d'un quadripôle inséré entre deux impédances Z_e (émetteur) et Z_r (récepteur) est l'expression en unités de transmission du rapport P_e/P_r où

P_e est la puissance apparente que l'émetteur Z_e fournirait à un récepteur d'impédance Z_e et

P_r est la puissance apparente que le même émetteur fournit, par l'intermédiaire du quadripôle considéré au récepteur Z_r.

Si le nombre ainsi obtenu est négatif, on a affaire à un "gain composite".

affaiblissement d'adaptation

Rec. G.100

Grandeur caractérisant le degré d'adaptation entre deux impédances, Z_1 et Z_2. Il a pour expression:

$$L_R = 20 \log_{10} \left| \frac{Z_1 + Z_2}{Z_1 - Z_2} \right| \qquad \text{(dB)}$$

affaiblissement de blocage

Rec. G.164

Valeur spécifiée minimale de l'affaiblissement qu'un suppresseur d'écho introduit dans la voie d'émission (du suppresseur d'écho), en vue de réduire l'effet des courants d'écho.

Voir la figure 5/G.164.

affaiblissement de couplage de l'écouteur (L_E)

Rec. P.10

Grandeur définie comme l'efficacité à la réception d'un combiné (généralement en fonction de la fréquence) lorsque celui-ci est appliqué contre une oreille artificielle, diminuée de l'efficacité à la réception du même combiné lorsque celui-ci est appliqué contre une oreille humaine.

affaiblissement de l'écho à la réception

Rec. G.100

Degré d'affaiblissement du signal ayant subi une réflexion double par rapport au signal utile. Par rapport à l'affaiblissement absolu des deux signaux, l'affaiblissement de l'écho à la réception est donné par la formule: $LE = L_2 - L_1$ (voir la figure 1/G.100).

Remarque – En pratique, l'affaiblissement de l'écho à la réception est égal à l'*affaiblissement en boucle ouverte* (à condition que ce dernier dépasse 8 dB). L'affaiblissement de l'écho à la réception caractérise le degré de dégradation par *son caverneux* ainsi que l'effet perturbateur sur les récepteurs de modem pour données transmises dans la bande des fréquences vocales.

affaiblissement de l'onde réfléchie sur les irrégularités

Rec. G.601

Expression en unités de transmission du module du *facteur de réflexion sur les irrégularités* P_i. Sa valeur en décibels est égale à:

$$A_i = -20 \log_{10} |P_i|.$$

affaiblissement de transmission nominal

Rec. Q.551

L'affaiblissement de transmission nominal pour une connexion à travers un commutateur est égal à la différence entre les niveaux relatifs à l'entrée et à la sortie:

$$NL = (L_i - L_o) \quad \text{(dB)}$$

L'affaiblissement de transmission nominal entre l'entrée à une interface analogique et le point de mesure du commutateur est:

$$NL_i = L_i$$

L'affaiblissement de transmission nominal entre le point de mesure du commutateur et la sortie d'une interface analogique est:

$$NL_o = -L_o$$

Cela est égal à l'"affaiblissement composite" nominal voir définition à la fréquence de référence. Voir aussi le § 5.3 de la Recommandation G.101 et le Supplément n° 1 du fascicule VI.5 du Livre bleu du CCITT.

affaiblissement de transmission nominal

Rec. Q.45 bis

Une connexion établie à travers un commutateur international analogique (voir la figure 1/Q.45 *bis*) relie la borne d'entrée d'un accès du centre à la borne de sortie d'un autre accès du centre, dans les deux sens.

L'affaiblissement de transmission nominal d'un trajet à deux fils d'une connexion établie à travers un commutateur est égal à la différence des niveaux relatifs à l'entrée et à la sortie correspondante:

$$NL = (L_i - L_o) \quad \text{(dB)}$$

Remarque – L'affaiblissement de transmission nominal du centre peut présenter des valeurs différentes dans le sens aller et le sens retour.

affaiblissement de transmission nominal

Suppl. n° 1 (VI.5)

En matière de télécommunications, on définit traditionnellement l'affaiblissement de transmission nominal (*NL*) entre deux points comme étant la différence entre les niveaux relatifs associés à ces points. Si, par exemple, pour une connexion à travers un central numérique, le niveau relatif à l'entrée est L_i et à la sortie L_o, l'affaiblissement nominal sera:

$$NL = L_i - L_o \tag{4}$$

Compte tenu du fait que, conformément à la définition du circuit de référence de puissance (figure 1 du Supplément n° 1 (VI.5)), E ne dépend pas de la fréquence, on obtient à partir des formules (3) et (4) de ce supplément l'affaiblissement nominal:

$$NL = 20 \log \left| \frac{E}{U(1000 \text{ Hz})} \right| + 10 \log \left| \frac{Z_{02}\,(1000 \text{ Hz})}{Z_{01}\,(1000 \text{ Hz})} \right| \tag{5}$$

On peut noter que la formule (5) représente l'affaiblissement composite (voir sa définition) à 1000 Hz. L'affaiblissement composite est la seule mesure d'affaiblissement permettant d'additionner l'affaiblissement des "demi-voies" (c'est-à-dire A-N et N-A), quelle que soit l'impédance spécifique aux bornes d'entrée et de sortie.

Le circuit de mesure est indiqué à la figure 2 du Supplément n° 1 (VI.5).

affaiblissement d'écho ($A_{ÉCHO}$)

Rec. G.165

Affaiblissement d'un signal entre les bornes de sortie du côté réception ($S_{réc.}$) et les bornes d'entrée du côté émission ($E_{ém.}$) d'un annuleur d'écho, dû à l'affaiblissement de transmission et à l'affaiblissement du circuit différentiel, c'est-à-dire à l'affaiblissement sur le trajet d'écho.

Voir la figure 4/G.165.

Remarque – Cette définition ne correspond pas entièrement à la définition de l'affaiblissement d'écho donnée au § 2.2 de la Recommandation G.122 qui s'applique à l'affaiblissement sur le trajet *a-t-b* au point de vue de l'extrémité virtuelle du circuit international. L'annuleur d'écho peut être situé plus près du point de réflexion de l'écho.

affaiblissement d'écho

Rec. G.601

Amplitude relative d'un écho élémentaire exprimée en unités de transmission.

affaiblissement d'écho ($A_{ÉCHO}$)

Rec. G.100

Valeur moyenne de l'*affaiblissement en demi-boucle* pondérée du rapport de puissance $1/f$ dans la bande des fréquences téléphoniques, comme indiqué au § 4 de la Recommandation G.122.

Remarque 1 – S'il existe un point *t* (point à deux fils), l'affaiblissement d'écho est approximativement égal à la somme des affaiblissements de transmision *a-t* et *t-b* et à l'*affaiblissement d'équilibrage pour l'écho.* (Voir les points *a* et *b* dans la Recommandation G.122.)

Remarque 2 – On peut établir une distinction entre l'affaiblissement d'écho d'un élément donné d'équipement et celui d'un système national (voir la remarque 2 à la définition de l'affaiblissement en demi-boucle).

affaiblissement d'effet local par la méthode de masquage (AELM)

Rec. P.10

Affaiblissement d'un trajet d'effet local téléphonique, comparé au système de référence intermédiaire (SRI) complet sur la base de la sonie, lorsque l'on effectue la comparaison en introduisant, comme seuil de masquage, le signal vocal perçu par l'intermédiaire du *trajet d'effet local humain* (L_{MEHS}).

affaiblissement d'effet local pour la personne qui écoute (AELE)

Rec. P.10

Sonie d'une source de bruit de salle diffus telle qu'elle est perçue par l'oreille (l'écouteur) de l'abonné par l'intermédiaire du trajet d'effet local électrique dans l'appareil téléphonique, par rapport à la sonie du système de référence intermédiaire (SRI) global, cette comparaison étant faite par l'incorporation du signal vocal entendu par le trajet d'effet local humain (L_{MEHS}) comme seuil de masquage.

affaiblissement d'équilibrage

Rec. G.100

Dans un termineur à quatre fils, l'affaiblissement d'équilibrage correspond à la partie de l'*affaiblissement en demi-boucle* qui est imputable au degré d'adaptation entre l'impédance Z_2 connectée aux bornes de ligne à 2 fils et l'impédance d'équilibrage Z_B. Il est donné approximativement par la formule:

$$L_{BR} = 20 \log_{10} \left| \frac{Z_2 + Z_B}{Z_2 - Z_B} \right| \qquad \text{(dB)}$$

Remarque – Dans la plupart des cas, l'expression donnée ci-dessus est suffisamment précise. Toutefois, pour l'évaluation des cas les plus défavorables, l'expression exacte doit être utilisée. La formule exacte est

$$L_{BR} = 20 \log_{10} \left| \frac{Z_0 + Z_B}{2Z_0} \times \frac{Z_2 + Z_0}{Z_2 - Z_B} \right| \qquad \text{(dB)}$$

où Z_0 = l'impédance d'entrée à deux fils (si $Z_0 = Z_B$, les deux expressions deviennent identiques).

affaiblissement d'équilibrage en position de mesure

Rec. G.100

L'*affaiblissement d'équilibrage* mesuré pour une impédance d'essai (dans ce cas l'impédance Z_2 – voir la définition de l'*affaiblissement d'équilibrage* – est une impédance d'essai spécifiée).

Remarque – L'affaiblissement d'équilibrage en position de mesure caractérise la précision du réseau d'équilibrage.

affaiblissement d'équilibrage pour l'écho

Rec. G.100

Valeur moyenne de l'*affaiblissement d'équilibrage* pondérée du rapport de puissance $1/f$ dans la bande des fréquences téléphoniques, conformément au § 4 de la Recommandation G.122.

affaiblissement dû à la dérivation

Rec. M.60

Terme fréquemment utilisé lorsqu'un instrument de mesure est connecté en dérivation sur un trajet de transmission ou une voie téléphonique. L'affaiblissement dû à la dérivation est la réduction du niveau du signal qui en résulte; il s'exprime généralement en dB.

affaiblissement du trajet a-t-b; affaiblissement en demi-boucle

Rec. G.100

Affaiblissement de transmission entre les points "a" et "b" de la terminaison à 4 fils (définie aux points de commutation virtuelle), qu'il existe ou non un pont physique "t".

Autre possibilité pour cette définition:

Dans un arrangement comprenant un circuit à quatre fils (ou plusieurs circuits à quatre fils connectés en cascade) avec couplage perturbateur entre le sens aller et le sens retour aux extrémités du circuit – en général par l'intermédiaire d'un termineur à quatre fils ou d'un couplage acoustique – affaiblissement mesuré entre l'entrée et la sortie.

Voir la figure 3/G.100.

Remarque 1 – L'affaiblissement en demi-boucle est une grandeur importante pour la détermination de l'*affaiblissement d'équilibrage pour l'écho*, de l'*affaiblissement d'écho*, de l'*affaiblissement de l'écho à la réception*, etc. (voir aussi *affaiblissement en boucle* ouverte).

Remarque 2 – On peut établir une distinction entre l'affaiblissement en demi-boucle d'un élément donné d'équipement et l'affaiblissement en demi-boucle d'un système national. Ce dernier est mesuré en des points d'un même niveau dans un CCI qui sert de central tête de ligne national.

affaiblissement du trajet d'effet local

Rec. P.10

Affaiblissement du trajet d'effet local exprimé par rapport à la parole au PRB (point de référence bouche). Symboles couramment utilisés:

L_{MEHS} pour les trajets d'effet local avec une tête humaine,

L_{MEST} pour les trajets d'effet local électroacoustique dans un appareil téléphonique,

L_{MEMS} pour les trajets d'effet local mécanique dans un combiné téléphonique,

L_{RNST} pour le trajet d'effet local électroacoustique d'une source de bruit de salle diffus à l'écouteur.

Ces trajets peuvent se mesurer en tant qu'efficacité; en pareil cas, ils deviennent respectivement S_{MEHS}, S_{MEST}, S_{MEMS} et S_{RNST} et font l'objet d'un changement de signe, par exemple, $S_{MEST} = -L_{MEST}$.

affaiblissement en boucle ouverte (OLL)

Rec. G.100

Dans une boucle formée par un circuit à quatre fils (ou par deux ou plusieurs circuits à 4 fils connectés en cascade) et terminée par des extrémités à deux fils (c'est-à-dire avec des "termineurs à quatre fils" à chaque extrémité), affaiblissement mesuré en interrompant la boucle en un point quelconque, en injectant un signal et en mesurant l'affaiblissement observé sur le parcours de la boucle ouverte. Toutes les conditions d'impédance doivent être maintenues constantes pendant la mesure.

Voir la figure 2/G.100.

Remarque 1 – En pratique, l'OLL est égal à l'*affaiblissement de l'écho à la réception.*

Remarque 2 – L'OLL et aussi égal à la somme des deux *affaiblissements en demi-boucle* associés à une boucle.

affaiblissement en demi-boucle

Voir:
affaiblissement du trajet a-t-b; affaiblissement en demi-boucle.

affaiblissement par traitement non linéaire (A_{TNL})

Rec. G.165

Affaiblissement supplémentaire du niveau d'écho résiduel au moyen d'un traitement non linéaire placé dans la voie d'émission d'un annuleur d'écho.

Voir la figure 4/G.165.

Remarque – Théoriquement, l'affaiblissement obtenu par un procédé non linéaire ne peut pas être exprimé en dB. Toutefois, aux fins d'illustration et de discussion du fonctionnement des annuleurs d'écho, il est utile d'utiliser le A_{TNL} avec prudence.

affaiblissement pour la stabilité

Rec. G.100

La plus petite valeur de l'affaiblissement en demi-boucle dans la bande de fréquences considérée.

affectation

Rec. T.411

Paire comprenant un identificateur et une valeur et dans laquelle la valeur peut être d'un type quelconque, peut être spécifiée par une expression et peut être atteinte par l'utilisation de l'identificateur de la liaison.

affectation

Rec. Z.100

Opération appliquée à une *variable*, consistant à associer à cette *variable* une *valeur* en remplacement de la *valeur* qui lui était précédemment associée.

affectations

Rec. T.412

Cet attribut spécifie un moyen de déterminer des valeurs d'attributs. Les noms spécifiés par le paramètre "nom d'affectation" sont attribués par l'application.

affirmation de la valeur d'attribut

Rec. F.500

Proposition qui peut être vraie, fausse ou indéfinie, concernant les valeurs (ou peut-être seulement les valeurs distinctives) d'une entrée.

agent d'usager d'annuaire (DUA ou AUA)

Recs. F.400, F.500, X.400

Processus d'application OSI qui représente un usager lors de l'accès à l'annuaire. Chaque DUA dessert un seul usager, de telle sorte que l'annuaire peut contrôler l'accès aux renseignements contenus dans l'annuaire sur la base de l'identité de l'usager. Les DUA peuvent également offrir diverses facilités locales pour aider les usagers à composer les demandes (interrogations) et interpréter les réponses.

agent de système d'annuaire (ASA ou DSA)

Recs. F.400, F.500, X.400

Processus d'application OSI qui fait partie de l'annuaire et dont le rôle consiste à donner accès à la base d'informations de l'annuaire aux agents d'usagers d'annuaire et/ou aux agents de système d'annuaire.

agent de système d'annuaire (DSA)

Rec. X.501

Processus d'application OSI qui fait partie de l'annuaire.

agent de transfert de messages (ATM)

Recs. F.400, X.400

Objet fonctionnel, composante du système TM, qui envoie effectivement des objets d'information aux utilisateurs et aux listes de distribution.

agent d'usager (AU)

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, objet fonctionnel, composante du STM, par l'intermédiaire duquel un utilisateur direct utilise la messagerie.

Composante du STM avec laquelle interagit l'utilisateur.

agent d'usager d'annuaire (DUA)

Rec. X.501

Processus d'application OSI qui représente un usager dans l'accès à l'annuaire.

Remarque – Les AUG peuvent offrir également diverses facilités locales pour aider les usagers à composer les demandes et à interpréter les réponses.

aire fermée

Rec. T.150

Elément de présentation qui est la zone à l'intérieur d'une seule trace dont les extrémités se rejoignent.

ajout

Rec. F.500

Opération d'annuaire visant à ajouter l'entrée d'un objet ou l'entrée d'un nom alias à l'arbre d'information de données de l'annuaire (DIT).

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un service complémentaire facultatif offert aux usagers dans le cadre du service.

ajouter/supprimer

Rec. I.140

Quand des éléments de connexion peuvent être établis et libérés alors que d'autres éléments de connexion des mêmes connexions existent toujours, la configuration de cette connexion est définie comme ajouter/supprimer.

alarme

Rec. M.30

Une indication pour attirer l'attention sur une condition qui peut avoir un effet négatif immédiat ou probable sur l'état d'un ER surveillé.

alarme de maintenance différée (AMD)

Rec. M.60

Une alarme de maintenance différée est engendrée lorsqu'il n'est pas nécessaire que le personnel de maintenance intervienne immédiatement, par exemple, lorsque la qualité se situe en dessous de la norme, mais que les conséquences n'en justifient pas la mise hors service ou, généralement, que le service est rétabli par passage automatique sur l'équipement de réserve.

alarme de maintenance immédiate (AMI)

Rec. M.60

Une alarme de maintenance immédiate est engendrée afin que le personnel de maintenance entreprenne les actions nécessaires pour retirer du service un équipement défectueux, rétablir un service convenable et réparer l'entité de maintenance défaillante.

alarme de service (AS)

Rec. M.60

Une alarme de service est déclenchée aux entités de maintenance auxquelles se trouvent le début et/ou la fin de service pour indiquer que ce service n'est plus disponible (par exemple, lorsqu'il n'y a plus de bloc primaire disponible pour établir les communications, le multiplexeur numérique envoie une indication d'alarme de service à l'équipement du central). L'alarme de service doit être déclenchée dès que la qualité se situe en dessous du niveau prévu pour un service donné. Il est possible que ce niveau coïncide avec celui auquel est donnée une alarme de maintenance immédiate.

alert abstract-operation ; opération abstraite d'avertissement

Rec. X.413

Opération abstraite permettant au MS de signaler à l'UA, moyennant des critères de sélection que des messages ou des rapports sont en attente dans le MS. Ne peut être mise en œuvre que si une association abstraite existe.

algèbre initiale

Rec. Z.100

Formalisme permettant de définir des *types abstraits de données.*

algorithme

Rec. Q.9

Ensemble fini de règles déterminées servant à résoudre un problème au moyen d'un nombre fini d'opérations.

algorithme de routage

Rec. M.495

Méthode utilisée pour élaborer des liaisons de rétablissement pour les liaisons normales en panne.

alias (entrée)

Rec. F.500

Entrée de la classe "alias" qui contient une information utilisée pour donner un autre nom à un objet. Elle désigne l'entrée qui contient réellement l'information.

aligné sur

Rec. T.411

Alignement de tabulation qui positionne la séquence d'images de caractères d'une chaîne de caractères spécifiée de telle sorte que le point de positionnement de l'image de caractère de la première instance d'un groupe spécifié de caractères de cette chaîne se trouve au point d'arrêt de la tabulation.

aligné sur la fin

Voir:
alignement-fin; aligné sur la fin.

aligné sur le début

Voir:
alignement sur le début; aligné sur le début.

alignement

Rec. T.416

Cet attribut spécifie la méthode d'alignement des caractères (voir le § 5.2.2 de la Recommandation T.416).

alignement de bloc

Voir:
alignement de pavé; alignement de bloc.

alignement de caractères

*Série X**

Identification de groupes contigus de bits contigus constituant des caractères.

alignement de pavé; alignement de bloc

Rec. T.412

Cet attribut spécifie l'alignement du (des) bloc(s) utilisé(s) pour présenter le contenu associé à cet objet logique à l'intérieur de la (des) zone(s) disponible(s) (voir le § 2.4.2 de la Recommandation T.412), sous réserve de satisfaire aux contraintes sur le placement spécifiées par l'attribut "décalage" (voir le § 5.7.8 de la Recommandation T.412). L'alignement spécifié par cet attribut est dans la direction perpendiculaire à celle spécifiée par l'attribut "trajet de formatage" du cadre (ou des cadres) de plus bas niveau contenant le(s) bloc(s).

alignement de tabulation

Rec. T.411

Processus de formatage ou d'illustration à la suite duquel la séquence d'images de caractères d'une chaîne de caractères spécifiée se trouve positionnée selon une méthode spécifiée (alignement sur le début, alignement sur la fin, centrage ou aligné sur) sur un point spécifié (arrêt de tabulation) tracé sur une ligne de référence.

alignement des trames sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Il y a alignement des trames sémaphores lorsque des fanions sont reçus à des intervalles qui correspondent à des nombres entiers d'octets et qui sont compris à l'intérieur de limites supérieure et inférieure.

alignement initial (procédure d')

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure par laquelle un canal sémaphore devient capable d'écouler du trafic sémaphore pour la première fois ou après l'apparition d'une défaillance.

alignement sur le début ; aligné sur le début

Rec. T.411

1) Résultat d'un processus de formatage ou d'illustration qui positionne la séquence des images de caractères d'une ligne de telle sorte que le point de position de la première image de caractère de cette séquence soit positionné sur la position de début de ligne ou au point spécifié par l'indentation ou la saillie éventuels de cette première ligne.

2) Alignement de tabulation qui positionne la séquence d'images de caractères d'une chaîne de caractères spécifiée de telle sorte que le point de position de la première image de caractère de cette séquence soit positionné à l'arrêt de tabulation.

alignement-fin ; aligné sur la fin

Rec. T.411

1) Résultat d'un processus de formatage ou d'illustration qui positionne la séquence d'images de caractères d'une ligne de telle sorte que le point d'échappement de la dernière image de caractère corresponde à la limite extrême de la zone de positionnement.

2) Alignement de tabulation qui positionne la séquence des images de caractères d'une chaîne de caractères spécifiée de telle sorte que le point d'échappement de la dernière image de caractère soit positionné à l'arrêt de tabulation.

allongement de liste de distribution

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, événement de transmission au cours duquel un ATM, destinataire direct d'un message, établit une liste de distribution de ce message à ses membres.

alphabet d'un code à n moments

Rec. R.140

Alphabet télégraphique donnant la correspondance entre un jeu de caractères et un jeu de combinaisons de code à n moments.

alphabet international n° 5 (AI n° 5)

Rec. R.140

Alphabet utilisant un code à 2 états et 8 moments dont 7 éléments d'information primaires et 1 élément de contrôle de parité, comprenant en particulier des caractères haut et bas de casse, des signes diacritiques et diverses fonctions de commande.

Remarque – Les règles du codage de caractères à 7 éléments primaires sont définies dans les Recommandations T.50 et V.4.

alphabet télégraphique

Rec. R.140

Convention donnant la correspondance entre un jeu de caractères et un jeu de groupes d'éléments qui les représentent.

alphabet télégraphique international n° 1 (ATI n° 1)

Rec. R.140

Alphabet télégraphique utilisant un code à 2 états et 5 moments et servant en télégraphie synchrone Baudot.

Remarque – Alphabet spécifié à l'article 16 du Règlement télégraphique, Genève 1958.

alphabet télégraphique international n° 2 (ATI n° 2)

Rec. R.140

Alphabet télégraphique utilisant un code à 2 états et 5 moments servant en télégraphie arythmique en général pour téléimprimeurs.

Remarque – Alphabet spécifié dans la Recommandation S.1.

alphabet télégraphique international n° 3 (ATI n° 3)

Rec. R.140

Alphabet utilisant le code à 2 états et 7 moments à rapport constant.

Remarque – Alphabet défini par la Recommandation 342-2 du CCIR et la Recommandation S.13 du CCITT (1972).

alphabet télégraphique international n° 4 (ATI n° 4)

Rec. R.140

Alphabet utilisant un code à 2 états et 6 moments pour la télégraphie synchrone avec multiplexage par répartition dans le temps comprenant en particulier 2 combinaisons de code correspondant aux états permanents A et Z pour que la voie multiplex puisse emprunter un réseau commuté.

Remarque – Alphabet défini par la Recommandation R.44 (1968).

alternance

Rec. R.140

Suite ininterrompue d'éléments de signal, bivalents, d'états significatifs alternés, tous de durée égale à celle d'un intervalle unitaire.

alternance 1/1

Rec. R.140

Signaux périodiques dans lesquels chaque intervalle significatif est égal à l'intervalle unitaire.

amélioration de fiabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Action intentionnellement destinée à produire une *croissance de la fiabilité* par élimination des causes de *défaillances systématiques.*

amélioration de services offerts sur le réseau existant

Rec. E.508

Il s'agit de services offerts sur le réseau existant qui ont été améliorés par rapport à la vocation initiale du réseau. Ce sont des services améliorés. Parmi les services téléphoniques, on peut citer le service international de libre appel, le service d'appel par carte de crédit et les groupes fermés d'usagers, et parmi les services autres que téléphoniques, on peut citer la télécopie, le téléfax et le vidéotex.

amorçage

Rec. K.12

Disruption de l'espace entre les électrodes d'un parafoudre à gaz; cette disruption est aussi appelée "claquage".

amplitude de crête d'un écho élémentaire

Rec. G.601

Valeur maximale de l'amplitude de l'*écho*, atteinte pendant la durée d'un *écho élémentaire.*

amplitude de décision (déconseillé)
Voir:
valeur de décision.

amplitude quantifiée (déconseillé)
Voir:
valeur quantifiée.

amplitude relative d'un écho élémentaire

Rec. G.601

Rapport de *l'amplitude de crête d'un écho élémentaire* à l'amplitude maximale du signal de mesure, évaluée au point d'émission.

amplitude virtuelle de décision (déconseillé)
Voir:
valeur virtuelle de décision.

analyse de contraintes

Suppl. n° 6 (II.3)

Détermination quantitative ou qualitative des contraintes physiques, chimiques ou autres auxquelles une *entité* est soumise dans des conditions données d'emploi.

analyse des modes de panne, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC)

Suppl. n° 6 (II.3)

Méthode d'analyse de la *fiabilité* d'une *entité*, qui comprend une analyse des *modes de pannes* et de leurs effets complétée par une analyse de leur *probabilité* d'apparition et du degré de gravité des *pannes.*

analyse des modes de panne et de leurs effets (AMDE)

Suppl. n° 6 (II.3)

Méthode qualitative d'analyse de la *fiabilité* d'une *entité*, qui consiste à étudier les *modes de panne* pour chaque sous-entité et à déterminer les effets de ces modes sur les autres sous-entités et sur les *fonctions requises* de l'*entité.*

analyse des pannes

Suppl. n° 6 (II.3)

Examen logique et systématique d'une *entité* ou des diagrammes correspondants en vue d'identifier et d'analyser les *probabilités*, les causes et les conséquences des *pannes* possibles et des *pannes* réelles.

analyse par arbre de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Méthode d'analyse de la *fiabilité* d'une *entité*, qui détermine quels *modes de panne* des sous-entités, quels événements extérieurs ou quelles combinaisons de ces modes et événements peuvent conduire à un *mode de panne* donné de l'*entité*, et dont le résultat est un *arbre de panne.*

analyseur de distorsion

Rec. R.140

Distorsiomètre pour mesures statistiques du degré de distorsion individuelle.

analyseur numérique normalisé

Recs. G.714, G.715

Dispositif hypothétique idéal à tous les égards, c'est-à-dire un convertisseur numérique-analogique parfait, suivi d'un filtre passe-bas idéal (censé n'introduire ni distorsion d'affaiblissement en fonction de la fréquence, ni distorsion du temps de propagation de groupe), et qui peut être simulé par un dispositif de traitement des signaux numériques.

angle supérieur droit ; coin supérieur droit

Rec. T.411

Angle d'un objet physique qui est le plus éloigné dans le sens horizontal et le moins éloigné dans le sens vertical de cet objet.

angle supérieur gauche ; coin supérieur gauche

Rec. T.411

Angle d'un objet physique qui est le moins éloigné dans les sens horizontal et vertical de cet objet.

anisochrone

Rec. G.701

Qualifie une trame temporelle ou un signal tel que les intervalles de temps entre instants significatifs consécutifs ne sont pas tous astreints à avoir la même durée ou des durées des multiples entiers de la durée la plus courte.

anisochrone

Rec. R.140

Se dit d'un signal ou d'un phénomène variable dans le temps, caractérisé par des instants significatifs séparés par des intervalles de temps de durées pas nécessairement toutes égales à celle d'un intervalle unitaire ou à un multiple entier de cette durée.

anneau de garde

Rec. P.10

Anneau fixé pendant les essais sur le boîtier du microphone d'un combiné téléphonique et qui est destiné à placer la source sonore dans une position spécifiée par rapport au microphone.

anneau de garde

Rec. P.51

Anneau circulaire constitué d'un mince fil rigide, de 25 mm de diamètre et de moins de 2 mm d'épaisseur. Il doit être fabriqué dans un matériau non magnétique et être solidement fixé au boîtier de la bouche artificielle. L'anneau de garde définit à la fois l'axe de référence de la bouche et le point de référence-bouche.

Remarque – On n'a pas impérativement besoin de l'anneau de garde pour déterminer le plan des lèvres et l'axe de référence. Toutefois, en l'absence de l'anneau de garde on devra disposer à la place de repères adéquats ou d'autres références géométriques appropriées.

anneau de garde (pour les lèvres)

Rec. P.10

Anneau circulaire constitué d'une tige rigide mince et servant à localiser la position équivalente des lèvres d'une bouche artificielle.

annonce enregistrée

Rec. E.182

Indication audible sous forme parlée.

annonce enregistrée générale

Rec. E.182

Annonce enregistrée donnant des renseignements de caractère général au sujet d'une tentative d'appel ou d'une procédure de commande.

annonce enregistrée générale négative

Rec. E.182

Annonce enregistrée avisant l'utilisateur d'un service supplémentaire qu'il ne peut être donné suite à sa demande ou que la communication ne peut être établie.

Exemples:

"Votre ordre ne peut être exécuté."
"Votre communication ne peut être établie en ce moment. Veuillez rappeler."

annonce enregistrée générale positive

Rec. E.182

Annonce enregistrée avisant l'utilisateur d'un service supplémentaire que sa demande a été acceptée.

Exemple:

"Votre ordre a été exécuté."

annonce enregistrée spécifique

Rec. E.182

Annonce enregistrée donnant des informations spécifiques d'une tentative d'appel ou d'une procédure de commande.

annonce enregistrée spécifique négative sans information supplémentaire

Rec. E.182

Annonce enregistrée indiquant à l'usager que sa demande pour un service supplémentaire particulier ne peut être acceptée ou que sa communication ne peut être établie.

Exemples:

"Votre demande de renvoi d'appel ne peut être exécutée."

"Le numéro demandé est impossible à atteindre par suite d'un dérangement du réseau."

annonce enregistrée spécifique positive avec information supplémentaire

Rec. E.182

Annonce enregistrée complète, contenant l'information supplémentaire reçue et indiquant à l'usager qu'une certaine condition est en cours d'établissement.

Exemple:

"Un appel de réveil est enregistré pour 06 h 30."

annonce enregistrée spécifique positive sans information supplémentaire

Rec. E.182

Annonce enregistrée indiquant à l'usager que sa demande concernant un service supplémentaire particulier a été acceptée.

Exemple:

"La restriction de service s'applique désormais."

annonceurs d'extensions de code

Rec. T.416

Cet attribut annonce les caractéristiques d'extension de code utilisées dans le composant de base.

annotation

Rec. Z.341

Elément dans la *convention de tracé* du *métalangage de syntaxe et de subdivision*, qui indique comment les notes descriptives ou explicatives peuvent être présentées pour donner une explication.

annotation parallèle

Rec. T.411

Chaînes de caractères séquentielles qui sont présentées en parallèle et dans lesquelles la deuxième chaîne est utilisée pour indiquer la prononciation ou l'interprétation de la première.

annuaire

Recs. F.400, F.500, X.400

Ensemble de systèmes ouverts qui coopèrent pour fournir des services d'annuaire.

annuaire

Rec. X.501

Dépôt d'informations sur des objets; offre à ses usagers des services d'annuaire permettant d'accéder aux informations.

annulation (A_{NL})

Rec. G.165

Affaiblissement que subit le signal d'écho lorsqu'il passe par la voie d'émission d'un annuleur d'écho. Cette définition exclut spécifiquement tout traitement non linéaire à la sortie de l'annuleur pour obtenir un plus grand affaiblissement.

Voir la figure 4/G.165.

annulation d'écho

Recs. G.960, I.430

Méthode de transmission utilisée dans les systèmes de transmission numérique et dans laquelle la transmission est assurée simultanément dans les deux sens sur la même ligne et dans la même bande de fréquences. Un annuleur d'écho est nécessaire pour affaiblir l'écho de la transmission à l'extrémité proche.

annuleur d'écho

Recs. G.165, M.60

Dispositif commandé par la voix, placé dans la partie à quatre fils d'un circuit et servant à réduire l'écho d'extrémité proche sur la voie d'émission en soustrayant de cet écho d'extrémité proche une fraction estimée de cet écho.

Voir les figures 1/G.165 à 4/G.165.

anomalie

Rec. M.60

Une anomalie est une différence entre les caractéristiques effectives et les caractéristiques souhaitées d'un élément.

On peut exprimer les caractéristiques souhaitées sous forme de spécification.

Une anomalie peut affecter, ou non, la capacité de l'élément considéré à assumer une fonction requise.

anti-choc (en téléphonie)

Rec. P.10

Dispositif associé à un *poste téléphonique* et destiné à prévenir les *chocs acoustiques* grâce à une limitation supérieure de la valeur absolue de la tension électrique instantanée qui peut être appliquée aux bornes de l'*écouteur téléphonique.*

appareil arythmique

Rec. S.140

Appareil de télégraphie arythmique.

appareil de surveillance du taux d'erreur

Glos. (VI.3)

Appareil recevant une indication pour toute unité de signalisation erronée et mesurant selon des règles prédéterminées le taux d'apparition des erreurs.

appareil (fonctionnant) à l'alternat

Rec. S.140

Appareil comportant une partie émettrice et une partie réceptrice mais dont la conception ne permet pas le fonctionnement simultané en émission et en réception.

appareil téléphonique

Voir:

poste téléphonique; appareil téléphonique; téléphone.

appel

Rec. E.600

Terme générique concernant l'établissement, l'utilisation et la libération d'une connexion. Normalement, il est nécessaire de préciser l'aspect envisagé, par exemple: tentative d'appel.

appel

Rec. Q.9

Dans un système automatique, manœuvre effectuée par un demandeur pour se mettre en communication avec l'équipement terminal désiré et, par extension, ensemble des opérations commandées par cette manœuvre.

appel à heure fixe

Suppl. n° 2 (II.4)

Faculté pour un abonné de faire appeler son terminal par le réseau à des instants fixés par lui avec ou sans signal sonore.

appel automatique

Suppl. n° 2 (II.4)

Suite des opérations exigées par la procédure du réseau pour l'établissement d'une communication sans intervention manuelle au terminal demandeur.

appel automatique en mode parallèle

Recs. V.7, V.25, V.25 bis

Procédure par laquelle un équipement terminal de traitement de données (ETTD), par l'intermédiaire des circuits de jonction de la série 200, peut charger un équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) d'effectuer la fonction d'établissement de la communication. La transmission, de l'ETTD à l'ETCD, de chaque chiffre du numéro, se fait en parallèle sur les circuits de jonction 206 à 209.

appel automatique en mode série

Recs. V.7, V.25, V.25 bis

Procédure par laquelle un équipement terminal de traitement de données (ETTD), par l'intermédiaire des circuits de jonction de la série 100, peut charger un équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) d'effectuer la fonction d'établissement de la communication. La transmission, de l'ETTD à l'ETCD, de chaque chiffre du numéro, se fait en série sur le circuit de jonction 103.

appel ayant abouti

Rec. E.600

Appel qui parvient au numéro demandé et à la suite duquel une conversation peut être échangée.

appel de macro

Rec. Z.100

Indication d'un lieu où la *définition de la macro* portant le même *nom* doit être développée.

appel de procédure

Rec. Z.100

Appel d'une *procédure* par son nom pour interprétation de la *procédure* et passage des *paramètres réels* à la *procédure.*

appel de procédure
Voir:
appel (en logiciel); appel de procédure.

appel en instance

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à un abonné d'être notifié d'un appel entrant (selon les procédures d'appel de base) avec l'indication qu'aucun canal d'information de l'interface n'est disponible. L'usager a alors le choix d'accepter, de rejeter ou d'ignorer l'appel en instance (selon les procédures d'appel de base).

appel (en logiciel); appel de procédure

Rec. Q.9

Utilisation du nom d'une procédure dans une expression ou une instruction dans le but de déclencher son exécution.

appel (en signalisation)

Rec. Q.9

Association entre deux ou plusieurs utilisateurs, ou entre un utilisateur et une entité de réseau établie par le moyen des possibilités du réseau. Cette association peut avoir des mécanismes d'échange d'informations nuls ou multiples établis dans l'appel, par exemple, en mode avec connexion ou en mode sans connexion.

appel infructueux

Rec. U.140

Tentative d'appel qui n'aboutit pas à l'établissement d'une chaîne de connexion complète.

appel perdu

Rec. U.140

Demande de communication non suivie de l'établissement de la chaîne de connexion en raison de l'encombrement du réseau.

appelant

Rec. X.216

Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui lance l'établissement de connexion de présentation.

appelant

Rec. X.226

Machine protocole de présentation qui lance l'établissement de connexion de présentation.

appelé

Rec. X.216

Activité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui répond à une proposition d'établissement de connexion de présentation.

appelé

Rec. X.226

Machine protocole de présentation qui répond à une proposition d'établissement de connexion de présentation.

appeler

Rec. T.51

Action par laquelle on obtient qu'un jeu de caractères désigné soit représenté par les combinaisons d'éléments binaires spécifiées toutes les fois que ces combinaisons d'éléments apparaissent, et ceci jusqu'à l'apparition d'une fonction spécifiée d'extension de code appropriée.

appeler

Rec. T.61

Action commandant la représentation d'un jeu de caractères désigné par les combinaisons d'éléments binaires prescrites.

appellation

Rec. X.200

Identificateur permanent d'une entité.

appellation globale

Rec. X.200

Appellation unique à l'intérieur de l'environnement OSI et comprenant deux parties: un nom de domaine d'appellation et une appellation locale.

appellation globale (AG)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Adresse utilisée par le SSCS, telle que des chiffres composés par l'usager, qui ne contient pas explicitement l'information permettant l'acheminement dans le réseau sémaphore, c'est-à-dire que la fonction traduction du SSCS est nécessaire.

appellation locale

Rec. X.200

Appellation unique à l'intérieur d'un domaine d'appellation.

application

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble des besoins d'un utilisateur.

application

Rec. Z.341

Ensemble de *fonctions* requises pour l'exécution d'une *tâche.*

application dans un RNIS

Rec. E.711

Séquence de demandes de téléservices et de services supports, qui a été préalablement déterminée pour satisfaire un besoin de communication globale.

application de bouclage ; application de la mise en boucle

Recs. G.960, I.430

Phase de maintenance pendant laquelle l'opération de bouclage est utilisée.

application de la mise en boucle

Rec. M.125

Phase de maintenance pour laquelle le mécanisme de mise en boucle est utilisé comme cela est précisé dans la Recommandation M.20.

application vidéotex

Rec. F.300

Partie d'un service vidéotex qui relève d'un seul fournisseur d'application. Le fournisseur de service vidéotex peut aussi agir comme fournisseur d'application.

appliquer

Rec. Q.9

Définir un ensemble de valeurs ayant une correspondance déterminée avec les grandeurs ou valeurs d'un autre ensemble.

apprentissage

Suppl. n° 6 (II.3)

Processus selon lequel le personnel acquiert une expérience croissante et se familiarise avec les méthodes de conception et de construction, avec pour résultat une réduction du risque futur d'*erreur humaine.*

arbre de connaissances

Rec. X.518

Modèle conceptuel des informations de connaissance que possède un agent de système d'annuaire (DSA) pour lui permettre d'effectuer la résolution répartie du nom.

arbre de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Diagramme logique montrant les différentes suites pertinentes d'*opérations élémentaires de maintenance* susceptibles d'être effectuées sur une *entité* et les conditions de leur choix.

arbre de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Diagramme logique montrant quels *modes de panne* des sous-entités d'une *entité* complexe, quels événements extérieurs ou quelles combinaisons de ces modes et événements conduisent à un *mode de panne* donné de l'*entité.*

arbre d'information de l'annuaire (DIT) ; arbre de données de l'annuaire

Recs. F.500, X.501

Base de données de l'annuaire (DIB) considérée comme un arbre dont les sommets (autres que la racine) sont les entrées de l'annuaire.

Remarque – Le terme DIT n'est utilisé, au lieu de DIB, que lorsqu'il s'agit d'une structure arborescente de l'information.

architecture de contenu

Rec. T.411

Règles permettant de définir la structure interne et la représentation du contenu des composants de base sous la forme d'un ensemble d'éléments de contenu, d'attributs et de fonctions de commande et de directives pour la présentation du contenu.

architecture de document

Rec. T.411

1) Règles permettant de définir la structure de documents (sous la forme d'un ensemble de composants et de portions de contenu) et leur représentation sous forme de constituants et d'attributs.

2) Information structurelle d'un document consistant en un ensemble d'une ou de plusieurs des structures suivantes: structure logique spécifique, structure physique spécifique, structure logique générique et/ou structure physique générique.

archivage

Rec. T.411

Stockage d'un document conformément à une méthode définie afin d'en faciliter la recherche ultérieure.

archivage des messages

Suppl. n° 2 (II.4)

Enregistrement par le réseau sur la demande d'un abonné et pendant une durée spécifiée de tout ou partie des messages émis ou reçus.

argument de caractère composé

Rec. Z.341

Argument de paramètre constitué de plusieurs *unités d'information.* Sert à spécifier un *objet* ou une valeur à plusieurs dimensions, par exemple une date peut s'écrire 1979-12-31.

argument de paramètre

Rec. Z.341

La plus petite partie d'une *valeur de paramètre* qui spécifie un objet ou une valeur approprié. Il peut avoir une structure *simple* ou *composée,* et peut être utilisé seul ou en tant qu'élément d'un groupe.

argument de paramètre simple

Rec. Z.341

Argument de paramètre constitué simplement d'une *unité d'information.*

argument de sélection

Rec. Z.341

Argument comprenant une ou plusieurs conditions. Utilisé pour l'interrogation d'une base de données.

array

Voir:
tableau (array).

ARRÊT

Rec. Z.333

Mettre fin à l'activité spécifiée et laisser le système dans un état défini.

arrêt

Rec. Z.100

Action qui termine une *instance de processus.* Lorsqu'un *arrêt* est interprété, toutes les *variables* qui appartiennent à *l'instance de processus* sont détruites et tous les *signaux retenus* dans le *port d'entrée* cessent d'être accessibles.

arrêt de tabulation

Rec. T.411

Position inscrite sur une ligne de référence et devant être utilisée dans une méthode d'alignement de tabulation (alignement sur le début, alignement sur la fin, centrage ou aligné sur) spécifiée.

arrêt dispositif (DSP)

Rec. T.100

Commande qui provoque l'arrêt du dispositif terminal désigné.

arrière-plan

Rec. T.150

Elément de présentation qui est une zone rectangulaire de mêmes dimensions que la zone image et qui sert de zone de référence devant laquelle les informations de téléécriture sont présentées en avant-plan.

assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. M.300

Un assemblage de 15 groupes secondaires est l'ensemble constitué par une liaison en assemblage de 15 groupes secondaires et les équipements terminaux reliés à chacune de ses extrémités. Ces équipements terminaux permettent la constitution de 15 liaisons en groupe secondaire ou sections de groupe secondaire séparées par des espaces libres de 8 kHz et occupant une bande de fréquences d'une largeur totale de 3716 kHz. L'assemblage de 15 groupes secondaires de base se compose des groupes secondaires 2 à 16 occupant la bande de fréquences de 312 à 4028 kHz.

Voir les figures 2/M.300 à 4/M.300.

assemblage d'entités de maintenance (AEM)

Rec. M.60

Un assemblage d'entités de maintenance (AEM) et défini par les principes suivants:

- un AEM comprend un groupe d'EM assemblées à des fins de maintenance additionnelles;
- les principes qui s'appliquent aux EM s'appliquent également aux AEM;
- un AEM peut détecter des défaillances et des informations sur les événements de maintenance indétectables par une EM;
- un AEM peut fournir des informations d'alarme de maintenance de bout en bout que ne pourrait pas fournir une EM.

Les informations de bout en bout peuvent être recueillies par des moyens de supervision additionnels.

assemblage-désassemblage de paquets (ADP)

*Série X**

Fonction qui permet à des équipements terminaux ne fonctionnant pas en mode-paquets d'échanger des données en mode-paquets.

assembler

Rec. Q.9

Traduire en langage-machine un programme écrit en langage d'assemblage et éventuellement relier les sous-programmes.

assembleur ; programme d'assemblage

Rec. Q.9

Programme destiné à assembler.

assertion de valeur d'attribut

Rec. X.501

Proposition qui peut être vraie, fausse, ou indéfinie, concernant les valeurs (ou peut-être seulement les valeurs spécifiques) d'une entrée.

assertion de valeur d'attribut
Voir:
attribute-value-assertion; assertion de valeur d'attribut.

assistance en ligne
Voir:
guidage sollicité; assistance en ligne.

assistance maritime (préfixe 39)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 39 permet de communiquer avec l'autorité nationale appropriée lorsqu'une assistance maritime est nécessaire (par exemple remorquage, pollution par hydrocarbures).

assistance médicale (préfixe 38)

Recs. E.216, F.126

Si l'état d'une personne malade ou blessée se trouvant à bord d'un navire nécessite son transfert d'urgence à terre ou la visite d'un médecin à bord du navire, le préfixe 38 permet de communiquer avec l'autorité nationale responsable de ce type d'activité.

assistance technique (préfixe 33)

Recs. E.216, F.126

Dans le service maritime par satellite, le préfixe 33 permet de communiquer avec le personnel technique de la station terrienne côtière en cas de difficultés d'établissement de la communication.

Pour d'autres systèmes maritimes, un complément d'étude est nécessaire.

association
Voir:
association d'application; association.

association abstraite
Voir:
abstract-association; association abstraite.

association d'application ; association

Rec. X.217

Relation de coopération entre deux entités d'application, consistant en échange d'informations du contrôle de protocole d'application par l'intermédiaire des services de présentation.

asymétrique

Rec. X.402

Se dit d'un ASE grâce auquel un UE assure ou utilise un service, selon la configuration de l'ASE, mais ne permet pas les deux à la fois. Par exemple, l'ASE destiné à la remise de messages est asymétrique car seul le système ouvert comprenant un MTA offre le service correspondant et seul l'autre système ouvert, qui comprend un UA ou une MS, l'utilise.

asynchrone/hétérochrone (déconseillé)

Voir:
non synchrone.

attente après numérotation

Rec. E.600

Intervalle de temps entre la fin de numérotation du demandeur et la réception par celui-ci de la tonalité appropriée ou d'une annonce enregistrée, ou l'abandon de la tentative d'appel sans tonalité.

attente sur occupation

Suppl. n° 2 (II.4)

Conservation en attente par le réseau d'une tentative d'appel qui n'a pas abouti à cause de l'occupation du ou des terminaux demandés ou de l'encombrement du réseau avec établissement automatique de la chaîne de connexion dès que possible.

attente sur occupation avec rappel

Suppl. n° 2 (II.4)

Attente sur occupation avec libération du terminal demandeur et rappel dès que possible.

attribut

Recs. F.400, X.400, X.402

Dans le cadre de la messagerie, élément d'information, composante d'une liste d'attributs, qui décrit un utilisateur ou une liste de distribution et qui peut aussi se rapporter à la structure physique ou organisationnelle du système de messagerie (ou du réseau qui le supporte).

attribut

Recs. F.500, X.501

Information d'un type particulier concernant un objet et figurant dans une entrée décrivant cet objet dans la base de données de l'annuaire (DIB).

Remarque – Pour plus de détails, voir les Recommandations de la série X.500.

attribut

Rec. T.411

Elément d'un constituant d'un document qui a un nom et une valeur exprimant une caractéristique de ce constituant ou une relation avec un ou plusieurs constituants.

attribut

Rec. T.150

Une propriété particulière qui s'applique à un élément de présentation ou un groupe d'éléments de présentation.

Exemples: épaisseur de ligne, couleur.

attribut à plusieurs valeurs

Voir:

multi-valued-attribute; attribut à plusieurs valeurs.

attribut à valeur unique

Voir:

single-valued attribute; attribut à valeur unique.

attribut de connexion; attribut de connexion RNIS

Rec. I.112

Caractéristique spécifiée d'une connexion RNIS.

Remarque – La ou les valeur(s) assignée(s) à un ou plusieurs attributs de connexion peuvent servir à distinguer cette connexion des autres connexions.

attribut de service; attribut de service de télécommunications

Rec. I.112

Caractéristique spécifiée d'un service de télécommunications.

Remarque – La ou les valeurs assignées à un ou plusieurs attributs de service peuvent servir à distinguer ce service de télécommunications des autres services.

attribut défini par domaine

Rec. X.402

Un attribut dont le type est lié à une catégorie d'information par un MD.

Le type et la valeur de chaque attribut défini par domaine sont des chaînes ou des séries de chaînes.

attribut d'exposition

Rec. Z.100

Une *variable* qui appartient à un *processus* peut avoir l'*attribut d'exposition*, auquel cas un autre *processus* se trouvant dans le même *bloc* peut avoir la *valeur* associée à la *variable*. Voir *définition* de visibilité.

attribut général

Voir:

general-attribute; attribut général.

attribut non obligatoire

Rec. T.411

Attribut qui, lorsqu'il s'applique à un constituant, n'est pas nécessairement explicitement spécifié. Si un attribut n'est pas explicitement spécifié dans un constituant donné, cet attribut ne s'applique pas.

attribut normalisé

Recs. F.400, X.400

Attribut dont le type est lié à une certaine classe d'information.

attribut normalisé

Rec. X.402

Un attribut dont le type est lié par la Recommandation X.402 à une catégorie d'information.

La valeur de chaque attribut normalisé, à l'exception du type de terminal, est soit une chaîne, soit une série de chaînes.

attribut obligatoire

Rec. T.411

Attribut qui, lorsqu'il s'applique à un constituant, doit être explicitement spécifié dans ce constituant.

attribute
Voir:
attribut.

attribute-type
Voir:
type d'attribut.

attribute-value-assertion ; assertion de valeur d'attribut

Rec. X.413

Proposition vraie, fausse ou non définie concernant les valeurs des attributs d'une entrée.

attribute-value
Voir:
valeur d'attribut.

attributs d'alarme

Rec. M.30

Une référence collective au retard, à l'étendue et à la gravité des indications d'alarme.

attributs de codage

Rec. T.412

Ces attributs sont associés au type de codage de la portion de contenu et fournissent des informations paramétriques additionnelles utilisées dans le codage et le décodage de la portion de contenu.

attributs de configuration physique

Rec. G.771

Les attributs de configuration physique sont les caractéristiques associées à la configuration physique des RCL et des RCD.

attributs de présentation

Rec. T.412

Un certain nombre d'ensembles d'attributs de présentation peuvent être spécifiés. L'ensemble applicable à un composant de base donné dépend de la classe d'architecture de contenu du contenu associé au composant.

attributs de sélection de protocole

Rec. G.771

Les attributs de sélection de protocole sont les caractéristiques des suites de protocole associés à leur capacité de réponse aux besoins de communication de messages d'application dans les RCL et les RCD.

attributs de surveillance de la qualité de fonctionnement

Rec. M.30

Caractéristiques des paramètres de qualité de fonctionnement, y compris les seuils et les critères de reconnaissance des séquences.

attributs définis d'un domaine

Recs. F.400, X.400

Attributs facultatifs d'une adresse E/D affectés aux noms qui sont sous la responsabilité d'un domaine de gestion.

attributs des messages d'application

Rec. G.771

Les attributs du message d'application sont les attributs qui caractérisent les besoins de fonctions de communication pour les messages d'application dans les RCL et les RCD.

attributs postaux locaux

Recs. F.400, X.400

Attributs normalisés d'une adresse postale E/D, en tant que moyen pour distinguer des lieux portant le même nom (par exemple, par nom d'Etat, nom de pays ou attribut géographique) dans une adresse postale.

attributs vidéo

Rec. Z.341

Attributs destinés à distinguer certaines informations importantes (par exemple, un titre, un message, une rubrique choisie) pour attirer l'attention de l'*usager.* Ils agissent sur les caractères de l'information présentée à l'intérieur de la totalité de la *fenêtre,* dans une partie d'une *sous-fenêtre,* dans la totalité d'un *champ* ou dans une partie d'un *champ.*

audiofréquence de 3,1 kHz

Rec. I.140

Représentation numérique de l'information audiofréquence, telle que les données et les signaux de parole dans la bande vocale avec une largeur de bande de 3,1 kHz, la règle de codage étant spécifiée (par exemple, loi A, loi μ).

audiofréquence de 7 kHz

Rec. I.140

Représentation numérique de l'information audiofréquence avec une largeur de bande de 7 kHz, la règle de codage étant spécifiée.

audiofréquence de 15 kHz

Rec. I.140

Représentation numérique de l'information audiofréquence avec une largeur de bande de 15 kHz, la règle de codage étant spécifiée.

authentification

Rec. F.500

Méthode permettant d'établir des services de sécurité à l'aide d'une procédure d'authentification simple ou complexe. Il existe deux types de procédures: l'authentification de l'origine des données et l'authentification de l'entité équivalente.

Remarque – Pour plus de détails, voir la Recommandation X.509.

authentification poussée

Rec. X.509

Authentification obtenue au moyen d'accréditations déterminées par cryptographie.

authentification simple

Rec. X.509

Authentification obtenue au moyen de simples arrangements de mot de passe.

auto-action ; action automatique

Rec. X.413

Actions qui peuvent être effectuées automatiquement par le MS sur la base d'informations préalablement enregistrées depuis le propriétaire du MS via l'UA.

auto-action-type ; type d'action automatique

Rec. X.413

Utilisé pour indiquer le type d'action automatique, par exemple avertissement.

auto-alert ; avertissement automatique

Rec. X.413

Action automatique dans le MS qui déclenche une opération abstraite avertissement ou une autre action par le MS.

auto-forward ; retransmission automatique

Rec. X.413

Action automatique dans le MS qui déclenche la retransmission automatique par le MS d'un message à un autre destinataire (ou à d'autres destinataires).

autodélimitante

Rec. X.226

Attribut d'une syntaxe de transfert; indique que dans cette syntaxe, la fin de chaque valeur peut être déterminée par des moyens propres à la syntaxe.

autorisation

Rec. Z.331

Relation entre les critères d'accès et les permissions.

AUTORISATION

Rec. Z.333

Permettre que des actions, réponses ou fonctions déterminées du système se produisent. Ces fonctions peuvent être interdites par la conception du système ou par l'action d'INTERDICTION du système.

autorisation

Rec. Z.341

Action destinée à permettre la réalisation des *actions*, des réponses ou des *fonctions* spécifiées par le système; ces *fonctions* peuvent être interdites par la conception du *système* ou par l'utilisation d'une *action d'interdiction.*

autorité administrative

Rec. X.501

Entité exerçant un contrôle administratif sur toutes les entrées mises en mémoire dans un seul agent de système d'annuaire.

autorité chargée de la comptabilité

Rec. D.90

L'Administration du pays qui a délivré la licence à une station mobile (ou une exploitation privée reconnue ou tout autre organisme désigné par l'Administration conformément aux dispositions L1 à L6 de la Recommandation D.90) à laquelle peuvent être adressés les comptes radiomaritimes des stations mobiles qui ont reçu une licence de ce pays.

autorité d'adressage de réseau

Rec. X.213

Autorité d'adressage qui attribue et gère les adresses de point d'accès au service de réseau dans le cadre d'un ou de plusieurs domaines d'adressage de réseau.

autorité d'appellation

Rec. X.213

Autorité qui attribue les noms d'un domaine d'appellation particulier et qui garantit que ces noms sont dépourvus d'ambiguïté. Si l'autorité d'appellation attribue des adresses, elle est appelée *autorité d'adressage.*

autorité de certification (CA)

Rec. X.509

Autorité chargée par un ou plusieurs utilisateurs de créer et d'attribuer leur clé publique et leur certificat. Cette autorité peut, facultativement, créer les clés d'utilisateur.

autorité de désignation

Rec. X.501

Autorité responsable de l'attribution de noms. Chaque objet dont l'entrée d'objet est située à un sommet non feuille dans l'arbre d'information de l'annuaire (DIT) est, ou est étroitement, associé à une autorité de désignation.

autorité responsable de l'appellation

Rec. F.400

Autorité responsable de l'attribution des noms.

autorité responsable de l'appellation

Rec. F.500

Autorité responsable de l'attribution de noms. Chaque objet dont l'entrée d'objet est située à un sommet sans feuilles du DIT est ou est étroitement associé à une autorité responsable de l'appellation.

Dans le cadre des services publics d'annuaire, le domaine de gestion de l'annuaire d'une Administration gère la partie du DIT comportant des entrées de ce domaine. Il peut agir en tant qu'autorité responsable de l'appellation pour les noms distinctifs utilisés dans la portée du domaine.

autre information

Rec. Z.341

Information générale pouvant accompagner les *modèles de fonction* et les listes de *fonctions LHM* sur les documents B et C.

autres répertoires de caractères télétex

Rec. T.61

Liste de caractères graphiques et de fonctions de commande pour usage national ou spécialisé s'ajoutant aux répertoires de caractères graphiques et de fonctions de commande télétex de base, qui peuvent être transmis entre terminaux télétex par accord mutuel.

Remarque – Des répertoires de caractères additionnels particuliers peuvent faire l'objet de Recommandations du CCITT.

avancement de l'opération

Rec. X.518

Ensemble de valeurs qui précise dans quelle mesure la résolution du nom a été réalisée.

avantage du compresseur-extenseur

Rec. G.143

Pour définir l'avantage du compresseur-extenseur, supposons:

a) un circuit international non équipé de compresseurs-extenseurs qui introduit un bruit de N dBm0 dans la communication globale de bout en bout (y compris le circuit de prolongement national typique) et satisfait aux objectifs de bruit des Recommandations G.152 ou G.153, et

b) en outre que le même circuit international est équipé de compresseurs-extenseurs et qu'il est connecté aux circuits de prolongements nationaux typiques, ce qui permet d'obtenir une qualité de bruit subjectivement équivalente ou supérieure à celle du circuit décrit au point a), tout en introduisant un bruit de N' dBm0 entre le compresseur et l'extenseur.

Par conséquent, l'avantage que présente le compresseur-extenseur pour le circuit international de b) est défini par: $(N' - N)$ dB.

avertissement automatique

Voir:

auto-alert; avertissement automatique.

avis de remise positive (PDN)/avis de non-remise (NDN)

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Si l'UC n'a pu remettre le message au terminal appelé bien qu'il ait exécuté un cycle défini de tentatives de remise sur le réseau du terminal appelé (chaque réseau a un cycle spécifique) et dans un délai maximal T2 défini, l'UC doit émettre un NDN à l'intention de l'usager appelant pour lui indiquer que son message n'a pas été remis au terminal appelé et que l'UC ne prendra pas d'autres dispositions en vue de sa remise.

Remarque 1 – Le service NDN n'est pas assuré dans la première méthode d'interfonctionnement dans le sens télex vers télétex.

Remarque 2 – Le service PDN, c'est-à-dire la possibilité pour l'UC d'envoyer une preuve de la remise, sera étudié ultérieurement.

avis de remise en ligne (ODA)

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Le service d'avis de remise en ligne donne au terminal télex qui l'attend (c'est-à-dire qui a maintenu la connexion avec l'UC après le dépôt du message) la possibilité de recevoir une preuve "en ligne" que l'UC a bien remis le message au terminal télétex, à condition que l'établissement de la communication avec le terminal télétex ait été effectué dans un délai de 30 secondes à partir de la fin de l'entrée du message (voir le § 4.1.7 de la Recommandation F.201).

avis de taxation

Rec. I.250

Un service supplémentaire qui permet à l'usager qui paye la communication d'avoir l'information de taxation basée sur l'utilisation.

Il y a trois types d'avis de taxation:

1) information de taxation à la fin de la communication;
2) information de taxation pendant la communication;
3) information de taxation au moment de l'établissement de la communication.

avis médicaux (préfixe 32)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 32 sert à communiquer avec des établissements médicaux nationaux (hôpitaux, etc.) pour obtenir un avis médical ou une consultation. Le préfixe peut être suivi d'un indicatif de pays.

axe de référence

Rec. P.51

Ligne perpendiculaire au plan des lèvres, passant par le centre de l'anneau de garde.

axiome

Rec. Z.100

Forme spéciale d'*équation* équivalant implicitement au *littéral booléen* "TRUE" (vrai). "*Axiomes*" est utilisé comme synonyme de "*axiomes et équations*".

B

Backus-Naur Form

Voir:
forme BNF (Backus-Naur Form).

base de données de l'annuaire (DIB)

Recs. F.500, X.501

Ensemble complet des informations auxquelles l'annuaire assure l'accès; il comprend toutes les informations qui peuvent être lues ou manipulées à l'aide des opérations de l'annuaire.

base de données vidéotex

Rec. F.300

Ensemble de dispositifs d'information et/ou de transactions auxquels l'usager peut accéder, ou qui peuvent être mis à sa disposition.

base d'information

Voir:
information-base; base d'information.

baud (Bd)

Rec. R.140

Unité de rapidité de modulation; le nombre de bauds est égal à l'inverse de la durée en secondes du plus court élément de signal ou de l'intervalle unitaire de ce signal.

Remarque – Par exemple, si la durée de l'intervalle unitaire est de 20 ms, la vitesse de modulation est de 50 bauds.

bidirectionnel

Rec. Q.9

Qualificatif qui implique que la transmission de l'information se fasse dans les deux sens.

bidirectionnel

Voir:
faisceau (de circuits).

bidirectionnel asymétrique

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand le service offre des caractéristiques de flux de l'information différentes dans les deux sens.

bidirectionnel symétrique

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand le service offre les mêmes caractéristiques d'écoulement de l'information entre deux points d'accès ou de référence (ou plus) vers l'avant et vers l'arrière.

bilatéral simultané

Voir:
duplex; bilatéral simultané.

bit

Voir:
élément binaire; bit.

bit de contrôle (CRT)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Bit associé à un caractère ou à un groupe de bits et qui contribue à la vérification de l'absence d'erreur à l'intérieur de ce caractère ou de ce groupe.

bit de données appliqué

Recs. V.36, V.37

Bit de données qui a été appliqué à l'embrouilleur, mais qui n'a pas eu d'effet sur la transmission à l'instant considéré.

bit de remplissage

Rec. R.140

Bit sans signification particulière utilisé pour occuper un temps de communication, pendant lequel il n'y a pas de bits significatifs à transmettre.

bit de synchronisation

Rec. R.140

Bit servant à la synchronisation de trame.

bit indicateur vers l'arrière (BIR)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Bit transmis dans une trame sémaphore et demandant, par son changement d'état, à l'autre extrémité, d'entamer la procédure de retransmission après qu'une trame sémaphore a été reçue hors séquence.

bit indicateur vers l'avant (BIA)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Bit transmis dans une trame sémaphore et indiquant, par son changement d'état, le début d'un cycle de retransmission.

bit suivant transmis

Recs. V.36, V.37

Bit qui sera transmis comme conséquence de l'embrouillage du bit de données appliqué.

bits transmis précédemment

Recs. V.36, V.37

Bits qui ont été transmis avant le bit suivant transmis. Ces bits sont numérotés à la suite, dans l'ordre chronologique inverse, c'est-à-dire que le premier bit transmis précédemment est celui qui précède immédiatement le bit suivant transmis.

bits/échantillon pour les signaux vocaux

Rec. G.763

Nombre moyen de bits de codage par échantillon pour toutes les voies interurbaines utilisées pour la téléphonie. La moyenne doit être calculée à deux décimales près.

$$\text{Bits/échantillon pour les signaux vocaux} = \frac{\sum_N \text{Nombre de bits de la voie support utilisée pour les signaux vocaux}}{\sum_N \text{Nombre de voies interurbaines non préassignées ayant un état de classification autre que "transparent", "données" ou "inactif"}}$$

bivalent [trivalent, etc.]

Rec. R.140

Qualificatif indiquant que le nombre d'états significatifs utilisé est de 2 [3, 4, etc.].

blanc nominal

Voir:
noir nominal; blanc nominal.

bloc

Rec. I.113

Unité d'information qui comprend un en-tête et un champ d'information.

bloc

Glos. (VI.3)

Groupe de 12 unités de signalisation transmis à la ligne.

bloc

Rec. Z.100

Partie d'une *subdivision d'un système* ou d'un *bloc* ascendant (PARENT). Utilisé tout seul, le mot *bloc* est synonyme d'*instance de bloc.* Un *bloc* est une *unité de portée* et fournit une interface statique.

bloc

Voir:
clique; bloc;
pavé; bloc.

bloc à auto-cadrage

Rec. I.113

Bloc dont on peut identifier les limites par examen du bloc lui-même. Une séquence ou un fanion défini au début de chaque bloc peut servir à la démarcation du bloc.

bloc (de données)

Rec. Q.9

Groupe de bits ou d'éléments *n*-aires transmis comme une entité à laquelle une procédure de codage est généralement appliquée dans un but de protection contre les erreurs.

bloc de fonction de communication de données (FCD)

Recs. M.30, M.60

Le bloc de FCD fournit le moyen à la communication de données de transporter les informations relatives à la gestion des télécommunications entre les blocs de fonction. Les détails concernant la FCD figurent au § 5.3 de la Recommandation M.30.

bloc de fonction de médiation (FM)

Recs. M.30, M.60

Le bloc de FM agit sur les informations passant entre les fonctions d'élément de réseau (FER) et les fonctions de système d'exploitation (FSE) en vue de réaliser une communication satisfaisante et efficace. Les principales FM comprennent la commande de communication, la conversion de protocoles et le traitement des données, la communication des fonctions primitives, les processus faisant intervenir une prise de décisions et le stockage des données. Les détails concernant la FM figurent au § 5.4 de la Recommandation M.30.

bloc de fonction de poste de travail (FPT)

Rec. M.30

Le bloc de FPT assure les moyens de communications entre les blocs de fonctions (FSE, FM, FCD, FER) et l'usager. Les détails concernant la FPT figurent au § 5.6 de la Recommandation M.30.

bloc de fonction de système d'exploitation (FSE)

Recs. M.30, M.60

Le bloc de FSE traite les informations relatives à la gestion des télécommunications pour mettre en œuvre et/ou commander la réalisation des différentes fonctions de gestion des télécommunications. Les détails concernant la FSE figurent au § 5.2 de la Recommandation M.30.

bloc de fonction d'élément de réseau (FER)

Recs. M.30, M.60

Le bloc de FER communique avec un réseau de gestion des télécommunications (RGT) afin d'être surveillé et/ou commandé. Les détails concernant la FER figurent au § 5.5 de la Recommandation M.30.

bloc de paramètres

Rec. V.110

L'ensemble complet des informations sur les paramètres structurées en groupes de messages, qui sont transférés par chaque adaptateur de terminal (TA) vers l'autre pendant chaque échange de paramètres.

bloc de paramètres

Rec. Z.341

Ensemble de *paramètres* contenant l'information nécessaire au *système* pour qu'il exécute la *fonction* spécifiée dans la *commande.*

bloc de texte

Rec. Z.341

Toute combinaison de *textes explicatifs,* de *paramètres définis par leur nom* et/ou de *tableaux* donnant une information de *sortie* chaque fois qu'elle est nécessaire ou demandée.

bloc fonctionnel (en LDS)

Rec. Q.9

Un bloc fonctionnel est un objet de dimensions commodes, caractérisé par des relations de logique interne bien déterminées et qui contient un ou plusieurs *processus.*

bloc message

Rec. U.82

Partie de l'UTM qui contient les renseignements à transférer entre les UER télex.

bloc numérique

Rec. G.701

Ensemble d'une liaison numérique et des équipements de multiplexage numérique qui lui sont associés.

Remarque – Le débit binaire de la liaison numérique doit qualifier le terme.

bloc numérique

Rec. M.300

Ensemble d'un conduit numérique et des équipements de multiplexage numériques qui lui sont associés.

Voir la figure 6/M.300.

Remarque – Le débit binaire du conduit numérique doit être indiqué dans le titre.

bloc numérique normal

Voir:
liaison normale; équipement normal; bloc numérique, groupe.

bloc primaire

Recs. M.300, Q.9

Groupe de base de voies MIC, assemblées par multiplexage dans le temps.

Voir la figure 5/M.300.

Remarque – Il pourrait être utile d'appliquer les conventions suivantes:

Bloc primaire "μ" – groupe de base de voies MIC provenant d'un équipement multiplex MIC à 1544 kbit/s.

Bloc primaire "A" – groupe de base de voies MIC provenant d'un équipement multiplex MIC à 2048 kbit/s.

bloc primaire (déconseillé)

Voir:
groupe primaire MIC.

bloc (système de signalisation n° 6)

Rec. Q.9

Groupe de 12 unités de signalisation transmis sur la voie de signalisation.

blocage

Rec. P.84

Condition dans laquelle un circuit d'entrée devient actif sous l'effet de la parole mais il ne peut pas être attribué immédiatement à une voie support, en raison de l'indisponibilité de ces voies.

blocage d'un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Evénement rendant indisponible un canal sémaphore et résultant généralement d'un état "isolement du processeur" à l'une de ses extrémités.

blocage externe

Rec. E.600

Probabilité pour qu'une connexion ne puisse pas être établie entre un point donné d'un réseau et toute ressource appropriée d'un ensemble de ressources extérieur, par suite d'encombrement d'appel à l'intérieur de cet ensemble de ressources.

blocage interne

Rec. E.600

Probabilité pour qu'une connexion ne puisse pas être établie entre un point donné d'un réseau et toute ressource libre appropriée d'un ensemble de ressources extérieur, par suite d'encombrement d'appel dans cette partie de réseau.

blocage partiel

Rec. P.84

Pourcentage de conversation perdue, obtenu en faisant une moyenne sur tous les circuits d'entrée pour un intervalle de temps donné, par exemple une minute.

blocage temporaire de circuit après libération

Rec. Q.762

Information envoyée au commutateur à l'autre extrémité du circuit ou du faisceau pour indiquer un premier niveau de surcharge du commutateur qui l'émet, et demander que ce circuit (faisceau) ne soit pas utilisé pendant une courte période de temps après la libération.

bobine de charge

Recs. G.960, I.430

Dispositif servant à modifier les caractéristiques électriques d'une ligne et à assurer un affaiblissement relativement constant dans toute la gamme des fréquences vocales, mais qui donne un affaiblissement relativement élevé au-delà de cette gamme.

bogue

Voir:
erreur de programmation; bogue.

boîte postale

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie la boîte postale par laquelle l'objet recevra la remise physique. Si elle existe, la valeur de l'attribut fait partie de l'adresse postale de l'objet.

boîtier ligne; case de lignes

Rec. T.411

Surface rectangulaire au sein de laquelle une séquence d'images de caractères est positionnée.

booléen

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie et qui a les *valeurs* TRUE (vrai) et FALSE (faux). Pour la *sorte "booléen"*, les opérateurs prédéfinis sont NOT, AND, OR, XOR et implication.

bord arrière

Voir:
front arrière; bord arrière; bord postérieur.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

bord avant

Voir:

bord d'attaque; bord antérieur.

bord d'attaque; bord antérieur

Rec. T.411

Limite d'un cadre ou d'un bloc qui est orthogonale par rapport à la direction du trajet de formatage et qui est coupée la première, à partir de l'extérieur du cadre ou du bloc, dans le sens opposé à la direction du trajet de formatage.

bord de début

Voir:

limite de début; bord de début.

bord droit

Voir:

limite droite; bord droit.

bord gauche

Voir:

limite gauche; bord gauche.

bord inférieur

Voir:

limite inférieure; bord inférieur.

bord postérieur

Voir:

front arrière; bord arrière; bord postérieur.

bornes d'entrée et de sortie du commutateur

Rec. 45 bis

Il est nécessaire de définir les bornes d'entrée et de sortie pour procéder à des mesures unidirectionnelles. Dans le sens ALLER, représenté par un trait fort sur la figure 1/Q.45 *bis*, la limite au point A constitue la borne d'entrée et la limite au point D la borne de sortie. Dans le sens RETOUR, la configuration est inversée.

L'emplacement précis des points A et D et, par voie de conséquence, des bornes d'entrée et de sortie, dépend des procédures nationales, et il est donc inutile que le CCITT le définisse. Seul l'organisme national chargé d'un commutateur de transit international peut fixer l'emplacement de ces points et donc définir les limites du centre concerné.

bouche artificielle

Rec. P.10

Dispositif comprenant un *haut-parleur* monté dans une enceinte et ayant des caractéristiques de directivité et de rayonnement sensiblement identiques à celles de la bouche humaine moyenne.

bouclage

Rec. M.30

Une procédure utilisée sur l'emplacement de la panne, qui consiste à retourner un signal à son origine à travers le même trajet sur lequel il a été reçu.

bouclage

Rec. R.140

Connexion de la voie d'aller sur la voie de retour correspondante afin d'observer sur la voie de retour les signaux qui ont été émis sur la voie d'aller et de contrôler la qualité de transmission.

bouclage complet ; boucle complète ; mise en boucle complète

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Mécanisme physique de couche 1 qui fonctionne sur le train de bits complet. Au point de mise en boucle, le train de bits de réception est renvoyé vers le poste émetteur sans modification.

Remarque – L'emploi de l'expression "bouclage complet" ne se rapporte pas à une mise en œuvre, car un tel bouclage peut être assuré au moyen d'éléments logiques actifs ou par une dissymétrie commandée d'un transformateur différentiel, etc. Au point de commande, seuls les canaux d'informations peuvent être disponibles.

bouclage en écho (déconseillé)

Voir:

bouclage partiel.

bouclage logique ; mise en boucle logique

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Bouclage qui agit de façon sélective sur certaines informations dans un ou plusieurs canaux spécifiés et qui peut provoquer une modification spécifiée de l'information en boucle. Les bouclages logiques peuvent être définis pour s'appliquer à une couche quelconque, en fonction des procédures de maintenance détaillées qui sont spécifiées.

bouclage non transparent ; boucle non transparente

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Dans un bouclage non transparent, le signal transmis au-delà du point de bouclage (signal vers l'avant) quand le bouclage est activé n'est pas le même que le signal reçu au point de bouclage. Le signal vers l'avant peut être défini ou non spécifié.

Voir les figures B-2/G.960, E-2/I.430 ou 1/M.125.

bouclage numérique ; mise en boucle numérique

Recs. G.960, I.430, I.601, M.60, M.125

Mécanisme incorporé dans une partie de l'équipement grâce auquel une communication bilatérale peut se reconnecter sur elle-même de façon qu'une partie ou la totalité de l'information contenue dans le train de bits envoyé sur le trajet d'émission est renvoyée sur le trajet de réception.

bouclage partiel ; boucle partielle ; mise en boucle partielle

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Mécanisme physique de couche 1 qui fonctionne sur un ou plusieurs canaux spécifiés multiplexés dans le train de bits complet. Au point de bouclage, le train de bits reçu associé au canal (aux canaux) spécifié(s) est renvoyé au poste émetteur sans modification.

bouclage transparent ; boucle transparente

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Bouclage dans lequel le signal transmis au-delà du point de bouclage (le signal vers l'avant) quand le bouclage est activé est le même que le signal reçu au point de bouclage.

Voir les figures B-1/G.960, E-1/I.430 ou 1/M.125.

boucle (déconseillé)

Voir:

ligne.

boucle de protection contre les erreurs

Glos. (VI.3)

Nombre d'unités de signalisation transmises sur la liaison de signalisation pendant l'intervalle entre l'émission d'une unité de signalisation donnée et la reconnaissance de l'accusé de réception de cette unité de signalisation.

boucle pour contrôle de continuité

Rec. Q.9, Glos. (VI.3, VI.7, VI.8, VI.9)

Equipement mis en place à une extrémité d'un circuit pour relier entre elles les voies aller et retour de ce circuit, et qui permet à l'autre extrémité de faire un contrôle de continuité en boucle.

brasseur de modes ; mélangeur de modes

Rec. G.651

Dispositif servant à induire le transfert de puissance entre les modes dans une fibre optique, en brassant effectivement les modes.

Remarque – Sert fréquemment à fournir une distribution des modes indépendante des caractéristiques de la source.

broutage longitudinal

Rec. T.0

Effet dû à une irrégularité de rotation du cylindre ou de l'hélice d'impression, et se manifestant sur l'image reproduite par de petites sinuosités ou discontinuités de lignes qui sont régulières sur le document original.

broutage transversal

Rec. T.0

Effet dû à une irrégularité du pas d'exploration et se manifestant sur l'image reproduite par la présence simultanée de chevauchements et d'interlignages.

bulletins météorologiques (préfixe 41)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 41 permet une communication avec un bureau météorologique pour la transmission de bulletins météorologiques maritimes.

bureau de réservation

Rec. F.710

Centre administratif national où se font les réservations de connexions et, s'il y a lieu, d'UCM[1] et autre matériel.

bureau national de distribution de télémessages

Rec. F.50

Bureau chargé d'imprimer et de mettre sous enveloppe les télémessages qui sont ensuite introduits dans le réseau de distribution du courrier (ou équivalent).

bureau public de télécopie

Rec. F.160

Bureau public d'une Administration chargé de l'acceptation, de la transmission, de la réception et de la remise des télécopies.

bureaufax

Suppl. n° 1 (II.4)

Service public international de télécopie entre bureaux publics (voir la Recommandation F.170). Les Administrations ont la faculté d'adopter une autre appellation, plus commerciale, (par exemple, Publifax) pour le service bureaufax qu'elles offrent à leurs usagers.

bus ; jonction multiplex interne

Rec. G.701

Trajet commun que suivent dans un appareil ou une station les signaux provenant d'un certain nombre de voies de transmission, la séparation étant réalisée par répartition temporelle.

C

cabine publique télex

Suppl. n° 2 (II.4)

Terminal télex mis à la disposition du public (c'est-à-dire des non-abonnés).

cabine téléphonique

Rec. P.10

Construction légère ou petit local contenant un *poste téléphonique installé* et dans lequel l'usager doit entrer pour bénéficier dans une certaine mesure d'une isolation acoustique et du secret des conversations.

cabine téléphonique ouverte

Rec. P.10

Cabine téléphonique sans porte.

câble d'abonné (déconseillé)
Voir:
câble d'installation.

câble de central

Recs. G.960, I.430

Câble faisant partie du réseau de distribution de lignes locales et utilisé dans le central local entre la terminaison de ligne et le répartiteur principal.

câble de distribution

Recs. G.960, I.430

Câble utilisé dans le réseau de distribution de lignes locales entre le point de sous-répartition et un point de distribution.

câble d'installation

Recs. G.960, I.430

Câble ou simple paire de fils métalliques utilisé dans le réseau de distribution de lignes locales entre un point de distribution et les locaux de l'abonné.

câble principal

Recs. G.960, I.430

Câble utilisé dans le réseau de distribution de lignes locales entre le répartiteur principal et un point de sous-répartition.

cadence complète de caractères

Rec. R.140

En télégraphie synchrone, nombre maximal de caractères qu'il est possible de transmettre sur une voie donnée par unité de temps.

cadence utile de transfert

Rec. R.140

Nombre moyen de bits, caractères ou blocs transférés par unité de temps entre deux points et acceptés comme valides à la réception.

cadre

Rec. T.411

Type de composant de présentation composite correspondant à une surface rectangulaire à l'intérieur d'une page ou d'un autre cadre.

calendrier de sortie des résultats

Recs. Z.336, Z.341

Données spécifiant un ensemble de jours (ou un schéma de périodicité) et les heures de ces jours auxquelles la sortie des résultats doit être faite.

canal (débit)

Rec. I.140

Cet attribut décrit les canaux, avec leurs débits binaires, utilisés pour transférer l'information d'usager et/ou l'information de signalisation en un point d'accès donné.

canal

Rec. I.412

Une certaine portion de la capacité de transport d'information d'une interface.

canal

Rec. Q.1063

Un canal représente, dans une interface, une portion spécifique de la capacité de transmission de l'information. Les canaux sont classés par types d'après leurs caractéristiques communes. Les types de canaux qui apparaissent à l'interface radioélectrique sont indiqués aux § 3 et 4 de la Recommandation Q.1063.

canal

Rec. Z.100

Connexion qui achemine des *signaux* entre deux *blocs*. Les *canaux* acheminent aussi des *signaux* entre un *bloc* et l'*environnement*. Les *canaux* peuvent être unidirectionnels ou bidirectionnels.

canal (déconseillé)
Voir:
canal d'accès.

canal (à multiplexage dans le temps)

Rec. Q.9

Conduit commun dans un appareil, un poste ou une station, que suivent les signaux provenant d'un certain nombre de voies, séparés entre eux par multiplexage dans le temps.

canal C
Voir:
canal de commande; canal C.

canal CL

Rec. G.961

Ce canal est acheminé par le système de transmission numérique, dans les deux sens, entre TL et TR1. Il sert au transfert de l'information concernant l'exploitation, la maintenance et l'activation/désactivation du système de transmission numérique et de la section numérique.

canal d'accès

Rec. I.112

Partie désignée présentant des caractéristiques spécifiées, de la capacité de transfert d'information à l'interface usager-réseau.

Remarque 1 – Le terme "voie de transmission", qui indique implicitement un fonctionnement unidirectionnel est généralement abrégé en "voie". Dans le cas particulier où l'expression "canal d'accès" est utilisée pour englober le fonctionnement bidirectionnel à travers l'interface usager-réseau, il ne faut pas l'abréger en "canal".

Remarque 2 – L'expression "canal d'accès" peut être précisée, par exemple par les lettres H, B ou D, auquel cas il y a lieu de l'abréger en "canal H", "canal B" ou "canal D".

Remarque 3 – Sauf quand elles sont spécifiées différemment, les caractéristiques du canal d'accès à l'interface usager-réseau sont censées être bidirectionnelles symétriques. Quand ces caractéristiques sont unidirectionnelles, l'expression "canal d'accès unidirectionnel" doit être utilisée.

canal d'accès

Rec. M.60

Partie désignée, présentant des caractéristiques spécifiées, de la capacité de transfert d'information à l'interface usager-réseau.

Remarque 1 – Le transfert d'information peut être, et c'est le cas le plus courant, bidirectionnel.

Remarque 2 – Voir aussi la définition d'une voie de transmission.

canal d'accès

Rec. Q.9

Une partie désignée de la possibilité de transfert d'information, ayant des caractéristiques spécifiées, et offerte à l'interface-réseau.

Remarque 1 – Il est admis que le terme "voie de transmission" implique seulement un fonctionnement unidirectionnel, auquel cas on utilise communément le terme "voie" de façon abrégée. Pour éviter toute confusion par rapport à cette utilisation, le terme "voie d'accès", qui englobe le fonctionnement bidirectionnel à travers l'interface usager-réseau, ne doit pas être abrégé en "voie".

Remarque 2 – Le terme "voie d'accès" peut être assorti d'une précision, par exemple les lettres H, B ou D, auquel cas il est approprié d'abréger le terme en "voie H", "voie B" ou "voie D" (ou "canal H", "canal B" ou "canal D").

canal de commande; canal C

Recs. G.960, I.430

Capacité de transmission supplémentaire affectée spécialement à un point de référence ou à une interface ou transportée par un système de transmission numérique, pour assurer l'exécution de fonctions de gestion.

Remarque – Le canal de commande à un point de référence, une interface ou un type de système de transmission spécifique est désigné par un suffixe, par exemple:

- canal C_{V1}: canal de commande à l'interface V_1;
- canal C_L: canal de commande à la ligne.

canal de service (déconseillé)

Voir:

canal de commande; canal C.

canal et débit d'accès

Rec. I.140

Cet attribut décrit les canaux et le débit binaire utilisés pour transférer l'information d'usager et/ou l'information de signalisation à un point d'accès donné.

canal radioélectrique de signalisation

Rec. Q.1001

C'est la liaison radioélectrique constituée entre une station mobile et une station de base en vue de transmettre toutes les informations entre la station mobile et le CCM dans la zone duquel se trouve la station mobile, durant le temps pendant lequel aucun canal radioélectrique de trafic n'est établi entre cette station de base et cette station mobile.

canal radioélectrique de trafic

Rec. Q.1001

C'est la liaison radioélectrique constituée entre une station mobile et une station de base pour l'établissement d'une communication et effectuée uniquement à la station mobile pendant la durée de cette communication.

canal sémaphore de secours; liaison de signalisation de réserve

Rec. Q.9

Canal sémaphore pouvant écouler la totalité ou une partie du trafic sémaphore d'un canal sémaphore normal lorsque celui-ci est en dérangement ou lorsqu'il a été mis hors service.

canal sémaphore disponible

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Canal sémaphore qui a achevé avec succès la procédure d'alignement initiale et achemine (ou est prêt à acheminer) le trafic sémaphore.

canal sémaphore indisponible

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Canal sémaphore qui a été désactivé et ne peut par conséquent véhiculer du trafic sémaphore.

canal sémaphore; liaison de signalisation

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Moyen de transmission constitué d'une liaison sémaphore de données et de fonctions de commande du transfert, et utilisé pour assurer un transport fiable des messages de signalisation.

canal sémaphore normal; liaison de signalisation régulière

Rec. Q.9

Canal sémaphore qui sert normalement à écouler une partie prédéterminée du trafic sémaphore.

capabilité (d'une entité)

Voir:
capacité; capabilité d'une entité.

capacité; capabilité d'une entité

Rec. E.800

Aptitude d'une *entité* à répondre à une demande de service de taille donnée pour un état interne donné de l'*entité.*

Remarque 1 – Un état interne donné d'une entité caractérise, par exemple, une combinaison de parties de l'entité en *panne* ou non.

Remarque 2 – La capacité est aussi la traficabilité.

capacité d'accès

Rec. Q.1063

Définit les modalités d'accès possibles du point de vue du nombre et du type de canaux susceptibles d'être offerts par un équipement. De cette façon, une capacité d'accès de station mobile (SM) est l'ensemble des configurations de canaux possibles offertes par l'équipement. De même, on peut considérer que la capacité d'accès de station de base (SB) est un superensemble de la SM. Par conséquent, la capacité d'accès est un attribut fixe d'un équipement.

capacité d'accès; capacité d'accès au RNIS

Rec. I.112

Nombre et type des canaux d'accès, en une interface d'accès du RNIS, qui sont effectivement disponibles pour les besoins de télécommunications.

capacité d'acheminement de charge

Rec. P.84

La capacité d'acheminement de charge est définie comme la charge vocale maximale offerte plus la charge "supplémentaire" (voir le § 1.2.19 de la Recommandation P.84) que les voies de l'EMCN peuvent acheminer sans aucune perte forcée d'échantillons de paroles. La surcharge EMCN se produit lorsque la charge offerte instantanément dépasse la capacité d'acheminement des voies supports de l'EMCN.

capacité de charge

Rec. G.701

Niveau d'un signal sinusoïdal dont les maximums positifs et les minimums négatifs coïncident avec les valeurs virtuelles de décision.

capacité de communication

Rec. X.300

La capacité de communication comprend les moyens de communication entre systèmes, relatifs aux fonctions de capacité de transmission indiquées ci-dessus. Une capacité de communication peut être définie par le CCITT; elle peut aussi être définie à titre privé par les usagers.

capacité de débit

Rec. X.135

Soit B_i et B_j deux limites de connexion virtuelle. Supposons qu'il faille évaluer le débit en régime permanent avec les paquets de données s'écoulant de B_i vers B_j. Supposons que la charge L soit statistiquement constante sur la section de la connexion virtuelle comprise entre B_i et B_j. Dans ce cas, la capacité de débit de cette section supportant une charge égale à L est définie comme le débit en régime permanent porté à son maximum lorsqu'on considère toutes les combinaisons offertes des dispositions et des choix de paramètres de la connexion virtuelle relatifs à la performance et à la charge à l'extérieur de B_i et B_j.

capacité de sécurité

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, mécanismes qui protègent contre diverses menaces relatives à la sécurité.

capacité de télécommunications

Rec. X.300

Elément fonctionnel combiné de la capacité de communication et de la capacité de transmission.

capacité de traitement

Rec. Q.9

Capacité totale d'une unité disponible pour exécuter des fonctions de traitement.

capacité de transmission

Rec. X.300

La capacité de transmission comprend tous les mécanismes dont un sous-réseau (ou des sous-réseaux en interfonctionnement) a besoin pour assurer le transfert en transparence des données entre équipements d'usager ou le système intermédiaire d'application, y compris le mécanisme correspondant dans les systèmes d'extrémité. Elle comprend tous les mécanismes requis pour accéder aux sous-réseaux, définis dans les Recommandations de la série I.230 et la Recommandation X.10 en ce qui concerne la transmission en transparence de l'information. Elle peut également comprendre des fonctions spéciales de gestion, fonctions qui doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

Remarque – Il est admis que certains services complémentaires facultatifs offerts aux usagers/services supplémentaires définis dans la Recommandation X.2 et les Recommandations de la série I.250 concernent uniquement la capacité de transmission, alors que d'autres concernent aussi la capacité de communication. La liste exacte de chaque catégorie ne fait pas l'objet de la Recommandation X.300.

capacité d'écoulement du trafic

Voir:
traficabilité; capacité d'écoulement du trafic.

capacité dimensionnée de commutateur

Rec. Q.9

La charge de trafic maximale qu'un commutateur peut traiter tout en respectant les conditions de qualité de fonctionnement spécifiées et en accomplissant toutes les fonctions normales d'exploitation et d'administration sans entrer dans une condition de surcharge.

capacité nominale

Rec. Q.543

Charge moyenne proposée à laquelle le commutateur fonctionne en parvenant à satisfaire aux critères de qualité d'écoulement du trafic utilisés par l'Administration pour mettre au point le commutateur.

capacité utile

Rec. I.113

Nombre de bits de données contenus dans un bloc [par exemple, entre le champ d'adresse et le champ CRC de trames de base LAPD (procédure d'accès à la liaison sur canal D)] avec transfert réussi, dans un seul sens, à travers cette section par unité de temps.

capacité utile d'information

Rec. I.113

Débit de l'interface moins le débit de la charge supplémentaire. Débit binaire de la charge utile d'interface.

capacités de sécurité

Rec. F.500

Capacités d'un système d'annuaire permettant de se prémunir contre les atteintes à la sécurité.

Remarque 1 – Ces capacités du système d'annuaire sont considérées comme des services complémentaires facultatifs additionnels offerts aux usagers dans le cadre du service.

Remarque 2 – Voir la Recommandation X.509 pour une explication des capacités de sécurité.

capacités d'une IUT

Rec. X.290

Ensemble des fonctions et options du ou des protocoles concernés et, le cas échéant, ensemble des facilités et options formulées dans la définition de service concernée, qui doivent être assurées par cette IUT.

caractère

Rec. E.131

Symbole, numéro ou lettre spécifique servant à désigner le signal provoqué par une commande.

caractère

Rec. Q.9

Elément d'un *ensemble de caractères*, employé pour organiser, contrôler ou représenter des données.

caractère

Recs. T.50, T.51

Elément d'un ensemble employé pour organiser, commander ou représenter des données.

caractère

Rec. T.61

Elément d'un ensemble utilisé pour l'organisation, la commande ou la représentation de données. Un répertoire de caractères contient deux types d'éléments: les caractères graphiques et les fonctions de commande.

caractère

Rec. T.411

Membre d'un ensemble d'éléments utilisés pour l'organisation, la commande et la représentation de l'information.

caractère (character)

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle les *valeurs* sont les éléments de l'Alphabet n° 5 du CCITT (par exemple: 1, A, B, C, etc.). Pour la *sorte "character"*, les *opérateurs de classement* sont prédéfinis.

caractère de commande

Rec. S.140

Caractère dont l'apparition dans un contexte donné provoque, modifie ou interrompt l'exécution d'une fonction.

Remarque 1 – Un caractère de commande peut être enregistré en vue d'une mise en action ultérieure.

Remarque 2 – Un caractère de commande n'est pas un caractère graphique mais peut, dans un certains cas, être représenté par un symbole graphique.

caractère de commande

Recs. T.50, T.51, T.61

Fonction de commande dont la représentation codée est formée d'une seule combinaison binaire.

caractère de commande (en LHM)

Recs. Q.9, Z.341

Caractère inséré parmi d'autres caractères en vue de provoquer, modifier ou arrêter l'exécution d'une opération qui affecte l'enregistrement, le traitement ou l'interprétation des données.

caractère de correction

Rec. Z.341

Caractère utilisé pour appeler les facilités de correction avant l'analyse de l'*entrée* par le *système.*

caractère de mise en page

Rec. Z.341

N'importe quel caractère utilisé pour commander la position de données imprimées, affichées ou enregistrées.

caractère de remplacement

Rec. F.500

Dans le cadre des services d'annuaire, une manière de remplacer des parties inconnues d'attributs en vue de formuler une demande à l'annuaire.

caractère (d'écriture)

Rec. R.140

Membre d'un jeu d'éléments conventionnels servant à l'organisation, à la représentation et au contrôle de l'information.

Remarque – Les caractères peuvent être des lettres, chiffres, signes de ponctuation, symboles et par extension des fonctions de commande telles qu'espaces, inversions, retours du chariot ou interlignes contenus dans un message.

caractère d'exécution

Rec. Z.341

Caractère demandant l'exécution de la *commande.*

caractère final

Rec. T.51

Combinaison d'éléments binaires qui termine une séquence d'échappement.

caractère graphique

Recs. T.50, T.51

Caractère, autre qu'une fonction de commande, qui a une représentation visuelle normalement obtenue par un procédé tel que l'écriture manuelle, l'impression ou l'affichage.

caractère graphique

Rec. T.61

Caractère, autre qu'une fonction de commande, qui a une représentation visuelle normalement manuscrite, imprimée ou affichée. Le terme *caractère graphique* s'applique à deux notions:

a) les caractères graphiques qui sont les éléments d'un jeu qui peut être désigné. Ils sont appelés *caractères graphiques élémentaires* pour les distinguer des *caractères graphiques composites.* Certains des caractères graphiques élémentaires sont utilisés en combinaison pour constituer des caractères graphiques composites;

b) les caractères graphiques qui font partie d'un répertoire; certains d'entre eux sont des *caractères graphiques composites* représentés par des combinaisons de *caractères graphiques élémentaires.*

caractère graphique

Rec. T.411

Elément d'un ensemble de symboles graphiques servant à la représentation de l'information.

Remarque – Les caractères graphiques comprennent les caractères alphanumériques simples (par exemple les lettres accentuées) et les caractères picturaux (mosaïque, par exemple).

caractère inactif

*Série X**

Caractère émis dans la phase de transfert des données, en tant que remplissage, qui ne représente pas d'information.

caractère intermédiaire

Rec. T.51

Caractère dont la combinaison d'éléments binaires apparaît entre celle du caractère ÉCHAPPEMENT et celle du caractère final dans une séquence d'échappement formée de plus de deux combinaisons d'éléments binaires.

caractère (statistique)

Suppl. n° 6 (II.3)

Propriété servant à différencier les individus d'une population donnée.

Remarque – La différenciation entre individus peut être quantitative ou qualitative. Un caractère quantitatif est appelé *mesure* ou "variable"; un caractère qualitatif est appelé "attribut".

caractère suite

Rec. Z.341

Caractère d'exécution spécial impliquant un *code de commande* analogue pour la *commande* suivante et donc permettant au *système* de formuler directement une *proposition* pour le *bloc de paramètres* suivant.

caractère (télégraphique)

Rec. R.140

Jeu d'éléments conventionnels établi par le code pour permettre la transmission d'un caractère écrit (lettre, chiffre, signe de ponctuation, signe arithmétique, etc.) ou la commande d'une fonction donnée (espace, inversion, changement de ligne, retour du chariot, correction de phase, etc.); ce jeu d'éléments est caractérisé par la variété, la durée et la position relative des éléments qui le composent (ou par certains de ces aspects).

Remarque – Les termes français et anglais ne sont pas équivalents.

caractères de mise en page

Rec. T.61

Fonctions de commande qui agissent sur le positionnement du texte, à l'intérieur de la zone de texte, sur un dispositif de présentation.

caractères graphiques

Rec. Q.9

Groupe de *caractères*, à l'intérieur de l'*ensemble de caractères*, servant à améliorer la lisibilité de la *sortie*.

caractères graphiques

Rec. Z.341

Ensemble de caractères, appartenant au *jeu de caractères*, utilisé pour améliorer la lisibilité de la *sortie*.

caractéristique (probabilité); mesure (en fiabilité et domaines connexes)

Suppl. n° 6 (II.3)

Fonction ou quantité utilisée pour décrire une *variable aléatoire* ou un *processus aléatoire*.

Remarque – Pour une *variable aléatoire*, des exemples de *caractéristiques* sont la *fonction de répartition* et l'*espérance mathématique*.

caractéristique de la tension de décharge en fonction du courant

Rec. K.12

Variation des valeurs de crête de la tension de décharge par rapport au courant de décharge.

caractéristiques de propagation

Recs. E.800, M.60

Aptitude d'un milieu de propagation, dans lequel une onde se propage sans guide artificiel, à transmettre un signal avec des tolérances données.

Remarque – Les tolérances données peuvent s'appliquer à des variations du niveau du signal, du bruit, des niveaux de brouillage, etc.

caractéristiques des messages d'application

Rec. G.771

Les caractéristiques des messages d'application sont les attributs des messages d'application et l'information contenue dans les messages d'application.

caractéristiques fondamentales

Rec. Q.300

Caractéristiques constituantes essentielles sur lesquelles un système est fondé.

caractéristiques générales (en LDS)

Rec. Q.9

Qu'il s'agisse de *spécification* ou de *description*, les caractéristiques générales d'un système portent sur des questions telles que les conditions limites de température et de transmission, la construction, la capacité du central, la qualité d'écoulement du trafic, etc. (Recommandation Z.100, § 1.1.)

carte d'assignation

Rec. G.763

Enregistrement, contenu dans la mémoire d'un EMCN, des interconnexions requises entre voies interurbaines et voies supports. Cet enregistrement est dynamiquement actualisé, en temps réel, pour tenir compte des demandes de trafic qui parviennent à l'EMCN.

cas d'essai

Rec. X.403

Spécifie les séquences des événements d'essai nécessaires pour atteindre l'objectif de l'essai et pour attribuer un jugement "réussite", "échec" ou "sans conclusion".

case de lignes

Voir:
boîtier ligne; case de lignes.

catégorie

Voir:
grade; catégorie.

catégorie d'accès

*Série X**

Méthode permettant à un équipement terminal de traitement de données (ETTD) d'accéder aux services publics de transmission de données dans lesquels on a normalisé les caractéristiques de débit binaire et d'interface ETTD/ETCD. Les méthodes qui sont définies comprennent notamment la connexion directe aux réseaux publics pour données dans les réseaux numériques avec intégration des services ainsi qu'une série de connexions commutées avec ces réseaux par l'intermédiaire d'autres réseaux publics.

catégorie d'usagers du service

*Série X**

Catégorie de transmission de données fournie par un réseau et dans laquelle les débits appliqués à la *transmission des données*, aux *signaux de sélection de l'adresse* et aux *signaux de progression de l'appel* ainsi que le mode de fonctionnement de l'équipement terminal sont normalisés. Voir aussi *catégorie d'usagers du service international*.

catégorie d'usagers du service international

*Série X**

Catégorie de service public de transmission de données dans un certain réseau, dont le débit binaire, les débits binaires de contrôle et d'autres paramètres sont spécifiés par rapport aux services, aux interfaces et au mode de fonctionnement du terminal.

catégorie de service support de communication virtuelle et de circuit virtuel permanent

Rec. I.230

Cette catégorie de service support assure le transfert sans restriction des informations d'usager sous forme de paquets, en utilisant un circuit virtuel sur un canal B ou D, au point de référence S/T. Les informations de signalisation pour communication virtuelle et/ou éventuellement les messages de GEM destinés aux services de circuit virtuel permanent sont transmis sur un canal D ou B comme décrit dans la Recommandation I.462 (X.31).

catégorie de service support sans restriction, structuré à 8 kHz en mode circuit à 384 kbit/s

Rec. I.230

Cette catégorie de service support assure la transmission sans restriction d'informations d'usager à 384 kbit/s sur un canal H_0 au point de référence S/T. Le transfert de l'information de gestion, d'exploitation et de maintenance (GEM) pour les services réservé et permanent peut être assuré sur un canal D appartenant à la même structure d'interface ou une autre structure.

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s sans restriction

Rec. I.230

Cette catégorie de service support transmet sans restriction des informations entre les points de référence S/T. Elle peut donc être utilisée pour diverses applications d'usager, par exemple:

- parole;
- audiofréquence à 3,1 kHz;
- flux d'information de sous-débits multiples, multiplexés à 64 kbit/s par l'usager;
- accès transparent à un réseau public X.25 [Recommandation I.462, cas a)].

L'information d'usager est transmise sur un canal B; la signalisation est véhiculée sur un canal D.

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, utilisable pour le transfert de signaux de parole

Rec. I.230

Cette catégorie de service support est destinée à acheminer des signaux de parole.

Le signal numérique au point de référence S/T est conforme à la loi A ou à la loi μ spécifiée dans la Recommandation G.711. Le réseau peut mettre en œuvre les techniques de traitement applicables aux signaux de parole telles que la transmission analogique, l'annulation de l'écho, le codage des signaux de parole à faible débit binaire, etc. En conséquence, l'intégrité des bits n'est pas assurée. Cette catégorie de service support n'est pas prévue pour accepter des données transmises par modem dans la bande de fréquences vocales.

Toutes les Recommandations relatives au transfert de signaux de parole dans le réseau s'appliquent à cette catégorie de service support.

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, utilisable pour le transfert d'informations audiofréquence à 3,1 kHz

Rec. I.230

Cette catégorie correspond au service actuellement offert sur le réseau téléphonique public commuté (RTPC). Ce service support assure le transfert de signaux de parole et d'information audiofréquence d'une largeur de bande de 3,1 kHz, tels que, par exemple: données transmises dans la bande de fréquences vocales par des modems, télécopie groupes 1, 2 et 3 et téléphonie. Le signal numérique au point de référence S/T est conforme à la Recommandation G.711 (loi A ou loi μ).

Les connexions fournies pour ces services doivent offrir les possibilités de transfert d'informations indiquées ci-dessus. (Cela signifie que le réseau peut comporter des techniques de traitement des signaux de parole sous réserve que celles-ci soient modifiées de façon appropriée ou supprimées fonctionnellement avant le transfert d'information.) La commande des dispositifs de limitation de l'écho, des dispositifs de traitement de la parole, etc., ne se fait que par l'emploi de tonalités de neutralisation (voir la Recommandation V.25). L'intégrité des bits n'est pas assurée. Le réseau peut utiliser la transmission analogique.

Toutes les Recommandations concernant le transfert des signaux de parole dans le réseau s'appliquent à cette catégorie de service support.

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 2 × 64 kbit/s sans restriction

Rec. I.230

Cette catégorie de service support assure le transfert sans restriction de 2 flux d'information d'usager à 64 kbit/s sur 2 canaux B à l'interface usager-réseau.

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit transmettant alternativement de la parole et des signaux à 64 kbit/s non vocaux sans restriction

Rec. I.230

Cette catégorie de service support assure dans une même communication le transfert alternativement de signaux de parole ou d'informations numériques sans restriction à 64 kbit/s.

La demande de cette possibilité et le mode initial désiré par l'usager doivent être identifiés au moment de l'établissement de la communication.

Cette catégorie de service support est prévue pour assurer le service de terminaux à fonctions multiples ou à une seule fonction.

Pour le mode parole de cette catégorie de service support, il en va de même que pour la catégorie de service support de signaux de parole. Pour le mode sans restriction de cette catégorie de service support, il en va de même que pour la catégorie de service support sans restriction.

catégorie de service support structuré à 8 kHz, sans restriction en mode circuit à 1536 kbit/s

Rec. I.230

Cette catégorie de service support assure le transfert sans restriction d'informations d'usager à 1536 kbit/s sur un canal H_{11} au point de référence S/T. Le transfert d'information de GEM pour des services permanent et réservé peut être assuré sur un canal D dans une autre structure d'interface.

catégorie de service support structuré à 8 kHz, sans restriction en mode circuit à 1920 kbit/s

Rec. I.230

Cette catégorie de service support assure le transfert sans restriction d'informations d'usager à 1920 kbit/s sur un canal H_{12} au point de référence S/T. Le transfert de l'information de GEM pour les services réservé et permanent peut être assuré sur un canal D.

catégorie d'objets

Voir:
classe d'objets; catégorie d'objets.

catégorie du demandeur

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, précisant la catégorie de l'abonné demandeur et, en exploitation semi-automatique, la langue de service qui devra être utilisée par l'opératrice d'arrivée, l'opératrice de trafic différé ou l'opératrice d'assistance.

catégorie d'usager

Suppl. n° 2 (II.4)

Catégorie de service définie par les caractéristiques des communications offertes à un usager d'un service public de télécommunications.

Remarque – Les caractéristiques définies pour une catégorie d'usager peuvent être par exemple le débit binaire, le mode d'exploitation du terminal, la structure du code, les interdictions d'accès.

catégorie physique

Rec. T.411

Association d'objets logiques de base et de cadres de niveau inférieur de telle sorte que le contenu de ces objets logiques de base soit placé dans les cadres appropriés.

catégorie physique

Rec. T.412

Cet attribut spécifie le nom de la catégorie physique de l'objet logique.

Une catégorie physique est un nom qui peut être associé avec les descriptions de composants logiques de base et avec les descriptions de composants de cadre en vue de spécifier et de restreindre les objets physiques dans lesquels le contenu des objets logiques de base peut être placé.

catégories permises

Rec. T.412

Cet attribut spécifie les catégories physiques permises pour les objets logiques dont le contenu doit être formaté à l'intérieur du cadre.

cause de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Situation liée à la conception, la fabrication ou l'emploi, qui a entraîné une *défaillance.*

CCM candidat

Rec. Q.1001

Un CCM candidat est un CCM qui commande des cellules susceptibles d'être candidates à la réception d'un appel en cas de relais de transfert intercellulaire.

CCM cible

Rec. Q.1001

Le CCM cible est le CCM qui commande la (les) cellule(s) choisie(s) comme cible(s) pour un transfert intercellulaire.

CCM de rattachement (CCMR)

Rec. Q.9

Peut être utilisé dans les cas où l'enregistreur de localisation nominal est mis en œuvre dans un CCM.

CCM de supervision

Voir:

CCM-A (CCM de supervision).

CCM nominal

Rec. Q.1001

Le terme "CCM nominal" (CCMN) peut être utilisé dans les cas où l'enregistreur de localisation nominal est dans un CCM.

CCM serveur

Rec. Q.1001

Est considéré comme CCM serveur le CCM dans la zone duquel la SM se déplace en cours d'appel.

CCM serveur antérieur

Rec. Q.1001

Est considéré comme CCM serveur antérieur le CCM, autre que le CCM-A, qui était serveur avant le transfert intercellulaire.

CCM tête de ligne

Voir:
centre de commutation pour les services mobiles tête de ligne; CCM tête de ligne.

CCM visité (CCMV)

Rec. Q.1001

Le terme "CCM visité" peut être utilisé dans les cas où l'enregistreur de localisation pour visiteurs est mis en œuvre dans un CCM.

cellule

Rec. I.113

Bloc de longueur fixe identifié par une étiquette à la couche 1 du modèle de référence OSI.

cellule

Rec. Q.1001

La cellule est la zone couverte par une station de base, ou par un sous-système (antenne de secteur) de cette station de base correspondant à une identification logique spécifique sur le trajet radioélectrique, quelle que soit la plus petite des deux.

cellule

Rec. Q.9

La plus petite des deux zones suivantes: zone couverte par une station de base ou zone couverte par un sous-système (antenne de secteur) de cette station de base, et correspondant à une identification logique spécifique sur le trajet radioélectrique.

Toute station mobile se trouvant dans une cellule peut être atteinte à partir de l'équipement radioélectrique correspondant de la station de base.

cellule de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Une sous-entité d'une *entité* donnée, définie de façon qu'une alarme résultant d'une *panne* de cette *entité*, soit attribuée sans ambiguïté à la sous-entité.

central

Rec. Z.341

Système de commutation SPC.

central

Voir:
centre; central; centre de commutation; central de commutation.

central avec intégration des services

Rec. Q.9

Central pouvant traiter des services multiples (téléphonie et transmission de données, par exemple), tout ou partie de ses organes de commutation, de signalisation et de commande étant utilisés en commun.

central de commutation
Voir:
centre; central; centre de commutation; central de commutation.

central local; central local RNIS

Recs. G.960, I.430

Central qui assure la fonction de commutation mais contient aussi la terminaison de central pour l'accès des abonnés au RNIS.

central nodal
Voir:
centre de transit.

central tandem (déconseillé)
Voir:
centre de transit.

central urbain

Rec. Q.9

Central où aboutissent les lignes d'abonné. (Voir la figure 1/Q.9.)

centré

Rec. T.411

1) Résultat d'un formatage ou d'un processus d'illustration qui positionne la séquence d'images de caractères d'une ligne de telle sorte que la distance entre la position de début de ligne et la position de la première image de caractère soit approximativement égale à la distance entre le point d'échappement de la dernière image de caractère et la limite extrême de la zone de positionnement.

2) Alignement de tabulation qui positionne la séquence d'images de caractères d'une chaîne donnée de caractères de telle sorte que la distance entre la position de la première image de caractère et l'arrêt de tabulation soit approximativement égale à la distance entre l'arrêt de tabulation et le point d'échappement de la dernière image de caractère.

Remarque – Le terme "centré" s'emploie aussi dans le paramètre "alignement" de l'attribut "position" ainsi que dans l'attribut "alignement de blocs".

centre; central; centre de commutation; central de commutation

Rec. Q.9

Ensemble d'organes de trafic, d'étages de commutation, d'organes de commande et de signalisation d'un nœud du réseau grâce auxquels les lignes d'abonné et/ou autres circuits de télécommunications peuvent être interconnectés selon les besoins exprimés par chaque usager. (Voir la figure 1/Q.9.)

centre continental

Rec. F.68

Centre international où les circuits qui s'y terminent sont uniquement des circuits continentaux.

centre d'analyse du réseau

Rec. M.60

Le centre d'analyse du réseau est un élément de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique, associé à un ou plusieurs centres internationaux.

Il reçoit des renseignements relatifs à la qualité de service et aux dérangements non imputés à des circuits donnés. Il analyse tous les renseignements pertinents pour étudier les problèmes posés. Il peut charger le service de signalisation des dérangements dans le réseau de procéder à une enquête et/ou de prendre des dispositions correctives dans un ou plusieurs centres de maintenance de son propre pays, ou par l'intermédiaire du service homologue de signalisation des dérangements d'un autre pays.

Le centre d'analyse du réseau sert de point de contact unique pour les demandes générales de renseignements sur la maintenance courante du réseau téléphonique international pouvant être présentées par les organisations de maintenance d'autres Administrations.

centre d'analyse du réseau

Rec. M.720

Le centre d'analyse du réseau est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique, associé à un ou à plusieurs centres internationaux.

Il reçoit des renseignements relatifs à la qualité de service et aux dérangements qui ne sont pas imputés à des circuits dûment identifiés. Il analyse tous les renseignements pertinents pour étudier les problèmes posés. Les considérations générales pour le contrôle de la qualité du service téléphonique international figurent dans la Recommandation E.420.

centre de commande de rétablissement

Rec. M.495

Centre supervisant tout ou partie des systèmes de transmission normaux et de rétablissement.

Remarque – Le centre de commande de rétablissement peut être inclus dans un centre de commande qui n'est pas dédié au rétablissement.

centre de commande de rétablissement du service (CCR)

Recs. M.60, M.725

Le centre de commande de rétablissement du service (CCR) est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance des services internationaux de télécommunications. Ce centre effectue et coordonne les opérations de rétablissement en cas d'interruption, prévue ou non, du service assuré par les systèmes de tranmission, conformément aux plans et aux dispositions prévus par les services techniques des Administrations intéressées.

centre de commutation

Voir:

centre; central; centre de commutation; central de commutation.

centre de commutation de données mobile par satellite (CCDMS)

Rec. X.350

Interface fonctionnelle entre le *système maritime public de transmission de données à satellites* et un réseau public pour données.

Le CCDMS assure les fonctions suivantes:

- interfonctionnement des systèmes de signalisation utilisés dans le *système mobile public de transmission de données à satellites* et le RPD,
- acheminement et commande des communications pour les appels à destination et en provenance des stations terriennes mobiles,
- taxation.

Voir la figure 1/X.350.

centre de commutation de données mobile par satellite (CCDMS)

Rec. X.352

L'interface fonctionnelle entre le système mobile public de transmission de données par satellite et un réseau public pour données à commutation par paquets.

Le CCDMS accomplit les fonctions suivantes:

- interfonctionnement entre les systèmes de signalisation utilisés dans le système mobile public de transmission de données par satellite et le RPDCP;
- acheminement et commande des communications pour les appels à destination et en provenance des stations terriennes mobiles;
- taxation.

Voir la figure 1/X.352.

centre de commutation de télémessages

Rec. F.50

Unité assurant la commutation automatique du trafic de télémessages international et/ou national.

centre de commutation du service mobile par satellite (CCMS)

Recs. Q.9, Q.1100

Désigne le point d'interfonctionnement sémaphore entre les réseaux du service fixe et le système du service mobile par satellite qui fonctionne dans une seule région océanique. Le CCMS peut être situé au même endroit que l'antenne de la station terrienne au sol aéronautique ou de la station terrienne côtière, cas dans lequel il peut fonctionner comme un centre de commutation international (CCI) indépendant, connecté à un ou plusieurs CCI ou à des centres de commutation nationaux. Il peut aussi être éloigné de l'emplacement de l'antenne et compléter un CCI ou en faire partie. Le terme CCMS peut également désigner un centre de commutation du service *maritime* par satellite ayant une définition fonctionnelle identique à celle qui figure ci-dessus.

centre de commutation international (CCI)

Rec. Q.1100

Central (à l'extrémité d'un circuit international) qui commute les appels qui sont destinés à ou qui proviennent d'un autre pays.

centre de commutation pour les services mobiles (CCM-A); CCM de commande; CCM de supervision

Recs. Q.9, Q.1001

Le premier CCM qui établit la connexion radioélectrique à destination ou en provenance d'une station mobile pour des communications de départ ou d'arrivée. Ce CCM est le CCM de supervision de la communication pour la durée de la communication, même dans les cas où une communication est transférée à un autre CCM.

centre de commutation pour les services mobiles (CCM-B)

Recs. Q.9, Q.1001

Le premier CCM auquel une communication est relayée.

centre de commutation pour les services mobiles (CCM-B')

Recs. Q.9, Q.1001

Le deuxième CCM (ou un CCM subséquent) auquel une communication est relayée.

centre de commutation pour les services mobiles (CCM)

Rec. Q.1001

Dans un système automatique, le centre de commutation pour les services mobiles (CCM) constitue l'interface entre le système radioélectrique et le réseau téléphonique commuté public. Il exécute toutes les fonctions de signalisation nécessaires à l'établissement des communications à destination ou en provenance de stations mobiles.

centre de commutation pour les services mobiles (CCM)

Rec. Q.9

Commutateur qui exécute toutes les fonctions de signalisation et de commutation nécessaires pour établir des communications à destination ou en provenance de stations mobiles.

centre de commutation pour les services mobiles tête de ligne ; CCM tête de ligne ; CCM d'accès

Recs. Q.9, Q.1001

Le CCM qui reçoit un appel en provenance d'un abonné fixe, par l'intermédiaire d'un réseau public commuté, pour retransmission à une station mobile. Le CCM tête de ligne peut ne pas être le même pour l'interconnexion avec différents réseaux publics.

Le CCM tête de ligne peut être le CCM de rattachement, le CCM visité ou n'importe quel autre CCM.

centre de commutation télégraphique

Rec. U.140

Ensemble des équipements installés en un même lieu pour effectuer la commutation du trafic télégraphique.

centre de gestion, d'exploitation et de maintenance (CGEM)

Recs. M.36, M.60

Dans une Administration, le CGEM est un centre responsable de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance générales du réseau. Il comprend du personnel et des systèmes d'exploitation associés. Les fonctions peuvent être réparties entre de nombreux centres et SE (systèmes d'exploitation).

centre de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Centre où sont accomplies des fonctions de gestion du réseau (par exemple, centres exploitation et maintenance, centre de commutation).

centre de maintenance

Rec. F.710

Centre administratif national qui enregistre les notifications d'irrégularités et prend des mesures pour corriger ces irrégularités.

centre de maintenance d'accès d'abonné (CMAA)

Recs. I.601, M.36, M.60

Un CMAA représente un groupe de fonctions, d'éléments d'équipement de réseau et de personnel régi par l'Administration, qui ont ensemble la responsabilité et la capacité d'accomplir des fonctions de maintenance et des actions de maintenance dans l'accès d'abonné.

Voir la figure 2/I.601.

centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale (CMT-LI)

Rec. M.1014

Les centres de maintenance de la transmission pour la ligne internationale sont des éléments fonctionnels de l'organisation générale de la maintenance situés aux extrémités de la partie d'un circuit loué ou d'un circuit spécial, désignée par le terme "ligne internationale". La ligne internationale est définie dans la Recommandation M.1010. La catégorie de circuit considérée dans cette Recommandation est également mentionnée dans les Recommandations M.1012 et M.1013, relatives aux fonctions des stations directrices et sous-directrices des circuits internationaux loués et spéciaux.

Voir la figure 2/M.1010.

centre de service vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Ordinateur utilisé par le prestataire de service vidéotex pour autoriser l'accès à un service vidéotex. Les autres fonctions d'un centre de service peuvent comprendre une assistance aux usagers pour choisir la base de données nécessaire (qu'elle soit offerte par le centre de service ou par d'autres ordinateurs principaux), ainsi que des services complémentaires de gestion comme la facturation, l'établissement de statistiques, etc. Le même ordinateur peut aussi être un ordinateur principal ou assurer une fonction d'accès multiple.

centre de signalisation des dérangements (CSD)

Rec. N.51

Centre d'un pays récepteur qui traite les demandes de renseignements et les rapports de dérangement concernant la transmission à destination de STVUR non reliées à un CTI (voir la figure 6/N.51).

centre de surface de la gaine

Rec. G.652

Pour une section efficace d'une fibre optique, c'est la position du centre du cercle qui s'adapte le mieux au lieu de la surface de la gaine dans la section efficace donnée.

Remarque – La méthode de la meilleure adaptation doit être spécifiée et est actuellement en cours d'étude.

centre de transit

Rec. Q.9

Central utilisé surtout comme centre de commutation pour le trafic entre d'autres centraux. (Voir la figure 1/Q.9.)

centre de transit international

Rec. E.100

Un centre international choisi pour établir des communications téléphoniques entre deux pays autres que le sien est appelé centre de transit international.

centre de transmission international par satellite (CTIS)

Rec. N.51

Centre d'un pays émetteur responsable du prolongement national et de la liaison montante vers le satellite. Ce terme est applicable seulement à la transmission vers des STVUR non reliées à un CTI (voir la figure 6/N.51).

centre d'exploitation et de maintenance (CEM)

Rec. Q.9

Centre directeur d'un système d'exploitation, généralement servi par un personnel d'exploitation.

centre d'exploitation et de maintenance (CEM)

Rec. Z.341

Emplacement physique occupé par du personnel administratif responsable de l'exploitation et de la maintenance (EM) des *systèmes SPC.*

centre directeur

Rec. E.100

Le centre qui est responsable de l'établissement des communications et qui décide de l'ordre dans lequel elles doivent être établies est appelé centre directeur.

Les Administrations intéressées doivent s'entendre pour désigner le centre directeur.

En règle générale, elles choisissent comme centre directeur:

1) en cas d'utilisation d'un seul circuit international, le centre international qui exploite ce circuit côté demandeur;
2) en cas d'utilisation de deux ou plus de deux circuits internationaux:
   a) soit le centre international qui a accès au premier circuit international côté demandeur;
   b) soit le centre de transit international désigné d'un commun accord par les Administrations intéressées.

Remarque – Il se peut que les circuits internationaux ne soient pas desservis uniquement par les opératrices du centre international auquel ils aboutissent, mais que des opératrices d'autres centres internationaux ou nationaux puissent aussi y accéder par un dispositif de transit automatique. Dans ce cas, du point de vue de l'établissement de la communication, ces centres internationaux ou nationaux doivent être assimilés à un centre directeur.

centre directeur

Rec. U.140

Centre qui a la responsabilité de la maintenance et de la relève des dérangements d'un système de transmission.

centre du champ de mode

Rec. G.652

Le centre de champ de mode est la position du centroïde de la distribution d'intensité spatiale dans la fibre.

Remarque 1 – Le centroïde est situé à $\bar{r}_c$, qui est l'intégrale d'intensité pondérée normalisée du vecteur d'intégration $\vec{r}$.

$$\bar{r}_c = \iint_{\text{SURFACE}} \vec{r}\ I(\vec{r})\ \mathrm{dA} \ / \ \iint_{\text{SURFACE}} I(\vec{r})\ \mathrm{dA}$$

Remarque 2 – Pour les fibres étudiées dans la Recommandation G.652, la correspondance entre la position de centroïde définie ci-dessus et la position de la distribution maximale d'intensité spatiale nécessite des études complémentaires.

centre du cœur (de la gaine)

Rec. G.651

Centre du cercle qui s'inscrit le plus exactement dans la limite extérieure de la zone du cœur (de la gaine).

Remarque 1 – Ces centres peuvent ne pas être les mêmes.

Remarque 2 – La méthode du meilleur ajustement doit être spécifiée.

centre géographiquement dispersé

Rec. Q.9

Central dont tous les éléments (étages de commutation et organes de commande, par exemple) ne sont pas tous installés au même point (voir la figure 1/Q.9).

centre intercontinental de transit

Rec. F.68

Un centre de ce type est directement connecté à des circuits de transit intercontinentaux et comporte les installations permettant d'interconnecter des circuits de transit intercontinentaux et des circuits de jonction vers des centres internationaux terminaux. Il peut également assurer l'interconnexion de circuits de transit intercontinentaux.

centre international

Rec. E.100

Centre (placé à l'une des extrémités d'un circuit téléphonique international) qui assure la commutation d'une communication destinée à un autre pays ou en provenance d'un autre pays.

Les Administrations désignent les centres qui, dans le territoire qu'elles desservent, doivent être considérés comme centres internationaux.

centre international

Recs. F.68, Q.9

Centre de transit où aboutissent des circuits internationaux et, d'une manière générale, des circuits nationaux.

centre international terminal

Rec. F.68

Un centre de ce type n'est pas relié directement aux circuits intercontinentaux de transit mais peut avoir accès au réseau de transit intercontinental par l'intermédiaire d'un ou plusieurs centres intercontinentaux de transit.

centre maritime ; station terrienne côtière

Rec. G.473

Station terrienne par satellite qui utilise une interface analogique à quatre fils pour assurer la connexion avec un circuit terrestre du système maritime.

Voir la figure 1/G.473.

Remarque 1 – S'agissant de certaines fonctions autres que les fonctions de transmission, un centre maritime peut être considéré comme un CT. Pour les besoins de la présente Recommandation, un centre maritime n'est pas considéré comme un CT mais comme un point intermédiaire dans un système maritime.

Remarque 2 – Ce terme utilisé pour les besoins de la Recommandation G.473, correspond au terme *station terrienne côtière* défini dans le Règlement des radiocommunications (article 1, numéro 71).

centre mixte urbain et de transit

Rec. Q.9

Centre auquel aboutissent les lignes d'abonné et qui est aussi utilisé comme centre de commutation pour le trafic entre d'autres centraux (voir la figure 1/Q.9).

centre n° 6

Glos. (VI.3)

Centre utilisant le système de signalisation n° 6.

centre n° 6, dernier

Glos. (VI.3)

Centre le plus proche de l'abonné demandé dans chaque tronçon utilisant le système de signalisation n° 6 d'une connexion et dans lequel, à moins qu'il ne s'agisse du central du demandé, s'effectue l'interfonctionnement avec un autre système de signalisation.

centre n° 6, intermédiaire

Glos. (VI.3)

Centre de transit où s'effectue un interfonctionnement entre des systèmes de signalisation n° 6 (dans les deux sens).

centre n° 6, premier

Glos. (VI.3)

Centre le plus proche de l'abonné demandeur dans chaque tronçon utilisant le système de signalisation n° 6 d'une connexion et dans lequel, à moins qu'il ne s'agisse du central du demandeur, s'effectue l'interfonctionnement avec un autre système de signalisation.

centre national

Rec. F.68

Centre où se terminent uniquement des circuits nationaux.

centre national d'introduction des télémessages

Rec. F.50

Bureau utilisé pour déposer les télémessages.

centre numérique

Rec. Q.9

Central assurant la commutation d'informations se présentant sous forme numérique au moyen de ses organes de commutation.

centre pour les essais de la commutation et de la signalisation entre enregistreurs

Recs. M.60, M.719

Le centre pour les essais de la commutation et de la signalisation entre enregistreurs est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique dans chaque centre international. Il effectue les essais relatifs aux fonctions de commutation et de signalisation entre enregistreurs sur les circuits internationaux, qu'ils soient assurés par des systèmes de transmission et de commutation entièrement analogiques ou par une combinaison de systèmes analogiques et numériques.

Remarque – En principe, dans les centres internationaux numériques, il peut ne pas exister de point d'accès à la ligne au niveau du circuit lorsque l'interface du central est assurée par des conduits numériques primaires (ou d'ordre supérieur). Il peut donc être nécessaire que tous les essais de signalisation soient effectués à partir d'un même emplacement, en général le centre pour les essais (commutation et signalisation entre enregistreurs), y compris, le cas échéant, les essais de signalisation de ligne.

centre pour les essais de la signalisation de ligne

Rec. M.60

Le centre pour les essais de la signalisation de ligne est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique dans chaque centre international. Il effectue les essais de signalisation de ligne sur les circuits internationaux, utilisant des systèmes de signalisation voie par voie, par exemple R2 ou n° 5 qu'ils soient assurés par des systèmes de transmission et de commutation entièrement analogiques ou par une combinaison de systèmes analogiques et numériques.

Remarque – Dans la pratique, dans les centres internationaux numériques, il peut ne pas exister de point d'accès à la ligne au niveau du circuit lorsque l'interface du centre est assurée par des conduits numériques primaires (ou d'ordre supérieur). Il peut donc être nécessaire que tous les essais de signalisation soient effectués à partir d'un même emplacement, en général le centre pour les essais (commutation et signalisation entre enregistreurs). Le centre administratif directeur est chargé de contrôler et de coordoner les essais de signalisation relatifs au système de signalisation n° 6 (voir la Recommandation M.762).

centre pour les essais de la signalisation de ligne

Rec. M.718

Le centre pour les essais de la signalisation de ligne est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique dans chaque centre international. Il effectue les essais de signalisation de ligne sur les circuits internationaux, utilisant des systèmes de signalisation voie par voie, par exemple R2 ou n° 5 qu'ils soient assurés par des systèmes de transmission et de commutation entièrement analogiques ou par une combinaison de systèmes analogiques et numériques.

Remarque – Dans la pratique, dans les centres internationaux numériques, il peut ne pas exister de point d'accès à la ligne au niveau de circuit lorsque l'interface du centre est assurée par des conduits numériques primaires (ou d'ordre supérieur). Il peut donc être nécessaire que tous les essais de signalisation soient effectués à partir d'un même emplacement, en général le centre pour les essais (commutation et signalisation entre enregistreurs). Le centre administratif directeur est chargé de contrôler et de coordonner les essais de signalisation relatifs aux systèmes de signalisation n° 6 et n° 7 (voir les Recommandations M.762 et M.782).

centre pour les essais de la transmission

Recs. M.60, M.717

Le centre pour les essais de la transmission est un élément de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique dans chaque centre international. Il effectue les essais de transmission sur les circuits internationaux, qu'ils soient assurés par des systèmes de transmission et de commutation entièrement analogiques ou par une combinaison de systèmes analogiques et numériques.

centre radiophonique international (CRI)

Recs. D.180, J.13

Centre tête de ligne d'au moins un circuit radiophonique international dans lequel des liaisons radiophoniques internationales peuvent être établies par interconnexion de circuits radiophoniques internationaux et nationaux.

Le CRI assume la responsabilité de la constitution, du réglage et de la maintenance des liaisons radiophoniques internationales et celle de la surveillance des transmissions pour lesquelles elles sont utilisées.

centre radiophonique international (CRI)

Rec. N.1

Centre tête de ligne pour au moins un *circuit radiophonique international*, dans lequel peuvent être établies des *communications radiophoniques internationales* par interconnexion de circuits radiophoniques internationaux et nationaux.

Les responsabilités du CRI sont spécifiées dans la Recommandation N.5.

centre radiophonique national (CRN)

Rec. N.1

Centre tête de ligne pour au moins deux circuits radiophoniques nationaux dans lequel de tels circuits peuvent être interconnectés.

centre satellite

Rec. Q.9

Central urbain au niveau inférieur de la hiérarchie des centraux qui est associé à un autre central et qui n'assure pas de fonctions de commutation d'artère sauf vers le central urbain associé de niveau supérieur. Un centre satellite est normalement capable d'assurer la connexion locale des lignes d'abonné qui y aboutissent (voir la figure 1/Q.9).

centre télécommandé

Rec. Q.9

Central dont les fonctions de commutation sont commandées, en totalité ou en partie, par un organe de commande ou par un processeur installé en un autre point (voir la figure 1/Q.9).

centre télévisuel international (CTI)

Rec. D.180

Centre tête de ligne d'au moins un circuit télévisuel international dans lequel les liaisons télévisuelles internationales peuvent être établies par interconnexion de circuits télévisuels internationaux et nationaux.

Le CTI assume la responsabilité de l'établissement du réglage et de la maintenance des liaisons télévisuelles internationales et celle de la surveillance des transmissions pour lesquelles elles sont utilisées.

Le centre situé aux extrémités du circuit télévisuel international par satellite s'appelle centre télévisuel international par satellite (CTIS).

centre télévisuel international (CTI)

Rec. N.51

Centre tête de ligne pour au moins un *circuit télévisuel international,* dans lequel peuvent être établies des *communications télévisuelles internationales* par interconnexion de circuits télévisuels internationaux et nationaux.

centre télévisuel national (CTN)

Rec. N.51

Centre tête de ligne pour au moins deux circuits télévisuels nationaux, dans lequel de tels circuits peuvent être interconnectés.

centre terminal international

Recs. M.60, M.900

Centre international (par exemple, une station internationale de répéteurs) desservant l'abonné dans le pays où l'installation de celui-ci est située. Une liaison internationale louée en groupe primaire ou secondaire comprend deux centres terminaux internationaux; elle en comprend plus de deux s'il s'agit d'une liaison à plusieurs terminaux.

Voir la figure 1/M.900.

centre terminal international

Recs. M.60, M.1010

Le centre terminal international (CTI) pour circuits loués et circuits spéciaux est le centre international qui dessert l'abonné dans le pays où se trouve l'installation de celui-ci. Il marque la jonction entre ligne nationale et ligne internationale et est normalement installé en liaison avec un centre terminal international pour circuits téléphoniques publics internationaux.

Certaines Administrations tiennent à ce que le CTI pour circuits loués et circuits spéciaux internationaux soit installé indépendamment du centre terminal international pour circuits téléphoniques publics.

Dans tous les cas, un centre de maintenance pour la transmission (ligne internationale) (CMT-LI) (voir la Recommandation M.1014) est installé avec chaque CTI pour circuits loués et circuits spéciaux.

Un circuit international poste à poste comprend deux CTI. Un circuit à terminaux multiples peut en comprendre plus de deux.

Voir la figure 2/M.1010.

centre terminal national

Recs. M.60, M.900

Installation nationale (par exemple, une station de répéteurs) la plus proche à laquelle l'équipement de l'abonné est relié par la section nationale terminale. Ce centre, normalement surveillé, dispose de l'équipement approprié pour procéder aux mesures de transmission.

Voir la figure 1/M.900.

centre terminal national

Recs. M.60, M.1010

Centre national (par exemple, station de répéteurs, central téléphonique, etc.) qui est:

- le plus proche de l'installation de l'abonné,
- pourvu d'un point d'accès pour les mesures, de façon telle que les mesures de transmission puissent être faites par le personnel approprié.

Voir la figure 2/M.1010.

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune

Glos. (VI.3)

Centre utilisant un système de signalisation sur voie commune qui, aux fins de l'interfonctionnement, dispose des facilités du système n° 6.

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune, dernier

Glos. (VI.3)

Centre le plus proche de l'abonné demandé dans chaque tronçon à voie commune de signalisation d'une connexion et dans lequel, à moins qu'il ne s'agisse du central du demandé, s'effectue l'interfonctionnement avec un autre système de signalisation.

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune, intermédiaire

Glos. (VI.3)

Centre de transit où s'effectue un interfonctionnement entre des systèmes de signalisation sur voie commune.

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune, premier

Glos. (VI.3)

Centre le plus proche de l'abonné demandeur dans chaque tronçon à voie commune de signalisation d'une connexion et dans lequel, à moins qu'il ne s'agisse du central du demandeur, s'effectue l'interfonctionnement avec un autre système de signalisation.

certificat

Rec. X.509

Clé publique d'un utilisateur ainsi que certaines autres informations, rendue infalsifiable par chiffrement avec la clé secrète de l'autorité de certification qui l'a délivrée.

chaînage

Rec. F.500

Caractéristique utilisée par le système d'annuaire pour communiquer entre agents du système d'annuaire (DSA) pour répondre aux demandes des usagers. Pour ce faire, de multiples DSA doivent pouvoir communiquer entre eux sur un pied d'égalité. Cette caractéristique peut être interdite par l'usager ou le fournisseur de service par des paramètres de contrôle de service fournis avec la demande de l'usager.

Remarque – Un ensemble d'accords est requis entre les domaines (DSA) qui veulent communiquer entre eux sur la base de cette méthode.

chaînage

Rec. X.518

Mode d'interaction utilisé facultativement par un agent de système d'annuaire (DSA) qui ne peut pas effectuer une opération lui-même. Le DSA chaîne en appelant une opération d'un autre DSA, puis en retournant le résultat au demandeur initial.

chaîne à quatre fils

Recs. G.101, Q.40

Une chaîne à quatre fils (voir la figure 3/G.101 ou 3/Q.40) est la chaîne constituée par la chaîne internationale et les circuits nationaux de prolongement qui lui sont connectés, soit par commutation en quatre fils, soit par un procédé équivalent.

chaîne d'appel

Rec. E.600

Ensemble des tentatives d'appel relatives à une seule demande.

chaîne de caractères (charstring)

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie, pour laquelle les *valeurs* sont des *chaînes* de *caractères* et les *opérateurs* sont ceux du *générateur* prédéfini de "*string*" créé en instance pour des *caractères*.

chaîne de connexion

Recs. M.60, Q.9

Association de voies ou de circuits de transmission, d'unités de commutation et d'autres unités fonctionnelles, mis en œuvre pour permettre le transfert de l'information entre deux ou plusieurs points d'un réseau de télécommunications.

chaîne de connexion

Recs. P.10, U.140

Association temporaire de voies de transmission ou de circuits de télécommunications, d'organes de commutation et d'autres appareils, établie en vue de permettre un transfert d'information entre deux points ou plus dans un réseau de télécommunications.

chaîne de connexion

Voir:
connexion; chaîne de connexion.

chaîne de connexion complète; (chemin de) communication

Rec. P.10

Chaîne de connexion qui relie des terminaux d'usagers.

chaîne de connexion complète; (chemin de) communication

Rec. Q.9

Association de voies de transmission ou de circuits de télécommunications, d'organes de commutation et d'autres appareils, établie en vue de permettre un transfert d'information entre terminaux dans un réseau de télécommunications.

Remarque 1 – La connexion est le résultat d'une opération de commutation.

Remarque 2 – On peut appeler "connexion complète" une connexion permettant une communication de bout en bout, par exemple, une conversation.

Remarque 3 – La connexion permet la communication mais elle n'est pas une communication.

chaîne de connexion complète; (chemin de) communication

Rec. U.140

Association temporaire de voies de transmission ou de circuits de télécommunications, d'organes de commutation et d'autres appareils, établie en vue de permettre un transfert d'information entre terminaux dans un réseau de télécommunications.

chaîne de texte

Rec. Z.341

Chaîne de caractères [à l'exception du " (guillemet) et des *caractères de correction*] non interprétée dans le *langage homme-machine* mais mémorisée dans le *système* pour *sortie* ultérieure sous sa forme originale.

chaîne de transition

Rec. Z.100

Séquence d'*actions* dont le nombre est supérieur ou égal à zéro.

chaîne internationale

Recs. G.101, M.60, M.560, Q.40

Une chaîne internationale est composée de un ou plusieurs circuits internationaux à quatre fils. Ces circuits sont connectés en quatre fils entre eux dans des centres internationaux qui assurent le trafic de transit et sont également connectés en quatre fils aux systèmes nationaux dans des centres internationaux.

Voir la figure 1/G.101 ou 1/Q.40 ou 1/M.560.

chaîne secondaire

Voir:
substring; chaîne secondaire.

chaîne (string)

Rec. Z.100

Générateur prédéfini utilisé pour introduire des listes. Parmi les *opérateurs* prédéfinis, on peut citer les suivants: length (longueur), first (premier), last (dernier), substring (sous-chaîne) et concatenation (concaténation).

champ

Rec. Z.341

Partie d'une *sous-fenêtre* (quelquefois la totalité de la *sous-fenêtre*), utilisée pour introduire ou afficher une information.

champ accessible; champ d'entrée

Rec. Z.341

Champ sur lequel l'*usager* et le *système* peuvent écrire.

champ de mode

Rec. G.652

Le champ de mode est la distribution du champ monomode qui donne lieu à une distribution d'intensité spatiale dans la fibre.

champ de paramètre

Rec. X.225

Groupe de un ou plusieurs octets utilisés pour représenter un ensemble particulier d'informations.

champ de sortie

Voir:
champ inaccessible; champ de sortie.

champ de système vidéotex

Rec. F.300

Champ de collecte de données dans lequel un type de données prédéterminé est inscrit par le service vidéotex ou l'usager.

champ de tolérance du cœur (de la gaine)

Rec. G.651

Pour une section transversale de fibre optique, c'est la région située entre le cercle circonscrit à la zone du cœur (de la gaine) et le plus grand cercle concentrique au premier et s'adaptant dans la zone du cœur (gaine). Les deux cercles doivent avoir le même centre que le cœur (gaine).

champ d'entrée

Voir:
champ accessible; champ d'entrée.

champ d'entrée de valeur de paramètre

Rec. Z.341

Champ accessible normalement vide, ou rempli par le *système*, qui doit être rempli ou réécrit par l'*usager*.

champ des services inter-réseaux

*Série X**

Champ pour transmettre l'information de service pour des services inter-réseaux. Le domaine des services inter-réseaux est complémentaire du champ de service complémentaire de l'utilisateur et sert à séparer la signalisation du service *offert* à l'utilisateur de la signalisation de gestion administrative du réseau.

champ ; domaine

Rec. T.62

Groupe d'un ou plusieurs bits faisant partie d'un seul octet, ou groupe d'un ou plusieurs octets, utilisés pour représenter un ensemble particulier d'informations.

champ inaccessible ; champ de sortie

Rec. Z.341

Champ destiné uniquement à être rempli par le *système.*

changement de symétrie et (ou) de topologie

Rec. I.140

Quand la valeur d'attribut de symétrie de l'élément de connexion peut être modifiée pendant une communication.

changement de topologie
Voir:
changement de symétrie et (ou de topologie).

character
Voir:
caractère (character).

charge

Rec. Q.543

Nombre total de tentatives d'appel se présentant à un commutateur pendant un intervalle de temps donné (c'est-à-dire la charge proposée).

charge appliquée et charge offerte

Rec. P.84

La charge appliquée comprend les salves de paroles entrant dans l'EMCN sur des circuits actifs. Ainsi, la charge appliquée dépend du nombre de circuits actifs et de l'activité vocale sur les circuits.

La charge offerte comprend la charge appliquée plus une charge supplémentaire quelconque produite par les messages et les informations de contrôle de l'EMCN. La charge offerte est la charge présentée aux voies supports de l'EMCN. Si la charge offerte est inférieure à la capacité d'acheminement des voies, alors la charge offerte est acheminée par l'EMCN. Toutefois, si la charge offerte dépasse la capacité des voies supports, alors, selon la stratégie de surcharge de l'EMCN, une partie de la charge offerte sera perdue par la mutilation compétitive (abandon d'échantillons). L'EMCN peut employer un codage à débit binaire variable de sorte que si le blocage partiel dépasse une limite fixée, l'EMCN pourra augmenter momentanément la capacité d'acheminement de charge des voies supports (création de voies de surcharge) de façon à ce qu'elles puissent acheminer la charge supplémentaire. Le contrôle dynamique de charge (CDC) peut aussi servir à limiter la charge appliquée.

charge supplémentaire d'interface

Rec. I.113

La partie restante du train de bits après déduction de la charge utile d'information. La charge supplémentaire d'interface peut être essentielle (par exemple, cadre pour une interface répartie entre les usagers) ou auxiliaire (par exemple, contrôle de performance).

charge utile de bloc

Rec. I.113

Bits d'information pour l'usager à l'intérieur d'un bloc.

charge utile d'interface

Rec. I.113

Partie du train de bits d'une interface tramée qui peut être utilisée pour les services de télécommunications. Toutes les signalisations sont contenues dans cette charge utile d'interface.

charstring
Voir:
chaîne de caractères (charstring).

chemin

Rec. U.140

Dans un réseau télégraphique, parcours entre deux commutateurs.

chemin de communication
Voir:
chaîne de connexion complète; (chemin de) communication.

chemin de référence

Rec. X.518

Séquence continue de références de connaissance.

chiffre

Recs. Q.9, Z.341

Caractère de l'*ensemble de caractères* représentant un nombre entier, et figurant dans la liste du tableau 1/Z.314, colonne 3, positions 0 (zéro) à 9.

chiffre binaire

Rec. G.701

L'un des deux chiffres (0 ou 1) utilisés en numération binaire.

chiffre de discrimination
Voir:
chiffre de langue ou de discrimination (émis dans le sens: vers l'avant).

chiffre de langue ou de discrimination (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal numérique occupant une position déterminée dans la séquence des signaux d'adresse indiquant:

- dans le service semi-automatique, la langue de service que doivent utiliser dans le centre international d'arrivée les opératrices d'arrivée, de trafic différé ou d'assistance lorsqu'elles interviennent sur le circuit (chiffre de langue);
- le service automatique ou une quelconque autre caractéristique particulière de l'appel (chiffre de discrimination).

child-entry; entrée secondaire

Rec. X.413

Entrée, autre que l'entrée principale d'une base d'information. L'entrée maîtresse d'une entrée secondaire peut être soit l'entrée principale soit une autre entrée secondaire selon le nombre de niveaux d'entrée dans chaque cas.

child-sequence-number ; numéro d'ordre d'une entrée secondaire

Rec. X.413

Numéro d'ordre d'une entrée maîtresse désignant une entrée secondaire. A une entrée maîtresse peuvent être associées plusieurs valeurs pour le numéro d'ordre d'une entrée secondaire selon le nombre d'entrées secondaires.

CHILL

Rec. Q.9

Langage évolué pour la programmation des centraux SPC, mis au point pour la programmation par le CCITT et décrit dans la Recommandation Z.200.

Remarque – La Recommandation Z.200 contient les termes et les définitions utilisés par ce langage.

choc acoustique (en téléphonie)

Rec. P.10

Ensemble des troubles, passagers ou irréversibles, du fonctionnement de l'oreille et éventuellement du système nerveux, pouvant être subis par l'utilisateur d'un *écouteur téléphonique*, à la suite d'une brusque et importante élévation de la pression acoustique produite par celui-ci.

Remarque – Un choc acoustique résulte généralement de l'apparition, dans des circonstances anormales, de tensions de valeurs élevées et de courte durée aux bornes d'un *poste téléphonique.*

CIR RNIS intérimaire

Rec. E.167

Le code d'identification de réseau RNIS intérimaire est une chaîne de 4 chiffres. Chaque chaîne de chiffres peut servir à identifier un RNIS différent. Le premier chiffre (I) sert à distinguer le CIR RNIS d'un CIRD. Ce chiffre est suivi de l'indicatif téléphonique de pays du plan de numérotage Rec. E.163/E.164, dont la longueur est de un, deux ou trois chiffres (C) (voir la Recommandation E.163). L'indicatif de pays Rec. E.163/E.164 est suivi de suffisamment de chiffres supplémentaires (X) pour porter à 4 chiffres la longueur totale du CIR RNIS. Le format apparaît au tableau 1/E.167.

circuit

Rec. E.411

Un circuit relie deux commutateurs. Un circuit national relie deux commutateurs situés dans le même pays. Un circuit international relie deux centres de commutation internationaux situés dans des pays différents.

circuit

Recs. Z.335, Z.341

Liaison entre deux centraux pour l'établissement d'une communication à un moment donné, y compris les joncteurs placés à l'extrémité du circuit.

circuit (commuté)

Rec. E.600

Circuit de télécommunications aboutissant à deux centres de commutation.

circuit approprié ; circuit télégraphique fantôme avec retour par la terre

Rec. R.140

Circuit supplémentaire obtenu à partir des conducteurs d'un circuit métallique, ces deux conducteurs étant en fait exploités en parallèle, avec retour par la terre ou la mer entre les points terminaux.

Exemple: Circuit télégraphique superposé à un circuit téléphonique avec retour par la terre.

(circuit) approprié de fantôme ; (circuit) approprié de combiné ; circuit télégraphique superfantôme avec retour par la terre

Rec. R.140

Circuit supplémentaire avec retour par la terre obtenu à partir de deux paires de conducteurs métalliques exploités en parallèle.

circuit automatique international

Rec. M.60

Ensemble de la ligne internationale et des équipements de départ et d'arrivée (ou des équipements bidirectionnels) qui sont affectés en propre au circuit automatique considéré. Les extrémités de ce circuit sont définies par les points d'accès au circuit (voir la définition des *points d'accès au circuit*).

circuit ; circuit de télécommunications

Recs. G.701, I.112

Ensemble de deux voies de transmission associées pour assurer la transmission dans les deux sens, entre deux points, des signaux appartenant à une même communication.

Remarque 1 – Si la télécommunication considérée est par nature unilatérale (par exemple, la transmission télévisuelle à grande distance), on utilise parfois le terme "circuit" pour désigner la voie de transmission unique employée.

Remarque 2 – Dans un réseau de télécommunications, le terme "circuit" désigne, en général de façon restrictive, un circuit de télécommunications reliant directement deux commutateurs ou centres de commutation, y compris les équipements de terminaison associés.

Remarque 3 – Un circuit de télécommunications peut assurer, soit la transmission simultanée dans les deux sens (duplex), soit la transmission à l'alternat (simplex).

Remarque 4 – Un circuit de télécommunications qui est utilisé pour la transmission dans une direction seulement est parfois appelé circuit de télécommunications unidirectionnel. Un circuit de télécommunications qui est utilisé pour la transmission dans les deux sens (simultanément ou non) est parfois appelé circuit de télécommunications bidirectionnel.

circuit ; circuit de télécommunications

Recs. M.60, Q.9

Ensemble de deux voies de transmission associées permettant, entre deux points, une communication bidirectionnelle pour assurer une communication unique.

Remarque 1 – Si la nature de la télécommunication est unilatérale (transmission télévisuelle à grande distance, par exemple), le terme "circuit" peut être utilisé pour désigner la voie de transmission unique assurant ce service.

Remarque 2 – En téléphonie, le terme "circuit" désigne en général seulement un circuit de télécommunications (et l'équipement terminal associé) reliant directement deux centres de commutation ou centraux.

Remarque 3 – Un circuit de télécommunications ne permet pas nécessairement des transmissions simultanées dans les deux sens.

Remarque 4 – Les voies "aller" et "retour" peuvent être associées en permanence ou choisies dans des ensembles séparés pour être associées pendant un appel.

Remarque 5 – Le terme "circuit" peut être suivi d'autres qualificatifs que "de télécommunications" et, par exemple: téléphonique, numérique, etc.

circuit continental

Rec. D.000

Circuit international entre deux centres internationaux situés dans deux pays différents du même continent.

circuit continental

Rec. F.68

Circuit international établi entre deux centres situés dans le même continent.

circuit de commande

Rec. M.495

Circuit utilisé pour la transmission des informations de commande de rétablissement.

circuit de conversation

Rec. D.180

Circuit de type téléphonique qui peut être utilisé par un organisme de radiodiffusion pour la surveillance et/ou la coordination d'une transmission radiophonique ou télévisuelle.

Remarque – Il peut être nécessaire d'utiliser plus d'un circuit de conversation en association avec un seul circuit télévisuel.

circuit de conversation

Rec. N.3

Circuit de type téléphonique utilisé par un organisme de radiodiffusion pour la surveillance et la coordination d'une transmission radiophonique ou télévisuelle et allant du point d'origine de ce programme au point où il aboutit (appareil enregistreur, studio, centre de commutation, station d'émission, etc.).

Il peut se faire que l'on utilise plus d'un circuit de conversation selon les différentes communications radiophoniques ou télévisuelles mises en œuvre lors d'une même transmission, comme par exemple:

a) la communication *télévision*;
b) la communication *son international* (pour la surveillance du circuit radiophonique transmettant par exemple les sons d'ambiance d'un programme);
c) la communication *commentaire* (pour la surveillance du circuit radiophonique transmettant un commentaire dans une langue donnée);
d) la communication *son complet* (pour la surveillance du circuit radiophonique transmettant l'ensemble de la partie sonore du programme).

circuit de décision

Rec. G.701

Dispositif qui décide de la valeur probable d'un élément de signal d'un signal numérique reçu.

circuit de données

Rec. X.200

Chemin de communication dans le support physique d'OSI, entre deux entités physiques, avec les moyens de la couche physique nécessaires à la transmission de bits sur ce chemin.

circuit de secours (pour la télégraphie harmonique)

Rec. R.140

Circuit normalement disponible pour le trafic téléphonique, alloué à l'exploitation d'un système télégraphique multiplex lorsque le circuit principal ou primaire tombe en panne.

circuit de service direct

Rec. M.100

Circuit de service téléphonique ou par téléimprimeur desservant seulement deux stations et les reliant directement.

circuit de service multiterminal

Recs. M.60, M.100

Circuit de service téléphonique ou par téléimprimeur desservant plus de deux stations et comportant au moins un point de "branchement". Sur chacune des branches de ce circuit, un certain nombre de stations peuvent être connectées en série. Toute station desservie peut se brancher isolément sur le circuit.

Voir la figure 2/M.100.

circuit de service omnibus

Recs. M.60, M.100

Circuit de service téléphonique ou par téléimprimeur desservant plus de deux stations connectées en série, qui peuvent se brancher isolément ou simultanément sur lui.

Voir la figure 1/M.100.

circuit (de télécommunication)

Rec. E.600

Moyen de transmission qui permet la communication entre deux points.

circuit de télécommunications
Voir:
circuit; circuit de télécommunications.

circuit de type téléphonique

Rec. R.140

Paire de voies de type téléphonique associées permettant la transmission dans les deux sens entre deux points.

circuit digilogue

Rec. G.701

Circuit de télécommunications sur lequel la transmission a lieu dans un sens par une voie digilogue analogique à numérique et dans l'autre sens par une voie digilogue numérique à analogique.

Remarque – Comme l'interface numérique est intrinsèquement à 4 fils, le terme "circuit digilogue" peut être qualifié par "à 2 fils" ou "à 4 fils" pour indiquer que l'interface analogique est à 2 fils ou à 4 fils, respectivement.

circuit (électrique)

Rec. Q.9

Une région d'activité électrique telle que cette activité se manifeste essentiellement le long d'un parcours et peut être exprimée d'une façon univoque en fonction du temps et d'une seule dimension.

Remarque – Par opposition, un "champ électrique" implique une activité qui ne peut être exprimée d'une façon univoque qu'en fonction du temps et de deux ou trois dimensions.

circuit fantôme

Rec. R.140

Circuit supplémentaire obtenu à partir des conducteurs de deux circuits métalliques, les deux conducteurs de chaque circuit métallique étant en fait exploités en parallèle.

Exemple: Circuit télégraphique superposé à deux circuits téléphoniques.

circuit fictif de référence

Recs. G.212, Q.9

C'est un circuit hypothétique de longueur définie et qui comporte un certain nombre d'équipements terminaux et intermédiaires, ce nombre étant assez grand mais non excessif. Il constitue un élément nécessaire pour l'étude de certaines caractéristiques de circuits à grande distance (bruit, par exemple).

circuit fictif de référence (déconseillé)
Voir:
communication fictive de référence (en télégraphie).

circuit fictif de référence pour la téléphonie

Rec. G.212

C'est un circuit téléphonique complet (entre bornes à fréquences vocales), établi sur un système hypothétique de téléphonie internationale à courants porteurs, qui a une longueur définie et comporte un nombre défini de modulations et démodulations de voies, de groupes primaires, de groupes secondaires, etc., ces nombres étant raisonnablement grands mais n'ayant pas leurs valeurs extrêmes possibles. Le circuit fictif de référence doit être conçu en fonction des applications pratiques du système.

Divers circuits fictifs de référence pour la téléphonie ont été définis pour permettre de coordonner les différentes spécifications concernant les parties constitutives de systèmes de téléphonie multiple à courants porteurs, afin que les circuits téléphoniques complets établis sur ces systèmes satisfassent aux normes du CCITT.

Afin de tenir compte de la diversité des conditions d'exploitation et notamment des différences qu'il peut y avoir dans l'étendue des pays à desservir, le CCITT a défini deux catégories de circuits fictifs de référence pour la téléphonie:

- une série de circuits fictifs de référence de 2500 km de longueur,
- un circuit fictif de référence de 5000 km de longueur (voir la Recommandation G.215).

La première famille comprend des circuits fictifs de référence pour la téléphonie

- sur lignes en fils aériens (voir la Recommandation G.311),
- sur paires symétriques en câbles (voir la Recommandation G.322),
- sur paires coaxiales en câbles (voir les Recommandations G.332 à G.346).

Le circuit fictif de référence de 5000 km est applicable à divers types de systèmes à courants porteurs.

circuit (fonction déterminée)

Rec. Q.9

Partie d'une installation constituant (ou susceptible d'entrer dans la constitution d') un circuit électrique parcouru par un courant assurant une fonction déterminée, spécifiée dans chaque cas (exemple: appel, conversation, alimentation, etc.).

circuit intercontinental

Rec. D.000

Circuit international entre deux centres internationaux appartenant à des continents différents.

circuit intercontinental

Recs. F.68, U.140

Circuit international qui relie deux centres situés dans des pays différents appartenant à des continents différents.

circuit intercontinental de transit

Rec. F.68

Circuit intercontinental spécialisé dans l'écoulement de trafic de transit intercontinental.

circuit international

Rec. D.000

Circuit entre deux centres internationaux situés dans deux pays différents.

circuit international

Rec. F.68

Circuit qui relie deux centres situés dans des pays différents, qu'ils soient ou non dans des continents différents.

circuit international

Rec. U.140

Circuit reliant directement deux commutateurs situés dans des pays différents.

circuit international loué

Recs. M.60, M.1010

Ensemble des lignes et des appareils connectant l'équipement terminal de l'abonné (par exemple, modem de données) dans un pays et l'équipement terminal de l'abonné dans un autre pays. Les interfaces entre le circuit et l'équipement terminal d'abonné sont définies par les Administrations intéressées.

Voir la figure 2/M.1010.

circuit interurbain

Rec. U.140

Circuit télégraphique entre deux commutateurs télégraphiques n'appartenant pas au même réseau local.

circuit local

Voir:
système (téléphonique) local; circuit.

circuit loué numérique de bout en bout

Rec. D.8

A pour caractéristique de recourir exclusivement à des techniques de transmissions numériques pour l'acheminement de l'information sous la forme de trains d'éléments binaires. Ce circuit peut être constitué sur des supports physiques classiques (câbles coaxiaux et faisceaux hertziens) ou par câbles à fibres optiques ou sur des liaisons par satellite.

Il peut également comporter des sections établies sur les différents supports précités.

circuit maritime local

Suppl. n° 3 (II.4)

Circuit entre un ETTD de bord et la station terrienne de navire.

circuit maritime par satellite

Suppl. n° 3 (II.4)

Circuit entre la station terrienne de navire et la station terrienne côtière. Il comprend tous les éléments nécessaires pour établir, maintenir et libérer le circuit maritime par satellite, y compris la station de coordination du réseau.

circuit maritime par satellite

Rec. G.473

Circuit à quatre fils établi, par l'intermédiaire d'un répéteur d'un satellite, entre une interface analogique d'un centre maritime et une interface analogique à quatre fils ou à deux fils (qui peut être un équipement de commutation) d'un *terminal maritime.*

Voir la figure 1/G.473.

circuit maritime par satellite

Rec. M.1100

Circuit à quatre fils qui est compris entre une extrémité virtuelle maritime d'une *station terrienne côtière* et le point d'accès pour les essais du circuit à quatre fils d'une *station terrienne de navire* et qui passe par un *répéteur de satellite.*

Voir la figure 1/M.1100.

circuit maritime terrestre

Suppl. n° 3 (II.4)

Circuit entre la station terrienne côtière et l'unité d'enregistrement et de retransmission maritime par satellite. La station terrienne côtière et l'unité d'enregistrement et de retransmission maritime par satellite peuvent être situées au même endroit ou être éloignées l'une de l'autre.

circuit mobile local

Rec. X.350

Circuit entre la *station terrienne mobile* et un ETTD mobile.

Voir la figure 1/X.350.

circuit mobile par satellite

Rec. X.350

Circuit entre la *station terrienne mobile* et la *station terrienne terrestre.* Il comprend tous les éléments nécessaires pour établir, maintenir et libérer le circuit mobile par satellite, y compris la *station de coordination du réseau.*

Voir la figure 1/X.350.

circuit mobile terrestre

Rec. X.350

Circuit compris entre la *station terrienne terrestre* et le *centre de commutation de données mobile par satellite,* s'il est utilisé.

Voir la figure 1/X.350.

circuit multipoint simple

Rec. V.7

Circuit multipoint qui ne contient pas plus de deux équipements de terminaison de circuit de données (ETCD) en série et qui sert à une exploitation multipoint centralisée.

circuit national

Rec. F.68

Circuit qui relie deux centres situés dans le même pays.

circuit national

Rec. J.13

Le circuit national relie le CRI à l'organisme de radiodiffusion; cela s'applique à l'origine émettrice et à l'extrémité de réception. Un circuit national peut également interconnecter deux CRI à l'intérieur d'un même pays.

circuit numérique

Recs. M.60, Q.9

Circuit qui transmet des signaux d'information sous forme numérique entre deux centraux et qui comprend les équipements terminaux mais pas d'étages de commutation.

circuit numérique; circuit numérique de télécommunications

Recs. G.701, I.112

Ensemble de deux voies de transmission numérique associées pour assurer la transmission numérique entre deux points (une seule communication).

Remarque 1 – Si la télécommunication considérée est par nature unilatérale (par exemple: la transmission télévisuelle à grande distance), on utilise parfois le terme "circuit numérique" pour désigner la voie de transmission numérique unique employée.

Remarque 2 – Dans un réseau de télécommunications, le terme "circuit numérique" désigne en général, de façon restrictive, un circuit numérique de télécommunications reliant directement deux commutateurs ou centres de commutation, y compris les équipements de terminaison associés.

Remarque 3 – Un circuit de télécommunications peut assurer, soit la transmission simultanée dans les deux sens (duplex), soit la transmission à l'alternat (simplex).

Remarque 4 – Un circuit numérique de télécommunications qui est utilisé pour la transmission dans une direction seulement est parfois appelé circuit numérique de télécommunications unidirectionnel. Un circuit numérique de télécommunications qui est utilisé pour la transmission dans les deux sens (simultané ou non) est parfois appelé circuit numérique de télécommunications bidirectionnel.

circuit radiophonique

Rec. D.180

Circuit unidirectionnel utilisé pour la transmission d'un programme radiophonique ou de l'élément sonore d'un programme de télévision.

Remarque – Il peut être nécessaire d'utiliser plus d'un circuit radiophonique en association avec un seul circuit télévisuel.

On trouvera une description des différents types de circuits radiophoniques dans le § 3 de la Recommandation D.180.

circuit radiophonique international

Rec. J.13

Trajet unidirectionnel entre deux CRI comprenant une ou plusieurs sections de circuit radiophonique (nationales ou internationales) ainsi que l'équipement nécessaire (amplificateurs, compresseurs-extenseurs, etc.) (voir la figure 1/J.13).

circuit radiophonique international

Rec. N.1

Trajet de transmission compris entre deux CRI comprenant une ou plusieurs sections de circuit radiophonique national ou international ainsi que l'équipement audio nécessaire. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes terrestres ou acheminé sur des circuits par satellite, à destination unique (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et les figures 1/N.1 et 3/N.1).

circuit radiophonique international à destinations multiples

Rec. N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre un CRI et plusieurs autres CRI, comprenant des sections de circuit radiophonique national ou international, dont l'une au moins est une section de circuit international multiple, ainsi que l'équipement audio nécessaire (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et la figure 4/N.1).

circuit superfantôme

Rec. R.140

Circuit supplémentaire obtenu à partir des conducteurs de deux circuits métalliques, leurs quatre conducteurs étant en fait exploités en parallèle.

circuit télégraphique

Rec. R.140

Paire de voies télégraphiques associées permettant la transmission dans les deux sens entre deux points.

circuit télégraphique fantôme avec retour par la terre

Voir:

circuit approprié; circuit télégraphique fantôme avec retour par la terre.

circuit télégraphique superfantôme avec retour à la terre

Voir:

(circuit) approprié de fantôme; (circuit) approprié de combiné; circuit télégraphique superfantôme avec retour par la terre.

circuit téléphonique

Rec. Q.9

Ensemble des moyens nécessaires pour établir une communication téléphonique directe entre deux commutateurs (manuels ou automatiques).

circuit téléphonique (international ou interurbain)

Rec. E.100

Un circuit téléphonique est l'ensemble des moyens nécessaires pour établir une liaison directe entre deux centres (manuels ou automatiques).

Ce circuit est dit "circuit international" quand il relie directement deux centres internationaux situés dans deux pays différents.

L'expression "circuit interurbain" est réservée pour désigner des circuits exclusivement nationaux.

Remarque – Les définitions qui précèdent sont données du seul point de vue de l'exploitation, sans considération de la constitution physique des circuits.

circuit téléphonique local

Voir:

système (téléphonique) local; circuit.

circuit télévisuel

Rec. D.180

Circuit unidirectionnel servant à la transmission de l'élément image d'un programme de télévision.

circuit télévisuel international

Rec. N.51

Trajet de transmission compris entre deux CTI comprenant une ou plusieurs sections de circuit télévisuel national ou international ainsi que l'équipement vidéo nécessaire. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes terrestres ou acheminé sur des circuits par satellite, à destination unique (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et les figures 1/N.51 et 3/N.51).

circuit télévisuel international à destinations multiples

Rec. N.51

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre un CTI et plusieurs autres CTI, comprenant des sections de circuit télévisuel national ou international, dont l'une au moins est une section de circuit international à destinations multiples, ainsi que l'équipement vidéo nécessaire (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et la figure 4/N.51).

circuit terrestre du système maritime

Rec. G.473

Circuit à quatre fils établi sur un support de transmission entièrement terrestre, entre un commutateur à quatre fils d'un centre international et une interface analogique à quatre fils d'un *centre maritime.* Dans certains cas, un tel circuit traverse une frontière nationale et il n'est donc pas considéré, dans le cadre de la Recommandation G.743, comme un circuit national.

Voir la figure 1/G.473.

circuit virtuel

Rec. I.113

Type de connexion en mode de transfert asynchrone (MTA) comprenant des procédures d'établissement et de libération de façon que l'étiquette associée à chaque cellule n'a pas besoin de contenir d'information d'acheminement complète.

circuit virtuel

Rec. Q.9

Possibilité mise à disposition dans le réseau entre deux abonnés et qui lui permet d'échanger des paquets de données.

circuit virtuel permanent

Rec. Q.9

Possibilité permanente mise à disposition dans le réseau entre deux abonnés et qui leur permet d'échanger des paquets de données.

circuit virtuel permanent

*Série X**

Service de transmission de données à commutation par paquets dans lequel une association permanente existe entre deux ETTD, qui est similaire à la phase de transfert de données d'une communication virtuelle. Aucune procédure d'établissement et de libération n'est possible ni nécessaire.

claquage
Voir:
amorçage.

classe adoptée

Rec. X.224

Classe de protocole indiquée par l'entité appelée dans une TPDU CC comme étant celle choisie pour cette connexion de transport.

classe d'architecture de contenu

Rec. T.412

Cet attribut définit la classe d'architecture de contenu du contenu associé au composant de base.

classe d'architectures de contenu

Rec. T.411

Règles permettant de définir la structure interne et la représentation du contenu de composants de base dans l'un des ensembles de formes définis pour chaque type d'élément de contenu.

Remarque – Exemples de classes d'architectures de contenu: forme formatée, forme traitable et forme traitable formatée dans le cas d'éléments de contenu de caractère.

classe d'architectures de document

Rec. T.411

Règles permettant de définir la structure et la représentation de documents sous formes formatée, retraitable ou retraitable formatée.

classe de documents

Rec. T.411

Ensemble de descriptions de classe d'objets logiques, de descriptions de classe d'objets physiques, de descriptions de portion de contenu générique et de styles, et profil de document spécifiant un ensemble de documents avec des caractéristiques communes.

classe de documents externe

Rec. T.411

Classe de documents à laquelle renvoie le profil d'un document échangé ne contenant aucune structure générique.

classe de formats d'échange

Rec. T.411

Type de format d'échange adapté à une application spécifique.

Remarque – Dans les Recommandations de la série T.410, les classes définies diffèrent soit par l'ordre des éléments de données d'échange, soit par le codage.

classe de protocole

Rec. Q.712

Pour les classes de protocoles en mode connexion, le domaine "classe de protocole" sert dans la phase d'établissement d'une connexion sémaphore: la classe de protocole se négocie entre les deux entités SSCS extrémités. Elle est également utilisée pendant la phase transfert de données pour vérifier la cohérence des données de connexion aux deux extrémités d'une section de connexion.

Pour les classes de protocoles en mode sans connexion, le domaine "classe de protocole" sert à indiquer si un message doit ou non être envoyé suite à l'apparition d'une erreur.

classe de protocole

Rec. Q.762

Information émise dans le paramètre de demande de connexion, indiquant la classe de protocole demandée par le Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores pour la connexion de bout en bout.

classe de repli

Rec. X.224

Classe de protocole indiquée par l'entité appelante dans une TPDU CR, comme solution de repli pour cette connexion de transport.

classe de service SSCS

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Numéro choisi par l'utilisateur du SSCS pour sélectionner un des quatre services de réseau assurés par le SSCS.

classe d'entité

Rec. Z.100

Discrimination de *types LDS* groupés en fonction de leur similarité d'utilisation.

classe d'objet

Rec. T.412

Cet attribut est utilisé pour établir une relation entre une description d'objet et sa description de classe d'objet.

classe d'objet physique

Rec. T.412

Cet attribut spécifie la classe d'un objet physique où le contenu de cet objet logique et de tous ses subordonnés doit être formaté. Le contenu doit être présenté à l'intérieur d'une seule instance d'un objet physique dérivé de la classe d'objet physique référencé et aucune autre partie du document ne peut être formatée à l'intérieur du même objet.

Cet attribut peut être exclusivement utilisé pour spécifier les classes d'objet physique de type, racine du document, ensemble de pages, page ou cadre.

classe d'objets; catégorie d'objets

Recs. F.500, X.501

Famille identifiée d'objets (ou d'objets concevables) qui ont en commun certaines caractéristiques.

Remarque – Pour plus de détails, voir les Recommandations de la série X.500.

classe d'objets

Rec. T.411

Elément d'une structure générique à partir duquel on peut obtenir des objets ayant des caractéristiques communes.

classe d'objets logiques

Rec. T.411

Elément de la structure logique générique à partir duquel on peut obtenir un ensemble d'objets logiques ayant des caractéristiques communes, par exemple, des objets logiques composites représentant des sections ayant une structure interne commune.

classe d'objets physiques

Rec. T.411

Elément de la structure physique générique à partir duquel on peut obtenir un ensemble d'objets physiques avec des caractéristiques communes, par exemple des pages ayant des en-têtes et des bas de page communs.

classe d'opération

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Numéro indiquant si une opération est signalée comme ayant réussi ou échoué, échoué seulement, réussi seulement, ou ni l'un ni l'autre.

classe I

Rec. F.184

Ces terminaux doivent au minimum pouvoir émettre et recevoir des documents contenant des informations à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.503 et aux Recommandations de la série T.400).

classe II

Rec. F.184

Ces terminaux doivent au minimum pouvoir émettre des documents à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.503 et aux Recommandations de la série T.400). De plus, ils doivent pouvoir recevoir des documents à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.503 et aux Recommandations de la série T.400), à codage télétex (réception de caractères codés de base définis dans la Recommandation T.61) ainsi que des documents en mode mixte (conformément aux dispositions de la Recommandation T.501 et des Recommandations de la série T.400).

classe III

Rec. F.184

Ces terminaux doivent au minimum pouvoir composer, émettre et recevoir des documents à codage de télécopie (conformément aux Recommandations T.6 et T.503 et aux Recommandations de la série T.400), des documents à codage télétex (réception de caractères codés de base définis dans la Recommandation T.61) et des documents en mode mixte (conformément aux dispositions de la Recommandations T.501 et des Recommandations de la série T.400).

classe préférée

Rec. X.224

Classe de protocole indiquée par l'entité appelante dans une TPDU CR, comme ayant sa préférence pour cette connexion de transport.

classe proposée

Rec. X.224

Classe préférée ou classe de repli.

clavier à enregistreur

Rec. S.140

Clavier alphanumérique dans lequel la combinaison établie en abaissant une touche ne commande pas directement l'émission, mais est transférée à un ou plusieurs dispositifs d'enregistrement, en vue d'une commande ultérieure de l'émission.

clavier alphanumérique

Rec. S.140

Dispositif comportant un ensemble de touches alphanumériques et de touches de fonction permettant de commander l'émetteur d'un appareil télégraphique.

clé ; étiquette ; label

Rec. Q.9

Un ou plusieurs caractères faisant partie de ou liés à un ensemble de données, qui caractérisent cet ensemble et permettent en particulier de l'identifier.

clé privée

Rec. X.509

Dans un système cryptographique de clé publique, clé d'une paire de clés d'utilisateur qui n'est connue que de cet utilisateur.

clé publique

Rec. X.509

Dans un système cryptographique de clé publique, clé d'une paire de clés d'utilisateur qui est publiquement connue.

clé secrète (déconseillé)

Voir:
clé privée.

client

Rec. D.000

Personne physique ou morale à qui une Administration fournit un service/moyen de télécommunications international et qui est responsable du paiement des taxes et redevances dues à cette Administration.

client

Rec. D.1

Personne physique ou morale qui loue un circuit international à une Administration et est responsable du paiement des taxes et redevances de location dues à cette Administration.

client

Rec. X.290

Organisme qui soumet un système ou une réalisation à des tests de conformité.

clique ; bloc

Rec. G.763

Faisceau de voies supports associées à un faisceau de voies interurbaines et qui fonctionnent avec une voie de commande spécifique indépendamment des autres voies supports. Le faisceau de voies interurbaines est dirigé vers une seule destination.

Remarque – La clique porte aussi le nom de "bloc".

codage

Rec. G.701

Action de représenter une valeur quantifiée par un mot de code.

codage à débit réduit (CDR)

Rec. G.763

Méthode de codage des signaux transmis dans la bande des fréquences vocales, par exemple, MIC différentiel adaptatif (MICDA), donnant un débit binaire inférieur à 64 kbit/s (par exemple, 40 kbit/s, 32 kbit/s ou 24 kbit/s).

Remarque – La conversion entre signaux vocaux MIC à 64 kbit/s et signaux vocaux MICDA doit s'effectuer au moyen des processus de transcodage indiqués dans les Recommandations G.721 et G.723.

codage à faible débit (CFD)

Rec. P.84

Méthode de codage des signaux vocaux utilisant des débits binaires inférieurs à 64 kbit/s, par exemple, le transcodeur MICDA à 32 kbit/s (voir la Recommandation G.721). Cette technique est généralement utilisée dans l'EMCN pour augmenter la capacité de circuit.

codage constructeur

Rec. X.209

Codage d'une valeur de données dans lequel les octets de contenu sont le codage complet d'une ou plusieurs valeurs de données.

codage (d'une valeur de données)

Rec. X.209

Séquence complète des octets utilisés pour représenter la valeur de données.

Remarque – Certaines Recommandations du CCITT utilisent l'expression "élément de données" pour désigner cette séquence d'octets; cette expression n'est pas utilisée dans la présente Recommandation, car d'autres normes internationales ISO l'utilisent pour désigner une "valeur de données".

codage non uniforme

Rec. G.701

Action de représenter par des mots de code des valeurs quantifiées selon une quantification non uniforme (voir la figure 3/G.701).

codage primitif

Rec. X.209

Codage d'une valeur de données dans lequel les octets de contenu représentent directement la valeur.

codage uniforme

Rec. G.701

Action de représenter des mots de code des valeurs quantifiées selon une quantification uniforme.

codage/protocole de transfert d'information

Voir:

protocole de commande de connexion; codage/protocole de transfert d'information.

code

Rec. E.131

Caractère ou suite de caractères constituant tout ou partie d'un message et ayant une signification déterminée.

code

Voir:

jeu de caractères codés; code.

code à disparité compensée

Rec. G.701

Code selon lequel tout ou partie des éléments numériques du signal original sont représentés par deux ensembles d'éléments numériques de disparité opposée que l'on utilise dans une succession choisie de manière à réduire au minimum la somme numérique d'une suite d'éléments numériques assez longue.

Remarque – Exemple: signal bipolaire alternant.

code à moments

Rec. R.140

Code dont les signaux de caractères sont composés d'un même nombre d'éléments unitaires.

code à n moments; code à n éléments (unitaires)

Rec. R.140

Code à moments d'après lequel les signaux de caractères sont composés de n éléments unitaires.

code à somme bornée

Rec. G.701

Code qui engendre exclusivement des groupes d'éléments de signal dont la somme numérique est nulle.

code binaire MIC

Rec. G.701

Code d'impulsions selon lequel toutes les valeurs quantifiées sont représentées par des nombres binaires pris dans l'ordre naturel.

Remarque – Ce terme ne doit pas être utilisé pour la transmission en ligne.

code binaire symétrique

Rec. G.701

Code d'impulsions, selon lequel le signe de la valeur quantifiée est représenté par un élément numérique, les autres éléments numériques constituant un nombre binaire qui représente la valeur absolue.

Remarque 1 – Dans un tel code, il faut spécifier l'ordre des éléments numériques et la signification des symboles 0 et 1 dans les diverses positions de ces éléments.

Remarque 2 – Ce terme ne doit pas être utilisé pour la transmission en ligne.

code bipolaire

Rec. G.701

Code en ligne utilisant un signal ternaire pour la transmission d'éléments binaires et selon lequel les états binaires "1" sont représentés par des éléments de signal qui ont normalement des polarités positives et négatives alternées avec des valeurs absolues identiques, tandis que les états binaires "0" sont représentés par des éléments de signal de valeur zéro.

code bipolaire alternant modifié

Rec. G.701

Code en ligne basé sur le code bipolaire alternant mais qui prévoit des violations de bipolarité conformes à un ensemble de règles déterminées.

code bipolaire alternant ; code bipolaire strict (déconseillé)

Voir:
code bipolaire.

code de canal sémaphore (COC)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Domaine faisant partie de l'étiquette des messages de gestion du réseau sémaphore, qui identifie le canal sémaphore particulier auquel le message se rapporte, parmi les divers canaux sémaphores qui relient les deux points sémaphores concernés.

code de commande

Rec. Z.341

Ensemble de 3 identificateurs au plus, séparés les uns des autres par un - (trait d'union), utilisé pour définir la nature de la *commande.*

code de correction des erreurs

Rec. R.140

Code de détection d'erreurs permettant en plus la correction automatique d'une proportion des erreurs détectées sans utiliser une voie de retour.

code de diagnostic dans la Recommandation X.25

*Série X**

Combinaison spécifique de symboles, telle que l'Alphabet international n° 5 du CCITT, notation binaire ou hexadécimale, servant à transmettre l'information entre l'ETTD et l'ETCD, pour indiquer des erreurs, des dérangements ou des incompatibilités intrinsèques d'un ETTD avec le réseau ou avec un autre ETTD.

code de fonction

Rec. E.131

Code indiquant le ou les types de traitement à appliquer au service.

code de modulation d'impulsions

Voir:
code d'impulsions; code de modulation d'impulsions.

code de point

Rec. Q.762

Information, envoyée dans le paramètre référence d'appel, indiquant le code du point sémaphore où l'identité d'appel de la référence d'appel est signifiante.

code de point sémaphore (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Information émise dans un message de libération pour désigner le point sémaphore où l'appel a échoué.

code de réseau mobile (CRM)

Voir:
indicatif de réseau mobile; code de réseau mobile.

l'identification de la station mobile identifiant sans ambiguïté le RMTP de rattachement de la station mobile.

code de retour sur canal sémaphore normal

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Domaine inclus dans les messages de gestion du réseau sémaphore utilisé dans la procédure de retour sur canal sémaphore normal; il permet de discriminer les messages relatifs à différentes procédures de retour sur le même canal sémaphore normal mises en œuvre simultanément.

code de service

Rec. E.131

Code numérique désignant un service supplémentaire.

code de verrouillage de groupe fermé d'usagers

Rec. Q.762

Information identifiant de façon unique un groupe fermé d'usagers dans un réseau.

code de zone/réseau sémaphore (CZRS)

Glossaire

Domaine du code de point sémaphore international qui identifie la zone géographique et la zone ou le réseau national de signalisation. Il est constitué d'un code pour la zone géographique mondiale (3 bits) et d'un code pour la zone ou le réseau spécifique (8 bits).

code d'échappement

Recs. E.160, Q.10

Un code d'échappement est un indicateur qui comprend un ou plusieurs chiffres et qui est défini dans un plan de numérotage donné et utilisé pour indiquer que les chiffres qui suivent sont tirés d'un plan de numérotage déterminé qui diffère du plan de numérotage donné.

Par exemple, les codes d'échappement sont actuellement utilisés dans le plan de numérotage X.121 pour l'interfonctionnement avec les plans de numérotage E.164 (RNIS: réseau numérique avec intégration des services) et F.69 (télex).

Un code d'échappement peut être acheminé par le réseau d'origine et franchir les frontières de réseau et de pays. Par conséquent, les chiffres employés pour les codes d'échappement doivent être normalisés.

code d'échappement

Suppl. n° 2 (II.4)

Indicateur composé d'un ou plusieurs chiffres, défini dans un plan de numérotage donné et utilisé pour indiquer que les chiffres qui suivent appartiennent à un plan de numérotage différent. Les codes d'échappement sont actuellement utilisés dans le plan de numérotage de la Recommandation X.121.

Remarque – Un code d'échappement peut être retransmis dans le réseau d'origine et peut être acheminé à travers les frontières entre réseaux et les frontières internationales. C'est pourquoi, les valeurs des codes d'échappement devraient être normalisées.

code d'échappement

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotation international pour réseaux publics pour données, indicateur composé d'un chiffre qui indique que les chiffres suivants forment un numéro relevant d'un plan de numérotage différent.

Remarque – Un code d'échappement fait partie du format international X.121.

code d'erreur

Rec. F.500

Information fournie par le système d'annuaire pour indiquer au demandeur pourquoi une recherche n'a pu être effectuée d'une manière satisfaisante.

Remarque – Un domaine d'annuaire local peut transmettre l'information au demandeur sous une forme appropriée aux besoins locaux. Les codes d'erreur peuvent désigner une erreur de service, une erreur d'attribut, une erreur de mise à jour, une erreur de sécurité, une erreur de référence, une erreur d'abandon ou une erreur de nom. Ils sont transformés en messages de service destinés à l'usager.

code détecteur d'erreurs

Rec. R.140

Code redondant dont les règles de construction sont telles que toute erreur entraînant une déviation par rapport à cette construction puisse être automatiquement détectée.

code d'identification de circuit (CIC)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Information identifiant un circuit entre deux centraux pour lesquels la signalisation est effectuée (14 bits dans le Sous-Système Utilisateur pour le RNIS international).

code d'identification de circuits

Rec. Q.762

Information identifiant le circuit physique entre deux commutateurs.

code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC)

Rec. D.90

Code d'identification exclusif de l'autorité chargée de la comptabilité pour le règlement des comptes maritimes (voir l'annexe A de la Recommandation D.90).

code d'identification de réseau pour données (CIRD)

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, élément du format international X.121 comprenant quatre chiffres. On considère que les trois premiers chiffres forment l'indicatif de pays pour la transmission de données (IPD), le quatrième chiffre identifiant un réseau de ce pays, conformément à la Recommandation X.121.

code d'identification de réseau télex

Rec. F.68

Lettre ou groupe de deux lettres caractérisant, aux fins d'identification, les abonnés ou les postes d'un pays (ou d'un réseau dans un pays).

code d'impulsions ; code de modulation d'impulsions

Rec. G.701

Ensemble des règles fixant les équivalences entre chaque valeur quantifiée d'un échantillon et le mot de code correspondant.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

code du point concerné

Rec. Q.712

Le domaine "code du point concerné" identifie un point où le Sous-Système concerné est situé.

code du point de destination (CPD)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie de l'étiquette d'un message de signalisation qui identifie de façon univoque, dans un réseau sémaphore, le point sémaphore de destination du message.

code du point d'origine (CPO)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie de l'étiquette d'un message de signalisation qui identifie de façon univoque, dans un réseau sémaphore, le point (sémaphore) d'origine du message.

code du point sémaphore international

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie de l'étiquette d'un message sémaphore qui identifie de façon univoque chaque point sémaphore appartenant au réseau sémaphore international. Elle est constituée par un sous-domaine pour le code de zone/réseau sémaphore (11 bits) et par un sous-domaine qui identifie un point sémaphore dans une zone ou un réseau spécifique (3 bits).

code d'un point sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Code binaire identifiant de façon univoque un point d'un réseau sémaphore. Ce code est utilisé, selon sa position dans l'étiquette, soit comme code de point de destination, soit comme code de point d'origine.

code en ligne

Rec. G.701

Code adapté aux caractéristiques d'une voie de transmission, qui fixe l'équivalence entre les groupes d'éléments numériques à transmettre et la suite correspondante d'éléments de signal transmise sur la voie.

code en ligne redondant

Rec. G.701

Code en ligne utilisant un plus grand nombre d'éléments de signal qu'il n'est strictement nécessaire pour représenter les groupes d'éléments numériques du signal original.

code Morse

Rec. R.140

Code télégraphique bivalent dans lequel les caractères sont représentés par des groupes de points et de traits, ces groupes étant séparés par des espaces.

code postal

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale E/D spécifiant une zone géographique et utilisé par l'acheminement des messages dans le cadre du STM.

code postal

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie le code postal de l'objet désigné. Si cette valeur d'attribut existe, elle fera partie de l'adresse postale de l'objet.

code redondant

Rec. R.140

Code utilisant plus d'éléments de signal qu'il n'est strictement nécessaire pour représenter le contenu du message.

Par exemple:

1) Un code à 7 moments comme l'ATI n° 3 qui n'utilise que des signaux de caractères constitués de 4 éléments unitaires d'état A et 3 éléments unitaires d'état Z est redondant.
2) Un code à 5 moments utilisant tous les caractères de l'ATI n° 2 n'est pas redondant.

code silencieux

Rec. Q.9

Signal numérique utilisé à des fins d'essais de transmission.

code 15 (système de signalisation n° 4)

Voir:
signal de numérotation émis dans le sens en avant; code 15 (système de signalisation n° 4).

code télégraphique

Rec. R.140

Répertoire de règles et conventions d'après lesquelles une succession d'états significatifs représentant un message doit être constituée et traduite en télégraphie alphabétique.

code télex de destination

Rec. F.68

Groupe de chiffres caractérisant, aux fins d'acheminement, les abonnés ou les postes d'un pays, ou d'un réseau dans un pays.

code télex de destination

Rec. U.140

Suite de chiffres caractérisant le pays auquel le demandé appartient ou un réseau particulier dans ce pays.

Remarque – Les codes de destination télex ont été fixés par la Recommandation F.69.

codec

Rec. G.701

Ensemble d'un codeur et d'un décodeur fonctionnant dans des sens de transmission opposés et réunis dans un même appareil.

Remarque – Le terme doit être qualifié par la fonction de l'appareil, par exemple: codec de groupe secondaire, codec d'hypergroupe.

codeur

Rec. G.701

Appareil destiné à effectuer un codage.

coefficient d'activité

Rec. P.10

Rapport entre la durée d'activité et le temps total écoulé pendant une mesure, exprimé en général sous forme de pourcentage.

coefficient d'affaiblissement

Rec. G.651

Dans une fibre optique, c'est l'affaiblissement par unité de longueur.

Remarque – L'affaiblissement est le taux de décroissance de la puissance optique moyenne en fonction de la distance le long de la fibre; il est défini par l'expression:

$$P(z) = P(0)\ 10^{-(\alpha z/10)}$$

où

$P(z)$ = la puissance z le long de la fibre,
$P(0)$ = la puissance pour $z = 0$,
α = le coefficient en dB/km si z est en km.

A partir de cette expression, le coefficient d'affaiblissement est:

$$\alpha = -\frac{10 \log_{10} [P(z)/P(0)]}{z}$$

On suppose ici que α est indépendant de z.

coefficient de dispersion chromatique

Recs. G.651, G.652

Dispersion chromatique par largeur de spectre d'une source unitaire et unité de longueur de fibre. Il est généralement exprimé en ps/(nm · km).

cœur

Rec. G.651

Région centrale d'une fibre optique à travers laquelle est transmise la plus grande partie de la puissance optique.

coffret de commande (d'un téléimprimeur)

Rec. S.140

Coffret adjoint à un téléimprimeur et contenant les organes supplémentaires nécessaires pour l'exploitation de cet appareil sur le réseau avec commutation.

coin inférieur droit

Rec. T.411

Coin d'un objet physique le plus éloigné dans les directions horizontale et verticale de cet objet physique.

coin inférieur gauche

Rec. T.411

Coin d'un objet physique le moins éloigné dans la direction horizontale et le plus éloigné dans la direction verticale de cet objet physique.

coin supérieur droit

Voir:
angle supérieur droit; coin supérieur droit.

coin supérieur gauche

Voir:
angle supérieur gauche; coin supérieur gauche.

collecteur de données (N)

Rec. X.200

Entité (N) recevant des unités de données du service (N – 1) sur une connexion (N – 1).

collision d'appel à l'interface ETTD/ETCD

*Série X**

Transmission simultanée d'un signal de *demande d'appel* provenant de l'ETTD et d'un signal d'*appel entrant* provenant de l'ETCD, qui a pour effet qu'aucun des deux équipements ne reçoit la réponse attendue.

collision frontale

Voir:
double prise (sur circuit mixte); collision frontale.

combinaison binaire

Recs. T.50, T.51, T.61

Ensemble ordonné d'éléments binaires utilisé pour la représentation des caractères.

combinaison de code

Rec. R.140

Combinaison de n éléments unitaires formée conformément à un code à n moments qui assigne un état significatif à chacun des éléments unitaires.

commande

Rec. E.131

Manœuvre unique et spécifique exécutée au poste d'abonné et provoquant la transmission d'un signal qui indique au central la nature spécifique de cette manœuvre. Selon la procédure de commande, il y a lieu d'exécuter une seule commande ou une suite de commandes.

commande

Rec. M.30

Un modificateur de l'état d'un ER.

commande

Rec. T.62

Information de commande envoyée à un autre terminal afin de déclencher l'exécution d'une fonction spécifique. Certaines commandes nécessitent une réponse.

commande

Rec. V.25 bis

Instruction donnée par l'équipement terminal de traitement de données (ETTD) à l'équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) dans le cadre de la procédure d'appel automatique.

commande

Rec. Z.341

Spécification complète d'une *fonction* que le *système* doit exécuter. Elle comprend un *code de commande* suivi généralement, mais pas nécessairement, d'un ou plusieurs *blocs de paramètres.*

commande bilatérale (déconseillé)

Voir:
synchronisation bilatérale.

commande d'appareil (auxiliaire)

Rec. S.140

Commande de fonction destinée à commander certains appareils associés à un *terminal*, particulièrement pour mettre en marche et arrêter ces appareils.

commande de fonction

Rec. S.140

Commande d'une manœuvre élémentaire, à exécuter par un dispositif autre que l'enregistrement ou l'impression d'une lettre, d'un chiffre, d'un signe de ponctuation ou autre symbole graphique entrant dans la constitution d'un *message* ou d'une *donnée*.

commande de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Possibilités offertes par les éléments du réseau pour régler le volume du trafic et l'exploitation du réseau de manière à assurer l'utilisation maximale de la capacité du réseau dans toutes les situations de surcharge du trafic et de dérangement d'un élément du réseau.

commande de mise en page

Rec. S.140

Commande de fonction employée pour assurer la disposition finale des *caractères* lors de leur impression ou de leur affichage.

commande dynamique de la fenêtre

Rec. I.122

Par commande dynamique de la fenêtre, on entend la série de procédures servant à modifier la fenêtre d'émission de l'émetteur, en fonction de la perception par l'usager de l'encombrement du réseau.

commande (en LHM)

Rec. Q.9

Spécification d'une action ou d'une fonction attendue du système.

commande homologue

Rec. Q.9

Langage formel utilisé par des entités homologues pour échanger des informations.

commande par programme enregistré (SPC)

Recs. Q.9, U.140

Commande d'un commutateur au moyen d'instructions enregistrées dans une mémoire et pouvant être modifiées.

commande unilatérale (déconseillé)

Voir:
synchronisation unilatérale.

commentaire

Rec. Z.100

Information qui s'ajoute à la *spécification* en *LDS* ou qui l'explique. En *LDS/GR*, les *commentaires* peuvent être associés à n'importe quel *symbole* au moyen d'un trait en pointillé. En *LDS/PR*, les *commentaires* sont introduits par le mot clé *COMMENT*. Le *LDS* ne définit pas la signification des *commentaires*. Voir également la définition du terme *note*.

commentaire (en LDS)

Rec. Q.9

Information qui s'ajoute ou qui explique un diagramme LDS. Les commentaires peuvent être reliés par un simple crochet et par une ligne de tirets à un *symbole* ou à une *ligne de liaison* (Recommandation Z.100, § 2.2.6).

commentaire (en LHM)

Recs. Q.9, Z.341

Chaîne de caractères contenue entre les séparateurs /* (barre oblique, astérisque) et */ (astérisque, barre oblique). Un commentaire n'a pas de signification syntaxique ni sémantique dans le LHM.

commentaires d'application

Rec. T.412

Cet attribut doit être utilisé pour les commentaires dépendant de l'application.

commentaires lisibles par l'utilisateur

Rec. T.412

Cet attribut est constitué d'une séquence de caractères qui doit être interprétée comme commentaires relatifs au constituant et à toutes portions de contenu associées. Cette séquence de caractères ne fait pas partie du contenu du document.

communauté de conception

Rec. Q.300

Degré selon lequel les caractéristiques fondamentales de deux systèmes sont identiques.

communication

Rec. E.600

Transfert d'information, conforme à des conventions préétablies. Le flux d'informations n'est pas nécessairement bidirectionnel.

communication

Rec. F.710

Echange d'informations entre deux abonnés ou plus d'un réseau de télécommunication au moyen de conventions déterminées.

communication

Rec. I.112

Transfert d'information effectué conformément à des conventions préétablies.

Remarque – Dans les langues française et espagnole, ce terme est aussi utilisé avec une signification particulière plus précise dans le domaine des télécommunications.

communication

Rec. P.10

Aboutissement d'une *tentative d'appel* et utilisation de la *chaîne de connexion complète* établie.

communication

Rec. Q.9

Transfert d'informations effectué conformément à des conventions préétablies.

Remarque 1 – Dans le contexte du présent vocabulaire, l'acception de ce terme selon la signification ordinaire du dictionnaire est appropriée et suffisante.

Remarque 2 – Les termes "communication" en français et "comunicación" en espagnol ont couramment le sens donné dans cette définition, mais ils ont aussi un sens plus particulier en télécommunication (voir les définitions de *appel, chaîne de connexion complète* et *chaîne de connection*).

communication

Rec. T.62

Connexion temporaire (ou connexion apparente, vue par le demandeur) entre un terminal et un autre terminal, aux fins de l'échange d'information.

communication
Voir:
chaîne de connexion complète; (chemin de communication).

communication à destinations multiples

Suppl. n° 2 (II.4)

Communication établie au moyen du réseau dans laquelle sont impliqués plusieurs terminaux appelés.

communication à la demande
Voir:
à la demande (communication).

communication bilatérale à l'alternat (N)

Rec. X.200

Communication de données (N) dans un sens ou dans l'autre, alternativement.

communication bilatérale simultanée (N)

Rec. X.200

Communication de données (N) dans les deux sens à la fois.

communication conférence

Rec. I.250

Service supplémentaire assuré par un RNIS, qui permet à un usager de communiquer simultanément avec plusieurs correspondants et à ces derniers de communiquer entre eux.

communication continentale

Rec. F.68

Communication établie sur un même continent.

communication de bout en bout

Rec. I.122

La communication de bout en bout est une communication directe entre entités homologues d'équipement terminal (ET) vers ET ou d'ET vers une fonction d'interfonctionnement assurant par exemple l'interfonctionnement avec le RPDCP.

communication de conférence

Suppl. n° 2 (II.4)

Communication à destinations multiples dans laquelle les signaux émis par l'un quelconque des terminaux sont reçus simultanément par tous les autres terminaux.

Remarque – L'ordre dans lequel les terminaux sont autorisés à émettre doit faire l'objet d'un accord entre eux.

communication de diffusion

Suppl. n° 2 (II.4)

Communication à destinations multiples telle que les signaux soient émis par le terminal demandeur simultanément vers tous les terminaux demandés.

communication de diffusion

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand le service compte plus de deux points d'accès (voir remarque). L'information s'écoule dans un seul sens, d'un point unique (source) vers les autres (points de destination).

Remarque – Le nombre de points d'accès de destination est indéterminé.

communication de données

*Série X**

Transfert d'information entre unités fonctionnelles par la transmission de données selon un protocole.

communication de données (N)

Rec. X.200

Fonction (N) transférant des unités de données du protocole (N) (voir le § 5.6.1.3 de la Recommandation X.200) sur une ou plusieurs connexions (N – 1) et conformément à un protocole (N).

communication établie par l'abonné et assistée par une opératrice

Suppl. n° 1 (II.2)

Sur indication préalable d'un abonné, une opératrice peut, au moment approprié, être associée à une communication établie automatiquement afin de déterminer si la personne demandée est disponible.

Cette indication est fournie par l'abonné dans le cadre de la procédure d'établissement de la communication.

La mise en œuvre de ce service exige un équipement spécial dans les installations de commutation à grande distance et dans les positions d'opératrices correspondantes.

communication fictive de référence

Rec. G.100

Communication fictive de référence, de structure, longueur et qualité définies dans un réseau de télécommunication pour la transmission de signaux analogiques ou numériques (ou mixtes); elle sert de modèle pour l'étude de la qualité globale de transmission, ce qui permet des comparaisons avec les normes et objectifs définis.

communication fictive de référence (en télégraphie)

Rec. R.140

Communication fictive entre deux terminaux du réseau télex mondial ou d'un autre réseau télégraphique, correspondant en principe au cas le plus difficile et servant à étudier les caractéristiques de transmission et de commutation nécessaires à un bon fonctionnement.

communication fictive de référence pour la signalisation

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Modèle fictif de référence d'une connexion dans un réseau sémaphore.

communication homme-machine

Rec. Z.341

Echange de données entre un *usager* et un *système.*

communication intercontinentale

Rec. F.68

Communication établie entre des continents différents.

communication internationale

Rec. F.68

Toute communication entre deux postes situés dans des pays différents, qu'elle soit établie entre des continents ou sur un même continent.

communication internationale

Rec. M.60

Ensemble des moyens reliant temporairement deux abonnés et leur permettant un échange d'information.

communication multipoint

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand le service compte plus de deux points d'accès (voir remarque). Les caractéristiques exactes des voies d'écoulement de l'information doivent être spécifiées séparément d'après les fonctions assurées par le RNIS.

Remarque – Le nombre de points d'accès peut être indéterminé.

communication permanente

Voir:

permanente (communication).

communication point-à-point

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand il n'y a que deux points d'accès.

communication radiophonique internationale

Rec. J.13

Trajet unidirectionnel, entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et l'organisme de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison internationale prolongée à ses deux extrémités par des circuits nationaux pour transmissions radiophoniques assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés (voir la figure 2/J.13).

L'ensemble de la "liaison radiophonique internationale" et des circuits nationaux entre les organismes de radiodiffusion constitue la "communication radiophonique internationale". La figure 3/J.13 illustre, à titre d'exemple, une communication radiophonique internationale telle qu'on pourrait en rencontrer dans la pratique.

communication radiophonique internationale

Rec. N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et l'organisme de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison radiophonique internationale prolongée à ses deux extrémités par des circuits radiophoniques nationaux assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et la figure 2/N.1).

communication radiophonique internationale à destinations multiples

Rec. N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et plusieurs organismes de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison radiophonique internationale à destinations multiples prolongée à ses extrémités par des circuits radiophoniques nationaux assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et la figure 5/N.1).

communication réservée

Voir:
réservée (communication).

communication téléphonique

Rec. E.100

Une communication téléphonique est la mise en liaison de deux postes téléphoniques.

communication téléphonique internationale

Recs. G.101, Q.40

Une communication téléphonique internationale se compose de trois parties (voir la figure 1/G.101 ou 1/Q.40). Dans les centres de commutation internationaux de départ ou d'arrivée (CCI), les *extrémités virtuelles analogiques* déterminent la séparation entre ces parties. Ce sont des points théoriques qui ont des niveaux relatifs spécifiés (voir la figure 2/G.101 ou 2/Q.40 et les § 5.1 et 5.2 de la Recommandation G.101).

Les trois parties de la communication sont les suivantes:

- deux systèmes nationaux, un à chaque extrémité, et
- une chaîne internationale composée de un ou plusieurs circuits internationaux à quatre fils.

communication téléphonique internationale

Recs. M.60, M.560

Une communication téléphonique internationale complète se compose de trois parties, comme l'indique la figure 1/M.560 c'est-à-dire:

- une *chaîne internationale*, et
- deux *systèmes nationaux*, un à chaque extrémité.

communication télétex

Rec. F.200

Connexion temporaire (ou connexion apparente, vue par le demandeur) entre un équipement télétex et d'autres dispositifs télétex pour l'échange d'information.

communication télévisuelle internationale

Rec. N.51

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et l'organisme de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison télévisuelle internationale prolongée à ses deux extrémités par des circuits télévisuels nationaux assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et la figure 2/N.51).

communication télévisuelle internationale à destinations multiples

Rec. N.51

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre l'organisme de radiodiffusion (émission) et plusieurs organismes de radiodiffusion (réception), comprenant la liaison télévisuelle internationale à destinations multiples prolongée à ses extrémités par des circuits télévisuels nationaux assurant la liaison avec les organismes de radiodiffusion intéressés (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et la figure 5/N.51).

communication (télex)

Rec. U.140

Etablissement d'une chaîne de connexion complète utilisable par les terminaux télex connectés.

communication unilatérale (N)

Rec. X.200

Communication de données (N) dans un seul sens fixé à l'avance.

communication virtuelle ; communication virtuelle commutée

*Rec. D.11, Série X**

Parmi les services de transmission de données à commutation par paquets, service dans lequel une procédure d'établissement et de libération de la communication détermine une période de communication entre deux ETTD pendant laquelle les données des usagers sont transmises dans le réseau en mode-paquet. Toutes les données de l'usager sont remises par le réseau dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues par le réseau.

communications de données relatives aux services

Rec. F.600

Communications de données qui ont trait à l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

communications de données relatives aux services

Rec. F.601

Communications de données qui ont trait à l'exploitation des services internationaux sur le RPDCP.

communications payablés à l'arrivée (préfixe 35)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 35 doit être utilisé pour les communications dont les taxes sont perçues auprès de l'abonné demandé. L'opérateur téléphonique interviendra dans la communication et il doit obtenir des renseignements se rapportant à la communication. Le préfixe peut être suivi du numéro de l'abonné demandé.

communications payables par carte de crédit (préfixe 36)

Recs. E.216, F.126

Des arrangements peuvent être conclus avec l'Administration de certaines stations côtières ou stations terriennes côtières pour le paiement des services au moyen d'une carte de crédit. Cet arrangement n'est valable que pour les services de la station avec laquelle l'arrangement est conclu.

Un opérateur intervient dans la communication et il doit obtenir tous les détails concernant la carte de crédit. Le préfixe peut être suivi du numéro de l'abonné demandé.

communications personnelles (préfixe 34)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 34 doit être utilisé lorsque la communication est destinée à une personne spécifique au numéro appelé. Un opérateur interviendra pendant la communication et devra obtenir tous les renseignements concernant la personne à appeler. Le préfixe peut être suivi par le numéro de la personne appelée.

communications télex de service

Rec. F.60

Communications qui concernent l'exécution des services de télécommunication internationaux.

communications télex d'Etat

Rec. F.60

Communications télex provenant de l'une des autorités qui, suivant la *Convention internationale des télécommunications*, bénéficient des télégrammes et des conversations téléphoniques d'Etat.

communications télex privées ordinaires

Rec. F.60

Communications télex autres que:

i) les communications télex de service, y compris les demandes de renseignements, et les communications télex bénéficiant de la franchise,

ii) les communications télex relatives à la sécurité de la vie humaine,

iii) les communications télex d'Etat.

communications télex relatives à la sécurité de la vie humaine

Rec. F.60

Communications demandées conformément à l'article 25 de la *Convention internationale des télécommunications.*

commutateur

Recs. I.112, M.60

Ensemble de dispositifs d'écoulement du trafic, d'étages de commutation, de moyens de commande et de signalisation et d'autres unités fonctionnelles placés en un nœud d'un réseau, qui permet à des lignes d'abonné, à des circuits de télécommunications et/ou à d'autres unités fonctionnelles d'être interconnectés selon les besoins des usagers individuels.

commutateur à plusieurs processeurs

Rec. Q.9

Type de commutateur utilisant au moins deux processeurs pour exécuter les fonctions de commande d'appel.

commutateur automatique

Rec. Q.9

Installations dans lesquelles les manœuvres de *commutation* s'effectuent au moyen d'appareils commandés électriquement sans l'intervention d'opératrices.

commutateur crossbar

Rec. Q.9

Commutateur ayant un certain nombre de circuits d'accès disposés verticalement, un certain nombre de circuits d'accès disposés horizontalement et des dispositifs mécaniques manœuvrés électromagnétiquement pour interconnecter n'importe lequel des circuits "verticaux" avec n'importe lequel des circuits "horizontaux".

commutateur crossbar

Voir:

système automatique "crossbar".

commutateur de circuits

Rec. U.140

Ensemble d'organes associés à un ensemble de circuits destinés à les interconnecter temporairement sur demande pour constituer des chaînes de connexions.

commutateur de messages

Rec. U.140

Ensemble d'organes associés à un ensemble de circuits destinés à recevoir, mettre en mémoire si nécessaire et retransmettre des messages sans constituer de chaîne de connexion exclusive entre ces circuits.

commutateur de rattachement

Rec. U.140

Commutateur public auquel sont rattachés les abonnés télégraphiques d'une même zone géographique et qui est chargé d'établir d'une part des communications entre ces abonnés, d'autre part des chaînes de connexions entre ces abonnés et d'autres commutateurs.

commutateur nodal télégraphique

Rec. U.140

Commutateur télégraphique qui permet d'établir des chaînes de connexions entre d'autres commutateurs télégraphiques.

commutateur numérique

Rec. I.112

Commutateur qui commute des signaux numériques par commutation numérique.

commutation

Rec. I.112

Action d'interconnecter des unités fonctionnelles, des voies de transmission ou des circuits de télécommunications aussi longtemps qu'il est nécessaire pour acheminer des signaux.

commutation

Rec. Q.9

(1) Etablissement, sur demande, d'une connexion individuelle entre un accès d'arrivée désiré et un accès de départ désiré parmi un ensemble d'accès d'arrivée et de départ, pendant la durée nécessaire au transfert de l'information.

(2) Qualificatif de l'action définie ci-dessus, à savoir:

centre de commutation	réseau de commutation
temps de commutation	nœud de commutation
dispositif de commutation	point de commutation
central de commutation	système de commutation
matrice de commutation	unité de commutation.

commutation à deux fils

Rec. Q.9

Commutation utilisant un itinéraire, une bande de fréquences ou un intervalle de temps unique pour les deux sens de transmission.

commutation à quatre fils

Rec. Q.9

Commutation utilisant un itinéraire, une bande de fréquences ou un intervalle de temps distinct pour chaque sens de transmission.

commutation avec enregistrement et retransmission

Voir:
commutation de messages; commutation avec enregistrement et retransmission.

commutation avec retransmission par bande perforée

Rec. U.140

Méthode d'exploitation télégraphique dans laquelle une bande perforée sortant d'un récepteur-perforateur alimente directement un émetteur automatique qui lui est associé en permanence et qui peut être commuté sur une voie sortante.

Remarque – Cette commutation peut être manuelle, automatique ou semi-automatique.

commutation de caractères

Rec. U.140

Mise en liaison de deux ou plusieurs terminaux effectuée temporairement sur demande utilisant une méthode d'enregistrement et de transfert caractère par caractère d'une ligne vers l'autre.

commutation de circuits

Rec. Q.9

Commutation de circuits pour constituer une connexion qui est utilisée pendant la durée de la communication.

commutation de circuits

Rec. U.140

Mise en liaison de deux ou plusieurs terminaux effectuée temporairement sur demande et leur assurant l'usage exclusif d'une chaîne de connexion complète maintenue jusqu'à sa libération.

commutation de messages ; commutation avec enregistrement et retransmission

Rec. Q.9

Processus d'acheminement des messages comprenant, dans certains nœuds du réseau, la possibilité de recevoir, d'enregistrer le cas échéant, et de retransmettre les messages dans un réseau de télécommunication de manière à réduire à un minimum la formation de queues et les temps d'inactivité des organes de trafic.

commutation de messages ; messagerie

Rec. U.140

Technique d'acheminement comprenant dans certains nœuds du réseau une réception, une mise en mémoire si nécessaire, et une retransmission de messages dans un réseau de télécommunications.

commutation de voies

Rec. Q.9

Commutation de voies individuelles pour constituer une connexion qui est utilisée pendant la durée d'une communication.

commutation numérique

Rec. I.112

Commutation pouvant prendre, dans le temps, l'un des états d'un ensemble déterminé de signaux d'états discrets, pour acheminer des signaux numériques.

commutation numérique

Rec. Q.9

Processus par lequel des connexions sont établies au moyen d'opérations sur des signaux numériques sans que ceux-ci soient convertis en signaux analogiques.

commutation par paquets

Rec. Q.9

La fonction de traitement, d'acheminement, de supervision et de contrôle des données des paquets d'usager par un central, conformément aux conditions stipulées.

commutation par répartition dans le temps ; commutation temporelle

Rec. Q.9

Commutation des accès d'arrivée sur les accès de départ au moyen de techniques de multiplexage par répartition dans le temps.

commutation par répartition dans l'espace ; commutation spatiale

Rec. Q.9

Commutation des accès d'arrivée sur les accès de départ au moyen de techniques de répartition dans l'espace.

commutation par répartition en fréquence

Rec. Q.9

Commutation des accès d'arrivée sur les accès de départ au moyen de techniques de multiplexage par répartition en fréquence.

commutation spatiale

Voir:

commutation par répartition dans l'espace; commutation spatiale.

commutation sur liaison de réserve

Rec. M.60

Remarque – Cette expression était utilisée dans le *Livre rouge* du CCITT mais elle est supprimée dans le *Livre bleu.* Pour de plus amples renseignements, il convient de se reporter aux définitions des termes relatifs au rétablissement direct de la transmission (commutation sur liaison de réserve) et au rétablissement automatique et semi-automatique de la transmission (commutation sur réseau de réserve) qui figurent dans la Recommandation M.495.

commutation temporelle

Voir:

commutation par répartition dans le temps; commutation temporelle.

commutée (connexion)

Rec. I.140

Les connexions/éléments de connexion par commutation de circuits RNIS sont établis à tout moment à la demande par l'intermédiaire, par exemple, d'un canal B en réponse à l'information de signalisation provenant des abonnés, d'autres autocommutateurs ou d'autres réseaux, c'est-à-dire appel par appel. Les connexions/éléments de connexion du type commutation de messages/paquets assurés sur un RNIS peuvent être établis à la demande par l'intermédiaire de canaux en mode circuit (par exemple, canaux B) et d'unités spéciales de commutation par paquets ou par l'intermédiaire du canal D sous réserve d'éventuelles restrictions applicables à ce canal en matière de priorité/contrôle de flux.

comparabilité (des résultats)

Rec. X.290

Caractéristique d'évaluations de conformité, d'après laquelle leurs exécutions sur la même IUT, dans des environnements de test différents, conduisent au même résultat global.

comparaison

Rec. F.500

Opération du système d'annuaire visant à comparer une valeur (fournie à l'appui de la requête) avec la ou les valeurs d'un type d'attribut particulier dans une entrée d'objet particulière.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un service complémentaire facultatif offert aux usagers dans le cadre du service.

compatibilité

Rec. Q.300

En matière d'interfonctionnement, la compatibilité suppose un degré de transparence suffisant pour assurer une qualité de service acceptable à une connexion traversant un centre en interfonctionnement. La compatibilité totale implique une transparence absolue.

compensation de dérive

Glos. (VI.3)

Procédé corrigeant toute différence de correspondance entre l'information d'accusé de réception contenue dans une ACU et les unités de signalisation dont cette information accuse réception, cette différence étant provoquée par une dérive des débits binaires entre les deux voies de signalisation.

compensation de distorsion caractéristique

Rec. R.140

Suppression de la distorsion caractéristique sur les signaux restitués, par déplacement du niveau de décision en fonction du résultat d'échantillonnage précédent.

compensation de la dérive de fréquence

Rec. R.140

Elimination de l'effet de la dérive de fréquence sur la distorsion télégraphique propre.

compilateur

Rec. Q.9

Programme utilisé pour compiler.

compiler

Rec. Q.9

Traduire en langage lié au calculateur un programme exprimé dans un langage adapté aux problèmes.

compléments de ligne R ou T (dans un système national)

Rec. G.100

Les compléments de ligne R ou T représentent l'affaiblissement de transmission entre les points à 0 dBr du codec numérique-analogique et le côté à deux fils de l'unité de terminaison deux fils/quatre fils ou l'équivalent dans la direction opposée, respectivement.

Remarque – L'affaiblissement de transmission introduit par la combinaison des compléments de ligne R et T fait l'objet de Recommandations du CCITT.

comportement ; comportement fonctionnel

Rec. Z.100

Le *comportement* ou *comportement fonctionnel* d'un *système* est l'ensemble des séquences de réactions à des séquences de stimuli.

composant

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Unité de données de protocole échangée entre des utilisateurs du GT par l'intermédiaire de la sous-couche composant du Gestionnaire de Transactions.

composant

Rec. T.411

Un objet ou une classe d'objets.

composant

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision* pour une *entité d'information* ne pouvant subir une subdivision plus poussée.

composant composite

Rec. T.411

Objet logique ou physique composite, ou classe d'objets à partir duquel des objets logiques ou physiques composites peuvent être dérivés.

composant de base

Rec. T.411

Objet logique ou objet physique de base, ou classe d'objets à partir duquel des objets logiques ou des objets physiques de base peuvent être dérivés.

composant SSCS du temps d'établissement de connexion sémaphore

Rec.Q.716

Ce paramètre se compose de deux temps:

- le temps écoulé entre une primitive de Demande DE CONNEXION RÉSEAU au nœud d'origine et la primitive d'Indication DE CONNEXION DE RÉSEAU correspondante au nœud de destination;
- le temps écoulé entre une primitive de Réponse DE CONNEXION RÉSEAU au nœud de destination et la primitive de Confirmation DE CONNEXION RÉSEAU correspondante au nœud d'origine.

Il est composé de plusieurs paramètres internes:

- temps d'émission d'un message DCO par le SSCS;
- temps total de transfert SSTM;
- temps de transit d'un message DCO pour la fonction relais d'un point relais sans mise en relation;
- temps de transit d'un message DCO pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation;
- temps de réception d'un message DCO par le SSC;
- temps d'émission d'un message de confirmation de connexion (CCO) par le SSCS;
- temps de transit d'un message CCO pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation;
- temps de réception d'un message CCO par le SSCS.

Selon la configuration, ces paramètres peuvent ne pas apparaître ou peuvent apparaître une ou plusieurs fois.

Il convient d'adopter une approche probabiliste pour les valeurs à attribuer à ce paramètre, en tenant compte de la possibilité des différentes configurations et de l'existence de files d'attente en plusieurs points.

composantes de diaphonie inintelligible

Rec. G.242

Ce sont les courants transférés, issus de courants vocaux, qui peuvent s'introduire dans certaines voies au point considéré en y provoquant une diaphonie inintelligible.

composantes de diaphonie intelligible

Rec. G.242

Ce sont les courants transférés, issus de courants vocaux, qui peuvent s'introduire dans certaines voies au point considéré en y provoquant une diaphonie intelligible.

composantes extra-bandes neutres

Rec. G.242

Ce sont les courants transférés, issus de courants vocaux ou pilotes, dont les fréquences seront toujours, en tout point de transfert, en dehors des bandes de fréquences utiles correspondant à des fréquences vocales ou à des fréquences pilotes.

On convient d'appeler ci-après "composante désirable", pour les courants vocaux, l'onde sinusoïdale de mesure à 800 Hz appliquée au point de niveau relatif zéro avec une puissance de 1 milliwatt et pour les ondes pilotes, ou pour les ondes additionnelles de mesure, l'onde ayant la fréquence spécifiée et le niveau spécifié au point où elle est injectée normalement.

composantes extra-bandes nuisibles

Rec. G.242

Ce sont les courants transférés, issus de courants vocaux ou d'ondes pilotes ou d'ondes additionnelles de mesure, dont les fréquences seront toujours en dehors des bandes de fréquences utiles (correspondant à des fréquences vocales) des systèmes à courants porteurs, mais qui risquent de perturber des ondes pilotes ou des ondes additionnelles de mesure.

composantes possibles de diaphonie

Rec. G.242

Ce sont les courants transférés, issus de courants vocaux, qui, au point considéré, ne s'introduisent pas dans des voies d'autres systèmes, mais qui pourraient s'y introduire en d'autres points.

composants du réseau sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Composants qui constituent le réseau sémaphore, tels que points sémaphores et canaux sémaphores.

composants d'une adresse de bureau de remise physique

Recs. F.400, X.400

Dans une adresse postale, ils contiennent l'information qui spécifie le bureau responsable de la remise physique locale.

Remarque – Cette information est généralement limitée à une ligne de 30 caractères graphiques imprimables au maximum. Dans certains pays, le code postal suit les composants de l'adresse du bureau de remise physique sur une ligne distincte (éventuellement avec le nom du pays).

composants d'une adresse de remise physique

Recs. F.400, X.400

Dans une adresse postale, ils contiennent l'information nécessaire à la remise physique locale dans la zone de remise physique du bureau de remise physique (rue, numéro de case postale, adresse de poste restante, ou nom univoque).

Remarque – Cette information est généralement limitée à une ligne de 30 caractères graphiques imprimables au maximum. D'autres informations peuvent être fournies à l'aide de l'attribut "développement des composants de l'adresse de remise physique".

composants d'une adresse postale E/D

Recs. F.400, X.400

Contiennent l'information qui décrit l'expéditeur ou le destinataire au moyen de son nom (nom personnel de remise physique, nom d'organisation de remise physique).

Remarque – Dans une adresse postale, cette information est généralement limitée à une ligne de 30 caractères imprimables au maximum. D'autres informations peuvent être fournies en utilisant l'attribut "développement des composants de l'adresse postale E/D".

compression

Rec. T.417

Cet attribut indique si la technique d'extension de code pour le mode non compressé est présente dans la portion de contenu.

compte maritime

Rec. D.90

Le compte établi par une Administration exploitant une station terrestre et concernant le trafic de télécommunications échangé entre cette station et une station mobile.

compteur de renvois

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière indiquant le nombre de renvois successifs d'un appel.

compteur des blocs dont il est accusé de réception

Glos. (VI.3)

Compteur cyclique situé dans l'équipement terminal de signalisation et destiné à compter le nombre de blocs dont il est accusé réception comme reçus à l'extrémité éloignée.

compteur des blocs terminés

Glos. (VI.3)

Compteur situé dans l'équipement terminal de signalisation et destiné à compter le nombre des blocs terminés transmis.

concaténation

Rec. T.412

Cet attribut spécifie si le contenu d'un objet logique de base auquel il s'applique et le contenu d'un objet logique de base précédent dans l'ordre séquentiel logique qui a la même classe d'architecture de contenu, la même catégorie physique et le même ordre de remplissage, doivent ou non être concaténés. C'est-à-dire l'attribut indique si le contenu de l'objet et de l'objet précédent doit être traité comme un courant ininterrompu. Il peut y avoir d'autres objets logiques entre les deux dans l'ordre logique séquentiel, mais ceux-ci ne doivent pas spécifier la même classe d'architecture de contenu, la même catégorie physique et le même ordre de remplissage.

concaténation

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) pour mettre en correspondance plusieurs unités de données du protocole (N) avec une unité de données du service (N – 1).

concentrateur autonome

Voir:
concentrateur de lignes; concentrateur autonome.

concentrateur; concentrateur numérique

Recs. G.960, I.430

Equipement contenant les moyens de combiner dans une direction plusieurs accès de base et/ou au débit primaire dans un moindre nombre d'intervalles de temps en omettant les voies au repos et/ou la redondance et d'assurer la séparation contradirectionnelle correspondante.

concentrateur de central

Rec. Q.9

Etage de commutation dans lequel un certain nombre de lignes d'abonné ou de circuits de jonction à trafic relativement faible sont connectés à un moins grand nombre de circuits écoulant un volume de trafic plus important (voir la figure 1/Q.9).

concentrateur de central distant

Rec. Q.9

Concentrateur installé loin du central qui le commande et auquel aboutissent ses circuits à fort volume de trafic. Les étages de commutation que comporte ce concentrateur ne peuvent normalement assurer l'interconnexion directe des lignes d'abonné qui aboutissent au concentrateur (voir la figure 1/Q.9).

concentrateur de central local

Rec. Q.9

Concentrateur installé au même endroit que le central qui le commande et auquel aboutissent ses circuits à fort volume de trafic (voir la figure 1/Q.9).

concentrateur de données

Rec. V.7

Equipement qui permet à un support de transmission de desservir plus de sources de données qu'il ne dispose de voies de transmission.

concentrateur de lignes

Rec. U.140

Equipement de commutation d'un réseau local de lignes situé à distance du commutateur de rattachement et destiné à écouler le trafic entre ce commutateur et un certain nombre d'abonnés au moyen d'un nombre plus petit de lignes.

Remarque – Un équipement compatible doit normalement être installé dans le commutateur de rattachement.

concentrateur de lignes; concentrateur autonome

Rec. Q.9

Organe de commutation qui concentre le trafic fourni par un certain nombre de circuits ou de lignes d'abonné sur un nombre plus restreint de circuits aboutissant au central urbain dont dépend cet organe et dans lequel un organe de commutation similaire déconcentre le trafic sur un nombre de lignes égal au nombre de circuits ou de lignes ayant fait l'objet de la concentration. S'il s'agit de lignes d'abonné, la correspondance des lignes avant la concentration et après la déconcentration doit être préservée. Ce système fonctionne dans les deux sens, c'est-à-dire que le trafic en provenance du central est concentré sur les mêmes circuits et déconcentré ensuite sur les lignes d'abonné (voir la figure 1/Q.9).

concentrateur-diffuseur

Rec. U.140

Dispositif permettant l'enregistrement temporaire de données en provenance de voies lentes et leur retransmission sur des voies rapides et vice versa.

concentrateur numérique

Voir:
concentrateur; concentrateur numérique.

concentration (dans un étage de commutation)

Rec. Q.9

Configuration dans laquelle le nombre des accès d'arrivée à l'étage de commutation est supérieur au nombre des accès de départ.

concentration numérique de la parole (CNP)

Rec. G.763

Processus qui, utilisé dans l'unité d'émission d'un EMCN, ne cause la connexion d'une voie interurbaine (voir définitions) à une voie support (voir définitions) que quand la voie interurbaine est effectivement active. Ainsi, exploiter la probabilité que le facteur d'activité des signaux vocaux (voir définitions) soit inférieur à 1,0 dans les voies interurbaines permet de concentrer le trafic en provenance d'un certain nombre de voies interurbaines et de l'acheminer sur un nombre plus restreint de voies supports à partage dans le temps. Les signaux acheminés par une voie support se présentent donc comme des salves entrelacées de signaux vocaux provenant d'un certain nombre de voies interurbaines différentes.

Remarque – Dans l'unité de réception de l'EMCN, un processus complémentaire de la CNP est requis: l'assignation des salves entrelacées aux voies interurbaines appropriées.

concentration numérique de la parole (CNP)

Rec. P.84

Technique permettant de tirer parti des périodes inactives pendant une conversation, ce qui crée une capacité de voies supplémentaires. L'activité vocale est généralement de 30 à 40% en moyenne, ce qui peut donner un gain de CNP allant jusqu'à 3 pour 1, mais qui se situe généralement dans la gamme de 2 pour 1 à 2,5 pour 1.

concordance

Voir:
matching; concordance.

condenser

Rec. Q.9

Disposer des données sur un support d'enregistrement de manière compacte en tirant parti de certaines caractéristiques de ces données et du support, afin de pouvoir reconstituer ultérieurement les données originales.

Exemple: Employer des emplacements de chiffre binaire ou de multiplet qui, sinon, resteraient inutilisés.

condition

Rec. Z.341

Identificateur et (groupe d') *argument(s) de paramètre* séparé(s) par un *opérateur de relation.* Utilisée dans l'interrogation d'une base de données.

condition de référence orthotéléphonique

Rec. P.10

Trajet acoustique entre un locuteur et un auditeur qui se font face à une distance de 1 m dans le champ libre.

condition de validation

Rec. Z.100

Moyen permettant d'accepter conditionnellement un *signal* en *entrée.*

conditional C component; élément conditionnel (C)

Rec. X.413

Elément ASN.1 qui doit être présent dans un exemple de sa classe comme l'indique la Recommandation X.413. Voir la définition de grade.

conditions de conformité dynamique

Rec. X.290

Toutes les conditions (et options) qui déterminent le comportement observable autorisé par la ou les Recommandations* OSI* dans des instances de communication.

conditions de conformité statique

Rec. X.290

Contrainte formulée dans des Recommandations* OSI* pour faciliter l'interfonctionnement, en définissant des spécifications relatives aux possibilités d'une réalisation.

Remarque – Les conditions de conformité statique peuvent être d'un niveau général, comme le regroupement d'unités fonctionnelles et les options de classes de protocole, ou d'un niveau détaillé, comme les plages de valeurs que doivent pouvoir prendre des paramètres spécifiques ou des délais de temporisation.

conditions de destruction

Rec. K.12

La relation entre la valeur du courant de décharge et la durée du passage de ce courant au bout de laquelle le parafoudre est détruit mécaniquement (rupture, court-circuit entre électrodes). Pour des durées comprises entre 1 microseconde et quelques millisecondes, il s'agit du courant de choc de décharge et pour les durées supérieures à 0,1 s, il s'agit du courant alternatif de décharge.

conduit de ligne numérique

Rec. M.300

Deux ou plus de deux sections de ligne numériques interconnectées en tandem de telle manière que le débit spécifié du signal numérique émis et reçu soit le même sur toute la longueur du conduit de ligne entre les deux répartiteurs numériques terminaux (ou leurs équivalents).

Voir la figure 6/M.300.

conduit de ligne numérique

Voir:

liaison de ligne numérique; conduit de ligne numérique.

conduit hertzien numérique

Rec. M.300

Deux ou plus de deux sections hertziennes numériques interconnectées en tandem de telle manière que le débit spécifié du signal numérique émis et reçu soit le même sur toute la longueur du conduit hertzien entre les deux répartiteurs numériques terminaux (ou leurs équivalents).

Voir la figure 6/M.300.

conduit numérique

Recs. M.60, M.300

Ensemble de moyens permettant d'émettre et de recevoir un signal numérique de débit spécifié entre les deux répartiteurs numériques (ou leurs équivalents) auxquels les équipements terminaux ou les commutateurs sont connectés. Les équipements terminaux sont ceux où les signaux ayant le débit binaire spécifié sont produits ou aboutissent.

Voir la figure 6/M.300.

Remarque 1 – Un conduit numérique comprend une ou plusieurs sections numériques.

Remarque 2 – Le cas échéant, l'indication du débit binaire doit accompagner le titre.

Remarque 3 – Des conduits numériques interconnectés par des commutateurs forment une communication numérique.

conduit numérique

Voir:

liaison numérique; liaison de transmission numérique; conduit numérique.

conduit radioélectrique numérique

Voir:

liaison radioélectrique numérique; conduit radioélectrique numérique.

conduites souterraines

Rec. L.11

Vecteur de distribution d'un fluide, reliant le lieu de production au lieu de consommation ou d'évacuation. Il s'agit aussi bien de canalisations de câbles de télécommunications que d'électricité.

conférence

Rec. F.710

Réunion de plusieurs personnes situées dans des lieux différents pour des discussions ou des consultations sur des sujets d'intérêt commun.

conférence-diffusion

Suppl. n° 2 (II.4)

Conférence restreinte dans laquelle un seul terminal désigné peut émettre à destination de tous les autres et recevoir les signaux émis par les autres.

conférence dirigée

Rec. F.710

Conférence dans laquelle le président manipule des commandes de signaux (électroniques) telles qu'octroi de la parole (en réponse à une demande de parole) et où il allume et éteint le microphone des participants.

conférence en temps réel

Rec. F.710

Le principe de la conférence en temps réel implique ce qui suit:

1) Le temps requis pour la transmission des divers signaux entre les terminaux connectés est court par rapport au temps de réaction des participants dans une conférence ordinaire.
2) Les personnes présentes participent simultanément à la conférence.

conférence non dirigée

Rec. F.710

Dans ce type de conférence, pas d'intervention (électronique) de la présidence. Tous les microphones sont allumés ou éteints automatiquement au moyen d'un commutateur à commande vocale, pour des raisons de stabilité acoustique.

conférence restreinte

Suppl. n° 2 (II.4)

Communication de conférence dans laquelle certains terminaux désignés ne peuvent émettre qu'à destination de l'un ou plusieurs des terminaux concernés ou ne peuvent pas émettre du tout.

conférence vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Prestation du service vidéotex qui assure des fonctions d'acheminement et de commutation permettant aux usagers ou aux terminaux d'envoyer et de recevoir des messages dans le mode conversation. Cela n'empêche pas un service de messages direct entre terminaux utilisant les réseaux existants.

confiance

Rec. X.509

Généralement, on peut dire qu'une entité se fie à une deuxième entité lorsqu'elle (la première entité) fait l'hypothèse que la deuxième entité se comportera exactement comme le prévoit la première entité. Cette confiance ne peut s'appliquer qu'à une certaine fonction particulière. Le rôle de confiance qui revient à la clé dans le cadre d'authentification consiste à décrire la relation entre une entité d'authentification et une autorité de certification; une entité d'authentification doit être certaine de pouvoir se fier à l'autorité de certification pour qu'elle crée uniquement des certificats valides et fiables.

configuration de canal de station mobile (SM)

Rec. Q.1063

Configuration définie par la structure d'interface que la SM utilise en fait pour émettre ou recevoir des informations concernant la station de base (SB) en un point donné du temps. Cette structure d'interface peut évoluer dans le temps.

configuration de la communication

Rec. I.140

Cet attribut décrit les agencements technologiques pour le transfert de l'information entre deux points d'accès ou plus. Il complète la structure associée à un service de télécommunications en établissant la relation entre les points d'accès mis en jeu et le flux de l'information entre ces points d'accès.

configuration de la connexion

Rec. I.140

Cet attribut décrit les agencements spatiaux pour le transfert d'information sur une connexion donnée. Il consiste en deux sous-attributs: topologie et dynamique.

configuration de la connexion

Rec. I.140

Cet attribut décrit les agencements spatiaux pour le transfert d'information à travers un élément de connexion donné. Il consiste en deux sous-attributs: topologie et uniformité.

configuration de référence

Rec. I.112

Combinaison de groupes fonctionnels et de points de référence montrant les arrangements de réseau possibles.

configuration de référence

Rec. I.325

Représentation théorique fondée sur les règles d'association des groupements fonctionnels et des points de référence.

configuration d'essai

Rec. Q.782

Une configuration d'essai est définie comme étant:

a) l'ensemble des points, réels ou simulés, reliés entre eux par des faisceaux de canaux sémaphores, réels ou simulés, et dont certains sont connectés au point à tester par un ou plusieurs faisceaux de canaux sémaphores;

b) l'ensemble des règles d'acheminement utilisées dans les différents points ainsi que dans le point à tester;

c) les flux de trafic d'essai émis et reçus par le point à tester par:

d) un ensemble de moyens de génération et de réception (voir le § 2.3);

e) les moyens (programme, interface opérateur, etc.) pour réaliser les essais décrits; en particulier, les possibilités de mémorisation et d'analyse du trafic d'essai et des messages de niveau 3 et, dans le cas des essais de validation, la possibilité d'émettre à tout instant de l'essai, n'importe quel message (niveau 3 ou essai) valide ou non.

configurations de référence

Rec. I.324

Configurations théoriques qui servent à recenser les divers arrangements possibles dans un RNIS. Les configurations de référence sont fondées sur des règles d'association de groupements fonctionnels et de points de référence.

configurations de référence

Rec. I.411

Représentations théoriques utiles pour recenser les différentes possibilités matérielles d'accès de l'usager au RNIS. Leur définition fait intervenir les deux notions suivantes: celle de points de référence et celle de groupements fonctionnels.

configurations de référence

Rec. Q.1062

Représentations théoriques utiles pour identifier les différentes possibilités matérielles d'accès au réseau mobile terrestre public (RMTP). Leur définition fait intervenir deux notions: celle de points de référence et celle de groupements fonctionnels.

confirmation de connexion (CCO)

Rec. Q.712

Le SSCS demandé informe le SSCS demandeur, qu'il a engagé l'établissement de la connexion sémaphore en lui envoyant un message "confirmation de connexion". A la réception d'un message "confirmation de connexion", le SSCS demandeur achève, s'il le peut, l'établissement de la connexion sémaphore.

Ce message est utilisé pendant la phase établissement de connexion par les protocoles en mode connexion de classe 2 ou de classe 3.

confirmation de déconnexion (CDC)

Rec. Q.712

Le message "confirmation de déconnexion" est un message qui peut être envoyé vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer que le nœud en question a bien reçu le message "demande de déconnexion" et que la procédure de déconnexion est achevée.

Ce message est utilisé par les protocoles de classes 2 et 3.

confirmation de réinitialisation (CRI)

Rec. Q.712

Ce message est envoyé en réponse à un message "demande de réinitialisation" pour indiquer au nœud que le message "demande de réinitialisation" a été reçu et que la procédure de réinitialisation est achevée.

Ce message est utilisé par le protocole de classe 3.

confirmation (primitive)

Rec. X.210

Primitive émise par un fournisseur de service pour exécuter, en un point d'accès au service particulier, une certaine procédure précédemment appelée par une demande en ce point d'accès au service.

Remarque – Les confirmations peuvent être positives ou négatives selon le cas.

conflit d'accès

Rec. I.112

Conflit entre les demandes faites à une terminaison de réseau dans l'accès multipoint.

conformité dynamique

Rec. X.209

Enoncé du fait qu'une réalisation doit se conformer au comportement prescrit par la présente Recommandation au cours d'une communication.

conformité statique

Rec. X.209

Déclaration du fait qu'une réalisation doit présenter un ensemble valide de caractéristiques, parmi celles définies par la présente Recommandation.

congestion temporelle

Rec. E.600

Pourcentage de temps pendant lequel un ensemble de ressources donné ne contient aucune ressource libre.

connect

Rec. Z.100

Indique la connexion d'un *canal* à une ou plusieurs voies d'*acheminement de signaux.*

connecteur

Rec. Z.341

Elément de la *convention de tracé* du *métalangage de subdivision* indiquant la manière dont les *lignes de liaison* peuvent être brisées.

connecteur

Rec. Z.100

Symbole utilisé en *LDS/GR* et qui peut être un *connecteur d'entrée* ou un *connecteur de sortie.* Implicitement, une *ligne de liaison* va des *connecteurs de sortie* au *connecteur d'entrée* associé dans le même *processus* ou dans la même *procédure* identifié comme ayant la même *étiquette.*

connecteur de sortie

Rec. Z.100

Un *connecteur de sortie* est un *connecteur.*

connecteur d'entrée

Rec. Z.100

Un *connecteur d'entrée* est un *connecteur.*

connecteur (en LDS)

Rec. Q.9

Un connecteur (○) est un *connecteur d'entrée* ou un *connecteur de sortie.* Une *ligne de liaison* peut être interrompue par une paire de *connecteurs* associés, la circulation de l'information étant censée partir du *connecteur de sortie* pour aboutir au *connecteur d'entrée* associé. (Recommandation Z.100, § 2.6.6.)

connexion

Rec. E.600

Association de ressources permettant une communication entre deux dispositifs ou plus, situés dans, ou rattachés à un réseau de télécommunications.

CONNEXION

Rec. Z.333

Assurer une connexion entre deux entités existantes.

connexion (N)

Rec. X.200

Association établie par la couche (N) entre deux ou plusieurs entités pour le transfert de données.

connexion à intervalles de temps multiples

Rec. Q.9

Intervalles de temps associés à plusieurs circuits mumériques commutés en parallèle par l'intermédiaire d'un central numérique et destinés à la même communication pour assurer un service à large bande.

connexion à travers un central

Rec. G.123

On entend par cette expression la paire de fils correspondant à un sens de transmission et reliant le point d'entrée d'un circuit qui arrive au central au point de sortie d'un autre circuit qui en part. Ces points d'entrée et de sortie sont ceux définis dans la Recommandation Q.45*bis* (points A et D de la figure 1/Q.45*bis*) et ne sont pas nécessairement les mêmes que les points d'accès pour les essais définis dans la Recommandation M.640.

connexion à travers un commutateur international analogique

Rec. 45 bis

Une connexion à travers un commutateur international analogique se compose de la voie de conversation à quatre fils établie entre les limites du centre (points A et D de la figure 1/Q.45 *bis*). Toutefois, à l'exception de la diaphonie, toutes les caractéristiques de transmission concernent l'un des deux trajets à deux fils. Le sens ALLER est représenté par un trait fort sur la figure 1/Q.45 *bis*: il s'agit, aux fins de la Recommandation Q.45 *bis*, d'une section de transmission typique.

connexion ; chaîne de connexion

Rec. I.112

Enchaînement de voies de transmission ou de circuits de télécommunications, d'unités de commutation et d'autres unités fonctionnelles, mis en œuvre pour permettre un transfert de signaux entre deux ou plusieurs points d'un réseau de télécommunications, afin d'assurer une seule communication.

connexion commutée

Rec. I.112

Connexion établie par commutation.

Remarque – Une connexion commutée peut être utilisée pour assurer aussi bien des services de circuit à la demande que des services de circuit réservé.

connexion commutée
Voir:
commutée (connexion).

connexion d'arrivée

Rec. Q.9

Connexion de commutateur pour une communication provenant d'un circuit entre centraux et aboutissant sur une ligne ou une voie d'abonné.

connexion de commutateur

Recs. I.112, Q.9

Connexion traversant un commutateur, entre les terminaisons dans ce commutateur de deux ou plusieurs voies ou circuits.

connexion de départ

Rec. Q.9

Connexion de commutateur pour une communication ayant pour origine une ligne d'abonné ou une voie d'accès et destinée à un circuit entre commutateurs.

connexion de liaison de données

Rec. X.212

Association établie par une couche liaison de données entre deux ou plusieurs utilisateurs du service de liaison de données pour le transfert de données, assurant l'identification explicite d'un ensemble de transmissions de données sur la liaison de données, ainsi que l'acceptation concernant les services de transmission de données sur la liaison de données devant être fournis audit ensemble.

Remarque – Cette définition apporte des précisions à la définition donnée dans la Recommandation X.200.

connexion de sortie

Recs. Q.9, Q.551

Trajet unidirectionnel à partir d'un point de mesure du commutateur jusqu'à une interface d'un commutateur numérique.

connexion de sous-réseau

Rec. X.200

Chemin de communication dans un sous-réseau utilisé par des entités de la Couche Réseau pour fournir une connexion de réseau.

connexion de transit

Rec. Q.9

Connexion de commutateur pour une communication provenant d'un circuit d'arrivée entre commutateurs et acheminée au départ sur un autre circuit entre commutateurs.

connexion d'entrée

Recs. Q.9, Q.551

Trajet unidirectionnel à partir d'une interface d'un commutateur numérique jusqu'à un point de mesure d'un commutateur.

connexion en boucle

Rec. Q.9

Utilisation pour une communication donnée de deux circuits en tandem entre un étage de commutation distant et son organe de commande.

connexion en cascade

Rec. I.140

Deux éléments de connexion en série, ou plus, constituent une connexion en cascade.

connexion interne

Rec. Q.9

Connexion de commutateur pour une communication entre lignes ou voies d'abonné du même commutateur.

connexion multipoint

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand la connexion comporte plus de deux points d'extrémité, ce qui offre la possibilité de nombreux flux différents d'informations.

connexion multipoint

Rec. X.200

Connexion comportant plus de deux extrémités de connexion.

connexion multipoint centralisée

Rec. X.200

Connexion multipoint dans laquelle les données envoyées par l'entité associée à l'extrémité centrale de la connexion sont reçues par toutes les autres unités, alors que les données envoyées par l'une des autres entités ne sont reçues que par l'entité centrale.

connexion multipoint décentralisée

Rec. X.200

Connexion multipoint dans laquelle les données envoyées par une entité associée à n'importe quelle extrémité de la connexion sont reçues par toutes les autres entités.

connexion non commutée

Rec. I.112

Connexion établie sans recourir à la commutation, par exemple, au moyen de raccordements par fils.

connexion numérique

Recs. G.701, I.112, M.60

Enchaînement de voies de transmission numérique ou de circuits numériques de télécommunications, d'unités de commutation et d'autres unités fonctionnelles, mis en œuvre pour permettre le transfert des signaux numériques appartenant à une même communication, entre deux ou plusieurs points d'un réseau de télécommunications.

connexion numérique

Rec. Q.9

Ensemble de circuits numériques, de commutateurs numériques et d'autres organes fonctionnels qui contribuent au transfert des signaux d'information à codage numérique entre deux points terminaux.

connexion parallèle

Rec. I.140

Deux éléments de connexion en parallèle, ou plus, constituent une connexion parallèle.

connexion permanente

Voir:
permanente (connexion).

connexion point-à-point

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand deux points d'extrémité seulement sont prévus pour la connexion.

connexion RNIS

Rec. I.112

Connexion établie par l'intermédiaire d'un RNIS entre des interfaces RNIS spécifiées.

connexion RNIS point-à-point

Rec. I.112

Connexion RNIS établie entre deux interfaces RNIS spécifiées.

connexion RNIS point-multipoints

Rec. I.112

Connexion RNIS établie entre une seule interface RNIS spécifiée et plusieurs autres interfaces RNIS spécifiées.

connexion semi-permanente

Rec. Q.9

Connexion établie à temps partiel et selon un programme défini pour utilisation par un seul usager. Le reste du temps, la connexion peut être libérée et utilisée pour l'écoulement du trafic du réseau à commutation.

connexion semi-permanente

Voir:
semi-permanente (connexion).

connexion simple

Rec. I.140

Une connexion comportant un seul élément de connexion.

constituant

Rec. T.411

Ensemble d'attributs appartenant à l'un des types suivants: profil de document, description d'objet, description de classe d'objets, style de présentation, style de formatage ou description d'une portion de contenu.

consultation d'archivage

Suppl. n° 2 (II.4)

Transmission du texte d'un message antérieur à la demande d'un abonné ayant demandé préalablement un archivage de messages.

content-length ; longueur du contenu

Rec. X.413

Attribut donnant la longueur du contenu d'un message remis (ou un contenu renvoyé).

content-returned ; contenu renvoyé

Rec. X.413

Attribut signalant qu'un rapport remis (ou un message remis) comporte un contenu renvoyé.

contenu

Recs. F.400, X.400, X.402

Dans le cadre de la messagerie, objet d'information, partie d'un message, que le système de transfert de messages n'examine ni ne modifie, sauf lors d'une conversion, pendant le transport du message.

contenu

Rec. T.411

Information transportée par le document, exception faite de l'information structurelle et qui est destinée à être perçue par l'homme.

contenu binaire équivalent

Rec. G.701

Nombre d'éléments binaires strictement nécessaire pour représenter la même information qu'une suite définie d'éléments de signal consécutifs dans un signal numérique donné.

contenu d'information des messages d'application

Rec. G.771

L'information contenue dans les messages d'application indique la structure et la signification des messages d'application dans les RCL et des RCD.

contenu renvoyé

Voir:

content-returned; contenu renvoyé.

contexte d'application

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie l'identificateur d'objet d'un contexte d'application que l'objet (entité d'application OSI) met en œuvre.

contexte d'application

Rec. X.217

Ensemble explicitement identifié des éléments de service d'application, options associées et toutes autres informations nécessaires à l'interfonctionnement d'entités d'application sur une association d'application.

contexte de dénomination

Rec. X.518

Sous-arbre partiel de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT), commençant à un noeud et s'étendant aux niveaux inférieurs jusqu'à des noeuds feuilles ou non-feuilles. Ces noeuds constituent la frontière du contexte de dénomination. Les noeuds non-feuilles et appartenant à la frontière indiquent le début d'autres contextes de dénomination.

contexte de présentation

Rec. X.216

Association d'une syntaxe abstraite et d'une syntaxe de transfert.

Remarque 1 – Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente un environnement selon lequel les valeurs de données de la syntaxe abstraite peuvent être transférées (sous forme d'une chaîne binaire) sans ambiguïté.

Remarque 2 – Quand la syntaxe abstraite l'autorise, une valeur de données de présentation peut contenir des champs imbriqués, dont chacun véhicule une valeur de données de présentation exprimée selon une syntaxe abstraite (éventuellement différente).

Remarque 3 – Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente une utilisation spécifique d'une syntaxe abstraite. Plusieurs contextes de présentation peuvent être définis pour la même syntaxe abstraite (avec la même syntaxe de transfert ou avec des syntaxes de transfert différentes); des valeurs de données de présentation transmises exprimées selon des contextes de présentation séparés, sont remises exprimées selon ces contextes de présentation séparés.

contexte de racine

Rec. X.518

Contexte de dénomination pour le noeud dont le nom comprend la séquence vide de nom spécifique relatif (RDN).

contexte par défaut

Rec. X.216

Le contexte par défaut est un contexte de présentation qui est toujours connu du fournisseur et des deux utilisateurs du service de présentation pour une connexion de présentation donnée. C'est le contexte de présentation qui s'applique toujours au paramètre "données de l'utilisateur" des primitives du service TRANSFERT DE DONNÉES EXPRÈS DE PRÉSENTATION. Il ne s'applique aux paramètres "données de l'utilisateur" des autres primitives de service que lorsque l'ensemble des contextes définis est vide.

Remarque – Il peut arriver d'utiliser un contexte par défaut implicite, quand aucun nom de contexte par défaut n'est spécifié.

continuabilité (d'un service)

Recs. E.800, M.60

Aptitude d'un *service*, une fois obtenu, à continuer d'être fourni dans des conditions données pendant la *durée* voulue.

Remarque 1 – En général, la continuabilité dépend des *tolérances de transmission*, des *caractéristiques de propagation* et de la fiabilité des systèmes associés. Pour certains services, par exemple avec commutation par paquets, la continuabilité dépend aussi de la *traficabilité* et de la *disponibilité* des systèmes associés.

Remarque 2 – Le terme *continuabilité* est aussi employé en français comme *caractéristique* de cette aptitude.

continuabilité (d'un service)

Rec. E.800

Probabilité pour qu'un *service*, une fois obtenu, continue d'être fourni dans des conditions données et pendant une *durée* donnée.

Remarque – Le terme *continuabilité* est aussi employé en français pour désigner l'aptitude mesurée par cette *probabilité*.

continuabilité (d'une chaîne de connexion)

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une chaîne de *connexion*, une fois établie, continue d'être utilisable pour une *communication*, dans des conditions données et pendant une *durée* donnée.

continuabilité d'une communication établie

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une *communication*, une fois établie par commutation, fonctionne dans les limites de tolérances spécifiées pour la transmission sans subir *d'interruption* pendant un *intervalle de temps* donné.

contribution

Rec. I.113

Utilisation d'un service ou d'une voie à large bande pour un transfert d'informations en audio ou en vidéofréquence à un usager pour post-production supplémentaire et la distribution qui s'ensuit.

contrôle continu

Rec. M.60

Tant qu'un dispositif est actif, il est contrôlé pour en vérifier le bon fonctionnement. Si le dispositif ne satisfait pas aux tests, il est considéré comme défaillant.

contrôle d'accès

Rec. F.500

Méthode permettant de contrôler l'accès à l'information contenue dans l'annuaire aux fins d'extraction, de gestion ou de mise à jour.

contrôle de continuité

Recs. M.60, Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Contrôle effectué sur un circuit ou des circuits aboutés pour vérifier que la voie ainsi constituée (pour la transmission de données, la parole, etc.) existe avec une qualité satisfaisante.

contrôle de continuité à travers un commutateur

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Contrôle effectué à travers un commutateur pour vérifier qu'un chemin de transmission existe.

contrôle de flux

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonction d'un protocole servant à limiter le flux de messages sémaphores entre des couches adjacentes d'un protocole et/ou entre des entités homologues. Elle permet, par exemple, à une entité de réception de limiter le flux de messages sémaphores transmis par l'entité d'émission.

contrôle de flux

Rec. Q.9

Fonction d'un protocole servant à limiter le flux de messages sémaphores entre des couches adjacentes d'un protocole et/ou entre des entités homologues. Elle permet, par exemple, à une entité de réception de limiter le flux de message sémaphores transmis par l'entité d'émission (ou entre des utilisateurs différents et le SSTM, ou entre des utilisateurs différents).

contrôle de flux

Rec. X.200

Fonction contrôlant le flux des données au sein d'une couche ou entre couches adjacentes.

contrôle de flux

*Série X**

En communications de données, contrôle de la rapidité de transfert des données.

contrôle de flux de trafic (sémaphore)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Actions et procédures prévues pour limiter le trafic sémaphore à sa source lorsque le réseau sémaphore n'est pas capable de transférer tout le trafic sémaphore offert par les Sous-Systèmes Utilisateur, par suite de défaillances ou de surcharges dans le réseau.

contrôle de l'ordre des trames sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédures utilisées au niveau 2 pour faire en sorte que les trames sémaphores de message soient transportées dans l'ordre, sans perte ni duplication, sur un canal sémaphore particulier.

contrôle de redondance cyclique ; procédure de redondance cyclique

Rec. Q.9

Le contrôle d'un train de bits numériques ayant pour objet de détecter les écarts par rapport aux schémas de bit prévus.

contrôle de RQ

Rec. R.140

Procédure de contrôle de présence d'un signal de répétition et du nombre d'éléments A par rapport aux éléments Z dans chacun des caractères reçus après le signal de répétition pendant le cycle sans impression.

Remarque – Voir la Recommandation 342-2 du CCIR.

contrôle de service supplémentaire

Rec. F.500

Fonction d'un système d'annuaire visant à contrôler certains critères de qualité supplémentaires.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un service complémentaire facultatif additionnel offert aux usagers.

contrôle de vraisemblance

Rec. Q.9

Procédure pour vérifier si l'information de signalisation d'un message de signalisation reçu est vraisemblable par rapport à l'ordre de succession logique des messages de signalisation reçus antérieurement pour ce circuit.

contrôle d'encombrement de faisceau de routes sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion des routes sémaphores servant à mettre à jour l'état d'encombrement d'une route sémaphore en un point sémaphore donné.

contrôle des erreurs

Rec. V.7

Partie d'un protocole assurant la détection et éventuellement la correction des erreurs de transmission.

contrôle d'interruption

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Système qui surveille l'onde pilote pour détecter les interruptions sur les systèmes de transmission MRF et qui transmet une indication à l'équipement de commutation.

contrôle du service

Rec. F.500

Fonction d'un service d'annuaire destinée à contrôler certains critères de fonctionnement.

Un paramètre de contrôle du service contient, s'il y a lieu, les fonctions de contrôle qui doivent régir la mise en œuvre du service.

Remarque – Une fonction de contrôle du service dans le système d'annuaire (délai) est un service complémentaire facultatif essentiel offert aux usagers. Les autres fonctions spécifiques sont des services complémentaires facultatifs additionnels offerts aux usagers dans le cadre du service si le fournisseur du service les fournit. Voir également le § 4 de la Recommandation F.500.

contrôle dynamique de charge (CDC)

Rec. P.84

Stratégie de contrôle de surcharge dans laquelle le SMCN signale au commutateur associé qu'il ne peut pas transmettre de façon satisfaisante la charge de trafic que le commutateur produit ou qu'il doit produire, et que ce dernier doit réduire sa demande en envoyant un signal de maintien aux circuits lorsqu'ils deviennent disponibles.

contrôle local

Rec. S.140

Affichage d'un *message* émis réalisé par un dispositif récepteur associé à l'appareil émetteur.

convention de tracé

Rec. Z.341

Ensemble de règles fournies par le *métalangage de subdivision* et indiquant l'utilisation autorisée des *symboles* et de leurs interconnexions.

convergence

Rec. G.165

Processus de développement d'un modèle du trajet d'écho qui sera utilisé dans le circuit d'estimation de l'écho pour obtenir l'évaluation de l'écho du circuit.

conversation téléphonique

Rec. E.100

La conversation téléphonique est l'utilisation effective d'une communication établie entre les postes téléphoniques demandeur et demandé.

conversation télex

Suppl. n° 2 (II.4)

Utilisation d'une communication télex pour un dialogue ou un échange d'information entre deux terminaux.

conversion

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, événement de transmission dans lequel un ATM transforme le contenu de parties d'un message d'un type de codage en un autre ou modifie un essai de sorte qu'il apparaît que les messages décrits ont été modifiées.

conversion de code

Rec. R.140

Conversion d'une représentation d'informations codées en une autre représentation des mêmes informations conformément à un autre code.

Exemple: Conversion de signaux ou de groupes de signaux de caractères selon un code télégraphique en signaux ou groupes de signaux correspondants selon un autre code.

conversion de rapidité

Rec. R.140

Conversion de la rapidité de modulation du signal reçu en une autre convenant à l'équipement situé en aval.

conversion de système multiplex à 1,5/2 Mbit/s (CSM à 1,5/2 Mbit/s)

Rec. G.802

Cette fonction présente les propriétés suivantes:

1) terminaison d'une liaison numérique fonctionnant à un niveau hiérarchique numérique de 1544 kbit/s;
2) terminaison d'une liaison numérique fonctionnant à un niveau hiérarchique d'interfonctionnement de 2048 kbit/s;
3) nouvelle disposition des voies à 64 kbit/s entre des terminaisons numériques à 1544 kbit/s et à 2048 kbit/s.

Remarque – Les niveaux hiérarchiques et les structures de trame sont spécifiés, respectivement, dans les Recommandations G.702 et G.704.

conversion explicite

Recs. F.400, X.400, X.402

Dans le cadre de la messagerie, conversion par laquelle l'expéditeur choisit le type de codage initial comme celui du codage final.

conversion implicite

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, conversion par laquelle l'ATM choisit le type de codage initial comme celui du codage final.

conversion implicite

Rec. X.402

Conversion dans laquelle le MTA choisit les EIT finals en fonction des EIT initiaux et les possibilités de l'UA.

conversion physique

Recs. F.400, X.400

Transformation d'un message STM en un message physique, par exemple, par impression de ce message sur papier qui est enfermé dans une enveloppe.

converted EITs; EIT converti

Rec. X.413

Attribut identifiant les types de codage du contenu du message après conversion.

convertisseur de code

Rec. R.140

Translation télégraphique qui procède à une conversion de code.

convertisseur de code

Voir:
transcodeur; convertisseur de code.

convertisseur de signaux radiotélégraphiques; détecteur de signaux radiotélégraphiques

Rec. S.140

Dispositif qui transforme les éléments de signaux télégraphiques à fréquence audible ou à fréquence intermédiaire en éléments de signaux susceptibles de commander un récepteur télégraphique.

convertisseur loi μ/loi A

Rec. Q.9

Unité ou fonction qui convertit les signaux numériques codés selon la loi μ en signaux correspondants de la loi A et inversement.

convertisseur parallèle/série

Recs. G.701, Q.9

Dispositif destiné à convertir un groupe d'éléments de signal tous présentés simultanément en une suite d'éléments de signal consécutifs.

convertisseur série/parallèle

Recs. G.701, Q.9

Dispositif destiné à convertir une suite d'éléments de signal consécutifs en un groupe d'éléments de signal tous présentés simultanément.

coordination opérationnelle (préfixe 95)

Rec. E.216

A utiliser dans le service maritime par satellite pour les communications opérationnelles entre les éléments "gestion" et "maintenance" des systèmes.

corps

Recs. F.400, X.400

Composante d'un message. Les autres composantes sont l'en-tête et l'enveloppe.

corps de procédure

Rec. Z.341

Partie d'une *procédure de dialogue* dans laquelle on peut introduire des *commandes* et à laquelle on peut associer des domaines physiques, selon l'autorisation de l'*usager.*

corps du test

Rec. X.290

Ensemble des modules de test qui sont essentiels pour remplir l'objet du test et rendre des verdicts sur les résultats possibles.

corps d'un document

Rec. T.411

Partie d'un document qui peut comprendre une structure logique et physique générique, une structure logique et physique spécifique, des styles de formatage et de présentation mais qui ne comprend pas le profil du document.

correction (de panne)

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des opérations effectuées après localisation de panne pour rétablir l'aptitude de l'entité en panne à accomplir une fonction requise.

correction d'erreur

Rec. Z.341

Activité consistant à corriger une *entrée* qui a été présentée mais non acceptée par le *système.*

correction d'erreurs par détection et répétition (ARQ)

Rec. R.140

Correction d'erreurs faisant appel à un code détecteur d'erreurs, dans laquelle toute mutilation découverte à l'extrémité réceptrice provoque l'émission vers l'extrémité émettrice, par la voie de retour, d'un signal de fonction demandant la répétition d'une séquence fixe des derniers signaux émis.

corrélation de composants

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Association de lancements d'opérations et de réponses.

couche

Rec. I.112

Région théorique réunissant une ou plusieurs fonctions entre des limites logiques supérieures et inférieures au sein d'une hiérarchie de fonctions.

Remarque – Le modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts (ISO) compte 7 couches.

couche

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Groupe d'une ou de plusieurs entités contenues entre une frontière logique supérieure et une frontière logique inférieure. La couche (N) a des frontières avec la couche ($N + 1$) et avec la couche ($N - 1$).

couche (N)

Rec. X.200

Subdivision de l'architecture d'OSI, constituée de sous-systèmes de rang (N).

couleur

Rec. T.412

Cet attribut définit la couleur d'une page, d'un cadre ou d'un bloc.

couplage

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonction du SSCS qui établit une association entre des sections de connexion en un point relais.

coupleur acoustique (en téléphonométrie)

Rec. P.10

Cavité de forme et de volume déterminés utilisée pour l'étalonnage des *écouteurs téléphoniques* ou des *microphones* et servant à les coupler avec un microphone étalonné pour la mesure des pressions développées dans la cavité.

coupure (d'un service)

Voir:

interruption; coupure (d'un service).

coupure (dans un système de signalisation à fréquences vocales)

Rec. Q.9

Fonction de commutation qui assure la déconnexion ou l'isolement de la partie de voie:

- qui précède le point où la ou les fréquences de signalisation sont injectées;
- qui suit le point où le récepteur de signaux est connecté.

La coupure lors de la réception d'un signal empêche les erreurs de fonctionnement de l'équipement de signalisation dues à la réflexion ou au débordement des signaux.

La coupure lors de l'émission d'un signal empêche les perturbations par un circuit précédent ou par l'équipement proche de l'extrémité.

courant alternatif de décharge

Rec. K.12

Valeur efficace d'un courant alternatif à peu près sinusoïdal passant par le parafoudre à gaz.

courant alternatif de décharge nominal

Rec. K.12

Pour une fréquence de 15 à 62 Hz, courant alternatif de décharge pour lequel le parafoudre est dimensionné, en tenant compte d'un temps de passage bien défini pour ce courant.

courant d'arc

Rec. K.12

Valeur instantanée du courant de décharge lorsque l'impédance du circuit permet le passage d'un courant qui dépasse le courant de passage du régime d'effluve au régime d'arc.

courant de choc de décharge

Rec. K.12

Valeur de crête du courant de choc qui parcourt le parafoudre à gaz.

courant de décharge

Rec. K.12

Courant qui passe à travers un parafoudre à gaz lorsque l'amorçage se produit.

courant de mise en page

Voir:

flot de formatage; courant de mise en page.

courant de passage de régime d'effluve au régime d'arc

Rec. K.12

Courant nécessaire pour que le parafoudre à gaz passe du régime d'effluve au régime d'arc.

courant d'effluve

Rec. K.12

Courant qui apparaît après l'amorçage lorsque l'impédance du circuit limite le courant de décharge à une valeur inférieure au courant de passage du régime d'effluve au régime d'arc.

courant nominal de choc de décharge

Rec. K.12

Valeur de crête du courant de choc pour laquelle le parafoudre à gaz raréfié est dimensionné, le temps de passage étant bien défini par la forme d'onde du courant.

courant résiduel

Rec. K.12

Courant provenant du générateur connecté qui passe à travers un parafoudre à gaz pendant et après le passage du courant de décharge.

courbe de tension d'amorçage au choc en fonction du temps

Rec. K.12

Courbe qui représente la tension d'amorçage au choc en fonction du temps jusqu'à l'amorçage.

courbe d'écho

Rec. G.601

Représentation graphique ou oscilloscope de l'amplitude d'un *écho* en fonction du temps.

Remarque – L'écho peut être corrigé en amplitude, ou en amplitude et en phase; la courbe est alors appelée, selon le cas, "courbe d'écho corrigée en amplitude" ou "courbe d'écho corrigée en amplitude et en phase".

courbe d'efficacité (d'un plan de test)

Suppl. n° 6 (II.3)

Courbe donnant, pour un plan de test donné, la *probabilité* d'acceptation en fonction de la valeur réelle d'une *caractéristique* donnée.

couverture de pannes

Suppl. n° 6 (II.3)

Proportion de *pannes* d'une *entité* qui peuvent être reconnues sous des conditions données.

couverture des réparations

Suppl. n° 6 (II.3)

Proportion de *pannes* d'une *entité* qui peuvent être éliminées avec succès.

CRÉATION

Rec. Z.333

Etablir, dans le système, un nouvel ensemble de données.

creation-time; date-heure de création

Rec. X.413

Attribut donnant la date-heure de création (par le MS) d'une entrée.

crédit

Rec. Q.712

Le domaine "crédit" des messages d'accusé de réception de données (ARD) sert à indiquer à l'émetteur combien de messages il peut encore envoyer, par exemple taille de la fenêtre. Il sert aussi dans les messages DCO et CCO à indiquer le crédit respectivement proposé et choisi, et dans le message TIN à vérifier la cohérence des données de la connexion aux deux extrémités de la section de connexion.

créer

Rec. Z.341

Action d'établir dans le *système* un nouvel *ensemble de données*; contraire de *supprimer.*

créer

Voir:
demande de création; créer.

crénage

Rec. T.411

Partie d'un caractère qui s'étend au-delà de son point de position ou de son point d'échappement.

crénage en paire

Rec. T.416

Cet attribut précise si le crénage en paire doit être effectué sur le contenu pendant le processus de formatage (voir le § 5.2.7 de la Recommandation T.416).

crénage en paire; crénage couplé

Rec. T.411

Distance entre deux images de caractères adjacentes dépendant de la combinaison des deux caractères pris ensemble et non séparément.

créneau temporel

Recs. G.701, Q.9

Tout intervalle de temps à occurrence cyclique qu'il est possible de reconnaître et de définir sans ambiguïté.

Remarque – En français, il est conseillé d'employer l'expression "créneau temporel" à la place de "intervalle de temps" chaque fois que cette dernière peut prêter à confusion, dans un même contexte avec le sens usuel (en anglais "time interval").

créneau temporel de signalisation

Rec. G.701

Créneau temporel occupant une position déterminée dans une trame et attribué à la transmission de la signalisation.

créneau temporel de verrouillage de trame

Rec. G.701

Créneau temporel de position fixe dans chaque trame, destiné à transmettre le signal de verrouillage de trame.

créneau temporel de voie

Rec. G.701

Créneau temporel occupant une position déterminée dans une trame et attribué à une voie particulière d'un multiplex temporel.

Remarque 1 – Le terme "créneau temporel de voie" peut être qualifié si nécessaire. Exemple: "créneau temporel de voie téléphonique".

Remarque 2 – En plus de sa fonction principale, qui est de transmettre un signal de caractère, un créneau temporel de voie peut aussi servir à la signalisation dans le créneau temporel ou à la transmission d'autres informations.

créneau temporel élémentaire

Voir:

intervalle de temps pour élément numérique; créneau temporel.

créneau temporel élémentaire justifiable

Rec. G.701

Créneau temporel élémentaire servant à la justification et pouvant contenir soit un élément numérique d'information, soit un élément numérique de justification.

critère d'accès

Rec. Z.331

Ensemble d'attributs caractérisant l'accès au système. Par exemple, l'identité de l'usager et l'identité du terminal.

croissance de la fiabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Amélioration progressive d'une *caractéristique* de *fiabilité* d'une *entité*, ou d'une population d'*entités* semblables, au cours du temps.

Remarque – Une croissance de la *fiabilité* peut résulter d'une *modification* des entités ou d'un *rodage.*

curseur

Rec. Z.341

Elément de la *zone de visualisation* qui identifie la position convenant à la tâche en cours, par exemple l'endroit où apparaîtra le caractère suivant.

curseur arrêté (COF)

Rec. T.100

Commande qui provoque l'affichage de la position active de la même manière que d'autres positions de caractère.

curseur en marche (CON)

Rec. T.100

Commande qui provoque l'affichage de la position active sous la forme d'un repère.

cycle BQ; cycle de réponse

Rec. R.140

Cycle de répétition transmis dans un système détecteur d'erreurs avec demande de répétition lorsqu'un signal de répétition est reçu.

Remarque – Voir la Recommandation 342-2 du CCIR.

cycle de caractère

Rec. R.140

Période pendant laquelle chaque voie affluente d'un multiplex par répartition dans le temps a parachevé un caractère sur la voie commune.

cycle de demande

Voir:

cycle RQ; cycle de demande.

cycle de répétition

Rec. R.140

Séquence de caractères dont le nombre minimal est déterminé par le temps de propagation aller et retour d'un système détecteur d'erreurs avec demande de répétition, ce temps étant nécessaire pour permettre la répétition automatique de l'information.

cycle de répétition contrôlé

Rec. R.140

Cycle sans impression pendant lequel est effectué un contrôle de présence d'un signal de répétition et de la juste proportion du nombre d'éléments A par rapport aux éléments Z dans tous les caractères reçus.

Remarque – Voir la Recommandation 342-2 du CCIR.

cycle de réponse
Voir:
cycle BQ; cycle de réponse.

cycle RQ; cycle de demande

Rec. R.140

Cycle de répétition nécessaire dans un système détecteur d'erreurs avec demande de répétition lorsqu'une mutilation est détectée.

Remarque – Voir la Recommandation 342-2 du CCIR.

cycle sans impression

Rec. R.140

Temps de travail du récepteur dans un système détecteur d'erreurs avec demande de répétition, déclenché par la détection d'une mutilation ou un signal de répétition, d'une même durée qu'un cycle de répétition et pendant lequel tous les signaux reçus sont mis dans l'impossibilité de produire une impression.

Remarque – Voir la Recommandation 342-2 du CCIR.

D

date d'arrêt

Recs. Z.336, Z.341

Jour où s'arrête l'exécution de la mesure.

date d'arrêt
Voir:
date de début/d'arrêt.

date de début

Recs. Z.336, Z.341

Jour où commence l'exécution de la mesure.

date de début/d'arrêt

Rec. M.251

Jour de début/d'arrêt d'un essai/d'une mesure périodique.

date-heure de création

Voir:

creation-time; date-heure de création.

dBm

Série P

Niveau absolu de puissance exprimé en décibels.

dBm0

Rec. J.14, Série P

Niveau absolu de puissance du signal, en décibels, rapporté à un point de niveau relatif zéro.

dBm0p

Série P

Niveau absolu de puissance prophométrique exprimé en décibels et rapporté au point de niveau relatif zéro.

dBm0s

Rec. J.14

Niveau absolu de puissance du signal, en décibels, rapporté à un point de niveau relatif zéro pour la transmission radiophonique.

dBq0ps

Rec. J.16

Niveau de bruit pondéré, rapporté à un point de niveau relatif zéro de transmission radiophonique, mesuré au moyen d'un appareil de mesure de quasi-crête et d'une caractéristique de pondération conformes aux spécifications de la Recommandation 468 du CCIR.

dBq0s

Rec. J.16

Niveau de bruit non pondéré, rapporté à un point de niveau relatif zéro de transmission radiophonique, mesuré au moyen d'un appareil de mesure de quasi-crête conforme aux spécifications de la Recommandation 468 du CCIR.

dBr

Rec. J.14, Série P

Niveau relatif de puissance, en décibels.

dBrn

Rec. O.41

Décibels rapportés à -90 dBm ou décibels au-dessus d'une puissance de référence de 10^{-12} watts.

dBrs

Rec. J.14

Niveau relatif de puissance, en décibels, pour les signaux radiophoniques (ce symbole n'est utilisable qu'aux points d'un circuit pour transmissions radiophoniques auxquels tous les signaux valables peuvent être nominalement rattachés à des signaux à l'entrée au moyen d'un facteur simple).

débit

Rec. I.122

Le débit d'une section de connexion virtuelle d'un réseau assurant la répétition de trames est le nombre de bits de données contenus entre le champ d'adresse et le champ de séquence de contrôle de trame (FCS) des trames transmises avec succès dans un sens sur cette section par unité de temps. Transmises avec succès signifie que chaque trame satisfait au contrôle FCS.

Remarque – La section de connexion virtuelle est définie dans la Recommandation X.134.

débit

Rec. Q.716

Ce paramètre est spécifié indépendamment pour chaque sens de transmission et correspond à un nombre d'octets de données utilisateur [contenu dans les unités de données du service réseau UDSR (NPDU)] transportés par seconde sur une connexion sémaphore.

Remarque – Seules les données utilisateur transférées qui ont abouti sont prises en compte, ce qui implique que leur destination est correcte, qu'il y a absence d'erreurs et de mauvais séquencement.

débit

Rec. Q.543

Nombre de tentatives d'appel effectivement traitées par un commutateur par unité de temps.

débit

Rec. X.135

Un débit pour une section de connexion virtuelle est le nombre de bits de données d'usager transférés avec succès dans un seul sens à travers cette section par unités de temps.

Remarque – Les bits de données d'usager sont les bits du champ de données de l'usager dans les paquets de données de la couche paquets des Recommandations X.25 ou X.75 (protocole et données supérieures à la couche paquets). Sont exclus le verrouillage de trame, le remplissage de bits, la protection contre les erreurs et les autres domaines de protocole introduits par tous les protocoles à un niveau égal ou inférieur à la couche paquets.

Un transfert ayant abouti (bits transférés avec succès) signifie qu'aucun bit de données d'usager n'a été perdu, ajouté ou inversé au cours du transfert.

débit à l'interface

Rec. V.7

Débit du train de bits aux circuits de jonction physiques.

débit binaire

*Rec. R.140, Série X**

Capacité globale d'un trajet de transmission exprimée en bits par seconde.

Remarque 1 – La capacité de transmission est donnée par:

$$\sum_{i=1}^{i=m} \frac{1}{T_i} \log_2 n_i$$

où

m est le nombre de voies de transmission en parallèle,

T_i est la plus courte durée théorique exprimée en secondes de l'élément de signal de la $i^{\text{ème}}$ voie, et

n_i est le nombre d'états théoriques de modulation sur la $i^{\text{ème}}$ voie.

Sur une voie unique (transmission série), la formule du débit binaire se réduit à:

$$\frac{1}{T} \log_2 n;$$

avec une modulation à deux états elle est: $1/T$.

En transmission parallèle à intervalles minimaux égaux et nombre égal d'états significatifs sur chaque voie, la formule du débit binaire devient:

$$m\left(\frac{1}{T}\right)\log_2 n;$$

et m/T dans le cas d'une modulation à deux états.

Remarque 2 – Le symbole de l'unité de débit binaire est bit/s.

débit (binaire) de l'interface

Rec. I.113

Débit binaire global à l'interface, par exemple, le débit binaire à la limite entre la couche physique et le milieu physique.

débit binaire équivalent

Rec. G.701

Valeur du débit binaire strictement nécessaire pour transmettre pendant le même temps les mêmes informations qu'un signal numérique donné de débit numérique donné.

débit binaire variable (DBV)

Rec. G.763

Capacité de l'algorithme de codage à commuter dynamiquement entre 32 et 24 kbit/s pour le trafic écoulé dans la bande des fréquences vocales sous la commande de l'EMCN.

débit binaire variable (DBV)

Rec. P.84

Autre stratégie de contrôle de surcharge souvent utilisée pour faire face aux pointes de trafic et donc aux problèmes de blocage. Des voies supports supplémentaires sont créées provisoirement (voies de surcharge). Plusieurs techniques DBV peuvent être utilisées:

i) La surcharge en mode dégradé permet de réduire le débit binaire. Par exemple, une voie MICDA à 32 kbit/s d'échantillon à 4 bits peut être réduite, sur demande, à un minimum de 24 kbit/s d'échantillon à 3 bits, et la moyenne du DBV à travers le SMCN se situera entre 3 et 4 bits. Le contrôle dynamique de charge (CDC) fonctionnera lorsque la charge de trafic prévue dépassera le DBV fixé.

ii) Attribution permanente à 3 bits sur un bloc de voies. Ces voies fonctionnent uniquement dans un mode à 3 bits.

débit de justification

Rec. G.701

Débit d'insertion des éléments numériques de justification, ou débit auquel les éléments numériques d'information sont transmis par d'autres moyens.

débit de la signalisation de commande

Rec. V.7

Débit de la signalisation de commande codée et multiplexée (équivalent des circuits de jonction V.24 et V.25, exception faite des circuits de données et de base de temps, dans la mesure où ils sont nécessaires pour une application, avec possibilité d'ajouter une autre signalisation).

débit de symboles (déconseillé)

Voir:

débit numérique en ligne.

débit de transfert d'information

Rec. I.140

Cet attribut décrit le débit binaire (mode circuit) ou le débit utile disponible (mode paquet). Il concerne le transfert d'information numérique aux points d'accès.

débit de transfert d'information

Rec. I.140

Cet attribut décrit le débit binaire (mode circuit) ou le débit utile disponible (mode paquet). Il correspond au transfert de l'information numérique entre deux points d'accès ou de référence.

débit d'information

Rec. V.7

Débit des bits d'information (équivalent du débit des circuits 103 ou 104 à l'interface V.24).

débit effectif du transfert des données

Rec. V.7

Nombre moyen de bits, caractères ou blocs transférés, pendant l'unité de temps, d'une source de données à un collecteur de données et reconnus comme corrects par ce dernier. Il s'exprime en bits, caractères ou blocs par seconde, minute ou heure.

débit en régime permanent

Rec. X.135

Le débit en régime permanent pour une connexion virtuelle est la valeur vers laquelle des mesures de débit convergent quand la longueur du temps d'observation augmente, la charge étant statistiquement constante dans la connexion virtuelle. En supposant un transfert ayant abouti, le débit en régime permanent est le même lorsqu'il est mesuré à chaque couple de limites de sections de la connexion virtuelle.

débit maximal de justification

Rec. G.701

Le plus grand débit de justification compatible avec un procédé de justification donné.

Remarque – En pratique, les tolérances admises sur le signal original et sur le système servant à la transmission du signal justifié pourraient bien être telles que le débit maximal de justification ne soit jamais atteint.

débit nominal de justification

Rec. G.701

Débit de justification obtenu quand le signal initial et le signal justifié ont chacun leur débit numérique nominal.

débit numérique

Rec. G.701

Nombre d'éléments numériques par unité de temps.

Remarque 1 – En français, le terme débit peut être particularisé par un autre adjectif, par exemple, "débit numérique binaire", expression que l'on peut abréger en "débit binaire".

Remarque 2 – Pour éviter des confusions, il est recommandé de ne pas utiliser ce terme pour désigner le débit d'un signal en ligne, à la place des termes corrects "rapidité de modulation" ou "débit en ligne".

débit numérique en ligne

Rec. G.701

Nombre d'éléments de signal du signal en ligne transmis par unité de temps.

Remarque 1 – La rapidité de modulation est habituellement exprimée en bauds, un baud représentant un élément de signal par seconde.

Remarque 2 – En français, le terme "rapidité de modulation" est seul employé en télégraphie et en communication de données, où il est défini comme l'inverse de l'intervalle unitaire ou de la durée du plus court élément de signal. En anglais, le terme "modulation rate" est employé en télégraphie et en communication de données, à la place du terme "line digit rate".

déblocage d'un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Evénement correspondant à la disparition des causes qui ont entraîné le blocage d'un canal sémaphore; si aucune autre cause d'indisponibilité n'existe (c'est-à-dire si aucune défaillance du canal sémaphore ne s'est produite depuis le blocage), le canal sémaphore redevient alors disponible.

débordement (en télégraphie)

Rec. U.140

Détournement d'appels et de messages par le réseau vers une position désignée en vue d'une retransmission ultérieure quand la chaîne de connexion vers le poste appelé ne peut pas être établie.

DÉBUT

Rec. Z.333

Entamer une procédure ou un processus.

début de la taxation (appels commutés par circuits)

Rec. Q.543

Le cas échéant, le début de la taxation dans le commutateur qui effectue cette fonction aura lieu dès la réception d'une indication de réponse du commutateur de connexion ou de l'abonné appelé.

décalage

Rec. T.412

Cet attribut contraint la zone disponible (voir le § 2.4.2 de la Recommandation T.412) à l'intérieur du cadre ou de la page immédiatement supérieurs où le contenu de l'objet logique de base peut être placé.

décalage de crénage

Rec. T.416

Cet attribut spécifie le décalage de crénage sous forme de paire de valeurs de nombres entiers en SMU (voir le § 5.1.6 de la Recommandation T.416). Le paramètre "décalage du bord gauche" spécifie la distance à partir du bord de l'objet physique de base jusqu'au bord gauche de la zone de positionnement. Le paramètre "décalage du bord droit" spécifie la distance depuis le bord de l'objet physique de base jusqu'au bord droit de la zone de positionnement.

décalage de la première ligne

Rec. T.416

Cet attribut spécifie un décalage le long du trajet des caractères par rapport à la position de début de ligne, mesuré en SMU (voir le § 5.2.8). Le décalage sera positif (dans le sens du trajet des caractères), négatif (dans le sens contraire au trajet des caractères), ou zéro.

La position identifiée par application de ce décalage à la position de début de ligne est utilisée au lieu de la position de début de ligne pour les besoins de formatage et de restitution de la première ligne de l'objet physique de base dans lequel le contenu du composant logique de base est formaté.

décalage initial

Recs. T.416, T.417

Cet attribut spécifie la position du point initial par rapport à l'objet physique de base.

décision

Rec. Z.100

Action à l'intérieur d'une *transition* consistant à poser une question dont la réponse peut être obtenue à cet instant et à choisir en conséquence l'une des *transitions* possibles de sortie de la *décision* afin de continuer l'interprétation.

décision (en LDS)

Rec. Q.9

Une décision est une *action* qui se produit au cours d'une *transition*; l'action consiste à poser une question dont la réponse peut être obtenue à ce moment, et à choisir entre plusieurs trajets pour poursuivre l'exécution de la *transition.* (Recommandation Z.100, § 2.7.5.)

déclaration de conformité d'un système

Rec. X.290

Document précisant les Recommandations* OSI* mises en œuvre et auxquelles il est déclaré conforme.

déclaration de conformité d'une mise en œuvre de protocole (PICS)

Rec. X.290

Déclaration faite par le fournisseur d'une réalisation ou d'un système OSI, précisant les capacités et options qui ont été réalisées et les fonctions qui n'ont pas été réalisées.

décodage

Rec. G.701

Génération d'échantillons reconstitués.

décodeur

Rec. G.701

Appareil destiné à effectuer un décodage.

décomposition de demande

Rec. X.518

Décomposition d'une demande en sous-demandes qui accomplissent chacune une partie de l'opération répartie.

décompte de taxes de communications

Suppl. n° 2 (II.4)

Envoi par le réseau à la demande d'un abonné, d'une Administration, d'un groupe fermé d'usagers ou d'un réseau privé, d'un décompte détaillé de ses taxes de communication, soit depuis le dernier envoi, soit pour une période donnée.

décompte pour terminal partagé

Suppl. n° 2 (II.4)

Fourniture de décomptes séparés aux usagers d'un terminal partagé.

DÉCONNEXION

Rec. Z.333

Interrompre une connexion déjà établie.

découpage

Rec. T.417

Cet attribut détermine la sous-région du tableau d'éléments d'image, décrite par la portion de contenu, qui doit être prise en considération par le processus de formatage du contenu et le processus d'illustration du contenu.

découpage de temps

Rec. Q.9

Mode d'exploitation dans lequel plusieurs processus se voient attribuer des quanta de temps sur le même processeur.

défaillance

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Cessation de l'aptitude d'une *entité* à accomplir une *fonction requise.*

Remarque – Après *défaillance* d'une *entité,* cette *entité* est en *panne.*

défaillance à ne pas prendre en compte

Voir:
défaillance non pertinente; défaillance à ne pas prendre en compte.

défaillance à prendre en compte

Voir:
défaillance pertinente; défaillance à prendre en compte.

défaillance cataleptique

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance soudaine qui entraîne une *panne complète.*

défaillance critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance considérée comme susceptible de causer des blessures à des personnes ou des dégâts matériels importants.

défaillance de conception

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance due à un *défaut de conception.*

défaillance de fabrication

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance d'une *entité* due à un *défaut de fabrication.*

défaillance du réseau

*Série X**

Circonstances se produisant dans un réseau qui empêchent un service d'être offert parce que le réseau ne fonctionne pas correctement.

défaillance d'un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Evénement rendant indisponible un canal sémaphore, et résultant ordinairement d'une défaillance du terminal sémaphore ou de la liaison sémaphore de données.

défaillance non critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance autre qu'une *défaillance critique.*

défaillance non pertinente ; défaillance à ne pas prendre en compte

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance à ne pas prendre en compte pour interpréter des résultats d'*essais* ou d'exploitation ou pour calculer une *caractéristique* de *fiabilité.*

Remarque – Les critères d'exclusion doivent être indiqués.

défaillance par fausse manœuvre

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance d'une *entité* causée par une opération incorrecte ou un manque de précaution.

défaillance par fragilité (inhérente)

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance due à une fragilité inhérente à l'*entité* elle-même, lorsqu'elle est soumise à des contraintes restant dans les limites fixées.

défaillance par mauvaise utilisation

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance due à une utilisation qui entraîne des contraintes dépassant les possibilités fixées d'une *entité.*

défaillance par vieillissement ; défaillance par usure

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance dont la probabilité d'occurrence augmente avec le temps, par suite de processus inhérents à l'*entité.*

défaillance pertinente ; défaillance à prendre en compte

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance à prendre en compte pour interpréter des résultats d'essai ou d'exploitation ou pour calculer une *caractéristique* de *fiabilité.*

Remarque – Les critères de prise en compte doivent être indiqués.

défaillance primaire

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance d'une *entité* dont la cause directe ou indirecte, n'est pas la *défaillance* ou la *panne* d'une autre *entité.*

défaillance progressive ; dégradation ; défaillance par dérive

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance due à une évolution dans le temps des caractéristiques d'une *entité* et qu'un examen ou un contrôle antérieur aurait donc permis de prévoir.

Remarque – Une *défaillance progressive* peut quelquefois être évitée par la *maintenance préventive.*

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

défaillance reproductible

Voir:
défaillance systématique; défaillance reproductible.

défaillance secondaire

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance d'une *entité* dont la cause directe ou indirecte est la *défaillance* ou la *panne* d'une autre *entité.*

défaillance soudaine

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance qu'un examen ou un contrôle antérieur n'aurait pas permis de prévoir.

défaillance systématique; défaillance reproductible

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaillance liée d'une manière certaine à une cause qui ne peut être éliminée que par une *modification* de la conception, du procédé de fabrication, du mode d'emploi, de la documentation, ou d'autres facteurs appropriés.

Remarque 1 – Une *maintenance corrective* sans *modification* n'élimine généralement pas la cause d'une *défaillance systématique.*

Remarque 2 – Une *défaillance systématique* peut être provoquée à volonté en simulant sa cause.

défaut

Suppl. n° 6 (II.3)

Ecart entre une caractéristique d'une *entité* et la caractéristique voulue.

Remarque 1 – La caractéristique voulue peut être exprimée ou non sous la forme d'une spécification.

Remarque 2 – Un *défaut* peut affecter ou non l'aptitude d'une *entité* à accomplir une *fonction requise.*

Remarque 3 – Le mot français *défaut* est employé dans la norme ISO 2382/XIV au sens de condition accidentelle mettant une *entité* dans l'impossibilité d'assurer son rôle, donc dans le sens du terme *panne.*

défaut

Rec. Z.100

L'affectation par *défaut* renvoie à la *valeur* initialement associée à chaque *variable* de la *sorte* concernée par la clause de *défaut.* La clause de *défaut* peut apparaître dans des *définitions de type de données.*

défaut

Voir:
faute; défaut.

défaut critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaut considéré comme susceptible de causer des blessures à des personnes ou des dégats matériels importants.

défaut de conception

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaut due à une *erreur* dans la conception d'une *entité.*

défaut de fabrication

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaut d'une *entité* due à une fabrication non conforme à la conception de l'entité ou aux procédés de fabrication spécifiés.

défaut majeur

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaut qui est susceptible de provoquer une *défaillance*, ou de réduire de façon importante la possibilité d'utilisation de l'*entité* pour le but qui lui est assigné.

défaut mineur ; imperfection

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaut autre qu'un *défaut majeur.*

défaut non critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Défaut autre qu'un *défaut critique.*

défectueux critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Entité qui présente un ou plusieurs *défauts critiques.*

défectueux ; entité défectueuse

Suppl. n° 6 (II.3)

Entité qui présente un ou plusieurs *défauts.*

défectueux majeur

Suppl. n° 6 (II.3)

Entité qui présente un ou plusieurs *défauts majeurs.*

défectueux mineur

Suppl. n° 6 (II.3)

Entité qui présente un ou plusieurs *défauts mineurs*, mais aucun *défaut majeur.*

défilement

Rec. Z.341

Possibilité d'afficher la partie des données actuellement non visibles dans la *sous-fenêtre.*

définition de bloc

Rec. Z.100

Définition d'un *bloc* en *LDS/PR.*

définition de canal

Rec. Z.100

Définition d'un *canal* en *LDS/PR.*

définition de macro

Rec. Z.100

Définition d'une *macro* en *LDS/PR.*

définition de procédure

Rec. Z.100

Définition d'une *procédure* en *LDS/PR.*

définition de processus

Rec. Z.100

Représentation d'un *processus* en *LDS/PR.*

définition de service

Rec. Z.100

Définition d'un *service* en *LDS/PR.*

définition de signal

Rec. Z.100

Une *définition de signal* définit un *type de signal nommé* et associe à son nom une liste qui peut être vide, d'*identificateurs de sorte.* Ainsi les *signaux* peuvent transporter des *valeurs.*

définition de sous-structure de bloc

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/PR* d'une *sous-structure de bloc* pour un *bloc* subdivisé.

définition de sous-structure de canal

Rec. Z.100

Définition de la *sous-structure de canal* en *LDS/PR.*

définition de système

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/PR* d'un *système.*

définition de type

Rec. Z.100

Une *définition de type* définit les propriétés d'un *type.*

définition de type de données

Rec. Z.100

Une *définition de type de données* définit la validité des *expressions* et des relations entre *expressions*, en n'importe quel point d'une *spécification écrite en LDS.*

définition de variable

Rec. Z.100

Construction indiquant que les *noms de variable* énumérés seront *visibles* dans le *processus*, la *procédure* ou le *service* contenant la définition.

définition de visibilité

Rec. Z.100

Une *définition de visibilité* définit un *identificateur de variable* d'un autre *processus* dans lequel elle a l'*attribut d'exposition.* Cela permet au *processus* possédant la *définition de visibilité* d'*accéder* à la *valeur* de cette *variable.*

définition distante

Rec. Z.100

Moyen syntaxique de distribuer une *définition de système* en plusieurs parties et de relier les parties les unes aux autres.

définition partielle de type

Rec. Z.100

Définit, pour une *sorte*, quelques-unes des propriétés liées à cette *sorte*. Une *définition partielle de type* définit partiellement un *type de données*.

définitions récursives

Rec. X.208

Ensemble de définitions ASN.1 qui ne peuvent pas être réordonnées de telle sorte que tous les types utilisés dans une construction soient définis avant la définition de cette construction.

Remarque – Les définitions récursives sont autorisées en ASN.1: il appartient à l'utilisateur de s'assurer que les valeurs (des types résultants) utilisées, ont une représentation finie.

dégradation; défaillance par dérive

Voir:
défaillance progressive; dégradation; défaillance par dérive.

degré conventionnel de distorsion

Rec. R.140

Degré de distorsion individuelle présentant une très faible probabilité assignée d'être dépassé pendant une longue durée.

degré de distorsion arythmique

Rec. R.140

En transmission arythmique, rapport avec l'intervalle unitaire moyen du plus grand écart mesuré, quel que soit son signe, entre les intervalles réels séparant tout instant significatif de l'instant significatif de l'élément de départ qui le précède immédiatement, et les intervalles théoriques correspondants.

Plus forte valeur absolue du degré de distorsion individuelle des instants significatifs d'un signal arythmique atteinte pendant un intervalle de temps donné.

Le degré de distorsion d'une modulation, d'une restitution ou d'un signal arythmique s'exprime habituellement en pourcentage.

Remarque 1 – Le résultat de la mesure devrait être complété par une indication de la période, habituellement limitée, d'observation. Pour une modulation (ou restitution) prolongée, il sera bon de tenir compte de la probabilité qu'une valeur assignée du degré de distorsion soit dépassée.

Remarque 2 – Par convention, la distorsion arythmique peut être considérée positive lorsque l'instant significatif se situe après l'instant idéal et, inversement, négative lorsqu'il se situe avant.

degré de distorsion arythmique au synchronisme; degré de distorsion arythmique à la rapidité réelle moyenne

Rec. R.140

Degré de distorsion arythmique déterminé lorsque l'intervalle unitaire supposé est celui qui correspond à la rapidité réelle moyenne de modulation.

Remarque 1 – Dans la pratique, le degré de distorsion arythmique au synchronisme se mesure en ajustant le rythme d'exploration de l'appareil de mesure de distorsion.

Remarque 2 – Le résultat de la mesure devrait être complété par une indication de la période, habituellement limitée, de l'observation. Pour une modulation (ou restitution) prolongée, il sera bon de tenir compte de la probabilité qu'une valeur assignée du degré de distorsion soit dépassée.

Remarque 3 – Pour déterminer la rapidité réelle moyenne de modulation, on ne tient compte que des instants significatifs de la modulation (ou de la restitution) qui correspondent à un changement d'état dans le même sens que celui intervenant au début de l'élément de départ.

degré de distorsion arythmique global

Rec. R.140

Degré de distorsion arythmique déterminé lorsque l'intervalle unitaire supposé est exactement celui qui correspond à la rapidité de modulation nominale.

Remarque – Par convention, la distorsion arythmique globale peut être considérée positive lorsque l'instant significatif se situe après l'instant idéal et, inversement, négative lorsqu'il se situe avant.

degré de distorsion d'essai normalisé

Rec. R.140

Degré de distorsion individuelle du signal reçu mesuré au cours d'une période spécifique pendant laquelle le signal à l'émission est parfait et correspond à un essai spécifié.

degré de distorsion individuelle (d'un instant significatif)

Rec. R.140

Rapport entre la valeur algébrique du décalage dans le temps d'un instant significatif donné comparé à l'instant idéal correspondant et un intervalle unitaire spécifié.

Remarque 1 – Par convention, ce décalage est dit positif lorsque l'instant significatif se situe après l'instant idéal et, inversement, négatif lorsqu'il se situe avant.

Remarque 2 – Le degré de distorsion individuelle s'exprime habituellement en pourcentage.

degré de distorsion isochrone

Rec. R.140

1 Rapport avec l'intervalle unitaire moyen du plus grand écart mesuré, quel que soit son signe, des intervalles réel et théorique de deux instants significatifs quelconques et pas nécessairement consécutifs.

2 Différence algébrique entre la plus forte et la plus faible valeur du degré de distorsion individuelle rapporté à la durée moyenne de l'intervalle unitaire des instants significatifs d'un signal isochrone.

Le degré de distorsion s'exprime en pourcentage.

Remarque – Le résultat de la mesure devrait être complété par une indication de la période, habituellement limitée, de l'observation. Pour une modulation (ou restitution) prolongée, il sera bon de tenir compte de la probabilité qu'une valeur assignée du degré de distorsion soit dépassée.

dégroupage

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) pour identifier plusieurs unités de données du service (N) contenues dans une unité de données du protocole (N). C'est la fonction inverse de la fonction de groupage.

délai

Rec. F.500

Un paramètre de contrôle du service qui indique, en secondes, le délai maximum écoulé dans lequel le service doit être assuré. Si la limite ne peut être respectée, une erreur est signalée, à moins qu'il ne s'agisse d'une opération de recherche ou de listage, auquel cas des résultats partiels doivent être transmis au DUA avec l'indication qu'un problème de délai a été rencontré. Si cet élément n'existe pas, il n'y a pas de délai.

Remarque – Cette fonction de contrôle du service est un service complémentaire facultatif essentiel offert aux usagers.

délai administratif (pour la maintenance corrective)

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des *intervalles de temps* pendant lesquels les opérations de *maintenance corrective*, ne peuvent pas être effectuées pour des raisons administratives sur une *entité en panne*. Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

délai d'accusé de réception de la signalisation d'usager

Rec. Q.543

Le délai d'accusé de réception de la signalisation d'usager est l'intervalle de temps qui s'écoule entre le moment où le message de signalisation d'usager a été reçu en provenance du système de signalisation de la ligne d'abonné et celui où le commutateur renvoie au système de signalisation de la ligne d'abonné un message accusant réception du message transmis. Les exemples de ces messages sont ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'ÉTABLISSEMENT à ÉTABLISSEMENT, ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE CONNEXION à CONNEXION et ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LIBÉRATION à LIBÉRATION.

délai d'arrêt de sonnerie (connexions du trafic interne et d'arrivée)

Rec. Q.543

Le délai d'arrêt de sonnerie est une caractéristique applicable uniquement aux appels aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES. Il se définit comme l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'état "décroché" de l'abonné demandé est reconnaissable à l'interface de la ligne d'abonné et l'instant où le signal de sonnerie à la même interface est supprimé.

délai d'attente

Voir:

délai de réponse des opératrices; délai de transmission de la demande; délai d'attente; délai d'établissement d'une communication internationale.

délai d'attente après numérotation

Rec. Q.9

Délai s'écoulant entre la fin de la numérotation par l'abonné et la réception par celui-ci de la tonalité ou de l'annonce enregistrée appropriée, ou l'abandon de l'appel en l'absence de tonalité.

délai de demande d'appel du commutateur local (connexions du trafic interne et de départ)

Rec. Q.543

Pour les LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES, le délai de demande d'appel est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'état "décroché" est reconnaissable à l'interface de la ligne d'abonné du commutateur et l'instant où le commutateur commence à émettre sur la ligne la tonalité de numérotation. On suppose que l'intervalle du délai de demande d'appel correspond à la période au début d'une tentative d'appel pendant laquelle le commutateur est incapable de recevoir l'information concernant l'adresse appelée en provenance de l'abonné.

Pour les LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES, en cas d'envoi avec chevauchement, le délai de demande d'appel est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le message d'ÉTABLISSEMENT a été reçu en provenance du système de signalisation de l'abonné et celui où le message d'ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'ÉTABLISSEMENT est renvoyé au système de signalisation de l'abonné.

Remarque – Dans ce cas, ce paramètre est équivalent au délai d'accusé de réception du système de signalisation de l'usager (voir le § 2.4.1 de la Recommandation Q.543).

Pour les LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES, en cas d'envoi en bloc, le délai de demande d'appel est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le message d'ÉTABLISSEMENT est reçu en provenance du système de signalisation de l'abonné et celui où le message APPEL EN COURS est renvoyé au système de signalisation de l'abonné.

délai de libération de la communication

Rec. Q.543

Le délai de libération de la communication par le commutateur est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où la dernière information nécessaire à la libération d'une communication est disponible pour traitement dans le commutateur et l'instant où la connexion dans le commutateur n'est plus disponible pour

acheminer du trafic et où le signal de fin est émis en direction du commutateur suivant s'il y a lieu. Cet intervalle ne comprend pas le temps nécessaire pour détecter le signal de libération, qui peut devenir important lors de certaines défaillances (par exemple, du système de transmission).

délai de libération de la connexion

Rec. Q.543

Le délai de libération de la connexion est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le message DÉCONNEXION ou LIBÉRATION est reçu en provenance d'un système de signalisation et celui où la connexion n'est plus disponible pour l'appel (mais disponible pour un autre appel): dans ce cas un message correspondant de LIBÉRATION ou DÉCONNEXION est transmis à l'autre système de signalisation impliqué dans la connexion.

délai de libération de l'appel

Rec. E.721

Intervalle de temps qui sépare le moment où le message DÉCONNEXION est transmis vers le système de signalisation d'accès par le terminal de l'usager ayant terminé la communication et celui où le message LIBÉRATION arrive au même terminal (indiquant que le terminal est prêt à envoyer ou à recevoir un nouvel appel).

délai de postsélection

Rec. E.721

Intervalle de temps qui sépare le moment où le message INFO contenant le dernier chiffre de sélection (dans le cas de transmission à recouvrement ou du message ÉTABLISSEMENT s'il s'agit de transmission en bloc) est transmis par le terminal appelant au système de signalisation d'accès et celui où le premier message, indiquant la disposition prise pour l'appel, arrive au terminal appelant.

Remarque – Sur le RNIS, l'usager appelé peut choisir de retarder la transmission du signal ALERTE destiné à l'usager appelant. Ces délais imputables à l'abonné ne sont pas pris en compte dans la définition.

délai de présélection (transmission à recouvrement)

Rec. E.721

Intervalle de temps qui sépare l'instant où le message SABME est transmis par le terminal appelant au système de signalisation d'accès et celui où le message ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'ÉTABLISSEMENT arrive au terminal appelant.

délai de réponse à l'arrivée

Rec. E.543

Intervalle de temps qui s'écoule entre le moment où un signal de prise apparaît du côté "arrivée" du central et le moment où le central récepteur renvoie un signal d'invitation à transmettre au central précédent.

Le délai de réponse à l'arrivée peut influer sur le temps d'occupation des circuits en amont et de l'équipement de commande centralisée du central (des centraux) en amont. Il peut, de plus, être perçu par l'abonné comme un retard dans l'apparition de la tonalité de numérotation, lorsqu'une tonalité spéciale de numérotation est destinée aux communications internationales dans les centres internationaux de départ, ou contribuer au délai d'attente après numérotation imposé à l'abonné dans tous les autres cas. La contribution au délai d'attente après numérotation ne couvre pas nécessairement la totalité du délai de réponse à l'arrivée.

Remarque – Rien n'indique expressément que le délai de réponse à l'arrivée, dans la définition qui en est donnée ci-dessus, englobe le délai de raccordement du récepteur. Cependant, aux fins de la Recommandation E.543, on admet que le délai de raccordement du récepteur fait partie du délai de réponse à l'arrivée.

délai de réponse des opératrices; délai de transmission de la demande; délai d'attente; délai d'établissement d'une communication internationale

Rec. E.100

Au centre international de départ, on appelle *délai de réponse des opératrices* l'intervalle de temps qui s'écoule entre la fin de l'émission de l'appel à destination d'un autre centre international et le moment où une opératrice de ce deuxième centre lui répond.

Au centre international d'arrivée, on appelle *délai de réponse des opératrices* l'intervalle de temps qui s'écoule entre le moment où un appel se manifeste sur une position ou un groupe de positions de ce centre et le moment où une opératrice répond.

Le délai de transmission de la demande est l'intervalle de temps ($t_1 - t_0$) nécessaire pour que la demande de communication soit transmise à l'opératrice directrice.

Le délai d'attente imposé aux demandes de communications au centre directeur est l'intervalle de temps ($t_2 - t_1$).

Ce délai d'attente est en général communiqué au demandeur.

Le délai d'établissement d'une communication de poste à poste est l'intervalle de temps ($t_3 - t_1$); le délai total d'établissement d'une communication personnelle est l'intervalle de temps ($t_4 - t_1$). Ces délais comprennent le délai éventuel d'attente au centre international de départ. (Pour une explication des différents instants t, voir la définition des *phases successives d'une communication*).

délai de restitution

Rec. R.140

Temps de transfert d'un instant significatif entre un émetteur et le récepteur correspondant.

délai de transfert

Rec. I.113

Différence de temps entre l'instant où le premier bit du champ d'adresse d'une trame franchit une limite spécifiée et l'instant où le dernier bit du fanion de fermeture de la trame franchit une deuxième limite spécifiée.

délai de transfert de signalisation

Rec. Q.543

Le délai de transfert de signalisation du commutateur est le temps qu'il faut au commutateur pour transférer un message d'un système de signalisation à un autre sans qu'aucune autre action du commutateur ne soit nécessaire, ou alors des actions minimes. L'intervalle est le temps qui s'écoule entre le moment où le message est reçu en provenance d'un système de signalisation et celui où le message correspondant est transmis à un autre système de signalisation. Des exemples de ces messages sont ALERTE à ADRESSE COMPLÈTE, ADRESSE COMPLÈTE à ADRESSE COMPLÈTE, CONNEXION à RÉPONSE, LIBÉRATION à DÉCONNEXION, etc.

Pour les connexions de transit, les spécifications des Recommandations concernant le système de signalisation approprié sont applicables, par exemple, les Recommandations Q.725 et Q.726 pour la valeur T_{cu} (cas d'un message simple).

Remarque – La signalisation d'usager à usager peut impliquer des fonctions supplémentaires des commutateurs, par exemple, taxation, contrôle du flux, etc. Les conditions applicables au transfert de délai de signalisation d'usager à usager et l'incidence de la signalisation d'usager à usager sur la qualité de fonctionnement du commutateur doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

délai de transfert de signalisation du commutateur (autre que le délai d'émission du signal de réponse)

Rec. Q.543

Le délai de transfert de signalisation du commutateur est le temps que prend le commutateur pour transférer un signal sans qu'aucune autre action du commutateur ne soit nécessaire. Il se définit comme l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le signal d'arrivée est reconnaissable, ou bien l'instant où l'information de signalisation est reçue en provenance du système de signalisation et l'instant où le signal sortant correspondant a été émis ou encore l'instant où l'information de signalisation appropriée est transmise au système de signalisation.

Pour les connexions du trafic de transit entre circuits établies exclusivement au moyen du système de signalisation n° 7 du CCITT, les spécifications des Recommandations du système de signalisation approprié sont applicables; par exemple, les Recommandations Q.725 et Q.766 pour la valeur T_{cu} (cas d'un message simple).

Le délai de transfert de signalisation du commutateur pour le trafic de départ, d'arrivée et le trafic interne impliquant une combinaison de LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES et NUMÉRIQUES doit faire l'objet d'un complément d'étude. Le délai de transfert du signal du commutateur entre différents systèmes de signalisation d'ABONNÉS NUMÉRIQUES ou entre des systèmes de signalisation à LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES et le système de signalisation n° 7 du CCITT est traité au § 2.4.2 de la Recommandation Q.543.

délai de transmission de la demande

Voir:

délai de réponse des opératrices; délai de transmission de la demande; délai d'attente; délai d'établissement d'une communication internationale.

délai de traversée du central (signalisation voie par voie ou par canal sémaphore de bout en bout)

Rec. E.543

Intervalle de temps qui s'écoule entre le moment où l'information nécessaire pour l'établissement d'une connexion directe dans un centre de commutation est prête à être traitée par le centre de commutation et le moment où s'effectue cette connexion par le réseau de connexion du commutateur entre les circuits entrant et sortant.

délai de traversée du central (signalisation voie par voie, section par section)

Rec. E.543

Intervalle de temps qui s'écoule entre la fin de la numérotation et l'établissement d'un trajet de communication par l'intermédiaire du central entre les circuits entrant et sortant.

délai d'émission d'alerte pour le trafic d'arrivée

Rec. Q.543

Pour les appels aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES, le délai d'émission d'alerte est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le dernier chiffre est disponible pour traitement dans le commutateur et l'instant où la tonalité de retour d'appel est renvoyée à l'abonné demandeur.

Pour les appels aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES, le délai d'émission d'alerte est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où un message d'alerte est reçu en provenance du système de signalisation de la ligne d'abonné numérique et l'instant où un message d'adresse complète est transmis au système de signalisation entre commutateurs, ou bien l'instant où la tonalité de retour d'appel est renvoyée à l'abonné demandeur.

délai d'émission d'alerte pour le trafic interne

Rec. Q.543

Pour les appels aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES, le délai d'émission d'alerte est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information de signalisation est disponible pour traitement dans le commutateur et l'instant où la tonalité de retour d'appel est appliquée à une ligne ANALOGIQUE de l'abonné demandeur, ou bien l'instant où un message d'alerte est transmis au système de signalisation d'une ligne NUMÉRIQUE de l'abonné demandeur.

Pour les appels internes aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES en provenance des LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES, le délai d'émission d'alerte est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où un message d'alerte est reçu en provenance du système de signalisation de la ligne de l'abonné demandé et l'instant où la tonalité de retour d'appel est appliquée à la ligne de l'abonné demandeur.

délai d'émission d'indication d'appel d'arrivée (pour les connexions du trafic interne et d'arrivée)

Rec. Q.543

Pour les appels aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES, le délai d'émission d'indication d'appel d'arrivée est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le dernier chiffre du numéro demandé est disponible pour traitement dans le commutateur et l'instant où le signal de sonnerie est émis par le commutateur sur la ligne de l'abonné demandé.

Pour les appels aboutissant sur des LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES, le délai d'émission d'indication d'appel d'arrivée est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information de signalisation nécessaire est reçue en provenance du système de signalisation et l'instant où le message d'ÉTABLISSEMENT est transmis au système de signalisation de la ligne numérique de l'abonné demandé.

délai d'émission d'indication d'appel entrant (pour les connexions de trafic d'arrivée et interne)

Rec. Q.543

Le délai d'émission d'indication d'appel entrant est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information de signalisation requise est reçue en provenance du système de signalisation et l'instant où le message ÉTABLISSEMENT est transmis au système de signalisation de la ligne de l'abonné appelé.

délai d'émission du signal de réponse

Rec. Q.543

Le délai d'émission du signal de réponse est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le commutateur reçoit l'indication de réponse et l'instant où l'indication de réponse est transmise par le commutateur à l'abonné demandeur. L'objectif de ce paramètre est de minimiser l'interruption possible du trajet de transmission pendant toute période significative au cours de la réponse initiale de l'abonné demandé.

Pour les connexions du trafic de transit impliquant des circuits qui utilisent exclusivement le système de signalisation n° 7 du CCITT, les spécifications des Recommandations concernant le système de signalisation approprié sont applicables; par exemple, les Recommandations Q.725 et Q.766 du CCITT pour la valeur T_{cu} (cas d'un message simple).

Pour les connexions dans un commutateur d'arrivée, le délai d'émission du signal de réponse du commutateur est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où la condition "décroché" est reconnaissable à l'interface de la LIGNE D'ABONNÉ ANALOGIQUE sur un appel entrant, ou bien l'instant où un message CONNEXION est reçu du système de signalisation de la LIGNE D'ABONNÉ NUMÉRIQUE et l'instant où une indication de réponse est renvoyée vers l'abonné demandeur.

Pour les connexions dans un commutateur de départ, le délai d'émission du signal de réponse du commutateur est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'indication de réponse est reçue du système de signalisation du circuit sortant ou, s'il s'agit d'un appel interne, de la ligne de l'abonné demandé, et l'instant où l'indication de réponse est envoyée à l'abonné demandeur. S'il s'agit d'un appel provenant d'une LIGNE D'ABONNÉ NUMÉRIQUE, l'indication de réponse est un message CONNEXION envoyé au système de signalisation de la LIGNE D'ABONNÉ NUMÉRIQUE. Si c'est une LIGNE D'ABONNÉ ANALOGIQUE qui est à l'origine de l'appel, on peut ne pas envoyer d'indication de réponse.

délai d'établissement

Rec. Q.543

Le délai d'établissement est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information nécessaire à l'établissement de la communication est disponible pour traitement dans le commutateur, ou bien l'instant où l'information de signalisation nécessaire à l'établissement de la communication est reçue en provenance du système de signalisation et l'instant où le trajet de transmission approprié est disponible pour acheminer le trafic entre les terminaisons entrantes et les terminaisons sortantes du commutateur.

Le délai d'établissement de la communication dans le commutateur ne comprend pas l'essai de continuité entre commutateurs, s'il est prévu, mais en revanche, un essai dans le commutateur lui-même, si cet essai se produit pendant l'intervalle de temps défini.

Lorsque l'établissement de la connexion est effectué pendant l'établissement de la communication, les *valeurs recommandées pour le temps de sélection du commutateur sont applicables.* Lorsque l'établissement de la communication dans un commutateur n'est pas effectué pendant le délai d'établissement du commutateur, celui-ci peut alors s'ajouter au temps d'établissement de la communication dans le réseau.

Pour les connexions se terminant sur des LIGNES D'ABONNÉ ANALOGIQUES, le délai d'établissement est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'état "décroché" de l'abonné demandé (réponse) est reconnaissable, à l'interface de la ligne d'abonné du commutateur, et l'instant où la connexion est établie et devient disponible pour acheminer le trafic, ou bien l'instant où un signal correspondant est renvoyé par le commutateur.

Pour les connexions se terminant sur des LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES, le délai d'établissement est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le message de CONNEXION est reçu en provenance du système de signalisation, et l'instant où la connexion est établie et devient disponible pour acheminer le trafic comme indiqué en communiquant aux systèmes de signalisation respectifs les messages de RÉPONSE et d'ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE CONNEXION.

délai d'établissement

Rec. Q.543

Pour les connexions du trafic de départ et de transit à commutation de circuits à 64 kbit/s, le délai d'établissement est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information de signalisation nécessaire à l'établissement de la communication dans le commutateur est reçue en provenance du système de signalisation entrant et l'instant où le trajet de transmission est disponible pour acheminer le trafic entre les terminaisons entrantes et les terminaisons sortantes du commutateur.

En général, les deux sens de la transmission seront commutés au même moment. Toutefois, au commutateur de départ, sur certains appels, il peut être nécessaire d'effectuer des commutations à deux stades, dans un sens à la fois. Dans ce cas, des messages de signalisation différents entameront les deux stades de commutation et le délai recommandé s'applique à chaque stade de commutation.

Pour les connexions du trafic interne et du trafic d'arrivée à commutation de circuits à 64 kbit/s, le délai d'établissement est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où le message CONNEXION est reçu en provenance du système de signalisation de la ligne appelée et celui où la connexion est établie et disponible pour acheminer le trafic en transmettant au système de signalisation approprié des messages RÉPONSE et ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE CONNEXION.

délai d'établissement de la communication (par le central) ; durée de sélection d'un commutateur

Recs. E.543, E.600

Intervalle de temps qui s'écoule entre le moment où l'information d'adresse nécessaire pour établir une communication est reçue par le central et le moment où le signal de prise ou l'information d'adresse correspondante est envoyé au centre de commutation suivant.

délai d'établissement de l'appel

Rec. Q.543

Le délai d'établissement de l'appel est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information de signalisation nécessaire à la sélection du circuit sortant est reçue en provenance du système de signalisation entrant et l'instant où l'information de signalisation correspondante est transmise au système de signalisation sortant.

Pour établir des connexions à 64 kbit/s en mode commuté par circuits [types I, II et III, option a)]:

i) si l'envoi avec chevauchement est utilisé, l'intervalle commence au moment où le message d'information reçu contient une indication "envoi terminé" ou lorsque l'information d'adresse nécessaire à l'établissement de l'appel est complète;

ii) si l'envoi en bloc est utilisé, l'intervalle commence au moment où le message ÉTABLISSEMENT a été reçu en provenance du système de signalisation.

Pour les connexions de transit à 64 kbit/s à commutation de circuits entre les circuits qui emploient le système de signalisation n° 7 du CCITT, les spécifications des Recommandations Q.725 et Q.766 doivent s'appliquer pour la valeur T_{cu} (cas d'un message à traitement intensif).

délai d'établissement d'une communication internationale

Voir:

délai de réponse des opératrices; délai de transmission de la demande; délai d'attente; délai d'établissement d'une communication internationale.

délai du signal de réponse

Rec. E.600

Intervalle de temps entre l'établissement d'une connexion entre les usagers demandeur et demandé, et la détection d'un signal de réponse au centre de départ.

délai logistique

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des *intervalles de temps* pendant lesquels les opérations de *maintenance* ne peuvent pas être effectuées par suite de la nécessité de se procurer des ressources nécessaires à ces opérations, non compris le *délai administratif.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3)

Remarque – Le *délai logistique* peut être dû, par exemple à des déplacements jusqu'aux installations non surveillées, à l'attente de pièces de rechange, de spécialistes ou d'équipements d'essai.

délai logistique

Rec. M.60

Le délai logistique est le temps qui s'écoule entre la localisation du dérangement et l'arrivée du personnel de maintenance sur le site. Dans le cas d'un RNIS, le délai logistique dépend du type de défaillance et de la façon dont il est signalé, c'est-à-dire par alarme de maintenance immédiate (AMI), alarme de maintenance différée (AMD) ou information sur les événements de maintenance (IEM).

délai moyen pour la fourniture d'un service

Rec. E.800

Espérance mathématique de la *durée* entre l'*instant* où un *usager* potentiel demande à une organisation la fourniture des moyens nécessaires pour bénéficier d'un *service* et l'*instant* où ces moyens lui sont fournis.

délai technique

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des *intervalles de temps* nécessaires pour effectuer des opérations techniques auxiliaires associées aux *opérations de maintenance* proprement dites. Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

delete-abstract-operation ; opération abstraite suppression

Rec. X.413

Opération abstraite utilisée pour supprimer une ou plusieurs entrées d'une base d'information.

délimiteur

Rec. Z.341

Caractère qui organise et sépare les éléments de données.

délimiteur arithmétique

Rec. Z.341

Symbole utilisé pour délimiter une *expression arithmétique:* "(" (parenthèse gauche) pour le *délimiteur* d'ouverture et ")" (parenthèse droite) pour le *délimiteur* de fermeture.

delivered-EITs ; EIT-remis

Rec. X.413

Attribut à plusieurs valeurs donnant des renseignements sur les types de codage d'un message remis.

delivered-message entry ; entrée message remis

Rec. X.413

Entrée de la base d'information de messages enregistrés provenant d'un message remis.

delivered-report entry ; entrée rapport remis

Rec. X.413

Entrée de la base d'information de messages enregistrés provenant d'un rapport remis.

delta$_{SM}$ (DELSM)

Rec. P.10

Delta $_{SM}$ se définit comme la différence d'efficacité à l'émission d'un appareil téléphonique selon qu'on utilise une bouche et une voix humaine (S_{MJ}) ou une source de bruit de salle diffus $S_{MJ/RN}$, soit:

$$\Delta_{SM} = S_{MJ/RN} - S_{MJ} \quad \text{(dB)}$$

(Voir aussi les Recommandations P.11, P.64, P.76 et P.79, le supplément n° 11 (V) et le manuel sur les mesures téléphonométriques).

Remarque – La plupart du temps dans la pratique, Δ_{SM} sera obtenu avec une bonne approximation par la quantité Δ_{Sm} qui est plus facile à calculer.

delta$_{Sm}$ (DELSm)

Rec. P.10

Delta $_{Sm}$ se définit comme la différence d'efficacité à l'émission d'un appareil téléphonique selon qu'on utilise une bouche artificielle S_{mJ} ou une source de bruit de salle diffus k$S_{mJ/RN}$, soit:

$$\Delta_{Sm} = S_{mJ/RN} - S_{mJ} \quad \text{(dB)}$$

(Voir aussi les Recommandations P.11, P.64, P.76 et P.79, le supplément n° 11 (V) et le manuel sur les mesures téléphonométriques).

demande

Rec. Z.317

La demande est une action manuelle destinée à mettre en marche le terminal et le système, ou à provoquer une interruption. Sa composition dépend essentiellement du type du terminal et de l'implémentation.

La demande peut être une action consistant à enfoncer la touche d'interruption ou à appuyer sur un interrupteur de commande ou de mise sous tension et(ou) à frapper une série de caractères sur le clavier.

demande (dans une transaction)

Rec. Q.9

Signal ou signaux (émis, le cas échéant, comme une séquence de messages) demandant des informations spécifiques.

demande d'appel

Rec. E.600

Intention d'appel qui aboutit à une première tentative d'appel.

demande d'assistance

Rec. Z.341

Entrée effectuée par un *usager* pour demander une assistance.

demande de communication

Rec. E.100

La première requête formulée par le demandeur pour obtenir une communication téléphonique est appelée demande de communication.

Dans le service automatique, la manœuvre du cadran (ou clavier) d'appel effectuée par un usager pour obtenir la communication avec son correspondant est assimilée à une demande de communication.

demande de connexion (DCO)

Rec. Q.712

Un SSCS demandeur envoie un message "demande de connexion" au SSCS demandé pour lui demander d'établir avec lui une connexion sémaphore. Les caractéristiques demandées pour la connexion sémaphore sont transportées dans les différents domaines de paramètres. A la réception d'un message "demande de connexion", le SSCS demandé engage, s'il le peut, l'établissement de la connexion sémaphore.

Ce message est utilisé pendant la phase établissement de connexion par les protocoles en mode connexion de classe 2 ou de classe 3.

demande de connexion

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, en provenance du Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores, et demandant l'établissement d'une connexion de bout en bout.

demande de création ; créer

Rec. Z.100

Action qui entraîne la création et le démarrage d'une nouvelle *instance de processus* d'un *type de processus* spécifié comme modèle. Les *paramètres réels* de la *demande de création* remplacent les *paramètres formels* du *processus.*

demande de déconnexion (DDC)

Rec. Q.712

Le message "demande de déconnexion" est un message qui peut être envoyé vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer que le SSCS qui envoie le message veut libérer la connexion sémaphore et que les ressources associées à la connexion sémaphore dont on demande la déconnexion, ont été mises dans l'état d'attente de déconnexion. Il indique également que le nœud récepteur du message doit lui aussi libérer cette connexion sémaphore et toutes les ressources qui lui sont associées.

Ce message est utilisé par les protocoles de classes 2 et 3.

demande de mise hors service d'un Sous-Système (DHS)

Rec. Q.712

Le message "Demande de mise hors service d'un Sous-Système" est utilisé pour permettre aux Sous-Systèmes de passer hors service sans dégrader les performances du réseau. Quand un Sous-Système désire passer hors service, la demande est véhiculée par un message DHS entre ce nœud SSCS et le nœud SSCS où se trouve le Sous-Système dupliqué.

Ce message est utilisé par la gestion des Sous-Systèmes du SSCS.

demande de modification d'appel (MAD)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, indiquant que le demandeur ou le demandé souhaite modifier les caractéristiques d'une communication en cours (par exemple passage de la parole aux données).

demande de réinitialisation (DRI)

Rec. Q.712

Un message de demande de réinitialisation est envoyé par un SSCS qui engage une procédure de réinitialisation (remise à zéro des numéros de séquence) pour indiquer au nœud distant d'engager la procédure de réinitialisation.

Ce message est utilisé par le protocole de classe 3.

demande de renseignements d'état (DRE)

Rec. U.82

Type d'UTMS utilisé pour demander, à partir d'une UER télex de destination, l'état actuel du message.

demande de retransmission

Voir:

forwarding-request; demande de retransmission.

demande d'identification

Rec. S.140

Commande de transmission employée comme demande de réponse d'un terminal, cette réponse pouvant comprendre l'identification du terminal ou son état.

demande partielle de valeurs d'attribut

Voir:

partial-attribute-request; demande partielle de valeurs d'attribut.

demande (primitive)

Rec. X.210

Primitive émise par un utilisateur du service pour appeler une procédure.

demander

Rec. Z.341

Action manuelle de mettre en service un *terminal homme-machine* et le *système.*

demandeur

Rec. F.500

Abonné, utilisateur ou entité du système adressant une demande particulière à l'annuaire.

demandeur

Rec. X.216

Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui lance une action particulière.

demandeur

Rec. X.217

Utilisateur du service ACSE qui émet la primitive de demande d'un service ACSE déterminé; dans le cas d'un service de type "confirmé", il reçoit aussi la primitive de confirmation.

demandeur

Rec. X.218

Partie d'une entité d'application qui émet une primitive de demande, ou reçoit une primitive de confirmation pour un service RTSE particulier.

demandeur

Rec. X.219

Partie d'une entité d'application qui émet une primitive de demande pour un service ROSE particulier.

demandeur

Rec. X.226

Machine protocole de présentation qui a l'initiative d'une action déterminée.

demandeur
Voir:
entité d'application appelante; demandeur.

demandeur d'association
Voir:
entité d'application engendrant l'application; demandeur d'association.

demandeur de l'association

Rec. X.217

Utilisateur du service ACSE qui lance une association déterminée, c'est-à-dire le demandeur du service d'ÉTABLISSEMENT D'ASSOCIATION qui établit l'association.

demandeur; utilisateur du service de session demandeur

Rec. X.215

Utilisateur du service de session qui a l'initiative d'une action déterminée.

demi-connexion

Recs. Q.9, Q.551

Trajet bidirectionnel constitué par une connexion d'entrée et une connexion de sortie ayant la même interface de commutateur.

Remarque 1 – Ces termes peuvent être complétés par le qualificatif "analogique" ou "numérique", qui désigne la propriété de l'interface de l'autocommutateur.

Remarque 2 – Une connexion ou une demi-connexion analogique d'entrée ou de sortie peut comporter le qualificatif supplémentaire "2 fils" ou "4 fils".

demi-suppresseur d'écho

Rec. G.164

Suppresseur d'écho dans lequel les signaux vocaux transmis dans l'un des deux sens de transmission commandent l'introduction de l'affaiblissement de blocage dans l'autre sens, cette action n'étant pas réciproque.

Voir la figure 5/G.164.

demie cadence de caractères; quart de cadence de caractères

Rec. R.140

Demie (quart de) cadence de caractères réduite à la moitié (au quart) de la cadence complète de caractères.

démodulateur télégraphique

Rec. S.140

Démodulateur agissant sur des signaux télégraphiques.

démultiplexage

Rec. R.140

Procédé appliqué à un signal multiplex pour récupérer les signaux combinés qu'il contient et les restituer à des voies individuelles distinctes.

démultiplexage

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) qui identifie des unités de données du protocole (N) correspondant à plusieurs connexions (N) parmi les unités de données du service (N – 1) reçues sur une connexion (N – 1) unique. C'est la fonction inverse de la fonction de multiplexage accomplie par l'entité (N) qui envoie les unités de données du service (N – 1).

démultiplexage numérique

Rec. G.701

Décomposition d'un signal numérique composite obtenu par multiplexage temporel, en vue de restituer les signaux numériques qui le composent.

démultiplexeur

Rec. R.140

Equipement permettant d'effectuer le démultiplexage.

démultiplexeur numérique

Rec. G.701

Dispositif destiné à séparer les signaux numériques composants d'un signal numérique composite obtenu par multiplexage temporel.

densité de probabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Dérivée, si elle existe, de la *fonction de répartition:*

$$f(x) = \frac{dF(x)}{dX}.$$

densité de transmission des éléments d'image

Rec. T.417

Cet attribut spécifie une valeur unique pour l'espacement des éléments d'image et l'espacement entre lignes.

densité d'impulsions minimale (DIM) à 1544 kbit/s

Rec. G.802

Un signal numérique complet à 1544 kbit/s doit présenter au moins les caractéristiques suivantes: maximum de "0" binaires entre "1" binaires successifs: 15; densité moyenne de "1" binaires: au moins un pour huit bits. Cette condition est liée à la conception d'un certain nombre de systèmes existants (voir la Recommandation G.703).

De plus, dans une liaison numérique à 1544 kbit/s, tout octet du signal source structuré en octets doit comprendre au moins un "1" binaire.

densité (temporelle) (instantanée) de défaillance; taux (instantané) de défaillance λ(t)

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, du quotient de la *probabilité* conditionnelle pour que la *durée de fonctionnement avant défaillance, T,* d'une *entité* soit comprise entre un *intervalle de temps* donné, $(t, t + \Delta t)$, par la *durée* de l'*intervalle de temps,* Δt, lorsque Δt tend vers zéro, en supposant que l'*entité* soit en état d'accomplir une *fonction requise* au début de l'*intervalle de temps.*

Remarque — La *densité temporelle instantanée de défaillance* s'exprime par la formule:

$$\lambda(t) = \lim_{\Delta(t) \to 0+} \frac{Pr(t < T \leqslant t + \Delta t \mid T > t)}{\Delta t}$$

où T est l'*instant* d'une *défaillance.*

Cette formule est également applicable si T représente la *durée de fonctionnement avant défaillance.*

densité (temporelle) (instantanée) de réparation μ(t)

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, du quotient de la *probabilité* conditionnelle d'achèvement d'une *opération de maintenance* corrective pendant un *intervalle de temps,* $(t, t + \Delta t)$ donné par la *durée* de l'*intervalle de temps,* Δt, lorsque Δt tend vers zéro, en supposant que l'opération soit en cours au début de l'*intervalle de temps.*

Remarque — La *densité temporelle instantanée de réparation* s'exprime par la formule:

$$\mu(t) = \lim_{\Delta t \to 0} \frac{Pr(t < T \leqslant t + \Delta t \mid T > t)}{\Delta t}$$

où T est l'*instant* de *rétablissement.*

Cette formule est également applicable si T représente le *temps de panne.*

densité temporelle moyenne de défaillance

Voir:

taux moyen de défaillance; densité (temporelle) moyenne de défaillance, $\bar{\lambda}$ Z8.

densité (temporelle) moyenne de réparation $\bar{\mu}(t_1, t_2)$

Suppl. n° 6 (II.3)

Moyenne, sur un *intervalle de temps* donné, de la *densité temporelle instantanée de réparation* (t_1, t_2).

Remarque – La *densité temporelle moyenne de réparation* se déduit de la *densité temporelle instantanée de réparation* par la formule:

$$\bar{\mu}(t_1, t_2) = \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} \mu(t)\, dt.$$

dépannage

Voir:
maintenance corrective; réparation; dépannage.

départ

Rec. Z.100

Dans un *processus*, le *départ* est interprété avant tout *état* ou *action*. Le *départ* initialise le *processus* en remplaçant ses *paramètres formels* par les *paramètres réels* spécifiés dans la *création*.

dépôt

Recs. F.400, X.400

Dépôt direct ou indirect.

dépôt direct

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, étape de transmission au cours de laquelle l'AU ou la MM de l'expéditeur transporte un message ou un essai vers un ATM.

dépôt direct

Rec. X.402

Etape de transmission au cours de laquelle l'UA de l'expéditeur ou la MS transmettent un message ou un essai à un MTA. Cette étape suit l'expédition ou intervient pendant le dépôt indirect.

Cette étape peut être mise en œuvre, que l'utilisateur soit équipé ou non d'une MS.

dépôt du texte/remise

Voir:
Remise du message/remise du texte.

dépôt indirect

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, étape de transmission au cours de laquelle un AU d'expéditeur transporte vers un ATM un message ou un essai par l'intermédiaire d'une MM.

dépôt indirect

Rec. X.402

Etape de transmission au cours de laquelle l'UA de l'expéditeur transmet un message ou un essai à sa MS et au cours de laquelle la MS effectue le dépôt direct. Cette étape suit l'expédition.

Cette étape ne peut être mise en œuvre que si l'utilisateur est équipé d'une MS.

dérangement

Voir:
panne; dérangement.

dérapage

Rec. G.810

Variations à long terme des instants significatifs d'un signal numérique par rapport aux positions qu'ils devraient occuper théoriquement dans le temps (l'expression à long terme signifie que ces variations sont de fréquence inférieure à 10 Hz).

Remarque – Aux fins de la Recommandation G.810 et des Recommandations suivantes connexes, cette définition du dérapage ne recouvre pas le décalage de fréquence initiale.

dérapage

Rec. G.701

Variations à long terme non cumulatives des instants significatifs d'un signal numérique par rapport aux positions qu'ils devraient occuper dans le temps.

déréférençage

Rec. X.501

Remplacement du nom-pseudonyme d'un objet par le nom spécifique de cet objet.

dérive temporelle

Rec. G.701

Ecart cumulé, pendant un intervalle de temps spécifié, entre les instants significatifs d'un signal numérique et les positions qu'ils devraient occuper dans le temps.

dérive temporelle relative

Rec. G.701

Ecart cumulé pendant un intervalle de temps spécifié, entre les instants significatifs homologues de deux signaux numériques.

désactivation

Recs. G.960, I.430

Fonction qui place un système ou une partie de système dans un mode de non-fonctionnement ou de fonctionnement partiel, dans lequel la consommation d'énergie du système peut être réduite (mode de faible consommation d'énergie).

DÉSACTIVATION

Rec. Z.333

Mettre fin à un processus de système déclenché par une action d'ACTIVATION ou faire en sorte qu'un ensemble de données ne soit pas disponible pour utilisation par le système.

désactivation de l'interface usager-réseau

Recs. G.960, I.430

Désactivation de l'interface usager-réseau qui ne désactive pas le système de transmission en ligne numérique.

désactivation d'un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure qui consiste à mettre un canal sémaphore hors service.

désactivation en une seule étape

Recs. G.960, I.430

Désactivation du système de transmission en ligne numérique et de l'interface usager-réseau appelée par une seule commande.

désactiver

Rec. Z.341

Action destinée à mettre fin à un processus du *système* déclenché par une *action d'activation*, ou une *action* destinée à rendre un *ensemble de données* non disponible à une utilisation par le *système*; contraire d'*activation*.

DESCENDANT (OFFSPRING)

Rec. Z.100

Expression de la *sorte Pid*. Lorsque *DESCENDANT* est évalué dans un *processus*, il donne la *valeur Pid* du *processus* le plus récemment *créé* par ce *processus*. Si le *processus* n'a pas *créé* de *processus*, le résultat de l'évaluation de *DESCENDANT* est *Nul*.

descripteur

Rec. T.411

Structure de données représentant le profil du document, une description de classe d'objet, un style de formatage, un style de présentation ou une description d'objet.

description

Rec. F.500

Type d'attribut qui décrit l'objet associé, par exemple, dans les entrées intitulées "pages jaunes".

description

Rec. T.411

Constituant correspondant à un élément structurel.

description

Rec. Z.100

S'agissant d'un *système*, description de son *comportement* réel.

description de classe de documents

Rec. T.411

Spécification d'une classe de documents.

description de classe d'objets

Rec. T.411

Ensemble d'attributs spécifiant les propriétés d'une classe d'objets, y compris ses relations éventuelles avec d'autres composants.

description de la portion de contenu

Rec. T.411

Constituant d'un document qui représente une portion de contenu composée d'une information de contenu et d'attributs spécifiant les propriétés de son information de contenu.

description de procédure

Rec. Z.341

Méthode de représentation d'une *procédure d'exploitation.*

description de rubrique

Rec. Z.341

Brève description de la nature d'une rubrique d'un *menu.*

description d'objet

Rec. T.411

Ensemble d'attributs spécifiant les propriétés d'un objet, y compris ses relations éventuelles avec d'autres composants.

description d'une portion de contenu générique

Rec. T.411

Description de portion de contenu associée à une description de classe d'objets.

description en langage naturel

Rec. Z.110

Exemple de technique de description informelle dans l'une des langues utilisées par le CCITT pour publier ses Recommandations. Elle peut être complétée par des notations mathématiques et autres notations admises, des figures, etc.

description (en LDS)

Rec. Q.9

La mise en œuvre des caractéristiques propres à un système fait l'objet d'une description du système. La description se compose des *caractéristiques générales* du système, après sa mise en œuvre, et de la *description fonctionnelle (DF)* de son fonctionnement effectif. (Recommandation Z.100, § 1.1).

description fonctionnelle (DF) (en LDS)

Rec. Q.9

La description fonctionnelle (DF) d'un système décrit le fonctionnement effectif de la mise en œuvre des caractéristiques fonctionnelles du système, du point de vue de la structure interne et des processus logiques internes du système.

désembrouilleur

Rec. G.701

Dispositif destiné à effectuer l'opération inverse de celle effectuée au préalable par un embrouilleur.

déséquilibre interne de trafic

Rec. E.600

Inégalité dans la répartition du trafic entre des ressources similaires.

désigner

Recs. T.51, T.61

Action de désigner un jeu de caractères qui doit être représenté, dans certains cas immédiatement, et dans d'autres, au moment de l'apparition d'une autre fonction de commande, dans des conditions déterminées.

destinataire

Rec. X.209

Réalisation décodant des octets produits par un émetteur pour déterminer la valeur de données qui a été codée.

destinataire

Voir:
destinataire effectif;
destinataire effectif; destinataire;
entité d'application réceptrice; destinataire.

destinataire direct

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, l'un destinataires potentiels désignés d'un message ou d'un essai donné (par exemple: un cas créé par division).

destinataire effectif

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, destinataire potentiel pour qui se produit une remise ou une confirmation.

destinataire effectif ; destinataire

Rec. X.402

Destinataire potentiel pour lequel la remise ou l'affirmation a lieu.

destinataire membre

Rec. X.402

Utilisateur ou une DL auquel (à laquelle) un message (mais pas un essai) est acheminé par suite d'une expansion DL.

destinataire potentiel

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, tout utilisateur ou liste de distribution auquel un message ou un essai est communiqué au cours d'une transmission. Termes équivalents, membre préféré, membre suppléant, ou destinataire substitut.

destinataire potentiel

Rec. X.402

Utilisateur ou une DL quelconque vers lequel (ou vers laquelle) un message ou un essai est acheminé à un moment quelconque au cours de la transmission. Il s'agit nécessairement de l'un des suppléants spécifiés par l'expéditeur, membre ou des destinataires suppléants désignés par le destinataire.

destinataire préféré

Rec. F.400

Dans le cadre de la messagerie, l'un des utilisateurs et listes de distribution que l'expéditeur choisit comme destinataire préféré d'un message ou essai.

destinataire prévu

Rec. X.402

Un des utilisateurs et une des DL que l'expéditeur spécifie comme étant les destinations prévues d'un message ou d'un essai.

destinataire substitut

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, utilisateur ou liste de distribution auquel un destinataire préféré, suppléant ou membre (mais non un autre substitut) peut avoir choisi de réacheminer ses messages (mais pas ses essais).

destinataire suppléant

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, utilisateur ou liste de distribution vers lequel l'expéditeur peut (mais ne doit pas nécessairement) demander qu'un message ou un essai soit envoyé, à la seule condition que ce message ou cet essai ne puisse être transmis à un destinataire particulier préféré.

destinataire suppléant désigné par le destinataire

Rec. X.402

Utilisateur ou la DL (le cas échéant) auquel (à laquelle) la personne prévue en tant que suppléant spécifié comme expéditeur ou destinataire membre peut avoir choisi de réacheminer des messages.

destinataire suppléant spécifié par l'expéditeur

Rec. X.402

Utilisateur ou la DL (le cas échéant) auquel (à laquelle) l'expéditeur demande qu'un message ou un essai soit acheminé s'il ne peut être acheminé à un destinataire prévu particulier.

destination

Rec. E.411

Pays dans lequel se trouve l'abonné demandé, ou bien une zone ou un autre emplacement géographique pouvant être spécifié à l'intérieur dudit pays. Une destination peut être identifiée par les chiffres utilisés pour l'acheminement de l'appel.

destination

Rec. E.600

Emplacement de la terminaison de réseau demandée. On peut le définir avec la précision requise: en exploitation internationale, le code de la région ou du pays suffit habituellement.

destructif

Rec. X.216

Un service est destructif si son utilisation risque d'entraîner la perte de données d'autres primitives de service, qui n'ont pas encore été remises.

détecteur de perte de verrouillage de trame

Glos. (VI.3)

Appareil de surveillance servant à indiquer à l'équipement terminal de signalisation que l'alignement de trame du système MIC a été perdu.

détecteur de signaux radiotélégraphiques

Voir:

convertisseur de signaux radiotélégraphiques; détecteur de signaux radiotélégraphiques.

détecteur d'interruption de la porteuse de données

Glos. (VI.3)

Appareil de surveillance servant à indiquer si le niveau de la porteuse de données est inférieur au seuil de sensibilité minimale du récepteur.

détecteur d'interruption de la voie de données

Glos. (VI.3)

Détecteur d'interruption de la porteuse de données ou détecteur de perte de verrouillage de trame.

détection (de panne)

Suppl. n° 6 (II.3)

Constatation qu'une *entité* est en *panne.*

Remarque – Terme associé: *détecter* (une *panne*).

détenteur (d'un jeton)

Rec. X.225

SPM à qui un jeton est attribué.

détournement

Voir:
acheminement détourné; détournement.

développement de composants d'adresse de remise physique

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale E/D, en tant que moyen de donner de nouvelles informations sur le point de remise physique d'une adresse postale, par exemple: le nom d'un hameau, des numéros de pièce et d'étage dans un grand immeuble.

développement de composants d'adresse postale E/D

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale E/D, en tant que moyen de donner de nouvelles informations pour préciser le destinataire dans une adresse postale (unité d'une organisation, par exemple).

diagnostic

Rec. M.30

Une routine dans un ER qui exécute des essais détaillés pour isoler les dérangements.

diagnostic

Rec. Q.762

Information accompagnant une valeur de cause et fournissant des informations additionnelles sur la raison d'envoi du message.

diagnostic (de panne)

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des opérations effectuées pour la *détection de panne*, la *localisation de panne* et l'identification de la cause de la *panne.*

Remarque – Terme associé: *diagnostiquer* (une *panne*).

diagramme

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une partie d'une *spécification.*

diagramme d'arborescence de bloc

Rec. Z.100

Document auxiliaire en *LDS/GR* qui représente la *subdivision* d'un *système* en *blocs* à des *niveaux d'abstraction* inférieurs au moyen d'un diagramme en forme d'arbre inversé [c'est-à-dire avec le *bloc* ascendant (PARENT) au-dessus].

diagramme de bloc

Rec. Z.100

Définition d'un *bloc* en *LDS/GR.*

diagramme de fiabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Diagramme fonctionnel dans lequel chaque sous-entité d'une *entité* complexe est représentée par un bloc ou une combinaison de blocs et qui montre comment les *pannes* des sous-entités conduisent d'une *panne* de l'*entité*, pour un ou plusieurs *modes de fonctionnement* de celle-ci.

diagramme de liaison de contrôle

Rec. Z.100

Diagramme de processus, diagramme de procédure ou *diagramme de service.*

diagramme de macro

Rec. Z.100

Définition d'une *macro* en *LDS/GR.*

diagramme de procédure

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *procédure.*

diagramme de processus

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* de la *définition d'un processus.*

diagramme de service

Rec. Z.100

Définition en *LDS/GR* d'un *service.*

diagramme de sous-structure de bloc

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *sous-structure de bloc* pour un *bloc subdivisé.*

diagramme de sous-structure de canal

Rec. Z.100

Définition de la *sous-structure de canal* en *LDS/GR.*

diagramme de syntaxe

Rec. Z.341

Représentation de la structure syntaxique de la construction ou d'une partie de la *procédure de dialogue.*

diagramme de syntaxe

Rec. Z.100

Illustration des *règles* de définition de la *syntaxe textuelle concrète.*

diagramme de système

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'un *système.*

diagramme de transition

Suppl. n° 6 (II.3)

Diagramme montrant l'ensemble des états possibles d'une *entité* et les transitions directes possibles entre ceux-ci.

diagramme d'interaction

Rec. Z.100

Diagramme de bloc, diagramme de système, diagramme de sous-structure de canal ou *diagramme de sous-structure de bloc.*

diagramme syntaxique

Rec. Q.9

Méthode permettant de définir la *syntaxe* d'un langage d'*entrée* et de *sortie* au moyen d'une représentation graphique.

dialogue

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Association établie entre deux utilisateurs du GT échangeant des composants.

dialogue

Voir:
procédure de dialogue; dialogue; session.

diamètre de la surface de la gaine

Rec. G.652

Le diamètre du cercle définissant le centre de la gaine.

Remarque – Pour une fibre nominalement circulaire, le diamètre de la surface de la gaine dans toute orientation de la section efficace est la distance la plus grande qui passe sur la gaine.

diamètre du champ de mode

Rec. G.652

On trouve le diamètre du champ de mode $2w$ en appliquant une des définitions suivantes. Les limites d'intégration sont indiquées de 0 à ∞, mais il est entendu que cette notation implique que les intégrales soient tronquées dans la limite d'argument croissant. Bien que la valeur physique maximale de l'argument q soit $\frac{1}{\lambda}$, les intégrales approchent zéro rapidement, longtemps avant que cette valeur ne soit atteinte.

i) DOMAINE DE CHAMP LOINTAIN: Dans ce domaine, trois applications de mesures différentes sont possibles:

a) OBSERVATION DE CHAMP LOINTAIN: La distribution de l'intensité du champ lointain $F^2(q)$ est mesurée en fonction de l'angle de champ lointain θ, et le diamètre du champ de mode (MFD) à la longueur d'onde λ est

$$2w = \frac{2}{\pi}\left[2\,\frac{\int_0^\infty q^3F^2(q)dq}{\int_0^\infty qF^2(q)dq}\right]^{-1/2}, \text{ où } q = \frac{1}{\lambda}\sin\theta \tag{1}$$

b) OBSERVATION «ARÊTE EN LAME DE COUTEAU»: La fonction de transmission de puissance «arête en lame de couteau» $K(x)$ est mesurée en fonction du décalage latéral sur l'arête en lame de couteau x avec le plan de l'arête en lame de couteau séparé par une distance D de la fibre, et le diamètre du champ de mode est

$$2w = \frac{2}{\pi}\left[4\,\frac{\int_0^\infty K'(x)q^2dq}{\int_0^\infty K'(x)dq}\right]^{-1/2}, \text{ où } x = D\tan\theta,\ K'(x) = \frac{dK(x)}{dx} \text{ et } q = \frac{1}{\lambda}\sin\theta \tag{2}$$

c) TECHNIQUE D'OUVERTURE VARIABLE: La fonction de transmission de puissance de l'ouverture complémentaire $a(x)$ est mesurée en fonction du rayon d'ouverture x avec le plan de l'ouverture séparé par une distance D de la fibre, et le diamètre du champ de mode est

$$2w = \frac{2}{\pi}\left[4\int_0^\infty a(x)qdq\right]^{-1/2}, \text{ où } x = D\tan\theta \text{ et } q = \frac{1}{\lambda}\sin\theta \tag{3}$$

ii) DOMAINE DE RACCORDEMENT DÉCALÉ: Le coefficient de transmission de puissance $T(\delta)$ est mesuré en fonction du décalage transversal δ et

$$2w = 2\left[-2\,\frac{T(0)}{\left[\frac{d^2T}{d\delta^2}\right]_{\delta=0}}\right]^{1/2} \tag{4}$$

iii) DOMAINE DE CHAMP PROCHE: La distribution de l'intensité du champ proche $f^2(r)$ est mesurée en fonction de la coordonnée radiale r et

$$2w = 2\left[2\,\frac{\int_0^\infty rf^2(r)dr}{\int_0^\infty r\left[\frac{df(r)}{dr}\right]^2 dr}\right]^{1/2} \tag{5}$$

Remarque – L'équivalence mathématique de ces définitions résulte des relations de transformations entre les résultats de mesure obtenus par différentes applications qui sont résumés dans la figure A-1/G.652.

diaphonie

Recs. G.960, I.430

Phénomène par lequel un signal non désiré est introduit dans une ligne par couplage avec une ou plusieurs autres lignes.

diaphonie

Rec. Q.9

Interférence électrique entre deux composants non connectés.

diaphonie à l'intérieur du système

Rec. G.961

En règle générale, le bruit diaphonique résulte de l'affaiblissement de couplage fini entre les paires qui partagent le même câble, en particulier les paires physiquement adjacentes. L'affaiblissement de couplage fini entre les paires fait qu'un vestige du signal qui passe sur une LLN (LLN perturbatrice) est couplé dans la LLN adjacente (LLN perturbée). C'est ce vestige qui constitue le bruit diaphonique. On admet que la paradiaphonie (NEXT) est le type de diaphonie dominant. La NEXT à l'intérieur du système, ou self-NEXT, se produit quand toutes les paires qui, dans un câble, se perturbent les unes les autres sont utilisées pour le même système de transmission numérique. La NEXT entre systèmes se produit quand les paires qui sont utilisées pour des systèmes de transmission numérique différents interfèrent entre elles. La définition de la NEXT entre systèmes n'est pas traitée dans la Recommandation G.961.

diaphonie dans un système

Recs. G.960, I.430

Diaphonie entre les lignes utilisant un même câble, le même type de système de transmission étant utilisé sur chaque ligne.

diaphonie entre systèmes

Recs. G.960, I.430

Diaphonie entre lignes utilisant un même câble, des types de systèmes de transmission différents étant utilisés sur chaque ligne.

diffraction normalisée occasionnée par l'obstacle de référence

Rec. P.51

Différence entre le niveau spectral au tiers d'octave de la pression acoustique produite par la bouche artificielle à la surface de l'obstacle de référence et le niveau spectral au tiers d'octave de la pression produite simultanément en un point de l'axe de référence situé à 500 mm en avant du plan des lèvres. On définit cette caractéristique pour les positions de l'obstacle de référence devant la bouche artificielle dans lesquelles l'axe du disque coïncide avec l'axe de référence; on la mesure en introduisant dans la bouche artificielle un signal complexe analogue à la voix artificielle, un bruit vocal aléatoire modelé ou un bruit rose.

diffusion

Rec. I.113

Valeur du service attribut "configuration de communication" qui désigne une répartition unilatérale à tous les abonnés.

Remarque – Ne pas confondre ce terme avec le terme: "service de radiodiffusion" qui est défini dans le Règlement des radiocommunications.

diffusion

*Série X**

Service complémentaire facultatif permettant aux usagers d'établir une connexion entre $n + 1$ ETTD. Un ETTD appelé ETTD principal émet vers les n autres ETTD secondaires.

dimensions

Rec. T.412

Cet attribut est constitué d'une paire ordonnée de paramètres, correspondant aux dimensions dans les directions horizontale et verticale du composant en unités de mesure pondérées. Le premier paramètre de la paire spécifie la dimension dans la direction horizontale, le second spécifie la dimension dans la direction verticale.

dimensions des images

Rec. T.417

Cet attribut précise les dimensions prévues de l'objet physique de base qui contiendra le tableau d'éléments d'image découpé.

direction horizontale (d'un objet physique)

Rec. T.411

Direction d'un objet physique par rapport à laquelle les architectures de contenu peuvent définir des attributs déterminés à l'aide de l'axe horizontal de la page.

discriminateur télégraphique

Rec. R.140

Appareil de conversion de signaux télégraphiques par déplacement de fréquence en signaux de transmission par courant continu.

discriminateur télégraphique

Rec. S.140

Discriminateur destiné à transformer les signaux d'une télégraphie à modulation par déplacement de fréquence en signaux d'une transmission à courant continu.

discrimination des messages (de signalisation)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédé permettant de décider, pour chaque message reçu par un point sémaphore, si ce dernier est le point de destination ou s'il doit se comporter, pour ce message, comme un point de transfert sémaphore et, par conséquent, si le message doit être pris en charge par la fonction de distribution ou par la fonction d'acheminement de message (de signalisation).

disparité

Rec. G.701

Somme algébrique des valeurs réduites des écarts, par rapport au niveau zéro, d'un ou de plusieurs éléments de signal consécutifs formant une combinaison déterminée.

dispersion chromatique

Recs. G.651, G.652

Dispersion d'une impulsion lumineuse dans une fibre optique causée par la différence des vitesses de propagation des diverses longueurs d'onde qui constituent le spectre de la source.

Remarque – La dispersion chromatique peut être due à une ou à plusieurs des causes suivantes: dispersion par le matériau, dispersion du guide d'ondes ou dispersion du profil. La dispersion due à la polarisation ne suscite pas d'effets appréciables dans les filtres à symétrie circulaire.

disponibilité

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Aptitude d'une entité à être en état de remplir une fonction requise à un instant donné, ou à un instant quelconque d'un intervalle de temps donné, en supposant que la fourniture des moyens extérieurs éventuellement nécessaires est assurée.

Remarque 1 – La disponibilité dépend de la fiabilité, de la maintenabilité et de la logistique de maintenance de l'entité.

Remarque 2 – La définition de l'entité doit préciser quels sont les moyens considérés comme extérieurs à l'entité.

Remarque 3 – Le terme disponibilité est aussi employé en français dans le sens de disponibilité instantanée.

disponibilité asymptotique A ; disponibilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, de la *disponibilité instantanée* quand on fait tendre le temps vers l'infini.

Remarque – Dans certaines conditions, par exemple densité de défaillance constante et densité de réparation constante, la *disponibilité asymptotique* peut être exprimée par la formule:

$$A = \frac{TMD}{TMD + TMI}$$

où

TMD est le *temps moyen de disponibilité*
TMI est le *temps moyen d'indisponibilité.*

disponibilité des systèmes de transmission analogique par câbles

Rec. G.602

La disponibilité d'un système de transmission analogique est définie comme étant la capacité du système d'être en état de fonctionner d'une façon appropriée (en exploitation) à un moment donné ou à tout moment pendant un intervalle de temps donné. Dans la Recommandation G.602, la disponibilité d'un système de transmission analogique est définie par la durée, considérée par rapport à une certaine durée totale, pendant laquelle le système fonctionne de façon satisfaisante.

disponibilité du service

Rec. X.137

La disponibilité du service concerne à la fois les services de communications virtuelles et les services de circuits virtuels permanents. La **disponibilité du service** pour une partie de connexion virtuelle est, au cours d'une longue période, le pourcentage de l'horaire de service prévu au cours duquel cette section est disponible.

disponibilité (instantanée) A(t)

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité pour qu'une *entité* soit *disponible* à un *instant* donné, *t.*

Remarque – En français, le terme *disponibilité* est aussi employé pour désigner l'aptitude mesurée par cette *probabilité.*

disponibilité instantanée d'un circuit loué

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité pour que, dans des conditions d'exploitation données, un circuit loué puisse accomplir une *fonction requise* de ce circuit, lorsque l'abonné le demande.

disponibilité moyenne asymptotique $\overline{A}$

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, de la *disponibilité moyenne* sur un *intervalle de temps* (t_1, t_2) lorsqu'on fait tendre t_2 vers l'infini.

Remarque 1 – La *disponibilité moyenne asymptotique* se déduit de la *disponibilité moyenne* par la formule:

$$\overline{A} = \lim_{t_2 \to \infty} \overline{A}(t_1, t_2)$$

Remarque 2 – Si une limite existe, elle ne dépend pas de t_1.

disponibilité moyenne $\overline{A}(t_1, t_2)$

Suppl. n° 6 (II.3)

Moyenne de la *disponibilité instantanée* sur un *intervalle de temps* donné, (t_1, t_2).

Remarque – La *disponibilité moyenne* se déduit de la *disponibilité instantanée* par la formule:

$$\overline{A}(t_1, t_2) = \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} A(t)dt.$$

dispositif de médiation

Rec. Q.9

Unité ou fonction située entre un élément de réseau et un système d'exploitation du réseau de gestion des télécommunications et qui traduit le flux d'information entre deux entités selon les besoins, qui assure le multiplexage, etc.

dispositif de médiation (DM)

Recs. M.30, M.60

Le DM est le dispositif autonome qui exécute les FM. Les DM peuvent être mis en œuvre sous forme de hiérarchies de dispositifs en cascade.

dispositif de réduction de l'écho

Rec. G.100

Dispositif actionné par la voix placé dans la partie à 4 fils du circuit et utilisé pour réduire les effets de l'écho.

Remarque – Dans la pratique, cette réduction est réalisée soit en diminuant l'écho du circuit par un certain pourcentage estimé (annulation de l'écho) soit en introduisant un affaiblissement sur le trajet de transmission (suppression de l'écho).

dispositif de service pour vidéotex

Rec. F.300

C'est un dispositif d'interface vidéotex doté de fonctions supplémentaires permettant de traiter les taxes afférentes à l'application et la comptabilité; il peut également fournir l'habilitation et (ou) l'identification de l'usager.

dispositif d'entrée/sortie; dispositif E/S

Rec. Q.9

Mémoire et clavier permettant l'introduction de données dans le *système* ou la réception de données provenant du système. Ce dispositif peut être actionné manuellement pour l'introduction ou la réception des données.

dispositif d'E/S

Rec. Z.341

Dispositif pour introduire des données dans un *système* ou les recevoir de ce dernier. Peut être commandé manuellement pour l'introduction ou la réception des données.

dispositif d'interface vidéotex

Rec. F.300

Fonction par laquelle un ordinateur assure la conversion de protocole pour les couches 4 à 7 (du modèle de référence OSI) et (ou) la conversion de la syntaxe de données et, à titre facultatif, la conversion de protocole pour les couches 1 à 3 (ADP). Il peut en outre accomplir certaines tâches administratives, comme la facturation des taxes de conversion et, à titre facultatif, des taxes de réseau de communication. Un dispositif d'interface vidéotex est notamment utilisé entre un terminal et un centre de service vidéotex étranger.

dispositif en attente (DW)

Rec. T.100

Commande qui provoque la suspension du fonctionnement du dispositif terminal désigné.

dispositif E/S

Voir:

dispositif d'entrée/sortie; dispositif E/S.

distance modale

Rec. P.10

Distance entre le centre de la grille protectrice du microphone, ou de l'ouverture sonore avant d'un combiné, et le centre de l'anneau de garde.

distorsiomètre

Rec. R.140

Appareil de mesure de la distorsion télégraphique.

distorsion à l'émission

Rec. R.140

Distorsion télégraphique d'un émetteur mesurée à sa sortie dans des conditions normalisées spécifiées.

distorsion accidentelle (déconseillé)

Voir:

distorsion fortuite.

distorsion affaiblissement/fréquence

Suppl. n° 1 (VI.5)

La distorsion d'affaiblissement résulte d'une réponse amplitude/fréquence imparfaite et on la spécifie généralement en plus des niveaux relatifs d'une section de transmission d'où on obtient l'affaiblissement de transmission nominal. La définition de la distorsion d'affaiblissement/fréquence (LD) est bien établie: c'est la différence entre la caractéristique de tension effective en fonction de la fréquence $U(f)$ et la caractéristique de tension théorique (planifiée) en fonction de la fréquence $U^*(f)$, par rapport à la différence correspondant à 1000 Hz:

$$LD = \left[20 \log \left| \frac{E}{U(f)} \right| - 20 \log \left| \frac{E}{U^*(f)} \right| \right] - \left[20 \log \left| \frac{E}{U(1000\ \text{Hz})} \right| - 20 \log \left| \frac{E}{U^*(1000\ \text{Hz})} \right| \right] \quad (6)$$

La formule (6) peut aussi s'écrire:

$$LD = 20 \log \left| \frac{U(1000\ \text{Hz})}{U(f)} \right| - 20 \log \left| \frac{U^*(1000\ \text{Hz})}{U^*(f)} \right| \quad (7)$$

Pour des raisons pratiques, la caractéristique théorique de tension en fonction de la fréquence $U^*(f)$ est uniforme. Sur cette base, on peut simplifier encore la formule (7) ainsi:

$$LD = 20 \log \left| \frac{U(1000 \text{ Hz})}{U(f)} \right| \quad (8)$$

Il faut noter que la formule (8) est valable, que Z_{01} soit ou non égal à Z_{02}. Néanmoins, on suppose qu'il y a adaptation d'impédance à l'entrée ($Z_{01}' \approx Z_{01}$) et à la sortie ($Z_{02}' \approx Z_{02}$). Une mesure selon la formule (8) est entièrement conforme aux techniques de mesure existantes.

distorsion affaiblissement/fréquence

Rec. 45 bis

La distorsion affaiblissement/fréquence est le rapport logarithmique entre la tension de sortie à la fréquence de référence, U(Ref) et la valeur mesurée à la fréquence f, $U(f)$:

$$LD = 20 \log \left| \frac{U(\text{Ref})}{U(f)} \right|$$

(Voir le supplément n° 1 du fascicule VI.5).

distorsion biaise

Rec. R.140

Distorsion télégraphique affectant un signal télégraphique bivalent lorsque les degrés moyens de distorsion individuelle sont différents selon le sens de la mutation.

distorsion caractéristique

Rec. R.140

Distorsion télégraphique due à des régimes transitoires produits par la transmission du signal sur une voie de transmission présentant des caractéristiques spécifiques.

Remarque – La distorsion caractéristique est fonction de la forme du signal à l'entrée.

distorsion cyclique

Rec. R.140

Distorsion télégraphique due à des phénomènes de caractère périodique tels que les degrés de distorsion individuelle eux-mêmes présentent un caractère périodique dans la succession des instants significatifs.

distorsion d'affaiblissement en fonction de la fréquence; distorsion d'affaiblissement

Rec. Q.551

Rapport logarithmique de la tension de sortie à la fréquence de référence (nominalement à 1020 Hz), U (1020 Hz), divisé par sa valeur à la fréquence f, $U(f)$:

$$LD = 20 \log \frac{U(1020 \text{ Hz})}{U(f)}$$

distorsion de quantification

Rec. G.701

Distorsion due à la quantification d'échantillons situés dans la plage de fonctionnement.

distorsion de temps de propagation

Rec. Q.9

Ecart du temps de propagation par rapport à une valeur de référence ou une valeur prévue pour les signaux de diverses fréquences.

distorsion de temps de propagation de groupe

Rec. G.100

Différence entre le temps de propagation de groupe à une fréquence donnée et le temps minimal de propagation de groupe dans la bande de fréquences considérée.

distorsion en avance

Rec. R.140

Distorsion télégraphique caractérisée par le fait qu'un instant significatif devance l'instant idéal correspondant.

distorsion en retard

Rec. R.140

Distorsion télégraphique caractérisée par le fait qu'un instant significatif est en retard par rapport à l'instant idéal correspondant.

distorsion fortuite

Rec. R.140

Distorsion télégraphique due à des phénomènes aléatoires affectant la voie ou des équipements au point de rendre imprévisible le degré de distorsion individuelle de tout instant significatif.

distorsion irrégulière

Voir:
distorsion fortuite.

distorsion propre

Rec. R.140

Distorsion télégraphique d'un signal reçu en sortie d'une voie de transmission lorsque le signal à l'entrée est parfait.

Remarque 1 – La distorsion propre englobe toutes les distorsions engendrées dans la voie telles les distorsions biaise, caractéristique et fortuite.

Remarque 2 – La notion de distorsion propre peut s'étendre à des composants tels qu'un relais ou un répéteur télégraphiques ou un central.

distorsion télégraphique

Rec. R.140

Effet indésirable, sur un signal télégraphique, du manque de coïncidence entre les instants significatifs et les instants idéals correspondants.

Remarque – Un signal télégraphique souffre de distorsion télégraphique lorsque les instants significatifs ne font pas tous exactement leur durée théorique.

distribution

Rec. I.113

Emploi d'un service ou d'une voie à large bande pour le transfert d'informations en audio ou vidéofréquence à un ou à plusieurs usagers, qui n'appliquera(ont) pas à l'information de traitement après production.

distribution des messages (de signalisation)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédé permettant de déterminer, à la réception d'un message de signalisation en son point de destination, à quel Sous-Système Utilisateur le message de signalisation doit êre remis.

diversité de routage de transmission

Recs. M.60, M.495

Mise en œuvre, dans un réseau de transmission, d'au moins deux liaisons entre deux nœuds, routées sur des trajets de transmission différents.

Remarque – En cas de panne d'une liaison, la diversité de routage de transmission permet à une partie du trafic entre les deux nœuds d'être supportée par la ou les liaisons restantes.

document

Recs. T.62, T.62 bis

Série constituée par une ou plusieurs pages que l'expéditeur désire faire parvenir au destinataire comme un tout dans l'ordre de succession original des pages.

document

Rec. T.411

Volume d'information structurée destinée à la perception par l'homme et qui peut être échangé en bloc entre usagers et/ou entre systèmes.

document générique

Rec. T.411

Volume d'information structurée destinée à l'échange de structures génériques, et styles et portions de contenus facultativement associés servant au traitement des documents échangés.

document mixte

Rec. I.113

Document qui peut contenir des informations de texte, de graphiques, de données, d'images et d'images mobiles de même que des commentaires oraux.

document ressource

Rec. T.411

Document générique contenant une ou plusieurs descriptions de classe d'objets auquel renvoient une ou plusieurs descriptions de classe d'objets contenues dans un autre document.

document télétex

Rec. F.200

Série constituée par une ou plusieurs pages que l'expéditeur désire faire parvenir au destinataire comme un tout dans l'ordre de succession original des pages.

document vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Ensemble organisé d'un ou plusieurs feuillets.

documentation en ligne

Rec. Z.341

Ensemble exhaustif d'informations fourni en ligne à un usager au sujet d'une question donnée relative à une *fonction.*

documents A à G

Rec. Z.341

Information présentée dans un format spécial, produite au cours de différentes *phases* de la *méthodologie* pour la spécification de l'*interface homme-machine.*

domaine

Glos. (VI.3)

Partie d'une unité de signalisation qui achemine un certain type ou une certaine catégorie d'informations, par exemple le domaine affecté à l'en-tête, le domaine affecté à l'information de signalisation, etc.

domaine

Voir:
champ; domaine;
domaine de gestion.

domaine d'adressage du réseau

Rec. X.213

Sous-ensemble du domaine global d'adressage du réseau comprenant toutes les adresses de point d'accès au service de réseau attribuées par une ou plusieurs autorités d'adressage.

domaine d'appellation

Rec. X.213

Contexte dans lequel un nom attribué par une autorité d'appellation est dépourvu de toute ambiguïté. Si ce nom est une adresse, le contexte dans lequel ce nom est attribué est appelé *domaine d'adressage.*

domaine d'application

Rec. Q.762

Information émise dans un message de supervision de groupe de circuits (par exemple, le message de blocage de groupe de circuits) pour désigner l'ensemble des circuits visés par l'action contenue dans le message.

domaine de gestion (DG)

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, ensemble de systèmes d'échange de messages, dont un au moins comporte ou réalise les fonctions d'un ATM, qui est géré par une même organisation. Il s'agit d'un élément constitutif essentiel de la construction organisationnelle d'un STM qui renvoie à une zone organisationnelle pour la fourniture des services.

Remarque – Un domaine de gestion peut, mais ne doit pas nécessairement, concorder avec une zone géographique.

domaine de gestion d'Administration

Recs. F.400, X.400, X.402

Domaine de gestion qui comporte des systèmes de messagerie gérés par une Administration.

domaine de gestion d'annuaire (DMD)

Rec. X.501

Ensemble d'un ou plusieurs agents de système d'annuaire (DSA), avec ou sans agent d'usager d'annuaire (DUA), géré par une seule organisation.

domaine de gestion d'annuaire d'Administration (ADDMD)

Rec. X.501

Domaine de gestion d'annuaire (DMD) géré par une Administration.

Remarque – Le terme "Administration" désigne une Administration publique de télécommunication ou une autre organisation offrant des services publics de télécommunications.

domaine de gestion d'annuaire privé (PRDMD)

Recs. F.500, X.501

Domaine de gestion d'annuaire (DMD) géré par une organisation autre qu'une Administration.

domaine de gestion de l'annuaire (DMD)

Rec. F.500

Domaine chargé de gérer les renseignements figurant dans un annuaire et d'effectuer les opérations qui appellent ces renseignements.

domaine de gestion de l'annuaire (DMD)

Rec. F.500

Ensemble comportant un ou plusieurs DSA et comportant ou non des DUA qui est géré par une seule organisation. La gestion d'un DUA par un DMD implique une responsabilité continue pour le service de ce DUA (par exemple, la maintenance) ou, dans certains cas, une appartenance au DMD.

domaine de gestion de l'annuaire de l'Administration (ADDMD)

Rec. F.500

Un DMD géré par une Administration ou une exploitation privée reconnue (EPR).

domaine de gestion privé (DGPR)

Recs. F.400, X.400, X.402

Dans le cadre de la messagerie, domaine de gestion qui est constitué de systèmes de messagerie exploités par une organisation autre qu'une Administration.

domaine de l'appellation

Rec. X.200

Sous-ensemble de l'espace d'appellation de l'environnement OSI.

domaine de remise physique

Recs. F.400, X.400

Domaine de responsabilité d'une organisation qui fournit un système de remise physique et un ATM/UARP, en option.

domaine de sélection du canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Domaine faisant partie de l'étiquette d'acheminement et qui est utilisé généralement par la fonction acheminement des messages pour assurer le partage de charge entre plusieurs canaux sémaphores ou faisceaux de canaux sémaphores possibles.

domaine de sous-service (DSS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Domaine du niveau 3 contenant l'indicateur de réseau et deux bits de réserve.

domaine de tâches

Rec. Z.341

Ensemble de tâches particulier à un *domaine fonctionnel*, par exemple la maintenance d'une ligne d'abonné, la maintenance d'une ligne interurbaine, l'administration de l'acheminement des appels, etc.

domaine d'état (ETC)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Bits d'une trame sémaphore d'état d'un canal sémaphore qui indiquent dans quel état principal se trouve le canal sémaphore.

domaine fonctionnel ; sous-domaine

Rec. Z.341

Ensemble de *fonctions* d'exploitation, de maintenance, d'installation ou d'essai de recette, liées les unes aux autres, et devant être commandées au moyen du *LHM* (fonctions de la classe B).

domaine global d'adressage du réseau

Rec. X.213

Domaine d'adressage comprenant toutes les adresses de point d'accès au service de réseau dans l'environnement OSI.

données d'exploitation

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des *valeurs observées* pendant l'exploitation d'une *entité.*

donnée observée

Voir:
valeur observée; donnée observée.

données (N)/utilisateur (N)

Rec. X.200

Données transférées entre entités (N) pour le compte d'entités (N + 1) auxquelles les entités (N) sont en train de fournir des services.

données brutes du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Informations sur le réseau qui sont fournies par les éléments du réseau et utilisées en vue de l'établissement des paramètres de gestion du réseau et d'un affichage sur des dispositifs d'alerte.

données d'abonné

Rec. Q.1003

Toutes les informations relatives à une SM déterminée nécessaires à la fourniture du service, à l'identification, à l'authentification, à l'acheminement, à l'établissement des communications, à la taxation, à l'exploitation et à la maintenance. Certaines données d'abonné sont considérées comme des données d'abonné permanentes, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être modifiées que par des procédures administratives. D'autres données sont des données d'abonné temporaires qui peuvent changer du fait de l'exploitation normale du système. La longueur de certaines données est considérée comme variable, c'est-à-dire que dans l'avenir il pourrait être nécessaire de disposer de valeurs autres que celles auctuellement fixées.

données de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Ensemble des informations nécessaires pour surveiller, détecter et déceler un problème concernant le réseau.

données de l'interface (N)

Rec. X.200

Informations transférées d'une entité (N + 1) à une entité (N) pour transmission sur une connexion (N) à une entité (N + 1) correspondante ou, réciproquement, informations transférées d'une entité (N) à une entité (N + 1) après avoir été reçues d'une entité correspondante (N + 1) sur une connexion (N).

données de référence

Voir:
valeur de référence; données de référence.

données de référence du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Information relative aux éléments et à la structure du réseau (par exemple, *faisceaux de circuits*, nombre de *circuits* dans un faisceau, information d'acheminement, type et quantité de *composantes* du système de commutation).

données de type 1 (DT1)

Rec. Q.712

Un message "données de type 1", qui peut être envoyé par l'une ou l'autre extrémité d'une connexion sémaphore, sert à faire passer de façon transparente des données utilisateur entre deux nœuds SSCS.

Ce message DT1 ne s'emploie que pour le protocole de classe 2 pendant la phase transfert de données.

données de type 2 (DT2)

Rec. Q.712

Un message "données de type 2", qui peut être envoyé par l'une ou l'autre extrémité d'une connexion sémaphore, sert à faire passer de façon transparente des données utilisateur entre deux nœuds SSCS et à accuser réception des messages émis dans l'autre direction.

Ce message DT2 ne s'emploie que pour le protocole de classe 3 pendant la phase transfert de données.

données d'essai

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des *valeurs observées* pendant des *essais.*

données exprès

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Données transmises avec priorité et qui outrepassent le contrôle de flux normal des données.

données exprès (DEX)

Rec. Q.712

S'il existe un mécanisme de régulation de trafic, un message "données exprès" peut être envoyé par l'une ou l'autre extrémité d'une connexion sémaphore, pour servir aux mêmes fins qu'un message "données de type 2", mais il permet en outre de contourner le mécanisme de régulation de trafic.

Ce message ne s'emploie que pour le protocole de classe 3 pendant la phase transfert de données.

données prédéfinies

Rec. Z.100

Pour simplifier la description, le terme *données prédéfinies* s'applique à des *noms* prédéfinis de *sortes* introduits par des *définitions partielles de type* ainsi qu'à des *noms* prédéfinis de *générateurs de type de données.* Les *noms de sortes* prédéfinis sont: *boolean, character, charstring, duration, integer, Pid, Real* et *time.* Les *noms* de *générateurs de type de données* prédéfinis sont *array, powerset* et *string.* Les *données prédéfinies* sont définies implicitement au *niveau du système* dans tous les *systèmes en LDS.*

données sans connexion (DSC)

Rec. Q.712

Ce message sert au SSCS pour envoyer, selon un mode sans connexion, des données utilisateur.

Ce message est utilisé dans les protocoles de classes 0 et 1.

données transparentes

Rec. X.224

Données d'un utilisateur du service de transport laissées intactes lors de leur transfert entre entités de transport et dont l'utilisation n'est pas autorisée par ces entités.

données transparentes

Rec. X.225

Données de l'utilisateur du service de session laissées intactes hors de leur transfert entre SPM et non exploitées par celles-ci.

données utilisateur

Rec. Q.712

Le domaine "données utilisateur" contient des informations en provenance de couches supérieures ou en provenance de la gestion du SSCS.

Dans les messages sans connexion et les messages en mode connexion, ce domaine contient des informations en provenance de couches supérieures.

Les informations provenant de la gestion du SSCS sont contenues dans le domaine "données" d'un message DSC. Dans ce cas, ce domaine ne contiendra que le message de gestion SSCS.

double prise (sur circuit mixte) ; collision frontale

Rec. U.140

Situation existant sur une liaison de transmission utilisable pour établir des appels dans les deux sens résultant d'une prise simultanée ou presque, par les deux extrémités; la prise de la liaison par l'extrémité éloignée n'est pas décelée à cause des temps de propagation.

duplex ; bilatéral simultané

Rec. R.140

Désignation ou qualificatif d'un mode de fonctionnement ou d'équipement permettant de transmettre l'information dans les deux sens simultanément entre deux points.

durabilité

Suppl. n° 6 (II.34)

Aptitude d'une *entité* à demeurer en état d'accomplir une fonction requise dans des conditions données d'utilisation et de *maintenance* jusqu'à ce qu'un état limite soit atteint.

Remarque – L'état limité d'une *entité* peut être déterminé par la fin de la *durée de vie utile*, par l'inadaptation pour des raisons économiques ou techniques, ou par d'autres facteurs.

duration

Voir:
durée (duration).

durée

Suppl. n° 6 (II.3)

Différence entre les *instants* extrêmes d'un *intervalle de temps.*

durée cumulée

Suppl. n° 6 (II.3)

Somme des *durées* pendant lesquelles une situation donnée existe à l'intérieur d'un *intervalle de temps* donné.

durée cumulée d'indisponibilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Durée cumulée des *temps d'indisponibilité* d'une *entité* pendant un *intervalle de temps* donné.

durée cumulée moyenne d'indisponibilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la *durée cumulée d'indisponibilité.*

durée d'activité

Rec. P.10

Ensemble des intervalles de temps pendant lesquels on estime que des sons vocaux sont présents d'après le critère adopté par le CCITT (Recommandation P.56) pour les besoins des mesures.

durée d'attente de tonalité

Rec. E.600

Intervalle de temps entre le décrochage par le demandeur et la réception de la tonalité de numérotation.

durée de conversation

Rec. D.150

La minute de durée de conversation est l'unité de trafic dont l'utilisation est recommandée dans la méthode de rémunération par unité de trafic. La durée de conversation est l'intervalle de temps qui s'écoule entre:

- le moment où la condition de réponse (signal de réponse vers l'arrière) est détectée au point où a lieu l'enregistrement de cette durée de conversation, et
- le moment où la condition de fin (signal de fin vers l'avant) est détectée en ce même point.

durée de fonctionnement avant défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Durée cumulée des *temps de fonctionnement* d'une *entité* depuis le passage d'un *état d'indisponibilité* à un *état de disponibilité*, après exécution d'une opération de *maintenance corrective*, jusqu'à apparition de la *défaillance* suivante.

durée de fonctionnement avant la première défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Durée cumulée des *temps de fonctionnement* d'une *entité* depuis la première mise en *état de disponibilité* jusqu'à l'apparition d'une *défaillance.*

durée de la conversation

Rec. E.100

La durée de la conversation est l'intervalle de temps qui s'écoule entre le moment où la communication est effectivement établie entre les postes demandeur et demandé et le moment où le poste demandeur donne le signal de fin de conversation (ou le moment où, bien que le demandeur n'ait pas raccroché, la communication est:

- en service manuel ou semi-automatique, rompue d'office par une opératrice;
- en service automatique intégral, rompue sous l'action du signal de raccrochage du demandé après une certaine temporisation).

L'intervalle de temps:

a) $t_5 - t_3$ est la durée d'une communication de poste à poste;

b) $t_5 - t_4$ est la durée d'une communication personnelle.

(Pour une explication des différents instants t, voir la définition des *phases successives d'une communication*).

durée de numérotation

Rec. E.600

Intervalle de temps entre la réception de la tonalité de numérotation et la fin de la numérotation du demandeur.

durée de perte du verrouillage de trame

Recs. G.701. Q.9

Durée pendant laquelle le verrouillage de trame est effectivement perdu.

Remarque – Cette durée comprend la durée nécessaire à la reconnaissance de la perte du verrouillage de trame et le temps de reprise du verrouillage de trame.

durée de présélection

Rec. E.600

Intervalle de temps entre l'instant où une prise est reconnaissable à l'entrée du commutateur et le moment où un signal d'invitation à transmettre est émis en réponse vers l'arrière par ce commutateur.

Remarque – Cette définition ne s'applique que dans le cas d'une signalisation voie par voie.

durée de sélection d'un commutateur

Voir:
délai d'établissement de la communication (par le central)

durée d'établissement

Rec. U.1

Durée qui s'écoule entre le début de l'appel sur le circuit international et le début du retour du signal de connexion ou d'un signal de service indiquant que l'appel a été ineffectif à condition que les signaux pour la sélection aient été transmis à la vitesse maximale.

durée d'établissement d'un commutateur

Rec. E.600

Intervalle de temps entre l'instant où l'information nécessaire pour établir une connexion à travers le commutateur est disponible pour son traitement par ce commutateur, et l'instant où la connexion est établie et disponible pour la communication.

durée d'interruption

Rec. E.800

Durée d'une *interruption* de service.

durée d'occupation

Rec. E.411

Intervalle de temps s'écoulant entre la prise et la libération d'un circuit ou d'un équipement de commutation.

durée d'occupation

Rec. E.600

Intervalle de temps compris entre la prise d'une ressource et sa libération.

durée d'occupation du circuit international

Rec. E.100

L'intervalle de temps ($t_6 - t_2$) pendant lequel le circuit est utilisé est la durée d'occupation du circuit international.

Cet intervalle comprend notamment la durée de la conversation, la durée des manœuvres et l'échange des propos de service.

Remarque – Il convient de désigner par le mot "manœuvres" à la fois l'intervention des opératrices et le fonctionnement des organes de commutation.

(Pour une explication des différents instants *t*, voir la définition des *phases successives d'une communication*).

durée d'occupation moyenne par prise

Rec. E.411

Ce paramètre s'obtient en divisant la durée d'occupation totale par le nombre total de prises; il peut être calculé pour un faisceau de circuits ou pour un équipement de commutation.

durée d'une communication

Rec. U.140

Durée comprise entre la réception par le demandeur du signal de communication établie et l'envoi du signal de libération.

durée d'une impulsion

Rec. G.601

Intervalle de temps entre le premier et le dernier instant auxquels la valeur instantanée d'une impulsion (ou de son enveloppe s'il s'agit d'une impulsion d'onde porteuse) devient égale à une fraction déterminée de sa valeur de crête.

durée (duration)

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle les valeurs sont indiquées comme *réelles* et représentent l'intervalle entre deux instants de temps.

durée équivalente de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Somme des durées des *temps de maintenance*, exprimée généralement en heures, que le personnel de maintenance consacre à la *maintenance* pour un type donné d'*opérations de maintenance* ou pendant un *intervalle de temps* donné.

durée et taxes demandées à la fin de la communication (préfixe 37)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 37 permet, après la fin de la communication, soit d'obtenir l'information de taxation sous forme imprimée, soit d'interroger un opérateur qui fournit l'information de taxation relative à la communication. Le préfixe est suivi du numéro de l'abonné demandé.

durée moyenne d'accès

Rec. E.800

Espérance mathématique de la *durée* entre la première *tentative* effectuée par un *usager* pour obtenir un *service* et l'*instant* où l'*usager* a obtenu ce *service* avec des tolérances spécifiées et dans des conditions d'exploitation données.

durée moyenne d'accès

Rec. E.800

Espérance mathématique de la *durée* entre la première *tentative d'appel* effectuée par un *usager* d'un réseau de télécommunications pour obtenir un autre *usager* ou un *service* et l'*instant* où l'*usager* a obtenu cet *usager* ou ce *service*, avec des tolérances spécifiées et dans des conditions d'exploitation données.

durée moyenne de disponibilité

Voir:
temps moyen de disponibilité; durée moyenne de disponibilité.

durée moyenne de fonctionnement avant défaillance (MTTF)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la *durée de fonctionnement avant défaillance.*

durée moyenne de fonctionnement avant la première défaillance (MTTFF)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la *durée de fonctionnement avant la première défaillance.*

durée moyenne de panne; moyenne des temps pour la tâche de réparation (MTTR)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la durée du *temps de panne.*

durée moyenne de réparation

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la durée du *temps de réparation.*

durée moyenne de réparation active

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la durée du *temps de réparation active.*

durée moyenne d'indisponibilité

Voir:
temps moyen d'indisponibilité; durée moyenne d'indisponibilité.

durée moyenne du délai administratif

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la *durée* du *délai administratif.*

durée moyenne du délai logistique

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la durée du *délai logistique.*

durée moyenne d'une interruption (DMI)

Recs. E.800, E.855

Espérance mathématique de la *durée d'une interruption* de service.

durée moyenne entre interruptions (DMEI)

Recs. E.800, E.855

Espérance mathématique du *temps entre interruptions* de service.

durée moyenne équivalente de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la *durée équivalente de maintenance.*

durée taxable ; durée taxée

Rec. E.100

L'intervalle de temps à prendre en considération pour le calcul de la taxe applicable à une conversation est appelé durée taxable de cette conversation.

La durée taxable est égale à la durée de conversation, éventuellement réduite en exploitation manuelle ou semi-automatique, pour tenir compte des divers incidents ou difficultés qui ont pu se produire au cours de la conversation.

En service manuel ou semi-automatique, la durée taxée d'une conversation, dont la taxe est perçue sur l'abonné demandeur (ou sur l'abonné demandé dans le cas d'une conversation payable à l'arrivée), est la période de temps calculée en partant de la durée taxable et en tenant compte d'un arrondissement par excès au prochain nombre entier de minutes.

durée théorique d'un intervalle significatif

Rec. R.140

Durée exacte prescrite pour un intervalle significatif.

Remarque – Dans la détermination de cette durée, il faut tenir compte de la rapidité de modulation normalisée et, au besoin, de la rapidité de modulation moyenne.

E

écart de fréquence

Rec. G.810

Décalage sous-jacent de la fréquence à long terme d'un signal de rythme par rapport à sa fréquence théorique.

écart équivalent

Rec. G.601

Valeur d'un écart fictif d'impédance qui, s'il était localisé à une extrémité d'une section d'un support de transmission, produirait, dans une *mesure échométrique* effectuée à cette extrémité, la même énergie réfléchie que l'ensemble des irrégularités de la section.

écart équivalent corrigé

Rec. G.601

Ecart équivalent évalué par une *mesure échométrique* comportant une correction de l'écho. La correction peut être faite en amplitude, en amplitude et en phase, ou selon d'autres critères (par exemple en énergie).

Remarque – *L'écart équivalent corrigé* peut être évalué, si on le ramène à un kilomètre, à l'aide du rapport Δ_k entre l'écart équivalent corrigé Δ_e mesuré sur une section de câble et la racine carrée de la longueur L de cette section, exprimée en kilomètres.

$$\Delta_k = \Delta_e / \sqrt{L}\ \Omega \cdot \mathrm{km}^{-1/2}$$

écart sur le diamètre du cœur (de la gaine)

Rec. G.651

Différence entre le diamètre effectif et le diamètre nominal du cœur (de la gaine).

écart type δ

Suppl. n° 6 (II.3)

Racine carrée positive de la *variance.*

échange

Rec. T.411

Procédé de transfert d'un document entre un système d'origine et un système récepteur.

échange bidirectionnel à l'alternat (BDA)

Recs. T.62, T.62 bis

L'information de l'utilisateur est transférée dans les deux sens, mais seulement dans un sens à la fois, c'est-à-dire que la relation expéditeur/collecteur changera une ou plusieurs fois pendant la session. Cela s'appelle aussi le mode semi-duplex.

échange bidirectionnel simultané (BDS)

Recs. T.62, T.62 bis

L'information de l'utilisateur est tansférée dans les deux sens simultanément, c'est-à-dire que les deux équipements terminaux sont simultanément expéditeur et collecteur. Cela s'appelle aussi le mode duplex.

échange de paramètres dans la bande

Rec. I.515

Information échangée à l'aide du même canal de transfert d'information que celui utilisé pour le transfert d'information d'usager.

échange de paramètres hors bande

Rec. I.515

Information échangée dans des canaux de signalisation qui ne se situent pas dans le canal utilisé pour le transfert d'information d'usager.

échange entre intervalles de temps

Rec. Q.9

Transfert d'information d'un intervalle de temps à un autre entre canaux (à répartition dans le temps) entrants et sortants.

échange unidirectionnel (UND)

Recs. T.62, T.62 bis

L'information d'usager est transférée dans un seul sens pendant la session, c'est-à-dire qu'un seul des terminaux a le droit d'être l'expéditeur.

échantillon

Rec. G.701

Valeur représentative d'un signal à un instant déterminé, déduite d'une portion de ce signal.

échantillon reconstitué

Rec. G.701

Signal engendré à la sortie d'un décodeur lorsqu'un signal numérique donné représentant une valeur quantifiée est appliqué à son entrée.

échantillonnage

Rec. G.701

Prise d'échantillons d'un signal, d'habitude à intervalles de temps égaux.

échelon de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Position, au sein d'une organisation, où des *niveaux de maintenance* spécifiés sont effectués sur une entité.

Remarque 1 – L'*échelon de maintenance* peut correspondre, par exemple à la *maintenance in situ*, dans un atelier de réparation ou chez le constructeur.

Remarque 2 – L'*échelon de maintenance* est caractérisé par la compétence du personnel, les moyens disponibles, l'emplacement, etc.

écho

Rec. G.100

Signal brouilleur transmis avec un décalage tel que, en téléphonie, par exemple, il est perçu comme distinct du signal utile (c'est-à-dire du signal transmis directement).

Remarque 1 – Il convient de distinguer *l'écho pour la personne qui parle* de *l'écho à la réception.*

Remarque 2 – Habituellement, l'écho est considérablement atténué par rapport au signal utile.

écho

Recs. G.601, M.60

Onde électrique, acoustique ou électromagnétique qui parvient à un point donné, après réflexion ou propagation indirecte, avec une intensité et un retard suffisants pour être perçue en ce point comme distincte de l'onde directe.

écho à la réception

Rec. G.100

Echo du à une double réflexion des signaux, qui gêne la réception ou perturbe les équipements de réception de données dans la bande vocale, etc.

Remarque 1 – En anglais, certaines Administrations préfèrent l'expression "Receive-end echo" à "Listener echo".

Remarque 2 – Avec écart de temps de propagation faible par rapport au signal utile (inférieur à environ 3 ms), l'écho à la réception peut provoquer un *son caverneux* en téléphonie. Lorsque des signaux de données sont transmis dans la bande des fréquences vocales, l'écho à la réception peut entraîner des erreurs sur les bits et de toute façon réduire la marge de protection contre d'autres brouillages.

écho corrigé en amplitude

Rec. G.601

Echo observé après un traitement qui corrige au moins partiellement les effets de la propagation sur l'amplitude de cet *écho.*

écho corrigé en amplitude et en phase

Rec. G.601

Echo observé après un traitement qui corrige les effets de la propagation sur l'amplitude et la forme de cet *écho.*

écho élémentaire

Rec. G.601

Dans une *mesure échométrique*, état de l'*écho* pendant un intervalle de temps dont la durée est comparable à celle du signal de mesure.

écho pour la personne qui parle

Rec. G.100

Echo produit par réflexion au voisinage de l'extrémité de la connexion du côté de la personne qui écoute et qui gêne la personne qui parle.

écho (vers l'amont)

Rec. G.601

Echo arrivant en un point donné avec une direction de transmission opposée à celle du signal direct.

écho vers l'aval ; traînage

Rec. G.601

Echo arrivant en un point donné avec la même direction de transmission que celle du signal direct.

échomètre à impulsions

Rec. G.601

Appareil destiné à effectuer des *mesures échométriques* au moyen d'impulsions.

éclatement

Rec. X.200

Fonction de la couche (N) permettant d'utiliser plusieurs connexions (N – 1) pour prendre en charge une connexion (N).

Remarque – Le terme éclatement est également employé dans un sens plus restrictif pour désigner la fonction accomplie par l'entité (N) expéditrice, alors que le terme recombinaison est employé pour désigner la fonction accomplie par l'entité (N) destinataire.

écrêtage

Rec. G.701

Opération par laquelle les valeurs à quantifier qui sont en dehors de la plage de fonctionnement sont remplacées par la plus proche valeur quantifiée (voir la figure 2/G.701).

éditer

Rec. Z.341

Action d'afficher un *ensemble de données* spécifié et ultérieurement à modifier l'*ensemble de données.*

édition

*Série X**

Fonction offerte par un ADP et grâce à laquelle l'usager d'un ETTD arythmique peut éditer les caractères transmis à l'ADP avant toute action de la part de celui-ci et/ou avant la poursuite de la transmission.

ÉDITION

Rec. Z.333

Visualiser un ensemble spécifié de données et modifier ensuite l'ensemble de données. Une possibilité commune du système, par exemple, le programme d'"édition", est généralement utilisée comme support d'une telle action.

effet d'obstacle ; effet d'obstruction

Rec. P.10

Changement qui se produit dans le champ acoustique au voisinage d'une bouche humaine ou artificielle, lorsque des obstacles (par exemple, un microphone téléphonique) sont placés au voisinage immédiat de cette bouche.

effet d'occlusion

Rec. P.10

Variation de l'effet local humain qui se produit lorsque le canal auditif est fermé, par exemple, par un récepteur téléphonique.

effet local d'un appareil téléphonique

Rec. P.11

Transmission du son allant du microphone jusqu'au récepteur téléphonique, dans le même appareil téléphonique.

efficacité

Rec. E.800

Aptitude d'une *entité* à répondre à une demande de service de taille donnée.

Remarque – L'*efficacité* dépend de la *capacité* et de la *disponibilité* de l'*entité*.

EIT converti
Voir:
converted EITs; EIT converti.

EIT d'origine
Voir:
original-EITs; EIT d'origine.

EIT-remis
Voir:
delivered-EITs; EIT-remis.

élément binaire; bit

Rec. G.701

Elément choisi dans un ensemble binaire.

Remarque 1 – Le terme "bit" est une abréviation de l'expression anglaise "binary digit" (élément binaire).

Remarque 2 – Pour éviter des confusions, il est recommandé de ne pas employer le terme "bit" à la place d'"élément unitaire" dans la modulation arythmique bivalente.

élément conditionnel (C)
Voir:
conditional C component; élément conditionnel.

élément d'arrêt

Rec. R.140

Signal d'arrêt limité à un élément de signal d'une durée quelconque égale ou supérieure à une valeur minimale spécifiée.

élément de code

Rec. R.140

Elément unitaire faisant partie d'un signal de caractère et dont les arrangements permettent de former une combinaison de code.

Remarque – La figure 1/R.140 donne un exemple d'application de ce terme.

élément de connexion commutée; élément de connexion RNIS commutée

Rec. I.112

Elément de connexion RNIS établi par commutation.

élément de connexion d'accès

Recs. G.960, I.430

Equipement fournissant la concaténation des groupes fonctionnels entre et incluant la terminaison de central et la TR1. Ce terme doit être précisé par le type d'accès utilisé, soit:

- élément de connexion d'accès de base;
- élément de connexion d'accès au débit primaire.

élément de connexion d'accès direct

Voir:
accès direct; élément de connexion d'accès direct.

élément de connexion d'accès distant

Voir:
accès distant; élément de connexion d'accès distant.

élément de connexion; élément de connexion RNIS

Rec. I.112

Partie d'une connexion RNIS qui présente des valeurs spécifiées d'un ou plusieurs attributs de connexion RNIS.

élément de connexion non commuté; élément de connexion RNIS non commutée

Rec. I.112

Elément de connexion RNIS mis en œuvre sans commutation.

élément de contenu

Rec. T.411

Elément de base du contenu d'un document.

élément de départ

Rec. R.140

Signal de départ limité à un élément de signal ayant en général la durée d'un intervalle unitaire.

élément de dialogue

Rec. Z.341

Elément d'un ensemble de trois types d'*introduction d'information* dans une *communication homme-machine*, à savoir: *introduction directe d'information, introduction d'information* par *sélection en mode menu* ou par *remplissage de formulaire.*

élément de données d'échange

Rec. T.411

Structure de données représentant un élément constitutif d'un document.

élément de présentation

Rec. T.150

L'élément graphique fondamental utilisé pour construire l'image.

Exemples d'éléments de présentation: trace, aire fermée, arrière-plan.

élément de réseau

Rec. Q.9

Entité dans le réseau de télécommunications.

élément de réseau

Recs. Z.337, Z.341

Equipement de télécommunication qui peut s'acquitter des fonctions de signalisation, de commutation et de transmission.

élément de réseau (ER)

Recs. M.30, M.60

L'ER se compose d'un équipement de télécommunications (ou de groupes/parties d'équipement de télécommunications) et d'équipement logistique qui exécute les fonctions d'élément de réseau (FER) et comprend une ou plusieurs interfaces normalisées du type Q.

élément de service

Recs. F.400, X.400

Unité fonctionnelle utilisée pour scinder et décrire les caractéristiques du traitement des messages.

élément de service

Rec. T.431

Unité de normalisation spécifiant un groupe complet de fonctions.

élément de service d'application

Rec. X.200

La partie d'une entité d'application qui fournit une fonctionnalité de l'environnement OSI en s'appuyant si besoin est sur les services sous-jacents.

élément de service d'application (ASE)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble cohérent de fonctions intégrées dans une entité d'application qui fournit une fonctionnalité de l'environnement OSI en s'appuyant, si besoin est sur des services sous-jacents.

élément de service de contrôle d'association

Rec. X.217

L'élément de service d'application défini dans la Recommandation X.217.

élément de service recherche de message

Voir:

message retrieval service element.

élément de signal

Rec. G.701

Partie d'un signal numérique caractérisée par sa position dans le temps et sa valeur discrète, qui représente un élément numérique.

élément de signal

Rec. R.140

Chacune des parties constituant un signal se distinguant des autres par une ou plusieurs caractéristiques telles que sa nature, sa grandeur, sa durée et sa position relative.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

élément d'image

Rec. T.0

a) A l'émission:

Partie de la surface du document original qui, à un instant donné, coïncide avec la tache d'exploration, et qui est caractérisée par une valeur unique d'intensité sans distinction des détails qui peuvent y être inclus.

b) A la réception:

Surface du plus petit détail qui peut être effectivement reproduit sur le support d'enregistrement.

élément d'image
Voir:
surface élémentaire d'image; élément d'image; pixel.

élément d'information

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Unité de base d'un message SSGT.

élément du service de couche

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Elément indivisible du service de couche, rendu apparent à l'utilisateur du service grâce aux primitives du service de couche.

élément du service de transfert fiable

Rec. X.218

Elément du service d'application défini dans la Recommandation X.218.

élément du service d'opérations distantes

Rec. X.219

Elément du service d'application défini dans la Recommandation X.219.

élément facultatif (F)
Voir:
optional O component; élément facultatif.

élément graphique

Rec. T.411

Elément de contenu pouvant avoir une représentation visuelle.

Remarque - On distingue trois types d'éléments graphiques dans les Recommandations de la série T.410: les caractères graphiques, les éléments graphiques géométriques et les éléments graphiques en points.

élément graphique (EG)

Rec. Q.9

Elément d'un ensemble d'entités graphiques normalisées utilisées dans les *illustrations d'état* pour représenter les concepts du système de commutation. (Annexe à la Recommandation Z.100.)

élément graphique en points

Rec. T.411

Ce terme est parfois utilisé en remplacement du terme élément d'image (pixel).

élément graphique géométrique

Rec. T.411

Ensemble graphique utilisé pour décrire une image par des moyens graphiques géométriques.

Remarque - Les éléments graphiques géométriques comprennent les éléments décrivant des formes géométriques primitives (par exemple, les points, les arcs et les lignes).

élément numérique

Rec. G.701

Elément choisi dans son ensemble fini.

Remarque 1 – En transmission numérique, un élément numérique peut être représenté par un élément de signal, caractérisé par sa forme, par une valeur discrète et par une position discrète dans le temps; par exemple, il peut être représenté par une impulsion d'amplitude et de durée spécifiées.

Remarque 2 – Dans les équipements utilisés en transmission numérique, un élément numérique peut être représenté par un état d'une mémoire, caractérisé par un état physique spécifié; par exemple, il peut être représenté par l'état magnétique binaire d'un noyau de ferrite.

Remarque 3 – Le contexte dans lequel est employé ce terme doit indiquer la base de numération. (Le mot "digit" dans les remarques 1, 2 et 3 se rend en français par "élément numérique".)

Remarque 4 – Le mot anglais "digit" se traduit en français par "chiffre" lorsqu'il s'agit de l'un des éléments (1, 2, 3, . . ., 9, 0) constitutifs d'un numéro de téléphone (voir la Recommandation Q.10).

élément numérique de justification

Rec. G.701

Elément numérique inséré dans un créneau temporel élémentaire justifiable lorsque celui-ci n'est pas nécessaire pour transmettre un élément numérique d'information.

élément numérique de service de justification

Rec. G.701

Elément numérique qui transmet des informations sur l'état d'un créneau temporel élémentaire justifiable.

élément obligatoire (O)

Voir:
mandatory M component; élément obligatoire.

élément structurel

Rec. T.411

Les éléments structurels d'un document sont la portion de contenu, l'objet et la classe d'objets.

élément unitaire

Rec. R.140

Elément de signal de même durée que l'intervalle unitaire.

élément utilisateur

Rec. X.200

Représentation de la partie d'un processus d'application qui utilise les éléments de service d'application nécessaires à l'accomplissement des objectifs de ce processus d'application en matière de communication.

éléments de fonction (EF)

Recs. G.960. I.430

Signal représentant un échange fonctionnel d'information de couche 1 à l'interface V_1.

éléments fonctionnels d'un sous-réseau

Rec. X.300

Dans un sous-réseau, les éléments fonctionnels ont trait à la façon dont le sous-réseau assure les connexions qui le traversent. Ces éléments fonctionnels peuvent différer, pour chaque type de sous-réseau, selon les phases de signalisation d'appel et de transfert de données.

éléments numériques de service

Rec. G.701

Eléments numériques qui sont ajoutés à un signal numérique à l'extrémité d'émission d'une liaison numérique, normalement à intervalles réguliers, et sont supprimés à l'extrémité de réception, pour assurer des fonctions auxiliaires.

embrouilleur

Rec. G.701

Dispositif destiné à transformer un signal numérique en un signal numérique pseudo-aléatoire de même signification et de même débit numérique.

émetteur

Rec. X.209

Réalisation codant une valeur de données afin de la transférer.

émetteur
Voir:
SENDER (émetteur).

émetteur à clavier

Rec. S.140

Emetteur télégraphique commandé par un clavier alphanumérique.

émetteur à numérotation automatique (des messages)

Rec. S.140

Emetteur automatique pourvu d'un dispositif assurant l'émission automatique d'un numéro d'ordre précédant chaque message.

émetteur à plat

Rec. T.0

Appareil dans lequel le document original est placé à plat et exploré suivant des lignes parallèles successives.

émetteur automatique

Rec. S.140

Emetteur télégraphique dans lequel la commande de l'émission des signaux n'est pas faite par un opérateur, mais par un support d'enregistrement.

émetteur automatique à commande par impulsions

Rec. S.140

Emetteur automatique dans lequel la progression de la bande perforée est commandée par des impulsions fournies par un dispositif de synchronisation extérieur, par exemple, dans le cas d'un multiplex par répartition dans le temps.

émetteur automatique d'indicatif

Rec. S.140

Organe d'un terminal télégraphique ou d'un terminal de données qui émet automatiquement l'indicatif de ce terminal à la réception du signal "Qui est là?".

émetteur-récepteur

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Dispositif de tonalité mis en place à l'extrémité départ d'un circuit et qui effectue l'essai de vérification de l'émetteur et du récepteur par l'intermédiaire d'une boucle de contrôle.

émetteur-récepteur pour essais de continuité

Glos. (VI.3)

Une combinaison de l'émetteur et du récepteur de la tonalité d'essai de continuité.

émetteur (télégraphique)

Rec. S.140

Appareil destiné à l'émission de signaux télégraphiques à l'origine d'une voie télégraphique.

empiétement de communications

Rec. Q.9

Réception d'un message de signalisation anormalement retardé d'une communication antérieure dans un centre de commutation pendant qu'un nouvel appel est établi sur ce circuit.

en panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une *entité* affectée d'une *panne.*

en temps réel

Rec. Q.9

Se dit du traitement des données effectué par un ordinateur en relation avec un processus extérieur, ce traitement devant respecter des contraintes de temps imposées par le processus extérieur.

en-tête

Suppl. n° 2 (II.4)

Partie initiale d'un message ou d'un paquet contenant les informations de service.

en-tête

Recs. F.400, X.400

Composante d'un message de personne à personne (MPP). Les autres composantes sont l'enveloppe et le corps.

en-tête

Recs. Q.9, Z.341

L'en-tête fournit des informations d'ordre général relatives à l'identification, à la date et l'heure, etc.

en-tête

Rec. U.82

Partie de l'UTM qui contient les renseignements nécessaires à la commande de l'UER télex appelante.

en-tête

Rec. Z.317

L'en-tête (voir la Recommandation Z.316) est sorti par le système à la fin du prologue de procédure.

en-tête de bloc

Rec. I.113

Bits à l'intérieur d'un bloc attribués pour des fonctions de multiplexage par étiquetage.

encombrement d'appel

Rec. E.600

Probabilité pour qu'une tentative de prise sur un ensemble de ressources donné n'aboutisse pas à une prise immédiate.

enregistrement

Rec. Q.9

Ensemble de données ou de mots apparentés, traité comme un tout.

enregistrement

Recs. Z.336, Z.341

Exécution des opérations incombant aux entités de mesure pour rassembler les données requises.

enregistrement

Voir:
registration; enregistrement.

enregistrement et retransmission

Suppl. n° 2 (II.4)

Enregistrement de messages ou de parties de messages et leur retransmission ultérieure vers la ou les destinations indiquées.

enregistrement et retransmission au niveau international

Suppl. n° 1 (II.4)

Lorsqu'un abonné qui se trouve dans un pays A a accès à l'unité d'enregistrement et retransmission d'un pays B pour l'envoi de messages à destination de ce pays.

enregistrement et retransmission avec interconnexion

Suppl. n° 1 (II.4)

Lorsque l'unité d'enregistrement et retransmission d'un pays A est connectée à l'unité correspondante d'un pays B pour l'échange de messages entre les deux pays.

enregistrement et retransmission en transit au niveau international

Suppl. n° 1 (II.4)

Lorsqu'un abonné se trouvant dans un pays A a accès à une unité d'enregistrement et retransmission située dans un pays B pour la transmission de messages vers d'autres pays.

enregistrement et retransmission en transit avec interconnexion

Suppl. n° 1 (II.4)

Lorsqu'une unité d'enregistrement et retransmission d'un pays A a accès à l'unité correspondante d'un pays B pour la transmission de messages vers d'autres pays.

enregistrement et retransmission (international) (préfixe 21)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 21 sert à obtenir l'accès à une unité d'enregistrement et de retransmission (UER) pour les appels internationaux.

enregistrement et retransmission (national) (préfixe 22)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 22 sert à obtenir l'accès à une unité d'enregistrement et de retransmission (UER) pour les appels nationaux.

enregistreur

Rec. Q.9

Dispositif faisant partie d'un système de commutation qui enregistre les signaux de numérotation et commande, conformément à ces signaux, les opérations ultérieures de sélection.

enregistreur de localisation

Rec. Q.9

Base de données d'un réseau, utilisée pour le traitement des appels dans un réseau mobile terrestre public (RMTP).

enregistreur de localisation (EL)

Rec. Q.1001

Pour établir une communication à destination d'une station mobile, le réseau doit savoir où est située cette station. Cette information est mémorisée dans une fonction appelée "enregistreur de localisation". Une station mobile est enregistrée dans un enregistreur de localisation qui se comporte comme son centre aux fins de taxation et de facturation, ainsi que pour la gestion de ses paramètres d'abonnés.

enregistreur de localisation nominal

Rec. Q.1002, Q.1003

Enregistreur dans lequel la localisation instantanée et tous les paramètres concernant l'abonné d'une station mobile sont mémorisés en permanence.

enregistreur de localisation nominal (ELN)

Rec. Q.1003

Contient toutes les données d'abonné permanentes et toutes les données d'abonné temporaires pertinentes afférentes à toutes les SM enregistrées en permanence dans l'ELN.

enregistreur de localisation nominal (ELN)

Recs. Q.9, Q.1001

Enregistreur de localisation auquel une station mobile est rattachée aux fins d'enregistrement (par exemple, information sur les abonnés).

enregistreur de localisation pour visiteurs

Rec. Q.1002, Q.1003

Enregistreur dans lequel tous les paramètres pertinents concernant une station mobile sont mémorisés aussi longtemps que la station se trouve à l'intérieur de la zone contrôlée par cet enregistreur de localisation.

enregistreur de localisation pour visiteurs (ELV)

Rec. Q.1003

Contient toutes les données d'abonné nécessaires à l'établissement des communications et à d'autres fins pour les SM habituellement situées dans la zone contrôlée par l'ELV.

enregistreur de localisation pour visiteurs (ELV)

Recs. Q.9, Q.1001

Enregistreur de localisation, autre que l'enregistreur de localisation nominal, utilisé par un centre de commutation pour les services mobiles un (CCM) pour extraire de l'information afin, par exemple, de traiter des appels à destination ou en provenance d'une station mobile en déplacement qui se trouve dans sa zone.

enregistreur d'identité d'équipement

Rec. Q.1001

Enregistreur où une identité internationale d'équipement mobile est gérée aux fins d'enregistrement.

enregistreur d'identité d'équipement

Rec. Q.9

Enregistreur auquel est affectée une identité internationale d'équipement mobile aux fins d'enregistrement.

ensemble complet de signaux d'entrée valides

Rec. Z.100

Pour un processus, union de l'*ensemble des signaux d'entrée valides*, des *signaux* locaux, des *signaux de temporisateur* et des *signaux implicites* du *processus*.

ensemble complet générateur

Rec. T.411

Elément constitutif d'un document consistant en la description d'une classe d'objets racine de document et d'au moins un niveau de description de classe d'objets subordonnés qui servent à commander la création et/ou la modification d'une série de descriptions d'objets représentant une structure spécifique correspondante.

ensemble de caractères

Voir:

Jeu de caractères; ensemble de caractères.

ensemble de données

Recs. Z.333, Z.341

Ensemble accessible par l'usager d'un ou plusieurs éléments d'information caractérisés par un usage particulier et également par les contraintes imposées à la présentation des données et/ou aux valeurs qui le rendent appropriés à cette utilisation.

ensemble de fonctions de commutateur

Rec. Q.9

Groupe organisé de fonctions de commutateur en un lieu donné. Le plus souvent, un ensemble de fonctions de commutateur est associé à une ou plusieurs phase(s) du traitement d'un appel ou à d'autres opérations d'un réseau.

ensemble de pages

Rec. T.411

Composant physique composite qui représente un ensemble de pages ou un ensemble d'autres ensembles de pages.

ensemble de signaux de mise en réserve

Rec. Z.100

L'*ensemble de signaux de mise en réserve* d'un *état* est l'ensemble des *signaux* mis en réserve pour cet *état*.

ensemble de signaux d'entrée valides

Rec. Z.100

L'*ensemble de signaux d'entrée valides* d'un *processus* est la liste de tous les *signaux* externes traités par toutes les *entrées* dans le *processus*. Il est composé des *signaux* présents dans les *acheminements de signaux* qui conduisent au *processus*. Comparer avec le terme *ensemble complet de signaux d'entrée valides*.

ensemble des contextes définis

Rec. X.216

Ensemble des contextes de présentation qui ont été définis par un accord intervenu entre les trois partenaires d'une communication, à savoir: le fournisseur et les deux utilisateurs du service de présentation.

Remarque – L'inclusion d'un contexte de présentation dans l'ensemble des contextes définis, implique que sa syntaxe abstraite soit acceptable pour les deux utilisateurs du service de présentation et que les deux entités ont convenu d'une syntaxe de transfert acceptable pour ce contexte de présentation.

ensemble des contextes définis entre activités

Rec. X.216

Ensemble des contextes de présentation qui est défini pour une connexion de présentation quand l'unité fonctionnelle de gestion d'activité (de session) est adoptée. Il prend initialement la valeur de l'ensemble des contextes définis lors de l'établissement de la connexion de présentation, et ne peut être modifié ensuite que par des primitives du service de MODIFICATION DE CONTEXTES DE PRÉSENTATION émises en dehors des activités.

ensemble des valeurs d'un sous-type

Rec. X.208

Notation faisant partie de la spécification d'un sous-type, et spécifiant un ensemble des valeurs du type parent qui doivent être incluses dans le sous-type.

ensemble d'essais

Rec. X.403

Groupement de cas d'essai, combiné si possible en groupes d'essais imbriqués, nécessaire pour effectuer la vérification de conformité d'une réalisation.

Les ensembles d'essais n'impliquent pas que leur exécution se fasse dans un ordre donné.

ensemble générateur partiel

Rec. T.411

Ensemble constitué de descriptions de classes d'objets classées dans un ordre hiérarchique, qui sert à orienter la création de descriptions d'objets correspondantes classées dans un ordre hiérarchique mais qui ne spécifie pas complètement toutes les structures spécifiques pouvant être créées.

ensemble mis en facteur

Rec. T.411

Une ou plusieurs descriptions de classe d'objets utilisées pour mettre en facteurs les attributs de descriptions d'objets représentant une structure spécifique.

ensemble terminal

Rec. S.140

Ensemble de l'appareil, des lignes, des translations et organes de manœuvres éventuels, qui se trouvent entre l'appareil et le premier ou le dernier point de la communication où la qualité de la transmission peut être mesurée.

entier (integer)

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle les *valeurs* sont celles des entiers mathématiques (..., −2, −1, 0, +1, +2, ...). Pour la *sorte* integer (*entier*), les *opérateurs* prédéfinis sont +, −, *, / ainsi que les *opérateurs de relation d'ordre.*

entité

Rec. Q.9

Composant, dispositif, sous-système, unité fonctionnelle, équipement ou système pouvant être considéré(e) individuellement. Dans un RNIS, ce terme est utilisé pour désigner un système ou un sous-système particulier, par exemple, un terminal d'usager ou un commutateur numérique. Il peut désigner aussi un ensemble de fonctions d'un système particulier en un lieu donné, par exemple, les fonctions de couche 2 d'un système de signalisation dans un terminal d'usager.

entité appelante

Rec. X.224

Entité de transport qui envoie une TPDU CR.

entité appelée

Rec. X.224

Entité de transport avec laquelle une entité appelante souhaite établir une connexion de transport.

Remarque – Entité appelante et entité appelée sont définies relativement à une seule connexion de transport. Une même entité de transport peut être simultanément entité appelante et entité appelée.

entité d'application (AE)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble d'éléments de service d'application qui exécutent conjointement tout ou partie des aspects communications d'un processus d'application. Un numéro de sous-système du SSCS permet d'accéder à l'entité d'application.

entité d'application

Rec. X.200

Les aspects d'un processus d'application ayant rapport à l'OSI.

entité d'application appelante ; demandeur

Rec. X.219

Entité d'application qui appelle l'opération distante.

entité d'application de gestion d'application

Rec. X.200

Entité d'application qui exécute des fonctions de gestion d'application.

entité d'application de gestion de systèmes

Rec. X.200

Entité d'application exécutant des fonctions de gestion de systèmes.

entité d'application de gestion du système (SMAE)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Aspect du processus d'application de gestion du système qui intéresse la communication.

entité d'application émettrice ; expéditeur

Rec. X.218

Entité d'application qui émet ou qui peut émettre l'APDU vers l'entité d'application réceptrice (c'est-à-dire qui possède le Tour).

entité d'application engendrant l'application ; demandeur d'association

Recs. X.218, X.219

Entité d'application qui engendre (lance) l'association d'application.

entité d'application réceptrice ; destinataire

Rec. X.218

Entité d'application qui reçoit ou peut recevoir l'APDU envoyée par l'entité d'application émettrice (c'est-à-dire qui ne possède pas le Tour).

entité d'application répondant à la demande d'association ; répondeur d'association

Recs. X.218, X.219

Entité d'application qui répond au lancement d'une association d'application par une autre AE.

entité de maintenance (EM)

Rec. M.60

Les entités de maintenance sont définies par les principes ci-après:

- les différents équipements d'un réseau de télécommunications constituant les entités de maintenance (EM) sont interconnectés en des points d'interface consécutifs et facilement identifiables auxquels s'appliquent les conditions d'interface définies pour ces équipements et qui peuvent détecter les événements de maintenance et les dérangements;
- si l'équipement de télécommunications supporte des transmissions bidirectionnelles, il comporte normalement des équipements de télécommunications transmettant dans les deux directions, et les deux directions sont alors considérées comme faisant partie de la même EM;
- lorsqu'une défaillance se produit dans un réseau, il est souhaitable que l'indication d'information d'alarme de maintenance apparaisse dans l'EM en dérangement. Si cela n'est pas faisable, l'indication doit apparaître dans l'entité la plus proche possible;
- les indications d'information d'alarme de maintenance qui apparaissent dans une entité ne devraient pas causer d'indications d'information d'alarme dans d'autres entités. Dans le cas où de telles indications sont autorisées, il devrait être clairement indiqué que la défaillance s'est produite en amont et non dans les autres entités présentant l'information.

entité de maintenance d'accès d'abonné (EMAA)

Recs. M.36, M.60

L'EMAA commande les fonctions de maintenance d'accès d'abonné et assure les communications pour ces activités. L'EMAA pourrait être distribuée.

entité de maintenance d'installation d'abonné (EMIA)

Recs. I.601, M.36, M.60

Une EMIA est un ensemble de fonctions spécialisées faisant partie des groupements fonctionnels (comme indiqué dans la Recommandation I.411) de l'installation d'abonné dont les buts sont les suivants:

- interaction avec l'usager (humain);
- traitement du protocole de maintenance à partir de l'installation d'abonné et/ou d'un prestataire de service de maintenance;
- commande de mécanismes de maintenance et d'essai internes.

entité de transport destinataire

Rec. X.224

Entité de transport qui reçoit une TPDU.

entité de transport expéditrice

Rec. X.224

Entité de transport qui envoie une TPDU.

entité défectueuse

Voir:
défectueux; entité défectueuse.

entité d'information

Rec. Z.341

Elément d'information associé à une *fonction LHM* et habituellement représenté par un *diagramme de structure d'information.*

entité exécutrice de l'application; exécutant

Rec. X.219

Entité d'application qui exécute une opération distante appelée par l'autre entité d'application.

entité fonctionnelle

Rec. Q.9

Entité qui comporte un ensemble spécifique de fonctions en un lieu donné.

entité fonctionnelle

Rec. Q.9

Groupe de services fournissant des fonctions en un lieu unique et sous-ensemble de l'ensemble total des fonctions nécessaires à la prestation du service.

entité; individu

Rec. E.800, Suppl. N° 6 (II.3)

Tout élément, dispositif, sous-système, unité fonctionnelle, équipement ou système que l'on peut considérer individuellement.

Remarque 1 – Une *entité* peut être constituée de matériel, de logiciel, ou des deux à la fois, et peut aussi comprendre du personnel, par exemple les opératrices d'un système téléphonique manuel.

Remarque 2 – Le terme français *entité* remplace le terme *dispositif* employé précédemment dans ce sens, parce que ce dernier terme a un autre sens usuel, équivalent au terme anglais "device".

Remarque 3 – Le terme français *individu* est employé principalement en statistique.

entité (N)

Rec. X.200

Elément actif d'un sous-système (N).

entité (N)

Voir:
entité ou entité (N).

entité non réparée

Suppl. n° 6 (II.3)

Entité qui n'est pas réparée après *défaillance.*

Remarque – Une *entité non réparée* peut être réparable ou non.

entité ou entité (N)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble de fonctions auxquelles une couche donnée fait appel dans une instance de communication entre systèmes à laquelle elles participent. Une entité peut être divisée en plusieurs sous-entités. Dans chaque instance de communication entre systèmes, l'ensemble de fonctions mises en jeu constitue tout ou partie des fonctions d'un système donné, à l'intérieur de la couche, selon la fonction nécessaire pour cette instance de communication entre systèmes.

entité réparée

Suppl. n° 6 (II.3)

Entité réparable qui est effectivement réparée après *défaillance.*

entités de gestion

Rec. M.60

Les entités de gestion sont des groupes de capacités qui assument ensemble des fonctions de gestion, comme l'exploitation, l'administration, la maintenance et l'installation. Côté réseau, les fonctions peuvent être mises en œuvre par une combinaison de capacités en éléments de réseau et systèmes d'exploitation. Côté abonné, les fonctions de gestion peuvent être contenues dans les installations d'abonné.

entités homologues

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Entités situées dans la même couche mais appartenant à des systèmes différents (nœuds) et qui doivent échanger des informations pour atteindre un objectif commun.

entités homologues

Rec. X.200

Entités appartenant à une même couche.

entités (N) correspondantes

Rec. X.200

Entités (N) reliées par une connexion (N − 1).

ENTRÉE

Rec. Z.333

Introduction de données dans le système à l'aide d'un terminal d'usager.

entrée

Rec. Z.341

i) Information fournie au *système* par l'*usager*, par exemple des *commandes, directives, sélections en mode menu, identités de formulaire*, etc.

ii) Une *action* destinée à introduire des données au moyen d'un *terminal homme-machine* dans le *système.*

entrée

Rec. Z.100

Absorption d'un *signal* depuis le *port d'entrée* qui commence une *transition.* Durant l'absorption d'un *signal*, les *valeurs* qui lui sont associées deviennent disponibles à l'*instance de processus.*

entrée

Voir:
entry; entrée.

entrée alias

Voir:
alias (entrée).

entrée contenu renvoyé

Voir:
returned-content-entry; entrée contenu renvoyé.

entrée d'acceptation

Rec. Z.341

Entrée utilisée pour permettre au *système* de réaliser *la sortie* d'un message à priorité élevée, annoncé par une *indication de message en instance.*

entrée (d'annuaire)

Recs. X.500, X.501

Partie de la base de données de l'annuaire (DIB) qui contient des informations sur un objet.

entrée d'objet

Recs. X.500, X.501

Entrée qui constitue la collecte primaire d'informations sur un objet dans la base de données de l'annuaire (DIB) et dont on peut dire par conséquent qu'elle représente cet objet dans la DIB.

entrée (en LDS)

Rec. Q.9

Une entrée est un *signal* entrant *reconnu* par un *processus.* (Recommandation Z.100, § 2.6.4.)

entrée (en LHM)

Rec. Q.9

Opération consistant à introduire des données dans un *système* de traitement de données, ou dans une partie de ce système.

entrée; entrée d'annuaire

Rec. F.500

Partie de la DIB qui décrit un objet particulier; elle est composée d'informations que l'annuaire détient sur cet objet.

entrée et sortie du commutateur

Rec. Q.551

Pour une connexion établie à travers un commutateur numérique, l'entrée et la sortie du commutateur sont situées aux interfaces indiquées au § 1.1 de la Recommandation Q.551 et représentées sur les figures 1/Q.551 et 2/Q.551.

La position exacte de ces points relève de la compétence nationale et il n'est pas nécessaire que le CCITT la définisse.

Cependant, l'application des valeurs préconisées à des points arbitrairement situés fait l'objet de certaines restrictions, plus précisément en ce qui concerne:

- les interfaces analogiques, telles qu'elles sont indiquées au § 2 de la Recommandation Q.551 (longueur maximale du câblage du commutateur entre les accès de l'équipement du commutateur et l'interface);
- les interfaces numériques, telles qu'elles sont également mentionnées au § 2 de la Recommandation Q.551 (affaiblissement maximal entre les interfaces du commutateur et l'équipement relié, par exemple ligne numérique ou équipement multiplex d'ordre plus élevé).

entrée maîtresse
Voir:
parent-entry; entrée maîtresse.

entrée message remis
Voir:
delivered-message entry; entrée message remis.

entrée principale
Voir:
main-entry; entrée principale.

entrée pseudonyme

Rec. X.501

Entrée de la catégorie "pseudonyme" qui contient une information servant à donner un nom de remplacement à un objet.

entrée rapport remis
Voir:
delivered-report entry; entrée rapport remis.

entrée secondaire
Voir:
child-entry; entrée secondaire.

entrée/sortie

Rec. G.100

Termes utilisés pour indiquer les sens de transmission à l'interface d'une partie d'équipement. Ils permettent d'éviter l'ambiguïté des termes "émission/réception".

entrelacement par éléments; entrelacement par caractères

Rec. R.140

Dans un système multivoie avec répartition dans le temps, la constitution d'un cycle contenant un élément (un caractère) de chaque voie.

entretien
Voir:
maintenance préventive; entretien.

entretien systématique
Voir:
maintenance programmée; entretien systématique.

entry; entrée

Rec. X.413

Ensemble d'informations d'une base de données. On se reportera aux termes entrée principale, entrée maîtresse et entrée secondaire pour une classification plus poussée des entrées.

entry-information; information d'entrée

Rec. X.413

Paramètre utilisé dans les opérations abstraites pour transmettre une information sélectionnée à partir d'une entrée.

entry-information-selection ; sélection d'information d'entrée

Rec. X.413

Paramètre utilisé dans les opérations abstraites pour indiquer quelle information d'une entrée est demandée.

entry-status ; état de l'entrée

Rec. X.413

Attribut donnant des renseignements sur l'état de traitement de cette entrée. Les valeurs possibles sont: nouvelle, listée ou traitée.

entry-type ; type d'entrée

Rec. X.413

Attribut signalant si une entrée est associée à un message remis ou à un rapport remis.

enveloppe

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, objet d'information, partie d'un message dont la composition varie d'une étape de transmission à la suivante et qui identifie de diverses manières l'expéditeur du message et les destinataires potentiels, contient son historique et dirige sa transmission ultérieure par le système TM et caractérise son contenu.

enveloppe

Rec. X.402

Objet d'information dont la composition varie d'une étape de transmission à une autre et qui identifie de manière différente l'expéditeur et les destinataires potentiels du message, documente sa précédente transmission et dirige sa transmission ultérieure par le MTS et en caractérise le contenu.

enveloppe d'informations d'accès

Rec. Q.762

Information engendrée sur l'accès et transférée, de façon transparente, au réseau entre commutateur local départ et arrivée. Cette information est signifiante pour les usagers et les commutateurs locaux.

environnement

Rec. Z.100

Synonyme d'*environnement d'un système.* Lorsque le contexte le permet, ce terme peut aussi être un synonyme d'*environnement* d'un *bloc,* d'un *processus,* d'une *procédure* ou d'un *service.*

environnement

Rec. T.51

Caractéristique indiquant le nombre de bits utilisé pour représenter un caractère dans un système de traitement ou de transmission de données ou dans une partie d'un tel système.

environnement de traitement de messages

Recs. F.400, X.400

Environnement dans lequel s'effectue le traitement de messages, y compris STM, utilisateurs et listes de distribution.

Somme des composantes des systèmes de messagerie.

Remarque – Exemples de composantes:

- agents de transfert de messages;
- agents d'usager;
- mémoires de messages;
- unités d'accès;
- utilisateurs.

environnement d'un système

Rec. Z.100

Monde extérieur du *système* en train d'être spécifié. Il y a interaction entre l'environnement et le *système* par envoi et réception d'*instances de signaux* entre les deux.

épilogue

Rec. X.290

Modules de test nécessaires afin de définir le passage de la fin du corps du test à l'état stable terminant le test élémentaire.

épilogue de procédure

Rec. Z.317

L'épilogue de procédure sert à mettre fin à la procédure de dialogue. La composition de l'épilogue de procédure dépend avant tout du type du terminal et de l'implémentation. L'épilogue de procédure peut consister à appuyer sur un interrupteur de commande ou d'alimentation, par exemple, et(ou) à frapper une séquence de caractères sur le clavier, ou encore se matérialiser en une sortie de fin de dialogue produite par le système.

épilogue de procédure

Rec. Z.341

Procédure utilisée pour mettre fin à la *procédure de dialogue.* Consiste en une *action* de l'*usager* destinée à désactiver le *dialogue* et/ou en une *sortie* du *système* pour indiquer la *fin du dialogue.*

équation

Rec. Z.100

Relation entre des *termes* de même *sorte* qui se vérifie quelles que soient les *valeurs* possibles substituées à chaque *identificateur de valeur* de l'*équation.* Une *équation* peut être un *axiome.*

équilibre

Rec. T.412

Cet attribut spécifie que les bords d'attaque d'un ensemble d'objets physiques immédiatement subordonnés doivent être alignés, autant que possible, le long d'une ligne orthogonale à la direction du trajet de formatage.

équipement

Rec. X.224

Matériel ou logiciel, ou combinaison de l'un et l'autre; il n'est pas nécessairement distinct, physiquement, à l'intérieur d'un équipement informatique.

équipement bivocal

Rec. R.140

Equipement de télégraphie intrabande procurant un circuit télégraphique duplex au moyen de deux fréquences porteuses télégraphiques.

équipement d'abonné

Recs. G.960, I.430

Concaténation d'équipements côté usager du point de référence T (c'est-à-dire TA, ET2, ET1 et TR2 et supports de transmission correspondants). En cas d'accès multiple, l'équipement d'abonné comprend tous les équipements côté usager de tous les accès constituant l'accès multiple.

Remarque 1 – Ce terme ne doit pas impliquer ou limiter la propriété ou la responsabilité de fourniture des équipements.

Remarque 2 – Le terme "équipement d'usager" est déconseillé.

équipement de commande

Rec. M.495

L'équipement utilisé pour mettre en œuvre la fonction de commande du rétablissement.

équipement de commutation automatique

Rec. M.60

Partie du centre international où ont lieu les opérations de commutation aiguillant l'appel dans la direction désirée.

équipement de multiplexage MIC

Rec. G.701

Equipement destiné à composer, par une combinaison de modulations par impulsions et codage et d'un multiplexage temporel, un signal numérique unique de débit numérique déterminé, à partir de plusieurs signaux téléphoniques audiofréquences, et à effectuer les opérations inverses dans le sens de transmission opposé.

équipement de multiplexage MIC

Rec. M.300

Equipement servant à composer, par une combinaison de modulation par impulsions et codage et de multiplexage par répartition dans le temps, un signal numérique unique d'un débit numérique déterminé à partir de plusieurs voies analogiques (multiplexeur), et à effectuer l'opération inverse (démultiplexeur).

Cet équipement devrait être qualifié par le débit binaire équivalent pertinent; on dirait, par exemple, un équipement de multiplexage MIC à 2048 kbit/s.

équipement de multiplexage numérique

Recs. G.701, M.300

Ensemble d'un multiplexeur numérique et d'un démultiplexeur numérique, fonctionnant dans des sens de transmission opposés, en un même emplacement.

équipement de multiplication de circuit numérique (EMCN)

Recs. G.763, P.84

Catégorie générale d'équipements qui permet de concentrer un certain nombre de voies interurbaines d'entrée, à 64 kbit/s, à codage MIC, sur un nombre réduit de voies de transmission (voir la définition de *voies de transmission*).

équipement de rétablissement

Voir:

liaison de rétablissement; équipement de rétablissement.

équipement de rétablissement de transmission

Rec. M.495

La partie du système de rétablissement de transmission qui commute la transmission de la liaison normale sur la liaison de rétablissement.

équipement de terminaison du circuit de données (ETCD)

*Série X**

Dans une station de données, équipement qui permet d'assurer la conversion et le codage des signaux entre l'équipement terminal de traitement de données (ETTD) et la ligne.

Remarque 1 – Voir la figure 1/X.15.

Remarque 2 – L'ETCD peut être distinct ou faire partie de l'ETTD ou de l'équipement intermédiaire.

Remarque 3 – Un ETCD peut exécuter d'autres fonctions qui sont habituellement accomplies à l'extrémité réseau de la ligne.

équipement de terminaison du circuit de données; ETCD

Rec. V.42

Dans la Recommandation V.42, un ETCD, lorsqu'il est utilisé sans qualification supplémentaire, se subdivise en trois parties principales. Il comprend, d'une part, les circuits de jonction utilisés dans l'interface entre l'équipement terminal de traitement de données (ETTD) et les convertisseurs de signaux qui assurent la transmission sur les circuits téléphoniques. Une fonction de commande sert à établir une interface d'usager et à coordonner le fonctionnement des circuits de jonction et du convertisseur de signaux. La configuration de cet ETCD est représentée sur la figure 1/V.42.

a) L'ETTD échange des données avec l'ETCD par une interface de type V.24. Les données sont échangées sous forme arythmique.

b) Le convertisseur de signaux assure la modulation et la démodulation des signaux échangés sur le réseau téléphonique général avec commutation (RTPG) ou sur des circuits loués point à point à deux fils.

c) La fonction de commande assure à la fois le contrôle global et la coordination entre les éléments de l'ETCD. En outre, l'unité de commande établit la configuration opérationnelle particulière de l'ETCD choisi par l'usager. L'interface entre usager et unité de commande est déterminée en fonction de la mise en œuvre.

équipement intermédiaire

*Série X**

Equipement auxiliaire qui peut être intercalé entre l'équipement terminal de traitement de données (ETTD) et l'équipement de conversion des signaux, en vue d'assurer certaines fonctions additionnelles avant la modulation et après la démodulation.

équipement multiplex numérique

Voir:

multiplex; équipement multiplex numérique.

équipement normal

Voir:

liaison normale; équipement normal; bloc numérique, groupe.

équipement télétex

Rec. F.200

Dispositif capable d'émettre et de recevoir des documents télétex en se conformant aux prescriptions fondamentales énoncées dans la Recommandation T.60.

équipement terminal (ET)

Recs. G.960, I.430

Groupe fonctionnel côté usager d'une interface usager-réseau.

Remarque – Dans les Recommandations I.430 et I.431, "ET" désigne les aspects terminaison de terminal couche 1 des groupes fonctionnels ET1, AT et TR2.

équipement terminal (ET)

Rec. I.112

Equipement qui fournit les fonctions nécessaires à la mise en œuvre des protocoles d'accès par l'usager.

équipement terminal de traitement de données (ETTD)

*Série X**

Partie d'une station de données qui sert de source ou de puits de données ou qui accomplit les deux fonctions à la fois.

Remarque – Voir la figure 1/X.15.

équipement terminal de traitement de données de correction d'erreur; ETCD de correction d'erreur

Rec. V.42

La structure logique d'un ETCD servant à la correction des erreurs est représentée sur la figure 2/V.42. La fonction de commande des erreurs met en œuvre les protocoles spécifiés à cet effet dans la Recommandation V.42.

équipement terminal demandé

Recs. F.200, T.62

Equipement à destination duquel une communication est établie.

équipement terminal demandé

Rec. T.62 bis

Terminal avec lequel un équipement terminal demandeur désire établir une connexion.

équipement terminal demandeur

Recs. F.200, T.62

Equipement à partir duquel on applique la procédure d'établissement d'une communication.

équipement terminal demandeur

Rec. T.62 bis

Terminal qui déclenche les procédures d'établissement de la connexion.

équipement univocal

Rec. R.140

Equipement de télégraphie intrabande procurant un circuit télégraphique simplex au moyen d'une unique fréquence porteuse télégraphique.

équivalent à la sonie pour l'écho pour la personne qui parle (d'une communication internationale)

Rec. G.100

Somme des grandeurs suivantes: équivalent pour la sonie à l'émission, équivalent pour la sonie à la réception du système national de la personne qui parle, double de l'affaiblissement sur la chaîne internationale et *affaiblissement d'écho* (*a-b*) du système national pour la personne qui écoute, tel qu'il est défini au point de commutation virtuelle. (Voir les points *a* et *b* de la Recommandation G.122.)

équivalent de planification

Rec. P.10

Résultat, obtenu avec un appareil de mesure objective, qui peut être considéré comme égal à un *équivalent R25* ou à un *équivalent de référence corrigé*, avec une précision suffisante pour les besoins de la planification.

équivalent de référence

Rec. P.10

Affaiblissement, exprimé en décibels, constant pour toutes les fréquences transmises, que l'on devrait introduire dans le *nouveau système fondamental* pour la *détermination des équivalents de référence* ou NOSFER pour obtenir la même *sonie* que sur la *chaîne de connexion complète* considérée dans un sens déterminé pour une même *puissance vocale* émise.

Remarque 1 – L'équivalent de référence est positif ou négatif selon qu'il a fallu insérer ou supprimer un affaiblissement dans le NOSFER.

Remarque 2 – L'équivalent de référence est défini rigoureusement par la méthode de mesure décrite dans la Recommandation P.72 du Livre rouge.

équivalent objectif électrique pour la sonie (EOES)

Suppl. n° 19 (V)

Pour un réseau électrique,

$$EOES = -20 \log_{10} \frac{V_T}{\frac{1}{2} V_W} \qquad (1\text{-}4)$$

où

V_W est la tension en circuit ouvert de la source électrique (en millivolts)

V_T est la tension de sortie du réseau (en millivolts).

équivalent objectif global pour la sonie (EOGS)

Suppl. n° 19 (V)

$$EOGS = -20 \log_{10} \frac{S_E}{S_M} \qquad (1\text{-}1)$$

où

S_M est la pression acoustique au point de référence bouche (en pascals)

S_E est la pression acoustique au point de référence oreille (en pascals).

équivalent objectif pour la sonie (EOS)

Suppl. n° 19 (V)

Equivalent d'une communication ou de ses composants lorsqu'il est mesuré conformément à la méthode décrite dans le § 1 du Supplément n° 19 (V).

équivalent objectif pour la sonie à la réception (EOSR)

Suppl. n° 19 (V)

$$EOSR = -20 \log_{10} \frac{S_E}{\frac{1}{2} V_W} \qquad (1\text{-}3)$$

où

V_W est la tension en circuit ouvert de la source électrique (en millivolts)

S_E est la pression acoustique au point de référence oreille (en pascals).

équivalent objectif pour la sonie à l'émission (EOSE)

Suppl. n° 19 (V)

$$EOSE = -20 \log_{10} \frac{V_T}{S_M} \qquad (1\text{-}2)$$

où

S_M est la pression acoustique au point de référence bouche (en pascals)

V_T est la tension de sortie de l'élément émetteur (en millivolts).

équivalent pour la sonie

Rec. P.10

Mesure exprimée en décibels et destinée à caractériser la sonie des *chaînes de connexion complètes* ou de parties de celles-ci telles que système émetteur, ligne, *système récepteur.*

Remarque – (ajoutée par le CCITT): Cette définition est très générale et correspond à ce qu'on appelle *affaiblissement en sonie* (anglais: *loudness loss*) dans les textes du CCITT; dans ces textes, le terme "équivalent pour la sonie" doit être réservé à une mesure conforme à la Recommandation P.76 et peut être abrégé en ES (anglais: LR).

équivalent pour la sonie

Suppl. n° 19 (V)

Gain indépendant de la fréquence qui doit être inséré dans un système faisant l'objet d'un essai de façon que les sons vocaux provenant du système soumis aux essais et d'un système de référence soient égaux en sonie (voir le § 1.3.2 du Supplément n° 19 (V)).

équivalent R25

Rec. P.10

Affaiblissement déterminé comme un *équivalent de référence* selon la Recommandation P.72 du *Livre rouge*, sauf que le niveau à l'écoute est constant et correspond à 25 dB dans le NOSFER.

équivalents de référence corrigés (ERC)

Rec. P.10

Valeurs de l'*équivalent de référence* à l'émission ou à la réception converties selon une transformation définie, non linéaire, en des valeurs correspondantes obéissant aux lois de l'addition algébrique.

Remarque – La conversion sert à éviter certaines des difficultés rencontrées dans l'application des *équivalents de référence.* Elle est définie dans l'annexe C à la Recommandation G.111.

équivalents pour la sonie (ES) nominaux des systèmes nationaux

Rec. G.111

Les équivalents pour la sonie à l'émission et à la réception, c'est-à-dire l'ESE et l'ESR, peuvent en principe être déterminés à n'importe quelle interface du réseau téléphonique. Toutefois, lorsqu'on spécifie les valeurs d'ESE et d'ESR d'un système national, l'interface doit se trouver au centre international.

Un nombre croissant de systèmes internationaux seront reliés à des systèmes nationaux au moyen d'une interface *numérique* dans laquelle, par définition, les niveaux relatifs sont de 0 dBr. En conséquence, dans la Recommandation G.111 ainsi que dans la Recommandation G.121, les ESE et ESR des *systèmes nationaux* sont rapportés à une *extrémité de 0 dBr* au central international. Voir la Recommandation G.101, § 5. Cette convention est appliquée aussi bien pour les interconnexions numériques qu'analogiques entre les systèmes nationaux et internationaux (sauf dispositions contraires dans des cas particuliers).

Si ces interconnexions sont effectuées en mode analogique, les niveaux relatifs effectifs à l'interface peuvent toutefois être choisis par l'Administration concernée. En conséquence, si les niveaux relatifs normalisés à l'interface analogique sont E dBr et Q dBr pour les systèmes nationaux à l'émission et à la réception, la relation entre les ES effectifs à l'interface et une extrémité à 0 dBr est la suivante:

ESE (interface) $= ESE - E$

ESR (interface) $= ESR + Q$

Voir la figure 1/G.111.

erlang

Rec. E.600

Unité de trafic (symbole: E). En téléphonie traditionnelle le nombre d'erlangs est le nombre de ressources occupées ou celui auquel on s'attend dans des conditions données.

erreur

Suppl. n° 6 (II.3)

Ecart entre une valeur ou une condition calculée, observée, ou mesurée et la valeur ou la condition vraie, prescrite ou théorique correspondante.

Remarque – Une *erreur* peut être causée par une *entité en panne*, par exemple une *erreur* de calcul faite par un ordinateur en *panne*.

erreur

Voir:
erreur; erreur numérique.

erreur

Rec. Z.100

Pendant l'interprétation d'une *spécification valide* d'un *système*, il se produit une *erreur* lorsque l'une des conditions dynamiques du *LDS* est violée. Lorsqu'une *erreur* s'est produite, le *comportement* ultérieur du *système* n'est pas défini par le *LDS*.

erreur abstraite

Rec. X.407

Condition exceptionnelle pouvant se produire au cours du déroulement d'une opération abstraite et entraînant son échec.

erreur de concentricité cœur/gaine

Rec. G.651

Distance entre le centre du cœur et le centre de la gaine, divisée par le diamètre du cœur.

erreur de concentricité du champ de mode

Rec. G.652

La distance entre le centre du champ de mode et le centre de la surface de la gaine.

erreur de première espèce

Suppl. n° 6 (II.3)

Erreur commise lorsqu'on décide de rejeter l'hypothèse nulle parce que la *statistique* prend une valeur appartenant à la *région critique*, alors que cette *hypothèse nulle* est vraie.

erreur de programmation ; bogue

Suppl. n° 6 (II.34)

Défaut introduit dans un logiciel par une *erreur humaine*.

erreur de protocole

Rec. X.224

TPDU dont l'utilisation n'est pas conforme aux procédures de la classe adoptée.

erreur de protocole

Rec. X.225

Utilisation d'une SPDU non conforme aux procédures convenues pour la connexion de session.

erreur de protocole

Rec. X.226

Situation se présentant quand une unité de données de protocole est utilisée de façon non conforme aux procédures définies dans la Recommandation X.226.

erreur de seconde espèce

Suppl. n° 6 (II.3)

Erreur commise lorsqu'on décide de ne pas rejeter (accepter) l'*hypothèse nulle* (parce que la *statistique* prend une valeur n'appartenant pas à la *région critique*), alors que cette *hypothèse nulle* n'est pas vraie (l'*hypothèse alternative* l'étant donc).

erreur d'entrée

Rec. Z.341

Erreur détectée par le *système* dans l'information d'*entrée.*

erreur d'exécution

Suppl. n° 6 (II.3)

Erreur produite pendant le fonctionnement d'une *entité en panne.*

erreur d'interaction (homme-machine)

Suppl. n° 6 (II.3)

Erreur affectant la réponse d'une *entité*, produite par une *erreur humaine* pendant l'utilisation de l'*entité.*

erreur (ERR)

Rec. Q.712

L'envoi d'un message "erreur" est déclenché par la détection d'une erreur de protocole.

Ce message est utilisé par les protocoles de classes 2 et 3.

erreur ; erreur numérique

Recs. G.701, M.60

Incompatibilité entre deux éléments numériques qui se correspondent dans un signal numérique émis et dans le signal numérique reçu.

erreur (humaine) ; faute

Suppl. n° 6 (II.3)

Action humaine qui produit un résultat différent de celui recherché.

erreur propagée

Suppl. n° 6 (II.3)

Erreur affectant la réponse d'une *entité* non en panne, produite par l'existence d'une *erreur* dans les données d'entrée.

erreurs aléatoires

Recs. M.60, Q.9

Erreurs affectant le signal numérique et réparties de telle façon qu'elles puissent être considérées comme statistiquement indépendantes les unes des autres.

erreurs non décelées

Rec. Q.716

Ce paramètre donne la probabilité pour qu'un message DSC soit remis avec des données utilisateur qui soient erronées.

erreurs non décelées

Rec. Q.716

Ce paramètre indique la probabilité pour qu'un message DT soit remis avec des données utilisateur qui soient erronées.

espace (entre deux caractères, deux mots en code Morse)

Rec. R.140

Elément de signal d'état de repos d'une durée nominale de 2 intervalles unitaires entre des caractères et de 6 intervalles unitaires entre des mots.

espacement constant

Rec. T.411

Caractéristique d'une police de caractères dans laquelle la distance entre le point de position et le point d'échappement est la même pour toutes les images de caractères.

espacement des caractères

Rec. T.416

Cet attribut spécifie l'espacement des caractères applicable au début du composant de base (voir le § 5.1.4 de la Recommandation T.416).

espacement des caractères (dans le seul cas de polices de caractères à espacement constant)

Rec. T.411

Distance entre les points de position d'images de caractères successives lorsque l'espacement entre caractères est nul.

espacement des éléments d'image

Rec. T.417

Cet attribut spécifie la méthode pour déterminer la distance entre des éléments d'image successifs le long d'une ligne. Cet attribut se compose soit d'un 'nul' ou des deux paramètres "longueur" (avec une valeur d'un nombre entier m) et "espacements d'éléments d'image" (avec une valeur d'un nombre entier n).

espacement des messages

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité offerte à un abonné de demander au réseau de transmettre à son terminal plusieurs caractères changement de ligne à la fin de chaque communication ayant abouti, avant libération de la ligne, afin de ménager un espace en blanc entre des messages imprimés successifs.

espacement entre éléments d'image

Rec. T.411

Distance séparant deux éléments d'image consécutifs sur une ligne dans un objet physique de base.

espacement entre lignes

Rec. T.416

Cet attribut s'applique uniquement lorsque l'espacement entre lignes proportionnel n'est pas exécuté par le processus de formatage de contenu. Dans ce cas, il spécifie l'espacement entre lignes applicable au début du composant de base (voir le § 5.3 de la Recommandation T.416).

espacement entre lignes

Voir:

espacement-ligne; espacement entre lignes.

espacement entre lignes proportionnel

Rec. T.416

Cet attribut spécifie comment le processus de formatage du contenu détermine la distance entre les lignes de référence de deux cases de lignes successives.

espacement intercaractère

Rec. T.411

Largeur d'espace supplémentaire entre images de caractères adjacentes.

espacement variable

Rec. T.411

Caractéristique d'une police de caractères dans laquelle la distance entre le point de position et le point d'échappement peut varier selon les images de caractères.

espacement-ligne; espacement entre lignes

Rec. T.411

1) Distance entre deux lignes de référence adjacentes à l'intérieur d'un objet physique de base (architectures de contenu de caractères: voir la Recommandation T.416).

2) Distance entre deux lignes éléments d'image adjacentes à l'intérieur d'un objet physique de base (architectures de contenu de graphiques en points: voir la Recommandation T.417).

espérance mathématique (d'une variable aléatoire); moyenne (d'une variable aléatoire)

Suppl. n° 6 (II.3)

Quantité, si elle existe, définie:

a) Pour une *variable aléatoire* discrète X prenant les valeurs x_i avec les *probabilités* p_i, par la sommation

$$E(X) = \Sigma\, p_i x_i$$

étendue à toutes les valeurs x_i susceptibles d'être prises par X.

b) Pour une *variable aléatoire* continue X de la fonction de densité de probabilité $f_i(x)$, par l'intégrale

$$E(X) = \int x f(x)\, dx$$

étendue à tout le domaine de variation de X.

Remarque 1 – On dit indifféremment *espérance mathématique* d'une *variable aléatoire* ou d'une loi de *probabilité.*

Remarque 2 – Le terme *moyenne* a aussi d'autres sens, par exemple *moyenne* dans le temps.

essai

Suppl. n° 6 (II.3)

Opération faite en vue de mesurer ou de classer un *caractère.*

essai

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, élément de seconde catégorie d'objets d'information transmis par l'intermédiaire du transfert de message, qui définit une catégorie de messages et qui est utilisé pour vérifier si de tels messages peuvent être remis.

essai

Rec. M.60

Vérification simple et directe effectuée d'une quelconque manière.

essai accéléré

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai au cours duquel le niveau des contraintes appliqué à une *entité* est choisi au-delà du niveau qui correspond aux conditions de référence en vue de réduire la *durée* nécessaire pour observer les réponses de l'*entité* aux contraintes ou en vue d'accentuer ces réponses pour une *durée* donnée.

Remarque – Pour être valable, un *essai accéléré* ne doit altérer ni les *mécanismes des défaillances,* ni les *modes de panne,* ni leur fréquence relative.

essai aux limites

Rec. M.60

Essai ayant pour objet d'indiquer si une grandeur est à l'intérieur ou en dehors d'un intervalle défini par deux limites.

essai dans des conditions d'exploitation

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai de conformité ou *essai de détermination* effectué pendant l'exploitation d'une *entité* dans des conditions de temps, de fonctionnement, d'environnement, de maintenance et de caractéristique qui sont consignées.

essai de conformité

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai destiné à déterminer si un *caractère* d'une *entité* satisfait ou non aux exigences fixées.

essai de continuité

Glos. (VI.3)

Essai portant sur le ou les circuits d'une connexion et servant à vérifier l'existence du trajet de conversation.

essai de détermination

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai destiné à déterminer la valeur d'un *caractère.*

essai de fonctionnement

Rec. M.60

Essai par *tout ou rien* ayant pour objet d'indiquer si un circuit, un équipement ou une partie d'un équipement, dans les conditions présentes de travail, fonctionne ou ne fonctionne pas.

essai de routine ou périodique

Rec. M.60

Les dispositifs sont essayés périodiquement, les essais étant déclenchés par le système ou par le personnel de maintenance. La fréquence des essais dépend de l'importance du dispositif, du taux de dérangement et du nombre de dispositifs de ce type présents dans l'élément.

essai de sélection

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai, ou série d'*essais*, destiné à éliminer ou à détecter les *entités* non satisfaisantes ou susceptibles de présenter des *défaillances* précoces.

essai de validation d'un circuit (EVC)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure permettant de s'assurer que deux commutateurs disposent de données de traduction suffisantes et cohérentes pour établir une communication sur un circuit donné.

essai d'endurance

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai déterminé conduit sur un *intervalle de temps* afin de déterminer comment les propriétés d'une *entité* sont affectées à la fois par l'application de contraintes données et par leur *durée* d'application.

essai en laboratoire

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai de détermination ou *essai de conformité* conduit dans des conditions ajustées prescrites qui peuvent ou non simuler des conditions d'exploitation.

essai objet

Recs. F.400, X.400

L'essai qui est le sujet d'un rapport.

essai par "tout ou rien"

Rec. M.60

Essai ayant pour objet d'indiquer si une grandeur est en dessus ou en dessous d'une limite qui distingue les conditions d'acceptation ou de refus.

essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSCS (EACP)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure utilisée pour déterminer si les données des tables d'acheminement du SSCS dans le réseau sémaphore sont cohérentes.

essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSTM (EATP)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure utilisée pour déterminer si les données des tables d'acheminement du SSTM dans le réseau sémaphore sont cohérentes.

essai sous contrainte échelonnée

Suppl. n° 6 (II.3)

Essai au cours duquel plusieurs niveaux de contrainte fixés et croissants sont appliqués successivement à une même *entité* pendant des *durées* égales.

essais de mise en service (préfixe 92)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 92 est utilisé dans le service maritime par satellite pour les essais de mise en service des stations terriennes de navire.

estimateur

Suppl. n° 6 (II.3)

Statistique utilisée pour *estimer* un paramètre d'une population.

estimation

Suppl. n° 6 (II.3)

Résultat d'une opération d'*estimation* de paramètres.

Remarque – Ce résultat peut s'exprimer soit par une seule valeur numérique, l'*estimation* étant alors dite ponctuelle, soit par un *intervalle de confiance.*

estimation (de paramètres)

Suppl. n° 6 (II.3)

Opération ayant pour but, à partir des *valeurs observées* dans un échantillon, d'attribuer des valeurs numériques aux paramètres d'une loi de probabilité prise comme modèle statistique de la population dont est issu cet échantillon.

Remarque – Terme associé: *estimer*

... estimé

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie le résultat d'une *estimation.*

Remarque – Le résultat peut s'exprimer soit par une simple valeur numérique, une estimation ponctuelle, soit par un *intervalle de confiance.*

établissement de connexion

Rec. I.140

Cet attribut décrit le mode d'établissement utilisé pour établir et libérer un élément de connexion donné dans un RNIS.

établissement de la communication

Rec. I.140

Cet attribut décrit le mode d'établissement associé au service de télécommunications utilisé pour établir et libérer une communication donnée.

établissement de la communication

Rec. Q.9

Etat obtenu lorsqu'une voie de communication a été établie entre le demandeur et le demandé et/ou des entités de réseau, quand l'information peut être acheminée.

établissement de la communication en temps réel

Rec. I.122

Série de procédures permettant de commencer une communication dans un délai relativement court (de l'ordre de quelques secondes) après que la demande a été faite.

établissement de la connexion

Rec. I.140

Cet attribut décrit le mode d'établissement utilisé pour établir ou libérer une connexion donnée dans un RNIS.

établissement de l'appel

*Série X**

Suite des événements devant aboutir à l'établissement d'une communication de données.

établissement de l'appel ; établissement de la connexion

Rec. Q.9

Succession d'événements dans un commutateur et/ou un système de signalisation, nécessaire pour établir un appel, en réponse à une tentative d'appel émanant d'un usager.

établissement des plans et gestion de l'information

Rec. L.11

Saisie, tenue à jour, traitement et représentation de toutes les données qui concernent les conduites souterraines. Cela permet de traiter manuellement ou par l'informatique tout système d'information sur les conduites souterraines.

étage de commutation

Rec. Q.9

Ensemble de dispositifs de commutation constituant un sous-ensemble du réseau de commutation d'un central et conçu pour fonctionner comme une entité du point de vue de l'écoulement du trafic. (Voir la figure 1/Q.9).

étage de commutation distant

Rec. Q.9

Etage de commutation associé à un central situé à un autre point et commandé par lui. (Voir la figure 1/Q.9).

étage de sélection

Rec. Q.9

Ensemble de commutateurs permettant à un accès d'arrivée d'accéder à l'un de nombreux accès de départ et conçu pour fonctionner comme une entité du point de vue de l'écoulement du trafic.

étalement d'erreurs ; répartition des erreurs

Rec. G.701

Nombre d'éléments numériques consécutifs dans un signal de sortie entre lesquels sont réparties les erreurs numériques, quand une seule erreur numérique dans le signal d'entrée correspondant donne lieu à une multiplication d'erreurs.

état

Rec. Q.762

Information émise dans un message de supervision de groupe de circuits (par exemple un message de blocage de groupe de circuits) pour désigner les circuits particuliers, dans le domaine d'application spécifié dans le message, visée par l'action contenue dans ce dernier.

état

Rec. Z.100

Condition dans laquelle une *instance de processus* peut absorber un *signal.*

état A ; état Z

Rec. R.140

Etat significatif d'un élément de départ (d'arrêt) en transmission arythmique.

Remarque – Pour les autres représentations voir le tableau des équivalences de la Recommandation V.1.

état critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* considéré comme susceptible de causer des blessures à des personnes ou des dégâts matériels importants.

Remarque – Un *état critique* peut être la conséquence d'une *panne critique*, mais pas nécessairement.

(état d') attente

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité disponible* et en *état de non-fonctionnement* pendant une *période requise.*

état de disponibilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* caractérisé par son aptitude à accomplir une *fonction requise*, en supposant que la fourniture des moyens extérieurs éventuellement nécessaires est assurée.

Remarque – Cet état est associé à la *disponibilité* autant que l'aptitude. Terme associé en français: *disponible.*

Voir la figure 2 du Supplément n° 6 (II.3).

état de disponibilité

Rec. U.140

Etat qui caractérise un circuit libre pour l'établissement d'une communication.

(état de) fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* dans lequel cette *entité* accomplit une *fonction requise.*

état de l'entrée

Voir:
entry-status; état de l'entrée.

(état de) non-fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* dans lequel cette *entité* n'accomplit pas une *fonction requise.*

état de repos (d'un circuit)

Rec. R.140

Etat caractéristique du circuit d'une liaison établie qui ne transmet ni signaux de caractères ni signaux de supervision.

état de session

Rec. Z.341

Information traduisant l'état actuel de la *session* en termes d'identité de l'*usager*, d'identité de destination, etc.

état défavorable

Recs. V.36, V.37

Présence, dans les bits transmis précédemment, d'un schéma répétitif faisant partie d'un certain ensemble de schémas répétitifs.

état d'incapacité

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* caractérisé par son inaptitude à accomplir une *fonction requise* quelle qu'en soit la cause.

Voir la figure 2 du Supplément n° 6 (II.3).

état d'incapacité externe

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* qui est disponible mais manque des moyens extérieurs nécessaires.

Voir la figure 2 du Supplément n° 6 (II.3).

état d'indisponibilité ; état d'incapacité interne

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité* caractérisé par une *panne* ou par l'inaptitude éventuelle à accomplir une *fonction requise* pendant la *maintenance préventive.*

Remarque – Cet état est associé à l'*indisponibilité.* Terme associé en français: *indisponible.*

Voir la figure 2 du Supplément n° 6 (II.3).

état (en LDS)

Rec. Q.9

Un état est une condition dans laquelle l'action d'un *processus* est *suspendue* dans l'attente d'une *entrée.* (Recommandation Z.100, § 2.6.3.)

état-libre

Voir:
état vacant; état libre.

état non prêt du terminal télex

Rec. U.45

Etat d'un terminal qui rend impossible le retour du signal de connexion ou de la séquence d'indicatifs en réponse, respectivement, à un signal de communication entrant ou au signal "Qui êtes-vous?", ou

Etat d'un terminal pendant une communication établie lorsqu'il n'y a plus de papier pour imprimer, ni de support d'enregistrement équivalent, ce qui entraîne une libération prématurée de la communication.

état occupé ; occupation

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une entité dans lequel cette entité est dans une *période requise* par un usager et n'est pas, pour cette raison, utilisable pour d'autres usagers.

Voir la figure 2 du Supplément n° 6 (II.3).

état significatif

Rec. R.140

Etat d'un élément de signal définissant la signification de cet élément conformément à un code.

Remarque – Cet état peut être une fonction de la valeur de l'élément de signal, par exemple, amplitude, fréquence, phase, ou une combinaison de ces caractéristiques.

état vacant ; état libre

Suppl. n° 6 (II.3)

Etat d'une *entité disponible* et en *état de non-fonctionnement* pendant une *période non requise.*

Voir la figure 2 du Supplément n° 6 (II.3).

état Z
Voir:
état A; état Z.

ETCD
Voir:
équipement de terminaison du circuit de données; ETCD.

ETCD de correction d'erreur
Voir:
équipement terminal de traitement de données de correction d'erreur; ETCD de correction d'erreur.

étiquetage

Rec. X.208

Remplacement de l'étiquette existante (éventuellement l'étiquette par défaut) d'un type par une étiquette spécifiée.

étiquette

Glos. (VI.3)

Code binaire de 11 bits contenu dans un message de signalisation et servant à identifier le circuit de conversation auquel le message est associé. Elle se divise en un numéro de bande et un numéro de circuit.

étiquette

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Information contenue dans un message de signalisation et servant à identifier, selon le cas, le circuit, la communication ou l'opération de gestion auxquels correspond le message.

étiquette

Rec. X.208

Désignation de type qui est associée à chaque type ASN.1.

étiquette

Rec. Z.100

Nom suivi de deux points et utilisé dans la *syntaxe textuelle concrète* aux fins de connexion.

étiquette (SSGT)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

L'étiquette distingue un élément d'information d'un autre et régit l'interprétation du contenu.

étiquette
Voir:
clé; étiquette label.

étiquette d'acheminement

Rec. Q.762

Information fournie au Sous-Système Transport de Messages pour acheminer ses messages (voir le § 2.2 de la Recommandation Q.704).

étiquette d'acheminement

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie de l'étiquette d'un message qui est utilisée pour l'acheminement du message dans le réseau sémaphore. Elle comprend le code du point de destination, le code du point d'origine et le domaine de sélection du canal sémaphore.

étiquette de paramètre

Rec. Z.341

Chaîne de texte utilisée dans des *formulaires* pour identifier un *paramètre.*

ETTD non prêt automatique

*Série X**

Indique que l'ETTD n'est pas en mesure d'accepter des appels entrants, en général parce que les conditions de fonctionnement sont anormales.

ETTD non prêt commandé

*Série X**

Cet état indique que l'ETTD, bien qu'opérationnel, n'est provisoirement pas en mesure d'accepter des appels entrants.

ETTD occupé

*Série X**

Etat d' ETTD pour indiquer que celui-ci n'est pas disponible parce qu'il ne peut pas accepter une autre communication.

évaluation de conformité

Rec. X.290

Exécution complète de toutes les activités de test nécessaires à l'évaluation de la conformité d'une réalisation ou d'un système à une ou plusieurs Recommandations* OSI*. Elle comprend l'établissement des documents PICS et PIXIT, la préparation du testeur réel et du SUT, l'exécution d'une ou plusieurs suites de tests, l'analyse des résultats et l'établissement des rapports de tests de conformité propres au système (SCTR) et à chacun des protocoles (PCTR).

événement de référence de la couche paquets

Rec. X.134

Se produit lorsque la traversée, par un paquet, d'une limite de section change l'état de l'interface à la couche paquets.

Remarque – Les transitions d'état correspondantes sont celles qu'on trouve définies explicitement ou implicitement dans les Recommandations X.25 et X.75.

événement de sortie d'un paquet

Rec. X,134

Evénement de référence de la couche paquets qui se produit au moment où un paquet sort d'une section de réseau (vers une section de circuit) ou au moment où un paquet sort d'un ETTD (vers une section de circuit d'accès).

événement de test ; événement d'essai

Recs. X.290, X.403

Unité de spécification de test, indivisible au niveau d'abstraction de cette spécification (par exemple, expédition ou réception d'une seule PDU).

événement de test inopportun

Rec. X.290

Evénement de test qui, bien que syntaxiquement correct, survient alors qu'il n'est pas autorisé par la Recommandation* de protocole, ou se présente en un point d'un résultat observé auquel, d'après cette Recommandation*, il ne devrait pas se présenter.

événement de test syntaxiquement non valide

Rec. X.290

Evénement de test qui n'est pas syntaxiquement autorisé par la Recommandation* de protocole.

Remarque – L'utilisation de l'expression "événement de test non valide" est déconseillée.

événement de test valide

Rec. X.290

Evénement de test autorisé par la Recommandation* de protocole, syntaxiquement correct, survenant alors qu'il est attendu, et se présentant dans un contexte autorisé d'un résultat observé.

événement d'entrée d'un paquet

Rec. X.134

Evénement de référence de la couche paquets qui correspond à l'entrée d'un paquet dans une section de réseau (en provenance d'une section de circuit) ou à l'entrée d'un paquet dans un ETTD (en provenance d'une section de circuit d'accès).

excès de gel des signaux vocaux

Rec. G.763

Pourcentage de temps pendant lequel la valeur moyenne du taux de gel (TDG) vocal, établi sur une minute, dépasse 0,5%. Ce rapport doit être calculé en pourcentage à deux décimales [pour l'intervalle de temps statistique (ITS), voir le § 8.2.1 de la Recommandation G.763].

$$\text{Excès de TDG vocal} = \frac{\text{Nombre de périodes de 1 minute de l'ITS pendant lequel TDG} > 0{,}5\%}{\text{Nombre de périodes de 1 minute dans l'ITS}} \times 100$$

exécutant

Voir:
entité exécutrice de l'application; exécutant.

EXÉCUTION

Rec. Z.333

Exécuter une procédure définie au préalable.

exercice

Rec. M.30

Séquence d'opérations pour essayer le fonctionnement général d'un ER ou d'un sous-système.

expansion (dans un étage de commutation)

Rec. Q.9

Configuration dans laquelle le nombre des accès d'arrivée à l'étage de commutation est inférieur au nombre des accès de départ.

expéditeur

Recs. F.400, X.400, X.402

Dans le cadre de la messagerie, utilisateur (mais non liste de distribution) qui est la source première d'un message ou d'un essai.

expéditeur

Voir:

entité d'application émettrice; expéditeur.

expéditeur de programmes

Rec. N.51

Usager d'un pays émetteur ayant besoin de la liaison montante d'une transmission à destination de stations de télévision uniquement réceptrices (STVUR) non reliées à un CTI (voir la figure 6/N.51).

exploitation

Suppl. n° 6 (II.3)

Combinaison de toutes les actions techniques et des actions administratives correspondantes destinées à permettre à une *entité* d'accomplir une *fonction requise* en l'adaptant selon la nécessité aux variations des conditions extérieures.

Remarque – Les conditions extérieures comprennent, par exemple, la demande de service et les conditions ambiantes.

exploitation (E)

Rec. Q.791

L'exploitation des ressources du réseau fait appel à des mesures qui sont utilisées en temps réel ou, au plus, à de brefs intervalles de temps. Les activités d'exploitation incluent la surveillance du réseau sémaphore.

Les mesures et les événements "en cas d'apparition" intéressant la gestion du réseau sémaphore incluent celles qui surveillent et mesurent la réponse du réseau dans des conditions anormales (cet aspect nécessite un complément d'étude).

Les mesures de surveillance du réseau sémaphore comprennent celles qui visent à s'assurer que la qualité de service appropriée est maintenue.

exploitation avec préparation

Rec. E.100

L'exploitation avec préparation comporte, après l'enregistrement de la demande de communication par une opératrice du centre international de départ, l'établissement de cette communication par une autre opératrice de ce centre. Les demandes ayant pris rang dans ce centre, l'opératrice directrice prend toutes les mesures nécessaires pour que le poste demandeur puisse être mis en communication sans aucune perte de temps sur le circuit international.

On distingue:

1) exploitation avec préparation aux deux extrémités du circuit international

   Ce mode d'exploitation comporte une préparation au centre international de départ et une préparation au centre international d'arrivée.

2) exploitation avec préparation au départ

   Ce mode d'exploitation comporte seulement une préparation au centre international de départ.

exploitation en semi-duplex

Rec. V.7

Echange de données dans l'un ou l'autre sens de transmission, à l'alternat.

exploitation en service rapide

Rec. E.100

L'exploitation en service rapide, manuel ou semi-automatique, comporte, dès la réception de la demande de communication au centre international de départ, une tentative immédiate d'établissement de la communication par l'opératrice qui, dans ce centre, a reçu la demande.

On distingue:

1) exploitation en service rapide manuel

   Ce service donne lieu à deux modes d'exploitation:

   a) exploitation en service rapide manuel indirect

      Dans ce mode d'exploitation, l'opératrice du centre international d'arrivée sert d'interprète entre l'opératrice du centre international de départ et le destinataire.

   b) exploitation en service rapide manuel direct

      Dans ce mode d'exploitation, l'opératrice du centre international de départ s'adresse directement au destinataire.

2) exploitation en service rapide semi-automatique

   Dans ce mode d'exploitation, l'opératrice du centre international de départ commande par voie automatique les opérations de commutation permettant d'obtenir soit le poste demandé, soit une opératrice d'un centre international d'arrivée ou de transit (ou une opératrice d'un centre manuel du pays de destination).

export

Voir:
opération d'exportation; export.

exportateur

Rec. Z.100

L'*exportateur* d'une *variable* est l'*instance de processus* à laquelle appartient la *variable* et qui en *exporte* la *valeur.*

expression

Rec. Z.100

Une *expression* peut être un *littéral,* une application d'*opérateur,* un *synonyme,* un *accès* à une *variable,* une *expression conditionnelle* ou un *opérateur impératif* appliqué à une ou plusieurs *expressions.* Lorqu'une *expression* est interprétée, une *valeur* est obtenue (ou alors le *système* se trouve en *erreur*).

expression arithmétique

Rec. Z.341

Combinaison d'*opérateurs arithmétiques,* de *numéraux* (*décimaux, hexadécimaux, octaux* ou *binaires*) et d'*identificateurs,* bornés par des *délimiteurs arithmétiques.*

expression arithmétique (en LHM)

Rec. Q.9

Combinaison de *délimiteurs arithmétiques,* de *nombres (décimaux, hexadécimaux, octaux, ou binaires)* et d'*identificateurs* entourés par des parenthèses.

expression close

Rec. Z.100

Expression ne contenant que des *opérateurs,* des *synonymes* et des *littéraux.*

expression conditionnelle

Rec. Z.100

Expression contenant une *expression booléenne* qui commande soit l'interprétation de l'*expression* de conséquence soit l'interprétation de l'*expression* d'alternative.

expression de visibilité

Rec. Z.100

Une *expression de visibilité* est utilisée dans une *expression* pour obtenir la *valeur* courante d'une *variable visualisée.*

expression simple

Rec. Z.100

Expression qui contient uniquement des *opérateurs*, des *synonymes* et des *littéraux* des *sortes* prédéfinies.

extension

Rec. M.30

Retenir l'indication d'une condition d'alarme pendant un laps de temps prédéterminé, même après solution de la condition, afin d'augmenter les chances d'exploration de l'indication pour un RGT.

extension de code

Recs. T.50, T.51, T.61

Techniques de codage pour des caractères qui ne font pas partie du jeu de caractères d'un code donné.

extension de code graphique

Rec. T.61

Technique utilisée pour le codage des caractères qui ne figurent pas parmi ceux qui peuvent être représentés par les combinaisons du code à 8 éléments du tableau de code de base. D'autres jeux de 94 caractères graphiques peuvent être *désignés* au moyen de séquences d'échappement et *appelés* au moyen de fonctions d'inversion. Selon la séquence d'échappement qui les désigne, les autres jeux de caractères sont représentés par des combinaisons d'éléments binaires sur la moitié gauche (positions 2/1 à 7/14 comprises) ou sur la moitié droite (positions 10/1 à 15/14 comprises) du tableau de code à 8 éléments.

extract!

Rec. Z.100

Opérateur implicite dans une *expression* lorsqu'une *variable* est immédiatement suivie d'une ou plusieurs *expressions* entre parenthèses.

extraction

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, étape de la transmission au cours de laquelle une mémoire de message d'utilisateur envoie un message ou un rapport à l'AU de l'utilisateur. L'utilisateur est un destinataire effectif d'un message ou l'expéditeur du message objet ou de l'essai.

... extrapolé

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une valeur prévue à partir de valeurs *observées* ou *estimées* qui correspondent à certaines conditions de temps, d'exploitation, de *maintenance*, d'environnement, etc., lorsque cette valeur est destinée à s'appliquer à d'autres conditions.

extrémité de connexion (N)

Rec. X.200

Terminaison d'une connexion (N) en un point d'accès à des services (N).

extrémité de section

Rec. G.601

Point choisi comme séparation conventionnelle entre le support de transmission et les appareils tels que les *répéteurs* qui lui sont associés (voir les figures 1/G.601 et 2/G.601).

Remarque – Le choix précis d'une extrémité de section doit tenir compte d'éléments accessoires éventuels, tels que épissures, connecteurs ou câbles souples, de façon à les répartir selon le cas d'un seul côté ou des deux côtés de cette extrémité.

extrémité de section

Rec. G.701

Point choisi par convention comme interface entre un support de transmission et les appareils qui leur sont associés.

Remarque – Ce point est en général lié aux connecteurs d'entrée et de sortie d'un appareil.

extrémités analogiques virtuelles

Rec. 45 bis

Les extrémités analogiques virtuelles sont des points théoriques. Par convention, il s'agit de points qui relient directement deux circuits, sans affaiblissement ou gain additionnels. Selon l'affaiblissement de transmission T des circuits qu'il s'agit de relier, les niveaux relatifs mesurés aux extrémités analogiques virtuelles peuvent différer suivant que l'on considère l'entrée ou la sortie. Les niveaux relatifs convenus par le CCITT sont indiqués, dans une disposition fictive, sur la partie a) de la figure 2/Q.45 *bis*. Les niveaux relatifs correspondant aux extrémités réelles peuvent différer, comme on le constate à la partie b) de la figure 2/Q.45 *bis*.

F

fac-similé

Rec. T.0

Le procédé d'exploration d'un document (page) convertissant l'image explorée en signaux électriques pour être transmis à un récepteur distant et la conversion des signaux reçus pour produire une copie de l'image explorée à l'origine.

facilité d'utilisation (d'un service)

Recs. E.800, M.66

Aptitude d'un *service* à être utilisé de façon satisfaisante et aisée par un *usager.*

facilité (N)

Rec. X.200

Elément d'un service (N).

facteur d'accélération de la densité de défaillance; facteur d'accélération du taux de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Rapport de la *densité temporelle de défaillance* en *essai accéléré* à la *densité temporelle de défaillance* dans les conditions de l'essai de référence.

Remarque – Les deux *densités temporelles de défaillance* se rapportent à la même période de la vie des *entités* essayées.

facteur d'accélération de l'intensité de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Rapport des nombres de *défaillances* de deux *entités réparées* identiques soumises à des ensembles différents de contraintes, pendant des *intervalles de temps* de même *durée* commençant au bout d'une même *durée de fonctionnement* dans les mêmes conditions depuis la première mise en fonctionnement de chaque *entité.*

facteur d'accélération temporelle

Suppl. n° 6 (II.3)

Le rapport entre les *durées* nécessaires pour obtenir le même nombre fixé de *défaillances* ou dégradations dans deux échantillons de taille identique sous deux ensembles de contraintes différents entraînant les mêmes *mécanismes de défaillances* et les mêmes *modes de pannes* avec les mêmes *fréquences relatives.*

Remarque – L'un des deux ensembles de contraintes doit correspondre à des conditions de référence.

facteur d'activité vocale

Rec. G.763

Rapport entre, d'une part, le temps pendant lequel les signaux vocaux, leur maintien et la propagation de leur front avant occupent une voie interurbaine et, d'autre part, la valeur moyenne du temps total de mesure, établie sur le nombre total des voies interurbaines acheminant des signaux vocaux.

facteur d'activité vocale

Rec. G.763

Rapport entre le nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour signaux vocaux et le nombre total de voies interurbaines non préassignées. Ce rapport s'exprime en pourcentage arrondi à l'entier le plus approchant.

$$\text{Facteur d'activité vocale} = \frac{\sum_{N} \text{Nombre de voies interurbaines à l'état actif pour signaux vocaux non préassignées}}{\text{Nombre de voies interurbaines non préassignées} \times N} \times 100$$

Le facteur d'activité vocale comprend le temps de maintien.

facteur de câblage

Rec. G.601

Rapport entre la valeur d'un paramètre linéique mesuré sur l'unité de longueur d'un câble et la valeur du même paramètre mesurée sur l'unité de longueur d'une paire de ce câble.

En effet, le câblage (assemblage des éléments et éventuellement torsion des fils en paires puis en quartes) fait que la longueur des éléments du câble est supérieure à la longueur axiale de ce dernier. Le facteur de câblage est le rapport de ces deux longueurs.

facteur de coopération

Rec. T.0

Produit de la longueur totale de ligne par la finesse d'exploration.

facteur de cylindre

Rec. T.0

Pour les appareils à cylindre, rapport de la longueur utile du cylindre à son diamètre.

facteur de réflexion sur les irrégularités

Rec. G.601

Facteur de réflexion mesuré à une extrémité d'une section d'un support de transmission, pour un mode de propagation déterminé, dans des conditions qui permettent d'éliminer les effets de réflexions autres que ceux qui sont dus aux irrégularités internes à la section considérée.

facteur d'efficacité dans le temps

Rec. U.23

Le rapport du temps qui serait nécessaire pour transmettre, sans répétition, un texte en automatique et à une rapidité de modulation déterminée, au temps mis réellement pour recevoir le même texte avec un taux d'erreur donné.

Remarque 1 – L'ensemble des appareils constituant la communication est supposé dans des conditions normales de réglage et de fonctionnement.

Remarque 2 – Une communication télégraphique peut avoir un facteur d'efficacité dans le temps différent pour les deux sens de la transmission.

Remarque 3 – Les conditions pratiques de la mesure devront être spécifiées, notamment sa durée.

facteur d'efficacité dans le temps (d'une transmission avec correction d'erreurs par répétition)

Rec. R.140

Rapport entre le temps requis pour transmettre un texte automatiquement sans répétition, à une rapidité de modulation donnée, et le temps effectivement pris pour recevoir ce même texte avec correction d'erreurs par répétition pour un taux d'erreur donné.

Remarque – Il convient de spécifier les conditions réelles des mesures, et en particulier leur durée.

facteur d'irrégularité

Rec. E.600

Rapport de la variance à la moyenne d'un trafic.

facteurs de multiplication d'erreurs

Rec. G.701

Rapport du nombre d'erreurs numériques dans un signal de sortie au nombre d'erreurs numériques dans le signal d'entrée corespondant.

Remarque – Le facteur de multiplication d'erreurs peut être exprimé par une valeur moyenne ou par une valeur maximale.

faisceau combiné de canaux sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble d'un ou de plusieurs faisceaux de canaux sémaphores entre lesquels la charge est partagée.

faisceau de canaux sémaphores; faisceau de liaisons de signalisation

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble des canaux sémaphores reliant directement deux points sémaphores déterminés et ayant les mêmes caractéristiques physiques (par exemple, débit binaire, temps de propagation, etc.).

faisceau de circuits

Recs. E.411, Z.337, Z.341

Ensemble des circuits commutés qui relient directement entre eux deux centres de commutation.

faisceau de circuits

Recs. E.600, Q.9

Ensemble de circuits réalisé techniquement comme une unité d'acheminement du trafic.

faisceau de circuits

Rec. U.140

Ensemble de circuits établis entre deux commutateurs, chaque circuit pouvant être choisi indifféremment pour l'établissement d'une chaîne de connexion.

faisceau de faisceaux

Rec. E.600

Ensemble d'un faisceau final et de tous les faisceaux débordants qui ont au moins un flux de trafic pour lequel ce faisceau final est sur la voie de dernier choix.

faisceau de liaisons de signalisation

Voir:
faisceau de canaux sémaphores; faisceau de liaisons de signalisation.

faisceau de premier choix

Rec. E.600

Faisceau auquel un flux de trafic est offert en premier (relativement à un flux de trafic donné).

faisceau de premier choix

Rec. U.140

Faisceau de circuits à utiliser en priorité s'il existe un circuit libre dans ce faisceau.

faisceau de routes sémaphores

Rec. Q.9

L'ensemble de toutes les routes sémaphores autorisées pour l'acheminement des messages de signalisation d'un point sémaphore vers une destination déterminée.

faisceau de télégraphie harmonique

Rec. R.140

Ensemble de circuits télégraphiques multiplex à fréquences vocales logés simultanément dans une voie de type téléphonique.

faisceau débordant

Rec. E.600

Relativement à un flux de trafic donné, faisceau qui est dimensionné pour déborder sur un ou plusieurs autres faisceaux.

faisceau final

Rec. E.600

Relativement à un flux de trafic donné, faisceau à partir duquel il n'y a pas de débordement possible sur un autre faisceau dans le cadre du plan d'acheminement en vigueur.

faisceau totalement fourni

Rec. E.600

Relativement à un flux de trafic donné, faisceau qui est de premier choix pour ce trafic et qui est dimensionné pour opérer comme faisceau final.

fanion (F)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Configuration particulière de bits servant à délimiter une trame sémaphore.

faute

Voir:
erreur (humaine); faute.

faute ; défaut

Rec. M.60

Une faute est une interruption limitée de la capacité d'un élément à assumer une fonction requise. Elle peut ou non entraîner des actions de maintenance suivant les résultats d'analyses complémentaires.

faux

Rec. X.208

L'autre valeur distinguée du type booléen.

FAX 4

Suppl. n° 1 (II.4)

Service international de télécopie entre abonnés équipés de terminaux du groupe 4.

fenêtre

Rec. Z.341

Ensemble d'une ou plusieurs *sous-fenêtres.* Cet ensemble dépend de *l'application.* Une *fenêtre* est dédiée à une application.

fenêtre d'accusé de réception

Recs. T.62, T.62 bis

Nombre maximum de points de repère qu'un expéditeur peut transmettre sans recevoir d'accusé de réception en provenance du destinataire.

fenêtre de transmission

Rec. X.224

Ensemble des numéros de séquence consécutifs qu'une entité de transport a été autorisée par son homologue à envoyer à un instant donné sur une connexion de transport donnée.

fenêtre fermée

Rec. X.224

Fenêtre de transmission ne contenant aucun numéro de séquence.

fetch abstract-operation ; opération abstraite extraction

Rec. X.413

Opération abstraite qui permet d'extraire une entrée de la base d'information de messages enregistrés.

fetch-restrictions ; restrictions à l'extraction

Rec. X.413

Restrictions imposées par l'UA sur le type de message qu'il est prêt à recevoir à la suite d'une extraction. Les restrictions possibles peuvent porter sur la longueur du message, le type de contenu et les types de codage.

feuillet vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Information extraite par une unique fonction usager à partir d'un terminal et présentée comme une entité complète (contenu total de l'écran ou partie, par exemple, sections de l'écran) par ce terminal, mais pouvant contenir des éléments nécessitant un défilement avant affichage ou des effets dynamiques tels qu'une surimpression. Une intervention locale de l'usager peut s'exercer dans l'espace d'un feuillet.

fiabilité

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Aptitude d'une *entité* à accomplir une *fonction requise*, dans des conditions données, pendant un *intervalle de temps* donné.

Remarque 1 – On suppose en général que l'*entité* est en état d'accomplir la *fonction requise* au début de l'*intervalle de temps* donné.

Remarque 2 – Le terme *fiabilité* est aussi employé en français comme *caractéristique* de cette aptitude. Voir la figure 1 du Supplément n° 6 (II.3)

fiabilité des systèmes de transmission analogique par câbles

Rec. G.602

La fiabilité d'un équipement de transmission analogique ou d'un système complet est définie comme étant la probabilité avec laquelle cet équipement ou système peut remplir la fonction requise pendant un intervalle de temps donné. La moyenne des temps de bon fonctionnement (MTBF) est un paramètre qui permet de chiffrer cette probabilité. Une défaillance du système est définie comme:

1) la perte totale d'un signal;
2) un événement au cours duquel le niveau de l'onde pilote tombe de 10 dB au-dessous de la valeur nominale;
3) une situation ou la puissance totale non pondérée du bruit, mesurée ou calculée avec une durée d'intégration de 5 ms dépasse 1 million pW (10^6pW) sur le circuit fictif de référence de 2500 km (voir la Recommandation G.222).

Dans tous les cas, cette situation doit durer au moins 10 secondes (cette valeur doit être considérée comme provisoire).

fiabilité R

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité pour qu'une *entité* puisse accomplir une *fonction requise*, dans des conditions données, pendant un *intervalle de temps* donné.

Remarque 1 – On suppose en général qu'une *entité* est en état d'accomplir la *fonction requise* au début de l'*intervalle de temps* donné.

Remarque 2 – Le terme *fiabilité* est aussi employé en français pour désigner l'aptitude caractérisée par cette *probabilité*.

fichier

Rec. Q.9

Ensemble d'enregistrements apparentés traité comme un tout.

file d'attente

Rec. P.84

Stratégie de contrôle de surcharge employant une mémoire tampon dans l'émetteur de l'EMCN pour enregistrer les échantillons de paroles tout en attendant qu'une voie support devienne disponible.

fils nus

Recs. G.960, I.430

Paire de fils métalliques parallèles, suspendus et souvent non isolés.

Remarque – Les câbles d'installation aériens couramment utilisés entre les poteaux de distribution et les locaux de l'abonné ne sont pas des fils nus.

filter; filtre

Rec. X.413

Paramètre utilisé dans les opérations abstraites pour vérifier une entrée particulière d'une base d'information; l'entrée est conforme ou non à ce paramètre.

filter-item ; item-filtre

Rec. X.413

Affirmation sur la présence ou la/les valeurs d'un attribut de type particulier de l'entrée à l'étude. Cette affirmation peut être vraie ou fausse.

filtre

Rec. F.500

Un paramètre de filtre teste une entrée particulière; il est satisfait ou non par l'entrée. Le filtre est exprimé en termes d'affirmations sur la présence ou la valeur de certains attributs de l'entrée et est satisfait si les valeurs sont VRAIES, et seulement dans ce cas.

FILTRE

Rec. Z.333

Former un sous-ensemble de l'ensemble de données comprenant tous les éléments d'information de l'ensemble répondant aux critères spécifiés. L'ensemble initial de données n'est pas affecté par cette action.

filtre

Rec. Z.341

Action, destinée à former un sous-ensemble d'un *ensemble de données*, consistant en l'ensemble des éléments de données de l'*ensemble de données* satisfaisant à des critères spécifiés; cette *action* n'affecte en rien l'*ensemble de données* original.

filtre de mode

Rec. G.651

Dispositif servant à choisir, rejeter ou atténuer un ou plusieurs modes.

fin de dialogue

Rec. Z.341

Indication selon laquelle le *dialogue* est terminé.

fin de ligne imposée

Rec. T.411

Fin de ligne qui ne doit pas être supprimée au cours d'un processus de reformatage.

fin de ligne logicielle ; terminaison de ligne flottante

Rec. T.411

Terminaison de ligne flottante de ligne susceptible d'être supprimée, déplacée ou replacée au cours d'un processus ultérieur de formatage.

fin de ligne ; terminaison de ligne

Rec. T.411

Fonction de commande ou combinaison de fonctions de commande qui indiquent la fin d'une ligne ou la fin d'une séquence de caractères.

fin de sortie

Rec. Z.341

Indication selon laquelle la *sortie hors dialogue* est terminée.

fin des paramètres facultatifs

Rec. Q.712

Le domaine "fin des paramètres facultatifs" sert, dans tout message contenant des paramètres facultatifs, à indiquer où se termine la partie qui leur est attribuée.

fin d'indication d'entrée

Rec. Z.341

Indication pour marquer la fin d'une *entrée* afin d'obtenir l'information interprétée par le *système.*

finesse d'exploration

Rec. T.0

Nombre de pas d'exploration par unité de longueur.

fixation des seuils

Rec. M.30

Attribution d'une valeur spécifiée à un paramètre contrôlé, de sorte que l'indication de dérangement ne se produise que lorsque cette valeur est dépassée.

flot de formatage ; courant de mise en page

Rec. T.411

Ensemble d'objets logiques de base appartenant à la même catégorie physique.

flux de trafic

Rec. E.600

Trafic qui s'écoule d'une origine vers une destination donnée.

flux d'information

Rec. Q.9

Interaction entre deux entités fonctionnelles communiquant entre elles. La relation entre deux entités fonctionnelles quelconques est constituée par l'ensemble complet des flux d'information qui s'écoulent entre elles.

fonction

Rec. I.112

Ensemble de processus définis pour atteindre un objectif déterminé.

Remarque – Des fonctions peuvent être assemblées selon un certain ordre pour former une hiérarchie logique.

fonction

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Objet logique qui accepte une ou plusieurs entrées (arguments) et produit une seule sortie (valeur) déterminée de manière univoque par la combinaison des entrées et par la spécification formelle de la fonction.

fonction

Rec. Z.341

Activité du *système* nécessaire à la réalisation d'une activité pour laquelle le *système* a été conçu (voir aussi *fonctions des classes A, B et C*).

fonction à une voie

Rec. X.509

Fonction (mathématique) f qui est facile à calculer mais pour laquelle, à une valeur générale y de la gamme, il est difficile de faire correspondre par le calcul une valeur x du domaine telle que $f(x) = y$. Il peut exister un petit nombre de valeurs de y pour lesquelles la détermination de x n'est pas difficile à obtenir par le calcul.

fonction de base

Rec. F.710

Fonction relative au service, définie par le CCITT comme essentielle pour le mode de fonctionnement de base et assurée à un terminal ou dans un réseau à l'échelon international.

fonction de commande

Recs. T.50, T.51

Opération qui concerne l'enregistrement, le traitement, la transmission ou l'interprétation des données et dont la représentation codée est formée d'une ou de plusieurs combinaisons binaires.

fonction de commande

Rec. T.61

Action qui influe sur l'enregistrement, le traitement, la transmission ou l'interprétation de données. Sous sa représentation codée, une fonction de commande est constituée d'une ou plusieurs combinaisons d'éléments binaires. Une fonction de commande n'est pas un caractère graphique, mais peut avoir une représentation graphique dans certains cas (pour l'enregistrement, par exemple). Ce caractère ne doit cependant pas être spécifiquement transmis en vue de produire une représentation graphique.

fonction de commande

Rec. T.411

Elément d'un ensemble de caractères influençant l'enregistrement, le traitement, la transmission ou l'interprétation de données, et possédant une représentation codée constituée d'une ou de plusieurs combinaisons binaires.

Remarque - Exemples de fonctions de commande: choix de la mise en valeur graphique (SGR) dans les architectures de contenu de caractère et choix du type de ligne dans les architectures de contenu de graphiques géométriques.

fonction de commande de rétablissement de transmission

Rec. M.495

La fonction dont le but est de décider si la commutation est nécessaire sur la base des informations du système de supervision de liaison ou des alarmes de liaisons.

Remarque – La fonction de commande peut être incluse dans un équipement spécifique, ou dans l'équipement de rétablissement lui-même, ou au sein d'un centre de commande de rétablissement; les décisions de commande peuvent être également prises par du personnel dans un centre de commande, par exemple.

fonction de commutateur

Rec. Q.9

Processus qui accomplit une action spécifique pour la fourniture d'un service de télécommunications ou l'exploitation d'un réseau, dans des commutateurs ou en d'autres endroits connexes d'un réseau, par exemple des PTS ou une base de données.

fonction de la classe A; fonction LHM

Rec. Z.341

Fonction qui donne à l'*usager* le moyen de commander les *fonctions du système* par l'intermédiaire d'*entrées* et de *sorties* LHM. Connue aussi en tant que *fonction LHM.* Elle peut être considérée comme une *action* sur un *objet.*

fonction de la classe B

Rec. Z.341

Fonction qui peut être commandée, au moins partiellement, par l'*usager*, au moyen des *fonctions de la classe A* (ou LHM).

fonction de la classe C

Rec. Z.341

Fonction qui ne peut pas être commandée par l'*usager* dans un *système* donné.

fonction de parité

*Série X**

Fonction offerte par un ADP et qui permet à l'ETTD arythmique et à l'ETTD en mode-paquet de choisir, dans une gamme d'opérations (qui restent à définir), celle qui doit être entreprise par l'ADP en relation avec le bit de parité des caractères transmis et reçus par cet ADP.

fonction de répartition

Suppl. n° 6 (II.3)

Fonction donnant, pour toute valeur x, la *probabilité* que la *variable aléatoire X* soit inférieure ou égale à x:

$$F(x) = Pr(X \leqslant x).$$

fonction de rétablissement de transmission

Rec. M.495

La capacité à réaliser, sous des conditions spécifiques et dans des contraintes de temps données, le rétablissement de transmission.

Remarque 1 – Cette fonction a pour but d'améliorer la disponibilité de la transmission, en fournissant une supervision et un contrôle de la liaison de transmission, l'envoi et la réception de signaux de commande et de vérification, et le changement de la liaison normale sur une nouvelle liaison, si nécessaire en aboutant des liaisons de réserve.

Remarque 2 – Cette fonction peut permettre le rétablissement de systèmes de transmission, conduits, groupes, blocs numériques, équipements, etc., défaillants ainsi que le rétablissement à des fins de maintenance telles que les interruptions programmées ou la correction de perturbations temporaires comme l'évanouissement.

Remarque 3 – La fonction de rétablissement de transmission peut être incluse dans des équipements qui lui sont dédiés ou à l'intérieur d'équipements qui ont d'autres fonctions, comme les répartiteurs numériques automatiques.

fonction de rétablissement de transmission : réacheminement automatique ou semi-automatique en transmission (commutation de protection de réseau)

Rec. M.495

Le réacheminement automatique ou semi-automatique en transmission est la catégorie de fonction de rétablissement de transmission dans laquelle des liaisons de transmission sont aboutées et substituées à une autre liaison.

Remarque – Cela reflète une configuration dans laquelle un certain nombre de liaisons forment un réseau de rétablissement et protègent les liaisons normales. Dans une station de transmission donnée ou pour un équipement de commutation donné, M liaisons en protègent N. Il est recommandé d'utiliser l'expression réacheminement automatique en transmission N+M pour désigner une telle configuration.

La figure 2/M.495 en donne un exemple. Dans la station A, M liaisons de rétablissement peuvent protéger N liaisons normales. Par exemple, une liaison entre A et B peut être rétablie directement ou par C.

fonction de rétablissement de transmission: réacheminement manuel en transmission

Rec. M.495

Le réacheminement manuel en transmission est la catégorie de fonction de rétablissement de transmission dans laquelle une liaison de transmission est remplacée manuellement par une autre à la suite d'une défaillance totale ou partielle d'un trajet de transmission ou lorsque la liaison de rétablissement normale n'est pas disponible par suite d'une défaillance antérieure ou simultanée, ou lorsqu'il n'existe aucune liaison de rétablissement.

Remarque – Ce réacheminement est normalement effectué à l'aide de fiches et de cordons.

fonction de rétablissement de transmission: rétablissement de transmission direct (commutation de protection de liaison)

Rec. M.495

Le rétablissement de transmission direct est un procédé de rétablissement selon lequel on substitue une liaison de transmission à une autre entre deux stations.

Remarque – Cela se traduit par une configuration dans laquelle un nombre M de liaisons assurent la protection de N autres liaisons ou dans laquelle un nombre N+M de liaisons assurent la redondance d'une relation nécessitant un nombre N de liaisons, ayant leurs extrémités dans les mêmes lieux. Il est recommandé d'utiliser l'expression rétablissement de liaisons de transmission direct N+M pour désigner une telle configuration.

Voir la figure 1/M.495.

fonction de rétablissement de transmission: rétablissement 1+1

Rec. M.495

Le rétablissement 1+1 est la catégorie de fonction de rétablissement de transmission dans laquelle une liaison de transmission est substituée à une liaison associée, généralement sur des trajets de transmission différents.

Voir la figure 3/M.495.

fonction de source virtuelle

Rec. P.10

Changement de la position de la source virtuelle sous l'effet d'un autre paramètre, par exemple, la fréquence, la proximité d'obstacles.

fonction d'enregistreur

Rec. Q.9

Fonctions de réception, de mise en mémoire, d'analyse et, le cas échéant, de traduction et de transmission de l'information d'adresse et d'autres informations, aux fins de l'établissement de la communication.

fonction d'interfonctionnement

Rec. X.300

Les fonctions d'interfonctionnement (FIF) examinées dans la présente Recommandation sont des entités fonctionnelles qui interviennent dans l'établissement d'une communication entre deux systèmes d'extrémité, chaque fois que deux réseaux interviennent entre ces deux systèmes d'extrémité.

Remarque 1 – La description des fonctions d'interfonctionnement dans les exemples donnés dans d'autres sections de la présente Recommandation ne pose aucune hypothèse concernant la mise en application de ces fonctions: soit à l'intérieur d'un réseau, soit en tant qu'élément d'équipement séparé. Par ailleurs, plusieurs fonctions d'interfonctionnement de deux réseaux peuvent être combinées en un seul élément d'équipement.

Remarque 2 – Une fonction d'interfonctionnement (FIF) peut intervenir dans des cas où deux réseaux dissemblables interviennent, ou dans des cas où deux réseaux du même type interviennent.

Remarque 3 – Une fonction d'interfonctionnement intervient uniquement pour le transfert en transparence de l'information (indépendamment de toute application).

Remarque 4 – Une unité d'accès (UA), un dispositif de traitement des paquets, un adaptateur de terminal du RNIS peuvent également être considérés comme une FIF.

Dans certains cas d'interconnexion de deux réseaux, plusieurs fonctions d'interfonctionnement (FIF) peuvent intervenir. Cependant, pour une communication donnée entre deux systèmes d'extrémité, seule l'une de ces FIF intervient.

La figure 3-4/X.300 illustre un exemple d'interfonctionnement de deux réseaux au moyen de fonctions d'interfonctionnement. Il peut y avoir d'autres cas où plus de deux réseaux interviennent, éventuellement avec un plus grand nombre d'unités d'interfonctionnement.

fonction d'interfonctionnement (FIF)

Rec. I.510

Les fonctions indiquées dans la définition de l'interfonctionnement comprennent la conversion d'états physiques et électriques et la mise en correspondance de protocoles. Une FIF peut être mise en œuvre dans le RNIS, dans les autre(s) réseau(x), dans les locaux de l'usager, par un tiers fournisseur de services, ou selon une certaine combinaison de ces possibilités.

fonction (en LHM)

Rec. Q.9

Opération devant être exécutée en réponse à des commandes émanant de diverses catégories de personnel: par exemple, adjonction d'une ligne d'abonné, exécution d'un essai programmé, lecture de la catégorie d'usager du service. Une ou plusieurs *commandes* peuvent être nécessaires pour exécuter une fonction. La fonction est caractérisée par le ou les *codes de commande.*

fonction hachage

Rec. X.509

Fonction (mathématique) qui met en correspondance les valeurs d'un grand (et éventuellement très grand) domaine avec une gamme plus petite. Une "bonne" fonction de hachage est telle que les résultats de l'application de la fonction à un (grand) ensemble de valeurs du domaine seront régulièrement (et apparemment aléatoirement) répartis sur toute la gamme.

fonction LHM

Voir:
fonction de la classe A; fonction LHM.

fonction (N)

Rec. X.200

Elément de l'activité d'entités (N).

fonction relais du SSCS

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonction qui permet d'obtenir une traduction d'adresse pour acheminer un message SSCS à sa destination; elle peut comporter le couplage de sections de connexion pour les classes de protocole en mode connexion.

fonction requise

Suppl. n° 6 (II.3)

Fonction ou ensemble de fonctions d'une *entité* dont l'accomplissement est considéré comme nécessaire pour la fourniture d'un *service* donné.

fonctionnement à destinations multiples

Rec. P.84

De nombreux EMCN fonctionnent sur un groupe de capacité support commun, ce qui permet un fonctionnement interactif. Son fonctionnement correspond à celui d'un système à satellite à accès multiple par répartition dans le temps (AMRT). La capacité de traitement du trafic est considérablement réduite étant donné que le support devient très petit, en raison des messages de commande entre EMCN et du fonctionnement entre terminaux qui réduit la capacité support. On appelle aussi les SMCN à destinations multiples les SMCN en mode réseau.

La figure 2/P.84 en montre un exemple.

fonctionnement en mode paquet

Rec. Q.9

Transmission de données par paquets adressés: la voie de transmission est simplement occupée pendant la transmission d'un paquet. Elle est ensuite libérée et peut servir à la transmission de paquets entre équipements terminaux de données différents.

fonctionnement en mode paquet (dans les applications de commutation)

Rec. Q.9

La fonction de traitement des paquets d'usager dans un central.

fonctionnement entièrement automatique

Rec. F.200

Mode de fonctionnement dans lequel des équipements télétex peuvent envoyer des documents (préparés en mode local, par exemple par un opérateur) à une mémoire de réception sans intervention d'un opérateur après la commande initiale, et dans lequel ces terminaux peuvent recevoir des messages sans intervention humaine. La sélection par l'opérateur et l'impression avec assistance de l'opérateur ne sont pas exclues.

Remarque – Par exemple, intercommunication télétex/télex, intercommunication télétex/service de messagerie de personne à personne.

fonctionnement monogroupement (exploitation point à point)

Rec. P.84

Système dans lequel deux EMCN sont reliés par un ensemble de voies supports. Ce mode de fonctionnement est le plus efficace pour un SMCN; il utilise la capacité de groupe support maximale et l'information de commande entre EMCN minimale. Il s'agit d'un mode de fonctionnement exclusif. On appelle aussi les SMNC point à point "SMCN en mode circuit".

La figure 1/P.84 en montre un exemple.

fonctionnement multi-groupements (exploitation point à multipoint)

Rec. P.84

Système dans lequel un seul EMCN fonctionne avec plus d'un EMCN, chacun sur une base de destination point à point; les désignations sont partagées et ne sont donc pas interactives. Le fonctionnement avec plusieurs groupements réduit la capacité de traitement du trafic par rapport au fonctionnement point à point, en raison d'une réduction de la capacité support. Le fonctionnement monogroupement est l'équivalent du fonctionnement point à point.

fonctions de commande

Rec. Z.341

Fonctions liées à l'*interface homme-machine*, employées par l'*usager*, indépendamment du fait qu'il est en *dialogue* avec les *fonctions* d'application du *système*. Les *fonctions de commande* n'ont aucun effet direct sur les *fonctions de système*.

fonctions de commande d'interface

Rec. Z.341

Fonctions utilisées pour forcer des *actions* spécifiques relatives à l'interface.

fonctions de commande du curseur

Rec. Z.341

Fonctions ayant une influence sur la position ou le déplacement *du curseur*.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

fonctions de commande pour la présentation

Rec. T.61

Fonctions de commande qui agissent de manière uniforme sur les caractéristiques de présentation du texte (interligne ou direction de la page, par exemple) sur un dispositif de présentation.

fonctions de gestion des canaux sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions qui assurent la supervision des canaux sémaphores reliés en local et qui entreprennent si nécessaire les actions destinées à préserver leur intégrité, par exemple, en reconfigurant les faisceaux de canaux sémaphores.

fonctions de gestion des routes sémaphores

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions qui assurent la transmission des informations concernant les modifications de disponibilité des routes sémaphores à l'intérieur du réseau.

fonctions de gestion du réseau sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions qui, sur la base de données prédéterminées et d'informations sur l'état du réseau sémaphore, assurent la commande à chaque instant de l'acheminement des messages et la configuration des ressources du réseau.

fonctions de gestion du trafic sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions qui assurent la supervision et, si nécessaire, la modification des informations d'acheminement utilisées par la fonction acheminement de messages. Ces fonctions supervisent également le transfert du trafic sémaphore de manière à éviter les irrégularités dans le flux des messages.

fonctions d'interfonctionnement d'application

Rec. X.300

Ensemble de processus qui intervient dans un flux d'information, associé également à des applications, en relation avec un (des) protocole(s) permettant à cet ensemble d'avoir accès au(x) protocole(s) étranger(s) à cet ensemble.

Fonction d'interfonctionnement qui agit aussi sur l'information liée à cette application.

fonctions d'orientation des messages de signalisation

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions qui ont pour but, au cours du transfert d'un message, d'adresser celui-ci au canal sémaphore ou au Sous-système Utilisateur approprié.

fonctions du réseau sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions mises en œuvre par le Sous-Système Transport de Messages au niveau 3. Ces fonctions sont communes et indépendantes de l'exploitation des canaux sémaphores particuliers. Elles comprennent les fonctions d'orientation des messages de signalisation et les fonctions de gestion du réseau sémaphore.

format

Rec. Q.9

Arrangement défini de données sur un support d'information.

format de caractère

Rec. R.140

Description générale d'un signal de caractère, indiquant par exemple le nombre d'éléments unitaires qu'il contient.

format d'échange

Rec. T.411

Règles permettant de représenter un document aux fins d'un échange.

format du numéro international pour la transmission de données

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, format de plan de numérotage composé des chiffres du nombre international pour la transmission de données, conformément à la Recommandation X.121.

format international X.121

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, format composé de chiffres qui doivent être transférés à travers les frontières internationales, conformément à la Recommandation X.121.

Remarque 1 – Voir également le "format du numéro international pour la transmission de données".

Remarque 2 – Si besoin est, les codes d'échappement font partie du format international X.121 et sont suivis des chiffres d'un autre plan de numérotage international.

Remarque 3 – Les préfixes ne font pas partie du format international X.121.

formatage ; mise en page

Rec. T.411

Exécution des opérations qui déterminent la mise en page d'un document.

formation en ligne

Rec. Z.341

Ensemble exhaustif d'informations fourni en ligne à un usager pour compléter ou remplacer d'autres méthodes de formation comme le cours magistral, les manuels de formation ou les cours vidéo.

forme BNF (Backus-Naur Form)

Rec. Z.100

Notation formelle utilisée pour exprimer la *syntaxe textuelle concrète* d'un langage. Une forme BNF étendue est utilisée pour exprimer la *grammaire graphique concrète.*

forme de Backus Naur (FBN)

Rec. Z.341

Métalangage de syntaxe destiné à être utilisé pour spécifier la structure syntaxique des *entrées* et des *sorties* d'une *interface homme-machine* réelle.

forme d'onde de choc

Rec. K.12

Une forme d'onde de choc désignée par x/y a un temps de montée de x µs et un temps de descente jusqu'à mi-valeur de y µs, conformément aux normes spécifiées dans la publication n° 60 de la CEI.

forme formatée

Rec. T.411

Forme de représentation d'un document qui permet de le présenter comme l'a voulu son expéditeur et qui n'accepte ni édition ni (re)formatage.

forme non traitable

Rec. T.411

Forme de présentation d'un document qui en permet l'édition et le formatage.

forme non traitable formatée

Rec. T.411

Forme de représentation d'un document qui permet de le présenter comme l'a voulu son expéditeur et qui accepte également l'édition et le (re)formatage.

formulaire

Rec. Z.341

Liste de *paramètres*, comprenant des positions vides destinées à l'insertion de *valeurs de paramètre* par l'*usager*.

formulaire affiché

Rec. Z.341

Formulaire rempli et affiché par le *système* sur demande de l'*usager*.

formulaire PICS

Rec. X.290

Document, sous forme de questionnaire, établi par le concepteur du protocole ou de la suite de tests de conformité; rempli pour une réalisation ou un système OSI* il devient la PICS.

formulaire PIXIT

Rec. X.290

Document, sous forme de questionnaire, fourni par le laboratoire de test et destiné à être rempli lors de la préparation du test; il devient alors le PIXIT.

formule vidéotex

Rec. F.300

Une formule est un feuillet dans lequel un ou plusieurs champs sont définis pour la collecte de données d'usager.

forwarding-request ; demande de retransmission

Rec. X.413

Paramètre qui peut être présent dans une opération abstraite dépôt de messages sollicitée par l'UA pour demander de retransmettre un message depuis le MS.

fournisseur d'application externe vidéotex

Rec. F.300

Fournisseur d'application dont les applications et/ou dont les prestations sont fournies par des ordinateurs principaux qui ne sont pas fournis par le prestataire de service.

fournisseur d'application interne vidéotex

Rec. F.300

Fournisseur d'application dont les applications sont assurées au moyen du ou des ordinateurs principaux du prestataire de service.

fournisseur d'application vidéotex

Rec. F.300

Responsable, après accord avec un prestataire de service vidéotex, de la fourniture d'informations ou de services de transactions aux usagers du service vidéotex. Le fournisseur d'information peut exploiter ou non l'ordinateur principal où est mise en œuvre l'application.

fournisseur de l'ACSE

Rec. X.218

Fournisseur de l'élément du service de contrôle d'association.

fournisseur de réseau de communication vidéotex

Rec. F.300

Chargé, après accord avec un prestataire de service vidéotex, de fournir des services de télécommunications pour interconnecter les terminaux d'usager, les équipements du fournisseur d'information et/ou les ordinateurs principaux vidéotex.

fournisseur de ROSE

Rec. X.219

Fournisseur des services de l'élément de service d'opérations distantes.

fournisseur de RTSE

Rec. X.218

Fournisseur de l'élément du service de transfert fiable.

fournisseur de service

Rec. X.210

Machine abstraite qui simule le comportement de l'ensemble des entités fournissant le service, telles que les voit l'utilisateur.

fournisseur de service de maintenance (FSM)

Voir:
prestataire de service de maintenance.

fournisseur d'information vidéotex

Suppl. n° 1 (II.4)

Responsable, après accord avec un prestataire de service vidéotex, de la fourniture d'information ou de services de transactions aux usagers du service vidéotex. Le fournisseur d'information peut exploiter ou non l'ordinateur principal où est enregistrée la base de données.

fournisseur du service ACSE

Rec. X.217

Représentation abstraite de l'ensemble des entités qui fournissent des services ACSE aux utilisateurs du service ACSE homologues.

fournisseur du service de réseau

Rec. X.224

Modélisation sous la forme d'une machine abstraite de la totalité des entités fournissant le service de réseau, telles que vues par une entité de transport.

fournisseur du service de transport

Rec. X.225

Machine abstraite qui modélise l'ensemble des entités fournissant le service de transport, tel qu'il est vu par une entité de session.

fragment de base de données de l'annuaire (DIB)

Rec. X.518

Partie de la DIB détenue par un agent de système d'annuaire (DSA), et comprenant un ou plusieurs contextes de dénomination.

fréquence (statistique)

Suppl. n° 6 (II.3)

Rapport du nombre de fois où une valeur particulière, ou une valeur appartenant à une classe donnée, est observée, au nombre total d'observations.

fréquence caractéristique

Rec. R.140

Fréquence correspondant à un état caractéristique.

fréquence de référence

Rec. 45 bis

La fréquence de référence nominale, qui permet de définir des niveaux relatifs, l'affaiblissement de transmission, la distorsion affaiblissement-fréquence etc., est de 800 ou 1000 Hz.

Remarque – Du fait que certaines techniques numériques reposent sur une fréquence nominale recommandée de 1020 Hz, cette seconde valeur devrait être adoptée de préférence, afin de faciliter l'intégration dans les réseaux numériques qui se généralisent.

fréquence d'échantillonnage

Rec. G.701

Nombre d'échantillons d'un signal par unité de temps.

fréquence dynamique moyenne

Rec. R.140

Dans un faisceau de télégraphie harmonique à modulation de fréquence, fréquence moyenne à la sortie du modulateur lorsque l'on applique des alternances à l'entrée.

fréquence statique moyenne

Rec. R.140

Dans une voie de télégraphie harmonique à modulation de fréquence, valeur moyenne des fréquences caractéristiques effectives de cette voie.

front arrière ; bord arrière ; bord postérieur

Rec. T.411

Limite d'un cadre ou d'un bloc qui est orthogonale par rapport au sens de la direction du trajet de formatage et qui est coupée la première, à partir de l'extérieur du cadre ou du bloc, dans le sens de la direction du trajet de formatage.

frontière

Rec. T.412

Cet attribut spécifie une frontière qui est constituée d'une ligne de frontière et d'un espace libre de frontière pour les limites d'un composant de cadre ou de pavé (voir le § 3.3.5 de la Recommandation T.412).

frontières de section numérique

Recs. G.960, I.430

Points de référence aux extrémités proche et distante de la section numérique.

G

gabarit dans le champ proche composé de quatre cercles concentriques

Rec. G.651

Gabarit composé de quatre cercles concentriques, appliqué à un diagramme de rayonnement dans le champ proche d'une fibre.

Remarque – On emploie normalement le gabarit pour contrôler globalement, en une seule opération, l'acceptabilité des différents paramètres géométriques de la fibre.

gabarit d'indice de réfraction à quatre cercles concentriques

Rec. G.651

Gabarit composé de quatre cercles concentriques, appliqué au profil complet d'indice de réfraction de la fibre.

Remarque – On emploie normalement le gabarit pour contrôler globalement, en une seule opération, l'acceptabilité des différents paramètres géométriques de la fibre.

gain composite

Voir:
affaiblissement composite; gain composite.

gain de CFD; gain de CNP; gain d'EMCN

Rec. P.84

Le gain du codage à faible débit (CFD) est le facteur par lequel on réduit le débit de 64 kbit/s des circuits entrants lorsque le CFD est utilisé pour le codage dans l'EMCN. Par exemple, si l'on utilise un transcodeur conforme à la Recommandation G.721, le gain de CFD sera égal à 2. Le gain de CFD est égal à 1 si l'on n'a pas recours au transcodage.

Le gain de concentration numérique de la parole (CNP) est le rapport du nombre de circuits d'entrée de conversation actifs et du nombre de voies supports servant à acheminer ces signaux vocaux lorsque l'on utilise le même débit de codage pour les circuits et les voies supports. Le gain de CNP est limité par le nombre de circuits d'entrée, par le facteur d'activité vocale et par d'autres caractéristiques vocales d'entrée. Il est égal à 1 si l'on n'utilise pas la CNP.

Le gain EMCN est le produit des facteurs de gain de CFD et de CNP.

gain de concentration (GC)

Rec. G.763

Facteur de multiplication gagné sur le nombre des voies interurbaines grâce à la CNP. Ce gain est le rapport entre le nombre des voies interurbaines et le nombre des voies supports EMCN quand la même rapidité de codage des signaux est utilisée sur les voies interurbaines et les voies supports. La valeur du gain possible dépend de l'activité globale et des dimensions du système.

gain de l'EMCN (GMCN)

Rec. G.763

Facteur de multiplication de transmission des voies interurbaines obtenu par l'utilisation de l'EMCN, y compris le CDR et la CNP. En conséquence, le gain de l'EMCN est: $G = GT \times GC$.

gain de référence acoustique orthotéléphonique

Rec. P.10

Rapport entre la pression au point de référence oreille de l'auditeur et la pression au point de référence bouche du locuteur dans des conditions de référence orthotéléphoniques.

gain de transcodage (GT)

Rec. G.763

Facteur de multiplication gagné sur le nombre des voies de transmission grâce au CDR, lequel crée effectivement un nombre de voies supports à codage à débit réduit plus grand que le nombre des voies de transmission disponibles. Avec un seul transcodage conforme à la Recommandation G.721 (32 kbit/s, MICDA), le gain de transcodage sera égal à 2. Sans transcodage, le gain serait égal à 1. Lorsque des voies de surcharge sont créées, le gain de transcodage est supérieur à 2.

gain d'insertion; gain de référence orthotéléphonique

Rec. P.10

Rapport entre le gain électroacoustique total et le gain de référence acoustique orthotéléphonique.

gain électroacoustique total

Rec. P.10

Rapport entre la pression au point de référence oreille d'un auditeur et la pression au point de référence bouche d'un locuteur relié par une voie téléphonique.

gaine

Rec. G.651

Matériau diélectrique d'une fibre optique entourant le cœur.

gamme de fonctionnement (déconseillé)

Voir:
plage de fonctionnement.

gel

Rec. G.763

Condition dans laquelle une voie interurbaine devient active et ne peut être immédiatement assignée à une voie support, faute d'une capacité de transmission disponible.

general-attribute; attribut général

Rec. X.413

Ensemble d'attributs de MS valables pour tous les types de messages et de rapports, quel que soit le type de contenu. Seuls ces attributs du MS sont explicitement définis dans la Recommandation X.413.

general-auto-action; action automatique générale

Rec. X.413

Action automatique valable pour tous les types de messages et de rapports, quel que soit le type de contenu. Seules ces actions automatiques sont définies explicitement dans la Recommandation X.413.

générateur

Rec. Z.100

Description incomplète d'un *nouveau type (newtype).* Avant de prendre le statut de *nouveau type*, un *générateur* doit subir une instantiation, les informations manquantes étant fournies.

générateur de contenu

Rec. T.412

La valeur de cet attribut est une expression de chaîne qui, lorsqu'elle est évaluée, produit le contenu associé à l'objet. Les expressions de chaîne sont définies dans le § 5.1.3.1 de la Recommandation T.412.

générateur de rythme ; générateur d'horloge

Rec. Q.9

Equipement fournissant la base de temps utilisée dans un systène de transmission pour commander le rythme de certaines fonctions telles que la fixation de la durée des éléments des signaux, l'échantillonnage, etc.

générateur numérique normalisé

Recs. G.714, G.715

Dispositif hypothétique idéal à tous les égards, c'est-à-dire un convertisseur analogique-numérique parfait, précédé d'un filtre passe-bas idéal (censé n'introduire ni distorsion d'affaiblissement en fonction de la fréquence, ni distorsion du temps de propagation de groupe), et qui peut être simulé par un dispositif de traitement des signaux numériques.

générateur pour subordonnées

Rec. T.412

Cet attribut spécifie quels objets, et quelles combinaisons d'objets, peuvent être immédiatement subordonnés à un objet de la classe. En outre, l'attribut spécifie un ordre entre ces objets immédiatement subordonnés.

gestion (G)

Rec. Q.791

La gestion des ressources du réseau sémaphore fait appel à des mesures utilisées à long terme et généralement conservées en dehors des ressources du réseau lui-même (voir la Recommandation Q.795, § 2.6).

Les activités de gestion du réseau sémaphore comprennent la planification et le dimensionnement (l'étude technique) des ressources du réseau, y compris la détermination de la quantité de ressources, par exemple, le nombre de canaux d'un faisceau de canaux sémaphores, et la configuration des ressources, par exemple, l'acheminement.

gestion d'application

Rec. X.200

Fonctions de la couche application (voir le § 6.1 de la Recommandation X.200) ayant trait à la gestion des processus d'application OSI.

gestion de couche

Rec. X.200

Fonctions relatives à la gestion de la couche (N), effectuées en partie dans la couche (N) elle-même conformément au protocole (N) de la couche (activités telles que l'activation et le contrôle d'erreurs), et en partie par un sous-ensemble de la gestion de systèmes.

gestion de document distante

Rec. T.431

Création ou suppression de document par communication.

gestion de l'interaction

Rec. X.200

Facilité du service de session permettant à des entités de présentation correspondantes de déterminer explicitement l'entité dont c'est le tour d'exercer certaines fonctions de contrôle.

gestion de systèmes

Rec. X.200

Fonctions de la Couche Application relatives à la gestion des diverses ressources OSI et leur état à travers toutes les couches de l'architecture OSI.

gestion du réseau international

Rec. E.410

Fonction de supervision du réseau international et, lorsque cela est nécessaire, la mise en œuvre de dispositions destinées à maîtriser l'écoulement du trafic.

La gestion du réseau exige une surveillance et des mesures en temps réel de l'état et du fonctionnement du réseau et la capacité de prendre des mesures d'urgence pour contrôler l'écoulement du trafic.

gestionnaire de transactions (GT)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions qui assurent la supervision du transfert de l'information entre plusieurs nœuds par l'intermédiaire d'un réseau sémaphore.

gigue

Rec. G.810

Variations à court terme des instants significatifs d'un signal numérique par rapport à leurs positions de référence dans le temps.

gigue

Rec. G.701

Variations à court terme non cumulatives des instants significatifs d'un signal numérique par rapport aux positions qu'ils devraient occuper dans le temps.

gigue d'alignement

Rec. G.810

Variations à court terme entre les instants d'échantillonnage optimaux d'un signal numérique et d'une horloge d'échantillonnage définie par référence à ce signal.

gigue de rythme

Rec. G.810

Variations à court terme des instants significatifs d'un signal numérique par rapport aux positions qu'ils devraient occuper théoriquement dans le temps (l'expression à court terme signifie que ces variations sont de fréquence supérieure ou égale à 10 Hz).

glissement

Rec. G.810

Répétition ou supression d'un bloc de bits dans un train de bits synchrone ou plésiochrone, produite par un écart entre les vitesses de lecture et d'enregistrement dans une mémoire-tampon.

glissement commandé

Rec. G.701

Perte ou gain irrémédiable d'un ensemble de positions numériques consécutives dans un signal numérique, obtenu en agissant à la fois sur le nombre de positions et sur leurs instants, afin que le signal puisse s'accomoder d'un débit numérique autre que le sien propre.

Remarque – Ce terme peut être qualifié si nécessaire, par exemple, glissement commandé d'octet, glissement commandé de trame.

glissement non commandé

Rec. G.701

Perte ou gain d'une position d'élément numérique ou d'un ensemble de positions d'éléments numériques consécutives dans un signal numérique, qui résulte d'une défaillance des processus temporels associés à la transmission ou à la commutation du signal sans que l'on ait la maîtrise de l'instant ou de la durée de cette perte ou de ce gain.

grade ; catégorie

Rec. X.402

Il existe quatre types de catégories:

a) obligatoire (M): une composante obligatoire doit être présente dans chaque exemple de la classe.

b) facultative (O): une composante facultative doit être présente dans un exemple de la classe à la discrétion de l'objet (utilisateur, par exemple) qui fournit cet exemple. Il n'y a pas de valeur par défaut.

c) possibilité de prise d'une valeur par défaut (D): une composante qui peut prendre une valeur par défaut doit être présente dans un exemple de la classe à la discrétion de l'objet (utilisateur, par exemple) qui fournit cet exemple. En l'absence d'une telle composante, une valeur par défaut, spécifiée par la présente Recommandation, est appliquée.

d) conditionnelle (C): une composante conditionnelle doit être présente dans un exemple de la classe, comme le stipule la Recommandation X.402.

grammaire abstraite

Rec. Z.100

La *grammaire abstraite* définit la *sémantique* du *LDS*. Elle est décrite par la *syntaxe abstraite* et les *règles de bonne formation.*

grammaire concrète

Rec. Z.100

Syntaxe concrète et *règles de bonne formation* pour cette *syntaxe concrète.* Le *LDS/GR* et le *LDS/PR* sont les *grammaires concrètes* du *LDS.* Les *grammaires concrètes* sont mises en correspondance avec la *grammaire abstraite* pour déterminer leur *sémantique.*

grammaire graphique concrète

Rec. Z.100

Grammaire concrète pour la partie graphique du *LDS/GR.*

grammaire textuelle commune

Rec. Z.100

Sous-ensemble de la *grammaire textuelle concrète* qui s'applique à la fois au *LDS/GR* et au *LDS/PR.*

graphe

Rec. Z.100

Dans la *syntaxe abstraite*, partie d'une *spécification en LDS*, par exemple: *graphe de procédure* ou *graphe de processus.*

graphe de procédure

Rec. Z.100

Dans la *syntaxe abstraite*, non-terminal représentant une *procédure.*

graphe de processus

Rec. Z.100

Dans la *syntaxe abstraite*, non-terminal représentant un *processus.*

gravité

Rec. M.30

Un attribut d'alarme indiquant l'amplitude de la panne signalée. Certaines mesures de gravité comportent les indications: majeures, mineures, affectant le service, n'affectant pas le service.

groupage

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) pour mettre en correspondance plusieurs unités de données du service (N) avec une unité de données du protocole (N).

groupe 2

Suppl. n° 1 (II.4)

Télécopieurs qui assurent la transmission d'un document A4 en 3 minutes, sur le réseau téléphonique public, et conformes à la Recommandation T.3.

groupe 3

Suppl. n° 1 (II.4)

Télécopieurs qui assurent la transmission d'un document A4 en environ 1 minute, sur le réseau téléphonique public, et conformes à la Recommandation T.4.

groupe 4

Suppl. n° 1 (II.4)

Télécopieurs principalement destinés à l'exploitation sur des réseaux publics pour données, mais pouvant également être utilisés sur le réseau téléphonique public, et conformes à la Recommandation T.5.

groupe de canaux sémaphores
Voir:
faisceau de canaux sémaphores.

groupe de centraux

Recs. Z.337, Z.341

Ensemble de centraux qui assure le trafic à destination ou en provenance d'une zone géographique déterminée (par exemple, indicatif de zone, centre de commutation, etc.).

groupe de lignes
Voir:
ligne groupée; groupe de lignes.

goupe de lignes d'abonné
Voir:
ligne groupée d'abonné; groupe de lignes d'abonnés.

groupe de messages

Rec. V.110

L'arrangement des octets fondé sur une séquence répétée d'octets de commande suivie d'une série de trois paires d'octets de données INFÉRIEUR-SUPÉRIEUR. Chaque groupe de messages transfère un octet de l'information sur les paramètres.

groupe de réseaux

Recs. Z.337, Z.341

Groupe de réseaux de télécommunication qui est utile du point de vue du service (par exemple, des compagnies d'exploitation différentes offrent le même service dans le même pays).

groupe de routes; groupe de voies d'acheminement

Rec. Z.335

Ensemble de toutes les routes possibles sur lesquelles un appel peut être transmis à la destination appropriée.

groupe (de télécopieurs)

Suppl. n° 1 (II.4)

Ensemble de télécopieurs compatibles qui sont conformes à certaines Recommandations du CCITT.

groupe de tests

Rec. X.290

Ensemble, doté d'un nom, de tests élémentaires associés.

groupe d'essais

Rec. X.403

Groupement de cas d'essai ayant un rapport entre eux. Des groupes d'essais peuvent être imbriqués pour assurer une structure logique de cas d'essai.

groupe fermé d'usagers

Suppl. n° 2 (II.4)

Ensemble d'usagers d'un réseau public à commutation dont les terminaux ont la possibilité de communiquer entre eux uniquement.

Remarque – Un poste peut appartenir à plusieurs groupes fermés d'usagers.

groupe fermé d'usagers

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet de constituer des groupes à destination desquels et à partir desquels l'accès est restreint. Un usager donné peut être membre d'un ou plusieurs groupes fermés d'usagers. Les membres d'un GFU donné peuvent communiquer entre eux mais non, en général, avec des usagers en dehors du groupe. Certains membres d'un groupe peuvent avoir des possibilités supplémentaires leur permettant d'établir des appels vers un usager extérieur au groupe et/ou d'en recevoir. Certains membres peuvent avoir des restrictions supplémentaires les empêchant d'établir des appels vers d'autres membres du groupe ou d'en recevoir.

groupe fermé d'usagers

Rec. U.12

Un certain nombre d'usagers d'un service public de communications avec commutation ayant la possibilité de communiquer entre eux mais ne pouvant avoir accès aux autres usagers du réseau, qui ne peuvent non plus les atteindre.

groupe fermé d'usagers vidéotex

Rec. F.300

Groupe d'usagers autorisés à accéder à des applications ou à d'autres prestations du service vidéotex qui ne sont pas mises à la disposition des autres usagers.

groupe fonctionnel

Recs. G.960, I.430

Ensemble de fonctions que peut accomplir un équipement.

Remarque 1 – Le support de transmission ne fait pas partie d'un groupe fonctionnel.

Remarque 2 – Les régénérateurs, les multiplexeurs et les concentrateurs sont des groupes fonctionnels qui n'entrent pas dans le cadre de la Recommandation I.411.

groupe fonctionnel

Rec. I.112

Ensemble des fonctions pouvant être assurées par un seul équipement.

groupe numérique n-aire

Rec. G.701

Ensemble de groupes numériques primaires ou de groupes MIC primaires assemblés par multiplexage temporel en un signal composite de débit numérique spécifié, dans les deux sens de transmission.

Remarque 1 – Un groupe numérique secondaire peut comprendre 4 groupes numériques primaires ou MIC primaires qui forment un signal composite de débit numérique 8448 ou 6312 kbit/s.

Remarque 2 – Un groupe numérique tertiaire peut comprendre 4 groupes numériques secondaires à 8448 kbit/s, ou bien 5 ou 7 groupes numériques secondaires à 6312 kbit/s, qui forment un signal composite de débit numérique 34 368, 32 064 ou 44 736 kbit/s.

Remarque 3 – Un groupe numérique quaternaire peut comprendre 4 groupes numériques tertiaires de 34 368 kbit/s qui forment un signal composite de débit numérique 139 264 kbit/s.

groupe numérique primaire

Rec. G.701

Ensemble de signaux numériques assemblés par multiplexage temporel dans un nombre spécifié de créneaux temporels de voie pour former un signal composite de débit numérique 2048 kbit/s ou 1544 kbit/s dans les deux sens de transmission.

Remarque – Normalement chaque créneau temporel de voie comprend huit créneaux temporels élémentaires et a un débit numérique de 64 kbit/s.

groupe partiellement fermé d'usagers

Suppl. n° 2 (II.4)

Groupe d'usagers dont certains terminaux ont la possibilité de communiquer au départ ou à l'arrivée avec tous les autres terminaux normalement accessibles du réseau public commuté, les autres terminaux ayant la possibilité de communiquer uniquement avec les usagers du groupe.

Remarque – Dans certains cas, l'accès à l'extérieur de terminaux désignés est limité au départ.

groupe primaire

Rec. M.300

Un groupe primaire est l'ensemble constitué par une liaison en groupe primaire et les équipements terminaux reliés à chacune de ses extrémités. Ces équipements terminaux permettent la constitution soit d'un certain nombre de voies téléphoniques (généralement 12), soit d'une ou de plusieurs voies de transmission de données, de télécopie, etc.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

Il occupe une bande de fréquences de 48 kHz. Les figures 1/M.320, 2/M.320 et 3/M.320 montrent différentes répartitions possibles des voies téléphoniques dans un groupe primaire de base B (60 à 108 kHz).

groupe primaire MIC

Rec. G.701

Ensemble de signaux téléphoniques MIC assemblés par multiplexage temporel dans un nombre spécifié de créneaux temporels de voie pour former un signal composite de débit numérique 1544 kbit/s ou 2048 kbit/s, dans les deux sens de transmission.

Remarque – Il pourrait être utile d'appliquer les conventions suivantes:

Groupe primaire μ – groupe primaire MIC provenant d'un équipement de multiplexage MIC à 1544 kbit/s.

Groupe primaire A – groupe primaire MIC provenant d'un équipement de multiplexage MIC à 2048 kbit/s.

groupe (primaire secondaire) normal

Voir:

liaison normale; équipement normal; bloc numérique, groupe.

groupe quaternaire

Rec. M.300

Un groupe quaternaire est l'ensemble constitué par une liaison en groupe quaternaire et des équipements terminaux reliés à chacune de ses extrémités. Ces équipements terminaux permettent la constitution de 3 liaisons en groupe tertiaire ou sections de groupe tertiaire séparées par deux espaces libres de 88 kHz et occupant une bande de fréquences d'une largeur totale de 3872 kHz. Le groupe quaternaire de base se compose des groupes tertiaires 7, 8 et 9 occupant la bande de fréquences de 8516 à 12 388 kHz.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300 et 1/M.350.

groupe secondaire

Rec. M.300

Un groupe secondaire est l'ensemble constitué par une liaison en groupe secondaire et les équipements terminaux reliés à chacune de ses extrémités. Ces équipements terminaux permettent la constitution soit de 5 liaisons en groupe primaire ou de sections de groupes primaires occupant des bandes de fréquences contiguës dans une bande de fréquences de 240 kHz, soit d'une ou de plusieurs voies de transmission de données, de télécopie, etc.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

Le groupe secondaire de base occupe la bande de 312 à 552 kHz. La figure 1/M.330 montre la position des groupes primaires et des voies dans les groupes secondaires.

groupe tertiaire

Rec. M.300

Un groupe tertiaire est l'ensemble constitué par une liaison en groupe tertiaire et des équipements terminaux reliés à chacune de ses extrémités. Ces équipements terminaux permettent la constitution de 5 liaisons en groupe secondaire ou sections de groupe secondaire occupant dans une bande de 1232 kHz des bandes de fréquences séparées par 8 kHz.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

Le groupe tertiaire de base est constitué par les groupes secondaires 4, 5, 6, 7 et 8 dans la bande de fréquences de 812 kHz à 2044 kHz.

Voir la figure 1/M.340.

groupement de lignes

Rec. U.140

Ensemble de lignes groupées sous un même numéro d'abonné et tel qu'un appel vers ce numéro peut aboutir sur l'une des lignes libres du groupe.

groupement fonctionnel (déconseillé)

Voir:
groupe fonctionnel.

groupements fonctionnels

Rec. I.324

Ensembles de fonctions qui peuvent être nécessaires dans les arrangements RNIS.

groupements fonctionnels

Rec. I.411

Ensembles de fonctions qu'il est parfois nécessaire de réunir pour l'accès des usagers au RNIS. Selon la configuration adoptée pour cet accès, certaines fonctions d'un groupement fonctionnel peuvent ou non être présentées. Elles peuvent être assurées par un ou plusieurs équipements.

groupements fonctionnels

Rec. Q.1062

Ensembles de fonctions qu'il peut être nécessaire de regrouper pour assurer l'accès aux réseau mobile terrestre public (RMTP). Selon les dispositions adoptées pour cet accès, certaines fonctions spécifiques peuvent ou non exister dans un groupement fonctionnel. Il convient de noter qu'une fonction spécifique dans un groupement fonctionnel peut être assurée par un ou plusieurs équipements.

guidage de l'usager

Rec. Z.341

Information affichée par le *système* pour aider l'*usager* à exécuter la tâche.

guidage sollicité; assistance en ligne

Rec. Z.341

Possibilité pour un système de fournir à l'usager des informations sur la manière d'utiliser le système en même temps qu'il l'utilise.

guide de recherche

Rec. F.500

Type d'attribut qui fournit des renseignements concernant les critères de recherche suggérés que l'on pourrait inclure dans certaines entrées susceptibles d'être un objet de base approprié pour l'opération de recherche, par exemple: un pays ou une organisation.

H

harmonisation de la terminologie

Rec. Z.341

Normalisation de la terminologie à utiliser pour la création de la *sémantique de fonction LHM.*

hétérochrone

Rec. G.701

Qualifie des trames temporelles ou des signaux tels que leurs instants significatifs homologues apparaissent à des cadences nominales différentes.

Remarque – Deux signaux de débits numériques nominaux différents qui ne proviennent ni de la même horloge, ni d'horloges homochrones, sont habituellement hétérochrones.

heure chargée

Rec. E.600

Période continue d'une heure entièrement comprise dans l'intervalle de temps concerné pour lequel le trafic ou bien le nombre de tentatives d'appel est maximal.

heure chargée moyenne

Rec. E.600

Période d'une heure, commençant chaque jour au même instant, telle que le volume moyen de trafic du groupe de ressources concerné soit maximal pendant les jours considérés.

heure d'arrêt

Recs. Z.336, Z.341

Heure où finit une période d'enregistrement d'un jour d'enregistrement.

heure de début

Recs. Z.336, Z.341

Heure où commence la période d'enregistrement d'un jour d'enregistrement.

hiérarchie de multiplexage numérique

Recs. G.701, M.300

Suite de niveaux de multiplexage numérique dans laquelle chaque niveau est caractérisé par un débit numérique spécifié, et écoule un signal numérique formé par assemblage d'un nombre déterminé d'affluents ayant le débit spécifié pour un ordre inférieur. Le signal ainsi formé peut lui-même être assemblé avec d'autres signaux numériques de même débit, dans un multiplexeur numérique vers le débit d'ordre immédiatement supérieur.

hiérarchie de transmission numérique du deuxième ordre

Rec. Q.9

Signaux numériques multiplexés au niveau 6312 ou 8448 kbit/s pour la transmission numérique.

hiérarchie de transmission numérique du premier ordre

Rec. Q.9

Signaux numériques multiplexés au niveau 1544 ou 2048 kbit/s (niveau primaire) pour la transmission numérique.

homme

Voir:
usager; homme.

homochrone

Rec. G.701

Qualifie des trames temporelles ou des signaux tels que leurs instants significatifs homologues ont entre eux une relation de phase constante mais dont on n'est pas maître.

horaire de service prévu pour une section de connexion virtuelle

Rec. X.137

Temps pendant lequel l'entité responsable du réseau a accepté de mettre la section à la disposition du service. L'objectif normal serait de 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Remarque – D'autres horaires de service prévu peuvent être spécifiés sur certains réseaux.

horloge

Rec. G.701

Dispositif qui produit un signal de rythme.

Remarque – Une horloge peut comprendre plusieurs sources pour assurer la sécurité de fonctionnement de l'ensemble.

horloge asservie

Rec. G.810

Horloge dont le signal de rythme à la sortie est verrouillé en phase sur le signal de rythme reçu d'une horloge de qualité supérieure à la sienne. Les dispositions concernant l'horloge asservie sont données dans la Recommandation G.812.

Remarque – L'horloge asservie de qualité la plus élevée est parfois appelée horloge de nœud de transit ou horloge de couche 2. L'horloge asservie de qualité immédiatement inférieure est parfois appelée horloge de nœud local ou horloge de couche 3.

horloge de référence

Rec. G.701

Horloge de stabilité et de précision très élevées qui peut être complètement autonome et dont la fréquence sert de base de comparaison pour les fréquences d'autres horloges.

horloge de référence primaire

Rec. G.810

Horloge de référence qui produit un signal de rythme ayant un écart de fréquence à long terme maintenu à $1 \cdot 10^{-11}$ ou mieux, par rapport au Temps Universel Coordonné (UTC). Les dispositions concernant l'horloge de référence primaire sont données dans la Recommandation G.811.

Remarque 1 – L'horloge de référence primaire peut produire un signal de rythme complètement indépendant d'autres références ou, en variante, ne pas avoir une utilisation entièrement autonome. Dans ce dernier cas, elle peut utiliser la commande directe à partir de sources usuelles de signaux horaires et de fréquences définies par référence à l'UTC.

Remarque 2 – Cette horloge est parfois appelée horloge de couche 1 (horloge ayant la qualité la plus élevée dans le réseau).

horloge maîtresse

Rec. G.701

Horloge servant à commander la fréquence d'autres horloges.

hypothèse alternative H_1

Suppl. n° 6 (II.3)

Hypothèse, généralement composite, que l'on oppose à l'*hypothèse nulle.*

hypothèse nulle H_0

Suppl. n° 6 (II.3)

Hypothèse que l'on doit soit rejeter, soit ne pas rejeter ou accepter à l'issue du *test statistique.*

I

identificateur

Rec. Z.100

Identification unique d'un objet, il est formé d'un *préfixe* et d'un *nom.*

identificateur (ID)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Caractère, ou groupe de caractères, utilisé pour identifier ou désigner un élément de donnée et, éventuellement, indiquer certaines propriétés de cette donnée.

identificateur d'article

Rec. T.411

Chaîne de caractères précédant la première ligne de caractères d'une portion de contenu et servant à identifier le texte qui suit.

identificateur de classe d'objet

Rec. T.412

L'attribut identifie une description de classe d'objet uniquement dans le contexte du document.

identificateur de commande (IC); identificateur de réponse (IR)

Rec. T.62

Information d'en-tête qui identifie la commande ou la réponse concernée.

identificateur de communication

*Série X**

Service inter-réseaux qui est un nom d'identification affecté par le réseau d'origine à chaque communication virtuelle établie ou partiellement établie et qui, lorsque utilisé couplé avec l'adresse de l'ETTD appelant, identifie de manière unique la communication virtuelle pour une période de temps.

identificateur de connexion pour le protocole (N)/identificateur de connexion pour le protocole (N)

Rec. X.200

Identificateur spécifiant de manière unique une connexion (N) dans le contexte d'une connexion (N – 1) multiplexée.

identificateur de connexion pour le service (N)/identificateur de connexion pour le service (N)

Rec. X.200

Identificateur spécifiant de manière unique une connexion (N) dans le contexte des entités (N + 1) correspondantes.

identificateur de contexte de présentation

Rec. X.226

Identificateur d'un contexte de présentation spécifique. Cet identificateur est unique au cours d'une connexion de présentation et connu des deux machines protocole de présentation. Le contexte par défaut n'a pas d'identificateur de contexte de présentation associé.

identificateur de destination

Rec. Z.341

Identifie, après l'*entrée*, le système (la destination) qui, du point de vue de l'*usager*, devient le nouvel interlocuteur dans un *dialogue*.

identificateur de groupe de paramètres (IGP)

Rec. T.62

Cas particulier de IP qui indique que le champ associé est entièrement composé d'un groupe de paramètres identifiés chacun par un IP.

identificateur de groupe de paramètres (PGI)

Rec. X.225

Identificateur, défini dans la Recommandation X.225 qui indique le type d'informations contenues dans le champ de paramètre associé. Le champ de paramètre associé peut consister en un ensemble d'unités de PI.

identificateur de paramètre (IP)

Rec. T.62

Il indique le type d'information contenu dans un champ ou un groupe de champs associés.

identificateur de paramètre (PI)

Rec. X.225

Identificateur, défini dans la Recommandation X.225, qui indique le type d'informations contenues dans le champ de paramètre associé.

identificateur de point de synchronisation

Rec. X.226

Numéro de série de point de synchronisation, si l'unité fonctionnelle de gestion d'activité de session n'a pas été adoptée; ou couple formé du numéro de série de point de synchronisation et de l'identificateur initial de l'activité en cours, si l'unité fonctionnelle de gestion d'activité de session a été adoptée. L'ordre des identificateurs de point de synchronisation est défini comme étant l'ordre de leurs composants "numéro de série de point de synchronisation".

identificateur de point d'extrémité (EID)

Rec. Q.932

L'élément d'information d'identificateur de point d'extrémité est utilisé pour l'identification du terminal. Les paramètres d'identification de point d'extrémité contiennent un USID et un TID ainsi que des indications complémentaires nécessaires à leur interprétation.

identificateur de profil de service (SPID)

Rec. Q.932

L'identificateur de profil de service est un paramètre transporté dans un élément d'information d'identification de profil de service qui est envoyé par l'usager au réseau pour permettre l'assignation par ce dernier d'un USID et d'un TID. Le SPID d'un usager doit identifier de manière univoque un profil spécifique de caractéristiques de service mémorisées dans le réseau.

Le SPID permettra au réseau de distinguer entre différents terminaux qui ne pourraient pas être distingués par ailleurs (par exemple, même numéro RNIS). La valeur du SPID est donnée à l'usager lorsqu'il souscrit l'abonnement.

identificateur de protocoles

Rec. I.515

Information qui définit les protocoles spécifiques utilisés par un terminal pour assurer le transfert des données.

identificateur de réponse (IR)

Voir:
identificateur de commande (IC); identificateur de réponse.

identificateur de service d'usager (USID)

Rec. Q.932

Un USID identifie de manière univoque un profil de service sur une interface d'accès.

identificateur de SPDU (SI)

Rec. X.225

Informations constituant l'en-tête d'une SPDU et servant à l'identifier.

identificateur de style de formatage

Rec. T.412

Cet attribut identifie un style de formatage uniquement dans le contexte du document.

identificateur de style de présentation

Rec. T.412

Cet attribut identifie un style de présentation uniquement dans le contexte du document.

identificateur de terminal

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse E/D donnant des informations qui identifient un terminal parmi les autres.

Remarque – Exemples: identificateur d'indicatif télex et de terminal télétex.

identificateur de terminal (TID)

Rec. Q.932

Une valeur TID est unique au sein d'un USID donné. Si deux terminaux sur une interface souscrivent au même profil de service, ils recevront tous les deux le même USID. Toutefois, deux TID différents sont nécessaires pour identifier de manière univoque chacun des deux terminaux.

identificateur de terminal télétex

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie l'identificateur de terminal télétex pour un terminal télétex associé à un objet.

Remarque – Le format est conforme à la Recommandation F.200.

identificateur d'enregistrement

Voir:
registration-identifier; identificateur d'enregistrement.

Identificateur d'extrémité de connexion (N)

Rec. X.200

Identificateur de l'extrémité d'une connexion (N) destiné à identifier, en un point d'accès à des services (N), la connexion (N) correspondante.

identificateur d'extrémité de connexion multipoint

Rec. X.200

Identificateur spécifiant l'extrémité de connexion (de la connexion multipoint) qui devrait accepter les données qui sont transférées.

identificateur d'objet

Rec. T.412

L'attribut identifie une description d'objet uniquement dans le contexte du document.

identificateur d'objet

Rec. X.208

Valeur (distinguable de toutes les autres valeurs), associée à un objet informationnel.

identificateur d'origine

Rec. Z.341

Une ou plusieurs *unités d'information* indiquant le domaine physique où a été créée une *sortie.*

identificateur du protocole (N)

Rec. X.200

Identificateur utilisé entre entités (N) correspondantes pour déterminer quel protocole (N) particulier utiliser sur une connexion (N – 1) particulière.

identificateur (en LHM)

Recs. Q.9, Z.341

Représentation d'une entité composée normalement d'un ou plusieurs *caractères.* L'identificateur est utilisé pour identifier ou désigner un élément unique de données. Dans le *langage homme-machine,* le premier caractère est une lettre.

identificateur initial d'activité

Rec. X.226

Attribut d'une activité en cours. Si l'activité a été lancée en utilisant le service de LANCEMENT D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, c'est la valeur du paramètre "identificateur d'activité" des primitives de service de demande et d'indication; si l'activité a été reprise en utilisant le service de REPRISE D'ACTIVITÉ DE PRÉSENTATION, c'est la valeur du paramètre "identificateur de l'ancienne activité" des primitives de service de demande et d'indication.

identificateur logique de contenu ; identificateur de contenu

Rec. T. 412

Ces attributs identifient une description de portion de contenu uniquement dans le contexte du document et ils sont utilisés pour faire référence à cette description.

Ces attributs sont utilisés dans le contexte des relations avec les portions de contenu (voir le § 5.3.3.3 de la Recommandation T.412).

identificateur numérique d'utilisateur

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'adresse E/D se présentant sous la forme d'une séquence unique d'information numérique permettant d'identifier un utilisateur.

identification automatique

Suppl. n° 2 (II.4)

Après établissement d'une communication, transmission sans intervention manuelle au terminal demandeur ou au terminal demandé d'une identification du correspondant.

Remarque – Les signaux d'identification peuvent être émis soit par le terminal, soit par le réseau.

identification de connexion

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Numéro qui identifie sans ambiguïté une certaine connexion à l'interface entre le SSCS et une fonction d'utilisateur.

identification de contexte de présentation

Rec. X.216

Identification d'un contexte de présentation spécifique à la frontière de service conceptuelle.

identification de fonction

Rec. E.131

Information indiquant le type ou les types de traitement à appliquer au service intéressé.

identification de la source

Rec. N.13

Une annonce est émise pour identifier la source des signaux d'essai; elle doit être aussi courte que possible. Il est proposé qu'une telle annonce contienne pour le moins les renseignements suivants:

- nom de l'organisme d'origine;
- emplacement;
- pays.

Le signal radiophonique devrait être contrôlé par le radiodiffuseur émetteur de telle manière que l'amplitude des crêtes ne dépasse que rarement l'amplitude de crête du signal (sinusoïdal d'essai) au niveau maximal permis.

identification de la zone de localisation

Rec. Q.1003

Se compose de trois parties: l'IPSM, l'IRM et l'IZL, l'IPSM est l'indicatif de pays de la station mobile, l'IRM est l'indicatif de réseau mobile et l'IZL est l'identité de zone de localisation destinée à identifier une zone de localisation à l'intérieur d'un RMTP. L'IPSM et l'IRM se composent de caractères numériques (0 à 9); l'IZL peut avoir une longueur variable et peut être codée selon le système de numération hexadécimal.

La longueur totale de l'identification de la zone de localisation doit faire l'objet d'études ultérieures.

L'identification de la zone de localisation est une donnée d'abonné temporaire.

identification de ligne par le réseau

Suppl. n° 2 (II.4)

Transmission par le réseau, à la demande de l'un des correspondants, du numéro d'abonné ou du numéro de ligne de l'autre correspondant.

identification de l'UATLXP

Rec. U.204

Lors de la remise d'un message de personne à personne à un abonné télex, la séquence transmise par l'UATLXP, qui indique le pays d'origine de l'UATLXP est le service MPP.

identification de service

Rec. E.131

Information désignant un service supplémentaire.

identification du réseau de transit

*Série X**

Service inter-réseaux qui désigne chaque réseau de transit assurant la commande d'une partie d'un circuit virtuel établi ou partiellement établi.

identification du type ou du mode de la communication

Rec. E.131

Information servant à donner à l'équipement de commutation une instruction nécessaire pour le choix du réseau ou du mode de communication requis, par exemple lorsqu'il s'agit d'un équipement terminal à fonctions multiples (visiophone, service offert sur réseau à commutation à large bande fonctionnant à 48 kbit/s, etc.).

identité d'appel

Rec. Q.762

Information transmise dans le paramètre référence d'appel, désignant l'identité de l'appel dans le commutateur.

identité de formulaire

Rec. Z.341

Identité appartenant en propre à un *formulaire*, et lui permettant d'être distingué des autres *formulaires.*

identité de la station côtière

Recs. E.210, F.120

Identification de la station côtière X_1, X_2 ... X_k transmise sur le trajet radioélectrique.

Remarque – Dans les Recommandations E.210 et F.120, le terme "identité de la station côtière" est utilisé également dans un but de simplicité pour désigner l'identité de la station terrienne cotière.

identité de la station de navire

Recs. E.210, F.120

L'identification du navire X_1, X_2 ... X_k identifie le navire de manière unique. Elle peut être transmise sur le trajet radioélectrique.

identité de menu

Rec. Z.341

Identité spécifique d'un *menu*, lui permettant d'être distingué d'autres *menus.*

identité de paramètre

Rec. Z.341

Identification de paramètre et *position de paramètre facultative* identifiant un *paramètre* dans un *formulaire.*

identité de sélection

Rec. Z.341

Identité appartenant en propre à une *rubrique de menu* de façon à lui permettre d'être distinguée d'autres *rubriques de menu* dans le cadre du même *menu.*

identité de station de navire

Recs. E.215, F.125

Définie dans l'appendice 43 du Règlement des radiocommunications. Voir aussi les Recommandations E.210 et F.120.

identité du problème concernant le réseau

Recs. Z.337, Z.341

Informations produites dans le centre de gestion du réseau pour indiquer le type de problème détecté et la partie affectée du réseau et/ou des services.

identité du terminal

Rec. Z.331

Identifie un terminal "physique", une voie ou un point d'accès à un système à commande par programme enregistré.

identité internationale de la station mobile (IISM)

Recs. E.112, Q.9

Identification de la station mobile identifiant sans ambiguïté la station mobile à l'échelon international.

L'IISM se compose de l'indicatif de pays de la station mobile (IPSM) suivi de l'identité nationale de la station mobile (INSM).

identité internationale de station mobile (IISM)

Rec. Q.1003

Elle se compose de trois parties, à savoir IPSM, IRM et INSM. L'IPSM se compose de trois chiffres et le IRM de 1 ou 2 chiffres. L'IISM a une longueur variable qui dépend des exigences nationales. La longueur maximale est de 15 chiffres.

Seuls des caractères numériques (0 à 9) sont utilisés dans les IISM.

L'IISM est une donnée d'abonné permanente. (Voir sa définition dans le § 3.5 de la Recommandation E.212).

identité internationale d'une station mobile

Rec. Q.1001

L'identification d'une station mobile identifie de façon unique la SM sur le plan international. L'identité est définie dans la Recommandation E.212.

identité nationale de la station mobile (INSM)

Recs. E.212, Q.9

Identification de la station mobile identifiant sans ambiguïté la station mobile à l'échelon national.

L'INSM se compose de l'indicatif du réseau mobile (IRM) suivi du numéro d'identification de la station mobile (NISM).

identité temporaire de station mobile (ITSM)

Rec. Q.1003

Attribuée par l'ELV et utilisée pour l'identification d'une SM à l'intérieur d'une zone contrôlée par cet ELV. La raison d'être de l'ITSM est de garantir aux stations mobiles la confidentialité de la localisation. Des ITSM peuvent ne pas être attribuées à toutes les SM, par exemple si le service de la confidentialité de la localisation est offert uniquement sur la base d'un abonnement.

L'ITSM est une donnée temporaire d'abonné.

image de caractère

Rec. T.411

Rendu d'un caractère perceptible par l'homme sur un support de présentation.

image de téléécriture

Rec. T.150

Une série d'éléments de présentation de téléécriture visualisés ensemble.

Remarque – L'image de téléécriture peut exister sous forme visible au niveau des dispositifs de sortie ou sous forme de représentation codée.

image du réseau

Rec. M.495

Description logicielle du réseau de transmission à protéger.

imitation de signaux (dans un système de signalisation à fréquences vocales)

Rec. Q.9

Signal intempestif produit dans la bande de signalisation par des courants de conversation ou d'autre type qui ne sont pas de vrais signaux, ce qui provoque le déclenchement d'un récepteur de signaux.

immédiatement supérieur

Rec. X.501

Entrée: Par rapport à une entrée donnée – entrée qui est au sommet initial d'un arc de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT) dont le sommet final est celui de l'entrée considérée.

Objet: par rapport à un objet donné. Objet dont l'entrée d'objet est le supérieur immédiat de l'une quelconque des entrées (objet ou pseudonyme) pour le second objet.

impédance

Rec. 45 bis

Les mesures doivent être effectuées dans des conditions d'adaptation nominale, les accès du commutateur sont terminés sur leur impédance nominale.

impédance de ligne à effet local nul

Rec. P.10

Impédance de circuit qui, lorsqu'elle est branchée aux bornes d'un poste téléphonique, provoque l'annulation de l'effet local.

imperfection
Voir:
défaut mineur; imperfection.

import
Voir:
opération d'importation; import.

importateur

Rec. Z.100

L'*importateur* d'une *variable importée* est l'*instance de processus* qui *importe* la *valeur.*

impulsion en sinus carré

Rec. G.601

Impulsion unidirectionnelle définie par les expressions:

$$y = K \sin^2 (\pi t/2T) \text{ pour } 0 \leqslant t \leqslant 2T$$

$$y = 0 \text{ pour } t < 0 \text{ et } t > 2T$$

où

K est l'amplitude maximale,

T est la *durée* à mi-amplitude *de l'impulsion,*

t est le temps.

inaccessibilité instantanée du central

Rec. E.550

Probabilité que le central en question ne puisse pas accomplir la fonction requise (faire aboutir les appels) dans des conditions données, au moment d'une demande de service.

inaccessibilité moyenne au service du central

Rec. E.550

Moyenne d'inaccessibilité instantanée au service du central pendant une période d'observation spécifiée à l'avance (par exemple, une année).

indéfini (undefined)

Rec. Z.100

Indéfini est, pour chaque sorte, une *valeur* "spéciale" qui indique qu'une *variable* de cette *sorte* n'a pas encore *reçu* de *valeur* normale. Voir la définition du terme *accès.*

indentation

Rec. T.411

Résultat d'un processus de formatage ou de restitution au terme duquel la séquence des images de caractère d'une ligne débute à une certaine distance de la position initiale de la ligne dans la direction du trajet des caractères.

indentation

Rec. T.416

Cet attribut spécifie la distance, dans le sens du trajet des caractères, depuis le bord gauche de la zone de positionnement au point initial de l'objet physique de base dans lequel le contenu du composant logique de base est formaté (voir la figure 10/T.416).

indépendance de la séquence des bits

Rec. G.701

Propriété d'une voie de transmission binaire, d'un circuit de télécommunications binaire ou d'une chaîne de connexion binaire, qui permet de transmettre une suite quelconque d'éléments de signaux binaires à son débit binaire spécifié, sans modification de la valeur d'aucun élément du signal.

Remarque – Les systèmes de transmission réels qui ne sont pas complètement indépendants de la suite des bits peuvent être qualifiés de quasi indépendants de la suite des bits. Dans ce cas, les restrictions doivent être clairement indiquées.

indicateur

Rec. Z.341

Entrée de *caractère* par un *usager*, ou *sortie* par un *système*, pour indiquer un état ou demander une *action* de l'*usager* ou du *système*.

indicateur d'accès RNIS

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière pour indiquer si le protocole de signalisation d'accès est ou non RNIS.

indicateur d'accusé de réception

Rec. Q.255

Information indiquant si une erreur a été décelée ou non dans une unité de signalisation qui vient d'être reçue.

indicateur d'appel de groupe fermé d'usagers

Rec. Q.762

Information indiquant si l'appel concerné peut ou non être établi en tant qu'appel de groupe fermé d'usagers, et, si tel est le cas, si l'accès sortant est ou non autorisé.

indicateur d'appel d'essai (émis dans le sens : vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal occupant la place du chiffre de langue lorsque l'appel provient d'un équipement d'essai.

indicateur d'appel national/international

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant indiquant au réseau national d'arrivée si l'appel doit être traité comme un appel international ou national.

indicateur de catégorie du demandé

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière, indiquant la catégorie de l'abonné demandé, par exemple abonné ordinaire ou appareil à prépaiement.

indicateur de catégorie du demandeur

Rec. Q.9

Information envoyée vers l'avant pour indiquer la catégorie du demandeur, utilisée avec d'autres informations d'établissement de la communication afin de choisir le traitement approprié pour la communication.

indicateur de commande de protocole

Rec. Q.762

Information comprenant l'indicateur de méthode de bout en bout, l'indicateur d'interfonctionnement, l'indicateur d'information de bout en bout, l'indicateur de méthode SSCS et l'indicateur de Sous-Système Utilisateur pour le RNIS. L'indicateur de commande de protocole est contenu dans les deux domaines de paramètre indicateurs d'appel émis vers l'avant et vers l'arrière, et il décrit les capacités de signalisation utilisés/utilisables pour cette connexion réseau.

indicateur de continuité

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, indiquant si le contrôle de continuité sur le circuit sortant est positif ou non. Une indication de contrôle de continuité positif signifie également la continuité des circuits précédents et la vérification positive de la connexion interne du commutateur, selon les normes de fiabilité applicables.

indicateur de contrôle

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière pour indiquer si l'adresse a été fournie par l'usager ou le réseau.

indicateur de contrôle de continuité

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, indiquant si un contrôle de continuité sera ou non effectué sur le(s) circuit(s), ou s'il est (ou a été) ou non effectué sur un circuit amont.

indicateur de crédit

Rec. Q.762

Information émise dans une demande de connexion, indiquant la taille de la fenêtre demandée par le Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores, pour une connexion de bout en bout.

indicateur de demande d'adresse du demandeur

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière, demandant l'envoi de l'adresse de l'abonné demandeur.

indicateur de demande de catégorie du demandeur

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière demandant l'envoi de la catégorie de l'abonné demandeur.

indicateur de demande d'identification d'appel malveillant (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière pour demander l'identité du demandeur aux fins d'identification d'appel malveillant.

indicateur de demande d'informations de taxation (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, pour demander l'envoi d'informations relatives à la taxation de l'appel.

indicateur de destination (télégramme public)

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie le pays et la ville associés à l'objet (le destinataire) dont on a besoin pour assurer le service public des télégrammes.

Remarque – Voir les Recommandations F.1 et F.31.

indicateur de formatage

Rec. T.416

Cet attribut indique si le contenu d'un composant de base a été formaté par un processus de formatage de contenu ou non.

indicateur de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Résultat logique de la comparaison des paramètres de gestion du réseau et de la comparaison des seuils.

indicateur de la catégorie du demandeur

Rec. Q.254

Information transmise vers l'avant spécifiant la *catégorie du demandeur* et, pour les communications semi-automatiques, la *langue de service* que doivent utiliser les opératrices d'arrivée, de trafic différé ou d'assistance.

Les catégories de demandeur suivantes sont différenciées:

- opératrice,
- abonné ordinaire,
- abonné prioritaire,
- transmission de données,
- appel d'essai.

indicateur de la nature de l'adresse

Rec. Q.762

Information accompagnant une adresse, dont elle indique la nature, par exemple un numéro RNIS international, un numéro RNIS national significatif ou un numéro d'abonné RNIS.

indicateur de la nature du circuit

Rec. Q.254

Information transmise vers l'avant indiquant la nature du ou des circuits en amont déjà utilisés dans la communication:

- *circuit par satellite*, ou
- *circuit n'empruntant pas un satellite.*

Un centre international recevant cette information l'utilisera (en liaison avec la partie pertinente de l'information d'adresse) pour déterminer la nature du circuit de départ à choisir.

indicateur de longueur (INL)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Domaine de six bits qui permet de faire la différence entre les trames sémaphores de message, d'état du canal sémaphore ou de remplissage, et qui indique, dans le cas où sa valeur binaire est inférieure à 63, la longueur de la trame.

indicateur de longueur (IL)

Rec. T.62

Il représente la longueur, en octets, d'un champ ou d'un groupe de champs associés.

indicateur de longueur (LI)

Rec. X.225

Indicateur qui représente la longueur du champ de paramètre associé.

indicateur de maintien (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière demandant le maintien de la connexion.

indicateur de maintien effectué (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, indiquant que la connexion sera maintenue, après que le demandeur ou le demandé ait essayé de libérer la connexion.

indicateur de méthode de bout en bout

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, indiquant, le cas échéant, les méthodes disponibles pour le transfert de l'information de bout en bout.

indicateur de méthode SSCS

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière indiquant les méthodes SSCS disponibles, le cas échéant, pour le transfert d'information de bout en bout.

indicateur de modification

Rec. Q.762

Information émise dans les indicateurs de modification d'appel pour spécifier si la modification d'appel est vers le service 1 ou vers le service 2.

indicateur de multiplicité d'un sous-système

Rec. Q.712

Le domaine "indicateur de multiplicité d'un sous-système" est utilisé pour indiquer le nombre de sous-systèmes dupliqués associés.

indicateur de numéro du demandeur incomplet

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, indiquant que le numéro complet de l'abonné demandeur n'est pas inclus.

indicateur de numéro réseau interne

Rec. Q.762

Information émise vers le commutateur d'arrivée, pour lui indiquer si l'appel est autorisé dans le cas où ce numéro s'avérerait être un numéro réseau interne (par exemple, un point d'accès au réseau mobile).

indicateur de parité

Rec. Q.762

Information accompagnant une adresse indiquant si le nombre de signaux d'adresse de cette dernière est pair ou impair.

indicateur de plan de numérotage

Rec. Q.762

Information accompagnant un numéro indiquant le plan de numérotage dont ce numéro fait partie (par exemple, numéro RNIS, numéro télex).

indicateur de préférence pour le Sous-Système Utilisateur pour le RNIS

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, pour indiquer que l'utilisation du Sous-Système Utilisateur pour le RNIS est obligatoire ou souhaitée dans toutes les parties de la connexion, à l'intérieur du réseau.

indicateur de progression

Rec. I.515

Information fournie au terminal RNIS pour lui signaler qu'un interfonctionnement a eu lieu.

indicateur de prolongement d'appel possible

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière, pour indiquer qu'un prolongement d'appel peut avoir lieu suivant la réponse (ou la non-réponse) du demandé.

indicateur de raison du renvoi initial

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière indiquant pourquoi l'appel a été initialement renvoyé.

indicateur de Recommandation

Rec. Q.762

Information accompagnant une valeur de cause et identifiant la Recommandation dont la cause est extraite.

indicateur de renvoi

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, indiquant si l'appel a été prolongé ou réacheminé et si la divulgation de l'information de renvoi au demandeur est restreinte.

indicateur de réponse à une demande d'adresse du demandeur

Rec. Q.762

Information émise en réponse à une demande d'adresse du demandeur, indiquant si l'adresse demandée est incluse, non incluse, indisponible ou incomplète.

indicateur de réponse à une demande de catégorie du demandeur

Rec. Q.762

Information émise en réponse à une demande de catégorie de l'abonné demandeur, indiquant si l'information demandée est incluse ou non dans la réponse.

indicateur de réponse à une demande d'informations de taxation (utilisation normale)

Rec. Q.762

Information émise en réponse à une demande d'informations de taxation, indiquant si les informations sont incluses ou non.

indicateur de reprise

Voir:
indicateur de suspension/reprise.

indicateur de réseau

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie du domaine sous-service de l'octet d'information de service qui peut être utilisée pour faire la distinction entre les messages du réseau sémaphore national et ceux du réseau sémaphore international.

indicateur de restriction de divulgation d'adresse

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière pour indiquer que l'information d'adresse ne doit pas être divulguée à un abonné du réseau public, mais peut être fournie à un autre réseau public. Cet indicateur peut aussi servir à indiquer que la validité de l'adresse ne peut être garantie.

indicateur de restriction de divulgation d'événement

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière pour indiquer que le demandeur ne doit pas être informé de cet événement.

indicateur de satellite

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant indiquant le nombre de circuits satellites dans la connexion.

indicateur de service

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Information incluse dans un message de signalisation et qui identifie l'utilisateur auquel le message appartient.

indicateur de service supplémentaire

Rec. Q.762

Information émise dans les messages relatifs aux services supplémentaires identifiant le ou les services supplémentaires concernés.

indicateur de Sous-Système Utilisateur pour le RNIS

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer que le Sous-Système Utilisateur pour le RNIS est utilisé dans toutes les parties précédentes de la connexion, à l'intérieur du réseau. Dans le cas où cette information est émise vers l'arrière, les parties précédentes se situent en direction du demandé.

indicateur de suppresseur d'écho

Rec. Q.254

Information transmise vers l'avant pour indiquer si un demi-suppresseur d'écho de départ est inséré dans la connexion.

indicateur de suppresseur d'écho

Rec. Q.762

Information indiquant si un demi-suppresseur d'écho est ou non inséré dans la connexion.

indicateur de suppresseur d'écho
Voir:
indicateurs d'indicatifs de pays et de suppresseur d'écho (émis dans le sens: vers l'avant).

indicateur de suspension/reprise

Rec. Q.762

Information émise dans les messages Suspension et Reprise pour indiquer si la suspension/reprise de l'appel a le réseau ou l'abonné RNIS pour origine.

indicateur de taxation

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière pour indiquer si l'appel est taxable ou non.

indicateur d'état de circuit

Rec. Q.762

Information indiquant l'état du circuit dans le commutateur émetteur.

indicateur d'état de la ligne appelée

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière pour indiquer l'état de l'abonné demandé, par exemple abonné libre.

indicateur d'événement

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière, indiquant le type d'événement qui a provoqué l'envoi d'un message de progression d'appel vers le commutateur local de départ.

indicateur d'extension

Rec. Q.762

Information indiquant si oui ou non, le domaine d'un octet qu'elle qualifie a été étendu.

indicateur d'indicatif de pays

Recs. Q.9, Q.254

Information émise vers l'avant indiquant si l'indicatif de pays est inclus ou non dans l'information d'adresse.

indicateur d'information dans la bande

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière pour indiquer la présence d'information ou d'une configuration binaire appropriée dans la bande.

indicateur d'information de bout en bout

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer si le commutateur qui l'émet, dispose d'autres informations relatives à l'appel susceptibles d'être transférées de bout en bout. L'indication que l'information de bout en bout est disponible implique, si émise vers l'avant, que le commutateur d'arrivée peut demander cette information avant d'établir l'appel vers le demandé.

indicateur d'information demandée

Rec. Q.762

Information émise dans un message d'information pour indiquer si ce dernier est ou non une réponse à un message de demande d'information.

indicateur d'interfonctionnement

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer si le Système de Signalisation n° 7 est utilisé ou non dans toutes les parties de la connexion, à l'intérieur du réseau.

indicateur du type de message de supervision de groupe de circuits

Rec. Q.762

Information émise dans un message de blocage ou de déblocage de groupe de circuits, pour indiquer si le blocage (déblocage) est relatif à la maintenance ou à une faute matérielle.

indicateur prêt

Rec. Z.341

Indicateur utilisé dans l'*indication prêt* pour indiquer que le *système* est prêt à recevoir l'information.

indicateurs de nature du circuit (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signaux envoyés seulement sur demande transmise par certains signaux vers l'arrière et utilisant une deuxième signification de certains signaux, pour indiquer si une liaison par satellite est déjà incluse, ou non, dans la communication.

indicateurs de signalisation d'usager à usager

Rec. Q.762

Information accompagnant une demande (ou la réponse à une demande) du service supplémentaire signalisation d'usager à usager.

indicateurs d'indicatifs de pays et de suppresseur d'écho (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signaux indiquant:

- si l'indicatif de pays figure ou non dans l'information d'adresse (selon qu'il s'agit d'une communication internationale de transit ou terminale);
- s'il faut ou non insérer un demi-suppresseur d'écho de départ dans le premier centre international atteint;
- s'il faut ou non insérer un demi-suppresseur d'écho d'arrivée (un demi-suppresseur d'écho de départ ayant déjà été inséré dans la connexion).

indicatif

Voir:

signal d'identification; indicatif.

indicatif de pays

Recs. E.160, Q.10

Combinaison de 1, 2 ou 3 chiffres caractérisant le pays de destination.

Exemples:

7 URSS;
54 Argentine;
591 Bolivie.

Remarque 1 – Lorsqu'un pays emploie différents préfixes internationaux, il est possible d'utiliser une numérotation abrégée. Dans ce dernier cas, pour des communications à destination d'un pays appartenant à un groupe défini, on peut utiliser un indicatif de pays régional comportant moins de chiffres que l'indicatif de pays normal.

Exemples:

Pour le trafic entre les pays d'Amérique latine, il serait possible d'utiliser les indicatifs régionaux suivants:

1 Argentine;
2 Brésil;
3 Chili, etc.

Remarque 2 – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, aucun indicatif de pays ne doit être composé pour le trafic entre deux d'entre eux. Pour l'accès à partir des autres pays, ils peuvent:

- ou bien figurer sous un même indicatif de pays;
- ou bien avoir des indicatifs de pays séparés,

la recommandation de ne pas dépasser, pour le numéro international, un nombre maximal de chiffres étant dûment prise en considération.

indicatif de pays de la station mobile (IPSM)

Recs. E.212, Q.9

Partie de l'identification de la station mobile identifiant sans ambiguïté le pays de domicile de la station mobile.

indicatif de pays pour la transmission de données

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, élément du format international X.121 comprenant trois chiffres attribués par le CCITT et publié dans la Recommandation X.121.

indicatif de réseau de destination (RD)

Recs. E.160, Q.10

Un champ de code facultatif, appartenant au plan de numérotage de la Recommandation E.164, qui identifie le réseau de destination desservant l'abonné de destination. Il assure la fonction de sélection du réseau de destination de l'IND. Dans certains cas, il peut se combiner avec un indicatif interurbain pour former l'IND. L'indicatif RD peut être un chiffre décimal ou une combinaison de chiffres décimaux (ne comprenant pas de préfixe).

indicatif de réseau mobile (IRM); code de réseau mobile (CRM)

Recs. E.212, Q.9

Chiffre ou combinaison de chiffres dans la partie nationale de l'identification de la station mobile identifiant sans ambiguïté le réseau mobile terrestre public (RMTP) de rattachement de la station mobile.

indicatif d'usager du service MPP

Rec. U.204

En cas de numérotation à une étape, il s'agit de l'indicatif qui est renvoyé au réseau télex à la réception d'un signal "Qui êtes-vous" et qui identifie uniquement l'usager MPP enregistré pour le réseau télex.

indicatif interurbain

Recs. E.160, Q.10

Chiffre ou combinaison de chiffres [à l'exclusion du préfixe national (interurbain)] caractérisant la zone de numérotage appelée à l'intérieur d'un pays donné (ou d'un groupe de pays réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré).

La composition de l'indicatif interurbain doit précéder celle du numéro d'abonné lorsque le demandeur fait partie d'une zone de numérotage différente de celle du demandé.

Suivant les différents pays, cet indicatif interurbain est constitué:

a) soit par un *indicatif régional* caractérisant la zone géographique dont fait partie l'abonné demandé et à l'intérieur de laquelle les abonnés s'appellent entre eux par leur numéro d'abonné;

exemples:

en France:

zone de Paris (départements de la Seine, des Yvelines, de la Seine-et-Marne, de l'Oise, etc.): indicatif interurbain 1,

zone de Nice (département des Alpes-Maritimes): indicatif interurbain 93,

en Belgique:

zone de Bruxelles: indicatif interurbain 2,

zone de Namur: indicatif interurbain 81,

en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas:

la zone géographique définie ci-dessus correspond en général au réseau local:

réseau local de Düsseldorf: indicatif interurbain 211,

réseau local d'Amsterdam: indicatif interurbain 20,

au Royaume-Uni:

cette définition s'applique à certains réseaux, tel celui de Londres, dont l'indicatif interurbain est 1,

au Canada et aux Etats-Unis:

la zone géographique définie ci-dessus correspond à une "zone de plan de numérotage" (NPA):

zone de Montréal: "indicatif NPA" 514,

zone de New York: "indicatif NPA" 212;

b) soit par un *indicatif de zone de numérotage* suivi d'un indicatif de central lorsque le numéro d'abonné du demandé qui figure à l'annuaire ne comporte pas mention de l'indicatif caractérisant ce central;

exemples:

dans certaines régions du Royaume-Uni:

Truro (centre de groupe): indicatif interurbain 872,

Perranporth (dans le groupe de Truro): indicatif interurbain 872 57.

indicatif national de destination (IND)

Recs. E.160, Q.10

Un champ de code, appartenant au plan de numérotage de la Recommandation E.164 qui, combiné avec le numéro de l'abonné (NA), constituera le numéro national (significatif) du numéro international RNIS. L'IND aura une fonction de sélection de réseau et (ou) d'indicatif interurbain.

L'IND peut être un chiffre ou une combinaison de chiffres décimaux (ne comprenant pas de préfixe) caractérisant une zone de numérotation à l'intérieur d'un pays (ou d'un groupe de pays compris dans un plan de numérotation intégré).

L'IND doit être inséré avant le numéro de l'abonné demandé lorsque le demandeur et le demandé se trouvent dans des zones de numérotage différentes.

L'attribution des IND relève de l'Administration nationale et la structure de cet indicatif peut donc varier d'un pays à un autre. Elle peut avoir le format d'un indicatif interurbain, ou servir à la sélection d'un réseau de destination.

L'IND peut, dans certains cas, assurer une combinaison des deux fonctions susmentionnées.

indicatif télex

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie l'identificateur de terminal télex pour un terminal télex associé à un objet.

Remarque – Le format est conforme à la Recommandation F.60.

indicatif UATLXP

Rec. U.204

En cas de numérotation à deux étapes, il s'agit de l'indicatif de l'UATLXP de destination, qui est toujours renvoyé par l'UATLXP pour répondre à la réception d'un signal "Qui êtes-vous".

indication

Rec. V.25 bis

Instruction ou réponse fournie par l'équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) à l'équipement terminal de traitement de données (ETTD) au titre de la procédure d'appel automatique.

indication audible

Rec. E.182

Par indication audible on entend une onde sonore composée de fréquences comprises entre 300 et 3400 Hz, utilisée pour informer l'usager de l'état d'une communication téléphonique ou d'un service supplémentaire.

indication automatique de date et d'heure

Suppl. n° 2 (II.4)

Envoi automatique par le réseau de la date et de l'heure de début d'une communication soit au terminal demandeur seulement, soit aux deux terminaux demandeur et demandé.

indication automatique de surcharge

Rec. Q.762

Information envoyée au commutateur situé à l'autre extrémité du circuit pour indiquer que le commutateur émetteur a atteint un niveau de surchage donné.

indication de défaillance en amont

Rec. G.701

Indication fournie par un multiplexeur numérique, une section de ligne numérique ou une section radioélectrique numérique quand un signal appliqué à son accès d'entrée dépasse la limite de maintenance prescrite.

indication de défaillance en amont (IDA)

Rec. M.60

L'indication de défaillance en amont donnée par une entité de maintenance signifie que le signal parvenant à cette entité est défectueux. Il indique que la défaillance s'est produite en amont de ce point, aussi n'est-il pas entrepris d'activité de maintenance inutile.

indication de demande de bloc de paramètres

Rec. Z.341

Indication du *système* à l'*usager*, lui demandant l'*entrée* de *paramètres*.

indication de durée

Rec. U.140, Suppl. n° 2 (II.4)

Envoi par le réseau au poste payeur de l'indication de la durée taxable d'une communication, soit avant que le poste payeur ait été libéré, soit par rappel à un moment approprié.

Remarque – Cette information peut être fournie automatiquement ou à la demande.

indication de message en instance

Rec. Z.341

Moyen d'annoncer, à l'intérieur d'une *procédure de dialogue*, la présence d'une *sortie* à priorité élevée adressée à ce *terminal homme-machine.*

indication de taxe

Suppl. n° 2 (II.4)

Envoi par le réseau au terminal payeur de l'indication de la taxe afférente à une communication, soit avant que le terminal payeur ait été libéré, soit par rappel à un moment approprié.

Remarque – Cette information peut être fournie automatiquement ou sur demande.

indication d'échappement

Rec. Z.341

Mécanisme qui indique que le ou les caractères suivants ne doivent pas être interprétés selon les règles de la *syntaxe* normale.

indication d'erreur

Rec. X.224

INDICATION DE RÉINITIALISATION DE RÉSEAU ou de DÉCONNEXION DE RÉSEAU, avec un code "cause" indiquant une erreur, reçue par une entité de transport de la part du fournisseur du service de réseau.

indication des paramètres de contrôle de flux pour service de communication virtuelle

Voir:
sélection, négociation et indication des paramètres de contrôle de flux pour service de communication virtuelle.

indication "prêt"

Rec. Z.317

L'indication "prêt" indique que le sens du dialogue a changé et que le système attend que l'information soit donnée sur le terminal. L'indication "prêt" est représentée par le symbole < (plus petit que) précédé facultativement par les caractères de mise en page appropriés. Le symbole < (plus petit que) n'est pas obligatoire dans le cadre du LHM étendu, (voir les Recommandations Z.321 à Z.323), car l'indication que le terminal est prêt pour l'introduction d'information peut être donnée par la position du curseur, ou une information supplémentaire contenue quelque part dans le menu ou le formulaire.

indication "prêt"

Rec. Z.341

Elément de *sortie* utilisé dans une *procédure de dialogue* pour indiquer que la direction du dialogue a changé et que le *système* est prêt à recevoir une *commande* ou un *identificateur de destination.* Est aussi utilisée en tant qu'*invitation à identification.*

indication (primitive)

Rec. X.210

Primitive émise par un fournisseur de service:

i) pour appeler une certaine procédure; ou

ii) pour indiquer qu'une procédure a été appelée par l'utilisateur de service au point d'accès au service équivalent.

indice

Rec. Z.341

Combinaison de caractères consistant en un ou plusieurs *chiffres*. Utilisé dans les *noms de paramètres* composés.

indice de force des sons (déconseillé)

Voir:
équivalent pour la sonie.

indirect-submission port ; accès de dépôt indirect

Rec. X.413

Accès permettant de fournir le service abstrait de dépôt indirect dans le cadre du service abstrait MS. Le service abstrait de dépôt indirect offre les mêmes possibilités que le service abstrait de dépôt de messages (depuis le service abstrait MTS) et permet en outre de retransmettre des messages stockés dans le MS.

indisponibilité (U)

Rec. X.137

Rapport, sur une période longue, entre le temps d'indisponibilité du service et l'horaire de service prévu, exprimé en pourcentage.

indisponibilité asymptotique U

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, de la *disponibilité instantanée* quand on fait tendre le temps vers l'infini.

Remarque – Dans certaines conditions, par exemple densité de défaillance constante et densité de réparation constante, l'*indisponibilité asymptotique* peut être exprimée par la formule:

$$U = \frac{TMI}{TMI + TMD}$$

où

TMD est le *temps moyen de disponibilité*
TMI est le *temps moyen d'indisponibilité.*

indisponibilité d'un point relais

Rec. Q.716

Ce paramètre caractérise l'indisponibilité des fonctions de traduction du SSCS d'un point relais.

indisponibilité d'une relation SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre caractérise l'impossibilité pour deux utilisateurs du SSCS de communiquer par l'intermédiaire du SSSR.

Ce paramètre est déterminé par l'indisponibilité des composants individuels d'une relation SSCS: SSCS aux deux extrémités, une ou plusieurs relations sémaphores et aucun, un ou plusieurs point(s) relais avec et sans mise en relation.

Il est possible de réduire cette indisponibilité par la duplication des routes au niveau SSCS.

indisponibilité (instantanée), U(t)

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité pour qu'une *entité* soit *indisponible* à un *instant* donné, *t.*

indisponibilité moyenne asymptotique $\overline{U}$

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, de l'*indisponibilité moyenne* sur un *intervalle de temps* (t_1, t_2) lorsqu'on fait tendre t_2 vers l'infini.

Remarque 1 – L'*indisponibilité moyenne asymptotique* se déduit de l'*indisponibilité moyenne* par la formule:

$$\overline{U} = \lim_{t_2 \to \infty} \overline{U}\ (t_1, t_2)$$

Remarque 2 – Si une limite existe, elle ne dépend pas de t_1.

indisponibilité moyenne $\overline{U}(t_1, t_2)$

Suppl. n° 6 (II.3)

Moyenne de l'*indisponibilité instantanée* pendant un *intervalle de temps* donné, (t_1, t_2).

Remarque – L'*indisponibilité moyenne* se déduit de l'*indisponibilité instantanée* par la formule:

$$\overline{U}(t_1, t_2) = \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} U\ (t)dt.$$

individu

Voir:
entité; individu.

indivisibilité

Rec. T.412

Cet attribut spécifie que le contenu de l'objet logique doit être formaté à l'intérieur d'un seul objet physique qui est d'une classe d'objet ou d'une catégorie physique ou d'un type d'objet spécifiés. Cet attribut ne restreint pas le formatage des autres objets logiques à l'intérieur du même objet physique.

inférieur subordonné

Rec. X.501

Le contraire de supérieur.

INFO

Recs. G.960, I.430

Signal défini de couche 1 ayant une signification et un codage spécifiés à une interface usager-réseau pour l'accès de base.

information-base; base d'information

Rec. X.413

Objets dans le MS qui stockent les informations concernant le service abstrait MS, par exemple, base d'informations de messages enregistrés qui met en mémoire les messages et les rapports remis dans le MS.

information-base-type; type de base d'information

Rec. X.413

Type de base d'informations, par exemple, les messages enregistrés.

information concernant la compatibilité de couches inférieures

Rec. I.515

Information qui définit les caractéristiques des couches inférieures d'un terminal.

information d'adresse de protocole de réseau

Rec. X.213

Information codée dans une unité de données de protocole de réseau servant à transporter la sémantique d'une adresse de point d'accès à un service de réseau. (Il s'agit du "signal d'adresse" ou du "codage de signal d'adresse" utilisés dans le cadre des réseaux publics pour données.)

information d'appel

Rec. E.182

L'information d'appel comprend l'information d'adresse normale, les codes de commande de services supplémentaires et d'autres informations transmises par l'abonné par l'intermédiaire du cadran ou du clavier.

information de compatibilité de couches supérieures

Rec. I.515

Information qui définit les caractéristiques des couches supérieures d'un terminal.

information de contenu

Rec. T.412

Cet attribut spécifie la partie de la description de portion de contenu qui est composée des éléments de contenu (par exemple, caractères graphiques, pixels) régis par une architecture de contenu.

information de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Ensemble des informations produites dans le centre de gestion du réseau qui décrivent l'état et le fonctionnement du réseau, les conditions anormales détectées, l'identité des problèmes et les commandes actives de gestion du réseau.

information de liaison défaillante

Glos. (VI.3)

Information transmise sur une liaison de signalisation pour en indiquer la défaillance: elle consiste en blocs alternés de signaux de passage sur liaison de réserve et d'unités de signalisation de synchronisation.

information de localisation

Rec. Q.1001

L'enregistreur de localisation doit contenir au moins les renseignements suivants sur une station mobile:

- identité internationale de la station mobile,
- localisation effective de la station mobile (par exemple, RMTP, zone du CCM, zone de localisation, le cas échéant).

information de rythme

Rec. G.701

Information contenue dans un signal et relative au rythme d'un autre signal.

information de signalisation

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Contenu d'information d'un signal ou d'un message de signalisation.

information de signalisation (domaine d') (INF)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble des bits d'une trame sémaphore de message qui véhicule l'information relative à une transaction d'un utilisateur particulier et qui contient toujours une étiquette.

information de synchronisation

Rec. G.701

Information relative aux relations entre les rythmes de deux ou plusieurs signaux.

information de taxation

Rec. Q.86

Service qui permet à l'usager qui paye une communication de recevoir une information relative à la taxation en fonction de l'utilisation. Ce service n'est pas destiné à remplacer les données de taxation dans le réseau qui sont considérées comme l'information correcte dans tous les cas.

Ce service peut comprendre un ou plusieurs des cas suivants:

a) données de taxation à la fin de la communication;

b) demande de données de taxation pendant une communication;

c) données de taxation au moment de l'établissement de la communication.

information de type I

Rec. Q.931

Information relative au terminal appelant qui est uniquement utilisée à l'extrémité pour permettre de prendre une décision au sujet de la compatibilité du terminal. Tel est le cas, par exemple, pour le type de modem. Cette information est codée dans les octets 5 à 7 de l'élément d'information de compatibilité de couche inférieure.

information de type II

Rec. Q.931

Sélection d'un service support parmi les différents services support offerts par le réseau auquel l'usager demandeur est relié. Ce type d'information est présent même s'il n'y a pas d'interfonctionnement. Tel est le cas, par exemple, pour l'information numérique sans restriction. Cette information est codée dans:

i) les octets 3 et 4 (y compris les octets 4a et 4b si nécessaire) de l'élément d'information de mode de fonctionnement du support lorsque le mode de transfert requis par l'usager demandeur est le mode circuit;

ii) les octets 3, 4, 6 et 7 (y compris les octets 4a et 4b si nécessaire) de l'élément d'information de mode de fonctionnement du support lorsque le mode de transfert requis par l'usager demandeur est le mode paquets.

information de type III

Rec. Q.931

Information concernant le terminal ou l'appel. Elle sert à décider de la compatibilité du terminal de destination et, éventuellement, à faciliter l'interfonctionnement avec d'autres RNIS ou d'autres réseaux spécialisés. Tel est le cas, par exemple, pour le codage loi A. Cette information est codée dans l'octet 5 de l'élément d'information de mode de fonctionnement du support.

information d'entrée

Voir:

entry-information; information d'entrée.

information d'erreur d'entrée

Rec. Z.341

Information décrivant l'emplacement et la nature d'une erreur d'entrée.

information du système

Rec. Z.341

Information relative à l'état du *système*. Peut contenir, par exemple, des *indicateurs* d'état du *système*, des *indicateurs* d'alarme et un *indicateur d'attente de message*.

information dupliquée

Rec. F.500

Information reproduite.

information d'usager à usager

Rec. Q.762

Information provenant d'un usager et transmises de façon transparente par l'intermédiaire du réseau entre commutateur local de départ et d'arrivée.

information numérique sans restriction

Rec. I.140

Transfert de la séquence de bits d'information à son débit binaire spécifié sans altération.

information relative aux possibilités support

Rec. I.515

Information spécifique qui définit les couches inférieures du réseau.

information supplémentaire

Rec. E.131

Toute information, autre que celle d'identification de mode ou de type de communication, d'accès aux services supplémentaires, d'identification de service ou de fonction, de séparation de blocs et de suffixe de message, qui doit être envoyée par l'abonné au central pour l'exécution d'une opération de commande. L'information supplémentaire peut comprendre un ou plusieurs blocs.

information supplémentaire

Rec. Z.341

i) Information générale, portant sur la manière de procéder, c'est-à-dire sur le mode de sélection d'une rubrique, d'un *formulaire*, d'un *menu*, ou sur la manière de soumettre un *formulaire* au *système*.

ii) Liste des valeurs possibles à associer à une ou plusieurs *entités d'information* dans des *diagrammes de structure d'information*.

information supplémentaire

Rec. Z.341

Information fournissant une explication à l'*usager*, s'il en a besoin, pour faciliter l'*entrée* de la *valeur d'un paramètre*.

information supplémentaire d'en-tête

Rec. Z.341

Donne une information venant en supplément de l'*en-tête de sortie* effective, comme le numéro de séquence, le numéro de processeur, le dispositif de *sortie*, ou le jour de la semaine.

information sur les événements de maintenance (IEM)

Rec. M.60

Cette information doit être engendrée à la suite d'événements quand aucune action immédiate du personnel de maintenance n'est requise parce que la performance totale n'est pas en danger. Les actions de maintenance peuvent être exécutées selon un programme ou après accumulation d'informations sur les événements de maintenance.

information sur les paramètres

Rec. V.110

Information sur les protocoles des adaptateurs de terminaux (TA), les paramètres des TA, et (facultativement) information sur la maintenance.

informations complémentaires sur la mise en œuvre du protocole destinées au test (PIXIT)

Rec. X.290

Déclaration faite par le fournisseur ou le réalisateur d'une IUT, contenant toutes les informations, en plus de celles fournies dans la PICS, concernant l'IUT et son environnement de test, ou y renvoyant; elle permettra au laboratoire de test d'exécuter sur cette IUT la suite de tests appropriée.

informations de connaissance

Rec. X.518

Informations qu'un agent de système d'annuaire (DSA) possède sur des entrées qu'il détient et sur la façon de localiser d'autres entrées dans l'annuaire.

informations de contrôle de fenêtre

Rec. X.224

Informations contenues dans une TPDU et concernant les limites inférieure et supérieure de la fenêtre de transmission.

informations de contrôle de l'interface (N)

Rec. X.200

Informations transférées entre une entité (N + 1) et une entité (N) pour coordonner leur travail commun.

informations de contrôle du protocole (N)

Rec. X.200

Informations échangées entre entités (N), via une connexion (N – 1), pour coordonner leur travail commun.

informations indispensables (des observations automatiques internes)

Rec. E.425

Le taux de prises avec réponse (TPR) (voir sa définition) ou le taux de tentatives de prises avec réponse (TTPR) (voir sa définition), selon le cas, exprimé en termes de tentatives, de tentatives ayant abouti et de pourcentage de tentatives ayant abouti.

informations relatives aux connaissances

Rec. F.500

Type d'attribut qui indique une description détaillée et lisible par une personne des connaissances maîtrisées par un DSA particulier.

informations supplémentaires (des observations automatiques internes)

Rec. E.425

Informations sur les dérangements de signalisation, le comportement de l'abonné et le réseau.

... inhérent

Voir:

... intrinsèque; ... inhérent.

inhibition par la gestion

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion du trafic sémaphore, servant à maintenir un canal sémaphore dans un état de non-disponibilité pour le trafic sémaphore engendré par le Sous-système Utilisateur, à l'exception du trafic d'essai et de maintenance.

initialisation

Rec. M.30

Fixer un processus pour un état spécifié. Il peut s'agir d'un état de redémarrage ou des niveaux intermédiaires.

INITIALISATION

Rec. Z.333

Appliquer aux données ou à l'équipement spécifiés une condition ou une valeur initiale (normale) définie au préalable.

initialisation
Voir:
set (initialisation).

initialiser

Rec. Z.341

Action de mettre certaines données ou équipement dans un état initial prédéfini ou à une valeur initiale prédéfinie (normale).

initiative locale

Rec. X.224

Décision prise par un système concernant des aspects de son comportement, au niveau de la Couche Transport, qui ne sont pas couverts par les spécifications du protocole de la Recommandation X.224.

initiative locale

Rec. X.225

Décision prise par un système à propos d'aspects de son comportement dans la couche session qui ne sont pas couverts par les spécifications du protocole de la Recommandation X.225.

initiative locale

Rec. X.226

Décision prise par un système à propos d'aspects de son comportement dans la couche présentation, qui ne sont pas couverts par les spécifications de la Recommandation X.226.

installation d'abonné

Rec. S.140

Ensemble des lignes, postes terminaux principaux et supplémentaires, commutateur privé, organes de manœuvre et autres appareils qui se trouvent dans les locaux de l'abonné.

installation d'abonné (déconseillé)
Voir:
équipement d'abonné.

installation d'enregistrement

Suppl. n° 2 (II.4)

Installation assurant la fonction d'enregistrement et retransmission.

Remarque – Cette installation peut être incluse dans un terminal ou être centralisée.

installation (téléphonique) intérieure

Rec. P.10

Réseau téléphonique installé dans les locaux d'une personne ou d'un organisme particuliers.

Remarque – Par convention, on considère comme une installation téléphonique intérieure un ensemble de *postes téléphoniques installés* desservis par une seule *ligne téléphonique d'abonné.*

installation télétex à postes multiples

Rec. F.200

Installation télétex qui comprend plusieurs postes de travail.

instance

Rec. Z.100

Une *instance* d'un *type* est un objet qui a les propriétés du *type* (telles que données dans la définition).

instance de processus

Rec. Z.100

Instance dynamiquement créée d'un *processus.* Voir les définitions des termes *SELF, SENDER (ÉMETTEUR), PARENT (ASCENDANT)* et *OFFSPRING (DESCENDANT).*

instant

Suppl. n° 6 (II.3)

Point déterminé sur une échelle de temps.

Remarque – L'échelle de temps peut être continue comme le temps d'horloge ou discrète comme, par exemple, le nombre de cycles d'utilisation.

instant de décision ; instant de décision d'un signal numérique

Rec. G.701

Instant auquel une décision est prise au sujet de la valeur probable d'un élément de signal numérique reçu.

instant significatif

Rec. R.140

Instant où se produit une mutation.

Remarque – Instant du passage d'un état significatif à un autre.

instant significatif ; instant significatif d'un signal numérique

Rec. G.701

Instant de début d'un élément de signal dans un signal temporel discret.

... instantané

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une valeur d'une *caractéristique* déterminée pour un *instant* donné.

instantiation

Rec. Z.100

Création d'une *instance* d'un *type.*

instants idéals

Rec. R.140

Instants avec lesquels coïnciderait l'instant significatif (s'il existait) dans certaines conditions à spécifier selon les cas.

Remarque – Il faut indiquer dans chaque cas comment déterminer ces instants idéals.

a)Signal arythmique

L'instant idéal associé à l'élément de départ est celui où débute cet élément. L'instant idéal associé à chacun des autres éléments est *n* fois l'intervalle unitaire théorique après l'instant idéal de l'élément de départ du même signal, *n* étant le rang de cet autre élément dans le signal.

L'intervalle unitaire normalisé devrait servir d'intervalle unitaire théorique; on peut aussi prendre l'intervalle qui correspond à la rapidité de modulation moyenne réelle pour autant qu'elle soit spécifiée.

L'instant qui correspond au début de l'élément de départ d'un signal devrait être connu comme l'instant idéal de référence pour ce signal.

b)Signal isochrone

Un instant idéal de référence peut être choisi arbitrairement. Tous les autres en sont déduits par intervalles égaux aux intervalles significatifs théoriques correspondants.

En l'absence de toute autre raison déterminante, l'instant idéal de référence sera choisi de manière que la valeur moyenne des écarts par rapport à cet instant soit nulle.

instruction d'affectation

Rec. Z.100

Instruction qui affecte une *valeur* à une *variable.*

instruction d'alarme

Rec. Z.341

Instruction donnant une information relative à une situation d'alarme, comme le degré (niveau) d'alarme ou l'origine de l'alarme.

instruction de fin

Rec. Z.317

Une instruction de fin indique qu'une séquence d'exploitation est terminée.

instruction de fin

Rec. Z.341

Termine une information de *sortie* du *système* dans une séquence d'exploitation quand la fin n'est pas évidente.

integer

Voir:
entier (integer).

intégrité de 8 kHz

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand:

i) à chaque interface usager-réseau, des intervalles de 125 µs sont implicitement ou explicitement délimités, et

ii) la remise de tous les bits présentés dans un intervalle unique délimité de 125 µs a lieu dans un intervalle unique délimité de 125 µs correspondant.

intégrité de 8 kHz avec temps de propagation différentiel restreint (TPDR)

Rec. I.140

Cette valeur s'applique lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- en chaque point d'une connexion ou d'un élément de connexion, les créneaux numériques sont explicitement ou implicitement démarqués pour chaque canal d'information ou ensemble de canaux d'information; et
- les parties de l'information soumises aux créneaux numériques à l'extrémité d'émission parviennent à l'extrémité de réception avec un temps de propagation différentiel inférieur à 50 ms (provisoire).

intégrité de la séquence des intervalles de temps

Rec. Q.9

Garantie que l'information numérique contenue dans les *n* intervalles de temps d'une connexion à intervalles de temps multiples arrive à la sortie (ou au terminal) dans le même ordre qu'à son entrée.

intégrité de la séquence d'intervalles de temps

Rec. I.140

Cette valeur s'applique lorsque:

i) à chaque interface usager-réseau, les créneaux numériques sont explicitement ou implicitement démarqués pour chaque canal d'accès d'un ensemble de canaux d'accès, et

ii) les parties de l'information délivrées à l'extrémité de réception à partir des créneaux numériques sont placées dans le même ordre que celles présentées à l'extrémité d'émission.

Remarque – Le fait de préserver l'ordre des bits dans un créneau numérique donné de l'extrémité d'émission à l'extrémité de réception ne fait pas partie de cette définition.

intégrité de la suite des éléments numériques

Rec. G.701

Propriété d'une voie de transmission numérique, d'un circuit numérique de télécommunications ou d'une chaîne de connexion numérique, qui permet de transmettre un signal numérique sans modification de l'ordre de succession des éléments de signal.

intégrité de la suite des octets

Recs. G.701, Q.9

Propriété d'une voie de transmission numérique, d'un circuit numérique de télécommunications ou d'une chaîne de connexion numérique, qui permet de transmettre un signal numérique composé d'octets sans modification de l'ordre de succession de ces octets.

intégrité de l'information

Rec. I.122

L'intégrité de l'information dans un réseau assurant un service support de répétition de trames définit que toutes les trames acheminées par le réseau satisfont au contrôle de la séquence de contrôle de trame (FCS).

intégrité de l'unité de données de service

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand:

i) à chaque interface usager-réseau, les protocoles prévoient un mécanisme pour l'identification des limites des unités de données de service (par exemple, séquence complète de paquets X.25), et

ii) la remise de tous les bits présentés dans une unité de données de service unique a lieu dans une unité de données de service correspondante.

intégrité de service

Recs. E.800, M.60

Mesure dans laquelle un *service* est fourni sans dégradations excessives, une fois ce *service* obtenu.

Remarque – L'*intégrité de service* est caractérisée par la *qualité de transmission* du système utilisé.

intégrité des bits

Rec. Q.9

Existe lorsque les valeurs des bits dans chaque octet d'un train de bits numérique à la sortie d'un dispositif ou système demeurent les mêmes par rapport à l'entrée.

Remarque – Les dispositifs de traitement numérique tels que les convertisseurs loi A/loi μ, les suppresseurs d'écho et les blocs numériques doivent être neutralisés pour assurer l'intégrité des bits.

intégrité des communications pour le service téléphonique

Rec. E.855

Niveau de maintien d'une communication téléphonique établie sans interruption excessive de transmission.

intégrité sur les éléments binaires

Rec. Q.551

L'intégrité des éléments binaires est la propriété d'une demi-connexion d'un commutateur numérique par laquelle les valeurs binaires et la séquence de bits dans un octet appliqué à l'entrée d'une demi-connexion sont reproduites exactement à la sortie.

Remarque – Les dispositifs de traitement numérique tels les convertisseurs loi-A/loi-μ, les suppresseurs d'écho et les affaiblisseurs numériques, doivent être neutralisés pour assurer l'intégrité sur les bits.

intensité (instantanée) de défaillance z(t)

Suppl. n° 6 (II.3)

Limite, si elle existe, du quotient de l'*espérance mathématique* du nombre de *défaillances* d'une *entité réparée*, pendant un *intervalle de temps*, $(t, t + \Delta t)$, par la *durée* de l'*intervalle de temps*, Δt, lorsque cette *durée* tend vers zéro.

Remarque – L'*intensité instantanée de défaillance* s'exprime par la formule:

$$z(t) = \lim_{\Delta t \to 0+} \frac{E\,[N(t + \Delta t) - N(t)]}{\Delta t}$$

où $N(t)$ est le nombre de *défaillances* pendant l'*intervalle de temps* $(0, t)$.

intensité moyenne de défaillance, $\bar{z}\,(t_1, t_2)$

Suppl. n° 6 (II.3)

Moyenne, sur un *intervalle de temps* donné, (t_1, t_2), de l'*intensité instantanée de défaillance.*

Remarque – L'*intensité moyenne de défaillance* se déduit de l'*intensité instantanée de défaillance* par la formule:

$$\bar{z}\,(t_1\ ,\ t_2) = \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} z(t)\ dt.$$

intention d'appel

Rec. E.600

Désir d'établir une connexion avec un usager.

Remarque – L'intention d'appel se manifeste habituellement par une demande d'appel. Toutefois, des demandes d'appel peuvent être supprimées ou différées par l'usager demandeur qui s'attend, à un moment donné, à rencontrer une mauvaise qualité de service.

interaction à l'alternat

Rec. X.200

Mode d'interaction dans lequel l'entité de présentation dont c'est le tour peut émettre, alors que sa correspondante n'est autorisée qu'à recevoir.

interaction bidirectionnelle simultanée

Rec. X.200

Mode d'interaction dans lequel chacune des deux entités de présentation peut simultanément envoyer et recevoir.

interaction monologue

Rec. X.218

Mode d'interaction dans lequel une seule entité d'application peut être l'expéditeur.

interaction unidirectionnelle

Rec. X.200

Forme de fonctionnement d'une interaction à l'alternat dans laquelle le tour ne change jamais de côté.

interactive

Rec. Z.341

Situation dans laquelle l'*usager* peut procéder à l'*introduction d'information.*

intercommunication

Rec. F.200

Dans un contexte télétex, il s'agit d'une relation entre services, dont l'un est un service télétex, permettant à l'usager de ce dernier de communiquer avec les usagers des autres services.

intercommunication

Rec. F.710

L'intercommunication dans le domaine de la téléconférence suppose la possibilité (qui pourrait être répartie entre les réseaux ou entre les terminaux) de traduire la présentation de l'information donnée pour un service en information susceptible d'être présentée dans un autre service et, si nécessaire, l'interfonctionnement entre les réseaux.

Ce principe s'applique entre les services utilisés dans l'environnement TC et entre un service TC et un autre service.

intercommunication

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, relation entre des services où l'un des services est un service de traitement des messages, ce qui permet à l'utilisateur de ce dernier service de communiquer avec des utilisateurs d'autres services.

Remarque – A titre d'exemple, on peut citer l'intercommunication entre le service MPP et le service télex et l'intercommunication entre les services de messagerie et les services de remise physique.

intercommunication

Rec. F.500

Dans le cadre des services d'annuaire, la relation entre services où un des services est un service d'annuaire, ce qui permet à l'usager d'un service de communiquer avec l'annuaire.

Remarque – Ce terme s'applique également à la relation, respectivement, entre services d'annuaire publics et privés, entre services d'annuaire de différents fournisseurs de service et entre domaines de gestion de l'annuaire.

interconnexion de réseaux

Rec. U.140

Possibilité pour les postes raccordés à un réseau de télécommunications d'entrer en communication avec les postes raccordés à un autre réseau.

INTERDICTION

Rec. Z.333

Empêcher que des actions, réponses ou fonctions déterminées du système se produisent. Ces fonctions peuvent normalement être autorisées par la conception du système ou par l'action d'AUTORISATION définie dans la Recommandation Z.333.

interdiction d'accès

Suppl. n° 2 (II.4)

Fonction d'un réseau de télécommunications consistant à interdire les appels à destination ou en provenance de certains abonnés, à destination ou en provenance de certains services, de certaines directions ou de certains terminaux.

interdire

Rec. Z.341

Action d'empêcher la réalisation d'*actions* particulières du *système*, de réponses ou *fonctions* particulières du *système;* ces *fonctions* peuvent normalement être autorisées par conception du *système* ou par une *action autorisation.*

interface ; jonction

Recs. G.701, I.112, M.60

Frontière commune entre deux systèmes associés.

interface

*Série X**

Limite commune à deux unités fonctionnelles, définie selon le cas par des caractéristiques fonctionnelles, des caractéristiques communes d'interconnexion physique, les caractéristiques des signaux et d'autres caractéristiques.

Remarque — Ce concept suppose la spécification de la connexion entre deux dispositifs affectés à des fonctions différentes.

interface à horloge centralisée

Rec. G.701

Interface telle que pour chaque sens de transmission des signaux à transférer, les signaux de rythme associés sont fournis par une horloge centralisée aux deux équipements terminaux situés de part et d'autre de cette interface.

Remarque — Le rythme de l'horloge centralisée peut être déduit d'un signal de ligne entrant désigné.

interface abonné-réseau (déconseillé)

Voir:
interface usager-réseau.

interface codirectionnelle

Rec. G.701

Interface à travers laquelle les signaux à transférer et les signaux de rythme associés sont transmis dans le même sens.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

interface complète entre une station de base (SB) et ses stations mobiles associées (SM)

Rec. Q.1063

Définie par la structure de l'interface en un point donné du temps. Cette interface peut évoluer dans le temps.

interface contradirectionnelle

Rec. G.701

Interface que les signaux de rythme, associés aux deux sens de transmission des signaux à transférer, traversent dans le même sens.

interface de couche

Rec. I.112

Frontière commune entre des couches adjacentes d'une hiérarchie de fonctions.

interface de nœud du réseau (INR)

Rec. I.113

Interface entre deux nœuds de réseau (par exemple, équipements de multiplexage numérique synchrone, commutateurs numériques).

interface d'opération

Rec. X.219

Dans une entité d'application, interface entre l'élément utilisateur et les éléments du service d'application, définie comme un ensemble de services d'éléments du service d'application (opérations distantes) offerts à l'élément utilisateur en notation RO.

interface entre couches

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Frontière entre deux couches adjacents du modèle.

interface étiquetée à auto-cadrage

Rec. I.113

Interface dont tout le train de bits en série consiste en un multiplexage par étiquetage à auto-cadrage.

interface ETTD/ETCD

*Série X**

Ensemble de règles applicables à la limite entre équipements terminaux de traitement de données (ETTD) et équipements de terminaison du circuit de données (ETCD) dans les réseaux de transmission de données.

Remarque – Cette expression sera normalement utilisée dans le cadre des services offerts à l'usager par l'intermédiaire d'un réseau de transmission de données. Selon la nature des services considérés, une interface ETTD/ETCD pourra englober les fonctions d'une ou de plusieurs couches.

interface F

Rec. M.30

L'interface F est appliquée aux points de référence f.

interface G

Rec. M.30

L'interface G est appliquée aux points de référence g.

interface homme-machine

Rec. Q.9

Interface entre une personne et un système (par exemple, un terminal à écran utilisé pour l'interaction avec un système d'exploitation).

interface homme-machine

Rec. Z.341

C'est l'ensemble des *entrées, sorties, actions* spéciales, ainsi que des mécanismes d'interaction homme-machine, en particulier les *procédures de dialogue*, ainsi que les relations réciproques identifiées pour ces entités dans les différents *domaines fonctionnels.*

interface ; interface physique

Recs. G.960, I.430

Frontière commune entre équipements physiques.

interface multiplex

*Série X**

Interface ETTD/ETCD qui achemine le train de bits d'un certain nombre de voies d'abonné au moyen du multiplexage par répartition dans le temps.

interface physique

Recs. I.112, Q.9

Frontière commune entre deux équipements.

interface Q

Rec. M.30

L'interface Q est appliquée aux points de référence q. La classe des interfaces Q se décompose en trois sous-classes, assurant la souplesse de mise en œuvre. Ces sous-classes sont:

- L'interface Q_1 destinée à connecter les ER qui ne contiennent pas de FM aux DM ou aux ER contenant une FM à travers un RCL.
- L'interface Q_2 destinée à connecter les DM aux DM, les ER qui contiennent une FM aux DM ou aux autres ER qui contiennent une FM à travers un RCL.
- L'interface Q_3 destinée à connecter les DM, les ER qui contiennent une FM et les SE aux SE à travers un RCD.

Remarque 1 – Des applications différentes des applications de base ne sont pas exclues lorsque différentes fonctions sont combinées pour être mises en œuvre.

Remarque 2 – D'une manière générale, une interface portant un numéro plus élevé utilisera un protocole plus compliqué qu'une interface portant un numéro moins élevé.

interface tramée

Rec. I.113

Interface dont le train de bits en série est segmenté en trames périodiques physiques. Chaque trame est divisée grâce à une répartition fixe en un en-tête et une charge utile d'information.

interface usager-réseau

Recs. G.960, I.430

Interface à laquelle s'appliquent les protocoles d'accès et qui est située au point de référence S ou T.

interface usager-réseau

Rec. I.112

Interface à laquelle s'applique le protocole d'accès, placée entre l'équipement terminal et une terminaison du réseau.

interface V

Recs. G.960, I.430

Interface numérique qui coïncide en général avec le point de référence V.

Remarque 1 – Une interface V spécifique est désignée par un numéro suffixe.

Remarque 2 – Les interfaces V sont des interfaces de réseau internes.

interface V

Rec. Q.9

Interface de commutateur numérique pour l'accès d'abonné qui coïncide avec le point de référence V.

Remarque 1 – Une interface V spécifique est désignée par un numéro suffixe.

Remarque 2 – Les interfaces V sont des interfaces de réseau interne.

interface X

Rec. M.30

L'interface X est appliquée aux points de référence x.

interfonctionnement

Rec. F.710

Relation entre les systèmes, réseaux, terminaux et leurs composants, qui se rapporte essentiellement à la signalisation, aux protocoles (niveaux inférieurs) et aux autres moyens techniques de mettre en œuvre des services.

interfonctionnement

Rec. I.510

Dans le cadre des Recommandations de la série I.500, le terme *interfonctionnement* est utilisé pour exprimer les interactions entre des réseaux, entre des systèmes terminaux ou entre des parties de ceux-ci, dans le but d'établir une entité fonctionnelle capable d'assurer une communication de bout en bout. Les interactions nécessaires pour établir une entité fonctionnelle reposent sur la mise en œuvre de fonctions et sur les moyens qui permettent de choisir ces fonctions.

interfonctionnement

Rec. Q.602

Par définition l'interfonctionnement est:

- le transfert commandé de l'information de signalisation à l'interface entre différents systèmes de signalisation avec maintien à l'identique ou traduction de la signification (selon des règles définies) de l'information ainsi transférée, et
- l'application des procédures de commutation correspondant à ce transfert.

interfonctionnement dans le service télétex entre des réseaux différents

Rec. F.200

Possibilité d'établir des communications à partir d'un équipement télétex desservi par un réseau, à destination d'un équipement télétex desservi par un autre réseau (éventuellement de type différent).

interfonctionnement de la signalisation

Rec. Q.300

L'interfonctionnement de la signalisation est le transfert contrôlé de l'information de signalisation au travers d'une jonction entre des systèmes de signalisation, la signification de l'information transférée étant identique, ou cette signification étant traduite selon une manière définie.

interfonctionnement de services

Recs. T.62, T.62 bis

Possibilité d'émettre et de recevoir une information entre un équipement terminal télétex et un équipement terminal d'un autre service, par exemple télex.

interfonctionnement des plans de numérotage

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, méthodes visant à déterminer l'interfonctionnement entre réseaux appliquant des plans de numérotage internationaux différents.

Remarque – Des exemples d'interfonctionnement de plan de numérotage sont donnés dans les Recommandations X.122, E.166 et I.332.

interfonctionnement entre le service télétex et d'autres services

Recs F.200, F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Possibilité d'échanger (émission et réception) des informations entre un équipement télétex et un équipement/usager d'un autre service, par exemple le service télex, la messagerie de personne à personne, le vidéotex, etc.

interfonctionnement par mappage de commande d'appel

Rec. X.300

Technique d'interfonctionnement dans laquelle toutes les informations de commande d'appel (y compris l'adressage) acheminées par le ou les protocoles utilisés pour la commutation par un sous-réseau sont mises en correspondance (mappées) avec les informations de commande d'appel (y compris d'adressage) acheminées par le ou les protocoles utilisés pour la commutation par l'autre sous-réseau.

interfonctionnement par point d'accès

Rec. X.300

Technique d'interfonctionnement dans laquelle toutes les informations de commande d'appel (y compris l'adressage) acheminées par le ou les protocoles utilisés pour la commutation par un sous-réseau sont utilisées pour sélectionner ou atteindre le point d'interfonctionnement. Ultérieurement, un protocole de convergence acheminant toutes les informations de commande d'appel (y compris d'adressage) sera utilisé sur ce sous-réseau; elles seront mises en correspondance avec les informations d'adressage acheminées par les protocoles utilisés pour la commutation par l'autre sous-réseau.

interfonctionnement vidéotex

Rec. T.564

Permet à un terminal vidéotex appartenant à un service vidéotex donné d'un pays donné d'interagir en temps réel avec un ordinateur principal vidéotex situé dans un autre pays. Cet ordinateur principal peut être un centre vidéotex ou un ordinateur extérieur.

INTERROGATION

Rec. Z.333

Permet une visualisation des valeurs actuelles des informations dans un ensemble de données ou plus.

interrogation d'annuaire

Rec. F.500

Méthodes permettant d'obtenir des résultats à partir d'une requête adressée à un annuaire par le biais des opérations suivantes: lecture, comparaison, listage, recherche ou abandon.

interroger

Rec. Z.341

Action de fournir une visualisation de la valeur courante des éléments d'un ou plusieurs *ensembles de données.*

interruption

Rec. M.60, O.61

Dans le contexte de la Recommandation O.61, une interruption est considérée comme tout arrêt de transmission ou chute, au-dessus d'un seuil déterminé, du niveau d'un signal d'essai.

interruption

Recs. M.60, O.62

Dans le contexte de la Recommandation O.62, une interruption est considérée comme tout arrêt de transmission ou chute, au-dessous d'un seuil déterminé, du niveau d'un signal d'essai à 2 kHz.

interruption

Rec. Q.9

Suspension d'un processus, tel que l'exécution d'un programme, provoquée par un événement extérieur à ce processus et réalisée de façon à en permettre la reprise.

interruption

Recs. X.216, X.217

Une procédure d'un service est interrompue par un autre service, si le second service a pour conséquence que des primitives du premier ne sont pas utilisées comme spécifié pour la procédure de ce premier service.

interruption ; coupure d'un service

Recs. E.800, M.60

Inaptitude temporaire d'un *service* à être fourni, dont la *durée* est supérieure à un minimum donné, caractérisée par un changement au-delà de limites fixées d'au moins une caractéristique essentielle au *service.*

Remarque 1 – Une *interruption* d'un *service* peut être due à un *état d'incapacité* des *entités* utilisées pour le *service* ou à des causes extérieures telles qu'une trop forte demande.

Remarque 2 – Une *interruption* d'un service est en général une *interruption* qui peut être caractérisée par une valeur anormale du niveau du signal, du niveau de bruit, de la distorsion du signal, du taux d'*erreur,* etc.

interruption de transmission

Rec. E.855

Impossibilité momentanée de fournir un trajet de transmission entre usagers pendant moins de 10 secondes (durée maximale) ou pendant une durée supérieure à une autre valeur donnée (durée minimale), caractérisée par un abaissement du niveau de puissance du signal reçu au-dessous d'un certain seuil.

intersection

Rec. T.411

Zone commune à deux objets de présentation ou plus qui se chevauchent en totalité ou en partie sur le support de présentation.

intervalle de confiance

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle aléatoire, limité par les valeurs de deux *statistiques* ou par la valeur d'une seule, tel que la *probabilité* pour qu'un paramètre à estimer appartienne à cet intervalle soit égale à une valeur donnée $1 - \alpha$, où α est le *niveau de signification.*

intervalle de quantification

Rec. G.701

L'un des intervalles employés dans une quantification (voir la figure 2/G.701).

intervalle de temps

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des *instants* compris entre deux *instants* donnés.

intervalle de temps
Voir:
créneau temporel.

intervalle de temps de signalisation

Rec. Q.9

Intervalle de temps commençant lors d'une phase particulière de chaque trame et attribué à la transmission de la signalisation.

intervalle de temps de verrouillage de trame

Rec. Q.9

Intervalle de temps commençant lors d'une phase particulière de chaque trame et attribué à la transmission d'un signal de verrouillage de trame.

intervalle de temps de voie

Rec. Q.9

Intervalle de temps commençant lors d'une phase particulière d'une trame et attribué à une voie afin de transmettre un signal de caractère et, éventuellement, une signalisation dans l'intervalle de temps ou une autre information.

Remarque – L'expression "intervalle de temps de voie" peut être, le cas échéant, suivie d'une description appropriée. Exemple: "intervalle de temps de voie téléphonique".

intervalle de temps élémentaire (déconseillé)
Voir:
créneau temporel élémentaire.

intervalle de temps pour élément numérique; créneau temporaire élémentaire

Recs. G.701, Q.9

Intervalle de temps attribué à un élément numérique unique.

intervalle élémentaire de temps de trame

Rec. R.140

Intervalle élémentaire de temps d'une trame généralement affecté à une voie affluente.

intervalle significatif

Rec. R.140

Intervalle de temps entre deux instants significatifs consécutifs.

intervalle statistique de dispersion

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle aléatoire, limité par les valeurs de deux *statistiques* ou par la valeur d'une seule, tel que la *probabilité* pour qu'une fraction de la population au moins égale à une valeur donnée comprise entre 0 et 1 appartienne à cet intervalle soit égale à une valeur donnée $1 - \alpha$, où α est le *niveau de signification.*

intervalle unitaire

Rec. G.701

Durée nominale qui sépare deux instants significatifs consécutifs d'un signal isochrone.

intervalle unitaire

Rec. R.140

Plus courte durée théorique d'un intervalle significatif.

Remarque – En télégraphie, l'intervalle unitaire équivaut à l'intervalle minimal.

intervention partielle

Rec. G.164

Etat temporaire d'intervention, présent au début de l'intervention, caractérisé par un bref temps de maintien de l'intervention. L'affaiblissement à la réception peut être inséré au cours de l'intervention partielle, à condition qu'il ait aussi le bref temps de maintien de l'intervention.

intervention pour transfert d'abonné ; intervention pour changement de numéro d'appel

Suppl. n° 2 (II.4)

Avis envoyé automatiquement par le réseau à tout terminal demandeur pour l'informer d'un nouveau numéro attribué au terminal demandé, suivi soit d'un renvoi d'appel, soit de la libération du demandeur.

Remarque – Il est également possible de prévoir pour ce cas, un signal de service suivi de la libération.

intervention totale

Rec. G.164

Etat stable d'intervention, qui peut suivre l'état d'intervention partielle, une fois qu'il a été déterminé, avec une grande probabilité, que le signal qui a provoqué l'intervention est un signal de parole. Cet état est caractérisé par l'insertion de l'affaiblissement à la réception et par des temps de maintien de l'intervention plus longs.

... intrinsèque ; ... inhérent

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une valeur déterminée en supposant que les conditions de maintenance et d'exploitation sont idéales.

introduction d'information

Rec. Z.341

Expression générale pour chacun des trois *éléments de dialogue.*

introduction d'information par remplissage de formulaire

Rec. Z.341

Elément de dialogue par lequel l'*entrée* de *valeurs de paramètre* est effectuée au moyen d'un *remplissage de formulaire.*

introduction d'information par sélection en mode menu

Rec. Z.341

Elément de dialogue par lequel l'*entrée* d'une *commande* ou d'un *identificateur de destination* est effectuée au moyen de la *sélection en mode menu.*

introduction directe d'information

Rec. Z.341

Elément de dialogue par lequel est effectuée l'*entrée* d'une *commande* ou d'un *identificateur de destination,* sans l'aide de *menus* et/ou de *formulaires.*

inversion

Rec. S.140

Passage du mécanisme de *traduction* d'un récepteur télégraphique imprimeur de la position d'impression d'une série de *caractère* à la position d'impression de l'autre série de caractère.

inversion-chiffres

Rec. S.140

Inversion commandant la *traduction* des signaux en *caractères* ou fonctions de la *série des chiffres.*

inversion-lettres

Rec. S.140

Inversion commandant la *traduction* des signaux en *caractères* ou fonctions de la *série des lettres.*

inversion vidéo

Rec. Z.341

Attribut vidéo par lequel l'information peut être affichée par inversion de l'image des caractères, comme par exemple passage de caractères clairs sur fond sombre à des caractères sombres sur fond clair.

invitation à identification

Rec. Z.341

Message demandant à l'*usager* de s'identifier lui-même au moyen d'un *mot de passe* et/ou d'une carte d'identité.

isochrone

Rec. G.701

Qualifie une trame temporelle ou un signal tel que les intervalles de temps entre instants significatifs consécutifs ont la même durée ou des durées des multiples entiers de la durée la plus courte.

Remarque – En pratique, les variations des intervalles de temps sont maintenues entre des limites spécifiées.

isochrone

Rec. R.140

Se dit d'un signal ou d'un phénomène variable dans le temps, caractérisé par des instants significatifs séparés par des intervalles de temps d'une durée théoriquement égale à celle d'un intervalle unitaire ou à un multiple entier de cette durée.

item-filtre

Voir:

filter-item; item-filtre.

itémisation

Rec. T.416

Cet attribut spécifie le placement d'un identificateur d'article qui commencera le composant de base (voir le § 5.2.9 de la Recommandation T.416).

items

Rec. X.208

Séquences de caractères du jeu de caractères ASN.1, dotées d'un nom spécifié au § 8 de la Recommandation X.208, qui sont utilisées pour former la notation ASN.1.

itération

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision* qui indique qu'une utilisation répétitive d'une ou plusieurs *entités d'information* est possible.

itinéraire de certification

Rec. X.509

Séquence ordonnée de certificats d'objets dans l'arbre d'information de l'annuaire (DIT) qui en plus de la clé publique de l'objet initial dans l'itinéraire, peut être traitée pour obtenir celle de l'objet final dans l'itinéraire.

itinéraire de télécommunications

Recs. M.60, Q.9

Trajet continu d'un signal de transmission entre deux points.

Remarque 1 – Peut consister en un support physique de transmission, une bande de fréquences en multiplex fréquentiel, un intervalle de temps en multiplex temporel, etc.

Remarque 2 – L'itinéraire comprend les supports de transmission ainsi que les moyens pour les connecter bout à bout.

J

jauge modale

Rec. P.10

Gabarit utilisé pour vérifier la position de l'anneau de garde sur un combiné par rapport au *plan de référence de l'écouteur* du récepteur.

jeton

Rec. X.215

Attribut d'une connexion de session qui est dynamiquement attribué à un utilisateur du service de session, à un moment déterminé, pour lui permettre de faire usage de certains services.

jeton d'authentification ; jeton

Rec. X.509

Information acheminée au cours d'un échange d'authentifications, qui peut être utilisée pour authentifier son expéditeur.

jeu de caractères ; ensemble de caractères

Recs. Q.9, Z.341

Ensemble fini de caractères différents utilisés dans le *LHM du CCITT.*

jeu de caractères ASN.1

Rec. X.208

Jeu de caractères, spécifié au § 7 de la Recommandation X.208, utilisé dans la notation ASN.1.

jeu de caractères codés ; code

Recs. T.50, T.51, T.61

Ensemble de règles non ambiguës qui définissent un jeu de caractères et établissent une correspondance biunivoque entre les caractères du jeu et leur combinaison binaire.

jeu de caractères dynamiquement redéfinissables (JCDR)

Rec. T.61

Un jeu de caractères graphiques dont le type exact est spécifié et transmis au moment de leur emploi. Ces caractères peuvent être des lettres de l'alphabet, des symboles spéciaux ou des symboles d'éléments d'image. Une fois inscrit en mémoire, un JCDR est considéré comme une pièce de bibliothèque qu'on peut désigner par des séquences ESC appropriées comme des jeux G0, G1, G2 ou G3.

jeu de paramètres qualité de service

Rec. I.122

Pour chaque paramètre de qualité de service, on a défini une série de sous-paramètres à partir des possibilités suivantes:

a) une valeur-*cible* qui est la valeur de qualité de service souhaitée par l'usager demandeur;

b) la valeur de *la plus faible qualité acceptable:* plus faible valeur de qualité de service acceptable pour le demandeur (lorsque la plus faible qualité acceptable concerne le débit, le terme "minimum" peut être utilisé; quand elle s'applique au temps de transfert, le terme "maximum" peut être utilisé);

c) la valeur *disponible*, c'est-à-dire la qualité de service que le réseau est en mesure d'assurer;

d) une valeur *choisie*, c'est-à-dire la qualité de service acceptable pour le demandé.

jeux de caractères graphiques

Rec. T.416

Cet attribut spécifie le ou les jeux de caractères graphiques désignés et/ou appelés au début du composant de base.

joncteur (dans le système automatique crossbar)

Rec. Q.9

Dans les systèmes "crossbar" un joncteur est un circuit aboutissant à ses deux extrémités à des bâtis d'un ensemble de commutation, et se terminant sur un appareil de commutation à chacun de ces bâtis.

jonction

Voir:
interface; jonction.

jonction à horloge centrale

Rec. Q.9

Jonction dans laquelle, pour les deux sens de transmission du signal d'information, les signaux de rythme associés pour l'équipement terminal du centre, tant sur le côté "lignes" que sur le côté "services", sont fournis par une horloge centrale, qui peut, par exemple, être dérivée de certains signaux de ligne entrants (voir la figure 4/Q.9).

jonction codirectionnelle

Rec. Q.9

Jonction à travers laquelle l'information et les signaux de rythme associés sont toujours transmis dans le même sens (voir la figure 3/Q.9).

jonction contradirectionnelle

Rec. Q.9

Jonction à travers laquelle les signaux de rythme associés aux deux sens de transmission sont dirigés vers le côté "services" (par exemple, données ou signalisation) de la jonction (voir la figure 5/Q.9).

jonction de sous-centre

Rec. U.140

Circuit télégraphique reliant un sous-centre au centre de commutation dont il dépend.

jonction ; interface

Rec. Q.9

Limite commune à deux ensembles, par exemple à deux appareils.

Remarque 1 – Une jonction permet de spécifier une seule fois l'interconnexion entre deux machines différentes. Cette spécification porte sur le type, le nombre et le rôle des supports d'interconnexion ainsi que sur le type, la forme et l'ordre de succession des signaux échangés sur ces supports.

Remarque 2 – La Recommandation G.703, par exemple, se rapporte aux caractéristiques physiques, fonctionnelles et électriques d'interfaces nécessaires pour interconnecter des éléments composants de réseaux numériques afin de constituer un conduit ou une connexion numérique.

jonction multiplex interne canal (déconseillé)

Voir:
bus; jonction multiplex interne.

jonction réentrante

Rec. Q.9

Acheminement d'un circuit de l'accès d'arrivée à l'accès de départ dans un étage de commutation afin d'assurer l'accès à l'équipement affecté à des services spéciaux, par exemple les opératrices, les équipements auxiliaires, etc.

Remarque – Ne pas confondre ce terme avec une "entraide", dans laquelle le double passage par le central a pour but de réduire la probabilité d'un encombrement de commutation, pour une communication donnée, et consiste à permettre le choix d'un autre itinéraire entre le nouvel accès d'arrivée et un circuit interurbain sur l'artère désirée.

jour de mesure

Voir:
jour d'essai/de mesure.

jour d'enregistrement

Recs. Z.336, Z.341

Jour auquel un enregistrement a lieu. Plusieurs périodes d'enregistrement sont autorisées au cours d'un jour d'enregistrement. Aucun chevauchement de périodes d'enregistrement n'est autorisé pour une mesure donnée. Les périodes d'enregistrement peuvent avoir différentes durées.

jour d'essai/de mesure

Rec. M.251

Jour où l'essai/la mesure est effectué(e) selon le programme pertinent.

journal de conformité

Rec. X.290

Enregistrement des informations nécessaires à la vérification du verdict rendu issu des tests de conformité.

(probabilité de) justesse de facturation

Rec. E.800

Probabilité, pour une information de facturation présentée à un *usager*, de refléter correctement le type, la destination et la durée de la *communication.*

justification

Rec. G.701

Opération par laquelle le débit numérique d'un signal numérique est modifié sur commande de façon que le signal puisse s'accommoder d'un débit numérique différent de son propre débit, habituellement sans perte d'information.

justification négative

Rec. G.701

Méthode de justification employée lorsque les créneaux temporels élémentaires destinés à la transmission d'un signal numérique ont constamment un débit numérique inférieur à celui du signal original.

Remarque 1 – Les éléments numériques retranchés du signal original sont transmis par des moyens séparés.

Remarque 2 – Les informations qui permettent la restitution des éléments numériques retranchés sont portées par des éléments numériques de service de justification.

justification positive

Rec. G.701

Méthode de justification employée lorsque les créneaux temporels élémentaires destinés à la transmission d'un signal numérique ont constamment un débit numérique supérieur à celui du signal original.

Remarque 1 – On effectue habituellement la justification positive en ménageant dans chaque trame du signal résultant un nombre fixe de créneaux temporels élémentaires appelés créneaux temporels élémentaires justifiables, dans lesquels peuvent être insérées, soit des informations provenant du signal original, soit aucune information, selon les débits numériques respectifs du signal résultant et du signal original.

Remarque 2 – Les informations qui indiquent si les créneaux temporels élémentaires justifiables contiennent des éléments numériques d'information ou des éléments numériques de justification sont portées par des éléments numériques de service de justification.

justification positive/nulle/négative

Rec. G.701

Méthode de justification employée lorsque les créneaux temporels élémentaires destinés à la transmission d'un signal numérique ont un débit numérique qui, au cours du temps, peut être supérieur, égal ou inférieur à celui du signal original.

Remarque 1 – Des créneaux temporels élémentaires justifiables sont ménagés comme indiqué dans la remarque 1 de la définition de la *justification positive.*

Remarque 2 – Des moyens séparés permettant de transmettre les éléments numériques retranchés du signal original sont utilisés comme indiqué dans la remarque 2 de la définition de la *justification négative.*

Remarque 3 – Les informations qui permettent la restitution des éléments numériques originaux sont portées par des éléments numériques de service de justification.

Remarque 4 – Les créneaux temporels élémentaires destinés à la transmission d'un signal numérique ont généralement le même débit numérique nominal que celui du signal original.

justifié

Rec. T.411

Résultat d'un processus de formatage ou d'illustration faisant varier la largeur des caractères ou de l'espacement entre caractères afin de produire un texte dont la présentation est simultanément alignée sur la marge de départ et sur la marge finale.

L

label

Voir:
clé; étiquette label.

laboratoire de test

Rec. X.290

Organisation qui exécute des tests de conformité. Ce peut être un organisme indépendant, un groupe d'utilisateurs, une Administration ou une structure identifiable faisant partie de l'organisme fournisseur.

lancement

Rec. Q.9

Type de composante (dans un protocole) servant à spécifier des opérations particulières à effectuer entre des groupes de messages ayant des fonctions similaires.

langage clair

Rec. F.4

Langage constitué de mots intelligibles dans une ou plusieurs des langues admises par les télégrammes internationaux, c'est-à-dire, au moins le français, l'anglais et l'espagnol, dans toutes les relations. Chaque mot et chaque expression a la signification qui lui est normalement attribuée dans la langue à laquelle il appartient. Un texte rédigé en langage clair peut contenir:

a) des nombres écrits en lettres ou en chiffres;

b) des noms propres ou des adresses abrégées;

c) des groupes comprenant des lettres, chiffres, signes ou toute combinaison de ceux-ci sous réserve que ces groupes n'aient aucune signification secrète.

langage d'assemblage

Rec. Q.9

Langage lié au calculateur, dans lequel la plupart des instructions sont en correspondance biunivoque avec des instructions-machine et qui peut, en outre, comporter d'autres possibilités telles que des macro-instructions.

langage de commande

Rec. Q.9

Langage-source consistant principalement en opérateurs de procédure servant à solliciter les fonctions d'un système d'exploitation.

langage de description et de spécification (LDS)

Rec. Z.341

Langage de description et de spécification spécifié dans les Recommandations de la série Z.100.

langage de spécification et de description (LDS)

Rec. Q.9

Langage du CCITT utilisé dans la présentation de la *spécification fonctionnelle* et de la *description fonctionnelle* des processus de logique interne des systèmes de commutation à commande par programme enregistré (SPC).

langage d'origine; langage-source

Rec. Q.9

Langage dont on traduit les instructions.

langage évolué

Rec. Q.9

Langage de programmation qui, par conception, n'est lié à la structure d'aucun calculateur particulier ou d'aucune classe particulière de calculateurs.

langage homme-machine (LHM)

Rec. Q.9

Langage conçu pour faciliter la commande directe d'un calculateur par l'usager.

langage homme-machine (LHM)

Rec. Z.341

Moyen d'expression utilisé pour une communication entre l'*usager* et le *système*.

langage homme-machine du CCITT

Rec. Q.9

Langage homme-machine (LHM) mis au point par le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT) pour les systèmes de commutation à commande par programme enregistré.

Langage homme-machine du CCITT

Rec. Z.341

Langage homme-machine (LHM) mis au point par le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique (CCITT) pour les *systèmes à commande par programme enregistré* et les *systèmes d'exploitation et de maintenance.*

langage lié au calculateur

Rec. Q.9

Langage de programmation dont la conception est fondée sur la structure d'un calculateur donné ou d'une classe donnée de calculateurs.

langage-machine

Rec. Q.9

Langage lié au calculateur, dont toutes les instructions sont des instructions-machine.

langage résultant; langage-objet

Rec. Q.9

Langage dans lequel on traduit les instructions.

langage secret

Rec. F.4

Langage comprenant des mots dont un ou plusieurs sont:

a) des groupes de lettres, chiffres, signes ou toute combinaison de ceux-ci ayant une signification secrète;
b) des mots appartenant au langage clair et n'ayant pas la signification qui leur est normalement attribuée;
c) d'autres mots ne remplissant pas les conditions du langage clair.

langage-source

Voir:
langage évolué.

large bande

Rec. I.113

Service ou système pour lequel il est nécessaire de disposer de voies de transmission capables de fonctionner à des débits supérieurs au débit primaire.

largeur de bande (d'une fibre optique)

Rec. G.651

Valeur numériquement égale à la fréquence la plus faible à laquelle la valeur de la fonction de transfert d'une fibre diminue à une fraction donnée, généralement -3 dB optique (-6 dB électrique), de la valeur à la fréquence zéro.

Remarque – Plusieurs mécanismes de dispersion limitent la largeur de bande: il s'agit principalement pour les fibres multimodes de la dispersion modale et de la dispersion chromatique (du matériau).

LDS de base

Rec. Z.100

Sous-ensemble du *LDS* défini au § 2 de la Recommandation Z.100.

LDS (langage de description et de spécification du CCITT)

Rec. Z.100

Langage formel fournissant un ensemble de constructions pour la *spécification* des fonctionnalités d'un *système.*

LDS/GR

Rec. Z.100

Représentation graphique du langage *LDS* ou langage *LDS* graphique. La *grammaire* du *LDS/GR* est définie par la *grammaire graphique concrète* et la *grammaire textuelle commune.*

LDS/PE

Rec. Z.100

Ensemble de symboles graphiques qui peuvent être utilisés en conjonction avec le symbole d'*état* du *LDS/GR.*

LDS/PR

Rec. Z.100

Représentation textuelle du langage *LDS* ou langage *LDS* textuel. La *grammaire* du *LDS/PR* est définie par la *grammaire textuelle concrète.*

lecteur de bande

Rec. S.140

Dispositif qui explore une bande d'enregistrement et produit l'émission de signaux correspondant aux données enregistrées.

lecteur imprimeur

Rec. S.140

Appareil qui lit un enregistrement de signaux, par exemple, une bande perforée, et imprime sur une bande ou une page les caractères correspondant aux signaux enregistrés, sans émission.

Par exemple, imprimeur Morse ou imprimeur à cinq moments.

LECTURE

Rec. Z.333

Visualiser successivement les valeurs actuelles des informations dans un ensemble de données. L'usager peut examiner les éléments d'information vers l'avant ou vers l'arrière.

lecture

Rec. Z.341

Action destinée à afficher d'une manière séquentielle les valeurs actuelles des éléments d'un *ensemble de données.* L'*usager* peut examiner les éléments de données vers l'avant ou vers l'arrière.

lettre

Recs. Q.9, Z.341

Caractère faisant partie de l'*ensemble des caractères* qui représente l'alphabet, énuméré dans le tableau 1/Z.314, colonnes 4, 5, 6 et 7, à l'exclusion des positions 5/15 et 7/15 de ce tableau.

LHM

Voir:
langage homme-machine.

liaison

Rec. Q.9

Itinéraire de télécommunications avec des caractéristiques spécifiées entre deux points.

Remarque – La nature des caractéristiques spécifiées peut être ajoutée sous la forme d'un qualificateur, par exemple, liaison numérique, liaison coaxiale, liaison radioélectrique.

liaison commutée

Rec. U.140

Liaison établie temporairement sur demande entre deux stations ou plus leur assurant l'usage exclusif d'une chaîne de connexion maintenue jusqu'à sa libération.

liaison d'accès numérique

Recs. G.960, I.430

Liaison numérique entre le point de référence T et le point de référence V en cas d'accès distant seulement.

liaison de données

Rec. Q.9

Ensemble composé d'installations terminales et du réseau d'interconnexion fonctionnant selon un mode particulier qui permet l'échange de l'information entre installations terminales.

Trajet bidirectionnel de transmssion de données comportant deux voies de données associées, fonctionnant en sens inverse et au même débit binaire.

liaison de données de signalisation

Glos. (VI.3)

Combinaison de deux voies de signalisation (chacune dans une direction) exploitées conjointement dans un même système de signalisation.

liaison de données de signalisation

Voir:
liaison sémaphore de données; liaison de données de signalisation.

liaison de ligne numérique; conduit de ligne numérique

Rec. G.701

Liaison numérique comprenant une section de ligne numérique ou une suite de sections de ligne numériques interconnectées (voir la figure 1/G.701).

liaison de rétablissement; équipement de rétablissement

Rec. M.495

Une liaison ou un équipement qui est utilisé pour la transmission lorsque la liaison ou l'équipement normal n'est pas disponible.

Remarque 1 – Un équipement ou une liaison de rétablissement est en général inactif dans les conditions normales de fonctionnement mais peut être utilisé en conditions normales pour du trafic peu prioritaire ou du trafic pour lequel un degré plus bas de disponibilité est accepté.

Remarque 2 – Ceci ne s'applique pas à un rétablissement du type 1+1 où les deux liaisons supportent le trafic.

liaison de signalisation

Glos. (VI.3)

Combinaison de deux voies de signalisation (chacune dans une direction) exploitées conjointement dans un même système de signalisation.

liaison de signalisation
Voir:
canal sémaphore; liaison de signalisation.

liaison de signalisation de réserve
Voir:
canal sémaphore de secours; liaison de signalisation de réserve.

liaison de signalisation régulière
Voir:
canal sémaphore normal; liaison de signalisation régulière.

liaison de synchronisation

Rec. G.701

Liaison établie entre deux nœuds de synchronisation, sur laquelle une information de synchronisation est transmise.

liaison de transfert

Glos. (VI.3)

Combinaison de deux voies de transfert exploitées conjointement dans un même système de signalisation.

liaison de transmission

Recs. I.112, M.60

Moyen de transmision entre deux points présentant des caractéristiques spécifiées.

Remarque – Le type de trajet de transmission ou la capacité est généralement indiqué(e) par exemple: liaison radioélectrique, liaison par câble à paires coaxiales, liaison à 2048 kbit/s.

liaison de transmission numérique
Voir:
liaison numérique; liaison de transmission numérique; conduit numérique.

liaison en assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. G.211

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3716 kHz) reliant deux équipements terminaux (équipements de modulation de groupe secondaire permettant de réaliser un assemblage de 15 groupes secondaires). Les extrémités de la liaison sont les points des répartiteurs d'assemblages de 15 groupes secondaires (ou deux points équivalents) auxquels les équipements terminaux sont connectés.

Elle peut comporter une ou plusieurs sections d'assemblage de 15 groupes secondaires.

Voir la figure 3/G.211.

Remarque – La notion de liaison en assemblage de 15 groupes secondaires est relative au 2^{e} procédé de modulation mentionné au § 1 de la Recommandation G.211. Elle est équivalente à la notion de liaison en groupe quaternaire du 1er procédé de modulation (900 voies téléphoniques).

liaison en assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3716 kHz) reliant deux répartiteurs d'assemblages de 15 groupes secondaires (ou deux points équivalents). Elle peut être constituée de plusieurs sections d'assemblage de 15 groupes secondaires. Lorsque des équipements terminaux sont reliés à ses deux extrémités, elle devient une partie constitutive d'un assemblage de 15 groupes secondaires acheminant des voies téléphoniques, télégraphiques, des données ou de télécopie, etc.

Voir les figures 2/M.300 à 4/M.300.

liaison en groupe primaire

Recs. G.211, M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur définie (48 kHz) reliant deux équipements terminaux, par exemple, équipements de modulation de voies, appareils d'émission et de réception de signaux à large spectre (modems, etc.). Les extrémités de la liaison sont les points de répartiteurs de groupes primaires (ou leur équivalent) auxquels les équipements terminaux seront connectés.

Elle peut comporter une ou plusieurs sections de groupe primaire.

Voir les figures 3/G.211 ou 1/M.300 à 4/M.300.

liaison en groupe quaternaire

Rec. G.211

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3872 kHz) reliant deux équipements terminaux, par exemple, équipements de modulation de groupe tertiaire, appareils d'émission et de réception de signaux à large spectre (modems, etc.). Les extrémités de la liaison sont les points des répartiteurs de groupes quaternaires (ou deux points équivalents) auxquels les équipements terminaux sont connectés. Elle peut comportrer une ou plusieurs sections de groupe quaternaire.

Voir la figure 3/G.211.

Remarque – Comme la bande de fréquences occupée par l'assemblée n° 3 de 15 groupes secondaires (8620 à 12 336 kHz) se situe à l'intérieur de la bande de fréquences occupée par le groupe quaternaire de base (8516 à 12 388 kHz), la liaison en groupe quaternaire peut transmettre un groupe quaternaire ou un assemblage de 15 groupes secondaires.

liaison en groupe quaternaire

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur définie (3872 kHz) reliant deux équipements terminaux, par exemple, équipements de modulation de groupe tertiaire, appareils d'émission et de réception de signaux à large spectre (modems, etc.). Les extrémités de la liaison sont les points des répartiteurs de groupes quaternaires (ou leur équivalent) auxquels les équipements terminaux seront connectés.

Elle peut comporter une ou plusieurs sections de groupe quaternaire.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

liaison en groupe secondaire

Recs. G.211, M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (240 kHz) reliant deux équipements terminaux, par exemple, équipements de modulation de groupe primaire, appareils d'émission et de réception de signaux à large spectre (modems, etc.). Les extrémités de la liaison sont les points des répartiteurs de groupes secondaires (ou deux points équivalents) auxquels les équipements terminaux sont connectés.

Elle peut comporter une ou plusieurs sections de groupe secondaire.

Voir la figure 3/G.211.

liaison en groupe tertiaire

Recs. G.211, M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur définie (1232 kHz) reliant deux équipements terminaux, par exemple, équipements de modulation de groupe secondaire, appareils d'émission et de réception de signaux à large spectre (modems, etc.). Les extrémités de la liaison sont les points des répartiteurs de groupes tertiaires (ou leur équivalent) auxquels les équipements terminaux seront connectés.

Elle peut comporter une ou plusieurs sections de groupe tertiaire.

Voir les figures 3/G.211 ou 1/M.300 à 4/M.300.

liaison en ligne (à paires symétriques, à paires coaxiales, etc.)

Recs. G.211, M.300

Ligne de transmission quelconque avec les équipements associés, mais telle que la largeur de bande disponible, sans que des limites précises lui soient assignées, reste la même sur toute sa longueur.

Il n'y a pas, à l'intérieur de cette liaison, de points de transfert par filtrage direct, ni de points de transfert de groupes primaires, secondaires, etc., et les extrémités de la liaison sont les points où la bande des fréquences transmises en ligne est modifiée d'une manière ou d'une autre.

Voir les figures 2/G.211 et 3/G.211 ou 2/M.300 à 4/M.300.

liaison internationale

Recs. M.60, M.1010

Ensemble des sections de circuits nationaux et internationaux entre centres terminaux nationaux.

Voir la figure 2/M.1010.

liaison internationale louée en groupe primaire ou secondaire

Rec. M.900

Totalité de la ligne de transmission – telle qu'elle est définie dans la Recommandation M.300 – comprise entre les points d'accès convenus aux jonctions situées dans les locaux des abonnés. L'équipement terminal de l'abonné ne fait donc pas partie de la liaison en groupe primaire.

Voir la figure 1/M.900.

liaison multiplex

*Série X**

Moyen grâce auquel un ETTD peut disposer de plusieurs voies d'accès au réseau pour données sur un seul circuit.

Remarque – Trois méthodes possibles ont été reconnues:

a) par entrelacement de paquets,

b) par entrelacement de multiplets,

c) par entrelacement de bits.

liaison multipoint

Rec. U.140

Liaison établie entre plus de deux stations.

liaison normale; équipement normal; bloc numérique, groupe (primaire, secondaire, etc.) normal

Rec. M.495

Une liaison ou un équipement ou un bloc numérique ou un groupe (primaire, secondaire, etc.) qui est utilisé pour la transmission dans les conditions normales de fonctionnement.

liaison numérique

Rec. Q.9

Moyen de transmission entre deux points.

liaison numérique ; liaison de transmission numérique

Recs. G.960, I.430

Ensemble des moyens de transmission numérique d'un signal numérique de débit spécifié entre points de référence spécifiés.

Remarque – Une liaison numérique comprend une ou plusieurs sections et peut comprendre un multiplexeur ou un concentrateur, mais pas la commutation.

liaison numérique ; liaison de transmission numérique ; conduit numérique

Recs. G.701, I.112

La totalité du moyen de transmission numérique d'un signal numérique de débit spécifié entre deux répartiteurs numériques (ou l'équivalent).

Remarque 1 – Une liaison numérique se compose de une ou plusieurs sections numériques et peut englober un multiplexage et/ou un démultiplexage, mais pas de commutation.

Remarque 2 – L'usage courant consiste à spécifier comme caractéristique le débit numérique.

Remarque 3 – Ce terme désigne toujours l'ensemble des deux directions de transmission "voies aller et retour", sauf exception dûment précisée.

Remarque 4 – On utilise quelquefois le terme trajet numérique pour décrire une ou plusieurs liaisons numériques connectées en tandem, notamment entre des équipements d'où provient et où arrive le débit spécifié des signaux.

liaison point à point

Rec. U.140

Liaison établie entre deux stations seulement.

liaison radioélectrique numérique ; conduit radioélectrique numérique

Rec. G.701

Liaison numérique comprenant une section radioélectrique numérique ou une suite de sections radioélectriques numériques interconnectées (voir la figure 1/G.701).

liaison radiophonique internationale

Rec. J.13

Trajet unidirectionnel pour des transmissions radiophoniques entre les CRI des deux pays participant à une transmission radiophonique internationale. La liaison internationale comprend un ou plusieurs circuits internationaux pour transmission radiophonique interconnectés dans les CRI intermédiaires. Elle peut comprendre aussi des circuits radiophoniques nationaux dans les pays de transit (voir la figure 2/J.13).

liaison radiophonique internationale

Rec. N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre les CRI des deux pays terminaux participant à une transmission radiophonique internationale. Une liaison radiophonique internationale comprend un ou plusieurs circuits radiophoniques internationaux (voir les figures 1/N.1 et 3/N.1) interconnectés dans des CRI intermédiaires. Elle peut aussi comprendre des circuits radiophoniques nationaux de pays de transit (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et la figure 2/N.1).

liaison radiophonique internationale à destinations multiples

Rec. N.1

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre les CRI des pays terminaux participant à une transmission radiophonique internationale à destinations multiples. Une liaison radiophonique internationale à destinations multiples comprend des circuits radiophoniques internationaux, dont l'un au moins est un circuit radiophonique international à destinations multiples (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et la figure 5/N.1).

liaison sémaphore de données analogique

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Liaison de données qui sert d'interface aux terminaux sémaphores et est constituée par des voies de transmission analogiques à fréquences vocales et par des modems.

liaison sémaphore de données; liaison de données de signalisation

Rec. Q.9

Combinaison de deux voies de données, associées dans un même système de signalisation, fonctionnant en sens inverse et au même débit binaire.

liaison sémaphore de données numérique

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Liaison de données qui sert d'interface aux terminaux sémaphores et est constituée par des voies de transmission numériques et par des commutateurs numériques ou leur équipement terminal.

liaison spécialisée (en télégraphie et transmission de données)

Rec. U.140

Liaison télégraphique établie en permanence, sans utilisation des organes de commutation, à l'usage exclusif d'un certain nombre de terminaux.

liaison télévisuelle internationale

Rec. N.51

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre les CTI des deux pays terminaux participant à une transmission télévisuelle internationale. Une liaison télévisuelle internationale comprend un ou plusieurs circuits télévisuels internationaux (voir les figures 1/N.51 et 3/N.51) interconnectés dans les CTI intermédiaires. Elle peut aussi comprendre des circuits télévisuels nationaux de pays de transit (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et la figure 2/N.51).

liaison télévisuelle internationale à destinations multiples

Rec. N.51

Trajet de transmission unidirectionnel compris entre les CTI des pays terminaux participant à une transmission télévisuelle internationale multiple. Une liaison télévisuelle internationale à destinations multiples comprend des circuits télévisuels internationaux, dont l'un au moins est un circuit télévisuel international à destinations multiples (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et la figure 5/N.51).

liaisons multipoints centralisées

*Série X**

Service complémentaire offert aux usagers à titre facultatif de liaisons multipoints centralisées qui permet à un ETTD central de transmettre simultanément des données à plusieurs ETTD distants et de recevoir les données transmises par les ETTD distants, l'un transmettant après l'autre. Les données transmises par un ETTD distant ne sont pas remises aux autres ETTD distants.

liaisons multipoints décentralisées

*Série X**

Service complémentaire facultatif permettant aux usagers d'établir une connexion entre $n + 1$ ETTD. Chaque ETTD peut émettre vers les n autres ETTD et il peut recevoir les émissions de tous les autres ETTD.

liaisons radiophoniques et télévisuelles

Rec. D.180

Une liaison radiophonique ou télévisuelle internationale est une jonction unilatérale entre organismes de radiodiffusion et consiste en:

a) un point à considérer comme point d'origine de la transmission (point A des figures 1/D.180 et 2/D.180);

b) un circuit de départ national qui relie le point A au premier CRI ou CTI (point B);

c) un circuit international comportant n'importe quelle combinaison de circuits ou sections de circuits nationaux ou internationaux terrestres, par câbles sous-marins, par liaison radioélectrique ou par satellite; un circuit par satellite consiste en une section par satellite, y compris les stations terriennes, prolongée par des moyens terrestres vers les CRI ou les CTI aux extrémités du circuit par satellite;

d) un circuit national d'arrivée qui relie le dernier CRI ou CTI (point C) au point D;

e) un point de destination de la transmission (point D).

Les figures 1/D.180 et 2/D.180 donnent des exemples de constitution de liaisons internationales.

libération

Rec. E.600

Evénement qui fait passer une ressource de l'état occupé à l'état libre.

libération

Rec. Q.9

Séquence d'événements qui marque la fin d'un état d'occupation.

libération de la communication; libération de la connexion

Rec. Q.9

Succession d'événements qui suit le déclenchement d'un état de libération par un ou plusieurs des interlocuteurs ou des entités engagés dans une communication et qui conduit à la déconnexion des voies de communication utilisées pour cette communication.

libération prématurée d'une communication téléphonique

Rec. E.850

Assimilée à une coupure de la communication quand la connexion est complètement interrompue, ou

1) lorsqu'une interruption de plus de dix secondes provoque une dégradation de la qualité de transmission inacceptable pour les communications téléphoniques;

2) lorsque, dans le cas d'une série d'interruptions de moins de dix secondes, le produit de la durée moyenne par la fréquence des interruptions (c'est-à-dire le nombre moyen d'interruptions par seconde) dépasse 0,005.

libre

Rec. E.600

Qualifie l'état d'une ressource qui, se trouvant libre, peut être prise.

lien (en programmation)

Rec. Q.9

Partie de programme qui transfère la commande et transmet les paramètres entre deux tronçons de programme distincts.

lieu de réunion

Rec. F.710

Lieu dans lequel se tient une réunion.

ligne

Recs. G.960, I.430

Support de transmission entre terminaisons de ligne. Ce terme peut être précisé par le type de support utilisé, par exemple:

- ligne métallique: paire de fils métalliques (généralement en cuivre),
- ligne optique: une fibre optique (transmission bidirectionnelle) ou une paire de fibres (transmission unidirectionnelle).

ligne d'abonné

Rec. Q.9

Ligne téléphonique reliant un central téléphonique à un poste d'abonné ou à toute autre installation de commutation se trouvant chez un abonné.

ligne d'abonné (déconseillé)
Voir:
ligne locale.

ligne d'abonné
Voir:
ligne (téléphonique) d'abonné; ligne.

ligne d'abonné avec ligne individuelle
Voir:
ligne individuelle (ligne d'abonné).

ligne d'abonné avec lignes multiples
Voir:
multiligne (ligne d'abonné).

ligne d'abonné; ligne de rattachement

Rec. U.140

Liaison entre l'installation d'un abonné et le centre de télécommunication local qui lui assure les services voulus.

ligne de base de caractère

Rec. T.411

Ligne qui traverse une image de caractère dans le sens horizontal lorsque l'image de caractère se trouve dans son orientation d'observation voulue.

ligne de liaison

Rec. Z.341

Ligne représentant une liaison entre des *symboles* dans:

i) un *diagramme de syntaxe;*
ii) dans un *diagramme de structure d'information.*

ligne de liaison

Rec. Z.100

Symbole utilisé pour relier des *zones* dans un *diagramme de liaison de contrôle.*

ligne de liaison (en LDS)

Rec. Q.9

Une ligne de liaison (——— ou ———→) connecte chaque *symbole* au(x) *symbole(s)* qui le suit (suivent). Voir le § 2.2.4 de la Recommandation Z.100.

ligne de liaison (en LHM)

Rec. Q.9

Ligne représentant un trajet de connexion entre des *symboles* dans un *diagramme syntaxique.*

ligne de rattachement

Voir:
ligne d'abonné; ligne de rattachement.

ligne de référence

Rec. T.411

Ligne passant par la position de début de ligne et parallèle au trajet des caractères.

ligne de réseau

Voir:
ligne (téléphonique) d'abonné; ligne.

ligne d'essai automatique (préfixe 91)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 91 permet d'effectuer des essais automatiques de la station terrienne de navire dans les modes télex et téléphonique. Dans le service maritime par satellite, la station terrienne côtière émet automatiquement un message d'essai "QUICK BROWN FOX" pour le télex et elle établit une connexion de ligne d'essai en boucle (conformément à la Recommandation O.11 pour la téléphonie). Les lignes d'essai pour la transmission de données nécessitent un complément d'étude.

ligne d'exploration

Rec. T.0

Surface balayée par la tache d'exploration, lors d'une excursion d'un bord à l'autre du champ exploré.

ligne groupée; groupe de lignes

Recs. Z.334, Z.341

Une ligne groupée est un groupe de lignes d'abonné avec lignes multiples ayant certaines caractéristiques de lignes en commun: par exemple, trafic d'arrivée, de départ, dans les deux sens.

ligne groupée d'abonné; groupe de lignes d'abonné

Recs. Z.334, Z.341

Un groupe de lignes groupées qui sont reconnues et gérées par un central public comme une ligne groupée logique.

ligne individuelle (ligne d'abonné)

Recs. Z.334, Z.341

Ligne établie entre un central public et un appareil d'abonné.

ligne internationale

Rec. M.60

Système de transmission compris entre les points d'accès à la ligne (voir le § 2 de la Recommandation M.565) de deux centres internationaux terminaux. Lorsque l'interface d'un centre international numérique est assurée par des conduits numériques primaires (ou d'ordre supérieur), il peut ne pas exister de point d'accès à la ligne circuit par circuit. En pareils cas, la ligne internationale est censée se terminer au point d'accès au conduit numérique le plus proche du centre international.

ligne internationale

Recs. M.60, M.1010

Ensemble des sections de circuits nationaux et internationaux entre centre terminaux internationaux.

Voir la figure 2/M.1010.

ligne locale

Recs. G.960, I.430

Ligne individuelle contenue entre la TL et les locaux de l'abonné, passant à travers les câbles de central principal, de distribution et d'installation.

ligne locale numérique

Recs. G.960, I.430

Ligne locale utilisée par un système de transmission numérique.

Remarque – Les régénérateurs ne font pas partie de la ligne mais ils peuvent être insérés entre deux longueurs de ligne.

ligne nationale

Recs. M.60, M.1010

Ensemble des sections de circuits nationaux qui relient le centre terminal national au centre terminal international. S'il faut distinguer les sens de transmission à l'intérieur d'un pays, on peut utiliser les expressions ligne nationale d'émission pour la ligne de départ de l'abonné et ligne nationale de réception pour la ligne d'arrivée chez l'abonné.

Voir la figure 2/M.1010.

ligne (téléphonique) d'abonné ; ligne (de) réseau

Rec. P.10

Liaison entre un *centre de commutation* public et un *poste téléphonique*, une *installation téléphonique intérieure* ou tout autre terminal utilisant des signaux compatibles avec le *réseau téléphonique.*

Remarque – En français, le terme "ligne de réseau" est utilisé uniquement lorsque l'installation intérieure est un *commutateur téléphonique privé* ou une *installation d'intercommunication.*

lignes directrices

Rec. Z.341

i) Informations générales pour la mise en œuvre du *LHM du CCITT.*

ii) Directions générales suivant lesquelles le but d'une ou plusieurs phases de la *méthodologie* peut être atteint.

limit ; limite

Rec. X.413

Composant du paramètre sélecteur identifiant le nombre maximal d'entrées sélectionnées à renvoyer à l'issue d'une opération abstraite.

limite

Voir:

limite de section; limite.

limite de confiance

Suppl. n° 6 (II.3)

Chacune des limites d'un *intervalle de confiance* bilatéral ou limite d'un *intervalle de confiance* unilatéral.

limite de début; bord de début

Rec. T.411

Limite de la surface de positionnement d'un objet physique de base dans la direction opposée à celle du trajet des caractères.

limite de fin

Rec. T.411

Limite de la zone de positionnement d'un objet physique de base qui est dans la direction du trajet des caractères.

limite de la zone de gestion du réseau

Rec. U.82

Périmètre à l'intérieur duquel le service télex avec enregistrement et retransmission est assuré par une ou plusieurs UER sous le contrôle d'une Administration.

limite de partie

Rec. X.134

Limite de section délimitant une partie nationale ou internationale.

La figure 2/X.134 illustre les définitions et les délimitations des sections et parties d'une connexion virtuelle. La figure représente une connexion virtuelle internationale type qui comprend les deux sections de circuit d'accès et les deux ETTD.

limite de section; limite

Rec. X.134

Une limite de section sépare une section de réseau d'une section de circuit adjacente ou bien sépare une section de circuit de l'ETTD adjacent.

limite de taille

Rec. F.500

Un paramètre de contrôle du service qui indique le nombre maximum d'objets à renvoyer dans les résultats d'une opération de recherche ou de listage (le contrôle ne s'applique qu'à ces opérations). Si la taille de la liste est dépassée, tous les résultats dont le nombre est égal à la limite de taille doivent être renvoyés, avec l'indication que ces résultats sont incomplets en raison de la contrainte inhérente à la limite de taille. Si cet élément n'existe pas, il n'y a pas de maximum.

limite droite; bord droit

Rec. T.411

Limite d'un cadre ou d'un pavé qui est parallèle à la direction du trajet de formatage et qui est coupée la première, à partir de l'extérieur du cadre ou du pavé, à un angle de 90 degrés dans le sens opposé à la direction du trajet de formatage.

limite gauche ; bord gauche

Rec. T.411

Limite d'un cadre ou d'un bloc qui est parallèle à la direction du trajet de formatage et qui est coupée la première, à partir de l'extérieur du cadre ou du pavé, à un angle de 270 degrés dans le sens opposé à la direction du trajet de formatage.

limite inférieure ; bord inférieur

Rec. T.411

Limite de la zone de positionnement d'un objet physique de base dans la direction de la progression linéique.

limite inférieure de fenêtre

Rec. X.224

Plus petit numéro de séquence d'une fenêtre de transmission.

limite supérieure

Rec. T.411

Limite de la zone de positionnement d'un objet physique de base dans le sens opposé à la direction de la progression des lignes.

limite supérieure de fenêtre

Rec. X.224

Numéro de séquence supérieur d'une unité au numéro de séquence le plus élevé d'une fenêtre de transmission.

limite supérieure de fenêtre autorisée à l'entité homologue

Rec. X.224

Valeur transmise par une entité de transport à son homologue pour lui indiquer sa nouvelle limite supérieure de fenêtre.

limites applicables à la maintenance

Recs. G.100, G.102

En service, la qualité de fonctionnement d'un organe ou d'un ensemble d'organes peut se dégrader pour diverses raisons: vieillissement, surchage, conditions ambiantes excessives, erreurs, défauts des composants, etc. Du point de vue du service, les coûts augmentent si l'on veut maintenir en permanence ces dégradations à un niveau négligeable. C'est pourquoi les objectifs pour les projets sont choisis de façon à conférer une marge aussi large que possible pour obtenir en service une qualité de fonctionnement satisfaisante.

En ce qui concerne la dégradation de la qualité de transmission, il arrive souvent qu'aucune valeur ne représente nettement la démarcation entre une transmission "tolérable" et une transmission "inutilisable" et, dans la pratique, il existe des dégradations plus marquées que dans les objectifs pour les projets, malgré lesquelles le service demeure satisfaisant pour les usagers. C'est le cas en téléphonie, ce n'est peut-être pas le cas pour d'autres services.

Quoi qu'il en soit, il est souvent commode de définir une valeur déterminée de dégradation au-dessus de laquelle l'organe est considéré comme "inutilisable" et doit être mis hors service à la première occasion, de façon à réétablir une qualité de fonctionnement, conforme à quelque limite définie (par exemple, limite pour une prompte mesure de maintenance).

Il est souvent utile de définir une limite de performance à laquelle l'attention est alertée sans (peut-être) qu'aucune mesure ne soit immédiatement prise (par exemple, limite pour une mesure de maintenance différée).

Ces limites sont généralement indépendantes du type de service assuré par les moyens utilisés. Toutefois, il est parfois nécessaire de définir une limite de qualité de fonctionnement pour un type donné de service, au-delà de laquelle la qualité du service offert à l'usager cesse d'être satisfaisante. Cette limite peut différer selon les services; elle peut parfois coïncider avec une limite de prompte mesure de maintenance (limite de service).

Ces limites (et, au besoin, d'autres) devraient être plus élevées que les objectifs pour les projets. Elles sont illustrées à la figure 1/G.102 et leur titre générique est "limites de maintenance".

list-abstract-operation ; opération abstraite listage

Rec. X.413

Opération abstraite permettant de sélectionner les entrées à partir d'une base d'informations et les informations relatives aux attributs demandés à renvoyer pour ces entrées.

listage

Rec. F.500

Opération du système d'annuaire visant à obtenir une liste de subordonnées immédiates d'une entrée explicitement identifiée. Dans certains cas, la liste renvoyée peut être incomplète.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un service complémentaire facultatif offert aux usagers dans le cadre du service.

liste

Voir:
listed; liste.

liste d'attributs

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, structure de données, ensemble ordonné d'attributs, qui constitue une adresse E/D.

liste de distribution

Rec. F.500

Liste des adresses d'ED mise en mémoire dans l'annuaire pour les services de messagerie.

Remarque – Cette caractéristique est considérée comme un service complémentaire facultatif offert aux usagers dans le cadre du service.

liste de distribution (LD)

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, objet fonctionnel, composante de l'environnement de la messagerie, qui représente un groupe d'utilisateurs spécifié à l'avance et d'autres listes de distribution et qui constitue une destination potentielle des objets d'information transportés par le STM.

Les membres d'une telle liste peuvent être des noms E/D identifiant des utilisateurs ou d'autres listes de distribution.

liste de paramètres formels

Rec. Z.100

Liste énumérant les *paramètres formels.*

liste de paramètres réels

Rec. Z.100

Liste énumérant les *paramètres réels.* Les *paramètres réels* sont associés par position aux éléments respectifs de la *liste de paramètres formels* correspondante.

liste de signaux

Rec. Z.100

Liste d'*identificateurs de signaux* utilisés dans les *définitions* de *canaux* et d'*acheminements de signaux* pour indiquer tous les *signaux* qui peuvent être transportés par un *canal* ou une voie *d'acheminement de signaux* dans une direction.

listed ; liste

Rec. X.413

Valeur du paramètre état de l'entrée.

listes des valeurs par défaut

Rec. T.412

Cet attribut spécifie les valeurs d'attributs par défaut pour les descriptions d'objets subordonnés.

littéral

Rec. Z.100

Un *littéral* désigne une *valeur.*

localisation

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière pour indiquer où un événement, (par exemple la libération), est survenu.

localisation de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des opérations effectuées pour identifier la ou les sous-entité(s) *en panne,* au *niveau d'intervention* approprié.

Remarque – Terme associé en français: *localiser* (une *panne*).

localisation des dérangements

Rec. M.60

La localisation sommaire d'un dérangement consiste à trouver la partie générale de l'équipement dans lequel il s'est produit. La recherche d'un dérangement consiste à déterminer quel élément d'équipement est en dérangement.

location

Rec. D.000

Accord aux termes duquel un moyen de télécommunications est mis à la disposition d'un ou de clients par une ou des Administrations pour son ou leur utilisation exclusive.

logiciel

Rec. Q.9

Ensemble des programmes de calculateur, procédés et règles, et éventuellement de la documentation associée, relatifs au fonctionnement d'un système.

logistique de maintenance

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Aptitude d'une organisation de maintenance à fournir sur demande, dans des conditions données, les moyens nécessaires à la *maintenance* d'une *entité* conformément à une *politique de maintenance* donnée.

Remarque – Les conditions données portent sur l'*entité* elle-même, ainsi que sur les conditions dans lesquelles cette *entité* est utilisée et dans lesquelles on assure sa *maintenance.*

Voir la figure 1 du Supplément n° 6 (II.3).

logistique de service

Recs. E.800, M.60

Aptitude d'une organisation à fournir un *service* et à faciliter l'utilisation de ce *service.*

Remarque – Un exemple de *logistique de service* est l'aptitude d'une organisation à fournir un service de base ou des services supplémentaires tels que le service d'appel en instance ou le service renseignements concernant les listes d'abonnés.

loi de codage (déconseillé)

Voir:

loi de quantification.

loi de codage à segments (déconseillé)

Voir:

loi de quantification à segments.

loi de quantification

Rec. G.701

Loi définissant les valeurs relatives des intervalles de quantification utilisés pour la quantification et le codage (voir la figure 4/G.701).

loi de quantification à segments

Rec. G.701

Loi de quantification selon laquelle on construit avec un certain nombre de segments de droite une approximation d'une loi à variation régulière (voir la figure 3/G.701).

longueur de caractère

Rec. R.140

Nombre d'intervalles unitaires compris dans un signal de caractère.

longueur d'onde de coupure

Rec. G.652

La longueur d'onde de coupure est la longueur d'onde supérieure à celle pour laquelle le rapport entre la puissance totale, y compris les modes injectés d'ordre plus élevé, et la puissance de mode fondamentale, a diminué jusqu'au-dessous d'une valeur spécifiée, l'excitation des modes étant pratiquement uniforme.

Remarque 1 – Par définition, la valeur spécifiée est de 0,1 dB pour un segment de fibre d'une longueur de 2 m, pratiquement rectiligne, comportant une seule boucle d'un rayon de 140 mm.

Remarque 2 – La longueur d'onde de coupure définie dans la présente Recommandation est généralement différente de la longueur d'onde de coupure théorique qui peut être calculée à partir du profil de l'indice de réfraction de la fibre. La longueur d'onde de coupure théorique est un paramètre moins utile pour déterminer la performance de la fibre dans le réseau de télécommunication.

Remarque 3 – Deux types de longueurs d'onde de coupure sont décrits dans le § 1.5:

i) une longueur d'onde de coupure λ_c mesurée dans une longueur courte de la fibre à revêtement primaire non câblée;

ii) une longueur d'onde de coupure λ_{cc} mesurée dans une fibre câblée se trouvant dans une condition de déploiement.

Pour éviter le bruit de granulation et la dispersion, la longueur d'onde de coupure λ_{cc} de la plus courte longueur de câble (y compris les longueurs nécessaires aux réparations, le cas échéant), doit être inférieure à la plus petite longueur d'onde prévue pour le système, λ_s:

$$\lambda_{cc} < \lambda_s \qquad (1)$$

De la sorte, chaque section de câble individuelle est suffisamment monomode. Tout raccord imparfait créera une quelconque puissance de mode d'ordre supérieur (LP_{11}), et les fibres monomodes se prêtent généralement à ce mode sur une courte distance (de l'ordre de quelques mètres, selon les conditions de déploiement). Il convient donc de spécifier une distance minimale entre les raccords, afin que la fibre soit assez longue pour affaiblir le mode LP_{11} avant que celui-ci ne parvienne au raccord suivant. Si l'inégalité (1) est satisfaite dans la plus courte section de câble, elle le sera *a fortiori* dans les sections de câble de plus grande longueur et le système monomode pourra fonctionner quelle que soit la longueur de la section élémentaire de câble.

Spécifier $\lambda_{cc} < \lambda_s$ pour la plus courte longueur de câble (y compris les boucles dans les chemises des épissures) garantit le fonctionnement monomode. Toutefois, il est souvent plus commode de mesurer λ_c, ce qui ne demande qu'une longueur de deux mètres de fibre non câblée. λ_c dépend du type, de la longueur et du rayon de courbure de la fibre tandis que λ_{cc} dépend en outre de la structure particulière du câble. La relation entre λ_c et λ_{cc} dépend donc à la fois de la conception de la fibre et de celle du câble. En général, λ_c dépasse λ_{cc} de plusieurs dizaines de nm; λ_c peut même être plus grande que la longueur d'onde du système, sans violer l'inégalité (1). Des valeurs supérieures de λ_c produisent un confinement plus serré du mode LP_{01} et contribuent ainsi à réduire les pertes potentielles de courbure dans la région des 1550 nm de longueur d'onde.

De courtes longueurs de fibre (< 20 m) sont fréquemment attachées aux sources et aux détecteurs et servent également de jarretières aux interconnexions. La longueur d'onde de coupure de ces fibres, telles qu'elles sont montées, devrait aussi être inférieure à λ_s. Au nombre des moyens disponibles pour éviter le bruit de mode dans ce cas, on relève:

a) la seule sélection de fibres ayant une valeur λ_c assez basse pour ces utilisations;

b) le montage de ces fibres avec de faibles rayons de courbure.

longueur d'onde de dispersion nulle

Rec. G.652

Longueur d'onde à laquelle disparaît la dispersion chromatique.

longueur du contenu

Voir:

content-length; longueur du contenu.

M

machine

Voir:

système; machine.

machine protocole de contrôle d'association

Rec. X.227

La machine protocole de l'élément de service de contrôle d'association spécifiée dans la Recommandation X.227.

machine protocole de contrôle d'association accepteur

Rec. X.227

La machine protocole de contrôle d'association dont l'utilisateur du service est l'accepteur d'un élément de service de contrôle d'association particulier.

machine protocole de contrôle d'association demandeur

Rec. X.227

La machine protocole de contrôle d'association dont l'utilisateur du service est le demandeur d'un élément de service de contrôle d'association particulier.

machine protocole de session (SPM)

Rec. X.225

Machine abstraite qui effectue les procédures spécifiées dans la Recommandation X.225.

Remarque – Une entité de session comprend une ou plusieurs SPM.

machine protocole de transfert fiable

Rec. X.228

Machine protocole pour l'élément de service de transfert fiable spécifié dans la Recommandation X.228.

machine protocole de transfert fiable acceptant l'association

Rec. X.228

Machine protocole de transfert fiable dont l'utilisateur du RTSE est l'accepteur de l'association.

machine protocole de transfert fiable accepteur

Rec. X.228

Machine protocole de transfert fiable dont l'utilisateur du RTSE est l'accepteur pour un service d'élément de service de transfert fiable particulier.

machine protocole de transfert fiable demandant l'association

Rec. X.228

Machine protocole de transfert fiable dont l'utilisateur du RTSE est le demandeur de l'association.

machine protocole de transfert fiable demandeur

Rec. X.228

Machine protocole de transfert fiable dont l'utilisateur du RTSE est le demandeur d'un service d'élément de service de transfert fiable particulier.

machine protocole de transfert fiable émetteur

Rec. X.228

Machine protocole de transfert fiable dont l'utilisateur du RTSE est l'expéditeur.

machine protocole de transfert fiable récepteur

Rec. X.228

Machine protocole de transfert fiable dont l'utilisateur du RTSE est le destinataire.

machine protocole d'opération distante

Rec. X.229

Machine protocole pour l'élément de service d'opérations distantes spécifié dans la Recommandation X.229.

machine protocole d'opération distante accepteur

Rec. X.229

Machine protocole d'opération distante dont l'utilisateur du service est l'accepteur d'un service d'élément de service d'opérations distantes particulier.

machine protocole d'opération distante demandeur

Rec. X.229

Machine protocole d'opération distante dont l'utilisateur du service est le demandeur d'un service d'élément de service d'opérations distantes particulier.

macro

Rec. Z.100

Collection nommée d'objets syntaxiques ou textuels, qui remplace l'*appel de macro* avant que la signification de la représentation *LDS* ne soit considérée (c'est-à-dire qu'une *macro* n'a de signification que lorsqu'elle est remplacée dans un contexte particulier).

macro-instruction

Rec. Q.9

Instruction écrite dans un langage d'origine et destinée à être remplacée par une suite déterminée d'instructions dans le même langage d'origine.

Remarque – La macro-instruction peut également spécifier les valeurs qui doivent être attribuées à certains paramètres dans les instructions qui la remplaceront.

maillon (dans le système automatique crossbar)

Rec. Q.9

Un maillon est un circuit joignant les sélecteurs primaire et secondaire d'un étage de sélection.

main-entry ; entrée principale

Rec. X.413

Pour chaque opération abstraite réussie créant des entrées de base d'informations il existe toujours une entrée principale. On peut mettre en mémoire dans des entrées secondaires de nouvelles informations ou des informations plus détaillées résultant de la même opération abstraite.

maintenabilité

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Dans des conditions données d'utilisation, aptitude d'une *entité* à être maintenue ou rétablie dans un état dans lequel elle peut accomplir une *fonction requise*, lorsque la *maintenance* est accomplie dans des conditions données, avec des procédures et des moyens prescrits.

Remarque – Le terme *maintenabilité* est aussi employé comme *caractéristique* de cette *entité*.

Voir la figure 1 du Supplément n° 6 (II.3).

maintenabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Pour une *entité* donnée, utilisée dans des conditions données, *probabilité* pour qu'une opération donnée de maintenance active puisse être effectuée pendant un *intervalle de temps* donné, lorsque la *maintenance* est assurée dans des conditions données et avec l'utilisation de procédures et de moyens prescrits.

Remarque – Le terme *maintenabilité* est aussi employé en français pour désigner l'aptitude mesurée par cette *probabilité.*

maintenance

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Combinaison de toutes les actions techniques et des actions administratives correspondantes, y compris les opérations de surveillance, destinées à maintenir ou à remettre une *entité* dans un état lui permettant d'accomplir une *fonction requise.*

maintenance

Rec. M.60

Ensemble des opérations destinées à mettre en service et à maintenir entre les valeurs prescrites tout élément entrant dans l'établissement d'une communication. Dans le service téléphonique automatique international, la maintenance concerne plus particulièrement les circuits et l'équipement de commutation automatique. La maintenance des circuits et de l'équipement de commutation automatique comporte:

a) l'exécution des mesures et réglages nécessaires à la mise en service;
b) la planification et l'établissement dans le temps d'un programme de maintenance;
c) l'exécution des mesures prescrites pour la maintenance préventive périodique, ou de tous autres essais ou mesures jugés nécessaires;
d) la localisation et la relève des dérangements.

maintenance (M)

Rec. Q.791

La maintenance des ressources du réseau peut impliquer la surveillance des ressources matérielles et le maintien de la qualité de service par un effort rapide de prévention et de correction lorsque les mesures indiquent la présence d'un problème.

maintenance affectant les fonctions

Suppl. n° 6 (II.3)

Opération de maintenance affectant une ou plusieurs *fonctions requises* de l'*entité* faisant l'objet de la *maintenance.*

Remarque – La *maintenance affectant les fonctions* est subdivisée en *maintenance-arrêt* et en *maintenance avec dégradation.*

maintenance-arrêt; maintenance empêchant l'accomplissement des fonctions

Suppl. n° 6 (II.3)

Opération de maintenance qui empêche une *entité* d'accomplir la totalité des *fonctions requises.*

maintenance automatique

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance effectuée sans intervention humaine.

maintenance avec dégradation; maintenance dégradant les fonctions

Suppl. n° 6 (II.3)

Opération de maintenance affectant une ou plusieurs des *fonctions requises* d'une *entité,* mais sans inaptitude totale à accomplir toutes les *fonctions requises.*

maintenance corrective ; réparation ; dépannage

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance effectuée après la *détection de panne* et destinée à remettre une *entité* dans un état lui permettant d'accomplir une *fonction requise.*

maintenance dégradant les fonctions

Voir:

maintenance avec dégradation; maintenance dégradant les fonctions.

maintenance déportée

Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance effectuée en un endroit différent de celui où l'*entité* est utilisée.

Remarque — Un exemple de *maintenance déportée* est la *réparation* d'une sous-entité dans un centre de maintenance.

maintenance différée

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Opération de *maintenance corrective* qui n'est pas déclenchée immédiatement après *détection de panne* mais est retardée conformément à des règles de *maintenance* données.

maintenance dirigée

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Méthode permettant d'assurer une *qualité de service* souhaitée par l'application systématique de techniques analytiques qui mettent en œuvre des moyens de *surveillance* centralisés ou un échantillonnage, en vue de réduire au minimum la *maintenance préventive* et de réduire la *maintenance corrective.*

maintenance empêchant l'accomplissement des fonctions

Voir:

maintenance-arrêt; maintenance empêchant l'accomplissement des fonctions.

maintenance en fonctionnement ; maintenance en exploitation

Suppl. n° 6 (II.3)

Opération de maintenance qui n'affecte aucune des *fonctions requises* de l'*entité* faisant l'objet de la *maintenance.*

maintenance in situ

Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance effectuée sur les lieux où l'*entité* est utilisée.

maintenance non programmée

Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance qui n'est pas effectuée conformément à un calendrier mais, par exemple après réception d'une indication relative à l'état d'une *entité.*

maintenance préventive ; entretien

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance effectuée à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la *probabilité* de *défaillance* ou la dégradation du fonctionnement d'une *entité.*

maintenance programmée ; entretien systématique

Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance préventive effectuée conformément à un calendrier.

maintien

Rec. Q.9

Fonction consistant à ne pas libérer une ressource ou une communication, et à la conserver pour une nouvelle connexion éventuelle.

maintien d'appel

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à un usager d'interrompre des communications sur une connexion existante et de les rétablir ultérieurement s'il le désire.

maintien en séquence

Rec. X.200

Fonction assurée par la couche (N) pour conserver la séquence des unités de données du service (N) remises à la couche (N).

make!

Rec. Z.100

Opération utilisée seulement dans les définitions de *type de données* pour forme une *valeur* de type complexe (par exemple, *sorte structurée*).

mandatory M component ; élément obligatoire (O)

Rec. X.413

Elément ASN.1 qui doit toujours être présent dans un exemple de sa classe. Voir la définition de grade.

manipulation de document

Rec. T.431

Création, suppression ou modification d'un ou plusieurs composants ou subdivisions d'un document.

marge au synchronisme (d'un appareil arythmique)

Rec. S.140

Valeur maximale de la marge d'un appareil arythmique obtenue en réglant au mieux, par rapport aux caractéristiques de la base de temps du récepteur, la rapidité de modulation des signaux à l'entrée.

marge (d'un appareil arythmique)

Rec. S.140

Valeur maximale du degré de distorsion arythmique globale compatible avec une traduction correcte par un appareil arythmique de tous les signaux de caractère se présentant soit isolément, soit successivement à la vitesse maximale correspondant à la rapidité de modulation normalisée.

marge (d'un récepteur ou terminal)

Rec. S.140

Valeur maximale du degré de distorsion individuelle compatible avec une traduction correcte par un récepteur imprimeur ou un ensemble terminal lorsque les signaux se présentent à l'entrée dans des conditions spécifiées.

marge d'un récepteur synchrone

Rec. S.140

Marge d'un récepteur synchrone déterminée par le degré de distorsion isochrone.

marge effective (d'un appareil donné)

Rec. S.140

Marge, mesurée sur un appareil déterminé, dans ses conditions réelles de fonctionnement.

marge nette

Rec. S.140

Marge, lorsque la rapidité de modulation à l'entrée du récepteur est la rapidité nominale.

marge nominale (d'un type d'appareil)

Rec. S.140

Valeur minimale imposée pour la marge effective des appareils d'un même type lorsque ces appareils se trouvent dans des conditions de fonctionnement et de réglage normalisées.

marge théorique

Rec. S.140

Marge qui pourrait se calculer à partir des données de construction d'appareil supposé placé dans des conditions de fonctionnement parfaites.

marqueur

Rec. F.710

Instrument dont dispose la conférence pour appeler l'attention sur une partie particulière d'une image affichée.

masquage

Rec. Z.341

Attribut vidéo par lequel l'information est cachée, par exemple les parties secrètes d'un *mot de passe*.

masquage de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Situation dans laquelle une *panne* d'une sous-entité appartenant à une *entité* ne peut pas être détectée du fait de la structure de l'*entité* ou par suite de la présence d'une autre *panne* de cette sous-entité ou d'une autre sous-entité.

matching ; concordance

Rec. X.413

Processus consistant à comparer la valeur fournie dans une affirmation de valeur d'attribut à la valeur du type d'attribut indiqué mise en mémoire dans le MS ou à décider si le type d'attribut indiqué est présent.

matrice de commutation

Rec. Q.9

Dans un central à répartition dans l'espace, rangées de points de connexion qui fonctionnent comme un commutateur du point de vue du trafic.

matrice de trafic

Rec. E.600

Mode de représentation structurée du trafic s'écoulant entre un certain nombre d'origines et de destinations.

mécanisme de commande de bouclage ; mécanisme de commande de mise en boucle

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Moyen permettant d'activer le bouclage et de le désactiver à partir du point de commande de bouclage.

mécanisme de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Processus physique, chimique ou autre, qui a entraîné une *défaillance.*

mécanismes d'authentification

Rec. F.500

Des mécanismes d'authentification sont utilisés pour assurer le chiffrement, l'intégrité des données et l'intégrité numérique.

mélangeur de modes
Voir:
brasseur de modes; mélangeur de modes.

membre

Rec. F.500

Type d'attribut qui désigne un groupe de noms associés à l'objet.

membres

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, ensemble des utilisateurs et des listes de distribution qui implique un nom de liste de distribution.

même objet physique

Rec. T.412

Cet attribut spécifie que le début du contenu de l'objet logique et la fin du contenu d'un autre objet logique, spécifié par le premier paramètre, doivent être formatés à l'intérieur d'un seul objet physique qui est de la classe d'objet physique, de la catégorie de mise en page ou du type d'objet spécifiés, tels que spécifiés par le second paramètre.

mémoire des messages (MM)

Recs. F.400, X.400

Objet fonctionnel, composant du STM, qui procure à un utilisateur direct isolé des capacités de mémorisation de messages.

mémorisation des messages

Recs. F.400, X.400, X.402

La mémorisation automatique en vue d'une extraction ultérieure d'objets d'information transmis par un transfert de messages. C'est là un des aspects du traitement des messages.

menu

Rec. Z.341

Liste de rubriques, parmi lesquelles l'*usager* peut faire une sélection.

menu spontané

Rec. Z.341

Menu automatiquement donné au début d'une *introduction d'information.*

mésochrone (déconseillé)
Voir:
synchrone.

message

Rec. E.131

Entité d'information déterminée, afférente à une communication ou à une opération de commande d'un service donné et envoyée au central par l'abonné en une seule séquence sur la voie de signalisation. Un message se compose d'un ou plusieurs caractères transmis en un ou plusieurs blocs.

message

Recs. F.400, X.400

Elément de la première classe d'objets d'information transportés par le transfert de message et comportant une enveloppe et un contenu.

message

Rec. Q.9

Groupe d'informations contenues dans un protocole et transmises comme une entité dans un processus de télécommunication.

Remarque – Des qualificateurs spécifiques peuvent être utilisés pour indiquer une application particulière, par exemple, message d'alarme.

message (de signalisation)

Rec. Q.9

Groupe d'informations de signalisation relatives à une communication, à une opération de gestion, etc., et comprenant aussi des éléments de délimitation, de séquencement et de protection contre les erreurs, transmises ensemble.

message à faire-passer (FAP)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, pour transférer de l'information entre deux points sémaphores, en empruntant la connexion de signalisation utilisée pour établir la connexion physique entre ces deux points.

message d'acceptation de service supplémentaire (SUAC)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à une demande de service supplémentaire pour indiquer que le service demandé a été invoqué.

message d'accusé de réception de blocage (BLA)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message de blocage pour indiquer que le circuit a été bloqué.

message d'accusé de réception de blocage de groupe de circuits (BGA)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message de blocage de groupe de circuits pour indiquer que le groupe en question a été bloqué.

message d'accusé de réception de bouclage (BOA) (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Message émis vers l'arrière en réponse à un message de demande de contrôle de continuité indiquant qu'une boucle de contrôle (ou un émetteur-récepteur dans le cas de circuits 2 fils) a été connectée.

message d'accusé de réception de déblocage (DBA)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message de déblocage pour indiquer que le circuit a été débloqué.

message d'accusé de réception de remise à zéro de groupe de circuits (RZA)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message de remise à zéro de groupe de circuits pour indiquer que le groupe en question a été réinitialisé. Ce message transporte également l'état de blocage par la maintenance pour chaque circuit.

message d'adresse complète (ACO)

Rec. Q.762

Message émis vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse nécessaires pour acheminer l'appel jusqu'au demandé ont été reçus.

message d'adresse initial (IAM)

Rec. Q.258

Le message d'adresse initial (IAM = Initial address message) est le premier message d'un appel. C'est un cas particulier de message multiple car il compte au moins trois et au plus six unités de signalisation. Il peut contenir divers types d'information (signaux d'adresse, y compris le signal ST, autres informations d'acheminement et le code de remplissage) sous le même code d'en-tête.

message d'adresse initial (IAM)

Glos. (VI.3)

Message multiple constituant le premier message pour l'établissement d'une communication. Il contient au minimum trois et au maximum six unités de signalisation et renferme une information pour permettre d'acheminer l'appel sur le réseau international.

message d'adresse subséquent (SAM)

Glos. (VI.3)

Message d'adresse simple ou multiple émis à la suite du message d'adresse initial.

message d'assignation

Rec. G.763

Message spécifiant les interconnexions requises entre voies interurbaines et voies supports.

message de blocage (BLO)

Rec. Q.762

Message émis aux fins de maintenance, vers le commutateur adjacent (situé à l'extrémité du circuit) pour y mettre ce circuit à l'état d'occupation pour les appels sortants ultérieurs. S'il s'agit d'un circuit exploité de façon bidirectionnelle, le commutateur recevant le message de blocage doit être capable d'accepter les appels entrants sur ce circuit sauf s'il a lui-même envoyé un message de blocage relatif à ce circuit. Dans certains cas, un message de blocage est aussi une réponse appropriée à un message de remise à zéro de circuit.

message de blocage de groupe de circuits (BLG)

Rec. Q.762

Message émis à des fins de maintenance, vers le commutateur adjacent (situé à l'extrémité du groupe de circuits) pour y mettre ce groupe de circuits à l'état d'occupation pour les appels sortants ultérieurs. Le commutateur recevant le message de blocage de groupe doit être capable d'accepter les appels entrants sur ce groupe de circuits, sauf s'il a lui-même envoyer un message de blocage de groupe relatif à ce groupe de circuits. Dans certains cas, un message de blocage de groupe est aussi une réponse appropriée à un message de remise à zéro de circuit.

message de code d'identification de circuit non équipé (CINÉ)

Rec. Q.762

Message envoyé d'un commutateur à un autre commutateur, lorsqu'un code d'identification de circuit désignant un circuit non existant est reçu.

message de connexion (CON)

Recs. Q.9, Q.762

Message envoyé vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse nécessaires pour l'acheminement de l'appel jusqu'au demandé ont été reçus et que le demandé a répondu.

message de contrôle de continuité

Rec. Q.9

Type de message contenant un signal de continuité ou un signal d'échec de continuité.

message de contrôle de continuité (CCP)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant pour indiquer la continuité du ou des circuits amont ainsi que celle du circuit choisi vers le commutateur suivant, y compris la vérification de la connexion interne de commutateur selon les normes de fiabilité applicables.

message de déblocage (DBL)

Rec. Q.762

Message envoyé au commutateur adjacent, (à l'autre extrémité du circuit) pour supprimer l'état d'occupation du circuit provoqué par l'envoi antérieur du message de blocage ou du message de blocage de groupe.

message de déblocage de groupe de circuits (DBG)

Rec. Q.762

Message émis vers le commutateur adjacent (situé à l'extrémité d'un groupe de circuits particulier) pour y annuler l'état d'occupation du groupe de circuits, demandé antérieurement par un message de blocage de groupe de circuits.

message de demande de contrôle de continuité (CCD)

Rec. Q.762

Message émis par un commutateur, pour un circuit sur lequel un contrôle de continuité doit être effectué, vers le commutateur adjacent (situé à l'autre extrémité du circuit), et demandant la mise en place d'un équipement de contrôle de continuité.

message de demande de service supplémentaire (SUDM)

Rec. Q.762

Message émis d'un commutateur vers un commutateur pour demander l'activation d'un service supplémentaire.

message de demande d'information (IND)

Rec. Q.762

Message envoyé par un commutateur pour demander des informations relatives à un appel.

message de libération (LIB)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer que le circuit concerné est en cours de libération pour les raisons (cause) fournies dans le message, et pourra être mis dans l'état repos sur réception du message de libération terminée. En cas de prolongement ou réacheminement d'appel, le message contient l'indicateur adéquat, ainsi que l'adresse demandant le renvoi et l'adresse de renvoi.

message de libération différée (LID)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, indiquant que l'abonné a raccroché, mais que le réseau maintient la connexion.

message de libération retardée (MLR)

Rec. Q.9

Message envoyé vers l'avant ou vers l'arrière, généré par le réseau en réponse à une demande de libération d'un appel, si le réseau applique un état de maintien à la communication.

message de libération terminée (LIT)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, en réponse à un message de libération ou, si nécessaire, à un message de remise à zéro de circuit lorsque le circuit concerné a été mis à l'état repos.

message de modification d'appel effectuée (MAE)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message de demande de modification d'appel pour indiquer que la modification demandée (par exemple, passage de la parole aux données) est faite.

message de personne à personne (IPM)

Rec. X.420

Membre de la première catégorie de l'objet d'information acheminé entre usagers en messagerie de personne à personne.

```
IPM ::= SEQUENCE {
        heading     Heading,
        body        Body }
```

Il a les composantes suivantes:

a) heading (en-tête) – Un ensemble de champs d'en-tête ou (champs), dont chacun est un point d'information qui donne une caractéristique de l'IPM (par exemple, son importance);

b) body (corps) – Une séquence de parties de corps, dont chacune est un objet d'information que l'IPM est supposé acheminer entre usagers (un document par exemple).

   body ::= SEQUENCE OF BodyPart

La structure d'un IPM est décrite à la figure 1/X.420.

message de progression d'appel (PRG)

Rec. Q.762

Message émis vers l'arrière, indiquant qu'un événement dont le demandeur doit être informé, s'est produit pendant la phase d'établissement.

message de refus de modification d'appel (MAR)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à une demande de modification d'appel pour indiquer que cette dernière a été refusée.

message de refus de service supplémentaire (SURF)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à une demande de service supplémentaire pour indiquer que la demande a été rejetée.

message de remise à zéro de circuit (RZC)

Rec. Q.762

Message émis pour libérer un circuit particulier, lorsque, suite à une mutilation mémoire ou à toute autre cause, il est impossible de déterminer quel message de libération, libération ou libération terminée, doit être envoyé. Si, du côté récepteur, le circuit est bloqué distant, le message doit provoquer la suppression de cet état.

message de remise à zéro de groupe de circuits (RZG)

Rec. Q.762

Message émis pour libérer un groupe de circuits particulier, lorsque, suite à une mutilation mémoire ou à toute autre cause, il est impossible de déterminer quel message de libération, libération ou libération terminée, doit être envoyé pour chaque circuit du groupe. Si, du côté récepteur, le circuit est bloqué distant, le message doit provoquer la suppression de cet état.

message de réponse (REP)

Rec. Q.762

Message émis vers l'arrière, pour indiquer que le demandé a répondu à l'appel. En exploitation semi-automatique, ce message a une fonction de supervision. En exploitation automatique, ce message est utilisé avec les informations de taxation pour:

- démarrer la taxation du demandeur (voir Recommandation Q.28); et
- commencer la mesure de la durée de conversation pour l'élaboration des décomptes internationaux (Recommandation E.260).

message de réponse à une interrogation de groupe de circuits (IGR)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à un message d'interrogation de groupe de circuits pour donner l'état de tous les circuits de l'ensemble concerné.

message de reprise (RPR)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer que le demandeur ou le demandé, après avoir émis un message de suspension d'appel, est à nouveau connecté.

message de signalisation

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble d'informations de signalisation relatives à un appel, à une transaction de gestion, etc., transporté comme un tout.

message (de signalisation)

Glos. (VI.3)

Information de signalisation associée à un appel, à une action de gestion, etc., et transmise à la voie de signalisation en une seule fois. Un message de signalisation peut comprendre un ou plusieurs signaux transmis dans une ou dans plusieurs unités de signalisation.

message de surcharge (SUR) (utilisation nationale)

Rec. Q.762

Message émis vers l'arrière, en réponse à un MIA pour des appels non prioritaires, pour bloquer de façon temporaire le circuit concerné lorsque le commutateur émettant le message est en phase de régulation de charge.

message de suspension (SUS)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer que le demandeur ou le demandé s'est temporairement déconnecté.

message de taxation (TAX)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant ou vers l'arrière à des fins de comptabilité ou pour taxer l'appel.

message d'encombrement explicite

Rec. I.122

Message engendré par le réseau et envoyé à un terminal d'usager pour indiquer une condition d'encombrement.

message d'incohérence (ICO)

Rec. Q.762

Message émis en réponse à tout message, à l'exception du message d'incohérence, pour indiquer que le commutateur ne reconnaît pas tout ou partie du message.

message d'information (INF)

Rec. Q.762

Message émis pour transférer des informations relatives à un appel, qui ont pu être demandées par un message de demande d'information.

message d'information d'usager à usager (UAU)

Rec. Q.762

Message utilisé pour transférer de la signalisation d'usager à usager, en dehors des messages de commande d'appel.

message d'interrogation de groupe de circuits (IGD)

Rec. Q.762

Message émis, périodiquement ou sur demande, pour demander au commutateur distant l'état de tous les circuits d'un ensemble donné.

message d'intervention (d'une opératrice) (IOP)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant, en exploitation semi-automatique, lorsque l'opératrice du commutateur international de départ désire l'assistance d'une opératrice du commutateur international d'arrivée. Le message sert normalement à provoquer l'intervention d'une opératrice d'assistance (voir la Recommandation Q.101) sur le circuit si l'appel est établi automatiquement dans ce commutateur. Si l'appel est établi dans le commutateur international d'arrivée par l'intermédiaire d'une opératrice (d'arrivée ou de trafic différé), ce message devrait, de préférence, provoquer le rappel de cette opératrice.

message inattendu ; message irrationnel

Rec. Q.9, Glos. (VI.3)

Message dont les signaux ont un contenu erroné, ne sont pas transmis dans la bonne direction ou ne sont pas à leur place dans l'ordre de succession.

message initial d'adresse (MIA)

Rec. Q.762

Message émis vers l'avant pour démarrer la prise d'un circuit sortant et pour transmettre les informations d'adresse et d'autres informations relatives à l'acheminement et au traitement de l'appel.

message initial d'adresse (MIA)

Rec. Q.9

Type de message envoyé vers l'avant lors de l'établissement de l'appel. Il contient l'information d'adresse et d'autres informations relatives à l'acheminement et au traitement de l'appel.

message initial d'adresse avec informations supplémentaires (IAI)

Rec. Q.9

Type de message envoyé en premier vers l'avant lors de l'établissement de l'appel. Il contient les informations d'adresse, d'acheminement et de traitement, telles que les informations de taxation et de services supplémentaires à utiliser dans les procédures d'établissement de l'appel.

message irrationnel

Voir:
message inattendu; message irrationnel.

message multiple

Rec. Q.257

Peut se composer de deux, trois, quatre, cinq ou six unités de signalisation consécutives. Il est conçu pour transmettre de façon efficace un certain nombre de signaux associés (les signaux de numérotation, par exemple). Cas particulier: le message d'adresse initial est le seul message multiple à pouvoir compter six unités de signalisation consécutives; il compte au minimum trois unités de signalisation.

message multiple (MUM)

Glos. (VI.3)

Message de signalisation composé de plusieurs unités de signalisation.

message objet

Recs. F.400, X.400

Message qui est le sujet d'un rapport.

message physique

Rec. F.400

Objet physique se composant d'une enveloppe de transport et de son contenu, par exemple, sur lettre.

message PP

Rec. F.400

Contenu d'un message dans le service MPP.

message retrieval service element (MRSE); élément de service recherche de message

Rec. X.413

Elément de service d'application à l'aide duquel un UA récepteur effectue la recherche de messages provenant d'un MS ou tout autre tâche connexe.

message simple

Rec. Q.257

Transmis en totalité au moyen d'une seule unité de signalisation. Cette dernière est appelée unité de signalisation solitaire (LSU = *Lone signal unit*). Elle est conçue pour transmettre:

a) un signal téléphonique isolé, ou
b) un ou des signaux de commande du système de signalisation, ou
c) un ou des signaux de gestion.

message simple

Glos. (VI.3)

Message de signalisation transmis en totalité au moyen d'une seule unité de signalisation.

message-submission abstract-operation; opération abstraite dépôt de message

Rec. X.413

Opération abstraite permettant à l'UA de déposer un message au MTS via le MS et/ou de retransmettre un message du MS au MTS.

message subséquent d'adresse (MSA)

Rec. Q.762

Message pouvant être émis vers l'avant, après un message initial d'adresse pour transférer des informations supplémentaires relatives au numéro demandé.

message subséquent d'adresse (MSA)

Rec. Q.9

Type de message envoyé vers l'avant lors de l'établissement de l'appel après le message initial d'adresse et contenant une information d'adresse complémentaire.

message subséquent d'adresse à un seul signal

Rec. Q.9

Type de message envoyé vers l'avant après le message initial d'adresse ou le message subséquent d'adresse et contenant un seul signal d'adresse.

messagerie

Voir:
commutation de messages; messagerie.

messagerie; traitement des messages

Recs. F.400, X.400, X.402

Opération de traitement d'information décentralisé qui englobe les sous-opérations intrinsèquement liées du transfert des messages et de l'enregistrement des messages.

messagerie vidéo

Rec. I.113

Service de messagerie pour le transfert des images mobiles.

messagerie vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Prestation du service vidéotex permettant aux usagers de communiquer entre eux en stockant des messages dans une base de données accessible à tous. Ces messages stockés peuvent être extraits par l'usager ou remis automatiquement.

messages d'application

Rec. G.771

Les messages d'application sont les messages circulant sur les réseaux de communication locaux (RCL) et les réseaux de communication de données (RCD) pour répondre aux besoins des fonctions d'application du RGT.

messages enregistrés

Voir:
stored-messages; messages enregistrés.

messages entre UER télex (IM)

Rec. U.82

Messages transférés entre des UER télex pour remplir la fonction de transfert de message.

mesure

Rec. M.60

Evaluation numérique en unités convenables, de la valeur d'une grandeur ou d'un nombre simple ou complexe.

mesure (en fiabilité et domaines connexes)

Voir:
caractéristique.

mesure du nombre de tentatives de prise

Rec. E.500

Représente un compte de tentatives de prise pendant une certaine période de temps.

mesure du volume de trafic acheminé

Rec. E.500

Représente la valeur moyenne en erlangs pendant une certaine période de temps (15 minutes, 1 heure).

mesure échométrique

Rec. G.601

Mesure réalisée par un examen de l'*écho* qui suit l'émission d'un signal de durée limitée, dit "signal de mesure", et ayant pour objet l'analyse de l'ensemble des causes de réflexions.

mesures annuelles continues

Rec. E.500

Dans les mesures annuelles continues, les jours de mesure sont post sélectionnés à partir d'une période de base s'étendant sur toute l'année. Les jours post sélectionnés englobent les valeurs de crête de l'intensité mesurée pendant la période de base.

mesures annuelles non continues

Rec. E.500

Dans les mesures annuelles non continues, les jours de mesure sont prévus (présélectionnés) à partir d'une période de base de quelques mois. Les jours présélectionnés englobent les jours de charge élevée que l'on prévoit ou qui résultent d'observations précédentes.

Meta IV

Rec. Z.100

Notation formelle pour exprimer la *syntaxe abstraite* d'un langage.

métalangage

Rec. Z.341

Moyen formel de représentation utilisant des *symboles* définis selon des règles spécifiques.

métalangage de subdivision ; métalangage de structure d'information

Rec. Z.341

Métalangage graphique destiné à décrire la structure des *entités d'information* associées à une *fonction LHM.*

métalangage (en LHM)

Rec. Q.9

Méthode symbolique pour définir l'*entrée LHM* et la *syntaxe de sortie.*

méthode avec désignation

Rec. Q.1001

L'abonné demandeur doit connaître la zone de localisation effective de la station mobile. La communication est établie conformément à l'information composée seulement par l'abonné, c'est-à-dire que la communication n'est pas réacheminée par l'enregistreur de localisation si la station mobile se trouve dans une autre zone de localisation.

méthode (de correction d'erreur) avec retransmission cyclique préventive

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Un système de correction d'erreur vers l'avant par retransmission cyclique, non asservi, et avec accusés de réception positifs.

méthode (de correction d'erreur) de base

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Un système de correction d'erreur par retransmission, non asservi, et avec accusés de réception positifs et négatifs.

méthode de division des recettes de répartition

Rec. D.000

Méthode selon laquelle les recettes de répartition sont partagées entre les Administrations terminales et, si nécessaire, entre les Administrations de transit.

méthode de mesure de référence (RTM)

Rec. G.651

Méthode de mesure qui sert à mesurer une caractéristique donnée d'une classe déterminée de fibres optiques ou de câbles à fibres optiques, strictement d'après la définition de cette caractéristique; les résultats qu'elle donne sont précis, reproductibles et se rapportent à la pratique.

méthode de mesure de remplacement (ATM)

Rec. G.651

Une méthode de mesure de remplacement sert à mesurer une caractéristique recommandée d'une classe déterminée de fibres optiques ou de câbles à fibres optiques, conformément à la définition de cette caractéristique; les résultats qu'elle donne sont reproductibles et se rapportent à la méthode de mesure de référence et à la pratique.

méthode de rémunération forfaitaire par circuit

Rec. D.000

Méthode selon laquelle une Administration est rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire par circuit.

méthode de rémunération par unité de trafic

Rec. D.000

Méthode selon laquelle une Administration est rémunérée d'après le nombre d'unités de trafic.

méthode de test à distance

Rec. X.290

Méthode externe qui ne comporte ni de PCO au-dessus de l'IUT ni de protocole de gestion de tests normalisé; certaines spécifications de procédures de coordination de tests peuvent être implicites, formulées de façon informelle dans la suite de tests abstraite, mais sans rien supposer quant à leur faisabilité ou leur réalisation.

méthode de test abstraite

Rec. X.290

Description de la façon dont une IUT doit être testée, formulée à un niveau suffisamment abstrait pour être indépendante de toute réalisation particulière d'outils de test, mais suffisamment détaillé pour permettre la spécification des tests.

méthode de test coordonnée

Rec. X.290

Méthode de test externe pour laquelle un protocole de gestion de tests est défini comme réalisation des procédures de coordination de tests, et permettant de spécifier le contrôle et l'observation uniquement en fonction de l'activité du testeur inférieur, incluant le contrôle et l'observation des PDU de gestion de test.

méthode de test externe

Rec. X.290

Méthode de test abstraite dans laquelle le testeur inférieur est séparé du SUT et communique avec lui par l'intermédiaire d'un fournisseur du service approprié de la couche de niveau inférieur.

Remarque – Le fournisseur du service est situé immédiatement en dessous du protocole (de la couche la plus basse de l'IUT) su lequel est axé le text, et peut faire intervenir plusieurs couches OSI.

méthode de test locale

Rec. X.290

Méthode de test abstraite dont les PCO sont situés directement aux frontières de la couche de l'IUT.

méthode de test répartie

Rec. X.290

Méthode de test externe impliquant un PCO à la frontière de la couche la plus élevée de l'IUT.

méthode de transmission

Recs. G.960, I.430

Technique au moyen de laquelle le système de transmission émet et reçoit des signaux par l'intermédiaire du support de transmission.

méthode du "faire passer"

Rec. Q.9

Méthode de transport des messages de signalisation qui permet d'envoyer l'information de signalisation le long du trajet de signalisation d'une connexion physique précédemment établie.

méthode préférée de remise

Rec. F.500

Type d'attribut qui indique la priorité de l'objet en ce qui concerne la méthode à utiliser pour communiquer avec cet objet.

méthode sans désignation

Rec. Q.1001

L'abonné demandeur n'a pas besoin de connaître la zone exacte où se trouve la station mobile. La communication est acheminée conformément à l'information composée par l'abonné et, le cas échéant, réacheminée conformément à l'information complémentaire donnée par un enregistreur de localisation.

méthodologie de test abstraite

Rec. X.290

Méthode de description et de classification des méthodes de test abstraites.

méthodologie (pour la spécification de l'interface homme-machine)

Rec. Z.341

Procédure générale de travail en cinq phases qui 1) permet la production d'une *sémantique de fonction LHM* et 2) permet la création d'une *interface homme-machine* effective, en utilisant la *syntaxe*, les *procédures de dialogue* et la *sémantique de fonction LHM.*

mettre au point (en programmation)

Rec. Q.9

Détecter, localiser et éliminer les erreurs de programmation.

micro-instruction

Rec. Q.9

Instruction d'un microprogramme.

microprogramme

Rec. Q.9

Suite d'instructions élémentaires qui correspond à une opération de calculateur particulière, qui est maintenue dans une mémoire spéciale, et dont l'exécution est déclenchée par l'introduction d'une instruction-machine dans le registre d'instruction d'un calculateur.

minutes dégradées (MD)

Rec. M.60

Une minute dégradée est un groupe de 60 secondes consécutives, après exclusion des secondes gravement erronées (SGE), ayant un taux d'erreur sur les bits (TEB) de 10^{-6} ou plus.

Une pseudo-minute dégradée est un groupe de 60 secondes consécutives, après exclusion des SGE, comportant au moins N2 anomalies ou au moins un glissement (l'anomalie n'étant pas une erreur binaire). N2 est calculée de la même façon que N1, pour détecter un TEB de 10^{-6} en une minute.

mise en boucle

Rec. M.60

Mécanisme incorporé à un terminal ou dans le réseau qui permet que le trajet d'émission d'une communication revienne sur le trajet de réception.

mise en boucle complète

Voir:

bouclage complet; boucle complète; mise en boucle complète.

mise en boucle logique

Voir:

bouclage logique; mise en boucle logique.

mise en boucle numérique

Voir:

bouclage numérique; mise en boucle numérique.

mise en boucle partielle

Voir:

bouclage partiel; boucle partielle; mise en boucle partielle.

mise en correspondance d'adresse (N)

Rec. X.200

Fonction (N) assurant la mise en correspondance des adresses (N) et des adresses (N – 1) associées à une entité (N).

mise en marche dispositif (DST)

Rec. T.100

Commande qui provoque le démarrage du dispositif terminal désigné.

mise en page

Voir:

formatage; mise en page.

mise en phase

Rec. T.0

A la réception, mise en concordance de la ligne médiane du champ exploré avec la ligne homologue à l'émission, en vue d'assurer la mise en page correcte de l'image sur le support d'enregistrement.

mise en réserve

Rec. Z.100

Déclaration des *signaux* qui ne doivent pas être absorbés dans un *état* donné.

mise en réserve (en LDS)

Rec. Q.9

La mise en réserve est l'ajournement de la *reconnaissance d'un signal,* lorsqu'un *processus* se trouve dans un état où ne se produit pas la *reconnaissance de ce signal.* (Recommandation Z.100, § 2.6.5.)

mise en séquence

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Service du SSCS qui maintient la séquence des trames sémaphores du service réseau.

ARCHIVES U.I.T. GENÈVE

mise en séquence des messages

Rec. Q.9

Procédure destinée à garantir que les messages reçus sont traités dans un ordre correct.

mise en valeur graphique

Rec. T.416

Cet attribut spécifie les paramètres de mise en valeur pour les polices, le soulignement, etc., qui s'appliquent au début du composant de base (voir le § 6.1 de la Recommandation T.416).

mise hors service d'un sous-système acceptée (HSA)

Rec. Q.712

Le message "Mise hors service d'un Sous-Système acceptée" est envoyé au SSCS demandeur en réponse au message "Demande de mise hors service d'un Sous-Système" si le SSCS demandé et le secours du Sous-Système sont d'accord avec cette demande.

Ce message est utilisé par la gestion des Sous-Systèmes du SSCS.

mode

Rec. M.30

La caractéristique de l'alarme d'être continue ou autostoppée.

mode à quantification d'amplitude (déconseillé)
Voir:
synchronisation quantifiée.

mode à quantification temporelle (déconseillé)
Voir:
synchronisation échantillonnée.

mode analogique (déconseillé)
Voir:
synchronisation analogique.

mode analogique linéaire (déconseillé)
Voir:
synchronisation analogique linéaire.

mode associé
Voir:
mode (de signalisation) associé.

mode de défaillance (déconseillé)
Voir:
mode de panne.

mode de fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Sous-ensemble de l'ensemble complet des fonctions possibles d'une *entité.*

mode de fonctionnement du terminal

*Série X**

Pour le service public de transmission de données, moyens dont dispose un équipement terminal de traitement de données pour être conforme aux paramètres d'une catégorie d'usagers du service international.

mode de panne

Suppl. n° 6

Un des états possibles d'une *entité en panne* pour une *fonction requise* donnée.

mode de raccordement (en télex)

Rec. U.140

Ensemble des caractéristiques de la jonction entre une ligne d'abonné télex et le commutateur de rattachement.

mode (de signalisation) associé

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Mode selon lequel les messages concernant une relation sémaphore entre deux points sémaphores adjacents, sont transmis sur un canal sémaphore reliant directement ces deux points.

mode (de signalisation) non associé

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Mode selon lequel les messages concernant une relation sémaphore entre deux points sémaphores (non adjacents) sont transmis sur deux ou plusieurs canaux sémaphores reliés en tandem par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs points de transfert sémaphores.

mode (de signalisation) quasi associé

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Mode non associé (de signalisation) dans lequel la route d'un message (de signalisation) est déterminée fondamentalement, pour chaque message de signalisation, par l'information contenue dans ce message (principalement dans son étiquette d'acheminement) selon des règles qui, en exploitation normale, sont fixes dans le temps.

mode de transfert

Rec. I.113

Aspects couvrant la transmission, le multiplexage et la commutation dans un réseau de télécommunications.

mode de transfert asynchrone (MTA)

Rec. I.113

Mode de transfert dans lequel les informations sont organisées en cellules; il est asynchrone dans le sens que la récurrence des cellules dépend du débit binaire nécessaire ou instantané. Des valeurs statistiques et déterministes peuvent également être utilisées pour qualifier le mode de transfert.

mode de transfert asynchrone déterministe

Rec. I.113

Mode de transfert asynchrone (MTA) spécifique dans lequel la capacité de transfert d'information maximale spécifiée pour un service donné est assurée à l'usager tout au long de la communication.

mode de transfert aynchrone statistique

Voir:

statistique; mode de transfert asynchrone statistique.

mode de transfert de documents

Rec. T.62

Ce mode permet le transfert de documents sans capacité interactive. Les procédures applicables à ce mode sont définies dans le corps de la présente Recommandation.

mode de transfert d'information

Rec. I.140

Cet attribut décrit le mode de traitement utilisé pour transférer (transport et commutation) l'information d'usager à travers le RNIS.

mode de transfert par circuit

Rec. I.113

Mode de transfert dans lequel les fonctions de transmission et de commutation sont assurées par l'attribution permanente de voies/largeur de bande entre les connexions.

mode de transfert par paquet

Rec. I.113

Mode de transfert dans lequel les fonctions de transmission et de commutation sont assurées par des techniques par paquets, de façon à répartir de manière dynamique des ressources de transmission et de commutation du réseau entre les connexions multiples.

mode de transfert (temporel) synchrone (MTS)

Rec. I.113

Mode de transfert qui offre périodiquement à chaque connexion un mot de longueur fixe.

mode d'exploitation

Rec. Q.1003

Le mode d'exploitation définit si la SM fonctionne ou non avec une carte. Il existe seulement deux possibilités:

- fonctionnement avec une carte, et
- fonctionnement sans carte.

mode d'exploitation "associé"

Rec. Q.253

Dans ce mode d'exploitation, les signaux sont transférés entre deux centres sur une liaison de signalisation commune dont les extrémités coïncident avec les extrémités du faisceau de conversation que doit desservir la liaison de signalisation.

Voir la figure 4/Q.253.

mode d'exploitation avec attente

Rec. E.600

Mode d'exploitation dans lequel les tentatives de prise qui ne trouvent pas de ressources appropriées libres et accessibles peuvent attendre.

mode d'exploitation avec blocage

Rec. E.600

Mode d'exploitation dans lequel les tentatives de prise qui ne trouvent pas de ressources appropriées libres et accessibles ne peuvent pas attendre.

mode d'exploitation "entièrement dissocié"

Rec. Q.253

Ce mode d'exploitation est le cas le plus poussé d'exploitation non associée. Il présuppose l'existence d'un réseau complet de liaisons de signalisation communes avec points de transfert des signaux, et ce réseau peut posséder en propre toute une stratégie de règles d'acheminement.

Dans le mode d'exploitation entièrement dissocié, entre deux centres, les signaux sont transférés par n'importe quel trajet disponible dans le réseau de signalisation, conformément aux règles d'acheminement définies pour ce réseau.

mode d'exploitation mixte

Rec. F.200, Suppl. n° 1 (II.4)

Dans le service télétex, le mode d'exploitation mixte fournit à l'usager, en plus des caractéristiques de base du service télétex, la possibilité de transférer des documents contenant des informations graphiques codées suivant des techniques autres que celles définies pour le télétex de base.

mode d'exploitation "quasi associé"

Rec. Q.253

Ce mode d'exploitation représente la version la moins accusée du mode non associé. Les liaisons de signalisation communes à utiliser sont généralement toutes exploitées selon le mode associé à un faisceau de circuits.

Dans le mode d'exploitation quasi associé entre deux centres, les signaux sont transférés sur deux (ou plus de deux) liaisons de signalisation en tandem, mais ce transfert de signaux ne s'effectue que sur certains trajets prédéterminés et seulement par l'intermédiaire de points prédéterminés de transfert des signaux.

Voir la figure 4/Q.253.

mode dialogué

Rec. Q.9

Mode d'exploitation d'un système de traitement de données dans lequel une suite de demandes et de réponses alternées entre un utilisateur et le système se déroule d'une manière semblable à un dialogue entre deux personnes.

mode échoplex

*Série X**

Mode de fonctionnement dans lequel les caractères émis par un ETTD sont automatiquement renvoyés à cet ETTD à partir d'un centre nodal déterminé du réseau.

mode ensembliste

Rec. Z.100

Générateur prédéfini utilisé pour introduire des ensembles mathématiques. Les *opérateurs* du *mode ensembliste* sont IN, Incl, Del, union, intersection et les *opérateurs de classement.*

mode interactif

Rec. F.200

Echange en temps réel d'informations d'usager au cours d'une communication ou d'une série de communications entre les équipements demandeur et demandé.

mode interactif

Rec. T.62

Ce mode permet seulement le dialogue interactif. Il n'y a pas de transfert de documents. Les procédures applicables à ce mode nécessitent un complément d'étude.

mode local

Rec. F.200

Etat d'un équipement qui permet l'exécution de certaines de ses fonctions indépendamment de toute fonction de réseau.

mode mixte

Rec. F.230

Permet l'échange de documents contenant des pages tout à fait pleines avec informations graphiques codées et caractères codés. Ces documents ne peuvent plus être traités après remise au destinataire.

La définition complète de ce mode comprend:

- la définition des caractéristiques des documents qui peuvent être échangés entre équipements fonctionnant en MM. Ces caractéristiques sont définies, du point de vue fonctionnel et technique, dans la Recommandation T.501;
- la définition des éléments du protocole à utiliser pour le transfert des documents et pour la négociation des caractéristiques facultatives entre équipements utilisant le MM. Cette définition est précisée sur le plan technique dans la Recommandation T.522;
- la spécification des caractéristiques des équipements à utiliser pour le MM. Ces caractéristiques sont définies dans la Recommandation T.561.

mode mixte

Rec. I.240

Ce service assure des communications combinées texte et télécopie (mode mixte) pour le transfert de poste à poste de documents contenant un mélange d'informations textuelles et d'images fixes. Les attributs de couche supérieure sont fondés sur les Recommandations du CCITT pour le télétex et la télécopie de groupe 4.

mode multiclique

Rec. G.763

Mode d'exploitation EMCN dans lequel plusieurs cliques sont utilisées alors que chacune d'elles est associée à une destination différente.

mode multidestination

Rec. G.763

Mode d'exploitation EMCN dans lequel le trafic est échangé simultanément entre plus de deux (2) EMCN correspondant entre eux et où le trafic des voies interurbaines est concentré dans un faisceau de voies supports disponibles pour toutes les destinations vers lesquelles doit être acheminé le trafic concentré. Les voies interurbaines d'émission sont conçues pour la réception des voies interurbaines aux endroits correspondants.

mode non associé

Voir:
mode (de signalisation) non associé.

mode normal

Rec. X.216

Mode de fonctionnement de la couche présentation, dans lequel est fournie l'intégralité des facilités du service de présentation.

mode normal

Rec. X.217

Mode de fonctionnement d'ACSE qui se traduit par le transfert d'éléments sémantiques ACSE en utilisant le service de présentation.

mode normal

Rec. X.218

Mode d'opération de l'élément du service de transfert fiable assurant des services complets.

mode par blocs (déconseillé)

Voir:
multiplex à compression temporelle.

mode quasi associé

Voir:
mode (de signalisation) quasi associé.

mode retraitable n° 1 (PM1)

Rec. F.220

Mode retraitable conçu pour tenir compte d'un ensemble commun de fonctions habituellement disponibles dans les logiciels de traitement de texte.

Il a pour caractéristique principale de permettre le retraitement de documents transmis avec présentation en une seule colonne et contenant uniquement un texte en caractères codés. Des caractéristiques supplémentaires sont mentionnées au § 2 de la Recommandation F.220.

La définition complète de ce mode comprend:

- la définition des caractéristiques des documents qui peuvent être échangés entre terminaux utilisant PM1. Ces caractéristiques sont définies, du point de vue fonctionnel et technique, dans la Recommandation T.502;
- la définition des éléments du protocole à utiliser pour le transfert de documents et pour la négociation de caractéristiques facultatives entre équipements utilisant PM1. Cette définition est précisée sur le plan technique dans la Recommandation T.522;
- la spécification des caractéristiques des équipements à utiliser pour PM1. Ces caractéristiques sont définies dans la Recommandation T.562.

mode X.410-1984

Rec. X.216

Mode de fonctionnement restreint de la couche présentation, qui est utilisé pour permettre l'interfonctionnement avec un système qui est conforme à la Recommandation X.410 (1984).

mode X.410-1984

Rec. X.217

Mode de fonctionnnement ACSE qui permet l'interfonctionnement des utilisateurs du service ACSE en utilisant le protocole spécifié dans la Recommandation X.410-1984. L'utilisation de ce mode n'implique aucun transfert d'éléments sémantiques ACSE.

mode X.410-1984

Rec. X.218

Mode d'opération limité de l'élément du service de transfert fiable qui doit permettre l'interfonctionnement avec des entités d'application sur la base de l'édition de 1984 de la Recommandation X.410.

modèle

Rec. Z.100

Un *modèle* donne la correspondance entre des *notations abrégées* et leur expression en terme de *syntaxe concrète* précédemment définie.

modèle de contraintes

Suppl. n° 6 (II.3)

Modèle mathématique qui décrit comment une *caractéristique* de *fiabilité* d'une *entité* dépend des contraintes appliquées à celle-ci.

modèle de fiabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Modèle mathématique destiné à la *prévision* ou à l'*estimation* des *caractéristiques* de *fiabilité* d'une *entité*, ou à des fins similaires.

modèle de fonction

Rec. Z.341

Représentation formelle ou informelle d'un ou plusieurs aspects des parties de systèmes de télécommunication qui devraient être commandées au moyen du LHM.

modèle de maintenabilité

Suppl. nº 6 (II.3)

Modèle mathématique servant à la *prédiction* ou à l'*estimation* de *caractéristiques* de *maintenabilité* relatives à une *entité*, ou servant à des buts analogues.

Remarque – Un exemple de *modèle de maintenabilité* est l'*arbre de maintenance.*

modes d'exploitation "non associés"

Rec. Q.253

Dans ces modes d'exploitation, les signaux sont transférés (entre les deux centres) sur deux (ou plus de deux) liaisons de signalisation en tandem. Les signaux sont traités et transmis vers l'avant en un ou plusieurs points intermédiaires dits *points de transfert des signaux.* Il résulte de cette définition qu'il peut exister plusieurs modes d'exploitation "non associés", caractérisés par le plus ou moins grand degré de rigidité imposé au choix du trajet suivi par les signaux desservant un circuit donné de conversation. On peut désigner par les termes de mode d'exploitation "entièrement dissocié" et de mode d'exploitation "quasi associé" les deux formes extrêmes de ces modes d'exploitation.

modificateur d'action

Rec. Z.341

Qualification d'une *action.*

modification

Rec. F.500

Opération du système d'annuaire permettant de réaliser une ou plusieurs des modifications suivantes à une seule entrée:

- ajouter un nouvel attribut;
- supprimer un attribut;
- ajouter des valeurs d'attribut;
- supprimer des valeurs d'attribut;
- remplacer des valeurs d'attribut;
- modifier le RDN d'une entrée de feuille;
- modifier un nom alias;
- modifier une entrée.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un service complémentaire facultatif offert aux usagers dans le cadre du service.

MODIFICATION

Rec. Z.333

Modifier des éléments d'information spécifiés dans un ensemble de données par l'intermédiaire d'une entrée ou d'entrées conçues à cet effet.

modification d'annuaire

Rec. F.500

Méthodes permettant de modifier les renseignements contenus dans un annuaire grâce aux fonctions suivantes: ajout d'entrée, suppression d'entrée, modification d'entrée ou modification du nom distinctif relatif.

modification (d'une entité)

Suppl. nº 6 (II.3)

Combinaison de toutes les actions techniques et des actions administatives correspondantes destinées à modifier la *capacité* d'une *entité* à force de transformer, ajouter ou enlever une ou plusieurs *fonctions requises.*

modifier

Rec. Z.341

Action de modifier des éléments de données spécifiés dans un *ensemble de données.*

modify!

Rec. Z.100

Opérateur implicite dans des *expressions* où une *variable* est immédiatement suivie d'expressions entre parenthèses puis de :=. Dans les *axiomes*, *modify!* est utilisé explicitement (voir la définition du terme *extract!*).

modulateur télégraphique

Rec. S.140

Modulateur commandé par des signaux télégraphiques.

modulation d'amplitude

Rec. R.140

En télégraphie, modulation dont les états significatifs sont représentés par des courants alternatifs d'amplitude différente.

modulation de fréquence (ou modulation en fréquence)

Rec. R.140

En télégraphie, modulation dont les états significatifs sont représentés par des courants alternatifs de fréquence différente.

Remarque – La fonction représentative du signal de modulation peut être continue ou discontinue aux instants significatifs.

modulation delta

Rec. G.701

Variante de la modulation par impulsions et codage différentiel dans laquelle seul le signe de la différence entre chaque échantillon et sa valeur prévue est détecté et codé au moyen d'un seul bit.

modulation par déplacement de fréquence (MDF)

Rec. R.140

Modulation de fréquence à phase continue dans laquelle la fréquence d'une oscillation sinusoïdale périodique varie selon un jeu de valeurs distinctes dont chacune représente un état significatif d'un signal télégraphique modulant.

modulation par déplacement de phase (MDP)

Rec. R.140

Transmission télégraphique par modulation de phase dans laquelle tout changement d'un état significatif à un autre est caractérisé en régime permanent par des déphasages spécifiés de la source d'oscillations ou de l'onde sinusoïdale.

modulation par impulsions et codage (MIC)

Rec. G.701

Processus selon lequel un signal est échantillonné, puis chaque échantillon quantifié indépendamment des autres échantillons et converti par codage en un signal numérique.

modulation par impulsions et codage différentiel (MICD)

Rec. G.701

Processus selon lequel un signal est échantillonné, puis la différence entre chaque échantillon et sa valeur estimée est quantifiée et convertie par codage en un signal numérique.

Remarque – Les valeurs estimées du signal sont calculées par un prédicteur à partir de la suite des différences quantifiées.

modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif (MICDA)

Rec. G.701

Variante de la modulation par impulsions et codage différentiel utilisant une quantification adaptative.

Remarque 1 – Le prédicteur peut être fixe (non variable dans le temps) ou adaptatif.

Remarque 2 – Si le prédicteur est adaptatif, l'adaptation de ses coefficients se fait à partir de la suite des différences quantifiées.

modulation par mutation de fréquences

Rec. R.140

Méthode de modulation de fréquence, dans laquelle le changement d'une fréquence à une autre n'est pas nécessairement à phase continue.

module

Rec. X.208

Une ou plusieurs définitions de type ou de valeur utilisant la notation ASN.1, et encadrées en utilisant la notation d'un module ASN.1 (voir le § 9 de la Recommandation 208).

module de charge utile

Rec. I.113

Partie de la charge utile d'information à l'intérieur de laquelle une ou plusieurs voies sont entièrement en service.

module de coopération

Rec. T.0

Quotient du facteur de coopération par le nombre π. Dans le cas d'un appareil à cylindre, le module de coopération est aussi égal au produit du diamètre du cylindre par la finesse d'exploration.

module de test

Rec. X.290

Subdivision d'un test élémentaire, dotée d'un nom, composée d'événements de test ou d'autres tests élémentaires, et utilisée pour structurer des tests élémentaires abstraits.

moment A ; moment Z

Rec. R.140

Dans une combinaison de code, élément unitaire auquel est assigné l'état A (Z).

moment de début/d'arrêt

Rec. M.251

Moment de début/d'arrêt d'un essai/d'une mesure périodique.

moment Z
Voir:
moment A; moment Z.

moniteur

Rec. Q.9

Unité fonctionnelle qui observe et enregistre des activités déterminées dans un système à des fins d'analyse.

mot clé

Rec. Z.100

Unité lexicale réservée dans la *syntaxe textuelle concrète.*

mot de code; mot MIC

Rec. G.701

Ensemble ordonné d'éléments de signal représentant la valeur quantifiée d'un échantillon en modulation par impulsions et codage (MIC).

Remarque – Dans les systèmes MIC, le terme "mot MIC" peut aussi être employé dans ce sens.

mot de passe

Rec. Z.341

Chaîne de caractères utilisée pour identifier et autoriser un *usager.*

mot de passe de l'usager

Rec. F.500

Séquence de caractères permettant d'identifier un usager.

mot de synchronisation

Rec. R.140

Ensemble des bits affectés à la synchronisation se répétant périodiquement dans une trame ou un nombre fixé de trames fondamentales consécutives.

mot MIC
Voir:
mot de code; mot MIC.

... moyen (adjectif)

Suppl. n° 6 (II.3)

1) Qualifie une valeur obtenue comme *espérance mathématique* d'une *variable aléatoire.*

2) Qualifie une valeur obtenue comme quotient de l'intégrale d'une grandeur dépendant du temps sur un *intervalle de temps* donné, par la *durée* de cet intervalle.

moyenne de temps pour la tâche de réparation
Voir:
durée moyenne de panne; moyenne des temps pour la tâche de réparation.

moyenne des temps entre défaillances (MTBF)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique du temps entre défaillances.

moyenne du trafic des heures chargées

Rec. E.600

Moyenne sur plusieurs jours du trafic de l'heure chargée; il ne s'agit généralement pas de la même heure chaque jour.

moyenne (d'une variable aléatoire)

Voir:

espérance mathématique (d'une variable aléatoire); moyenne (d'une variable aléatoire).

MS

Rec. X.413

Enregistrement de messages; sigle utilisé comme abrégé de "fournisseur du service abstrait MS".

MS abstract-service-provider; prestataire du service abstrait MS

Rec. X.413

MS assurant le service abstrait MS.

MS abstract-service; service abstrait MS

Rec. X.413

Ensemble des possibilités que le MS offre à ses usagers au moyen de ses accès.

MS abstract-service-user; usager du service abstrait MS

Rec. X.413

Usager du service abstrait MS, c'est-à-dire l'UA.

MS-user; usager MS

Rec. X.413

Abrégé pour "usager du service abstrait MS".

muldex

Recs. M.300, Q.9

Contraction de "multiplexeur-démultiplexeur". Ce terme peut être utilisé lorsque le multiplexeur et le démultiplexeur sont associés dans un même équipement.

Remarque – Lorsque ce terme est utilisé pour décrire un équipement, sa fonction doit compléter le titre, par exemple: muldex MIC, muldex de données, muldex numérique.

muldex

Rec. R.140

Appareil qui combine ou dissocie un certain nombre de circuits affluents en/à partir d'un plus petit nombre de circuits porteurs composites, la relation entre circuits affluents et circuits composites étant fixe.

muldex-concentrateur

Rec. R.140

Un muldex avec fonction de concentration de lignes permettant d'affecter des intervalles élémentaires dans le signal numérique composite des voies affluentes uniquement pendant le temps où elles sont occupées.

muldex numérique tertiaire

Rec. Q.9

Multiplexeur-démultiplexeur numérique qui convertit les signaux entre des trains de bits à 64 kbit/s et 34 368 kbit/s (voir la figure 2/Q.9).

muldex primaire

Rec. Q.9

Multiplexeur-démultiplexeur numérique qui convertit les signaux entre des trains de bits à 64 kbit/s et à 1544 ou 2048 kbit/s (voir la figure 2/Q.9).

multi-valued-attribute; attribut à plusieurs valeurs

Rec. X.413

Attribut auquel peuvent être associées plusieurs valeurs.

multibloc

Glos. (VI.3)

Groupe de 8 blocs (soit 96 unités de signalisation) transmis sur la voie de signalisation.

multiligne (ligne d'abonné)

Recs. Z.334, Z.341

Ligne entre un *central* public et un autocommutateur privé ou ligne entre un *central* public et un appareil d'abonné, appartenant à une *ligne groupée d'abonné.*

multiplage

Rec. Q.9

Interconnexion de plusieurs accès d'arrivée ou de départ dans un étage de commutation avec le même organe de trafic (par exemple, un autre étage de commutation ou un autre circuit).

multiplet

Rec. T.51

Série d'éléments binaires traités comme un tout et dont la longueur est indépendante des techniques de redondance ou d'encadrement.

multiplex

Rec. R.140

Désignation ou qualificatif d'une installation dans laquelle une liaison de transmission commune est divisée en voies séparées dont chacune est capable de transmettre des signaux indépendamment dans un même sens.

multiplex à compression temporelle

Recs. G.960, I.430

Méthode de transmission utilisée dans les systèmes de transmission numérique et dans laquelle la transmission s'effectue dans les deux sens par blocs unidirectionnels sans chevauchement.

multiplex de déport

Rec. R.140

Multiplex dont la capacité est un sous-multiple de celle d'un multiplex principal, et qui offre la possibilité de reprendre un certain nombre de voies de ce dernier pour les prolonger ou les détourner vers une direction particulière, dans le but, par exemple, de raccorder un petit groupe d'abonnés.

multiplex du deuxième ordre

Rec. Q.9

Signaux numériques multiplexés en trains de bits à 6312 ou 8448 kbit/s.

multiplex du premier ordre ; signaux multiplexés du premier ordre

Rec. Q.9

Signaux numériques multiplexés en trains de bits à 1544 ou 2048 kbit/s.

multiplex dynamique

Recs. G.960, I.430

Multiplex dans lequel l'information de signalisation de certains, ou de la totalité, des canaux D affluents est affectée à un nombre moindre d'intervalles de temps du train principal sur une base statistique, mais l'affectation d'autres canaux est fixe.

multiplex ; équipement multiplex numérique

Recs. G.960, I.430

Combinaison d'un multiplexeur numérique et d'un démultiplexeur numérique au même emplacement, fonctionnant dans des sens de transmission opposés.

multiplex fixe (déconseillé)
Voir:
multiplex statique.

multiplex hétérogène

Rec. R.140

Multiplex dont les diverses voies ne sont pas conçues pour une même rapidité de modulation, un même débit de caractères, etc.

Remarque – Au débit binaire peuvent s'ajouter d'autres conditions.

multiplex homogène

Rec. R.140

Multiplex dont les diverses voies sont conçues pour une même rapidité de modulation.

Remarque – En plus de la rapidité de modulation, il est parfois nécessaire de définir pour toutes les voies des conditions telles que la longueur des caractères.

multiplex hybride

Rec. R.140

Un multiplex fournissant simultanément dans la même trame des voies transparentes et non transparentes (indépendantes et dépendantes du code et de la rapidité).

multiplex statique

Recs. G.960, I.430

Multiplex dans lequel chaque affluent est affecté à un ou plusieurs intervalles de temps du train principal et l'affectation est fixe.

multiplex statique

Rec. Q.9

Train de bits numériques entre des points de référence, dans lesquels des voies à débit binaire inférieur ont été combinées, chacune dans une voie ou un intervalle qui lui a été affecté.

multiplex statistique (déconseillé)
Voir:
multiplex dynamique.

multiplexage

Rec. R.140

Processus permettant de combiner des signaux provenant de plusieurs voies affluentes séparées pour transmission dans la même direction sur une voie porteuse commune.

multiplexage

Rec. X.200

Fonction d'une couche (N) permettant de prendre en charge plusieurs connexions (N) sur une seule connexion (N – 1).

Remarque – Le terme multiplexage est également utilisé dans un sens plus restreint pour désigner la fonction accomplie par l'entité (N) expéditrice, alors que le terme démultiplexage sert à désigner la fonction accomplie par l'entité (N) destinataire.

multiplexage numérique

Rec. G.701

Multiplexage temporel appliqué à des voies de transmission numériques qui transmettent des signaux numériques.

multiplexage par étiquetage

Rec. I.113

Multiplexage de voies étiquetées par concaténation de blocs de voies différentes.

multiplexage par répartition dans le temps (MRT); multiplexage temporel

Rec. R.140

Multiplexage selon lequel un même intervalle de temps (créneau temporel) périodique est alloué à chaque voie affluente de la liaison commune.

multiplexage par répartition dans le temps (déconseillé)

Rec. G.701

Multiplexage selon lequel plusieurs signaux sont entrelacés dans le temps en vue de leur transmission sur une voie de transmission commune.

multiplexage par répartition en fréquence (MRF)

Rec. R.140

Multiplexage selon lequel une bande de fréquences séparée est allouée à chaque voie affluente de la liaison commune.

multiplexage temporel asynchrone

Rec. I.113

Technique de multiplexage dans laquelle une capacité de transmission est organisée dans des créneaux temporels non spécialisés remplis de cellules concernant chaque besoin réel instantané d'application. Dans ce cas, l'équipement du terminal – par exemple, l'application d'un abonné – définit le débit binaire transmis effectivement, même si ce débit peut être variable au cours de la communication. Technique qui achemine une structure d'interface étiquetée sur une trame ou une interface étiquetée à auto-cadrage.

multiplexage temporel synchrone

Rec. I.113

Technique de multiplexage assurant le mode de transfert temporel synchrone.

multiplexeur

Rec. R.140

Appareil qui combine un certain nombre de voies affluentes sur un plus petit nombre de voies porteuses composites, la relation entre voies affluentes et voies composites étant fixe.

multiplexeur numérique

Recs. G.701, M.300

Dispositif destiné à assembler par multiplexage temporel plusieurs signaux numériques affluents en un seul signal numérique composite.

multiplication d'erreurs

Rec. G.701

Production par un dispositif d'un signal de sortie comportant plus d'une erreur numérique là où le signal d'entrée correspondant ne comporte qu'une seule erreur numérique.

Remarque – Les convertisseurs de code en ligne et les désembrouilleurs peuvent, par exemple, produire une multiplication d'erreurs.

multipoint

Rec. I.113

Valeur de l'attribut "configuration de communication" qui indique que la communication comporte plus de deux terminaisons de réseau.

multireport

Rec. X.518

Mode d'interaction utilisable facultativement par un agent de système d'annuaire (DSA) qui ne peut pas exécuter une opération lui-même. Le DSA multireporte l'opération, c'est-à-dire lance la même opération auprès de plusieurs autres DSA (en série ou en parallèle) et communique un résultat approprié au demandeur initial.

multitrame

Rec. G.701

Ensemble répété périodiquement de trames consécutives, dans lequel la position de chaque trame peut être identifiée.

multitrame

Rec. Q.9

Ensemble de trames consécutives, dans lequel la position de chacune d'elles peut être identifiée par référence à un signal de verrouillage de multitrame.

Le signal de verrouillage de multitrame n'apparaît pas nécessairement, en tout ou en partie, dans chaque multitrame.

multivoie

Rec. R.140

Désignation ou qualificatif d'un système de transmission télégraphique dans lequel une ou plusieurs voies servent à la transmission de signaux de caractères se propageant dans le même sens entre les deux mêmes points.

mutation

Rec. R.140

Changement d'un état significatif à un autre.

mutilation

Rec. R.140

Défaut tel qu'un élément de signal passe d'un état significatif à un autre.

mutilation de la parole

Rec. P.84

Dégradation de la qualité provenant des systèmes à CNP qui utilisent des détecteurs de parole; elle est provoquée par le temps que met le détecteur pour reconnaître la présence de la parole, ce qui peut couper ("mutiler") l'apparition des premières syllabes. La mutilation de surcharge est la dégradation causée par la stratégie de régulation de surcharge qui permet qu'il y ait blocage lorsque les voies supports sont provisoirement indisponibles. On appelle aussi abandon d'échantillon la stratégie de régulation de surcharge de cette mutilation.

N

suffixe d'extrémité de connexion (N)

Rec. X.200

Elément d'identificateur d'extrémité de connexion (N), unique dans le contexte d'un point d'accès à des services (N).

naturel

Rec. Z.100

Syntype défini dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle les *valeurs* sont des entiers non négatifs (c'est-à-dire 0, 1, 2, ...). Les *opérateurs* sont les opérateurs de la *sorte entier.*

négociation

Rec. X.225

Processus par lequel deux SPM parviennent à un accord sur un jeu commun d'unités fonctionnelles et de valeurs relatives au protocole, ainsi que sur les attributions initiales des jetons disponibles.

négociation des paramètres de contrôle de flux pour service de communication virtuelle

Voir:
sélection, négociation et indication des paramètres de contrôle de flux pour service de communication virtuelle.

new ; nouveau

Rec. X.413

Valeur du paramètre état de l'entrée.

newtype

Voir:
nouveau type (newtype).

niveau (déconseillé)

Voir:
couche.

niveau acceptable (d'une caractéristique)

Suppl. n° 6 (II.3)

Pour une aptitude donnée, valeur d'une *caractéristique* de cette aptitude donnée qui, dans un plan de *test*, correspond à une *probabilité d'acceptation* spécifiée, mais relativement forte.

niveau d'abstraction ; niveau

Rec. Z.100

Un *niveau* dans un *diagramme d'arborescence de bloc.* Une description d'un *système* est un *bloc* au *niveau d'abstraction* le plus élevé; elle est représentée par un *bloc* unique au sommet d'un *diagramme d'arborescence de bloc.*

niveau d'architecture du contenu

Rec. T.411

Sous-ensemble identifié de caractéristiques propres à une classe d'architectures de contenu.

niveau de charge

Voir:
niveau de puissance zéro absolu (dBm0); niveau de charge.

niveau de confiance

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur $1 - \alpha$ de la *probabilité* associée à un *intervalle de confiance* ou à un *intervalle statistique de dispersion,* où α est le *niveau de signification.*

niveau de conversation active

Rec. P.10

Quantité exprimée en décibels par rapport à une référence indiquée, par exemple des volts ou des Pascals, formée par calcul de la moyenne de la puissance des signaux vocaux pendant la durée d'activité.

niveau de l'architecture d'un document

Rec. T.411

Sous-ensemble identifié de caractéristiques propres à une classe d'architectures de document.

niveau de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

L'opération de maintenance à effectuer à un *niveau d'intervention* spécifié.

Remarque – L'*opération de maintenance* peut consister, par exemple à remplacer un composant, une carte de circuit imprimé, un sous-système.

niveau de puissance absolu (dBm)

Rec. N.1

En règle générale, l'unité dBm s'applique au niveau de puissance absolu. Cette unité se fonde sur le rapport entre la puissance mesurée et l'équivalent de 1 mW.

$$L_m = 10 \log \frac{P}{P_0} \text{ dBm} = 10 \log \frac{(U^2/Z)}{(U_0^2/Z_0)} \text{ dBm} = \left(20 \log \frac{U}{U_0} - 10 \log \frac{Z}{Z_0}\right) \text{ dBm}$$

Niveau de puissance absolu — Niveau de tension absolu — Correction d'impédances

Il est plus rare que l'on utilise les niveaux de tension absolus, vu que l'impédance terminale n'est pas définie pour ceux-ci. En tant que correction, il est possible de calculer les niveaux de puissance s'écartant des impédances de 600 ohms.

Le niveau de puissance ainsi calculé correspondrait à celui mesuré dans un système en circuit fermé normal.

niveau de puissance zéro absolu (dBm0) ; niveau de charge

Rec. N.1

Dans un système de transmission fondé sur les niveaux de puissance, le niveau de puissance absolu ou niveau de charge (L_{m0}) par rapport à 1 mW est rapporté à un point de niveau relatif zéro. Cela signifie que le niveau de puissance absolu (L_m) moins le niveau de puissance relatif (L_r) sera:

$$L_{m0} = L_m - L_r$$

Cette indication de niveau est indépendante du niveau relatif au point de mesure considéré. Pour un signal donné, le niveau de charge nominal est identique le long d'une ligne de transmission. Pour cette indication, il faut savoir dans quelle mesure la puissance au point du niveau relatif zéro dBr est supérieure ou inférieure à la puissance de référence.

niveau de retour d'écho (N_{RET})

Rec. G.165

Niveau du signal aux bornes de sortie du côté émission, d'un annuleur d'écho en fonctionnement, qui est renvoyé à la personne qui parle. L'affaiblissement obtenu par le dispositif non linéaire est inclus s'il est normalement présent. N_{RET} est obtenu par rapport à $N_{Eréc.}$ selon l'expression:

$$N_{RET} = N_{Eréc.} - (A_{ÉCHO} + A_{NL} + A_{TNL})$$

où

$N_{Eréc.}$ est le niveau du signal aux bornes d'entrée du côté réception

$A_{ÉCHO}$ est l'affaiblissement d'écho

A_{NL} est l'affaiblissement par annulation

A_{TNL} est l'affaiblissement par traitement non linéaire

Voir la figure 4/G.165.

En l'absence de traitement non linéaire, il convient de noter que $N_{RES} = N_{RET}$.

niveau de saturation

Recs. G.223, J.31

Première définition – Le niveau de saturation d'un amplificateur (ou niveau de puissance utilisable) est le niveau absolu de puissance à la sortie pour lequel le niveau absolu de puissance du troisième harmonique augmente de 20 dB quand le niveau du signal appliqué à l'entrée de cet amplificateur augmente de 1 dB.

Cette définition n'est plus applicable quand la fréquence de mesure est si élevée que le troisième harmonique tombe hors de la bande transmise par l'amplificateur. On peut alors appliquer la définition suivante:

Seconde définition – Le niveau de saturation (ou niveau de puissance utilisable) d'un amplificateur est supérieur de 6 dB à la valeur commune, à la sortie de l'amplificateur, des niveaux absolus de puissance de deux ondes sinusoïdales de même amplitude et de fréquences respectives A et B quand on les règle de telle sorte que, si l'on augmentait de 1 dB le niveau de chacune à l'entrée de l'amplificateur, le niveau de sortie du produit d'intermodulation de fréquence (2A – B) augmenterait de 20 dB.

niveau de sensation dans la bande

Rec. P.10

Différence, exprimée en décibels, entre le son intégré sur une bande de fréquences et le niveau de pression acoustique dans cette bande au seuil d'audibilité, en l'absence de tout autre son perturbateur.

niveau de signification (d'un test) ; seuil de signification α

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur donnée qui limite supérieurement la *probabilité* de rejeter l'*hypothèse nulle* d'un *test statistique*, alors que cette hypothèse est vraie.

Remarque – La *région critique* est déterminée de façon que le *risque de première espèce* soit au plus égal au *niveau de signification* donné.

niveau d'écho résiduel (N_{RES})

Rec. G.165

Niveau du signal d'écho qui subsiste aux portes de sortie côté émission, d'un annuleur d'écho en fonctionnement après compensation imparfaite de l'écho du circuit. Il est obtenu par rapport au niveau du signal d'entrée côté réception $N_{Eréc.}$ selon l'expression:

$$N_{RES} = N_{Eréc.} - A_{ÉCHO} - A_{NL}$$

où

$A_{ÉCHO}$ est l'affaiblissement d'écho

A_{NL} est l'affaiblissement par annulation.

Voir la figure 4/G.165.

Tout traitement non linéaire est exclu.

niveau d'intervention (pour la maintenance)

Suppl. n° 6

Niveau de subdivision d'une *entité* au point de vue de l'*opération de maintenance.*

Remarque 1 – Le *niveau d'intervention* peut correspondre, par exemple aux sous-systèmes, cartes de circuit imprimé, ou aux composants.

Remarque 2 – Le *niveau d'intervention* dépend de la complexité de la structure de l'entité, de l'accessibilité aux sous-entités, du niveau de compétence du personnel, des équipements d'essai, de considérations de sécurité, etc.

niveau du profil d'un document

Rec. T.411

Sous-ensemble identifié des caractéristiques propres au profil d'un document.

niveau inchangé

Recs. G.162, G.166

Niveau absolu en un point de niveau relatif zéro de la ligne située entre le compresseur et l'extenseur d'un signal à 800 Hz qui reste inchangé, que le circuit soit exploité avec le compresseur ou non. Le niveau inchangé est ainsi défini afin de ne pas imposer les valeurs du niveau relatif à l'entrée du compresseur ou à la sortie de l'extenseur.

niveau relatif (dBr)

Rec. N.1

Le niveau de puissance relatif d'un point dans un système de transmission est le gain nominal à la fréquence de référence, entre un point de référence et le point considéré: on procède de la même façon pour le niveau de tension relatif dans un système de transmission fondé sur des niveaux de tension.

Grâce à la notion de niveau relatif, il est possible de comparer deux ou plusieurs points d'un réseau à l'égard de la puissance (ou de la tension). Habituellement, on définit un point du réseau en tant que point de référence à 0 dBr. Les autres points de mesure sont dérivés de ce point de référence.

Pour les circuits radiophoniques, le point de puissance zéro se trouve au point d'injection, c'est-à-dire habituellement au point d'émission.

niveau relatif de puissance

Recs. G.101, Q.43

Le niveau relatif de puissance en un point d'un circuit est donné par l'expression $10 \log_{10} (P/ P_0)$ dBr, dans laquelle P représente la puissance d'un signal d'essai sinusoïdal au point considéré et P_0 la puissance de ce signal au point de référence pour la transmission. Le niveau relatif est numériquement égal au *gain composite* (voir sa définition) entre le point de référence pour la transmission et le point considéré, pour une fréquence nominale de 1000 Hz.

niveau relatif (en un point d'un circuit)

Rec. G.100

Le niveau relatif est donné par l'expression $10 \log_{10} (P/P_0)$ dBr, dans laquelle P représente la puissance d'un signal d'essai de 1000 Hz au point considéré et P_0 la puissance de ce signal au *point de référence pour la transmission*.

Remarque – Cette grandeur est indépendante de la valeur de P_0; il s'agit d'une différence de niveau indiquant un gain composite. Pour plus de détails, se reporter à la définition du *niveau relatif de puissance*.

niveau vocal

Rec. P.10

Terme général englobant le volume des sons vocaux, le niveau de parole active et toute autre quantité similaire exprimée en décibels par rapport à une référence donnée.

niveaux d'essai aux accès du centre

Rec. 45 bis

Les niveaux d'essai, définis à la fréquence de référence nominale, sont exprimés en puissance apparente par rapport à 1 mW. Pour des fréquences autres que la fréquence de référence nominale, les niveaux d'essai doivent correspondre à la même tension. Les mesures sont faites avec un générateur dont la f.é.m. est indépendante de la fréquence et dont l'impédance est égale à l'impédance nominale.

niveaux relatifs nominaux aux extrémités analogiques virtuelles de commutation

Rec. 45 bis

Les niveaux relatifs nominaux définis aux extrémités analogiques virtuelles de commutation assurent la stabilité des systèmes et facilitent la maintenance.

La différence entre le niveau relatif nominal à l'extrémité du trajet à deux fils entrant et le niveau nominal de la connexion internationale, fixé par convention à $-3{,}5$ dBr, correspond à l'affaiblissement de stabilité T d'un trajet à deux fils de circuit à quatre fils. Compte tenu de cet affaiblissement T, l'affaiblissement nominal de transmission d'un trajet à deux fils d'une connexion établie à travers un centre international analogique est rapporté à son extrémité virtuelle analogique de commutation.

niveaux relatifs nominaux aux limites du commutateur

Rec. 45 bis

Dans le sens ALLER représenté par le trait fort sur la figure 1/Q.45 *bis*:

- L_i est le niveau relatif nominal à la borne d'entrée du central au point A;
- L_o est le niveau relatif nominal à la borne de sortie du central au point D.

Dans le sens RETOUR, la borne d'entrée est située au point D (niveau relatif nominal: L_i) et la borne de sortie au point A (niveau relatif nominal: L_o).

Les valeurs des niveaux relatifs nominaux L_i et L_o peuvent différer entre chacun des deux trajets à deux fils d'une connexion à quatre fils établie à travers un commutateur international analogique.

nœud

Rec. Z.100

Dans la *syntaxe abstraite*, un *nœud* est la désignation de l'un des concepts fondamentaux du *LDS*.

nœud de commutation

Rec. Q.9

Point interstitiel d'un réseau de télécommunication où peut être réalisée provisoirement l'interconnexion des accès d'arrivée et des accès de départ selon les besoins.

nœud de commutation numérique; point nodal de commutation numérique

Recs. I.112, Q.9

Nœud (point) où ont lieu des opérations de commutation numérique.

nœud de destination

Rec. Q.716

Destination d'un message DSC ou d'une connexion sémaphore.

nœud de réseau synchrone

Rec. G.810

Emplacement géographique où se trouve(nt) un ou plusieurs équipement(s) numérique(s) synchrone(s) interconnecté(s).

nœud de synchronisation

Rec. G.701

Point d'un réseau synchronisé où une information de synchronisation est formée, émise ou reçue.

nœud de transit

Rec. G.810

Nœud de réseau synchrone ayant des interfaces avec d'autres nœuds mais pas directement avec l'équipement de l'usager.

nœud d'origine

Rec. Q.716

Origine d'un message de données sans connexion (DSC) ou d'une connexion sémaphore.

nœud local

Rec. G.810

Nœud de réseau synchrone ayant une interface directe avec l'équipement de l'usager.

nœud ; nœud de commutation

Rec. I.112

Nœud incluant des opérations de commutation numérique.

Remarque – On utilise quelquefois le terme "nœud" pour désigner un point auquel des circuits sont interconnectés sans qu'il y ait commutation. Il faut alors utiliser la qualification appropriée, par exemple: "nœud de synchronisation".

noir nominal ; blanc nominal

Rec. T.0

Niveau ou fréquence du signal correspondant à un noir (blanc) pur.

nom

Rec. F.500

Dans le cadre d'un annuaire, désignation des entrées et parties d'entrée. Un nom doit être sans ambiguïté, c'est-à-dire qu'il doit désigner uniquement un objet. Cependant, un nom ne doit pas nécessairement être unique, c'est-à-dire être le seul nom qui désigne sans ambiguïté l'objet.

Remarque – Pour plus de détails, voir les Recommandations de la série X.500.

nom

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie la structure linguistique qu'un individu hérite normalement de ses parents ou qu'il acquière par le mariage et par laquelle l'individu est connu de tout le monde.

nom

Rec. Z.100

Unité lexicale utilisée pour nommer des objets en *LDS.*

nom alias

Rec. F.500

Nom d'un objet dont au moins l'un des noms distinctifs relatifs (RDN) est celui d'une entrée alias.

nom courant

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, attribut normalisé d'une forme d'adresse E/D qui identifie un utilisateur ou une liste de distribution relative à l'entité désignée par un autre attribut (par exemple: une appellation organisationnelle).

nom courant

Rec. F.500

Dans le cadre des systèmes d'annuaire:

type d'attribut permettant d'identifier un objet auquel un nom est attribué. Il s'agit du nom par lequel l'objet est couramment désigné; il répond aux conventions en matière d'appellation de nom du pays ou de la culture auxquels il est associé.

Dans le cadre des systèmes de messagerie:

attribut normalisé permettant d'identifier un usager ou une liste de distribution relative à l'entité désignée par un autre attribut (exemple, nom d'une organisation).

Voir la Recommandation X.402.

nom d'annuaire

Recs. F.400, X.400

Nom d'une description dans un annuaire.

Remarque – Dans le cadre de la messagerie, l'inscription dans un annuaire doit permettre d'extraire l'adresse E/D en vue du dépôt d'un message.

nom d'annuaire

Recs. F.500, X.501

Structure qui permet de choisir un objet particulier parmi tous les autres. Un nom d'annuaire doit être sans ambiguïté, c'est-à-dire qu'il doit désigner uniquement un objet. Cependant, un nom ne doit pas nécessairement être unique, c'est-à-dire être le seul nom qui désigne sans ambiguïté l'objet.

Voir également sous "*Nom*".

nom de dénotation de type (ou de valeur)

Rec. X.208

Nom associé de façon univoque à un type (ou à une valeur) dans un certain contexte.

Remarque – Des noms de dénotation sont affectés aux types définis dans la présente Recommandation; ils sont universellement disponibles dans ASN.1. D'autres noms de dénotation sont définis dans d'autres normes et Recommandations, ils sont uniquement applicables au contexte de la norme ou recommandation concernée.

nom de domaine d'appellation

Rec. X.200

Identificateur désignant de manière unique un domaine d'appellation dans l'environnement OSI.

Remarque – Les couches sont des domaines d'appellation d'importance primordiale. La couche (N) est identifiée par son nom de domaine d'appellation.

nom de liste de distribution

Recs. F.400, X.400

Nom E/D attribué pour représenter un ensemble d'adresses E/D et de noms d'annuaires.

nom de localité

Rec. F.500

Type d'attribut qui désigne une localité. Lorsqu'il est utilisé comme composant d'un nom d'annuaire, il identifie une zone géographique ou une localité dans laquelle l'objet désigné est physiquement situé ou à laquelle il est associé d'une autre manière importante.

nom de l'organisation

Rec. F.500

Type d'attribut qui désigne une organisation. Lorsqu'il est utilisé comme composant d'un nom d'annuaire, il identifie une organisation à laquelle l'objet désigné est associé.

nom de l'unité de l'organisation

Rec. F.500

Type d'attribut qui désigne une unité organisationnelle. Lorsqu'il est utilisé comme composant d'un nom d'annuaire, il identifie une unité organisationnelle à laquelle l'objet désigné est associé.

nom de paramètre

Rec. Z.341

Identificateur qui indique sans ambiguïté la signification et la structure de la *valeur de paramètre* suivante.

nom de pays

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, attribut normalisé d'une forme de nom qui identifie un pays. Un nom de pays est une désignation unique d'un pays aux fins d'émission et de réception des messages.

Remarque – Des règles supplémentaires s'appliquent dans le cadre de la remise physique (voir aussi nom des pays de remise physique et la Recommandation F.415).

nom de syntaxe abstraite

Rec. X.216

Nom qui identifie de façon ambiguë une syntaxe abstraite.

nom de syntaxe de transfert

Rec. X.216

Nom qui identifie de façon non ambiguë une syntaxe de transfert ou un ensemble de règles générant une syntaxe de transfert à partir d'une syntaxe abstraite de données.

nom d'Etat ou de province

Rec. F.500

Identifie la subdivision géographique dans laquelle est situé physiquement l'objet désigné ou à laquelle il est associé d'une autre manière importante.

nom distinctif

Rec. F.500

Séquence des noms distinctifs relatifs de l'entrée qui représente l'objet et toutes ses entrées inférieures (par ordre décroissant). Compte tenu de la correspondance biunivoque entre les objets et les entrées d'objet, on peut également considérer que le nom distinctif d'un objet identifie l'entrée d'objet.

nom distinctif relatif (RDN)

Rec. F.500

Nom unique d'une entrée. Il comprend une séquence particulière d'affirmations de valeur d'attribut, dont chacune est vraie, concernant les valeurs distinctives d'une entrée.

nom d'organisation

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse E/D, désignant explicitement une organisation aux fins de l'envoi et de la réception de messages.

nom d'organisation de remise physique

Recs. F.400, X.400

Nom de forme libre de l'entité destinataire dans l'adresse postale, compte tenu des limites de longueur spécifiées.

nom du bureau de remise physique

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale E/D qui, dans le cadre de la remise physique, précise le nom de l'agglomération où se trouve le bureau de remise physique, ou l'endroit où cette remise s'effectue.

nom du bureau de remise physique

Rec. F.500

Type d'attribut qui désigne le nom de la ville, du village, etc., où est situé un bureau de remise physique.

nom du pays

Rec. F.500

Type d'attribut qui identifie un pays. Un nom de pays désigne uniquement un pays. Quand il est utilisé comme composant d'un nom d'annuaire, il identifie le pays où l'objet désigné est physiquement situé ou auquel il est associé d'une autre manière importante. Dans le cadre des système d'annuaires, on applique une valeur tirée de la norme ISO 3166 (codes de pays Alpha-2).

nom du pays de remise physique

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la remise physique, description univoque du pays de destination finale.

nom du service de remise physique

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale E/D, donnant le nom du service qui reçoit électroniquement le message de la part du service de remise physique.

nom d'un domaine d'Administration

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, attribut normalisé d'une forme de nom qui identifie un DGAD relatif au pays désigné par un nom de pays.

nom d'un domaine de gestion

Recs. F.400, X.400

Dénomination unique d'un domaine de gestion dans le cadre de l'envoi et de la réception de messages.

nom d'un domaine privé

Rec. F.400

Dans le cadre de la messagerie, attribut normalisé d'une forme d'adresse E/D qui identifie un DGPR par rapport à un DGAD désigné par un nom d'un domaine d'Administration.

Remarque – Ces noms sont administrés par le DGAD avec lequel le DGPR est associé.

nom d'une unité d'organisation

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'adresse E/D, désignation explicite d'une unité organisationnelle d'une organisation aux fins de l'envoi et de la réception de message.

nom E/D

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, objet d'information par lequel un utilisateur peut être indiqué comme étant l'expéditeur, ou un utilisateur ou une liste de distribution désignés comme destinataires potentiels d'un message ou d'un essai. Un nom E/D distingue les utilisateurs ou les listes de distribution entre eux et peut également identifier leur point d'accès au STM.

nom personnel

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, attribut normalisé d'une forme d'adresse E/D qui identifie une personne au sein d'une entité qualifiée par un autre attribut (par exemple: le nom d'une organisation).

Remarque – Le nom personnel a, par exemple, les composants suivants:

- nom de famille;
- prénom;
- initiales;
- qualificatif de génération.

nom personnel de remise physique

Recs. F.400, X.400

Dans une adresse postale, nom de forme libre du destinataire contenant le nom de famille et, facultativement, le ou les prénoms, la ou les initiales, un ou des titres et un qualificatif de génération, compte tenu des limites de longueur spécifiées.

nom postal unique

Recs. F.400, X.400

Dans une adresse postale, attribut normalisé décrivant le point de remise physique à l'aide d'un nom unique, par exemple: celui d'un immeuble.

nom-pseudonyme

Voir:

pseudonyme; nom-pseudonyme.

nom spécifique (d'un objet)

Rec. X.501

L'un des noms de l'objet, formé à partir de la séquence des noms spécifiques relatifs (RDN) de l'entrée d'objet et de chacune de ses entrées supérieures.

nom spécifique relatif (RDN)

Rec. X.501

Ensemble d'assertions de valeur d'attribut dont chacune est vraie, concernant les valeurs spécifiques d'une entrée particulière.

nom symbolique

Rec. Z.341

Chaîne de caractères utilisée pour la représentation d'une entité.

nom visé

Rec. X.501

Structure qui est, du point de vue syntaxique, un nom mais qui n'est pas encore) apparue comme un nom valable.

nom visible par l'utilisateur

Rec. T.412

Cet attribut est constitué d'une séquence de caractères qui peut être utilisée pour identifier le constituant à l'intérieur de la structure du document. Cette séquence de caractères ne fait pas partie du contenu du document.

nombre binaire

Voir:
numéral binaire; nombre binaire.

nombre de lignes

Rec. T.417

Cet attribut spécifie le nombre de lignes d'éléments d'image dans une portion de contenu.

nombre décimal

Voir:
numéral décimal; nombre décimal.

nombre d'éléments d'image par ligne

Rec. T.417

Cet attribut définit le nombre d'éléments d'image dans chaque ligne à l'intérieur d'une portion de contenu.

nombre d'éléments d'image rejetés

Rec. T.417

Cet attribut spécifie le nombre d'éléments d'image qui doivent être rejetés, au début de chaque ligne à l'intérieur d'une portion de contenu. Le positionnement de chaque ligne commence à partir de l'élément d'image suivant dans la ligne. d'image suivant dans la ligne.

nombre hexadécimal

Voir:
numéral hexadécimal; nombre hexadécimal.

nombre moyen de bits par échantillon

Rec. G.763

Nombre moyen des bits de codage par échantillon, calculé sur une fenêtre de temps donnée, pour l'ensemble des voies supports actives, avec concentration, dans un ensemble donné de concentration. Seules les voies supports acheminant des signaux vocaux sont incluses dans les calculs.

nombre octal

Rec. Q.9

Dans le *système de numération* octal (base 8), *nombre* représenté par les *caractères* 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et précédé facultativement par O' (lettre O apostrophe).

non-circularité de la surface de la gaine

Rec. G.652

La différence entre le diamètre maximal et le diamètre minimal de la surface de la gaine (D_{max} et D_{min}) (en ce qui concerne le centre commun de la surface de la gaine) divisée par le diamètre nominal de la gaine, D, c'est-à-dire

$$\text{Non-circularité} = (D_{max} - D_{min}) / D$$

Remarque – Les diamètres maximal et minimal de la surface de la gaine sont respectivement les distances les plus grandes et les plus petites entre les deux intersections d'une ligne allant du centre de la gaine à la surface de la gaine.

non-circularité du cœur ; non circularité de la surface de la gaine

Rec. G.651

Différence entre les diamètres des deux cercles définis par le champ de tolérance du cœur (de la surface de la gaine), divisée par le diamètre du cœur (de la surface de la gaine).

non destructif

Rec. X.216

Un service est non destructif si son utilisation ne risque pas d'entraîner la perte de données.

non essentiel

Rec. T.411

Qualificatif de valeurs d'attributs, de valeurs de paramètres de fonctions de commande et d'autres possibilités qui ne sont autorisées que dans l'échange de documents dans le contexte d'un profil d'application de document donné si leur utilisation est déclarée dans le profil du document.

non-franchissement des alias

Rec. F.500

Contrôle de service qui permet d'interdire que toute référence à un alias utilisé pour identifier l'entrée effectuée par une opération soit supprimée.

Voir également sous *"Alias"*.

non-remise

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, événement de transmission par lequel un ATM constate que le système TM ne peut remettre un message à l'un ou à plusieurs de ses destinataires directs, ou ne peut remettre un rapport à l'expéditeur du message ou de l'essai en question.

non structuré

Rec. I.140

Cette valeur est applicable quand le service de télécommunications ou la connexion ne prévoit pas de limites structurelles et ne préserve pas l'intégrité structurelle.

non synchrone

Rec. G.701

Qualifie des trames temporelles ou des signaux tels que leurs instants significatifs homologues ne sont pas astreints à apparaître en moyenne à la même cadence.

non uniforme

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand les éléments de connexion n'ont pas tous les mêmes valeurs d'attribut.

non-utilisation de copie

Rec. F.500

Fonction de contrôle du service qui interdit l'envoi de renseignements dupliqués.

norme de codage

Rec. Q.762

Information accompagnant un paramètre (par exemple l'indicateur de cause), et identifiant la norme définissant le format dudit paramètre.

notation abrégée

Rec. Z.100

Notation de *syntaxe concrète* qui donne une représentation plus compacte renvoyant implicitement à des concepts du *LDS de base*.

notation RO

Rec. X.219

Notation utilisée pour la spécification des opérations distantes, définie dans la Recommandation X.219.

note

Rec. Z.100

Texte entouré par les signes /* et */ et qui n'a pas de sémantique définie en *LDS*.

Voir la définition du terme *commentaire*.

note d'opinion (en téléphonie)

Rec. P.10

Valeur dans une échelle prédéfinie qu'un expérimentateur attribue à son opinion sur la qualité du système de transmission téléphonique qu'il a utilisé pour échanger une conversation ou pour écouter un texte prononcé.

Remarque – D'après le VEI, l'échelle comporte généralement cinq valeurs, par exemple: "excellent, bon, acceptable, mauvais, inacceptable". Cet exemple ne correspond pas à la pratique du CCITT (voir les remarques 2 et 3 de la Recommandation P.82).

notification

Rec. U.81

Expédition d'un avis de remise/non-remise d'un message à l'abonné télex d'origine sur un circuit télex international.

notification de non-remise (NNR)

Rec. U.82

Type d'UTMS utilisé pour fournir des renseignements sur une ou plusieurs adresses auxquelles le message n'a pas été remis.

notification de remise (NR)

Rec. U.82

Type d'UTMS utilisé pour fournir des informations concernant une ou plusieurs adresses auxquelles un message a été remis.

notification mixte de remise ou non-remise (NM)

Rec. U.82

Type d'UTMS utilisé pour fournir des informations indiquant si un message a été ou non remis à un certain nombre d'adresses.

nouveau

Voir:

new; nouveau.

nouveau type (newtype)

Rec. Z.100

Un *nouveau type* introduit une *sorte*, un ensemble d'*opérateurs* et un ensemble d'*équations*. A noter que le terme *nouveau type* risque de prêter à confusion parce qu'en fait c'est une nouvelle *sorte* qui est introduite, mais le terme *nouveau type* est maintenu pour des raisons historiques.

nouvel objet physique

Rec. T.412

Cet attribut spécifie que le contenu de l'objet logique doit être présenté en commençant à l'intérieur de l'objet physique suivant qui ne contient aucun contenu des objets logiques précédents, et qui est d'une classe d'objet physique d'une catégorie physique ou d'un type d'objet spécifiés.

null

Rec. Z.100

Littéral de la *sorte Pid.*

numéral

Rec. Z.341

Représentation discrète d'un nombre au sein d'un *système de numération.*

numéral binaire ; nombre binaire

Recs. Q.9, Z.341

Numéral, dans le *système de numération* binaire (base 2), représenté par les caractères 0 (zéro), 1 (un) et facultativement précédé de B' (B apostrophe).

numéral clavier

Rec. Z.341

Numéral d'un *système de numération*, fondé sur une *entrée* sur clavier numérique, représenté par les caractères 0 (zéro), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, *, #, A, B, C, D, facultativement précédé de K' (K apostrophe).

numéral décimal ; nombre décimal

Recs. Q.9, Z.341

Numéral dans le *système de numération* décimal (base 10), représenté par les caractères 0 (zéro), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, facultativement précédé de D' (D apostrophe).

numéral hexadécimal ; nombre hexadécimal

Recs. Q.9, Z.341

Numéral dans le *système de numération* hexadécimal (base 16), représenté par les caractères 0 (zéro), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, A, B, C, D, E, F, facultativement précédé de H' (H apostrophe).

numéral non décimal

Rec. Z.341

Numéral d'un *système de numération* autre que le système *décimal.*

numéral octal

Rec. Z.341

Numéral dans le *système de numération* octal (base 8), représenté par les caractères 0 (zéro), 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, facultativement précédé de O' (lettre O apostrophe).

numéro abrégé

Rec. E.131

Code numérique envoyé par le demandeur utilisant le service de numérotation abrégée, pour identifier le numéro de l'abonné auquel il désire être connecté.

numéro connecté

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière pour identifier l'abonné connecté.

numéro d'abonné

Recs. E.160, Q.10

Numéro à composer ou à demander pour obtenir un abonné du même réseau local ou de la même zone de numérotage.

Ce numéro est celui qui figure généralement à l'annuaire à côté du nom de l'abonné.

Remarque – On évitera d'employer l'expression "numéro local" au lieu de "numéro d'abonné"

numéro d'abonné multiple (NAM)

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet d'assigner plusieurs numéros RNIS à une seule interface.

numéro de bande

Rec. Q.9

Subdivision de l'étiquette d'adresse contenant les bits les plus significatifs, servant à acheminer le message de signalisation et à identifier, le cas échéant, le faisceau de circuits contenant le circuit concerné.

numéro de batterie

Rec. U.140

Première suite de chiffres dans une numérotation internationale à deux temps.

numéro de mobile INMARSAT

Rec. E.215

Partie du numéro international de mobile INMARSAT qui suit un indicatif de pays attribué au système INMARSAT.

numéro de mobile INMARSAT

Rec. F.125

Partie du numéro international de mobile INMARSAT qui suit un code télex de destination EF.69 attribué au système INMARSAT.

numéro de référence locale (de l'origine ou de la destination)

Rec. Q.712

Le numéro de référence locale (de l'origine ou de la destination) sert à désigner sans ambiguïté, dans un nœud, une connexion sémaphore. C'est un numéro de travail interne choisi par chaque nœud indépendamment du nœud de destination. Tout message échangé sur une section de connexion sémaphore doit contenir au moins un numéro de référence locale.

Remarque – Le numéro de référence distante est le numéro de référence locale du point situé à l'autre extrémité d'une section de connexion.

numéro de renvoi

Rec. Q.762

Information émise vers l'arrière indiquant le numéro vers lequel l'appel doit être réacheminé ou a été prolongé.

numéro de séquence

Rec. X.224

a) numéro spécifié dans le champ "numéro de TPDU" d'une TPDU DT, qui sert à indiquer le rang avec lequel la TPDU DT a été expédiée dans la séquence par l'unité de transport;

b) numéro dans le champ "numéro de YR-TU" d'une TPDU AK ou RJ, qui sert à indiquer le numéro d'ordre dans la séquence de la prochaine TPDU DT dont la réception est attendue par une entité de transport.

numéro de séquence de commande

Rec. Z.341

Numéro de référence identifiant d'une manière unique une *commande* reconnue par le *système.*

numéro de séquence en réception

Rec. Q.712

Le domaine "numéro de séquence en réception" N(R) du message "accusé de réception de données" (ARD) sert à indiquer la limite inférieure de la fenêtre de réception.

Il indique également qu'au moins tous les messages dont les numéros de séquence sont inférieurs à N(R) – 1 ont été acceptés.

numéro de séquence vers l'arrière (NSR)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Domaine d'une trame sémaphore transmise qui contient le numéro de séquence vers l'avant d'une trame sémaphore correctement reçue en vue d'en accuser réception positivement.

numéro de séquence vers l'avant (NSA)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Trame sémaphore servant à identifer les trames sémaphores de message précédemment transmises.

numéro de série

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie un identificateur, le numéro de série d'un dispositif.

numéro de série d'utilisateur

Rec. X.509

Valeur entière, unique pour l'autorité de certification (CA) qui l'émet et associée sans ambiguïté au certificat émis par cette CA.

numéro de Sous-système (NSS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Numéro qui identifie un sous-système utilisant le SSCS soit directement, comme le Sous-système Utilisateur pour le RNIS, soit indirectement (par l'intermédiaire du Gestionnaire de Transactions), comme le SSEM.

numéro de Sous-Système concerné

Rec. Q.712

Le domaine "Numéro de Sous-Système concerné" identifie un Sous-Système qui est en panne, retiré du service, encombré ou autorisé. Dans le cas du message TES, il identifie aussi le Sous-Système en cours d'audit. Dans le cas des messages DHS et HSA, il identifie le Sous-Système demandant de passer hors service.

numéro de station de navire

Recs. E.210, F.120

Numéro qui identifie un navire en vue d'un accès à ce navire à partir du réseau public et qui fait partie du numéro international que doit composer, au cadran ou au clavier, un abonné du réseau public.

Remarque 1 – Les formats du numéro de station de navire sont définis dans les Recommandations des séries E et F suivantes:

- Recommandation E.215 pour le numérotage du service téléphonique et du RNIS dans le service mobile maritime par satellite;
- Recommandation F.125 pour le numérotage du service télex dans le service mobile maritime par satellite;
- les plans de numérotage pour les services mobiles maritimes (de Terre) seront étudiés ultérieurement.

Remarque 2 – Dans les Recommandations E.210 et F.120, le terme "station de navire" est utilisé également dans un but de simplicité, pour désigner une station terrienne de navire.

numéro de téléphone

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie un numéro de téléphone associé à un objet.

Remarque – Le format des numéros de téléphone homologués à l'échelle internationale est conforme à la Recommandation E.164.

numéro de téléphone pour la télécopie

Rec. F.500

Type d'attribut qui indique un numéro de téléphone pour un terminal de télécopie (et, à titre facultatif, ses paramètres) associé à un objet.

numéro de télex

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie le numéro de télex, le code de pays et l'indicatif d'un terminal télex.

Remarque – Le format est conforme à la Recommandation F.69.

numéro demandé initial

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant lorsque l'appel est renvoyé et identifiant l'abonné demandé initialement.

numéro d'identification de la station mobile (NISM)

Recs. E.212, Q.9

Partie de l'identification de la station mobile suivant le code de réseau mobile et identifiant sans ambiguïté la station mobile dans un réseau mobile terrestre public (RMTP).

numéro d'ordre

Voir:

sequence-number; numéro d'ordre.

numéro d'ordre d'entrée maîtresse

Voir:

parent-sequence-number; numéro d'ordre d'entrée maîtresse.

numéro d'ordre d'une entrée secondaire

Voir:

child-sequence-number; numéro d'ordre d'une entrée secondaire.

numéro du bureau de remise physique

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse postale E/D permettant de distinguer les divers bureaux de remise physique d'une même agglomération.

numéro du demandé

Rec. Q.762

Information servant à identifier le demandé.

numéro du demandeur

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant pour identifier l'abonné demandeur.

numéro d'usager vidéotex

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie un numéro d'usager vidéotex associé à un objet.

numéro international

Rec. E.160

Numéro à composer à la suite du préfixe international pour obtenir un abonné d'un autre pays.

Le numéro international comprend l'indicatif de pays du pays de destination suivi du numéro national (significatif) de l'abonné demandé.

Exemples:

Abonné	*Numéro international*
123 45 67 à Bruxelles	32 2 123 45 67
12 34 56 à Düsseldorf	49 211 12 34 56
870 12 34 à Montréal	1 514 870 12 34
12 34 à Perranporth	44 872 57 12 34
248 45 67 à Londres	44 1 248 45 67

Remarque – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, pour les communications entre ces pays, le numéro international n'est pas utilisé [voir la remarque de la définition du *numéro national (significatif)*].

numéro international

Rec. Q.10

Numéro à composer à la suite du préfixe international pour obtenir un abonné d'un autre pays.

Le numéro international comprend l'indicatif de pays du pays de destination suivi du numéro national (significatif) de l'abonné demandé.

numéro international de mobile INMARSAT

Rec. E.215

Numéro placé après le préfixe international qui identifie un équipement terminal relié à une station terrienne mobile INMARSAT pour assurer l'accès à partir d'un réseau public.

numéro international de mobile INMARSAT

Rec. F.125

Numéro international qui identifie un équipement terminal relié à une station terrienne mobile INMARSAT pour assurer l'accès à partir d'un réseau public.

numéro international de station mobile

Rec. Q.1003

C'est un numéro de RTPC/RNIS dont la longueur est variable et qui satisfait aux exigences du RTPC/RNIS de chaque pays.

Le numéro international d'une station mobile est une donnée permanente d'abonné.

numéro international pour la transmission de données

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, information d'adresse comprenant l'indicatif de pays pour la transmission de données (IPD) et le numéro national ou le code d'identification de réseau pour données (CIRD) et le numéro terminal du réseau (national), conformément à la Recommandation X.121.

numéro itinérant de la station mobile ; adresse de la station mobile itinérante

Recs. E.213; Q.1003

Numéro attribué à une station mobile terrestre pour permettre de lui réacheminer les appels lorsqu'elle est sortie de la zone couverte par le RMTP (ou centre de commutation du service maritime), dans lequel est est enregistrée en permanence.

numéro itinérant de station mobile ; adresse de la station mobile itinérante

Recs. Q.9, Q.1001

Numéro interne de réseau utilisé pour acheminer les appels vers la station mobile.

numéro local

Rec. F.68

Lorsque, dans un réseau télex national, on utilise des numéros d'appel abrégés, pour le trafic urbain ou à courte distance, le numéro abrégé est dit *numéro local.*

numéro national (significatif) de la station mobile

Rec. Q.9

Le numéro national (significatif) d'une station mobile pourrait avoir un des formats indiqués ci-après, selon la manière dont le plan de numérotage du service mobile terrestre s'intègre au plan de numérotage téléphonique:

i) Le plan de numérotage du service mobile terrestre peut être totalement intégré au plan de numérotage téléphonique utilisé dans une zone de numérotage. En ce cas, les stations mobiles seront affectées d'un *numéro d'abonné* tel que défini au § 5 de la Recommandation E.160. Le *numéro national (significatif)* d'une station mobile terrestre consisterait alors en un *indicatif interurbain* attribué à la zone correspondant à la zone d'origine de la station, suivi du *numéro d'abonné* attribué à la station.

ii) Le réseau mobile terrestre public (RMTP) peut être considéré comme une zone de numérotage séparée à l'intérieur du réseau téléphonique. En ce cas, le numéro d'annuaire d'une station mobile consisterait en un *indicatif interurbain* attribué au RMTP et un *numéro d'abonné de station mobile* dans ce RMTP.

numéro national de l'UC

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Dans la méthode d'interfonctionnement avec sélection en deux étapes, le numéro national de l'unité de conversion (UC) est le numéro télex national de l'UC, donné aux utilisateurs télex appelés au début de la phase de remise télex dans l'échange télétex vers télex pour usage ultérieur de l'interfonctionnement avec le service télétex du pays de l'UC.

numéro national (significatif)

Recs. E.160, Q.10

Numéro à composer à la suite du préfixe national (interurbain) pour obtenir un abonné du même pays (ou du groupe de pays réunis dans le cadre d'un même plan de numérotage intégré), mais n'appartenant pas au même réseau local ou à la même zone de numérotage.

Le numéro national (significatif) se compose de l'indicatif interurbain suivi du numéro d'abonné.

On remarquera que, dans certains pays, il est habituel de considérer *pour les besoins nationaux* que le numéro national, qui n'est pas alors le numéro national (significatif), comprend le préfixe national (interurbain) et l'on fera alors soigneusement la différence entre la définition du CCITT valable sur le plan international et la définition ou l'habitude nationale. Pour éviter toute incertitude, la définition du CCITT introduit entre parenthèses le mot "significatif", se lisant ainsi: "numéro national (significatif)".

Exemples:

Abonné	*Numéro national (significatif)*
123 45 67 à Bruxelles	2 123 45 67
12 34 56 à Düsseldorf	211 12 34 56
870 12 34 à Montréal	514 870 12 34
12 34 à Perranporth	872 57 12 34
248 45 67 à Londres	1 248 45 67

Remarque – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, pour les communications entre ces pays, seul le numéro national (significatif) doit être composé après le préfixe national (interurbain).

numéro renvoyant l'appel

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant, lorsque l'appel est renvoyé plus d'une fois, indiquant le dernier numéro à partir duquel l'appel a été renvoyé.

numéro RNIS international d'un abonné mobile

Recs. Q.9, Q.1001

Le numéro RNIS international d'un abonné mobile est le numéro qu'il faut composer pour atteindre un abonné mobile dans une zone de service. Voir aussi les Recommandations E.164 et E.213.

numéro télex local

Rec. U.140

Suite de chiffres plus courte que le numéro télex national utilisable pour obtenir un demandé situé dans une zone géographique restreinte.

numéro télex national d'abonné

Rec. U.140

Suite de chiffres que doit normalement composer un demandeur pour obtenir un demandé situé dans le même pays.

numéro télex national d'un abonné

Rec. F.68

Ensemble de chiffres à composer par un abonné d'un pays pour obtenir un abonné du même pays.

numéro terminal de mobile INMARSAT

Rec. F.125

Partie du numéro de mobile INMARSAT qui identifie un équipement terminal particulier relié à la station terrienne mobile.

numérotation abrégée (sélection de code court) (préfixe 23)

Recs. E.216, F.126

La numérotation abrégée (sélection de code court) permet au demandeur d'établir une communication en choisissant un numéro spécial court (par exemple, 2 ou 3 chiffres) au lieu d'un numéro international (ou national) complet.

numérotation au cadran (en télégraphie)

Rec. U.140

En commutation automatique télégraphique, emploi de trains d'impulsions émis au moyen d'un cadran d'appel ou d'un dispositif automatique pour la composition de la séquence de sélection.

numérotation au clavier (en télégraphie)

Rec. U.140

En commutation automatique télégraphique, emploi de signaux de télégraphie alphabétique émis au moyen d'un clavier de téléimprimeur ou d'un dispositif automatique pour la composition de la séquence de sélection.

numérotation des trames sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Chaque trame sémaphore contient deux numéros de séquence pour la correction d'erreur.

numérotation internationale en deux temps

Rec. U.140

Procédure d'établissement des connexions internationales utilisant deux suites de chiffres successives, la première caractérisant le pays ou le réseau demandé, la deuxième caractérisant l'abonné demandé dans ce pays ou ce réseau.

O

objectif pour la mise en service

Recs. G.100, G.102

Les conditions effectivement constatées sur des circuits réels et des équipements installés peuvent différer des hypothèses valables pour les circuits fictifs de référence et pour les projets des équipements. La qualité de fonctionnement à laquelle on peut s'attendre au moment de la mise en service ne saurait dont être déduite uniquement des Recommandations concernant les circuits fictifs de référence. Il peut arriver que l'on ait à tenir compte de particularités telles que: circuits constitués par un assemblage d'équipements de conception différente, systèmes de ligne dont la longueur diffère notablement de celle d'une section homogène, etc. (voir, par exemple, la Recommandation G.226).

Les objectifs pour la mise en service ne donnent pas lieu, normalement, à des Recommandations du CCITT.

objectif pour la qualité de fonctionnement

Recs. G.100, G.102

L'objectif pour la qualité de fonctionnement – du point de vue d'une dégradation mesurable de la transmission – de réseaux, de communications complètes, de systèmes nationaux faisant partie de communications internationales, de chaînes de circuits internationales, de circuits isolés, etc, décrit souvent en termes statistiques (valeur moyenne, écart type ou probabilité de dépasser une valeur fixée, etc.) la valeur à prendre

comme but dans la planification des réseaux et des systèmes de transmission. Cet objectif définit la qualité de fonctionnement vers laquelle – en se fondant, par exemple, sur des essais subjectifs ou autres essais d'évaluation de qualité – il est désirable de tendre afin d'offrir à l'usager un service satisfaisant.

Les éléments (circuits, systèmes, équipements) constituant le réseau fournissent, suivant l'hypothèse normalement admise, une qualité de fonctionnement liée à celle qui est recommandée par les objectifs de qualité de fonctionnement.

objectif pour les projets

Recs. G.100, G.102

L'"objectif pour les projets" relatif à une dégradation mesurable de la transmission (par exemple: bruit, taux d'erreurs, distorsion d'affaiblissement) pour un élément donné (par exemple: système de ligne, central téléphonique) est la valeur de cette dégradation quand l'élément fonctionne dans un milieu électrique et physique que l'on peut définir par des paramètres tels que la tension d'alimentation, la charge par le signal, la température, l'humidité, etc. Certains de ces paramètres peuvent faire l'objet de Recommandations du CCITT; ce n'est pas le cas pour certains autres, et il appartient alors aux Administrations de leur assigner des valeurs quand elles préparent leurs spécifications. On peut également prévoir une marge convenable pour le vieillissement. On prend souvent par hypothèse la combinaison la plus défavorable des valeurs spécifiées pour les divers paramètres.

En fixant un "objectif pour les projets", on se propose de fournir une base pour la conception d'un élément du point de vue de la quantité considérée. La figure 1/G.102 met en évidence la signification de l'objectif pour le projet d'un élément et la figure 2/G.102 donne des exemples de la fréquence relative d'occurrence des dégradations.

objet

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, information, partie de l'en-tête, qui résume le contenu du message tel qu'il a été défini par l'expéditeur.

objet

Rec. T.411

Elément de la structure physique spécifique ou de la structure logique spécifique.

objet

Rec. Z.341

Entité d'information consistant habituellement en la partie d'un *système* vers laquelle est envoyée l'*action* d'une *fonction.*

objet abstrait ; objet

Rec. X.407

Entité fonctionnelle, pouvant faire partie de plusieurs unités en interaction. Les objets sont de types différents, déterminés par leur fonction et leur comportement. Par exemple, un objet d'un type donné peut représenter un système, plusieurs objets d'un autre type peuvent représenter les usagers de ce système. Les objets étant en interaction au moyen d'accès abstraits.

objet de données

Rec. Q.940

Objet qui est le destinataire direct d'une action ou qui génère un rapport d'événements.

objet de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Ensemble d'éléments du réseau sous la commande des fonctions de gestion du réseau et/ou soumis à des mesures aux fins de gestion du réseau.

objet (d'intérêt)

Recs. F.500, X.501

Tout ce qui, dans un certain "monde", généralement le monde des télécommunications et du traitement de l'information ou une partie de celui-ci, est identifiable (peut être désigné) et sur quoi il est intéressant de détenir des informations dans la base de données de l'annuaire (DIB).

objet du test

Rec. X.290

Description du but que le test élémentaire abstrait est censé atteindre.

objet géré

Rec. Q.940

On entend par objet géré un ensemble d'objets de données et de télécommunications ou de ressources de traitement de l'information qui peuvent être gérés au moyen du protocole de gestion spécifié dans la Recommandation Q.940.

objet informationnel

Rec. X.208

Information, définition ou spécification bien définies, qui nécessitent un nom pour être identifiées dans une communication.

objet logique

Rec. T.411.

Elément de la structure logique spécifique d'un document qui peut avoir un sens significatif pour l'application ou pour l'usager, par exemple chapitre, section, paragraphe.

objet logique composite

Rec. T.411

Objet dans la structure logique ayant un ou plusieurs subordonnés.

objet logique de base

Rec. T.411

Objet dans la structure logique spécifique qui n'a pas de subordonné.

objet physique

Rec. T.411

Elément de la structure physique spécifique d'un document, par exemple la page, le bloc.

objet physique composite

Rec. T.411

Objet dans la structure physique ayant un ou plusieurs objets subordonnés.

objet physique de base

Rec. T.411

Objet dans la structure physique spécifique qui n'a pas de subordonné.

objets

Rec. M.251

Articles distincts sur lesquels les essais/mesures sont exécutés (par exemple, circuits, faisceaux de circuits, équipements de transmission, etc.).

obliquité

Rec. T.0

Défaut de reproduction se manifestant par une inclinaison des lignes qui devraient être perpendiculaires au sens d'exploration, et dû à une différence entre les vitesses d'exploration à l'émission et à la réception.

observation automatique

Rec. E.421

Supervision des communications téléphoniques sans intervention d'un observateur.

observation de la qualité de service

Rec. E.421

Supervision effectuée pour obtenir une appréciation complète ou partielle de la qualité des communications téléphoniques, à l'exclusion des appels d'essai.

observation manuelle

Rec. E.421

Supervision des communications téléphoniques par un observateur sans utilisation d'équipement automatique d'enregistrement des données.

observation semi-automatique

Rec. E.421

Supervision des communications téléphoniques à l'aide d'un équipement qui enregistre automatiquement une partie des données. Par exemple, l'équipement dans lequel des informations telles que le central observé, le numéro demandé, les impulsions de comptage et l'heure de la communication sont enregistrées automatiquement sur tout support d'informations exploitable suivant les méthodes de traitement des données. L'observateur se borne à composer un code indiquant la condition observée.

obstacle de référence

Rec. P.51

Disque fabriqué dans un matériau dur, stable et non magnétique (cuivre, par exemple), de 63 mm de diamètre et 5 mm d'épaisseur. Pour mesurer la diffraction normalisée occasionnée par cet obstacle, on fixe en son centre un microphone à pression de 1/4 de pouce de telle sorte que le diaphragme de ce microphone arrive au même niveau que la surface du disque.

occupant du rôle

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie le nom d'un objet qui occupe un rôle lié à l'organisation. Une valeur d'attribut pour l'occupant du rôle est un nom distinctif.

occupation

Rec. E.411

L'occupation peut être exprimée en diverses unités, par exemple: en erlangs, en centaines de secondes de communication ou en pourcentage. Ce paramètre peut être mesuré comme une valeur totale se rapportant à une destination ou à un faisceau de circuits et également comme valeur moyenne par circuit d'un faisceau de circuits. Utilisé pour les besoins de la gestion du réseau, il fournit des indications sur l'utilisation et sur les niveaux de trafic inhabituels.

occupation

Rec. I.221

Une destination de RNIS est considérée comme occupée s'il se produit une condition d'occupation de l'usager déterminée par le réseau (OUDR) ou d'occupation de l'usager déterminée par l'usager (OUDU), comme décrit au § 3.1 de la Recommandation I.221.

occupation

Rec. Q.9

Etat d'une ressource qui est en cours d'utilisation, suite à sa prise et jusqu'à sa libération.

occupation
Voir:
état occupé; occupation.

occupé

Rec. E.600

Qualifie l'état d'une ressource à sa prise.

octet

Rec. G.701

Ensemble ordonné de huit éléments binaires ou de huit éléments de signal représentant des éléments binaires, traité comme un tout.

octet de service (SER)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Les huit bits d'une trame sémaphore de message comprenant l'indicateur de service et le domaine de sous-service.

octets de contenu

Rec. X.209

Partie du codage d'une valeur de données, qui représente une valeur particulière, la distinguant des autres valeurs du même type.

octets de fin-de-contenu

Rec. X.209

Partie du codage d'une valeur de données, apparaissant à la fin de celle-ci et servant à indiquer la fin du codage.

Remarque – Tous les codages ne nécessitent pas d'octets de fin-de-contenu.

octets de l'identificateur

Rec. X.209

Partie du codage d'une valeur de données qui sert à identifier le type de la valeur.

octets de longueur

Rec. X.209

Partie du codage d'une valeur de données placée à la suite des octets de l'identificateur, et servant à déterminer la longueur du codage.

OFFSPRING
Voir:
DESCENDANT (OFFSPRING).

onde pilote

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Signal sinusoïdal transmis sur les liaisons analogiques MRF à des fins de régulation et de supervision.

opérateur

Rec. Z.100

Désignation d'une opération. Les *opérateurs* sont définis dans une *définition partielle de type.* Par exemple +, −, *, /, sont des *noms* d'*opérateurs* définis pour la *sorte entier.*

opérateur arithmétique

Rec. Z.341

Symbole utilisé pour désigner une ou plusieurs opérations arithmétiques devant être exécutées dans une *expression arithmétique.* Les opérateurs autorisés sont les suivants: + (signe plus), − (tiret), / (barre oblique), * (astérisque).

opérateur de relation

Rec. Z.341

Opérateur (voir le tableau 2/Z.314) dans un *argument de sélection,* utilisé pour l'interrogation d'une base de données.

opérateur directeur

Recs. E.200, F.110

Le premier opérateur basé à terre qui traite le radiotélégramme, la communication radiotélex ou radiotéléphonique provenant de la station mobile.

opérateur impératif

Rec. Z.100

Un *opérateur impératif* est une *expression maintenant,* une *expression de visibilité,* une *expression de temporisateur actif,* une *expression d'importation* ou l'une des *expressions Pid* suivantes: *SELF, PARENT (ascendant), OFFSPRING (descendant)* ou *SENDER (émetteur).*

opérateur infixe

Rec. Z.100

Un *opérateur infixe* est l'un des *opérateurs* dyadiques prédéfinis du *LDS* (=>, OR, XOR, AND, IN, /=, =, >, <, <=, >=, +, //, *, /, MOD, REM) placés entre ses deux arguments.

opérateur international de départ (préfixe 11)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 11 est utilisé pour mettre l'abonné demandeur en communication avec un poste d'opérateur international. Il peut être suivi d'un indicatif de pays. Dans ce cas, la communication est acheminée selon la procédure décrite au § 4.3 de la Recommandation E.216 et au § 4.3 de la Recommandation F.126.

opérateur national (préfixe 13)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 13 permet à l'abonné demandeur de communiquer avec un poste d'opérateur international ou national du pays où se trouve la station terrienne côtière. L'Administration décide la catégorie d'opérateur qui doit intervenir.

Remarque – Le préfixe 13 n'est pas toujours disponible dans toutes les stations terriennes côtières.

opérateurs de relation d'ordre

Rec. Z.100

Les *opérateurs de relation d'ordre* sont <, <=, > ou >=.

opération

Rec. Q.775

Une opération est définie par:

- son code d'opération et le type des paramètres associés à la demande d'opération;
- sa classe;
- si la classe requiert la signalisation des succès, les résultats possibles, correspondant aux exécutions réussies, sont définis par une liste de paramètres;
- si la classe requiert la signalisation des échecs, les résultats possibles, correspondant aux situations où l'opération n'a pu être complètement exécutée par l'utilisateur du GT distant, sont identifiés par des causes d'erreur spécifiques. La liste de ces causes d'erreur fait partie de la définition de l'opération. Une information de diagnostic peut être ajoutée à la cause d'erreur: si elle est présente, elle fait également partie de la définition;
- la liste des opérations corrélées éventuelles, si les réponses aux opérations corrélées sont autorisées pour cette opération. Les opérations corrélées doivent être décrites séparément;
- une valeur de temporisation indiquant le temps après lequel l'opération doit être considérée comme terminée. Cette valeur de temporisation est utilisée pour gérer l'identificateur de composant associé au lancement d'opération.

opération (GT)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Action requise de l'extrémité éloignée.

opération abstraite

Rec. X.407

Procédure qui peut être appelée dans le contexte de deux accès rattachés. L'échec d'une telle opération n'a aucun effet sur le rattachement. Si les accès sont asymétriques, l'appelant est soit l'objet possédant l'accès usager, soit l'objet possédant l'accès fournisseur, ou alors il est prescrit par l'accès. Si les accès sont symétriques, l'appelant peut être l'un ou l'autre des deux objets. Que les accès soient symétriques ou asymétriques, l'objet restant est l'exécutant.

opération abstraite d'avertissement

Voir:

alert abstract-operation; opération abstraite d'avertissement.

opération abstraite dépôt de message

Voir:

message-submission abstract-operation; opération abstraite dépôt de message.

opération abstraite enregistrement MS

Voir:

register-MS abstract-operation; opération abstraite enregistrement MS.

opération abstraite extraction

Voir:

fetch abstract-operation; opération abstraite extraction.

opération abstraite listage

Voir:

list-abstract-operation; opération abstraite listage.

opération abstraite résumé

Voir:

summarize-abstract-operation; opération abstraite résumé.

opération abstraite suppression

Voir:

delete-abstract-operation; opération abstraite suppression.

opération de détachement abstraite

Rec. X.407

Procédure qui permet, en cas de succès ou d'échec, de détacher deux accès. Elle est appelée par l'objet appelant le rattachement abstrait correspondant (c'est-à-dire l'initiateur) et exécutée par le répondeur.

opération de lecture

Rec. F.500

Opération du système d'annuaire visant à extraire une entrée explicitement identifiée. Peut être également utilisée pour vérifier un nom distinctif.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un élément de service fondamental dans le cadre du service.

opération de maintenance ; tâche de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Succession d'*opérations de maintenance élémentaires* effectuées dans un but donné.

Remarque – Des exemples d'*opération de maintenance* sont le *diagnostic de panne*, la *localisation de panne*, la *vérification de fonctionnement*, ou leurs combinaisons.

opération de rattachement abstraite

Rec. X.407

Procédure qui, si elle réussit, permet de rattacher un ou plusieurs couples d'accès abstraits. L'objet appelant une opération de rattachement abstraite est appelé l'initiateur et l'objet qui exécute cette opération est appelé le répondeur.

opération de recherche

Rec. F.500

Opération du système d'annuaire visant à explorer une partie du DIT pour rechercher les entrées pertinentes et à renvoyer certains renseignements extraits de ces entrées.

Remarque – Cette opération du système d'annuaire est considérée comme un élément de service fondamental dans le cadre du service.

opération d'exportation ; export

Rec. Z.100

Opération par laquelle l'*exportateur* divulgue la *valeur* d'une *variable*. Voir la définition du terme *opération d'importation*.

opération d'importation ; import

Rec. Z.100

Opération qui donne la *valeur* d'une *variable exportée*.

opération élémentaire de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Chacune des opérations indécomposables en lesquelles on peut décomposer une activité de maintenance à un *niveau d'intervention* donné.

opération fille

Rec. X.219

Opération qui pourrait être appelée par l'exécutant de l'opération mère liée pendant l'exécution de l'opération mère et qui est exécutée par le demandeur de l'opération mère.

opération liée

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Opération lancée par une extrémité d'un dialogue et liée à une autre opération précédemment lancée par l'autre extrémité.

opération mère

Rec. X.219

Opération pendant l'exécution de laquelle l'exécutant peut appeler des opérations filles liées devant être exécutées par le demandeur de l'opération mère.

... opérationnel

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une valeur déterminée dans des conditions d'exploitation données.

opérations de modification

Rec. F.500

Il y a quatre opérations de modification de l'annuaire: ajouter une entrée, supprimer une entrée, modifier une entrée et modifier le nom distinctif relatif.

opérations distantes

Rec. X.219

1) Concept et notation qui servent de base à la spécification d'une communication interactive entre entités d'application. Englobe l'élément du service d'opérations distantes et la mise en correspondance de la notation avec les primitives de service des éléments du service d'application utilisés.

2) Ensemble d'opérations liantes, d'opérations déliantes et d'opérations.

opérations liées

Rec. X.219

Ensemble d'opérations formé par une opération mère et une ou plusieurs opérations filles.

opératrice directrice

Rec. E.100

L'opératrice qui, dans le centre directeur, dessert le circuit international, est appelée opératrice directrice. La position desservie par l'opératrice directrice est la position directrice.

Remarque – Cependant, il se peut que le circuit international soit aussi desservi par une opératrice d'un autre centre international ou même d'un centre national. Dans ce cas, cette opératrice est assimilée à une opératrice directrice.

option

Rec. Z.100

Construction de *syntaxe concrète* dans une *spécification générique LDS de système* permettant de choisir différentes structures de *système* avant l'interprétation du *système.*

option à usage privé

Rec. F.710

Fonction relative au service, non définie par le CCITT comme venant s'ajouter aux fonctions de base. Elle peut être utilisée à titre facultatif par les abonnés dans le STC international, mais toujours sur la base d'un accord préalable entre abonnés.

option de présentation

Rec. Z.341

Combinaison de *caractères de mise en page* et/ou de *caractères graphiques* utilisés pour relier les éléments d'une *sortie* sous une forme claire et lisible.

option générale

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision*, qui indique ou bien qu'une *entité d'information* existe dans le *système* d'une manière prédéterminée, ou bien qu'elle n'est pas nécessaire.

option normalisée

Rec. F.200

Caractéristique de service, définie par le CCITT qui s'ajoute aux caractéristiques de base et qui peut être utilisée par les abonnés à titre d'option dans le service télétex international.

option normalisée

Rec. F.710

Fonction relative au service, définie par le CCITT comme venant s'ajouter aux fonctions de base. Elle est utilisable à titre facultatif par les abonnés dans le STC international, et peut être assurée à partir des réseaux ou des terminaux.

option par défaut

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision*, qui indique que la valeur prise par une *entité d'information* va être fournie automatiquement si l'usager ne donne pas une valeur dans l'*entrée* correspondant à cette *entité d'information.*

optional O component ; élément facultatif (F)

Rec. X.413

Elément ASN.1 qui doit être présent dans un exemple de sa classe à la discrétion de l'objet (c'est-à-dire l'usager) fournissant cet exemple. Voir la définition de grade.

ordinateur principal externe vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Ordinateur principal non exploité par le prestataire de service.

ordinateur principal vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Ordinateur (ou réseau d'ordinateurs fourni par un seul prestataire) dans lequel sont mises en œuvre une ou plusieurs applications et/ou qui assure une ou plusieurs prestations du service vidéotex.

ordre de remplissage

Rec. T.412

Cet attribut spécifie comment le ou les blocs contenant cet objet logique doivent être disposés dans son objet physique immédiatement supérieur par rapport à la direction du trajet de formatage.

ordre de restitution ; ordre d'illustration

Rec. T.411

Ordre de succession des objets physiques pour le processus de restitution dans l'objet physique dont ils dépendent directement.

ordre de restitution ; ordre d'illustration

Rec. T.412

Cet attribut spécifie la priorité pour l'illustration des objets physiques immédiatement subordonnés.

ordre logique séquentiel

Rec. T.411

Ordre séquentiel dans lequel des objets logiques doivent être traités par le processus de formatage.

ordre physique séquentiel

Rec. T.411

Ordre séquentiel dans lequel les objets physiques doivent être illustrés lorsqu'un ordre d'illustration n'est pas spécifié.

ordre séquentiel

Rec. T.411

Convention utilisée pour le classement des objets dans une structure de telle sorte que chaque objet soit suivi par tous ses subordonnés immédiats, avant tout autre objet ayant le même supérieur immédiat, soit dans un ordre arborescent transversal.

oreille artificielle

Rec. P.10

Dispositif d'étalonnage des écouteurs, comportant un *microphone* étalonné destiné à mesurer la pression acoustique et un *coupleur acoustique*, et ayant une impédance acoustique sensiblement égale à celle de l'oreille moyenne dans une bande de fréquences donnée.

organe de trafic

Rec. Q.9

Unité fonctionnelle utilisée directement ou indirectement pendant l'établissement et le maintien d'une connexion.

organisateur

Rec. F.710

Personne qui organise et réserve les installations et services de conférence.

organisme de radiodiffusion

Recs. D.180, N.1, N.51

Un organisme de radiodiffusion est un organisme chargé de radiodiffuser des programmes sonores et/ou télévisuels.

La plupart des clients passant commande de moyens (de télécommunications) destinés à la réalisation de transmissions radiophoniques et télévisuelles sont des organismes de radiodiffusion et, pour plus de commodité, l'expression "organisme de radiodiffusion" désigne l'activité de tout utilisateur ou client et, utilisée dans ce sens, s'applique également à tout utilisateur ou client demandant l'établissement de circuits radiophoniques ou télévisuels.

organisme de radiodiffusion (émission)

Recs. J.13, N.1

Organisme de radiodiffusion situé à l'extrémité d'émission d'une transmission radiophonique internationale.

organisme de radiodiffusion (émission)

Rec. N.51

Organisme de radiodiffusion situé à l'extrémité d'émission d'une transmission télévisuelle internationale.

organisme de radiodiffusion (réception)

Recs. J.13, N.1

Organisme de radiodiffusion situé à l'extrémité de réception d'une transmission radiophonique internationale.

organisme de radiodiffusion (réception)

Rec. N.51

Organisme de radiodiffusion situé à l'extrémité de réception d'une transmission télévisuelle internationale.

orientation de caractère

Rec. T.411

Direction de la ligne de base d'un caractère par rapport au trajet de ce caractère.

orientation des caractères

Rec. T.416

Cet attribut spécifie l'orientation des caractères (voir le § 5.1.3 de la Recommandation T.416).

original-EITs; EIT d'origine

Rec. X.413

Attribut identifiant les types de codage d'origine du contenu du message.

origine

Rec. E.600

Lieu où se trouve l'usager demandeur. On peut le définir avec la précision requise.

orpheline

Rec. T.411

Une ou plusieurs lignes de texte qui sont associées avec le texte qui suit mais qui en sont séparées par une limite de page ou de colonne.

outil

Rec. Z.341

Moyen par lequel peut être exécutée une tâche d'une ou plusieurs *phases* de la *méthodologie* pour la spécification de l'*interface homme-machine.*

ouverture numérique

Rec. G.651

L'ouverture numérique ON est le sinus du demi-angle du sommet du cône de rayons le plus large qui peut entrer dans le cœur d'une fibre optique ou en sortir, multiplié par l'indice de réfraction du milieu dans lequel est situé le sommet du cône.

ouverture numérique théorique maximale

Rec. G.651

Valeur théorique de l'ouverture numérique, calculée à l'aide de l'indice de réfraction du cœur et de celui de la gaine par la formule suivante:

$$ON_{t\,max} = (n_1^2 - n_2^2)^{\frac{1}{2}}$$

où

n_1 = indice de réfraction du cœur,

n_2 = indice de réfraction de la gaine.

Remarque – La relation entre ON (voir A.21) et ON_{tmax} est donnée dans la section I de l'annexe B, § B.2.2.

override ; surclassement

Rec. X.413

Composant du paramètre sélecteur indiquant que les restrictions précédemment enregistrées pour cette opération abstraite ne doivent pas s'appliquer à cette opération abstraite précise.

P

page

Rec. T.60

Une page est l'élément de base de la correspondance de bureau dans le service télétex. Ce terme définit l'information qui peut être présentée sur une feuille de papier. Cette information peut être mise en mémoire, affichée ou imprimée.

Remarque – Les formats de papier pertinents sont indiqués dans la Recommandation T.60.

page

Recs. T.62, T.62 bis

Elément de base de correspondance commerciale dans les services de télématique. Il s'agit d'une page de format A4 (ou A4L, de format nord-américain normalisé ou de format "légal" nord-américain) ou de l'information qui peut y figurer.

page

Rec. T.411

Composant physique qui correspond à une surface rectangulaire utilisée pour la présentation du contenu du document.

page

Rec. Z.100

Un des éléments de la subdivision physique d'un *diagramme*.

page en attente

*Série X**

Fonction de l'ADP permettant la suspension de la transmission de caractères additionnels à un ETTD arythmique après qu'un certain nombre de caractères d'interligne (LF) (déterminé par un paramètre d'ADP) a été transmis par l'ADP.

page nominale

Rec. T.411

Surface rectangulaire qui, pour l'expéditeur d'un document, présente les dimensions idéales de la surface de présentation.

Remarque – On trouve des exemples de dimensions idéales dans le document ISO 216.

page télétex

Rec. F.200

Plus petite unité autonome de texte dans la correspondance de bureau du service télétex; il s'agit d'une page de format A4 (ou A4L, ou de format nord-américain normalisé) ou de l'information qui peut y figurer. Des formats autres que les formats A4 ou A4L ISO peuvent aussi y figurer à titre d'options normalisées.

pages blanches

Voir:
renseignements classifiés.

pages jaunes

Voir:
renseignements classifiés.

paire torsadée

Recs. G.960, I.430

Ligne ou portion de ligne dont chaque conducteur (isolé) est torsadé sur l'autre pour réduire l'effet d'induction provenant de champs électromagnétiques et/ou électrostatiques parasites.

Remarque – Cette définition s'applique aussi aux quartes à paires torsadées, la différence étant que dans ce cas deux paires sont torsadées ensemble.

panne complète

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne caractérisée par une inaptitude totale à accomplir toutes les *fonctions requises* d'une *entité.*

Remarque – Les critères de *panne complète* doivent être définis.

panne critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne considérée comme susceptible de causer des blessures à des personnes ou des dégâts matériels importants.

panne de conception

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne due à un *défaut de conception.*

panne de fabrication

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne d'une *entité* due à un *défaut de fabrication.*

panne ; dérangement

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Inaptitude d'une *entité* à accomplir une *fonction requise,* non comprise l'inaptitude due à la *maintenance préventive,* à un manque de moyens extérieurs ou des autres actions prévues.

Remarque 1 – Une *panne* est souvent la conséquence d'une *défaillance* de l'*entité* elle-même, mais elle peut exister sans *défaillance* préalable.

Remarque 2 – Le terme français *défaut* est parfois utilisé en informatique au sens de *panne.*

panne franche

Suppl. n° 6 (II.3)

Pour une *entité* qui produit une réponse à une action, *panne* telle que la réponse est la même pour toute action.

panne indéterminée

Suppl. n° 6 (II.3)

Pour une *entité* qui produit une réponse à une action, *panne* telle que l'*erreur* qui affecte la réponse dépend de l'action appliquée.

Remarque – Une *panne indéterminée* peut être, par exemple une *panne mise en évidence par les données.*

panne intermittente

Rec. M.60; Suppl. n° 6 (II.3)

Panne d'une entité subsistant pendant une durée limitée après laquelle elle redevient apte à accomplir une fonction requise, sans avoir été soumise à une opération de maintenance corrective.

Remarque – Une panne intermittente est souvent répétitive.

panne latente

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne qui existe mais n'a pas encore été détectée.

panne majeure

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne d'une *entité* qui affecte une fonction considérée comme d'importance majeure.

panne mineure

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne autre qu'une *panne majeure.*

panne mise en évidence par le programme

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne révélée par l'exécution d'une certaine suite d'instructions dans un programme d'ordinateur.

panne mise en évidence par les données

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne révélée par le traitement d'une configuration particulière de données.

panne non critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne autre qu'une *panne critique.*

panne par fausse manœuvre

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne d'une *entité* causée par une opération incorrecte ou un manque de précaution.

panne par fragilité (inhérente)

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne due à une fragilité inhérente à l'*entité* elle-même, lorsqu'elle est soumise à des contraintes restant dans les limites spécifiées.

panne par mauvaise utilisation

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne causée par une utilisation qui entraîne des contraintes dépassant les possibilités fixées d'une *entité.*

panne par vieillissement ; panne par usure

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne résultant d'une défaillance *par vieillissement.*

panne partielle

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne d'une *entité* autre qu'une *panne complète.*

panne permanente

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne d'une *entité* qui persiste tant que n'ont pas eu lieu des opérations de *maintenance corrective.*

panne systématique

Suppl. n° 6 (II.3)

Panne résultant d'une *défaillance systématique.*

panne temporaire

Voir:
panne intermittente; panne temporaire.

paquet

Rec. I.113

Bloc d'information identifié par une étiquette à la couche 3 du modèle de référence de l'interconnexion de systèmes ouverts (OSI).

paquet d'erreurs

Rec. M.60

Ensemble de bits dans lequel deux bits erronés successifs sont toujours séparés par des bits corrects en nombre inférieur à un nombre donné (x). Le nombre x doit être spécifié lorsque l'on décrit un paquet d'erreurs.

paquet d'erreurs

Rec. Q.9

Ensemble de bits dans lequel deux bits erronés successifs sont toujours séparés par des bits corrects en nombre inférieur à un nombre donné (x). Le nombre x doit être spécifié lorsque l'on décrit un paquet d'erreurs.

Remarque – Le dernier bit erroné dans un paquet d'erreurs et le premier bit erroné dans le paquet suivant sont par conséquent séparés par x bits corrects ou plus.

paquet d'usager

Rec. Q.9

Paquet de données échangées entre usagers.

paradiaphonie (NEXT)

Recs. G.960, I.430

Diaphonie dans laquelle le couplage se produit à l'émetteur ou à proximité de celui-ci.

parafoudre à gaz

Rec. K.12

Un ou plusieurs éclateurs contenus dans un milieu de décharge fermé, autre que l'air à la pression atmosphérique, destinés à protéger les appareils ou le personnel, ou les deux, contre les surtensions. Egalement appelé "protecteur à gaz contre les surtensions".

paramètre

Rec. Q.9

Variable à laquelle on assigne une valeur constante déterminée pour chaque cas particulier et qui, éventuellement, identifie ce cas.

paramètre

Rec. V.25 bis

Variable pouvant accompagner des *commandes* ou des *indications*.

paramètre

Rec. Z.341

Donnée qui identifie et contient des éléments d'information nécessaires à l'exécution d'une *commande*.

paramètre adopté

Recs. X.215, X.225

Valeur d'un paramètre qui a été choisie pour être utilisée sur une connexion de session.

paramètre adopté

Rec. X.224

Valeur d'un paramètre, indiquée par l'entité appelée dans une TPDU CC, et qu'elle a choisi d'utiliser sur la connexion de transport.

paramètre clé

Rec. Z.341

Terme utilisé dans les techniques des bases de données pour identifier de façon univoque un enregistrement de données.

paramètre conditionnel

Rec. X.215

Paramètre dont la présence dans une demande ou une réponse dépend de conditions définies dans le texte de la Recommandation X.215. Sa présence dans une indication ou une confirmation est obligatoire si ce paramètre figure dans la demande ou la réponse correspondante; il doit être omis s'il n'y figure pas.

paramètre de performance dérivé

Rec. I.350

Paramètre – ou mesure de paramètre – établi sur la base des valeurs observées d'un ou de plusieurs paramètres de performance primaires pertinents et de seuils de décision pour chaque paramètre de performance primaire pertinent.

paramètre de performance primaire

Rec. I.350

Paramètre – ou mesure de paramètre – établi sur la base de l'observation directe d'événements aux points d'accès des services ou aux limites d'éléments de connexion.

paramètre défini par nom

Rec. Z.341

Paramètre identifié par son *nom de paramètre.*

paramètre défini par position

Rec. Z.341

Paramètre dont la nature est identifiée par sa position dans le *bloc de paramètres* d'une *commande.*

paramètre (en LHM)

Rec. Q.9

Donnée qui identifie et contient un élément d'information nécessaire pour l'exécution d'une *commande.*

paramètre formel

Rec. Z.100

Nom de variable auquel des *valeurs réelles* sont affectées ou qui est remplacé par des *variables réelles.*

paramètre proposé

Rec. X.215

Valeur d'un paramètre proposée par un utilisateur du service de session dans une DEMANDE DE CONNEXION DE SESSION ou dans une RÉPONSE À UNE DEMANDE DE CONNEXION DE SESSION, et qu'il souhaite utiliser sur cette connexion de session.

paramètre proposé

Rec. X.224

Valeur d'un paramètre, indiquée par l'entité appelante dans une TPDU CR et qu'elle souhaite utiliser sur la connexion de transport.

paramètre proposé

Rec. X.225

Valeur de paramètre, proposée par une SPM dans une SPDU CONNEXION ou dans une SPDU ACCEPTATION et qu'il souhaite utiliser sur la connexion de session.

paramètre réel

Rec. Z.100

Expression donnée à un *processus* ou à une *procédure* pour le *paramètre formel* correspondant lorsque le *processus* est créé ou la *procédure* appelée. A noter que, dans certains cas dans un *appel de procédure*, un *paramètre réel* doit être une variable, c'est-à-dire un *type* particulier d'*expression.* (Voir la définition du terme *variable IN/OUT*).

paramètres d'accès

Rec. X.140

L'exécution de la fonction d'accès est décrite par trois paramètres: le temps d'accès, la probabilité d'accès incorrect et la probabilité d'impossibilité d'accès.

paramètres de détachement abstrait

Voir:

abstract-unbind-parameters; paramètres de détachement abstrait.

paramètres de disponibilité

Rec. X.140

On définit trois paramètres pour décrire la disponibilité globale de service: à savoir, la disponibilité du service, la probabilité d'impossibilité de transfert de l'information d'usager et la durée d'interruption du service.

paramètres de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Information, produite dans le *centre de gestion du réseau*, à utiliser pour la production de *rapports de condition anormale* et pour l'affichage sur des dispositifs d'alarme.

paramètres de rattachement abstrait

Voir:
abstract-bind-parameters; paramètres de rattachement abstrait.

paramètres de retrait

Rec. X.140

L'exécution de la fonction de retrait est décrite par deux paramètres: le temps de retrait et la probabilité d'impossibilité de retrait.

paramètres de sortie

Recs. Z.336, Z.341

Données déterminant l'acheminement et l'organisation des sorties.

paramètres de transfert de l'information d'usager

Rec. X.140

L'exécution de la fonction de transfert d'information de l'usager est décrite par six paramètres: le temps de transfert de l'information d'usager, le débit de transfert de l'information d'usager, la probabilité d'erreur dans l'information d'usager, la probabilité de remise d'une information d'usager excédentaire, la probabilité d'erreur dans la remise de l'information d'usager et enfin, la probabilité de perte de l'information d'usager.

paramètres généraux

Recs. Q.9, Z.100

Dans la *spécification* et dans la *description* d'un *système*, les *paramètres généraux* se rapportent à des informations comme les limites de température, les caractéristiques des constructions, la capacité des centraux, la qualité du service, etc., et ne sont pas définis dans le *LDS*.

paramètres relatifs à la performance d'erreur

Rec. G.821

Pourcentage des périodes de mesure de durée T_0 chacune pendant lesquelles le taux d'erreur dépasse une valeur de seuil. Le pourcentage est calculé à partir d'un intervalle de temps T_L beaucoup plus long que la durée T_0 (voir la remarque 3 relative au tableau 1/G.821).

PARENT

Rec. Z.100

Expression Pid. Lorsqu'un *processus* évalue cette expression, le résultat est la *valeur Pid* du *processus* ascendant. Si le *processus* a été créé au moment de l'initialisation du *système*, le résultat est *Null*.

parent-entry; entrée maîtresse

Rec. X.413

Une entrée maîtresse à une ou plusieurs entrées secondaires créées à l'issue de la même opération abstraite. Si une entrée maîtresse n'est pas une entrée secondaire d'une autre entrée maîtresse, c'est une entrée principale.

parent-sequence-number ; numéro d'ordre d'entrée maîtresse

Rec. X.413

Numéro d'ordre d'une entrée secondaire désignant son entrée maîtresse. Il ne peut y avoir qu'un numéro d'ordre d'une entrée maîtresse associé à une entrée secondaire.

partage de la charge (en général)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédé par lequel le trafic sémaphore est réparti sur deux ou plusieurs routes sémaphores ou sur les différentes routes de messages qui les composent en vue d'égaliser le trafic ou pour des raisons de sécurité.

partage de temps

Rec. Q.9

Technique d'exploitation d'un système de traitement de données qui assure l'imbrication dans le temps de plusieurs processus dans un même processeur.

partial-attribute-request ; demande partielle de valeurs d'attribut

Rec. X.413

Composant de l'entrée sélection d'informations permettant de renvoyer uniquement les valeurs sélectionnées d'un attribut ayant plusieurs valeurs.

partie composant

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie d'un message du Gestionnaire de Transactions contenant les composants.

partie composite

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision* pour une *entité d'information* pouvant être subdivisée en des parties plus petites.

partie débordante d'un signal (dans un système de signalisation à fréquences vocales)

Rec. Q.9

Partie du signal qui, dans une liaison comportant plusieurs sections, passe d'une section à une autre dans la bande avant que la connexion entre sections ne soit coupée à l'extrémité d'arrivée.

partie du corps

Recs. F.400, X.400

Composante du corps d'un message.

partie facultative

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie d'un message contenant des paramètres qui peuvent ou non apparaître dans un type de message donné.

Remarque – D'autres qualificateurs peuvent être utilisés dans des applications spécifiques, par exemple, partie obligatoire.

partie internationale d'une connexion virtuelle internationale

Rec. X.134

Ensemble des sections de base entre les deux parties nationales. Il est possible qu'une partie internationale ne soit constituée que par une seule section de circuit inter-réseaux traversant une frontière nationale ou qu'elle soit constituée par plusieurs sections de circuit inter-réseaux en même temps que par une (ou plusieurs) section(s) de réseau de transit.

Il y a une seule partie internationale pour un circuit virtuel international quelconque et cette partie internationale a une ou plusieurs frontières nationales.

partie nationale d'une connexion virtuelle internationale

Rec. X.134

Assemblage de sections de réseau et de sections de circuit qui vont en alternant, entièrement à l'intérieur des frontières d'un pays. La partie nationale relie un ETTD à une section de circuit inter-réseaux qui traverse la frontière nationale. La partie nationale comprend la section de circuit d'accès et ne comprend pas la section de circuit inter-réseaux qui traverse la frontière nationale. Une partie nationale comprend toujours une section de réseau d'accès et elle peut comporter une ou plusieurs paires de sections de circuit inter-réseaux et de sections de réseau de transit.

Tout circuit virtuel international comprend deux parties nationales.

partie obligatoire de longueur fixe

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie d'un message qui contient des paramètres obligatoires et de longueur fixe.

partie obligatoire de longueur variable

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie d'un message qui contient des paramètres obligatoires et de longueur variable.

partie qualificative (qualificatif)

Rec. Z.100

La *partie qualificative* ou préfixe d'un *identificateur* est l'information qui doit être ajoutée à la *partie nom* de l'*identificateur* pour en assurer l'univocité. Les *parties qualificatives* sont toujours présentes dans la *syntaxe abstraite*, mais ne doivent être utilisées dans la *syntaxe concrète* que si cela est nécessaire aux fins d'univocité lorsque la *partie qualificative* d'un *identificateur* ne peut être dérivée du contexte de l'emploi de la *partie nom*.

partie transaction

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie du message SSGT qui détermine si la transaction doit consister en un message unique ou en plusieurs messages; elle permet d'associer ces messages à une transaction donnée et de mettre fin à une transaction. Partie des messages SSGT qui concerne la commande des transactions.

pas d'exploration

Rec. T.0

Distance entre les bords homologues de deux lignes d'exploration consécutives.

passage d'urgence sur canal sémaphore de secours

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure modifiée de passage sur canal sémaphore de secours, à utiliser chaque fois que la procédure normale ne peut être effectuée, c'est-à-dire en cas de pannes du terminal sémaphore ou d'inaccessibilité entre les deux points sémaphores concernés.

passage sous contrainte sur route de secours

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure qui consiste à transférer le trafic sémaphore d'une route sémaphore en service vers une autre, lorsque cette route sémaphore en service tombe en panne ou doit être déchargée de tout trafic.

passage sur canal sémaphore de secours ; passage sur liaison de réserve

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure qui consiste à transférer du trafic sémaphore d'un canal sémaphore en service vers un ou plusieurs autres lorsque ce canal sémaphore en service tombe en panne ou doit être déchargé de tout trafic.

passage sur liaison de réserve

Glos. (VI.3)

Procédure de transfert du trafic de signalisation d'une liaison de signalisation sur une autre lorsque la première défaille ou doit être libérée de tout trafic.

pavé ; bloc

Rec. T.411

Type de composant physique de base correspondant à une surface rectangulaire dans un cadre ou une page.

pays (ou Administration) de destination

Rec. D.000

Pays dans lequel se trouve l'abonné demandé ou dans lequel un message doit être remis.

pays (ou Administration) de transit

Rec. D.000

Pays par lequel est acheminé un trafic entre deux pays terminaux.

pays de transit direct

Rec. D.000

Pays de transit dans lequel le trafic est acheminé sur des circuits directs, c'est-à-dire sur des circuits exclusivement affectés à l'usage d'autres pays.

pays de transit en commutation

Rec. D.000

Pays de transit dans lequel le trafic est acheminé par commutation dans un centre de transit international.

pays (ou Administration) d'origine

Rec. D.000

Pays duquel émane une communication ou dans lequel un message est déposé.

pays (ou Administration) terminal(e)

Rec. D.000

Pays d'origine et pays de destination d'une relation donnée.

pel

Rec. T.0

Une contraction de l'expression "picture element" (élément d'image).

pénalisation en volume sonore

Rec. P.10

Réduction de la puissance vocale d'un abonné (généralement exprimée en fonction d'une grandeur caractérisant l'effet local, par exemple, AELM) due à la présence d'un effet local.

pente de dispersion nulle

Rec. G.652

Pente du coefficient de dispersion chromatique par rapport à la courbe de la longueur d'onde à la longueur d'onde pour laquelle la dispersion est nulle.

perforateur à clavier

Rec. S.140

Perforateur de bande comprenant un clavier alphanumérique pour la commande de perforation.

perforateur (de bande); perforatrice

Rec. S.140

Appareil enregistrant les signaux télégraphiques sur une bande sous la forme de combinaison de trous perforés conformément à un code préétabli.

perforateur imprimeur

Rec. S.140

Perforateur de bande assurant, en même temps que la perforation, l'impression sur la bande du caractère correspondant ou du symbole représentatif de la commande de fonction.

performance de réseau (PDR)

Rec. I.350

Aptitude d'un réseau ou d'une partie de réseau à assurer les fonctions liées aux communications entre usagers.

Remarque – La performance d'un réseau et de ses parties constituantes contribue à la servibilité et à la performance d'intégrité de service définies dans la Recommandation E.600 et dans le Supplément n° 6 aux Recommandations de la série E; elle est caractérisée par un ensemble de paramètres qui peuvent être mesurés et calculés.

performance du réseau

Rec. I.140

Cet attribut décrit la performance du réseau se rapportant à une connexion RNIS.

Cet attribut de performance consiste en sous-attributs, par exemple:

Qualité en terme d'erreur: les valeurs pertinentes figurent dans les Recommandations appropriées du CCITT.

Qualité en terme de glissement: les valeurs pertinentes figurent dans les Recommandations appropriées du CCITT.

période d'accumulation des résultats

Recs. Z.336, Z.341

Partie de la période d'enregistrement pendant laquelle les entités de mesure requises sont traitées et à la fin de laquelle les résultats sont stockés pour sortie immédiate ou différée.

période d'attente

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état d'attente.*

période de défaillance par vieillissement ; période de défaillance par usure

Suppl. n° 6 (II.3)

Période finale éventuelle dans la vie d'une *entité*, pendant laquelle l'*intensité instantanée de défaillance*, pour une *entité réparée*, ou la *densité temporelle instantanée de défaillance*, pour une *entité non réparée*, croît rapidement.

Remarque – Dans chaque cas particulier, il est nécessaire de préciser ce que signifie "croît rapidement".

période de densité constante de défaillance ; période de taux constant de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Période éventuelle dans la vie d'une *entité non réparée* pendant laquelle la *densité instantanée de défaillance* est approximativement constante.

Remarque – Dans chaque cas particulier, il est nécessaire de préciser ce que signifie "approximativement constante".

période de réglage

Recs. N.4, N.54

Période pendant laquelle les Administrations de télécommunications procèdent au réglage de la liaison télévisuelle internationale avant de la passer aux organismes de radiodiffusion.

Voir la figure 1/N.54.

période de taux constant de défaillance

Voir:

période de densité constante de défaillance; période de taux constant de défaillance.

période d'enregistrement

Recs. Z.336, Z.341

Période d'enregistrement pendant un jour d'enregistrement.

période d'intensité constante de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Période éventuelle dans la vie d'une *entité réparée*, pendant laquelle l'*intensité de défaillance* est approximativement constante.

Remarque – Dans chaque cas particulier, il est nécessaire de préciser ce que signifie "approximativement constante".

période initiale de défaillance

Suppl. n° 6 (II.3)

Période initiale éventuelle dans la vie d'une *entité*, commençant à un *instant* donné et pendant laquelle l'*intensité instantanée de défaillance*, pour une *entité réparée*, ou la *densité temporelle instantanée de défaillance*, pour une *entité non réparée*, décroît rapidement.

Remarque – Dans chaque cas particulier, il est nécessaire de préciser ce que signifie "décroît rapidement".

période non requise

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel l'usager d'une *entité* n'exige pas que l'*entité* soit en état d'accomplir une *fonction requise*. Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

période préparatoire

Recs. N.4, N.54

Période au cours de laquelle les organismes de radiodiffusion effectuent leurs propres réglages, essais, etc., avant de procéder à la transmission télévisuelle proprement dite.

Voir la figure 1/N.54.

période requise

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel l'usager d'une *entité* exige que l'*entité* soit en état d'accomplir une *fonction requise.* Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

période vacante ; temps mort ; temps libre

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état vacant.* Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

permanente (communication)

Rec. I.140

La communication peut être établie une fois la connexion établie à l'instant t_1 en réponse à une demande d'abonnement au service à l'instant t_0. La durée peut être non spécifiée. La communication et la connexion sont libérées à l'instant t_3 correspondant à la fin de l'abonnement.

permanente (connexion)

Rec. I.140

Les connexions/éléments de connexion permanents sont décrits par les caractéristiques suivantes:

Les connexions/éléments de connexion permanents sont disponibles pour l'abonné raccordé, à tout moment pendant la période d'abonnement, entre des points de destination fixes du réseau demandés par l'abonné.

permission

Rec. Z.331

Droits accordés à l'usager.

phase

Rec. Z.341

L'une des cinq étapes de la procédure générale de travail formant la *méthodologie* pour la spécification d'une *interface homme-machine.*

phase de transfert transparent de données

*Série X**

Phase d'une communication pendant laquelle n'importe quelle séquence de bits peut être transmise entre des ETTD.

phases d'une communication (service télétex)

Rec. F.200

On distingue, dans une communication télétex, cinq phases qui couvrent les opérations qui se déroulent depuis l'émission du signal de demande de communication par l'équipement terminal demandeur, jusqu'à la déconnexion des équipements terminaux; ce sont:

a) l'établissement de la communication;
b) la séquence précédant l'information;
c) la transmission de l'information;
d) la séquence faisant suite à l'information;
e) la libération de la communication.

phases successives d'une communication

Rec. E.100

Dans les phases successives d'établissement d'une communication téléphonique internationale par voie manuelle ou semi-automatique, on distingue les instants caractéristiques ci-après:

t_0 le demandeur a formulé sa demande;

t_1 l'opératrice directrice a reçu tous les détails relatifs à la demande de communication;

t_2 l'opératrice directrice effectue la première tentative d'établissement de la communication (on admet que cet instant correspond pratiquement à la prise du circuit international);

t_3 le poste demandé répond ou le demandeur est informé du motif de non-établissement de la communication;

t_4 la personne demandée (ou le poste supplémentaire demandé) est obtenue ou le demandeur est informé du motif de non-établissement (cet instant caractéristique n'est retenu que dans le cas de communications personnelles);

t_5 fin de la conversation provoquée généralement par le raccrochage du demandeur;

t_6 rupture de la liaison; on admet que cet instant correspond pratiquement à la libération du circuit international.

Remarque – En service automatique, il est d'une manière générale difficile de définir tous les instants caractéristiques indiqués ci-dessus, soit faute de pouvoir les distinguer avec précision, soit en raison de différences existant entre les systèmes de commutation utilisés. Il est cependant possible de définir le *délai total d'établissement* d'une communication (voir la définition *délai de réponse des opérations*).

philosophie de maintenance

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des principes qui guident l'organisation et l'exécution de la maintenance.

phototélégraphie

Rec. T.0

Mode de réception en télégraphie fac-similé, ayant surtout pour objet la reproduction de demi-teintes et employant à la réception un procédé photographique.

pictogrammes

Rec. E.121

Un pictogramme est une représentation graphique simplifiée. Il sert couramment à guider l'usager et à lui expliquer *comment* atteindre un certain objectif. Il se compose d'éléments plus ou moins réalistes, et il doit pouvoir être compris sans explication.

Pid

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle il y a un *littéral, "Null". Pid* est l'abréviation anglaise d'*identificateur d'instance de processus*, et les *valeurs* des *sortes* sont utilisées pour identifier des *instances de processus.*

piège

Rec. M.30

Signalisation automatique d'un événement spécifié qui, sans cela, n'aurait pas été signalé.

pixel

Voir:
surface élémentaire d'image; élément d'image; pixel.

plage de fonctionnement

Rec. G.701

Ensemble des valeurs du signal d'entrée pour lesquelles un appareil est conçu en vue de fonctionner avec des caractéristiques spécifiées (voir la figure 2/G.701).

plan de numérotage

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, spécification énoncée dans la Recommandation X.121.

Remarque – D'autres plans de numérotage internationaux figurent dans les Recommandations E.163/E.164 et F.69.

plan de numérotage des points sémaphores

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Description formelle de la méthode de traduction des informations d'adresse fournies par l'usager terminal en une adresse compréhensible par le réseau sémaphore.

plan de référence écouteur

Rec. P.10

Plan formé par les points de contact d'une surface plane contre le pavillon d'un écouteur téléphonique.

plan de transmission

Rec. R.140

Dans un réseau télégraphique, ensemble des valeurs limites de distorsion télégraphique et de marge des récepteurs compatible avec la qualité de transmission satisfaisante du réseau.

plan des lèvres; position équivalente des lèvres

Recs. P.10, P.51

Plan externe de l'anneau de garde.

plan horizontal

Rec. P.51

Plan contenant l'axe de référence, perpendiculaire au plan vertical. Son orientation horizontale est nécessaire pour reproduire le champ acoustique produit par une personne en position debout.

plan vertical

Rec. P.51

Plan contenant l'axe de référence, divisant la bouche en deux moitiés symétriques. Son orientation verticale est nécessaire pour reproduire le champ acoustique produit par une personne en position debout.

plésiochrone

Recs. G.701, Q.9

Qualifie des trames temporelles ou des signaux tels que leurs instants significatifs homologues apparaissent en moyenne à la même cadence nominale, les écarts par rapport à cette cadence étant maintenus entre des limites spécifiées.

Remarque 1 – Deux signaux de même débit numérique nominal qui ne proviennent ni de la même horloge, ni d'horloges homochrones sont habituellement plésiochrones.

Remarque 2 – Les intervalles de temps entre instants significatifs homologues ont des durées qui peuvent varier sans limite.

pluralité des codes de signaux de sélection

Rec. U.140

Possibilité pour le réseau d'accepter plusieurs codes différents pour l'envoi des signaux de sélection, par exemple, l'Alphabet télégraphique international n° 2 et l'Alphabet international n° 5, le choix de ce code pouvant être, selon le cas, fixé pour un abonné déterminé, ou laissé à sa disposition pour chaque tentative d'appel.

point d'accès

Rec. X.501

Le point auquel un service abstrait est obtenu.

point d'accès à des services (N)

Rec. X.200

Point où les services (N) sont fournis par une entité (N) à une entité (N + 1).

point d'accès pour les mesures de circuit

Recs. G.101, Q.43

Le CCITT a défini les points d'accès pour la mesure du circuit comme des "points d'accès pour les mesures en quatre fils situés de telle manière qu'une partie aussi importante que possible du circuit international soit comprise entre paires correspondantes de ces points d'accès aux deux centres intéressés". Ces points et leur niveau relatif (par rapport au point de référence pour la transmission) sont déterminés dans chaque cas par l'Administration intéressée. On les prend en pratique comme points dont les niveaux relatifs sont connus et auxquels les mesures de transmission seront rapportées. En d'autres termes, pour les mesures et réglages, le niveau relatif en un point d'accès pour les mesures du circuit, convenablement choisi, est le niveau relatif par rapport auquel on règle les autres niveaux.

point d'accès vidéotex

Rec. F.300

Fonction par laquelle un ordinateur assure l'accès à des ordinateurs principaux vidéotex, la conversion de protocole pour les couches 1 à 3, les services de gestion, comme la facturation, la collecte de données statistiques et les capacités de traitement en dialogue.

point d'attache d'un sous-réseau

Rec. X.213

Point où un système terminal réel, une unité d'interfonctionnement ou un sous-réseau réel sont attachés à un sous-réseau réel et point théorique où un service de sous-réseau est offert dans un système terminal ou intermédiaire.

point de bouclage ; point de mise en boucle

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Emplacement précis du bouclage.

point de commande de bouclage ; point de commande de mise en boucle

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Point qui a la possibilité de commander directement les bouclages. Ce point peut recevoir des demandes de fonctionnement en boucle de plusieurs points demandant un bouclage.

point de commande du service

Rec. Q.9

Fonction ou entité du réseau de télécommunications qui a accès à des données et à une logique pour commander le traitement d'un appel afin de fournir un service supplémentaire.

point de contrôle et d'observation (PCO)

Rec. X.290

Point auquel l'exercice d'un contrôle et d'une observation est spécifié dans un test élémentaire.

point de contrôle protégé (PCP)

Rec. G.772

Comporte une interface numérique qui permet de contrôler le signal émis et d'effectuer des mesures avec les équipements d'essai appropriés (voir la Recommandation M.60).

point de demande de bouclage

Recs. G.960, I.430

Point qui demande au point de commande de bouclage de faire une mise en boucle.

point de demande de mise en boucle

Recs. M.60, M.125

Le point de demande de mise en boucle est le point qui demande au point de commande de mise en boucle de procéder à des mises en boucle.

Remarque 1 – Les demandes de mise en boucle devraient être sujettes à identification et autorisation.

Remarque 2 – Les emplacements possibles des points de demande de mise en boucle sont les suivants: le réseau, un réseau de gestion des télécommunications (RGT) ou fournisseur de services de maintenance (FSM).

point de position

Rec. T.411

Point par rapport auquel l'image de caractère est située, c'est-à-dire que le caractère est représenté avec le point de position dans la position active.

point de référence

Recs. G.960, I.112, I.430, Q.9

Point théorique à la jonction de deux groupes fonctionnels qui ne se chevauchent pas.

Remarque – A chaque point de référence est affectée une lettre suffixe, par exemple, point de référence T.

point de référence

Rec. T.411

Point situé à l'angle de la zone de référence dans le sens opposé à la direction du trajet d'éléments d'images et à celle de la progression des lignes, et qui sert à positionner un élément d'image.

point de référence bouche (PRB)

Recs. P.10, P.64

Point situé à 25 mm en avant de la position des lèvres d'une bouche humaine typique (ou d'une bouche artificielle) et sur l'axe de celle-ci.

Voir la figure A-1/P.64.

point de référence-bouche (PRB)

Rec. P.51

Point situé sur l'axe de référence, à 25 mm du plan des lèvres.

point de référence écouteur (PRE)

Rec. P.10

Point du plan de référence écouteur utilisé comme paramètre de référence.

point de référence oreille (PRO)

Recs. P.10, P.64

Point situé à l'entrée du conduit auditif de l'oreille de la personne qui écoute.

Voir la figure A-1/P.64.

point de référence pour la transmission

Rec. G.100

Point fictif situé à l'extrémité émettrice de chaque voie ou au voisinage de cette extrémité (en amont de l'extrémité virtuelle de commutation spécifiée par le CCITT), servant de point de niveau relatif zéro dans le calcul des niveaux relatifs nominaux.

point de référence pour la transmission

Recs. G.101, Q.43

Point fictif servant de point de niveau relatif zéro dans le calcul des niveaux relatifs nominaux.

point de référence V_1

Recs. G.960, I.430

Point de référence V côté réseau d'une section numérique d'accès de base pour la fourniture d'un accès de base.

Remarque – L'interface V_1 est une frontière fonctionnelle entre la terminaison de central et la terminaison de ligne; elle peut exister ou non en tant qu'interface physique. La structure d'interface V_1 se compose de deux canaux B, d'un canal D et d'un canal C_{V1}.

point de référence V_2

Recs. G.960, I.430

Point de référence V côté réseau d'un concentrateur pour la fourniture de plusieurs accès au débit de base et/ou primaire.

point de référence V_3

Recs. G.960, I.430

Point de référence V côté réseau d'une section numérique d'accès à débit primaire pour la fourniture d'un accès à débit primaire.

point de référence V_4

Recs. G.960, I.430

Point de référence V côté réseau d'un multiplexeur assurant plusieurs sections numériques d'accès de base.

point de repère

Recs. T.62, T.62 bis

Marque numérotée insérée par l'expéditeur dans la chaîne de textes pour fournir un point de référence permettant la correction des erreurs.

point de surcharge (déconseillé)

Voir:
capacité de charge.

point de surveillance protégé

Rec. M.60

Un point de surveillance protégé fournit une interface numérique à laquelle il est possible de surveiller le signal transmis et de faire des mesures avec des équipements d'essai appropriés (décrits dans le fascicule IV.4 du *Livre rouge*).

Le degré de protection est considéré comme suffisant lorsque la variation du gabarit d'impulsion telle que donnée dans la Recommandation G.703 est inférieure à x% avec un court-circuit au point de surveillance protégée. (La valeur de x doit faire l'objet d'un complément d'étude en même temps que les caractéristiques électriques.)

Remarque – Il s'agit d'une définition de travail, actuellement étudiée par les Commissions d'études IV et XV.

point de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. G.211

Quand une liaison en assemblage de 15 groupes secondaires est composée de plusieurs sections d'assemblage de 15 groupes secondaires, ces sections sont reliées entre elles par l'intermédiaire de filtres de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires en des points dits points de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires.

A titre de variante, lorsque l'équipement d'assemblage de 15 groupes secondaires produit un filtrage suffisant (ce qui correspond à la définition des équipements de transfert – voir le § 6 de la Recommandation G.242), on peut se passer de filtres de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires.

Remarque – Lorsqu'on fait le transfert, au moyen de filtres de transfert de groupe quaternaire, d'un assemblage de 15 groupes secondaires, le point où s'effectue ce transfert constitue un point de transfert de groupe quaternaire et non un point de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires.

point de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. M.300

Quand une liaison en assemblage de 15 groupes secondaires est composée de plusieurs sections d'assemblage de 15 groupes secondaires, ces sections sont reliées entre elles par l'intermédiaire de filtres de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires en des points dits points de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires.

Remarque – Dans un pays qui utilise normalement la procédure de transmission en groupes tertiaires et quaternaires, un assemblage de 15 groupes secondaires peut être transféré au répartiteur de groupes quaternaires sans inconvénients au moyen de filtres de transfert de groupes quaternaires. Dans ce cas, l'assemblage de 15 groupes secondaires est transféré dans la position 3 (8620 à 12 336 kHz) au lieu de la position 1 (312 à 4028 kHz) exigée par la définition du point de transfert d'un tel assemblage. Le point où s'effectue ce transfert constitue un point de transfert de groupe quaternaire et non un point de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires.

point de transfert de groupe primaire

Recs. G.211, M.300

Quand une liaison en groupe primaire est composée de plusieurs sections de groupe primaire, ces sections sont reliées entre elles par l'intermédiaire de filtres de transfert de groupe primaire en des points dits points de transfert de groupe primaire.

Voir les figures 2/M.300 à 4/M.300.

point de transfert de groupe quaternaire

Recs. G.211, M.300

Quand une liaison en groupe quaternaire est composée de plusieurs sections de groupe quaternaire, ces sections sont reliées entre elles par l'intermédiaire de filtres de transfert de groupe quaternaire en des points dits points de transfert de groupe quaternaire.

point de transfert de groupe secondaire

Recs. G.211, M.300

Quand une liaison en groupe secondaire est composée de plusieurs sections de groupe secondaire, ces sections sont reliées entre elles par l'intermédiaire de filtres de transfert de groupe secondaire en des points dits points de transfert de groupe secondaire.

Voir les figures 2/M.300 à 4/M.300.

point de transfert de groupe tertiaire

Recs. G.211, M.300

Quand une liaison en groupe tertiaire est composée de plusieurs sections de groupe tertiaire, ces sections sont reliées entre elles par l'intermédiaire de filtres de transfert de groupe tertiaire en des points dits points de transfert de groupe tertiaire.

point de transfert des signaux

Rec. Q.253

Centre assurant un relais de la signalisation entre deux liaisons de signalisation et dans lequel s'effectuent le traitement et la transmission en avant des signaux téléphoniques lorsque la signalisation se fait selon le *mode d'exploitation non associé.*

Remarque – Il résulte de cette définition qu'il n'est absolument pas nécessaire qu'un point de transfert des signaux ait une connexion ou une relation quelconque avec un centre de commutation..

Cependant, dans le cas du *mode d'exploitation quasi associé* il est évident qu'un point de transfert des signaux peut coïncider avec le centre n° 6 dans lequel aboutissent les deux liaisons de signalisation et que l'équipement correspondant peut être incorporé dans l'équipement de signalisation de ce centre.

Voir la figure 4/Q.253.

point de transfert des signaux

Glos. (VI.3)

Centre jouant le rôle de relais pour la signalisation et assurant le transfert des signaux d'une liaison de signalisation à une autre dans un mode d'exploitation non associé.

point de transfert sémaphore (PTS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Point sémaphore, ayant une fonction transfert de messages d'un canal sémaphore vers un autre, considéré du point de vue transfert exclusivement.

point d'échappement

Rec. T.411

Point de référence associé à une image de caractère utilisé pour positionner l'image de caractère suivante.

point d'interconnexion entre système en câble sous-marin et système terrestre

Rec. G.371

On définit comme points d'interconnexion la (ou les) sortie(s) S et la (ou les) entrée(s) S' des équipements spéciaux qui assurent le passage entre la répartition de fréquences utilisées dans le système en câble sous-marin et une répartition de fréquences transmises en ligne pour un système terrestre (ou une partie d'un tel plan de répartition), de façon à permettre d'utiliser de l'autre côté de ces points d'interconnexion les équipements de modulation de groupe primaire, secondaire ou tertiaire, etc. (selon la capacité du système), conformes aux Recommandations du CCITT.

Voir la figure 1/G.371.

(point du) risque du client

Suppl. n° 6 (II.3)

Point, sur la *courbe d'efficacité*, correspondant à une *probabilité d'acceptation* fixée à l'avance et généralement faible.

(point du) risque du fournisseur

Suppl. n° 6 (II.3)

Point, sur la *courbe d'efficacité*, correspondant à une *probabilité de rejet* fixée à l'avance et généralement faible.

point (en code Morse)

Rec. R.140

Elément de signal d'état de travail et d'une durée d'un intervalle unitaire suivi d'un élément de signal d'état de repos d'une durée nominale d'un intervalle unitaire.

point initial

Rec. T.411

1) Point associé à un objet physique de base par rapport auquel toutes les cases d'une ligne restituées à l'intérieur de cet objet sont positionnées (architectures de contenu de caractères: voir la Recommandation T.416).

2) Point associé à un objet physique de base par rapport auquel tous les éléments d'image restitués à l'intérieur de cet objet sont positionnés (architectures de contenu de graphiques en points: voir la Recommandation T.417).

point nodal numérique; point nodal de commutation numérique

Voir:
nœud de commutation numérique.

point relais

Rec. Q.716

Point sémaphore dans lequel sont mises en œuvre les fonctions de traduction du SSCS pour les classes sans connexion.

point relais avec mise en relation

Rec. Q.716

Point sémaphore dans lequel sont mises en œuvre les fonctions relais des classes SSCS en mode connexion y compris la fonction de mise en relation de sections de connexion sémaphore.

point relais sans mise en relation

Rec. Q.716

Point sémaphore dans lequel sont mises en œuvre les fonctions relais des classes SSCS en mode connexion, mais sans la fonction de mise en relation de sections de connexion sémaphore.

point repère

Rec. T.150

Représentation par un repère d'une position unique de l'image téléécriture.

Remarque – Un point repère n'est pas un élément permanent de l'image de téléécriture; il n'existe que pendant le temps où il est sollicité.

point sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Nœud du réseau sémaphore qui assure soit l'émission et la réception des messages de signalisation, soit leur transfert d'un canal sémaphore vers un autre, soit ces deux types d'action.

Remarque – Un point sémaphore peut être accompagné d'un qualificateur, par exemple, "international", pour désigner une application spécifique.

point sémaphore de destination

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Point sémaphore auquel un message est destiné.

point sémaphore d'origine

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Le point sémaphore dont est originaire un message et où ce dernier a été reçu d'un utilisateur.

point sémaphore faisant fonction de relais dans le SSCS (PSR)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Nœud d'un réseau sémaphore faisant fonction de relais dans le SSCS.

point sémaphore international

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Point sémaphore qui appartient au réseau sémaphore international.

point sémaphore national (PSN)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Point sémaphore qui appartient au réseau sémaphore national.

point sémaphore terminal

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Nœud d'un réseau sémaphore associé à un centre local d'origine des appels, à un centre local d'aboutissement des appels ou à un centre tête de ligne.

point terminal de connexion

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Point sémaphore qui peut être un point d'origine ou un point de destination.

pointage de RQ

Rec. R.140

Procédure de contrôle de présence d'un signal de répétition pendant un cycle sans impression.

Remarque – Voir la Recommandation 342-2 du CCIR.

pointeur

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Octet unique indiquant le début de chaque paramètre obligatoire de longueur variable et de chaque partie facultative.

points d'accès à la ligne

Recs. M.60, M.565

Points utilisés par le CCITT pour définir les limites d'une ligne internationale à partir desquelles des mesures seront effectuées. Il n'existe qu'un seul "point d'accès à la ligne" pour chaque extrémité d'une ligne internationale. L'emplacement précis de chacun de ces points est du ressort de l'Administration intéressée.

points d'accès au circuit

Recs. M.60, M.565

Points d'accès pour les mesures en quatre fils situés de telle manière qu'une partie aussi importante que possible du circuit international soit comprise entre paires correspondantes de ces points d'accès aux deux centres intéressés. Ces points et leur niveau relatif (par rapport au point de référence pour la transmission) sont déterminés dans chaque cas par l'Administration intéressée. On les prend en pratique comme points dont les niveaux relatifs sont connus et auxquels les mesures de transmission seront rapportées. En d'autres termes, pour les mesures et réglages, le niveau relatif en un point d'accès pour les mesures du circuit convenablement choisi est le niveau relatif par rapport auquel on règle les autres niveaux.

points de mesure du commutateur

Rec. Q.551

Les points de mesure du commutateur, représentés à la figure 1/Q.551, sont définis pour les besoins de la spécification. Il arrive qu'ils ne soient pas matérialisés dans un commutateur mais il est possible d'y accéder par l'intermédiaire du réseau de commutation numérique. Dans ce cas, une partie ou la totalité du réseau de commutation sera incluse dans le trajet allant de l'interface du commutateur aux points d'accès.

points de référence

Rec. I.324

Points théoriques à la conjonction de deux groupements fonctionnels. Dans un exemple particulier, un point de référence peut correspondre à une interface physique entre deux équipements, ou, dans d'autres exemples, il peut n'y avoir aucune interface physique correspondant au point de référence.

points de référence

Rec. I.411

Points théoriques qui séparent les groupements fonctionnels. Selon la configuration adoptée pour l'accès, un point de référence peut correspondre à une interface physique entre des équipements, comme il se peut aussi qu'aucune interface physique ne corresponde au point de référence. Les interfaces physiques qui ne correspondent pas à un point de référence (les interfaces de lignes de transmission, par exemple) n'entrent pas dans le cadre des Recommandations relatives aux interfaces usager-réseau RNIS.

points de référence

Rec. Q.1062

Points théoriques séparant les groupements fonctionnels. Selon les dispositions spécifiques adoptées pour l'accès, un point de référence peut correspondre à une interface physique (Um, par exemple) entre des équipements, comme il se peut qu'aucune interface physique ne corresponde au point de référence.

points de référence f

Rec. M.30

Les points de référence f connectent les blocs de fonctions FSE, FM, FER, FCD à la FPT.

points de référence g

Rec. M.30

Les points de référence g sont des points entre la FPT et l'usager.

points de référence q

Rec. M.30

Les points de référence q connectent les blocs de fonctions de la FER à la FM, la FM à la FM, la FM à la FSE et la FSE à la FSE soit directement, soit par l'intermédiaire de la FCD. Dans la classe des points de référence q les distinctions suivantes sont faites:

q_1: Les points de référence q_1 connectent la FER à la FM soit directement, soit par l'intermédiaire de la FCD.

q_2: Les points de référence q_2 connectent la FM à la FM soit directement, soit par l'intermédiaire de la FCD.

q_3: Les points de référence q_3 connectent la FM à la FSE et la FSE à la FSE soit directement, soit par l'intermédiaire de la FCD.

points de référence x

Rec. M.30

Les points de référence x connectent un RGT à d'autres réseaux du type gestion, y compris d'autres RGT.

points d'entrée et de sortie, pour la téléphonie, d'une liaison en ligne

Rec. G.213

Ce sont des points (marqués T et T' sur la figure 1/G.213) situés, en principe, dans une station principale de répéteurs, points d'entrée et de sortie d'une liaison en ligne constituée par un faisceau hertzien ou un système en câble, où les conditions normales données au § 1 de la Recommandation G.213 se rencontrent. Ces conditions normales permettent l'interconnexion avec une autre liaison en ligne ou avec des équipements téléphoniques comprenant, selon le cas, des filtres de transfert direct ou des équipements de modulation, ou les deux.

points d'interconnexion internationale dans la bande de base d'un faisceau hertzien

Rec. G.213

Les points d'interconnexion internationale aux fréquences de la bande de base, appelés R' et R, représentent l'entrée et la sortie d'un faisceau hertzien établi conformément à la Recommandation G.423 du CCITT et à la Recommandation 380 du CCIR.

A la sortie du faisceau hertzien (point R), les conditions données au § 2 de la Recommandation G.213 se rencontrent dans la bande de base.

points sémaphores adjacents

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Deux points sémaphores reliés directement par un ou plusieurs canaux sémaphores.

points sémaphores non adjacents

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Deux points sémaphores qui ne sont pas reliés directement par des canaux sémaphores.

points significatifs

Rec. E.710

Points du réseau où il faut évaluer les courants de trafic et la qualité d'écoulement du trafic.

police de caractères

Rec. T.411

Ensemble d'images de caractères ayant normalement une conception et des dimensions communes.

police de caractères

Rec. T.416

Cet attribut désigne jusqu'à 10 polices pouvant être utilisées dans le composant de base (voir les § 5.1.2 et 6.2 de la Recommandation T.416). Ces polices sont désignées par les termes police principale, première police de remplacement, deuxième police de remplacement, etc. Les polices désignées doivent être choisies dans la liste des polices figurant dans le profil du document (voir la Recommandation T.414).

politique de maintenance

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Description des relations entre les échelons de maintenance, les niveaux d'intervention et les niveaux de maintenance qui interviennent dans la maintenance d'une entité.

politique de sécurité

Rec. X.509

Ensemble de règles établies par l'organisme de sécurité qui régit l'utilisation et la fourniture de services et de facilités de sécurité.

pondération d'unité

Rec. T.411

Facteur d'échelle (nombre entier ou fractionnel) qui est appliqué à l'unité de mesure de base (BMU) pour obtenir une unité de mesure pondérée (SMU).

port d'entrée

Rec. Z.100

Le *port d'entrée* d'un *processus* est une file d'attente qui reçoit et retient les *signaux* dans l'ordre d'arrivée jusqu'à ce qu'ils soient absorbés par une *entrée*. Le *port d'entrée* peut contenir *un nombre quelconque de signaux retenus*.

porte de canal ; porte de voie

Recs. G.701, Q.9

Dispositif destiné à connecter une voie (un canal) à un bus ou vice versa, à des instants spécifiés.

portée

Voir:
range; portée;
span; portée.

portée locale

Rec. F.500

Contrôle de service qui permet de définir localement une portée pour l'annuaire.

Remarque – La définition de portée locale est en soi une question locale et peut, par exemple, signifier "à l'intérieur d'un seul DSA ou d'un seul DMD".

portion de contenu

Rec. T.411

Résultat de la division du contenu d'un document en fonction de sa structure logique et/ou de sa structure physique.

portion de contenu générique

Rec. T.411

Portion de contenu associée à une classe d'objets.

portions de contenu

Rec. T.412

Cet attribut spécifie quelles portions de contenu sont associées avec un composant. Si plus d'une portion de contenu est associée avec un composant, cet attribut spécifie alors un ordre entre ces portions de contenu.

position

Recs. T.50, T.51, T.61

Elément d'un tableau de code repéré par ses numéros de colonne et de lignes.

position

Rec. T.412

Cet attribut spécifie la position de l'objet par rapport à l'objet au niveau supérieur suivant dans la structure hiérarchique (c'est-à-dire la page ou le cadre immédiatement supérieur).

position

Rec. X.413

Les positions sont des paramètres pour spécifier la limite d'une gamme.

position A ; position Z

Rec. R.140

Figuration des positions occupées par les organes mobiles (par exemple, armatures des relais, etc.) dans un schéma relatif à une communication télégraphique.

1) Dans un schéma représentant l'ensemble d'une communication télégraphique par modulation bivalente, toutes les positions que doivent occuper simultanément les organes mobiles de l'équipement de cette communication pour que l'électro-aimant de l'appareil récepteur soit placé dans une position déterminée (A ou Z), doivent être notées de la même manière que cette position.
2) La position A est celle qui correspond au signal de départ d'un appareil arythmique normalisé; la position Z est celle qui correspond alors au signal d'arrêt.
3) Dans le cas d'une communication arythmique poste à poste, les organes mobiles doivent tous être figurés dans la position Z.
4) Dans le cas d'un schéma relatif à une communication par commutation, les organes mobiles doivent tous être figurés dans la position correspondant à la condition de disponibilité des circuits. Ainsi, par exemple, dans le système télex international normalisé, cette position est la position A.

position active

Rec. T.61

Position de caractère dans laquelle le caractère suivant apparaîtrait s'il était présenté.

position active

Rec. T.411

Point auquel l'action spécifiée par le caractère suivant doit se produire.

position de début de ligne

Rec. T.411

Point d'une case de lignes qui est utilisé pour positionner cette case.

position de la source virtuelle

Rec. P.10

Emplacement, dans une bouche humaine ou artificielle, d'où semblent provenir les sons émis.

position de page

Rec. T.412

Cet attribut spécifie la position de l'objet physique page à l'intérieur d'une page nominale (voir le § 7.3 de la Recommandation T.412).

position de paramètre

Rec. Z.341

Numéro d'ordre d'un *paramètre* dans un *bloc de paramètres* ou dans un *formulaire.*

position d'essai d'une station terrienne côtière

Rec. M.1100

Dans une station terrienne côtière, position qui peut être utilisée pour lancer des appels d'essai par le système maritime à satellites au terminal d'essai maritime et pour recevoir des appels d'essai depuis le terminal d'essai maritime.

Voir la figure 1/M.1100.

position d'un élément de signal ; position d'un élément numérique

Rec. G.701

Position dans le temps ou dans l'espace dans laquelle peut se trouver la représentation d'un élément numérique.

position équivalente des lèvres

Voir:

plan des lèvres; position équivalente des lèvres.

position initiale

Rec. T.61

Position de référence, sur une ligne quelconque, à laquelle la position active revient après la réception par le terminal d'un *retour de chariot*. La position de départ pour l'impression est alors déterminée à partir de cette position de référence par le terminal d'émission, par usage de caractères d'*espaces* ou de *retours arrière*, selon la nécessité.

position modale

Rec. P.10

Position et inclinaison prescrites d'un combiné par rapport à une source sonore fixe.

position physique courante

Rec. T.411

Identification d'un cadre de niveau inférieur qui est maintenu au cours du processus de formatage pour chacun des courants de formatage qui surgit.

position télex internationale

Rec. F.60

Position manuelle placée dans un centre télex international et qui établit des communications télex entre deux pays.

position Z

Voir:

position A; position Z.

POSITIONNEMENT

Rec. Z.333

Placer l'équipement dans un état déterminé (nombre d'états > 2). Parmi les états possibles: mise en service et mise hors service.

positionnement

Rec. Z.341

Action destinée à placer les unités d'équipement dans un état donné (nombre d'états possibles supérieur à 2); les états possibles comprennent les états en service et hors service.

possibilité de transfert d'information

Rec. I.140

Cet attribut décrit la possibilité de transfert de différents types d'information dans le RNIS.

post-production (traitement après production)

Rec. I.113

Traitement supplémentaire d'information en audio et vidéofréquence de contribution pour modifier la forme ou la présentation de l'information avant son utilisation finale.

poste d'abonné de télécopie

Rec. F.160

Equipement à disposition d'un abonné à un service de télécopie, comprenant le terminal de télécopie et l'accès aux réseaux publics de télécommunications appropriés ainsi que les installations de connexion et des équipements accessoires éventuels.

poste de travail (PT)

Rec. M.30

Le PT est le système autonome qui exécute les FPT.

poste d'impression

Rec. F.50

Equipement utilisé pour imprimer les messages dans le bureau national de distribution de télémessages. Le poste d'impression doit pouvoir accepter au minimum 69 caractères d'impression (y compris les espaces) par ligne.

poste mains-libres

Voir:
poste (téléphonique) mains-libres.

poste principal d'un réseau privé

Rec. U.140

Poste désigné dans un réseau privé sur lequel une communication entrante est acheminée si aucun poste supplémentaire n'est demandé ou si le poste demandé n'est pas disponible.

poste public de télécopie

Rec. F.160

Equipement exploité par les services d'une Administration dans un bureau de télécopie ouvert au public, comprenant le terminal de télécopie et l'accès aux réseaux publics de télécommunications appropriés (et éventuellement des circuits spécialisés) ainsi que les installations de connexion et des équipements accessoires éventuels.

poste téléfax public

Suppl. n° 1 (II.4)

Equipement qu'une Administration met à la disposition du public pour l'exploitation du service téléfax; comprenant le terminal de télécopie et l'accès aux réseaux appropriés, l'utilisation de ces télécopieurs peut se faire exclusivement en émission, ou en réception, ou les deux (voir le § 5 de la Recommandation F.180).

poste (téléphonique) à écoute ou à réception amplifiée sur haut-parleur

Rec. P.10

Poste téléphonique à combiné pouvant utiliser comme *récepteur téléphonique* un *haut-parleur* associé à un amplificateur.

poste téléphonique; appareil téléphonique; téléphone

Rec. P.10

Appareil de *téléphonie* comprenant au moins un *microphone*, un *récepteur téléphonique* ainsi que les conducteurs et organes directement associés à ces transducteurs.

Remarque – Un poste téléphonique comprend habituellement d'autres organes tels qu'un *support commutateur*, une *sonnerie téléphonique* incorporée et un *dispositif manuel de numérotation.*

poste téléphonique (installé)

Rec. P.10

Ensemble constitué d'un *poste téléphonique*, de câblage et d'organes annexes, connecté à un *réseau téléphonique* pour le service téléphonique.

Remarque – Les organes annexes sont, par exemple: un *récepteur d'appel* extérieur, un dispositif de coupure, une *batterie locale.*

poste (téléphonique) mains-libres

Rec. P.10

Poste téléphonique à écoute amplifiée sur haut-parleur avec lequel l'usager peut téléphoner sans utiliser un *combiné.*

postsignal

Rec. U.140

Signal de catégorie transmis après la séquence de chiffres caractérisant le poste demandé.

pourcentage de débordement (% DBM)

Rec. E.411

Ce pourcentage caractérise le rapport existant, au cours d'une période de temps donnée, entre d'une part le nombre total de tentatives de prise sur un faisceau de circuits ou pour une destination donnée et d'autre part le nombre de tentatives de prise ne trouvant pas de circuit libre. Il fournira donc une indication relative au débordement d'un faisceau de circuits sur un autre ou sur les tentatives de prise qui échouent parce que tous les faisceaux de circuits vers une destination donnée sont occupés.

$$\% \text{ DBM} = \frac{\begin{array}{c}\text{Nombre de tentatives de prise de débordement} \\ \text{(sur un autre faisceau de circuits ou confrontées à un signal d'occupation de circuit)}\end{array}}{\begin{array}{c}\text{Nombre total de tentatives de prise sur un faisceau de circuits} \\ \text{(ou sur tous faisceaux de circuits desservant une destination donnée)}\end{array}} \times 100$$

PQ_{RCD}

Rec. M.30

Une famille de jeux de protocoles à utiliser avec le RCD appliqué à l'interface Q_3.

PQ_{RCL}

Rec. M.30

Une famille de jeux de protocoles à utiliser avec le RCL appliqué aux interfaces Q_1 et Q_2.

préambule

Rec. X.290

Modules de test nécessaires afin de définir le passage de l'état stable de lancement du test élémentaire à l'état initial de lancement du corps du test.

précorrection

Rec. R.140

Application d'une distorsion télégraphique artificielle à des signaux à l'extrémité émettrice d'une voie pour compenser complètement ou partiellement l'effet de la distorsion caractéristique de cette voie.

prédicteur

Rec. G.701

Dispositif fournissant une estimation d'un signal échantillonné à partir d'échantillons précédents du même signal ou des valeurs quantifiées associées à ces échantillons.

prédicteur adaptatif

Rec. G.701

Prédicteur dont la fonction d'estimation est rendue variable pour s'adapter aux caractéristiques spectrales à court terme du signal échantillonné.

prédiction

Voir:
prévision; prédiction.

prédiction de maintenabilité

Voir:
prévision de maintenabilité; prédiction de maintenabilité.

... prédit ; ... prévu

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une valeur numérique assignée à une grandeur, avant que cette valeur soit observable, et calculée à partir de valeurs antérieures observées ou estimées de la même grandeur ou d'autres grandeurs en utilisant un modèle mathématique.

préférence

Rec. Q.1003

Destinée à indiquer si une SM se voit ou non accorder dans certaines circonstances une préférence pour l'accès au RMTP. Ce point doit faire l'objet d'un complément d'étude.

La préférence est une donnée permanente d'abonné.

préfixe

Recs. E.160, Q.10

Un préfixe est un indicateur, comprenant un ou plusieurs chiffres, qui permet de choisir différents types de formats de numéro (par exemple, local, national ou international), le réseau de transit et (ou) le service.

Les préfixes ne font pas partie du numéro et ils ne sont pas transmis à travers les frontières entre réseaux ou entre pays.

Remarque – En cas d'utilisation de préfixes, c'est toujours l'utilisateur ou l'équipement d'appel automatique qui l'introduit.

préfixe

Suppl. n° 2 (II.4)

Indicateur, composé d'un ou plusieurs chiffres, qui permet le choix de différents types de formats d'adresse (par exemple, local, national ou international), la sélection du réseau de transit et/ou du service. Les préfixes ne font pas partie du numéro d'abonné national et ne font pas partie de la signalisation aux frontières entre réseaux ou entre pays.

préfixe

Rec. X.121

Dans le cadre du plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données, indicateur composé d'un ou de plusieurs chiffres, qui permet de choisir différents formats de numérotage. Les préfixes ne font pas partie du format international X.121.

Remarque – Les préfixes relèvent de la juridiction nationale.

préfixe d'accès à grande distance

Rec. U.140

Suite de chiffres permettant l'accès au reste du réseau national à partir d'une zone à l'intérieur de laquelle des numéros télex locaux sont utilisés.

préfixe d'accès à l'intercontinental

Rec. U.140

Chiffre ou suite de chiffres que doit composer un abonné, éventuellement après le préfixe d'accès à grande distance, pour accéder au réseau intercontinental.

préfixe d'accès à l'international

Rec. U.140

Chiffre ou suite de chiffres que doit composer un abonné, éventuellement après le préfixe d'accès à grande distance, pour accéder au réseau international.

préfixe d'accès au réseau interurbain automatique

Rec. F.68

Lorsque, dans un réseau télex national, on utilise des numéros d'appel abrégés pour le trafic urbain ou à courte distance, on doit, pour l'accès au plan de réseau plus élevé (plan à grande distance), composer un préfixe d'accès interurbain.

préfixe d'accès au réseau télex de transit intercontinental automatique

Rec. F.68

On entend par cette expression le(s) chiffre(s) qu'un abonné doit composer (le cas échéant, après le préfixe d'accès au réseau télex international) pour obtenir l'accès à des équipements de commutation télégraphique automatique pour le trafic télex de transit intercontinental.

préfixe d'accès au réseau télex international automatique

Rec. F.68

On entend par cette expression le(s) chiffre(s) qu'un abonné doit composer (le cas échéant, après le préfixe d'accès au réseau télex interurbain automatique) pour obtenir l'accès à des équipements de commutation télégraphique automatique pour le trafic télex international.

préfixe de code de service

Rec. E.131

Code non numérique précédant le code de service et indiquant le ou les types de traitement à appliquer au service.

préfixe de contexte

Rec. X.518

Séquence de noms spécifiques relatifs (RDN) allant de la racine de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT), jusqu'au nœud initial d'un contexte de dénomination, et correspondant au nom spécifique de ce nœud.

préfixe de l'UC

Suppl. n° 1 (II.4)

Dans la première méthode d'interfonctionnement, le préfixe de l'UC est le numéro particulier (jusqu'à 7 chiffres) à introduire avant le numéro télétex appelé pour indiquer que l'information totale de sélection télex est destinée à un terminal télétex.

préfixe de l'UC

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Dans la méthode d'interfonctionnement avec sélection en une étape, le préfixe de l'unité de conversion (UC) est le numéro particulier (jusqu'à 7 chiffres) à introduire avant le numéro télétex appelé pour indiquer que l'information totale de numérotation télex qualifie un terminal télétex.

préfixe de numérotation abrégée

Rec. E.131

Code non numérique indiquant que l'information qui suit est un numéro abrégé.

préfixe international

Recs. E.160, Q.10

Combinaison de chiffres que doit composer l'abonné demandeur désirant appeler un abonné d'un autre pays pour atteindre les équipements de départ internationaux automatiques.

Exemple:

00 en Suisse.

Remarque 1 – Certains pays peuvent utiliser deux ou plusieurs préfixes internationaux:

- pour atteindre différents groupes de pays;
- pour obtenir des communications de catégories différentes (par exemple, communications de poste à poste; communications personnelles).

Dans le premier cas, l'emploi de deux ou de plus de deux préfixes internationaux permet d'utiliser des groupes d'équipements de commutation différents ainsi qu'une numérotation *abrégée* (c'est-à-dire avec indicatifs de pays plus courts) pour les communications à destination d'un groupe de pays déterminé (voir la définition de l'*indicatif de pays*).

Remarque 2 – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, le préfixe international n'est pas utilisé dans les cas de communications en provenance de l'un et à destination d'un autre de ces pays.

préfixe interurbain national

Recs. E.160, Q.10

Chiffre ou combinaison de chiffres que doit composer l'abonné demandeur désirant appeler un abonné de son propre pays lorsque cet abonné réside en dehors de sa propre zone de numérotage. Ce chiffre ou cette combinaison de chiffres permet d'atteindre les équipements de départ interurbains automatiques.

Exemples:

0 en Belgique, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse;
1 et 0 au Canada et aux Etats-Unis;
9 en Espagne, en Finlande;
16 en France.

Remarque – Lorsque plusieurs pays sont réunis dans le cadre d'un plan de numérotage intégré, le préfixe national (interurbain) est également utilisé pour les communications entre ces pays.

première tentative d'appel

Rec. E.600

La première tentative d'une demande d'appel qui atteint un point donné du réseau.

présentation

Rec. T.61

Impression ou affichage d'un ou de plusieurs caractères mémorisés pour permettre l'interprétation par l'homme de l'information mémorisée.

présentation

Rec. T.411

Opération qui permet de rendre un document sous une forme perceptible par un être humain.

présentation d'identification de la ligne appelante (PILA)

Recs. I.250, Q.81

Service supplémentaire offert à l'abonné demandé, qui fournit à celui-ci le numéro RNIS du demandeur, accompagné éventuellement d'une information de sous-adresse.

présentation d'identification de la ligne connectée (PILC)

Recs. I.250, Q.81

Service supplémentaire offert au demandeur, qui fournit à celui-ci le numéro RNIS de l'abonné connecté.

président de la conférence

Rec. F.710

Personne qui ouvre, préside et clôt la conférence. Au besoin, il coordonne et gère les fonctions de réseau et de terminal telles que l'octroi de la parole. Toutes les fonctions doivent être réglées de manière à pouvoir être commandées facilement par un participant à la conférence sans formation spéciale (c'est-à-dire qu'on ne devrait pas avoir besoin de personnel des Administrations).

président de séance

Rec. F.710

Personne essentiellement chargée dans le STC de présider localement la conférence. Un président de séance peut être désigné pour chaque lieu de réunion. Chaque président de séance est identifié par un nombre.

présignal

Rec. U.140

Signal de catégorie transmis en tête de la séquence de sélection.

prestataire de service de maintenance (PSM); fournisseur de service de maintenance (FSM)

Recs. I.601, M.36, M.60

Le PSM est un ensemble de fonctions, d'équipement et de personnel de maintenance chargé d'assurer la maintenance d'une installation d'abonné ou d'une partie de celle-ci. Un PSM ne peut commander les fonctions de maintenance de l'accès aux lignes d'abonné. S'il est autorisé, il peut demander à un centre de maintenance d'accès d'abonné (CMAA) d'exécuter ces fonctions.

prestataire de service vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Organisme chargé de fournir un service vidéotex à l'usager et de l'exploiter.

prestataire du service abstrait MS

Voir:

MS abstract-service-provider; prestataire du service abstrait MS.

prestation d'identification de l'usager/du terminal vidéotex

Rec. F.300

Prestation qui permet au système vidéotex de faire le déport entre l'accès autorisé et l'accès non autorisé à un service vidéotex ou certaines applications d'un service, par exemple, messagerie, groupes fermés d'usagers et facturation; il y a trois types d'identification:

a) identification du terminal,
b) identification de l'usager,
c) identification de la ligne.

prestation du service vidéotex

Voir:

services complémentaires vidéotex; prestation du service vidéotex.

prévision de maintenabilité; prédiction de maintenabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Détermination des valeurs numériques probables d'une *caractéristique* de *maintenabilité* d'une *entité* à partir des *caractéristiques* de *maintenabilité* et de *fiabilité* de ses sous-entités, dans des conditions d'exploitation et de *maintenance* données.

prévision ; prédiction

Suppl. n° 6 (II.3)

1) Opération ayant pour but le calcul de la valeur *prévue* d'une grandeur.

2) Valeur *prévue* d'une grandeur.

... prévu
Voir:
... prédit; ... prévu.

primitive
Voir:
primitive de service; primitive.

primitive abstraite du service (N) (ASP(N))

Rec. X.290

Description indépendante de la réalisation, d'une interaction entre un utilisateur et un fournisseur du service, au niveau d'une frontière du service (N), telle que définie dans une Recommandation* de service OSI*.

primitive de confirmation
Voir:
confirmation (primitive).

primitive de demande
Voir:
demande (primitive).

primitive de réponse
Voir:
réponse (primitive).

primitive de service

Rec. T.431

Plus petite interaction définie entre l'utilisateur et le fournisseur d'un service de communication.

primitive de service ; primitive

Rec. X.210

Interaction abstraite, indépendante de toute mise en œuvre, entre un utilisateur de service et un fournisseur de service.

primitive d'indication
Voir:
indication (primitive).

primitive locale abstraite (ALP)

Rec. X.290

Abréviation utilisée pour décrire un contrôle et/ou une observation que doit exercer le testeur supérieur, qui ne peut pas être décrite sur la base d'ASP, mais qui concerne des événements ou des états définis dans la ou les Recommandations* de protocole concernant l'IUT.

Remarque – Le PIXIT doit indiquer si une ALP particulière peut ou non être réalisé dans le SUT. L'aptitude de SUT à prendre en charge une ALP particulière, comme spécifié dans le PIXIT, sera un critère de sélection des tests.

primitives du service de couche

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Moyen permettant de spécifier de manière détaillée les interactions avec la couche adjacente.

priorité

Rec. F.500

Contrôle de service qui permet de préciser la priorité d'une requête (faible, moyenne, élevée) pour le service. Ce n'est pas un service garanti en ce sens que l'annuaire dans son ensemble n'a pas de système de file d'attente. Il n'y a aucun rapport avec l'utilisation de priorités dans les couches sous-jacentes.

priorité absolue

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité d'établir une communication à partir d'un terminal désigné pouvant appartenir à un réseau privé ou à un groupe fermé d'usagers, en lui attribuant à chaque niveau ou à certains niveaux d'établissement de la chaîne, la priorité sur toutes les autres communications moins prioritaires, déjà établies ou en cours d'établissement. Cette possibilité peut s'appliquer à tous les appels ou seulement à des appels désignés provenant d'un terminal privilégié de ce genre.

priorité des messages

Suppl. n° 2 (II.4)

Moyen fourni par une installation d'enregistrement et retransmission, ou un système de commutation de messages, permettant à un abonné d'attacher à son message un des niveaux de priorité prévus.

priorité relative

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité d'établir une communication à partir d'un terminal désigné pouvant appartenir à un réseau privé ou à un groupe fermé d'usagers, en lui attribuant, à chaque niveau d'établissement de la chaîne, la priorité sur toutes les autres communications moins prioritaires en cours d'établissement. Cette possibilité peut s'appliquer à tous les appels ou seulement à des appels désignés provenant d'un terminal privilégié de ce genre.

priorité sur le fonctionnement en local

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité du réseau de supplanter le fonctionnement en local d'un terminal pour établir une communication avec ce terminal.

prise

Rec. E.411

Une prise est une tentative de prise d'un circuit sur un faisceau de circuits, qui aboutit à l'obtention d'un circuit sur ce faisceau de circuits.

prise

Rec. E.600

Tentative de prise qui obtient le service d'une ressource du type envisagé.

prise

Rec. Q.9

Tentative de prise qui a réussi,

avec "tentative de prise": une tentative individuelle pour obtenir le service d'une ressource.

prise directe

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité pour un terminal d'un réseau privé d'établir une communication avec un autre réseau sans intervention humaine dans le réseau privé.

prise simultanée

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Situation qui se produit en exploitation bidirectionnelle lorsque deux commutateurs essaient de prendre le même circuit approximativement au même moment.

prises par circuit et par heure (PCH)

Rec. E.411

Ce paramètre correspond à la moyenne du nombre de fois où, dans un intervalle de temps donné, chaque circuit d'une voie d'acheminement fait l'objet d'une prise. Si on le rapproche des valeurs prévues concernant les durées moyennes d'occupation et le rapport appels efficaces/prises pour une voie d'acheminement, il donne une indication de l'efficacité réelle du service offert.

$$\text{PCH} = \frac{\text{Nombre de prises par heure}}{\text{Nombre de circuits disponibles pour le service}}$$

Il n'est pas nécessaire, lorsqu'on veut calculer ce paramètre, de recueillir des données pour une heure. (Voir la définition *tentatives de prise par circuit et par heure LTCH.)*

probabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Pour les besoins de la pratique, on peut considérer que, dans la caractéristique où l'on est en état de reproduire les conditions d'un *essai*, la *probabilité Pr(E)* d'un événement *E* susceptible de se produire est la valeur autour de laquelle sa fréquence d'apparition oscille et vers laquelle elle tend, lorsque le nombre d'essais augmente indéfiniment.

Remarque – La notion de *probabilité* peut être introduite sous deux formes, soit qu'on veuille s'en servir pour désigner un degré de croyance, soit qu'on la considère comme la valeur limite d'une fréquence. Dans les deux cas, son introduction nécessite certaines précautions qui ne peuvent être développées dans le cadre d'une Norme internationale et pour lesquelles il convient de se référer aux ouvrages spécialisés.

probabilité d'abandon (d'accès à un service par un usager)

Rec. E.800

Probabilité pour qu'un *usager* abandonne une tentative d'accès à un *service.*

Remarque – Les abandons peuvent être dus, par exemple, à un taux excessif d'erreurs commises par l'usager ou à une durée d'attente excessive.

probabilité d'abandon (d'une tentative d'appel)

Rec. E.800

Probabilité qu'un *usager* d'un réseau de télécommunications abandonne une *tentative d'appel.*

probabilité d'acceptation

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité qu'une *entité* soit acceptée par application d'un plan de *test statistique* déterminé.

probabilité d'accès incorrect

Rec. X.140

La probabilité d'accès incorrect est le rapport entre le nombre total des tentatives d'accès qui se soldent par un accès incorrect et le nombre total des tentatives d'accès que compte un échantillon spécifié.

Remarque – Ce rapport est en réalité une *estimation* de la valeur réelle de la probabilité.

Un accès incorrect correspond essentiellement au cas du "mauvais numéro". Il y a accès incorrect dans le cas suivant: ayant établi un circuit physique ou virtuel avec un usager autre que celui que l'expéditeur souhaitait obtenir, le réseau ne corrige pas l'erreur avant de déclencher le transfert d'information d'usager. Un accès incorrect ne peut se produire que dans les services tributaires de connexions, le réseau n'ayant pas à établir de connexions dans les services non tributaires. L'accès incorrect se distingue de l'accès effectif (dans les services tributaires de connexions) en ce sens que le destinataire souhaité n'est pas prévenu pendant la tentative d'accès et n'est pas tenu de participer à la session de communication de données.

probabilité d'acheminement erroné

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une *tentative d'appel* soit mal acheminée après réception au central d'un code de validité.

probabilité de blocage de bout en bout

Rec. E.721

Probabilité qu'une tentative d'appel soit infructueuse par manque de ressources du réseau.

Remarque – Les ressources du réseau d'accès ne sont pas comprises dans cette définition.

probabilité de déconnexion prématurée

Rec. X.136

Un événement de déconnexion prématurée est défini comme ayant été généré dans une section lorsque, en l'absence d'un signal de déconnexion prématurée externe, deux paquets sortent de cette section – un à chaque limite – et créent l'un quelconque des couples d'événements de référence de la couche paquets qui sont énumérés au tableau 8/X.136. Un événement de déconnexion prématurée s'applique uniquement aux services de communication virtuelle.

La probabilité de déconnexion prématurée pour une section de connexion virtuelle est la probabilité que, dans une seconde donnée quelconque, une communication virtuelle subisse un événement de déconnexion prématurée généré dans cette section.

probabilité de justesse de facturation

Voir:
(probabilité de) justesse de facturation (classé sous *justesse de facturation*).

probabilité de libération prématurée

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une *communication* déjà établie se libère autrement que par une action volontaire de l'une des parties impliquées dans l'appel.

probabilité de non-libération

Rec. E.800

Probabilité pour que la *libération* requise d'une *communication* ne soit pas effectuée.

probabilité de non tonalité

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une *tentative d'appel* ne reçoive aucune tonalité après réception au central d'un code de validité.

probabilité de perte interne

Rec. E.543

Pour une tentative d'appel quelconque, est la probabilité qu'une connexion globale ne puisse être établie entre un circuit d'entrée donné et un quelconque circuit de départ libre approprié dans le réseau de commutation.

La qualité d'écoulement du trafic du point de vue de la perte doit s'appliquer à une paire arbitraire de faisceaux de circuits d'arrivée et de départ, la moyenne étant établie sur l'ensemble des circuits d'arrivée du faisceau d'arrivée.

probabilité de réinitialisation

Rec. X.136

Un événement de réinitialisation est défini comme ayant été généré dans une section lorsque, en l'absence d'un signal de réinitialisation externe, deux paquets sortent de cette section – un à chaque limite – et créent l'un quelconque des couples d'événements de référence de la couche paquets de la Recommandation X.134 énumérés au tableau 6/X.136.

La probabilité de réinitialisation pour une section de connexion virtuelle est la probabilité que, dans une seconde donnée quelconque, un événement de réinitialisation soit généré dans cette section.

probabilité de réinitialisation non demandée et de libération prématurée de connexion sémaphore

Rec. Q.716

Ce paramètre indique la probabilité pour qu'une libération ou qu'une réinitialisation de connexion provoquée par le SSCS se produise sur une connexion sémaphore pendant un temps donné.

L'indisponibilité d'une relation SSCS est un paramètre interne dont il convient de tenir compte lorsqu'on calcule la probabilité d'apparition de libération de connexion provoquée par le SSCS.

probabilité de rejet

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité qu'une *entité* ne soit pas acceptée par application d'un plan de *test statistique* déterminé.

probabilité de remise hors séquence de messages DT

Rec. Q.716

Ce paramètre indique la probabilité que le SSSR remette hors séquence à l'utilisateur des messages DT.

probabilité de remise hors séquence par le SSSR

Rec. Q.716

Ce paramètre indique la probabilité que le SSSR remette hors séquence à l'utilisateur un message DSC.

Remarque – Ce paramètre n'est applicable que dans le cas de la classe 1.

probabilité de signal de déconnexion prématurée

Rec. X.136

Un signal de déconnexion prématurée est observé à une seule limite de section. Il s'agit d'un événement quelconque ou d'une combinaison quelconque d'événements qui, conformément au protocole, devrait entraîner la génération d'une libération ou d'une reprise par le destinataire. La transmission d'un type de paquet incorrect dans une section de connexion virtuelle constitue un exemple de signal de déconnexion prématurée. Un signal de déconnexion prématurée s'applique uniquement aux services de communications virtuelles.

Remarque – Aux fins de la définition d'un paramètre de performance, on admet par hypothèse que les signaux de déconnexion prématurée pour un ETTD X.25 sont équivalents aux signaux de déconnexion prématurée pour un ETCD X.25.

probabilité de signal de déconnexion prématurée d'une section à une limite

Rec. X.136

Probabilité selon laquelle un signal de déconnexion prématurée est généré dans cette section et transféré à travers la limite par seconde de connexion virtuelle.

probabilité de signal de réinitialisation

Rec. X.136

Un signal de réinitialisation est observé à une seule limite de section. Il s'agit d'un événement quelconque ou d'une combinaison quelconque d'événements qui, conformément au protocole, devrait entraîner une réinitialisation (ou, dans le cas d'une CVP, une réinitialisation ou une reprise) générée par le destinataire. Un ETTD qui transmet un paquet de rejet lorsqu'un abonnement au service complémentaire de retransmission de paquets n'a pas été souscrit constitue un exemple de signal de réinitialisation.

Remarque – Aux fins de la définition d'un paramètre de performance, on admet par hypothèse que les signaux de réinitialisation pour un ETTD X.25 sont équivalents aux signaux de réinitialisation pour un ETCD X.25.

probabilité de signal de réinitialisation d'une section à une limite

Rec. X.136

Nombre de signaux de réinitialisation générés dans cette section et transférés à travers la limite par seconde de connexion virtuelle.

probabilité de sous-taxation

Rec. E.800

Probabilité, pour des *appels ayant abouti*, d'être sous-taxés pour une raison quelconque.

probabilité de surtaxation

Rec. E.800

Probabilité, pour un *appel ayant abouti*, d'être surtaxé pour une raison quelconque.

probabilité de taxation erronée

Rec. E.800

Probabilité, pour des *tentatives d'appels*, d'être sous-taxées ou sur-taxées.

probabilité d'échec dans l'établissement d'une communication

Rec. X.136

La probabilité d'échec dans l'établissement d'une communication est le rapport entre le nombre total des tentatives d'appel qui aboutissent à un échec et celui de l'ensemble des tentatives d'appel dans la population de référence.

D'après la figure 2/X.136, un échec dans l'établissement d'une communication a lieu, par définition, pour chaque tentative d'appel dans laquelle on observe l'une ou l'autre des situations suivantes dans un délai de temporisation de 200 secondes:

1) ni l'événement b), ni l'événement c) ne se produisent,
2) les événements b) et c) se produisent, mais non l'événement d).

Remarque – La Recommandation X.96 fixe une limite à la fréquence avec laquelle un ETTD peut répéter des tentatives d'appel vers une destination donnée.

Les tentatives d'appel annulées par la section à la suite d'un fonctionnement incorrect ou de la défaillance d'un élément extérieur à la section sont exclues.

probabilité d'échec de la libération d'une communication

Rec. X.136

L'échec de la libération d'une communication se définit par rapport aux événements qui se produisent aux limites d'une section de connexion virtuelle (B_i, B_j). Une tentative de libération d'une communication se produit lorsqu'un paquet de demande de libération ou d'indication de libération pénètre dans la section pour créer en B_i un événement de référence de la couche paquets. Un échec de la libération d'une communication se produit lorsque aucun événement de référence de la couche paquets d'indication de libération correspondant n'intervient en B_j dans un délai de 180 secondes. Les PE en cause sont énumérés au tableau 10/X.136.

La probabilité d'échec de la libération d'une communication pour une section de connexion virtuelle est le rapport entre le nombre d'échecs de libération d'une communication et celui des tentatives de libération d'une communication dans la population de référence.

probabilité d'échec d'établissement d'une connexion sémaphore

Rec. Q.716

Un échec d'établissement d'une connexion sémaphore est défini comme un refus de connexion ou une chute de la temporisation d'établissement de connexion provenant du SSCS.

Le dimensionnement du SSCS ayant trait au nombre de numéros de référence locale aura une influence sur la probabilité d'échec d'établissement d'une connexion sémaphore. De même, l'indisponibilité d'une relation SSCS est un paramètre interne qui a une influence sur cette probabilité.

On ne doit pas tenir compte des refus de connexion qui proviennent de l'utilisateur demandé. Ceci s'applique également aux chutes de temporisation qui proviendraient de cet utilisateur demandé.

Remarque – En ce qui concerne le refus de connexion, il est possible de faire la distinction entre celui qui provient de l'utilisateur et celui qui provient du SSCS, mais ceci est impossible en ce qui concerne la chute de temporisation d'établissement de connexion.

probabilité d'erreur dans l'établissement d'une communication

Rec. X.136

La probabilité d'erreur dans l'établissement d'une communication est le rapport entre le nombre total des tentatives d'appel qui aboutissent à des erreurs dans l'établissement d'une communication et celui de l'ensemble des tentatives d'appel dans la population de référence.

D'après la figure 2/X.136, une erreur dans l'établissement d'une communication a lieu, par définition, pour chaque tentative d'appel au cours de laquelle se produit l'événement d), alors que l'événement c) n'intervient pas, dans un délai de temporisation de 200 secondes.

probabilité d'erreur de facturation

Rec. E.800

Probabilité d'une *erreur* dans la facturation d'un *usager* pour un *service.*

probabilité d'erreur de numérotation

Rec. E.800

Probabilité pour qu'un *usager* d'un réseau de télécommunications commette une *erreur* de numérotation au cours d'une *tentative d'appel.*

probabilité d'erreur d'un usager

Rec. E.800

Probabilité pour qu'un *usager* commette une *erreur* au cours d'une tentative d'accès à un *service.*

probabilité d'erreur résiduelle

Rec. Q.716

Ce paramètre indique la probabilité pour qu'un message DSC soit perdu, dupliqué, ou remis incorrectement par l'ensemble constitué du SSCS et du SSTM (appelé Sous-Système Service Réseau ou SSSR). Un message DSC remis incorrectement est un message dans lequel les données utilisateur sont remises dans un état altéré (voir erreurs non décelées ci-dessus), ou bien dans lequel les données utilisateur sont remises à un point d'accès au service réseau (NSAP) incorrect.

Pour la classe 1, uniquement, un message DSC est considéré comme remis correctement s'il est remis hors séquence par le SSSR.

probabilité d'exécution correcte du service

Rec. E.800

Probabilité d'établissement d'une *communication* dans des conditions d'exploitation satisfaisantes, et de maintien de cette communication pendant un *intervalle de temps* donné.

probabilité d'impossibilité d'accès

Rec. X.140

La probabilité d'impossibilité d'accès est le rapport entre le nombre total des tentatives d'accès qui aboutissent à une impossibilité d'accès et le nombre total des tentatives d'accès que compte un échantillon spécifié.

Remarque – Ce rapport set en réalité une *estimation* de la valeur réelle de la probabilité.

probabilité d'une transmission inacceptable

Rec. E.800

Probabilité pour qu'une *communication* soit établie avec une qualité de transmission inacceptable.

procédure

Rec. Z.100

Encapsulage d'une partie du *comportement* d'un *processus*. Une *procédure* est définie en un endroit mais peut être référencée plusieurs fois dans le même *processus*. Voir les définitions des termes *paramètre formel* et *paramètre réel*.

procédure abstraite ; procédure

Rec. X.407

Tâche qu'un objet effectue à la demande d'un autre objet. La formulation de la demande et l'exécution de la tâche sont appelées l'appel et l'exécution de la procédure. Les objets formulant la demande et agissant sur celle-ci sont appelés, respectivement, l'appelant et l'exécutant.

procédure de commande

Rec. E.131

Méthode permettant l'échange d'informations dans un ordre prédéterminé vers l'avant et vers l'arrière entre l'abonné et le central pour effectuer la commande d'un service.

procédure de commande d'appel

Rec. U.140

Ensemble des signaux interactifs nécessaires pour établir, maintenir et libérer une communication.

procédure de dialogue

Rec. Z.317

Un dialogue est ouvert par un prologue de procédure. Ce prologue contient les diverses opérations préparatoires qui doivent être accomplies avant que les commandes puissent être déclenchées. Il peut contenir un en-tête provenant du système. A la suite du prologue de procédure, un prologue de destination peut précéder une ou plusieurs séquences de fonctionnement interactif. Le dialogue peut être terminé par un épilogue de procédure.

procédure de dialogue ; dialogue ; session

Rec. Z.341

Procédure interactive complète pour l'échange de données entre l'*usager* et le *système*, comprenant un *prologue de procédure*, un *corps de procédure* et un *épilogue de procédure*. Dans les Recommandations de la série Z.300, les termes *dialogue* et *procédure de dialogue* sont interchangeables.

procédure de distinction multiple

Rec. F.500

Cas particulier de distribution simultanée d'une demande à plus d'un DSA.

Voir la Recommandation X.518.

Remarque – Un ensemble d'accords est requis entre les domaines qui veulent communiquer entre eux sur la base de cette méthode.

procédure de numérotation en une étape ou en deux étapes pour l'interfonctionnement dans le sens télex vers télétex

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

L'adressage du terminal télétex par le terminal télex peut s'effectuer soit par l'envoi en une étape à l'UC de l'information totale de numérotation, soit en appelant tout d'abord l'UC (première étape de la numérotation), puis en envoyant à l'UC l'adresse télétex après l'établissement de la connexion avec l'UC (deuxième étape de la numérotation).

procédure de redondance cyclique

Voir:

contrôle de redondance cyclique; procédure de redondance cyclique.

procédure de sélection de rubrique

Rec. Z.341

Procédure pour choisir une rubrique dans une liste de rubriques présentée lors d'une *sortie en mode menu.*

procédure de test de faisceau de routes sémaphores

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion des routes sémaphores, et qui sert à verifier la disponibilité d'une route sémaphore déterminée qui a été déclarée indisponible précédemment.

procédure de transfert de base

Recs. Q.1002, Q.1005

Procédure en application de laquelle la communication est transférée du centre de commutation pour les mobiles (CCM) de supervision (CCM-A) à un autre CCM (CCM-B).

procédure de transfert subséquent

Recs. Q.1002, Q.1005

Procédure en application de laquelle la communication est transférée du CCM-B au CCM-A ou à un CCM tiers (CCM-B').

procédure d'exploitation

Rec. Z.341

Processus illustrant les relations réciproques entre un *usager* et un *système* dans le cadre de la réalisation d'une *tâche* d'exploitation, de maintenance, d'installation ou d'essai de recette.

procédure d'identification

Rec. Z.317

La procédure d'identification sert à identifier l'usager du système. Elle peut comporter l'utilisation de cartes d'identification qui assurent la sécurité d'accès au système.

Après qu'un usager a été identifié par le système, il est possible d'appliquer différents niveaux d'habilitation limitant l'accès à des groupes de commandes qui peuvent avoir des classifications de sécurité ou des classifications fonctionnelles différentes.

La procédure d'identification (voir la figure 3.2.2/Z.317) est souple et offre de nombreuses options. Toutefois, elle est assujettie aux directives ci-après:

- si une carte d'identification est utilisée, celle-ci doit toujours être précédée ou suivie d'un mot de passe;
- pour des raisons de sécurité, il peut être nécessaire de supprimer toute réponse du système aux procédures d'identification;
- après plusieurs tentatives successives, une action appropriée est nécessaire sous la forme, par exemple, d'une alarme ou d'un blocage temporaire de l'accès au système à partir du terminal concerné.

procédures avec la sélection en une ou deux étapes pour l'interfonctionnement dans le sens télex vers télétex

Voir:

procédure de numérotation en une étape ou en deux étapes pour l'interfonctionnement dans le sens télex vers télétex.

procédures de coordination de tests

Rec. X.290

Règles de coopération entre les testeurs inférieur et supérieur durant des tests.

processed ; traité

Rec. X.413

Valeur du paramètre état de l'entrée.

processeur

Rec. Q.9

Dispositif capable d'assurer l'exécution systématique d'opérations sur des données. Dans les applications de télécommunications, les opérations comprennent la commande des ressources nécessaires à la fourniture de services.

processeur de centre d'exploitation et de maintenance

Rec. Q.9

Processeur à commande centralisée destiné à l'exploitation et à la maintenance et qui dessert un ou plusieurs centres de commutation.

processeur hors service

Rec. Q.9; Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Situation dans laquelle un canal sémaphore devient indisponible pour une raison dont l'origine se situe à un niveau fonctionnel supérieur au niveau 2. Ceci peut se produire, par exemple, à cause d'une panne du processeur central.

processeur non linéaire (PNL)

Rec. G.165

Un dispositif comportant un seuil de suppression défini et dans lequel:

a) les signaux dont le niveau s'avère être inférieur au seuil sont supprimés; et

b) les signaux dont le niveau s'avère supérieur au seuil passent malgré une éventuelle distorsion du signal.

Remarque 1 — La précision de fonctionnement d'un processeur non linéaire dépend de l'algorithme de détection et de commande utilisé.

Remarque 2 — Un écrêteur de centre analogique dans lequel tous les niveaux de signaux inférieurs à un seuil défini sont confinés à une valeur minimale est un exemple de processeur non linéaire.

processeur utilitaire

Rec. Q.9

Dans un commutateur à plusieurs processeurs, processeur qui effectue des tâches administratives (par exemple, traitement et stockage des données de facturation).

processus

Rec. Z.100

Machine à états finis étendue communicante. La communication peut avoir lieu par l'intermédiaire de *signaux* ou de *variables* partagées. Le *comportement* d'un *processus* dépend de l'ordre d'arrivée des *signaux* dans son *port d'entrée.*

processus aléatoire ; processus stochastique

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble de *variables aléatoires* dépendant du temps, dont les valeurs sont régies par un ensemble donné de lois de probabilité multidimensionnelles qui correspondent à toutes les combinaisons des *variables aléatoires.*

processus (dans un traitement de l'information)

Rec. Q.9

Suite d'événements se déroulant en fonction d'un but ou d'un résultat recherché.

processus d'application

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Elément qui effectue le traitement de l'information pour une application particulière.

processus d'application

Rec. X.200

Elément d'un système ouvert réel effectuant un traitement d'information pour une application particulière.

processus d'application de gestion de signalisation (PAGS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Processus d'application associé à l'exploitation, l'administration et la gestion du système de signalisation n° 7.

processus d'application de gestion de systèmes

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Ensemble de fonctions qui englobe la gestion des systèmes.

processus de formatage de contenu ; processus de mise en page de contenu

Rec. T.411

Processus qui, par interaction avec le processus de formatage du document, consiste à formater les portions de contenu en surfaces disponibles et à déterminer les tailles des blocs selon l'information contenue dans les styles de présentation.

processus de formatage d'un document ; processus de mise en page d'un document

Rec. T.411

Procédé qui crée une structure physique spécifique conformément à la structure physique générique et à l'information contenue dans la structure logique spécifique, la structure logique générique et les styles de formatage.

processus de formatage ; processus de mise en page

Rec. T.411

Etape du traitement d'un document se composant du processus de formatage du document et du processus de formatage du contenu.

Remarque – Cette opération est aussi désignée par le terme formatage (mise en page).

processus de restitution ; processus d'illustration

Rec. T.411

Procédé de création d'un document sur un support de présentation sous une forme pouvant être lue par l'homme et utilisant le profil du document, les structures physiques spécifiques et génériques, les styles de présentation et les portions de contenu.

processus d'édition

Rec. T.411

Etape du traitement d'un document formée du processus d'édition du contenu et du processus d'édition de la structure logique.

processus d'édition de contenu

Rec. T.411

Procédé qui crée un nouveau contenu ou qui en modifie le contenu antérieur.

processus d'édition d'une structure logique

Rec. T.411

Processus qui crée une structure logique spécifique nouvelle ou qui modifie une structure logique spécifique antérieure et en attribue ou en réattribue le contenu à des objets logiques de base.

processus d'illustration

Voir:
processus de restitution; processus d'illustration.

processus (en LDS)

Rec. Q.9

Un processus accomplit une fonction logique dont le déroulement demande une série d'éléments d'information, ces éléments devenant disponibles à des instants différents. Dans le contexte du LDS, un processus est un objet qui se trouve dans un *état* attendant une *entrée* ou dans une *transition*.

processus stochastique

Voir:
processus aléatoire; processus stochastique.

production

Rec. X.208

Partie de la notation formelle utilisée pour spécifier ASN.1, dans laquelle des séquences autorisées d'items sont associées à un nom qui peut être employé pour dénoter ces séquences dans la définition de nouveaux ensembles de séquences autorisées.

profession

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie l'activité commerciale de certains objets communs, par exemple, les personnes.

profil d'application d'un document

Rec. T.411

Spécification d'une combinaison de caractéristiques définies dans les Recommandations de la série T.410, destinée à former un sous-ensemble pour remplir les conditions d'une application.

profil de l'indice; profil de l'indice de réfraction

Rec. G.651

Répartition de l'indice de réfraction le long d'un diamètre d'une fibre optique.

profil de service

Rec. Q.932

L'information que le réseau mémorise pour un usager donné et qui caractérise le service offert par le réseau à cet usager. Par exemple, le profil peut contenir l'association d'identificateurs de fonction à des services supplémentaires spécifiques. Un profil de service peut être attribué à une interface d'accès, à un équipement d'usager ou à un groupe d'équipements d'usager donné.

profil du service vidéotex

Suppl. n° 1 (II.4)

Ensemble de fonctions requises d'un service vidéotex.

profil du service vidéotex

Rec. F.300

Ensemble de fonctions requises par un service vidéotex. Comprend les fonctions de service, d'application et de présentation.

profil d'un document

Rec. T.411

Ensemble d'attributs qui spécifie les caractéristiques d'un document considéré dans sa globalité.

programmation

Rec. M.30

Peut inclure l'attribution d'intervalles de temps pour l'exécution d'une ou de plusieurs fonctions par l'ER. Elle peut également inclure l'interdiction ou l'autorisation de l'exécution de la fonction sans affecter la programmation antérieure.

programme d'assemblage

Voir:
assembleur; programme d'assemblage.

programme de commande de rétablissement

Rec. M.495

Programme décisionnel qui commande les processus de rétablissement.

programme de définition de faute

Rec. M.495

Programme rassemblant les informations de faute et définissant les liaisons de transmission en panne.

programme de maintenabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Plan détaillé comprenant les ressources humaines et matérielles, les méthodes, les tâches et les responsabilités au cours de la vie d'une *entité*, destiné à s'assurer que les objectifs assignés aux *caractéristiques* de *maintenabilité* sont atteints pour cette *entité* et à faciliter la mise en œuvre de la *maintenance*.

programme résultant; programme-objet

Rec. Q.9

Programme écrit en langage résultant, qui a été traduit d'un langage d'origine.

programme réutilisable

Rec. Q.9

Programme (routine) que l'on peut charger une seule fois, puis exécuter plusieurs fois; ce programme doit mettre dans un état initial déterminé toutes les instructions qui sont modifiées lors de l'exécution et ne doit pas modifier ses paramètres externes.

programme; routine rentrante; sous-programme rentrant

Rec. Q.9

Programme (routine) (sous-programme) dans lequel on peut entrer à plusieurs reprises, éventuellement avant que ses précédentes exécutions ne soient terminées; ni ses instructions, ni ses paramètres externes ne doivent être modifiés pendant son exécution.

Remarque – Un programme (routine) (sous-programme) rentrant peut être employé simultanément par plusieurs programmes.

(programme) superviseur; superviseur

Rec. Q.9

Programme qui commande l'exécution d'autres programmes et l'enchaînement des travaux dans un système de traitement de l'information; un tel programme fait généralement partie d'un système d'exploitation.

progression des lignes

Rec. T.416

Cet attribut spécifie la progression des lignes (voir le § 5.1.2 de la Recommandation T.416).

progression des lignes

Rec. T.417

Cet attribut spécifie la direction de la progression des lignes successives, par rapport au trajet des éléments d'image.

progression des lignes; progression linéïque

Rec. T.411

1) Direction de progression des cases de lignes successives à l'intérieur d'un objet physique de base (architectures de contenu de caractères: voir la Recommandation T.416).

2) Direction de progression de lignes d'éléments d'image successives à l'intérieur d'un objet physique de base (architectures de contenu de graphiques en points: voir la Recommandation T.417).

prologue de destination

Rec. Z.317

Le prologue de destination se compose d'un identificateur de destination suivi du séparateur > (plus grand que) afin de le distinguer d'une commande.

L'identificateur de destination désigne l'emplacement physique où la commande doit être traitée principalement, par exemple une identification de central ou le numéro d'ordre d'un processeur. Il se compose d'une ou plusieurs unités d'information séparées par un - (tiret). La destination peut également être définie par un paramètre de la commande.

L'identificateur de destination peut être suivi par un en-tête pour indiquer que la destination choisie est autorisée, disponible et prête, ou par une sortie de rejet pour indiquer le contraire.

prologue de destination

Rec. Z.341

Séquence d'exploitation ayant pour conséquence que les *entrées* ultérieures sont traitées dans le *système* défini par l'*identificateur de destination.*

prologue de procédure

Rec. Z.317

Le prologue de procédure peut comprendre trois parties distinctes dans l'ordre suivant:

- la demande, consistant en l'opération effectuée pour mettre en marche le terminal homme-machine et le système;
- l'identification de l'usager. Cette identification est facultative; elle peut être omise dans certaines conditions spéciales, initialisation d'un système, par exemple. Dans le cas où aucune procédure d'identification n'est utilisée, il doit être possible de limiter l'accès à certaines périodes de la journée, les heures de bureau, par exemple;
- un en-tête, qui est fourni par le système et comprend l'identification du central, des informations relatives à la date, l'heure, etc. Les en-têtes peuvent être prévus à titre facultatif pour un système ou au sein d'un système pour certains terminaux.

Le prologue de procédure doit être exécuté une seule fois au début du dialogue. Il est suivi d'une indication "prêt" invitat à un prologue de destination ou une séquence de fonctionnement interactif.

prologue de procédure

Rec. Z.341

Ensemble d'*actions* nécessaire pour mettre en service le *terminal homme-machine* pour appeler le *système* et pour identifier l'*usager.*

prolongement d'appel sur non réponse

Rec. Q.730

Permet à un usager d'avoir tous ses appels entrants, ou juste ceux associés avec le service de base, renvoyés par le réseau vers un autre numéro si l'abonné ne répond pas au message alerte dans un temps spécifié.

prolongement national

Rec. D.000

Partie de la connexion qui va du côté national d'un centre international jusqu'à l'abonné.

proposition

Rec. Z.341

Méthode utilisée par le *système* pour demander à l'*usager* une *entrée* dans une *procédure de dialogue.*

propriétaire

Rec. F.500

Dans le cadre d'un annuaire, type d'attribut qui spécifie le nom d'un objet responsable de l'objet associé.

propriétaire (d'une connexion de réseau)

Rec. X.224

Entité de transport qui a émis la DEMANDE DE CONNEXION DE RÉSEAU ayant conduit à la création de cette connexion de réseau.

protecteur à gaz contre les surtensions

Voir:
parafoudre à gaz.

protection

Rec. T.412

Cet attribut spécifie si l'objet logique et des portions de contenu associées quelconques sont destinés ou non à être protégés de toutes modifications d'attributs par le destinataire.

protection (dans un système de signalisation à fréquences vocales)

Rec. Q.9

Procédé consistant à annuler une imitation de signaux en détectant la présence simultanée de fréquences en dehors de la bande de signalisation.

protection implicite contre les encombrements

Rec. I.122

Dispositif permettant aux terminaux d'usager de déceler d'abord un encombrement éventuel par des moyens autres que des messages d'encombrement explicites puis de prendre les dispositions appropriées pour réduire leur débit.

protégé contre défaillances à sûreté intégrée

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une *entité* conçue en vue d'éviter que ses *défaillances* n'entraînent des *pannes critiques.*

protocole

Recs. I.112, Q.9

Enoncé formel des procédures adoptées pour assurer la communication entre deux ou plusieurs fonctions placées dans la même couche d'une hiérarchie de fonctions.

protocole

Rec. Q.9

Ensemble de règles et de formats régissant l'échange d'informations entre deux entités homologues, aux fins du transfert d'informations (signalisation ou données).

protocole (N)

Rec. X.200

Ensemble de règles et de formats (sémantiques et syntaxiques) déterminant les caractéristiques de communication des entités (N) lorsqu'elles effectuent les fonctions (N).

protocole, couches 4 à 7

Rec. I.140

Ces attributs caractérisent le protocole applicable au canal de transfert d'information d'usager en un point d'accès ou de référence donné.

protocole d'accès

Recs. I.112, Q.9

Ensemble déterminé de procédures adopté à l'interface en un point de référence spécifié, entre un usager et un réseau pour permettre à l'usager d'utiliser les services et/ou facilités de ce réseau.

protocole d'accès à la signalisation (couches 1 à 3); protocole d'accès à l'information (couches 1 à 3)

Rec. I.140

Ces attributs caractérisent le protocole applicable au canal de transfert de la signalisation ou de l'information d'usager en un point d'accès ou de référence donné.

protocole de commande de connexion; codage/protocole de transfert d'information

Rec. I.140

Ces attributs caractérisent le codage/protocole applicable au canal de transfert de la signalisation ou d'information d'usager en un point d'accès ou de référence donné.

protocole de convergence

Rec. X.300

Protocole utilisé en plus d'un service de sous-réseau (transparent pour le sous-réseau associé), afin d'élaborer un autre service de sous-réseau. Ce protocole peut être actif pendant la totalité ou une partie seulement des phases de la communication correspondant au service de sous-réseau qui a été élaboré.

protocole de gestion des tests

Rec. X.290

Protocole utilisé comme réalisation des procédures de coordination des tests pour une suite particulière de tests.

protocole (de signalisation)

Rec. Q.9

Protocole utilisé pour effectuer l'échange d'informations de signalisation entre des utilisateurs du service réseau, ou entre des commutateurs et/ou d'autres entités de réseau.

protocole d'usager à usager

Recs. I.112, Q.9

Protocole adopté entre deux usagers ou plus pour assurer la communication entre eux.

protocole homologue

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Langage formel utilisé par des entités homologues pour échanger des informations.

pseudonyme ; nom-pseudonyme

Rec. X.501

Nom d'un objet obtenu par l'utilisation d'une ou de plusieurs entrées pseudonymes dans l'arbre d'information de l'annuaire (DIT).

puissance de distorsion de quantification

Rec. G.701

Puissance de la partie d'un signal de sortie qui constitue la distorsion due à la quantification.

puissance du test

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité de ne pas commettre l'*erreur de seconde espèce*, égale à $1 - \alpha$, et donc la *probabilité* de rejeter l'*hypothèse nulle* quand celle-ci est fausse.

puissance équivalente de crête d'un signal téléphonique multiplex

Rec. G.223

C'est la puissance d'un signal sinusoïdal ayant comme amplitude la valeur de la tension de crête du signal multiplex.

puissance psophométrique

Rec. G.212

Dans le cas où l'on peut admettre que les bruits s'ajoutent suivant la loi quadratique (addition des puissances), on a trouvé commode, pour le calcul et les projets de construction des circuits internationaux, d'employer la notion de puissance psophométrique définie par les formules:

$$\text{puissance psophométrique} = \frac{(\text{tension psophométrique})^2}{600}$$

ou

$$\text{puissance psophométrique} = \frac{(\text{force électromotrice psophométrique})^2}{4 \times 600}$$

Une unité commode est le micro-microwatt ou picowatt (pW), et cette relation peut donc se mettre sous la forme suivante:

$$\text{puissance psophométrique} = \frac{(\text{force électromotrice psophométrique en mV})^2}{0{,}0024} \quad \text{(pW)}.$$

puits de données

*Série X**

Unité fonctionnelle qui accepte les données transmises.

Q

qualificatif

Voir:
partie qualificative (qualificatif).

qualité de service

Recs. E.800, M.60

Effet global produit par les caractéristiques d'un *service* fourni à un *usager* qui déterminent le degré de satisfaction que cet usager retire du *service.*

Remarque 1 – La *qualité d'un service* est caractérisée par l'effet conjugué des notions suivantes: *logistique de service, facilité d'utilisation du service, servibilité, intégrité du service* et d'autres facteurs propres à chaque *service.*

Remarque 2 – L'expression "qualité de service" ne désigne pas un degré d'excellence dans un sens comparatif, pas plus qu'elle n'est à prendre dans un sens quantitatif aux fins d'évaluations techniques. Pour de tels cas, il y a lieu d'y adjoindre un épithète modificatif.

qualité de service

Rec. I.140

Cet attribut est décrit par un groupe de sous-attributs spécifiques, par exemple: fiabilité du service, disponibilité du service.

qualité de transmission

Recs. E.800, M.60

Degré plus ou moins élevé de reproduction du signal offert à un système de télécommunications, dans des conditions données, lorsque ce système est *disponible.*

qualité d'écoulement du trafic

Rec. E.600

Ensemble de variables techniques utilisées pour fournir une mesure de l'adéquation d'un groupe de ressources sous des conditions déterminées; on peut l'exprimer sous forme de probabilité de perte, de durée d'attente de tonalité, etc.

Remarque 1 – Les valeurs des paramètres assignées comme objectifs aux variables de la qualité d'écoulement du trafic sont appelées normes de qualité d'écoulement du trafic.

Remarque 2 – Les valeurs des paramètres de la qualité d'écoulement du trafic obtenues dans des conditions réelles sont appelées résultats de mesure de la qualité d'écoulement du trafic.

qualité technique du réseau

Rec. E.800

Aptitude d'un réseau ou d'un élément de réseau à assurer les fonctions liées à des *communications* entre *usagers.*

Remarque 1 – La qualité technique du réseau contribue à la *servibilité* et à l'*intégrité de service* (voir la figure 2/E.800).

Remarque 2 – Les mesures de la qualité technique de réseau intéressent les prestataires de service et sont quantifiables aux limites des éléments de réseau auxquelles elles s'appliquent. Les mesures de qualité de service sont seulement quantifiables à un point d'accès au service.

quantification

Rec. G.701

Processus selon lequel un ensemble continu de valeurs est divisé en un nombre fini d'intervalles adjacents, et toutes les valeurs qui se trouvent dans un intervalle donné sont représentées par une valeur unique choisie dans cet intervalle (voir la figure 2/G.701).

quantification adaptative

Rec. G.701

Quantification dont certains paramètres sont rendus variables pour s'adapter aux caractéristiques statistiques à court terme du signal à quantifier.

quantification non uniforme

Rec. G.701

Quantification dans laquelle les intervalles de quantification entièrement situés dans la plage de fonctionnement ne sont pas tous égaux (voir la figure 2/G.701).

quantification uniforme

Rec. G.701

Quantification dans laquelle les intervalles de quantification entièrement situés dans la plage de fonctionnement sont tous égaux (voir la figure 2/G.701).

quantile d'ordre p ; quantile-p (d'une loi de probabilité)

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur d'une *variable aléatoire* pour laquelle la *fonction de répartition* prend une valeur donnée *p*, comprise entre 0 et 1, ou saute d'une valeur inférieure ou égale à *p* à une valeur supérieure à *p*.

Remarque – Si la *fonction de répartition* est égale à *p* dans tout un intervalle, toute valeur de cet intervalle peut être considérée comme *quantile d'ordre p*.

... quantile-p

Suppl. n° 6 (II.3)

Qualifie une valeur obtenue comme *quantile d'ordre p* de la distribution d'une *variable aléatoire*.

quantile-p de la durée d'accès

Rec. E.800

Quantile d'ordre p de la *durée* entre la *première tentative d'appel* effectuée par un *usager* d'un réseau de télécommunications pour obtenir un autre *usager* ou un *service* et l'*instant* où l'*usager* a obtenu cet *usager* ou ce *service*, avec des tolérances spécifiées et dans des conditions d'exploitation données.

quantile-p de la durée de réparation

Suppl. n° 6 (II.3)

Quantile d'ordre p de la durée du *temps de réparation*.

quantile-p de la durée de réparation active

Suppl. n° 6 (II.3)

Quantile d'ordre p de la durée du *temps de réparation active*.

quantile-p du délai administratif

Suppl. n° 6 (II.3)

Quantile d'ordre p de la *durée* du *délai administratif*.

quantile-p du délai logistique

Suppl. n° 6 (II.3)

Quantile d'ordre p de la *durée* du *délai logistique*.

quantile-p (d'une loi de probabilité)

Voir:

quantile d'ordre p; quantile-p (d'une loi de probabilité).

quart de cadence de caractères

Voir:

demi-cadence de caractères; quart de cadence de caractères.

quote-part de répartition

Rec. D.000

Partie de la taxe de répartition correspondant aux moyens mis à disposition dans chaque pays; cette quote-part est fixée par accord entre Administrations.

quote-part de transit

Rec. D.000

Partie de la taxe de répartition qui revient à une Administration intermédiaire dont les installations ou les circuits sont empruntés pour acheminer un trafic entre deux pays terminaux.

quote-part terminale

Rec. D.000

Partie de la taxe de répartition qui revient à l'Administration terminale.

R

racine logique d'un document

Rec. T.411

Objet composite de la structure logique spécifique au niveau supérieur de la hiérarchie.

racine physique d'un document

Rec. T.411

Objet composite de la structure physique spécifique au niveau supérieur de la hiérarchie.

radiotélégraphie Van Duuren; TOR (teleprinting over radio circuits)

Rec. R.140

Système radiotélégraphique à correction par répétition, en général en multiplex par répartition dans le temps, sur 2 ou 4 voies et utilisant le code Van Duuren.

Remarque – Les principales caractéristiques se trouvent dans la Recommandation 342-2 du CCIR, Genève, 1982.

radiotélexogramme

Recs. E.200, F.110

Message envoyé par télex directement d'un abonné à une station terrestre étrangère pour transmission à une station mobile, ou un message envoyé d'une station mobile à une station terrestre pour transmission directe par télex à un abonné étranger.

raffinement

Rec. Z.100

Adjonction de détails fonctionnels supplémentaires à un *niveau d'abstraction donné*. Le *raffinement* d'un *système* entraîne un enrichissement de son *comportement* ou de ses capacités de traiter davantage de types de *signaux* et d'information, y compris les *signaux* en provenance et à destination de l'*environnement*. Comparer avec le terme *subdivision*.

raison de la déconnexion

Rec. Q.712

Le domaine "raison de la déconnexion" du message "demande de déconnexion" (DDC) sert à indiquer la raison de la déconnexion.

raison de la réinitialisation

Rec. Q.712

Le domaine "raison de la réinitialisation" du message "demande de réinitialisation" (DRI) sert à indiquer la raison pour laquelle une procédure de réinitialisation a été déclenchée.

raison de l'erreur

Rec. Q.712

Le domaine "raison de l'erreur" du message "erreur" (ERR) sert à indiquer la nature exacte de l'erreur de protocole dont il s'agit.

raison du refus

Rec. Q.712

Le domaine "raison du refus" d'un message "refus de connexion" (RFC) sert à indiquer la raison pour laquelle la demande de connexion a été refusée.

raison du renvoi

Rec. Q.712

Pour les classes de protocoles en mode sans connexion, le domaine "raison du renvoi" sert à indiquer la raison pour laquelle un message a été renvoyé.

raison du renvoi

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière indiquant, en cas de renvois successifs d'un appel, la raison du renvoi de l'appel.

range ; portée

Rec. X.413

Paramètre, utilisé dans les opérations abstraites, pour sélectionner une séquence continue d'entrées à partir d'une base d'informations.

rapidité de modulation

Rec. R.140

Inverse de la durée de l'intervalle unitaire ou de la plus courte durée théorique de l'élément de signal.

rapidité de modulation

*Série X**

Inverse de la mesure de l'intervalle de temps nominal le plus bref entre instants successifs significatifs du signal modulé.

Remarque – Si cette mesure est exprimée en secondes, la rapidité s'exprime en bauds.

rapidité de transfert de caractères

Rec. R.140

Nombre moyen de caractères transférés par unité de temps entre deux points.

rapidité de transfert de données

*Série X**

Nombre moyen de bits, caractères ou blocs transférés dans un système de transmission de données entre deux équipements correspondants pendant l'unité de temps.

Remarque 1 – Elle s'exprime en bits, caractères ou blocs par seconde, minute ou heure.

Remarque 2 – Les équipements correspondants doivent être précisés: modems ou équipements intermédiaires ou source et puits.

rapiécer

Rec. Q.9

Apporter une modification de façon sommaire.

rappel du réseau

Suppl. n° 2 (II.4)

Rappel du réseau par un abonné pendant la phase message de la communication en vue de demander d'autres services.

rapport

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, élément de seconde catégorie d'objets d'information transporté par transfert de message. Il est créé par le système TM, et il rend compte de l'issue ou de l'état d'avancement de la transmission d'un message ou d'un d'essai à un ou à plusieurs destinataires potentiels.

rapport d'aspect

Rec. T.411

Rapport entre la dimension des éléments d'image dans la direction du trajet d'éléments d'image et la dimension dans la direction de la progression linéique.

rapport de condition anormale

Rec. Z.341

Information produite dans le *centre de gestion du réseau* après détection d'un état ou d'une qualité de fonctionnement anormaux du *réseau.*

rapport de non-remise

Rec. X.402

Non-remise ou non-affirmation du message ou essai d'objet.

rapport de remise

Recs. F.400; X.400

Dans le cadre de la messagerie, rapport qui accuse réception de la remise, de la non-remise, de la sortie ou de la confirmation du message objet ou d'essai, ou de l'allongement de la liste de distribution.

rapport de remise

Rec. X.402

Remise, export ou affirmation du message ou essai d'objet, ou allongement de DL.

rapport de reproduction

Rec. T.0

Rapport des dimensions linéaires du document reproduit aux dimensions homologues du document original.

rapport de test de conformité au protocole (PCTR)

Rec. X.290

Document établi à la fin de l'évaluation de conformité, donnant le détail des tests effectués pour un protocole particulier, et comprenant l'identification des tests élémentaires abstraits dont les tests élémentaires exécutables correspondants ont été exécutés et, pour chacun de ces tests élémentaires, l'objet du test et le verdict.

rapport de test de conformité du système (SCTR)

Rec. X.290

Document rédigé à la fin de l'évaluation de conformité, fournissant un résumé général sur la conformité du système à l'ensemble des protocoles pour lesquels les tests de conformité ont été effectués.

rapport d'erreur (déconseillé)

Voir:
taux d'erreur.

rapport d'espacement

Rec. T.411

Rapport de l'espacement des lignes à l'espacement des éléments d'image.

rapport d'espacement

Rec. T.417

Cet attribut spécifie le rapport entre l'espacement entre lignes et l'espacement des éléments d'image de l'image représentée par la portion de contenu. Ce rapport doit être respecté par le processus de formatage de contenu graphique en points de document (défini au § 10 de la Recommandation T.417) en déterminant la dimension des blocs, et par le processus de restitution (défini au § 11 de la Recommandation T.417) pour éviter la distorsion de l'image.

rapport d'état (RE)

Rec. U.82

Type d'UTMS utilisé pour faire rapport sur l'état d'un message et qui est uniquement envoyé en réponse à une DRE.

rapport du trafic journalier au trafic à l'heure chargée

Rec. E.600

Rapport du volume de trafic d'une journée de 24 heures au volume de trafic à l'heure chargée.

Remarque – Le rapport inverse est aussi utilisé.

rapport sur les conditions anormales

Rec. Z.337

Informations produites dans le centre de gestion du réseau après détection d'un état ou d'un fonctionnement anormal du réseau.

rapport Y

Rec. P.10

Rapport entre les efficacités à l'émission et à la réception d'un circuit passif de *poste téléphonique.*

rapports de navigation en provenance de navires (préfixe 42)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 42 permet l'accès à un bureau de la navigation qui fournit les renseignements communiqués par les navires au sujet des dangers à la navigation (épaves, objets flottants, radiobalises ou phares défectueux, icebergs, mines flottantes, etc.).

rapports sur la position des navires (préfixe 43)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 43 permet l'accès à un centre national ou international approprié qui recueille des renseignements sur les mouvements des navires aux fins de recherche et de sauvetage (ou à d'autres fins).

réacheminement

Rec. F.68

Moyen par lequel, en cas d'encombrement dans un centre de transit intermédiaire, un appel peut être réacheminé par une voie secondaire à partir du centre international de départ.

réacheminement

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, événement de transmission au cours duquel un ATM remplace un utilisateur qui est parmi les destinataires directs d'un message par un autre utilisateur sélectionné à l'avance pour ce message.

réacheminement

Rec. U.140

En cas d'encombrement dans un commutateur de transit, renvoi de l'appel vers un commutateur précédent de la chaîne de connexion déjà établie en vue de la recherche d'un acheminement détourné à partir de ce commutateur.

réacheminement automatique ou semi-automatique en transmission

Voir:
fonction de rétablissement de transmission: réacheminement automatique ou semi-automatique en transmission.

réacheminement d'appel

Rec. X.110

Action de modifier une *voie d'acheminement d'appel* proposée pendant la tentative d'établissement d'une *connexion* (voir la figure A-1/X.110).

réacheminement d'appel en cas de non-réponse (RANR)

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à l'usager desservi d'utiliser le réseau pour envoyer vers un autre numéro tous les appels entrants adressés à son numéro RNIS (ou uniquement ceux associés à un service de base spécifié) qui restent "sans réponse". Le service d'origine de l'usager desservi n'est pas affecté.

réacheminement d'appel en cas de numéro occupé (RANO)

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à l'usager desservi d'utiliser le réseau pour envoyer vers un autre numéro tous les appels entrants adressés à son numéro RNIS (ou uniquement ceux qui sont associés à un service de base spécifié) lorsque celui-ci est occupé. Le service d'origine de l'usager desservi n'est pas affecté.

réacheminement d'appel sans condition (RASC)

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à l'usager desservi d'utiliser le réseau pour envoyer vers un autre numéro tous les appels entrants adressés à son numéro RNIS ou uniquement ceux qui sont associés à un service de base spécifié. Le service d'origine de l'usager desservi n'en est pas affecté. Si ce service est activé, les appels sont retransmis, quelle que soit la condition de la terminaison.

réacheminement manuel en transmission

Voir:

fonction de rétablissement de transmission: réacheminement manuel en transmission.

réajustement du rythme

Recs. G.701, Q.9

Action d'ajuster les intervalles entre les instants significatifs d'un signal numérique, par référence à un signal de rythme.

réalisateur de l'équipement de test

Rec. X.290

Organisme qui se charge de fournir, sous une forme indépendante du client et de l'IUT, les moyens de tester la conformité de l'IUT selon une suite de tests abstraite.

réalisation à tester (IUT)

Rec. X.290

Partie d'un système ouvert réel qui doit être soumise à des tests et qui peut mettre en œuvre un ou plusieurs protocoles OSI* dans une relation avec un fournisseur ou un utilisateur adjacent.

réalisation conforme

Rec. X.290

IUT dont il est démontré qu'elle satisfait les conditions de conformité statique et dynamique, en accord avec les capacités déclarées dans la PICS.

réassemblage

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) pour mettre en correspondance plusieurs unités de données du protocole (N) avec une unité de données du service (N). C'est la fonction inverse de la fonction de segmentation.

réassemblage

Voir:

segmentation/réassemblage.

récepteur-perforateur

Rec. S.140

Récepteur comprenant essentiellement un perforateur de bande commandé par les signaux télégraphiques ou les signaux de données qu'il reçoit.

récepteur-perforateur imprimeur

Rec. S.140

Récepteur-perforateur assurant, en même temps que la perforation d'une bande, l'impression sur cette bande du caractère correspondant ou du symbole représentatif de la commande de fonction.

récepteur traducteur imprimeur

Rec. S.140

Appareil télégraphique imprimeur employant des codes à longueur variable comme le code Morse, le code bivalent pour câbles, dans lesquels l'impression est effectuée directement à partir des signaux arrivants.

réception

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, étape de la transmission au cours de laquelle un AU transporte un message ou un rapport à son utilisateur direct, ou dans laquelle le système de communication qui dessert un utilisateur indirect, transporte un objet d'information à cet utilisateur.

recherche

Rec. T.411

Récupération d'une information archivée antérieurement.

recherche de ligne

Recs. I.250, Q.82

Service supplémentaire qui permet de distribuer à un groupe d'interfaces ou de terminaux les appels entrants destinés à un ou plusieurs numéros RNIS spécifiques.

recherche dichotomique

Rec. Q.9

Recherche par laquelle on divise l'ensemble rangé des articles en deux parties dont l'une est rejetée, l'opération étant répétée sur la partie conservée jusqu'à la fin de la recherche.

recherche d'information vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Prestation du service vidéotex permettant à l'usager d'obtenir une information au moyen d'un dialogue avec une base de données.

recherche en chaîne

Rec. Q.9

Recherche par examens successifs d'articles dont chacun contient un élément qui désigne l'article suivant à examiner.

recombinaison

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) identifiant des unités de données du protocole (N) correspondant à une connexion (N) unique parmi des unités de données du service (N – 1) reçues sur plusieurs connexions (N – 1). C'est la fonction inverse de la fonction d'éclatement accomplie par l'entité (N) qui envoie les unités de données du service (N – 1).

rectangle de codage

Rec. T.150

Zone rectangulaire représentant l'espace de codage dans le sens horizontal et vertical et qui est libre pour le codage d'une image de téléécriture.

récupération

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédé qui consiste à transférer, du tampon de retransmission d'un canal sémaphore (A) vers les tampons de transmission des canaux sémaphores de secours (B), tous les messages qui n'ont pas encore été acquittés positivement.

récupération du rythme

Recs. G.701, Q.9

Obtention d'un signal de rythme à partir d'un signal reçu.

récursivité

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, situation dans laquelle un message retourne à sa liste de distribution d'origine et peut circuler indéfiniment.

redémarrage (SSCS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Mécanisme de rétablissement des sections de connexions sémaphores en cas de défaillance d'un nœud.

redémarrage d'un point sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure qui permet d'augmenter progressivement le trafic vers un nœud en état de redémarrage.

redevance

Rec. D.000

Montant(s) dû(s) aux Administrations pour la mise à disposition de moyens de télécommunications ou pour l'accès à certains moyens ou à certains services pendant une période déterminée.

redondance

Suppl. n° 6 (II.3)

Existence dans une *entité*, de plus d'un moyen pour accomplir une *fonction requise.*

redondance active

Suppl. n° 6 (II.3)

Type de *redondance* selon laquelle tous les moyens d'accomplir une *fonction requise* sont destinés à être utilisés simultanément.

redondance en attente ; redondance passive ; redondance en secours

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Redondance selon laquelle un seul des moyens d'accomplir une *fonction requise* est utilisé, les autres n'étant utilisés qu'en cas de besoin.

réel

Rec. Z.100

Contraintes qui pèsent sur une *syntaxe concrète* à l'effet de faire observer des conditions statiques non directement exprimées par les règles syntaxiques.

réémetteur à bande perforée

Rec. S.140

Réémetteur télégraphique constitué d'un récepteur-perforateur dont la bande perforée commande directement un émetteur automatique.

réémetteur à bande perforée (à lecture complète) ; réémetteur FRXD

Rec. S.140

Réémetteur à bande perforée qui assure la réémission de tous les signaux enregistrés par perforation, y compris le dernier.

réémetteur (télégraphique)

Rec. S.140

Dispositif destiné à assurer automatiquement, à partir d'un enregistrement des signaux télégraphiques reçus, la réémission de ces signaux.

référence

Rec. F.500

Traitement d'une demande par le DSA lorsque le premier DSA ne réussit pas à trouver l'information demandée. Dans ce cas, l'annuaire peut renvoyer une indication qui suggère un autre point d'accès auquel le DUA peut adresser sa demande.

Remarque 1 – Autre méthode pour le chaînage ou la procédure de distinction multiple. Sa mise en œuvre est décidée au niveau local.

Remarque 2 – Un ensemble d'accords est requis entre les domaines (DSA) qui veulent communiquer entre eux sur la base de cette méthode. La question de savoir si les références sont fournies ou non à l'usager doit être traitée au niveau local. Il faut savoir si le domaine (DSA) auquel on se réfère acceptera les demandes émanant de ces usagers.

Remarque 3 – Il n'est pas souhaitable de faire référence à des domaines (DSA) sans un accord préalable (qui englobe les procédures de comptabilité) avec eux.

référence croisée

Rec. X.518

Référence de connaissance contenant des informations sur l'agent de système d'annuaire (DSA) qui détient une entrée. Elle est utilisée à des fins d'optimisation. L'entrée ne doit avoir ni relation supérieure ni relation subordonnée.

référence d'appel

Rec. Q.762

Information indépendante du circuit, qui identifie un appel particulier.

référence de base de la session

Rec. T.62

La référence de base de la session est utilisée pour identifier une session. Elle comprend:

a) un identificateur du terminal demandé;

b) un identificateur du terminal demandeur;

c) une indication de la date et de l'heure.

référence de commande

Rec. Z.341

Référence à une *commande* préalablement donnée, apparaissant en *sortie hors dialogue* et dans les *procédures de dialogue* sous la forme d'un *numéro de séquence de commande* et éventuellement d'un *texte explicatif.*

référence de connaissance

Rec. X.518

Connaissance qui associe, directement ou indirectement, une entrée de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT) à l'agent du système d'annuaire où elle se trouve.

référence élargie de la session

Rec. T.62

La référence élargie de la session est destinée à l'identification univoque d'une session. Elle comprend la référence de base de la session, qui est obligatoire, ainsi qu'un numéro de référence de session supplémentaire, qui est facultatif.

référence gelée

Rec. X.224

Référence qui n'est pas disponible pour affectation à une connexion (conformément aux spécifications du § 6.18 de la Recommandation X.224).

référence interne

Rec. X.518

Référence de connaissance contenant un pointeur interne vers une entrée contenue dans le même agent de système d'annuaire (DSA).

référence locale

Rec. Q.762

Information émise dans la demande de connexion, indiquant la référence locale attribuée par le Sous-Système Commande des Connexions Sémaphores à une connexion de bout en bout.

référence locale

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Numéro local désignant sans ambiguïté une connexion SSCS dans une entité du SSCS.

référence non affectée

Rec. X.224

Référence qui n'est actuellement ni utilisée pour l'identification d'une connexion de transport, ni gelée.

référence subordonnée

Rec. X.518

Référence de connaissance contenant des informations sur l'agent de système d'annuaire (DSA) qui détient une entrée subordonnée spécifique.

référence subordonnée non spécifique

Rec. X.518

Référence de connaissance contenant des informations sur l'agent de système d'annuaire (DSA) qui détient une ou plusieurs entrées subordonnées non spécifiées.

référence supérieure

Rec. X.518

Référence de connaissance contenant des informations sur l'agent de système d'annuaire (DSA) qui détient une entrée supérieure.

reformatage

Rec. T.411

Exécution d'opérations permettant de déterminer la nouvelle présentation d'un document antérieurement formaté.

refus de connexion (RFC)

Rec. Q.712

Le SSCS demandé ou un nœud intermédiaire informe le SSCS demandeur qu'il a refusé d'établir la connexion sémaphore en lui envoyant un message "refus de connexion".

Ce message est utilisé pendant la phase établissement de connexion par les protocoles en mode connexion de classe 2 ou de classe 3.

régénérateur

Rec. G.701

Appareil qui effectue la *régénération.*

régénérateur (télégraphique)

Rec. R.140

Répéteur télégraphique conçu pour retransmettre les signaux sans distorsion.

régénération

Rec. G.701

Opération consistant à recevoir et à reconstruire un signal numérique de telle manière que l'amplitude, la forme et la position dans le temps de ses éléments soient maintenues dans les limites spécifiées.

régénération

Rec. R.140

Suppression de la distorsion télégraphique.

régénération inhérente

Rec. R.140

Régénération consécutive à la méthode de commutation ou de transmission.

région critique

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des valeurs possibles de la *statistique* utilisée dans un *test statistique*, tel que l'on rejette l'*hypothèse nulle* si la valeur de cette *statistique* résultant des *valeurs observées* appartient à l'ensemble, tandis qu'on ne la rejette pas ou qu'on l'accepte dans le cas contraire.

région d'intérêt

Rec. T.411

Surface rectangulaire dans l'espace d'un système de coordonnées virtuel dont les côtés sont parallèles aux axes du système de coordonnées, et qui entoure les (parties des) éléments graphiques géométriques devant être illustrés.

register-MS abstract-operation ; opération abstraite enregistrement MS

Rec. X.413

Opération abstraite permettant à l'UA d'enregistrer dans le MS certaines informations concernant l'interfonctionnement UA-MS.

registration ; enregistrement

Rec. X.413

Information enregistrée dans le MS et mise en mémoire (jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par l'opération abstraite MS-Enregistrement) entre associations abstraites (voir la définition de register-MS).

registration-identifier ; identificateur d'enregistrement

Rec. X.413

Identificateur pour un ensemble particulier de paramètres d'enregistrement pour un type d'action automatique.

règle de structure de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT)

Rec. X.501

Règle, faisant partie du schéma d'annuaire, qui met en relation une catégorie d'objets (subordonnés) avec une autre catégorie d'objets (supérieurs) et qui permet à une entrée de la première catégorie d'être immédiatement subordonnée à une entrée des secondes catégories dans le DIT. Cette règle régit aussi le ou les types d'attribut autorisés à figurer dans le nom spécifique relatif (RDN) de l'entrée (subordonnée) et peut imposer des conditions supplémentaires. Le schéma peut contenir de nombreuses règles de ce type.

règles de bonne formation

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle les *valeurs* sont les nombres qui peuvent être représentés par un *entier* divisé par un autre *entier.* Les *opérateurs* prédéfinis pour la *sorte réel* ont les mêmes *noms* que les *opérateurs* de la *sorte entier.*

règles de codage ASN.1

Rec. X.208

Règles qui spécifient la représentation d'une valeur d'un type quelconque ASN.1, durant le transfert; les règles de codage ASN.1 permettent aux informations transférées d'être identifiées par le destinataire comme une valeur spécifique d'un type ASN.1 particulier.

règles de connectivité

Rec. Z.341

Elément de la *convention de tracé* du *métalangage de subdivision* indiquant une relation réciproque entre des *symboles.*

réinitialisation

Rec. X.200

Fonction mettant les entités (N) correspondantes en un état défini à l'avance, avec possibilité de perte ou de duplication de données.

Remarque – Le groupage et la concaténation, même s'ils sont voisins l'un de l'autre (ils permettent tous deux de grouper des unités de données) sont des fonctions distinctes (voir les définitions de *groupage* et de *concaténation.* Ces deux fonctions peuvent servir à des fins différentes. Par exemple, la concaténation permet à la couche (N) de grouper plusieurs unités de données de protocole (N) de type accusé de réception avec une ou plusieurs unités de données de protocole (N) contenant des données utilisateur, ce qui ne serait pas possible si l'on disposait uniquement de la fonction de groupage. Ces deux fonctions peuvent également être combinées de sorte que la couche (N) réalise groupage et concaténation.

réinitialisation

Voir:
reset (réinitialisation).

relais (N)

Rec. X.200

Fonction (N) au moyen de laquelle une entité (N) retransmet des données reçues d'une entité correspondante (N) à une autre entité correspondante (N).

relais d'application

Rec. X.300

Abstraction fonctionnelle d'une fonction d'interfonctionnement d'application.

relais de communication

Rec. Q.9

Action consistant à commuter une communication en cours.

relation

Rec. D.000

Echange de trafic entre deux pays terminaux se rapportant toujours à un service spécifique, lorsqu'il y a, entre leurs Administrations:

a) un moyen d'échanger le trafic de ce service spécifique via des circuits directs (relation directe), ou via un point de transit dans un pays tiers (relation indirecte) et
b) normalement, règlement des comptes.

relation de SSCS

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Relation entre deux utilisateurs du SSCS qui leur permet d'échanger des données sur cette relation. Une relation de SSCS peut être constituée d'une ou de plusieurs routes.

relation sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Relation entre deux points sémaphores se traduisant par la possibilité d'échanger des informations entre les Sous-Systèmes Utilisateur qui se correspondent.

relation source/collecteur

Rec. T.62

Transmission de l'information d'usager d'une source à un collecteur.

relation SSCS

Rec. Q.716

Relation SSCS est une relation entre deux utilisateurs du SSCS qui leur permet d'échanger des données sur ce système. Une relation SSCS peut être constituée d'une ou de plusieurs routes SSCS.

relation (télex)

Rec. F.60

Il existe une relation (télex) entre deux pays terminaux lorsqu'il y a entre ces pays un échange de trafic télex (et, normalement, un règlement de comptes).

relations pour la transmission de données

Recs. F.600, F.601

Il existe une relation pour la transmission de données entre deux pays terminaux quand ces pays échangent entre eux des données (ce qui donne normalement lieu à un règlement de comptes).

relier (en programmation)

Rec. Q.9

Etablir un lien.

remaniement des liaisons pendant la communication

Rec. Q.9

Réaffectation de l'itinéraire commuté pendant une communication.

remboursement complet

Rec. D.000

Remboursement au client de la totalité de la taxe payée à l'Administration pour le service/moyen en question.

remboursement partiel

Rec. D.000

Remboursement au client d'une partie seulement des taxes totales payées à l'Administration pour le service/moyen en question.

remise

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, étape de transmission au cours de laquelle un ATM transporte un message ou un rapport vers la MM ou l'AU d'un destinataire potentiel du message ou de l'expéditeur du message objet du rapport ou de l'essai.

remise des messages

Rec. U.81

Expédition des messages introduits dans une UER télex par un abonné télex d'origine pour être remis à un abonné télex de destination dans un réseau télex international.

remise différée

Suppl. n° 2 (II.4)

Procédure d'enregistrement et retransmission dans laquelle la retransmission des messages enregistrés est différée jusqu'à un moment prédéterminé.

remise du message/remise du texte

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Le dépôt du message est l'envoi par le terminal appelant de la totalité du message à l'UC avec enregistrement et retransmission avant sa remise ultérieure au terminal appelé.

remise en fonctionnement d'urgence

Glos. (VI.3)

Procédure visant à rétablir un lien de signalisation lorsque la liaison normale et toutes les liaisons de réserve sont défaillantes.

remise physique (RP)

Recs. F.400, X.400

Remise d'un message physique sous une forme physique, par exemple une lettre, par le truchement d'un système de remise physique.

remplissage de formulaire

Rec. Z.341

Activité consistant à insérer des *valeurs de paramètre* dans un *formulaire* et à soumettre le *formulaire* rempli au *système* commandé par l'*usager.*

remplissage numérique

Rec. G.701

Addition d'éléments de signal à intervalles réguliers dans un signal numérique, pour porter le débit numérique de sa valeur originale à une valeur supérieure spécifiée.

Remarque – Les éléments numériques ajoutés ne servent pas normalement à transmettre des informations.

rémunération pour utilisation en commun des circuits et des installations

Rec. D.000

L'expression *rémunération pour utilisation en commun* est applicable à la rémunération payée à l'Administration d'un pays **P** qui met ses moyens de télécommunication à la disposition des Administrations de plusieurs autres pays L_1, L_2, ..., L_n, pour l'écoulement de différents trafics internationaux. Cette rémunération peut s'appliquer à des circuits comme à des équipements de commutation. Tout en restant sous le contrôle du propriétaire, l'utilisation peut être partagée de n'importe quelle manière adéquate avec d'autres Administrations (y compris l'Administration qui est propriétaire des installations). Cette dernière fixe le prix pour l'utilisation en commun:

a) soit d'après le nombre d'unités de trafic;

b) soit d'après un montant fixe, fixé pour une certaine durée et fondé sur le volume de trafic estimé et sur ses caractéristiques dans le temps.

rémunération pour utilisation exclusive des circuits

Rec. D.000

L'expression *rémunération pour utilisation exclusive* est applicable à la rémunération payée à l'Administration qui met à disposition ses circuits pour un transit direct, chacun de ces circuits étant affecté sur une base exclusive. Le volume du trafic, son origine et ses fluctuations dans le temps ne regardent pas l'Administration propriétaire et n'ont aucune influence sur la rémunération. Celle-ci se calcule circuit par circuit. Le propriétaire ne contrôle pas le trafic qui est écoulé sur le circuit. C'est ce qui correspond à un accord de location conventionnel entre Administrations.

Pour plus de clarté, il est précisé:

a) que l'expression générale *location*, utilisée jusqu'à présent, s'applique uniquement au cas mentionné au paragraphe cité au-dessus dans lequel une utilisation exclusive est accordée;

b) que l'expression *propiétaire* contenue dans les définitions ci-dessus se réfère à l'Administration qui reçoit la rémunération et qui concède des droits à une autre Administration. Le propriétaire peut avoir soit la proprété réelle, soit le droit irrévocable d'usage des installations.

renfoncement; saillie

Rec. T.411

Résultat d'un processus de formatage ou d'illustration qui positionne la séquence d'images de caractères d'une ligne de telle manière qu'elle commence à une certaine distance de la position de début de ligne dans le sens opposé à la direction du trajet des caractères.

renforcement

Rec. Z.341

Techniques utilisées pour renforcer visuellement une partie de la *zone de visualisation* afin de la mettre en valeur par rapport aux parties adjacentes, dans le but d'attirer l'attention de l'observateur sur cette zone.

renseignements classifiés

Rec. F.500

Connus sous le nom de "pages blanches", "pages jaunes", etc. dans le contexte des annuaires.

renseignements maritimes (préfixe 31)

Recs. E.216, F.126

On peut utiliser le préfixe 31 pour obtenir des renseignements spéciaux (position des navires, autorisation, tous télégrammes, etc.).

renvoi d'appel

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité d'acheminer un appel à destination d'un terminal vers un autre terminal désigné à l'avance par l'abonné demandé, en avisant le demandeur par un signal de service.

renvoi d'appel sans condition (RASC)

Rec. Q.82

Le service de renvoi d'appel sans condition (RASC) permet à un usager de demander au réseau de renvoyer vers un autre numéro tous les appels entrants adressés au numéro RNIS de l'usager, ou seulement ceux associés à un service de base spécifique. Les appels sortants de l'usager ne sont pas affectés. Lorsque ce service est activé, tous les appels sont renvoyés, quel que soit l'état de la ligne terminale. D'autres services permettent un renvoi conditionnel: renvoi sur occupation (RAO) et renvoi sur non-réponse (RANR).

renvoi d'appel sur non-réponse (RANR)

Rec. Q.82

Le service de renvoi d'appel sur non-réponse (RANR) permet à un usager de demander au réseau de renvoyer vers un autre numéro tous les appels entrants qui sont adressés au numéro RNIS de l'usager et qui rencontrent la situation de non-réponse, ou seulement ceux associés à un service de base spécifique. Les appels sortants de l'usager desservi ne sont pas affectés.

renvoi d'appel sur occupation (RAO)

Rec. Q.82

Le service de renvoi d'appel sur occupation (RAO) permet à un usager de demander au réseau de renvoyer vers un autre numéro tous les appels entrants qui sont adressés au numéro RNIS de l'usager et qui rencontrent une situation d'occupation ou seulement ceux associés à un service de base spécifique. Les appels sortants de l'usager ne sont pas affectés.

renvoi de données sans connexion (RSC)

Rec. Q.712

Un message "renvoi de données sans connexion" est émis pour indiquer au SSCS d'origine que le message de "données sans connexion" qu'il avait envoyé n'a pu être remis à sa destination. Un message "renvoi de données sans connexion" n'est envoyé que si l'option renvoi de message est incluse dans le message "données sans connexion".

Ce message est utilisé dans les protocoles de classes 0 et 1.

renvoi de référence

Rec. X.518

Résultat pouvant être retourné par un agent de système d'annuaire (DSA) qui ne peut pas effectuer une opération lui-même; ce résultat identifie un ou plusieurs autres DSA plus aptes à effectuer cette opération.

réparation

Voir:
maintenance corrective; réparation; dépannage.

répartiteur

Rec. Q.9

Bâti auquel aboutissent un certain nombre de conducteurs et qui est destiné à permettre de les relier les uns aux autres de toute manière voulue.

répartiteur d'entrée

Rec. Q.9

Répartiteur où sont amenées d'une part les lignes extérieures aboutissant au central téléphonique et, d'autre part, les extrémités des câblages intérieurs du central.

répartiteur intermédiaire

Rec. Q.9

Répartiteur interposé entre le répartiteur d'entrée et le commutateur manuel ou les organes du central automatique, ou interposé entre deux étages de sélection dans un central automatique.

répartiteur numérique

Rec. G.701

Structure assurant la souplesse d'interconnexion semi-permanente des voies et circuits numériques.

Remarque – Les liaisons numériques et les sections numériques ont généralement pour extrémités des répartiteurs numériques.

répartiteur numérique

Rec. M.300

Bâti où sont effectuées les interconnexions entre les sorties numériques de certains équipements et les entrées numériques d'autres équipements.

Voir la figure 6/M.300.

répartition dans le temps; répartition temporelle

Rec. Q.9

Séparation dans le domaine du temps de plusieurs voies de transmission entre deux points.

répartition dans l'espace; répartition spatiale

Rec. Q.9

Séparation dans le domaine de l'espace de plusieurs voies de transmission entre deux points.

répartition de la maintenabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Procédure mise en œuvre pendant la conception d'une *entité* en vue de répartir les exigences imposées aux *caractéristiques* de *maintenabilité* relatives à cette *entité* entre des sous-entités conformément à des critères données.

répartition des erreurs

Voir:
étalement d'erreurs; répartition des erreurs.

répartition en code

Rec. Q.9

Séparation de plusieurs voies de transmission par l'utilisation des valeurs spécifiques des codes appartenant au même ensemble.

répartition en fréquence; répartition fréquentielle

Rec. Q.9

Séparation dans le domaine des fréquences de plusieurs voies de transmission entre deux points.

repères de tabulations

Rec. T.416

Cet attribut spécifie les positions et les types d'une séquence de taquets de tabulation (voir le § 5.2.3 de la Recommandation T.416). La valeur du paramètre "position de tabulation" spécifie la distance en SMU, dans le sens du trajet des caractères, entre le bord gauche de la zone de positionnement et le taquet de tabulation.

répertoire (N)

Rec. X.200

Fonction (N) servant à traduire l'appellation globale d'une entité (N) en l'adresse (N – 1) du point d'accès à des services (N – 1) auquel cette entité est reliée.

répertoire des caractères graphiques télétex

Rec. T.61

Ensemble de tous les caractères graphiques qui peuvent être transmis entre les terminaux télétex et présentés par ces terminaux.

répertoire des caractères graphiques télétex de base

Rec. T.61

Liste complète des caractères graphiques dont la transmission est garantie par le service télétex et qui peuvent être présentés sur tous les terminaux télétex.

répertoire des caractères télétex

Rec. T.61

Ensemble de tous les caractères graphiques et fonctions de commande qui peuvent être transmis entre terminaux télétex.

répertoire des fonctions de commande télétex

Rec. T.61

Ensemble des fonctions de commande transmises entre terminaux télétex pour permettre de commander l'action du terminal récepteur.

répertoire des fonctions de commande télétex de base

Rec. T.61

Liste complète des fonctions de commande transmises entre terminaux télétex, dont l'effet sur le terminal récepteur est défini et garanti par le service.

répéteur

Rec. G.601

Appareil comprenant essentiellement un ou plusieurs amplificateurs ou *régénérateurs* et des organes associés, destiné à être employé en un point d'un milieu de transmission (voir les figures 1/G.601 et 2/G.601).

Remarque – Un répéteur peut assurer la transmission dans un seul ou dans les deux sens.

répéteur analogique

Rec. G.601

Répéteur qui assure l'amplification de signaux analogiques ou de *signaux numériques* et éventuellement d'autres fonctions, à l'exclusion de la *régénération* de *signaux numériques.*

répéteur régénérateur

Rec. G.601

Répéteur qui assure la *régénération* de *signaux numériques* et éventuellement d'autres fonctions.

Remarque – Cette définition n'est pas la même que celle donnée à la Recommandation G.701. Une définition appropriée par le CCITT du *répéteur,* n'existait pas au moment de la rédaction de la Recommandation G.701. Compte tenu de l'ensemble des définitions données dans la Recommandation G.601, il est souhaitable d'inclure la définition du *répéteur régénérateur* dans l'ensemble des définitions pour les systèmes de transmission, au lieu de le définir comme un dispositif, comme c'est le cas dans la Recommandation G.701.

répéteur régénérateur

Rec. G.701

Répéteur qui effectue la *régénération* des signaux numériques.

Remarque – Un répéteur régénérateur peut fonctionner dans un seul sens ou dans les deux sens de transmission et peut être alors qualifié selon le cas, d'"unilatéral" ou de "bilatéral".

répétition (RPT)

Rec. T.100

Ce code indique que le caractère graphique précédent doit être répété. Le nombre de répétitions est indiqué en binaire par les six bits de moindre poids du caractère suivant, choisis dans les colonnes 4 à 7. Le caractère lui-même n'est pas compris dans ce comptage. Cette fonction ne s'applique pas aux caractères de commande.

répondeur d'association

Voir:
entité d'application répondant à la demande d'association; répondeur d'association.

répondeur pour contrôle de continuité

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Dispositif mis en place à l'extrémité d'arrivée d'un circuit pour relier entre elles les voies aller et retour de ce circuit et qui, lorsqu'il détecte une fréquence de contrôle, renvoie une autre fréquence de contrôle à l'extrémité d'origine pour permettre le contrôle de continuité d'un circuit à 2 fils.

réponse

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Tout composant renvoyé à la suite d'un lancement d'opération.

réponse

Rec. T.62

Information de commande envoyée par le destinataire de la commande pour informer l'expéditeur de l'action engagée. La réaction à une réponse peut à titre exceptionnel prendre la forme d'une autre réponse.

réponse automatique

Suppl. n° 2 (II.4)

Réponse au signal d'appel donnée automatiquement par le terminal demandé, que ce terminal soit surveillé ou non.

réponse (dans une transaction)

Rec. Q.9

Signal ou signaux (émis, le cas échéant, comme une séquence de messages) contenant des informations sollicitées par une demande.

réponse du poste d'appel

Rec. V.25

Tonalité ou un signal transmis de l'équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) appelant en réponse à la détection de la tonalité de réponse, comme indiqué dans la Recommandation V.25.

réponse manuelle

Suppl. n° 2 (II.4)

Réponse au signal d'appel donnée par l'usager demandé pour indiquer qu'il est prêt à recevoir.

réponse manuelle

Rec. Z.341

Réponse d'un *usager* à l'invitation d'un *système*, qui peut comprendre la manœuvre de touches sur des *terminaux* ou aux répartiteurs de commutation, le remplacement d'un équipement, etc.

réponse normalisée en champ libre (en un point donné)

Rec. P.51

Différence entre le niveau spectral au tiers d'octave du signal produit par la bouche artificielle en un point donné dans le champ libre et le niveau spectral au tiers d'octave produit simultanément au PRB. On mesure la caractéristique en introduisant dans la bouche artificielle un signal complexe analogue à la voix artificielle (voir la Recommandation P.50), un bruit vocal aléatoire modelé ou un bruit rose.

réponse par message enregistré

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité assurée par l'abonné demandé ou le réseau sortant selon laquelle les appels arrivant à cet abonné peuvent être connectés à un émetteur de messages enregistrés.

réponse (primitive)

Rec. X.210

Primitive émise par un utilisateur du service pour exécuter, en un point d'accès au service particulier, une procédure précédemment appelée par une indication en ce point d'accès au service.

Remarque – Les réponses peuvent être positives ou négatives.

repos

Voir:
travail; repos.

repos (en code Morse)

Rec. R.140

Désignation d'un des 2 états significatifs en code Morse, l'autre étant désigné par "travail".

représentation de repli

Rec. T.412

Cet attribut spécifie une séquence de caractères qui peuvent être mis en image au lieu de l'attribut "information de contenu", lorsqu'un destinataire du document n'est pas capable de décoder et/ou de mettre en image la portion de contenu.

représentation graphique d'état

Rec. Z.100

Symbole d'état comportant les éléments graphiques utilisés pour étendre le *LDS/GR* au *LDS/PE*.

représenter

Rec. T.51

a) Action d'utiliser une combinaison d'éléments binaires déterminée comme signifiant un caractère d'un jeu qui a été désigné et appelé; ou

b) action d'utiliser une séquence d'échappement comme signifiant une fonction de commande supplémentaire.

REPRISE

Rec. Z.333

Continuer une activité suspendue au préalable.

reproductibilité (des résultats)

Rec. X.290

Caractéristique d'un test élémentaire, d'après laquelle des exécutions répétées sur la même IUT conduisent au même verdict; par extension, caractéristique d'une suite de tests.

réseau

Rec. X.300

Ensemble de nœuds et de liaisons assurant des connexions entre deux accès définis, ou plus, afin de faciliter les télécommunications entre ces accès. Ainsi, un réseau réel peut, dans un cas particulier de communication:

a) assurer uniquement le transfert en mode transparent des informations (indépendamment de toute application); ou

b) avoir également une action sur les informations relatives à l'application proprement dite.

réseau

Rec. X.300

Toute combinaison d'un ou plusieurs commutateurs de circuit ou centraux, et/ou de réseaux, et/ou de FIF.

réseau

Rec. Z.337

Tous les centraux à prendre en considération du point de vue du service exploité dans un pays par une société.

réseau

Rec. Z.341

Tous les *centraux* à prendre en considération du point de vue du service exploité dans un pays par une Administration.

réseau à synchronisation despotique

Voir:
réseau despotique; réseau à synchronisation despotique.

réseau à synchronisation hiérarchisée

Voir:
réseau hiérarchisé; réseau à synchronisation hiérarchisée.

réseau à synchronisation mutuelle

Rec. G.701

Réseau synchronisé dont toutes les horloges sont, dans une certaine mesure, asservies les unes aux autres.

réseau à synchronisation mutuelle démocratique

Voir:
réseau démocratique; réseau à synchronisation mutuelle démocratique.

réseau à synchronisation oligarchique

Voir:
réseau oligarchique; réseau à synchronisation oligarchique.

réseau avec intégration des services

Rec. I.112

Réseau qui fournit ou contribue à fournir plusieurs services de télécommunications différents.

réseau de communication de données

*Rec. M.60, Série X**

Réseau pour données établi et exploité par des Administrations ou des organisations privées.

réseau de communication de données (RCD)

Recs. M.30, M.60

Un RCD est un réseau de communication à l'intérieur d'un réseau de gestion des télécommunications (RGT) qui assure la fonction de communication de données (FCD) au point de référence q_3.

réseau de communication local (RCL)

Rec. M.30

Le RCL est un réseau de communication à l'intérieur d'un RGT qui assure la FCD normalement aux points de référence q_1 et q_2.

réseau de commutation

Rec. Q.9

Ensemble des étages de commutation d'un central de télécommunication.

réseau de distribution de lignes locales

Recs. G.960, I.430

Réseau de câbles et de fils qui sont actuellement installés entre un central local et les locaux de l'abonné.

réseau de gestion des télécommunications (RGT)

Rec. M.60

Un réseau de gestion des télécommunications assure les moyens de transporter et de traiter les informations relatives aux fonctions de gestion applicables au réseau de télécommunications.

réseau de rétablissement

Rec. M.495

Le réseau formé de l'ensemble des liaisons de rétablissement.

réseau de signalisation

Rec. Q.9

Réseau utilisé pour la signalisation par un ou plusieurs utilisateurs et constitué de points de signalisation et par des liaisons de signalisation qui les relient.

réseau de synchronisation

Rec. G.701

Ensemble de nœuds de synchronisation et de liaisons de synchronisation organisé pour la synchronisation des horloges situées dans ces nœuds ou rattachées à eux.

réseau de télécommunications

Rec. F.300

Moyen de télécommunication pour transmettre l'information vidéotex.

réseau de télécommunications

Voir:
réseau; réseau de télécommunications.

réseau démocratique; réseau à synchronisation mutuelle démocratique

Rec. G.701

Réseau à synchronisation mutuelle dont toutes les horloges ont le même rang et exercent le même pouvoir de commande sur les autres, la fréquence de fonctionnement du réseau (débit numérique) étant la moyenne des fréquences naturelles, c'est-à-dire non régulées de toutes les horloges.

réseau d'équilibrage d'effet local

Rec. P.10

Réseau électrique faisant partie d'un point d'équilibrage entre les sections à deux et à quatre fils d'un circuit de poste téléphonique et qui est destiné à régler l'*affaiblissement du trajet d'effet local*.

réseau despotique ; réseau à synchronisation despotique

Rec. G.701

Réseau synchronisé dans lequel une horloge maîtresse unique commande toutes les autres horloges.

réseau Gentex

Rec. U.140

Réseau télégraphique commuté employé par les Administrations ou exploitations privées reconnues pour assurer le service télégraphique public international.

réseau hiérarchisé à synchronisation mutuelle

Recs. G.701, Q.9

Réseau à synchronisation mutuelle dans lequel chaque horloge est caractérisée par un rang particulier qui détermine le pouvoir de commande qu'elle exerce sur les autres horloges, la fréquence de fonctionnement du réseau (débit numérique) étant une moyenne pondérée des fréquences naturelles de toutes les horloges.

réseau hiérarchisé ; réseau à synchronisation hiérarchisée

Rec. G.701

Réseau synchronisé dans lequel chaque horloge est caractérisée par un rang particulier qui détermine le pouvoir de commande qu'elle exerce sur les autres horloges.

réseau local de lignes (téléphoniques)

Rec. P.10

Ensemble des *lignes téléphoniques d'abonné* et des autres moyens nécessaires pour connecter les *abonnés* à leur *commutateur local*.

réseau mobile terrestre public

Rec. Q.1001

Un réseau mobile terrestre public (RMTP) est établi et exploité par une administration ou une EPR dans le but spécifique de mettre à la disposition du public des services de télécommunication mobiles terrestres. Un RMTP peut être considéré comme une extension d'un réseau fixe (par exemple, le (RTPC) ou comme une partie intégrante du RTPC. Dans le premier cas, il peut être considéré comme un ensemble de zones desservies chacune par un centre de commutation pour les services mobiles (CCM) et soumises à un plan de numérotage commun (par exemple, codes d'accès aux services) et à un plan d'acheminement commun (par exemple, définition d'un point d'accès); les CCM sont alors les interfaces fonctionnelles entre le réseau fixe et un RMTP pour l'établissement des communications. Dans le second cas, le RMTP peut être considéré comme un assemblage de fonctions logiques spécialisées dans des centres locaux numériques à commande par programme enregistré des RTPC/RNIS existants ou futurs, théoriquement intégrés dans un plan de numérotage et d'acheminement communs.

réseau mobile terrestre public (RMTP)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Réseau public conçu spécialement pour l'exploitation de radiocommunications mobiles.

réseau mobile terrestre public (RMTP)

Rec. Q.9

Réunit plusieurs zones de *centre de commutation pour les services mobiles* à l'intérieur d'un plan de numérotage commun et d'un plan d'acheminement commun exploités par une Administration ou une EPR pour fournir des services mobiles terrestres publics à ses abonnés.

réseau mobile terrestre public de rattachement ; RMTP de rattachement

Rec. Q.9

Le RMTP dans lequel une station mobile est enregistrée en permanence.

réseau mobile terrestre public visité ; RMTP visité

Recs. Q.9, Q.1001

Le RMTP, autre que le RMTP de rattachement, dans lequel un abonné mobile se trouve.

réseau non synchronisé

Rec. G.701

Réseau dans lequel les signaux ne sont pas astreints à être synchrones.

réseau non synchronisé

Rec. Q.9

Réseau dans lequel les instants significatifs correspondants des signaux ne sont nécessairement ni synchronisés ni mésochrones.

réseau numérique

Voir:
réseau numérique intégré; réseau numérique.

réseau numérique avec intégration des services (RNIS)

Rec. Q.1100, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Réseau numérique intégré dans lequel on utilise les mêmes commutateurs numériques et les mêmes conduits numériques pour établir des connexions pour différents services (par exemple, le service téléphonique, les services de données).

réseau numérique avec intégration des services (RNIS)

Rec. I.112

Réseau avec intégration des services qui établit des connexions numériques entre interfaces usager-réseau.

réseau numérique intégré (RNI)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Réseau dans lequel les connexions sont établies par des commutateurs numériques et sont utilisées pour la transmission des signaux numériques.

réseau numérique intégré ; réseau numérique

Rec. Q.9

Combinaison de points nodaux de commutations numériques et de liaisons numériques qui utilise la transmission numérique intégrée, la commutation numérique et la signalisation par voie commune, pour établir des connexions numériques entre deux points ou plus pour faciliter la télécommunication et éventuellement d'autres fonctions.

réseau numérique ; réseau numérique intégré

Rec. I.112

Combinaison de nœuds numériques et de liaisons numériques qui utilise la transmission et la commutation numériques intégrées pour établir des connexions numériques entre deux ou plusieurs points afin d'assurer la télécommunication entre eux.

réseau oligarchique ; réseau à synchronisation oligarchique

Rec. G.701

Réseau synchronisé dans lequel un petit nombre d'horloges désignées se synchronisent mutuellement et commandent toutes les autres horloges.

réseau privé (en télégraphie)

Rec. U.140

Ensemble des terminaux pouvant établir des communications entre eux sans intervention des équipements de commutation du réseau public.

réseau privé fermé

Rec. U.140

Réseau privé ne permettant l'établissement de communications qu'entre les postes qui lui sont raccordés.

réseau privé pour données

*Série X**

Réseau établi et exploité par une organisation privée aux fins des applications de la transmission de données.

Remarque – Un réseau privé peut être relié à un ou plusieurs réseaux publics pour données, selon la réglementation nationale.

réseau public pour données

*Série X**

Réseau établi et exploité par une Administration pour mettre des services de transmission de données à la disposition du public. Il peut s'agir d'un service de transmission de données à commutation de circuits, à commutation par paquets, ou à location de circuits, selon la réglementation nationale. Le réseau public pour données peut acheminer le trafic d'autres services.

réseau ; réseau de télécommunications

Recs. I.112, Q.9

Combinaison de nœuds et de liaisons qui constituent des connexions entre deux ou plusieurs points en vue d'assurer la télécommunication entre eux.

réseau sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Réseau utilisé pour la signalisation par un ou plusieurs utilisateurs et constitué de points sémaphores et de canaux sémaphores qui les relient.

réseau sémaphore international

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Réseau utilisé pour la signalisation; il est constitué de points sémaphores et de canaux sémaphores qui les relient.

réseau sémaphore national

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Réseau utilisé pour la signalisation et constitué des points sémaphores nationaux et des canaux sémaphores qui les relient, y compris le point sémaphore national du centre tête de ligne relié au réseau sémaphore international.

réseau synchronisé

Rec. G.701

Réseau dans lequel les instants significatifs homologues de signaux choisis à cet effet sont réglés de manière à rendre ces signaux synchrones.

réseau synchronisé

Rec. Q.9

Réseau dans lequel les instants significatifs correspondants de signaux choisis à cet effet sont ajustés de manière à les rendre synchrones.

Remarque – Les signaux sont théoriquement synchrones, mais ils peuvent être mésochrones dans la pratique. On dit couramment de tels réseaux mésochrones qu'ils sont synchronisés.

réseau télégraphique public

Rec. U.140

Réseau de télécommunication constitué en vue de l'exécution d'un service télégraphique offert au public.

Remarque – Un réseau télégraphique public est fourni, exploité et contrôlé par une Administration ou par une exploitation privée reconnue.

resélection

*Série X**

Processus par lequel un ETTD, appelé dans la suite de cette définition ETTD A, peut demander à un ADP de libérer le circuit virtuel commuté établi entre l'ETTD A et un ETTD fonctionnant en mode arythmique et ensuite d'établir un nouveau circuit virtuel entre l'ETTD en mode arythmique et un autre ETTD, ETTD B, choisi et indiqué à l'ADP par l'ETTD A.

réservation de communications téléphoniques (préfixe 17)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 17 permet au demandeur de réserver une communication téléphonique par l'intermédiaire du service télex.

Ce message télex est acheminé vers l'opérateur compétent du service téléphonique international (ou national).

réservée (communication)

Rec. I.140

La communication peut être établie à l'instant t_1 explicitement spécifié au moment où la demande de communication a été faite (instant t_0). La libération de la communication et de la connexion se produit à l'instant t_3 explicitement spécifié également à t_0. La communication et la connexion ont une durée prédéterminée: elle est établie pour une période de temps spécifiée. En option, la libération de la connexion se produit à l'instant t_3 après une demande de libération faite à l'instant t_2 pendant la communication et a priori indéterminé ($t_3 - t_2$ est aussi court que possible). Cette option correspond à une durée non spécifiée de la communication et de la connexion ou à une possibilité de libération anticipée (voir la figure A-1/I.140).

reset (réinitialisation)

Rec. Z.100

Opération définie pour des *temporisateurs* permettant de les rendre inactifs. Voir la définition du terme *temporisateur actif.*

résistance de conversation

Rec. P.10

Résistance fixe, utilisée pour les essais, qui est égale à celle d'un microphone à charbon excité par un courant donné.

résolution

Rec. T.0

Une mesure de la possibilité de tracer les détails de l'image. Dans la transmission des fac-similés du groupe 3 et du groupe 4, la résolution est exprimée en éléments d'image ou pixels par mm (résolution horizontale) et lignes par mm (résolution verticale).

résolution des conflits d'accès

Rec. I.112

Arbitrage des demandes en conflit faites à une terminaison de réseau dans l'accès multipoint.

résolution du nom

Rec. X.518

Procédure permettant de localiser une entrée en comparant successivement chaque nom spécifique relatif (RDN) d'un nom visé avec un noeud de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT).

résolution répartie du nom

Rec. X.518

Processus de résolution du nom par plusieurs agents de système d'annuaire (DSA).

ressource

Rec. E.600

Tout ensemble d'entités pouvant être définies matériellement ou par conception à l'intérieur d'un réseau de télécommunications, dont l'usage peut être déterminé sans ambiguïté.

ressource

Rec. T.412

Cet attribut est utilisé pour établir une relation entre une description de classe d'objet dans le document échangé et une description de classe d'objet dans le document ressource (voir les § 2.3.10 et 3.5.9 de la Recommandation T.412).

ressource (du réseau)

Rec. Q.9

Moyens pour satisfaire une demande, stock duquel on peut s'approvisionner. En contexte avec le réseau de télécommunications, particulièrement les équipements de commutation, les faisceaux de circuits, les appareils de limitation d'écho et d'affaiblissement, les équipements pour l'émission d'annonces enregistrées, les positions d'opératrices, les banques de données faisant partie intégrale du réseau, etc.

ressources OSI

Rec. X.200

Ressources de traitement de données de communication de données qui concernent l'OSI.

restitution

Rec. R.140

Formation d'une succession dans le temps d'états significatifs résultant d'un signal reçu.

restriction d'identification de la ligne appelante (RILA)

Recs. I.250, Q.81

Service supplémentaire offert au demandeur afin de limiter la présentation au demandé du numéro RNIS et sous-adresse du demandeur.

restriction d'identification de la ligne connectée (RILC)

Recs. I.250, Q.81

Service supplémentaire offert à l'abonné connecté afin de limiter la présentation à l'abonné demandeur du numéro RNIS de l'abonné connecté.

restrictions à l'extraction

Voir:
fetch-restrictions; restrictions à l'extraction.

résultat

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Composant indiquant le résultat (succès ou échec) d'une opération.

résultat imprévu

Rec. X.290

Résultat non identifié ou répertorié dans la spécification d'un test élémentaire abstrait.

résultat prévu

Rec. X.290

Résultat identifié ou répertorié dans la spécification d'un test élémentaire abstrait.

résultats

Rec. X.290

Séquence d'événements de tests, avec leurs entrées/sorties respectives, identifiée par un concepteur de test abstrait, ou observée durant l'exécution du test.

resynchronisation de trame

Rec. R.140

Rétablissement d'un verrouillage de trame perdu.

rétablir

Rec. Z.341

Action de remettre en service certaines unités d'équipement; contraire de *retirer.*

rétablissement

Rec. M.60, Suppl. n° 6 (II.3)

Récupération de l'aptitude d'une entité à accomplir une fonction requise après une panne.

RÉTABLISSEMENT

Rec. Z.333

Remettre en service des organes d'équipement déterminés.

rétablissement 1 + 1

Voir:
fonction de rétablissement de transmission: rétablissement 1 + 1.

rétablissement de la transmission

Recs. M.60, M.495

Les différentes actions prises pour rétablir la transmission d'un signal affecté par une panne de transmission.

rétablissement de transmission direct

Voir:

fonction de rétablissement de transmission: rétablissement de transmission direct.

rétablissement d'un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Evénement consistant, après la disparition des causes de défaillance, en l'aboutissement de la procédure d'alignement initial entreprise sur un canal sémaphore; si aucune autre cause d'indisponibilité n'existe (c'est-à-dire si aucun blocage du canal sémaphore ne s'est produit depuis la défaillance), le canal sémaphore redevient disponible.

retard à la restitution (déconseillé)

Voir:

délai de restitution.

retard dû à la formation de queues

Glos. (VI.3)

Retard subi par un message de signalisation et résultant de la transmission séquentielle des unités de signalisation à la voie de signalisation.

retarder

Rec. M.30

Retenir la signalisation des informations sur les alarmes jusqu'à ce que la condition ait persisté durant un laps de temps prédéterminé.

retirer

Rec. Z.341

Action de demander au *système* de mettre hors service certaines unités d'équipement; le système conserve encore la connaissance de ces unités, de sorte qu'elles peuvent être remises en service grâce à l'*action de rétablissement.*

retour du chariot

Rec. S.140

Commande de mise en page qui fait déplacer la position d'impression ou d'affichage jusqu'à la première position de la même ligne.

retour ; retour de procédure

Rec. Z.100

Le *retour* d'une *procédure* est le transfert du contrôle à la *procédure* ou au *processus* appelant.

retour sous contrôle sur route normale

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure qui consiste à transférer sous contrôle, du trafic sémaphore d'une route sémaphore de secours vers la route sémaphore normale lorsque celle-ci est redevenue disponible.

retour sur canal sémaphore normal ; retour sur la liaison normale

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure qui consiste à transférer du trafic sémaphore d'un ou plusieurs canaux sémaphores de secours vers un canal sémaphore qui est redevenu disponible.

retour sur la liaison normale

Glos. (VI.3)

Procédure de transfert du trafic de signalisation d'une liaison de signalisation de réserve sur la liaison de signalisation normale lorsque cette dernière est à nouveau en état de fonctionnement.

RETRAIT

Rec. Z.333

Mettre hors service des organes d'équipement déterminés. Le système maintient un contact avec ces organes d'équipement, de sorte qu'ils peuvent être remis en service par l'action de RÉTABLISSEMENT définie ci-après, par reprise automatique ou dérogation manuelle.

retransmetteur (déconseillé)

Voir:
réémetteur (télégraphique).

retransmetteur à bande perforée (déconseillé)

Voir:
réémetteur à bande perforée.

retransmission automatique

Voir:
auto-forward; retransmission automatique.

retransmission forcée (procédure de)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure de correction d'erreurs utilisée pour compléter la procédure de retransmission cyclique préventive.

retrieval port; accès pour recherche

Rec. X.413

Accès permettant la recherche d'un ensemble de services abstraits dans service abstrait MS.

returned-content-entry; entrée contenu renvoyé

Rec. X.413

Type d'entrée de la base d'informations de messages enregistrés contenant le contenu renvoyé d'un message précédemment déposé.

réunion

Rec. F.710

Rassemblement d'un certain nombre de personnes à un moment et en un lieu donnés en vue de participer à une conférence.

revue de conformité statique

Rec. X.290

Revue visant à déterminer jusqu'à quel point les conditions de conformité statique sont remplies par l'IUT, et consistant en une comparaison de la PICS et des résultats de tous les tests de capacités portant sur les conditions de conformité statique exprimées dans la ou les Recommandations* concernées.

risque de première espèce

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité de commettre l'*erreur de première espèce* qui varie suivant la situation réelle (dans le cadre de l'*hypothèse nulle*). Sa valeur maximale est le *niveau de signification* du *test statistique.*

risque de seconde espèce

Suppl. n° 6 (II.3)

Probabilité, notée β, de commettre l'*erreur de seconde espèce*. Sa valeur dépend de la situation réelle et ne peut être calculée que si l'*hypothèse alternative* est suffisamment spécifiée.

risque du client

Voir:
(point du) risque du client.

risque du fournisseur

Voir:
(point du) risque du fournisseur.

RMTP d'accès

Rec. Q.1001

Le RMTP qui reçoit, par l'intermédiaire d'un réseau commuté public, un appel en provenance d'un abonné fixe à destination d'une station mobile. L'interconnexion avec différents réseaux publics peut se faire par l'intermédiaire de RMTP d'accès différents.

Le RMTP d'accès peut être le RMTP nominal, le RMTP visité ou tout autre RMTP.

RMTP de rattachement

Voir:
réseau mobile terrestre public de rattachement; RMTP de rattachement.

RMTP nominal

Rec. Q.1001

RMTP dans lequel une station mobile est enregistrée en permanence.

RMTP visité

Voir:
réseau mobile terrestre public visité; RMTP visité.

rodage

Suppl. n° 6 (II.3)

Méthode d'amélioration de la *fiabilité* du matériel, qui consiste à faire fonctionner chaque *entité* dans un environnement prescrit, avec *correction de panne*, remplacement ou élimination après chaque *défaillance*, pendant la *période initiale de défaillance* où l'*intensité de défaillance* décroît rapidement.

routage

Rec. X.200

Fonction d'une couche traduisant l'appellation d'une entité ou l'adresse du point d'accès aux services auquel l'entité est reliée en un itinéraire permettant d'atteindre l'entité.

route

Rec. Q.9

a) Les moyens de transmission (itinéraires, liaisons en fils, en câble, radioélectrique) utilisés ou à utiliser pour l'établissement de connexions permanentes ou commutées entre deux points.

b) Le trajet suivi ou à suivre dans un réseau pour la transmission d'un message ou l'établissement d'un appel entre deux points.

Remarque – Deux ou plusieurs routes peuvent être utilisées en tandem. L'ensemble du trajet entre les points extrêmes est aussi appelé route.

route

Recs. Z.335, Z.341

Entre deux centraux, ensemble de sous-groupes de circuits qui sont équivalents aux fins de l'acheminement. Le terme "route" équivaut à la notion de "faisceau de circuits" utilisée dans la Recommandation Z.337 et les Recommandations de la série E.

route de message (de signalisation)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Canal sémaphore ou canaux sémaphores consécutifs reliés en tandem qui sont utilisés pour transporter un message de signalisation de son point d'origine à son point de destination.

route du SSCS

Rec. Q.716, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Route constituée d'une liste ordonnée de nœuds où le SSCS est utilisé (origine, relais, destination) pour le transfert de messages du SSCS, de l'utilisateur d'origine du SSCS à l'utilisateur de destination du SSCS.

route sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Trajet prédéterminé représenté par la liste ordonnée des points sémaphores successifs qui peuvent être traversés par les messages de signalisation émis par un point sémaphore à destination d'un autre point particulier.

routine

Rec. Q.9

Ensemble ordonné d'instructions qui peut avoir un emploi général ou répété.

routine rentrante
Voir:
programme; routine rentrante; sous-programme rentrant.

routine réutilisable
Voir:
programme réutilisable;.

RPD de destination

Rec. X.110

Ensemble d'équipements et/ou de circuits permettant d'assurer une communication entre un CICD de destination et l'ETTD appelé.

RPD d'origine

Rec. X.110

Ensemble d'un équipement et/ou de circuits permettant d'assurer une communication entre un ETTD appelant et le CICD d'origine.

rubrique de menu

Rec. Z.341

Brève description d'une rubrique dans un menu, facultativement accompagnée d'une *identité de sélection*, pour permettre d'effectuer un choix par entrée de cette identité.

rythme des bits

Rec. Q.9

Information de rythme envoyée par la terminaison de commutateur et utilisée par la terminaison de ligne pour récupérer l'information du train de bits numérique.

S

saillie

Voir:
renfoncement; saillie.

sans connexion (service)

Rec. Q.9

Mode de transfert de l'information à travers un réseau, entre des utilisateurs, sans établir une connexion logique ou un circuit virtuel.

saut (déconseillée)

Voir:
glissement commandé.

schéma d'annuaire

Recs. F.500, X.501

Ensemble de définitions et de contraintes concernant la structure de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT), les définitions de catégories d'objets, les types d'attribut et les syntaxes qui caractérisent la base de données de l'annuaire (DIB).

schéma de périodicité

Recs. Z.336, Z.341

Schéma indiquant les *jours d'enregistrement* (ou de *sortie des résultats*) et les jours sans enregistrement. Le jour de début positionne le laps de temps. Une fois activée, l'exécution des mesures (ou de la sortie des résultats) est effectuée selon le schéma jusqu'à ce qu'une commande de désactivation y mette fin.

seconde tonalité de numérotation

Rec. E.182

Tonalité informant le demandeur que le réseau a accepté l'information d'appel déjà transmise et l'invitant à fournir des informations supplémentaires.

secondes erronées (SE)

Rec. M.60

Une seconde erronée est une seconde comportant au moins une anomalie ou un défaut.

secondes gravement erronées (SGE)

Rec. M.60

Une seconde gravement erronée est une seconde dont le taux d'erreur sur les bits [tel qu'il peut être mesuré à l'aide d'une source de signaux quasi-aléatoire (SSQA)] est supérieur ou égal à 10^{-3} ou qui comporte au moins un défaut (à l'exclusion des glissements).

Une pseudo-seconde gravement erronée est une seconde qui contient au moins N1 anomalies [l'anomalie n'étant pas une erreur binaire, mais par exemple une indication d'erreur du type violation de code, erreur de contrôle de redondance cyclique (CRC), etc.] ou une faute (à l'exclusion des glissements). La valeur de N1 est un estimateur défini pour correspondre à un taux d'erreur sur les bits (TEB) de 10^{-3} par seconde. N1 est fonction de la précision des détecteurs d'anomalies.

secondes sans erreur (SSE)

Recs. E.800, M.60

Rapport du nombre d'intervalles d'une seconde pendant lesquels il n'est reçu aucun bit erroné au nombre total d'intervalles d'une seconde que compte l'intervalle de temps donné.

Remarque 1 – La durée de l'*intervalle de temps* doit être spécifiée.

Remarque 2 – On exprime habituellement ce rapport en pourcentage.

secteur de trame

Voir:

sous-trame; secteur de trame.

secteur de trame; sous-trame

Rec. Q.9

Séquence d'ensembles non contigus d'éléments numériques assemblés à l'intérieur d'une trame, chaque ensemble apparaissant à un taux égal à *n* fois le taux de répétition de trame (*n* étant un entier supérieur à 1).

secteur mort

Rec. T.0

Dans un appareil à cylindre, partie de la surface du cylindre dont le temps de balayage ne peut être utilisé pour transmettre des signaux d'image.

section (déconseillé)

Voir:

section numérique.

section d'assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. G.211

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3716 kHz) reliant deux répartiteurs d'assemblages de 15 groupes secondaires (ou deux points équivalents) consécutifs par l'intermédiaire d'au moins une liaison en ligne.

Voir la figure 3/G.211.

Remarque 1 – La notion de liaison en assemblage de 15 groupes secondaires est relative au 2^{e} procédé de modulation mentionné au § 1 de la Recommandation G.211. Elle est equivalente à la notion de liaison en groupe quaternaire du 1er procédé de modulation (900 voies téléphoniques).

Remarque 2 – Dans un pays faisant usage du 1er procédé, un assemblage de 15 groupes secondaires peut être transféré au répartiteur de groupes quaternaires sans inconvénients. Dans ce cas, l'assemblage de 15 groupes secondaires est transféré dans la position *3* (8620 à 12 336 kHz) au lieu de la position *1* (312 à 4028 kHz) exigée par la définition du point de transfert d'un tel assemblage (voir le § 6 de la Recommandation G.242). Par conséquent, ce point de transfert ne répond pas à cette définition et n'est pas l'extrémité d'une section d'assemblage de 15 groupes secondaires.

section d'assemblage de 15 groupes secondaires

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3716 kHz) reliant deux répartiteurs d'assemblages de 15 groupes secondaires (ou deux points équivalents) consécutifs, et relié à au moins une de ses extrémités à un équipement de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires. Elle est toujours partie constitutive d'une liaison en assemblage de 15 groupes secondaires.

Voir les figures 2/M.300 à 4/M.300.

section de base d'une connexion virtuelle

Rec. X.134

Une section de base d'une connexion virtuelle est soit une section de réseau d'accès, soit une section de réseau de transit, soit une section de circuit d'accès ou encore une section de circuit inter-réseaux.

section de circuit

Rec. X.134

Une section de circuit est soit une section de circuit d'accès, soit une section de circuit inter-réseaux.

section de circuit d'accès

Rec. X.134

Le circuit physique ou l'ensemble des circuits physiques qui relie un ETTD au CCD local. Il ne comprend aucune des parties de l'ETTD ou du CCD. Dans les Recommandations X.134 à X.137, on suppose que les procédures de la Recommandation X.25 sont utilisées sur une section de circuit d'accès.

section de circuit inter-réseaux

Rec. X.134

Le circuit physique ou l'ensemble des circuits physiques qui relie un CCD d'un réseau à un CCD d'un réseau différent. Il ne comprend aucune des parties de chacun des deux CCD. Dans les Recommandations X.134 à X.137, on suppose que les procédures de la Recommandation X.75 sont utilisées sur une section de circuit inter-réseaux.

section de circuit radiophonique

Rec. J.13

Partie d'un circuit radiophonique international compris entre deux points où la transmission s'effectue en fréquences vocales.

Dans le réseau international, une section de circuit radiophonique sera normalement obtenue en utilisant un équipement pour transmissions radiophoniques à courants porteurs. Exceptionnellement, elle est obtenue par d'autres moyens, tels que des câbles sous écran en paires dépupinisés ou légèrement chargés avec amplification ou des circuits fantômes d'un câble à paires symétriques (voir la figure 1/J.13).

section de circuit radiophonique

Rec. N.1

Trajet unidirectionnel, national ou international, pour transmissions radiophoniques compris entre deux stations où le programme est accessible aux audiofréquences. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes terrestres ou acheminés sur des circuits par satellite, à destination unique (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et les figures 1/N.1 et 3/N.1).

section de circuit télévisuel

Rec. N.51

Trajet unidirectionnel national ou international pour transmissions télévisuelles compris entre deux stations où le programme est accessible aux fréquences vidéo. Le trajet de transmission peut être établi par des systèmes terrestres ou acheminé sur des circuits par satellite, à destination unique (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et les figures 1/N.51 et 3/N.51).

section de connexion

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Section d'une connexion SSCS entre des points terminaux, ou entre un point terminal et un point intermédiaire, ou encore entre des points intermédiaires.

section de groupe primaire

Rec. G.211

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (48 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes primaires (ou deux points équivalents) consécutifs par l'intermédiaire d'au moins une liaison en ligne.

Voir la figure 3/G.211.

section de groupe primaire

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (48 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes primaires (ou deux points équivalents) consécutifs.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

section de groupe quaternaire

Rec. G.211

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3872 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes quaternaires (ou deux points équivalents) consécutifs par l'intermédiaire d'au moins une liaison en ligne.

Voir la figure 3/G.211.

Remarque – Comme la bande de fréquences occupée par l'assemblage n° 3 de 15 groupes secondaires (8620 à 12 336 kHz) se situe à l'intérieur de la bande de fréquences occupée par le groupe quaternaire de base (8516 à 12 388 kHz), la section de groupe quaternaire peut transmettre un groupe quaternaire ou un assemblage de 15 groupes secondaires.

section de groupe quaternaire

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (3872 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes quaternaires (ou deux points équivalents) consécutifs.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

section de groupe secondaire

Rec. G.211

Ensemble de moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (240 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes secondaires (ou deux points équivalents) consécutifs par l'intermédiaire d'au moins une liaison en ligne.

Voir la figure 3/G.211.

section de groupe secondaire

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (240 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes secondaires (ou deux points équivalents) consécutifs.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

section de groupe tertiaire

Rec. G.211

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (1232 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes tertiaires (ou deux points équivalents) consécutifs par l'intermédiaire d'au moins une liaison en ligne.

Voir la figure 3/G.211.

Remarque – Comme le 2^{e} procédé de modulation décrit au § 1 ne permet pas la constitution de groupes tertiaires, la notion de section de groupe tertiaire ne s'applique qu'au 1er procédé.

section de groupe tertiaire

Rec. M.300

Ensemble des moyens de transmission utilisant une bande de fréquences de largeur spécifiée (1232 kHz) reliant deux répartiteurs de groupes tertiaires (ou deux points équivalents) consécutifs.

Voir les figures 1/M.300 à 4/M.300.

section de ligne numérique

Rec. G.701

Section numérique réalisée au moyen d'un seul type de support de transmission artificiel tel que paire symétrique, paire coaxiale ou fibre optique.

Voir la figure 1/G.701.

Remarque – Une section de ligne numérique comprend des équipements de terminaison de ligne aux deux extrémités et des répéteurs régénérateurs si nécessaire, mais pas de multiplexeurs.

section de ligne numérique

Rec. M.300

Deux équipements terminaux de ligne consécutifs, le support de transmission qui les relie et le câblage interne des stations situé entre eux et leurs répartiteurs numériques adjacents (ou leurs équivalents), associés pour former l'ensemble des moyens d'émettre et de recevoir un signal numérique de débit spécifié entre deux répartiteurs numériques consécutifs (ou leurs équivalents).

Voir la figure 6/M.300.

Remarque 1 – Les équipements terminaux de ligne peuvent comprendre:

- des régénérateurs,
- des transcodeurs,
- des embrouilleurs,
- des dispositifs de téléalimentation en énergie,
- de localisation de défauts et
- de surveillance.

Remarque 2 – Une section de ligne numérique est un cas particulier de section numérique.

section de régénération (terme déconseillé)

Voir:
section élémentaire régénérée.

section de régulation de ligne (à paires symétriques ou coaxiales ou sur faisceau hertzien, etc.)

Recs. G.211, M.300

Dans un système à courants porteurs, section de ligne sur laquelle la ou les ondes pilotes de régulation de ligne sont transmises de bout en bout sans subir, en des points intermédiaires, une régulation d'amplitude qui leur soit particulière.

section de réseau

Rec. X.134

Une section de réseau comprend les éléments de réseau qui assurent une connexion virtuelle entre deux sections de circuit. Le pourvoyeur de réseau est responsable de la performance de la section de réseau.

section de réseau d'accès

Rec. X.134

Section de réseau reliée à (au moins) une section de circuit d'accès.

section de réseau de transit

Rec. X.134

Section de réseau comprise entre deux sections de circuit inter-réseaux.

section d'essais

Rec. R.140

Section de voie prise entre deux centres dotés d'appareils de mesure permettant de procéder à des essais de la transmission télégraphique.

section élémentaire amplifiée

Rec. G.601

Dans un sens de transmission donné, ensemble d'une *section élémentaire de câble* et du *répéteur analogique* qui le suit immédiatement, le tout étant situé entre deux *extrémités de section.*

section élémentaire amplifiée

Rec. G.701

Ensemble d'une section élémentaire de câble et du répéteur analogique qui la suit immédiatement dans un sens de transmission donné.

section élémentaire d'amplification (terme à proscrire dans ce sens)

Voir:
section élémentaire de câble.

section élémentaire de câble

Rec. G.601

Ensemble du support de transmission et des éléments accessoires éventuels tels que épissures, connecteurs ou câbles souples, situés entre deux *extrémités de section* consécutives (voir les figures 1/G.601 et 2/G.601).

section élémentaire de câble

Rec. G.701

Partie du support de transmission comprise entre deux extrémités de section consécutives.

Remarque 1 – Une section élémentaire de câble comprend généralement plusieurs longueurs de fabrication de câble interconnectées et des accessoires tels que des câbles souples nécessaires pour assurer la connexion du câble avec les appareils.

Remarque 2 – Le support de transmission peut être, par exemple, une paire coaxiale, une paire symétrique ou une fibre optique.

section élémentaire régénérée

Rec. G.601

Dans un sens de transmission donné, ensemble d'une *section élémentaire de câble* et du *répéteur régénérateur* qui la suit immédiatement, le tout étant situé entre deux *extrémités de section.*

Voir la figure 2/G.601.

section élémentaire régénérée

Rec. G.701

Ensemble d'une section élémentaire de câble et du répéteur régénérateur qui la suit immédiatement dans un sens de transmission donné.

section hertzienne numérique

Rec. M.300

Deux équipements terminaux hertziens consécutifs et le support de transmission qui les relie, associés pour former l'ensemble des moyens d'émettre et de recevoir un signal numérique de débit spécifié entre deux répartiteurs numériques consécutifs (ou leurs équivalents).

Voir la figure 6/M.300.

Remarque – Une section hertzienne numérique est un cas particulier de section numérique.

section homogène

Rec. G.212

C'est une section sans dérivation ni modulation d'aucune voie, groupe primaire, groupe secondaire, etc., établis sur le système considéré, à l'exception des modulations ou démodulations définies à l'extrémité de la section.

Tous les circuits fictifs de référence définis sous *circuit fictif de référence et circuit fictif de référence pour la téléphonie* sont composés de sections homogènes d'égale longueur (6, 9 ou 12 sections se on le cas,le nombre n'est pas spécifié pour les faisceaux hertziens transhorizon suivant le cas).

On admet qu'à l'extrémité de chaque section homogène l'interconnexion des voies, des groupes primaires, des groupes secondaires, etc., s'effectue au hasard.

section internationale

Rec. M.300

Les sections numériques, les sections de groupe primaire, secondaire, etc., comprises entre deux stations frontières voisines situées dans des pays différents constituent des sections internationales. Certaines sections internationales peuvent se composer d'une seule section numérique, section de groupe primaire, secondaire, etc., acheminée sur des systèmes de grande longueur établis sur câbles sous-marins. Si le groupe primaire, secondaire, etc., international est acheminé par des pays intermédiaires sans subir le démultiplexage à son débit binaire caractéristique/sa bande de fréquences de base, les stations frontières situées aux extrémités de la section internationale numérique, de la section internationale de groupe primaire, secondaire, etc., sont toujours considérées comme voisines.

section internationale de circuit radiophonique à destinations multiples

Rec. N.1

Trajet unidirectionnel pour transmissions radiophoniques compris entre une station frontière et plusieurs autres stations frontières où l'interconnexion s'effectue aux audiofréquences (voir la remarque 2 de la Recommandation N.1 et la figure 4/N.1).

section internationale de circuit télévisuel à destinations multiples

Rec. N.51

Trajet unidirectionnel pour transmissions télévisuelles compris entre une station frontière et plusieurs autres stations frontières où l'interconnexion s'effectue aux fréquences vidéo (voir la remarque 2 de la Recommandation N.51 et la figure 4/N.51).

section internationale principale

Recs. M.60, M.900

Totalité de l'assemblage des sections nationales et internationales de groupe primaire ou secondaire comprises entre les points d'accès convenus pour les mesures aux deux centres terminaux internationaux (voir la Recommandation M.460). Ces points d'accès devraient être les mêmes que ceux convenus pour les extrémités des sections nationales principales que comporte la liaison louée.

Voir la figure 1/M.900.

section nationale

Rec. M.300

Les sections numériques et les sections de groupe primaire, secondaire, etc., comprises entre une station directrice ou sous-directrice et une station frontière d'un même pays sont désignées de façon générale par l'expression section nationale. En règle générale, une section nationale comportera plusieurs sections numériques, sections de groupe primaire, secondaire, etc. Les sections numériques, sections de groupe primaire, secondaire, etc., comprises entre deux stations directrices ou sous-directrices situées dans un même pays constituent également des sections nationales.

section nationale principale

Recs. M.60, M.900

Totalité de l'assemblage des sections nationales de groupe primaire ou secondaire reliant les points d'accès convenus au centre terminal national et les points d'accès convenus au centre terminal international.

Voir la figure 1/M.900.

section nationale terminale

Recs. M.60, M.900

Lignes et appareils compris entre les points d'accès convenus aux jonctions situées dans les locaux des abonnés et les points d'accès convenus correspondant au centre terminal national.

Voir la figure 1/M.900.

section nationale terminale

Recs. M.60, M.1010

Lignes et appareils qui relient l'installation d'un abonné au centre terminal national correspondant. On peut trouver des installations intermédiaires (par exemple, centraux téléphoniques) dans la section nationale terminale. Il est possible que ces installations ne soient pas munies d'appareils de mesure.

Voir la figure 2/M.1010.

section numérique

Recs. G.960, I.430

Ensemble des moyens de transmission numérique d'un signal numérique de débit spécifié entre deux points de référence consécutifs. Ce terme doit être précisé par le type d'accès assuré ou par un suffixe désignant l'interface V aux frontières de la section numérique. Par exemple:

- section numérique d'accès de base;
- section numérique d'accès à débit primaire;
- section numérique V_x.

section numérique

Rec. G.701

Ensemble des moyens de transmission numérique de signaux numériques d'un débit numérique spécifié entre deux répartiteurs numériques consécutifs ou des points équivalents (voir la figure 1/G.701).

Remarque 1 – Une section numérique peut constituer une partie ou la totalité d'une liaison numérique et comprend des équipements de terminaison à ses extrémités, mais pas de multiplexeurs.

Remarque 2 – Le cas échéant, l'indication du débit binaire ou l'ordre de multiplexage doit qualifier le terme.

Remarque 3 – Sauf indication contraire, une section numérique englobe les deux sens de transmission.

section numérique

Rec. M.300

Ensemble des moyens permettant d'émettre et de recevoir, entre deux répartiteurs numériques (ou leurs équivalents) consécutifs, un signal numérique de débit spécifié.

Voir la figure 6/M.300.

Remarque 1 – Une section numérique peut constituer une partie ou la totalité d'un conduit numérique.

Remarque 2 – Le cas échéant, l'indication du débit binaire doit accompagner le titre.

section principale

Rec. M.300

Les sections qui apparaissent lors de la division d'un conduit numérique, ou d'une liaison en groupe primaire, secondaire, etc., par les stations directrices et sous-directrices du conduit numérique, ou de la liaison en groupe primaire, secondaire, etc., sont désignées sections principales. Une section principale est la partie du conduit numérique, de la liaison en groupe primaire, secondaire, etc., située entre deux stations directrices ou sous-directrices voisines. En de nombreux cas, les stations directrices ou sous-directrices sont situées dans des pays différents. Dans le cas d'un pays qui a choisi d'avoir plus d'une station directrice ou sous-directrice, une section principale peut être entièrement située à l'intérieur de ce pays.

Voir la figure 2/M.460.

section radioélectrique numérique

Rec. G.701

Section numérique réalisée par des moyens radioélectriques (voir la figure 1/G.701).

sécurité de fonctionnement

Glos. (VI.3)

Dispositions prévues pour assurer la continuité de fonctionnement du système de signalisation en cas d'interruption de l'une ou des deux voies de données.

segment

Rec. D.12

L'unité de mesure utilisée pour la taxation du volume d'informations transmises dans un service à commutation par paquets est indépendante de la longueur maximale des paquets. Elle est appelée segment et sa longueur est de 64 octets.

Remarque – L'étude de la longueur à attribuer au segment est appelée à se poursuivre.

segmentation

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) pour mettre en correspondance une unité de données du service (N) avec plusieurs unités de données du protocole (N).

segmentation

Voir:
séquencement/segmentation.

segmentation/réassemblage

Rec. Q.712

Le domaine "segmentation/réassemblage" d'un message de données contient des informations qui servent à fractionner ou à réassembler des ensembles de données d'usager. C'est le bit indication de données à suivre (bit M). Il est utilisé uniquement dans les messages en mode connexion.

Le bit M est mis à la valeur 1 dans un message de données pour indiquer que d'autres données usager vont suivre dans un message subséquent.

Le bit M est mis à la valeur 0 dans un message de données pour indiquer que les données de ce message constituent la fin d'une série complète de données.

segmentation/réassemblage

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Si les données de l'utilisateur sont trop longues pour être transférées dans un seul message, on les segmente en un certain nombre de parties et on les réassemble à l'extrémité de réception.

sélecteur

Voir:
selector; sélecteur.

sélection

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision* qui indique que le choix entre plusieurs *entités d'information* est possible.

sélection

Rec. Z.100

Fourniture des *synonymes externes* nécessaires pour construire une *spécification de système* spécifique à partir d'une *spécification de système* générique.

sélection d'information d'entrée

Voir:

entry-information-selection; sélection d'information d'entrée.

sélection directe à l'arrivée

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité pour un terminal télex d'établir une communication avec un terminal d'un réseau privé désigné par le demandeur, sans intervention humaine dans le réseau privé.

sélection directe à l'arrivée

Rec. Q.730

Permet à un abonné d'appeler directement un autre abonné raccordé à un PABX ou à un autre système privé sans intervention d'opératrices, les chiffres SDA étant le(s) dernier(s) chiffre(s) significatif(s) du numéro RNIS demandé.

sélection directe à l'arrivée (SDA)

Rec. Q.81

Permet à un usager d'appeler directement un autre usager sur un commutateur privé RNIS ou un autre système privé, sans l'intervention d'une opératrice.

sélection directe à l'arrivée avec numérotation en deux temps

Suppl. n° 2 (II.4)

Sélection directe à l'arrivée utilisant pour désigner le terminal demandé dans le réseau privé deux séquences de numérotation, la première caractérisant le réseau privé et la seconde caractérisant le terminal demandé dans ce réseau, la première de ces séquences étant seule intégrée dans le plan de numérotation général du réseau télex.

sélection directe à l'arrivée avec numérotation intégrée

Suppl. n° 2 (II.4)

Sélection directe à l'arrivée utilisant pour désigner le terminal demandé dans le réseau privé, une séquence de numérotation unique constituée par un certain nombre de chiffres identifiant le réseau privé, suivis par des chiffres caractérisant le terminal demandé dans ce réseau, cette séquence constituant un numéro complet intégré dans le plan de numérotation général du réseau télex.

sélection directe d'un poste supplémentaire

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité de composer, à partir d'un poste qui a accès au réseau public, les numéros des postes supplémentaires d'un autocommutateur privé.

sélection directe d'un poste supplémentaire (SDPS)

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à un usager d'appeler directement un autre usager sur un autocommutateur privé à intégration des services ou un autre système privé, sans l'intervention d'un opérateur.

sélection du réseau de transit

Rec. Q.762

Information émise dans le message d'adresse initial pour indiquer le ou les réseaux de transit que l'appel doit utiliser.

sélection en mode menu

Rec. Z.341

Activité consistant à choisir une rubrique par la procédure de sélection en mode menu, et répétition de cette activité pour les *menus* suivants jusqu'à ce que la procédure donne autre chose qu'une nouvelle *sortie de menu.*

sélection (en réception télégraphique)

Rec. S.140

Opération primaire de la *traduction* par laquelle la *commande de fonction* ou le symbole à imprimer ou à traduire est choisi automatiquement ou non d'après le *sématème à la réception.*

sélection, négociation et indication des paramètres de contrôle de flux pour service de communication virtuelle

*Série X**

Service complémentaire offert à l'usager du service de communication virtuelle permettant à un ETTD en mode-paquet appartenant aux catégories 8 à 11 de choisir et de négocier la dimension du paquet et de la fenêtre ainsi que la signification du *numéro de séquence de paquet en réception* [P(R)] et qui permet en outre à l'ETCD d'indiquer la valeur appropriée de chaque paramètre à la fin de la phase d'établissement de la communication.

selector ; sélecteur

Rec. X.413

Paramètre utilisé dans les opérations abstraites pour sélectionner les entrées d'une base d'information.

SELF

Rec. Z.100

Expression Pid. Lorsqu'un *processus* évalue cette *expression,* le résultat est la *valeur Pid* de ce *processus. SELF* n'aboutit jamais à la *valeur "NULL".* Voir également les définitions des termes *PARENT (ASCENDANT), OFFSPRING (DESCENDANT), Pid.*

sémantique

Rec. Z.341

Règles et conventions qui régissent l'interprétation et la signification donnée à des constructions dans un langage.

sémantique

Rec. Z.100

La *sémantique* donne une signification à une entité: les propriétés qu'elle a, la manière dont son *comportement* est interprété, et toutes les conditions dynamiques qui doivent être remplies pour que le *comportement* de l'entité soit conforme aux règles *LDS.*

sémantique de fonction LHM

Rec. Z.341

Sémantique particulière à une ou plusieurs *fonctions LHM* dans le cadre des *domaines fonctionnels* (ou sous-domaines), produits par l'application de la *méthodologie* pour la spécification de l'*interface homme-machine.* Elle se fonde sur des *actions,* des *objets,* des *entités d'information* et leurs relations réciproques.

sématème (à l'émission)

Rec. R.140

Succession ininterrompue dans le temps d'états significatifs.

semi-duplex (déconseillé)

Voir:

simplex; à l'alternat.

semi-permanente (connexion)

Rec. I.140

Les connexions/éléments de connexion semi-permanents traversent un réseau de connexion.

Les connexions/éléments de connexion semi-permanents entre des points donnés peuvent être assurés pour un délai indéterminé après abonnement, pour une période fixe ou pour une période convenue dans une journée, une semaine ou un autre intervalle.

SENDER (émetteur)

Rec. Z.100

Expression Pid qui, lorsqu'elle est évaluée, donne la *valeur Pid* du *processus* ayant émis le *signal* qui a activé la *transition* en cours.

sensibilité différentielle

Rec. G.164

Différence, en dB, entre le niveau des signaux d'essai appliqués à la voie d'émission et à la voie de réception, au moment où se produit l'intervention.

séparateur d'adresse

Rec. Q.9

Caractère séparant les différentes adresses dans les signaux de sélection.

séparateur de blocs

Rec. E.131

Caractère indiquant que le caractère suivant est le premier caractère d'un bloc d'information supplémentaire.

séparateur (en LHM)

Recs. Q.9, Z.341

Caractère servant à délimiter des éléments de *syntaxe.*

séparation

Rec. T.412

Cet attribut spécifie les montants minimum de séparateurs entre le bloc utilisé pour formater le contenu de cet objet logique et le bloc adjacent le plus proche immédiatement subordonné au même objet physique immédiatement supérieur.

séparation

Rec. X.200

Fonction accomplie par une entité (N) pour identifier plusieurs unités de données du protocole (N) contenues dans une unité de données du service (N – 1). C'est la fonction inverse de la fonction de concaténation.

séparation des blocs

Rec. E.131

Information indiquant que le caractère suivant est le premier caractère d'un bloc d'information supplémentaire.

séparé logiquement (information de plan C)

Rec. I.122

Séparé logiquement signifie que l'information de plan C est envoyée séparément de l'information de plan U de l'une des manières suivantes:

1) sur une interface séparée physiquement;
2) sur un autre canal (créneau temporel) dans la même interface; ou
3) sur une liaison logique distincte dans le même canal (par exemple, le canal D).

séquence

Rec. Z.341

Symbole du *métalangage de subdivision* qui indique un ordre, de gauche à droite, des *entités d'information.*

séquence de caractères

Rec. T.411

Séquence de caractères devant être présentés sur une ou plusieurs lignes.

séquence de sélection

Rec. U.140

Suite de signaux de commutation vers l'avant fournissant à un commutateur toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une communication.

séquence d'échappement

Rec. T.51

Chaîne d'éléments binaires utilisée à des fins de commande dans les procédures d'extension de code et qui est constituée d'une ou plusieurs combinaisons d'éléments binaires. La première de ces combinaisons représente le caractère ÉCHAPPEMENT (1/11).

séquence d'échappement

Rec. T.61

Chaîne d'éléments binaires qui est utilisée à des fins de commande dans les procédures d'extension de code, et qui est formée de deux ou plus de deux combinaisons d'éléments binaires. La première de ces combinaisons correspond au caractère échappement.

séquence d'essai de bouclage; signal destiné à l'essai de mise en boucle

Recs. G.960, I.430, M.60, M.125

Information transmise pendant l'opération du bouclage dans le canal ou les canaux qui doivent être réacheminés par le bouclage.

séquence d'exploitation interactive

Recs. Z.317, Z.341

Une séquence d'exploitation interactive peut comprendre une seule séquence d'introduction de commande terminée, le cas échéant, par une instruction de fin, ou comporter une série de séquences d'introduction de commande ou d'actions spéciales. Ces dernières ont lieu quand, à la suite de l'exécution partielle d'une fonction, le système demande qu'on lui fournisse des informations supplémentaires sous la forme d'actions spéciales ou d'autres commandes pour lesquelles doivent intervenir le jugement, et éventuellement, la décision d'un individu.

séquence d'introduction de commande

Rec. Z.317

Une séquence d'introduction de commande contient un seul code de commande et, alternativement, une séquence d'un ou plusieurs blocs de paramètres et un nombre d'exécutions approprié.

Une séquence d'exploitation interactive peut être stoppée prématurément par l'usager par l'utilisation d'une séquence d'introduction de commande particulière. Cette dernière pourrait consister en une certaine commande indépendante de toute séquence d'exploitation interactive (par exemple, SORTIE, etc.).

séquence d'introduction de commande

Rec. Z.341

Séquence d'opérations nécessaires pour introduire une *commande* ou une série de *commandes.*

séquence d'introduction d'un bloc de paramètres

Rec. Z.341

Procédure utilisée pour entrer un *bloc de paramètres.*

séquence d'octets de commande

Rec. V.110

L'émission répétée d'au moins 32 octets de commande émis sans intervalle pour les voies à 64 kbit/s sans restriction et avec restriction. Dans le cas d'un échange de paramètres dans la bande (IPE) asynchrone, la séquence peut être interrompue, dans les limites des procédures.

séquence m : n

Rec. R.140

Séquence ininterrompue d'éléments de signal bivalents, d'états significatifs alternés, et de durées égales à m et n intervalles unitaires, respectivement.

sequence-number ; numéro d'ordre

Rec. X.413

Attribut identifiant sans ambiguïté une entrée. Les numéros d'ordre sont attribués par ordre croissant.

séquence numérique de référence MIC (SNR)

Recs. G.101, Q.43

La séquence numérique de référence MIC est une des séquences de code MIC possibles qui, décodée par un décodeur idéal, produit un signal sinusoïdal analogique à la fréquence de référence d'essai admise (c'est-à-dire un signal nominal de 800 ou 1000 Hz décalé de façon appropriée) à un niveau de 0 dBm0.

Réciproquement, un signal sinusoïdal analogique à 0 dBm0 à la fréquence de référence d'essai, appliqué à l'entrée d'un codeur idéal, engendrera une séquence numérique de référence MIC.

La Recommandation G.711 définit certaines séquences numériques de référence MIC par rapport à la loi A et à la loi μ.

séquencement/segmentation

Rec. Q.712

Le domaine "séquencement/segmentation" contient les informations nécessaires aux fonctions suivantes: numérotation en séquence, régulation de trafic, segmentation et réassemblage.

séquentielle

Rec. I.140

Une connexion a une configuration séquentielle quand ses éléments de connexion sont établis et libérés séquentiellement, c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir à un moment donné qu'un seul élément de connexion ou qu'une seule chaîne d'éléments de connexion à la fois.

série de paires d'octets de données INFÉRIEUR-SUPÉRIEUR

Rec. V.110

L'émission de six octets groupés en trois paires de données INFÉRIEUR-SUPÉRIEUR, l'octet de données INFÉRIEUR étant émis dans chaque paire avant l'octet de données SUPÉRIEUR. Les six octets sont émis sans intervalle pour les voies à 64 kbit/s sans restriction et avec restriction.

série des chiffres

Rec. S.140

Série de *caractères* dans laquelle sont groupés en majeure partie les chiffres, des signes de ponctuation et certaines fonctions d'un *code télégraphique* avec *inversion.*

série des lettres

Rec. S.140

Série des *caractères* dans laquelle sont groupées en majeure partie les lettres et certaines fonctions d'un *code télégraphique* avec *inversion.*

servibilité (d'un service)

Recs. E.800, M.60

Aptitude d'un *service* à être obtenu à la demande d'un *usager* et à continuer d'être fourni pendant la *durée* voulue, avec des tolérances spécifiées et dans des conditions données.

Remarque – La *servibilité* peut être subdivisée en l'*accessibilité* et la *continuabilité* de ce *service.*

service

Recs. E.800, M.60

Ensemble de fonctions offertes à un *usager* par une organisation.

service

Rec. Z.100

Autre moyen possible de spécifier un *processus.* Chaque *service* peut définir un *comportement* partiel d'un *processus.*

service à la demande ; service de télécommunications à la demande

Rec. I.112

Service de télécommunications dans lequel la communication est établie presque immédiatement en réponse à une demande de l'usager formulée au moyen de la signalisation usager-réseau.

service abstrait

Rec. X.407

Ensemble de possibilités qu'un objet offre à un autre objet par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de ses accès. Le premier est appelé fournisseur de service abstrait (fournisseur), le deuxième objet, usager du service abstrait (usager). Chaque accès en question doit être soit symétrique, soit asymétrique et s'il est asymétrique, il doit être soit un accès d'usager, soit un accès de fournisseur.

Un service abstrait peut avoir un nombre quelconque d'usagers et de fournisseurs.

service abstrait MS

Voir:

MS abstract-service; service abstrait MS.

service automatique

Rec. E.100

Le service automatique comporte la composition par l'abonné demandeur (au cadran ou au clavier d'appel) du numéro nécessaire pour obtenir directement le poste demandé.

service automatique de cartes de crédit

Suppl. n° 1 (II.2)

Le paiement des taxes des communications s'effectue par l'intermédiaire d'une carte de crédit placée dans un appareil téléphonique spécialement adapté à cet effet ou par la composition du numéro de la carte de crédit. Une facture est envoyée ultérieurement au titulaire de la carte de crédit.

service centralisateur

Rec. D.180

Service d'une Administration (ou d'un organisme de radiodiffusion fournissant éventuellement des circuits pour le service international) qui reçoit les commandes de circuits internationaux (radiophoniques et/ou télévisuels) présentées par les organismes de radiodiffusion de son propre pays ou par un organisme de radiodiffusion d'un autre pays ou par le service centralisateur d'une autre Administration et qui doit veiller à ce que toutes les dispositions appropriées pour mettre à disposition les circuits commandés soient prises.

service centrex

Suppl. n° 1 (II.2)

Ce service offre aux abonnés, par l'intermédiaire d'un central téléphonique public spécialement équipé, des facilités d'exploitation qui ne sont normalement disponibles que dans les autocommutateurs privés (par exemple, sélection automatique interne, position d'opératrice, accès direct au réseau, sélection directe des postes supplémentaires, transfert d'appels).

service collectant les informations relatives à la disponibilité des systèmes

Recs. M.60, M.721

Le service collectant les informations relatives à la disponibilité des systèmes est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique associé à un ou plusieurs centres internationaux. Il rassemble et diffuse les renseignements concernant l'indisponibilité des systèmes de télécommunications, qui affecte le service automatique international. Le terme "disponibilité" est utilisé ici dans son sens le plus large.

service complémentaire

Suppl. n° 2 (II.4)

Service pouvant être mis, sur demande, à la disposition d'un usager d'un réseau de télécommunications en plus du service de base offert par ce réseau.

Remarque – Un service complémentaire peut être offert communication par communication ou pour une période déterminée.

service complémentaire facultatif offert aux usagers

*Série X**

Elément de service n'appartenant pas à l'ensemble des éléments qui forment un service de base offert aux usagers, mais qui l'améliore.

Remarque 1 – On peut considérer que les services complémentaires facultatifs offerts aux usagers par les Administrations sont essentiels (E) ou additionnels (A). Les services E seront offerts par les Administrations pour le service international. Les services A seront offerts par les Administrations pour le service national et pourront être offerts au service international sur la base d'un accord bilatéral.

Remarque 2 – Les services complémentaires facultatifs offerts aux usagers peuvent être utilisés à discrétion par les abonnés/usagers. Dans les services avec commutation, l'exploitation peut se faire: pour une période de temps convenue, ou sur la base des appels (sur contrat ou par voie de négociation).

Remarque 3 – On utilise l'expression simplifiée "service complémentaire" en rapport avec les interfaces et la signalisation ou dans d'autres contextes. Ces services complémentaires ne sont pas nécessairement des services complémentaires facultatifs offerts aux usagers. On notera également que l'expression "service complémentaire" est très souvent utilisée dans un sens général.

service complémentaire offert aux usagers

*Série X**

Service pouvant être mis à la disposition d'un usager, sur demande, et fourni dans le cadre d'un service de transmission dans un réseau public pour données.

service comportant un troisième correspondant

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné occupé de maintenir la communication en cours et d'établir une communication avec un troisième correspondant. Les options ci-après sont alors possibles: passage d'une communication à l'autre, établissement d'un trajet de conversation commun entre les trois correspondants et établissement d'une liaison entre les deux autres correspondants.

service comportant un troisième correspondant

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à un usager ayant une communication active de la maintenir, d'appeler un troisième correspondant, de passer le cas échéant d'une communication à l'autre (le caractère privé des deux appels étant assuré) et/ou de libérer une communication et de reprendre l'autre. L'usager desservi a la faculté de prendre un abonnement lui permettant de réunir les deux communications en une conversation à trois.

service confirmé

Rec. X.210

Service qui entraîne une confirmation explicite de la part du fournisseur de service. Il n'existe pas nécessairement de relation entre cet élément de service et une réponse fournie par l'utilisateur de service équivalent.

service conversationnel

Rec. I.113

Service interactif qui assure une communication bilatérale au moyen de transfert d'information en temps réel (sans mémorisation ni restitution) de bout en bout, d'usager à usager ou entre usager et serveur.

service d'aboutissement d'appels adressés à des abonnés occupés

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné qui constate l'état d'occupation d'une ligne de faire aboutir l'appel lorsque la ligne est libérée, sans qu'il ait à rappeler ou à attendre en ligne.

service d'affichage alphanumérique de renseignements relatifs aux abonnés

Suppl. n° 1 (II.2)

Affichage visuel, au poste téléphonique d'un abonné, des renseignements transmis au réseau téléphonique public ou reçus de ce réseau. Cet affichage concerne à la fois les renseignements relatifs aux communications de départ et/ou d'arrivée.

service d'appel avec transfert automatique de taxe

Suppl. n° 1 (II.2)

Sur indication préalable, et après accord mutuel entre les deux parties, il est procédé à l'imputation automatique au compte de l'abonné demandé des taxes relatives à la communication qui lui était destinée.

Aucune variante n'a été définie jusqu'ici.

service d'appels à destination d'un poste dont le combiné est décroché

Suppl. n° 1 (II.2)

Service qui rend possible l'établissement de communications avec un poste dont le combiné est décroché, permettant ainsi la surveillance du domicile (des locaux) de l'abonné appelé.

service d'appels à destination fixe

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné d'établir une communication avec un numéro de téléphone prédéterminé uniquement en décrochant le combiné.

service d'appels d'urgence

Suppl. n° 1 (II.2)

Un moyen rapide et facile est mis à la disposition du demandeur en vue de fournir à l'organisation appropriée (par exemple: corps de pompiers, police, ambulance), des renseignements sur une situation d'urgence.

service de base

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, ensemble des caractéristiques propres à un service.

service de base

Rec. Q.9

Type de service fondamental, ou service le plus communément fourni dans un réseau de télécommunications. Il constitue la base sur laquelle des services supplémentaires peuvent être ajoutés.

service de circuit permanent; service de circuit de télécommunications permanent

Rec. I.112

Service de télécommunications dans lequel la communication est établie en réponse à une demande de l'abonné formulée au moyen d'un message d'exploitation ou d'administration.

Remarque – La libération de la chaîne de connexion s'effectue de la même façon que son établissement.

service de circuit réservé; service de circuit de télécommunications réservé

Rec. I.112

Service de télécommunications dans lequel la communication est établie à un moment précisé à l'avance par l'usager, en réponse à une demande de l'usager formulée au moyen de la signalisation usager-réseau.

Remarque – La durée de la communication, ou le moment de la libération de la chaîne de connexion, peuvent également être spécifiés à l'avance par l'usager.

service de communication conférence

Suppl. n° 1 (II.2)

Le service offre la possibilité d'établir une communication téléphonique entre un nombre déterminé d'abonnés.

service de communication conférence unilatérale

Suppl. n° 1 (II.2)

La conférence unilatérale consiste en une liaison unidirectionnelle établie entre un demandeur et deux ou plusieurs parties dans laquelle le trajet de conversation est utilisé du demandeur vers les autres parties connectées. La communication peut être établie soit par une opératrice soit par un dispositif automatique programmé par le demandeur à partir de son poste.

service de communication de données avec commutation de circuits

Rec. D.20

Service nécessitant l'établissement d'une communication de données avec commutation de circuits, avant que les données puissent être transférées entre les équipements terminaux de traitement de données.

service de communication établie par l'abonné et assistée par une opératrice

Voir:
communication établie par l'abonné et assistée par une opératrice.

service de comptabilité sélective

Suppl. n° 1 (II.2)

Un certain nombre de comptes téléphoniques distincts sont associés à un équipement de raccordement du central et le compte au débit duquel doivent être portées les taxes afférentes à une communication donnée est identifié lors de l'établissement de la communication.

service de comptes transférés (service TA) dans le service international de transmission de données

Rec. D.30

Service par lequel les Administrations intéressées acceptent que les taxes afférentes aux communications internationales établies par l'intermédiaire du service de transmission de données à commutation par paquets soient acquittées par un tiers, qui s'est déclaré responsable de ce paiement, au lieu d'être imputées au demandeur. Il s'agit d'un service facultatif qui doit faire l'objet d'accords mutuels entre Administrations.

service de conférence audiographique

Rec. F.710

Type de STC dans lequel on échange des signaux vocaux en même temps que des informations non vocales (données, textes, données graphiques, etc.), à l'exception des signaux vidéo et de la signalisation.

service de consultation

Rec. I.113

Service interactif qui donne la possibilité d'avoir accès aux informations mises en mémoire dans les centres de base de données. Ces informations sont envoyées à l'usager uniquement sur demande. Les informations peuvent être consultées sur une base individuelle, c'est-à-dire que le moment où une séquence d'informations doit commencer est sous le contrôle de l'usager.

service de consultation de programmes sonores

Rec. I.113

Consultation sur demande (mise en route par l'usager) de musique et d'autres informations en audiofréquence.

service de couche

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Capacité que possèdent la couche (N) et les couches sous-jacentes et qui est fournie aux entités ($N + 1$) à la frontière entre la couche (N) et la couche ($N + 1$).

service (de couche)

Rec. Q.9

Ensemble de fonctions offertes ou exécutées par une entité dans une couche d'un protocole, pour le compte d'une entité d'une autre couche.

service de demande automatique d'une communication

Suppl. n° 1 (II.2)

Sur indication préalable de l'abonné, une communication peut être établie automatiquement à partir de son poste téléphonique, avec un numéro de téléphone ou un service particulier (à l'exception du service du réveil) à une date et à une heure spécifiées.

service de distribution

Rec. I.113

Service caractérisé par une circulation unilatérale d'informations d'un point donné d'un réseau à d'autres emplacements (multiples). Les services de distribution sont divisés en deux classes: service distribué avec contrôle de présentation par l'usager et service distribué sans contrôle de présentation par l'usager.

service de garantie

Rec. D.30

Service dans lequel toutes les taxes relatives à l'élément variable des communications sont imputées à un garant résidant dans le pays d'origine et non aux abonnés demandés du pays de destination. L'abonné du pays de destination indique l'adresse de réseau à laquelle s'applique la procédure. Il désigne en outre le garant situé dans le pays d'origine. Ce garant règle à titre privé les comptes avec l'abonné du pays de destination.

service de libre-appel international (SLAI)

Rec. E.152

Accorde à un abonné, dans un pays donné, la faculté de se faire allouer, par l'intermédiaire de sa propre Administration, un ou plusieurs numéros de téléphone spéciaux dans un ou plusieurs autres pays pour permettre à des usagers situés dans ce ou ces pays correspondants de l'appeler sans acquitter aucune taxe. Toutes les taxes des communications et redevances seront acquittées en totalité par l'abonné au service. A court terme, certains pays peuvent ne pas être en mesure de fournir le SLAI à l'appelant avec la gratuité complète.

service de limitation des appels d'arrivée

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité offerte à l'Administration ou à l'abonné d'interdire l'accès à une ligne téléphonique de toutes ou de certaines communications d'arrivée.

Aucune variante n'a été définie jusqu'ici.

service de limitation des communications de départ

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné d'empêcher l'établissement de toutes ou de certaines communications de départ et/ou des manœuvres de commande de services à partir de son poste téléphonique.

service de location de circuits pour transmission de données

*Série X**

Service consistant à mettre à la disposition d'un usager (ou d'un groupe d'usagers) pour son (ou leur) utilisation exclusive un circuit (ou plusieurs circuits) du réseau public pour données.

Remarque – Lorsque ce service est assuré avec seulement deux équipements de terminaison du circuit de données, on a affaire à une transmission de poste à poste; lorsque le service est assuré avec plus de deux équipements, on a affaire à une transmission multipoints.

service de messagerie

Recs. F.400, X.400, Suppl. n° 1 (II.4)

Service fourni par les systèmes de messagerie.

Remarque 1 – Le service peut être fourni par des domaines de gestion d'administration ou des domaines de gestion privés.

Remarque 2 – Exemples de services de messagerie:

- le service de messagerie de personne à personne (service MPP);
- le service de transfert de message (service TM).

service de messagerie

Rec. I.113

Service interactif qui offre une communication d'usager à usager entre usagers individuels au moyen de mémorisation et de restitution, de boîte de courrier et/ou de fonctions de traitement de message (par exemple: édition d'information, traitement et conversion).

service de messagerie de personne à personne

Recs. F.400, X.400

Service d'échange de messages entre utilisateurs appartenant au même domaine de gestion ou à des domaines de gestion différents mettant en œuvre un traitement des messages fondé sur le service de transfert de messages.

service de messages entre terminaux vidéotex (déconseillé)

Voir:
conférence vidéotex.

service de mise en quarantaine

Rec. X.200

Facilité du service de session permettant de ne pas mettre à disposition de l'entité de présentation destinataire un nombre entier d'unités de données du service de session envoyées sur une connexion de session, tant qu'elles n'ont pas été explicitement libérées par l'entité de présentation expéditrice.

service de numéros de téléphone doubles

Suppl. n° 1 (II.2)

Deux numéros de téléphone sont attribués à un même abonné. L'un des numéros est connu du public, tandis que l'autre n'est révélé par l'abonné qu'à un nombre restreint de personnes. Lorsque l'abonné utilise les services "transfert d'appel" ou "ne pas déranger" pour le premier numéro, il peut quand même être atteint par les personnes qui utilisent le second numéro.

service de numéros universels

Suppl. n° 1 (II.2)

Facilité permettant à un abonné qui dispose de plusieurs postes téléphoniques installés dans différentes parties du pays d'être atteint à partir d'un endroit quelconque du pays, par l'intermédiaire d'un numéro déterminé. Les appels provenant d'abonnés, raccordés aux centraux situés dans certaines zones déterminées, seront acheminés vers les postes de ces zones (sous réserve de certaines restrictions) choisis par l'abonné ayant recours à ce service.

service de numérotation abrégée

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné d'établir une communication en composant un indicatif abrégé au lieu du numéro de téléphone complet.

service de numérotation par la voix

Suppl. n° 1 (II.2)

L'indication verbale d'un numéro de téléphone ou d'un nom permet d'établir une communication sans composer le numéro.

Ce service pourrait être mis en œuvre par le central ou par l'installation terminale de l'abonné.

service de priorité

Suppl. n° 1 (II.2)

Des dispositions sont prises dans les centraux téléphoniques afin d'attribuer un traitement préférentiel en ce qui concerne l'ordre de sélection des trajets ou des circuits pour les communications à destination de certains numéros.

service de prise d'une communication établie

Suppl. n° 1 (II.2)

Un abonné éloigné de son domicile peut prendre une communication sur sa ligne à partir d'un autre poste, en composant son propre numéro et/ou éventuellement un code spécial, après avoir été informé par un système radioélectrique d'appel unilatéral de l'existence d'une telle communication.

service de prolongement d'appel sans condition

Rec. Q.730

Permet à un usager d'avoir tous ses appels entrants, ou juste ceux associés avec le service de base, renvoyés par le réseau vers un autre numéro. Ce prolongement d'appel est mis en œuvre indépendamment de l'état de l'accès terminal (occupé ou libre) et sans que l'abonné ait eu préalablement la possibilité de répondre à l'appel.

service de prolongement d'appel sur occupation

Rec. Q.730

Permet à un usager d'avoir tous ses appels entrants, ou juste ceux associés avec le service de base, renvoyés par le réseau vers un autre numéro s'il est dans l'état occupé [occupation de l'abonné déterminée par le réseau (OCCR) ou occupation de l'abonné déterminée par l'abonné (OCCA)]. La Recommandation I.252 contient les définitions pour l'occupation dans un environnement RNIS. (OCCR apparaît lorsque les deux canaux B sont occupés par exemple).

service de rappel de date

Suppl. n° 1 (II.2)

Sur indication préalable de l'abonné, une communication est établie automatiquement avec son poste téléphonique à une date et à une heure spécifiées et, après détection d'une condition de réponse, un message enregistré lui est envoyé pour lui rappeler un événement particulier (par exemple, l'anniversaire d'un parent). On envisage deux versions de ce service:

a) dans chaque cas, l'abonné dicte le message approprié à transmettre;

b) le message à transmettre est choisi parmi plusieurs messages pré-enregistrés.

service de réacheminement des appels

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité offerte à un abonné de se faire attribuer un numéro de téléphone dans une autre zone et d'obtenir, à ses frais, le réacheminement automatique de tous les appels transmis à ce numéro vers un poste téléphonique installé dans ses locaux.

service de recherche de ligne libre dans un commutateur privé

Suppl. n° 1 (II.2)

Sélection automatique dans des lignes d'abonné groupées, d'une ligne libre à la réception d'un appel à destination du numéro d'appel général de l'abonné.

service de remise physique

Recs. F.400, X.400

Service fourni par un système de remise physique.

service de renseignements concernant les listes d'abonnés

Suppl. n° 1 (II.2)

Les usagers peuvent obtenir des renseignements concernant le numéro et éventuellement l'adresse et le nom d'un abonné au téléphone.

service de renseignements généraux sur les télécommunications

Suppl. n° 1 (II.2)

Service assuré par les opératrices ou par une machine parlante dans les langues les plus courantes, en vue de fournir des indications sur les services et facilités mis à disposition par les télécommunications dans un pays.

service de répétition de numéro

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour l'abonné, en composant un bref code, de faire répéter un numéro déjà composé.

service de réseau en mode connexion

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Service de réseau qui établit des connexions logiques entre des utilisateurs terminaux avant de transférer l'information.

service de réseau en mode sans connexion

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Service de réseau qui transfère l'information entre des utilisateurs terminaux sans établir ni connexion logique, ni circuits virtuels.

service de sélection directe d'un poste supplémentaire

Voir:

sélection directe d'un poste supplémentaire.

service de signal d'appel d'un numéro particulier

Suppl. n° 1 (II.2)

Un indicatif ID (d'identification) différent est attribué à chaque membre d'une famille. Si le demandeur désire parler à un membre particulier de la famille, il compose l'indicatif ID relatif à cette personne. La personne appelée est avertie qu'elle est demandée grâce à un type particulier de signal d'appel.

service de signalisation des dérangements dans le réseau

Recs. M.60, M.716

Le service de signalisation des dérangements dans le réseau est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique, qui doit être associé à chaque centre international ou qui doit être commun à plusieurs centres internationaux. Dans le cas où une relation donnée est assurée par plusieurs centres internationaux, il est bon de désigner l'un des services de signalisation des dérangements dans le réseau comme service principal pour cette relation. Au cas où ce qui vient d'être dit n'est pas possible pour des raisons pratiques, on peut confier à l'un des services de signalisation des dérangements dans le réseau, ou bien à un organisme central, la responsabilité de coordonner les activités des divers services de signalisation des dérangements dans le réseau qui entrent en jeu.

Ces arrangements fournissent aux organisations de maintenance d'autres Administrations un seul point de contact pour adresser les rapports de dérangements et signaler les problèmes de service qui concernent plusieurs centres internationaux.

Bien que le service de signalisation des dérangements dans le réseau soit essentiellement un élément de maintenance, il recevra en fait des rapports sur les difficultés se produisant dans le réseau, qui peuvent résulter d'opérations de gestion du réseau. Dans d'autres cas, les rapports sur des dérangements survenus dans le réseau peuvent être expliqués par des informations dont dispose déjà le centre de mise en œuvre et de commande pour la gestion du réseau, à savoir, des informations obtenues en raison de la responsabilité qu'exerce le centre en matière de surveillance du réseau. Par conséquent, pour éviter le double emploi des services de signalisation des dérangements, on pourrait obtenir des avantages considérables d'une liaison étroite entre le service de signalisation des dérangements dans le réseau et le centre de mise en œuvre et de commande pour la gestion du réseau (voir la Recommandation E.413).

Le service de signalisation des dérangements dans le réseau équipé de tous les moyens nécessaires est organisé:

a) pour pouvoir recevoir, de diverses provenances, des rapports sur les difficultés générales se produisant dans le réseau téléphonique international et les problèmes relatifs au service téléphonique international qui, au moment de leur présentation, ne peuvent être imputés à un circuit ou même, dans certains cas, à un centre international bien identifié, et

b) pour pouvoir transmettre de tels rapports à d'autres points et pour déclencher les opérations de localisation et de relève des dérangements.

service de signalisation des dérangements sur les circuits

Recs. M.60, M.715

Le service de signalisation des dérangements sur les circuits est un élément de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique, qui doit être associé à chaque centre international ou qui doit être commun à plusieurs centres internationaux.

Le service de signalisation des dérangements sur les circuits, équipé de tous les moyens nécessaires, est organisé pour pouvoir recevoir de diverses provenances des rapports sur les dérangements affectant un ou plusieurs circuits bien identifiés, pour pouvoir transmettre de tels rapports à d'autres services et pour déclencher les opérations de localisation et de relève des pannes.

Le service de signalisation des dérangements sur les circuits assumera les responsabilités et les fonctions qui leur sont assignées pour les circuits assurés par des systèmes de transmission et de commutation entièrement analogiques et pour ceux qui sont assurés par une combinaison de systèmes analogiques et numériques.

service de sous-réseau

Rec. X.300

Service assuré par les protocoles utilisés dans un sous-réseau pour un cas de communication. Ce service est le même à tous les points d'accès du service.

service de téléaction

Rec. I.112

Service de télécommunications assuré au moyen de messages courts, n'exigeant qu'un débit de transmission très faible, entre l'utilisateur et le réseau.

Remarque – Exemples de services de téléaction: téléalarme, télécommande, téléalerte.

service de télécommunications

Recs. I.112, M.60, Q.9

Service qu'une Administration offre à ses abonnés pour répondre à un besoin de télécommunications spécifique.

Remarque – Le service support et le téléservice sont des types de service de télécommunications. D'autres types seront peut-être identifiés ultérieurement.

service de télécommunications
Voir:
service; service de télécommunications.

service de télécommunications à la demande
Voir:
service à la demande; service de télécommunications à la demande.

service de téléconférence

Rec. F.710

Fournit les prestations nécessaires à la conduite d'une communication en temps réel entre des personnes ou des groupes de personnes se trouvant à deux endroits différents ou plus, à l'aide de réseaux de télécommunication.

service de télécopie

Rec. F.160

Service de télécommunications offert dans le but de transmettre des documents entre télécopieurs.

service de télémessages

Rec. F.50

Le service de télémessages est un service public international visant à permettre la transmission de messages en caractères codés introduits électroniquement, ou par d'autres moyens, dans les réseaux publics de télécommunications et remis en principe aux destinataires par le service postal du pays de destination.

service de télémesure (déconseillé)
Voir:
service de téléaction.

service de transfert automatique d'imputation de taxes

Suppl. n° 1 (II.2)

Imputation automatique au compte d'un abonné des appels établis à partir de n'importe quel poste téléphonique par des personnes prédésignées par cet abonné et identifiées par l'utilisation d'un numéro de code secret.

Ce service est semblable au service actuel de cartes de crédit mais ne fait pas intervenir d'opératrice. Il doit être assuré sur l'ensemble d'un réseau.

service de transfert d'appel en cas de numéro occupé

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné qui ne peut recevoir des appels, parce que sa ligne est occupée, de faire transférer ces appels.

service de transfert de messages

Recs. F.400, X.400

Service qui s'occupe du dépôt, du transfert et de la remise des messages pour d'autres services de messagerie.

service de transmission de données

Rec. X.300

Le service de transmission de données est le service offert par une Administration, une EPR ou n'importe quel exploitant d'un réseau privé afin de répondre à une demande de télécommunications. Il comprend les attributs techniques tels qu'ils sont perçus par l'usager ainsi que d'autres attributs liés à la fourniture du service, c'est-à-dire ayant trait à l'exploitation. Pour pouvoir utiliser les attributs techniques, il faut des mécanismes permettant d'accéder aux sous-réseaux, qui sont définis dans la Recommandation X.1 (service à commutation de circuits, service à commutation par paquets et service de circuits loués) ainsi que dans les Recommandations de la série I.230 et la Recommandation X.10, pour ce qui est de la transmission en transparence.

Remarque – On suppose que ce concept est l'équivalent du service support.

service de transmission de données à commutation de circuits

*Série X**

Service nécessitant l'établissement d'une communication de données avec commutation de circuits, avant que les données puissent être transférées entre les équipements terminaux de traitement de données.

service de transmission de données à commutation par paquets

*Rec. Q.9, Série X**

Service de transmission de données nécessitant éventuellement le groupement des données sous la forme de paquets et la décomposition de ces paquets.

service de transmission de messages

Suppl. n° 1 (II.2)

Un usager (abonné ou non) peut dicter un message à un appareil d'enregistrement et demander qu'il soit transmis pour le lendemain matin à un numéro particulier.

service de transmission d'un message verbal

Suppl. n° 1 (II.2)

A la requête du demandeur (abonné ou non), une opératrice transmet un bref message soit en appelant, à une heure fixée, un ou plusieurs numéros téléphoniques, soit en réponse à l'appel d'une personne bien déterminée (abonné ou non).

service de visioconférence

Rec. F.710

Type de STC dans lequel il est possible d'échanger à la fois des informations vocales et des images vidéo dynamiques en même temps que, à titre facultatif, une information visuelle fixe, une information de type télématique et des informations de service (identification de l'intervenant, demande de parole, etc.).

service demandé par l'usager

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant indiquant le mode de fonctionnement du support demandé par l'abonné demandeur.

service d'enregistrement de communications d'arrivée

Suppl. n° 1 (II.2)

L'enregistrement des détails de toute communication d'arrivée destinée à une ligne téléphonique déterminée (par exemple, le numéro du demandeur, l'heure du début de l'appel, l'heure de la réponse ou de l'abandon, l'heure de la libération de l'appel, à l'exception de l'enregistrement de la parole).

service d'enregistrement écrit des éléments de taxation

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné de demander que soient enregistrés par écrit de façon spécifique, le numéro appelé, la durée et le montant de la taxe des communications.

service des abonnés absents

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné qui ne peut répondre aux appels, parce qu'il est absent, de faire transférer ces appels vers:

- un service de réponse manuel,
- le numéro d'un autre abonné,
- une annonce enregistrée.

service des abonnés absents (en télégraphie et transmission de données)

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité d'indiquer automatiquement à un terminal demandeur, à l'aide d'un signal de service, qu'à l'initiative de l'abonné demandé, le terminal de ce dernier est indisponible.

service des renseignements internationaux (préfixe 12)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 12 permet à l'abonné demandeur de communiquer avec le service des renseignements internationaux. Il peut être suivi d'un indicatif de pays. Dans ce cas, la procédure à suivre pour établir la communication est décrite au § 4.3 de la Recommandation E.216 et au § 4.3 de la Recommandation F.126.

service des renseignements nationaux (préfixe 14)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 14 permet à l'abonné demandeur de communiquer avec un poste d'opérateur national ou international. Le type de service de renseignement à utiliser est décidé par l'Administration.

Remarque – Le préfixe 14 n'est pas toujours disponible dans toutes les stations terriennes côtières.

service d'identification d'appels malveillants

Suppl. n° 1 (II.2)

Assistance donnée aux abonnés – à la discrétion des Administrations – en vue de découvrir l'origine des appels malveillants, gênants ou incongrus.

service d'indicateur de taxe au domicile de l'abonné

Suppl. n° 1 (II.2)

Compteur au domicile de l'abonné indiquant les unités de taxe imputées.

service d'indication automatique verbale des éléments de taxation

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné de demander une indication verbale de la totalité ou d'une partie des éléments de taxation d'une communication.

service d'indication du numéro du demandeur

Suppl. n° 1 (II.2)

Service qui permet l'identification, par l'équipement terminal de l'abonné demandé, sous forme d'une indication visuelle ou verbale, du numéro de l'abonné demandeur.

Aucune variante n'a encore été définie.

service d'interception d'appels

Suppl. n° 1 (II.2)

Appels qui, dans l'impossibilité de parvenir au poste désiré pour des raisons telles que celles qui sont énumérées ci-après, peuvent être interceptés et dirigés vers une opératrice, une machine parlante ou une tonalité donnant à l'abonné demandeur l'information appropriée:

- changement d'un numéro particulier, y compris l'indication du nouveau numéro;
- dénumérotation collective ou changement de l'indicatif d'appel;
- faux renseignements dans l'annuaire téléphonique;
- composition d'un indicatif d'appel non attribué;
- composition d'un numéro ou de numéros prévu(s) dans le plan de numérotage mais non encore attribué(s) ou n'étant plus en service;
- voie(s) d'acheminement en dérangement;
- voie(s) d'acheminement surchargée(s);
- ligne d'abonné temporairement en dérangement;
- ligne d'abonné suspendue pour non-paiement.

service d'interruption d'une conversation en cours

Suppl. n° 1 (II.2)

Intervention d'une opératrice pour interrompre une conversation en cours, afin de permettre l'établissement d'une autre communication.

service distribué avec contrôle de présentation par l'usager

Rec. I.113

Service de distribution dans lequel l'information est fournie sous forme de séquence d'entités d'informations (par exemple, trames) avec répétition cyclique, de façon que l'usager ait la possibilité de choisir les entités d'information individuelles et puisse contrôler le début et l'ordre de l'information.

service distribué sans contrôle de présentation par l'usager

Rec. I.113

Service de distribution auquel les usagers peuvent accéder sans disposer d'aucun contrôle sur le début et l'ordre de la présentation de l'information qui est distribuée.

service du CCITT

Rec. X.300

Service défini dans les Recommandations du CCITT et devant être offert par les Administrations aux usagers. Différents types de services du CCITT peuvent être ainsi commercialisés, à savoir:

a) les services de transmission de données définis dans les Recommandations X.1 et X.2 (par exemple, services de transmission de données à commutation de circuits et à commutation par paquets et services de circuits loués);

b) les services faisant intervenir d'autres fonctions, en plus des fonctions assurant la capacité de transmission (par exemple, ADP, télex, télétex).

En plus du service de transmission de données, les usagers peuvent établir une application définie à titre privé.

Remarque – On suppose que ce concept est l'équivalent du service de télécommunications.

service du réveil

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné de faire établir un appel ou des appels de réveil sur sa ligne à une heure ou à des heures spécifiées à l'avance par lui et d'entendre une annonce appropriée lorsqu'il répond à cet appel.

service engendré par le fournisseur

Rec. X.210

Service engendré par le fournisseur de service.

service inter-réseaux

*Série X**

Mécanisme de signalisation concernant la gestion inter-réseaux dans la *procédure de supervision de la communication* entre des réseaux publics de données à commutation.

service interactif

Rec. I.113

Service qui fournit les moyens d'un échange bilatéral d'informations entre usagers ou entre usagers et serveurs. Les services interactifs sont divisés en trois classes de services: les services conversationnels, les services de messageries et les services de consultation.

service (libre-appel) international

Rec. D.115

Service dans lequel un numéro spécial ("libre-appel") peut être attribué à un abonné, les taxes afférentes à toutes les communications à destination de ce numéro spécial étant payées par l'abonné titulaire à la place du demandeur.

Remarque – Pour des raisons d'ordre technique ou autres, certaines Administrations d'origine peuvent appliquer à l'abonné demandeur une petite taxe d'utilisation.

service international de comptes télégraphiques et télématiques transférés

Recs. D.98, F.41

Service par lequel les Administrations concernées acceptent que les taxes afférentes aux services télégraphiques et télématiques soient acquittées par un tiers, qui s'est déclaré responsable de ce paiement, au lieu d'être perçues sur l'expéditeur.

Ce service est appelé *service TA.*

service international de télécommunications par satellite point à multipoint

Rec. D.185

Consiste à mettre à la disposition d'un client une ou plusieurs liaisons analogiques ou numériques internationales de télécommunication exclusivement réservées à l'utilisation pour laquelle elles ont été autorisées selon les dispositions figurant dans un contrat de location entre le client et les Administrations des pays à chaque extrémité des liaisons. Les Administrations ne sont en aucune manière tenues responsables du contenu de la transmission ou de l'application des lois concernant le droit de reproduction.

service international de télécommunications point à multipoint par satellite

Rec. F.140

Service offert par les Administrations assurant la transmission par satellite de texte, de photographies ou de données, par exemple, vers des destinations multiples au moyen de stations terriennes uniquement réceptrices.

service "libre-appel"

Suppl. n° 1 (II.2)

Un numéro spécial ("libre-appel") peut être attribué à un abonné, lui permettant de recevoir des communications dont il accepte de payer les taxes à la place des demandeurs.

service maintien d'appel en mémoire

Rec. Q.83

permet à un usager d'interrompre les communications sur un appel/connexion existant(e) et de les rétablir plus tard s'il le souhaite. Après l'interruption de la communication, un canal B peut être réservé, ou non, pour permettre le lancement ou la cessation éventuelle d'autres appels. Cette réservation doit être fournie par le prestataire de service en tant qu'option d'usager. Le service de mise en garde inclut l'opération de récupération, qui rétablit la communication sur un canal B entre l'usager desservi et le correspondant "mise en garde".

service mobile maritime (de Terre)

Recs. E.210, F.120

Services mobiles maritimes classiques, comme le service maritime sur ondes décamétriques, le service maritime sur ondes hectométriques et le service mobile maritime sur ondes métriques (tels qu'ils sont définis dans le *Règlement des radiocommunications*).

service mobile maritime par satellite

Recs. E.210, F.120

Selon la définition du *Règlement des radiocommunications.*

service (N)

Rec. X.200

Capacité que possèdent la couche (N) et les couches inférieures à celle-ci, fournie aux entités (N + 1) à la frontière entre la couche (N) et la couche (N + 1).

service "ne pas déranger"

Suppl. n° 1 (II.2)

Possibilité pour un abonné qui ne désire pas répondre aux appels téléphoniques pendant un certain laps de temps de faire transférer ces appels.

service non confirmé

Rec. X.210

Service qui n'entraîne pas de confirmation explicite.

service obligatoire (N)

Rec. X.210

Service qui doit être fourni dans le service (N).

service optionnel pour le fournisseur (N)

Rec. X.210

Service qui peut être fourni dans le service (N), ou qui peut ne pas l'être.

service optionnel pour l'utilisateur (N)

Rec. X.210

Service qui sera fourni uniquement si l'utilisateur de service (N) le demande et s'il est disponible dans le service (N).

service particulier d'information enregistrée

Suppl. n° 1 (II.2)

Ce service offre à l'usager la possibilité de diffuser aux abonnés appelants une information transmise par un dispositif enregistreur.

service public d'annuaire

Rec. F.500

Service offert par les Administrations aux abonnés et aux usagers pour l'obtention de renseignements sur les adresses pour les services de télécommunication et d'autres renseignements connexes auprès d'un annuaire électronique.

service public de messagerie

Recs. F.400, X.400

Service de messagerie offert par une Administration.

service public de télécopie

Suppl. n° 1 (II.4)

Service télématique international offert par les Administrations pour permettre la transmission de documents entre terminaux de télécopie (télécopieurs) par l'intermédiaire de réseaux de télécommunications.

Remarque – La subdivision de ce service est décrite dans la Recommandation F.160.

service public de transmission de données

Série X, Suppl. n° 1 (II.4)*

Service de transmission de données établi et exploité par une Administration et assuré au moyen d'un réseau public pour données. Des services de transmission de données à commutation de circuits, à commutation par paquets et sur circuit loué peuvent être spécifiés.

Remarque 1 – Un service public de transmission de données peut être subdivisé en services dérivés.

Remarque 2 – Un service public de transmission de données ou un service dérivé consiste en éléments de service constituant un service de base et en d'autres éléments de service appelés services complémentaires facultatifs offerts aux usagers.

Remarque 3 – Les services de transmission de données sont définis implicitement dans les Recommandations X.1 et X.2.

service public des télégrammes

Suppl. n° 1 (II.4)

Service télégraphique offert au public par une Administration pour assurer la transmission de télégrammes et leur remise à leur destinataire.

Remarque – Service qui assure l'échange des diverses classes de télégrammes.

service public d'information enregistrée

Suppl. n° 1 (II.2)

Information enregistrée, d'intérêt public, fournie par les Administrations des télécommunications, le cas échéant en coopération avec une organisation publique ou privée appropriée, et diffusée aux abonnés appelant les numéros de service concernés.

service public international de télécopie

Rec. F.160

Service de télécommunications offert entre postes de télécopie situés dans des pays différents. Ce service est classé en trois catégories:

a) le service public de télécopie entre postes d'abonnés (utilisation d'un réseau public de télécommunications);

b) le service public de télécopie entre bureaux publics des Administrations (voir la définition de *bureau public de télécopie*) (utilisation d'un réseau public de télécommunications ou de circuits spécialisés);

c) le service public de télécopie entre bureaux publics des Administrations et postes d'abonnés, et inversement (utilisation d'un réseau public de télécommunications).

service publiphone

Suppl. n° 1 (II.2)

Service mis à disposition par l'intermédiaire d'un équipement spécial permettant l'établissement de communications de départ après insertion de pièces de monnaie, de jetons ou de cartes codées et, sans avoir à les payer, de communications d'arrivée. Les appels à destination de certains services (par exemple, services d'urgence) peuvent être admis sans paiement.

service radioélectrique d'appel unidirectionnel

Suppl. n° 1 (II.2)

Ce service donne à l'abonné la possibilité de recevoir par radio, par l'intermédiaire d'un appareil portatif utilisé dans une zone déterminée, un préavis en provenance d'un poste téléphonique quelconque du réseau public.

Le préavis peut être accompagné d'un message parlé ou d'un affichage visuel sous forme codée soit en provenance de la personne appelante soit émis par le réseau.

service radiotélégraphique public (préfixe 15)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 15 relie le demandeur à une position du service radiotélégraphique. La transmission de radiotélégrammes a lieu normalement par radiotélex seulement. Dans ce cas, le service radiotélégraphique doit permettre la retransmission automatique.

service restreint

Suppl. n° 2 (II.4)

Service permettant à un abonné d'avoir l'interdiction d'accès à partir de son poste, à certains services, certaines directions ou certains terminaux normalement accessibles à tous les usagers.

service sans connexion

Rec. I.113

Service qui permet de transmettre l'information aux abonnés du service sans qu'il soit nécessaire d'appliquer des procédures d'établissement des communications de bout en bout.

Remarque – Les services sans connexion peuvent être utilisés pour des services interactifs et pour des services de distribution.

service supplémentaire

Rec. Q.9

Tout service fourni par un réseau en plus de son ou ses services de base.

service supplémentaire appel en instance

Rec. Q.83

Permet à un abonné de recevoir notification d'un appel entrant (suivant les procédures d'appel de base) avec une indication attestant qu'aucune voie d'information d'interface n'est disponible.

L'usager a alors le choix d'accepter l'appel en instance, de le refuser ou de ne pas en tenir compte (suivant les procédures d'appel de base).

service supplémentaire de signalisation usager à usager (SUU)

Rec. Q.87

Permet à un usager RNIS de recevoir une quantité limitée d'information d'un autre usager RNIS ou d'en envoyer à celui-ci sur le canal de signalisation associé à un appel.

Remarque – Ces procédures s'appliquent au transfert d'information usager à usager (IUU) lié à un service de télécommunication à commutation de circuits seulement. Les procédures permettant le transfert IUU lié à d'autres types d'appels (par exemple, services supports en mode paquet) devront être étudiées.

service support

Recs. I.112, Q.9

Service de télécommunications qui permet la transmission de signaux entre des interfaces usager-réseau.

Remarque – Le type de connexion RNIS utilisé pour assurer un service support peut être identique à celui qui est utilisé pour assurer d'autres types de services de télécommunications.

service support

Rec. M.60

Service de télécommunications qui permet la transmission de signaux entre des interfaces usager-réseau.

Service TA dans le service international de transmission de données

Voir:
service de comptes transférés (service TA) dans le service international de transmission de données.

service téléphonique à l'intérieur d'une zone déterminée

Suppl. n° 1 (II.2)

Pour un montant forfaitaire, un abonné peut établir un nombre illimité de communications à l'intérieur d'une zone déterminée à partir d'un poste téléphonique particulier, sans que les taxes afférentes à ces communications soient enregistrées.

service téléphonique supplémentaire

Rec. E.131

Tout service offert par le réseau téléphonique en plus du service téléphonique fondamental.

service télétex

Suppl. n° 1 (II.4)

Service télématique international offert par les Administrations pour permettre l'échange de correspondance entre abonnés par l'intermédiaire de réseaux de télécommunications.

service télex postal (préfixe 24)

Recs. E.216, F.126

Le préfixe 24 est utilisé pour transmettre directement un message provenant d'une station terrienne de navire (STN) vers un bureau télégraphique donné pour remise avec le courrier ou par tout autre moyen approprié.

service vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Le service vidéotex est un service interactif qui permet aux usagers des terminaux vidéotex, grâce à un accès approprié garanti par des procédures normalisées, de communiquer avec des bases de données et d'autres applications basées sur des ordinateurs en passant par des réseaux de télécommunications.

Le service vidéotex présente les caractéristiques suivantes:

1) l'information se présente généralement sous forme alphanumérique ou graphique et peut être complétée par des information sonores;
2) l'information est stockée dans une base de données;
3) l'information est transmise entre la base de données et l'usager par les réseaux de télécommunications;
4) l'information à afficher est présentée sur un récepteur de télévision convenablement modifié ou sur un autre dispositif d'affichage visuel;
5) l'accès est commandé directement ou indirectement par l'usager;
6) ce service est facile à exploiter par le grand public et par les spécialistes, c'est-à-dire qu'il est facilement utilisable;

7) ce service offre des possibilités de création et de modification de l'information dans les bases de données;

8) ce service offre des possibilités de gestion des bases de données permettant aux fournisseurs d'information de créer, d'exploiter et de gérer des bases de données et de gérer les services complémentaires de groupes fermés d'usagers;

9) ce service offre des possibilités d'applications informatiques: traitement de données, jeux informatiques, etc.

service visiophonique

Rec. F.721

Téléservice audiovisuel symétrique, bidirectionnel et en temps réel dans lequel la communication fait intervenir la parole et les images en mouvement; l'information d'images transmise suffit pour représenter correctement les mouvements fluides des personnes.

service visiophonique

Rec. H.100

Le service visiophonique est, en règle générale, un service bidirectionnel de télécommunications empruntant un réseau commuté de circuits analogiques et (ou) numériques à large bande pour établir des communications entre des postes d'abonné en vue de transmettre essentiellement des images mobiles ou fixes.

On peut considérer comme des cas singuliers du service visiophonique ceux qui mettent en œuvre des systèmes unidirectionnels: par exemple, des systèmes de surveillance et de recherche d'informations ou un service de vidéoconférence sans commutation.

Le service visiophonique couvre également les signaux vocaux associés.

services complémentaires offerts en option à l'utilisateur

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, éléments de service qui peuvent être choisis par l'utilisateur soit pour une période contractuelle (de durée convenue), soit message par message.

Remarque 1 – Les services complémentaires offerts en option à l'utilisateur sont classés en services essentiels et services supplémentaires.

Remarque 2 – Les services complémentaires essentiels offerts en option à l'utilisateur doivent être disponibles pour tous les utilisateurs de la messagerie.

Remarque 3 – Les services complémentaires supplémentaires offerts en option à l'utilisateur peuvent être offerts sur le plan national et sur le plan international par accord bilatéral entre les fournisseurs de services.

services complémentaires vidéotex; prestation du service vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Un service complémentaire vidéotex est la mise en œuvre de la couche Application dans un service vidéotex pour assurer un service complémentaire spécifique et bien défini à l'usager du vidéotex. Le service vidéotex assure aux usagers plusieurs services complémentaires.

services d'adaptation de syntaxe

Rec. X.218

Services locaux assurés par le fournisseur du service de présentation qui permettent de transformer la représentation locale d'une valeur d'unité de données du protocole d'application en une représentation spécifiée par une syntaxe de transfert négociée et vice versa.

services d'appels en instance

Suppl. n° 1 (II.2)

Un abonné qui se trouve en ligne reçoit une indication lui faisant savoir qu'un demandeur essaie de l'atteindre.

services de consultation

Rec. I.121

L'usager des services de consultation peut extraire une information stockée dans des centres d'information et destinée en général au public. Cette information peut être envoyée à l'usager seulement à sa demande et peut être extraite de façon individuelle. De plus, il incombe à l'usager de choisir l'heure de commencement de la séquence d'information.

Exemples de services de consultation à large bande: consultation de films, d'images à haute résolution, d'informations sonores et d'informations d'archivage.

Voir la figure 1/I.121.

services de conversation

Rec. I.121

Les services de conversation permettent, en général, d'établir une communication de dialogue bidirectionnelle avec transfert de l'information en temps réel (sans enregistrement et retransmission) de bout en bout entre usagers ou entre usager et centre de calcul (par exemple pour le traitement des données). Le flux de l'information d'usager peut être bidirectionnel, symétrique ou asymétrique, et dans certains cas particuliers (par exemple, vidéosurveillance) unidirectionnel. L'information est engendrée par un ou plusieurs usagers expéditeurs et destinée à un ou plusieurs destinataires de la communication au lieu de réception.

Exemples de services de conversation à large bande: visiophonie, visioconférence et transmission de données à grande vitesse.

Voir la figure 1/I.121.

services de distribution avec commande de présentation par l'usager

Rec. I.121

Les services de cette classe diffusent eux aussi l'information à partir d'une source centrale à un grand nombre d'usagers, mais l'information est fournie sous forme d'une suite d'éléments d'information (par exemple, trames) avec répétition cyclique. L'usager est ainsi en mesure d'accéder à l'information diffusée cycliquement et il peut commander le déclenchement et l'ordre de présentation. Etant donné la répétition cyclique, les entités d'information choisies par l'usager sont toujours présentées en commençant par le début.

Un exemple de ces services est la vidéographie diffusée sur voie complète.

Voir la figure 1/I.121.

services de distribution de télévision à haute définition et de distribution de la télévision de qualité existante

Rec. I.121

Les services de distribution de télévision à haute définition (TVHD) et de télévision de qualité existante assurent la possibilité de distribuer des programmes de télévision avec une qualité de haute définition de télévision ou de télévision de qualité existante le cas échéant.

services de distribution sans commande de présentation par l'usager

Rec. I.121

Ces services comprennent les services de diffusion. Ils fournissent un flux continu d'information diffusé par une source centrale à un nombre illimité de récepteurs autorisés connectés au réseau. L'usager peut accéder à ce flux d'information sans pouvoir déterminer à quel moment commencera la diffusion d'une chaîne d'information. L'usager ne peut pas commander le déclenchement et l'ordre de présentation de l'information diffusée. Selon le moment où il accède au service, il reçoit l'information depuis le début ou en cours d'émission.

Exemples: services de diffusion pour les programmes radiophoniques et télévisuels.

Voir la figure 1/I.121.

services de messagerie

Rec. I.121

Les services de messagerie assurent des communications entre usagers individuels par l'intermédiaire de dispositifs de stockage offrant des fonctions d'enregistrement et retransmission, de boîte postale et (ou) de traitement de messages (par exemple, édition, traitement et conversion de l'information).

Exemples de services de messagerie à large bande: services de traitement de messages et services postaux pour les images en mouvement (films), les images à haute résolution et l'information sonore.

Voir la figure 1/I.121.

services de visioconférence à large bande de haute qualité

Rec. I.121

Un service de visioconférence de haute qualité à large bande assure le transfert entre personnes ou entre groupes de différents types d'information de haute qualité dont, notamment, les signaux vocaux (sonores), la vidéo dynamique, les images mobiles et, facultativement, les images fixes à balayage vidéo, les documents et d'autres informations vidéo entre deux emplacements ou plus.

services de visiophonie à large bande de haute qualité

Rec. I.121

Un service de visiophonie à large bande de haute qualité est un service symétrique audiovisuel bidirectionnel en temps réel qui assure une communication de personne à personne pour le transfert de signaux vocaux (sonores) de haute qualité, d'images mobiles et, facultativement, d'images fixes à balayage vidéo entre deux emplacements.

services mobiles terrestres publics

Recs. Q.9, Q.1001

Services de télécommunications fournis à des abonnés en déplacement (applications aux services de Terre).

services nouveaux

Rec. E.508

Il s'agit de services totalement nouveaux dont beaucoup peuvent être assurés par le RNIS.

services publics

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre des télécommunications, services offerts par les Administrations.

services supplémentaires fournis

Rec. I.140

Cet attribut indique les services supplémentaires associés à un service de télécommunications donné.

services supports à large bande sans restriction

Rec. I.121

Ces services supports assurent un transfert de bout en bout, sans restriction, d'informations numériques sans modification entre points de référence S_B/T_B et nécessitent un débit de canal à large bande. Les informations d'usager sont acheminées sur des canaux à large bande normalisés pour les services (circuits) MTS ou sur un canal virtuel à capacité définie pour des services supports MTA. La signalisation est assurée sur une voie de signalisation.

services télématiques

Suppl. n° 1 (II.4)

Services internationaux de télécommunications, à l'exclusion du service téléphonique, du service télégraphique et du service de transmission de données, offerts par les Administrations et définis par le CCITT pour permettre l'échange d'informations par l'intermédiaire des réseaux de télécommunications.

Remarque 1 – La définition de ce service couvre la totalité des fonctions conformes au modèle d'interconnexion pour les systèmes ouverts (OSI).

Remarque 2 – Exemples de services télématiques: le service télétex, le service de télécopie, les services de messagerie et le service vidéotex.

Remarque 3 – Le terme "téléservice" relève du concept RNIS. Les services télématiques fournis dans un RNIS peuvent être considérés comme des téléservices.

services vidéotex à large bande

Rec. I.121

Un service vidéotex à large bande est un service interactif qui assure, grâce à un accès approprié au moyen de procédures normalisées, aux usagers de terminaux vidéotex à large bande une communication avec des bases de données au moyen de réseaux de télécommunications.

servitude fixe

Rec. Q.9

Capacité utilisée pour exécuter des fonctions autres que le traitement du trafic et s'ajoutant au traitement du trafic; ces fonctions sont toujours nécessaires.

session

Rec. T.62

Période pendant laquelle il existe, entre deux systèmes d'application ou de présentation, une correspondance logique mutuellement agréée pour le transfert d'informations relatives à cette application ou à cette présentation.

session
Voir:
procédure de dialogue; dialogue; session.

set (initialisation)

Rec. Z.100

Opération définie pour des *temporisateurs*, permettant de les rendre *actifs*.

seuil de signification
Voir:
niveau de signification (d'un test); seuil de signification α.

SIG

Recs. G.960, I.430

Signal représentant un échange d'information de couche 1 entre les terminaisons de ligne d'un système de transmission numérique pour accès de base.

signal

Recs. G.701, I.112

Phénomène physique dont une ou plusieurs caractéristiques peuvent varier pour représenter l'information.

signal

Rec. Z.100

Instance d'un *type* de signal communiquant des informations à une *instance de processus*.

signal analogique

Recs. G.701, I.112

Signal dont l'une des grandeurs caractéristiques suit de façon continue les variations d'une autre grandeur physique représentant des informations.

signal (applications concernant la signalisation)

Rec. Q.9

Elément d'information transférable se rapportant à un circuit déterminé, à une transaction particulière ou à la gestion du réseau.

Remarque 1 – Un signal conforme à cette définition peut être engendré par un changement d'état.

Remarque 2 – Le terme peut être suivi d'un élément qualificatif, par exemple "signal de réponse". La qualification représente le nom du signal et se rapporte généralement au type d'information acheminé par le signal ou à sa fonction essentielle. Un grand nombre de qualifications de ce genre sont définies dans les spécifications des systèmes de signalisation normalisés.

signal avertisseur

Rec. S.140

Signal de fonction qui actionne un dispositif d'appel acoustique ou visuel pour attirer l'attention.

signal bipolaire; [signal bipolaire alternant]

Rec. G.701

Signal codé produit par l'application d'un code bipolaire alternant.

signal composite

Rec. R.140

Signal transmis par voie multiplex commune.

signal continu

Rec. Z.100

Moyen de définir que lorsque, dans un *état* donné, la condition *booléenne* associée devient Vrai (True), la *transition* qui suit le *signal continu* est interprétée.

signal d'abonné libre, avec taxation (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal indiquant que la ligne du demandé est libre et que la communication doit être taxée à la réponse.

signal d'abonné libre, sans taxation (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal indiquant que la ligne du demandé est libre et que la communication ne doit pas être taxée à la réponse. Ce signal n'est utilisé que pour des appels aboutissant à des destinations particulières.

signal (électrique) d'abonné occupé

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que la ou les lignes qui relient l'abonné demandé à son central sont occupées. Le signal d'abonné est également émis en cas d'incertitude totale quant au point où se manifestent les conditions d'occupation ou d'encombrement et quand il n'est pas possible de distinguer entre l'occupation de la ligne du demandé et une condition d'encombrement sur le réseau national.

signal d'abonné occupé (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal indiquant que la ou les lignes qui relient l'abonné demandé au central sont occupées.

signal d'acceptation d'appel

Rec. U.140

Signal émis sur la voie de retour indiquant que l'appel entrant peut être accepté par un terminal.

signal d'accusé de réception de blocage

Rec. Q.254

Signal émis en réponse à un signal de blocage pour indiquer que le circuit de conversation a été mis en état de blocage.

signal d'accusé de réception de commutation manuelle sur liaison de réserve

Rec. Q.255

Signal émis en réponse à un signal de commutation manuelle sur liaison de réserve pour indiquer qu'une commutation manuelle sur une liaison de réserve peut intervenir.

signal d'accusé de réception de déblocage

Rec. Q.254

Signal émis en réponse à un signal de déblocage pour indiquer que l'état de blocage du circuit de conversation a été supprimé.

signal d'accusé de réception de liaison de réserve prête

Rec. Q.255

Signal émis sur une liaison de réserve pour accuser réception du signal de liaison de réserve prête et pour indiquer que, sur cette liaison, le taux d'erreur a été satisfaisant pendant la *période probatoire* d'une minute.

signal d'accusé de réception de prise (émis dans le sens : vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal émis vers le centre de départ pour indiquer que l'équipement de l'extrémité d'arrivée est passé de l'état de repos à l'état de prise. La reconnaissance du signal d'accusé de réception de prise à l'extrémité de départ fait passer le circuit de l'état de prise à l'état d'accusé de réception de prise.

Remarque – Signal uniquement utilisé dans la version numérique de la signalisation de ligne du système R2.

signal d'accusé de réception de réinitialisation de bande

Rec. Q.256

Signal émis en réponse au signal de réinitialisation de bande, indiquant si un circuit peut être utilisé ou s'il doit être bloqué au central défaillant.

signal d'accusé de réception de réintialisation de bande, tous circuits au repos

Rec. Q.256

Signal émis en réponse au signal de réinitialisation de bande pour indiquer que tous les circuits de la bande sont disponibles.

signal d'accusé de réception des multiblocs

Rec. Q.255

Signal émis sur une liaison en réponse à un signal de surveillance des multiblocs et utilisé par l'équipement terminal de réception pour vérifier le synchronisme des multiblocs.

signal d'accusé de réception du transfert de la charge

Rec. Q.255

Signal émis sur une liaison en réponse à un signal de transfert de la charge ou à un signal de transfert d'urgence de la charge pour indiquer que le transfert de la charge s'effectuera sur cette liaison.

signal d'accusé de réception d'un signal d'autorisation de transfert

Rec. Q.256

Signal émis en réponse à la réception d'un signal d'autorisation de transfert.

signal d'adresse

Rec. Q.254

Signal d'établissement émis vers l'avant et contenant un élément d'information (chiffre 1, 2, ... 9 ou 0, code 11 ou code 12) du numéro demandé ou le signal de fin de numérotation (ST).

Pour chaque appel, on envoie une série de signaux d'adresse.

signal d'adresse

Rec. Q.762

Elément d'information dans un numéro réseau. Le signal d'adresse peut contenir les chiffres 0 à 9, le code 11 ou 12. Une valeur du signal d'adresse (ST) est réservée pour indiquer la fin du numéro demandé.

signal d'adresse

Rec. Q.9

Signal contenant un élément de la partie des signaux de sélection qui indique la destination d'un appel émis par un usager, un service inter-réseaux, etc.

signal d'adresse complet

Rec. Q.9

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que les signaux nécessaires pour acheminer l'appel vers l'abonné demandé ont été reçus et qu'aucun signal d'état de la ligne du demandé ne sera envoyé.

signal d'adresse (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.310

Signal d'enregistreurs émis pour indiquer un élément d'information décimale (chiffres 1, 2, ..., 9 ou 0) concernant le numéro du demandé. Une série de signaux d'adresse est émise pour chaque communication.

signal d'adresse (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal contenant un élément d'information (chiffre 1, 2, ..., 9 ou 0, code 11, code 12 ou code 13) du numéro demandé ou du numéro du demandeur ou le signal de fin de numérotation (code 15).

Pour chaque appel, on envoie une série de signaux d'adresse (voir les Recommandations Q.101 et Q.107).

signal d'adresse incomplet

Rec. Q.9

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le nombre de signaux d'adresse reçus n'est pas suffisant pour établir la communication.

signal d'alignement (SA)

Rec. N.13

Signal sinusoïdal à 1020 Hz au niveau de 0 dBm0, utilisé pour régler la communication radiophonique internationale.

signal d'appel

Rec. U.140

Signal de commutation vers l'avant sur un circuit ou une ligne d'abonné pour indiquer que l'établissement d'une communication est demandé.

signal d'arrêt

Rec. R.140

En transmission arythmique, signal suivant chaque groupe d'éléments de signal et qui prépare l'appareil récepteur à recevoir le signal de départ suivant ou met cet appareil au repos.

signal d'autorisation de transfert

Rec. Q.256

Signal émis par un point de transfert des signaux lorsqu'il est en mesure de reprendre le transfert des signaux correspondant à un faisceau donné de circuits.

signal de blocage

Rec. Q.254

Signal émis à des fins de maintenance en direction du centre situé à l'extrémité opposée d'un circuit pour y provoquer un état d'occupation de ce circuit et pour y empêcher sa prise ultérieure par des appels au départ de ce centre. Le centre recevant le signal de blocage doit pouvoir accepter les appels à l'arrivée survenant sur ce circuit à moins qu'il n'ait également envoyé un signal de blocage. Dans les conditions examinées plus loin, un signal de blocage est aussi une réponse pertinente à un signal de réinitialisation de circuit.

signal de blocage (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.120

Ce signal est émis vers l'extrémité de départ du circuit de façon à marquer "occupé" le circuit international à son extrémité de départ, quand on le désire.

L'équipement de signalisation situé à l'extrémité de départ d'un circuit international est réalisé de manière que la réception d'un signal de blocage, lorsque le circuit est libre, fasse marquer "occupé" le circuit pour les opératrices ou pour les équipements automatiques qui auraient sans cela accès aux circuits.

signal de blocage (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal émis sur un circuit libre vers le centre de départ pour provoquer la mise de ce circuit en position d'occupation (blocage), de telle sorte qu'il ne puisse plus être saisi.

signal de caractère

Rec. Q.9

Ensemble d'éléments de signal représentant un caractère, ou en MIC, la valeur quantifiée d'un échantillon de signal.

Remarque – En MIC, le terme "mot MIC" peut être utilisé dans ce sens.

signal de caractère

Rec. R.140

Jeu d'éléments de signal représentant un caractère.

signal de caractère (déconseillé)

Voir:

mot de code; mot MIC.

signal de catégorie

Rec. U.140

Caractère ou groupe de caractères de la séquence de sélection caractérisant la catégorie d'usagers du demandeur.

signal de commande d'horloge

Rec. G.701

Signal qui commande directement la phase ou la fréquence d'une horloge.

signal de communication établie

Rec. U.140

Signal de commutation envoyé vers l'arrière sur la voie de signalisation afin d'indiquer que la liaison est prolongée jusqu'au poste demandé.

signal de commutation

Rec. U.140

Signal échangé entre deux commutateurs ou entre un commutateur et un terminal pour l'établissement ou la gestion d'une communication.

signal de commutation manuelle sur liaison de réserve

Rec. Q.255

Signal émis pour provoquer une commutation sur une liaison de signalisation en réserve ou pour déclencher une mise hors service d'une liaison de réserve synchronisée en permanence pour satisfaire à des exigences de réaménagements, de modifications, de maintenance, etc.

signal de commutation sur liaison de réserve

Rec. Q.255

Signal émis pour indiquer un dérangement sur une liaison de signalisation synchronisée. Si ce signal est émis sur une liaison qui achemine des informations de signalisation, il indique aussi qu'il est indispensable de commuter sur la liaison de signalisation de réserve suivante.

signal de commutation télex-données

Rec. S.140

Signal qui commande la commutation d'un *terminal* de l'exploitation *télex* à une exploitation de *transmission de données.*

signal (de commutation) vers l'arrière

Rec. U.140

Signal de commutation transmis dans la direction du demandé vers le demandeur.

signal (de commutation) vers l'avant

Rec. U.140

Signal de commutation transmis dans la direction du demandeur vers le demandé.

signal de confirmation d'appel

Rec. U.140

Signal de commutation vers l'arrière, en réponse à un signal d'appel, pour accuser réception d'un signal d'appel.

signal de confirmation de libération

Rec. U.140

Signal de commutation vers l'arrière envoyé en réponse à un signal de libération pour confirmer la libération complète de la chaîne de connexion.

signal de confusion

Recs. Q.9, Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le central ne peut pas traiter un message reçu du central précédent parce que ce message est considéré comme irrationnel.

signal de continuité

Rec. Q.254

Signal transmis vers l'avant pour indiquer la continuité du (des) circuit(s) de conversation qui précède(nt) ainsi que du circuit de conversation sélectionné vers le centre international en aval suivant, y compris la vérification du trajet de conversation (avec le degré de fiabilité spécifié) dans le centre international considéré.

signal de contrôle

Rec. M.30

Un signal indiquant l'état ou la modification de l'état d'un circuit.

signal de déblocage

Rec. Q.254

Signal émis en direction du centre situé à l'extrémité opposée d'un circuit pour y annuler la condition d'occupation de ce circuit provoquée par un signal de blocage antérieur.

signal de début de numérotation

Voir:
signal KP; signal de début de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant).

signal de début de numérotation (émis dans le sens en avant) (système de signalisation n° 5)

Rec. Q.140

Ce signal, qui a la forme d'un signal de numérotation, est émis à la réception du signal d'invitation à transmettre et peut être utilisé pour préparer l'enregistreur international d'arrivée à recevoir les signaux de numérotation suivants.

Deux signaux KP différents sont prévus pour distinguer les communications d'arrivée et les communications de transit:

a) KP1, appel terminal;
b) KP2, appel de transit.4

signal de demande d'appel

*Série X**

Dans la phase d'établissement d'une communication, signal qui alerte l'ETCD que l'ETTD désire faire un appel.

signal de démarrage

Rec. V.25

Etat binaire 1, signal de synchronisation ou signal de conditionnement de l'égaliseur, selon le cas.

signal de départ

Rec. R.140

En transmission arythmique, signal précédant chaque groupe d'éléments de signal pour préparer l'appareil récepteur à recevoir les éléments du groupe.

signal de fin

Rec. Q.254

Signal émis vers l'avant pour mettre fin à une communication ou à une demande de communication et pour libérer le circuit utilisé. Ce signal est normalement émis quand l'abonné demandeur raccroche, mais il peut aussi constituer une réponse appropriée dans d'autres cas, par exemple, en cas de réception du signal de réinitialisation du circuit.

signal de fin

Rec. Q.9

Signal émis vers l'avant pour mettre fin à une communication ou à une demande de communication et pour libérer le circuit utilisé. Ce signal est normalement émis quand l'abonné demandeur raccroche.

signal de fin de numérotation (ST)

Recs. Q.9, Q.254

Signal d'adresse émis vers l'avant pour indiquer qu'aucun autre signal d'adresse ne suivra.

signal de fin de numérotation

Voir:

signal ST; signal de fin de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant).

signal de fin de numérotation (émis dans le sens en avant) (système de signalisation n° 5)

Rec. Q.140

Ce signal, qui a la forme d'un signal de numérotation, est émis pour indiquer qu'il n'y a plus de signaux de numérotation qui suivent. Ce signal est toujours émis, en service semi-automatique comme en service automatique.

signal de fin de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal d'adresse émis pour indiquer (en service semi-automatique) qu'aucun autre signal d'adresse ne suivra ou (en service automatique) que l'envoi de l'indicatif permettant d'identifier l'origine de la communication est terminé.

signal de fin de sélection

Rec. Q.9

Signal envoyé vers l'arrière pour indiquer le succès ou l'échec du processus d'établissement de l'appel; il peut contenir une information sur l'état de la ligne du demandé.

Remarque – Dans le système de signalisation n° 7, les fonctions de ce signal peuvent être remplies par le message d'adresse complète et par le message d'échec d'établissement de l'appel.

signal de fin de sélection

Rec. U.140

Signal de commutation transmis dans la séquence de sélection aprèsles chiffres du numéro de l'abonné pour indiquer qu'il n'y a plus de chiffres à recevoir pour ce numéro.

signal de fin (émis dans le sens en avant)

Rec. Q.120

Ce signal est émis dans le sens "en avant" à la fin d'une communication quand:

a) en exploitation semi-automatique, l'opératrice du centre international de départ retire sa fiche du jack ou accomplit une opération équivalente;

b) en exploitation automatique, l'abonné demandeur raccroche ou accomplit une opération équivalente (cas d'une installation d'abonné avec postes supplémentaires).

En exploitation automatique, ce signal est également envoyé à la suite de la réception d'un signal d'occupation par le centre international de départ, ainsi que dans le cas de libération forcée de la connexion mentionné aux § 4.3.1 et 4.3.2 (Recommandation Q.118) et dans la Recommandation Q.131.

En exploitation semi-automatique, il peut y avoir libération forcée dans les conditions mentionnées au § 4.3.1 (Recommandation Q.118).

signal de fin (émis dans le sens en avant)

Rec. Q.140

Ce signal est émis dans le sens vers l'avant à la fin d'une communication quand:

a) en exploitation semi-automatique, l'opératrice du centre international de départ retire sa fiche du jack ou accomplit une opération équivalente,

b) en exploitation automatique, l'abonné demandeur raccroche ou accomplit une opération équivalente (cas d'une installation d'abonné avec postes supplémentaires).

Ce signal est également envoyé à la suite de la réception d'un signal d'occupation par le centre international de départ, ainsi que dans le cas de libération forcée de la connexion mentionné aux § 4.3.1 et 4.3.2 (exploitation automatique) et 4.3.1 (exploitation semi-automatique) dans la Recommandation Q.118. Ce signal peut aussi être émis à la suite d'une libération anormale d'un enregistreur de départ dans le cas prévu à l'alinéa 3.6.2 a) 1. de la Recommandation Q.156.

signal de fin (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.310

Signal de ligne émis vers l'avant à la fin d'une communication lorsque:

a) en service semi-automatique, l'opératrice du centre de départ retire la fiche du jack ou accomplit une opération équivalente;

b) en service automatique, le demandeur raccroche ou lorsque prend fin la durée de temporisation de 10 à 120 secondes mentionnée dans la définition du *signal de raccrochage* (système de signalisation R1).

signal de fin (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal émis pour mettre fin à une communication ou à une tentative d'établissement d'une communication et pour libérer tous les équipements de commutation associés dans le centre d'arrivée et au-delà.

Ce signal est émis quand:

a) en service semi-automatique, l'opératrice du centre international de départ retire sa fiche du jack ou accomplit une opération équivalente;

b) en exploitation automatique, l'abonné demandeur raccroche ou accomplit une opération équivalente.

Ce signal est également envoyé par le centre international de départ à la suite de la réception d'un signal d'enregistreur vers l'arrière demandant à l'enregistreur international R2 de départ de libérer la connexion, ainsi qu'en cas de libération forcée de la connexion mentionnée dans la Recommandation Q.118. Ce signal peut aussi être émis à la suite d'une libération anormale d'un enregistreur international R2 de départ.

signal de fonction

Rec. S.140

Suite d'*éléments de signal* utilisés pour transmettre une *commande de fonction.*

signal de liaison de réserve prête

Rec. Q.255

Signal émis sur une liaison de réserve pour indiquer que, sur cette liaison, le taux d'erreur a été satisfaisant pendant la *période probatoire* d'une minute.

signal de libération

Rec. U.140

Signal de commutation transmis sur un circuit afin de libérer une chaîne de connexion établie par commutation.

signal de libération de garde

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière en réponse à un signal de fin ou, le cas échéant, à un signal de réinitialisation de circuit, lorsque le circuit utilisé est revenu à l'état de repos.

signal de libération de garde

Rec. Q.9

Signal émis vers l'arrière en réponse au signal de fin lorsque le circuit concerné revient à l'état de repos.

signal de libération de garde (émis dans le sens en arrière)

Recs. Q.120, Q.400

Ce signal est émis dans le sens "en arrière" en réponse au signal de fin pour indiquer que ce dernier signal a accompli entièrement ses fonctions et a provoqué la libération des équipements de commutation situés à l'extrémité d'arrivée d'un circuit international. Il sert à protéger un circuit international contre une prise ultérieure tant que les opérations de déconnexion commandées par la réception du signal de fin ne sont pas achevées à son extrémité d'arrivée.

signal de libération de garde (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.140

Ce signal est émis dans le sens "en arrière" en réponse au signal de fin. Il sert à protéger un circuit international contre une prise ultérieure tant que les opérations de déconnexion commandées par la réception du signal de fin ne sont pas achevées à son extrémité d'arrivée.

signal de ligne d'abonné en dérangement (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal indiquant que la ligne du demandé est en dérangement ou hors service.

signal de ligne hors service

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que la ligne du demandé est hors service ou en dérangement.

signal de mesure (SM)

Rec. N.13

Signal sinusoïdal à la fréquence de 1020 Hz d'un niveau inférieur de 12 dB au niveau du signal d'alignement qui devrait être utilisé pour les mesures de longue durée et les mesures à toutes les fréquences.

signal de mise en phase

Rec. T.0

Signal transmis vers le récepteur en vue d'assurer la mise en phase.

signal de numéro complet, avec taxation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse nécessaires à l'acheminement de l'appel jusqu'à l'abonné demandé ont été reçus, qu'aucun signal (électrique) indiquant la condition de la ligne du demandé ne sera émis et que la communication devra être taxée dès la réponse.

signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, avec taxation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière en remplacement du signal de numéro complet avec taxation, pour indiquer que la ligne du demandé est libre et que la communication devra être taxée dès la réponse.

signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, publiphone

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière en remplacement du signal de numéro complet, publiphone, pour indiquer que la ligne du demandé est libre, que la communication devra être taxée dès la réponse et que le numéro demandé est celui d'un publiphone.

signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, sans taxation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière en remplacement du signal de numéro complet sans taxation, pour indiquer que la ligne du demandé est libre et que la communication ne devra pas être taxée lors de la réponse.

signal de numéro complet, publiphone

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse nécessaires à l'acheminement de l'appel jusqu'à l'abonné demandé ont été reçus, qu'aucun signal (électrique) indiquant la condition de la ligne du demandé ne sera émis, que la communication devra être taxée dès la réponse, et que le numéro demandé est celui d'un publiphone.

signal de numéro complet, sans taxation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que tous les signaux d'adresse nécessaires à l'acheminement de l'appel jusqu'à l'abonné demandé ont été reçus, qu'aucun signal (électrique) indiquant la condition de la ligne du demandé ne sera émis, et que la communication ne devra pas être taxée lors de la réponse.

signal de numéro incomplet

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le nombre reçu de signaux d'adresse est insuffisant et ne permet pas d'établir la communication. Cette condition peut être déterminée dans le centre international d'arrivée (ou dans le réseau national de destination):

- soit immédiatement après la réception d'un signal ST,
- soit à la fin d'une durée de temporisation consécutive à la réception du dernier chiffre.

signal de numéro inutilisé

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le numéro reçu n'est pas utilisé (c'est-à-dire qu'il correspond, par exemple, à un niveau de sélection non utilisé, à un indicatif non utilisé, à un numéro d'abonné non attribué).

signal de numéro non utilisé (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal indiquant que le numéro reçu n'est pas utilisé (c'est-à-dire qu'il correspond, par exemple, à un indicatif de pays ou à un dispositif interurbain non utilisé ou à un numéro d'abonné non attribué).

signal de numéro reçu (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.120

Ce signal est émis depuis le centre international d'arrivée vers le centre international de départ quand l'enregistreur d'arrivée de ce centre a reconnu que tous les chiffres nécessaires à l'acheminement de l'appel jusqu'à l'abonné ont été reçus.

En exploitation semi-automatique, le signal de numéro reçu permet d'indiquer à l'opératrice de départ que les opérations internationales de sélection ont été accomplies.

En exploitation automatique, le signal de numéro reçu est indispensable pour indiquer à l'enregistreur de départ du centre international de départ qu'il peut se libérer et pour provoquer dans ce centre le passage du circuit en position de conversation. Il est donc utile que ce signal soit émis aussitôt que possible.

signal de numérotation (émis dans le sens en avant)

Recs. Q.120, Q.140

Ce signal transmet un renseignement sélectif nécessaire pour aiguiller l'appel dans la direction désirée. On transmet toujours une succession de signaux de numérotation.

signal de numérotation émis dans le sens en avant ; code 15 (système de signalisation n° 4)

Rec. Q.120

Ce signal, qui a la forme de numérotation, est émis depuis le centre international de départ pour indiquer qu'aucun autre signal de numérotation ne doit être émis sur la ligne. En exploitation semi-automatique, ce signal est toujours émis. En exploitation automatique, ce signal *peut* être émis, par exemple, lorsque le centre international de départ sait qu'il n'y a plus de chiffres à transmettre.

signal de prise (émis dans le sens en avant)

Rec. Q.120

Ce signal est émis au début de l'appel pour faire passer le circuit international en position de travail à son extrémité d'arrivée.

Le signal de prise peut également comporter une fonction de commutation et, à cet effet, on dispose de deux types différents de signaux de prise, à savoir:

a) le signal de *prise terminale* qui peut être utilisé pour provoquer, au centre international d'arrivée, la prise d'un équipement servant uniquement à aiguiller l'appel vers le réseau national du pays d'arrivée;

b) le signal de *prise pour transit* qui peut être utilisé pour provoquer, au centre situé à l'extrémité d'arrivée du circuit international, la prise d'un équipement servant uniquement à aiguiller l'appel vers un autre centre international.

signal de prise (émis dans le sens en avant)

Rec. Q.140

Ce signal est émis au début de l'appel pour faire passer le circuit international en position de travail à son extrémité d'arrivée et pour provoquer la prise d'un équipement servant à acheminer l'appel soit dans le réseau national du pays d'arrivée, soit vers un autre centre international.

signal de prise (émis dans le sens : vers l'avant)

Rec. Q.310

Ce signal de ligne est émis au début de l'appel pour faire passer le circuit en position de travail à son extrémité d'arrivée, pour mettre le circuit en condition d'occupation et pour prendre l'équipement qui servira à aiguiller l'appel.

signal de prise (émis dans le sens : vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal émis au début de l'appel pour faire passer le circuit de l'état de repos à l'état de prise à son extrémité d'arrivée. Au centre d'arrivée, il provoque la connexion des équipements qui sont en mesure de recevoir les signaux d'enregistreur.

signal de progression de l'appel

*Série X**

Signal de *commande* transmis par l'ETCD à l'ETTD appelant pour l'informer de la progression d'un appel ou des raisons du non-établissement de la communication ou de toute autre condition du réseau.

Pour les services à commutation par paquets, il s'agit d'un signal de commande:

- émis dans le cas du service de communication virtuelle, pour informer les ETTD appelants et appelés des raisons de la libération d'une communication;
- dans le cas du service de circuit virtuel permanent, pour informer les ETTD des raisons de la réinitialisation du circuit virtuel permanent;
- dans le cas du service datagramme, pour informer l'ETTD d'origine de la remise ou de la non-remise d'un datagramme donné, ou du fonctionnement général de l'interface ou du service datagramme ETTD/ETCD.

Remarque 1 – On trouvera dans la Recommandation X.96 la définition des divers signaux de *progression de l'appel.*

Remarque 2 – On peut considérer que le terme *signal de service* est un synonyme du terme *signal de progression de l'appel.*

signal de raccrochage

Rec. Q.9

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le demandé a raccroché.

signal de raccrochage [du demandé] (émis dans le sens : vers l'avant)

Rec. Q.310

Signal de ligne émis vers le centre de départ pour indiquer que le demandé a raccroché. En service semi-automatique, ce signal a pour effet de faire fonctionner la supervision.

En service automatique, il conviendra de prendre des dispositions pour libérer la connexion, interrompre la taxation et interrompre la mesure de la durée de la conversation si le demandeur n'a pas raccroché dans un délai de 10 à 120 secondes (dans la zone mondiale de numérotage 1, on utilise une durée de 13 à 32 secondes) après la reconnaissance du signal de raccrochage. La libération de la connexion sera de préférence commandée à partir du point où la taxation du demandeur est effectuée.

signal de raccrochage (émis dans le sens en arrière)

Recs. Q.120, Q.140

Ce signal est émis vers le centre international de départ pour indiquer que le demandé a raccroché. En exploitation semi-automatique, il a pour effet de faire fonctionner la supervision; il ne doit pas provoquer la coupure permanente de la voie de conversation au centre international de départ.

En exploitation automatique, il conviendra de prendre des dispositions pour libérer la connexion internationale, arrêter la taxation et interrompre la mesure de la durée de conversation si, après la réception du signal de raccrochage, l'abonné demandeur n'a pas raccroché dans la minute ou les deux minutes qui suivent. La libération de la connexion internationale sera de préférence commandée à partir du point où la taxation du demandeur est effectuée.

Voir les remarques relatives aux signaux de réponse et de raccrochage du § 1.8 de la Recommandation Q.120.

signal de raccrochage (émis dans le sens : vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal émis vers le centre international de départ pour indiquer que le demandé a raccroché. Dans le service semi-automatique, ce signal a une fonction de supervision. Dans le service automatique, il faut prendre des dispositions conformément à la Recommandation Q.118. Les remarques du § 1.8 de la Recommandation Q.120 doivent aussi être suivies.

signal de rappel [intervention] (émis dans le sens : vers l'avant)

Rec. Q.310

Signal de ligne émis par une opératrice pour rappeler une opératrice d'un centre situé en aval sur la connexion.

signal de refus d'appel

Rec. U.140

Signal de commande d'appel émis par un terminal pour indiquer qu'il n'accepte pas l'appel entrant.

signal de refus de message

Rec. Q.254

Signal émis par un point de transfert des signaux en réponse à la réception d'un signal téléphonique qu'il est dans l'impossibilité d'acheminer par suite d'une situation d'interdiction de transfert.

signal de réinitialisation de bande

Rec. Q.256

Signal émis par un central défaillant, pendant son rétablissement, pour demander que tous les circuits de la bande soient mis en position de repos à l'exception de ceux pour lesquels, à l'extrémité de réception, un état de blocage a été imposé à l'extrémité d'émission. Si le circuit est bloqué à l'extrémité de réception, le signal de réinitialisation de bande doit supprimer cet état.

signal de réinitialisation du circuit

Rec. Q.254

Signal émis afin de libérer un circuit lorsque, en conséquence d'une mutilation de mémoire ou pour d'autres causes, on ne sait pas si, par exemple, un signal de fin ou un signal de raccrochage est approprié. Si, à l'extrémité de réception, le circuit est bloqué, ce signal doit supprimer cet état.

signal de répétition

Rec. R.140

Signal de fonction utilisé dans un système détecteur d'erreurs avec demande de répétition pour demander une répétition ou précéder une retransmission.

Remarque – En Alphabet télégraphique international n° 3, ce signal correspond à la combinaison de code AZZAZAA.

signal de réponse

Rec. E.411

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le demandé a répondu à l'appel.

signal de réponse, avec taxation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le demandé a répondu à l'appel et que la communication doit être taxée.

En service semi-automatique, ce signal a pour effet de faire fonctionner la supervision. En service automatique, ce signal est utilisé pour provoquer:

- le début de la taxation de l'abonné demandeur (voir la Recommandation Q.28), et
- le début de la mesure de la durée de conversation pour l'établissement des comptes internationaux.

signal de réponse (émis dans le sens: vers l'arrière)

Recs. Q.120, Q.140, Q.310

Ce signal est émis vers le centre international de départ pour indiquer que le demandé a répondu à l'appel.

En exploitation semi-automatique, ce signal a pour effet de faire fonctionner la supervision.

En exploitation automatique, ce signal est utilisé pour provoquer:

- le début de la taxation de l'abonné demandeur, et
- le début de la mesure de la durée de conversation pour l'établissement des comptes internationaux.

Voir également les remarques relatives aux signaux de réponse et de raccrochage du § 1.8 de la Recommandation Q.120.

Remarque – Voir dans la Recommandation Q.27 les dispositions à prendre pour que la transmission des signaux de réponse, internationaux ou nationaux, se fasse aussi vite que possible.

signal de réponse (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signal émis vers le centre international de départ pour indiquer que le demandé a répondu à l'appel (voir la Recommandation Q.27). Dans le service semi-automatique, ce signal a une fonction de supervision.

Dans le service automatique, ce signal est utilisé pour provoquer:

- le début de la taxation de l'abonné demandeur, à moins que n'ait été émis précédemment le signal d'enregistreurs indiquant la "non-taxation";
- le début de la mesure de la durée de conversation pour l'établissement des comptes internationaux.

signal de réponse, sans taxation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que le demandé a répondu à l'appel mais que la communication ne doit pas être taxée.

En service semi-automatique, ce signal a pour effet de faire fonctionner la supervision. En service automatique, la réception de ce signal ne provoque pas le début de la taxation de l'abonné demandeur.

signal de rythme

Rec. G.701

Signal cyclique utilisé pour commander le rythme de certaines opérations.

signal de service

Rec. U.140

Signal envoyé automatiquement par le réseau au poste demandeur pour indiquer la progression d'un appel ou la cause d'un échec d'une tentative d'appel.

signal de surveillance des multiblocs

Rec. Q.255

Signal nécessaire sur les liaisons sur lesquelles le nombre de blocs contenus dans la boucle de protection contre les erreurs est supérieur à 8; ce signal est émis pour vérifier le synchronisme des multiblocs.

signal de synchronisation

Rec. Q.255

Signal émis pour établir et maintenir la synchronisation entre les deux extrémités d'une voie de signalisation.

signal de transfert de la charge

Rec. Q.255

Signal émis sur une liaison pour indiquer que le taux d'erreur a été satisfaisant pendant la *période probatoire* d'une minute et que le trafic de signalisation devrait être transféré sur cette liaison.

signal de transfert d'urgence de la charge

Rec. Q.255

Signal émis sur un nombre aussi élevé que possible de liaisons pour indiquer que le taux d'erreur a été satisfaisant sur ces liaisons pendant la *période probatoire d'urgence* et qu'un transfert d'urgence de la charge peut être opéré sur l'une d'entre elles.

signal de verrouillage de trame

Rec. G.701

Signal distinctif, inséré dans chaque trame ou toutes les n trames, qui occupe toujours la même position relative à l'intérieur de la trame, destiné à établir et à maintenir le verrouillage de trame.

signal de verrouillage de trame

Rec. Q.9

Signal distinctif utilisé pour garantir le verrouillage de trame. Ce signal n'apparaît pas nécessairement, en tout ou en partie, dans chaque trame.

signal de verrouillage de trame concentré

Recs. G.701, Q.9

Signal de verrouillage de trame dont les éléments occupent des créneaux temporels élémentaires consécutifs.

signal de verrouillage de trame réparti

Recs. G.701, Q.9

Signal de verrouillage de trame dans lequel les éléments de signal occupent des intervalles de temps pour élément numérique non consécutifs.

signal d'échec de l'appel

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer l'échec d'une tentative d'établissement de la communication, échec manifesté par l'expiration d'un délai de temporisation ou par une défaillance à laquelle ne correspond aucun signal déterminé; la tonalité d'occupation est, en pareil cas, celle qu'il convient d'envoyer au demandeur.

signal d'échec de l'appel

Rec. Q.9

Signal émis vers l'arrière pour indiquer l'échec d'une tentative d'établissement de la communication, échec manifesté par la fin d'un délai de temporisation ou par une défaillance à laquelle ne correspondrait aucun signal déterminé.

signal d'encombrement de l'équipement de commutation

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer l'échec de la tentative d'établissement, par suite d'un encombrement dans l'équipement international de commutation.

signal d'encombrement du faisceau des circuits

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer l'échec de la tentative d'établissement, par suite d'un encombrement d'un faisceau international de circuits ou des liaisons de départ d'un centre international terminal.

signal d'encombrement sur le réseau national

Rec. Q.254

Signal émis vers l'arrière pour indiquer l'échec de la tentative d'établissement, par suite d'un encombrement sur le réseau national (en excluant l'occupation de la ligne du demandé).

signal d'espace

Rec. S.140

Signal correspondant à une *combinaison de code*, qui provoque, sans impression une progression de la position d'impression d'une longueur égale au pas des *caractères.*

signal destiné à l'essai de mise en boucle

Voir:

séquence d'essai de bouclage; signal destiné à l'essai de mise en boucle.

signal d'excitation de la bouche artificielle

Recs. P.10, P.50

Signal appliqué à la bouche artificielle afin d'obtenir la voix artificielle acoustique. Ce signal résulte de l'égalisation de la voix artificielle électrique, compte tenu de la caractéristique efficacité en fonction de la fréquence de la bouche.

Remarque – L'égalisation dépend du type de bouche utilisé et peut être effectuée électriquement ou mathématiquement au cours du processus de production du signal.

signal d'identification; indicatif

Rec. S.140

Suite de *caractères* affectée exclusivement à un *terminal télégraphique* ou à une *station de données* pour l'identifier.

signal d'indication d'alarme (SIA)

Recs. G.701, M.300

Signal qui remplace le signal de trafic normal lorsqu'une indication d'alarme pour maintenance a été émise.

signal d'indication d'alarme (SIA)

Rec. M.60

Par signal d'indication d'alarme (SIA), il faut entendre un signal associé à une entité de maintenance; autant que possible, ce signal est transmis dans la direction affectée (vers l'aval) en lieu et place du signal normal et indique aux entités non défectueuses qu'une défaillance a été repérée et que les autres alarmes de maintenance consécutives à cette défaillance doivent être neutralisées.

signal d'interdiction

Rec. U.140

Signal de service indiquant que la communication demandée ne peut être établie en raison d'une interdiction.

signal d'interdiction de transfert

Rec. Q.256

Signal émis par un point de transfert des signaux lorsque celui-ci est dans l'impossibilité de transférer des signaux relatifs à un faisceau donné de circuits.

signal d'intervention

Rec. Q.254

Signal émis vers l'avant dans les conversations semi-automatiques quand l'opératrice du centre international de départ désire l'assistance d'une opératrice du centre international d'arrivée. Ce signal sert normalement à provoquer l'intervention d'une opératrice d'assistance (voir la Recommandation Q.101) sur le circuit dans le cas d'une communication établie automatiquement dans ce centre. Si la communication est établie dans le centre international d'arrivée par l'intermédiaire d'une opératrice (opératrice d'arrivée ou opératrice de trafic différé), ce signal devrait, de préférence, en provoquer le rappel.

signal d'intervention (émis dans le sens en avant)

Recs. Q.120, Q.140

Ce signal est émis vers le centre international d'arrivée quand l'opératrice de départ du centre international de départ désire l'assistance d'une opératrice au centre international d'arrivée.

Il sert normalement à provoquer l'intervention d'une opératrice d'assistance dans le cas d'une communication établie automatiquement à ce centre. Dans le cas où la communication est établie au centre international d'arrivée au moyen d'une opératrice (opératrice d'arrivée ou de trafic différé), ce signal provoque le rappel de cette opératrice.

Remarque – Voir la définition de *l'opératrice d'assistance.*

signal d'intervention (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Signal transmis, en exploitation semi-automatique, lorsque l'opératrice du centre international de départ demande l'aide de l'opératrice du centre international d'arrivée. Ce signal est généralement utilisé pour obtenir l'intervention de l'opératrice d'assistance sur le circuit (voir la Recommandation Q.101). Si la communication est établie par l'intermédiaire d'une opératrice d'arrivée ou de trafic différé du centre international d'arrivée, le signal indiquera que le rappel de cette opératrice est nécessaire.

Remarque – Ce signal n'est prévu ni dans la version analogique ni dans la version numérique de la signalisation de ligne du système de signalisation R2. L'annexe A aux spécifications du système de signalisation R2, partie III, fascicule VI.4 donne tous les renseignements relatifs aux diverses dispositions possibles concernant un tel signal, ainsi qu'aux procédures de signalisation qui en découlent.

signal d'inversion-chiffres

Rec. S.140

Signal mettant un récepteur télégraphique en état de traduire sous forme de *caractères* ou fonctions de la *série des chiffres* des signaux qu'il va recevoir.

signal d'inversion-lettres

Rec. S.140

Signal mettant un récepteur télégraphique en état de traduire sous forme de *caractères* ou fonctions de la *série des lettres* les signaux qu'il va recevoir.

signal d'invitation à numéroter

Rec. U.140

Signal de commutation vers l'arrière émis par un commutateur en réponse à un signal d'appel ou à la suite d'un signal de confirmation d'appel pour indiquer que le commutateur est prêt à recevoir la séquence de sélection.

signal d'invitation à transmettre (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.120

Ce signal est émis depuis l'extrémité d'arrivée d'un circuit international à la suite de la réception d'un signal de prise, pour indiquer que les conditions nécessaires à la réception des signaux ont été établies.

Dans le système de signalisation n° 4, on dispose de deux types différents de signaux d'invitation à transmettre:

a) le signal d'invitation à transmettre *terminale* utilisé pour inviter à transmettre le chiffre de langue (ou le chiffre de discrimination), suivi du numéro national (significatif);

b) le signal d'invitation à transmettre de *transit* utilisé pour inviter à transmettre (en commençant par le premier chiffre de l'indicatif de pays) les seuls signaux de numérotation nécessaires pour assurer, dans un centre international de transit, l'acheminement de l'appel vers le centre international d'arrivée ou vers un autre centre international de transit.

signal d'invitation à transmettre (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.140

Ce signal est émis depuis l'extrémité d'arrivée d'un circuit international à la suite de la réception d'un signal de prise, pour indiquer que les conditions ont été établies pour recevoir les signaux de numérotation.

signal d'invitation à transmettre (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.310

Ce signal de ligne est émis par le centre d'arrivée à la suite de l'émission d'un signal invitant à différer la numérotation, pour indiquer que l'enregistreur d'arrivée a été connecté et qu'il est bien à même de recevoir les signaux d'adresse.

signal discret; signal temporel discret

Recs. G.701, I.112

Signal composé d'une suite temporelle d'éléments ayant chacun une ou plusieurs caractéristiques pouvant représenter des informations, par exemple, sa durée, sa forme et son amplitude.

signal d'oblitération

Rec. S.140

Signal utilisé pour annuler un signal précédent.

signal d'occupation

Rec. U.140

Signal de service indiquant que le poste demandé est occupé ou indisponible.

signal d'occupation (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.120

Ce signal est émis vers le centre international de départ pour indiquer que la voie ou la ligne de l'abonné demandé sont occupées. Les conditions d'emploi de ce signal sont les suivantes:

a) l'émission de ce signal par un centre international de transit est *obligatoire* pour indiquer qu'il y a encombrement dans ce centre ou dans les artères à utiliser au départ de ce centre;

b) l'émission de ce signal par un centre international d'arrivée est *obligatoire* s'il y a encombrement dans ce centre ou à sa sortie immédiate, mais elle est *facultative* si l'encombrement se trouve au-delà de ce centre (encombrement en un point du réseau national du pays d'arrivée ou occupation de la ligne de l'abonné demandé). L'émission de ce signal est facultative, car les réseaux nationaux de plusieurs pays ne permettent pas l'émission de ce signal.

Remarque – La réception au centre de départ du signal d'occupation aura pour effet:

– de faire donner une indication appropriée d'occupation à l'opératrice de départ ou à l'abonné demandeur, et

– en exploitation automatique (sauf dispositions spéciales contraires, par exemple, pour la surveillance des circuits), de provoquer l'envoi par le centre de départ d'un signal de fin afin de libérer la connexion internationale.

signal d'occupation (émis dans le sens en arrière)

Rec. Q.140

Ce signal, qui n'est émis qu'après un signal d'invitation à transmettre, est émis vers le centre international de départ pour indiquer que soit le circuit soit l'abonné demandé est occupé. Les conditions d'emploi de ce signal sont les suivantes:

a) L'émission de ce signal par un centre international de transit est *obligatoire* pour indiquer qu'après connexion d'un enregistreur un encombrement s'est présenté dans ce centre ou dans les artères à utiliser au départ de ce centre.

b) L'émission de ce signal par un centre international d'arrivée est *obligatoire* si, après connexion d'un enregistreur, un encombrement s'est présenté dans ce centre ou à sa sortie immédiate, mais elle est *facultative* si l'encombrement se trouve au-delà de ce centre (encombrement en un point du réseau national du pays d'arrivée ou occupation de la ligne de l'abonné demandé). L'émission de ce signal est facultative, car les réseaux nationaux de plusieurs pays n'en permettent pas l'émission.

Remarque – La réception au centre de départ du signal d'occupation aura pour effet:

– de faire donner une indication d'occupation appropriée à l'opératrice de départ ou à l'abonné demandeur, et

– de provoquer l'envoi par le centre de départ d'un signal de fin pour libérer la connexion internationale (sauf dispositions spéciales contraires, par exemple, pour la surveillance des circuits).

signal d'occupation (émis vers l'arrière)

Rec. E.411

Signal émis vers le central international de départ pour indiquer que le faisceau de circuits est occupé ou que l'abonné demandé est occupé (systèmes de signalisation n° 4 et n° 5, voir les Recommandations Q.120 et Q.140).

signal (en LDS)

Rec. Q.9

Un signal est une suite de données conduisant une information à un *processus.* (Recommandation Z.100, § 2.5.4.)

signal "envoyez la tonalité spéciale d'information"

Recs. Q.254, Q.400

Signal émis vers l'arrière pour indiquer que la tonalité spéciale d'information doit être envoyée au demandeur. Cette tonalité indique que le numéro demandé ne peut pas être obtenu pour une raison autre que celles qui font l'objet de signaux spécifiques et qu'il sera indisponible pendant une longue période (voir aussi la Recommandation Q.35).

signal incorrect

Rec. R.140

Signal télégraphique dans lequel les états significatifs d'un ou plusieurs éléments diffèrent de celui ou de ceux prescrits par le code.

signal indiquant la catégorie du demandeur (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.400

Le système R2 a non seulement la possibilité de transmettre l'information relative à la catégorie du demandeur grâce au contenu du chiffre de langue ou de discrimination, mais dispose également à cette fin d'un groupe spécial de signaux concernant la nature de l'appel (c'est-à-dire national ou international) et son origine.

Des catégories typiques sont:

- opératrice capable d'émettre le signal d'intervention;
- abonné ordinaire ou opératrice n'ayant pas la possibilité d'émettre le signal d'intervention;
- abonné prioritaire;
- appel de données;
- appel de maintenance.

signal invitant à différer la numérotation (émis dans le sens: vers l'arrière)

Rec. Q.310

Ce signal de ligne est émis par le centre d'arrivée lorsqu'il a reconnu le signal de prise pour permettre de vérifier que le signal de prise a bien été reçu et pour indiquer que l'enregistreur d'arrivée n'est pas encore connecté ou n'est pas encore à même de recevoir les signaux d'adresse.

signal KP; signal de début de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.310

Signal d'enregistreurs émis à la suite de la reconnaissance d'un signal d'invitation à transmettre, et utilisé pour préparer l'enregistreur multifréquence d'arrivée à la réception d'autres signaux d'enregistreurs.

signal KP (système de signalisation n° 5)

Voir:
signal de début de numérotation (émis dans le sens en avant).

signal maximal permis (SMP)

Rec. N.13

Signal sinusoïdal à la fréquence de 1020 Hz d'un niveau supérieur de 9 dB au niveau du signal d'alignement. Il est équivalent au niveau du signal radiophonique maximal permis.

signal n-aire redondant

Rec. G.701

Signal numérique dont chaque élément peut prendre l'une de n valeurs discrètes admises et dont le contenu binaire équivalent moyen par élément est inférieur à $\log_2 n$.

Remarque – La redondance relative R d'un signal numérique n-aire est exprimée en pourcentage par la formule:

$$R = 1 - \frac{r_e}{r_d \cdot \log_2 n} = \left[1 - \frac{r_e}{r_d \cdot \log_2 n}\right] \cdot 100\%$$

où r_d est la rapidité de modulation du signal n-aire et r_e le débit binaire équivalent.

Cette grandeur peut également être exprimée par le nombre moyen d'éléments binaires qu'il est possible de transmettre par élément d'un code en ligne particulier.

Exemples:

AMI (redondance 37%), un élément binaire par élément de code;
4B3T (redondance 16%), 1,33 élément binaire par élément de code.

signal numérique

Recs. G.701, I.112

Signal temporel discret dans lequel l'information est représentée par un certain nombre de valeurs discrètes bien déterminées qu'une de ses grandeurs caractéristiques peut prendre dans le temps.

Remarque – Ce terme peut être qualifié pour indiquer le débit numérique, par exemple: "signal numérique à 140 Mbit/s".

signal numérique n-aire

Rec. G.701

Signal numérique dont chaque élément de signal peut prendre l'une de n valeurs discrètes admises.

signal numérique redondant

Rec. G.701

Signal numérique produit par l'application d'un code en ligne redondant à un signal original donné.

signal parfait

Rec. R.140

Signal télégraphique tel que tous les intervalles significatifs sont associés à des états significatifs corrects et sont exactement conformes à leurs durées théoriques.

signal pseudo n-aire

Rec. G.701

Signal numérique n-aire redondant déduit d'un signal numérique m-aire sans modification de la rapidité de modulation.

Remarque – Un signal bipolaire alternant est un exemple de signal pseudo-ternaire, c'est-à-dire $n = 3$, $m = 2$.

signal "Qui est là?"; signal WRU

Rec. S.140

Signal correspondant à une *combinaison de code*, qui lorsqu'elle est reçue par un *terminal télégraphique* ou une *station de données*, déclenche l'émission automatique du *signal d'identification* de cette installation.

signal retenu

Rec. Z.100

Signal présent au *port d'entrée* d'un *processus*, c'est-à-dire *signal* qui a été reçu mais pas absorbé par le *processus*.

signal (sens général)

Rec. Q.9

Ensemble des ondes qui se propagent sur une voie de transmission et qui sont destinées à agir sur un organe récepteur.

Remarque – Le "sens général" ne s'applique que dans le domaine des télécommunications. Le sens du dictionnaire ordinaire est encore plus large, par exemple "Signe convenu à l'avance ou signe intelligible acheminant à distance une information ou un ordre; phénomène physique ou grandeur caractéristique d'un tel phénomène dont les variations dans le temps représentent des informations, etc.".

signal (sens général)

Rec. Q.9

Ensemble des ondes qui se propagent sur une voie de transmission et qui sont destinées à agir sur un organe récepteur.

signal ST; signal de fin de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant)

Rec. Q.310

Signal d'enregistreurs émis pour indiquer qu'aucun autre signal d'adresse ne sera émis. Ce signal est toujours émis, aussi bien en service semi-automatique qu'en service automatique.

signal ST (système de signalisation n° 5)

Voir:
signal de fin de numérotation (émis dans le sens en avant).

signal télégraphique

Rec. R.140

Signal représentant tout ou partie d'un ou plusieurs messages télégraphiques.

signal télégraphique arythmique

Rec. R.140

Signal télégraphique contenant des séquences d'éléments unitaires dont toutes sont d'une durée égale et correspondent à un caractère transmis, chacune étant précédée d'un élément de départ et suivie d'une période d'état Z dont la durée n'est pas fixée.

signal téléphonique

Glos. (VI.3)

Signal correspondant à un appel téléphonique particulier ou à un circuit de conversation déterminé.

signal temporel discret

Voir:
signal discret; signal temporel discret.

signal vers l'arrière

Rec. Q.9

Signal transmis dans la direction opposée à celle de l'appel, et qu'on utilise pour l'établissement, la libération ou toute autre gestion d'une connexion.

signal vers l'arrière

Voir:
signal (de commutation vers l'arrière).

signal vers l'avant

Recs. G.960, I.430

Signal transmis au-delà du point de bouclage.

Remarque – Le signal vers l'avant peut être défini ou non spécifié.

signal vers l'avant

Rec. Q.9

Signal transmis dans la même direction que l'appel, et qu'on utilise pour l'établissement, la libération ou toute autre gestion d'une connexion.

signal vers l'avant

Voir:
signal (de commutation vers l'avant).

signalisation

Rec. I.112

Echange d'informations qui concerne spécifiquement l'établissement, le relâchement et tout autre commande des connexions dans un réseau de télécommunications, ainsi que la gestion de ce réseau.

signalisation

Rec. Q.9

a) Echange d'information (autre que l'information transmise par la parole) qui concerne l'établissement, la libération et d'autres actions de commande des communications, ainsi que la gestion du réseau de télécommunication en service automatique.

b) Qualification impliquant une action du type défini ci-dessus, par exemple:

voie de signalisation	procédure de signalisation
équipement de signalisation	relation de signalisation
information de signalisation	route de signalisation
liaison de signalisation	système de signalisation
message de signalisation	intervalle de temps de signalisation.

signalisation à fréquences vocales

Rec. Q.9

Mode de signalisation dans lequel l'information de signalisation est fondée sur l'utilisation de courants dont les fréquences appartiennent à la bande des fréquences téléphoniques.

signalisation asservie

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle l'émission d'un signal (ou d'un message) interdit l'émission de signaux (ou de messages) supplémentaires dans la même direction jusqu'à ce qu'il ait été accusé réception du signal émis dans la direction opposée par le terminal récepteur et que l'accusé de réception ait été reçu.

signalisation asservie ; signalisation entièrement asservie ; signalisation continuellement asservie

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle le signal à transmettre est appliqué continuellement jusqu'à ce qu'il en soit accusé réception ou qu'une interruption se produise. Dès que le signal initial a été détecté, le signal d'accusé de réception est appliqué continuellement jusqu'à ce que le signal initial cesse ou qu'une interruption se produise. La cessation du signal d'accusé de réception peut provoquer le déclenchement du cycle asservi suivant. Outre l'accusé de réception, le signal d'accusé de réception peut acheminer d'autres informations de signalisation (concernant par exemple le cycle suivant).

signalisation associée

Glos. (VI.3)

Mode d'exploitation du système n° 6 dans lequel les signaux acheminés par le système se rapportent à un faisceau de circuits de conversation aboutissant aux mêmes centres internationaux que le système de signalisation.

signalisation d'adresse à recouvrement

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle la transmission vers l'avant de signaux d'adresse d'un central vers un autre peut commencer avant la fin de la réception de tous les signaux d'adresse sur la liaison précédente.

signalisation dans la bande

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle les signaux sont envoyés sur la même voie ou circuit de transmission que la communication de l'usager et dans la même bande de fréquences que celle qui est utilisée par l'usager.

signalisation dans la bande

Rec. V.7

Echange, entre des équipements de terminaison de circuit de données (ETCD) interconnectés, de signaux de commande utilisant la bande des fréquences de ligne de l'ETCD servant à la transmission de données dans la voie d'aller. Cet échange interrompt la transmission de données entre les équipements terminaux de traitement de données (ETTD).

signalisation dans la bande avec codage

Rec. V.7

Signalisation au moyen de signaux de commande échangés par l'intermédiaire des données sur la voie d'aller.

signalisation dans l'intervalle de temps

Recs. I.112, Q.9

Signalisation associée à une voie et transmise dans un intervalle de temps pour élément numérique faisant l'objet d'une attribution permanente (ou périodique) dans l'intervalle de temps de voie.

signalisation de bout en bout

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Possibilité de transférer des informations de signalisation intéressant un point terminal directement entre des points sémaphores terminaux afin de fournir à un usager qui le demande un service de base ou un service supplémentaire.

signalisation de bout en bout

Rec. Q.9

Procédure pour l'échange direct d'information de signalisation entre des entités de signalisation d'un commutateur d'origine et d'un commutateur de destination en vue d'assurer certains services d'usager.

signalisation de bout en bout (sens général)

Rec. Q.9

Mode de signalisation dans lequel les signaux sont transmis d'un bout d'une liaison à plusieurs sections à l'autre bout de cette liaison où ils doivent être traités.

signalisation de ligne

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle les signaux sont transmis entre les équipements qui terminent et qui surveillent en permanence, en totalité ou en partie, le circuit écoulant le trafic.

signalisation de ligne à recouvrement

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle la transmission vers l'avant d'un signal de ligne d'un central vers un autre peut commencer avant l'expiration du temps de détection du signal de ligne en cours de réception.

signalisation d'usager à usager (SUU)

Rec. I.250

Un service supplémentaire qui permet à deux usagers RNIS d'échanger un nombre limité d'informations sur la voie de signalisation à l'occasion d'un appel de l'un à l'autre.

signalisation "en bloc"

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle les chiffres d'adresse sont regroupés en un bloc unique pour retransmission vers l'avant, chaque bloc comportant toutes les informations d'adresse nécessaires pour permettre l'acheminement de l'appel à sa destination.

signalisation en courant alternatif

Rec. Q.9

Mode de signalisation dans lequel l'information de signalisation est représentée par des signaux à courant alternatif pulsé dont la fréquence est inférieure à la bande des fréquences téléphoniques.

signalisation en courant continu

Rec. Q.9

Mode de signalisation dans lequel l'information de signalisation peut être représentée par la commande de l'intéressé, de la polarité et de la durée du courant continu ou par une combinaison de ces éléments.

signalisation entièrement asservie

Voir:

signalisation asservie; signalisation entièrement asservie; signalisation continuellement asservie.

signalisation entièrement dissociée

Glos. (VI.3)

Forme de signalisation non associée dans laquelle le trajet que peuvent suivre les signaux sur le réseau n'est limité que par les règles et la configuration du réseau de signalisation.

signalisation entre enregistreurs (système de signalisation R1)

Rec. Q.9

Signalisation multifréquence émise dans la bande par impulsions section par section pour la transmission de l'information d'adresse. Les fréquences de signalisation s'étagent de 700 à 1700 Hz à intervalles de 200 Hz, chaque signal étant déterminé par une combinaison unique de deux fréquences. L'information d'adresse est précédée d'un signal KP (début de numérotation) et est suivie d'un signal ST (fin de numérotation). On peut utiliser pour l'envoi des signaux une émission en bloc, en bloc avec chevauchement ou une émission avec chevauchement. Ce type de signalisation d'enregistreurs est utilisé fréquemment avec d'autres systèmes de signalisation de ligne dans la bande ou hors bande.

signalisation hors bande

Rec. Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle les signaux sont envoyés sur la même voie ou circuit de transmission que la communication de l'usager mais dans une bande de fréquences différente de celle qui est utilisée par l'usager.

signalisation hors bande

Rec. V.7

Echange, entre des équipements de terminaison de circuits de données (ETCD) interconnectés, de signaux de commande utilisant des signaux autres que ceux servant à la transmission de données dans la voie d'aller. Cet échange n'interrompt pas la transmission de données entre les équipements de traitement de données (ETTD).

signalisation hors créneau temporel ; signalisation hors intervalle de temps

Recs. I.112, Q.9

Signalisation associée à une voie mais transmise dans un ou plusieurs créneaux temporels élémentaires séparés, non situés à l'intérieur du créneau temporel de voie.

signalisation multifréquences ; signalisation MF

Rec. Q.9

Mode de signalisation à fréquences vocales dans lequel l'information de signalisation est représentée par un signal composé de *n* fréquences parmi *m* dans la bande des fréquences téléphoniques.

signalisation non associée

Glos. (VI.3)

Mode d'exploitation du système n° 6 dans lequel les signaux correspondant à un faisceau de circuits de conversation sont transmis sur deux (ou plus de deux) liaisons de signalisation en tandem. Les signaux sont traités puis transmis sur la liaison suivante par l'équipement d'un ou de plusieurs points de transfert des signaux.

signalisation par canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Technique de signalisation dans laquelle un canal achemine au moyen de messages adressés des informations de signalisation relatives à une pluralité de circuits et d'autres informations telles que celles utilisées pour la gestion de réseau.

signalisation par canal sémaphore

Voir:

signalisation sur voie commune; signalisation par canal sémaphore.

signalisation par canal sémaphore; signalisation sur voie commune

Rec. U.140

Mode de signalisation dans lequel les signaux relatifs au trafic écoulé par un certain nombre de circuits sont transmis sur une seule voie par des messages étiquetés.

signalisation par éléments numériques vocaux

Rec. I.112

Type de signalisation voie par voie dans laquelle des créneaux temporels élémentaires destinés essentiellement à la transmission de la parole codée sont périodiquement utilisés pour la signalisation.

signalisation par éléments numériques vocaux

Rec. Q.9

Type de signalisation voie par voie dans laquelle des intervalles de temps pour élément numérique destinés essentiellement à la transmission de la parole codée sont périodiquement utilisés pour la signalisation.

signalisation par ouverture de boucle

Rec. Q.9

Mode de signalisation en courant continu dans lequel les signaux sont représentés par la fermeture et l'ouverture de la boucle du circuit.

signalisation quasi associée

Glos. (VI.3)

Forme de signalisation non associée dans laquelle le trajet que peuvent suivre les signaux sur le réseau est prédéterminé.

signalisation section par section

Rec. Q.9

Mode de signalisation dans lequel les signaux sont transmis section par section dans une liaison à plusieurs sections et doivent être traités dans le centre de commutation suivant pour une transmission ultérieure.

signalisation section par section

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure pour l'échange direct d'information de signalisation entre deux points de signalisation qui sont soit directement connectés, soit reliés par l'intermédiaire de points de transfert de signalisation.

signalisation sur voie commune

Voir:

signalisation par canal sémaphore; signalisation sur voie commune.

signalisation sur voie commune ; signalisation par canal sémaphore

Recs. I.112, Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Technique de signalisation dans laquelle l'information de signalisation relative à un certain nombre de circuits ou de fonctions, ou encore l'information de gestion du réseau, sont acheminées sur une seule voie sous forme de messages comportant une adresse.

signalisation voie par voie

Recs. I.112, Q.9

Méthode de signalisation dans laquelle les informations de signalisation relatives au trafic acheminé par une voie déterminée sont transmises dans cette voie ou dans une voie de signalisation qui lui est associée en permanence.

signalisation voie par voie

Rec. U.140

Mode de signalisation dans lequel les signaux relatifs au trafic écoulé par une seule voie de transmission sont transmis dans la même voie ou dans une voie de signalisation qui lui est associée en permanence.

Remarque – Ce terme peut aussi être utilisé quand les signaux concernant un circuit sont transmis dans la voie qui écoule le trafic.

signature d'opérateur

Rec. Z.100

Une *signature d'opérateur* définit la ou les *sortes* des *valeurs* auxquelles l'*opérateur* peut être appliqué et la *sorte* de la *valeur* résultat.

signaux d'adresse complète (émis dans le sens : vers l'arrière)

Rec. Q.400

Signaux indiquant qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer un autre signal d'adresse et:

- commandant le passage immédiat en position de conversation de façon à permettre à l'abonné demandeur d'entendre une tonalité ou une machine parlante du réseau national de destination; ou
- annonçant l'envoi d'un signal indiquant la situation de la ligne demandée.

signaux de gestion

Glos. (VI.3)

Signaux concernant la gestion ou la maintenance du réseau des circuits de conversation et du réseau de signalisation.

signaux de gestion du réseau

Rec. Q.256

Informations relatives à l'état des faisceaux de circuits ou des équipements; ces renseignements sont émis d'un point du réseau à destination d'un ou de plusieurs autres points. Les renseignements relatifs à des appels particuliers ou à des circuits de conversation particuliers ne font pas partie de cette catégorie de signaux.

signaux de gestion du réseau de signalisation

Rec. Q.256

Informations relatives à la condition des liaisons de signalisation, informations qui peuvent être nécessaires pour modifier l'acheminement des signaux. Les renseignements relatifs à des signaux associés à des appels ou à des circuits de conversation isolés ne font pas partie de cette catégorie de signaux.

signaux de maintenance du réseau

Rec. Q.256

Signaux de gestion utilisés à des fins de maintenance.

signaux de nouvelle réponse

Rec. Q.254

Signaux émis vers l'arrière pour indiquer qu'après avoir raccroché le demandé décroche à nouveau son combiné ou reproduit de toute autre manière la condition de réponse, par exemple en manœuvrant son crochet commutateur.

signaux de parole

Rec. I.140

Représentation numérique des signaux de parole codés conformément à une règle de codage spécifiée (par exemple, loi A, loi μ).

signaux de raccrochage

Rec. Q.254

Signaux émis vers l'arrière et dont le premier indique que le demandé a raccroché, les signaux suivants indiquant que le raccrochage fait suite à un signal de nouvelle réponse, par exemple après des manœuvres du crochet commutateur.

En service semi-automatique, ces signaux ont pour effet de faire fonctionner la supervision. En ce qui concerne le service automatique, les dispositions à prendre sont spécifiées dans la Recommandation Q.118.

signaux effectivement transmis dans les transmissions radiophoniques

Recs. J.13, N.1

En transmission radiophonique, on dit qu'un signal à une fréquence particulière est effectivement transmis lorsque l'équivalent nominal à cette fréquence ne dépasse pas de plus de 4,3 dB l'équivalent nominal à 800 Hz. Ne pas confondre cette définition avec la définition analogue concernant les circuits téléphoniques citée à la remarque 1 du § 1 de la Recommandation G.151.

Pour les *circuits* radiophoniques, l'équivalent (par rapport à sa valeur à 800 Hz) qui définit une fréquence effectivement transmise est égal à 1,4 dB, c'est-à-dire au tiers de la tolérance.

signaux multiplexés du deuxième ordre

Voir:

multiplex du deuxième ordre; signaux multiplexés du deuxième ordre.

signaux multiplexés du premier ordre

Voir:

multiplex du premier ordre; signaux multiplexés du premier ordre.

simplex; à l'alternat

Rec. R.140

Désignation ou qualificatif d'un mode de fonctionnement ou d'équipement permettant de transmettre l'information dans l'un ou l'autre sens, mais non simultanément, entre deux points.

simulateur de tête et de torse (STET)

Rec. P.10

Buste (du sommet de la tête à la taille) servant à simuler la diffraction acoustique produite par un adulte moyen et à reproduire le champ acoustique produit par la bouche humaine.

simulateur d'émetteur d'indicatif

Rec. S.140

Organe ou programme ne faisant pas partie d'un téléimprimeur mais remplissant la même fonction que l'émetteur automatique d'indicatif lorsque cet appareil reçoit un signal §"§Qui est là?".

simultanée

Rec. I.140

La configuration d'une connexion est définie comme simultanée quand la totalité des éléments de connexion intéressés sont établis simultanément et libérés simultanément.

single-valued attribute ; attribut à valeur unique

Rec. X.413

Attribut auquel ne peut être associée qu'une seule valeur.

SM enregistrée ; non enregistrée

Rec. Q.1003

Paramètre indiquant si la SM a été enregistrée ou si cet enregistrement a été annulé. Le paramètre prend les valeurs suivantes:

- enregistrée, ou
- non enregistrée.

Le paramètre est une donnée d'abonné temporaire qui est mémorisée dans l'ELN.

somme numérique

Rec. G.701

Somme algébrique des disparités d'une suite de combinaisons déterminées consécutives d'éléments de signal.

son caverneux

Rec. G.100

Distorsion causée, en téléphonie, par des signaux à réflexion double et perçue subjectivement comme un "son caverneux", c'est-à-dire comme si la personne qui parle se trouvait dans un endroit qui résonnne.

Remarque – Le son caverneux ne doit pas être confondu avec *l'écho à la réception.*

sorte

Rec. Z.100

Ensemble de *valeurs* ayant des caractéristiques communes. Les *sortes* sont toujours non vides et disjointes.

sorte structurée

Rec. Z.100

Sorte pourvue d'*opérateurs* et d'*équations* implicites ainsi que d'une *syntaxe concrète* spéciale pour ces *opérateurs* implicites. La *sorte structurée* est utilisée pour construire des *valeurs* se composant de plusieurs "champs". Il est possible d'*accéder* aux *valeurs* des champs, ainsi que de les *modifier*, de manière indépendante.

SORTIE

Rec. Z.333

Transférer des données précises du système au terminal d'usager [par exemple, terminal visualisation (TDV), imprimante].

sortie

Rec. Z.100

Action située à l'intérieur d'une *transition* et qui engendre une *instance de signal.*

sortie

Rec. Z.341

i) information transférée du système vers l'usager, par exemple sortie d'assistance, etc.

ii) action consistant à transférer certaines données du système vers un terminal homme-machine.

sortie d'acceptation

Rec. Z.341

Message de *sortie*, indiquant qu'une *entrée* dans le *système* est correcte et complète du point de vue syntaxique, et que les *actions* appropriées vont être déclenchées ou ont déjà été exécutées par le système. Dans ce dernier cas, cette indication peut prendre la forme du résultat effectif.

sortie d'assistance

Rec. Z.341

Sortie résultant d'une demande d'assistance à l'*usager.*

sortie de demande

Rec. Z.341

Type de *sortie de réponse* demandant à l'*usager* une nouvelle *action d'entrée*, par exemple correction d'un *paramètre* erroné, ou fourniture d'autres informations.

sortie de demande interactive

Rec. Z.341

Sortie de système demandant de nouvelles *actions* de l'*usager.*

sortie de guidage

Rec. Z.341

Sortie apportant une aide à l'*usager* dans le cadre d'une communication *homme-machine.*

sortie de menu

Rec. Z.341

Sortie d'un *menu*, utilisée dans les procédures d'*introduction de l'information.*

sortie de monologue

Rec. Z.341

Sortie du *système* qui se produit à l'extérieur d'un *dialogue.*

sortie de proposition

Rec. Z.341

Sortie du *système* fournissant un guidage relativement à la prochaine *entrée* nécessaire.

sortie de rejet

Rec. Z.341

Message de *sortie* indiquant qu'une *entrée* dans le *système* n'est pas valable et ne sera pas traitée et qu'aucune correction ne pourra être appliquée.

sortie de réponse

Rec. Z.341

Message de *sortie* dans la *procédure de dialogue* donnant une information sur l'état d'une *entrée.* La sortie peut prendre l'un des trois types suivants: *sortie d'acceptation, sortie de rejet* et *sortie de demande.*

sortie (en LDS)

Rec. Q.9

Une sortie est une *action* qui se produit au cours d'une *transition* et qui engendre un *signal* agissant à son tour ailleurs comme une *entrée.* (Recommandation Z.100, § 2.7.4).

sortie (en LHM)

Rec. Q.9

Opération qui consiste en une remise des données à partir d'un *système* de traitement de l'information ou d'une partie de système.

sortie hors dialogue

Rec. Z.341

Sortie spontanée indiquant un certain événement, par exemple une situation d'alarme, ou une sortie en réponse à une *commande* précédemment introduite dans une *séquence d'exploitation interactive*, par exemple un résultat d'une mesure du trafic.

sortie spontanée

Rec. Z.341

Sortie produite par des événements internes au *système*, par exemple une alarme.

source de données

*Série X**

Unité fonctionnelle qui fournit les données à transmettre.

source de données (N)

Rec. X.200

Entité (N) qui envoie des unités de données du service (N − 1) (voir le § 5.6.1.7 de la Recommandation X.200) sur une connexion (N − 1).

source logique

Rec. T.412

Cet attribut est spécifié pour une classe d'objet de mise en page si le contenu associé à chacun des objets de mise en page de cette classe doit être fourni par une classe d'objet logique, par exemple, le contenu associé à un cadre d'en-tête ou de note de bas de page sur une page.

L'attribut identifie la description de classe d'objet logique concernée.

sous-bloc

Rec. Z.100

Bloc contenu dans un autre *bloc.* Des *sous-blocs* résultent de la subdivision d'un *bloc.*

sous-canal

Rec. Z.100

Canal formé lors de la *subdivision* d'un *bloc.* Un *sous-canal* relie un *sous-bloc* à une frontière du *bloc subdivisé* ou un *bloc* à la frontière d'un *canal subdivisé.*

sous-centre

Rec. U.140

Centre de commutation desservant un groupe de terminaux et concentrant le trafic de ce groupe vers un centre plus important dont il dépend pour l'acheminement de la totalité de son trafic.

sous-classe ; sous-catégorie

Recs. F.500, X.501

Classe d'objet, relativement inférieure à une superclasse, qui découle d'une superclasse. Les membres de la sous-classe ont en commun toutes les caractéristiques d'une autre classe d'objet (la superclasse) ainsi que les caractéristiques additionnelles qui n'appartiennent à aucun des membres de cette classe (la superclasse).

sous-couche

Rec. X.200

Subdivision d'une couche.

sous-demande

Rec. X.518

Demande engendrée par une décomposition de demandes.

sous-ensemble de raffinement cohérent

Rec. Z.100

Sous-ensemble de subdivision cohérent contenant tous les *blocs* et *sous-blocs* qui utilisent les *signaux* utilisés par l'un quelconque des *blocs* ou *sous-blocs.*

sous-ensemble de subdivision cohérent

Rec. Z.100

Ensemble des *blocs* et *sous-blocs* dans une *spécification de système* donnant une vue d'ensemble du *système* avec connexité des parties correspondant à un *niveau d'abstraction.* Ainsi, lorsqu'un *bloc* ou *sous-bloc* est contenu dans un *sous-ensemble de subdivision cohérent,* ses ascendants et ses descendants le sont également.

sous-entité de maintenance (SEM)

Rec. M.60

Une sous-entité de maintenance est définie par les principes suivants:

- les différentes parties d'une SEM constituant les entités de maintenance (EM) sont interconnectées à des points d'interface consécutifs et faciles à identifier;
- lorsqu'une défaillance se produit à l'intérieur d'une SEM, il est souhaitable que l'indication d'information d'alarme de maintenance apparaisse à l'entité de maintenance défaillante qui contient la SEM;
- une SEM défaillante devrait être identifiée comme défaillante par le processus de localisation des dérangements, mais ne devrait conduire qu'à l'identification de l'EM en panne par le processus de supervision;
- une SEM correspond généralement à l'élément remplaçable durant les opérations de routine en cas de défaillance.

sous-faisceau

Rec. E.600

Partie de faisceau constituée de circuits qui ont des caractéristiques similaires (par exemple, type de signalisation, type d'itinéraire de transmission, etc.).

sous-faisceau de circuits

Recs. E.411, Z.337, Z.341

Ensemble de circuits d'un faisceau de circuits que l'on peut identifier pour des raisons d'ordre technique ou d'exploitation. Un faisceau de circuits peut comprendre un ou plusieurs sous-faisceaux de circuits.

sous-faisceau de circuits

Rec. Q.9

Un certain nombre de circuits ayant des caractéristiques similaires (par exemple, type de signalisation, type d'itinéraire, transmission, etc.).

Il n'est pas réalisé techniquement comme une unité mais comme une partie d'un faisceau de circuits. Les sous-faisceaux sont mis en œuvre pour des raisons de service, de protection, de limitation d'équipements, de maintenance, etc.

sous-fenêtre

Rec. Z.341

Une *sous-fenêtre* est une partie désignée d'une *fenêtre* (parfois la totalité de la fenêtre) qui est affectée à un but spécifique dépendant de l'*application.*

sous-fenêtre de sortie et d'entrée

Rec. Z.341

Ces deux *sous-fenêtres* doivent permettre le défilement et l'usager doit pouvoir commander sa taille. La *sous-fenêtre* d'entrée doit être utilisée pour l'*introduction directe d'information.* La réponse à l'*introduction directe d'information* de même que la *sortie hors dialogue* doivent apparaître dans la *sous-fenêtre* de sortie. Les accusés de réception d'entrée peuvent également apparaître directement à la suite de la commande dans la *sous-fenêtre* d'entrée. Le *défilement* doit s'effectuer séparément dans deux *sous-fenêtres* ou les deux *sous-fenêtres* pourront être combinées en une seule *sous-fenêtre.*

sous-fenêtre de travail

Rec. Z.341

Cette *sous-fenêtre* doit être utilisée pour l'*introduction d'information par remplissage de formulaire* et l'*introduction d'information par sélection en mode menu.* La *sous-fenêtre* peut aussi être utilisée comme zone d'affichage graphique et zone d'édition d'écran, et doit permettre le défilement.

sous-fenêtre d'information générale

Rec. Z.341

Cette *sous-fenêtre* peut contenir l'identification du système et/ou de l'application, la date, l'heure et autres informations pertinentes.

sous-fenêtre d'information sur les touches spéciales et les directives

Rec. Z.341

Cette *sous-fenêtre* doit afficher l'identification des *touches de fonction* et les précisions relatives à l'utilisation des *directives.*

sous-groupe de circuits

Recs. Z.335, Z.341

Groupe de circuits entre deux centraux exploités dans le même sens (entrant, sortant, bidirectionnel) et possédant les mêmes les mêmes caractéristiques en matière de signalisation et en matière de support de transmission.

sous-multiplex

Rec. R.140

Multiplex dont le support est une partie d'un multiplex d'ordre supérieur.

sous-programme

Rec. Q.9

Ensemble ordonné d'instructions pouvant, en tant qu'entité, être employé dans un ou plusieurs programmes ou bien en un ou plusieurs points d'un même programme, selon la fréquence des répétitions d'une même tâche.

sous-programme rentrant

Voir:

programme; routine rentrante; sous-programme rentrant.

sous-répertoire de caractères graphiques

Rec. T.416

Cet attribut identifie le sous-répertoire du répertoire de caractères graphiques ISO 6937 utilisé au début du composant de base.

sous-réseau

Rec. X.200

Ensemble constitué d'un ou plusieurs systèmes ouverts intermédiaires servant de relais au travers duquel des systèmes ouverts extrémité peuvent établir des connexions de réseau.

Remarque – Dans le modèle de référence OSI, un sous-réseau représente un réseau réel tel qu'un réseau public, un réseau privé ou un réseau local.

sous-réseau

Rec. X.300

Abstraction fonctionnelle d'un ensemble d'un ou plusieurs systèmes intermédiaires assurant un relais et par l'intermédiaire duquel les systèmes d'extrémité peuvent établir des connexions de réseau, liées uniquement aux trois couches de plus bas niveau du modèle OSI (voir Recommandation X.200).

sous-signal

Rec. Z.100

Raffinement d'un *signal.* C'est un *signal* et il peut faire l'objet de *raffinement* ultérieur.

sous-structure de bloc

Rec. Z.100

Subdivision du *bloc* en *sous-blocs* et en nouveaux *canaux* à un *niveau d'abstraction* inférieur.

sous-structure de canal

Rec. Z.100

Subdivision d'un *canal* en un ensemble de *canaux* et de *blocs* à un *niveau d'abstraction* inférieur.

Sous-Système (utilisateur du SSCS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Utilisateur direct du Sous-Système Commande des connexions Sémaphores (SSCS) du système de signalisation n° 7.

Sous-Système Application Mobile (SSAM)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Entité d'application conçue spécialement pour les aspects communication de l'application mobile.

Sous-Système Application pour la Gestion des Transactions

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Sous-Système du Gestionnaire de Transactions situé dans la couche application du modèle de référence du protocole OSI.

Sous-Système Autorisé (SSA)

Rec. Q.712

Le message "Sous-Système Autorisé" est envoyé aux destinations concernées pour les informer qu'un Sous-Système précédemment interdit devient autorisé. Sur réception d'un message SSA, le SSCS met à jour l'état du Sous-Système.

Ce message est utilisé par la gestion des Sous-Systèmes du SSCS.

Sous-Système Commande des connexions Sémaphores (SSCS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Fonctions supplémentaires du SSTM qui permettent d'assurer des services réseau en mode sans connexion ou en mode connexion ainsi qu'un service réseau compatible OSI.

Sous-Système Commande des connexions Sémaphores (SSCS)

Rec. Q.1100

Le sous-système commande des connexions sémaphores procure dans le réseau sémaphore n° 7, des fonctions supplémentaires au sous-système transport de messages pour assurer des services réseau en mode sans connexion ou connexion, pour transférer de l'information de signalisation concernant ou non des circuits et d'autres types d'informations, entre les centres de commutation et des centres spécialisés des réseaux de télécommunication (voir la Recommandation Q.711).

Sous-Système Interdit (SSI)

Rec. Q.712

Le message "Sous-Système Interdit" (SSI) est envoyé aux destinations concernées pour informer la commande de la gestion du SSCS (CGS) de ces destinations, de la panne d'un Sous-Système.

Ce message est utilisé par la gestion des Sous-Systèmes du SSCS.

sous-système (N)

Rec. X.200

Elément d'une division hiérarchique d'un système ouvert n'ayant d'interaction qu'avec les éléments des niveaux immédiatement supérieur ou inférieur de cette division.

Sous-Système pour l'Exploitation, la Maintenance et la gestion (SSEM)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Entité d'application conçue spécialement pour les communications d'exploitation, de gestion et de maintenance du réseau sémaphore n° 7; elle peut avoir une application pour le réseau de gestion des télécommunications (RGT).

Sous-Système Service Réseau (SSSR)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Combinaison du Sous-Système Transport de Messages et du Sous-Système Commande des connexions Sémaphores.

Sous-Système Services Intermédiaires (SSSI)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Sous-Système du Gestionnaire de Transactions utilisé par le SSGT pour les messages en mode connexion. Il représente les couches 4 à 6 du modèle OSI.

Sous-Système Transport de Messages (SSTM)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Partie fonctionnelle d'un système de signalisation par canal sémaphore qui assure le transport des messages de signalisation conformément aux exigences de tous les utilisateurs, et qui accomplit les autres fonctions essentielles, telles que les procédures de correction d'erreur et la sécurité de la signalisation (niveaux 1, 2 et 3 du système de signalisation n° 7).

Sous-Système Utilisateur (SSU)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

L'une des parties fonctionnelles du système de signalisation par canal sémaphore qui utilise le Sous-Système Transport de Messages pour transférer ses messages de signalisation. Différents types de Sous-Systèmes Utilisateur existent (par exemple, pour le service téléphonique et le service de données); chacun d'entre eux concerne une utilisation spécifique du système de signalisation.

Sous-Système Utilisateur Données (SSUD)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Sous-Système Utilisateur spécifié par le service de données.

Sous-Système Utilisateur pour le RNIS (SSUR)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Protocole du système de signalisation n° 7 qui assure les fonctions de signalisation nécessaires aux services support de base et aux services supplémentaires pour les applications vocales et non vocales dans le RNIS.

Sous-Système Utilisateur pour le RNIS (SSUR)

Rec. Q.1100

Le sous-système utilisateur pour le RNIS englobe les fonctions de signalisation nécessaires à la fourniture, dans un réseau numérique à intégration des services, des services de commutation et des services complémentaires pour l'usager pour des applications vocales et non vocales (voir la Recommandation Q.761).

Sous-Système Utilisateur Téléphonie (SSUT)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Le Sous-Système Utilisateur spécifié pour le service téléphonique.

Sous-Système Utilisateur Téléphonie (SSUT)

Rec. Q.1100

Le sous-système utilisateur téléphonie assure les fonctions de signalisation téléphonique nécessaires dans le cas où le système de signalisation n° 7 est utilisé pour la commande des appels téléphoniques. Il offre les mêmes caractéristiques pour la signalisation téléphonique que les autres systèmes de signalisation téléphonique du CCITT (voir la Recommandation Q.721).

sous-trame

Rec. R.140

Nombre fixe d'intervalles de temps (créneaux temporels) dans une trame, répondant à la définition d'une trame mais constituant un cycle plus court que la trame initiale.

sous-trame

Voir:

secteur de trame; sous-trame.

sous-trame; secteur de trame

Rec. G.701

Suite de créneaux temporels non adjacents à l'intérieur d'une trame, chaque créneau temporel apparaissant à une cadence égale à *n* fois la fréquence de répétition des trames, où *n* est un entier supérieur à l'unité.

sous-type (d'un type parent)

Rec. X.208

Type dont les valeurs sont spécifiées comme sous-ensemble des valeurs d'un autre type (le type parent).

sous-voie

Rec. R.140

Voie affluente à laquelle est allouée une part de la capacité d'une voie normale.

Exemple: Voie de transmission obtenue par répartition dans le temps à laquelle est alloué un sous-multiple de la rapidité effective de transfert de caractères d'une voie normale.

sous-voie

Rec. R.140

En télégraphie synchrone, une voie n'ayant pas la pleine rapidité de caractères.

span ; portée

Rec. X.413

Composant de l'opération abstraite Résumé contenant le numéro d'ordre le plus faible et le numéro d'ordre le plus élevé des entrées conformes aux critères de sélection.

SPDU non valide

Rec. X.225

SPDU dont la structure ou le codage n'est pas conforme aux spécifications de la Recommandation X.225.

SPDU valide

Rec. X.225

SPDU dont la structure et le codage sont conformes aux spécifications de la Recommandation X.225.

spécification

Rec. Z.100

Définition des caractéristiques d'un *système.* Une *spécification* se compose des *caractéristiques générales* du *système* et de la *spécification fonctionnelle* du *comportement* qu'il doit avoir. Le mot *spécification* peut aussi être utilisé comme abrégé pour *"spécification* et/ou *description"*, par exemple dans *spécification en LDS* ou dans *spécification de système.*

spécification d'interface

Recs. I.112, Q.9

Enoncé formel du type, de la quantité, de la forme et de l'ordre des interconnexions et des interactions entre deux systèmes associés, à leur interface.

spécification d'interface physique

Recs. I.112, Q.9

Enoncé formel des caractéristiques mécaniques, électriques, électromagnétiques et optiques des interconnexions et des interactions entre deux équipements associés, à leur interface.

spécification d'un sous-type

Rec. X.208

Notation qui peut être utilisée, associée à la notation d'un type, pour définir un sous-type de ce type.

spécification (en LDS)

Rec. Q.9

Les caractéristiques d'un système sont définies dans la spécification de ce système. Une spécification se compose des *caractéristiques générales* du système et de la *spécification fonctionnelle* (SF) qui décrit le fonctionnement que l'on attend de ce système. (Recommandation Z.100, § 1.1).

spécification fonctionnelle (SF) (en LDS)

Rec. Q.9

La spécification fonctionnelle (SF) d'un système est la spécification de l'ensemble des caractéristiques fonctionnelles de ce système, de tous les points de vue significatifs.

spécification valide

Rec. Z.100

Spécification qui suit la *syntaxe concrète* et les *règles* statiques *de bonne formation.*

SPM appelante

Rec. X.225

SPM qui envoie une SPDU CONNEXION.

SPM appelée

Rec. X.225

SPM avec qui la SPM appelante souhaite établir une connexion de session.

Remarque – Les SPM appelante et appelée sont définies par rapport à une même connexion de session.

SPM destinataire

Rec. X.225

SPM qui reçoit une SPDU donnée.

SPM expéditrice

Rec. X.225

SPM qui envoie une SPDU donnée.

station à alimentation indépendante ; station autoalimentée

Rec. G.601

Station (de répéteurs) qui reçoit son alimentation en énergie électrique localement d'un réseau de distribution ou d'une source autonome.

station commandée

Rec. M.495

L'endroit où les trajets, systèmes, liaisons ainsi que d'autres éléments de maintenance sont supervisés, où l'information et les commandes de commutation sont envoyées/reçues du centre de commande et où la commutation est effectuée.

station côtière

Recs. E.210, F.120

Station terrestre du service mobile maritime.

station d'alimentation ; station d'alimentation de répéteurs

Rec. G.601

Station de répéteurs à alimentation indépendante qui assure l'alimentation en énergie électrique d'autres *stations de répéteurs.*

station de base (SB)

Recs. Q.9, Q.1001

Désignation commune de tout l'équipement radioélectrique placé en un même lieu pour desservir une ou plusieurs *cellules.*

station de coordination du réseau

Suppl. n° 3 (II.4)

Station du système maritime par satellite chargée de coordonner, surveiller et contrôler l'assignation et l'utilisation des circuits maritimes par satellite à l'intérieur de la zone de couverture d'un satellite. Elle est désignée et exploitée par l'opérateur du système à satellites (INMARSAT).

station de coordination du réseau

Rec. X.350

Station du système mobile public à satellites chargée de coordonner, surveiller et contrôler l'assignation et l'utilisation des circuits mobiles par satellite à l'intérieur de la zone de couverture d'un satellite. Elle est désignée et exploitée par l'opérateur du système à satellites.

station de coordination du réseau (SCR)

Rec. M.1100

Dans le service mobile maritime par satellite, station qui gère un jeu de fréquences, assigne des fréquences sur demande d'une station terrienne côtière pour utilisation dans un système maritime à satellites, supervise et contrôle l'utilisation des fréquences. La station de coordination du réseau est normalement située dans une station terrienne côtière, désignée par l'exploitant du système à satellites pour remplir ces fonctions.

Voir la figure 1/M.1100.

station de données

*Série X**

Equipement terminal de traitement de données (ETTD), équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) et tout équipement intermédiaire.

Remarque 1 – Voir la figure 1/X.15.

Remarque 2 – L'ETTD peut être connecté directement à un système de traitement de données ou il peut en faire partie.

station de référence à l'émission

Rec. N.1

Station sous-directrice d'émission d'une *section internationale de circuit radiophonique à destinations multiples,* d'un circuit *radiophonique international à destinations multiples* ou d'une *liaison radiophonique internationale à destinations multiples* (voir les figures 4/N.1 et 5/N.1).

station de référence à l'émission

Rec. N.51

Station sous-directrice d'émission d'une *section internationale de circuit télévisuel à destinations multiples,* d'un *circuit télévisuel international à destinations multiples* ou d'une *liaison télévisuelle internationale à destinations multiples,* (voir les figures 4/N.51 et 5/N.51).

station de répéteurs à alimentation indépendante

Voir:

station à alimentation indépendante; station autoalimentée.

station de répéteurs autoalimentée

Voir:

station à alimentation indépendante; station autoalimentée.

station de répéteurs téléalimentée

Voir:

station téléalimentée; station de répéteurs téléalimentée.

station de télévision uniquement réceptrice (STVUR)

Rec. N.51

Stations terriennes utilisées seulement pour la réception (voir la figure 6/N.51). Le terme est utilisé ici pour indiquer une STVUR dont le propriétaire est autorisé à recevoir le matériel des programmes.

station directrice

Recs. M.60, M.80

Une station directrice est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance qui a la responsabilité de la direction du circuit, du groupe primaire, du groupe secondaire ou de la section numérique, qui lui sont assignés.

station directrice (dans un système)

Rec. R.140

Centre terminal d'un système multivoie responsable de la maintenance et de la relève des dérangements dans le système.

station directrice de circuit

Rec. M.1012

La station directrice de circuit est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance qui a la responsabilité de la direction des opérations sur un circuit loué et sur un circuit spécial, par exemple, circuit affecté à la télégraphie harmonique, à la télécopie et à la phototélégraphie qui lui a été assigné.

Voir la figure 2/M.1010.

station directrice de circuit

Recs. M.60, M.723

La station directrice de circuit est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique, qui a la responsabilité de la direction des opérations sur le circuit automatique qui lui est assigné.

station directrice (sur un circuit)

Rec. R.140

Centre placé sur le circuit et assumant la responsabilité de la qualité de transmission sur ce circuit.

station mobile (SM)

Rec. Q.1001

La station mobile est l'équipement d'interface utilisé pour terminer le trajet radioélectrique côté usager. Elle comprend les fonctions terminales nécessaires pour fournir des services à l'usager, par exemple, un équipement terminal et des adaptateurs de terminaux.

station mobile (SM)

Rec. Q.1003

Equipement matériel ou carte dont les données d'abonné font l'objet d'une mémorisation.

station mobile (SM)

Rec. Q.9

Equipement d'interface qui réalise la terminaison du trajet radioélectrique côté usager.

station principale de répéteurs

Rec. G.211

Station, toujours située à l'extrémité d'une liaison en ligne [voir la définition de liaison en ligne (à paires symétriques, à paires coaxiales, etc.)], où peut avoir lieu, soit un filtrage direct en ligne, soit une démodulation, ou les deux à la fois; on dispose donc d'égaliseurs dans une telle station, et il est possible d'y trouver des points à niveau relatif uniforme (indépendant de la fréquence).

Une "station principale terminale" est une station où tous les groupes secondaires, par exemple, sont démodulés et amenés dans la position du groupe secondaire de base et qui se trouve donc nécessairement à l'extrémité d'une section de régulation de ligne; une "station principale intermédiaire" est une station située à l'intérieur d'une section de régulation de ligne, où a lieu un transfert direct.

station sous-directrice

Recs. M.60, M.90

Une station sous-directrice est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance qui a la responsabilité de la sous-direction du circuit, du groupe primaire, du groupe secondaire, etc., de la section numérique, qui lui sont assignés.

station sous-directrice

Rec. R.140

Centre placé sur le circuit, responsable envers la station directrice et assumant la responsabilité de la qualité de transmission sur la section de circuit qui emprunte son territoire.

station sous-directrice de circuit

Rec. M.1013

La station sous-directrice de circuit est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance qui est chargé d'assister la station directrice du circuit international loué ou spécial et qui a la responsabilité de la direction des opérations sur les sections de circuit qui lui sont assignées.

Voir la figure 2/M.1010.

station sous-directrice de circuit

Recs. M.60, M.724

La station sous-directrice de circuit est un élément fonctionnel de l'organisation générale de la maintenance du service téléphonique international automatique et semi-automatique, qui est chargé d'assister la station directrice de circuit et qui a la responsabilité de diriger les opérations sur la section de circuit qui lui est assignée.

station téléalimentée; station de répéteurs téléalimentée

Rec. G.601

Station de répéteurs qui reçoit d'une *station d'alimentation de répéteurs* l'énergie électrique qui lui est nécessaire.

Remarque – L'énergie peut être transmise soit par les supports de transmission eux-mêmes, soit par des conducteurs placés dans la même enveloppe, soit par des câbles extérieurs.

station terrienne aéronautique

Rec. X.350

Station terrienne du *service fixe par satellite,* ou, dans certains cas, du *service mobile aéronautique par satellite,* située en un point déterminé du sol, et destinée à assurer la *liaison de connexion* du *service mobile aéronautique par satellite* (l'article 1, § 4.20 du Règlement des radiocommunications, UIT, Genève, 1982).

station terrienne au sol aéronautique (STS)

Recs. Q.9, Q.1100

Station terrienne du service fixe par satellite, ou, dans certains cas, du service mobile aéronautique par satellite, située en un point déterminé du sol, et destinée à assurer la liaison de connexion du service mobile aéronautique par satellite (voir le Règlement des radiocommunications, article 1 numéro 77, § 4.20).

station terrienne côtière

Recs. E.210, F.120, X.350

Station terrienne du service fixe par satellite ou dans certains cas du service mobile maritime par satellite, située en un point déterminé du sol et destinée à assurer la liaison de connexion du service mobile maritime par satellite.

Voir la figure 1/X.350.

Remarque – Dans les Recommandations E.210 et F.120, le terme "station côtière" est utilisé également, dans un but de simplicité, pour désigner une station terrienne côtière.

station terrienne côtière

Suppl. n° 3 (II.4)

Définie à l'article 1, § 4.14 du Règlement des radiocommunications, UIT, Genève, 1982.

station terrienne côtière (STC)

Rec. M.1100

Dans le service mobile maritime par satellite, station terrienne qui réalise une interface analogique à quatre fils pour la connexion d'un *circuit maritime par satellite* au réseau téléphonique public international commuté; elle réalise également des points d'accès pour les essais des circuits et des installations d'essai.

station terrienne côtière (STC)

Recs. Q.9, Q.1100

Station terrienne fonctionnant dans les bandes de fréquences du service fixe par satellite ou, dans certains cas, du service mobile maritime par satellite, située en un point déterminé du sol et destinée à assurer la liaison de connexion du service mobile maritime par satellite (voir le Règlement des radiocommunications, article 1 numéro 71 § 4.14).

station terrienne côtière

Voir:

centre maritime; station terrienne côtière.

station terrienne d'aéronef (STA)

Recs. Q.9, Q.1100

Station terrienne mobile du service mobile aéronautique par satellite placée à bord d'un aéronef (voir le Règlement des radiocommunications, article 1 numéro 79, § 4.22).

station terrienne de base

Rec. X.350

Station terrienne de b ase: Station terrienne du *service fixe par satellite* ou dans certains cas du *service mobile terrestre par satellite,* située en un point déterminé du sol ou à l'intérieur d'une zone déterminée ai sp; et destomée à assurer la *liaison de connexion* du *service mobile terrestre par satellite* (l'article 1, § 4.11 du Règlement des radiocommunications modifié par la CAMR MOB-87).

station terrienne de navire (STN)

Suppl. n° 3 (II.4)

Définie à l'article 1, § 4.16 du Règlement des radiocommunications, UIT, Genève, 1982, mais peut être considérée comme la combinaison d'un équipement de terminaison du circuit de données (ETCD) et d'un émetteur-récepteur radio.

station terrienne de navire (STN)

Rec. M.1100

Dans le service mobile maritime par satellite, station terrienne mobile qui réalise une interface analogique à quatre fils pour la connexion d'un *circuit maritime par satellite* à un *système local maritime*, et un point d'accès pour les essais d'un circuit à quatre fils.

Voir la figure 1/M.1100.

station terrienne de navire (STN)

Recs. Q.9, Q.1100

Station du service mobile maritime par satellite installée à bord d'un navire et destinée à être utilisée lorsqu'elle est en mouvement ou pendant des haltes en des points non déterminés (voir le Règlement des radiocommunications, article 1 numéro 73, § 4.16).

station terrienne de navire

Voir:
terminal maritime.

station terrienne mobile

Rec. X.350

Station terrienne du *service mobile par satellite* destinée à être utlisée lorsqu'elle est en mouvement ou pendant des haltes en des points non déterminés (l'article 1, § 4.9, du Règlement des radiocommunications, UIT, Genève, 1982).

Voir la figure 1/X.350.

station terrienne terrestre

Rec. X.350

Station terrienne du *service fixe par satellite* ou dans certains cas du *service mobile par satellite*, située en un point déterminé du sol ou à l'intérieur d'une zone déterminée au sol et destinée à assurer la *liaison de connexion* du *service mobile par satellite* (l'article 1, § 4.10A du Règlement des radiocommunications modifié par la CAMR MOB-87).

statistique

Suppl. n° 6 (II.3)

Fonction des *valeurs observées* provenant d'un échantillon.

statistique ; mode de transfert asynchrone statistique

Rec. I.113

Mode de transfert asynchrone (MTA) spécifique dans lequel la capacité moyenne de transfert de l'information spécifiée pour un service donné est assurée à l'usager tout au long d'une communication.

statistiques sur demande

Suppl. n° 2 (II.4)

Envoi par le réseau à la demande d'un abonné de la répartition de ses appels selon des rubriques spécifiées, par exemple appels internationaux, nationaux, appels à destination d'abonnés déterminés, ou liste de tous les appels.

statut

Rec. M.30

Information de l'état actuel de l'ER.

stockage dans le réseau

Rec. F.200

Facilité offerte par le réseau, par laquelle le réseau accepte et enregistre les messages et les retransmet au(x) destinataire(s) ou (en cas d'enregistrement et extraction) par laquelle le destinataire extrait les messages.

stored-messages ; messages enregistrés

Rec. X.413

Base d'information la plus importante de la Recommandation X.413, utilisée pour mettre en mémoire les entrées contenant les messages et les rapports remis au MS par le MTS.

stratégie de maintenance

Rec. M.60

Plan qui régit l'organisation et l'exécution de la maintenance.

string

Voir:
chaîne (string).

structure

Rec. I.140

Cet attribut correspond à la capacité du RNIS de remettre l'information au point d'accès ou de référence de destination dans une structure (par exemple, intervalle de temps pour le mode circuit, unité de données de service pour le mode paquet), qui était présentée dans un signal correspondant structuré à l'origine (point d'accès ou point de référence).

structure d'appel

Rec. E.711

Séquence spécifique d'événements et d'intervalles de temps entre les événements, qui est produite par une demande d'appel et modélisée au moyen de variables de trafic conformément à la description du § 3 de la Recommandation E.711. Chaque classe de téléservices peut être modélisée au moyen d'une combinaison de structures d'appel, chaque structure correspondant à un ensemble d'attributs de téléservices.

structure de connexion

Rec. E.711

Ensemble spécifique de transfert d'information et d'attributs généraux qui ont une grande importance pour l'ingénierie du trafic. Le transfert d'information et les attributs généraux sont décrits dans la Recommandation I.210. Chaque structure d'appel peut être desservie par une ou plusieurs structures de connexion.

structure de trame

Rec. R.140

Règle générale de constitution d'une trame avec affectation de chaque bit à une voie déterminée.

structure des données

Rec. T.411

Ensemble d'éléments de données et de leurs relations qui représente la totalité ou une partie d'un constituant.

Remarque - Les éléments de données constituant une structure de données représentent les attributs du document, le profil du document, le composant, le style ou la portion de contenu concernée.

structure d'information (diagramme)

Rec. Z.341

Représentation des *entités d'information* associées à une *fonction LHM*, et de leurs relations réciproques.

structure d'interface étiquetée

Rec. I.113

Structure d'interface dans laquelle tous les services et la signalisation sont assurés par des voies étiquetées. Une structure d'interface étiquetée peut être admise à l'intérieur d'une interface tramée ou d'une interface étiquetée à auto-cadrage.

structure d'interface hybride

Rec. I.113

Structure d'interface qui consiste en un mélange de voies étiquetées et de voies identifiées par leur position.

structure d'interface positionnée

Rec. I.113

Structure dans laquelle tous les services et la signalisation sont assurés par des voies identifiées par leur position. Cette structure ne peut être en service qu'à l'intérieur d'une interface tramée.

structure d'interface; structure d'interface RNIS usager-réseau

Rec. I.112

Nombre et type des canaux d'accès qui existent à une interface RNIS usager-réseau.

structure du DIT

Rec. F.500

Définition, pour l'entrée d'une classe d'objet, de la classe (ou des classes) d'objet admissible(s) à laquelle (auxquelles) l'entrée supérieure (ou inférieure) immédiate peut appartenir et de ses types d'attributs RDN admissibles.

structure hiérarchique

Rec. Z.100

Structure d'une *spécification de système* où la *subdivision* et le raffinement permettent d'avoir différentes vues du *système* à différents *niveaux d'abstraction.* Les *structures hiérarchiques* permettent la gestion de *spécifications de système* complexes. Voir également la définition du terme *diagramme d'arborescence de bloc.*

structure homogène

Rec. R.140

Se dit d'un groupe de voies dans un système multiplex dont toutes présentent les mêmes propriétés, par exemple, rapidité de modulation, format des caractères, distorsion télégraphique propre, etc.

structure logique

Rec. T.411

1) Résultat de la division et de la subdivision du contenu d'un document en parties de plus en plus petites en se fondant sur la signification du contenu perceptible par l'homme, par exemple chapitres, sections, paragraphes.

2) Tous les objets logiques et toutes les portions de contenu associées représentant la hiérarchie logique d'un document.

structure logique générique

Rec. T.411

Ensemble de classes d'objets logiques et des portions de contenu générique associées.

structure logique spécifique

Rec. T.411

Ensemble d'objets logiques et des portions de contenu qui leur sont associées.

structure physique

Rec. T.411

1) Résultat de la division et de la subdivision du contenu d'un document en parties de plus en plus petites en se fondant sur la présentation de ce document, par exemple en pages, en blocs.

2) Tous les objets physiques et toutes les portions de contenu associées formant la hiérarchie physique d'un document.

structure physique générique

Rec. T.411

Ensemble de classes d'objets physiques et des portions de contenu générique associées.

structure physique spécifique

Rec. T.411

Ensemble d'objets physiques et des portions de contenu qui leur sont associées.

style de formatage

Rec. T.412

Cet attribut est utilisé pour établir une relation entre un composant logique et un style de formatage.

style de formatage ; style de mise en page

Rec. T.411

Constituant d'un document auquel il est fait référence par rapport à un composant logique, et qui oriente la création d'une structure physique spécifique.

style de présentation

Rec. T.411

Constituant du document, auquel il est fait référence par un composant logique ou physique de base, qui oriente le format et l'aspect du contenu de ce document.

style de présentation

Rec. T.412

Cet attribut est utilisé pour établir une relation entre une description de composant de base et un style de présentation.

subdivision

Rec. Z.341

Moyen symbolique du *métalangage de subdivision*, indiquant la subdivision d'une entité en ses parties constituantes.

subdivision

Rec. Z.100

Découpage d'une unité en composants plus petits qui, pris dans leur ensemble, ont le même *comportement* que l'unité d'origine. La *subdivision* ne modifie pas l'interface statique d'une unité.

subdivision de fonction LHM

Rec. Z.341

Subdivision d'une *fonction* en ses parties constituantes.

subordonnés

Rec. T.412

Cet attribut identifie l'ensemble d'objets immédiatement subordonnés à l'objet pour lequel cet attribut est spécifié.

subscription ; abonnement

Rec. X.413

Accord à long terme entre le fournisseur ou l'administrateur du MS et les usagers (propriétaires-MS) sur la disponibilité et l'utilisation des caractéristiques facultatives du MS telles que les services et les attributs facultatifs. Dans la Recommandation X.413, on suppose que ce mécanisme est assuré sans toutefois prescrire ou offrir une méthode normalisée quelconque pour savoir comment assurer ce mécanisme.

substring ; chaîne secondaire

Rec. X.413

Filtre-élément utilisé pour spécifier une chaîne de caractères apparaissant (dans le même ordre donné) dans une valeur d'un attribut.

suffixe (N)

Rec. X.200

Elément d'adresse (N) unique dans le contexte d'un point d'accès à des services (N).

suffixe de message

Rec. E.131

Caractère indiquant la fin du message.

suite de tests

Rec. X.290

L'ensemble complet de tests élémentaires, éventuellement combinés en groupes de tests imbriqués, nécessaires à effectuer le test de conformité d'une IUT, le test d'interconnexion de base d'une IUT, ou le test de mise en œuvre d'un protocole dans une IUT.

suite de tests abstraite

Rec. X.290

Suite de tests composée de tests élémentaires abstraits.

suite de tests abstraite paramétrée

Rec. X.290

Suite de tests abstraite sélectionnée dont tous les tests élémentaires ont été paramétrés conformément à la PICS et au PIXIT appropriés.

suite de tests abstraite sélectionnée

Rec. X.290

Sous-ensemble d'une suite de tests abstraite, sélectionné d'après une PICS spécifique.

suite de tests de conformité

Rec. X.290

Suite de tests de conformité portant sur un ou plusieurs protocoles OSI*.

Remarque – Cette suite doit comprendre les tests de capacité et les tests de comportement. Elle peut être qualifiée par les adjectifs: abstraite, générique ou exécutable, suivant le cas. Sauf spécification contraire, elle est supposée être une *suite de tests abstraite.*

suite de tests d'interconnexion de base

Rec. X.290

Suite de tests portant sur une interconnexion de base mettant en œuvre un ou plusieurs protocoles OSI*.

suite de tests exécutable paramétrée

Rec. X.290

Suite de tests exécutable sélectionnée dont tous les tests élémentaires ont été paramétrés conformément à la PICS et au PIXIT appropriés, et correspondant à une suite de tests abstraite.

suite de tests exécutable sélectionnée

Rec. X.290

Sous-ensemble d'une suite de tests exécutable, sélectionné d'après une PICS spécifique et correspondant à une suite de tests abstraite sélectionnée.

suite de tests exécutables

Rec. X.290

Suite de tests composée de tests élémentaires exécutables.

suite de tests génériques

Rec. X.290

Suite de tests composée de tests élémentaires génériques, ayant la même portée que l'ensemble complet des objets de test d'un protocole particulier, celui-ci étant l'ensemble, ou un sur-ensemble, des objets de test de toute suite de tests abstraite de ce protocole.

summarize abstract-operation; opération abstraite résumé

Rec. X.413

Opération abstraite permettant d'avoir un bref aperçu des types et du nombre des entrées mises en mémoire dans une base d'information.

supercatégorie

Rec. X.501

Par rapport à une sous-catégorie: catégorie d'objets dont est dérivée une sous-catégorie.

superclasse

Rec. F.500

Classe d'objet relativement supérieure à une sous-classe, à partir de laquelle une sous-classe est dérivée.

supérieur

Rec. X.501

Applicable à une entrée ou à un objet: immédiatement supérieur ou supérieur à une entrée ou à un objet qui est immédiatement supérieur (récurrence).

supérieur immédiat

Rec. X.501

Relatif à une entrée ou à un objet particulier (le contexte doit préciser clairement de quoi il s'agit): entrée ou objet immédiatement supérieur.

superviseur

Voir:
(programme) superviseur; superviseur.

supervision

Voir:
surveillance; supervision.

supervision de l'état du canal sémaphore (SET)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Coordonne les fonctions du canal sémaphore, y compris la délimitation des trames sémaphores, l'alignement des trames sémaphores, la détection et la correction d'erreurs, l'alignement initial, la surveillance du taux d'erreur sur le canal sémaphore et le contrôle de flux.

support

Rec. R.140

Moyen de transmission utilisé pour constituer une ou plusieurs voies télégraphiques, par exemple flux de bits commun pour la voie commune d'un multiplex.

support de présentation

Rec. T.411

Agent porteur de l'information sous une forme perceptible par un être humain.

suppresseur de mode de gaine

Rec. G.651

Dispositif qui facilite la conversion des modes de gaine en modes de rayonnement.

suppresseur d'écho

Recs. G.164, M.60

Dispositif commandé par la voix, placé dans la partie à quatre fils d'un circuit et servant à insérer un affaiblissement dans le trajet de transmission afin de supprimer l'écho. Le trajet sur lequel agit le suppresseur d'écho peut être le trajet d'un circuit individuel ou le trajet de transmission d'un signal multiplex.

Voir les figures 1/G.164 à 4/G.164.

suppresseur d'écho à intervention adaptable

Rec. G.164

Suppresseur d'écho permettant l'ajustement automatique de la sensibilité différentielle d'intervention en fonction de l'affaiblissement du trajet d'écho.

suppresseur d'écho à intervention partielle

Rec. G.164

Suppresseur d'écho comportant des fonctions d'intervention partielle et d'intervention totale.

suppresseur d'écho complet

Rec. G.164

Suppresseur d'écho dans lequel les signaux vocaux transmis dans l'un quelconque des deux sens de transmission commandent l'introduction de l'affaiblissement de blocage dans l'autre sens.

suppresseur d'écho différentiel

Rec. G.164

Suppresseur d'écho dont le fonctionnement est déterminé par la différence des niveaux des signaux transmis dans les deux sens de transmission.

suppresseur d'écho terminal

Rec. G.164

Suppresseur d'écho conçu de façon à fonctionner à une extrémité d'un circuit, ou aux deux extrémités.

Voir la figure 5/G.164.

SUPPRESSION

Rec. Z.333

Eliminer un ensemble de données du système.

suppression

Rec. Z.341

Action destinée à éliminer un *ensemble de données* du *système*; contraire de *création.*

surcharge

Recs. Q.9, Q.543

Partie de la charge totale se présentant à un commutateur excédant la capacité nominale de traitement du trafic du commutateur. La surcharge est en général exprimée en pourcentage de la capacité nominale.

surcharge de transmission

Rec. G.763

Condition dans laquelle le nombre moyen des bits par échantillon dépasse la valeur fixée conformément aux normes de qualité de la parole.

surcharge de transmission

Rec. P.84

Condition dans laquelle le blocage partiel dépasse la valeur fixée conformément aux besoins de qualité vocale.

surcharge d'équipement de multiplication de circuit numérique

Rec. P.84

Moment auquel le nombre de circuits d'entrée actifs instantanément dépasse le nombre maximal de voies supports "normales" disponibles pour la CNP.

surcharge EMCN (Mode)

Rec. G.763

Condition dans laquelle le nombre des voies interurbaines d'entrée instantanément actives acheminant des signaux vocaux dépasse le nombre des voies à 32 kbit/s disponibles pour concentration.

surclassement

Voir:
override; surclassement.

sûreté de fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des propriétés qui décrivent la *disponibilité* et les facteurs qui la conditionnent: *fiabilité, maintenabilité* et *logistique de maintenance.*

Remarque – *Sûreté de fonctionnement* est utilisée pour des descriptions générales mais n'a pas un caractère quantitatif.

Voir la figure 1 du Supplément n° 6 (II.3).

surface de la gaine

Rec. G.652

La surface extérieure du verre qui comprend la fibre optique.

surface de présentation

Rec. T.411

Support de présentation à deux dimensions (tel que du papier, un film, un écran de visualisation) sur lequel peut être présentée la forme formatée d'un document afin qu'il puisse être observé par l'homme.

surface de référence

Rec. G.651

Surface cylindrique d'une fibre optique à laquelle il est fait référence pour les raccordements.

Remarque – La surface de référence est typiquement la surface de la gaine ou du revêtement primaire. Dans quelques rares circonstances, il peut s'agir de la surface du cœur.

surface de reproduction garantie ; zone de reproduction garantie

Rec. T.411

Surface rectangulaire qui reste sur la page nominale après déduction d'une tolérance convenue pour les pertes en limite.

surface disponible ; zone disponible

Rec. T.411

Surface déterminée par le processus de présentation du document et dans laquelle la partie contenu est formatée par le processus de présentation du contenu.

surface élémentaire d'image ; élément d'image ; pixel

Rec. T.411

Le plus petit élément graphique pouvant être atteint de manière indépendante à l'intérieur d'une image (ce terme est parfois aussi remplacé par celui d'élément graphique en points).

surveillance de la qualité de fonctionnement (SQF)

Rec. M.30

Le contrôle des différents paramètres d'un ER quand il est en service afin de mesurer la qualité de fonctionnement.

surveillance des erreurs sur un canal sémaphore

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Elle comprend deux fonctions: la surveillance du taux d'erreur pendant l'alignement initial et la surveillance du taux d'erreur sur les trames sémaphores.

surveillance du taux d'erreur pendant la procédure d'alignement

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure consistant à mesurer le taux d'erreur d'un canal sémaphore pendant l'alignement initial.

surveillance du taux d'erreur sur les trames sémaphores

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure par laquelle le taux d'erreur d'un canal sémaphore à l'état actif, est mesuré par comptage des trames sémaphores reçues correctement d'une part, et reçus erronées d'autre part.

surveillance ; supervision

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des opérations manuelles ou automatiques destinées à observer l'état d'une *entité.*

Remarque – La surveillance automatique d'une *entité* peut être effectuée à l'intérieur ou à l'extérieur de celle-ci.

susceptance au transfert d'information

Rec. I.140

Cet attribut décrit les possibilités associées au transfert des différents types d'information à travers le RNIS.

susceptance au transfert d'information

Rec. I.140

Cet attribut identifie les équipements qui peuvent restreindre les types d'information susceptibles de passer par le RNIS.

SUSPENSION

Rec. Z.333

Interrompre temporairement une activité.

symbole

Rec. E.121

Un symbole est une représentation graphique abstraite, il exprime généralement une idée et indique à l'usager *ce qu'il* a en face de lui. Il n'est pas nécessairement réaliste et demande souvent un apprentissage pour être compris.

symbole

Recs. Q.9, Z.341

Représentation conventionnelle d'un concept ou représentation d'un concept ayant fait l'objet d'un accord.

symbole

Rec. Z.100

Terminal dans les *syntaxes concrètes.* Un *symbole* peut être un ensemble de formes dans la *syntaxe graphique concrète.*

symbole d'annotation

Rec. Z.341

Symbole (– – – – –[n, où *n* est un nombre désignant une remarque) utilisé dans le *métalangage* de syntaxe dans un but d'*annotation.*

symbole d'extension de texte

Rec. Z.100

Un *symbole d'extension de texte* contient du texte qui appartient au *symbole graphique* auquel le *symbole d'extension de texte* est associé. Le texte inclus dans le *symbole d'extension de texte* vient à la suite du texte inclus dans le *symbole* auquel il est associé.

symbole (en LDS)

Rec. Q.9

Dans le contexte du LDS, un symbole est la représentation de la notion d'*état*, d'*entrée*, de *tâche*, de *sortie*, de *décision* ou de *mise en réserve*.

symbole non terminal

Rec. Z.341

Représentation, au sein d'un *diagramme de syntaxe*, d'un autre *diagramme de syntaxe* par son nom. Il s'agit d'un *symbole* abrégé d'une construction plus complexe.

symbole terminal

Rec. Z.341

Symbole contenant un caractère ou une chaîne de caractères apparaissant effectivement dans l'*entrée* ou dans la *sortie*.

symétrie

Rec. I.140

Cet attribut décrit la relation concernant le flux de l'information entre deux (ou plusieurs) points d'accès ou de référence mis en jeu dans une communication.

symétrique

Rec. X.402

Se dit d'un ASE grâce auquel un UE à la fois assure et utilise un service. Par exemple, l'ASE destiné au transfert de messages est symétrique car les deux systèmes ouverts, chacun comprenant un MTA, offrent et peuvent utiliser, grâce à lui, le service de transfert de messages.

synchrone

Rec. G.701

Qualifie des trames temporelles ou des signaux tels que leurs instants significatifs homologues apparaissent en moyenne à exactement la même cadence.

Remarque – Les intervalles de temps entre instants significatifs homologues ont généralement des durées comprises entre des limites spécifiées.

synchrone

Rec. Q.9

Deux *signaux* sont dits synchrones lorsque leurs instants significatifs correspondants ont entre eux une relation de phase voulue qui est constante.

synchronisation

Recs. G.701, Q.9

Action de régler les instants significatifs homologues de signaux de manière à les rendre synchrones.

synchronisation

Rec. T.0

Réalisation de l'égalité des fréquences de lignes à l'émission et à la réception.

synchronisation

Rec. T.412

Cet attribut spécifie que le contenu associé à ce composant et à un autre composant spécifié doit être aligné le long d'une ligne orthogonale à la direction du trajet de formatage.

synchronisation analogique

Rec. G.701

Méthode de synchronisation d'horloges dans laquelle le signal de commande des horloges est une fonction continue, généralement monotone, de la différence de phase entre horloges, au moins dans un intervalle limité.

synchronisation analogique linéaire

Rec. G.701

Synchronisation analogique dans laquelle le signal de commande des horloges est proportionnel à la différence de phase entre les horloges, au moins dans un intervalle limité.

synchronisation bilatérale

Rec. G.701

Méthode de synchronisation entre deux nœuds de synchronisation, telle que la fréquence de l'horloge de chaque nœud est influencée par une information de rythme provenant de l'horloge de l'autre nœud.

synchronisation bilatérale (déconseillé)

Voir:
synchronisation locale et distante.

synchronisation de connexion de session

Rec. X.200

Facilité du service de session permettant à des entités de présentation de définir et d'identifier des points de synchronisation, de remettre une connexion de session dans un état défini à l'avance et de convenir d'un point de resynchronisation.

synchronisation échantillonnée

Rec. G.701

Méthode de synchronisation d'horloges dans laquelle chaque signal de commande d'horloges n'est produit ou utilisé qu'à des instants discrets, régulièrement échelonnés dans le temps ou non.

synchronisation élémentaire

Rec. R.140

Travail de réglage du synchronisme élémentaire.

synchronisation locale

Rec. G.701

Méthode de synchronisation d'un nœud de synchronisation déterminé par rapport à un autre, selon laquelle l'information de synchronisation utilisée dans le premier nœud est formée à partir de la différence de phase entre son horloge locale et le signal numérique en provenance de l'autre nœud.

synchronisation locale et distante

Rec. G.701

Méthode de synchronisation d'un nœud de synchronisation déterminé par rapport à un autre, selon laquelle l'information de synchronisation utilisée dans le premier nœud est formée en comparant la différence de phase entre son horloge et le signal numérique en provenance de l'autre nœud avec la différence de phase observée au second nœud entre son horloge locale et le signal numérique en provenance du premier nœud.

synchronisation quantifiée

Rec. G.701

Méthode de synchronisation d'horloges dans laquelle le signal de commande des horloges est une fonction quantifiée de la différence de phase entre les horloges.

Remarque – En pratique, l'intervalle total de variation des différences de phase est divisé en un nombre fini de sous-intervalles, à chacun desquels on fait correspondre un signal d'erreur unique représentant toutes les valeurs situées dans ce sous-intervalle.

synchronisation unilatérale

Rec. G.701

Méthode de synchronisation entre deux nœuds de synchronisation, telle que la fréquence de l'horloge d'un seul de ces nœuds est influencée par une information de rythme provenant de l'horloge de l'autre nœud.

synchronisation unilatérale (déconseillé)

Voir:
synchronisation locale.

synchronisme élémentaire

Rec. R.140

En transmission synchrone, état dans lequel le rythme de la base de temps locale coïncide complètement avec celui des éléments de signaux reçus.

synonyme

Rec. Z.100

Nom qui représente une *valeur.*

synonyme externe

Rec. Z.100

Synonyme externe d'une *sorte* prédéfinie dont la *valeur* n'est pas spécifiée dans la *spécification du système.*

synopsis

Rec. X.413

Attribut spécifique au contenu qui peut être utilisé pour indiquer comment les entrées secondaires, contenant certaines parties du contenu sont liées les unes aux autres et à l'entrée principale. L'attribut doit être spécifié dans la Recommandation qui décrit le type de contenu; on se reportera par exemple au résumé IPM défini dans la Recommandation X.420.

syntaxe

Rec. Q.9

Ensemble des relations entre les caractères ou groupes de caractères, indépendamment de leurs significations ou de la façon de les employer ou de les interpréter.

syntaxe

Rec. Z.341

Règles de formation des constructions autorisées (chaînes de caractères) dans un langage, indépendamment de la signification.

syntaxe abstraite

Rec. X.213

Notation qui permet de définir des types de données et de spécifier des valeurs de ces types, sans déterminer comment ils seront représentés (codés) en vue de transferts par protocoles.

syntaxe abstraite

Rec. X.216

Spécification de données de la couche application ou d'informations de contrôle du protocole d'application, en appliquant des règles de notation indépendantes de la technique de codage utilisée pour représenter ces données.

syntaxe abstraite

Rec. Z.100

Moyen permettant de décrire la structure conceptuelle d'une *spécification du LDS* par rapport aux *syntaxes concrètes* qui existent pour chaque *syntaxe concrète* du *LDS*, à savoir *LDS/GR* et *LDS/PR*.

syntaxe concrète

Rec. X.200

Aspects des conventions utilisées dans la description formelle des données qui recouvrent une représentation spécifique de ces données.

syntaxe concrète

Rec. Z.100

Pour les diverses représentations du *LDS*, la *syntaxe concrète* est composée des *symboles* réels utilisés pour représenter le *LDS* et des relations entre *symboles* exigées par les règles syntaxiques du *LDS*. Les deux *syntaxes concrètes* utilisées dans la Recommandation Z.100 sont la *syntaxe graphique concrète* et la *syntaxe textuelle concrète*.

syntaxe de transfert

Rec. X.200

Syntaxe concrète utilisée dans le transfert des données entre systèmes ouverts.

syntaxe et métalangage de procédure de dialogue LHM

Rec. Z.341

Métalangage graphique destiné à représenter la *syntaxe d'entrée* et de *sortie LHM* ainsi que les *procédures de dialogue*.

syntaxe graphique concrète

Rec. Z.100

Syntaxe concrète pour la partie graphique du *LDS/GR*. La *syntaxe graphique concrète* est exprimée dans la Recommandation Z.100 à l'aide d'une *forme BNF* étendue.

syntaxe textuelle concrète

Rec. Z.100

Syntaxe concrète pour le *LDS/PR* et les parties textuelles du *LDS/GR*. La *syntaxe textuelle concrète* est exprimée dans la Recommandation Z.100 à l'aide de la *forme BNF*.

syntype

Rec. Z.100

Un *syntype* détermine un ensemble de *valeurs* qui correspond à un sous-ensemble des *valeurs* du *type* ascendant (PARENT). Les *opérateurs* du *syntype* sont les mêmes que ceux du *type* ascendant (PARENT).

système

Rec. Z.100

Ensemble de *blocs* reliés l'un à l'autre et à l'*environnement* par des *canaux*.

système à tester (SUT)

Rec. X.290

Le système ouvert réel où réside l'IUT.

système automatique

Rec. Q.9

Système dans lequel les manœuvres de *commutation* s'effectuent sans l'intervention d'opératrices par le moyen d'appareils commandés électriquement.

système automatique "crossbar"

Rec. Q.9

Système de commutation automatique dont les mécanismes sont des *commutateurs crossbar*.

système auxiliaire

Rec. Z.341

Système qui aide les *systèmes SPC* à exécuter leurs tâches. Il peut s'agir d'un *système d'exploitation et de maintenance* ou d'un *système d'administration*.

système cryptographique

Rec. X.509

Recueil de transformations du texte en clair au texte chiffré et réciproquement, les transformations particulières à utiliser étant sélectionnées par des clés. Les transformations sont normalement définies par un algorithme mathématique.

système d'abonné

Rec. P.10

Ensemble formé par une *ligne téléphonique d'abonné* et la partie de *l'installation téléphonique intérieure* connectée à cette ligne pendant une *communication* téléphonique.

Remarque – Ce terme est utilisé dans le domaine de la planification et de la *qualité de transmission*.

système d'accès (A/SYS)

Rec. X.402

Contient un UA mais ne contient ni une MS, ni un MTA, ni une AU.

Un A/SYS est réservé à un seul utilisateur.

système d'accès et de mémorisation (AS/SYS)

Rec. X.402

Contient un UA, une MS, mais ne contient ni un MTA, ni une AU.

Un AS/SYS est réservé à un seul utilisateur.

système d'accès et de transfert (AT/SYS)

Rec. X.402

Contient un ou plusieurs UA, un MTA et, à titre facultatif, une ou plusieurs AU, mais il ne contient pas de MS.

Un AT/SYS peut desservir plusieurs utilisateurs.

système d'accès, de mémorisation et de transfert (AST/SYS)

Rec. X.402

Contient un ou plusieurs UA, une ou plusieurs MS, un MTA et, à titre facultatif, une ou plusieurs AU.

Un AST/SYS peut desservir plusieurs usagers.

système d'administration

Rec. Z.341

Système qui aide le personnel administratif à exécuter des *tâches* administratives, par exemple la facturation, liées aux *systèmes SPC.*

système de commande du commutateur

Rec. Q.9

Système de commande centralisé d'un *centre* de commutation à commande par programme enregistré. Le système de commande centralisé peut comprendre un ou plusieurs *processeurs.*

système de commande par programme enregistré (SPC) ; système SPC

Rec. Z.341

Système (y compris les *systèmes* de commutation) assurant des services de télécommunication.

système de coordonnées de page

Rec. T.411

Système de coordonnées orthogonales dont l'origine se situe au coin supérieur gauche de la page et dont l'axe horizontal et l'axe vertical coïncident respectivement avec le bord supérieur et avec le bord gauche de la page.

système de gestion du réseau

Recs. Z.337, Z.341

Système qui s'acquitte des fonctions de gestion du réseau.

système de ligne numérique

Rec. G.701

Système de transmission numérique employé pour établir une section de ligne numérique.

système de ligne numérique

Rec. M.300

Moyen spécifique utilisé pour établir une section de ligne numérique.

Voir la figure 6/M.300.

système de mémorisation (S/SYS)

Rec. X.402

Contient une MS mais ne contient ni un UA, ni un MTA, ni une AU.

Un S/SYS est réservé à un seul utilisateur.

système de mémorisation et de transfert (ST/SYS)

Rec. X.402

Contient une ou plusieurs MS, un MTA et, à titre facultatif, une ou plusieurs AU, mais il ne contient pas d'UA.

Un ST/SYS peut desservir plusieurs usagers.

système de messagerie

Recs. F.400, X.400

Système informatique (peut être, mais pas nécessairement, un système ouvert) qui contient ou qui exécute les fonctions d'un ou de plusieurs objets fonctionnels. C'est un élément constitutif de la construction physique d'un STM.

système de messagerie (STM)

Recs. F.400, X.400

Objet fonctionnel, composante de l'environnement de traitement de messages, qui transporte des objets d'information d'un partenaire à un autre.

système de multiplication de circuit numérique (SMCN)

Recs. G.763, P.84

Réseau de télécommunications composé de deux ou plusieurs terminaux EMCN où chacun de ceux-ci contient une unité d'émission et une unité de réception.

système de numération

Rec. Z.341

Toute notation pour la représentation de nombres.

système de programmation

Rec. Q.9

Ensemble comprenant un ou plusieurs langages de programmation ainsi que le logiciel nécessaire pour l'emploi de ces langages sur un matériel particulier de traitement automatique de l'information.

système de référence

Suppl. n° 19 (V)

Système qui offre un gain acoustique de 0 dB entre un point de référence bouche situé à 25 mm en face des lèvres de la personne qui parle et un point de référence oreille situé à l'entrée du canal auditif d'un auditeur, lorsque ce dernier utilise un écouteur. Ce système a un équivalent pour la sonie de 0 dB. La caractéristique de fréquence du système doit être uniforme sur la gamme de 300 à 3300 Hz et présenter un affaiblissement infini à l'extérieur de cette gamme.

système de remise physique (SRP)

Recs. F.400, X.400

Système qui effectue une remise physique. Les systèmes postaux constituent un type important de SRP.

système de rétablissement de transmission

Rec. M.495

Un système pouvant être utilisé pour une fonction de rétablissement de transmission. Un exemple est donné à la figure 4/M.495.

système de signalisation

Rec. Q.9

Procédures destinées à l'interprétation et à l'utilisation d'un répertoire de signaux, du matériel et/ou du logiciel nécessaire pour l'émission, la transmission et la réception de ces signaux.

système de tarification binaire

Rec. D.000

Le système de tarification binaire comporte deux éléments:

a) une taxe par télégramme correspondant aux frais inhérents aux opérations d'acceptation et de remise d'un télégramme;

b) une taxe par mot à appliquer à chaque mot taxable composant le télégramme, correspondant aux frais afférents aux opérations de transmission ou de réception de ce télégramme ainsi qu'aux frais d'utilisation du réseau télégraphique.

Dans le système de tarification binaire, la taxe de répartition comporte les deux éléments indiqués sous a) et b) ci-dessus. Dans ce système, aucune taxe minimale correspondant à un certain nombre de mots n'est appliquée.

système de tarification par mot

Rec. D.000

Dans le système de tarification par mot, les taxes sont établies par mot pur et simple, avec application, pour le compte des mots, des dispositions des Recommandations pertinentes du CCITT. Une taxe minimale par télégramme correspondant à la taxe d'un certain nombre de mots est appliquée.

Dans le système de tarification par mot, la taxe de répartition est la taxe par mot pur et simple d'un télégramme privé ordinaire sans aucun service spécial.

système de transfert

Recs. F.400, X.400, X.402

Système de messagerie qui comprend un agent de transfert des messages (MTA); facultativement, une ou plusieurs unités d'accès, mais ni agent d'usager (UA), ni mémoire de messages (MS).

système de transfert (T/SYS)

Rec. X.402

Contient un MTA et, à titre facultatif, une ou plusieurs AU, mais il ne contient ni un UA, ni une MS.

Un T/SYS peut desservir plusieurs utilisateurs.

système de transfert de messages (système TM)

Recs. F.400, X.400

Objet fonctionnel qui comprend un ou plusieurs agents de transfert de message qui assure le transfert de message par enregistrement et retransmission entre agents d'usager, mémoires de message et unités d'accès.

système de transmission de données mobile par satellite

Rec. X.350

Système permettant d'établir des connexions temporaires entre un centre de commutation de données (CCD) dans un réseau public pour données (RPD) et un ETTD mobile. Il comprend un *circuit mobile par satellite*, un *circuit mobile local*, un *centre de commutation de données mobile par satellite (CCDMS)* et un *circuit mobile terrestre*. L'architecture générale du satellite maritime mobile est représentée sur la figure 1/X.350. La transmission de données de systèmes mobiles terrestres et aéronautiques internationaux à satellites n'est pas encore définie.

système de transmission de messages maritime par satellite

Suppl. n° 3 (II.4)

Système permettant d'établir des connexions temporaires entre un ETTD de bord et une unité d'enregistrement et de retransmission maritime par satellite. Il comprend un circuit local maritime, un circuit maritime par satellite, un circuit maritime terrestre et une unité d'enregistrement et de retransmission maritime. L'architecture générale de ce système est représentée sur la figure 1 du Suppl. n° 3 (II.4).

système de transmission numérique

Rec. G.701

Ensemble des moyens permettant d'établir une section numérique.

système de transmission numérique

Voir:

système numérique; système de transmission numérique.

système d'exploitation

Rec. Q.9

Système qui a pour fonction de recevoir des données d'exploitation des éléments du réseau, et d'analyser ces données pour fournir des informations et/ou des commandes afin de faciliter l'exploitation, l'administration et/ou l'ingénierie du réseau.

système d'exploitation

Rec. Q.9

Logiciel destiné à commander la gestion et l'exécution des programmes d'un ordinateur.

système d'exploitation (SE)

Recs. M.30, M.60

Le SE est le système autonome qui accomplit les fonctions de système d'exploitation (FSE).

système d'exploitation et de maintenance

Rec. Z.341

Système qui aide le personnel administratif à exécuter des *tâches* d'exploitation et de maintenance liées aux *systèmes SPC.*

système d'extrémité

Rec. X.300

Abstraction fonctionnelle d'un système d'extrémité réel.

système d'extrémité réel

Rec. X.300

ETTD ou ET qui n'est pas un système intermédiaire ou un sous-réseau, ayant la possibilité de communiquer et servant de point d'origine ou de destination d'une communication par rapport à ses applications.

système (en LHM)

Rec. Q.9

Système de commutation à commande par programme enregistré, et aussi le moyen de communication homme-machine de ce système de commutation.

système hertzien numérique

Rec. M.300

Moyen spécifique utilisé pour établir une section hertzienne numérique.

Voir la figure 6/M.300.

système local

Voir:
système (téléphonique) local; circuit.

système local maritime

Rec. G.473

Tous les équipements existant entre l'interface analogique à quatre fils ou à deux fils (qui peut être un équipement de commutation) d'un terminal maritime, et un appareil téléphonique à deux fils ou à quatre fils situés dans les limites de la zone desservie par cet équipement terminal. Un centre local maritime peut comprendre un équipement de commutation analogique à quatre fils ou à deux fils.

Voir la figure 1/G.473.

système local maritime

Rec. M.1100

Ensemble de l'équipement compris entre les points d'accès pour les essais du circuit quatre fils d'une *station terrienne de navire* et un poste téléphonique à deux fils ou quatre fils desservi par cette station terrienne. Il peut comprendre des termineurs quatre fils/deux fils, des dispositifs de limitation de l'écho, des interfaces de données et des organes de commutation à quatre fils ou à deux fils.

Voir la figure 1/M.1100.

système ; machine

Rec. Z.359

Equipement informatisé et *applications* utilisés en télécommunication pour fournir un service à l'abonné ou pour faciliter les *tâches* du personnel administratif.

système maritime

Voir:

système mobile maritime à satellites; système maritime.

système maritime à satellites

Rec. M.1100

Dans le service mobile maritime par satellite, ensemble de la connexion établie temporairement entre un poste téléphonique d'une unité mobile maritime et une extrémité virtuelle maritime dans une station terrienne côtière. Il comprend un *circuit maritime par satellite* et un *système local maritime.* Son schéma de principe est représenté à la figure 1/M.1100.

système mobile maritime à satellites ; système maritime

Rec. G.473

Ensemble de la communication établie temporairement entre un appareil téléphonique d'un *terminal maritime* et les extrémités virtuelles analogiques à quatre fils d'un centre de commutation international. Cette communication comprend un *circuit terrestre,* un *circuit maritime par satellite* et un *système local maritime.*

Voir la figure 1/G.473.

système national

Recs. M.60, M.560

Un tel système peut comprendre un ou plusieurs circuits interurbains nationaux à 4 fils, connenctés en 4 fils entre eux, ainsi que des circuits connnectés en 2 fils jusqu'aux centres locaux et aux abonnés.

Voir la figure 1/M.560.

système numérique ; système de transmission numérique

Recs. G.960, I.430

Moyen spécifique pour fournir une section numérique.

Remarque – Pour un type de système spécifique, ce terme peut être précisé par l'insertion du nom du support de transmission utilisé par ce système spécifique. Exemples:

- système de transmission en ligne numérique;
- système radioélectrique numérique;
- système de transmission optique numérique.

système ouvert

Rec. X.200

Représentation, dans le cadre du Modèle de Référence, des aspects d'un système ouvert réel qui relèvent de l'OSI.

système ouvert réel

Rec. X.200

Système réel dont les communications avec d'autres systèmes réels sont effectuées conformément aux Recommandations OSI.

système radioélectrique numérique

Rec. G.701

Système de transmission numérique employé pour établir une section radioélectrique numérique.

système réel

Recs. M.36, X.200

Ensemble comprenant un ou plusieurs ordinateur(s), le logiciel associé, des périphériques, des terminaux, des opérateurs humains, des processus physiques, des moyens de transfert d'information, etc. et constituant un tout autonome capable d'effectuer des traitements et/ou des transferts d'information.

système relais d'application réel

Rec. X.300

Toute combinaison de réseaux*, de réseaux réels et de FIF d'application dans laquelle au moins un réseau et/ou une FIF d'application a également une action sur les informations relatives à cette application.

système semi-automatique

Rec. Q.9

Système comportant l'intervention d'une opératrice pour recevoir la demande de communication, les opérations de *commutation* étant ensuite exécutées automatiquement à la commande de cette opératrice.

système SPC

Voir:
système de commande par programme enregistré.

système (téléphonique) local ; circuit (téléphonique) local

Rec. P.10

Ensemble comprenant le *poste téléphonique d'abonné*, la *ligne téléphonique d'abonné* et le *pont d'alimentation* s'il existe.

Remarque 1 – Ce terme est utilisé dans le domaine de la planification et de la *qualité de transmission*.

Remarque 2 – Dans la version française des textes du CCITT, on préfère utiliser l'expression "système (téléphonique) local".

systèmes téléphoniques nationaux

Recs. G.101, Q.40

Ces systèmes peuvent comprendre un ou plusieurs circuits interurbains nationaux à quatre fils, connectés en quatre fils entre eux, ainsi que des circuits connectés en deux fils jusqu'aux centres locaux et aux postes d'abonnés avec leurs lignes d'abonnés.

Voir la figure 1/G.101 ou 1/Q.40.

systèmes vidéotex

Rec. F.300

Un système vidéotex est constitué par le matériel et le logiciel utilisés pour mettre en œuvre un service vidéotex.

T

TA

Rec. V.110

Adaptateur de terminal.

TA appelant

Rec. V.110

L'adaptateur de terminal (TA) qui demande l'établissement de la connexion.

TA appelé

Rec. V.110

L'adaptateur de terminal (TA) qui accepte la connexion.

TA de départ

Rec. V.110

L'adaptateur de terminal (TA) qui est chargé de commencer le prochain échange d'information sur les paramètres. Au début, le TA appelant assume le rôle du TA de départ.

TA de réponse

Rec. V.110

L'adaptateur de terminal (TA) qui n'est pas chargé de commencer le prochain échange d'information sur les paramètres. Au début, le TA appelé assume le rôle du TA de réponse.

tableau

Rec. Z.341

Présentation ordonnée d'informations reliées les unes aux autres.

tableau (array)

Rec. Z.100

Générateur prédéfini utilisé pour introduire la notion de tableaux, ce qui en facilite la définition.

tableau de code

Recs. T.50, T.51, T.61

Tableau montrant les caractères alloués à chaque combinaison binaire d'un code.

tableau d'éléments d'image

Rec. T.411

Tableau bidimensionnel d'éléments d'image utilisé pour représenter une image picturale.

tableau d'éléments d'image découpé

Rec. T.411

Tableau d'éléments d'image réel dont la représentation (l'illustration) est déterminée compte tenu de tous les paramètres de découpage.

tableaux de contrôle de vraisemblance

Glos. (VI.3)

Tableaux définissant les procédures à appliquer pour éviter l'apparition de situations ambiguës ou pour les résoudre.

tâche

Rec. Z.332

Activité administrative discrète au sein d'une entreprise de télécommunication, qui fait partie du plan général de gestion des activités et qui est caractérisée par des communications homme-machine et/ou par des actions manuelles.

tâche

Rec. Z.341

Activité administrative discrète dans le cadre d'une exploitation de télécommunication, conçue comme étant une partie du plan global d'exécution de l'exploitation et caractérisée par une *communication homme-machine.*

tâche

Rec. Z.100

Action exécutée à l'intérieur d'une *transition,* contenant soit une séquence d'*instructions d'affectation* soit un *texte informel.* L'interprétation d'une *tâche* dépend de l'information détenue par le *système* et peut avoir une incidence sur cette information.

tâche de maintenance

Voir:

opération de maintenance; tâche de maintenance.

tâche (en LDS)

Rec. Q.9

Une tâche est une *action* couverte par une *transition,* et qui n'est ni une *décision* ni une *sortie.* (Recommandation Z.100, § 2.7.1).

tâches au niveau de base

Rec. Q.9

Tâches pouvant être différées dans le temps, effectuées quand la capacité nécessaire est disponible (par exemple, fonctions de maintenance périodique).

tâches de traitement des appels

Rec. Q.9

Fonctions exécutées dans le traitement du trafic.

taille d'une police de caractères

Rec. T.411

Hauteur des images de caractères d'une même police.

taille orphelin

Rec. T.416

Cet attribut ne s'applique que si un processus de formatage du contenu aboutissait à ce que l'objet logique de base soit formaté en deux objets physiques de base ou plus; par exemple, à la limite d'une page ou d'un cadre.

taille veuve

Rec. T.416

Cet attribut ne s'applique que si le processus de formatage du contenu aboutissait à ce que l'objet logique de base soit formaté en deux objets physiques de base ou plus; par exemple, à la limite d'une page ou d'un cadre.

tampon de retransmission (TRT)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Stockage, dans la partie commande du canal sémaphore, des trames sémaphores transmises mais non encore acquittées positivement.

tampon d'émission (TEM)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Stockage, dans la partie commande du canal sémaphore, des trames sémaphores de message non encore émises.

taux d'activité des données

Rec. G.763

Rapport entre le nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour données et le nombre total de voies interurbaines non préassignées. Ce rapport s'exprime en pourcentage arrondi à l'entier le plus approchant.

$$\text{Taux d'activité des données} = \frac{\sum_{N} \text{Nombre de voies interurbaines à l'état actif pour données, non préassignées}}{\text{Nombre de voies interurbaines, non préassignées} \times N} \times 100$$

Le rapport d'activité des données comprend le temps de maintien.

taux d'appel

Rec. E.600

Le nombre de tentatives d'appel en un point donné, sur une période de temps donnée, divisé par la durée de cette période.

taux de CDC à 64 kbit/s

Rec. G.763

Rapport entre le nombre de trames durant lesquelles le contrôle dynamique de charge (CDC) à 64 kbit/s sans restriction est actif, et le nombre total de trames. Ce rapport s'exprime en pourcentage arrondi à l'entier le plus approchant.

$$\text{Taux de CDC à 64 kbit/s} = \frac{\text{Nombre de trames d'EMCN échantillonnées avec CDC à 64 kbit/s actif}}{N} \times 100$$

taux de compression

Rec. G.162

Le taux de compression d'un compresseur est défini par le rapport:

$$\alpha = \frac{n_e - n_{e0}}{n_s - n_{s0}}$$

où:

n_e est le niveau à l'entrée,

n_{e0} est le niveau à l'entrée correspondant à 0 dBm0,

n_s est le niveau à la sortie,

n_{s0} est le niveau à la sortie correspondant à un niveau à l'entrée de n_{e0}.

taux de compression

Rec. G.166

Le taux de compression d'un compresseur est défini par le rapport:

$$\alpha = \frac{N_{1CE} - N_{2CE}}{N_{1CS} - N_{2CS}}$$

où

N_{1CE} et N_{2CE} sont deux niveaux quelconques différents d'entrée du compresseur, compris dans des limites de fonctionnement de celui-ci.

N_{1CS} et N_{2CS} sont les niveaux de sortie du compresseur correspondant respectivement aux niveaux d'entrée N_{1CE} et N_{2CE}.

taux de connexions établies à 64 kbit/s

Rec. G.763

Rapport entre le nombre de voies interurbaines non préassignées classées dans les catégories "connexion à 64 kbit/s, appelé" et "connexion à 64 kbit/s, appelant", et le nombre total de voies interurbaines non préassignées. Ce rapport s'exprime en pourcentage arrondi à l'entier le plus approchant.

$$\text{Taux de connexions établies à 64 kbit/s} = \frac{\sum_{N} \text{Nombre de voies interurbaines à 64 kbit/s non préassignées classées connexion appelé et connexion appelant}}{\text{Nombre de voies interurbaines non préassignées} \times N} \times 100$$

Le rapport d'activité des données comprend le temps de maintien.

taux de contrôle dynamique de charge (CDC) sur signaux vocaux

Rec. G.763

Rapport entre le nombre de trames durant lesquelles le CDC sur signaux vocaux/données en bande vocale fonctionne et le nombre total de trames. Le rapport s'exprime en pourcentage arrondi à l'entier le plus approchant.

$$\text{Taux de CDC sur signaux vocaux} = \frac{\text{Nombre de trames d'EMCN échantillonnées avec le CDC actif sur signaux vocaux/données en bande vocale}}{N} \times 100$$

taux de gel (TDG)

Rec. G.763

Rapport entre le temps total pendant lequel les voies individuelles se trouvent dans la condition de gel et la durée totale des intervalles actifs, avec leur temps de maintien et le temps de propagation de leur front avant, pour toutes les voies interurbaines et pendant un intervalle de temps déterminé, par exemple, une minute.

taux de gel dans la file d'attente pour données (TDG données)

Rec. G.763

Rapport entre le nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour données mais non connectées et le nombre total de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour données connectées et non connectées. Ce rapport s'exprime en pourcentage à trois décimales.

$$\text{TDG données} = \frac{\sum_N \text{Nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour données (non connectées)}}{\sum_N \text{Nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour données (non connectées + connectées)}} \times 100$$

Le nombre des voies interurbaines à l'état actif pour données connectées inclut celles qui se trouvent comprises dans le temps de maintien.

taux de gel (TDG) de la file d'attente des signaux vocaux (TDG vocal)

Rec. G.763

Rapport entre la durée de mutilation compétitive et la durée d'émission vocale. Ce taux peut être déterminé comme le rapport entre le nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour signaux vocaux mais non connectées et le nombre total de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour signaux vocaux, connectées et non connectées. Ce rapport doit s'exprimer en pourcentage à trois décimales.

$$\text{TDG vocal} = \frac{\sum_N \text{Nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour signaux vocaux (non connectées)}}{\sum_N \text{Nombre de voies interurbaines non préassignées à l'état actif pour signaux vocaux (non connectées + connectées)}} \times 100$$

Le nombre de voies interurbaines à l'état actif pour signaux vocaux et connectées inclut celles qui sont comprises à l'intérieur du temps de maintien. La durée d'émission vocale est censée inclure le temps de maintien.

taux de justification

Rec. G.701

Rapport du débit de justification au débit maximal de justification.

taux de prises avec réponse (TPR)

Recs. E.411, E.425

Ce taux est le rapport du nombre de prises aboutissant à un signal de réponse au nombre total de prises. Il s'agit d'une mesure directe de l'efficacité du service offert à partir du point de mesure et ce taux est généralement exprimé en pourcentage de la manière suivante:

$$\text{TPR} = \frac{\text{Nombre de prises aboutissant à un signal de réponse}}{\text{Nombre total de prises}} \times 100$$

La mesure du paramètre TPR peut se faire sur la base d'un faisceau de circuits ou d'un code de destination.

taux de prises avec réponse (TPR)

Rec. E.600

Sur la base d'une voie d'acheminement ou sur celle d'un indicatif de destination, et durant un intervalle de temps spécifié, rapport du nombre de prises qui aboutissent à un signal de réponse au nombre total de prises.

taux de prises avec signal d'occupation (TPSO)

Rec. E.411

Ce taux est le rapport entre le nombre de prises aboutissant à un signal d'occupation (ou à son équivalent) et le nombre total de prises. La mesure du paramètre TPSO se fait généralement sur la base d'un faisceau de circuits.

$$\text{TPSO} = \frac{\text{Nombre de prises aboutissant à un signal d'occupation}}{\text{Nombre total de prises}} \times 100$$

Remarque – La source des signaux d'occupation (ou leur équivalent) varie selon le système de signalisation utilisé. Par conséquent, le paramètre TPSO calculé sur différents faisceaux de circuits peut naturellement varier; il convient donc d'être prudent en comparant les valeurs du paramètre TPSO obtenues pour les différents faisceaux de circuits.

taux de rétablissement (μ)

Rec. X.137

Nombre moyen de passages de l'état d'indisponibilité à l'état de disponibilité, par période d'indisponibilité.

taux de tentatives de prise avec réponse (TTPR)

Recs. E.411, E.425

Ce taux est le rapport entre le nombre de tentatives de prise aboutissant à un signal de réponse et le nombre total de tentatives de prise. Le TTPR peut se faire sur la base d'un faisceau de circuits ou d'un code de destination.

$$\text{TTPR} = \frac{\text{Nombre de tentatives de prise aboutissant à un signal de réponse}}{\text{Nombre total de tentatives de prise}} \times 100$$

Ce taux est exprimé en pourcentage; il s'agit d'une mesure directe de l'efficacité du trafic à partir du point de mesure. Il est semblable au TPR sauf qu'il comprend des tentatives de prise qui n'aboutissent pas à une prise.

taux de tentatives de prises avec réponse (TTPR)

Rec. E.600

Sur la base d'une d'acheminement ou sur celle d'un indicatif de destination, et durant un intervalle de temps spécifié, le rapport du nombre de tentatives de prise qui aboutissent à un signal de réponse au nombre total de tentatives de prise.

taux de transmission de données en bande vocale

Rec. G.763

Rapport moyen entre le nombre des voies interurbaines acheminant des signaux de données en bande vocale et le nombre total des voies interurbaines, pendant un intervalle de temps déterminé.

taux de transmission de données numériques à 64 kbit/s sans restriction

Rec. G.763

Rapport moyen entre le nombre des voies interurbaines acheminant des signaux numériques de données à 64 kbit/s sans restriction, et le nombre total des voies interurbaines, pendant un intervalle de temps déterminé.

taux d'échantillonnage (déconseillé)

Voir:
fréquence d'échantillonnage.

taux d'échec (λ)

Rec. X.137

Nombre moyen de passages de l'état de disponibilité à l'état d'indisponibilité par période de disponibilité.

taux d'échec des prises à 64 kbit/s

Rec. G.763

Pourcentage de tentatives de prise sur demande à 64 kbit/s (S64) qui reçoivent de l'EMCN un accusé de réception négatif (S64 NACK) exprimé par un nombre entier.

$$\text{Taux d'échec des prises à 64 kbit/s} = \frac{\text{Comptage de signaux prise 64 avec accusé de réception négatif envoyés durant l'ITS}}{\text{Comptage de signaux prise 64 reçus durant l'ITS}} \times 100$$

taux d'efficacité

Rec. E.600

Rapport du nombre de tentatives d'appel ayant abouti au nombre total de tentatives d'appel, en un point donné du réseau.

taux d'erreur

Rec. G.701

Rapport du nombre d'erreurs numériques au nombre total d'éléments numériques dans le signal reçu pendant un intervalle de temps déterminé.

Remarque 1 – Le taux d'erreur doit être exprimé sous la forme

$$n \cdot 10^{-p}$$

où p est un entier positif.

Remarque 2 – Le taux d'erreur peut être précisé, par exemple, comme un taux d'erreur sur les éléments binaires (ou taux d'erreur binaire) ou comme un taux d'erreur sur les blocs.

taux d'erreur résiduel

Rec. I.122

On définit un taux d'erreur résiduel pour les nouveaux services support en mode paquet et pour les services de couche correspondants.

Les services de couche correspondant aux nouveaux services support en mode paquet se caractérisent par l'échange d'unités de données de service (UDS). Dans la répétition de trame 1, les UDS sont échangées à la frontière fonctionnelle entre les fonctions centrales de la Recommandation I.441* et le protocole de bout en bout mis en œuvre à un niveau supérieur. Dans la répétition de trame 2 et la commutation de trame, les UDS sont échangées à la frontière fonctionnelle entre les fonctions complètes I.441* et les fonctions de bout en bout misea à un niveau supérieur à I.441*. Pour le nouveau service en mode paquet fondé sur la Rec. X.25, les UDS sont échangés à la frontière fonctionnelle des Rec. X25 PCP-SSTD (Protocole de couche en mode paquet-Sous-système transfert de données) et des fonctions de bout en bout mises en œuvre à un plus haut niveau.

Remarque – La Recommandation I.441* est la Recommandation I.441 avec des extensions appropriées. L'emploi d'extensions peut dépendre de chaque service support et fera l'objet d'études ultérieures.

Le réseau participe à cet échange au moyen d'unités de données de protocole (UDP). Dans la répétition de trames 1 et 2, les UDP sont des trames définies dans le fonctions centrales de la Rec. I.441*; dans la commutation de trames, les UDP sont les trames définies dans la Rec. I.441* et dans le nouveau service en mode paquet de la Rec. X.25, il s'agit de paquets définis dans la Rec. X.25 PCP (protocole de couche en mode paquet). Le taux d'erreur résiduel pour le service de couche correspondante du nouveau service en mode paquet est défini ainsi:

$$R = 1 - \frac{\text{Nombre total d'UDS correctes remises}}{\text{Nombre total d'UDS offertes}}$$

taux d'erreur sur les bits

Rec. Q.9

Le rapport du nombre d'erreurs numériques reçues pendant une période spécifiée au nombre total d'éléments binaires reçus pendant la même période.

Remarque 1 – Les valeurs numériques du taux d'erreur doivent être exprimées sous la forme:

$$n \cdot 10^{-p}$$

où p est un nombre entier positif.

Remarque 2 – Le taux d'erreur peut être assorti d'une précision, par exemple les termes "bit" ou "bloc".

taux d'erreur sur les bits (TEB)

Recs. E.800, M.60

Rapport du nombre d'erreurs sur les bits au nombre total de bits transmis pendant un intervalle de temps donné.

taux d'erreur sur les éléments

Rec. R.2

Rapport du nombre des éléments reçus de façon erronée au nombre d'éléments émis.

taux d'erreur sur les éléments unitaires

Rec. R.2

Rapport du nombre des éléments unitaires reçus de façon erronée au nombre d'éléments unitaires émis.

taux d'erreurs résiduelles

Rec. X.136

Le taux d'erreurs résiduelles est le rapport entre le nombre total de bits de données d'usager incorrects, perdus et excédentaires (par exemple, répétés) et le nombre de bits de données d'usager transférés à travers l'une ou l'autre des limites de section dans la population de référence.

Les bits de données d'usager sont les bits du champ de données de l'usager dans les paquets de données de la couche paquets des Recommandations X.25 ou X.75 (protocole et données supérieurs à la couche paquets). Sont exclus le verrouillage de trame, le remplissage de bits, la protection contre les erreurs et les autres domaines de protocole introduits par tous les protocoles à un niveau égal ou inférieur à la couche paquets.

Les relations entre les grandeurs identifiées ci-dessus sont définies à la figure 3/X.136. Les bits de données d'usager incorrects sont ceux qui ont été inversés au cours du transfert entre les limites d'une section, c'est-à-dire des bits dont la valeur binaire, observée à la limite de section côté destination, est l'opposée de la valeur observée à la limite de section côté émission. Les bits de données d'usager perdus sont ceux qui sont transférés dans une partie de connexion virtuelle à une limite de section, mais qui ne sont pas extraits de la portion de connexion virtuelle à l'autre limite dans un délai de 200 secondes d'une transmission sans contrôle de flux. Il n'est pas tenu compte des bits perdus en association avec une réinitialisation ou avec une déconnexion prématurée dans le calcul du taux d'erreurs résiduelles. Les bits de données excédentaires sont ceux qui sont extraits d'une partie de connexion virtuelle à une limite de section, mais qui n'avaient pas été préalablement transférés vers la partie de connexion virtuelle à l'autre limite. On compte comme bits de données excédentaires les bits de données d'usager répétés et les bits de données d'usager transmis par erreur.

taux d'erreurs résiduelles pour des messages DT

Rec. Q.716

Ce paramètre indique la probabilité pour qu'un message DT soit perdu, dupliqué, remis hors séquence ou incorrectement par le SSSR.

Un message DT est remis incorrectement si les données utilisateur sont remises dans un état altéré (voir la définition *erreurs non décelées*) ou si les données utilisateur sont remises à un NSAP incorrect.

taux d'erreurs sur les éléments ; taux d'erreurs sur les caractères

Rec. R.140

Rapport entre le nombre d'éléments [de caractères] incorrectement reçus et le nombre total d'éléments [de caractères] correctement émis.

Remarque – Pour caractériser la qualité d'une transmission, on peut considérer la probabilité qu'une valeur spécifiée du taux d'erreurs soit dépassée.

taux d'extension

Rec. G.162

Le taux d'extension d'un extenseur est défini par le rapport:

$$\beta = \frac{n'_s - n'_{s0}}{n'_e - n'_{e0}}$$

où:

n'_e est le niveau à l'entrée,

n'_{e0} est le niveau à l'entrée correspondant à 0 dBm0,

n'_s est le niveau à la sortie,

n'_{s0} est le niveau à la sortie qui correspond à un niveau à l'entrée n'_{e0}.

taux d'extension

Rec. G.166

Le taux d'extension d'un extenseur est défini par le rapport:

$$\beta = \frac{N_{1ES} - N_{2ES}}{N_{1EE} - N_{2EE}}$$

où

N_{1EE} et N_{2EE} sont deux niveaux quelconques différents d'entrée de l'extenseur compris dans les limites de fonctionnement de celui-ci.

N_{1ES} et N_{2ES} sont les niveaux de sortie de l'extenseur correspondant respectivement aux niveaux d'entrée N_{1EE} et N_{2EE}.

taux instantané de défaillance

Voir:

densité (temporelle) (instantanée de défaillance); taux (instantané de défaillance $\lambda(t)$).

taux moyen de défaillance ; densité (temporelle) moyenne de défaillance, $\bar{\lambda}(t_1, t_2)$

Suppl. n° 6 (II.3)

Moyenne, sur un *intervalle de temps* donné, (t_1, t_2), de la *densité temporelle instantanée de défaillance.*

Remarque – La *densité temporelle moyenne de défaillance* se déduit de la *densité temporelle instantanée de défaillance* par la formule:

$$\bar{\lambda}(t_1, t_2) = \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} \lambda(t)\, dt.$$

taux nominal de justification

Rec. G.701

Rapport du débit nominal de justification au débit maximal de justification.

taxe de ligne

Rec. D.90

Taxe afférente à la transmission sur le réseau général, national et international, des voies de télécommunications.

taxe de perception

Rec. D.000

Taxe établie et perçue par une Administration sur ses clients pour l'utilisation d'un service international des télécommunications.

taxe de répartition

Rec. D.000

Taxe fixée par accord entre Administrations pour une relation donnée et servant à l'établissement des comptes internationaux.

taxe de station mobile

Rec. D.90

Taxe perçue à bord par la station mobile et afférente à l'utilisation des installations mises à disposition par la station mobile.

taxe terrestre

Rec. D.90

Taxe afférente à l'utilisation des moyens fournis par la station terrestre dans les services mobiles maritimes ou par une station terrienne dans le service mobile maritime par satellite. Dans le service mobile maritime par satellite, cette taxe inclut tous les coûts du secteur spatial. Une Administration peut également choisir d'indiquer sa taxe terrestre totale en la décomposant en ses éléments constitutifs.

TEB excessif

Rec. G.763

Pourcentage de temps pendant lequel la valeur moyenne du TEB sur une minute dépasse 10^{-3} exprimé par un nombre entier.

$$\text{TEB excessif} = \frac{\text{Comptage des périodes de 1 minute avec TEB} > 10^{-3} \text{ pendant l'ITS}}{\text{Comptage des périodes de 1 minute pendant l'ITS}} \times 100$$

TEB moyen

Rec. G.763

Moyenne du taux d'erreur sur les bits (TEB) mesuré sur la voie de commande à la réception.

$$\text{TEB moyen} = \frac{\text{Comptage du nombre d'erreurs sur les bits identifiées dans la voie de commande}}{\text{Comptage du nombre total de bits reçus dans la voie de commande}} \times 100$$

technique de description formelle (TDF)

Rec. Z.110

Méthode de spécification fondée sur un langage de description qui utilise des règles rigoureuses et dépourvues d'ambiguïté tant en ce qui concerne la formulation d'expressions dans ce langage (syntaxe formelle) que l'interprétation du sens de ces expressions (sémantique formelle). Les TDF sont destinées à être utilisées dans l'élaboration, la spécification, l'application et la vérification des Recommandations ou de parties de Recommandations.

télécarte

Rec. E.133

Carte ayant une valeur monétaire ou d'unités de compte donnée et pouvant être utilisée pour le téléphone. La valeur de cette carte diminue en fonction de son utilisation; elle peut être jetée après usage ou réutilisée si sa valeur initiale peut lui être redonnée par paiement en fonction de ses attributs technologiques.

télécommunication

Recs. F.710, G.701, M.60

Toute transmission, émission ou réception de signaux représentant des signes, des écrits, images, sons ou renseignements de toute nature, par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques.

télécommunication

Rec. Q.9

Tout procédé permettant à un correspondant de faire parvenir à un ou plusieurs correspondants déterminés (cas de la téléphonie et de la télégraphie) ou éventuels (cas de la radiodiffusion), des informations de nature quelconque délivrées sous toute forme utilisable (document écrit ou imprimé, image fixe ou mobile, parole, musique, signaux visibles ou audibles, signaux de commande de mécanismes, etc.), en utilisant n'importe quel système électromagnétique (transmission électrique par fil, transmission radioélectrique, transmission optique, etc., combinaison de ces divers systèmes).

télécopie

Recs. F.160, F.710

Téléreproduction d'un document graphique, manuscrit ou imprimé de toute sorte, dans les limites et selon les caractéristiques spécifiées dans les Recommandations pertinentes du CCITT.

télécopie sur réseaux privés

Rec. F.160

En ce qui concerne les communications par télécopie sur réseaux privés, l'utilisation de circuits loués doit être conforme aux dispositions de la Recommandation T.10 et aux Recommandations de la série D.

télécopieur du groupe 4

Rec. T.62

Dispositif capable d'émettre et de recevoir des documents de télécopie en se conformant aux prescriptions fondamentales énoncées dans les Recommandations T.5 et T.563.

télédiaphonie (FEXT)

Recs. G.960, I.430

Diaphonie dans laquelle le couplage se produit à l'extrémité, ou près de l'extrémité de la ligne la plus éloignée de l'émetteur.

téléécriture

Rec. F.710

Service de transmission de textes permettant d'échanger des informations graphiques en les affichant côté réception conformément aux mouvements d'écriture côté émission. L'affichage est normalement effectué en temps réel, mais un retard peut intervenir dans la transmission.

téléfax

Suppl. n° 1 (II.4)

Service public international de télécopie entre postes d'abonnés sur le réseau téléphonique public commuté (voir le § 5 de la Recommandation F.180) ou sur des circuits prévus par DATEL.

téléfax

Rec. F.180

Le service public de télécopie entre postes d'abonnés sur un réseau public de télécommunication est appelé service téléfax.

téléfax 2

Rec. F.180

Le service téléfax utilisant les terminaux du groupe 2.

téléfax 3

Rec. F.180

Le service téléfax utilisant les terminaux du groupe 3.

Le service téléfax utilisant des terminaux du groupe 3 pour des documents au format A5 est appelé minitéléfax 35.

Le service téléfax utilisant des terminaux du groupe 3 pour des documents au format A6 est appelé minitéléfax 36.

téléfax 4

Rec. F.180

Le service téléfax utilisant des terminaux du groupe 4.

téléfax 4

Rec. I.240

Le téléfax 4 est un service international qui permet aux usagers d'échanger une correspondance automatiquement, par l'intermédiaire du RNIS, sous la forme de documents contenant des informations codées de télécopie.

télégraphie Baudot

Rec. R.140

Télégraphie synchrone, en général à caractères entrelacés, utilisant l'Alphabet télégraphique international n° 1.

télégraphie harmonique

Rec. R.140

Transmission télégraphique sur une voie de type téléphonique utilisant le multiplexage par répartition en fréquence.

télégraphie harmonique à une voie

Rec. R.140

Télégraphie à fréquences vocales par voie télégraphique unique empruntant une voie de type téléphonique.

Remarque – L'expression "télégraphie harmonique à une voie" s'applique généralement à un circuit télégraphique (32.02) et non à une voie télégraphique (32.01).

télégraphie harmonique ; télégraphie à fréquences vocales

Rec. R.140

Télégraphie par porteuses dans laquelle la bande de fréquences du courant alternatif modulé se situe dans la bande des fréquences téléphoniques.

télégraphie infra-téléphonique

Rec. R.140

Télégraphie utilisant une bande de fréquences située en dessous de la gamme des audiofréquences généralement utilisées pour la transmission téléphonique.

télégraphie interbandes

Rec. R.140

Forme de transmission par porteuses dans laquelle la voie télégraphique est située dans une étroite bande entre deux voies téléphoniques.

télégraphie intrabande

Rec. R.140

Télégraphie par porteuses dans une étroite bande de fréquences appropriée à l'intérieur de la bande de fréquences d'une voie téléphonique pour permettre simultanément une transmission téléphonique et celle d'un signal à rythme discret.

télégraphie supra-téléphonique

Rec. R.140

Télégraphie utilisant une bande de fréquences située au-dessus de la gamme des audiofréquences généralement utilisées pour la transmission téléphonique.

télégraphie synchrone

Rec. R.140

Système de télégraphie alphabétique à transmission synchrone.

téléimprimeur

Rec. S.140

Appareil émetteur et récepteur de télégraphie arythmique alphabétique comportant un clavier alphanumérique pour l'émission et assurant l'impression des caractères à la réception.

téléimprimeur à (impression sur) bande

Rec. S.140

Téléimprimeur qui imprime les caractères en une seule ligne sur une bande continue de papier.

téléimprimeur à (impression sur) page

Rec. S.140

Téléimprimeur qui imprime les caractères en les disposant sous la forme d'une page.

télélogiciel vidéotex

Rec. F.300

Prestation du service vidéotex qui permet à un ordinateur principal de fournir un programme et/ou des données à un terminal vidéotex afin qu'il ou elles soit (soient) traité(es) dans cet équipement.

télémaintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Maintenance d'une *entité* effectuée sans accès direct du personnel à l'*entité.*

télémessage

Rec. F.50

Un télémessage est un document du type lettre imprimé de préférence en lettres majuscules et minuscules; il comprend l'adresse du destinataire et, sur demande, celle de l'expéditeur pour remise par le service postal dans une enveloppe spécialement conçue pour ce service.

téléphone

Voir:
poste téléphonique; appareil téléphonique; téléphone.

téléphonie

Rec. I.240

Le "service téléphonique" permet aux usagers d'établir des conversations bidirectionnelles en temps réel via le réseau.

téléscripteur (déconseillé)

Voir:
téléimprimeur.

téléservice

Recs. I.112, M.60, Q.9

Service de télécommunications qui englobe tous les aspects de la communication entre utilisateurs, y compris les fonctions d'équipement terminal, conformément à des protocoles établis par accord entre des Administrations et/ou des EPR.

télétex

Rec. I.240

Le télétex est un service international permettant aux usagers d'échanger une correspondance sous forme de documents contenant des informations télétex codées sur la base d'une transmission automatique entre mémoires, par l'intermédiaire des RNIS.

télétexte

Voir:
vidéographie diffusée; télétexte.

télétype

Voir:
téléimprimeur.

télévision de qualité améliorée

Rec. I.113

Télévision de qualité supérieure à la qualité de télévision conventionnelle mais inférieure à la qualité de télévision à haute définition.

télévision de qualité conventionnelle

Rec. I.113

Télévision définie par les normes de télévision classique à 625 lignes et 525 lignes telles que le NTSC, le PAL et le SECAM.

télex

Rec. I.240

Ce service assure des communications de texte interactives. Le signal numérique au point de référence S/T est conforme aux Recommandations internationalement approuvées concernant le service télex au-dessus de la couche physique du RNIS.

télex postal radiomaritime

Recs. E.200, F.110

Message envoyé par télex direct d'une station mobile à une station terrestre choisie ou à un bureau télégraphique public choisi en vue d'une remise par poste ou par tout autre moyen approprié.

temporisateur

Rec. Z.100

Objet qui appartient à une *instance de processus* et qui peut être *actif* ou *inactif.* Un *temporisateur actif* renvoie un *signal de temporisateur* à l'*instance de processus* à laquelle il appartient à un moment précis spécifié.

Voir également les définitions des termes *set* (initialisation) et *reset (réinitialisation).*

temporisateur actif

Rec. Z.100

Temporisateur qui a un *signal de temporisateur* au *port d'entrée* du *processus* auquel il appartient ou qui est programmé pour produire un *signal de temporisateur* à un moment futur.

temporisation

*Série X**

Caractéristique se rapportant à un événement déterminé devant se produire après un délai prédéterminé.

Remarque – Un état de temporisation peut être annulé par la réception d'un signal approprié de suppression de temporisation.

temps (de transit) dans le commutateur

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Temps que met un message pour passer à travers un commutateur.

temps d'accès

Rec. X.140

Le temps d'accès est la valeur du temps qui s'écoule entre une demande d'accès et l'accès effectif.

Une demande d'accès est tout signal d'interface qui fait savoir au réseau qu'un usager désire commencer une session de communication de données.

temps d'alerte à une seule limite d'élément B_i

Rec. I.352

Intervalle de temps qui débute lorsqu'un message d'ÉTABLISSEMENT ou le dernier message d'information d'adresse crée un événement de transfert de message en B_i, et finit lorsque le message d'ALERTE correspondant retourne et crée son événement de transfert de message en B_i.

Le temps d'alerte observé à une seule limite d'un élément de connexion est égal à $(t_2 - t_1)$

où

t_1 est l'instant d'apparition pour l'événement de transfert de message de départ,

t_2 est l'instant d'apparition pour l'événement de transfert de message de fin.

temps d'alerte entre deux limites d'un élément de connexion

Rec. I.352

Peut être mesuré à une limite d'un élément de connexion, B_i et ensuite à une autre limite, B_j, plus éloignée de l'interface S/T du demandeur. La différence entre les valeurs obtenues est le temps d'alerte, auquel contribuent les éléments de connexion situés entre les deux limites.

Le temps d'alerte entre deux limites d'un élément de connexion est égal à $d_i - d_j$

où

d_i est le temps d'alerte mesuré en B_i,

d_j est le temps d'alerte mesuré en B_j.

temps dans le commentateur

Voir:

temps (de transit dans le commutateur).

temps d'attente, T_2

Rec. M.495

Intervalle de temps après la détection d'une panne et sa confirmation comme une panne nécessitant un rétablissement.

temps de bon fonctionnement

Voir:

temps de disponibilité; temps de bon fonctionnement.

temps de commutation; temps de traitement de la commutation

Rec. Q.9

Délai imputable aux fonctions accomplies dans un centre de commutation au cours du processus d'établissement d'une communication.

temps de confirmation de libération

Rec. X.130

Intervalle de temps qui s'écoule entre l'émission d'un signal de *confirmation de libération* de l'ETTD et la réception du signal *ETCD prêt* par l'ETTD libéré.

temps de confirmation, T_c

Rec. M.495

Le temps à partir de la défaillance potentielle jusqu'à ce que ce dérangement soit confirmé comme nécessitant un rétablissement: $T_c = T_1 + T_2$.

temps de convergence

Rec. G.165

Pour un trajet d'écho donné, intervalle de temps entre le moment où un signal d'essai défini est appliqué aux bornes d'entrée du côté réception d'un annuleur d'écho, la réponse impulsionnelle estimée du trajet d'écho étant fixée initialement à zéro, et le moment où le niveau de retour d'écho aux bornes de sortie du côté émission atteint un niveau défini.

temps de correction de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de réparation active* pendant laquelle on effectue une *correction de panne.* Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3)

temps de déconnexion entre deux limites d'un élément de connexion B_i et B_j

Rec. I.352

l'intervalle de temps qui débute lorsqu'un message DÉCONNEXION crée un événement de transfert de message en B_i, et qui finit lorsque ce message DÉCONNEXION crée un événement de transfert de message en B_j, limite plus éloignée de l'équipement qui libère.

Le temps de déconnexion entre deux limites d'un élément de connexion est égal à $(t_2 - t_1)$

où

t_1 est l'instant d'apparition pour l'événement de transfert de message en B_i,

t_2 est l'instant d'apparition pour l'événement de transfert de message en B_j.

temps de demande de libération

Rec. X.130

Intervalle de temps qui s'écoule entre l'émission du signal de *demande de libération* et la réception du signal *ETCD prêt* par l'ETTD qui libère la communication.

temps de détection, T_1

Rec. M.495

Intervalle de temps entre une défaillance de transmission potentielle et sa détection.

temps de disponibilité ; temps de bon fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état de disponibilité.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps de fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état de fonctionnement.*

temps de fonctionnement pour le blocage

Rec. G.164

Intervalle de temps entre le moment où des signaux d'essai définis, appliqués aux bornes d'entrée du côté émission et/ou réception, sont modifiés d'une façon déterminée et le moment où l'affaiblissement de blocage est introduit dans la voie d'émission du suppresseur d'écho.

temps de fonctionnement pour l'intervention partielle

Rec. G.164

Intervalle de temps entre le moment où des signaux d'essai définis, appliqués aux bornes d'entrée d'émission et/ou de réception, sont modifiés d'une façon déterminée, de manière à faire cesser le blocage et le moment où le blocage cesse. L'insertion d'un affaiblissement dans la voie de réception peut se produire au moment où le blocage cesse ou légèrement plus tard.

temps de fonctionnement pour l'intervention totale

Rec. G.164

Intervalle de temps entre le moment où des signaux d'essai définis, appliqués aux bornes d'entrée d'émission et/ou de réception, sont modifiés d'une manière déterminée, de manière à faire cesser le blocage et à allonger le temps de maintien, et le moment où le temps de maintien plus long est appliqué. Le blocage cesse au même moment que pour l'intervention partielle. L'insertion d'un affaiblissement dans la voie de réception peut se produire au moment où le blocage cesse ou légèrement plus tard.

temps de fuite

Rec. G.165

Intervalle de temps entre le moment où un signal d'essai cesse d'être appliqué aux bornes d'entrée du côté réception d'un annuleur d'écho ayant entièrement convergé et le moment où le modèle de trajet d'écho de cet annuleur subit un changement tel que, si on applique de nouveau un signal d'essai aux bornes d'entrée du côté réception (les circuits de convergence étant neutralisés), le retour d'écho a un niveau défini.

Cette définition s'applique aux annuleurs d'écho dont les circuits de convergence comprennent par exemple des intégrateurs avec fuite.

temps de libération

Rec. I.352

Intervalle de temps qui débute lorsqu'un message de DÉCONNEXION provenant de l'usager qui libère crée un événement de transfert de message à l'interface S/T de l'usager qui libère, et finit lorsque le message de LIBÉRATION crée un événement de transfert de message à la même interface.

Le temps de libération à l'interface S/T de l'équipement qui libère est égal à $t_2 - t_1$

où

t_1 est l'instant d'apparition de l'événement de transfert de message de départ,

t_2 est l'instant d'apparition de l'événement de transfert de message de fin.

temps de libération

Rec. U.140

Durée de l'intervalle de temps entre le début de l'envoi du signal de libération par un terminal et la réception du signal de confirmation de libération.

temps de libération de la communication par le central

Rec. Q.9

Le temps de libération de la communication par le central est le délai qui s'écoule entre le moment où la dernière information nécessaire pour libérer une communication dans un central est disponible pour traitement dans le central et le moment où le transfert du réseau de commutation n'est plus disponible entre les circuits d'arrivée et de départ à 64 kbit/s et où le signal de déconnexion est envoyé au central en aval. Ce délai n'inclut pas le temps nécessaire pour déceler le signal de libération, temps qui peut devenir significatif dans certains cas de dérangement, par exemple en cas de défaillance du système de transmission.

temps de localisation (de panne)

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de réparation active* pendant laquelle on effectue une *localisation de panne.*

temps de maintenance

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *opération de maintenance* est effectuée sur une *entité,* manuellement ou automatiquement, y compris les *délais techniques* et les *délais logistiques.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3) *Remarque* – La *maintenance* peut s'effectuer pendant que l'*entité* accomplit une *fonction requise.*

temps de maintenance active

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de maintenance* pendant laquelle, des *opérations de maintenance* sont effectuées sur une *entité,* de façon automatique ou manuelle, non compris les *délais logistiques.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

Remarque – La maintenance active peut être effectuée pendant que l'*entité* accomplit une *fonction requise.*

temps de maintenance corrective

Voir:

temps de réparation; temps de maintenance corrective.

temps de maintenance corrective active

Voir:

temps de réparation active; temps de maintenance corrective active.

temps de maintenance préventive

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de maintenance* pendant laquelle des opérations de *maintenance préventive* sont effectuées sur une *entité*, y compris les *délais techniques* et les *délais logistiques* inhérents à la *maintenance préventive.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps de maintenance préventive active

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de maintenance active*, pendant laquelle des opérations de *maintenance préventive* sont effectuées sur une *entité.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps de maintien pour le blocage

Rec. G.164

Intervalle de temps entre le moment où des signaux d'essai définis, appliqués aux bornes d'entrée du côté émission et/ou réception, sont modifiés d'une façon déterminée et le moment où l'affaiblissement de blocage est retiré de la voie d'émission.

temps de maintien pour l'intervention

Rec. G.164

Intervalle de temps entre le moment où des signaux d'essai définis, appliqués aux bornes d'entrée d'émission et/ou de réception, sont modifiés d'une façon déterminée, de manière à rétablir le blocage et le moment où le blocage est rétabli. Le temps de maintien pour le retrait de l'affaiblissement dans la voie de réception peut être plus long que le temps de maintien pour le rétablissement du blocage.

temps de mise en attente

Rec. E.600

Dans le mode d'exploitation avec attente, intervalle de temps entre la tentative de prise d'une ressource et sa prise.

temps de non-détection de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps entre une *défaillance* et la détection de la *panne* qui en résulte.

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps de non-fonctionnement

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état de non fonctionnement.*

temps de numérotation

Rec. U.140

Durée comprise entre la réception par le demandeur du signal d'invitation à numéroter et la fin de la réception par le central de la séquence de sélection.

temps de panne

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état d'indisponibilité* à la suite d'une *défaillance.*

temps de présélection

Rec. U.140

Durée de l'intervalle de temps compris entre l'envoi par le poste demandeur du signal d'appel et la réception du signal d'invitation à numéroter.

temps de présélection en arrivée (connexions du trafic de transit et d'arrivée)

Rec. Q.543

Le temps de présélection en arrivée est une caractéristique applicable à la signalisation voie par voie. C'est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où un signal de prise sur le circuit entrant est reconnaissable et l'instant où un signal d'invitation à transmettre est renvoyé par le central.

temps de procédure de rétablissement, T_3

Rec. M.495

Intervalle de temps après confirmation d'une panne pour l'analyse et la transmission des signaux de commande nécessaires au rétablissement.

temps de propagation de groupe

Rec. Q.9

Temps que met, pour se propager entre deux emplacements déterminés, un certain point (par exemple la crête) de l'enveloppe d'une onde.

Pour une fréquence déterminée, ce temps est égal à la dérivée du déphasage total entre ces points (exprimé en radians) par rapport à la pulsation correspondant à cette fréquence.

temps de propagation différentiel restreint (TPDR)

Rec. I.340

Le terme TPDR dans le contexte du type de connexion est défini comme suit:

Cette valeur s'applique quand:

i) à chaque point dans une connexion ou dans un élément de connexion, les intervalles de temps sont explicitement ou implicitement démarqués pour chaque canal d'information ou

ii) les parties de l'information soumises aux intervalles de temps à l'extrémité d'émission parviennent à l'extrémité de réception avec un temps de propagation différentiel inférieur à 50 ms.

temps de propagation moyen dans un sens

Rec. G.100

Dans une connexion, une valeur moyennne des temps de propagation dans les deux sens de transmission.

Remarque – L'utilisation de cette notion est expliquée dans la Recommandation G.114.

temps de propagation sur la voie de données (T_p)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Période qui commence au moment où le dernier bit de la trame sémaphore entre dans la voie de données à l'extrémité d'émission et qui prend fin lorsque le dernier bit de la trame sémaphore quitte la voie de données à l'extrémité de réception, en l'absence ou en présence de perturbations de la trame sémaphore.

temps de propagation sur la voie de données, T_p

Rec. Q.706

T_p est la période qui commence au moment où le dernier bit de la trame sémaphore entre dans la voie de données à l'extrémité d'émission et qui prend fin lorsque le dernier bit de la trame sémaphore quitte la voie de données à l'extrémité de réception, en l'absence ou en présence de perturbations de la trame sémaphore.

Voir la figure 11/Q.706.

temps de propagation sur le réseau

*Série X**

Temps qu'il faut au réseau pour transmettre un élément, provenant de l'interface ETTD/ETCD d'origine et destiné à l'interface ETTD/ETCD de destination. Cet élément peut être un bit, un paquet ou un message selon le mode de fonctionnement adopté.

temps de réception du Sous-Système Transport de Messages T_{mr}

Recs. Q.706, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

T_{mr} est la période qui commence au moment où le dernier bit de la trame sémaphore quitte la liaison sémaphore de données et qui prend fin lorsque le dernier bit du message entre chez le Sous-Système Utilisateur. Il comprend le temps de traitement au niveau 2, le temps de transfert du niveau 2 au niveau 3, le temps de traitement au niveau 3 et le temps de transfert du niveau 3 au niveau 4.

Voir la figure 10/Q.706.

temps de réception d'un message CCO par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM (pour un message CCO reçu) et la primitive CONFIRMATION DE CONNEXION RÉSEAU correspondante.

temps de réception d'un message DCO par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM (pour un message DCO reçu), et la primitive INDICATION DE CONNEXION RÉSEAU correspondante.

temps de réception d'un message DSC par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre l'INDICATION DE TRANSFERT SSTM et l'INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES SANS CONNEXION correspondante au nœud de destination.

temps de réception d'un message DT par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM (pour un message DT reçu) et la primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES RÉSEAU correspondante.

temps de réinitialisation d'une connexion sémaphore

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une DEMANDE DE RÉINITIALISATION RÉSEAU et la primitive de CONFIRMATION DE RÉINITIALISATION RÉSEAU correspondante pour une réinitialisation de connexion sémaphore ayant abouti.

temps de réparation active ; temps de maintenance corrective active

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de maintenance active*, pendant laquelle des opérations de *maintenance corrective* sont effectuées sur une *entité*.

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps de réparation ; temps de maintenance corrective

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de maintenance*, pendant laquelle des opérations de *maintenance corrective* sont effectuées sur une *entité*, y compris les *délais techniques* et les *délais logistiques* inhérents à la *maintenance corrective.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps de réponse à la prise d'un circuit d'arrivée

Rec. Q.9

Caractéristique applicable en cas d'utilisation de la signalisation voie par voie. Elle se définit comme l'intervalle séparant le moment où un signal de prise d'un circuit d'arrivée est reconnaissable du moment où un signal d'invitation à numéroter est envoyé en amont par le central.

temps de réponse à une défaillance

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Temps qui s'écoule entre le moment où un point sémaphore constate qu'un canal sémaphore est indisponible et le moment où le point sémaphore achève d'envoyer un ordre de passage (ou de passage d'urgence) sur canal sémaphore de secours éloigné.

temps de reprise du verrouillage de trame

Recs. G.701, Q.9

Durée qui s'écoule entre l'instant où un signal de verrouillage de trame valable se présente à l'appareil de réception et celui où le verrouillage de trame est établi.

Remarque – Le temps de reprise du verrouillage de trame comprend la durée nécessaire à une vérification répétée de la validité du signal de verrouillage de trame.

temps de reprise, T_5

Rec. M.495

Intervalle de temps entre la fin des opérations de rétablissement de transmission et le moment où la transmission défaillante est complètement rétablie.

Remarque – Ceci peut inclure la vérification des opérations de commutation, la resynchronisation de la transmission numérique, etc.

temps de rétablissement

Rec. K.12

Temps nécessaire au parafoudre à gaz pour revenir à l'état non conducteur à la suite d'une période pendant laquelle il a été conducteur.

temps de rétablissement, T_r

Rec. M.495

Le temps à partir d'une défaillance jusqu'à l'instant où la transmission a été rétablie: $T_r = T_1 + T_2 + T_3 + T_4 + T_5$ = temps de confirmation + temps de transfert + T_5.

Remarque – Un dérangement apparent peut être détecté par un équipement et ne pas être confirmé après les opérations de confirmation. Dans ce cas, seuls les temps T_1 et T_2 sont significatifs, mais ils ne font pas partie d'un temps de rétablissement.

temps de sélection

Rec. U.140

Durée comprise entre la fin de l'envoi de la séquence de sélection par le demandeur et la réception du signal de communication établie.

temps de sélection du commutateur (connexions du trafic de transit et de départ)

Rec. Q.543

Le temps de sélection du commutateur est l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'instant où l'information nécessaire à la sélection des circuits sortants est disponible dans ce commutateur pour traitement, ou bien l'instant où l'information de signalisation nécessaire à l'établissement de la communication est reçue en provenance du système de signalisation et l'instant où le signal de prise a été émis vers le commutateur suivant, ou bien celui où l'information de signalisation correspondante est communiquée au système de signalisation.

Pour les connexions de trafic de transit entre circuits établies exclusivement au moyen du système de signalisation n° 7 du CCITT, les spécifications des Recommandations du système de signalisation approprié sont applicables; par exemple, les Recommandations Q.725 et Q.766 pour la valeur T_{cu} (cas d'un message à traitement intensif).

Pour les connexions du trafic de départ en provenance des lignes d'abonné numériques utilisant l'envoi avec chevauchement, l'intervalle de temps commence lorsque le message d'INFORMATION reçu contient une "indication d'envoi terminé" ou lorsque l'information d'adresse nécessaire à l'établissement de la communication est complète.

Pour les connexions du trafic de départ en provenance des LIGNES D'ABONNÉ NUMÉRIQUES utilisant l'envoi en bloc, l'intervalle de temps commence lorsque le message d'ÉTABLISSEMENT a été reçu du système de signalisation d'abonné numérique.

temps de traitement de la commutation

Voir:

temps de commutation; (temps de traitement de la commutation).

temps de traitement par le Sous-Système Utilisateur Téléphonie T_{hu}

Rec. Q.725

T_{hu} est la période qui commence quand le dernier bit du message est entré dans le Sous-Système Utilisateur Téléphonie et se termine lorsque le dernier bit du message obtenu a quitté le Sous-Système Utilisateur Téléphonie.

Voir la figure 1/Q.725.

temps de traitement pour le Sous-système Utilisateur Données, T_{hu}

Rec. X.61/Q.741

T_{hu} est le temps qui s'écoule entre le moment où le dernier bit du message a pénétré dans le Sous-système Utilisateur Données et celui où le dernier bit du message obtenu a quitté le Sous-système Utilisateur Données. (Voir la figure 19/X.61.)

temps de traitement RNIS T_{hu}

Rec. Q.766

T_{hu} est la période qui commence quand le dernier bit du message est entré dans les fonctions de la couche supérieure et se termine quand le dernier bit du message obtenu a quitté les fonctions de la couche supérieure.

temps de transfert

Rec. I.122

On définit le temps de transfert seulement entre paires de frontières de section.

Le temps de transfert d'une unité de données de protocole de trame (UDPT) commence qu moment t_1 où le premier bit de l'UDPT traverse la première frontière et se termine au moment t_2 où le dernier bit de l'UDPT traverse la seconde frontière.

Temps de transfert = $t_2 - t_1$

Remarque – La définition de l'UDPT est donnée sous la définition du *taux d'erreur résiduel.*

temps de transfert

Rec. Q.9

Délai qui s'écoule entre le moment où l'information nécessaire pour établir un transfert dans un central est disponible pour traitement dans le central et le moment où le transfert du réseau de commutation est établi et est disponible pour écouler le trafic entre les circuits d'arrivée et de départ à 64 kbit/s.

temps de transfert

Rec. R.140

Durée écoulée entre le début de l'émission et la réception complète d'un signal.

temps de transfert dans le central ; temps de traversée d'un commutateur, T_{cu}

Recs. X.61, Q.725, Q.741, Q.766

T_{cu} est le temps qui s'écoule entre le moment où le dernier bit de la trame sémaphore quitte la liaison sémaphore de données d'arrivée et le moment où le dernier bit de la trame sémaphore pénètre dans la liaison sémaphore de données de départ pour la première fois. Ce temps comprend aussi le délai d'attente dû à la formation de queues en l'absence de perturbations, mais non le délai d'attente supplémentaire dû à la formation de queues causé par la retransmission.

Voir les figures 1/Q.725 et 19/X.61.

temps de transfert de rétablissement, T_4

Rec. M.495

Intervalle de temps après l'analyse et la transmission des signaux de commande nécessaires au rétablissement pour les opérations de rétablissement de transmission.

temps de transfert des messages aux points de transfert sémaphore, T_{cs}

Rec. Q.706, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

T_{cs} est la période qui commence au moment où le dernier bit de la trame sémaphore quitte la liaison sémaphore de données d'arrivée et qui prend fin lorsque le dernier bit de la trame sémaphore entre pour la première fois dans la liaison sémaphore de données de départ. Il comprend aussi le retard dû à la formation de queues en l'absence de perturbations, mais non le retard supplémentaire dû à la formation de queues causé par la retransmission.

Voir la figure 9/Q.706.

temps de transfert des paquets de données

Rec. X.135

Le temps de transfert de paquets de données est l'intervalle de temps qui débute lorsqu'un paquet de données crée un PE à une limite particulière, B_i, et qui se termine lorsque ce même paquet crée un dernier PE à une autre limite B_j. Les PE X.134 spécifiques utilisés dans la mesure du temps de transfert des paquets de données à chaque limite de partie sont identifiés au tableau 5/X.135.

Temps de transfert des paquets de données = $\{t_2 - t_1\}$ dans lequel:

t_1 est le temps d'apparition du premier PE,

t_2 est le temps d'apparition du second PE.

temps de transfert des paquets de données dans la partie internationale

Rec. X.135

Temps entre les limites définissant une partie internationale, par exemple, B_5 et B_{n-2} à la figure 2/X.135.

temps de transfert des paquets de données dans une partie nationale

Rec. X.135

Temps entre les limites définissant une partie nationale, par exemple, B_1 et B_5 à la figure 2/X.135.

temps de transfert des paquets de données de bout en bout

Rec. X.135

Temps relevé dans un seul sens entre les limites de l'ETTD, par exemple, B_1 et B_n à la figure 2/X.135.

temps de transfert d'un message sémaphore

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Temps que met un message pour passer dans le réseau sémaphore.

temps de transfert, T_t

Rec. M.495

L'intervalle de temps entre le moment où le dérangement est confirmé comme nécessitant un rétablissement jusqu'à la fin des opérations de rétablissement de transmission: $T_t = T_3 + T_4$.

temps de transit d'un message CCO pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondant à l'arrivée d'un message CCO en un point relais avec mise en relation et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondante associée à l'envoi de ce message CCO.

temps de transit d'un message DCO pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondant à l'arrivée d'un message DCO en un point relais avec mise en relation et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondante associée à l'envoi de ce message DCO (qui peut différer de celui de l'arrivée reçu par l'adresse du demandé).

temps de transit d'un message DCO pour la fonction relais d'un point relais sans mise en relation

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondant à l'rrivée d'un message DCO en un point relais sans mise en relation, et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondante associée à l'envoi de ce message DCO (qui peut différer de celui rec,u par l'adresse du demandé).

temps de transit d'un message DSC pour la fonction relais d'un point relais

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT SSTM correspondant à l'arrivée d'un message DSC dans un point relais (c'est-à-dire un point sémaphore où sont mises en œuvre les fonctions de traduction SSCS), et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT SSTM correspondante associée à l'envoi de ce message DSC (qui peut différer de celui reçu par l'adresse du demandé).

Il convient d'adopter une approche probabiliste pour les valeurs à attribuer à ce paramètre en tenant compte de l'existence de files d'attente et de la possibilité d'encombrement des fonctions de traduction.

temps de transit d'un message DT pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondant à l'arrivée d'un message DT en un point relais avec mise en relation et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondante associée à l'envoi de ce message DT.

temps de transit total d'un message DSC

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES SANS CONNEXION RÉSEAU émise par un utilisateur du SSCS au nœud d'origine et l'INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES SANS CONNEXION RÉSEAU correspondante remise à l'utilisateur du SSCS au nœud de destination.

Ce paramètre est composé de plusieurs paramètres internes:

- temps d'émission d'un message DSC par le SSCS;
- temps total de transfert SSTM;
- temps de transit d'un message DSC pour la fonction relais d'un point relais;
- temps de réception d'un message DSC par le SSCS.

Suivant la configuration, le deuxième paramètre pourra apparaître une ou plusieurs fois et le troisième paramètre pourra ne pas apparaître ou apparaître une ou plusieurs fois.

Voir la figure 1/Q.716.

temps (de transit) dans le commutateur

Rec. Q.9

Temps que met un message pour passer à travers un commutateur.

temps de transmission (dans un central numérique)

Rec. Q.9

Somme des temps nécessaires à un octet pour passer dans les deux sens à travers un central numérique, en raison des fonctions de mise en mémoire intermédiaire, de verrouillage de trame et d'échange entre intervalles de temps pour les connexions numériques à numériques et, pour les connexions analogiques à analogiques, en raison des conversions analogique/numérique.

temps de traversée d'un commutateur T_{cu}

Voir:

temps de transfert dans le central, temps de traversée d'un commutateur, T_{cu}

temps de vérification (du fonctionnement)

Suppl. n° 6 (II.3)

Partie du *temps de réparation active* pendant laquelle on effectue la *vérification du fonctionnement* de l'*entité* réparée.

temps d'émission du Sous-Système Transport de Messages T_{ms}

Rec. Q.706, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

T_{ms} est la période qui commence au moment où le dernier bit du message quitte le Sous-Système Utilisateur et qui prend fin lorsque le dernier bit de la trame sémaphore entre pour la première fois dans la liaison sémaphore de données. Il comprend le retard dû à la formation de queues en l'absence de perturbations, le temps de transfert du niveau 4 au niveau 3, le temps de traitement au niveau 3, le temps de transfert du niveau 3 au niveau 2 et le temps de traitement au niveau 2.

Voir la figure 8/Q.706.

temps d'émission d'un message CCO par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive RÉPONSE DE CONNEXION RÉSEAU et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondante (pour le transfert d'un message CCO).

temps d'émission d'un message DCO par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre la primitive DEMANDE DE CONNEXION RÉSEAU et la primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM correspondante (pour le transport d'un message DCO).

Remarque – La valeur de ce paramètre peut différer sensiblement selon qu'une fonction de traduction est ou n'est pas utilisée dans le SSCS.

temps d'émission d'un message DT par le SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une primitive DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES RÉSEAU et la primitive correspondante DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES DU SSTM (pour le transport d'un message DT).

temps d'émission d'un message SSCS

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES SANS CONNEXION RÉSEAU et la DEMANDE DE TRANSFERT SSTM correspondante au nœud d'origine.

Remarque – La valeur de ce paramètre peut différer sensiblement selon qu'une fonction de traduction est utilisée ou n'est pas utilisée dans le SSCS.

temps d'établissement de connexion à une seule limite d'un élément de connexion B_i

Rec. I.352

Définit au moyen de deux événements de transfert de message (ETM) de traitement d'appel. Le tableau 1/I.352 identifie les événements de transfert de message et les états d'appel qui en résultent pour les messages de traitement de connexion de la Recommandation I.451 (Q.931). Le tableau 2/I.352 identifie les événements de transfert de message et les états d'appel résultants pour les messages correspondants du Sous-système Utilisateur du système de signalisation n° 7, définis dans la Recommandation Q.762. Le temps d'établissement de connexion est l'intervalle de temps qui débute lorsqu'un message d'ÉTABLISSEMENT ou le dernier message d'information d'adresse crée un événement de transfert de message en B_i, et finit lorsque le message de CONNEXION correspondant retourne et crée son événement de transfert de message en B_i.

Le temps d'établissement de connexion observé à une seule limite d'un élément de connexion est égal à $t_2 - t_1$

où

t_1 est l'instant d'apparition pour l'événement de transfert de message de départ,

t_2 est l'instant d'apparition pour l'événement de transfert de message de fin.

temps d'établissement de connexion entre deux limites d'éléments de connexion

Rec. I.352

peut être mesuré à une limite d'élément de connexion, B_1, puis à l'autre limite B_2 distante de l'interface S/T appelante. La différence des valeurs mesurées est le temps d'établissement de connexion dû aux éléments de connexion compris entre deux limites.

Temps d'établissement de connexion entre deux limites = $(d_1 - d_2)$, formule dans laquelle:

d_1 est le temps d'établissement de connexion mesuré à B_1,

d_2 est le temps d'établissement de connexion mesuré à B_2.

temps d'établissement de la communication dans le central

Rec. Q.9

Délai qui s'écoule entre le moment où les chiffres nécessaires pour établir une communication sont disponibles au central, ou entre le moment où l'information d'adresse est reçue à la commande de transmission de données de signalisation d'arrivée du central, et le moment où le signal de prise est envoyé au central en aval, ou le moment où l'information d'adresse correspondante est envoyée par la commande de transmission des données de signalisation de départ.

temps d'établissement d'une communication

Rec. U.140

Durée de l'intervalle de temps compris entre l'envoi par le poste demandeur d'un signal d'appel et la réception du signal de communication établie.

temps d'établissement d'une communication à une limite de section B_i

Rec. X.135

C'est l'intervalle de temps qui débute lorsqu'un paquet d'appel ou un paquet d'appel entrant crée un PE en B_i et qui se termine lorsque le paquet de communication établie ou le paquet d'acceptation d'appel, acceptant la communication virtuelle, retourne et crée son PE en B_i.

Temps d'établissement d'une communication à une limite de section = $\{t_2 - t_1\}$ dans lequel:

t_1 est le temps d'apparition du premier PE,

t_2 est le temps d'apparition du second PE.

temps d'établissement d'une communication dans une partie internationale

Rec. X.135

Temps d'établissement d'une communication entre les limites définissant une partie internationale, par exemple, B_5 et B_{n-2} à la figure 2/X.135.

temps d'établissement d'une communication dans une partie nationale

Rec. X.135

Temps d'établissement d'une communication entre les limites définissant une partie nationale, par exemple, B_1 et B_5 à la figure 2/X.135.

temps d'établissement d'une communication de bout en bout

Rec. X.135

Temps d'établissement d'une communication entre les limites d'ETTD, par exemple, entre B_1 et B_n à la figure 2/X.135. Ce temps de bout en bout ne comprend pas le temps de réponse de l'usager demandé.

temps d'établissement d'une communication entre deux limites de sections

Rec. X.135

Pour une communication particulière, on peut mesurer le temps d'établissement d'une communication à une limite B_i, puis on peut la mesurer à une autre limite B_j la plus éloignée de l'ETTD appelant. La différence entre les valeurs obtenues est la contribution au temps d'établissement d'une communication, de la (des) section(s) de la connexion virtuelle comprise entre les deux limites.

Temps d'établissement d'une communication entre deux limites de sections = $\{d_1 - d_2\}$ dans lequel:

d_1 est le temps d'établissement d'une communication mesuré en B_i,

d_2 est le temps d'établissement d'une communication mesuré en B_j.

temps d'établissement d'une connexion sémaphore

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une DEMANDE DE CONNEXION RÉSEAU et la primitive CONFIRMATION DE CONNEXION RÉSEAU correspondante pour un établissement de connexion sémaphore ayant abouti.

Ce temps est composé de deux paramètres: l'un qui dépend de l'utilisateur au nœud de destination et l'autre qui dépend du SSSR. Le premier qui représente le temps écoulé entre une INDICATION ET UNE RÉPONSE DE CONNEXION RÉSEAU au nœud de destination sera spécifié pour chaque utilisateur. Le deuxième est un paramètre interne du SSCS et sera appelé composante SSCS du temps d'établissement d'une connexion sémaphore. Il sera spécifié dans la présente Recommandation relative au fonctionnement attendu du SSCS.

En outre il est possible de spécifier dans ce paragraphe le temps maximal d'établissement de connexion sémaphore. Il est égal à la temporisation d'établissement de connexion (voir la Recommandation Q.714).

temps d'incapacité

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état d'incapacité.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps d'incapacité externe

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état d'incapacité externe.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps d'indication de libération

Rec. X.135

Le temps d'indication de libération est l'intervalle de temps qui débute lorsqu'un paquet de demande de libération ou un paquet d'indication de libération crée un PE à une limite particulière B_i et qui se termine lorsque le paquet correspondant de demande de libération ou d'indication de libération crée un dernier PE à une autre limite, B_j. Les PE X.134 spécifiques utilisés dans la mesure du temps d'indication de libération à chaque limite de partie sont identifiés au tableau 9/X.135.

Temps d'indication de libération = $\{t_2 - t_1\}$ dans lequel:

t_1 est le temps d'apparition du premier PE,

t_2 est le temps d'apparition du second PE.

temps d'indication de libération dans le réseau

Rec. X.130

Intervalle de temps qui s'écoule entre l'émission du signal de *demande de libération* par l'ETTD de libération et la réception du signal d'*indication de libération*, de l'ETCD, par l'ETTD libéré.

temps d'indication de libération dans une partie internationale

Rec. X.135

Temps entre les limites définissant une partie internationale, par exemple, B_5 et B_{n-2} à la figure 2/X.135.

temps d'indication de libération dans une partie nationale

Rec. X.135

Temps entre les limites définissant une partie nationale, par exemple, B_1 et B_5 à la figure 2/X.135.

temps d'indication de libération de bout en bout

Rec. X.135

Temps relevé dans un seul sens entre les limites de l'ETTD, par exemple, B_1 et B_n à la figure 2/X.135.

temps d'indisponibilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Intervalle de temps pendant lequel une *entité* est en *état d'indisponibilité.*

Voir la figure 3 du Supplément n° 6 (II.3).

temps entre défaillances

Suppl. n° 6 (II.3)

Durée entre deux *défaillances* consécutives d'une *entité réparée.*

Remarque 1 – Les intervalles de *temps de non fonctionnement* qui sont pris en compte doivent être précisés.

Remarque 2 – Dans certaines applications, seul le *temps de disponibilité* est pris en compte.

temps entre interruptions

Rec. E.800

Durée entre la fin d'une *interruption* de service et le début de la suivante.

temps libre

Voir:
période vacante; temps mort; temps libre.

temps mort

Recs. M.60, O.61

Dans le contexte des Recommandations O.61 et O.62, le temps mort est, par définition, le délai qui s'écoule après une interruption pour que le compteur soit prêt à enregistrer une nouvelle interruption.

temps mort

Rec. O.71

Aux fins de la Recommandation O.71, le temps mort est défini comme celui au bout duquel le compteur est prêt à enregistrer une autre impulsion après le début de l'impulsion précédente.

temps mort

Rec. T.0

Partie de la durée de la ligne d'exploration qui ne peut pas être utilisée pour la transmission du signal d'image.

temps mort

Voir:
période vacante; temps mort; temps libre.

temps moyen de disponibilité; durée moyenne de disponibilité (TMD)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la *durée du temps de disponibilité.*

temps moyen de rétablissement du service (MTTSR)

Rec. X.137

Durée moyenne des intervalles au cours desquels le service est indisponible.

temps moyen d'indisponibilité; durée moyenne d'indisponibilité (TMI)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique de la durée du *temps d'indisponibilité.*

temps moyen entre les interruptions du service

Rec. X.137

Le temps moyen entre les interruptions du service (MTBSO) concerne à la fois les communications virtuelles et les services de connexion virtuelle permanents. Le **temps moyen entre les interruptions du service** pour une section de connexion virtuelle est la durée moyenne de tout intervalle continu au cours duquel la section de connexion virtuelle est disponible. Les intervalles consécutifs de l'horaire de service prévu s'enchaînent.

temps partagé (déconseillé)

Voir:
partage de temps.

temps (time)

Rec. Z.100

Sorte définie dans une *définition partielle de type* prédéfinie pour laquelle les *valeurs* ont une désignation identique à celle des *valeurs* de *réel.* Les *opérateurs* prédéfinis utilisant le *temps* et la *durée* sont + et −.

temps total de transfert SSTM

Rec. Q.716

Le *temps total de transfert des messages* T_o se rapporte à la relation sémaphore. T_o commence au moment où le message quitte le Sous-Système Utilisateur (niveau 4) au point d'origine et prend fin lorsque le message entre dans le Sous-Système Utilisateur (niveau 4) au point de destination.

$$T_o = T_{oa} + \Sigma (Q_t - Q_a)$$

où

$$T_{oa} = T_{ms} + \sum_{i=1}^{n+1} T_{pi} + \sum_{i=1}^{n} T_{csi} + T_{mr}$$

avec

T_{oa} Temps total de transfert des messages en l'absence de perturbations

T_{ms} Temps d'émission du Sous-Système Transport de Messages

T_{mr} Temps de réception du Sous-Système Transport de Messages

T_{cs} Temps de transfert des messages aux points de transfert sémaphores

n Nombre de PTS

T_p Temps de propagation sur la voie de données

T_o Temps global de transfert des messages en présence de perturbations

Q_t Retard total dû à la formation de queues (voir le § 4.2)

Q_a Retard dû à la formation de queues en l'absence de perturbations (voir le § 4.2).

Remarque – Pour $\Sigma(Q_t - Q_a)$, tous les points sémaphores impliqués doivent être pris en considération.

temps total de transit de message DT

Rec. Q.716

Ce paramètre représente le temps écoulé entre une DEMANDE DE TRANSFERT DE DONNÉES RÉSEAU et l'INDICATION DE TRANSFERT DE DONNÉES RÉSEAU correspondante.

Ce paramètre est composé de plusieurs paramètres internes:

- temps d'émission d'un message DT par le SSCS,
- temps total de transfert SSTM,
- temps de transit d'un message DT pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation,
- temps de réception d'un message DT par le SSCS.

Suivant la configuration de la connexion sémaphore, le deuxième paramètre pourra apparaître une ou plusieurs fois et le troisième paramètre pourra ne pas apparaître ou apparaître une ou plusieurs fois.

Voir la figure 1/Q.716.

Il convient d'adopter une approche probabiliste pour les valeurs à attribuer à ce paramètre en tenant compte de la possibilité des différentes routes SSCS et de l'existence de files d'attente en plusieurs points.

temps total d'établissement de la communication (TCCD)

Rec. X.130

Temps qui s'écoule entre la transmission du signal d'*appel* et la réception du signal *prêt pour données* par l'ETTD appelant.

Temps Universel Coordonné (UTC)

Rec. X.208

Mesure du temps conservée par le Bureau international de l'heure, et servant de base à la diffusion coordonnée des fréquences standard et des signaux horaires.

Remarque 1 – L'origine de cette définition est la Recommandation 460-2 du Comité consultatif international des radiocommunications (le CCIR). Le CCIR a également défini le sigle du temps universel coordonné: UTC.

Remarque 2 – L'UTC est également appelé heure GMT et des signaux horaires appropriés sont diffusés régulièrement.

tension alternative d'amorçage

Rec. K.12

Valeur efficace minimale de la tension ayant une fréquence comprise entre 15 Hz et 62 Hz et qui provoque un amorçage.

tension continue d'amorçage

Rec. K.12

Tension à laquelle le parafoudre à gaz amorce quand on lui applique une tension continue qui augmente lentement.

tension continue nominale d'amorçage

Rec. K.12

Valeur de la tension spécifiée par le fabricant pour désigner le parafoudre (pour le classement des types). Elle sert à indiquer la gamme d'applications du parafoudre par rapport aux conditions de service de l'installation à protéger. Les tolérances sur la tension continue d'amorçage sont aussi rapportées à cette valeur nominale.

tension d'amorçage

Rec. K.12

Valeur de la tension qui provoque un amorçage lorsqu'elle est appliquée aux bornes d'un parafoudre à gaz.

tension d'amorçage au choc

Rec. K.12

Tension la plus élevée qui apparaît aux bornes du parafoudre entre le moment où on lui applique une onde de choc de forme donnée et le moment où le courant commence à passer.

tension d'arc

Rec. K.12

Tension apparaissant aux bornes du parafoudre à gaz pendant le passage du courant d'arc.

tension de décharge

Rec. K.12

Tension qui apparaît entre les bornes d'un parafoudre à gaz pendant le passage d'un courant de décharge.

Aussi désigné "tension résiduelle".

tension d'effluve

Rec. K.12

Chute de tension apparaissant entre les bornes du parafoudre à gaz lors du passage du courant d'effluve.

tension d'extinction

Rec. K.12

Tension la plus élevée en courant continu entre les bornes d'un parafoudre à gaz et au-dessous de laquelle on peut s'attendre à ce que le parafoudre se libère et retourne à l'état haute impédance après le passage d'une impulsion, dans des conditions de circuit spécifiées.

tension résiduelle

Voir:
tension de décharge.

tension transversale

Rec. K.12

Pour un parafoudre comportant plusieurs éclateurs, différence de tension de décharge des éclateurs assignés aux deux conducteurs d'un circuit de télécommunications pendant le passage du courant de décharge.

tentative d'appel

Rec. E.600

Tentative d'établissement d'une connexion avec un ou plusieurs dispositifs attachés à un réseau de télécommunications.

Remarque – En un point donné du réseau, une tentative d'appel se manifeste par une unique tentative de prise inefficace, ou par une tentative de prise qui aboutit et par toute autre activité ultérieure liée à l'établissement de la connexion.

tentative d'appel abandonnée

Rec. E.600

Tentative d'appel abandonnée par le demandeur.

tentative d'appel acheminée

Rec. E.600

Tentative d'appel qui reçoit une information intelligible sur l'état de l'usager demandé.

tentative d'appel ayant abouti; tentative d'appel efficace

Rec. E.600

Tentative d'appel acheminée qui reçoit un signal de réponse.

tentative d'appel bloquée

Rec. E.600

Tentative d'appel rejetée faute de ressources dans le réseau.

(tentative d') appel (d'un usager)

Recs. P.10, Q.9

Suite d'opérations effectuées par un usager d'un réseau de télécommunications pour obtenir un autre usager ou un service.

Remarque – Plusieurs tentatives d'appel peuvent être nécessaires pour l'établissement d'une communication.

tentative d'appel efficace

Voir:
tentative d'appel ayant abouti; tentative d'appel efficace.

tentative d'appel répétée

Rec. E.600

Une quelconque des tentatives d'appel consécutives à la première tentative d'appel relative à une demande d'appel donnée.

Remarque – Les tentatives d'appel répétées peuvent être manuelles, c'est-à-dire effectuées par des humains, ou automatiques, c'est-à-dire effectuées par des machines.

tentative de prise

Rec. E.411

Tentative pour obtenir un circuit, sur un faisceau de circuits ou vers une destination. Une tentative peut aboutir ou ne pas aboutir à la prise d'un circuit sur ledit faisceau de circuits ou ladite destination.

tentative de prise

Rec. E.600

Tentative individuelle pour obtenir le service d'une ressource du type envisagé.

Remarque – Dans un contexte de gestion d'un réseau, l'absence de qualification sous-entend une tentative de prise sur un faisceau de circuits, une voie d'acheminement ou une destination.

tentatives d'appels traitées de façon inadéquate

Rec. Q.543

Les tentatives d'appels traitées de façon inadéquate comprennent les appels bloqués (tels qu'ils sont définis dans les Recommandations de la série E.600) ou dont le traitement est excessivement retardé dans le commutateur. On entend par "retards excessifs" ceux qui sont trois fois supérieurs à la "valeur à ne pas dépasser dans 95% des cas" recommandés dans les tableaux des § 2.3 et 2.4 de la Recommandation Q.543 (voir la remarque).

Pour les appels de départ et de transit, ce paramètre relatif aux tentatives d'appels traitées de façon inadéquate s'applique uniquement lorsqu'il existe au moins un débouché approprié.

Remarque – Provisoirement, le délai de commande d'appel n'est pas inclus dans ce paramètre. Un complément d'étude est nécessaire.

tentatives de prise par circuit et par heure (TCH)

Rec. E.411

Ce paramètre indique le nombre moyen des tentatives de prise par circuit, pendant un intervalle de temps donné. Il permet donc de spécifier la demande et, quand il s'agit de mesures à chacune des extrémités d'un faisceau de circuits à exploitation bidirectionnelle, d'identifier le sens de transmission dans lequel la demande est la plus élevée.

$$\text{TCH} = \frac{\text{Nombre de tentatives de prise par heure}}{\text{Nombre de circuits disponibles pour le service}}$$

Pour calculer ce paramètre, il n'est pas nécessaire de recueillir des données pour une heure. Toutefois, la valeur du paramètre calculé doit être ajustée lorsque la collecte des données s'effectue sur une base horaire inférieure à soixante minutes. Ainsi, le nombre de tentatives de prise doit être doublé si l'on utilise des données recueillies à des intervalles de 30 minutes. On obtiendra ainsi un paramètre pour la période de collecte des données.

terme

Rec. Z.100

Equivalent syntaxique d'une *expression.* Les *termes* ne sont utilisés que dans des *axiomes* et sont des *expressions* de forme distincte par souci de clarté.

terminaison de commutateur (TC)

Recs. G.960, I.430

Groupe fonctionnel contenant au moins les fonctions côté réseau couches 2 et 3 de l'interface I.420 au point de référence T.

Remarque 1 – Cela peut ne pas être vrai si des concentrateurs ou d'autres équipements intelligents sont situés dans le réseau de distribution des lignes locales.

Remarque 2 – TC n'est pas la fonction de commutation. La mesure dans laquelle la TC assure le traitement et la gestion de commande des communications n'est pas définie.

terminaison de commutateur (TC)

Rec. Q.9

Unité ou fonction du côté commutateur de l'interface commutation/transmission. (Voir la figure 2/Q.9.)

terminaison de ligne (TL)

Recs. G.960, I.430

Groupe fonctionnel contenant au moins les fonctions d'émission et de réception terminant une extrémité d'un système de transmission numérique.

terminaison de ligne (TL)

Rec. Q.9

Groupe ou bloc fonctionnel contenant au moins les fonctions de transmission et de réception aboutissant à une extrémité d'un système de transmission numérique.

Voir la figure 2/Q.9.

terminaison de ligne
Voir:
fin de ligne; terminaison de ligne.

terminaison de ligne flottante
Voir:
fin de ligne logicielle; terminaison de ligne flottante.

terminaison de réseau (TR)

Recs. G.960, I.430

Groupe fonctionnel côté réseau d'une interface usager-réseau.

Remarque – Dans les Recommandations I.430 et I.431, "TR" désigne les aspects terminaison de réseau couche 1 des groupes fonctionnels TR1 et TR2.

terminaison de réseau (TR)

Rec. I.112

Equipement qui fournit les fonctions nécessaires à la mise en œuvre des protocoles d'accès par le réseau.

Remarque – La terminaison de réseau fournit les fonctions essentielles à la transmission.

terminaison en T

Recs. G.960, I.430

Longueur de ligne de circuit ouvert inutilisée branchée en T sur la ligne d'abonné pour augmenter la souplesse du réseau de distribution de lignes locales.

Remarque – Des terminaisons en T ne sont pas utilisées dans tous les réseaux de distribution de lignes locales.

terminal

Rec. Z.341

Abréviation de *terminal homme-machine.*

terminal audio de communication de groupe

Rec. P.10

Poste mains-libres dont la fonction première est d'être utilisé par plusieurs usagers.

terminal de télécopie ; télécopieur

Rec. F.160

Appareil servant à la transmission et/ou à la réception de documents dans les services de télécopie.

terminal d'essai maritime (TEM)

Rec. M.1100

Ensemble constitué par une *station terrienne de navire* et un *système local maritime* installé dans une station terrienne côtière, et utilisé pour des essais.

Voir la figure 1/M.1100.

terminal homme-machine

Rec. Z.341

Dispositif d'entrée/sortie permettant à l'*usager* et au *système* de communiquer l'un avec l'autre, par exemple un terminal de visualisation, une imprimante.

terminal maritime

Rec. G.473

Station terminale (d'un système mobile maritime à satellites) qui assure au moyen d'une interface analogique à quatre fils la connexion avec un système local maritime.

Voir la figure 1/G.473.

Remarque – Ce terme, utilisé pour les besoins de la Recommandation G.473, correspond au terme *station terrienne de navire* défini dans le Règlement des radiocommunications (article 1, numéro 73).

terminal partagé

Suppl. n° 2 (II.4)

Possibilité offerte à certains abonnés d'utiliser le même terminal en se partageant les frais et charges correspondants.

terminal spécialisé en arrivée

Suppl. n° 2 (II.4)

Terminal télex qui peut recevoir des appels entrants du réseau mais qui ne peut pas faire d'appels sortants.

terminal spécialisé en départ

Suppl. n° 2 (II.4)

Terminal télex qui peut faire des appels sortants sur le réseau mais qui ne peut pas recevoir d'appels entrants.

terminal (télégraphique)

Rec. S.140

Désigne ou qualifie un ensemble d'appareils connectés à l'extrémité d'une ligne de rattachement ou d'un circuit télégraphique à partir desquels on peut établir ou recevoir des communications ou bien enregistrer et retransmettre des signaux, et qui peut être identifié séparément.

terminal télétex

Recs. T.62, T.62 bis

Dispositif capable d'émettre et de recevoir des documents télétex en se conformant aux prescriptions fondamentales énoncées dans la Recommandation T.60.

terminal vidéotex

Suppl. n° 1 (II.4)

Un terminal vidéotex est un équipement au moyen duquel l'usager opère en interaction avec le service vidéotex. Le terminal peut aussi fournir une possibilité de liaison directe entre terminaux et comprendre d'autres éléments, comme une sortie sur imprimante, des dispositifs d'enregistrement magnétique ou optique, ainsi que d'autres dispositifs de traitement et/ou d'enregistrement.

terminal vidéotex

Rec. F.300

Equipement au moyen duquel l'usager opère en interaction avec le service vidéotex. Un terminal type comprend:

1) un clavier numérique et/ou un clavier alphanumérique et/ou d'autres dispositifs d'introduction graphiques;
2) un dispositif d'affichage visuel ou un récepteur de télévision convenablement modifié;
3) les dispositifs de traitement et de stockage électroniques nécessaires pour la réalisation de l'interface entre ces éléments et le réseau de télécommunications et pour produire l'affichage.

Le terminal peut aussi fournir une possibilité de liaison directe entre terminaux et comprendre d'autres éléments, comme une sortie sur imprimante, des dispositifs d'enregistrement magnétique ou optique, ainsi que d'autres dispositifs de traitement et/ou d'enregistrement.

terminaux graphiques

Rec. Z.341

Terminaux présentant des possibilités graphiques (traçage de lignes, cercles, etc.) par des moyens autres que des moyens alphanumériques.

terminer et quitter

Rec. M.30

Terminer l'une ou les deux directions de transmission sur un trajet de transmission sortant.

test (statistique)

Suppl. n° 6 (II.3)

Procédure basée sur une ou plusieurs *statistiques* provenant d'échantillons prélevés dans une ou plusieurs populations et ayant pour objet de décider soit du rejet, soit du non-rejet ou de l'acceptation d'une hypothèse relative à la distribution de ces populations.

Remarque 1 – Les valeurs des *statistiques* utilisées étant sujettes à des variations aléatoires, la prise de décision comporte certains risques d'erreur.

Remarque 2 – Il est important de noter que, d'une façon tout à fait générale, un *test statistique* suppose a priori que certaines hypothèses soient vérifiées, par exemple hypothèse d'indépendance des observations, hypothèse de normalité, etc. Ces hypothèses sous-jacentes servent de base au *test statistique.*

test bilatéral

Suppl. n° 6 (II.3)

Test statistique utilisant une *statistique* unidimensionnelle dont la *région critique* comprend à la fois l'ensemble des valeurs inférieures à un nombre donné et l'ensemble des valeurs supérieures à un autre nombre donné.

test de capacités

Rec. X.290

Test de détermination des capacités d'une IUT.

Remarque – Ce test comprend la vérification de toutes les capacités obligatoires, ainsi que des capacités optionnelles déclarées offertes dans la PICS, mais pas celle des capacités déclarées non offertes dans la PICS.

test de comportement

Rec. X.290

Test visant à déterminer jusqu'à quel point les conditions de conformité dynamique sont remplies par l'IUT.

test de conformité

Rec. X.290

Test visant à déterminer jusqu'à quel point l'IUT est une réalisation conforme.

test d'état d'un Sous-Système (TES)

Rec. Q.712

Le message "Test d'état d'un Sous-Système" est envoyé pour vérifier l'état d'un Sous-Système marqué interdit.

Ce message est utilisé par la gestion des Sous-Systèmes du SSCS.

test d'inactivité (TIN)

Rec. Q.712

Un message "test d'inactivité" peut être envoyé périodiquement par toute extrémité d'une connexion sémaphore pour vérifier que cette connexion sémaphore est bien à l'état actif aux deux extrémités et pour s'assurer que les données concernant la connexion sont bien cohérentes aux deux extrémités.

Ce message est utilisé par les protocoles de classes 2 et 3.

test d'interconnexion de base

Rec. X.290

Test limité d'une IUT, visant à déterminer, sans se lancer dans un test complet, si elle est suffisamment conforme aux caractéristiques principales du ou des protocoles concernés pour que l'interconnexion soit possible.

test d'occupation

Rec. Q.9

Essai effectué pour savoir si certaines lignes ou circuits: lignes d'abonnés, lignes auxiliaires, sont disponibles ou non.

test d'occupation

Rec. Q.9

Procédure pour s'assurer si un organe de trafic est libre et disponible.

test élémentaire

Rec. X.290

Test élémentaire générique, abstrait ou exécutable.

test élémentaire abstrait

Rec. X.290

Spécification complète et indépendante des actions nécessaires afin de réaliser l'objet d'un test spécifique, définies au niveau d'abstraction d'une méthode de test abstraite particulière. Il comprend un préambule et un épilogue, garantissant son lancement et sa terminaison dans un état stable (c'est-à-dire un état pouvant être maintenu presque indéfiniment, comme l'état "repos" ou "transfert de données") et met en jeu une ou plusieurs connexions consécutives ou concurrentes.

Remarque 1 – La spécification doit être complète, en ce sens qu'elle doit être suffisante pour permettre de rendre un verdict non ambigu sur chaque résultat potentiellement observable (c'est-à-dire à l'issue de chaque séquence d'événements de test).

Remarque 2 – La spécification doit être indépendante, en ce sens qu'il doit être possible d'exécuter le test élémentaire exécutable dérivé, indépendamment des autres tests élémentaires de cette nature (c'est-à-dire que la spécification doit toujours impliquer la possibilité de lancement et de terminaison dans l'état "repos" – dans lequel il n'existe aucune connexion en dehors des connexions permanentes). Pour certains tests élémentaires, des conditions préalables peuvent être formulées, en ce sens que leur exécution nécessite certaines capacités spécifiques de l'IUT, qui ont été confirmées par les résultats de tests élémentaires exécutés antérieurement.

test élémentaire abstrait paramétré

Rec. X.290

Test élémentaire abstrait, dont tous les paramètres appropriés ont été fixés à des valeurs conformes à une PICS et à un PIXIT spécifiques.

test élémentaire exécutable

Rec. X.290

Réalisation d'un test élémentaire.

Remarque – En général, l'utilisation du mot "test" implique le sens normal de ce terme. Il peut quelque fois être utilisé comme abréviation de "test élémentaire abstrait" ou de "test élémentaire exécutable". Le contexte devrait déterminer le sens exact.

test élémentaire exécutable paramétré

Rec. X.290

Test élémentaire exécutable, dont tous les paramètrs appropriés ont été fixés à des valeurs conformes à une PICS et à un PIXIT spécifiques.

test élémentaire générique

Rec. X.290

Spécification des actions nécessaires afin de remplir l'objet d'un test spécifique, définies par un corps de test et une description de l'état initial à partir duquel le corps du test doit être lancé.

test encastré

Rec. X.290

Test du comportement d'une seule couche d'une IUT multicouche, réalisé sans accéder aux frontières de cette couche.

test multicouche

Rec. X.290

Test du comportement d'une IUT multicouche effectué globalement et non couche par couche.

test unilatéral

Suppl. n° 6 (II.3)

Test statistique utilisant une *statistique* unidimensionnelle dont la *région critique* comprend uniquement l'ensemble des valeurs inférieurses ou supérieures à un nombre donné.

testeur inférieur

Rec. X.290

Formulation abstraite des moyens d'exercer, au cours de l'exécution du test, le contrôle et l'observation au PCO approprié, situé en dessous ou distant de l'IUT, comme spécifié par la méthode de test abstraite choisie.

testeur réel

Rec. X.290

Réalisation du testeur inférieur, complétée par la définition ou la réalisation du testeur supérieur, et de la définition des procédures de coordination de tests – le tout propre à une méthode de test particulière.

testeur supérieur

Rec. X.290

Formulation abstraite des moyens d'exercer, au cours de l'exécution du test, le contrôle et l'observation de la frontière de service supérieure de l'IUT, ainsi que de toutes primitives locales abstraites concernées.

tests actifs

Rec. X.290

Application, dans des conditions contrôlées, d'une suite de tests à un SUT, afin d'observer les réactions de l'IUT.

tests passifs

Rec. X.290

Observation de l'activité des PDU sur une liaison de communication, pour déterminer si le comportement observé est autorisé ou non par la ou les Recommandations* concernées.

texte

Rec. T.60

Information déchiffrable par l'être humain et destinée à être présentée en deux dimensions, par exemple, imprimée sur papier ou affichée sur écran. Cette information se compose de symboles, d'expressions ou de phrases en langage naturel ou artificiel, d'images, de diagrammes et de tableaux.

texte explicatif

Rec. Z.341

Ensemble d'*unités d'information* utilisé pour expliquer l'objet et le contenu de la *sortie.*

texte informel

Rec. Z.100

Texte inclus dans une *spécification en LDS*, pour lequel la *sémantique* n'est pas définie par le *LDS*, mais par un autre modèle. Le *texte informel* est placé entre guillemets.

texte variable

Rec. Z.341

Chaîne d'*unités d'information* qui contient une information appartenant en propre à l'événement qui a provoqué la *sortie.*

time

Voir:
temps (time).

titre

Rec. F.500

Type d'attribut qui spécifie la position ou la fonction désignée de l'objet au sein d'une organisation.

tolérance aux pannes

Suppl. n° 6 (II.3)

Propriété d'une *entité* qui la rend capable d'accomplir une *fonction requise* en présence de certaines *pannes* données de ses sous-entités.

tonalité

Rec. E.182

Indication audible composée d'un petit nombre de fréquences distinctes, mais à l'exclusion de la parole.

tonalité d'appel

Rec. V.25

Tonalité émise par l'extrémité appelante. Elle peut être une tonalité à 1300 Hz ou n'importe quelle tonalité continue correspondant à un état binaire 1 de l'équipement terminal de traitement de données (ETCD) utilisé.

tonalité d'appel en attente

Rec. E.182

Tonalité transmise à l'utilisateur du service supplémentaire d'appel en instance qui est engagé dans une conversation, pour l'avertir que quelqu'un tente d'atteindre son numéro.

tonalité d'avertissement

Rec. E.182

Tonalité avertissant les correspondants que le secret d'une conversation ne peut être assuré du fait qu'un appareil enregistreur est utilisé.

tonalité de demandeur en attente

Rec. E.182

Tonalité informant un demandeur qu'une station appelée, même si elle est occupée, a un service d'appel en attente actif.

tonalité de file d'attente

Rec. E.182

Tonalité transmise au demandeur pour l'informer que son appel a pris place dans une file d'attente de réponse.

tonalité de garde

Rec. E.182

Tonalité utilisée pour faire patienter un abonné demandeur dont la ligne a été mise en garde par un abonné demandé disposant de services de commutateur privé ou autres.

tonalité de numérotation

Rec. E.182

Tonalité signifiant que le commutateur est prêt à recevoir l'information d'appel et invitant l'usager à commencer à envoyer cette information.

tonalité de paiement

Rec. E.182

Tonalité transmise à l'utilisateur d'un publiphone pour l'avertir qu'il doit procéder à un paiement.

tonalité de réponse

Rec. V.25

Tonalité émise par l'extrémité appelée.

tonalité de retour d'appel

Rec. E.182

Tonalité transmise au demandeur pour l'informer qu'une connexion a été établie et qu'un signal d'appel est en cours d'application au numéro de téléphone ou au point de service distant.

tonalité de retour d'appel

Rec. Q.9

Tonalité indiquant que la fonction de sonnerie est appliquée à l'équipement terminal du demandé.

tonalité d'encombrement

Rec. E.182

Tonalité transmise au demandeur pour l'informer que les faisceaux de circuits ou les équipements de commutation nécessaires à l'établissement de la communication demandée ou à l'utilisation d'un service déterminé sont temporairement occupés.

tonalité d'enregistrement

Rec. E.182

Tonalité émise par les équipements répondeurs automatiques pour indiquer à l'abonné demandeur à quel moment il doit commencer à transmettre un message qui sera enregistré.

tonalité d'identification de publiphone

Rec. E.182

Tonalité transmise à une opératrice de centre téléphonique public pour l'avertir que le demandeur ou le destinataire de la communication est un publiphone.

tonalité d'indication négative

Rec. E.182

Tonalité informant un abonné que sa demande de service ne peut pas être acceptée.

tonalité d'indication positive

Rec. E.182

Tonalité informant un abonné qui commande un service supplémentaire que sa procédure de commande a été exécutée correctement et acceptée.

tonalité d'intrusion

Rec. E.182

Tonalité informant les correspondants pendant une communication que le secret de leur conversation a été rompu – par exemple, du fait de l'intervention d'une opératrice.

tonalité d'occupation

Rec. E.182

Tonalité transmise au demandeur pour l'informer que le numéro de téléphone distant est occupé.

tonalité interne de numérotation des commutateurs privés

Rec. E.182

Tonalité signifiant que le commutateur privé est prêt à recevoir l'information d'appel et invitant l'usager à commencer à envoyer cette information.

tonalité spéciale de numérotation

Rec. E.182

Tonalité signifiant que le commutateur est prêt à recevoir l'information d'appel et invitant l'usager à commencer à envoyer cette information, tout en lui rappelant que des conditions spéciales s'appliquent à l'accès où se présente l'appel.

tonalité spéciale d'information

Rec. E.182

Tonalité transmise au demandeur pour l'informer que le numéro demandé ne peut être atteint pour des raisons autres que l'occupation ou l'encombrement.

La tonalité peut aussi être utilisée conjointement avec des annonces enregistrées avisant le demandeur que ce qu'il va entendre est un enregistrement. Elle doit toujours précéder l'annonce de l'échec de l'aboutissement d'un appel.

TOR (teleprinting over radio circuits)

Voir:
radiotélégraphie Van Duuren; TOR (teleprinting over radio circuits).

touche de commande

Rec. Z.341

Touche qui effectue une *fonction de commande* lorsqu'elle est actionnée.

touche de fonction

Rec. Z.341

Touche qui, quand elle est enfoncée, provoque une modification dans le *terminal homme-machine* ou fait exécuter une *fonction* spécifique par le *système.*

TPDU non valide

Rec. X.224

TPDU dont la structure ou le codage n'est pas conforme aux spécifications de la présente norme internationale.

TPDU retenue

Rec. X.224

TPDU faisant l'objet d'une procédure de réexpédition ou d'une procédure de rétention jusqu'à réception d'un accusé de réception, et disponible pour une éventuelle réexpédition.

trace

Rec. M.30

Signalisation du flux d'exécution d'un événement spécifié.

trace

Rec. T.150

Elément de présentation qui est une courbe de forme arbitraire, débutant en un point donné, qui progresse de manière incrémentielle et qui se termine en un point donné.

traducteur

Rec. Q.9

En commutation automatique, appareil effectuant des opérations de *traduction.*

traduction

Rec. Q.9

En commutation automatique, transformation des signaux de numérotation relatifs à un appel en signaux ayant la forme voulue pour commander les opérations ultérieures de sélection.

traduction (en télégraphie et transmission de données)

Rec. S.140

Fonction d'un récepteur télégraphique consistant à rétablir le texte d'un *message* à partir du *sématème à la réception* y compris l'enregistrement de ce texte.

trafic abandonné
Voir:
trafic perdu; trafic abandonné.

trafic bloqué

Rec. E.600

Part du trafic de débordement qui n'est pas écoulée par des ensembles de ressources en aval.

trafic d'arrivée

Rec. E.600

Quelle qu'en soit l'origine, trafic destiné au réseau considéré.

trafic de débordement

Rec. E.600

Part du trafic offert à un ensemble de ressources qui n'est pas écoulée par cet ensemble.

trafic de départ

Rec. E.600

Quelle qu'en soit la destination, trafic engendré dans le réseau considéré.

trafic de pur hasard
Voir:
trafic poissonnien; trafic de pur hasard.

trafic de télécommunications; télétrafic

Rec. E.600

Processus d'arrivées et de libérations de demandes de ressources dans un réseau.

Remarque – L'unité propre à la variable trafic est l'erlang (symbole: E).

trafic de transit

Rec. E.600

Trafic passant par le réseau considéré.

trafic écoulé

Rec. E.600

Trafic écoulé par un ensemble de ressources.

trafic efficace

Rec. E.600

Trafic correspondant seulement à la partie conversation des tentatives d'appel ayant abouti.

trafic entrant

Rec. E.600

Trafic en provenance de l'extérieur qui, quelle qu'en soit la destination, pénètre dans le réseau considéré.

trafic équivalent

Rec. E.600

Trafic poissonnien théorique qui, offert à un faisceau théorique (faisceau équivalent), donne un trafic de débordement ayant même moyenne et même variance que celles d'un trafic offert donné.

Remarque – Le trafic et le faisceau équivalents représentent l'impact de trafic d'un arrangement plus complexe de trafics offerts et de faisceaux débordants.

trafic interne

Rec. E.600

Trafic qui est à la fois de départ et d'arrivée pour le réseau considéré.

trafic non exprimé ; trafic supprimé

Rec. E.600

Trafic qui n'est pas exprimé par des usagers qui s'attendent à rencontrer une mauvaise qualité de service.

trafic observé

Rec. E.600

Le trafic observé instantané est le nombre de ressources occupées à un instant donné. Le trafic observé moyen pour une période donnée est la moyenne temporelle du trafic observé instantané.

trafic offert

Rec. E.600

Trafic qui serait écoulé par un ensemble de ressources infiniment grand.

trafic perdu ; trafic abandonné

Rec. E.600

Part du trafic bloqué qui ne donne pas lieu à des tentatives d'appel répétées.

trafic poissonnien ; trafic de pur hasard

Rec. E.600

Trafic dont la distribution des arrivées obéit à une loi de poisson.

Remarque – Le trafic poissonnien a un facteur d'irrégularité égal à 1.

trafic régularisé

Rec. E.600

Trafic dont le facteur d'irrégularité est plus petit que 1.

trafic sortant

Rec. E.600

Trafic à destination de l'extérieur qui, quelle qu'en soit l'origine, quitte le réseau considéré.

trafic supprimé
Voir:
trafic non exprimé; trafic supprimé.

trafic survariant

Rec. E.600

Trafic dont le facteur d'irrégularité est plus grand que 1.

traficabilité; capacité d'écoulement du trafic

Recs. E.800, M.60

Aptitude d'une *entité* à répondre à une demande de trafic de taille et autres caractéristiques données, pour un état interne donné de l'*entité*.

Remarque – Un état interne donné d'une entité caractérise, par exemple, une combinaison de parties de l'entité en *panne* ou non.

traînage
Voir:
écho vers l'aval; traînage.

trait (en code Morse)

Rec. R.140

Elément de signal d'état de travail d'une durée de 3 intervalles unitaires suivi d'un élément de signal d'état de repos d'une durée nominale d'un intervalle unitaire.

traité
Voir:
processed; traité.

traitement

Rec. T.411

Exécution sur un document d'opérations telles que l'édition, le reformatage, la présentation, l'archivage et la recherche.

traitement après production
Voir:
post-production (traitement après production).

traitement des données vidéotex

Suppl. n° 1 (II.4)

Service complémentaire vidéotex permettant à l'usager d'utiliser la capacité de traitement et d'enregistrement soit à l'ordinateur principal soit par téléchargement d'un programme ou d'autres données dans un équipement terminal vidéotex approprié.

traitement des données vidéotex

Rec. F.300

Prestation du service vidéotex permettant à l'usager d'utiliser la capacité de traitement et d'enregistrement à l'ordinateur principal.

traitement des messages

Voir:
messagerie; traitement des messages.

traitement des messages vidéotex (déconseillé)

Voir:
messagerie vidéotex.

traitement des paquets

Rec. Q.9

La fonction de réception et de transmission des paquets d'usager entre un usager et une fonction de commutation par paquets.

trajet d'accès d'essai (TAE)

Rec. M.30

Un trajet d'essai virtuel ou physique entre un système d'essai et le circuit à l'essai dans l'ER.

trajet de communication

Rec. Z.100

Moyen de transport qui achemine des *instances de signal* d'une *instance de processus* ou de l'*environnement* à une autre *instance de processus* ou à l'*environnement.* Un *trajet de communication* comprend soit un ou plusieurs trajets de *canaux* soit un ou plusieurs trajets d'*acheminement de signaux* soit une combinaison des deux.

trajet de formatage

Rec. T.412

Dans le cas de cadres de plus bas niveau, cet attribut spécifie la direction de progression de tous les blocs immédiatement subordonnés pendant le processus de formatage par rapport à la direction horizontale.

Dans le cas de cadres du niveau supérieur, cet attribut spécifie la direction de progression de l'attribution de tous les cadres immédiatement subordonnés ayant des positions variables pendant le processus de formatage par rapport à la direction horizontale.

Cet attribut n'a aucune signification dans le cas de cadres ou de blocs immédiatement subordonnés ayant des positions fixes.

trajet de transmission

Recs. M.60, M.495

Un support de transmission spécifique emprunté par un certain nombre de systèmes de transmission entre deux stations.

Remarque 1 – Par exemple, un câble entre 2 points peut être considéré comme un trajet de transmission (quel que soit le nombre de systèmes l'empruntant) et un système hertzien entre ces deux points peut être considéré comme un autre trajet.

Remarque 2 – Ceci représente un trajet physique, en anglais, le terme "transmission route" ne doit pas être confondu avec le terme "route" (acheminement en français), défini dans les Recommandations E.600, Q.9 et Z.341 et qui représente un trajet logique.

trajet d'effet local

Rec. P.10

Tout trajet acoustique, mécanique ou électrique, par lequel la parole d'un usager du téléphone et (ou) le bruit de salle est entendu dans sa (ses) propre(s) oreille(s) [au point de référence oreille (PRO)].

trajet d'éléments d'image

Rec. T.411

Direction de la progression d'éléments d'image consécutifs sur une ligne dans un objet physique de base.

trajet des caractères

Rec. T.411

Sens de progression d'images de caractères successives dans une case de lignes.

trajet des caractères

Rec. T.416

Cet attribut spécifie le trajet des caractères (voir le § 5.1.2 de la Recommandation T.416).

trajet des éléments d'image

Rec. T.417

Cet attribut spécifie le sens de progression des éléments d'image successifs le long d'une ligne, par rapport à l'axe horizontal de l'objet physique de base.

trame

Rec. G.701

Ensemble répété périodiquement de créneaux temporels consécutifs, dans lequel la position de chaque créneau temporel peut être identifiée.

trame

Rec. I.113

Bloc de longueur variable identifié par une étiquette à la couche 2 du modèle de référence de l'ISO, par exemple: bloc à commande de liaison de données à haut niveau (HDLC).

trame

Rec. Q.9

Ensemble d'intervalles de temps pour élément numérique consécutifs, dans lequel la position de chacun d'eux peut être identifiée par référence à un signal de verrouillage de trame.

Le signal de verrouillage de trame n'apparaît pas nécessairement, en tout ou en partie, dans chaque trame.

trame

Rec. R.140

Jeu répétitif d'intervalles de temps (créneaux temporels) consécutifs constituant le cycle complet d'un signal dans lequel la position relative de chaque intervalle de temps peut être identifiée.

Exemple: Dans un système MRT à signal composite binaire, une trame est le plus petit groupe de bits périodiquement répété contenant des bits de chacune des voies en plus des bits transportant des informations auxiliaires.

trame de synchronisation

Rec. R.140

Ensemble d'un nombre fixé de trames fondamentales consécutives contenant un mot de synchronisation.

trame EMCN

Rec. G.763

Intervalle de temps dont le début est identifié par un "mot unique" dans la voie de commande. La trame EMCN ne doit pas nécessairement coïncider avec les multitrames définies dans la Recommandation G.704. La spécification du format de la trame EMCN couvre les limites de voie et la signification de la position des bits.

trame périodique

Rec. I.113

Segment de transmission qui se répète à des intervalles d'égale durée (par exemple, 125 µs) et que l'on peut délimiter en introduisant des séquences périodiques fixes dans le train de bits.

trame physique

Rec. I.113

Segment d'un train de bits logique en série à une interface, réparti en segments successifs.

trame sémaphore (TS)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Groupe de bits formant une entité transmissible séparément et qui sert à véhiculer de l'information sur un canal sémaphore.

trame sémaphore de message (TSM)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Trame sémaphore comportant l'octet de service et le domaine d'information de signalisation et que la partie commande du canal sémaphore doit retransmettre si elle est reçue erronée à l'autre extrémité.

trame sémaphore de remplissage (TSR)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Trame sémaphore comprenant uniquement, outre les informations de délimitation, celles qui sont liées aux procédures de correction d'erreur. Cette trame est transmise lorsqu'il n'y a aucune trame sémaphore de message ou d'état de canal sémaphore à transmettre.

trame sémaphore d'état du canal sémaphore (TSE)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Trame sémaphore contenant des informations sur l'état du canal sémaphore qui la transmet.

trames mal remises

Rec. I.122

Par trames mal remises, on entend une trame dont le contenu d'information peut être correct ou incorrect mais transmise d'un usager source à un usager destination autre que l'usager destination prévu

trames perdues

Rec. I.122

Une trame transmise est considérée comme une trame perdue quand elle n'est pas remise au destinataire prévu dans le délai de temporisation spécifié et que la responsabilité en incombe au réseau.

trames remises en double

Rec. I.122

Une trame D reçue par un destinataire donné se définit comme une trame dupliquée à condition:

a) que la trame D ne soit pas émise par l'expéditeur;

b) qu'elle soit absolument identique à la trame précédemment remise à cette destination.

trames remises erronées

Rec. I.122

Une trame remise est considérée comme une trame erronée quand la valeur d'un ou plusieurs bits de la trame est erronée ou quand certains, mais non la totalité des bits de la trame, sont des bits perdus ou des bits supplémentaires (c'est-à-dire des bits qui n'étaient pas présents dans le signal d'origine)

trames remises hors séquence

Rec. I.122

Supposons la séquence de trames F_1, F_2, F_3, ... F_n, dans laquelle F_1 est transmis en premier, F_2 en second ..., F_n en dernier lieu.

On considère qu'une trame F_i est remise hors séquence si elle parvient au destinataire après l'une quelconque des trames $F_{(i+1)}$, $F_{(i+2)}$, ... F_n.

transaction

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Association entre deux prestataires de service du GT.

transaction (dans les applications de signalisation)

Rec. Q.9

Echange, entre points de signalisation, de messages de demande et de réponse qui permet de transmettre l'information.

transactions de courte durée

Rec. D.21

Communications virtuelles de courte durée, portant sur un faible volume d'informations à échanger, devant être transmis rapidement dans le réseau. Normalement, ces transactions comptent moins de 100 caractères de données d'usager et ont une durée d'utilisation inférieure à 30 secondes.

transactions vidéotex

Rec. F.300, Suppl. n° 1 (II.4)

Prestation du service vidéotex permettant aux usagers de créer et/ou de modifier l'information stockée dans une base de données. L'accès à cette prestation exige en général des fonctions et des procédures spéciales pour authentifier l'habilitation d'accès. Cette prestation inclut aussi les transactions qui conduisent à établir des relations commerciales entre les usagers et les fournisseurs d'information ou qui influent sur ces relations.

transcodage

Rec. G.701

Opération qui convertit les signaux numériques d'un code en signaux correspondants d'un autre code.

transcodeur ; convertisseur de code

Rec. S.140

Appareil destiné à assurer une conversion de code.

transfert

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, étape de la transmission au cours de laquelle un ATM transporte un message, un essai ou un rapport à un autre ATM.

transfert

Rec. Q.9

Processus accomplis par les équipements de commande et de commutation afin d'établir une connexion de commutateur.

transfert asymétrique

Rec. Q.9

Transfert unidirectionnel sur une connexion de transfert bidirectionnelle potentielle.

transfert autorisé (procédure de)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion des routes sémaphores et qui sert à informer un point sémaphore qu'une route sémaphore est redevenue disponible.

transfert d'appel

Rec. I.250

Service supplémentaire qui permet à un usager de transférer une communication établie (c'est-à-dire active) à un tiers. Pour la communication d'origine, l'usager desservi peut avoir été l'abonné demandeur ou l'abonné demandé (c'est-à-dire qu'il peut s'être agi d'un appel entrant ou d'un appel sortant).

transfert de documents et mode interactif

Rec. T.62

Ce mode permet une combinaison de transfert de documents et de dialogue interactif. Les procédures applicables à ce mode nécessitent un complément d'étude.

transfert de données

*Série X**

Résultat de la transmission de signaux de données d'une source de données à un puits de données.

transfert de la charge

Glos. (VI.3)

Transfert du trafic de signalisation d'une liaison de signalisation sur une autre.

transfert de masse de document

Rec. T.431

Transmission en bloc d'un document entier.

transfert de masse et manipulation de document

Rec. T.431

Combinaison arbitraire de transfert de masse et de manipulation de document.

transfert de messages (TM)

Recs. F.400, X.400

Transfert en temps différé d'objets d'information entre partenaires utilisant des moyens informatiques comme intermédiaires. C'est l'un des aspects du traitement des messages.

transfert de parole et d'information sans restriction à l'alternat

Rec. Q.71

Le service permet le transfert alternatif de signaux de parole ou d'informations numériques sans restriction à 64 kbit/s dans le même appel.

La demande de possibilité d'alternance et le mode initial désiré par l'usager doivent être connus au moment de l'établissement de l'appel.

Ce service devra être offert en vue de fonctionner avec des terminaux multimode ou avec des terminaux monomode.

Remarque – Dans un premier temps, ce service s'appliquera uniquement aux terminaux multimode. L'utilisation de ce service par les terminaux monomode ainsi que l'exploitation réseau de ces terminaux doivent faire l'objet d'un complément d'étude (par exemple, il convient d'indiquer comment un usager change de terminaux). Toutes les références à des terminaux monomode donnent à penser que des améliorations futures sont possibles et qu'elles sont sujettes à des modifications; elles ont été incluse ici pour information seulement.

transfert de signaux audiofréquence à 3,1 kHz

Rec. Q.71

Ce service support correspond au service actuellement offert dans le RTPC.

Ce service assure le transfert de signaux de parole et de signaux audiofréquence de bande passante 3,1 kHz, tels que données transmises dans la bande de parole par l'intermédiaire de modems et que les signaux de télécopie des groupes I, II et III (voir la remarque). Le signal numérique au point de référence S/T est supposé être conforme aux lois de codage internationalement agréées pour les signaux vocaux (Recommandation G.711, loi A, loi μ). Les connexions fournies pour ce service doivent assurer le transfert des signaux indiqués ci-dessus. (Cela signifie que le réseau peut appliquer des techniques de traitement de la parole, à condition qu'elles soient convenablement modifiées ou fonctionnellement éliminées avant le transfert de signaux autres que les signaux de parole.) La commande des dispositifs de contrôle d'écho, de traitement de parole, etc., utilise uniquement une tonalité dans la bande à 2100 Hz (neutralisation).

Toutes les Recommandations du CCITT concernant le transfert des signaux de parole dans le réseau s'appliquent à ce service.

Remarque – Le débit binaire maximal des modems que peuvent employer les utilisateurs dans les applications de ce service support dépend de la norme de modulation appliquée par l'usager, ainsi que de la qualité de transmission spécifiée dans une Administration ou entre des Administrations différentes. Les possibilités permises sont convenues au niveau d'un réseau, ou bilatéralement.

transfert de signaux de parole

Rec. Q.71

Cette catégorie de service support est destinée à la parole.

Le signal numérique au point de référence S/T est supposé être conforme aux lois de codage internationalement agréées pour la parole (Recommandation G.711, loi A, loi μ), étant entendu que le réseau peut utiliser des techniques de traitement appropriées à la parole, telles que la transmission analogique, l'annulataion d'écho et le codage à faible débit binaire. L'intégrité des bits n'est donc pas assurée. Ce service support ne se prête pas à la transmission de données dans la bande de parole par l'intermédiaire d'un modem.

Toutes les Recommandations du CCITT concernant le transfert des signaux de parole dans le réseau s'appliquent à ce service.

transfert de texte (TT)

Rec. U.82

Catégorie d'UTMU servant à transférer l'information d'adresses et le message de l'abonné.

transfert d'information sans restriction

Rec. Q.71

Un service support sans restriction assure le transfert de l'information sans altération entre points de référence S/T. Il se prête donc à différentes applications d'usager, par exemple:

1) signaux de parole (voir la remarque 2);
2) information audiofréquence à 3,1 kHz (voir la remarque 2);
3) multiples trains d'information de sous débit binaire multiplexés sur 64 kbit/s par l'usager;
4) accès transparent à un réseau public X.25 [Recommandation I.462, cas a)].

L'information d'usager est transférée par un canal B: la signalisation est assurée par un canal D.

Remarque 1 – Pendant une période transitoire, certains réseaux peuvent ne se prêter qu'au transfert d'information numérique avec restriction, à 64 kbit/s, c'est-à-dire que la seule restriction apportée au transfert d'information est que les octets "tout zéro" soient interdits. Pour l'interfonctionnement, les règles énoncées dans l'appendice I à la Recommandation I.430 sont applicables. Les fonctions d'interfonctionnement doivent être assurées dans le réseau avec une capacité restreinte à 64 kbit/s. Les capacités de transfert à 64 kbit/s du RNIS ne seront pas gênées par cet interfonctionnement, mais elles devront permettre l'acheminement du message de signalisation approprié à destination et en provenance du terminal RNIS.

Remarque 2 – On a considéré les signaux de parole et l'information à 3,1 kHz comme une même application de ce service support mais il appartient aux usagers de faire en sorte que les systèmes de codage appliqués soient compatibles. Les usagers doivent aussi admettre qu'aucune mesure ne peut être prise dans le réseau en vue de contrôles tels que celui de l'écho et des pertes, le réseau ignorant l'application utilisée. De plus, la qualité de l'attribut de service pour le temps de transfert de l'information indiquera si une version particulière de ce service support convient aux signaux de parole.

transfert externe

Rec. X.402

Transfert faisant intervenir plusieurs MTA au sein de diverses MD.

transfert fiable

Rec. X.218

Mécanisme indépendant de l'application permettant d'assurer le transfert d'unités de données du protocole d'application entre systèmes ouverts et la reprise à la suite d'une défaillance de la communication et du système terminal et de minimaliser l'importance des retransmissions.

transfert intercellulaire

Rec. Q.1001

Le transfert intercellulaire consiste à commuter une communication en cours d'une cellule à une autre cellule (ou d'une voie radioélectrique à l'autre à l'intérieur de la même cellule). Le transfert intercellulaire est utilisé pour ne pas interrompre les communications en cours lorsque les stations mobiles se déplacent d'une cellule à l'autre (ou en tant que méthode de limitation du brouillage entre canaux).

transfert interdit (procédure de)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion des routes sémaphores et qui sert à informer un point sémaphore de l'indisponibilité d'une route sémaphore.

transfert interne

Rec. X.402

Transfert faisant intervenir plusieurs MTA au sein d'une seule MD.

transfert restreint (procédure de)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion des routes sémaphores qui informe un point sémaphore de la restriction d'une route sémaphore.

transfert sous contrôle (procédure de)

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Procédure faisant partie de la gestion des routes sémaphores qui informe un point sémaphore de l'état d'encombrement d'une route sémaphore.

transfert symétrique

Rec. Q.9

Transfert bidirectionnel simultané.

transformation Z

Rec. G.802

Conversion du signal de caractère de loi μ "00000000" (octet composé uniquement de zéros) en signal de caractère de loi μ "00000010", "1" étant le bit placé en septième position dans l'octet (voir la Recommandation G.711).

Remarque – Le numéro du bit indique l'ordre chronologique de la transmission des bits dans le traitement en série.

transition

Rec. R.140

Phénomène transitoire séparant deux éléments de signal successifs présentant des conditions significatives différentes.

transition

Rec. Z.100

Séquence d'*actions* qui se produit lorsqu'une *instance de processus* passe d'un *état* à un autre.

transition (en LDS)

Rec. Q.9

Une transition est une séquence d'*actions* se produisant au moment où un *processus* passe d'un *état* à un autre, en réponse à une *entrée.* (Recommandation Z.100, § 2.6.7.)

transition implicite

Rec. Z.100

Dans la *syntaxe concrète,* une *transition implicite* est initialisée par un *signal* appartenant à l'*ensemble complet de signaux d'entrée valides,* ce *signal* n'étant pas spécifié dans une *entrée* ou une mise en réserve de l'*état courant.* Une *transition implicite* ne contient pas d'*action* et renvoie directement au même *état.*

translater

Rec. Q.9

Déplacer en mémoire un programme de calculateur, ou un tronçon de programme, en modifiant, si nécessaire, les références aux adresses, de sorte que le programme puisse être exécuté à son nouvel emplacement.

translation convertisseuse de modulation

Rec. R.140

Translation télégraphique dans laquelle les signaux d'entrée et de sortie sont représentés avec le même code mais utilisent différents types de modulation.

translation pour conférence

Rec. R.140

Translation disposée au point de raccordement de plusieurs circuits et assurant, automatiquement, la réception des signaux provenant de l'une quelconque de ces voies et leur réémission sur toutes les autres.

translation pour diffusion

Rec. R.140

Translation disposée au point de raccordement de plusieurs voies, dont l'une est entrante et les autres sortantes.

translation (télégraphique)

Rec. R.140

Dispositif pouvant recevoir des signaux télégraphiques et les retransmettre immédiatement avec la même signification à la section de ligne suivante.

transmetteur (déconseillé)

Voir:
émetteur (télégraphique).

transmetteur automatique (déconseillé)

Voir:

émetteur automatique.

transmission

Recs. F.400, X.400

L'envoi ou la tentative d'envoi d'un message de son expéditeur à ses destinataires potentiels, ou d'un essai de son expéditeur à des ATM aptes à confirmer les possibilités de remise d'un message à ses destinataires potentiels. Elle englobe aussi l'envoi ou la tentative d'envoi à l'expéditeur d'un message ou d'un essai de tout rapport qu'il suscite. Elle consiste en une séquence d'étapes de transmission et d'événements.

transmission

Recs. G.701, I.112, M.60

Action de transférer des signaux d'un point à un ou plusieurs autres points.

Remarque – La transmission peut se faire directement, ou indirectement, avec ou sans enregistrement intermédiaire.

transmission arythmique

Rec. R.140

Procédé de transmission par signaux arythmiques.

transmission arythmique

Rec. V.7

Catégorie de transmission anisochrone dans laquelle chaque groupe d'unités de données contiguës est précédé d'un signal de départ et suivi d'un signal d'arrêt.

transmission de données

*Série X**

Acheminement de données vers un lieu de réception par des moyens de télécommunications.

transmission de données (N)

Rec. X.200

Service (N) transportant des unités de données du service (N) d'une entité (N + 1) à une ou plusieurs entités (N + 1).

transmission de données en mode avec connexion sur la liaison de données

Rec. X.212

Transmission d'une unité de données du service de liaison de données dans le contexte d'une connexion de liaison de données établie précédemment.

transmission de données en mode sans connexion sur la liaison de données

Rec. X.212

Transmission d'une unité de données du service de liaison de données hors du contexte d'une connexion de liaison de données et non nécessaire pour maintenir une relation logique quelconque entre des appels multiples.

transmission duplex (N)

Rec. X.200

Transmission de données (N) dans les deux sens à la fois.

transmission en mode bloc

Rec. Z.341

Caractéristique de transmission dans laquelle toutes les touches courantes de machine à écrire, ainsi que quelques-unes des touches spéciales, ne sont transmises qu'au processeur de commande, en un bloc, lors de la manœuvre d'une touche "émission".

transmission en mode caractère

Rec. Z.341

Caractéristique de transmission dans laquelle les caractères *entrés* au clavier sont envoyés un par un au processeur de commande.

transmission et commutation numériques intégrées

Recs. I.112, Q.9

Combinaison directe (numérique) de transmission numérique et de commutation numérique qui assure un trajet de transmission numérique continu.

transmission multiplex à caractères entrelacés

Rec. R.140

Télégraphie MRT dans laquelle les caractères sont transmis en séquence sur une voie commune, ceux en provenance de chaque voie à leur tour sans séparation des éléments unitaires de chaque caractère.

transmission multiplex à moments entrelacés

Rec. R.140

Transmission MRT dans laquelle les éléments de chaque signal de caractère sont transmis sur une voie commune, séparés par des éléments de signal appartenant à d'autres caractères provenant de voies différentes.

transmission numérique

Recs. G.701, I.112

Transmission de signaux numériques au moyen d'une ou de plusieurs voies de transmission pouvant prendre, dans le temps, l'un des états d'un ensemble déterminé d'états discrets.

transmission par courant continu

Rec. R.140

Mode de transmission de signaux télégraphiques dans lequel les états significatifs sont obtenus par application directe de tensions fournies par des sources de courant continu.

transmission par courants porteurs

Rec. R.140

Mode de transmission dans lequel les signaux télégraphiques d'un émetteur modulent un courant alternatif.

transmission par double courant

Rec. R.140

Transmission par courant continu à deux états significatifs réalisée par l'application à un fil de deux tensions de polarité inverse produisant des courants de directions opposées.

transmission par fermeture de circuit ou par envoi de courant

Rec. R.140

Mode de transmission par simple courant dans lequel un courant passe par le circuit tandis que l'appareil émetteur est au repos.

transmission par ouverture (rupture) de circuit ou par interruption de courant continu (par batterie centrale)

Rec. R.140

Mode de transmission par simple courant dans lequel aucun courant ne passe dans le circuit tandis que l'appareil émetteur est au repos.

transmission par simple courant

Rec. R.140

Transmission par courant continu par application de tensions de même polarité produisant des courants de même direction.

transmission par tout ou rien

Rec. R.140

Transmission par simple courant à deux états significatifs dont l'un est obtenu par l'application d'une tension zéro et l'absence de courant dans le circuit.

transmission parallèle

Rec. R.140

Transmission simultanée des éléments de signal d'un signal télégraphique sur des voies séparées.

transmission radiophonique internationale

Rec. J.13

Transmission sur le réseau international de télécommunications, pour l'échange de programmes radiophoniques entre des organismes de radiodiffusion de différents pays. Cette transmission comprend tous les types de programme normalement transmis par un organisme de radiodiffusion: parole, musique, son accompagnant un programme télévisé, etc.

transmission radiophonique internationale

Rec. N.1

Transmission de signaux sonores sur le réseau international de télécommunications, pour l'échange de programmes sonores entre les organismes de radiodiffusion de pays différents.

transmission semi-duplex (N)

Rec. X.200

Transmission de données (N) dans un sens ou dans l'autre alternativement, le sens de transmission étant contrôlé par une entité (N + 1).

transmission série

Rec. R.140

Transmission des éléments de signal d'un signal télégraphique en des intervalles de temps successifs, contigus ou non.

transmission simplex (N)

Rec. X.200

Transmission de données (N) dans un seul sens fixé à l'avance.

transmission synchrone

Rec. R.140

Transmission par signaux isochrones dans laquelle les appareils d'émission et de réception fonctionnent continuellement avec une différence de temps constante entre instants significatifs correspondants.

transmission télévisuelle internationale

Rec. N.51

Transmission de signaux vidéo sur le réseau international de télécommunications, pour l'échange de programmes télévisuels entre les organismes de radiodiffusion de pays différents.

transmissions à destinations multiples

Rec. D.180

Transmissions émanant d'un ou plusieurs pays ayant un ou plusieurs points d'origine et destinées simultanément à deux pays ou plus.

transmissions occasionnelles

Rec. D.180

Toutes celles qui ne répondent pas à la définition des transmissions périodiques.

Certaines transmissions occasionnelles peuvent faire l'objet d'arrangements contractuels spéciaux.

transmissions périodiques

Rec. D.180

Celles qui ont lieu à intervalles réguliers, à des moments précis et entre des points toujours les mêmes. Certaines transmissions périodiques peuvent faire l'objet d'arrangements contractuels spéciaux.

transmissions simples

Rec. D.180

Transmissions unidirectionnelles, d'un point d'origine situé dans un pays vers un point de réception situé dans un autre.

transmultiplexeur

Recs. G.701, M.300

Appareil destiné à transformer des signaux à multiplexage en fréquence, tels que ceux d'un groupe primaire ou d'un groupe secondaire, en signaux à multiplexage temporel de même structure que ceux qui seraient formés par un équipement de multiplexage MIC, et à effectuer la transformation inverse dans le sens de transmission opposé.

transmultiplexeur de type P (TMUX-P)

Rec. G.791

Equipement de transmultiplexage dont la jonction analogique est constituée par plusieurs groupes primaires.

transmultiplexeur de type S (TMUX-S)

Rec. G.791

Equipement de transmultiplexage dont la jonction analogique est constituée de un ou plusieurs groupes secondaires.

transmultiplexeur hiérarchique

Rec. G.791

Transmultiplexeur dont les jonctions numériques satisfont aux Recommandations G.703, G.704[1] et les jonctions analogiques à la Recommandation G.233.

transparence

Rec. Q.300

On peut estimer qu'un état transparent existe entre deux points définis lorsqu'un signal, qui existe en un point, peut être transmis au second sans perte ou modification d'information. On donne ici au mot signal le sens qu'il a dans un système de signalisation, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un élément d'information ayant un sens normalisé.

La transparence du réseau des voies de signalisation a pour conséquence que le transfert de l'information de signalisation d'une liaison à une autre s'effectue toujours signal par signal. On évite ainsi l'analyse laborieuse de plusieurs signaux reçus en vue de savoir lequel doit être transmis.

transparence

Rec. R.140

Possibilité d'émettre tout signal télégraphique à la seule condition de ne pas dépasser une rapidité de modulation donnée.

transparence

Rec. T.412

Cet attribut définit la transparence d'une page, d'un cadre ou d'un bloc.

transparence ; transparence numérique

Rec. G.701

Propriété d'une voie de transmission numérique, d'un circuit numérique de télécommunications ou d'une chaîne de connexion numérique, qui permet de transmettre un signal numérique quelconque, sans modification ni de la valeur ni de l'ordre de succession des éléments de signal.

Remarque – La voie, le circuit ou la chaîne de connexion peut introduire un retard, et peut contenir des fonctions de conversion de code réversibles.

travail (en code Morse)

Rec. R.140

Désignation d'un des 2 états significatifs en code Morse.

travail ; repos

Rec. R.140

Désignation des deux états significatifs dans une modulation (ou une restitution) bivalente.

Travail

	s'applique à l'état significatif qui:	*Traduction en anglais*
1.	en Morse, correspond à l'enregistrement d'un signe sur le papier;	**1. Mark**
2.	dans l'Alphabet télégraphique international n° 2, correspond à l'élément de départ d'un signal arythmique et à la non-perforation de la bande en transmission automatique arythmique.	**2. Space**

Repos

	s'applique à l'état significatif qui:	
1.	en Morse, correspond aux espacements;	**1. Space**
2.	dans l'Alphabet télégraphique international n° 2, correspond à l'élément d'arrêt d'un signal arythmique et à la perforation de la bande en transmission automatique arythmique.	**2. Mark**

Le CCITT a recommandé de ne plus utiliser ces termes dans les schémas télégraphiques et d'utiliser les lettres A et Z pour représenter les deux états significatifs d'une modulation bivalente (voir définition 31.38).

Marking; Mark (anglais)	*Traduction en français*
1. En Morse, le terme correspond aux parties des signaux «point» et «trait» qui, par exemple, seront enregistrés sur le papier d'un récepteur Morse à encre.	**1. Travail**
2. En télégraphie par appareils imprimeurs, le terme correspond à l'état significatif qui entraîne une opération active de sélection dans l'appareil récepteur.	**2. Repos** ou **travail** suivant le système
Remarque 1 – En transmission automatique arythmique par bande perforée, le terme correspond à une perforation.	idem
Remarque 2 – En télégraphie arythmique normalisée, le terme correspond à l'élément d'arrêt.	**Repos**
3. Dans les systèmes isochrones, le terme est affecté arbitrairement à l'un des deux états significatifs.	**3. Repos** ou **travail** suivant le système
Spacing; Space (anglais)	
1. En Morse, le terme correspond aux espaces séparant les éléments «Marking» et aux espaces séparant deux caractères.	**1. Repos**
2. En télégraphie par appareils imprimeurs, le terme correspond à l'état significatif qui entraîne une opération passive de sélection dans l'appareil récepteur.	**2. Travail** ou **repos** suivant le système
	Traduction en français
Remarque 1 – En transmission automatique arythmique par bande perforée, le terme correspond à l'absence de perforation.	idem
Remarque 2 – En télégraphie arythmique normalisée, le terme correspond à l'élément de départ.	**Travail**
3. Dans les systèmes isochrones, le terme est affecté à l'état significatif qui n'est pas l'état «Marking».	**3. Travail** ou **repos** suivant le système

TRI

Rec. Z.333

Remanier l'ordre de présentation d'un ensemble de données d'après des critères spécifiés (ou valeur par défaut). Cette action n'affecte pas le contenu de l'ensemble initial mais uniquement l'ordre de présentation.

trier

Rec. Z.341

Action de réarranger l'ordre d'un *ensemble de données* selon des critères spécifiés (ou par défaut); le contenu de l'ensemble original n'est pas affecté par cette *action*, mais seulement son ordre.

trivalent

Voir:

bivalent.

type

Rec. X.208

Ensemble de valeurs, doté d'un nom.

type

Rec. Z.100

Ensemble de propriétés caractérisant des entités. Parmi les catégories de *types* en *LDS*, on peut citer les *blocs*, les *canaux*, les *acheminements de signaux*, les *signaux* et les *systèmes*.

type
Voir:
type d'attribut; type.

type abstrait de données

Rec. Z.100

Synonyme de *type de données*. Tous les *types de données du LDS* sont des *types abstraits de données*.

type Booléen

Rec. X.208

Type simple présentant deux valeurs distinguées.

type Chaîne binaire

Rec. X.208

Type simple dont chaque valeur distinguée est une séquence ordonnée de zéro, un ou plusieurs bits.

Remarque — Les règles de codage ne limitent pas le nombre de bits d'une chaîne binaire.

type Chaîne de caractères

Rec. X.208

Type dont les valeurs sont des chaînes de caractères d'un certain jeu défini.

type Chaîne d'octets

Rec. X.208

Type simple dont chaque valeur distinguée est une séquence ordonnée de zéro, un ou plusieurs octets, chacun étant une séquence ordonnée de 8 bits.

Remarque — Les règles de codage ne limitent pas le nombre d'octets d'une chaîne d'octets.

type Choix

Rec. X.208

Type structuré, défini par dénotation d'une liste fixe, non ordonnée, de types distincts; chaque valeur du nouveau type est une valeur d'un des types composants.

type composant

Rec. X.208

Un des types dénotés dans la définition d'un type structuré.

type d'action automatique
Voir:
auto-action-type; type d'action automatique.

type d'attribut

Recs. F.400, X.400, X.402

Identificateur qui désigne une classe d'information (par exemple: noms personnels). Il s'agit d'une partie d'un attribut.

type d'attribut

Rec. F.500

Composant d'un attribut qui indique la nature de l'information donnée par cet attribut.

type d'attribut

Recs. X.413, X.501

Composante d'un attribut qui indique la classe d'information donnée par cet attribut.

type de base d'information

Voir:
information-base-type; type de base d'information.

type de bouclage

Recs. G.960, I.430

Caractéristique d'un bouclage qui spécifie la relation entre l'information entrant dans le bouclage et celle qui le quitte dans le sens opposé.

type de codage

Rec. T.412

Cet attribut spécifie le codage utilisé pour représenter le contenu et désigne tout ensemble d'attributs de codage supplémentaires applicables à la portion de contenu concernée (voir le § 5.9.4 de la Recommandation T.412).

type de codage

Rec. T.417

Pour les architectures de contenu graphique en points, les valeurs possibles de cet attribut sont:

- "codage Rec. T.6", conformément au schéma de codage bidimensionnel défini dans la Recommandation T.6;
- "codage unidimensionnel Rec. T.4", conformément au schéma de codage unidimensionnel défini dans la Recommandation T.4;
- "codage bidimensionnel Rec. T.4", conformément au schéma de codage bidimensionnel défini dans la Recommandation T.4;
- "codage bitmap".

type de codage (TC)

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, identificateur placé sur une enveloppe de message qui indique le type de codage d'information caractérisant le contenu du message. Il identifie le support et le format (par exemple: texte AI5, télécopie groupe 3) d'une partie distincte.

type de connexion demandé

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant indiquant les caractéristiques du type de connexion demandé (par exemple 64 kbit/s sans restriction, parole).

type de connexion ; type de connexion RNIS

Rec. I.112

Description d'un ensemble de connexions RNIS formé de valeurs spécifiées d'un ou de plusieurs attributs de connexion RNIS.

type de contenu

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, identificateur placé sur une enveloppe de message, qui identifie le type (c'est-à-dire la syntaxe et la sémantique) du contenu du message.

type de contenu

Rec. T.411

Catégorie des éléments du contenu, par exemple, caractères graphiques, éléments graphiques en points et éléments graphiques géométriques.

type de données

Rec. Z.100

Définition d'ensembles de *valeurs (sortes)*, d'un ensemble d'*opérateurs* appliqués à ces *valeurs* et d'un ensemble de règles algébriques *(équations)* définissant leur *comportement* lorsque les *opérateurs* sont appliqués aux *valeurs.*

type de sous-réseau

Rec. X.300

Sous-réseau dont un élément fonctionnel est défini pour la capacité d'assurer le service de réseau en mode connexion de l'OSI. Ce terme n'est valable que dans ce contexte particulier.

type de support

Rec. T.412

Cet attribut définit le type des supports de présentation à utiliser pour l'illustration de la page.

type de terminal

Recs. F.400, X.400

Attribut normalisé d'une adresse E/D indiquant le type du terminal.

Remarque – Exemples: télex, télétex, télécopie G.3, télécopie G.4, AI5, vidéotex.

type d'entrée
Voir:
entry-type; type d'entrée.

type Descripteur d'objet

Rec. X.208

Type dont chaque valeur distinguée est un texte lisible par l'homme, donnant une brève description d'un objet informationnel.

Remarque – Une valeur de descripteur d'objet est généralement, mais pas toujours, associée à un objet informationnel unique. Seule une valeur d'identificateur d'objet identifie de manière non ambiguë un objet informationnel.

type d'objet

Rec. T.411

Propriété de chaque composant qui spécifie quels attributs sont permis dans la description à laquelle ils s'appliquent et indique le rôle joué par ces composants dans l'architecture du document.

type d'objet

Rec. T.412

L'attribut spécifie le type d'objet. Le type d'objet détermine les attributs qui peuvent être spécifiés pour la description d'objet ou la description de classe d'objet.

type Ensemble

Rec. X.208

Type structuré, défini par dénotation d'une liste fixe, non ordonnée, de types distincts (dont certains peuvent être déclarés comme optionnels); chaque valeur du nouveau type est une liste non ordonnée de valeurs, une par type composant.

Remarque – Quand un type composant est déclaré optionnel, le nouveau type ne doit pas nécessairement contenir une valeur de ce type composant.

type Ensemble-de

Rec. X.208

Type structuré, défini par dénotation d'un seul type existant; chaque valeur du nouveau type est une liste non ordonnée de zéro, une ou plusieurs valeurs du type existant.

Remarque – Les règles de codage ne limitent pas le nombre de valeurs d'un ensemble-de.

type Entier

Rec. X.208

Type simple dont les valeurs distinguées sont les nombre entiers positifs et négatifs, y compris zéro (en tant que valeur unique).

Remarque – Des règles de codage particulières limitent la plage des valeurs d'un entier, mais ces limitations sont choisies de façon à ne pas affecter un utilisateur d'ASN.1.

type Enuméré

Rec. X.208

Type simple aux valeurs duquel sont attribués des identificateurs distincts, faisant partie de la notation du type.

type Etiqueté

Rec. X.208

Type défini par dénotation d'un type existant simple et d'une étiquette; le nouveau type est isomorphe au type existant, mais il en est distinct.

type Externe

Rec. X.208

Type dont les valeurs distinguées ne peuvent pas être déduites de leur caractéristique d'externe, mais qui peuvent être déduites de leur codage; les valeurs peuvent être décrites, mais pas nécessairement, en utilisant ASN.1; de même, leur codage peut, mais pas nécessairement, être conforme aux règles de codage d'ASN.1.

type Identificateur d'objet

Rec. X.208

Type dont les valeurs distinguées sont l'ensemble de tous les identificateurs d'objet affectés conformément aux règles de la présente Recommandation.

Remarque – Les règles de la présente Recommandation permettent à des autorités très diverses, d'associer en toute indépendance des identificateurs d'objets à des objets informationnels.

type parent (d'un sous-type)

Rec. X.208

Type utilisé pour définir un sous-type.

Remarque – Le type parent peut lui-même être un sous-type d'un autre type.

type Quelconque

Rec. X.208

Type choix dont les types composants ne sont pas spécifiés, mais restreints à l'ensemble des types qui peuvent être définis en utilisant ASN.1.

type Réel

Rec. X.208

Type simple dont les valeurs distinguées (spécifiées au § 16.2 de la Recommandatopm X.208) sont des membres de l'ensemble des nombres réels.

type Sélection

Rec. X.208

Type structuré, défini par dénotation d'un type composant d'un type choix.

type Séquence

Rec. X.208

Type structuré, défini par dénotation d'une liste ordonnée et fixe de types (dont certains peuvent être déclarés optionnels); chaque valeur du nouveau type est une liste ordonnée de valeurs, une par type composant.

Remarque – Lorsqu'un type composant est déclaré optionnel, une valeur du nouveau type ne doit pas nécessairement contenir une valeur de ce type composant.

type Séquence-de

Rec. X.208

Type structuré défini par dénotation d'un seul type existant; chaque valeur du nouveau type est une liste ordonnée de zéro, une ou plusieurs valeurs du type existant.

Remarque – Les règles de codage ne limitent pas le nombre de valeurs d'une valeur de séquence-de.

type simple

Rec. X.208

Type défini en spécifiant directement l'ensemble de ses valeurs.

type structuré

Rec. X.208

Type défini par dénotation d'un ou plusieurs autres types.

type Vide

Rec. X.208

Type simple présentant une seule valeur, également appelée "vide".

Remarque – Le type vide est en général utilisé lorsque plusieurs possibilités sont offertes, mais qu'aucune ne s'applique.

types de circuits radiophoniques

Rec. N.1

Pour citer les divers types de circuits radiophoniques internationaux, ou de sections de circuits radiophoniques, on donne la valeur, en kHz, de la fréquence nominale la plus élevée qui est effectivement transmise.

Exemple: Circuit radiophonique de 10 kHz.

U

UER de destination

Rec. U.82

UER télex qui reçoit le message télex.

UER d'origine

Rec. U.82

UER télex qui envoie le message télex.

undefined
Voir:
indéfini.

unidirectionnel

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand l'information (messages) ne s'écoule que dans un seul sens.

unidirectionnel

Rec. Q.9

Qualificatif qui implique que la transmission de l'information se fasse dans un sens seulement.

unidirectionnel
Voir:
à double sens; bidirectionnel.

uniforme

Rec. I.140

Cette valeur s'applique quand les attributs de tous les éléments de connexion ont les mêmes valeurs.

unilatéral

Rec. R.140

Se dit d'une liaison sur laquelle l'information de l'abonné ne peut s'écouler que dans un seul sens préassigné.

unité centrale de traitement

Rec. Q.9

Processeur dont la fonction est de commander et de coordonner le traitement du trafic dans un commutateur.

unité d'accès (UA)

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre d'un système de messagerie, objet fonctionnel, composante du STM, qui relie à celui-ci un autre système de communication (par exemple: un système de remise physique ou le réseau télex) et par lequel ceux qui en font usage accèdent au système de messagerie en tant qu'utilisateurs directs.

Dans le cadre des services de messagerie, unité qui permet aux utilisateurs d'un service d'entrer en intercommunication avec des services de messagerie tels que le service MPP.

unité d'accès de remise physique (UARP)

Recs. F.400, X.400

Unité d'accès qui soumet des messages (mais ni essais, ni rapports) à une conversion physique.

unité d'accès télex public UATLXP

Rec. U.204

L'unité d'accès télex public (UATLXP) est une unité fonctionnelle qui met en œuvre les caractéristiques permettant la remise de messages d'abonnés télex à des usagers du service de messagerie de personne à personne (et vice versa), comme cela est spécifié dans les Recommandations pertinentes des séries U et X. La méthode de mise en œuvre de ces fonctions sous la forme d'une unité physique est déterminée à l'échelon national.

unité de contrôle multipoint (UCM)

Rec. F.710

Dispositif qui permet d'interconnecter plus de deux terminaux de téléconférence. Il peut être installé dans un réseau ou être considéré comme faisant partie d'un terminal permettant d'assurer des connexions multiples au réseau.

unité de conversion (UC)

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

Système entièrement automatique exécutant la conversion nécessaire entre le service télétex et le service télex (voir le § 2.1 de la Recommandation F.201).

unité de conversion avec enregistrement et retransmission (UC utilisant les principes d'enregistrement et retransmission)

Suppl. n° 1 (II.4)

Ces UC enregistrent les messages télex (ou télétex) à la réception avant de les retransmettre au terminal télétex (ou télex) demandé voir la définition de l'*unité de conversion en temps réel.*

unité de conversion en temps réel (interfonctionnement en temps réel)

Suppl. n° 1 (II.4)

Une UC de ce type transfère un message au cours d'une communication unique, d'un terminal télex à un terminal télétex et d'un terminal télétex à un terminal télex, sans enregistrer le message.

unité de données de l'interface (N)

Rec. X.200

Unité d'information transférée, en une seule interaction, par le point d'accès à des services (N) d'une entité (N + 1) à une entité (N). Chaque unité de données de l'interface (N) contient des informations de contrôle de l'interface (N) et peut également contenir tout ou partie d'une unité de données du service (N).

unité de données de protocole (N)

Rec. X.200

Unité de données spécifiée dans un protocole (N) et consistant en informations de contrôle du protocole (N) et éventuellement, des données utilisateur (N).

unité de données de service (N)

Rec. X.200

Ensemble de données de l'interface (N) dont l'identité est préservée d'une extrémité à l'autre d'une connexion (N).

unité de données du protocole de présentation non valide

Rec. X.226

Unité de données du protocole de présentation dont la structure et le codage ne sont pas conformes aux spécifications de la Recommandation X.226.

unité de données du protocole de présentation valide

Rec. X.226

Unité de données du protocole de présentation dont la structure et le codage sont conformes aux spécifications de la Recommandation X.226.

unité de données exprès du service (N)

Rec. X.200

Petite unité de données du service (N) dont le transfert est effectué en exprès. La couche (N) veille à ce qu'une unité de données exprès soit remise avant toute unité de données du service, ou unité exprès, envoyée après celle-ci sur la même connexion.

unité de mesure de base (BMU)

Rec. T.411

Unité de mesure linéaire égale à 1/1200 de 25,4 mm.

Remarque - Un facteur d'échelle localement défini peut être utilisé pour mettre en correspondance le document avec un dispositif d'illustration particulier.

unité de mesure pondérée (SMU)

Rec. T.411

Unité de mesure linéaire utilisée pour positionner et dimensionner des objets physiques et des éléments de contenu sur une surface de présentation et dont la valeur est égale à l'unité de mesure élémentaire (BMU) multipliée par l'échelle.

unité de PGI

Rec. X.225

Elément de SPDU contenant un champ de PGI suivi du champ de LI et du champ de paramètre associés.

unité de PI

Voir:
unité d'identification de paramètre; unité de PI.

unité de portée

Rec. Z.100

Dans la *grammaire concrète*, une *unité de portée* définit l'intervalle de *visibilité* des *identificateurs*. Parmi les *unités de portée*, on peut citer le *système*, le *bloc*, le *processus*, la *procédure*, les *définitions partielles de type* et les *définitions de service*.

unité de rétablissement

Rec. M.495

Toutes les liaisons normales et de réserve, avec leurs équipements de commutation associés, pouvant être commandées d'un centre de commande particulier.

Remarque — Certaines parties du réseau peuvent être commandées par plus d'un centre de commande.

unité de signalisation

Rec. Q.275, Glos. (VI.3)

Le plus petit (28 bits) des groupes de bits qui ont été définis pour être transmis sur la voie de signalisation; il sert au transfert de l'information de signalisation.

unité de signalisation d'accusé de réception (ACU)

Glos. (VI.3)

La douzième et dernière unité de signalisation d'un bloc, utilisée pour le transfert de l'information spécifiant si les unités de signalisation du bloc indiqué sont arrivées ou non sous une forme correcte.

unité de signalisation de synchronisation (SYU)

Glos. (VI.3)

Unité de signalisation contenant un schéma de bits et une information conçus pour faciliter une synchronisation rapide, qui est transmise à la voie de signalisation au cours des périodes de synchronisation ou s'il n'y a aucun autre message de signalisation à transmettre.

unité de signalisation de synchronisation des multiblocs (MBS)

Glos. (VI.3)

Unité de signalisation acheminant un signal relatif à la synchronisation des multiblocs du système de signalisation.

unité de signalisation initiale (ISU)

Rec. Q.257, Glos. (VI.3)

Première unité de signalisation d'un message multiple.

unité de signalisation pour la commande du système (de signalisation) (SCU)

Glos. (VI.3)

Unité de signalisation acheminant un signal relatif à l'exploitation du système de signalisation (par exemple, un signal de commutation sur liaison de réserve ou un signal de transfert de la charge).

unité de signalisation solitaire (LSU)

Glos. (VI.3)

Unité de signalisation acheminant un message simple.

unité de signalisation subséquente

Rec. Q.257

Deuxième, troisième, etc., unité de signalisation d'un message multiple.

unité de signalisation subséquente (SSU)

Glos. (VI.3)

Unité de signalisation d'un message multiple autre que l'unité de signalisation initiale.

unité de texte

Rec. T.411

Structure de données représentant une description de portion de contenu.

unité de transfert de messages (UTM)

Rec. U.82

Elément fondamental de la procédure de transfert des messages entre UER télex.

unité de transfert de messages de service (UTMS)

Rec. U.82

Utilisée pour communiquer des informations de service au sujet de messages.

unité de transfert de messages d'usager (UTMU)

Rec. U.82

Utilisée pour transmettre les messages présentés par un abonné télex pour remise à une adresse spécifiée.

unité d'enregistrement et de retransmission maritime par satellite (UERMS)

Suppl. n° 3 (II.4)

Interface fonctionnelle entre le système de transmission de messages maritime par satellite et un réseau public.

L'UERMS assure les fonctions suivantes:

- interfonctionnement entre des systèmes de signalisation utilisés dans le système de transmission de messages maritime par satellite et le réseau public approprié,
- acheminement et commande d'appel pour les communications à destination et en provenance des navires,
- transfert de messages à destination et en provenance des navires par enregistrement et retransmission,
- taxation.

unité d'enregistrement et retransmission (UER)

Rec. U.82

Equipement d'ordinateur, avec mémoire, qui accepte les messages des abonnés télex pour remise ultérieure à une ou plusieurs adresses télex spécifiée(s). Le fonctionnement en mode conversationnel n'est pas prévu.

unité d'enregistrement et retransmission du service maritime par satellite (UERSMS)

Rec. F.127

Interface fonctionnelle entre le système de transmission de message du service maritime par satellite et un réseau télex public.

unité d'identification de paramètre ; unité de PI

Rec. X.225

Elément de SPDU contenant un champ PI suivi du champ LI et du champ de paramètre associés.

unité d'information

Rec. Z.341

La partie de données la plus petite de l'*entrée* ou de la *sortie.*

unité fonctionnelle

Rec. Q.9

Entité matérielle, ou logicielle, ou les deux à la fois, capable de remplir une fonction déterminée.

unité fonctionnelle

Rec. X.216

Regroupement logique de services défini par la Recommandation X.216, à des fins de:

- négociation lors de l'établissement de la connexion de présentation, pour être utilisée au cours de cette connexion de présentation;
- référence par d'autres normes ou Recommandations.

unités d'interface

Rec. Q.9

Unités d'un commutateur où aboutissent les lignes et/ou les circuits entre commutateurs et qui participent au traitement du trafic à destination et en provenance de ces lignes et/ou circuits.

unités lexicales

Rec. Z.100

Symboles terminaux de la *syntaxe textuelle concrète.*

usager

Rec. E.600

Toute entité extérieure au réseau qui utilise les connexions du réseau pour la communication.

usager

Rec. F.500

Dans le cadre d'un service de télécommunication: être humain utilisant un service.

Dans un cadre technique: être humain, entité ou processus.

Remarque – Un usager n'est pas nécessairement un abonné d'un service de télécommunication.

usager (de l'annuaire)

Rec. X.501

Usager final de l'annuaire, c'est-à-dire entité ou personne qui accède à l'annuaire.

usager du service abstrait MS
Voir:
MS abstract-service-user; usager du service abstrait MS.

usager du service MPP enregistré

Rec. U.204

Usager du service de messagerie de personne à personne enregistré auprès de l'UATLXP pour la réception de messages télex et auquel a été affecté à cet effet un numéro télex faisant partie du plan de numérotage télex national.

usager du vidéotex

Rec. F.300

Personne qui utilise le service vidéotex à l'aide d'un terminal vidéotex.

usager; homme

Rec. Z.341

Etre humain impliqué dans une *communication homme-machine.*

usager MS
Voir:
MS-user; usager MS.

usager; usager d'un réseau de télécommunications

Rec. I.112

Personne ou machine chargée par un client d'utiliser les services et/ou facilités d'un réseau de télécommunications.

usager ; utilisateur

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, objet fonctionnel (par exemple: une personne), composante de l'environnement de la messagerie, qui utilise (plutôt qu'il ne fournit) le traitement des messages et qui est un expéditeur ou un destinataire potentiel des objets d'information que le STM transporte.

utilisateur

Rec. D.000

Personne physique ou morale désignée par le client de façon individuelle ou catégorielle comme étant autorisée à avoir accès au service/moyen de télécommunications fourni et qui bénéficie de cette autorisation, à titre individuel ou catégoriel, selon les exigences des Administrations intéressées.

utilisateur

Rec. D.1

Personne physique ou morale désignée par le client de façon individuelle ou par catégorie comme étant autorisée à avoir accès au circuit loué et bénéficiant de cette autorisation, à titre individuel ou catégoriel, selon les exigences des Administrations intéressées.

utilisateur

Rec. X.403

Un traitement d'interface d'utilisateur ou une utilisation d'ordinateur qui fait usage d'un MHS.

utilisateur d'ASE

Rec. X.219

Fonction spécifique de l'application qui met en correspondance l'opération liante et l'opération déliante de la notation RO avec l'ACSE.

utilisateur (d'ASN.1)

Rec. X.208

Personne physique ou morale qui définit la syntaxe abstraite d'une information particulière en utilisant ASN.1.

utilisateur de ROSE

Rec. X.219

Fonction spécifique de l'application qui met en correspondance les opérations et erreurs de la notation RO avec le ROSE.

utilisateur de RTSE

Rec. X.218

Utilisateur de l'élément du service de transfert fiable. Il peut s'agir de l'élément utilisateur, ou d'un autre élément du service d'application, de l'entité d'application.

utilisateur de service

Rec. X.210

Représentation abstraite de l'ensemble des entités qui, dans un système unique, utilisent un service par l'intermédiaire d'un point d'accès unique.

utilisateur direct

Recs. F.400, X.400, X.402

Dans le cadre de la messagerie, utilisateur qui participe à la messagerie par utilisation directe du système de transfert des messages (MTS).

utilisateur DTAM

Rec. T.431

Partie de l'entité d'application qui fait conceptuellement appel au service de transfert et de manipulation de documents (DTAM).

utilisateur du RTSE

Rec. X.219

Fonction spécifique de l'utilisateur qui met en correspondance l'opération liante et l'opération déliante de la notation RO avec le RTSE.

utilisateur du service ACSE

Rec. X.217

Partie de l'entité d'application qui utilise des services ACSE.

utilisateur du service de réseau appelant

Rec. X.213

Utilisateur du service de réseau qui émet une demande d'établissement de connexion de réseau.

Remarque – Les utilisateurs du service de réseau appelants et appelés sont définis par rapport à une seule connexion de réseau. Un utilisateur du service de réseau peut être simultanément appelé et appelant.

utilisateur du service de réseau appelé

Rec. X.213

Utilisateur du service de réseau avec lequel l'utilisateur du service de réseau appelant souhaite établir une connexion de réseau.

Remarque – Les utilisateurs du service de réseau appelants et appelés sont définis par rapport à une seule connexion de réseau. Un utilisateur du service de réseau peut être simultanément appelé et appelant.

utilisateur du service de session

Rec. X.225

Représentation abstraite de l'ensemble des entités d'un même système qui utilisent le service de session.

utilisateur du service de session accepteur

Voir:
accepteur; utilisateur du service de session accepteur.

utilisateur du service de session appelant

Rec. X.215

Utilisateur du service de session qui émet une demande d'établissement de connexion de session.

Remarque – Les utilisateurs du service de session appelants et appelés sont définis par rapport à une seule connexion. Un utilisateur du service de session peut être simultanément appelant et appelé.

utilisateur du service de session appelé

Rec. X.215

Utilisateur du service de session avec lequel l'utilisateur du service de session appelant souhaite établir une connexion de session.

Remarque – Les utilisateurs du service de session appelants et appelés sont définis par rapport à une seule connexion. Un utilisateur du service de session peut être simultanément appelant et appelé.

utilisateur du service de session demandeur

Voir:

demandeur; utilisateur du service de session demandeur.

utilisateur du service de session destinataire

Rec. X.215

Utilisateur du service de session jouant le rôle de collecteur de données au cours de la phase de transfert de données d'une connexion de session.

Remarque – Un utilisateur du service de session peut être simultanément expéditeur et destinataire.

utilisateur du service de session expéditeur

Rec. X.215

Utilisateur du service de session jouant le rôle de source de données au cours de la phase de transfert de données d'une connexion de session.

Remarque – Un utilisateur du service de session peut être simultanément expéditeur et destinataire.

utilisateur du service de transport

Rec. X.224

Représentation abstraite, à l'intérieur d'un même système, de la totalité des entités qui utilisent le service de transport.

utilisateur du service de transport appelant

Rec. X.214

Utilisateur du service de transport qui émet une demande d'établissement de connexion de transport.

Remarque – Les utilisateurs du service de transport appelants et appelés sont définis par rapport à une seule connexion. Un utilisateur du service de transport peut être simultanément appelant et appelé.

utilisateur du service de transport appelé

Rec. X.214

Utilisateur du service de transport avec lequel l'utilisateur du service de transport appelant souhaite établir une connexion de transport.

Remarque – Les utilisateurs du service de transport appelants et appelés sont définis par rapport à une seule connexion. Un utilisateur du service de transport peut être simultanément appelant et appelé.

utilisateur du service de transport destinataire

Rec. X.214

Utilisateur du service de transport jouant le rôle de collecteur de données au cours de la phase de transfert de données d'une connexion de transport.

Remarque – Un utilisateur du service de transport peut être simultanément expéditeur et destinataire.

utilisateur du service de transport expéditeur

Rec. X.214

Utilisateur du service de transport jouant le rôle de source de données au cours de la phase de transfert de données d'une connexion de transport.

Remarque – Un utilisateur du service de transport peut être simultanément expéditeur et destinataire.

utilisateur du SSCS

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Entité fonctionnelle qui utilise directement les services du SSCS.

utilisateur du système de signalisation

Rec. Q.9, Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Entité fonctionnelle, en général un service de télécommunications, qui utilise un réseau sémaphore pour transférer de l'information.

utilisateur indirect

Recs. F.400, X.400

Dans le cadre de la messagerie, utilisateur qui participe à la messagerie par utilisation indirecte du STM, d'un autre système de communication auquel le STM est relié (par exemple, un système de remise physique ou le réseau télex).

Remarque – Les utilisateurs indirects communiquent avec les utilisateurs directs du STM par l'intermédiaire d'unités d'accès.

utilisateur indirect

Rec. X.402

Utilisateur qui se lance dans la messagerie en utilisant indirectement le MHS, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un autre système de communication (un système postal ou le réseau télex, par exemple) auquel le MHS est relié;

utilisateur terminal (SSCS)

Glos. (VI.7, VI.8, VI.9)

Entité fonctionnelle située au-dessus de la frontière de la couche supérieure du SSCS et utilisant indirectement les services du SSCS.

V

valence

Rec. R.140

Nombre d'états significatifs différents que peut prendre un élément de signal conformément à un code.

valeur

Rec. X.208

Membre distingué d'un ensemble de valeurs.

valeur

Rec. Z.100

Une *valeur* d'une *sorte* est l'une des valeurs associées à une *variable* de cette *sorte* et qui peut être utilisée avec un *opérateur* nécessitant une *valeur* de cette *sorte.* Une *valeur* est le résultat de l'interprétation d'une *expression.*

valeur d'attribut

Recs. F.400, X.400, X.402

Elément de la classe d'information qu'un type d'attribut désigne (par exemple: un nom personnel particulier). Il s'agit d'une partie d'un attribut.

valeur d'attribut

Rec. F.500

Exemple particulier d'information indiquée par un type d'attribut.

valeur d'attribut

Recs. X.413, X.501

Exemple particulier de la classe d'information indiquée par un type d'attribut.

valeur de décision

Rec. G.701

Valeur constituant la frontière entre deux intervalles de quantification adjacents.

Voir les figures 2/G.701 et 4/G.701.

valeur de données

Rec. X.209

Information spécifiée comme valeur d'un type; le type et la valeur sont définis en ASN.1.

valeur de données de présentation

Rec. X.216

Unité d'informations spécifiée dans une syntaxe abstraite, qui est transférée par le service de présentation.

valeur de la cause

Rec. Q.762

Information émise vers l'avant ou vers l'arrière, pour indiquer la raison de l'envoi du message (par exemple le message de libération).

valeur de paramètre

Rec. Z.341

Partie d'un *paramètre* qui contient l'information requise pour spécifier un ou plusieurs objets ou valeurs appropriés. Consiste en un *argument de paramètre* ou un groupe d'*arguments de paramètres.*

valeur de paramètre

Recs. T.62, X.225

Information qui représente la valeur du paramètre identifié par chaque identificateur de paramètre ou identificateurs de groupe de paramètres.

valeur de référence; données de référence

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur, qui par accord général, peut être utilisée pour des *prévisions* ou des comparaisons avec des *valeurs observées.*

valeur essentielle

Rec. T.411

Valeur d'attribut, valeur de paramètre de fonction de commande ou valeur de toute autre possibilité admise sans condition dans l'échange de documents, dans le contexte d'un profil d'application de document donné.

valeur observée (en statistique)

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur d'un *caractère* donnée sous la forme du résultat d'une observation ou d'un *essai.*

valeur observée ; donnée observée

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur relative à une *entité* ou à un processus obtenue par observation directe.

Remarque – Une valeur observée peut être un événement, un *instant*, un *intervalle de temps*, etc.

valeur par défaut

Rec. Z.341

Valeur donnée à un *paramètre* quelconque par le *système* en l'absence d'une valeur particulière dans l'*entrée* de l'*usager*.

valeur quantifiée

Rec. G.701

Valeur unique qui représente toute valeur située dans un intervalle de quantification particulier.

Voir la figure 2/G.701.

valeur spécifique ; valeur distinctive

Recs. F.500, X.501

Valeur d'attribut dans une entrée qui a été désignée pour figurer dans le nom spécifique relatif de l'entrée.

valeur virtuelle de décision

Rec. G.701

Chacune des deux valeurs prises comme limites conventionnelles de la plage de fonctionnement dans une quantification.

Voir la figure 2/G.701.

Remarque – Ces valeurs sont considérées comme les limites extérieures fictives des deux intervalles de quantification extrêmes de la loi de quantification.

valeurs critiques

Suppl. n° 6 (II.3)

Valeur(s) donnée(s) limitant la *région critique*.

validation du terminal télétex demandé (résultat de la validation positif ou négatif)

Rec. F.201, Suppl. n° 1 (II.4)

L'UC effectue cette validation afin de vérifier que le terminal télétex est disponible, soit que le terminal télétex ait été appelé avec cette adresse (appel de validation) ou que cette adresse ait été contrôlée dans une base de données (voir le § 4.1.4 de la Recommandation F.201).

variable

Rec. Z.100

Entité appartenant à une *instance de processus* ou à une *instance de procédure* et qui peut être associée à une *valeur* par l'intermédiaire d'une *instruction d'affectation*. Lorsqu'on y *accède*, une *variable* donne la dernière *valeur* qui lui a été affectée.

variable aléatoire

Suppl. n° 6 (II.3)

Variable pouvant prendre n'importe quelle valeur d'un ensemble déterminé de valeurs numériques, et à laquelle est associée une loi de *probabilité*.

Remarque – Une *variable aléatoire* qui ne peut prendre que des valeurs isolées est dite "discrète". Une *variable aléatoire* qui peut prendre toutes les valeurs d'un intervalle fini ou infini est dite "continue".

variable de qualité de service

Rec. E.600

Toute variable de performance (telle que la congestion, le délai, etc.) perceptible par l'usager.

Remarque – On trouvera une description des relations entre les facteurs de la qualité de service dans la Recommandation E.800.

variable exportée

Rec. Z.100

Variable qui peut être utilisée dans une *opération d'exportation.*

variable importée

Rec. Z.100

Variable utilisée dans une *opération d'importation.*

variable "IN"

Rec. Z.100

Attribut de *paramètre formel* indiquant le cas où une *valeur* est transférée à une *procédure* via un *paramètre réel.*

variable "IN/OUT"

Rec. Z.100

Attribut de *paramètre formel* indiquant le cas où un *nom de paramètre formel* est utilisé comme *synonyme* pour la *variable* (c'est-à-dire que le *paramètre réel* doit être une *variable*).

variable locale

Rec. X.225

Variable locale à une SPM servant à mettre en évidence les effets effets de certaines actions ou les conditions dans lesquelles certaines actions sont permises.

variance (d'une variable aléatoire)

Suppl. n° 6 (II.3)

Espérance mathématique du carré de la différence entre une *variable aléatoire* et son *espérance mathématique.*

variation de la somme numérique

Rec. G.701

Différence entre les valeurs maximale et minimale que peut prendre la somme numérique évaluée pour un nombre spécifié de combinaisons d'élément de signal.

verdict

Rec. X.290

Jugement "succès", "échec" ou "non concluant" rendu sur la conformité d'une IUT, à l'issue d'un test élémentaire qui est spécifié dans la suite de tests abstraite.

verdict "échec"

Rec. X.290

Verdict rendu quand le résultat observé est syntaxiquement non valide ou inopportun au regard de la ou des Recommandations* concernées ou de la PICS.

verdict "non concluant"

Rec. X.290

Verdict rendu quand le résultat observé est valide au regard de la ou des Recommandations* concernées, mais ne permet pas de remplir l'objet du test.

verdict "succès"

Rec. X.290

Verdict rendu quand les résultats observés satisfont l'objet du test et sont valides au regard de la ou des Recommandations* concernées et de la PICS.

vérification

Rec. M.30

Un essai de la validité des données et/ou des programmes génériques dans l'ER.

vérification

Rec. V.110

Etablissement de la validité d'un groupe de données conformément aux procédures prescrites pour le traitement des erreurs.

VÉRIFICATION

Rec. Z.333

Veiller à l'observation d'une règle de compatibilité sur un ensemble spécifié de données.

vérification (de fonctionnement)

Suppl. n° 6 (II.3)

Ensemble des opérations effectuées après *correction de panne* pour vérifier que l'*entité* a récupéré son aptitude à accomplir la *fonction requise.*

vérification de la maintenabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Procédure destinée à déterminer si les objectifs assignés aux *caractéristiques* de *maintenabilité* d'une *entité* ont été atteints ou non.

Remarque – La procédure de *vérification de la maintenabilité* peut varier d'une simple analyse des données appropriées à une *démonstration de la maintenabilité.*

vérification de la voie de conversation dans le central (le centre)

Glos. (VI.3)

Essai portant sur le trajet suivi dans le central (le centre) et servant à vérifier l'existence du trajet de conversation.

vérification du trajet dans le central

Rec. Q.9

Vérification effectuée dans le central pour s'assurer qu'il existe un trajet de conversation.

vérification expérimentale de maintenabilité

Suppl. n° 6 (II.3)

Vérification de la maintenabilité effectuée sous la forme d'un *essai de conformité.*

verrouillage de trame

Rec. G.701

Etat dans lequel la trame de l'appareil de réception est en synchronisme avec celle du signal reçu.

verrouillage de trame

Rec. Q.9

Etat dans lequel la trame de l'appareil de réception est dans une relation de phase correcte avec celle du signal reçu.

verrouillage de trame

Rec. R.140

Etat dans lequel la trame produite par l'équipement récepteur se trouve en un rapport de phase constant et souhaité avec la trame du signal reçu, de manière que les intervalles de temps (créneaux temporels) de chaque trame puissent être identifiés sans ambiguïté.

veuve

Rec. T.411

Une ou plusieurs lignes de texte qui sont associées au texte qui précède mais qui en sont séparées par une limite de page ou par une limite de colonne.

vidéo

Rec. I.140

Représentation numérique de l'information image vidéo, la règle de codage étant spécifiée.

vidéographie

Suppl. n° 1 (II.4)

Forme de télécommunication dans laquelle des informations sont transmises, généralement sous forme de données numériques, de façon à permettre la présentation de textes ou de graphiques sur un dispositif de visualisation chez un usager, par exemple sur l'écran d'un récepteur de télévision.

Remarque – Le télétex et les autres formes de télégraphie ne sont pas des formes de vidéographie.

vidéographie diffusée ; télétexte

Suppl. n° 1 (II.4)

Vidéographie dans laquelle des informations sont diffusées sous une forme séquentielle et organisée, dans le cadre d'un signal de télévision, l'utilisateur pouvant choisir la partie de ces informations qui l'intéresse.

Remarque 1 – La transmission de ces informations peut se faire en même temps que celle des images normales de télévision.

Remarque 2 – Les termes "télétexte" et "télétex" désignent deux notions différentes.

vidéographie interactive ; vidéotex

Suppl. n° 1 (II.4)

Vidéographie dans laquelle un réseau de télécommunications assure la transmission des demandes de l'usager et des messages obtenus en réponse.

vidéotex

Rec. I.240

Le service vidéotex dans le RNIS est un renforcement du service vidéotex existant, assurant en plus des fonctions de consultation et de boîte postale pour l'information de texte (alphanumérique) et de graphique.

vider

Rec. Q.9

Ecrire le contenu de tout ou partie d'une mémoire, généralement une mémoire interne, sur un support externe, dans un but particulier, tel que libérer l'emplacement initial, se prémunir contre des fautes ou des erreurs ou procéder à une mise au point.

(durée de) vie utile

Suppl. n° 6 (II.3)

Dans des conditions données, l'*intervalle de temps* commençant à un *instant* donné et se terminant lorsque l'*intensité de défaillance* devient inacceptable ou lorsque l'*entité* est considérée comme irréparable à la suite d'une *panne.*

violation de bipolarité

Rec. G.701

Dans un signal bipolaire alternant, élément de signal non nul qui a la même polarité que l'élément de signal non nul précédent.

violation du code

Rec. M.60

Définition de la violation du code:

a) AMI – Deux signaux consécutifs de même polarité. Cette violation ne correspond pas nécessairement au nombre absolu des erreurs.

b) HDB3 – Deux violations bipolaires consécutives de même polarité. Cette violation ne correspond pas nécessairement au nombre absolu des erreurs.

c) B6ZS – Deux signaux consécutifs de même polarité à l'exclusion des violations produites par l'application du code de substitution de zéros. Cette violation ne correspond pas nécessairement au nombre absolu des erreurs.

d) B8ZS – Deux signaux consécutifs de même polarité à l'exclusion des violations produites par l'application du code de substitution de zéros. Cette violation ne correspond pas nécessairement au nombre absolu des erreurs.

visibilité

Rec. Z.100

La *visibilité* d'un *identificateur* est constituée par les *unités de portée* dans lesquelles il peut être utilisé. Dans une même *unité de portée*, deux définitions appartenant à la même *catégorie d'entités* ne peuvent avoir le même *nom.*

voie(s) secondaire(s)

Voir:
voies d'acheminement.

voie(s) primaire(s)

Voir:
voies d'acheminement.

voie (déconseillé)

Voir:
canal d'accès.

voie affectée

Rec. R.140

Voie utilisée pour la formation d'une ligne d'abonné, d'une liaison ou d'un circuit.

voie affluente

Rec. R.140

Une des voies d'entrée dans un multiplexeur.

voie analogique

Rec. M.300

Une voie analogique est une capacité de transmission unidirectionnelle fournie sur les paires à fréquence vocale ou les systèmes de transmission analogiques et qui apparaît à fréquence vocale aux deux extrémités. Quand une voie analogique est fournie par un système de transmission analogique, elle n'apparaît à fréquence vocale qu'aux extrémités de ce système.

voie d'abonné à une interface multiplex ETTD/ETCD

*Série X**

Conduit bidirectionnel dans une liaison multiplexée par répartition dans le temps exclusivement assigné dans une interface multiplex ETTD/ETCD pour transmettre au réseau l'information de commande de la communication et des données entre deux abonnés.

voie d'accès (déconseillé)
Voir:
canal d'accès.

voie d'acheminement

Rec. E.600

Chaîne de connexion entre des centres de commutation assurée par un ou plusieurs faisceaux de circuits.

voie d'acheminement d'appel

Rec. X.110

Séquence de circuits utilisée pour fournir une *connexion* entre deux points.

Voir la figure A-1/X.110.

voie d'acheminement de l'alarme

Rec. M.30

Un trajet entre un ER et un RGT pour la transmission des informations sur les alarmes.

voie d'acheminement de trafic détourné

Rec. X.110

Entre deux points donnés, il peut exister plusieurs *voies d'acheminement de trafic.* On parle de voie d'acheminement de trafic détourné quand on a le choix entre plusieurs options.

Voir la figure A-1/X.110.

voie d'acheminement détourné

Rec. E.600

Second choix, ou choix ultérieur, d'une voie d'acheminement entre deux centres de commutation consistant généralement en deux faisceaux de circuits en série, ou plus.

voie d'acheminement du trafic

Rec. X.110

Séquence prédéterminée de *jonctions,* qui est utilisée pour acheminer le trafic entre deux points.

Voir la figure A-1/X.110.

voie d'acheminement primaire

Rec. F.600

Voie d'acheminement normalement employée pour une relation donnée.

voie d'acheminement secondaire

Rec. F.600

Voie normalement employée quand la voie d'acheminement primaire n'est pas disponible pour une raison quelconque.

voie de commande

Rec. G.763

Trajet unidirectionnel de transmission allant de l'unité d'émission d'un EMCN à l'unité de réception d'un ou plusieurs EMCN associés et qui est principalement destiné à écouler des messages d'assignation de voie. De plus, la voie de commande achemine d'autres messages tels que messages de niveau de bruit, de contrôle dynamique de charge et d'alarme.

Remarque – La voie de commande porte aussi le nom de "voie d'assignation".

voie de communication à large bande

Rec. I.113

Partie normalisée de la capacité utile d'information dont dispose l'usager pour les services RNIS. Une voie de communication à large bande n'est en service que durant une communication, telle qu'établie par une signalisation ou une procédure administrative. La capacité utile assurée par la voie de communication à large bande peut être déterministe ou statistique.

voie de données

Rec. Q.9

Trajet unidirectionnel de transmission de données doté à chacune de ses extrémités d'un équipement terminal de transmission.

voie de données (analogique)

Rec. Q.257, Glos. (VI.3)

Trajet unidirectionnel pour signaux de données comprenant une voie à fréquences vocales ainsi qu'un modulateur et un démodulateur associés.

voie de données (numérique)

Rec. Q.257, Glos. (VI.3)

Trajet unidirectionnel pour signaux de données comprenant une voie numérique et les adaptateurs de jonctions qui lui sont associés à chaque extrémité.

voie de réception

Rec. R.140

Désignation, au niveau d'un terminal ou autre équipement, d'une voie servant à la réception.

voie de signalisation (système de signalisation n° 6)

Rec. Q.9, Glos. (VI.3)

Voie de données combinée avec l'équipement terminal de signalisation associé à chaque extrémité.

voie de transfert

Glos. (VI.3)

Voie à fréquences vocales ou voie numérique.

voie de transmission

Rec. G.763

Intervalle de temps à 64 kbit/s dans une trame EMCN.

voie de transmission

Rec. M.60

Voir la Recommandation M.300 pour la définition de la voie analogique, de la voie numérique et de la voie mixte analogique et numérique.

voie de transmission

Voir:
voie; voie de transmission.

voie de transmission numérique

Voir:
voie numérique; voie de transmission numérique.

voie de transmission télégraphique

Rec. R.140

Moyen de transmission de signaux télégraphiques dans un sens entre deux points.

Remarque 1 – Une voie de transmission télégraphique peut être caractérisée par le nombre d'états significatifs, par la rapidité de modulation nominale et par la forme de code pour laquelle elle est conçue.

Exemple: Voie de 50 bauds pour modulation à 2 états.

Remarque 2 – Plusieurs voies télégraphiques peuvent emprunter un même trajet, par exemple, par allocation à chaque voie d'une bande de fréquences ou d'un créneau temporel donnés.

voie de transmultiplexeur

Rec. G.791

Bande de fréquence de 4000 Hz sur le "côté analogique" qui correspond à un débit binaire de 64 kbit/s sur le "côté numérique", et qui permet la transmission d'un signal limité à la bande téléphonique de 300 à 3400 Hz. On peut accéder à une voie donnée:

- soit au niveau de l'intervalle de temps associé à la voie considérée du signal multiplexé par répartition dans le temps (MRT);
- soit au niveau de la bande de fréquence (f_p, $f_p \pm 4000$ Hz) du signal multiplexé par répartion en fréquence (MRF), f_p étant la fréquence porteuse virtuelle associée à la voie considérée. Le signe + correspond au cas du groupe secondaire de base, le signe – correspond au cas du groupe primaire de base.

Remarque – La correspondance entre la signalisation hors bande du côté analogique et la signalisation voie par voie du côté numérique sera donnée dans les Recommandations spécifiques aux différents transmultiplexeurs.

voie de type téléphonique

Rec. R.140

Voie de transmission dont les caractéristiques conviennent à la transmission de la parole mais qui sert à la transmission d'autres signaux.

voie d'émission

Rec. R.140

Désignation, au niveau d'un terminal ou autre équipement, d'une voie servant à l'émission.

voie dépendante du code

Rec. R.140

Voie télégraphique capable de transmettre des signaux télégraphiques conformes à un code à n moments spécifié.

voie digilogue

Rec. G.701

Voie de transmission dans laquelle l'information est représentée par un signal numérique à l'une des extrémités et où la même information est représentée par le signal analogique correspondant à l'autre extrémité.

Remarque – On peut accompagner le terme "voie digilogue" de "A à D" ou "D à A" pour indiquer s'il s'agit d'un codage ou d'un décodage.

voie équipée

Rec. R.140

Voie comportant tous les équipements nécessaires pour pouvoir être utilisée en cas de besoin.

voie étiquetée

Rec. I.113

Ensemble ordonné dans le temps de toutes les charges utiles de bloc ayant une valeur d'étiquette commune.

voie étiquetée déterministe

Rec. I.113

Voie étiquetée qui, dans chaque intervalle successif de durée constante propre, contient en moyenne un nombre invariable de blocs.

voie étiquetée statistique

Rec. I.113

Voie étiquetée dans laquelle la charge utile des blocs successifs de la voie est aléatoire et/ou les durées de blocs sont aléatoires.

voie identifiée par sa position

Rec. I.113

Voie qui occupe des positions binaires qui forment une séquence périodique fixe (par exemple, canaux B, H et D dans les interfaces d'usager RNIS).

voie indépendante du code

Rec. R.140

Voie télégraphique capable de transmettre des signaux télégraphiques quel que soit le code utilisé.

voie interurbaine (VI)

Rec. G.763

Conduit numérique unidirectionnel de transmission (généralement à courte distance) qui, utilisé pour l'écoulement du trafic, connecte un EMCN à un autre équipement, par exemple, un centre de commutation international. Les circuits téléphoniques à 4 fils demandent deux voies interurbaines (émission et réception) qui constituent un circuit interurbain.

Remarque 1 – Les signaux acheminés par une voie interurbaine seront transmis avec un débit binaire de 64 kbit/s.

Remarque 2 – Entre un EMCN et un centre de commutation international, par exemple, il faut un certain nombre de voies interurbaines établies dans les deux sens de transmission. Ces voies interurbaines peuvent être acheminées par un certain nombre de systèmes à 1544 ou 2048 kbit/s.

voie logique

*Série X**

Dans le fonctionnement en mode-paquet, moyen de transmission bidirectionnelle simultanée sur une *liaison de données*, comprenant les canaux associés d'émission et de réception.

Remarque 1 – Un certain nombre de voies logiques peuvent être obtenues à partir d'une *liaison de données* par entrelacement des paquets.

Remarque 2 – Plusieurs voies logiques peuvent exister sur une même liaison de données.

voie logique de signalisation

Rec. I.113

Voie logique servant à la signalisation de l'information avec une capacité maximale définie, qui est contenue dans une voie d'information ou dans une voie physique de signalisation.

voie mixte analogique/numérique

Rec. M.300

Une voie mixte analogique/numérique est une capacité de transmission unidirectionnelle fournie dans un système de transmission analogique doté d'un équipement de transmultiplexage à une extrémité et d'un équipement de transmultiplexage ou de modulation analogique à l'autre extrémité. Quand l'extrémité de la voie est fournie par l'équipement de transmultiplexage, la voie apparaît comme un intervalle de temps à 64 kbit/s sur un répartiteur numérique à la sortie de l'équipement de transmultiplexage dans un conduit numérique à un niveau spécifié de la hiérarchie numérique. Quand l'extrémité de la voie est fournie par l'équipement de modulation analogique, elle apparaît à fréquence vocale.

Voir les figures 8/M.300 et 9/M.300.

voie numérique

Rec. M.300

Une voie numérique fournit une capacité de transmission unidirectionnelle à 64 kbit/s dans un conduit numérique. Aux deux extrémités d'un répartiteur numérique ou équivalent, une voie numérique apparaît soit avec une capacité de 64 kbit/s, soit comme un intervalle de temps à 64 kbit/s dans un conduit numérique à un niveau spécifié de la hiérarchie numérique.

Voir la figure 7/M.300.

voie numérique; voie de transmission numérique

Recs. G.701, I.112

Moyen de transmission numérique unidirectionnelle de signaux entre deux points.

voie physique de signalisation

Rec. I.113

Voie physique spécialisée (canal D, par exemple) utilisée pour la signalisation de l'information; cette voie peut servir à acheminer d'autres informations.

voie support (VS)

Rec. G.763

Conduit numérique unidirectionnel de transmission allant de l'unité d'émission d'un EMCN à l'unité de réception d'un second EMCN associé au premier et qui sert à écouler du trafic concentré entre les deux EMCN.

Remarque 1 – La liaison bidirectionnelle requise entre deux EMCN est formée d'un certain nombre de voies supports établies dans les deux sens de transmission. Cette liaison peut être, par exemple, un système à 2048 kbit/s.

Remarque 2 – Le débit binaire d'une voie support peut être l'un quelconque des débits suivants: 24, 32, 40 et 64 kbit/s.

voie télégraphique complète

Rec. R.140

Voie télégraphique entre deux terminaux.

Remarque – Un retransmetteur avec mise en mémoire des signaux est considéré comme un terminal et termine une voie complète.

voie ; voie de transmission

Recs. G.701, I.112

Moyen de transmission numérique unidirectionnelle de signaux numériques entre deux points.

Remarque 1 – Plusieurs voies de transmission peuvent partager un support commun; par exemple, une bande de fréquences particulière ou un intervalle de temps particulier répété périodiquement, peuvent être attribués à chaque voie.

Remarque 2 – Ce terme peut être qualifié par la nature des signaux transmis, la largeur de bande, le débit numérique ou par une désignation quelconque.

Remarque 3 – Le terme français "voie" est toujours associé à la transmission unidirectionnelle des signaux, alors que le terme anglais "channel" peut être utilisé dans un sens plus large. Voir aussi la définition de *canal d'accès.*

voie ; voie de transmission

Rec. Q.9

Moyen de transmission unidirectionnelle.

Remarque – Plusieurs voies peuvent partager un trajet commun comme dans les systèmes multiplex à répartition fréquentielle ou temporelle, une bande de fréquences particulière ou un intervalle de temps particulier étant réservé à chaque voie.

voies d'acheminement

Rec. E.100

Les voies d'acheminement du trafic téléphonique international sont déterminées par accord entre les Administrations. On distingue:

- les voies primaires;
- les voies secondaires.

Les voies primaires sont un ensemble de circuits normalement utilisés dans une relation déterminée.

Les voies secondaires sont un ensemble de circuits à utiliser lorsque la voie primaire est encombrée, lorsque la qualité de transmission sur la voie primaire n'est pas suffisante ou lorsqu'on est en dehors des heures d'ouverture du service sur la voie primaire.

Les itinéraires des voies secondaires peuvent passer par les mêmes pays ou par des pays autres que ceux empruntés par les voies primaires.

voies de secours

Recs. F.60, F.68

Circuit(s) à utiliser en cas d'interruption totale ou de dérangement important des voies primaires et des voies secondaires. Les voies de secours peuvent traverser des pays quelconques.

voies de surcharge

Rec. G.763

Capacité supplémentaire de voies supports créée, en utilisant le codage à débit binaire variable (DBV), pour faire diminuer ou pour éliminer toute mutilation introduite par la CNP.

voies primaires

Recs. F.60, F.68

Circuits normalement utilisés dans une relation donnée.

voies secondaires

Recs. F.60, F.68

Circuits à utiliser lorsque les voies primaires sont encombrées. Les voies secondaires peuvent traverser les mêmes pays que les voies primaires ou des pays différents. Dans l'exploitation manuelle ou semi-automatique, les voies secondaires peuvent également être utilisées lorsque la qualité de transmission sur les voies primaires n'est pas suffisante, ou lorsqu'on doit acheminer du trafic en dehors des heures normales d'ouverture du service sur les voies primaires.

voir aussi

Rec. F.500

Type d'attribut qui indique des noms relatifs à d'autres objets qui peuvent représenter d'autres aspects (dans une certaine acception) du même objet réel mondial.

voix artificielle

Rec. P.10

Son complexe, généralement émis par une *bouche artificielle*, dont le *spectre acoustique de puissance* correspond à celui de la voix humaine moyenne.

voix artificielle

Recs. P.10, P.50

Signal mathématiquement défini qui reproduit toutes les caractéristiques de la voix humaine nécessaires pour caractériser les systèmes de télécommunications linéaires ou non linéaires, en vue d'obtenir une corrélation satisfaisante entre la mesure objective et la mesure de la voix réelle.

voix artificielle acoustique

Recs. P.10, P.50

Signal acoustique au PRB (point de référence-bouche) de la bouche artificielle, conforme aux mêmes spécifications de temps et de spectre que celles de la voix artificielle électrique.

voix artificielle électrique

Recs. P.10, P.50

Voix artificielle obtenue sous la forme d'un signal électrique pour tester les voies de transmission ou d'autres dispositifs électriques.

volume de trafic

Rec. E.600

Intégrale du trafic instantané pendant un intervalle de temps donné.

Remarque 1 – Le volume de trafic est égal à la somme des durées d'occupation des ressources.

Remarque 2 – L'erlang-heure (symbole: Eh) est une unité utilisée pour exprimer le volume de trafic.

volume; volume de la parole

Rec. P.10

Quantité rapportée à la puissance des sons vocaux et qui se mesure à un point donné d'un circuit téléphonique au moyen d'un appareil spécifié et permettant un contrôle ou un réglage rapide en temps réel du niveau par un observateur humain (par exemple, vumètre, volumètre de l'ARAEN, voltmètre de crête).

... vrai

Suppl. n° 6

Qualifie la valeur idéale qui caractérise une grandeur parfaitement définie dans les conditions qui existent au moment où cette grandeur est observée ou fait l'objet d'une détermination.

Remarque – Cette valeur ne pourrait être atteinte que si l'on pouvait éliminer toutes les causes d'erreur de mesure.

vrai

Rec. X.208

Une des valeurs distinguées du type booléen.

Z

zone

Rec. Q.9

Emplacement déterminé réservé dans un enregistrement à une catégorie particulière de données.

zone

Rec. Z.100

Région bidimensionnelle dans la *syntaxe graphique concrète.* Les *zones* correspondent souvent à des *nœuds* dans la *syntaxe abstraite* et contiennent généralement une *syntaxe textuelle commune.* Dans les *diagrammes d'interaction,* les *zones* peuvent être reliées par des *canaux* ou des *acheminements de signaux.* Dans les *diagrammes de liaison de contrôle,* les *zones* peuvent être reliées par des *lignes de liaison.*

zone d'appel de procédure

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'un *appel de procédure.*

zone d'association

Rec. Z.100

Connexion entre des *zones* dans un *diagramme d'interaction* au moyen d'un *symbole* d'association. Il existe cinq *zones d'association: zone d'association de sous-structure de canal, zone d'association d'entrée, zone d'association d'entrée* prioritaire, *zone d'association de signal continu* et *zone d'association de mise en réserve.*

zone de bloc

Rec. Z.100

Définition d'un *bloc* ou d'une référence à un *bloc* dans un *diagramme d'interaction.*

zone de chaîne de transition

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *chaîne de transition.*

zone de condition de validation

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *condition de validation.*

zone de couverture du système

Rec. Q.1001

La zone de couverture du système est composée d'une ou plusieurs zones de service avec des interfaces SM-SB entièrement compatibles.

Remarque – Les enregistreurs de localisation des différentes zones de service gardent leur autonomie: la mise à jour de l'information de localisation n'a pas lieu lorsque la station mobile se rend dans une autre zone de service.

La figure 3/Q.1001 montre la composition d'ensemble du système mobile terrestre international.

zone de décision

Rec. Z.100

Représentation d'une *décision* en *LDS/GR.*

zone de définition de canal

Rec. Z.100

Définition d'un *canal* en *LDS/GR.*

zone de fusion

Rec. Z.100

Point de connexion entre deux *lignes de liaison.*

zone de la station de base

Recs. Q.9, Q.1001

Zone couverte par toutes les *cellules* desservies par une station de base.

zone de ligne de création

Rec. Z.100

Relie, dans un *diagramme de bloc,* la *zone de processus* du *processus créateur (PARENT)* à la *zone de processus* du *processus créé (OFFSPRING).*

zone de liste de signaux

Rec. Z.100

Dans un *diagramme d'interaction, liste de signaux* associée à un *canal* ou à une *voie d'acheminement de signaux.*

zone de localisation

Recs. Q.9, Q.1001

Zone dans laquelle une station mobile peut se déplacer librement sans actualisation de l'enregistreur de positions; cette zone peut contenir plusieurs cellules.

zone de mise en réserve

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *mise en réserve.*

zone de positionnement

Rec. T.411

Surface rectangulaire dans un objet physique de base dans laquelle se trouvent les points de position et les points d'échappement de toutes les images de caractères.

zone de processus

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'un *processus* ou d'une référence à un *processus* dans un *diagramme d'interaction.*

zone de référence

Rec. T.411

Surface rectangulaire dans un objet physique de base dont les côtés sont égaux à l'espacement des éléments d'image et à l'espacement des lignes, et dans laquelle la partie principale de l'élément d'image est illustrée.

zone de reproduction garantie

Voir:

surface de reproduction garantie; zone de reproduction garantie.

zone de service

Rec. Q.1001

La zone de service est définie comme une zone dans laquelle une station mobile peut être atteinte par un abonné au RMTP, RTPC ou RNIS sans que celui-ci connaisse la position réelle de la station mobile dans la zone. Une zone de service peut comporter plusieurs RMTP. Elle peut être constituée par un pays ou une partie d'un pays, ou comprendre plusieurs pays. Le système d'enregistrement de localisation associé à chaque zone de service doit donc contenir une liste de toutes les stations mobiles situées à l'intérieur de cette zone de service.

La figure 2/Q.1001 donne un exemple de la composition d'une zone de service.

Remarque – Cette définition ne tient pas compte des contraintes d'acheminement imposées par le réseau téléphonique international.

zone de service

Rec. Q.9

Zone dans laquelle un abonné mobile peut être atteint par tout autre abonné d'un réseau public sans que l'abonné demandeur connaisse la position réelle.

zone de service

Rec. Z.100

Diagramme de service ou référence à un *service.*

zone de sortie

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *sortie,* dans un *diagramme de liaison de contrôle.*

zone de tâche

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *tâche.*

zone de texte

Rec. T.61

Partie d'une page imprimée effectivement utilisée pour la présentation du texte. La position active se déplace uniquement à l'intérieur de la zone de texte. Dans le cas de télétex, la zone de texte se confond avec la *zone imprimable maximale* (voir la Recommandation T.60).

zone de transition

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'une *transition.*

zone de visualisation

Rec. Z.341

Partie de la *zone visible,* disponible pour l'affichage ou l'introduction de données.

zone d'entrée

Rec. Z.100

Représentation d'une *entrée* en *LDS/GR.*

zone d'état

Rec. Z.100

Représentation en *LDS/GR* d'un ou de plusieurs *états.*

zone disponible

Voir:
surface disponible; zone disponible.

zone d'option générale

Rec. Z.100

Représentation d'une *option* en *LDS/GR.*

zone du centre de commutation pour les services mobiles (CCM)

Recs. Q.9, Q.1001

Partie du réseau qui est couverte par un CCM. Elle peut se composer de plusieurs zones de localisation.

zone du cœur

Rec. G.651

Pour une section droite d'une fibre optique, la zone dans laquelle l'indice de réfraction, en un point quelconque (à l'exclusion de tout creux d'indice) dépasse celui de la gaine homogène la plus profonde d'une fraction donnée de la différence entre le maximum de l'indice de réfraction du cœur et l'indice de réfraction de la gaine homogène la plus profonde.

Remarque 1 – La zone du cœur est la plus petite partie de la section droite d'une fibre, à l'exclusion de toute diminution brusque d'indice, comprise à l'intérieur du lieu des points où l'indice de réfraction n_3 est:

$n_3 = n_2 + k(n_1 - n_2)$ (voir la figure A-1/G.651)

où

n_1 = indice de réfraction maximal du cœur,

n_2 = indice de réfraction de la gaine (couronne périphérique homogène),

k = une constante.

Remarque 2 – Sauf indication contraire, on suppose pour k une valeur de 0,05.

zone du système

Rec. Q.9

Zones de service ou groupe de zones de service accessibles par des stations mobiles entièrement compatibles.

zone du texte communiqué

Rec. T.60

Zone dont la taille est réduite d'une ligne (4,23 mm) par rapport à la définition de la zone imprimable maximale.

zone image

Rec. T.150

Partie rectangulaire de la zone d'affichage qu'il convient de considérer comme l'image du rectangle de codage.

zone imprimable

Rec. T.60

Une zone imprimable se définit comme la surface du papier disponible pour l'impression physique de l'information graphique par le dispositif imprimeur.

zone périphérique

Rec. Z.341

Partie de l'*affichage visible* physiquement non disponible par la visualisation ou l'introduction de données.

zone visible

Rec. Z.341

La totalité de l'écran visible du terminal de visualisation.

PARTIE II

FIGURES ET TABLEAUX

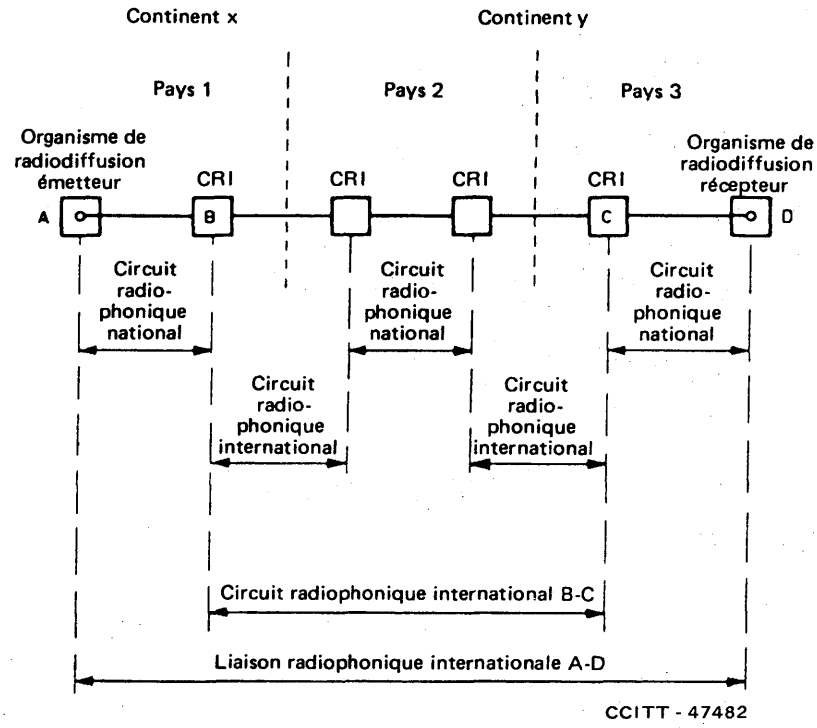

FIGURE 1/D.180

Exemple de liaison radiophonique internationale

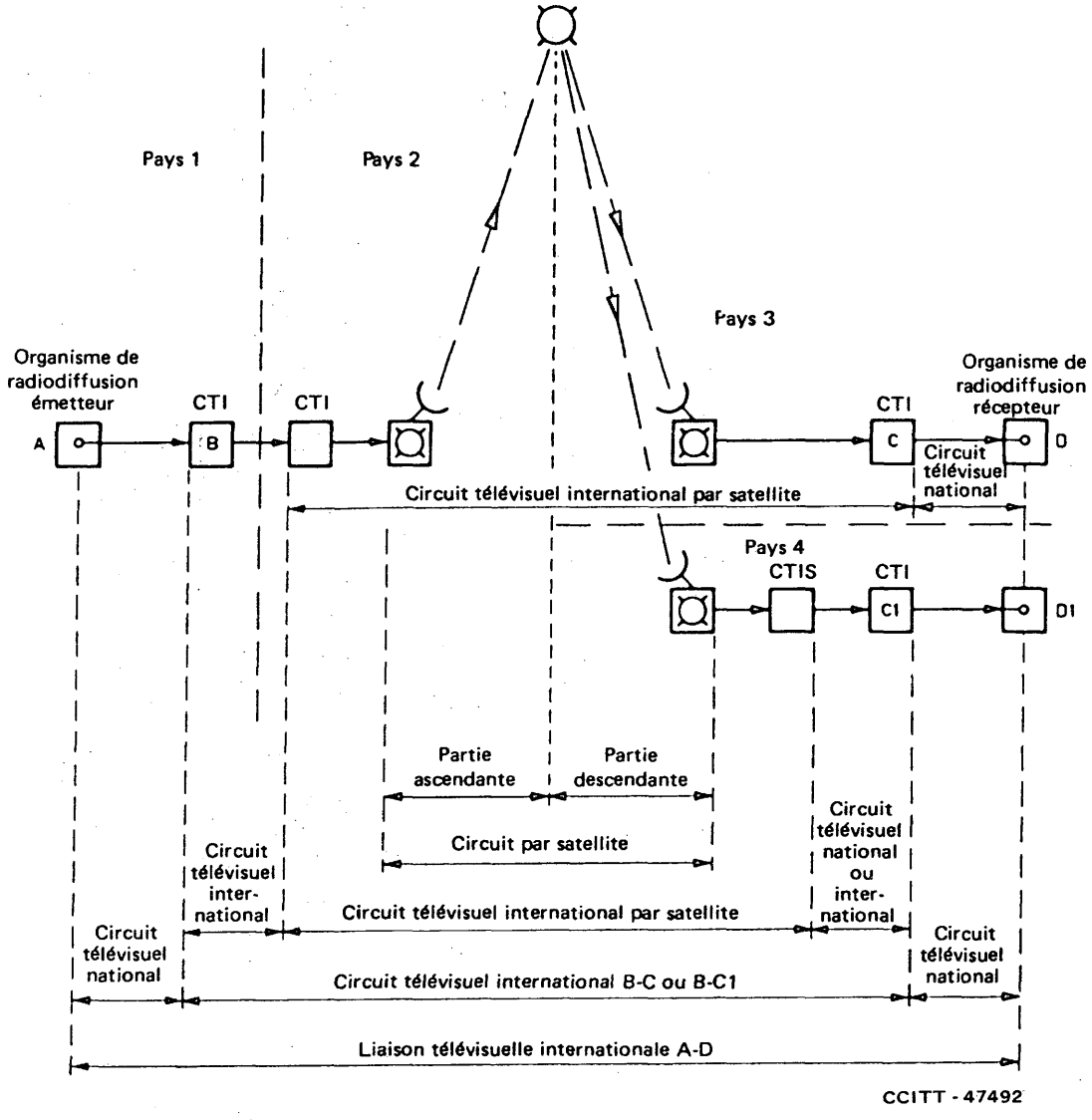

FIGURE 2/D.180

Exemple de liaison télévisuelle internationale comprenant un circuit par satellite

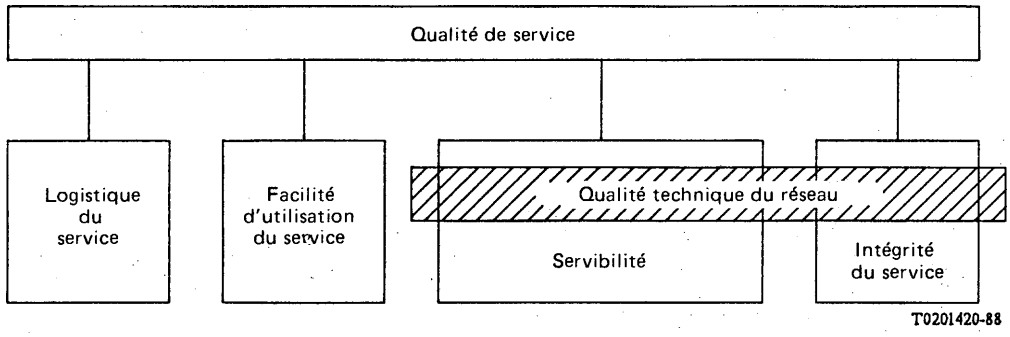

FIGURE 2/E.800

Rapport entre qualité de service et qualité technique du réseau

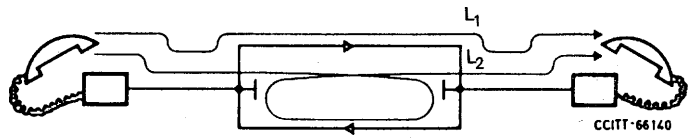

FIGURE 1/G.100

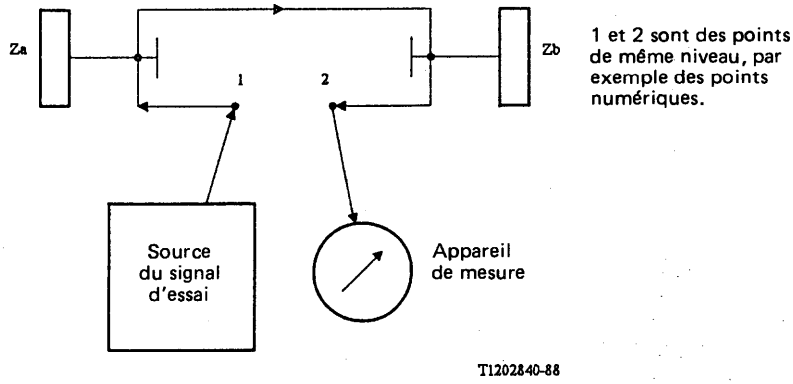

FIGURE 2/G.100

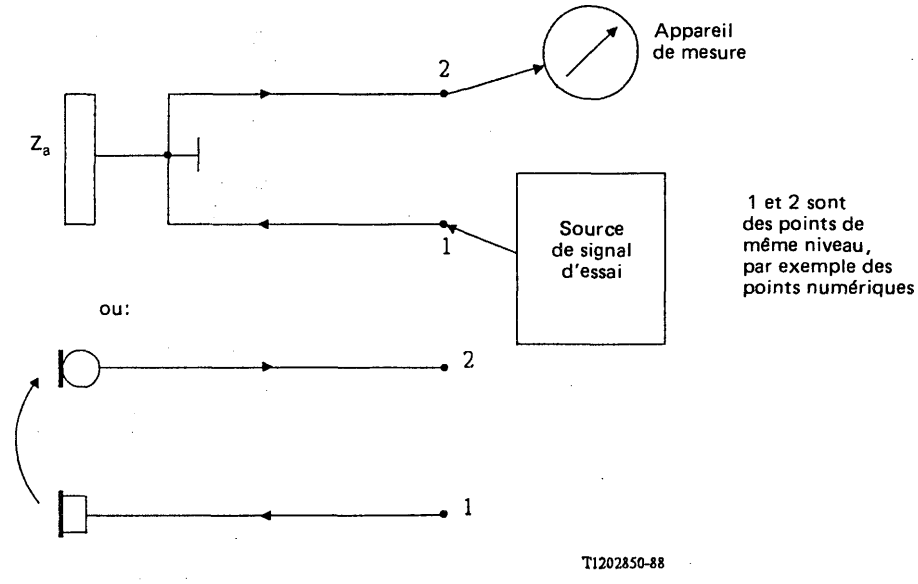

FIGURE 3/G.100

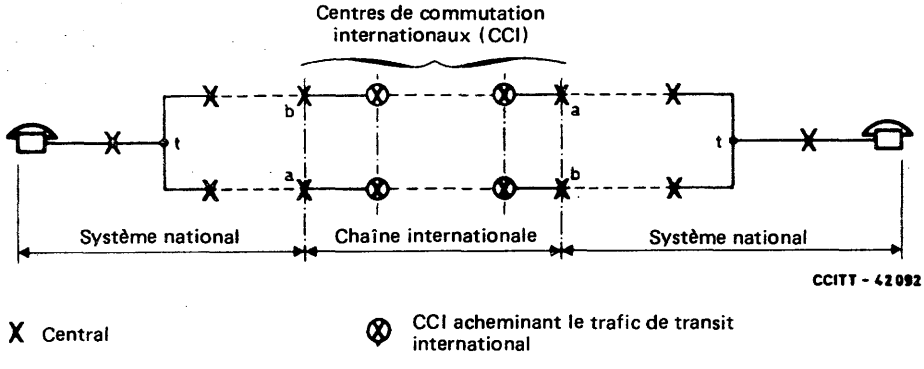

FIGURE 1/G.101

Définition des parties constitutives d'une communication internationale

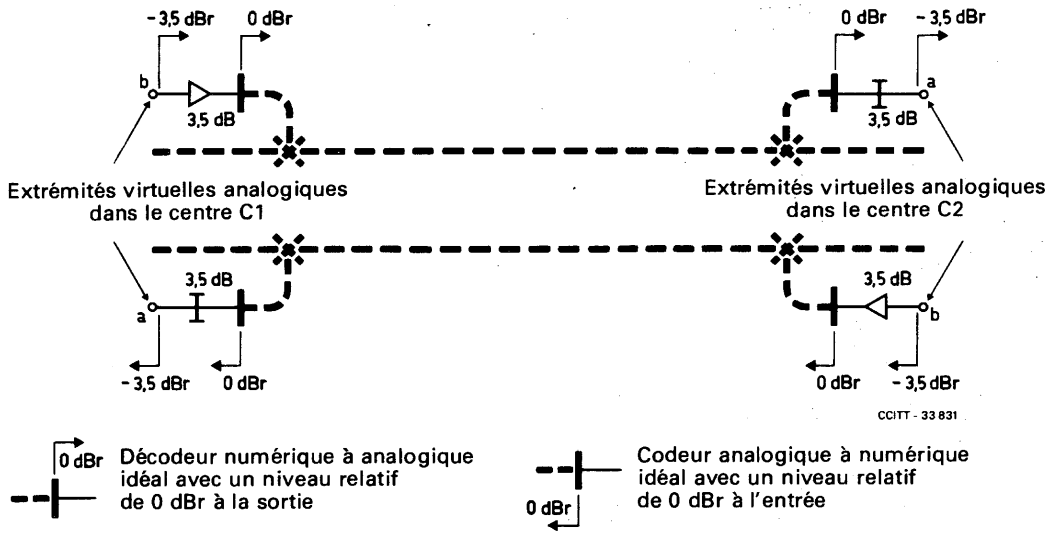

Remarque – On suppose que les codeurs et les décodeurs idéaux présentent une relation entre les signaux analogiques et numériques et vice versa, conformément aux tableaux appropriés pour la loi A ou la loi μ de la Recommandation G.711 [2].

a) *Définition des extrémités virtuelles analogiques pour un circuit numérique international entre des centres numériques internationaux.*

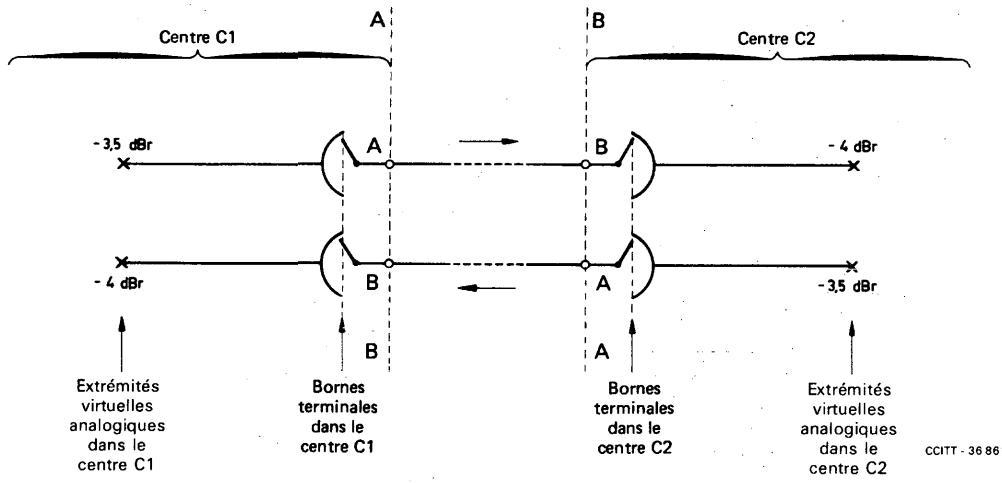

b) *Définition des extrémités virtuelles analogiques pour un circuit analogique international entre centres analogiques internationaux.*

FIGURE 2/G.101
Définitions relatives aux circuits internationaux

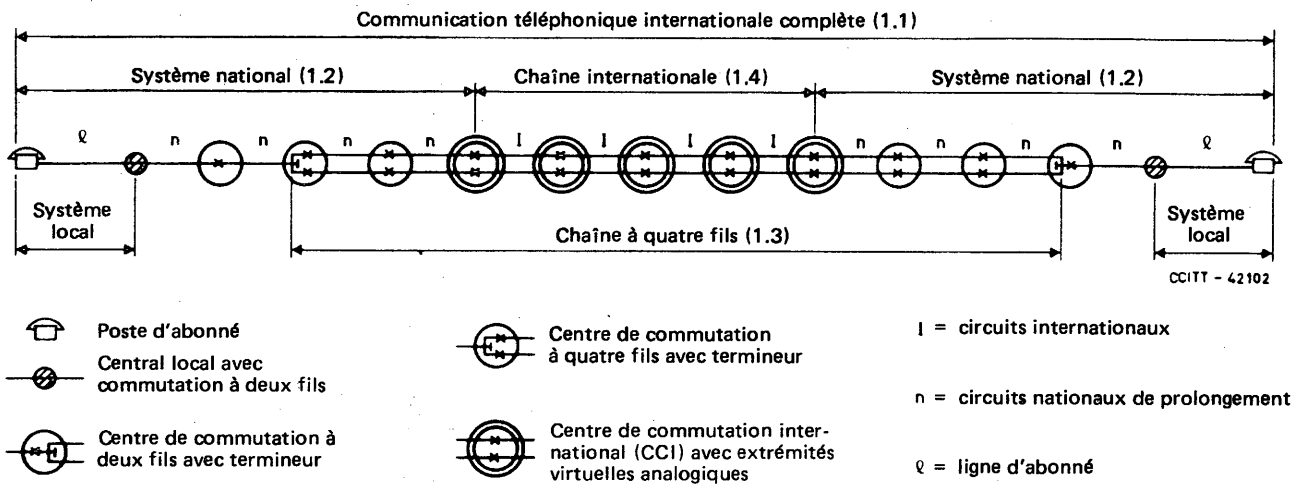

Remarque — Cette configuration des systèmes nationaux n'est indiquée qu'à titre d'exemple. Les nombres entre parenthèses sont les numéros des sous-sections de la section 1 (fascicule III.1), où l'on peut trouver les Recommandations relatives à la partie correspondante de la communication. En outre, les circuits qui font partie de cette chaîne doivent satisfaire individuellement aux Recommandations de la sous-section 1.5

FIGURE 3/G.101

Communication internationale illustrant la terminologie adoptée

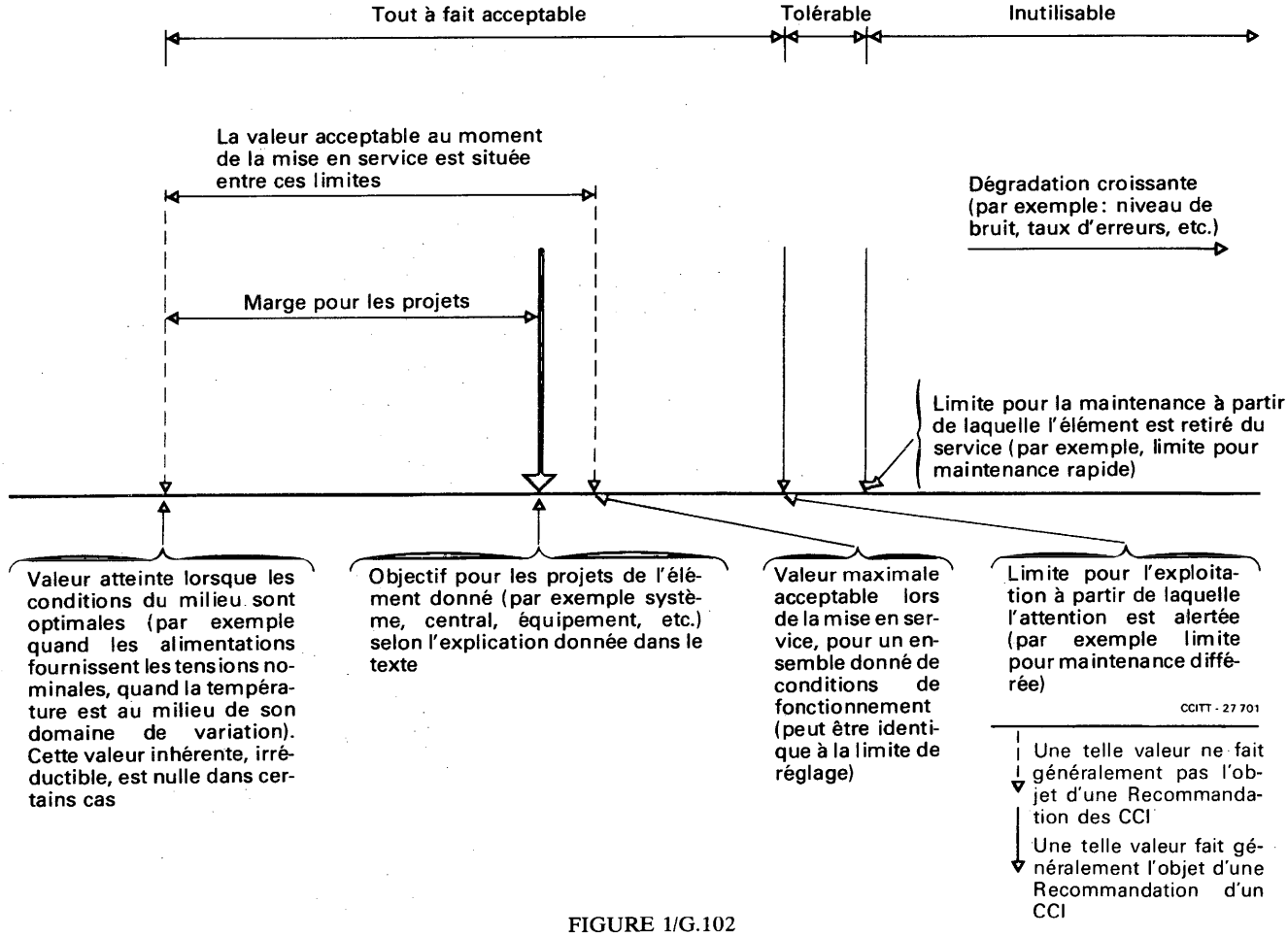

FIGURE 1/G.102

Illustration de ce que représente l'objectif pour les projets pour un élément donné

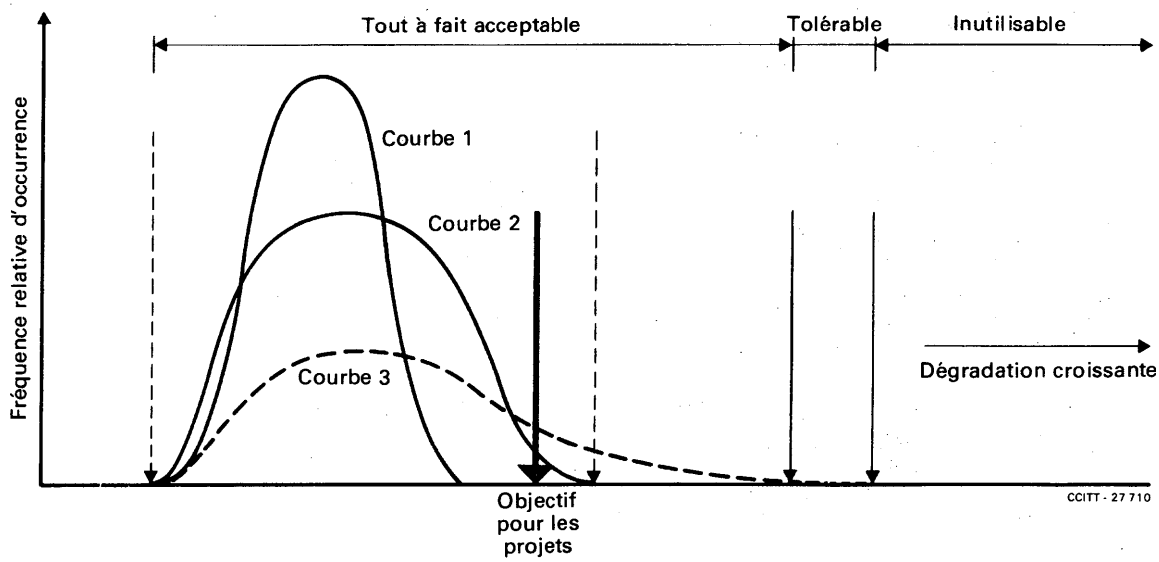

Des courbes semblables peuvent être obtenues pour l'ensemble des équipements au moment de la mise en service. A titre de variante, on peut tracer les courbes qui représentent la qualité de fonctionnement d'un équipement particulier pendant sa durée de vie.

Courbe 1 – Exemple de la fréquence relative d'occurrence des dégradations au moment de la mise en service, où l'objectif pour les projets est respecté avec une certaine marge. On peut obtenir une distribution semblable au cours du service pendant toute la durée de vie d'un équipement particulier du moment que l'effet des conditions extérieures et autres est négligeable. On peut donner pour exemple la distorsion d'affaiblissement des transformateurs.

Courbe 2 – Exemple de la fréquence relative d'occurrence des dégradations au moment de la mise en service, dans lequel l'objectif pour les projets est dépassé, avec une certaine probabilité convenue, du fait qu'un équipement particulier est utilisé dans des conditions plus sévères que celles prévues dans l'objectif pour les projets. On peut donner pour exemple le cas où, dans un système sur ligne métallique ou radioélectrique, une distance entre répéteurs est supérieure à celle qui avait été prévue.

Courbe 3 – Exemple de la fréquence relative d'occurrence des dégradations au cours du service lorsque les conditions extérieures sont plus sévères ou impliquent des conditions qui s'ajoutent à celles qui avaient été spécifiées. On peut donner pour exemple l'effet d'une charge excessive, de défaillances de certains composants, d'erreurs commises dans l'exploitation.

FIGURE 2/G.102

Exemple de la fréquence relative d'occurrence des diverses valeurs de dégradation

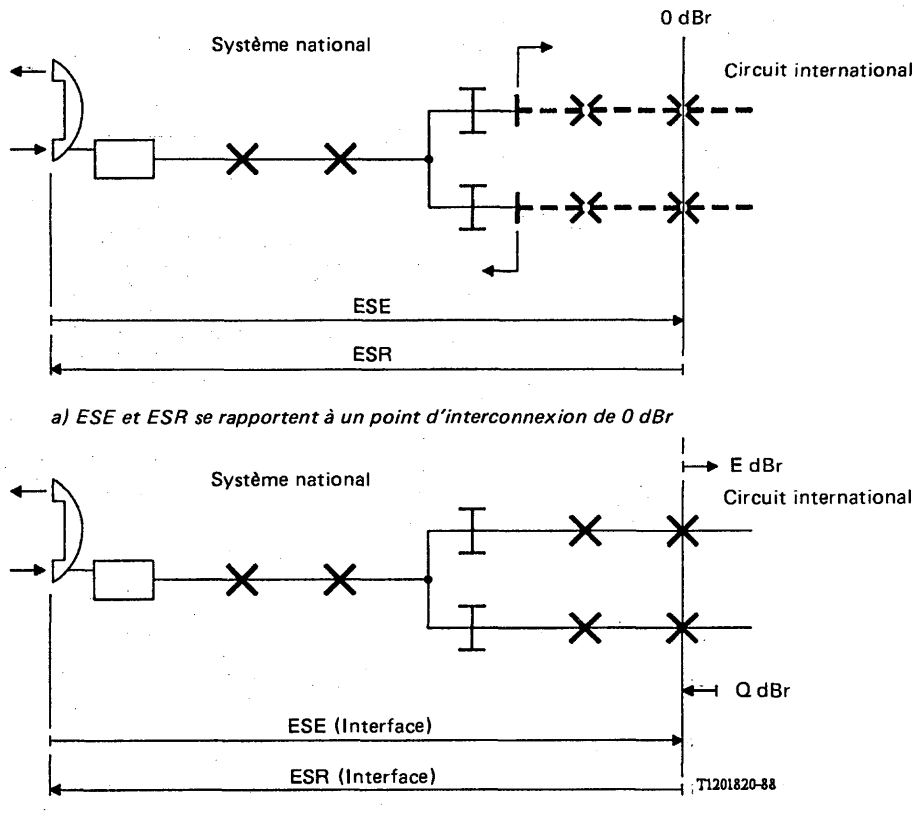

a) ESE et ESR se rapportent à un point d'interconnexion de 0 dBr

b) ESE et ESR se rapportent à un point effectif d'interconnexion analogique

FIGURE 1/G.111

Définition des points de référence d'ESE et ESR d'un système national

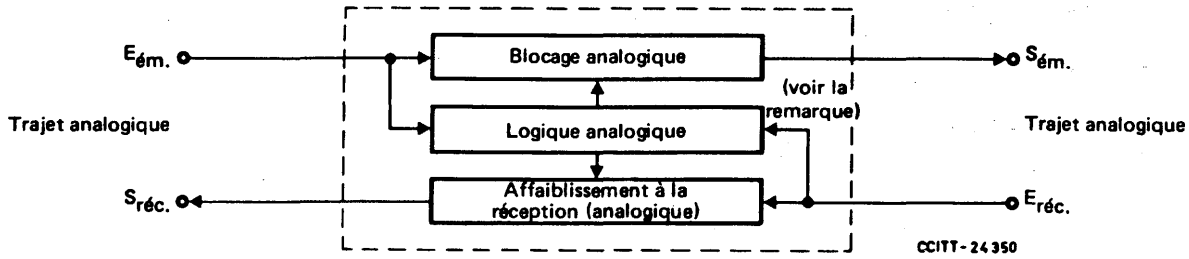

$E_{ém.}$ Borne d'entrée du côté émission
$S_{ém.}$ Borne de sortie du côté émission
$E_{réc.}$ Borne d'entrée du côté réception
$S_{réc.}$ Borne de sortie du côté réception

Remarque – Ces bornes d'entrée peuvent être connectées à l'une ou à l'autre des extrémités de l'ensemble «affaiblissement à la réception», selon la manière dont sont câblés les circuits logiques.

FIGURE 1/G.164

Suppresseur d'écho de type A

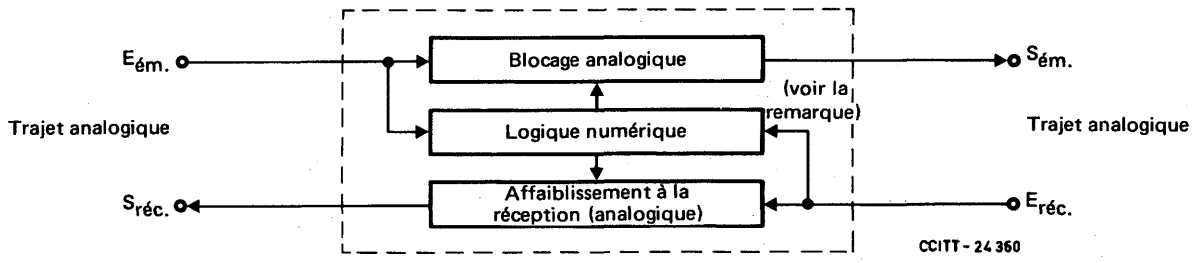

Remarque – Ces bornes d'entrée peuvent être connectées à l'une ou à l'autre des extrémités de l'ensemble «affaiblissement à la réception», selon la manière dont sont câblés les circuits logiques.

FIGURE 2/G.164

Suppresseur d'écho de type B

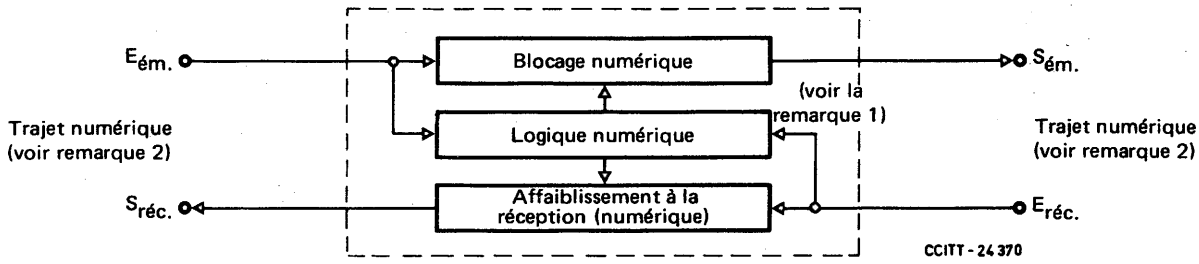

Remarque 1 – Ces bornes d'entrée peuvent être connectées à l'une ou à l'autre des extrémités de l'ensemble «affaiblissement à la réception», selon la manière dont sont câblés les circuits logiques.

Remarque 2 – Le trajet numérique peut être à n'importe quelle interface numérique, c'est-à-dire à 64 kbit/s, 1544 ou 2048 kbit/s ou à une interface quelconque d'ordre supérieur.

FIGURE 3/G.164

Suppresseur d'écho de type C

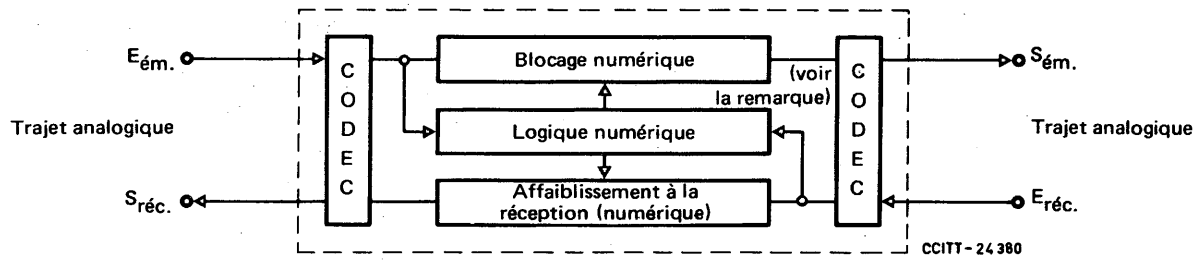

Remarque – Ces bornes d'entrée peuvent être connectées à l'une ou à l'autre des extrémités de l'ensemble «affaiblissement à la réception», selon la manière dont sont câblés les circuits logiques.

FIGURE 4/G.164

Suppresseur d'écho de type D

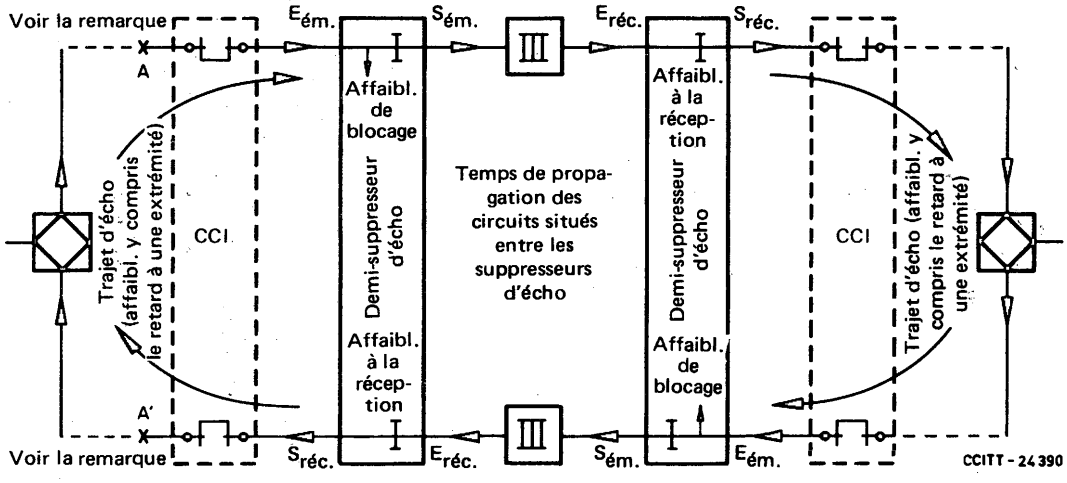

CCI = centre de commutation international

Remarque – Dans certaines applications, le suppresseur d'écho est inséré aux points A, A'.

FIGURE 5/G.164

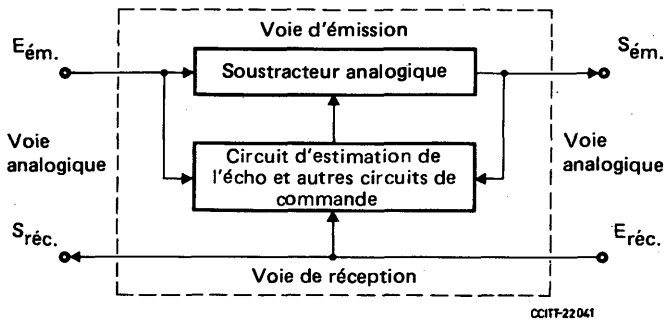

$E_{ém.}$ Entrée du côté émission $E_{réc.}$ Entrée du côté réception

$S_{ém.}$ Sortie du côté émission $S_{réc.}$ Sortie du côté réception

FIGURE 1/G.165

Annuleur d'écho du type A

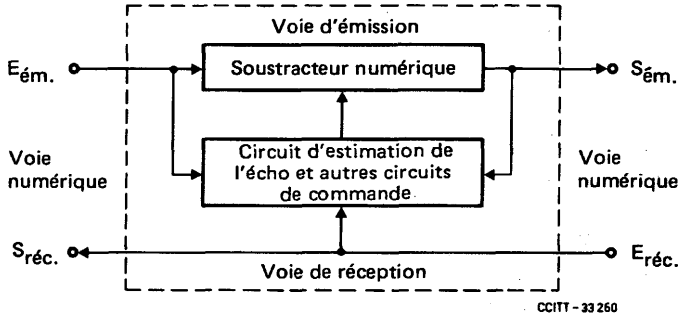

Remarque – D'un point de vue fonctionnel, un annuleur d'écho numérique de type C est connecté à 64 kbit/s. Cependant, 24 ou 30 annuleurs d'écho numériques, par exemple, peuvent être respectivement combinés conformément aux niveaux hiérarchiques numériques primaires de 1544 kbit/s ou de 2048 kbit/s.

FIGURE 2/G.165

Annuleur d'écho du type C

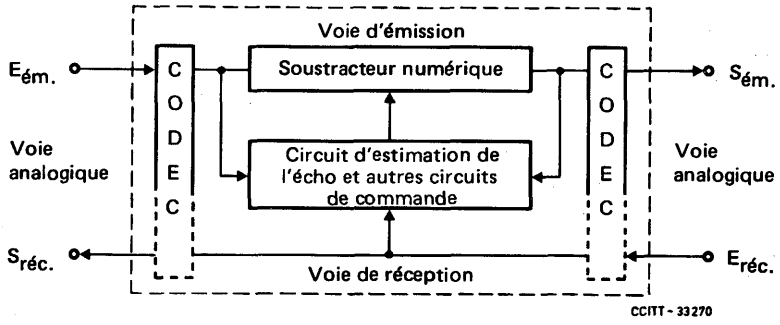

FIGURE 3/G.165

Annuleur d'écho du type D

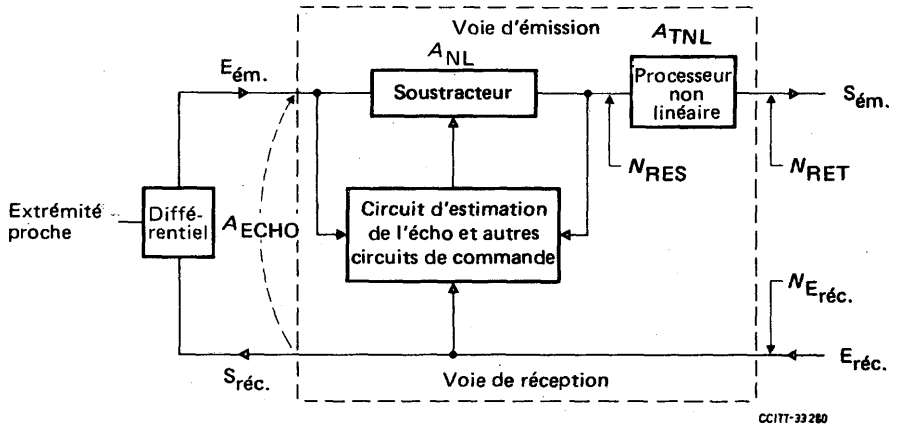

FIGURE 4/G.165

Annuleur d'écho

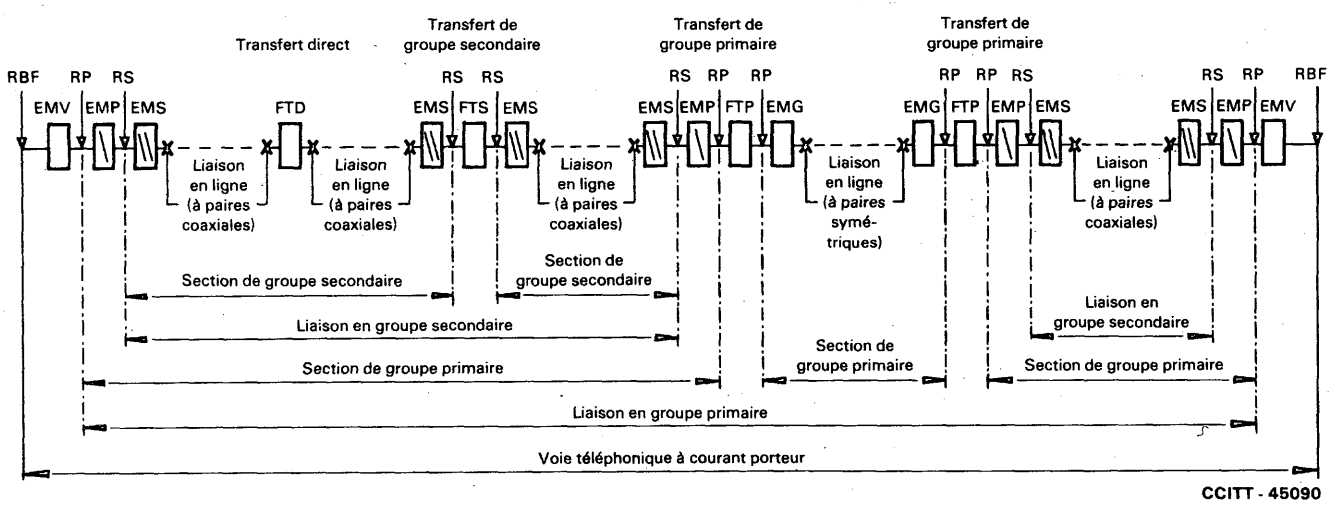

EMV = équipement de modulation de voie (translation de la bande des fréquences vocales dans le groupe primaire de base et inversement)
EMP = équipement de modulation de groupe primaire (translation du groupe primaire de base dans le groupe secondaire de base et inversement)
EMS = équipement de modulation de groupe secondaire (translation du groupe secondaire de base dans la bande des fréquences transmises sur la paire coaxiale et inversement)
EMG = équipement de modulation de groupe
FTD = filtre de transfert direct
FTS = filtre de transfert de groupe secondaire
FTP = filtre de transfert de groupe primaire
RBF = répartiteur basse fréquence
RP = répartiteur de groupes primaires
RS = répartiteur de groupes secondaires

Remarque – Cette figure ne représente qu'un sens de transmission.

FIGURE 2/G.211

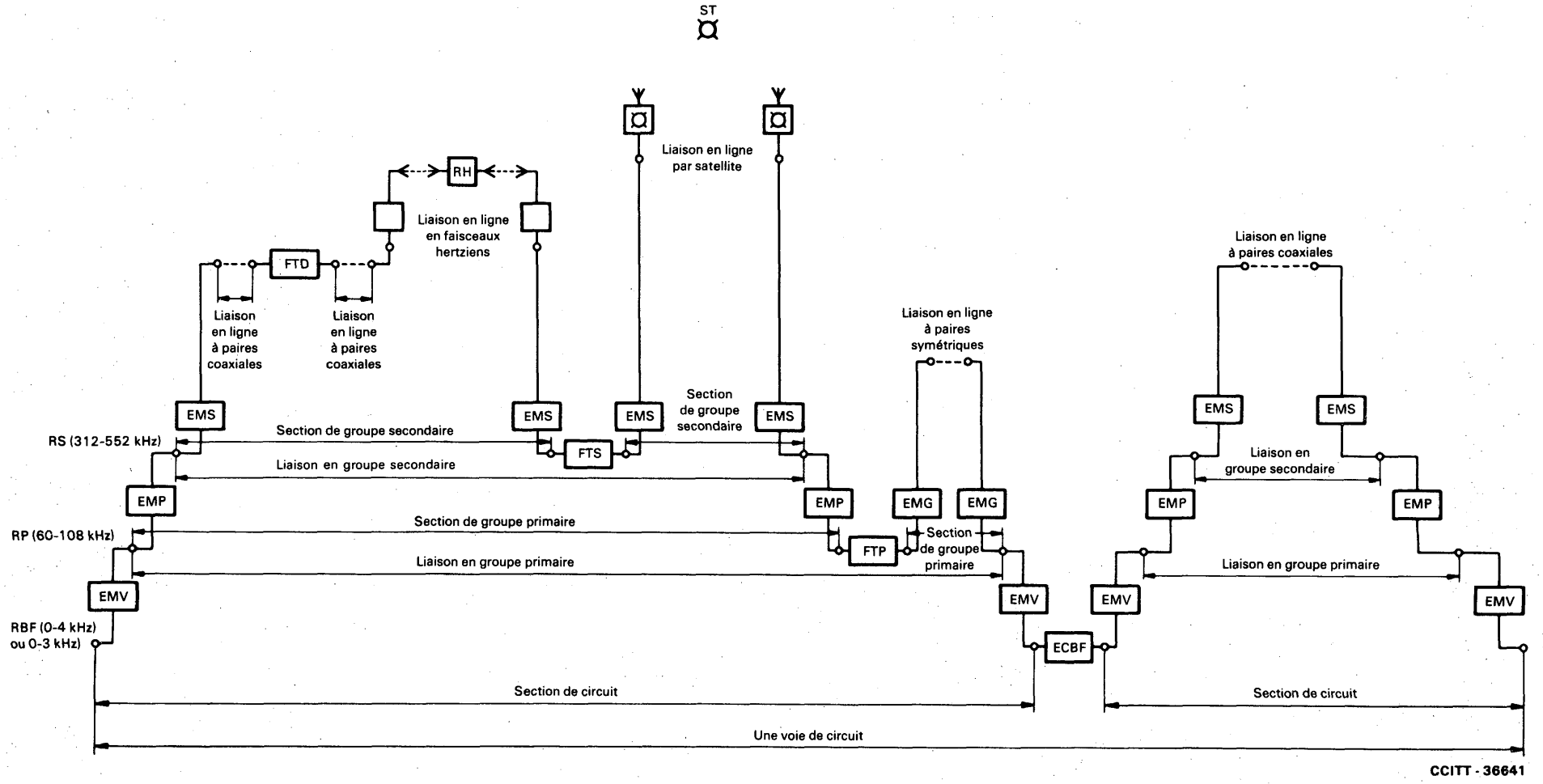

ECBF = équipement de connexion basse fréquence
EMV = équipement de modulation de voie (translation de la bande des fréquences vocales dans le groupe primaire de base ou inversement)
EMP = équipement de modulation de groupe primaire (translation du groupe primaire de base dans le groupe secondaire de base ou inversement)
EMS = équipement de modulation de groupe secondaire (translation du groupe secondaire de base dans la bande des fréquences transmises sur la paire coaxiale ou le faisceau hertzien ou inversement)
EMG = équipement de modulation de groupe

FTD = filtre de transfert direct
FTS = filtre de transfert de groupe secondaire
FTP = filtre de transfert de groupe primaire
RBF = répartiteur basse fréquence
RP = répartiteur de groupes primaires
RS = répartiteur de groupes secondaires
RH = relais hertzien
ST = satellite de télécommunications

FIGURE 3/G.211
Voie de transmission d'un groupe primaire établi sur plusieurs liaisons en ligne en cascade

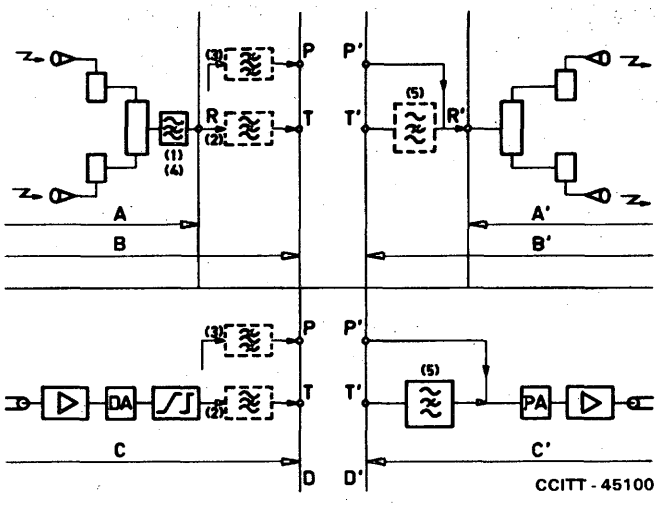

A, A' = faisceau hertzien
B, B' = liaison en ligne par faisceau hertzien
C, C' = liaison en ligne sur câble
D, D' = frontières des équipements de lignes à haute fréquence
R = sortie du faisceau hertzien
R' = entrée du faisceau hertzien
Point *P'* = prévu pour injection éventuelle des pilotes de régulation
Entre *T* et *T'* = équipements téléphoniques de modulation et/ou de transfert direct
DA = réseau de désaccentuation
PA = réseau de préaccentuation

(1) blocage des ondes de continuité, etc. et des ondes pilotes de régulation (éventuellement)
(2) blocage des ondes pilotes de régulation (éventuellement) et des autres ondes pilotes non autorisées à sortir de la liaison en ligne
(3) filtre de transfert des ondes pilotes de régulation (éventuel); un filtre de transfert direct pour des groupes téléphoniques (éventuel) peut être inséré
(4) blocage des ondes pilotes non spécifiées ou de signaux de surveillance
(5) filtre pour le blocage de toute onde parasite avant injection d'une onde pilote, assurant avec (2) la protection requise contre une onde pilote (ou autre) provenant d'une autre section de régulation de ligne (*B* ou *C* suivant le cas).

FIGURE 1/G.213

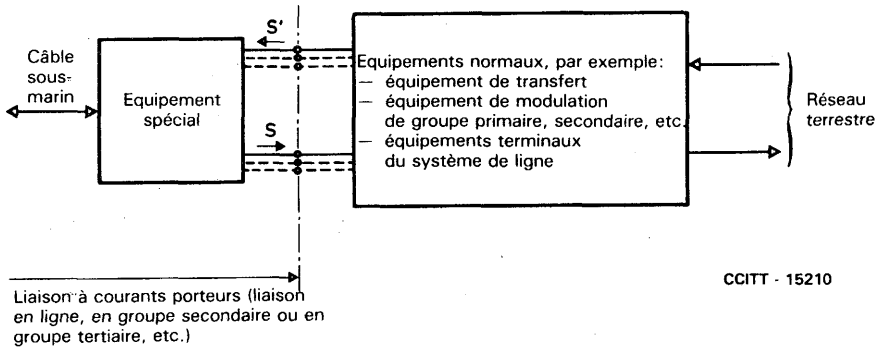

FIGURE 1/G.371

Interconnexion d'un système en câble sous-marin avec le réseau terrestre

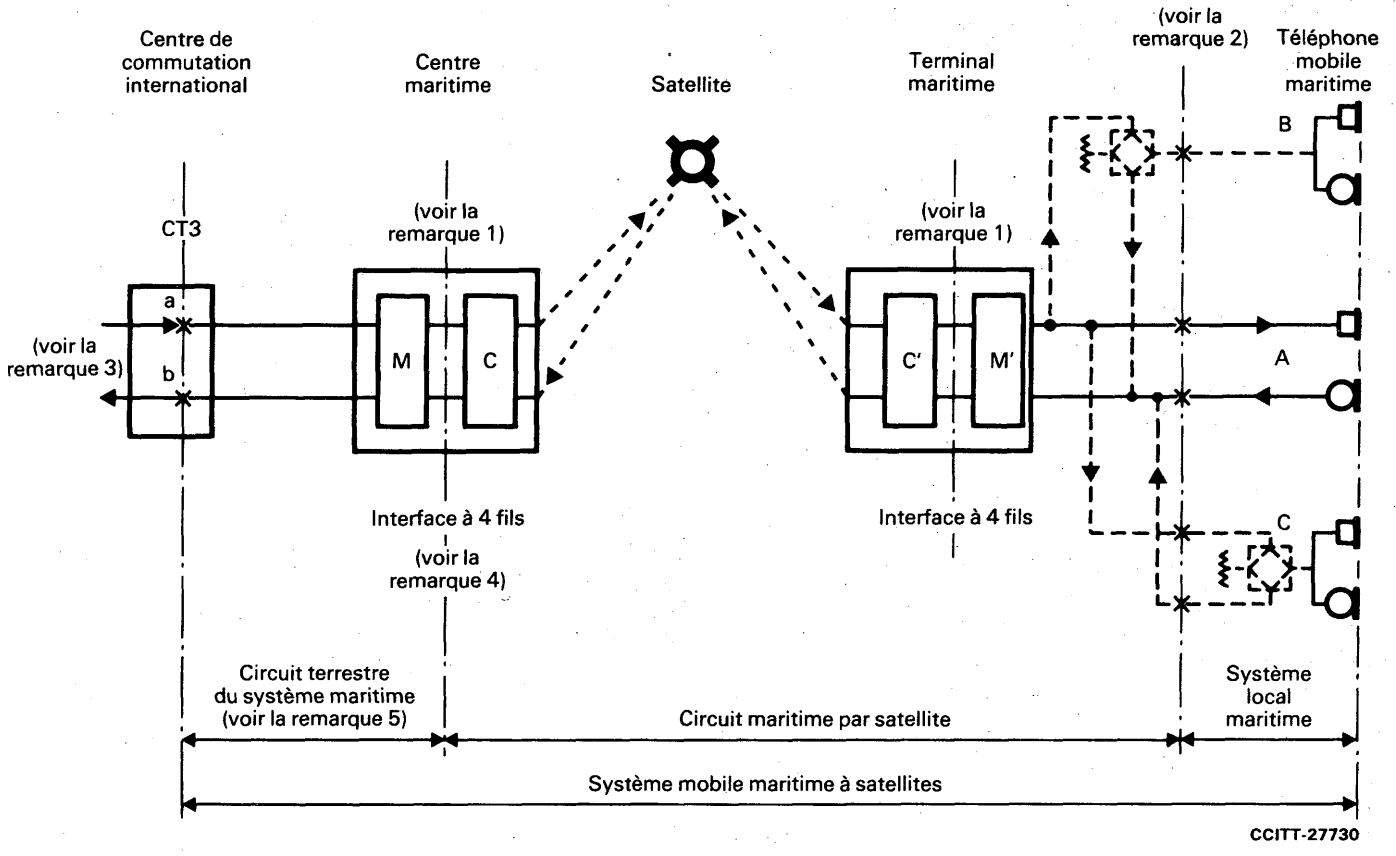

Remarque 1 – M et M′ sont les divers équipements téléphoniques nécessaires pour le circuit maritime par satellite (par exemple, dispositifs de signalisation, suppresseurs d'écho, etc.). C et C′ sont les équipements d'émission et de réception de voies; ils peuvent inclure les commutateurs activés par la voix, les compresseurs-extenseurs et les autres dispositifs de traitement de la voix.

Remarque 2 – Cette interface représente le point où différents systèmes locaux maritimes peuvent être commutés sur le circuit maritime par satellite. Au terminal maritime, les systèmes locaux sont représentés par:

A. des appareils téléphoniques à quatre fils commutés en quatre fils
B. des appareils téléphoniques à deux fils commutés en deux fils
C. des appareils téléphoniques à deux fils commutés en quatre fils.

Dans le type B, le termineur quatre fils/deux fils fait partie du circuit maritime par satellite; dans le type C, il fait partie du système local maritime. A un terminal maritime donné, il peut exister des systèmes locaux de plusieurs types.

Remarque 3 – Les points A et B sont les extrémités virtuelles analogiques du système international [14].

Remarque 4 – Cette interface peut avoir une fonction de commutation; au point de vue de la signalisation et de la commutation, le centre maritime peut assurer certaines fonctions d'un centre de transit (voir la Recommandation Q.13 [15]). Il convient donc de désigner les segments terrestres et par satellite comme des «circuits» interconnectés à ce point.

Remarque 5 – Peut avoir une longueur égale à zéro dans certains pays.

FIGURE 1/G.473
Structure du système mobile maritime à satellites

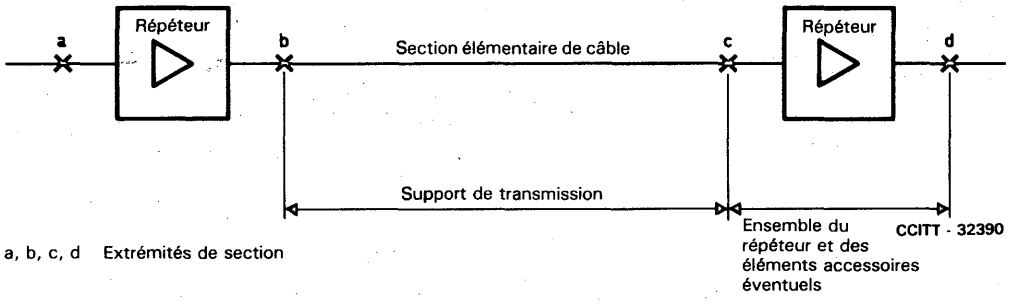

FIGURE 1/G.601

Terminologie générale relative aux répéteurs et sections de câble

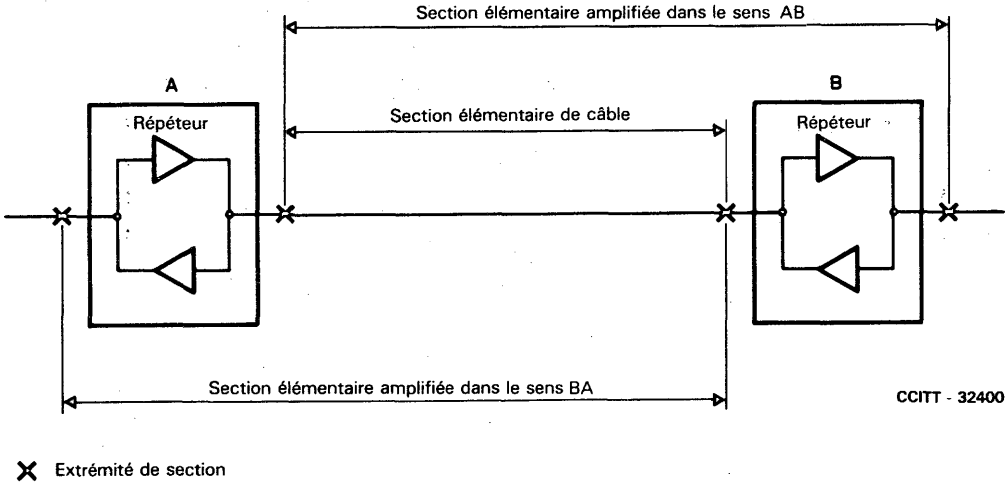

FIGURE 2/G.601

Terminologie relative aux sections élémentaires amplifiées

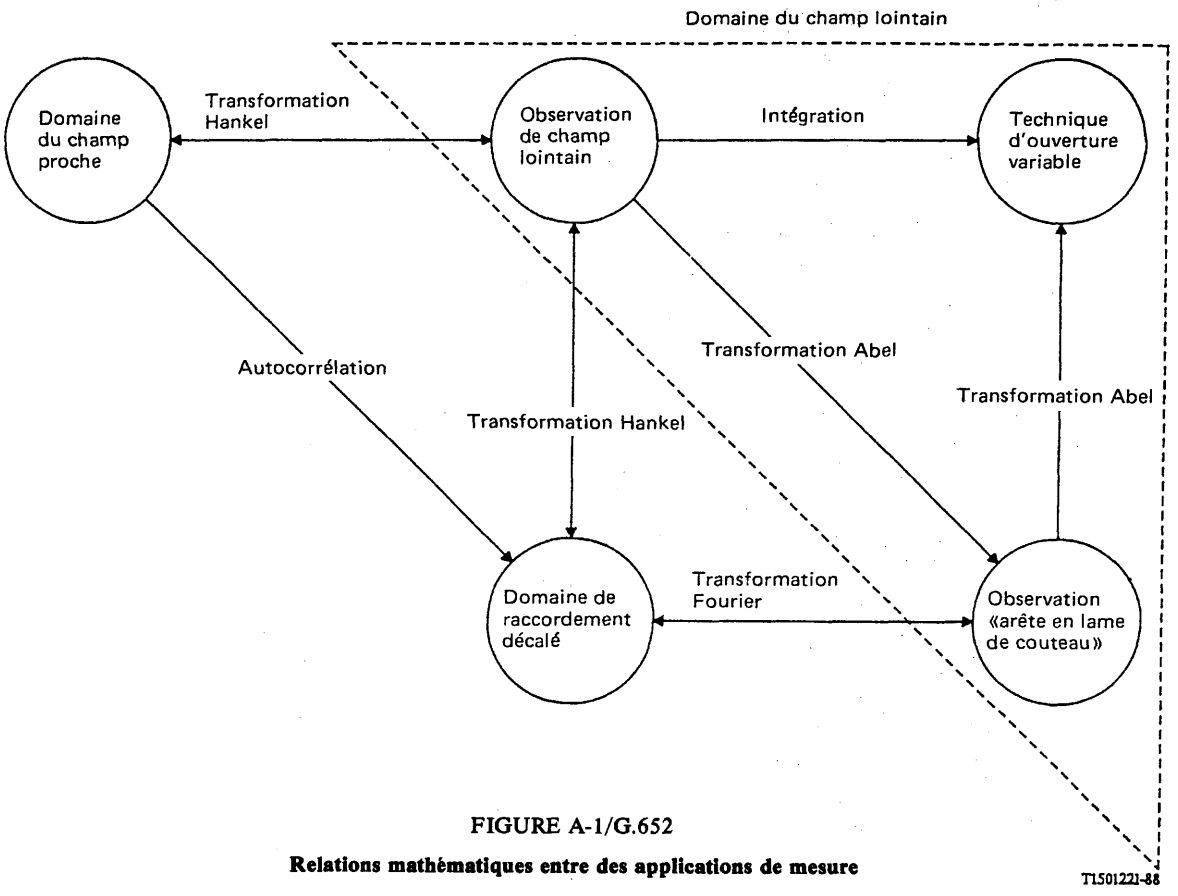

FIGURE A-1/G.652

Relations mathématiques entre des applications de mesure

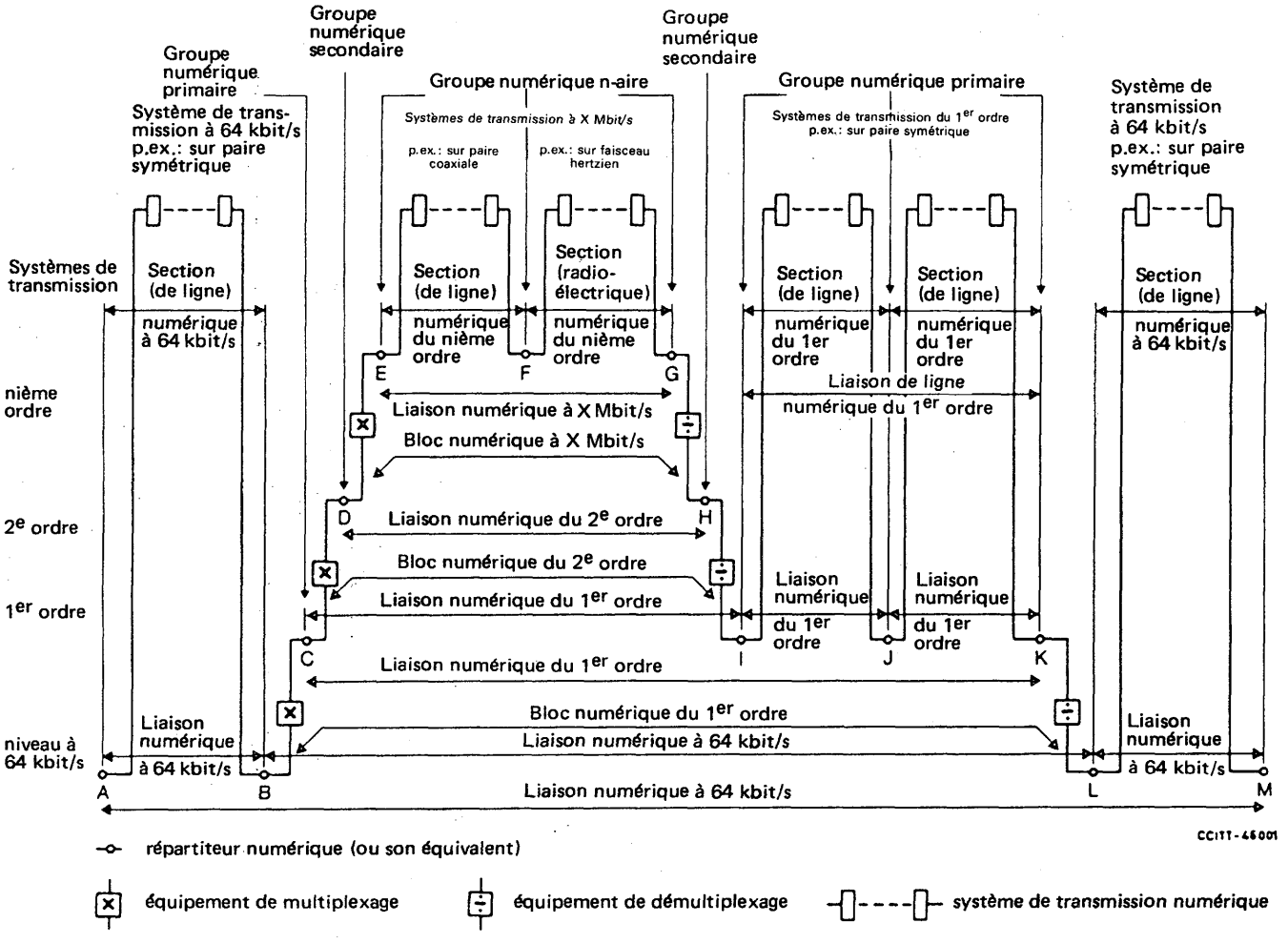

Remarque 1 — Les sections de ligne numérique et sections radioélectriques numériques peuvent fonctionner à des débits qui peuvent être hiérarchiques ou non hiérarchiques.

Remarque 2 — A-B est une liaison comportant une seule section numérique à 64 kbit/s.

Remarque 3 — A-M est une liaison numérique à 64 kbit/s qui contient six sections numériques à 64 kbit/s, A-B, E-F, F-G, I-J, J-K et L-M.

Remarque 4 — F-G est une section radioélectrique numérique à X Mbit/s qui constitue une partie d'une liaison numérique à X Mbit/s E-G.

Remarque 5 — G-I est une liaison numérique du premier ordre qui contient une liaison numérique, D-H, du deuxième ordre.

Remarque 6 — I-K est un exemple de liaison de ligne numérique.

FIGURE 1/G.701

Exemples de liaison numérique, de section numérique, de section de ligne numérique, etc.

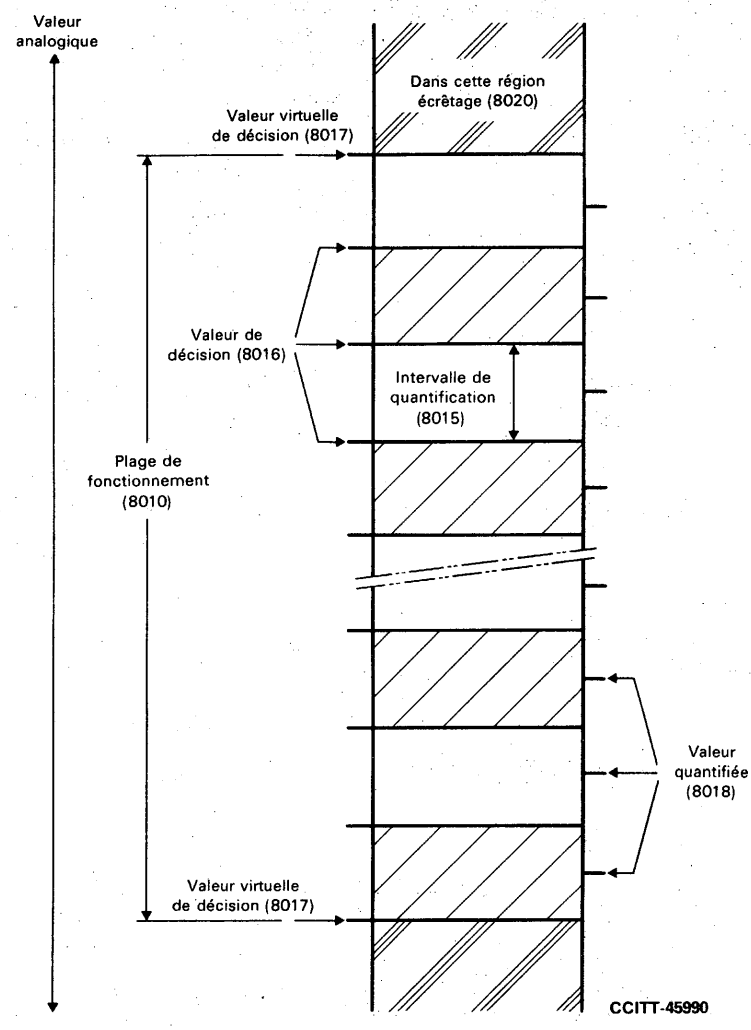

FIGURE 2/G.701

Illustration des termes relatifs à la quantification (8011)

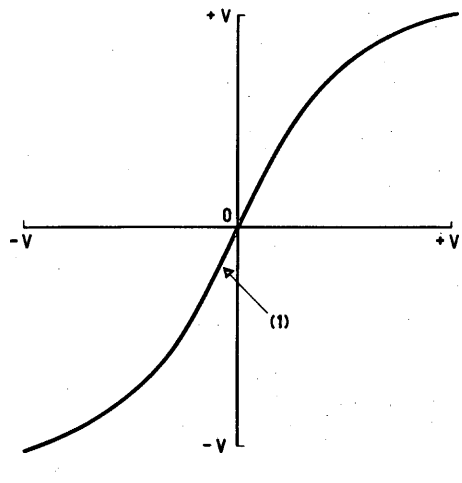

a) Caractéristique régulière

Remarque – Si la courbe présente une section centrale rectiligne (1), celle-ci doit être tangente aux sections incurvées.

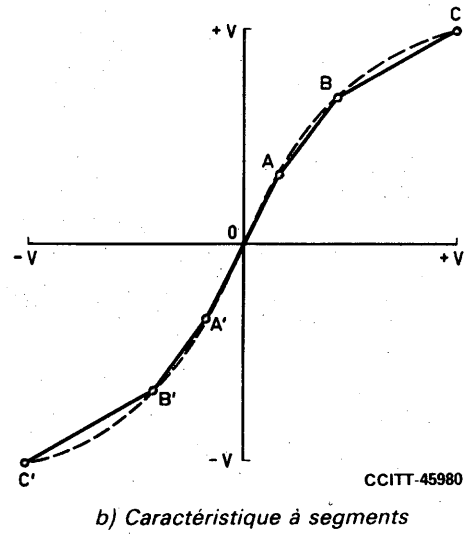

b) Caractéristique à segments

Remarque – Sur cette figure, on distingue 5 segments de droite: C'B', B'A', A'A, AB, BC.

FIGURE 3/G.701

Lois de quantification non uniforme

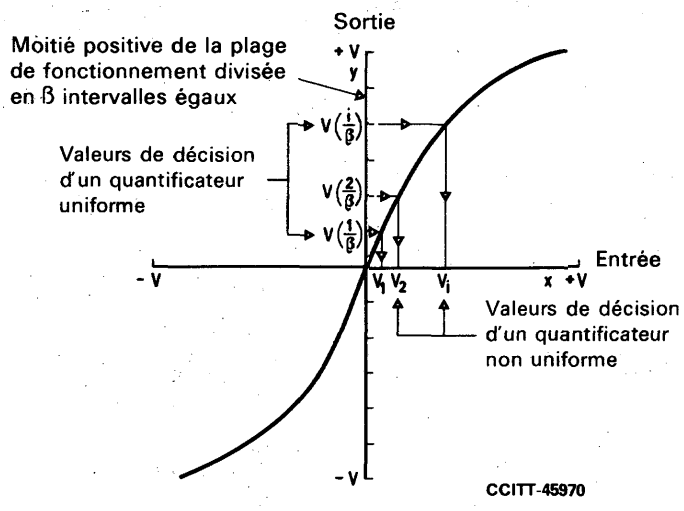

FIGURE 4/G.701

Relation entre les valeurs de décision de lois de quantification uniforme et non uniforme

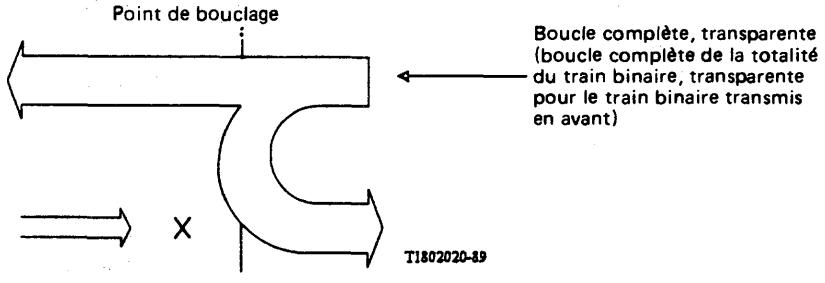

X Signal neutralisé pour éviter des perturbations avec le signal en boucle

FIGURE B-1/G.960

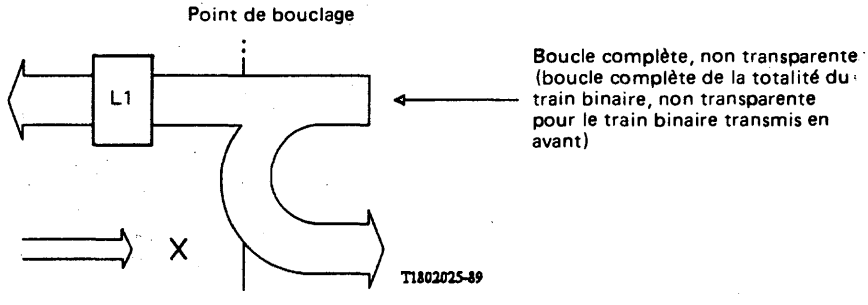

X Signal neutralisé afin d'éviter des perturbations avec le signal en boucle
L1 Equipement qui modifie ou inhibe le signal transmis

FIGURE B-2/G.960

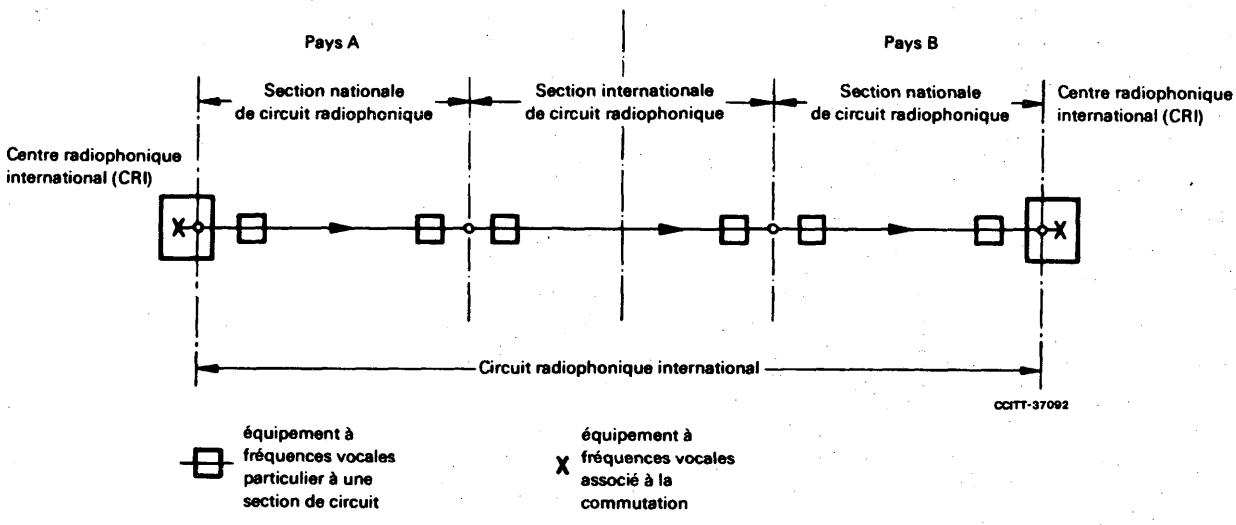

FIGURE 1/J.13

Circuit radiophonique international formé de deux sections nationales et d'une section internationale de circuit radiophonique

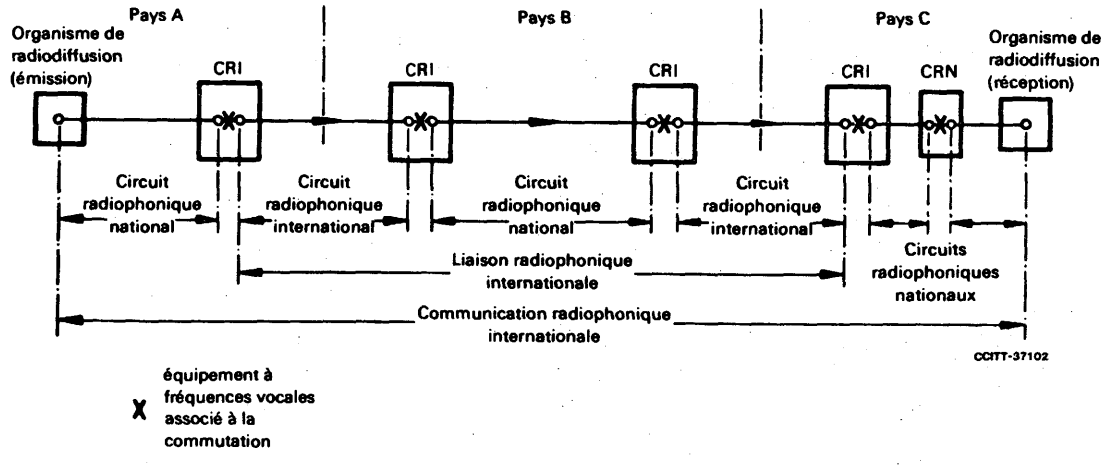

FIGURE 2/J.13

Liaison radiophonique internationale composée de circuits radiophoniques internationaux et nationaux prolongés par un circuit radiophonique national à chaque extrémité, formant une communication radiophonique internationale

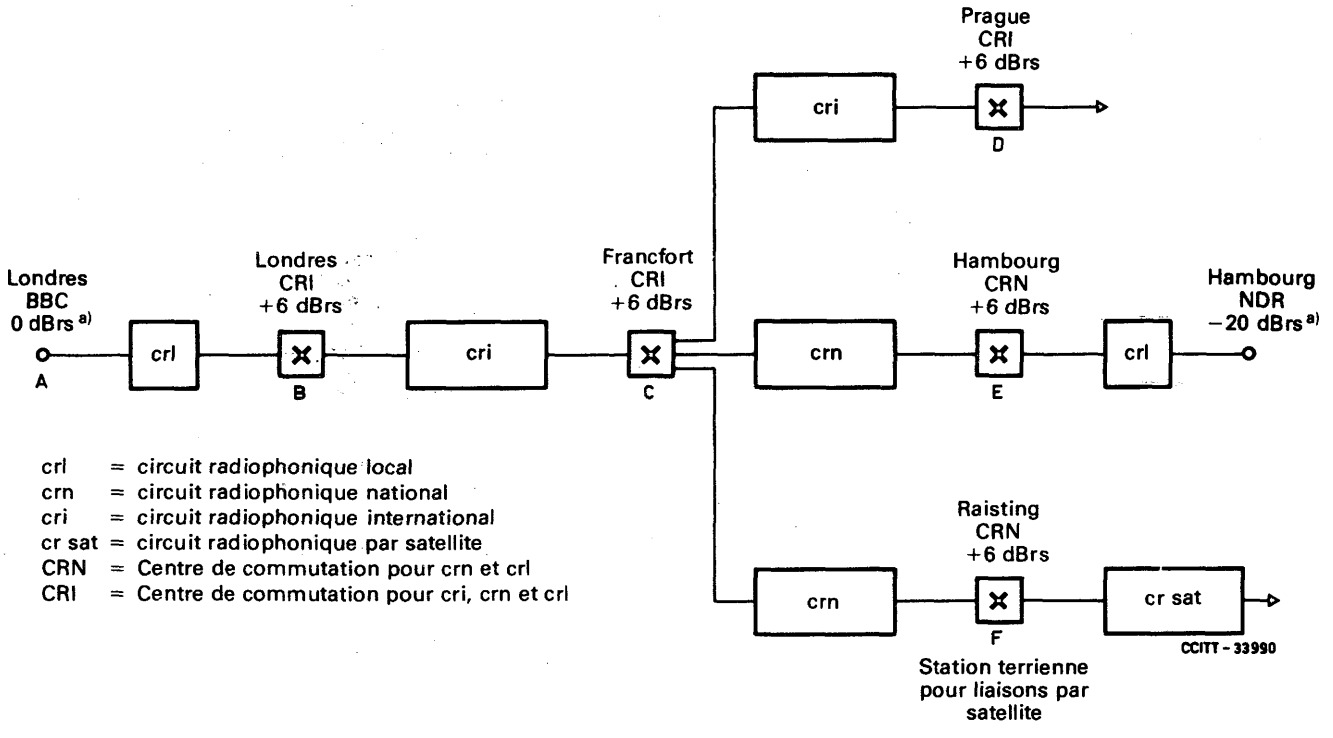

Remarque – Niveau maximal des signaux radiophoniques: +9 dBm0s (c'est-à-dire +9 dBms en un point de niveau relatif à 0 dBrs et +15 dBms en un point de niveau relatif +6 dBrs). La valeur +9 dBms correspond à une tension de crête de 3,1 V, c'est-à-dire à une tension efficace maximale de 2,2 V pour une onde sinusoïdale.

a) D'autres valeurs peuvent être choisies par l'Administration pertinente sur le plan national.

FIGURE 3/J.13

Schéma d'un circuit radiophonique international

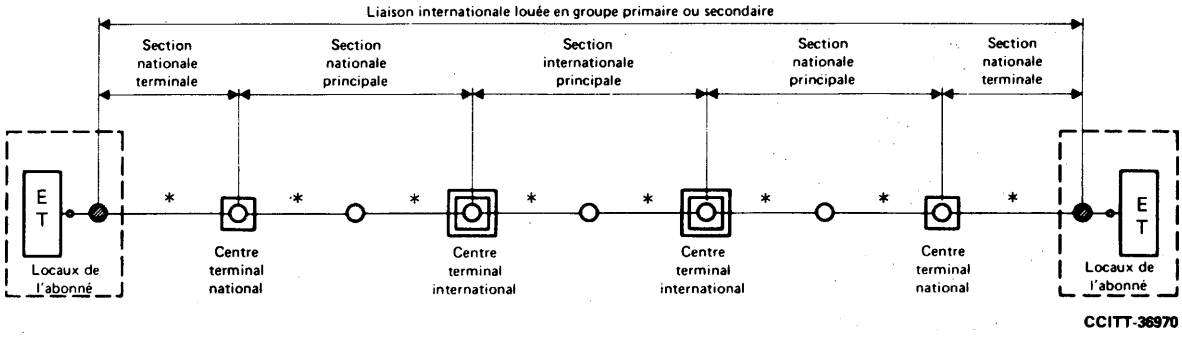

E T — Equipement terminal dans les locaux de l'abonné

* Sections de groupe primaire ou secondaire

● Point d'accès convenu à la jonction entre l'équipement de transmission de signaux à large spectre et l'équipement propre de la liaison (par exemple: régulateur automatique)

○ Point d'accès convenu à la jonction entre les sections où il existe des filtres de transfert, des égaliseurs, etc. Ces points peuvent également comprendre des dispositifs de commutation pour permettre l'utilisation de liaisons publiques en groupe primaire ou secondaire comme sections d'une liaison louée à temps partiel

FIGURE 1/M.900

Exemple de constitution fondamentale d'une liaison internationale louée en groupe primaire ou secondaire pour transmission de signaux à large spectre

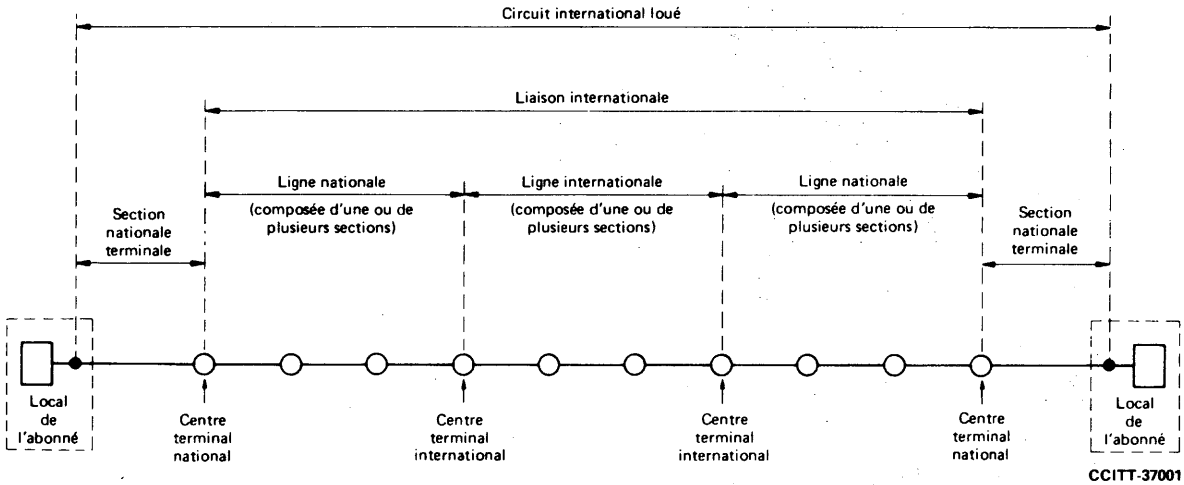

○ Points de mesure pour les circuits

● Interface entre l'installation terminale de l'abonné et le circuit international loué

Installation terminale d'abonné

FIGURE 2/M.1010

Constitution fondamentale d'un circuit international loué de point à point

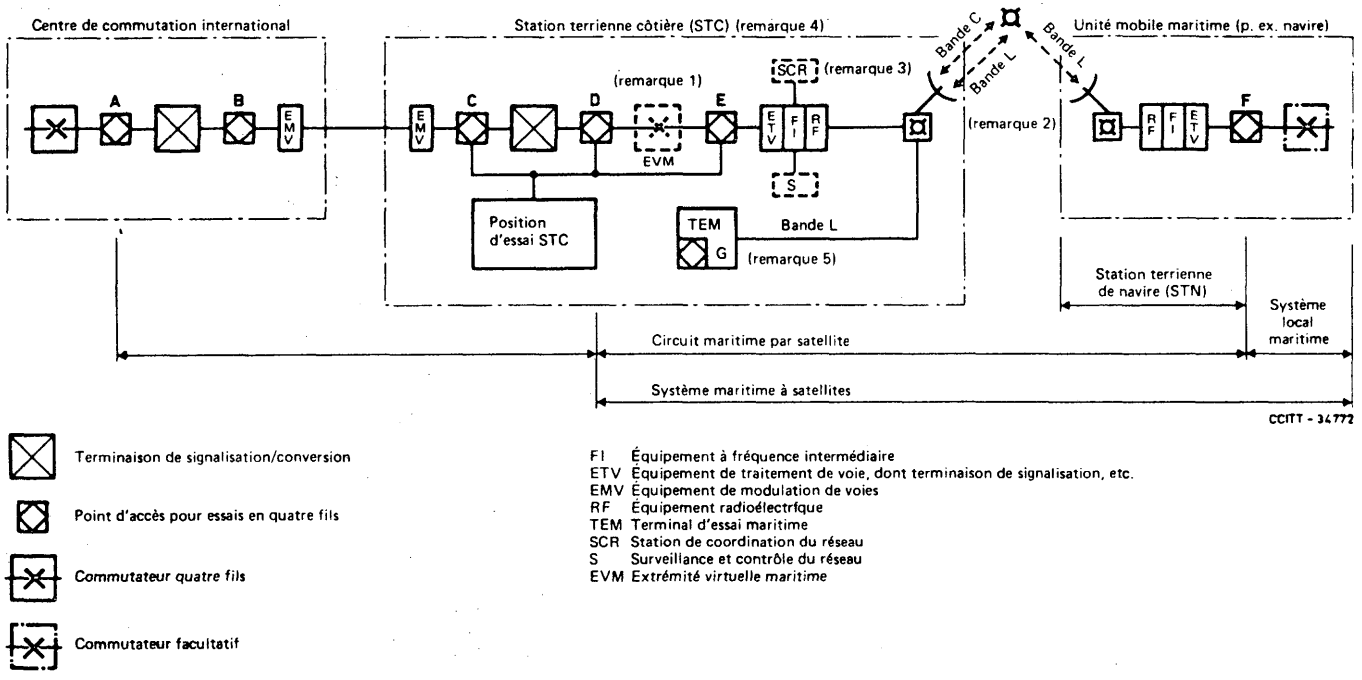

Remarque 1 — Une extrémité virtuelle maritime doit toujours être prévue aux fins de planification de la transmission. Cependant, un commutateur placé dans la station terrienne côtière est facultatif.

Remarque 2 — Les fréquences effectivement utilisées sont 4/6 GHz (bande C) et 1,5/1,6 GHz (bande L).

Remarque 3 — Certaines stations terriennes côtières sont aussi des stations de coordination du réseau; leurs fonctions sont décrites dans la Recommandation M.1110.

Remarque 4 — Les fonctions de la station terrienne côtière sont décrites dans la Recommandation M.1120.

Remarque 5 — Le point d'accès G pour essais à quatre fils est équivalent au point d'accès F pour essais à quatre fils.

FIGURE 1/M.1100

Disposition schématique d'un système maritime à satellites

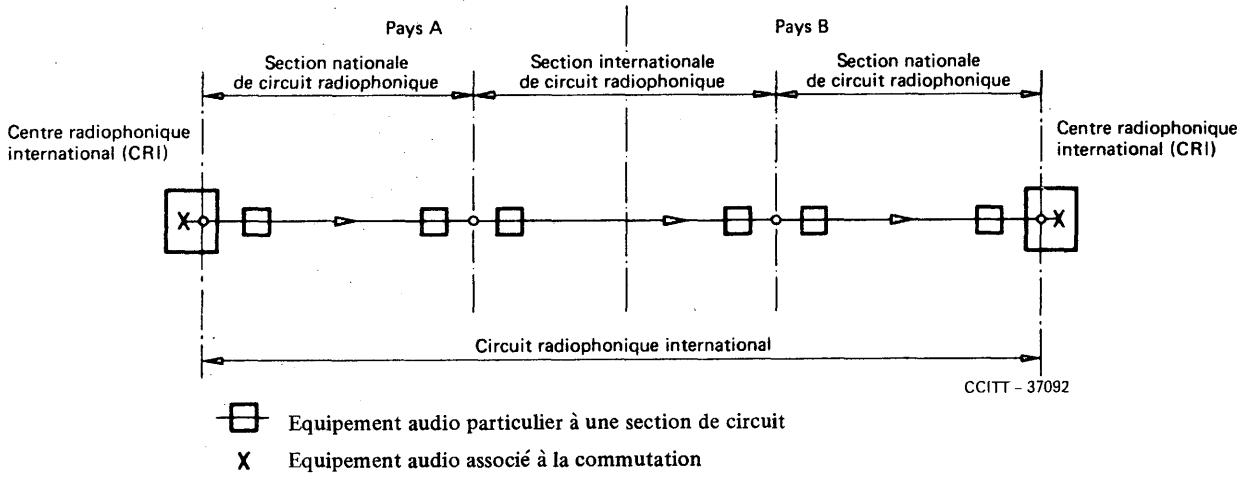

FIGURE 1/N.1

Circuit radiophonique international formé de deux sections nationales et d'une section internationale de circuit radiophonique

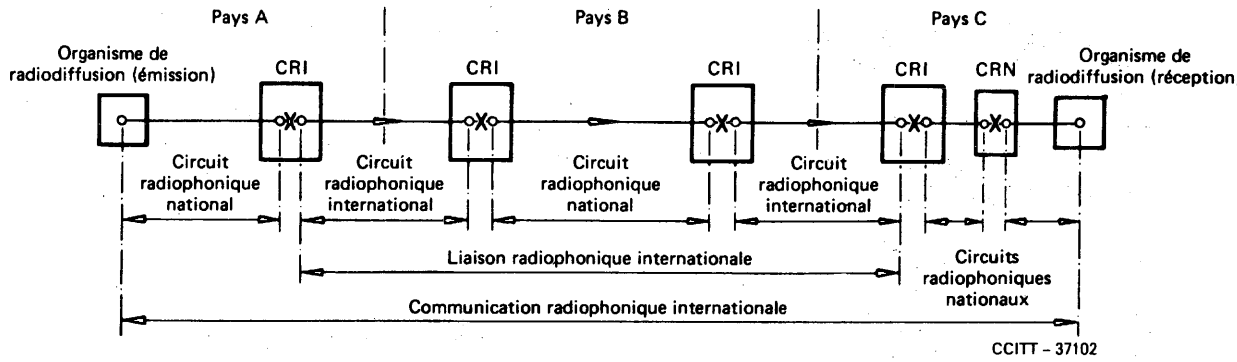

X Equipement audio associé à la commutation

FIGURE 2/N.1

Liaison radiophonique internationale composée de circuits radiophoniques internationaux et nationaux prolongés par un circuit radiophonique national à chaque extrémité, formant une communication radiophonique internationale

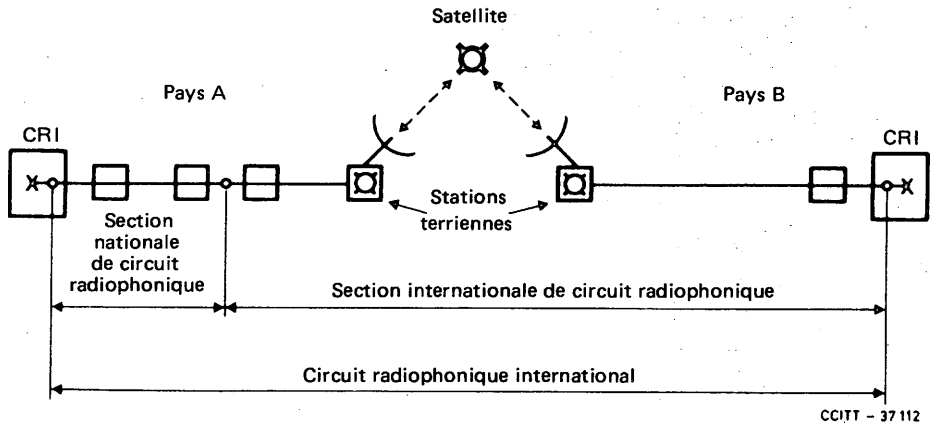

Equipement audio propre à la section du circuit

X Equipement audio associé aux organes de commutation

CRI Centre radiophonique international

FIGURE 3/N.1

Circuit radiophonique international simple (à destination unique), acheminé par un système de télécommunications par satellite

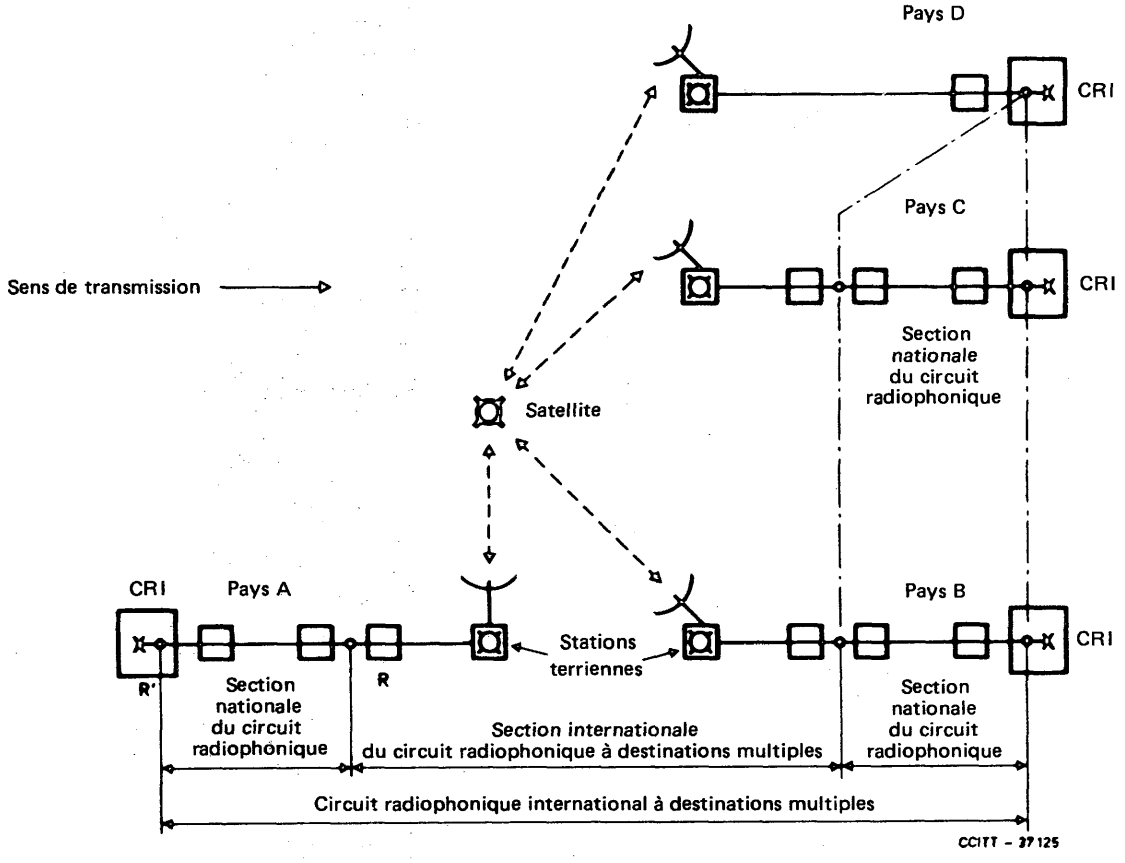

Equipement audio propre à la section du circuit

X Equipement audio associé aux organes de commutation

CRI Centre radiophonique international

R Station de *référence à l'émission* pour la section internationale du circuit radiophonique à destinations multiples

R' Station de *référence à l'émission* pour le circuit radiophonique international à destinations multiples

FIGURE 4/N.1

Circuit radiophonique international à destinations multiples acheminé par un système de télécommunications par satellite

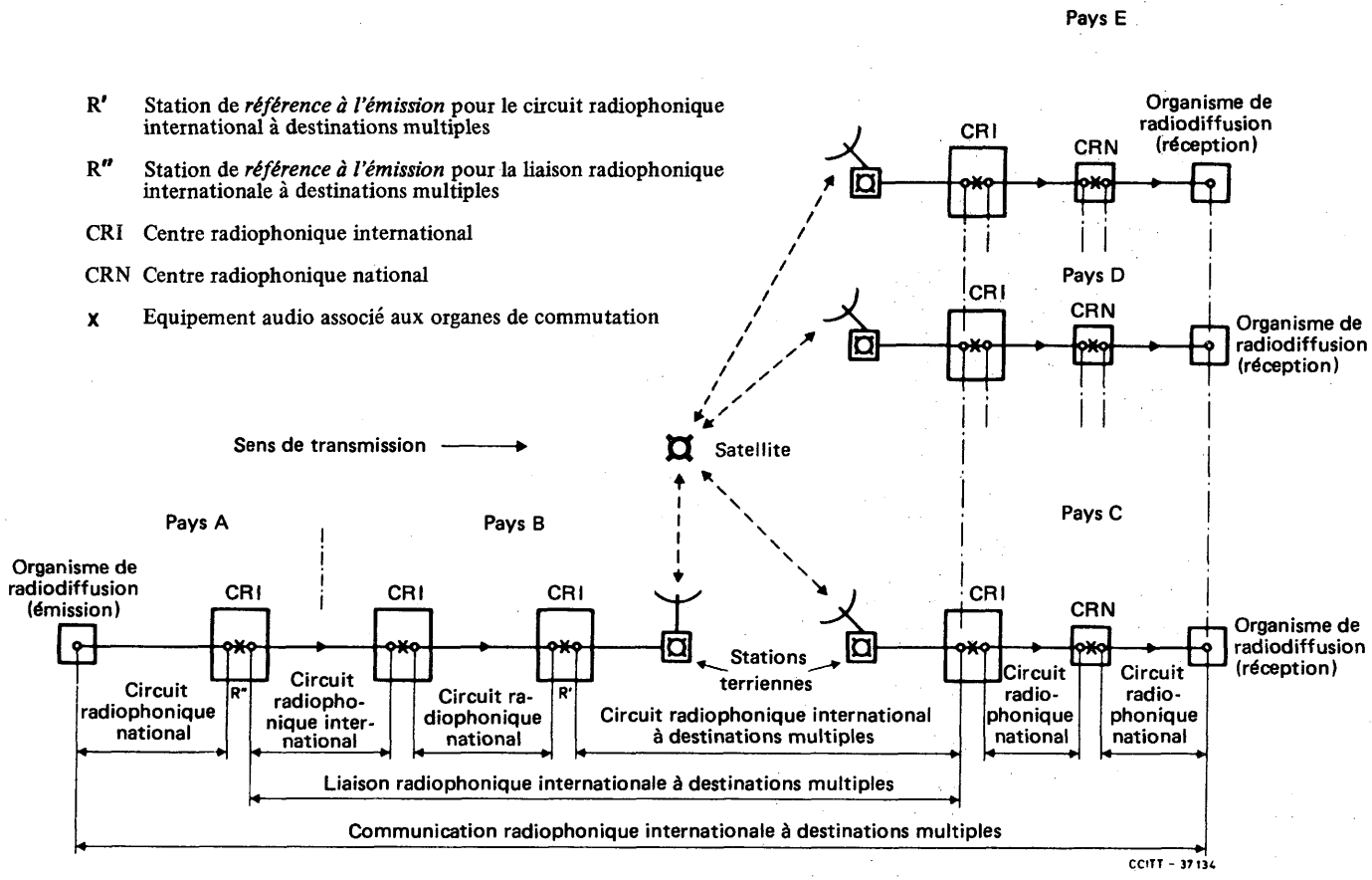

FIGURE 5/N.1

Liaison radiophonique internationale à destinations multiples prolongée pour former une communication acheminée par un système de télécommunications par satellite

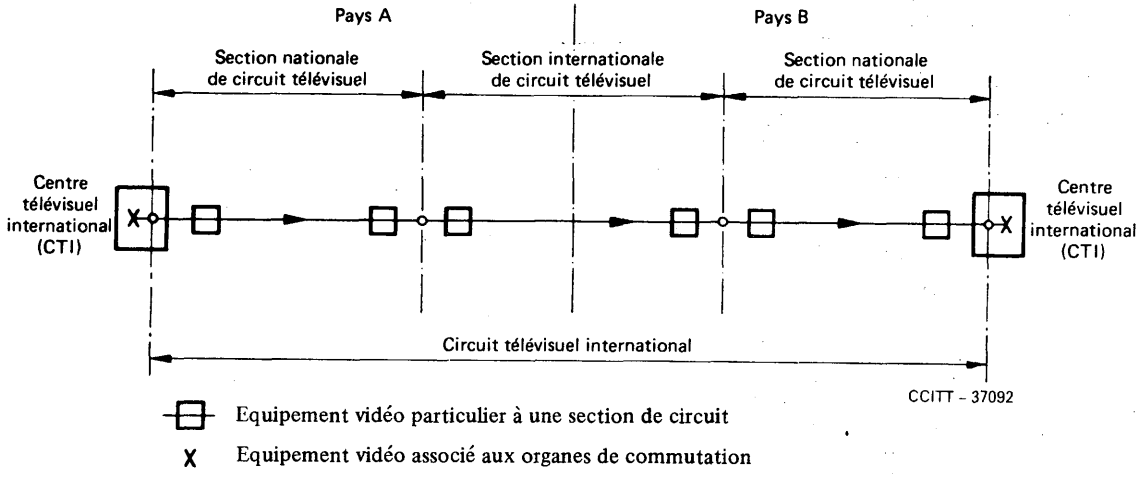

FIGURE 1/N.51

Circuit télévisuel international formé de deux sections nationales et d'une section internationale de circuit télévisuel

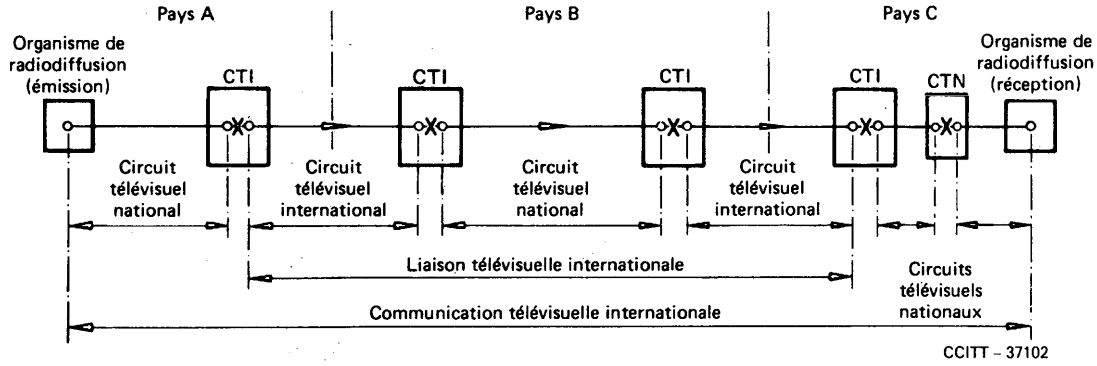

X Equipement vidéo associé aux organes de commutation

FIGURE 2/N.51

Liaison télévisuelle internationale composée de circuits télévisuels internationaux et nationaux et d'un circuit télévisuel de prolongement à chaque extrémité formant une communication télévisuelle internationale

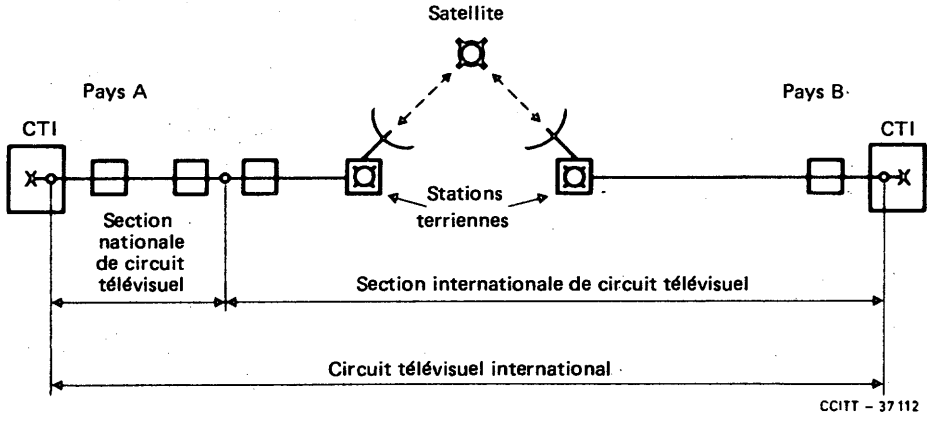

Equipement vidéo propre à la section de circuit

X Equipement vidéo associé aux organes de commutation

CTI Centre télévisuel international

FIGURE 3/N.51

Circuit télévisuel international simple (à destination unique) acheminé par un satellite de télécommunications

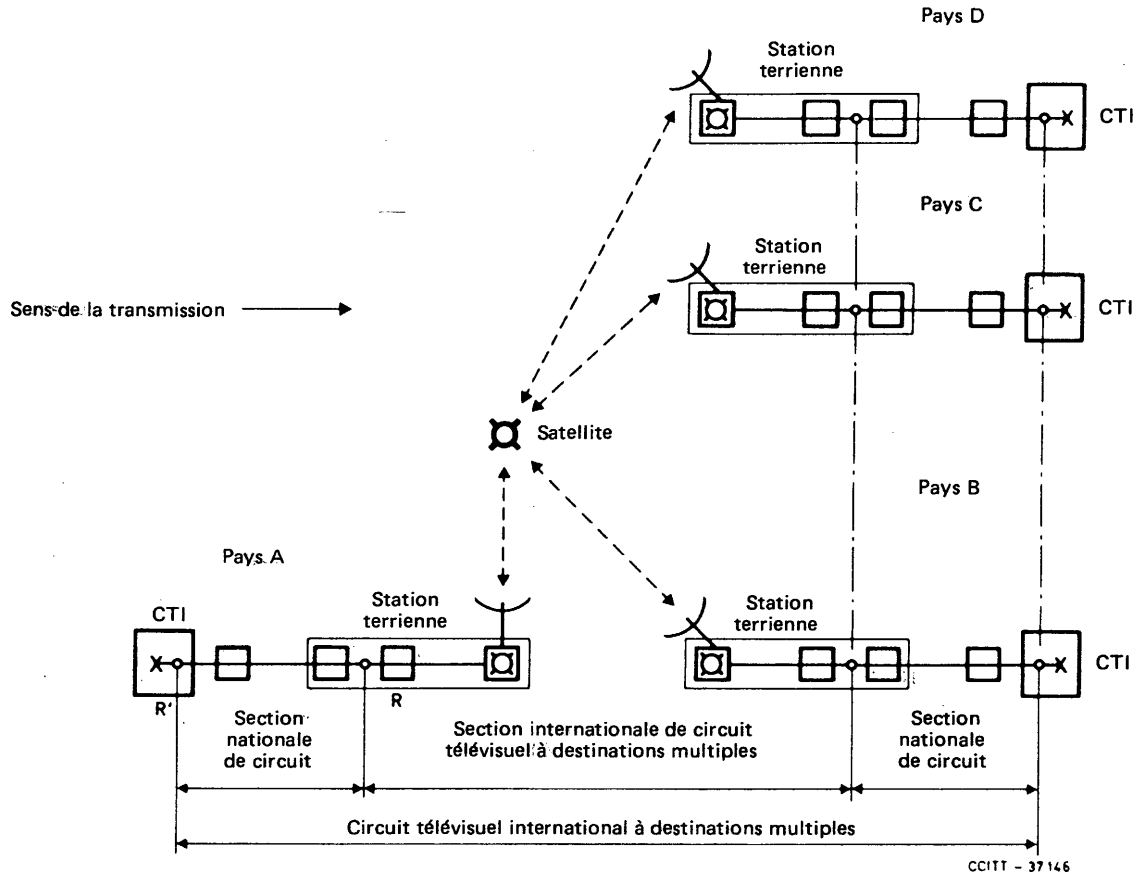

Equipement vidéo propre à la section de circuit

X Equipement vidéo associé aux organes de commutation

CTI Centre télévisuel international

R Station de *référence à l'émission* pour la section internationale de circuit à destinations multiples

R' Station de *référence à l'émission* pour le circuit international à destinations multiples

FIGURE 4/N.51

Circuit télévisuel international à destinations multiples comprenant une section internationale de circuit à destinations multiples par satellite et des sections nationales terrestres de circuit

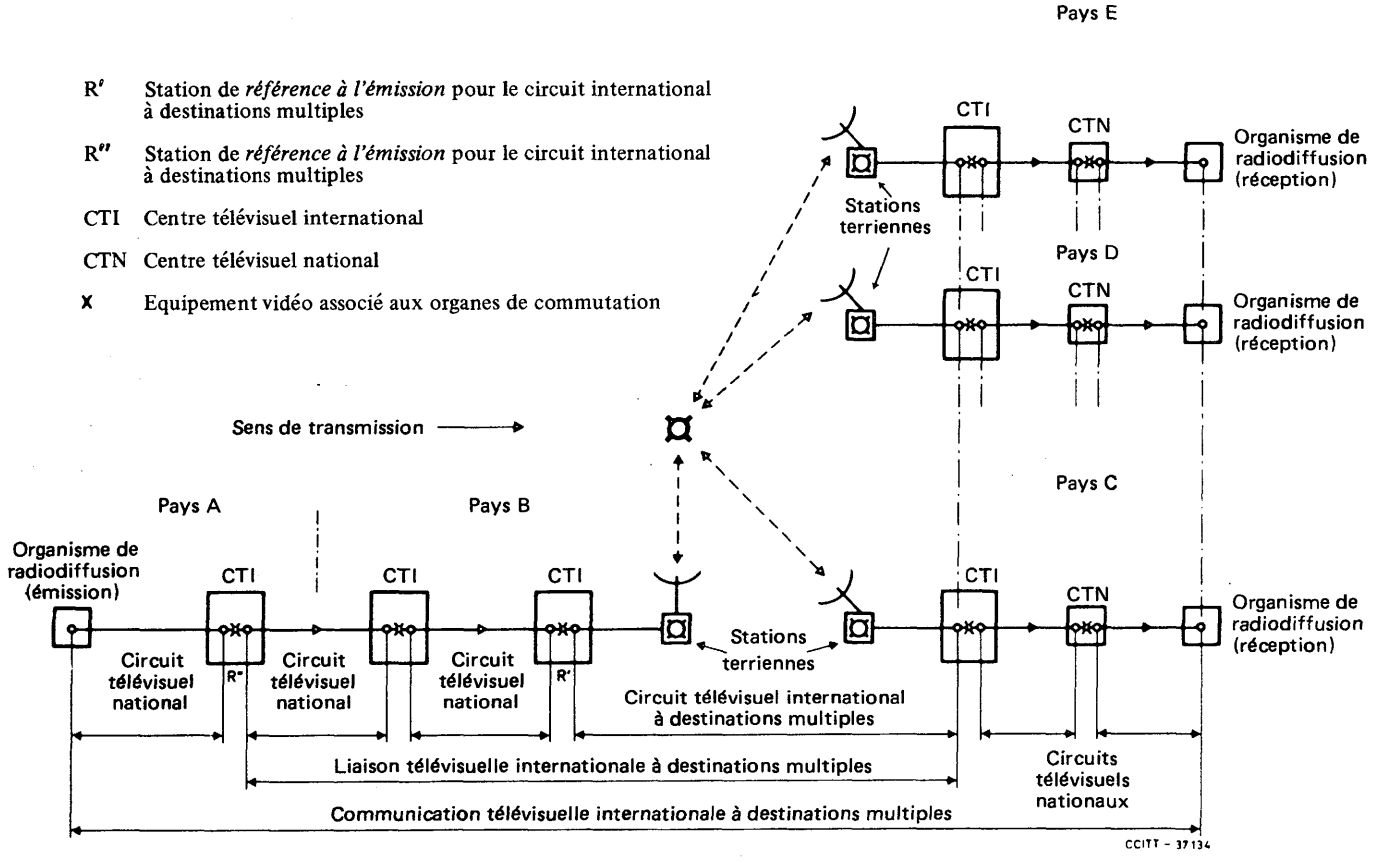

FIGURE 5/N.51

Liaison télévisuelle internationale à destinations multiples composée d'un circuit télévisuel international à destinations multiples et de circuits télévisuels nationaux et internationaux prolongés par des circuits nationaux à chaque extrémité pour former une communication télévisuelle internationale à destinations multiples

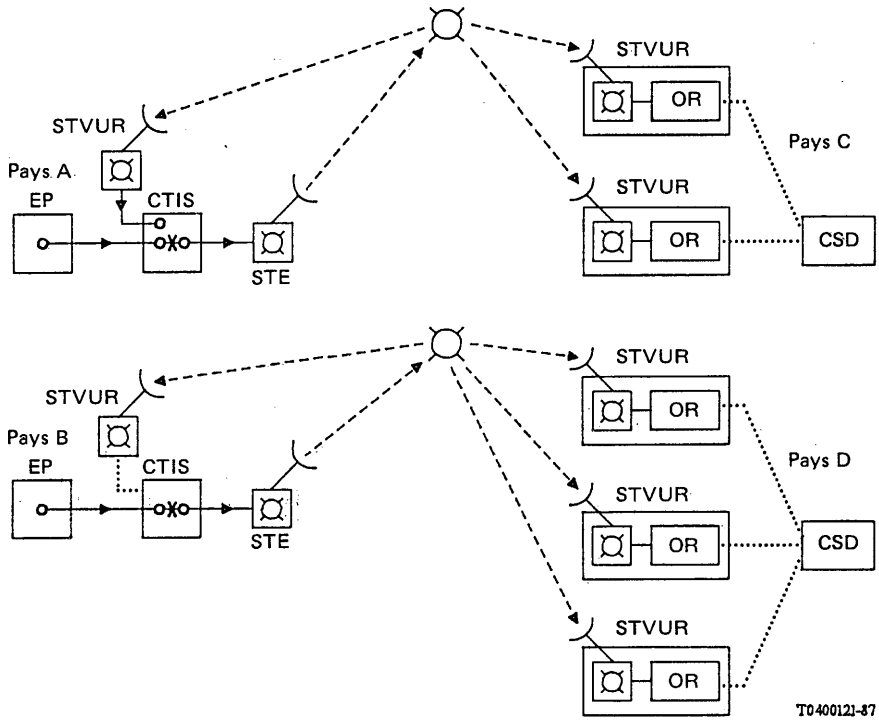

EP Expéditeur de programmes
CTIS Centre de transmission international par satellite
STE Station terrienne d'émission
STVUR Station de télévision uniquement réceptrice
OR Organisme de radiodiffusion
CSD Centre de signalisation des dérangements
X Equipement vidéo associé à un dispositif de commutation

FIGURE 6/N.51

Communication télévisuelle internationale à destinations multiples pour les STVUR non reliées à un CTI

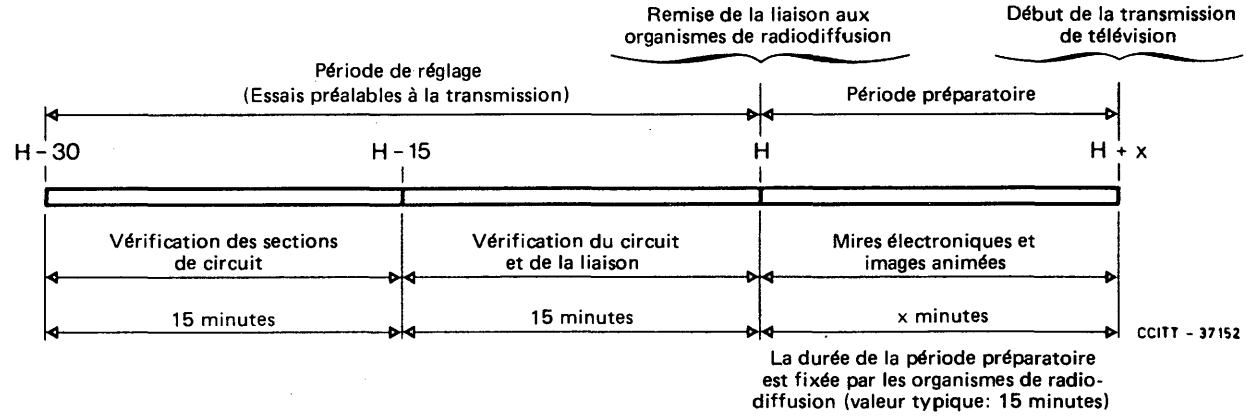

FIGURE 1/N.54

Période de réglage et période préparatoire

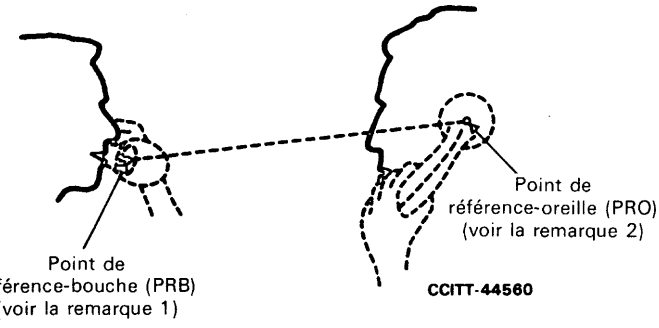

Remarque 1 – Le point de référence-bouche se trouve à une distance de 25 mm devant les lèvres, sur l'axe horizontal passant par le centre de l'ouverture de la bouche. Par définition, il est exempt de tout obstacle.

Remarque 2 — Le point de référence-oreille se trouve à l'entrée du conduit auditif de l'oreille de la personne qui écoute. Par définition, il coïncide avec le centre du cercle de contact du plan avant tangent au pavillon, supposé concave et circulaire, d'un écouteur appliqué à l'oreille.

Remarque 3 — Le point PRO ne doit pas être confondu avec le point de référence-écouteur (PRE) qui est défini comme un point dans le plan de référence écouteur utilisé comme paramètre de référence du combiné (voir la Recommandation P.10).

FIGURE A-1/P.64

Définition des points de référence-bouche et oreille

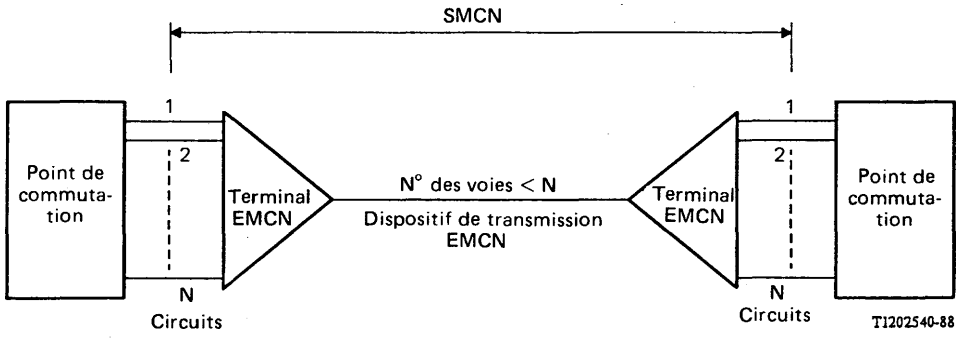

FIGURE 1/P.84

SMCN point à point ou en mode circuit

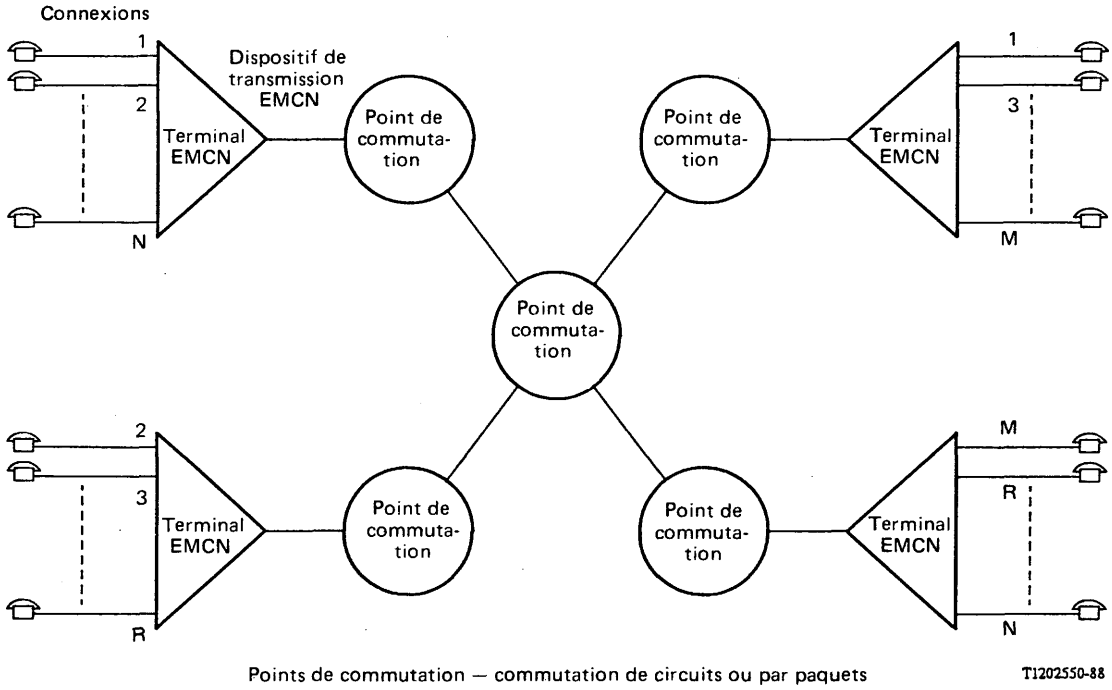

FIGURE 2/P.84

SMCN à destinations multiples ou à connexions

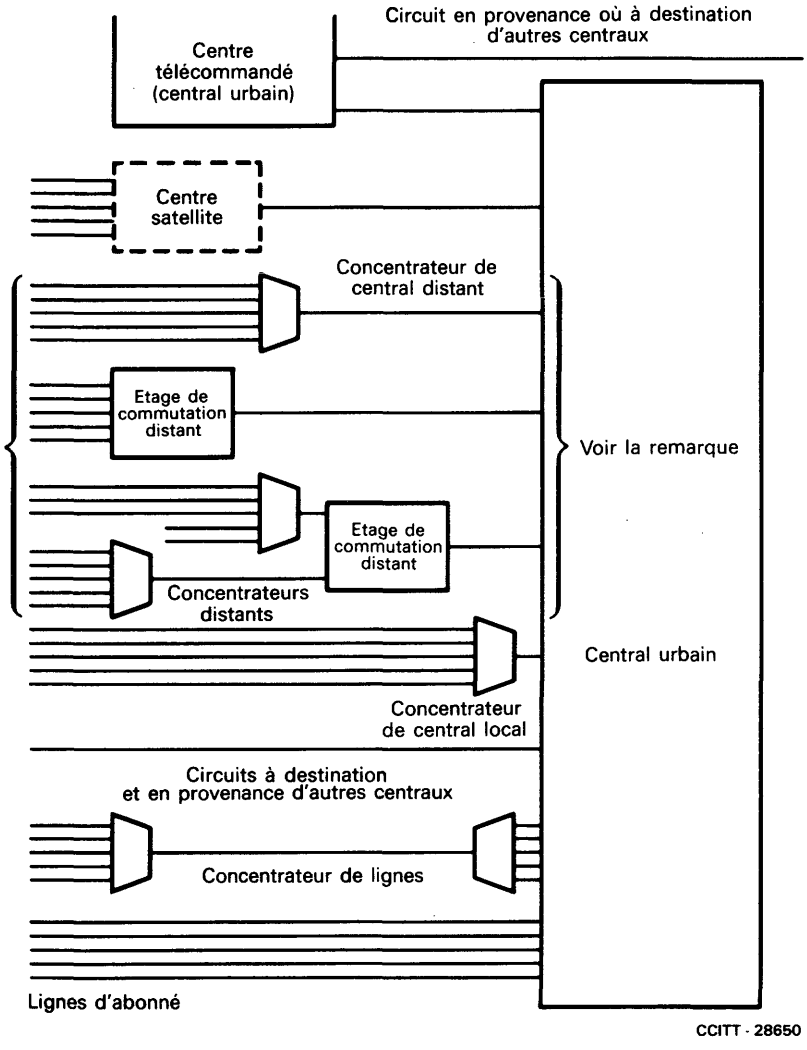

Remarque – L'accolade englobe les éléments constitutifs d'un centre géographiquement dispersé.

FIGURE 1/Q.9

Central et termes associés

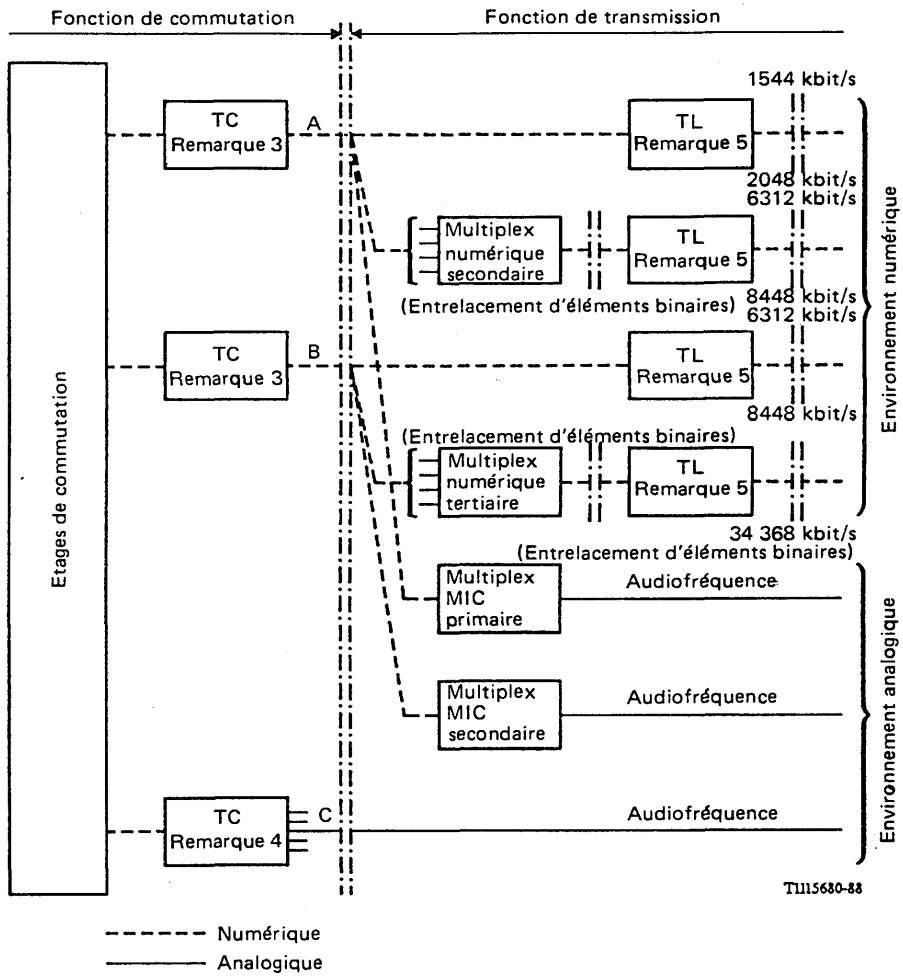

Remarque 1 – Les Recommandations du CCITT (séries G et Q) applicables à chaque interface sont exposées en détail dans le texte.

Remarque 2 – On peut utiliser d'autres configurations, telles que la connexion en série de muldex secondaires, tertiaires ou d'un niveau supérieur.

Remarque 3 – Exemples de fonctions de terminaison de commutateur (TC) – interfaces A et B:
- Insertion et extraction de la signalisation
- Transcodage
- Synchronisation de trame
- Alarmes et indication des dérangements.

Remarque 4 – Exemples de fonctions de terminaison de commutateur (TC) – interface C:
- Conversion A/N
- Insertion et extraction de la signalisation
- Multiplexage
- Conversion deux fils/quatre fils.

Remarque 5 – Exemples de fonctions de terminaison de ligne (TL):
- Alimentation en énergie
- Localisation des dérangements
- Régénération
- Transcodage.

Remarque 6 – Toutes les interfaces n'existent pas nécessairement dans chaque application.

FIGURE 2/Q.9

Interfaces avec d'autres commutateurs (Q.511)

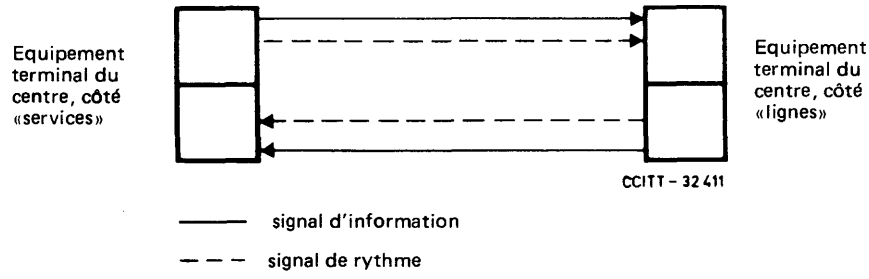

FIGURE 3/Q.9

Jonction codirectionnelle (G.703)

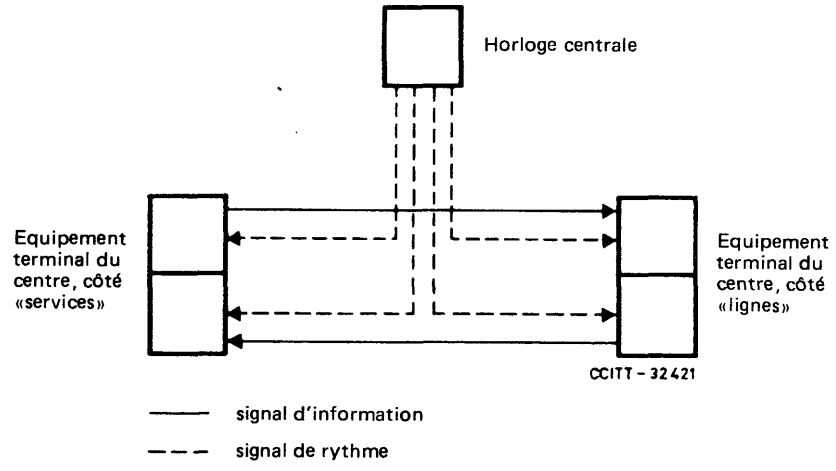

FIGURE 4/Q.9

Jonction à horloge centrale (G.703)

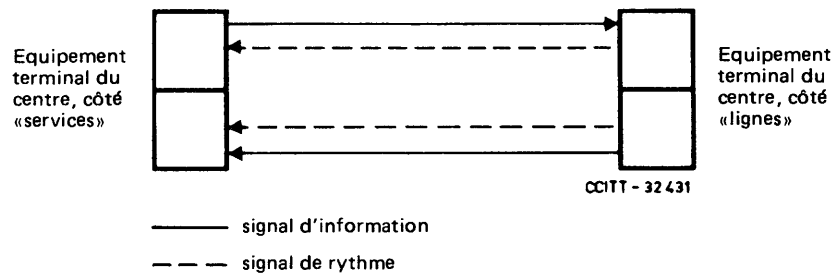

FIGURE 5/Q.9

Jonction contradirectionnelle (G.703)

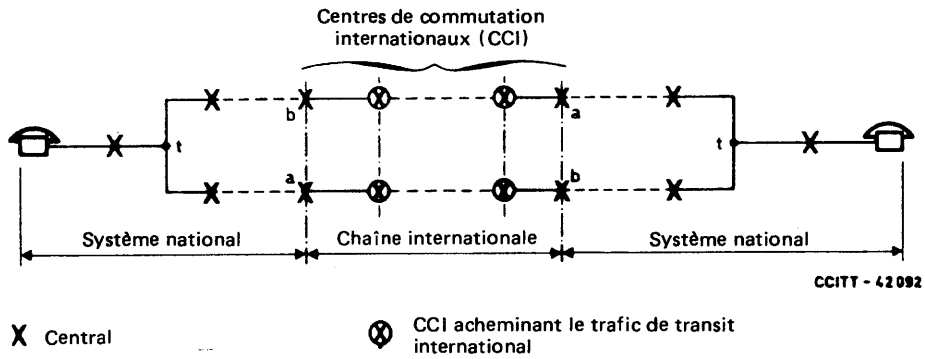

FIGURE 1/Q.40

Définition des parties constitutives d'une communication internationale

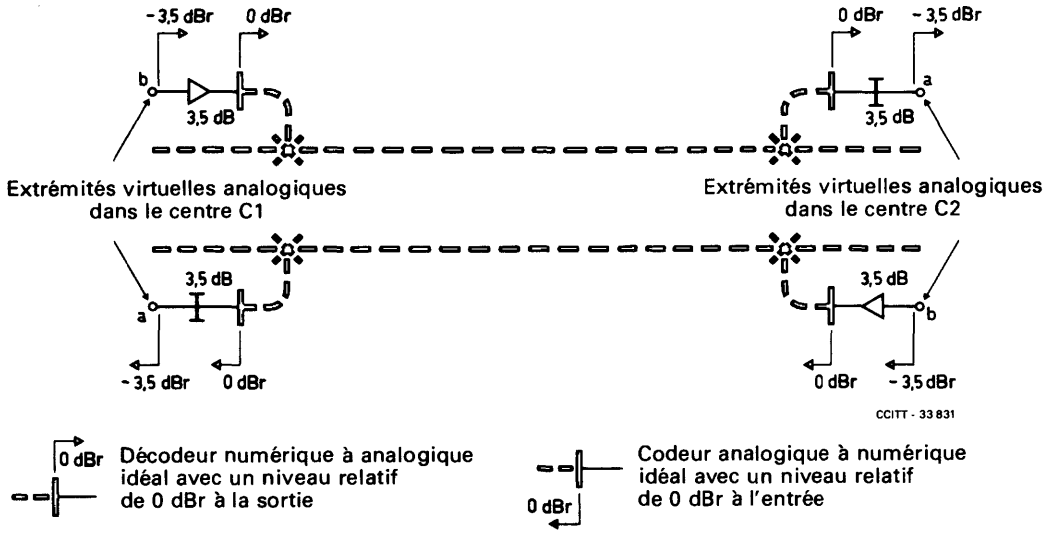

Remarque – On suppose que les codeurs et les décodeurs idéaux présentent une relation entre les signaux analogiques et numériques et vice versa, conformément aux tableaux appropriés pour la loi A ou la loi μ de la Recommandation G.711 [8].

a) *Définition des extrémités virtuelles analogiques pour un circuit numérique international entre des centres numériques internationaux.*

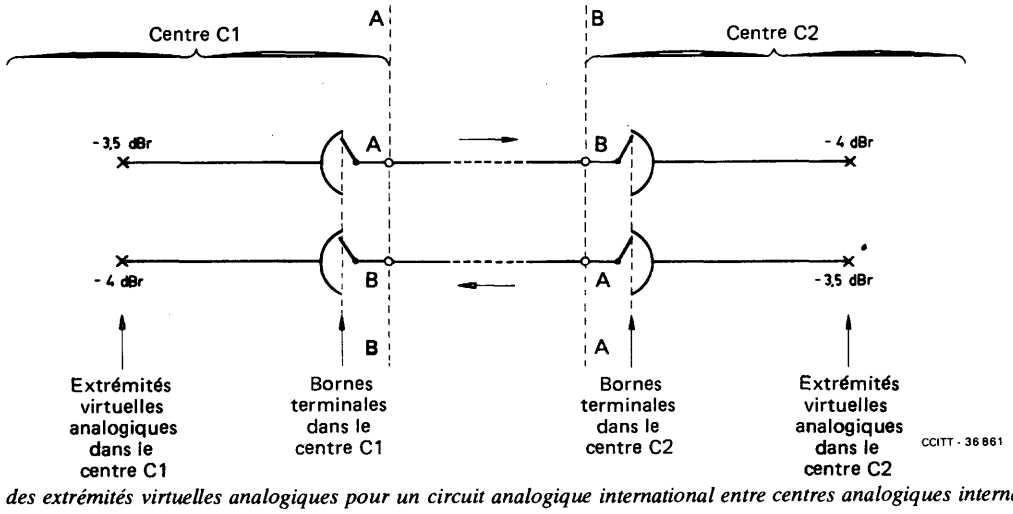

b) *Définition des extrémités virtuelles analogiques pour un circuit analogique international entre centres analogiques internationaux.*

FIGURE 2/Q.40

Définitions relatives aux circuits internationaux

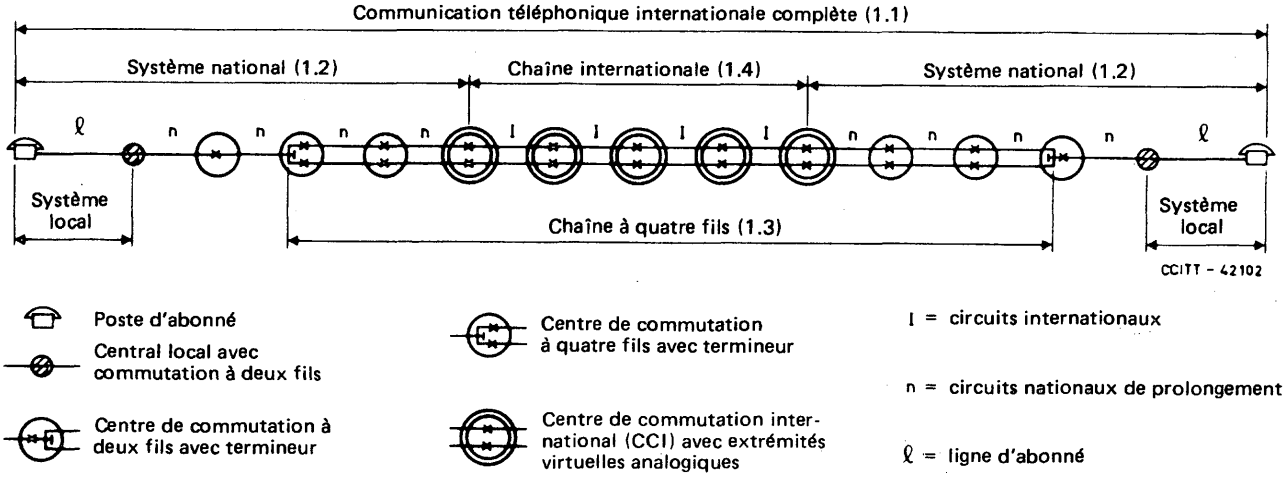

Remarque — Cette configuration des systèmes nationaux n'est indiquée qu'à titre d'exemple. Les nombres entre parenthèses sont les numéros des sous-sections de la section 1 (fascicule III.1), où l'on peut trouver les Recommandations relatives à la partie correspondante de la communication. En outre, les circuits qui font partie de cette chaîne doivent satisfaire individuellement aux Recommandations de la sous-section 1.5.

FIGURE 3/Q.40

Communication internationale illustrant la terminologie adoptée

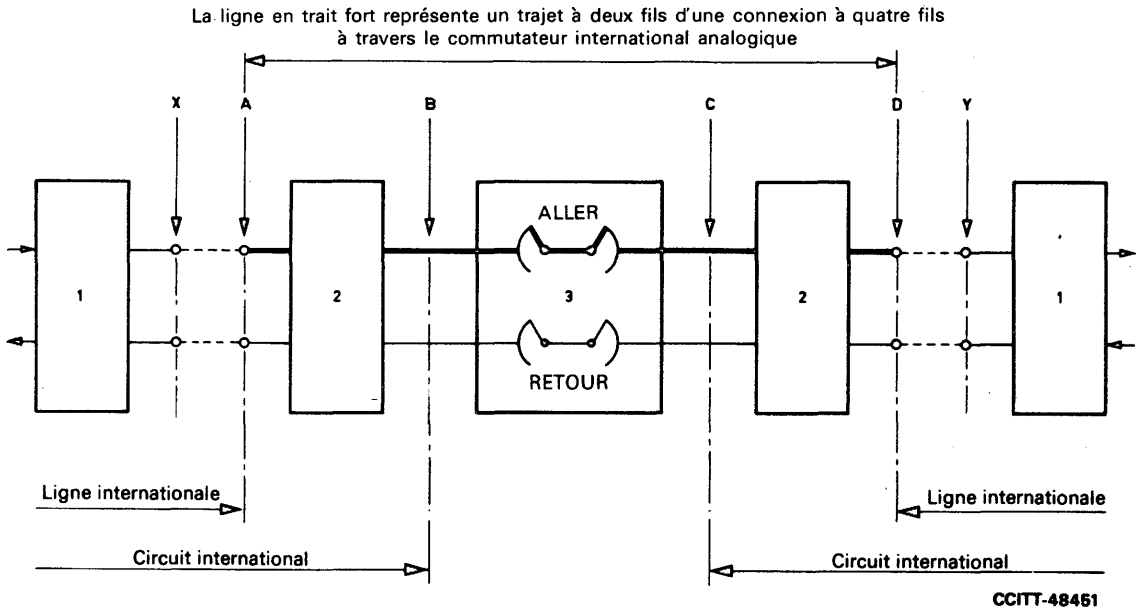

1 = équipement de modulation de voie
2 = groupes de relais d'arrivée et de départ
3 = équipement de commutation automatique

Remarque – Entre les points X et A, de même qu'entre les points D et Y, il peut y avoir, en plus du câblage, des organes tels que suppresseurs d'écho, compresseurs-extenseurs, égaliseurs, récepteurs de signaux de ligne, etc.

FIGURE 1/Q.45 *bis*

Commutateur international analogique

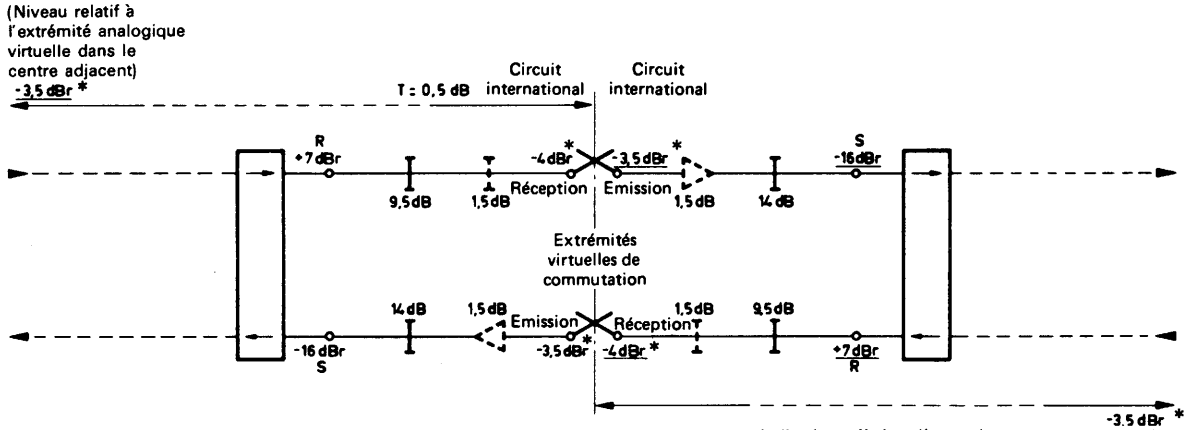

* Seules, ces valeurs font l'objet d'une recommandation par le CCITT ; les autres valeurs ne sont indiquées qu'à titre d'exemple.

a) Disposition fictive indiquant l'emplacement possible des extrémités analogiques virtuelles des deux circuits

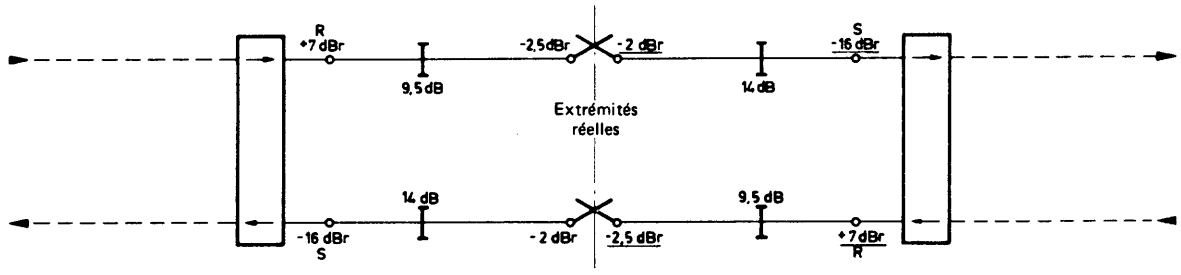

b) Disposition réelle

CCITT-36870

Remarque – Les valeurs de niveau relatif soulignées se rapportent au circuit à la droite du point correspondant. Les valeurs non soulignées concernent le circuit à la gauche de ce point. Dans un centre de commutation réel, les extrémités analogiques virtuelles n'existent pas matériellement.

FIGURE 2/Q.45 *bis*

Exemple montrant le schémas simplifié d'une connexion de transit dans un commutateur international avec la disposition réelle et l'emplacement possible des extrémités analogiques virtuelles

(Les niveaux recommandés pour l'équipement de modulation de voie sont reprises du tableau 2/G.232, solution 2)

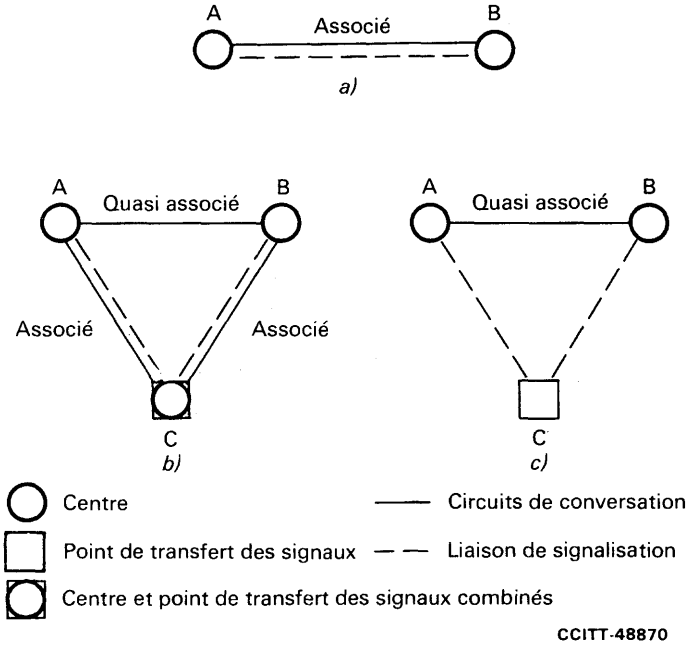

FIGURE 4/Q.253

Exemples de modes d'exploitation associé et quasi associé

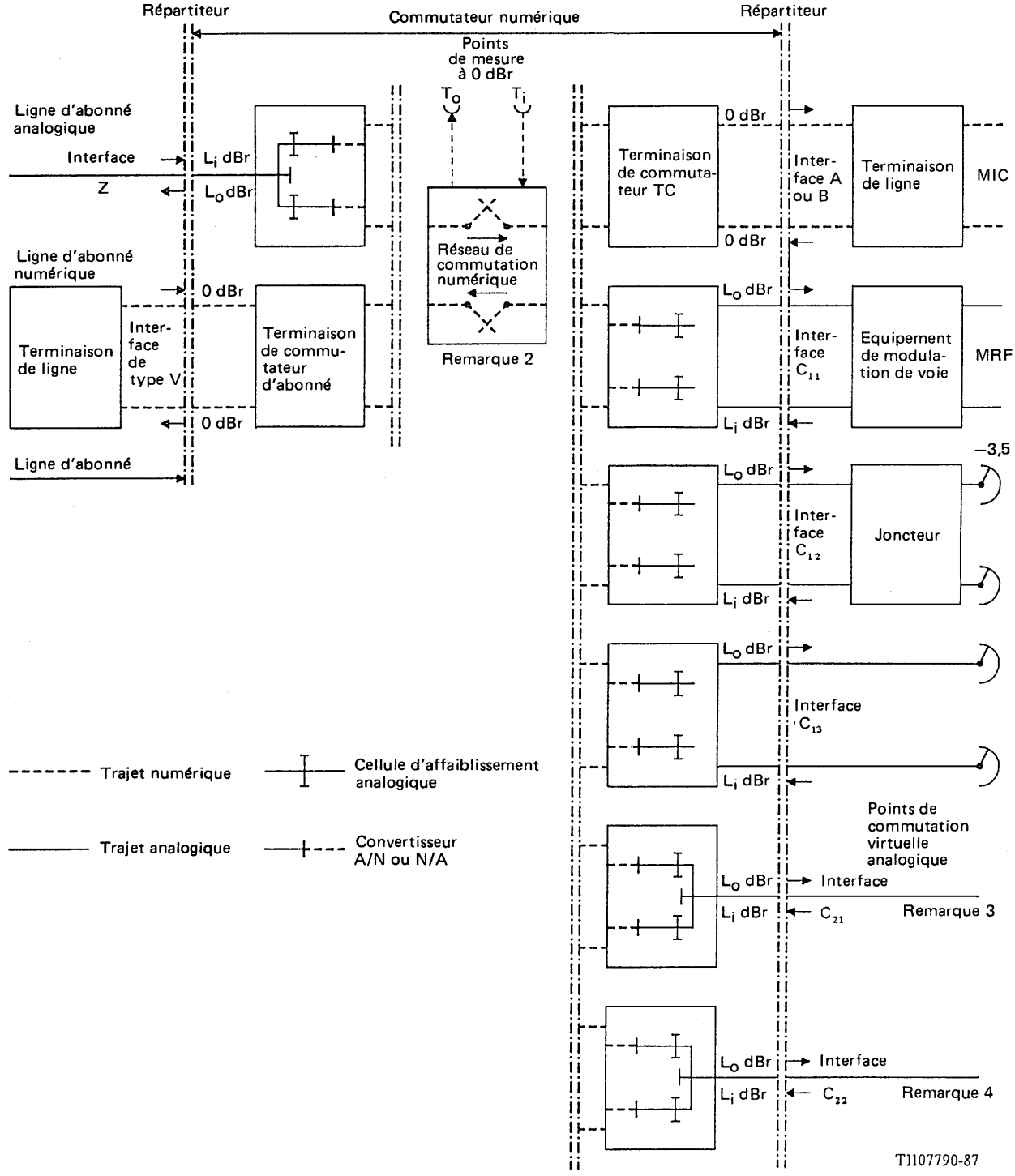

Remarque 1 – Cette figure donne des exemples typiques d'utilisation des interfaces définies.

Remarque 2 – Si besoin est, des cellules d'affaiblissement numérique peuvent être placées dans le réseau de connexion numérique ou dans les terminaux de commutation (voir § 1.2.4.1).

Remarque 3 – Terminaison de connexions commutées internationales à grande distance.

Remarque 4 – Terminaison de trafic commuté local ou interurbain à 2 fils.

Remarque 5 – Les valeurs L_i et L_o ne sont généralement pas les mêmes pour les interfaces à 2 ou à 4 fils.

FIGURE 1/Q.551

Interfaces, niveaux de transmission et points de mesure dans un commutateur numérique

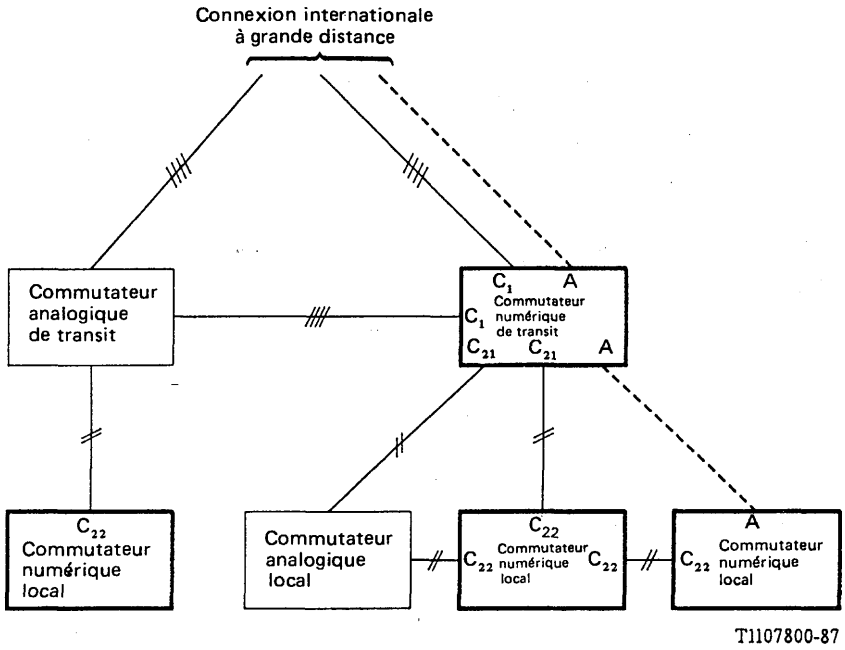

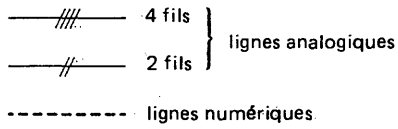

Remarque – Les jonctions entre les commutateurs locaux n'acheminent que du trafic local.

FIGURE 2/Q.551

Interfaces correspondant aux diverses interconnexions de réseaux

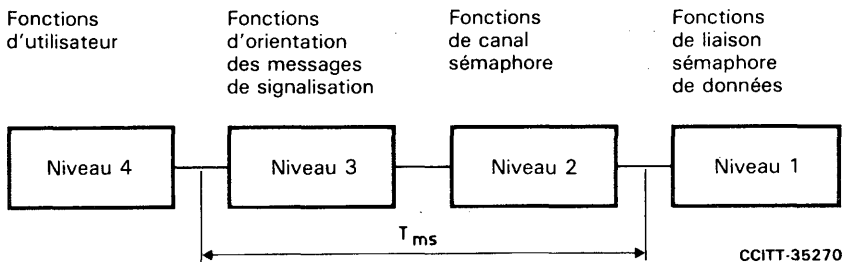

T_{ms} temps d'émission du Sous-Système Transport de Messages

FIGURE 8/Q.706

Schéma fonctionnel de temps d'émission du Sous-Système Transport de Messages

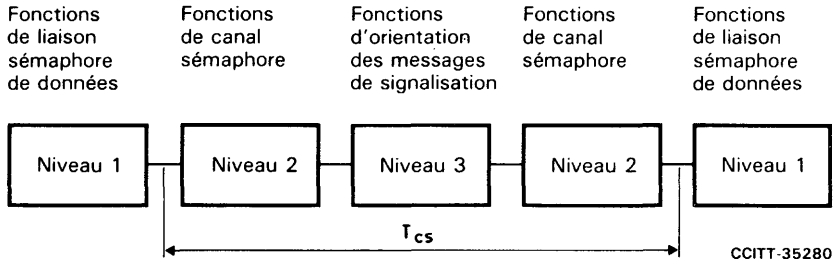

T_{cs} temps de transfert des messages aux points sémaphores

FIGURE 9/Q.706

Schéma fonctionnel du temps de transfert des messages aux points de transfert sémaphores

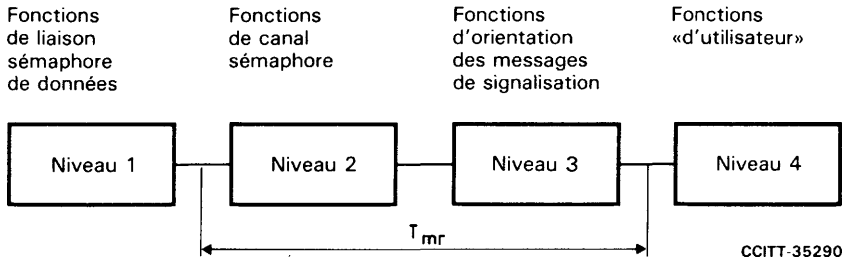

T_{mr} temps de réception du Sous-Système Transport de Messages

FIGURE 10/Q.706

Schéma fonctionnel du temps de réception du Sous-Système Transport de Messages

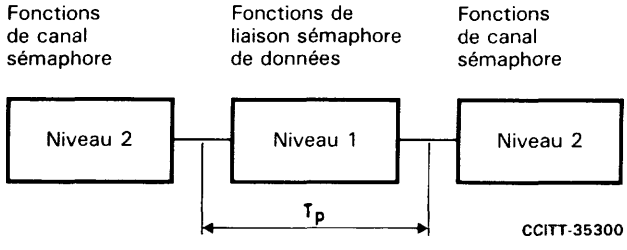

T_p temps de propagation sur la voie de données

FIGURE 11/Q.706

Schéma fonctionnel du temps de propagation

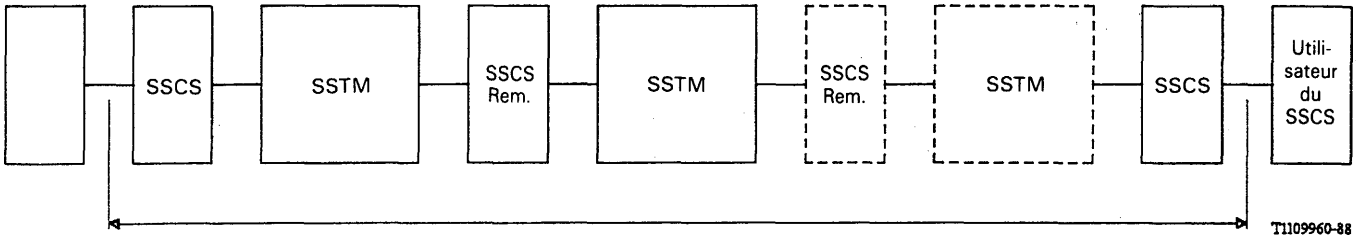

Remarque – Suivant la configuration du réseau, il est possible que figure(nt) zéro, un ou plusieurs point(s) relais.

FIGURE 1/Q.716

Diagramme fonctionnel du temps total de transit d'un message

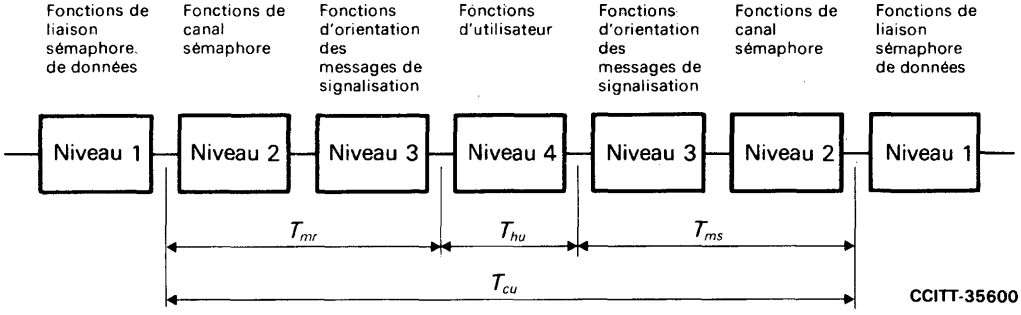

T_{cu} Temps de traversée d'un commutateur

T_{hu} Temps de traitement par le Sous-Système Utilisateur Téléphonie

T_{mr} Temps de réception par le Sous-Système Transport de Messages[a)]

T_{ms} Temps d'émission par le Sous-Système Transport de Messages[a)]

[a)] Les définitions de ces temps sont données dans la Recommandation Q.706.

FIGURE 1/Q.725

Diagramme fonctionnel du temps de traversée d'un commutateur

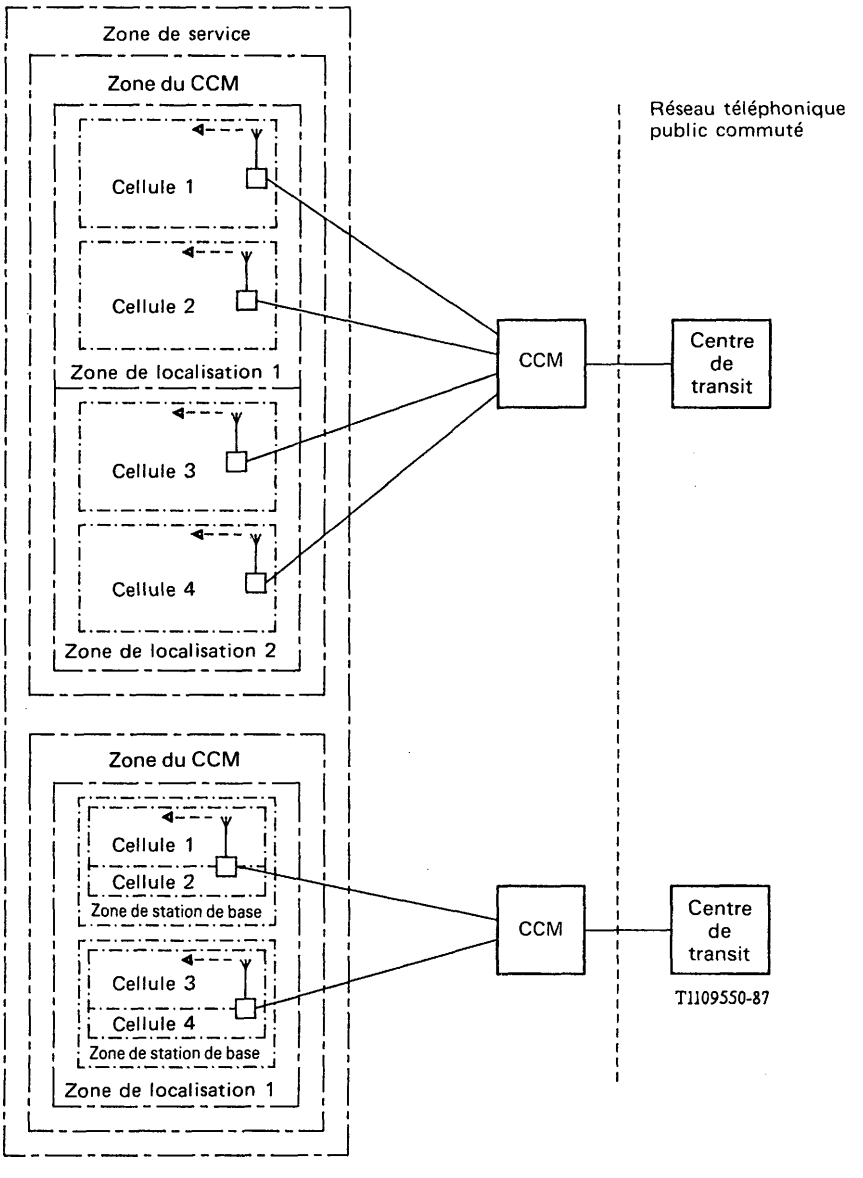

FIGURE 2/Q.1001

Utilisation des définitions
Dans cet exemple la zone de service est constituée d'un seul RMTP

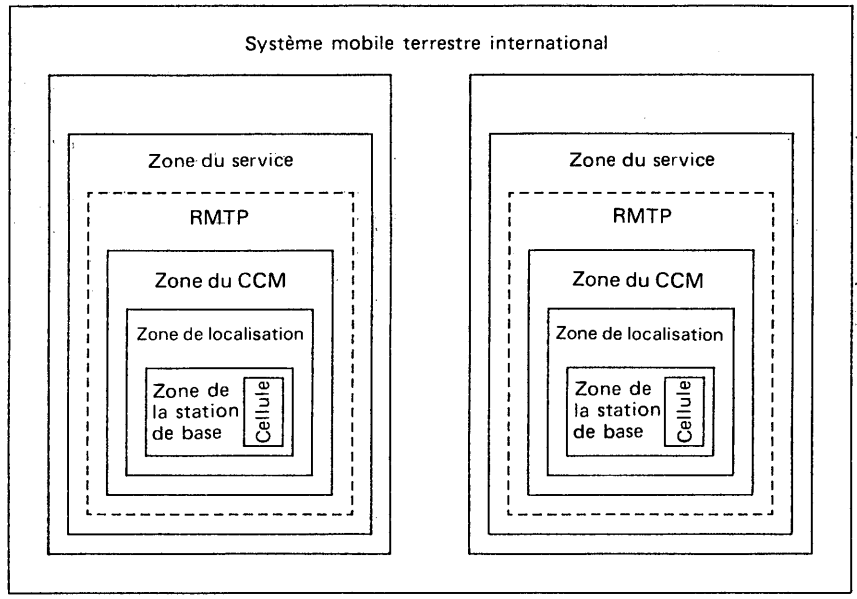

FIGURE 3/Q.1001

Composition de la zone de couverture du système

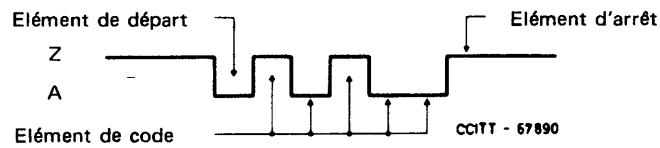

FIGURE 1/R.140

Exemple d'application du terme «élément de code»

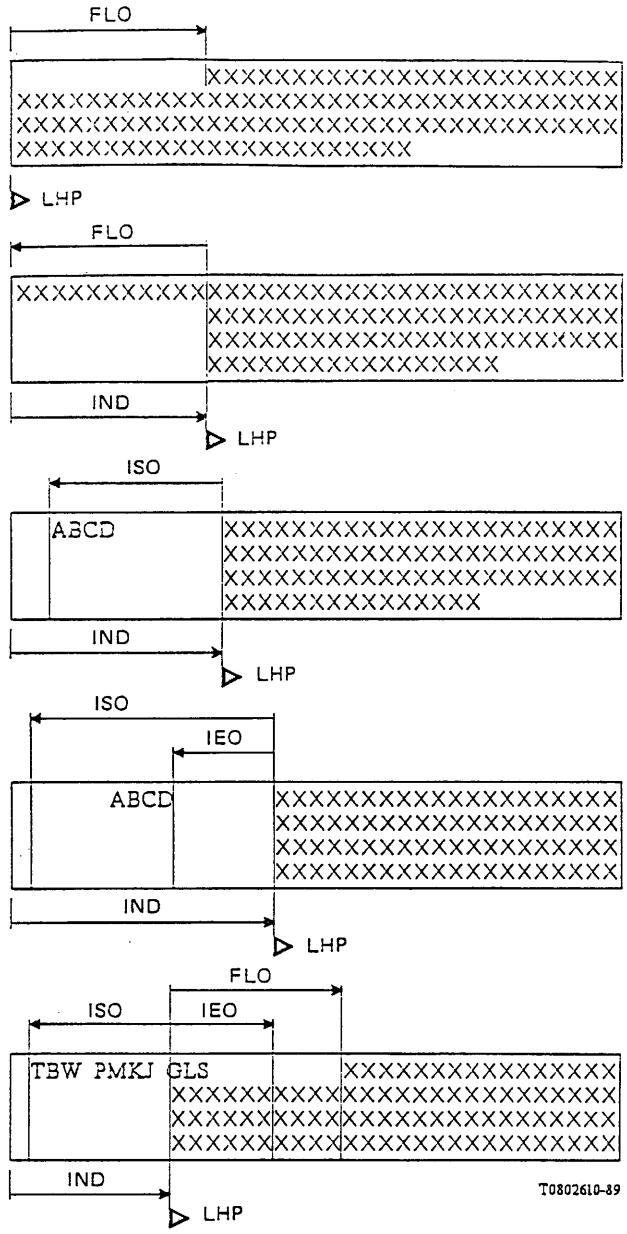

FLO Décalage de la première ligne
ISO Décalage de début d'identificateur
IEO Décalage de fin d'identificateur
LHP Position de début de ligne
IND Indentation

Exemple 10.1

décalage de la première ligne:	positif
alignement des identificateurs:	pas d'itémisation
décalage de début d'identificateur:	zéro
décalage de fin d'identificateur:	zéro
indentation:	zéro

Exemple 10.2

décalage de la première ligne:	négatif
alignement des identificateurs:	pas d'itémisation
décalage de début d'identificateur:	zéro
décalage de fin d'identificateur:	zéro
indentation:	positive

Exemple 10.3

décalage de la première ligne:	zéro
alignement des identificateurs:	aligné à gauche
décalage de début d'identificateur:	négatif
décalage de fin d'identificateur:	zéro
indentation:	positive

Exemple 10.4

décalage de la première ligne:	zéro
alignement des identificateurs:	aligné à droite
décalage de début d'identificateur:	négatif
décalage de fin d'identificateur:	négatif
indentation:	positive

Exemple 10.5

décalage de la première ligne:	positif
alignement des identificateurs:	aligné à gauche
décalage de début d'identificateur:	négatif
décalage de fin d'identificateur:	positif
indentation:	positive

FIGURE 10/T.416

Illustration de l'itémisation et du décalage de la première ligne

FIGURE 1/V.42

ETCD

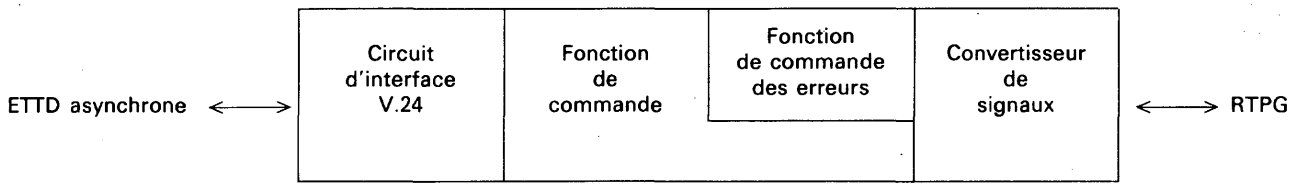

FIGURE 2/V.42

ETCD avec correction d'erreur

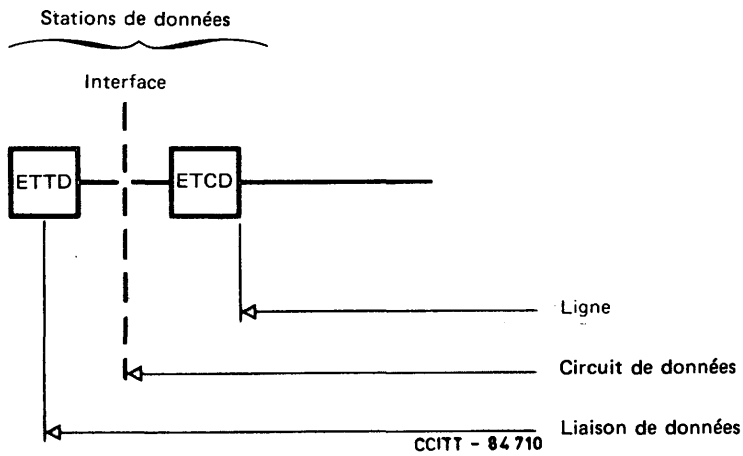

FIGURE 1/X.15 (Livre Rouge)

Eléments d'une liaison de données

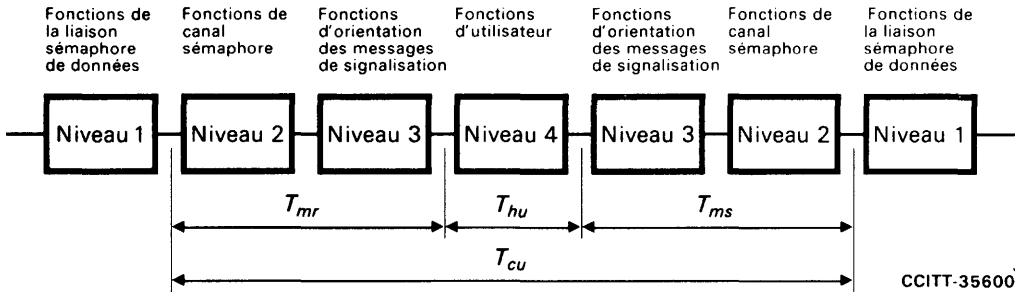

T_{cu} temps de transfert dans le central

T_{hu} temps de traitement pour le Sous-système Utilisateur Données

T_{mr} temps de réception pour le Sous-système Transport de Messages

T_{ms} temps d'émission pour le Sous-système Transport de Messages

Les définitions de ces temps sont données dans la Recommandation Q.706.

FIGURE 19/X.61

Diagramme fonctionnel du temps de transfert des signaux

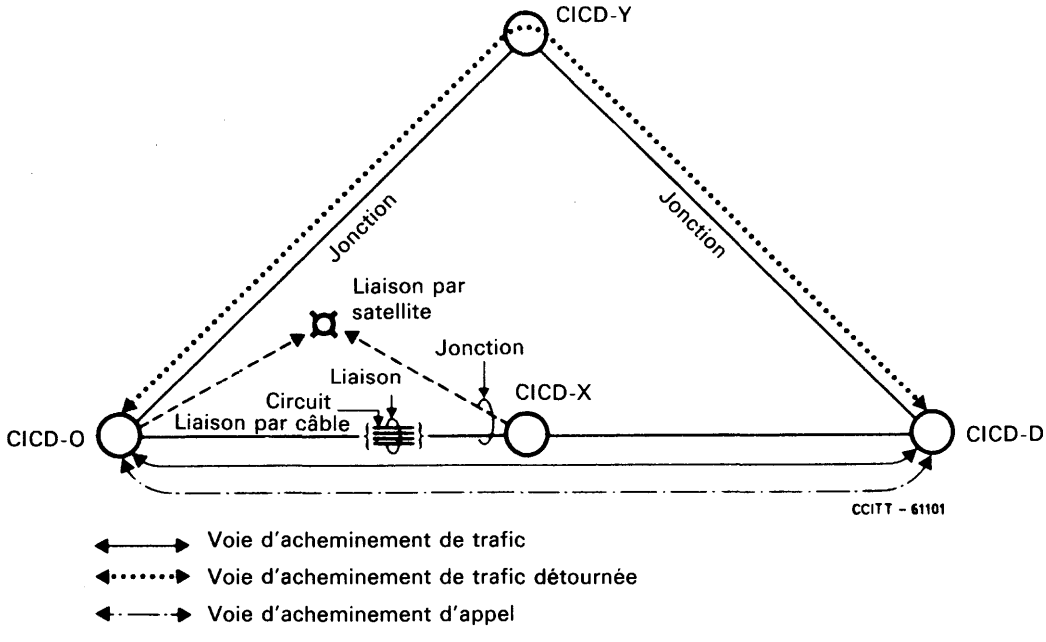

FIGURE A-1/X.110

Partie réseau du réseau public international pour données (RPID)

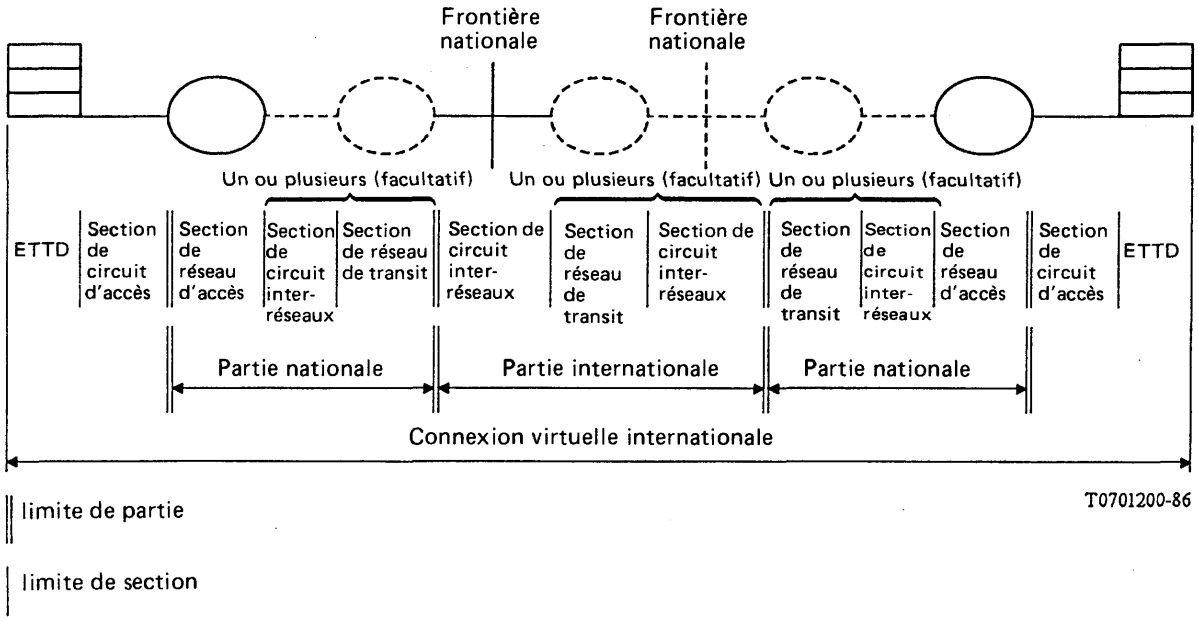

FIGURE 2/X.134

Structure d'une connexion virtuelle internationale

Evénement aux limites / Interface	B_i		B_j	
	a)	d)	b)	c)
X.25	2	3	1	4
X.75	1	2	1	2

a) Evénements de référence de la couche paquets (PE)

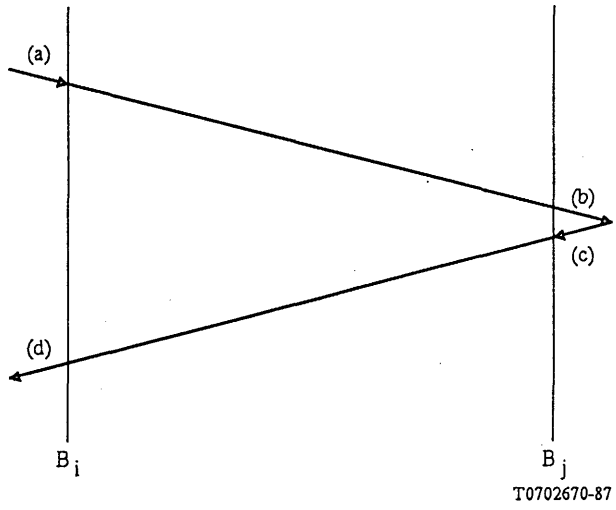

b) Séquence des événements

FIGURE 2/X.136

Evénement de référence de la couche paquets se produisant lors de l'établissement fructueux d'une communication

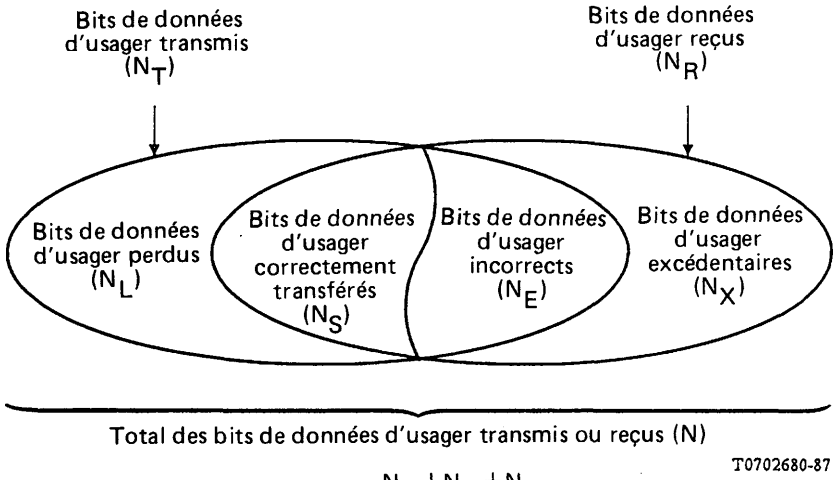

$$TER = \frac{N_E + N_L + N_X}{N}$$

$$N = N_L + N_S + N_E + N_X$$

FIGURE 3/X.136

Eléments composant le taux d'erreurs résiduelles (TER)

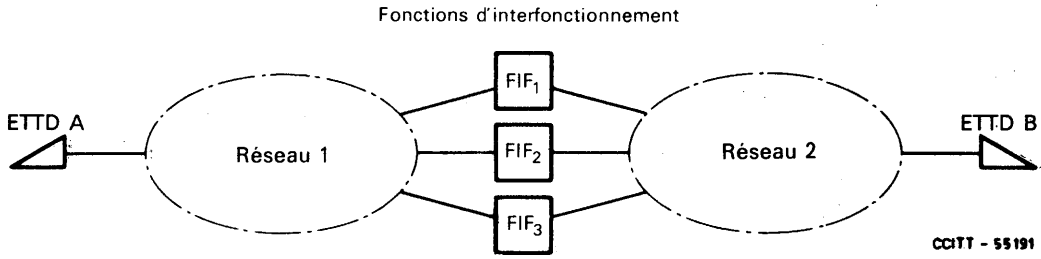

FIGURE 3-4/X.300

Exemple d'interfonctionnement de deux réseaux au moyen de fonctions d'interfonctionnement

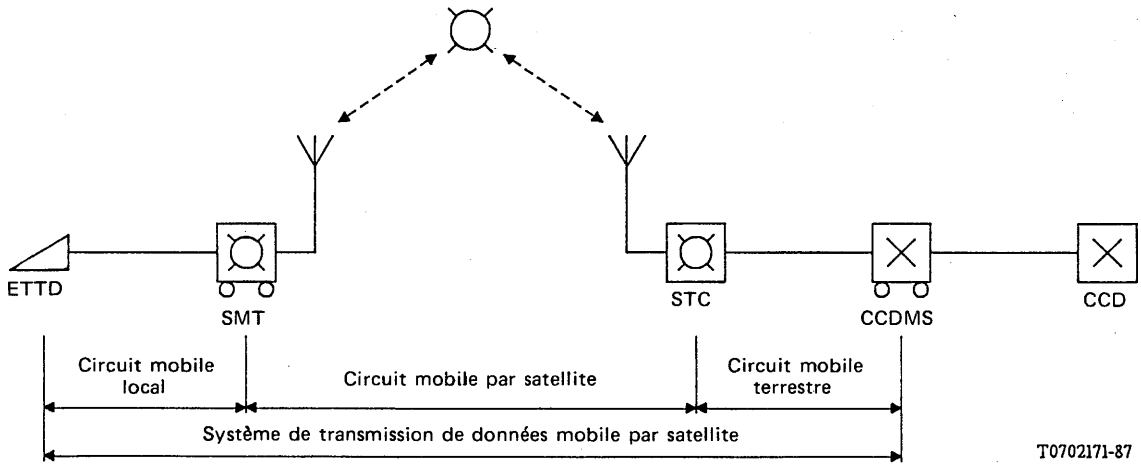

STM = Station terrienne mobile
STC = Station terrienne côtière
CCDMS = Centre de commutation de données mobile par satellite
CCD = Centre de commutation de données

FIGURE 1/X.350

Structure du système de transmission de données mobile par satellite

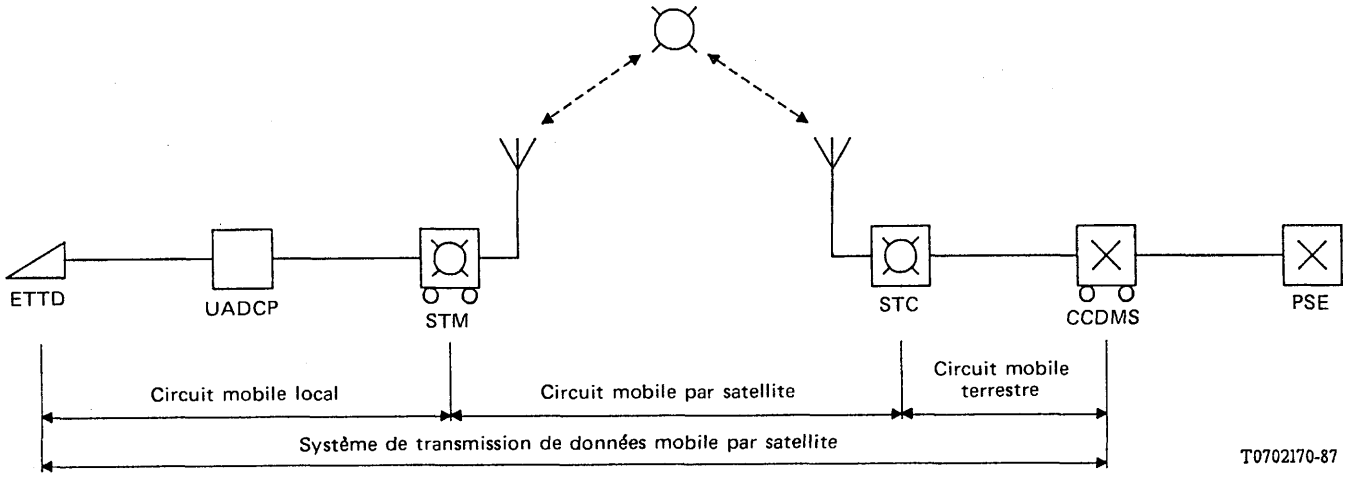

STM = Station terrienne mobile
STC = Station terrienne côtière
CCDMS = Centre de commutation de données mobile par satellite
UADCP = Unité d'accès de données à commutation par paquets
PSE = Centre de commutation par paquets

Remarque – Voir la Recommandation X.350 pour les définitions de ces termes.

FIGURE 1/X.352

Composition du système mobile maritime public de transmission de données par satellite pour interconnexion avec un réseau à commutation par paquets

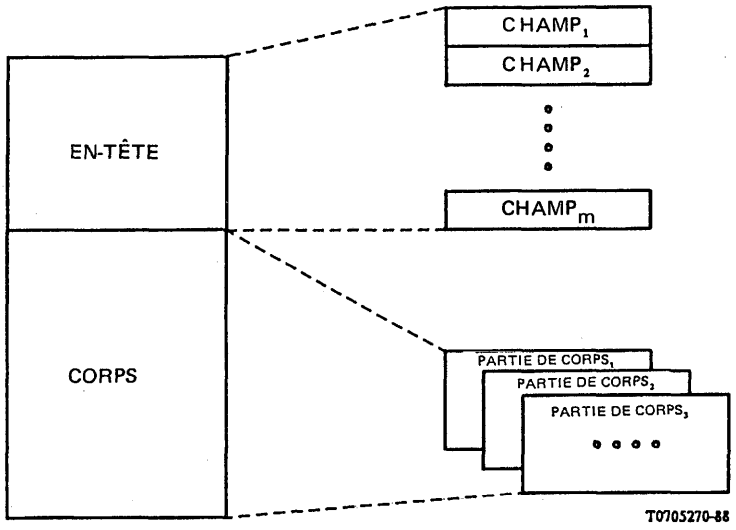

FIGURE 1/X.420

Un message de personne à personne

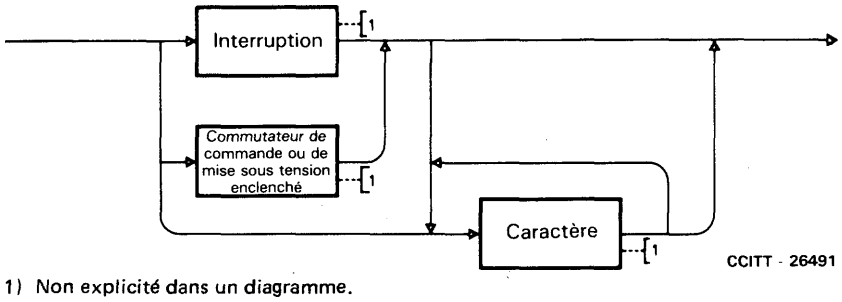

1) Non explicité dans un diagramme.

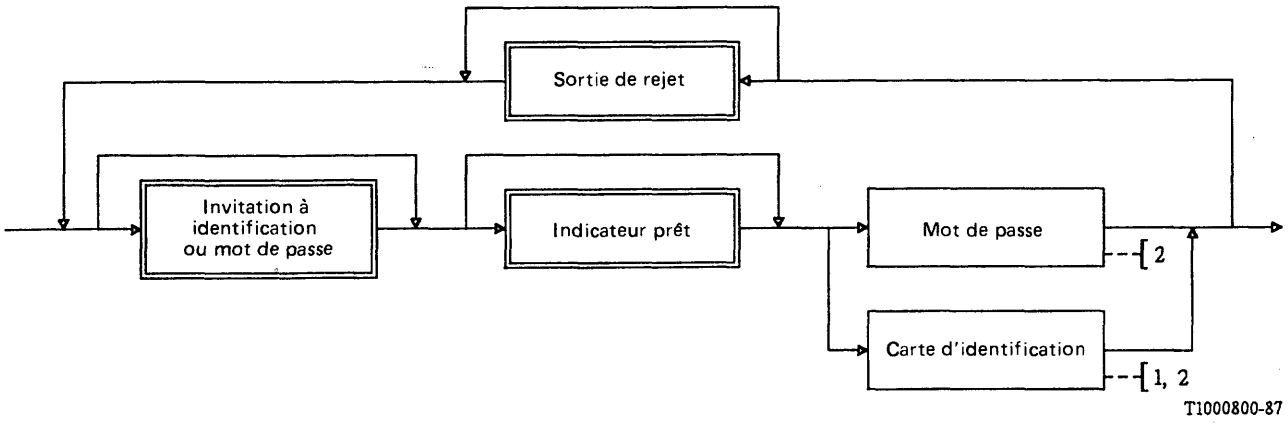

1) Non explicité dans un diagramme.

2) Si une carte d'identification est utilisée, elle doit toujours être précédée ou suivie par un mot de passe.

FIGURE du § 3.2.2/Z.317

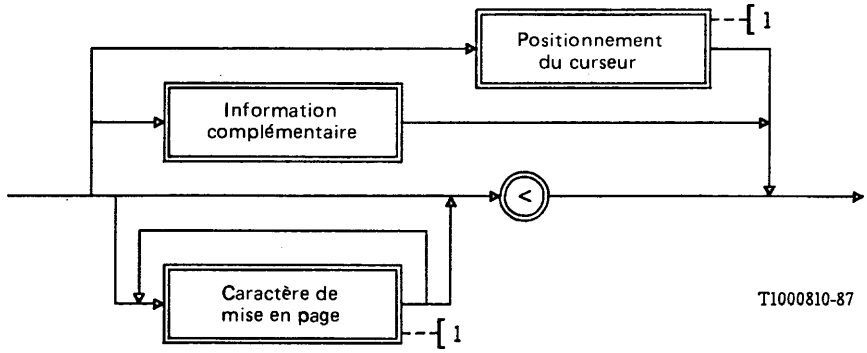

1) Non explicité dans un diagramme.

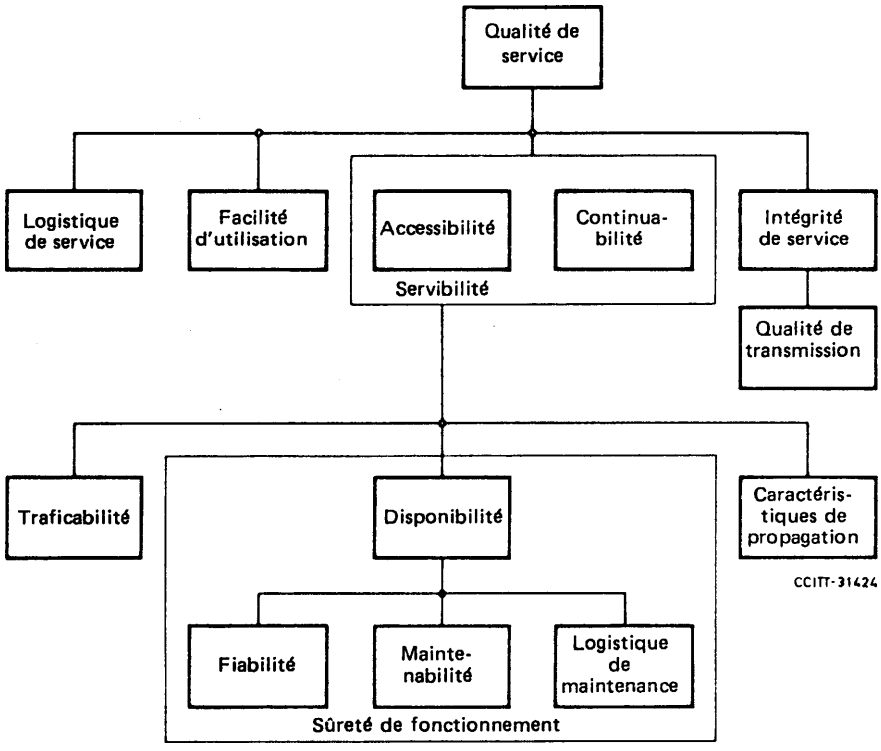

FIGURE 1 [Suppl. n° 6 (II.3)]

La sûreté de fonctionnement et ses relations avec les autres notions d'aptitude

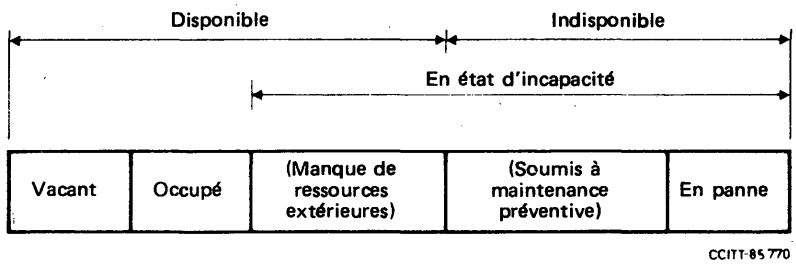

FIGURE 2 [Suppl. n° 6 (II.3)]

Classification des états d'une entité

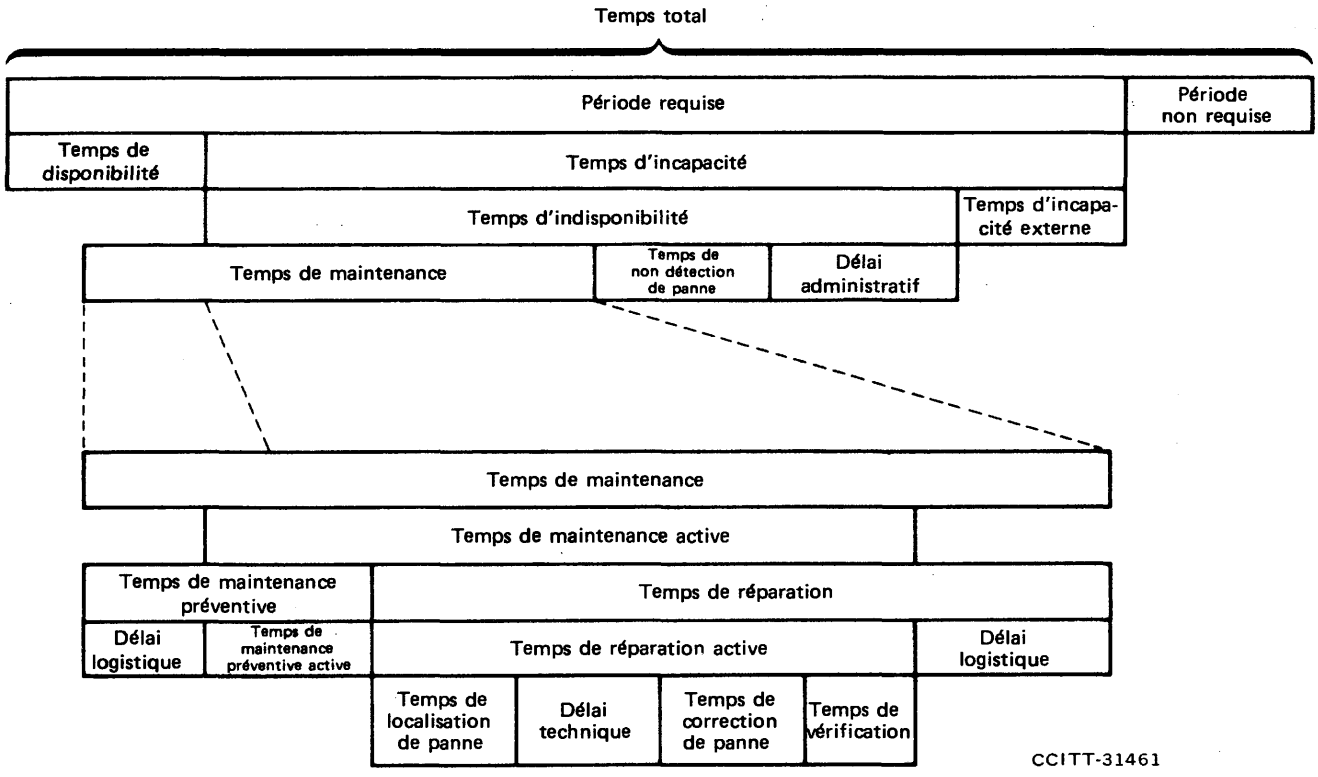

FIGURE 3 [Suppl. n° 6 (II.3)]

Diagramme de temps

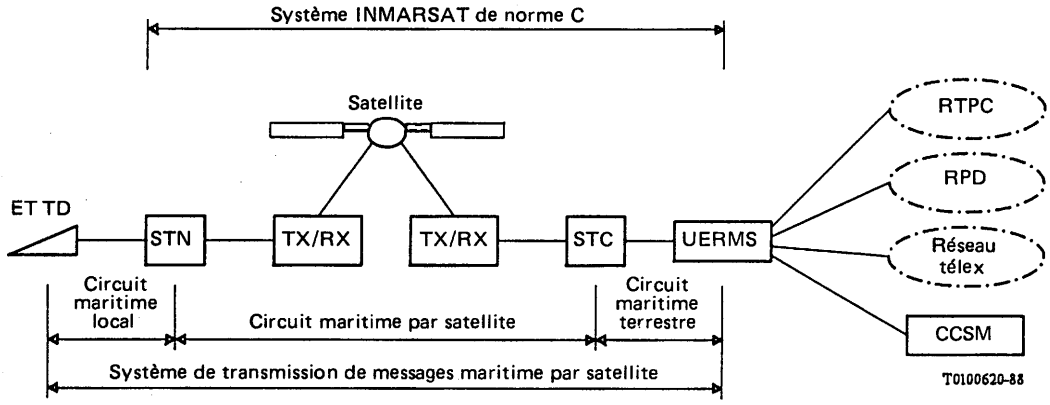

ETTD Equipement terminal de traitement de données
STN Station terrienne de navire
STC Station terrienne côtière
UERMS Unité d'enregistrement et de retransmission maritime par satellite
CCSM Centre de coordination de sauvetage maritime

TX Emission
RX Réception

FIGURE 1 [Suppl. n° 3 (II.4)]

Principaux éléments du système de transmission de messages maritime par satellite

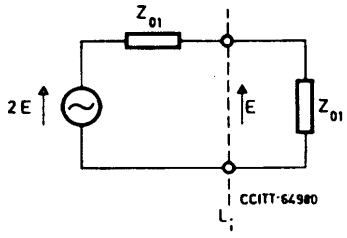

FIGURE 1 [Suppl. n° 1 (VI.5)]

Circuit de référence de puissance

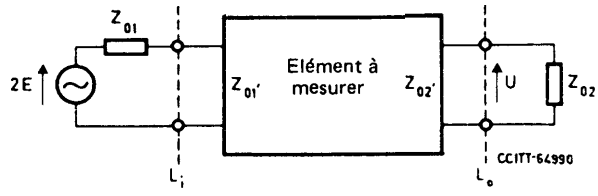

FIGURE 2 [Suppl. n° 1 (VI.5)]

Circuit de mesure

TABLEAU 1/E.167

Format du CIR RNIS intérimaire

I est le chiffre initial, C est un chiffre de l'indicatif de pays
et X est un chiffre supplémentaire

Indicatif de pays	Format du CIR RNIS
Un chiffre	ICXX
Deux chiffres	ICCX
Trois chiffres	ICCC

TABLEAU 1/G.821

Objectifs de performance d'erreur pour des communications internationales établies sur un RNIS

Classification de qualité	Objectif (remarques 3 et 5)
(a) (Minutes dégradées) (remarques 1 et 2)	Moins de 10% d'intervalles de 1 minute ayant un taux d'erreur sur les bits pire que $1 \cdot 10^{-6}$ (remarque 4)
(b) (Secondes gravement erronées) (remarque 1)	Moins de 0,2% d'intervalles de 1 seconde ayant un taux d'erreur sur les bits pire que $1 \cdot 10^{-3}$
(c) (Secondes erronées) (remarque 1)	Moins de 8% d'intervalles de 1 seconde comportant au moins une erreur (équivaut à 92% de secondes sans erreur)

Remarque 1 – Les expressions «minutes dégradées», «secondes gravement erronées», et «secondes erronées» sont utilisées pour désigner des objectifs de qualité d'une manière pratique et concise. Elles n'impliquent pas que le niveau en question soit acceptable ou non.

Remarque 2 – On obtient les intervalles de 1 minute mentionnés dans le tableau 1/G.821 et dans les remarques (c'est-à-dire les périodes de temps pour M > 4 dans l'annexe B) en retranchant du temps total le temps d'indisponibilité et les secondes gravement erronées puis en groupant consécutivement les secondes restantes en blocs de 60. Les intervalles de base de 1 seconde sont obtenus à partir d'une base de temps fixe.

Remarque 3 – Le laps de temps T_L sur lequel les pourcentages doivent être établis n'a pas été spécifié étant donné que la période peut dépendre de l'application. Une période de l'ordre de 1 mois a été suggérée à titre indicatif.

Remarque 4 – Pour des raisons pratiques, à 64 kbit/s, une minute qui contient 4 erreurs (équivalant à un taux d'erreur de $1{,}04 \cdot 10^{-6}$) n'est pas considérée comme dégradée. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il faille s'écarter de l'objectif d'un taux d'erreur de $1 \cdot 10^{-6}$.

Remarque 5 – L'annexe B indique la marche à suivre pour l'évaluation de la qualité globale.

TABLEAU 5/X.135

Evénements de référence de la couche paquets (PE) utilisés dans la mesure du temps de transfert des paquets de données

Evénement de référence de la couche paquets X.134 / Section de circuit	PE de début/PE de fin
Section de circuit d'accès d'origine	10a (X.25)
Section de circuit d'accès de destination	9a (X.25)
Section de circuit inter-réseaux	5a (X.75)

TABLEAU 9/X.135

Evénements de référence de la couche paquets (PE) utilisés dans la mesure du temps d'indication de libération

Evénement de référence de la couche paquets X.134 / Section de circuit	PE de début/PE de fin
Section de circuit d'accès de l'ETTD de libération	6 (X.25)
Section de circuit d'accès de l'ETTD libéré	5 (X.25)
Section de circuit inter-réseaux	3 (X.75)

TABLEAU 6/X.136

Evénements de référence de la couche paquets (PE) servant à mesurer la probabilité de réinitialisation

Limites de section	Couples de PE
X.25 X.75	[20(X.25) 20(X.25)]
X.25 X.75	[20(X.25) 10(X.75)]
X.75 X.75	[10(X.75) 10(X.75)]

a) Couples de PE résultant d'événements de réinitialisation

Limites de section	Couples de PE
X.25 X.25	[20(X.25) 24(X.25)]
X.25 X.75	[20(X.25) 12(X.75)] ou [24(X.25) 10(X.75)]
X.75 X.75	[10(X.75) 12(X.75)]

b) Couples de PE additionnels résultant d'événements de réinitialisation sur des CVP

TABLEAU 8/X.136

Evénements de référence de la couche paquets (PE) servant à mesurer la probabilité de déconnexion prématurée

(Couples de PE résultant d'événements de déconnexion prématurée)

Limites de section	Couples de PE
X.25 X.75	[5(X.25) 5(X.25)] ou [5(X.25) 24(X.25)]
X.25 X.75	[5(X.25) 3(X.75)] ou [5(X.25) 12(X.75)] ou [24(X.25) 3(X.75)]
X.75 X.75	[3(X.75) 3(X.75)] ou [3(X.75) 12(X.75)]

TABLEAU 10/X.136

Evénements de référence de la couche paquets (PE) servant à mesurer la probabilité d'échec de la libération d'une communication

Section de circuit	Evénement de référence de la couche paquets X.134	
	PE de début	PE de fin
Section de circuit d'accès de l'ETTD de libération	6(X.25)	–
Section de circuit d'accès de l'ETTD libéré	–	5(X.25) (ne se produit pas)
Section de circuit inter-réseaux	3(X.75)	3(X.75) (ne se produit pas)

TABLEAU 1/Z.314

Jeu de caractères à utiliser pour le langage homme-machine du CCITT

				b_7	0	0	0	0	1	1	1	1
				b_6	0	0	1	1	0	0	1	1
				b_5	0	1	0	1	0	1	0	1
b_4	b_3	b_2	b_1	Pos.	0	1	2	3	4	5	6	7
0	0	0	0	0	NUL		SP	0	ⓐ	P	ⓐ	p
0	0	0	1	1		DC_1	!	1	A	Q	a	q
0	0	1	0	2		DC_2	"	2	B	R	b	r
0	0	1	1	3		DC_3	#	3	C	S	c	s
0	1	0	0	4		DC_4	$	4	D	T	d	t
0	1	0	1	5			%	5	E	U	e	u
0	1	1	0	6			&	6	F	V	f	v
0	1	1	1	7	BEL		'	7	G	W	g	w
1	0	0	0	8	BS	CAN	(	8	H	X	h	x
1	0	0	1	9	HT (FE1)	EM	)	9	I	Y	i	y
1	0	1	0	10	LF (FE2)	SUB	*	:	J	Z	j	z
1	0	1	1	11	VT (FE3)	ESC	+	;	K	ⓐ	k	ⓐ
1	1	0	0	12	FF (FE4)		,	<	L	ⓐ	l	ⓐ
1	1	0	1	13	CR (FE5)		–	=	M	ⓐ	m	ⓐ
1	1	1	0	14	SO		.	>	N	ⓐ	n	ⓐ
1	1	1	1	15	SI		/	?	O	_	o	DEL

CCITT - 26622

ⓐ Ces positions sont réservées à l'usage national.

TABLEAU 2/Z.314

Résumé de l'utilisation des caractères

Alphabet international n° 5 du CCITT (Recommandation T.50) [1]			Utilisation dans le langage homme-machine
Caractère ou chaîne de caractères	Numéro de position	Nom	
CAN	1/8	annulation	Utilisé comme caractère de suppression.
!	2/1	point d'exclamation	Indicateur utilisé dans les procédures de dialogue (caractère de répétition dans le langage d'entrée).
"	2/2	guillemet	Délimiteur de la chaîne de texte et caractère graphique.
#	2/3	symbole numéro	Caractère pouvant être utilisé dans les noms symboliques et les nombres introduits par clavier, et comme caractère graphique.
%	2/5	symbole pour cent	Caractère pouvant être utilisé dans les noms symboliques et comme caractère graphique.
&	2/6	perluète	Séparateur pour le groupement de l'information et caractère graphique.
'	2/7	apostrophe	Séparateur utilisé lorsqu'une indication du type de nombre est requise. Ce caractère est placé entre une lettre indiquant le type de nombre et le nombre lui-même. Utilisé également comme caractère graphique.
(	2/8	parenthèse gauche	Réservé pour la délimitation des expressions arithmétiques et utilisé comme caractère graphique.
)	2/9	parenthèse droite	Réservé pour la délimitation des expressions arithmétiques et utilisé comme caractère graphique.
*	2/10	astérisque	Utilisé pour les nombres introduits par clavier, comme opérateur arithmétique et comme caractère graphique.
+	2/11	signe plus	Caractère pouvant être utilisé dans les noms symboliques, comme opérateur arithmétique et comme caractère graphique.
+ +	2/11 2/11	signe plus, signe plus	Séparateur utilisé pour séparer l'accroissement d'un groupe de valeurs de paramètre consécutives.
,	2/12	virgule	Séparateur utilisé pour séparer les paramètres (lorsqu'il y en a plus d'un) dans un bloc de paramètres.
–	2/13	tiret	Séparateur utilisé pour séparer les unités d'information. Réservé également pour utilisation comme opérateur arithmétique et comme caractère graphique.
.	2/14	point	Séparateur utilisé pour subdiviser un nombre en un nombre entier et en une partie fractionnaire, et comme caractère graphique.
/	2/15	barre oblique	Réservé pour utilisation comme opérateur arithmétique et comme caractère graphique.
:	3/10	deux-points	Séparateur utilisé pour séparer des blocs de paramètres les uns des autres et pour les séparer du code de commande; indicateur utilisé dans l'indication de demande de bloc de paramètre et séparateur utilisé en sortie.
;	3/11	point-virgule	Indicateur utilisé pour terminer une commande (caractère d'exécution).
<	3/12	symbole inférieur à	Indicateur utilisé comme indicateur «prêt» pour le système, qui signale à la sortie qu'il est prêt à recevoir l'information.
=	3/13	symbole égal	Séparateur utilisé pour séparer le nom du paramètre et la valeur de paramètre de celui-ci.

TABLEAU 2/Z.314 *(suite)*

Alphabet international n° 5 du CCITT (Recommandation T.50) [1]			Utilisation dans le langage homme-machine
Caractère ou chaîne de caractères	Numéro de position	Nom	
>	3/14	symbole supérieur à	Séparateur servant à terminer l'identificateur de destination. Egalement caractère graphique.
< =	3/12 3/13	symbole inférieur ou égal à	Opérateur de relation utilisé dans un argument de sélection.
< >	3/12 3/14	symbole inférieur ou supérieur à	Opérateur de relation utilisé dans un argument de sélection.
> =	3/14 3/13	symbole supérieur ou égal à	Opérateur de relation utilisé dans un argument de sélection.
?	3/15	point d'interrogation	Indicateur utilisé pour une intervention ou une assistance.
&&	2/6 2/6	perluète, perluète	Séparateur utilisé pour le groupement de l'information.
&–	2/6 2/13	perluète, tiret	Séparateur utilisé pour le groupement de l'information.
&&–	2/6 2/6 2/13	perluète, perluète, tiret	Séparateur utilisé pour le groupement de l'information.
/*	2/15 2/10	barre oblique, astérisque	Utilisé pour ouvrir un commentaire.
*/	2/10 2/15	astérisque, barre oblique	Utilisé pour fermer un commentaire.

PARTIE III

GLOSSAIRE TRILINGUE

A

à double sens
E: both-way
S: en ambos sentidos

à double sens ; bidirectionnel
E: two way; bidirectional
S: en ambos sentidos; bidireccional

à la demande (communication)
E: demand (communication)
S: por demanda (comunicación)

à sens unique ; unidirectionnel
E: one way; unidirectional
S: en un solo sentido; unidireccional

abandon
E: abandon
S: abandonar

abonné
E: subscriber
S: abonado

abonné prioritaire en demandé
E: priority, for called subscriber
S: prioridad del abonado llamado

abréviation mnémonique
E: mnemonic abbreviation
S: abreviatura nemotécnica

abri téléphonique ; abriphone
E: acoustic hood
S: cabina acústica; burbuja acústica

abstract-association ; association abstraite
E: abstract-association
S: asociación abstracta

abstract-bind-parameters ; paramètres de rattachement abstrait
E: abstract-bind-parameters
S: parámetros-vinculación-abstracta

abstract-unbind-parameters ; paramètres de détachement abstrait
E: abstract-unbind-parameters
S: parámetros-desvinculación-abstracta

accepteur
E: acceptor
S: aceptante; aceptador

accepteur de l'association
E: association-responder
S: respondedor de asociación

utilisateur du service de session accepteur
E: accepting SS-user
S: usuario SS aceptante

accès
E: (terminal) port
S: puerto; acceso

accès
E: access
S: acceder

accès à l'ADP du service maritime (préfixe 20)
E: access to maritime PAD (prefix 20)
S: acceso a DEP marítimo (prefijo 20)

accès à large bande
E: broadband access
S: acceso de banda ancha

accès abstrait ; accès
E: abstract port; port
S: puerto abstracto; puerto

accès au débit primaire ; accès primaire RNIS
E: primary rate access
S: acceso a velocidad primaria

accès au RPDCP (préfixe 25)
E: access to PSPDN (prefix 25)
S: acceso a la RPDCP (prefijo 25)

accès au service public des télégrammes
E: access to the public telegram service
S: acceso al servicio público de telegramas

accès aux services supplémentaires
E: access to supplementary services
S: acceso a servicios suplementarios

accès d'abonné RNIS
E: ISDN customer access
S: acceso de cliente de la RDSI

accès d'arrivée ; accès entrant
E: inlet
S: entrada (en conmutación); acceso de entrada

accès de base ; accès au débit de base
E: basic access; basic rate access
S: acceso básico; acceso a velocidad básica

accès de base RNIS
E: ISDN basic access
S: acceso básico RDSI

accès de départ ; accès sortant
E: outlet
S: salida (en conmutación); acceso de salida

accès direct ; élément de connexion d'accès direct
E: direct access; direct access connection element
S: acceso directo; elemento de conexión de acceso directo

accès distant ; élément de connexion d'accès distant
E: remote access; remote access connection element
S: acceso distante; elemento de conexión de acceso distante

accès du document distant
E: remote document access
S: acceso de documento a distancia

accès d'usager ; accès usager-réseau
E: user access; user-network access
S: acceso de usuario; acceso usuario-red

accès homologué
E: registered access
S: acceso registrado

accès interdit
E: access barred
S: acceso prohibido

accès multiple au vidéotex international
E: international videotex gateway
S: cabecera videotex internacional

accès multiple vidéotex
E: videotex gateway
S: función de multiacceso videotex; cabecera videotex

accès multipoint
E: multipoint access
S: acceso multipunto

accès non homologué
E: non-registered access
S: acceso no registrado

accès sélectif [accès aléatoire]
E: direct access
S: acceso directo

accès spécialisé
E: specialized access
S: acceso especializado

accessibilité (d'une connexion)
E: connection accessibility
S: accesibilidad de una conexión

accessibilité (d'un réseau)
E: network accessibility
S: accesibilidad (de una red)

accessibilité (d'un service)
E: service accessibility performance; service accessibility; service access probability
S: accesibilidad (de un servicio); probabilidad de acceso a un servicio

accessibilité d'une communication à établir
E: accessibility of a connection to be established
S: accesibilidad de una conexión por establecer

accusé de dépôt (IMA)
E: input message acknowledgement (IMA)
S: acuse de recibo de mensaje introducido (IMA)

accusé de réception
E: acknowledgement
S: acuse de recibo

accusé de réception de déblocage de groupe de circuits (DGA)
E: circuit group unblocking acknowledgement message (CGUA)
S: mensaje de acuse de desbloqueo de grupo de circuitos (ARDG)

accusé de réception de données (ARD)
E: data acknowledgement (AK)
S: acuse de recibo de datos (AC)

accusé de réception de données exprès (ARX)
E: expedited data acknowledgement (EA)
S: acuse de recibo de datos acelerados (AA)

accusé de réception d'entrée
E: input acknowledgement
S: acuse de entrada

accusé de réception négatif (ACN)
E: negative acknowledgement (NACK)
S: acuse de recibo negativo (RN)

accusé de réception positif
E: positive acknowledgement
S: acuse de recibo positivo traffic routing
S: encaminamiento de tráfico

acheminement
E: routing; traffic routing; route
S: encaminamiento; encaminamiento de tráfico; encaminar

ACHEMINEMENT
E: ROUTE
S: ENCAMINAR

acheminement automatique sur voie secondaire
E: automatic alternative routing
S: encaminamiento alternativo automático

acheminement circulaire
E: circular routing
S: encaminamiento circular

acheminement dans le SSCS
E: reset (SCCP)
S: reinicialización (PCCS)

acheminement d'appel
E: call routing
S: encaminamiento de la llamada

acheminement de la signalisation
E: signalling routing
S: encaminamiento de señalización

acheminement de la sortie des résultats
E: results output routing
S: encaminamiento de salida de resultados

acheminement de secours
E: emergency routing
S: encaminamiento de emergencia

acheminement (de signalisation) de secours
E: alternative routing (of signalling)
S: encaminamiento alternativo (de señalización)

acheminement de signaux
E: signal route
S: ruta de señales

acheminement des messages
E: message routing
S: encaminamiento de mensajes

acheminement détourné; détournement
E: alternative traffic routing
S: encaminamiento alternativo (de tráfico)

acheminement (en commutation de circuits)
E: traffic routing (in circuit switching)
S: encaminamiento de tráfico (en conmutación de circuitos)

acheminement externe
E: external routing
S: encaminamiento externo

acheminement interne
E: internal routing
S: encaminamiento interno

acheminement normal
E: normal (traffic) routing
S: encaminamiento normal (de tráfico)

acheminement normal (de signalisation)
E: normal routing of (signalling)
S: encaminamiento normal (de señalización)

action
E: action
S: acción

action de gestion du réseau
E: network management action
S: acción de gestión de red

activation
E: activation
S: activación

ACTIVATION
E: ACTIVATE
S: ACTIVAR

activation de la ligne seule
E: line-only activation
S: activación de línea solamente

activation de ligne
E: line activation
S: activación de línea

activation d'un canal sémaphore
E: signalling link activation
S: activación de un enlace de señalización

activation en deux étapes
E: two-step activation
S: activación en dos etapas; activación bietapa

activation en une seule étape
E: one-step activation
S: activación en una etapa; activación monoetapa

activation permanente
E: permanent activation
S: activación permanente

activer
E: activate
S: activar

activité globale
E: ensemble activity
S: actividad de conjunto

adaptateur de jonctions
E: interface adaptor
S: adaptador de interfaces

Administration
E: Administration
S: Administración

Administration des télécommunications
E: telecommunication Administration
S: Administración de telecomunicaciones

Administration garante
E: guarantor Administration
S: Administración garante

administration port; accès d'administration
E: administration port
S: puerto de administración

Administration postale
E: postal Administration
S: Administración postal

adressage de position active (APA)
E: active position addressing (APA)
S: direccionamiento de posición activa (APA)

adresse
E: address
S: dirección

adresse (N)
E: (N)-address; (N)-service-access-point-address
S: dirección (N); dirección de punto de acceso al servicio (N)

adresse absolue
E: absolute address
S: dirección absoluta

adresse complète (alerte)
E: address complete (alerting)
S: dirección completa (aviso)

adresse complète (réseau)
E: address complete (network)
S: dirección completa (red)

adresse de base; adresse base
E: base address
S: dirección de base

adresse de case postale
E: post office box address (P.O. box address)
S: dirección-apartado de correos

adresse de la station mobile itinérante
E: mobile station roaming number
S: número de estación móvil itinerante

adresse de l'ELV
E: VLR address
S: dirección RPV

adresse de présentation
E: presentation address
S: dirección de presentación

adresse de réacheminement
E: redirection address
S: dirección de redireccionamiento

adresse de rue
E: street address
S: dirección-calle

adresse d'ETTD
E: DTE address
S: dirección de ETD

adresse directe
E: direct address
S: dirección directa

adresse du demandé/du demandeur
E: called/calling party address
S: dirección de la parte llamada/llamante

adresse du demandeur/du demandé
E: calling/called party address
S: dirección de la parte llamante/llamada

adresse du point d'attache d'un sous-réseau secondaire
E: subnetwork point of attachment address
S: dirección de punto de asociación a subred

adresse E/D
E: O/R address
S: dirección O/D

adresse (en commutation de circuits)
E: address (in circuit switching)
S: dirección (en conmutación de circuitos)

adresse (en traitement de l'information)
E: address (in information processing)
S: dirección (en tratamiento de la información)

adresse enregistrée
E: registered address
S: dirección registrada

adresse générique
E: generic address
S: dirección genérica

adresse indirecte
E: indirect address
S: dirección indirecta

adresse mnémonique E/D
E: mnemonic O/R address
S: dirección O/D nemotécnica

adresse NSAP (OSI)
E: NSAP address (OSI-)
S: dirección PASR (de la ISA)

adresse numérique E/D
E: numeric O/R address
S: dirección O/D numérica

adresse postale
E: postal address
S: dirección postal

adresse postale E/D
E: postal O/R address
S: dirección postal O/D

adresse postale E/D formatée
E: formatted postal O/R address
S: dirección postal O/D formatizada

adresse postale E/D non formatée
E: unformatted postal O/R address
S: dirección postal O/D no formatizada

adresse poste restante
E: post restante address
S: dirección-lista de correos

adresse réseau
E: network address
S: dirección de red

adresse RNIS
E: ISDN address
S: dirección RDSI

adresse terminale E/D
E: terminal O/R address
S: dirección O/D de terminal

adresse translatable
E: relocatable address
S: dirección reubicable

adresse X.121
E: X.121 address
S: dirección X.121

affaiblissement A (λ)
E: attenuation A (λ)
S: atenuación A (λ)

affaiblissement à la réception
E: receive loss
S: atenuación en la recepción

affaiblissement combiné (A_{COM})
E: combined loss (A_{COM})
S: atenuación combinada (A_{COMB})

affaiblissement composite; gain composite
E: composite loss or gain
S: pérdida compuesta; ganancia compuesta

affaiblissement d'adaptation
E: return loss
S: pérdida de retorno

affaiblissement de blocage
E: suppression loss
S: atenuación para la supresión

affaiblissement de couplage de l'écouteur (L_E)
E: earphone coupling loss (L_E)
S: pérdida de acoplamiento del auricular (L_E)

affaiblissement de l'écho à la réception
E: listener echo loss; receive echo loss
S: atenuación del eco para el oyente; atenuación de eco en la recepción

affaiblissement de l'onde réfléchie sur les irrégularités
E: regularity loss
S: pérdida de retorno por irregularidades

affaiblissement de transmission nominal
E: nominal transmission loss
S: pérdida de transmisión nominal; atenuación de transmisión nominal

affaiblissement d'écho (A_{ECHO})
E: echo loss (A_{ECHO})
S: atenuación del eco (A_{ECO})

affaiblissement d'écho
E: pulse echo return loss; pulse echo attenuation
S: pérdida de retorno para el eco; atenuación de eco

affaiblissement d'effet local par la méthode de masquage (AELM)
E: sidetone masking rating (STMR)
S: índice de enmascaramiento para el efecto local (IEEL)

affaiblissement d'effet local pour la personne qui écoute (AELE)
E: listener sidetone rating (LSTR)
S: índice de efecto local para el oyente (IELO)

affaiblissement d'équilibrage
E: balance return loss
S: atenuación de equilibrado

affaiblissement d'équilibrage en position de mesure
E: test balance return loss (TBRL)
S: atenuación de equilibrado en posición de medida (AEPM)

affaiblissement d'équilibrage pour l'écho
E: echo balance return loss
S: atenuación de equilibrado para el eco

affaiblissement dû à la dérivation
E: bridging loss
S: pérdida por derivación

affaiblissement du trajet a-t-b; affaiblissement en demi-boucle
E: transmission loss of path a-t-b; semi-loop loss
S: atenuación del trayecto a-t-b; atenuación en semibucle

affaiblissement du trajet d'effet local
E: sidetone path loss
S: atenuación del trayecto de efecto local

affaiblissement en boucle ouverte
E: open-loop loss (OLL)
S: atenuación en bucle abierto (ABA)

affaiblissement par traitement non linéaire (A_{TNL})
E: nonlinear processing loss (A_{NLP})
S: atenuación por procesamiento no lineal; atenuación por tratamiento no lineal (A_{PNL})

affaiblissement pour la stabilité
E: stability loss
S: atenuación para la estabilidad

affectation
E: binding; assign
S: vinculación; asignar

affirmation de la valeur d'attribut
E: attribute value assertion
S: aserción de valor de atributo

agent de système d'annuaire (ASA)
E: directory system agent (DSA)
S: agente de sistema de guía (ASG)

agent de système d'annuaire (DSA)
E: directory system agent (DSA)
S: agentes de sistema de guía (ASG)

agent de transfert de messages (ATM)
E: message transfer agent (MTA)
S: agente de transferencia de mensajes (ATM)

agent d'usager (AU)
E: user agent (UA)
S: agente de usuario (UA)

agent d'usager d'annuaire (AUA)
E: directory user agent (DUA)
S: agente de usuario de guía (AUG)

agent d'usager d'annuaire (DUA)
E: directory user agent (DUA)
S: agente de usuario de guía (AUG)

aire fermée
E: closed area
S: zona cerrada

ajout
E: ADD
S: añadir

ajouter/supprimer
E: add/remove
S: adición/supresión

alarme
E: alarm
S: alarma

alarme de maintenance différée (AMD)
E: deferred maintenance alarm (DMA)
S: alarma de mantenimiento diferido (AMD)

alarme de maintenance immédiate (AMI)
E: prompt maintenance alarm (PMA)
S: alarma de mantenimiento inmediato (AMI)

alarme de service (AS)
E: service alarm (SA)
S: alarma de servicio (AS)

alert abstract-operation; opération abstraite d'avertissement
E: alert abstract-operation
S: operación abstracta de alerta

algèbre initiale
E: initial algebra
S: álgebra inicial

algorithme
E: algorithm
S: algoritmo

algorithme de routage
E: restoration algorithm
S: algoritmo de rutas de establecimiento

alias (entrée)
E: alias (entry)
S: alias (inserción de)

aligné sur
E: aligned around
S: alineado con respecto a una posición

alignement
E: alignment
S: alineación

alignement de caractères
E: character alignment
S: alineación de caracteres

alignement de pavé; alignement de bloc
E: block alignment
S: alineación de bloque

alignement de tabulation
E: tabulation alignment
S: alineación de tabulación

alignement des trames sémaphores
E: signal unit alignment
S: alineación de unidades de señalización

alignement initial (procédure d')
E: initial alignment (procedure)
S: alineación inicial (procedimiento de)

alignement sur le début; aligné sur le début
E: start-aligned
S: alineado al comienzo

alignement-fin; aligné sur la fin
E: end-aligned
S: alineado al final

allongement de liste de distribution
E: distribution list expansion
S: expansión de una lista de distribución

alphabet d'un code à n moments
E: n-unit code alphabet
S: alfabeto de código de n unidades

alphabet international n° 5 (AI n° 5)
E: international alphabet No. 5 (IA5)
S: alfabeto internacional N.° 5 (AI N.° 5)

alphabet télégraphique
E: telegraph alphabet
S: alfabeto telegráfico

alphabet télégraphique international n° 1 (ATI n° 1)
E: international telegraph alphabet No. 1 (ITA1)
S: alfabeto telegráfico internacional N.° 1 (ATI N.° 1)

alphabet télégraphique international n° 2 (ATI n° 2)
E: international telegraph alphabet No. 2 (ITA2)
S: alfabeto telegráfico internacional N.° 2 (ATI N.° 2)

alphabet télégraphique international n° 3 (ATI n° 3)
E: international telegraph alphabet No. 3 (ITA3)
S: alfabeto telegráfico internacional N.° 3 (ATI N. 3)

alphabet télégraphique international n° 4 (ATI n° 4)
E: international telegraph alphabet No. 4 (ITA4)
S: alfabeto telegráfico internacional N.° 4 (ATI N.° 4)

alternance
E: reversals
S: alternancias

alternance 1/1
E: one-to-one (1 : 1) reversals
S: alternancias 1 : 1

amélioration de fiabilité
E: reliability improvement
S: mejora de la fiabilidad

amélioration de services offerts sur le réseau existant
E: enhanced services offered over the existing network
S: servicios mejorados ofrecidos por la red existente

amorçage
E: spark-over
S: cebado

amplitude de crête d'un écho élémentaire
E: peak amplitude of an elementary echo
S: amplitud de cresta de un eco elemental

amplitude relative d'un écho élémentaire
E: relative amplitude of an elementary echo
S: amplitud relativa de un eco elemental

analyse de contraintes
E: stress analysis
S: análisis de esfuerzos

analyse des modes de panne, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC)
E: fault modes, effects and criticality analysis (FMECA)
S: análisis de los modos de avería, sus efectos y su criticidad (AMAEC)

analyse des modes de panne et de leurs effets (AMDE)
E: fault modes and effects analysis (FMEA)
S: análisis de los modos de avería y de sus efectos (AMAE)

analyse des pannes
E: fault analysis
S: análisis de averías

analyse par arbre de panne
E: fault tree analysis (FTA)
S: análisis en árbol de averías

analyseur de distorsion
E: distortion analyser
S: analizador de distorsión

analyseur numérique normalisé
E: standard digital analyzer
S: analizador digital estándar

angle supérieur droit; coin supérieur droit
E: top right corner
S: esquina superior derecha

angle supérieur gauche; coin supérieur gauche
E: top left corner
S: esquina superior izquierda

anisochrone
E: anisochronous
S: anisócrono

anneau de garde
E: guard-ring
S: anillo de guarda

anneau de garde (pour les lèvres)
E: lip ring
S: anillo de labios

annonce enregistrée
E: recorded announcement
S: anuncio grabado

annonce enregistrée générale
E: general recorded announcement
S: anuncio grabado general

annonce enregistrée générale négative
E: general negative recorded announcement
S: anuncio grabado general negativo

annonce enregistrée générale positive
E: general positive recorded announcement
S: anuncio grabado general positivo

annonce enregistrée spécifique
E: specific recorded announcement
S: anuncio grabado específico

annonce enregistrée spécifique négative sans information supplémentaire
E: specific negative recorded announcement without supplementary information
S: anuncio grabado específico negativo sin información suplementaria

annonce enregistrée spécifique positive avec information supplémentaire
E: specific positive recorded announcement with supplementary information
S: anuncio grabado específico positivo con información suplementaria

annonce enregistrée spécifique positive sans information supplémentaire
E: specific positive recorded announcement without supplementary information
S: anuncio grabado específico positivo sin información suplementaria

annonceurs d'extensions de code
E: code extension announcers
S: anunciadores de extensión de código

annotation
E: annotation
S: anotación

annotation parallèle
E: parallel annotation
S: anotación paralela

annuaire
E: directory
S: guía

annulation (A_{NL})
E: cancellation (A_{CANC})
S: compensación; cancelación (A_{COMP})

annulation d'écho
E: echo cancellation
S: compensación de eco; cancelación de eco
E: echo cancellation
S: compensación de eco; cancelación de eco

annuleur d'écho
E: echo canceller
S: compensador de eco; cancelador de eco

anomalie
E: anomaly
S: anomalía

anti-choc (en téléphonie)
E: acoustic shock suppressor (in telephony)
S: supresor de choques acústicos; antichoque (en telefonía)

appareil arythmique
E: start-stop apparatus
S: aparato arrítmico

appareil de surveillance du taux d'erreur
E: error rate monitor
S: monitor de la tasa de errores

appareil (fonctionnant) à l'alternat
E: half-duplex apparatus
S: aparato semidúplex

appel
E: call
S: llamada

appel à heure fixe
E: booked call
S: llamada a hora convenida

appel automatique
E: automatic calling
S: llamada automática

appel automatique en mode parallèle
E: parallel automatic calling
S: llamada automática paralelo; llamada automática en modo paralelo

appel automatique en mode série
E: serial automatic calling
S: llamada automática serie; llamada automática en modo serie

appel ayant abouti
E: successful call
S: llamada fructuosa

appel de macro
E: macro call
S: llamada a macro; llamada de macro

appel de procédure
E: procedure call
S: llamada a procedimiento; llamada de procedimiento

appel en instance
E: call waiting
S: llamada en espera

appel (en logiciel); appel de procédure
E: call in software; procedure call
S: llamada (en soporte lógico); llamada de procedimiento

appel (en signalisation)
E: call (in signalling)
S: llamada (en señalización)

appel infructueux
E: unsuccessful call
S: llamada infructuosa

appel perdu
E: lost call
S: llamada perdida

appelant
E: initiator
S: iniciador

appelé
E: responder
S: respondedor

appeler
E: to invoke
S: invocar

appellation
E: title
S: título

appellation globale (AG)
E: global title (GT)
S: título global (TG)

appellation locale
E: local-title
S: título local

application
E: application
S: aplicación

application dans un RNIS
E: application in an ISDN
S: aplicación en una RDSI

application de bouclage; application de la mise en boucle
E: loopback application
S: aplicación de bucle

application vidéotex
E: videotex application
S: aplicación videotex

appliquer
E: to map (over)
S: hacer corresponder

apprentissage
E: learning process
S: aprendizaje

arbre de connaissances
E: knowledge tree
S: árbol de conocimiento

arbre de données de l'annuaire; arbre d'information de l'annuaire (DIT)
E: directory information tree (DIT)
S: árbol de información de la guía (AIG)

arbre de maintenance
E: maintenance tree
S: árbol de mantenimiento

arbre de panne
E: fault tree
S: árbol de averías

architecture de contenu
E: content architecture
S: arquitectura de contenido

architecture de document
E: document architecture
S: arquitectura de documento

archivage
E: filing
S: archivado

archivage des messages
E: storage of call content
S: almacenamiento del contenido de las comunicaciones

argument de caractère composé
E: compound parameter argument
S: argumento de parámetro compuesto

argument de paramètre
E: parameter argument
S: argumento de parámetro

argument de paramètre simple
E: simple parameter argument
S: argumento de parámetro simple

argument de sélection
E: selection argument
S: argumento de selección

ARRÊT
E: STOP
S: TERMINAR

arrêt
E: stop
S: parada

arrêt de tabulation
E: tabulation stop
S: tope de tabulación

arrêt dispositif (DSP)
E: device stop (DSP)
S: detención de dispositivo (DSP)

arrière-plan
E: background
S: fondo

assemblage de 15 groupes secondaires
E: fifteen (15) supergroup assembly
S: agregado de 15 grupos secundarios

assemblage d'entités de maintenance (AEM)
E: maintenance entity assembly (MEA)
S: conjunto de entidades de mantenimiento

assemblage-désassemblage de paquets (ADP)
E: packet assembly/disassembly (PAD)
S: empaquetado/desempaquetado de datos (EDD); ensamblado/desensamblado de paquetes

assembler
E: to assemble
S: ensamblar

assembleur; programme d'assemblage
E: assembler; assembly program
S: ensamblador; programa de ensamblaje

assertion de valeur d'attribut
E: attribute value assertion
S: aserción de valor de atributo

assistance maritime (préfixe 39)
E: maritime assistance (prefix 39)
S: asistencia marítima (prefijo 39)

assistance médicale (préfixe 38)
E: medical assistance (prefix 38)
S: asistencia médica (prefijo 38)

assistance technique (préfixe 33)
E: technical assistance (prefix 33)
S: asistencia técnica (prefijo 33)

association d'application; association
E: application-association; association
S: asociación de aplicación; asociación

asymétrique
E: asymmetric
S: asimétrico

attente après numérotation
E: post-dialling delay
S: demora después de marcar; periodo de espera después de marcar

attente sur occupation
E: camp-on: connect when free
S: conexión tras liberación

attente sur occupation avec rappel
E: camp-on with recall
S: conexión tras liberación con rellamada

attribut; attribute
E: attribute
S: atributo

attribut de connexion; attribut de connexion RNIS
E: connection attribute; ISDN connection attribute
S: atributo de conexión; atributo de conexión de RDSI

attribut de service; attribut de service de télécommunications
E: service attribute; telecommunication service attribute
S: atributo de servicio; atributo de servicio de telecomunicación

attribut défini par domaine
E: domain-defined attribute
S: atributo definido por el dominio

attribut d'exposition
E: reveal attribute
S: atributo revelado

attribut non obligatoire
E: non-mandatory attribute
S: atributo no obligatorio

attribut normalisé
E: standard attribute
S: atributo normalizado

attribut obligatoire
E: mandatory attribute
S: atributo obligatorio

attribute-type; type d'attribut
E: attribute-type
S: tipo de atributo

attribute-value-assertion; assertion de valeur d'attribut
E: attribute-value-assertion
S: aserción-valor-de atributo

attribute-value; valeur d'attribut
E: attribute-value
S: valor de atributo

attributs d'alarme
E: alarm attributes
S: atributos de alarma

attributs de codage
E: coding attributes
S: atributos de codificación

attributs de configuration physique
E: physical configuration attributes
S: atributos de la configuración física

attributs de présentation
E: presentation attributes
S: atributos de presentación

attributs de sélection de protocole
E: protocol selection attributes
S: atributos de selección de protocolos

attributs de surveillance de la qualité de fonctionnement
E: performance monitoring attributes
S: atributos de la monitorización de la calidad de funcionamiento

attributs définis d'un domaine
E: domain defined attributes
S: atributos definidos por el dominio

attributs des messages d'application
E: application message attributes
S: atributos de los mensajes de aplicación

attributs postaux locaux
E: local postal attributes
S: atributos postales locales

attributs vidéo
E: video attributes
S: atributos video

audiofréquence de 3,1 kHz
E: three point one (3.1) kHz audio
S: audio a 3,1 kHz

audiofréquence de 7 kHz
E: seven (7) kHz audio
S: audio a 7 kHz

audiofréquence de 15 kHz
E: fifteen (15) kHz audio
S: audio a 15 kHz

authentification
E: authentication
S: autenticación

authentification poussée
E: strong authentication
S: autenticación fuerte

authentification simple
E: simple authentication
S: autenticación simple

auto-action; action automatique
E: auto-action
S: acción automática

auto-action-type; type d'action automatique
E: auto-action-type
S: tipo de acción automática

auto-alert; avertissement automatique
E: auto-alert
S: alerta automática

auto-forward; retransmission automatique
E: auto-forward
S: retransmisión automática

autodélimitante
E: self-delimiting
S: autodelimitador

autorisation
E: authority
S: autoridad

AUTORISATION
E: ALLOW
S: PERMITIR

autorisation
E: allow
S: permitir

autorité administrative
E: administrative authority
S: autoridad administrativa

autorité chargée de la comptabilité
E: accounting authority
S: autoridad encargada de la contabilidad

autorité d'adressage de réseau
E: network addressing authority
S: autoridad de direccionamiento de red

autorité d'appellation
E: naming authority
S: autoridad denominadora

autorité de certification (CA)
E: certification authority (CA)
S: autoridad de certificación (AC)

autorité de désignation; autorité responsable de l'appellation
E: naming authority
S: autoridad de denominación; autoridad denominadora

autre information
E: other information
S: otra información

autres répertoires de caractères télétex
E: other teletex character repertoires
S: otros repertorios teletex de caracteres

avancement de l'opération
E: operation progress
S: progresión de la operación

avantage du compresseur-extenseur
E: compandor advantage
S: ventaja de un compansor

avis de remise positive (PDN)/avis de non-remise (NDN)
E: non-delivery notification (NDN)/positive delivery notification (PDN)
S: notificación de no entrega (NDN)/notificación de entrega positiva (PDN)

avis de remise en ligne (ODA)
E: on-line delivery acknowledgement (ODA)
S: acuse de recibo de entrega en línea (ODA)

avis de taxation
E: advice of charge
S: aviso del importe de la comunicación

avis médicaux (préfixe 32)
E: medical advice (prefix 32)
S: consulta médica (prefijo 32)

axe de référence
E: reference axis
S: eje de referencia

axiome
E: axiom
S: axioma

B

base de données de l'annuaire (DIB)
E: directory information base (DIB)
S: base de información de la guía (BIG)

base de données vidéotex
E: videotex data base
S: base de datos videotex

baud (Bd)
E: baud (Bd)
S: baudio (Bd)

bidirectionnel
E: bidirectional
S: bidireccional

bidirectionnel asymétrique
E: bidirectional asymmetric
S: bidireccional asimétrica

bidirectionnel symétrique
E: bidirectional symmetric
S: bidireccional simétrica

bit de contrôle (CRT)
E: check bit (CK)
S: bit de control (BC)

bit de données appliqué
E: applied data bit
S: bit de datos aplicado

bit de remplissage
E: filling bit
S: bit de relleno

bit de synchronisation
E: synchronization bit
S: bit de sincronización; bit de sincronismo

bit indicateur vers l'arrière (BIR)
E: backward indicator bit (BIB)
S: bit indicador inverso; bit indicador hacia atrás (BII)

bit indicateur vers l'avant (BIA)
E: forward indicator bit (FIB)
S: bit indicador directo; bit indicador hacia adelante (BID)

bit suivant transmis
E: next transmitted bit
S: bit siguiente transmitido

bits transmis précédemment
E: earlier transmitted bits
S: bits precedentes transmitidos

bits/échantillon pour les signaux vocaux
E: bits/sample for voice
S: bits por muestra para señales vocales

bivalent [trivalent, etc.]
E: two condition; three condition; four condition
S: bivalente; de dos estados; trivalente; tetravalente; etc.

bloc
E: block
S: bloque

bloc à auto-cadrage
E: self-delineating block
S: bloque autodelimitado

bloc (de données)
E: block (data)
S: bloque (de datos)

bloc de fonction de communication de données (FCD)
E: data communications function (DCF) block
S: bloque de funciones de comunicaciones de datos (FCD)

bloc de fonction de médiation (FM)
E: mediation function (MF) block
S: bloque de funciones de mediación (FM)

bloc de fonction de poste de travail (FPT)
E: work station function (WSF) block
S: bloque de funciones de estación de trabajo (FETR)

bloc de fonction de système d'exploitation (FSE)
E: operations system function (OSF) block
S: bloque de funciones de sistema de operaciones (FSO)

bloc de fonction d'élément de réseau (FER)
E: network element function (NEF) block
S: bloque de funciones de elementos de red (FER)

bloc de paramètres
E: parameter block; block of parameters
S: bloque de parámetros

bloc de texte
E: text block
S: bloque de texto

bloc fonctionnel (en LDS)
E: functional block (in SDL)
S: bloque funcional (en LED)

bloc message
E: message block
S: bloque de mensaje

bloc numérique
E: digital block
S: bloque digital

bloc primaire
E: primary block; digroup
S: bloque primario

bloc (système de signalisation n° 6)
E: block (Signalling System No. 6)
S: bloque (sistema de señalización N.° 6)

blocage
E: freezeout
S: bloqueo

blocage d'un canal sémaphore
E: signalling link blocking
S: bloqueo de un enlace de señalización

blocage externe
E: external blocking
S: bloqueo externo

blocage interne
E: internal blocking
S: bloqueo interno

blocage partiel
E: freezeout fraction
S: fracción de bloqueo

blocage temporaire de circuit après libération
E: temporary trunk blocking after release
S: bloqueo temporal de circuito (entre centrales) después de la liberación

bobine de charge
E: loading coil
S: bobina de carga

boîte postale
E: post office box
S: casilla postal

boîtier ligne; case de lignes
E: line box
S: casilla de línea

booléen
E: Boolean
S: booleano; boolean

bord d'attaque; bord antérieur
E: leading edge
S: borde anterior

bornes d'entrée et de sortie du commutateur
E: exchange input and output ports
S: puertos de entrada y de salida de la central

bouche artificielle
E: artificial mouth
S: boca artificial

bouclage
E: loopback
S: bucle; conexión en bucle

bouclage complet
E: complete loopback
S: bucle completo

bouclage logique
E: logical loopback
S: bucle lógico

bouclage non transparent
E: non-transparent loopback
S: bucle no transparente

bouclage numérique
E: digital loopback
S: bucle digital

bouclage partiel
E: partial loopback
S: bucle parcial

bouclage transparent
E: transparent loopback
S: bucle transparente

boucle complète
E: complete loopback
S: bucle completo

boucle de protection contre les erreurs
E: error control loop
S: bucle de protección contra errores

boucle logique
E: logical loopback
S: bucle lógico

boucle non transparente
E: loopback; non-transparent loopback
S: bucle no transparente

boucle non transparente
E: non-transparent loopback
S: bucle no transparente

boucle partielle
E: partial loopback
S: bucle parcial

boucle pour contrôle de continuité
E: check loop
S: bucle de pruebas de continuidad

boucle pour essais de continuité
E: check loop
S: bucle de pruebas de continuidad

boucle transparente
E: loopback; transparent loopback
S: bucle transparente

boucle transparente
E: transparent loopback
S: bucle transparente

brasseur de modes; mélangeur de modes
E: mode scrambler; mode mixer
S: mezclador de modos

broutage longitudinal
E: judder (longitudinal)
S: desalineación longitudinal

broutage transversal
E: judder (transverse)
S: desalineación transversal

bulletins météorologiques (préfixe 41)
E: meteorological reports (prefix 41)
S: información meteorológica (prefijo 41)

bureau de réservation
E: reservation office
S: oficina de reserva

bureau national de distribution de télémessages
E: national telemessage distribution office
S: oficina nacional de distribución de telemensajes

bureau public de télécopie
E: public facsimile bureau
S: oficina facsímil pública

bureaufax
E: bureaufax
S: burofax

bus; jonction multiplex interne
E: highway
S: arteria; bus

C

cabine publique télex
E: public telex booth
S: cabina télex pública

cabine téléphonique
E: telephone booth
S: cabina telefónica cerrada

cabine téléphonique ouverte
E: telephone stall
S: cabina telefónica abierta

câble de central
E: exchange cable
S: cable de central

câble de distribution
E: distribution cable
S: cable de distribución

câble d'installation
E: installation cable
S: cable de instalación

câble principal
E: main cable
S: cable principal

cadence complète de caractères
E: full character rate
S: plena velocidad de caracteres

cadence utile de transfert
E: effective character rate
S: velocidad efectiva de caracteres

cadre
E: frame
S: trama

calendrier de sortie des résultats
E: results output schedule
S: calendario de salida de resultados

canal (débit)
E: channel (rate)
S: canal (velocidad)

canal
E: channel
S: canal

canal (à multiplexage dans le temps)
E: (time division) highway (in switching); bus
S: arteria; canal principal (por división en el tiempo) (en conmutación)

canal CL
E: CL channel
S: canal CL

canal d'accès
E: channel; access channel
S: canal de acceso

canal de commande; canal C
E: control channel; C-channel
S: canal de control; canal C

canal et débit d'accès
E: access channel and rate
S: canal de acceso y velocidad

canal radioélectrique de signalisation
E: radio control path
S: radiotrayecto de control

canal radioélectrique de trafic
E: radio traffic path
S: radiotrayecto de tráfico

canal sémaphore de secours; liaison de signalisation de réserve
E: reserve signalling link
S: enlace de señalización de reserva

canal sémaphore disponible
E: available signalling link
S: enlace de señalización disponible

canal sémaphore indisponible
E: unavailable signalling link
S: enlace de señalización indisponible

canal sémaphore; liaison de signalisation
E: signalling link
S: enlace de señalización

canal sémaphore normal; liaison de signalisation régulière
E: regular signalling link
S: enlace de señalización regular

capacité; capabilité d'une entité
E: capability
S: capacidad

capacité d'accès
E: access capability
S: capacidad de acceso

capacité d'accès au RNIS
E: ISDN access capability
S: capacidad de acceso de la RDSI

capacité d'acheminement de charge
E: load carrying capacity
S: capacidad de transportar carga

capacité de charge
E: load capacity
S: capacidad de carga

capacité de communication
E: communication capability
S: capacidad de comunicación

capacité de débit
E: throughput capacity
S: capacidad de caudal

capacité de sécurité
E: security capabilities
S: capacidades de seguridad

capacité de télécommunications
E: telecommunication capability
S: capacidad de telecomunicación

capacité de traitement
E: processing capacity
S: capacidad de procesamiento

capacité de transmission
E: transmission capability
S: capacidad de transmisión

capacité dimensionnée de commutateur
E: engineered exchange capacity
S: capacidad de la central establecida en el diseño

capacité nominale
E: engineered capacity
S: capacidad proyectada

capacité utile
E: throughput
S: caudal de tráfico; caudal

capacité utile d'information
E: information payload capacity
S: capacidad de carga neta de información

capacités de sécurité
E: security capabilities
S: capacidades de seguridad

capacités d'une IUT
E: capabilities of an IUT
S: capacidades de una RSP

caractère
E: character
S: carácter

caractère de commande
E: control character
S: carácter de control; carácter de mando

caractère de correction
E: correction character
S: carácter de corrección

caractère de mise en page
E: format effector
S: determinante de formato

caractère de remplacement
E: wildcard
S: comodín

caractère d'exécution
E: execution character
S: carácter de ejecución

caractère final
E: final character
S: carácter final

caractère graphique
E: graphic character
S: carácter gráfico

caractère inactif
E: inactive character
S: carácter inactivo

caractère intermédiaire
E: intermediate character
S: carácter intermedio

caractère (statistique)
E: characteristic
S: característica

caractère suite
E: continuation character
S: carácter de continuación

caractère (télégraphique)
E: code character
S: carácter de código

caractéristique (probabilité); mesure (en fiabilité et domaines connexes)
E: measure (as applied in the study of reliability performance and related areas)
S: medida (aplicada en estudios de fiabilidad y de aspectos conexos)

caractéristique de la tension de décharge en fonction du courant
E: discharge voltage/current characteristic
S: característica tensión/corriente de descarga

caractéristiques de propagation
E: propagation performance
S: característica de propagación

caractéristiques des messages d'application
E: application message characteristics
S: características de los mensajes de aplicación

caractéristiques fondamentales
E: basic features
S: características básicas

caractéristiques générales (en LDS)
E: general parameters (in SDL)
S: parámetros generales (en LED)

carte d'assignation
E: assignment map
S: correspondencia de asignaciones; mapa de asignaciones

cas d'essai
E: test case
S: caso de pruebas

catégorie d'accès
E: category of access
S: categoría de acceso

catégorie d'usagers du service
E: user class of service
S: clase de servicio de usuario

catégorie d'usagers du service international
E: international user class of service
S: clase de servicio de usuario internacional

catégorie de service support de communication virtuelle et de circuit virtuel permanent
E: virtual call and permanent virtual circuit bearer service category
S: categoría de servicio portador de llamada virtual y de circuito virtual permanente

catégorie de service support sans restriction, structuré à 8 kHz en mode circuit à 384 kbit/s
E: circuit-mode 384 kbit/s unrestricted, 8 kHz structured bearer service category
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 384 kbit/s sin restricciones

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s sans restriction
E: circuit-mode 64 kbit/s unrestricted, 8 kHz structured bearer service category
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 64 kbit/s sin restricciones

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, utilisable pour le transfert de signaux de parole
E: circuit-mode 64 kbit/s, 8 kHz structured bearer service category usable for speech information transfer
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 64 kbit/s, utilizable para transferencia de información

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, utilisable pour le transfert d'informations audiofréquence à 3,1 kHz
E: circuit-mode 64 kbit/s, 8 kHz structured bearer service category usable for 3.1 kHz audio information transfer
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 64 kbit/s, utilizable para transferencia de información de audio a 3,1 kHz

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 2 × 64 kbit/s sans restriction
E: circuit-mode 2 × 64 kbit/s unrestricted, 8 kHz structured bearer service category
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 2 × 64 kbit/s sin restricciones

catégorie de service support structuré à 8 kHz en mode circuit transmettant alternativement de la parole et des signaux à 64 kbit/s non vocaux sans restriction
E: circuit-mode, alternate speech/64 kbit/s unrestricted, 8 kHz structured bearer service category
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito para la transmisión alternada de conversación y 64 kbit/s sin restricciones

catégorie de service support structuré à 8 kHz, sans restriction en mode circuit à 1536 kbit/s
E: circuit-mode 1536 kbit/s unrestricted, 8 kHz structured bearer service category
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 1536 kbit/s sin restricciones

catégorie de service support structuré à 8 kHz, sans restriction en mode circuit à 1920 kbit/s
E: circuit-mode 1920 kbit/s unrestricted, 8 kHz structured bearer service category
S: categoría de servicio portador estructurado a 8 kHz en modo circuito a 1920 kbit/s sin restricciones

catégorie d'objets
E: object class
S: clase de objeto

catégorie du demandeur
E: calling party's category
S: categoría de la parte llamante

catégorie d'usager
E: user class-of-service
S: clase de servicio de usuario

catégorie physique
E: layout category
S: categoría de disposición

catégories permises
E: permitted categories
S: categorías permitidas

cause de défaillance
E: failure cause
S: causa de fallo

CCM-A (CCM de supervision)
E: MSC-A (controlling MSC)
S: CCM-A; CCM de control

CCM-B
E: MSC-B
S: CCM-B

CCM-B'
E: MSC-B'
S: CCM-B'

CCM candidat
E: candidate MSC
S: CCM candidato

CCM cible
E: target MSC
S: CCM objetivo

CCM d'accès
E: gateway MSC
S: CCM de cabecera

CCM de rattachement (CCMR)
E: home mobile service switching centre (HMSC)
S: centro de conmutación de servicio móvil (CCM) propio (CCMP)

CCM nominal
E: home MSC
S: CCM base

CCM serveur
E: serving MSC
S: CCM sirviente

CCM serveur antérieur
E: old serving MSC
S: antiguo CCM sirviente

CCM visité (CCMV)
E: visited MSC
S: CCM visitado

cellule
E: cell
S: célula; celda

cellule de maintenance
E: maintenance entity
S: célula de mantenimiento; entidad de mantenimiento

central avec intégration des services
E: integrated services exchange
S: central de servicios integrados

central local; central local RNIS
E: local exchange; ISDN local exchange
S: central local; central local de la RDSI

central urbain
E: local exchange
S: central local

centré
E: centred
S: centrado

centre; central; centre de commutation; central de commutation
E: exchange; switching exchange; switching centre
S: central; central de conmutación; centro de conmutación

centre continental
E: continental exchange
S: central continental

centre d'analyse du réseau
E: network analysis point
S: punto de análisis de la red

centre de commande de rétablissement (CCR)
E: restoration control centre (RCP)
S: centro de control del restablecimiento (PCR)

centre de commutation de données mobile par satellite (CCDMS)
E: mobile satellite data switching exchange (MSDSE)
S: central de conmutación de datos del servicio móvil por satélite (CCDMS)

centre de commutation de télémessages
E: telemessage switching centre
S: centro de conmutación de telemensajes

centre de commutation du service mobile par satellite (CCMS)
E: mobile satellite switching centre (MSSC)
S: centro de conmutación del servicio móvil por satélite (CCMS) centro de conmutación del servicio móvil por satélite (CCMS)

centre de commutation international (CCI)
E: international switching centre (ISC)
S: central de conmutación internacional (CCI)

centre de commutation pour les services mobiles (CCM-A) (CCM de commande)
E: mobile service switching centre-A (MSC-A) (controlling MSC)
S: centro de conmutación de los servicios móviles (CCM-A)

centre de commutation pour les services mobiles (CCM-B)
E: mobile service switching centre-B (MSC-B)
S: centro de conmutación de los servicios móviles (CCM-B)

centre de commutation pour les services mobiles (CCM-B')
E: mobile service switching centre-B' (MSC-B')
S: centro de conmutación de los servicios móviles (CCM-B')

centre de commutation pour les services mobiles (CCM)
E: mobile services switching centre
S: centro de conmutación de servicios móviles (CCM)

centre de commutation pour les services mobiles tête de ligne (CCM)
E: gateway mobile service switching centre (MSC)
S: centro de conmutación de los servicios móviles (CCM) de cabecera

centre de commutation télégraphique
E: telegraph switching exchange
S: centro de conmutación telegráfica

centre de gestion, d'exploitation et de maintenance (CGEM)
E: operation, administration and maintenance centre (OAMC)
S: centro de operación, administración y mantenimiento (COAM)

centre de gestion du réseau
E: network management centre
S: centro de gestión de red

centre de maintenance
E: maintenance centre
S: centro de mantenimiento

centre de maintenance d'accès d'abonné (CMAA)
E: subscriber access maintenance center (SAMC)
S: centro de mantenimiento de accesos de abonado (CMAA)

centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale (CMT-LI)
E: transmission maintenance point (international line) (TMP-IL)
S: centro de mantenimiento de la transmisión para la línea internacional (CMT-LI)

centre de service vidéotex
E: videotex service centre
S: centro de servicio videotex

centre de signalisation des dérangements (CSD)
E: fault reporting centre (FRC)
S: centro de información de fallos (CIF)

centre de surface de la gaine
E: cladding surface centre
S: centro de la superficie del revestimiento

centre de transit
E: transit exchange
S: central de tránsito

centre de transit international
E: international transit exchange
S: central de tránsito internacional

centre de transmission international par satellite (CTIS)
E: international satellite transmission centre (ISTC)
S: centro de transmisión internacional por satélite (CTIS)

centre d'exploitation et de maintenance (CEM)
E: operation and maintenance centre (OMC)
S: centro de operación y mantenimiento (COM)

centre directeur
E: controlling exchange; system control station
S: central directora; estación de control del sistema

centre du champ de mode
E: mode field centre
S: centro del campo modal

centre du cœur (de la gaine)
E: core centre; cladding centre
S: centro del núcleo; centro del revestimiento

centre géographiquement dispersé
E: geographically distributed exchange
S: central geográficamente distribuida

centre intercontinental de transit
E: intercontinental transit exchange
S: central intercontinental de tránsito

centre international
E: international exchange
S: central internacional

centre international terminal
E: terminal international exchange
S: central internacional terminal

centre maritime; station terrienne côtière
E: maritime centre
S: centro marítimo; estación terrena costera

centre mixte urbain et de transit
E: combined local/transit exchange
S: central combinada local/de tránsito

centre n° 6
E: System No. 6 exchange
S: central del sistema N.° 6

centre n° 6, dernier
E: System No. 6 exchange, last
S: central del sistema N.° 6, última

centre n° 6, intermédiaire
E: System No. 6 exchange, intermediate
S: central del sistema N.° 6, intermedia

centre n° 6, premier
E: System No. 6 exchange, first
S: central del sistema N.° 6, primera

centre national
E: national exchange
S: central nacional

centre national d'introduction des télémessages
E: national telemessage input centre
S: centro nacional de depósito de telemensajes

centre numérique
E: digital exchange
S: central digital

centre pour les essais de la commutation et de la signalisation entre enregistreurs
E: testing point (switching and interregister signalling)
S: punto de pruebas de conmutación y señalización entre registradores

centre pour les essais de la signalisation de ligne
E: testing point (line signalling)
S: punto de pruebas de la señalización de línea

centre pour les essais de la transmission
E: testing point (transmission)
S: punto de pruebas de la transmisión

centre radiophonique international (CRI)
E: international sound programme centre (ISPC)
S: centro radiofónico internacional (CRI)

centre radiophonique national (CRN)
E: national sound-programme centre (NSPC)
S: centro radiofónico nacional (CRN)

centre satellite
E: satellite exchange
S: central satélite

centre télécommandé
E: remotely controlled exchange
S: central controlada a distancia; central telecontrolada

centre télévisuel international (CTI)
E: international television programme centre (ITPC)
S: centro internacional de televisión (CIT)

centre télévisuel national (CTN)
E: national television centre (NTC)
S: centro nacional de televisión (CNT)

centre terminal international
E: terminal international centre
S: centro terminal internacional

centre terminal national
E: terminal national centre
S: centro terminal nacional

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune
E: common channel exchange
S: central de canal común

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune, dernier
E: common channel exchange, last
S: central de canal común, última

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune, intermédiaire
E: common channel exchange, intermediate
S: central de canal común, intermedia

centre utilisant un système de signalisation sur voie commune, premier
E: common channel exchange, first
S: central de canal común, primera

certificat
E: certificate
S: certificado

certificat de l'usager
E: user certificate
S: certificado de usuario

chaînage
E: chaining
S: concatenación

chaîne à quatre fils
E: four-wire chain (4-wire chain)
S: cadena a cuatro hilos

chaîne d'appel
E: call string
S: cadena de llamada

chaîne de caractères (charstring)
E: charstring
S: cadena-de-caracteres; charstring

chaîne de connexion
E: connection
S: conexión; cadena de conexión

chaîne de connexion complète; (chemin de) communication
E: (complete) connection
S: conexión completa; cadena de conexión completa

chaîne de connexion complète; (chemin de) communication
E: (complete) connection (in telecommunication)
S: conexión completa; cadena de conexión completa (en telecomunicaciones)

chaîne de texte
E: text string
S: cadena de texto

chaîne de transition
E: transition string
S: cadena de transición

chaîne internationale
E: international chain
S: cadena internacional

chaîne (string)
E: string
S: cadena; string

champ
E: field
S: campo

champ accessible; champ d'entrée
E: accessible field; input field
S: campo accesible; campo de entrada

champ de mode
E: mode field
S: campo modal

champ de paramètre
E: parameter field
S: campo de parámetro

champ de système vidéotex
E: videotex system field
S: campo de sistema videotex

champ de tolérance du cœur (de la gaine)
E: core tolerance field; cladding tolerance field
S: campo de tolerancia del núcleo; campo de tolerancia del revestimiento

champ d'entrée de valeur de paramètre
E: parameter value input field
S: campo de entrada de valor de parámetro

champ des services inter-réseaux
E: network utility field
S: campo de servicios interredes

champ; domaine
E: field
S: campo

champ inaccessible; champ de sortie
E: inaccessible field
S: campo inaccesible; campo de salida

changement de symétrie et (ou) de topologie
E: symmetry and/or topology change
S: cambio de simetría y/o topología

charge
E: load
S: carga

charge appliquée et charge offerte
E: applied and offerd load
S: carga aplicada y ofrecida

charge supplémentaire d'interface
E: interface overhead
S: tara del interfaz

charge utile de bloc
E: block payload
S: carga neta del bloque

charge utile d'interface
E: interface payload
S: carga neta del interfaz

chemin
E: path
S: trayecto

chemin de référence
E: reference path
S: trayecto de referencia

chiffre
E: digit
S: cifra; dígito

chiffre binaire
E: binary figure
S: cifra binaria

chiffre de langue ou de discrimination (émis dans le sens: vers l'avant)
E: language or discriminating digit (sent in the forward direction)
S: cifra de idioma o de discriminación (transmitida hacia adelante)

child-entry; entrée secondaire
E: child-entry
S: inscripción-vástago

child-sequence-number; numéro d'ordre d'une entrée secondaire
E: child-sequence-number
S: número secuencial de vástago

CHILL
E: CHILL
S: CHILL

choc acoustique (en téléphonie)
E: acoustic shock (in telephony)
S: choque acústico (en telefonía)

CIR RNIS intérimaire
E: interim INIC
S: CIRI provisional

circuit
E: circuit
S: circuito

circuit (commuté)
E: trunk circuit
S: circuito (entre centrales); circuito troncal

circuit approprié; circuit télégraphique fantôme avec retour par la terre
E: earth-return phantom circuit
S: circuito fantasma con vuelta por tierra

(circuit) approprié de fantôme; (circuit) approprié de combiné; circuit télégraphique superfantôme avec retour par la terre
E: earth-return double phantom circuit
S: circuito superfantasma con vuelta por tierra

circuit automatique international
E: international automatic circuit
S: circuito automático internacional

circuit; circuit de télécommunications
E: circuit; telecommunication circuit
S: circuito; circuito de telecomunicaciones

circuit continental
E: continental circuit
S: circuito continental

circuit de commande
E: control circuit
S: circuito de control

circuit de conversation
E: control circuit
S: circuito de control; circuito de conversación; circuito de órdenes

circuit de décision
E: decision circuit
S: circuito de decisión

circuit de données
E: data-circuit
S: circuito de datos

circuit de secours (pour la télégraphie harmonique)
E: nominated reserved circuit
S: circuito de reserva especializado

circuit de service direct
E: direct service circuit
S: circuito de servicio directo

circuit de service multiterminal
E: multiterminal service circuit
S: circuito de servicio multiterminal

circuit de service omnibus
E: omnibus service circuit
S: circuito de servicio ómnibus

circuit de type téléphonique
E: telephone-type circuit
S: circuito de tipo telefónico

circuit digilogue
E: digilogue circuit
S: circuito digi-analógico

circuit fantôme
E: phantom circuit
S: circuito fantasma

circuit fictif de référence
E: hypothetical reference circuit; nominal maximum circuit
S: circuito ficticio de referencia; circuito máximo nominal

circuit fictif de référence pour la téléphonie
E: hypothetical reference circuit for telephony
S: circuito ficticio de referencia para la telefonía

circuit (fonction déterminée)
E: circuit (specific function)
S: circuito (de función determinada)

circuit intercontinental
E: intercontinental circuit
S: circuito intercontinental

circuit intercontinental de transit
E: intercontinental transit circuit
S: circuito intercontinental de tránsito

circuit international
E: international circuit
S: circuito internacional

circuit international loué
E: international leased circuit
S: circuito internacional arrendado

circuit interurbain
E: trunk circuit
S: circuito interurbano

circuit loué numérique de bout en bout
E: end-to-end digital leased circuit
S: circuito arrendado digital de extremo a extremo

circuit maritime local
E: maritime local circuit
S: circuito local marítimo

circuit maritime par satellite
E: maritime satellite circuit
S: circuito marítimo por satélite

circuit maritime terrestre
E: maritime terrestrial circuit
S: circuito terrenal marítimo

circuit mobile local
E: mobile local circuit
S: circuito móvil local

circuit mobile par satellite
E: mobile satellite circuit
S: circuito móvil por satélite

circuit mobile terrestre
E: mobile terrestrial circuit
S: circuito móvil terrenal

circuit multipoint simple
E: simple multipoint circuit
S: circuito multipunto simple

circuit national
E: national circuit
S: circuito nacional

circuit numérique
E: digital circuit
S: circuito digital

circuit numérique de télécommunications
E: digital telecommunication circuit
S: circuito de telecomunicación digital

circuit radiophonique
E: sound-programme circuit
S: circuito radiofónico

circuit radiophonique international
E: international sound-programme circuit
S: circuito radiofónico internacional

circuit radiophonique international à destinations multiples
E: international multiple destination sound-programme circuit
S: circuito radiofónico internacional con destinos múltiples

circuit superfantôme
E: double phantom circuit
S: circuito superfantasma

circuit télégraphique
E: telegraph circuit
S: circuito telegráfico

circuit téléphonique
E: telephone circuit
S: circuito telefónico

circuit téléphonique (international ou interurbain)
E: telephone circuit (international or trunk circuits)
S: circuito telefónico (internacional o interurbano)

circuit télévisuel
E: television circuit
S: circuito de televisión

circuit télévisuel international
E: international television circuit
S: circuito internacional de televisión

circuit télévisuel international à destinations multiples
E: international multiple destination television circuit
S: circuito internacional de televisión con destinos múltiples

circuit terrestre du système maritime
E: maritime terrestrial circuit
S: circuito marítimo terrenal

circuit virtuel
E: virtual circuit
S: circuito virtual

circuit virtuel permanent
E: permanent virtual circuit
S: circuito virtual permanente

classe adoptée
E: selected class
S: clase seleccionada

classe d'architecture de contenu
E: content architecture class
S: clase de arquitectura de contenido

classe d'architectures de document
E: document architecture class
S: clase de arquitectura de documento

classe de documents
E: document class
S: clase de documento

classe de documents externe
E: external document class
S: clase de documento externo

classe de formats d'échange
E: interchange format class
S: clase de formato de intercambio

classe de protocole
E: protocol class
S: clase de protocolo

classe de repli
E: alternative class
S: clase alternativa

classe de service SSCS
E: class of SCCP service
S: clase de servicio PCCS

classe d'entité
E: entity class
S: clase de entidad

classe d'objet
E: object class
S: clases de objeto

classe d'objet physique
E: layout object class
S: clase de objeto de disposición

classe d'objets logiques
E: logical object class
S: clase de objeto lógico

classe d'objets physiques
E: layout object class
S: clase de objeto de disposición

classe d'opération
E: class of operation
S: clase de operación

classe I
E: Class I
S: clase I

classe II
E: Class II
S: clase II

classe III
E: Class III
S: clase III

classe préférée
E: preferred class
S: clase preferida

classe proposée
E: proposed class
S: clase propuesta

clavier à enregistreur
E: storage keyboard
S: teclado con almacenamiento

clavier alphanumérique
E: alphanumeric keyboard
S: teclado alfanumérico

clé ; étiquette label
E: key; tag; label
S: clave; rótulo; etiqueta;

clé privée
E: private key
S: clave privada

clé publique
E: public key
S: clave pública

client
E: customer; client
S: cliente

clique ; bloc
E: clique; bundle
S: haz; asociación

codage
E: encoding
S: codificación

codage à débit réduit (CDR) ; codage à faible débit (CFD)
E: low rate encoding (LRE)
S: codificación a baja velocidad (CBV)

codage constructeur
E: constructed encoding
S: codificación construida

codage (d'une valeur de données)
E: encoding (of a data value)
S: codificación (de un valor de datos)

codage non uniforme
E: non-uniform encoding
S: codificación no uniforme

codage primitif
E: primitive encoding
S: codificación primitiva

codage uniforme
E: uniform encoding
S: codificación uniforme

code
E: code
S: código

code à disparité compensée
E: paired-disparity code
S: código con disparidad compensada

code à moments
E: equal-length code
S: código de igual longitud

code à n moments ; code à n éléments (unitaires)
E: n-unit code
S: código de n unidades; código de n elementos unitarios

code à somme bornée
E: balanced code
S: código equilibrado

code binaire MIC
E: PCM binary code
S: código binario MIC

code binaire symétrique
E: symmetrical binary code
S: código binario simétrico

code bipolaire
E: alternate mark inversion code; AMI code
S: código de inversión de marcas alternada; código AMI

code bipolaire alternant modifié
E: modified alternate mark inversion code
S: código de inversión de marcas alternada modificado

code de canal sémaphore (COC)
E: signalling link code (SLC)
S: código de enlace de señalización (CES)

code de commande
E: command code
S: código de instrucción

code de correction des erreurs
E: error correcting code
S: código corrector de errores

code de diagnostic dans la Recommandation X.25
E: diagnostic code in Recommendation X.25
S: código de diagnóstico de la Recomendación X.25

code de fonction
E: function code
S: código de función

code de point
E: point code
S: código de punto

code de point sémaphore (utilisation nationale)
E: signalling point code
S: código de punto de señalización

code de réseau mobile (CRM)
E: mobile network code (MNC)
S: indicativo de red para el servicio móvil (IRM)

code de retour sur canal sémaphore normal
E: changeback code
S: código de retorno al enlace de servicio

code de service
E: service code
S: código de servicio

code de verrouillage de groupe fermé d'usagers
E: closed user group interlock code
S: código de enclavamiento de grupo cerrado de usuarios

code de zone/réseau sémaphore (CZRS)
E: signalling area/network code (SANC)
S: código de área/red de señalización (CARS)

code d'échappement
E: escape code
S: código de escape

code d'erreur
E: error code
S: código de error

code détecteur d'erreurs
E: error detecting code
S: código detector de errores

code d'identification de circuit (CIC)
E: circuit identification code (CIC)
S: código de identificación de circuito (CIC)

code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC)
E: accounting authority identification code (AAIC)
S: código de identificación de la autoridad encargada de la contabilidad (CIAC)

code d'identification de réseau pour données (CIRD)
E: data network identification code (DNIC)
S: código de identificación de red de datos (CIRD)

code d'identification de réseau télex
E: telex network identification code
S: código de identificación de la red télex

code d'impulsions ; code de modulation d'impulsions
E: pulse code
S: código de impulsos

code du point concerné
E: affected point code
S: código de punto afectado

code du point de destination (CPD)
E: destination point code (DPC)
S: código del punto de destino (CPD)

code du point d'origine (CPO)
E: originating point code (OPC)
S: código del punto de origen (CPO)

code du point sémaphore international
E: international signalling point code
S: código de punto de señalización internacional

code d'un point sémaphore
E: signalling point code
S: código de punto de señalización

code en ligne
E: line code
S: código de línea; código en línea

code en ligne redondant
E: redundant line code
S: código de línea redundante

code Morse
E: Morse code
S: código Morse

code postal
E: postal code
S: código postal

code redondant
E: redundant code
S: código redundante

code silencieux
E: quiet code
S: código de calma

code télégraphique
E: telegraph code
S: código telegráfico

code télex de destination
E: telex destination code
S: código télex de destino

codec
E: codec
S: códec

codeur
E: encoder
S: codificador

coefficient d'activité
E: activity factor
S: factor de actividad

coefficient d'affaiblissement
E: attenuation coefficient
S: coeficiente de atenuación

coefficient de dispersion chromatique
E: chromatic dispersion coefficient
S: coeficiente de dispersión cromática

cœur
E: core
S: núcleo

coffret de commande (d'un téléimprimeur)
E: (teleprinter) control unit
S: unidad de control (de un teleimpresor)

coin inférieur droit
E: bottom right corner
S: esquina inferior derecha

coin inférieur gauche
E: bottom left corner
S: esquina inferior izquierda

collecteur de données (N)
E: (N)-data-sink
S: sumidero de datos (N)

collision d'appel à l'interface ETTD/ETCD
E: call collision at the DTE/DCE interface
S: colisión de llamadas en el interfaz ETD/ETCD

combinaison binaire
E: bit combination
S: combinación de bits

combinaison de code
E: code combination
S: combinación de código

commande
E: command
S: instrucción (de control); control; orden

commande d'appareil (auxiliaire)
E: device control
S: instrucción de dispositivo; mando de dispositivo

commande de fonction
E: function control
S: instrucción de función; mando de función

commande de gestion du réseau
E: network management control
S: control de gestión de red

commande de mise en page
E: format effector
S: determinante de formato

commande dynamique de la fenêtre
E: dynamic window control
S: control dinámico de la ventana

commande (en LHM)
E: command (in MML)
S: instrucción; orden; comando (en LHM)

commande homologue
E: peer control
S: control entre (entidades) pares

commande par programme enregistré
E: stored program control (SPC)
S: control por programa almacenado (CPA)

commentaire
E: comment
S: comentario

commentaire (en LDS)
E: comment (in SDL)
S: comentario (en LED)

commentaire (en LHM)
E: comment (in MML)
S: comentario (en LHM)

commentaires d'application
E: application comments
S: comentarios de aplicación

commentaires lisibles par l'utilisateur
E: user-readable comments
S: comentarios legibles por el usuario

communauté de conception
E: commonality
S: comunidad de diseño

communication
E: communication; call
S: comunicación

communication à destinations multiples
E: multi-address call
S: comunicación multidireccional

communication bilatérale à l'alternat (N)
E: (N)-two-way alternate communication
S: comunicación bidireccional alternada (N)

communication bilatérale simultanée (N)
E: (N)-two-way-simultaneous-communication
S: comunicación bidireccional simultánea (N)

communication conférence
E: conference calling; conference call
S: comunicación de conferencia

communication continentale
E: continental connection
S: conexión continental

communication de bout en bout
E: end-to-end communication
S: comunicación de extremo a extremo

communication de diffusion
E: broadcast call; broadcast communication
S: comunicación de difusión

communication de données
E: data communication
S: comunicación de datos

communication de données (N)
E: (N)-data-communication
S: comunicación de datos (N)

communication établie par l'abonné et assistée par une opératrice
E: customer dialled operator assisted call service
S: asistencia de operadora en comunicaciones establecidas por el abonado

communication fictive de référence
E: hypothetical reference connection (HRX)
S: conexión ficticia de referencia (CFR)

communication fictive de référence (en télégraphie)
E: hypothetical reference connection (in telegraphy)
S: conexión ficticia de referencia (en telegrafía)

communication fictive de référence pour la signalisation
E: hypothetical signalling reference connection (HSRC)
S: conexión ficticia de referencia para la señalización; conexión hipothética de referencencia para la señilización

communication homme-machine
E: man-machine communication
S: comunicación hombre-máquina

communication intercontinentale
E: intercontinental connection
S: conexión intercontinental

communication internationale
E: international connection
S: conexión internacional

communication multipoint
E: multipoint communication
S: comunicación multipunto

communication point-à-point
E: point-to-point communication
S: comunicación punto a punto

communication radiophonique internationale
E: international sound-programme connection
S: conexión radiofónica internacional

communication radiophonique internationale à destinations multiples
E: international multiple destination sound-programme connection
S: conexión radiofónica internacional con destinos múltiples

communication téléphonique
E: telephone call
S: comunicación telefónica

communication téléphonique internationale
E: international telephone connection
S: conexión telefónica internacional

communication téléphonique internationale
E: international telephone connection
S: conexión telefónica internacional

communication télétex
E: teletex call
S: comunicación teletex

communication télévisuelle internationale
E: international television connection
S: conexión internacional de televisión

communication télévisuelle internationale à destinations multiples
E: international multiple destination television connection
S: conexión internacional de televisión con destinos múltiples

communication (télex)
E: (telex) call
S: comunicación télex; llamada télex

communication unilatérale (N)
E: (N)-one-way communication
S: comunicación unidireccional (N)

communication virtuelle ; communication virtuelle commutée
E: virtual call; switched virtual connection
S: llamada virtual; conexión virtual conmutada

communications de données relatives aux services
E: data service calls
S: llamadas de servicios de datos

communications payables à l'arrivée (préfixe 35)
E: collect calls (prefix 35)
S: llamadas de cobro revertido (prefijo 35)

communications payables par carte de crédit (préfixe 36)
E: credit card calls (prefix 36)
S: llamadas con tarjeta de crédito (prefijo 36)

communications personnelles (préfixe 34)
E: person-to-person call (prefix 34)
S: llamada de persona a persona (prefijo 34)

communications télex de service
E: service telex calls
S: comunicaciones télex de servicio

communications télex d'Etat
E: Government telex calls
S: comunicaciones télex de Estado

communications télex privées ordinaires
E: ordinary private telex calls
S: comunicaciones télex privadas ordinarias

communications télex relatives à la sécurité de la vie humaine
E: safety of life telex calls
S: comunicaciones télex relativas a la seguridad de la vida humana

commutateur
E: exchange
S: central

commutateur à plusieurs processeurs
E: multi-processor exchange
S: central multiprocesadora

commutateur automatique
E: automatic switching equipment
S: equipo de conmutación automática

commutateur crossbar
E: crossbar switch
S: conmutador de barras cruzadas

commutateur de circuits
E: circuit switching exchange; switch (circuit)
S: centro de conmutación de circuitos; conmutador (de circuitos)

commutateur de messages
E: message switching exchange; switch (message)
S: centro de conmutación de mensajes; conmutador (de mensajes)

commutateur de rattachement
E: subscriber serving exchange
S: central de servicio de abonados

commutateur nodal télégraphique
E: transit exchange
S: centro de tránsito

commutateur numérique
E: digital exchange
S: central digital

commutation
E: switching
S: conmutación

commutation à deux fils
E: two-wire switching
S: conmutación a dos hilos

commutation à quatre fils
E: four-wire switching
S: conmutación a cuatro hilos

commutation avec retransmission par bande perforée
E: reperforator switching
S: conmutación con retransmisión por cinta perforada

commutation de caractères
E: character switching
S: conmutación de caracteres

commutation de circuits
E: circuit switching
S: conmutación de circuitos

commutation de messages; commutation avec enregistrement et retransmission; messagerie
E: message switching; store-and-forward switching
S: conmutación de mensajes; conmutación con almacenamiento y reenvío

commutation de voies
E: channel switching
S: conmutación de canales

commutation numérique
E: digital switching
S: conmutación digital

commutation par paquets
E: packet switching
S: conmutación de paquetes

commutation par répartition dans le temps; commutation temporelle
E: time division switching
S: conmutación por división en el tiempo; conmutación temporal

commutation par répartition dans l'espace; commutation spatiale
E: space division switching
S: conmutación por división en el espacio; conmutación espacial

commutation par répartition en fréquence
E: frequency division switching
S: conmutación por división de frecuencia

commutation sur liaison de réserve
E: protection switching
S: conmutación de protección

commutée (connexion)
E: switched (connection)
S: conmutada (conexión)

comparabilité (des résultats)
E: comparability (of results)
S: comparabilidad (de resultados)

comparaison
E: compare
S: comparar

compatibilité
E: compatibility
S: compatibilidad

compensation de dérive
E: drift compensation
S: compensación de deriva

compensation de distorsion caractéristique
E: characteristic distortion compensation
S: compensación de distorsión característica

compensation de la dérive de fréquence
E: compensation for frequency drift
S: compensación de deriva de frecuencia

compilateur
E: compiler; compiling program
S: compilador; programa compilador

compiler
E: to compile
S: compilar

compléments de ligne R ou T (dans un système national)
E: R or T pads (in telephone extension)
S: atenuadores R o T (en la prolongación telefónica)

comportement; comportement fonctionnel
E: behaviour; functional behaviour
S: comportamiento; comportamiento funcional

composant
E: component
S: componente

composant composite
E: composite component
S: componente compuesto

composant de base
E: basic component
S: componente básico

composant SSCS du temps d'établissement de connexion sémaphore
E: SCCP component of the signalling connection establishment time
S: componente de la PCCS del tiempo de establecimiento de la conexión de señalización

composantes de diaphonie inintelligible
E: unintelligible crosstalk components
S: componentes de diafonía ininteligible

composantes de diaphonie intelligible
E: intelligible crosstalk components
S: componentes de diafonía inteligible

composantes extra-bandes neutres
E: harmless out-of-band components
S: componentes fuera de banda neutras

composantes extra-bandes nuisibles
E: harmful out-of-band components
S: componentes fuera de banda perjudiciales

composantes possibles de diaphonie
E: possible crosstalk components
S: componentes posibles de diafonía

composants du réseau sémaphore
E: signalling network components
S: componentes de la red de señalización

composants d'une adresse de bureau de remise physique
E: physical delivery office address components
S: componentes de dirección de oficina de entrega física

composants d'une adresse de remise physique
E: physical delivery address components
S: componentes de dirección de entrega física

composants d'une adresse postale E/D
E: postal O/R address components
S: componentes de dirección postal O/D

compression
E: compression
S: compresión

compte maritime
E: maritime account
S: cuenta radiomarítima

compteur de renvois
E: redirection counter
S: contador de redireccionamientos

compteur des blocs dont il est accusé de réception
E: block-acknowledged counter
S: contador de bloques de los que se ha acusado recibo

compteur des blocs terminés
E: block-completed counter
S: contador de bloques completos

concaténation
E: concatenation
S: concatenación

concentrateur; concentrateur numérique
E: concentrator; digital concentrator
S: concentrador; concentrador digital

concentrateur de central
E: exchange concentrator
S: concentrador de central

concentrateur de central distant
E: remote exchange concentrator
S: concentrador de central distante

concentrateur de central local
E: co-located exchange concentrator
S: concentrador de central local

concentrateur de données
E: data concentrator
S: concentrador de datos

concentrateur de lignes
E: line concentrator
S: concentrador de líneas

concentrateur de lignes; concentrateur autonome
E: line concentrator; stand-alone concentrator
S: concentrador de líneas; concentrador autónomo

concentrateur-diffuseur
E: speed converter concentrator
S: concentrador convertidor de velocidad

concentration (dans un étage de commutation)
E: concentration (in a switching stage)
S: concentración (en una etapa de conmutación)

concentration numérique de la parole (CNP)
E: digital speech interpolation (DSI)
S: interpolación digital de la palabra (IDP)

condenser
E: to pack
S: compactar

condition
E: condition
S: condición

condition de référence orthotéléphonique
E: orthotelephonic reference condition
S: condición de referencia ortotelefónica

condition de validation
E: enabling condition
S: condición habilitante; condición habilitadora

conditional C component; élément conditionnel (C)
E: conditional C component
S: componente condicional (C)

conditions de conformité dynamique
E: dynamic conformance requirements
S: requisitos de conformidad dinámica

conditions de conformité statique
E: static conformance requirements
S: requisitos de conformidad estática

conditions de destruction
E: destruction characteristic
S: característica de destrucción

conduit
E: path
S: trayecto

conduit de ligne numérique
E: digital line path
S: trayecto de línea digital

conduit hertzien numérique
E: digital radio path
S: trayecto radiodigital

conduit numérique
E: digital path
S: trayecto digital

conduites souterraines
E: underground duct
S: conducto subterráneo

conférence
E: conference
S: conferencia

conférence-diffusion
E: broadcast conference call
S: comunicación conferencia de difusión

conférence dirigée
E: conducted conference
S: conferencia dirigida

conférence en temps réel
E: real-time conferencing
S: conferencia en tiempo real

conférence non dirigée
E: non-conducted conference
S: conferencia no dirigida

conférence restreinte
E: restricted conference call
S: comunicación conferencia restringida

conférence vidéotex
E: videotex conferencing
S: conferencia videotex

confiance
E: trust
S: fiduciario

configuration de canal de station mobile (SM)
E: MS channel configuration
S: configuración de canal de estación móvil (EM)

configuration de la communication
E: communication configuration
S: configuración de la comunicación

configuration de la connexion
E: connection configuration
S: configuración de la conexión

configuration de référence
E: reference configuration
S: configuración de referencia

configuration d'essai
E: test configuration
S: configuración de prueba

confirmation de connexion (CCO)
E: connection confirm (CC)
S: confirmación de conexión (CC)

confirmation de déconnexion (CDC)
E: release complete (RLC)
S: liberación completa (LIC)

confirmation de réinitialisation (CRI)
E: reset confirm (RSC)
S: confirmación de reinicialización (CRI)

confirmation (primitive)
E: confirm (primitive)
S: confirmación (primitiva)

conflit d'accès
E: access contention
S: contienda de acceso

conformité dynamique
E: dynamic conformance
S: conformidad dinámica

conformité statique
E: static conformance
S: conformidad estática

congestion temporelle
E: time congestion
S: congestión temporal

connect
E: connect
S: conectar

connecteur
E: connector
S: conector

connecteur de sortie
E: out connector
S: conector de salida

connecteur d'entrée
E: in-connector
S: conector de entrada

connecteur (en LDS)
E: connector (in SDL)
S: conector (en LED)

connexion
E: connection
S: conexión

CONNEXION
E: CONNECT
S: CONECTAR

connexion (N)
E: (N)-connection
S: conexión (N)

connexion à intervalles de temps multiples
E: multislot connection
S: conexión multiintervalo

connexion à travers un central
E: connection through an exchange
S: conexión a través de una central

connexion à travers un commutateur international analogique
E: connection through an analogue international exchange
S: conexión a través de una central analógica internacional

connexion ; chaîne de connexion
E: connection
S: conexión

connexion commutée
E: switched connection
S: conexión conmutada

connexion d'arrivée
E: terminating connection
S: conexión de destino; conexión de terminación

connexion de commutateur
E: exchange connection
S: conexión de central

connexion de départ
E: originating connection
S: conexión de origen

connexion de liaison de données
E: data-link-connection
S: conexión de enlace de datos

connexion de sortie
E: output connection
S: conexión de salida

connexion de sous-réseau
E: subnetwork-connection
S: conexión de subred

connexion de transit
E: transit connection
S: conexión de tránsito

connexion d'entrée
E: input connection
S: conexión de entrada

connexion en boucle
E: trombone (loop) connection
S: conexión en bucle

connexion en cascade
E: tandem connection
S: conexión en cascada

connexion interne
E: internal connection
S: conexión interna

connexion multipoint
E: multipoint connection; multi-endpoint-connection
S: conexión multipunto; conexión de puntos extremos múltiples

connexion multipoint centralisée
E: centralized multi-endpoint-connection
S: conexión de puntos extremos múltiples centralizada

connexion multipoint décentralisée
E: decentralized multi-endpoint-connection
S: conexión de puntos extremos múltiples descentralizada

connexion non commutée
E: non-switched connection
S: conexión no conmutada

connexion numérique
E: digital connection
S: conexión digital

connexion parallèle
E: parallel connection
S: conexión en paralelo

connexion point-à-point
E: point-to-point connection
S: conexión punto a punto

connexion RNIS
E: ISDN connection
S: conexión de RDSI

connexion RNIS point-à-point
E: point-to-point ISDN connection
S: conexión de RDSI punto a punto

connexion RNIS point-multipoints
E: point-to-multipoint ISDN connection
S: conexión de RDSI punto a multipunto

connexion semi-permanente
E: semi-permanent connection
S: conexión semipermanente

connexion simple
E: simple connection
S: conexión simple

constituant
E: constituent
S: constituyente

consultation d'archivage
E: retrieval of stored call content
S: consulta del contenido almacenado de las comunicaciones

content-length ; longueur du contenu
E: content-length
S: longitud del contenido

content-returned ; contenu renvoyé
E: content-returned
S: contenido devuelto

contenu
E: content
S: contenido

contenu binaire équivalent
E: equivalent binary content
S: contenido binario equivalente

contenu d'information des messages d'application
E: application message information contents
S: contenido de información de los mensajes de aplicación

contexte d'application
E: application context
S: contexto de aplicación

contexte de dénomination
E: naming context
S: contexto de denominación

contexte de présentation
E: presentation context
S: contexto de presentación

contexte de racine
E: root context
S: contexto de raíz

contexte par défaut
E: default context
S: contexto por defecto

continuabilité (d'un service)
E: service retainability; service retainability performance
S: retenibilidad (de un servicio)

continuabilité (d'une chaîne de connexion)
E: connection retainability
S: retenibilidad (de una conexión)

continuabilité d'une communication établie
E: retainability of an established connection
S: retenibilidad de una conexión establecida

contribution
E: contribution; contribution application
S: contribución; aplicación de contribución

contrôle continu
E: continuous checking
S: comprobación continua

contrôle d'accès
E: access control
S: control de acceso

contrôle de continuité
E: continuity check
S: prueba de continuidad; verificación de continuidad

contrôle de continuité à travers un commutateur
E: cross-office check
S: prueba de continuidad a través de una central; verificación de continuidad a través de una central

contrôle de flux
E: flow control
S: control de flujo

contrôle de flux de trafic (sémaphore)
E: (signalling) traffic flow control
S: control del flujo del tráfico (de señalización)

contrôle de l'ordre des trames sémaphores
E: signal unit sequence control
S: control de la secuencia de las unidades de señalización

contrôle de redondance cyclique ; procédure de redondance cyclique
E: cyclic redundancy check; cyclic redundancy procedure
S: verificación por redundancia cíclica (procedimiento de)

contrôle de RQ
E: tested RQ
S: control de RQ; prueba de RQ

contrôle de service supplémentaire
E: additional service controls
S: controles de servicios adicionales

contrôle de vraisemblance
E: reasonableness check
S: prueba de racionabilidad; prueba de racionalidad

contrôle d'encombrement de faisceau de routes sémaphores
E: route set congestion control
S: control de la congestión de un conjunto de rutas

contrôle des erreurs
E: error control
S: control de errores; protección contra errores

contrôle d'interruption
E: interruption control
S: protección contra las interrupciones

contrôle du service
E: service control
S: control de servicio

contrôle dynamique de charge (CDC)
E: dynamic load control (DLC)
S: control dinámico de carga (CDC)

contrôle local
E: local record
S: registro local

convention de tracé
E: drawing convention
S: convenio de representación

convergence
E: convergence
S: convergencia

conversation téléphonique
E: telephone message
S: conferencia telefónica

conversation télex
E: telex conversation mode
S: modo conversacional télex

conversion
E: conversion
S: conversión

conversion de code
E: code conversion
S: conversión de código

conversion de rapidité
E: speed conversion
S: conversión de velocidad

conversion de système multiplex à 1,5/2 Mbit/s (CSM à 1,5/2 Mbit/s)
E: one point five (1.5)/two (2) Mbit/s multiplex system coversion (1.5/2 Mbit/s MSC)
S: conversión de sistemas múltiplex 1,5/2 Mbit/s (CSM 1,5/2 Mbit/s)

conversion explicite
E: explicit conversion
S: conversión explícita

conversion implicite
E: implicit conversion
S: conversión implícita

conversion physique
E: physical rendition
S: reproducción física

converted EITs ; EIT converti
E: converted EITs
S: TIC convertidos

convertisseur de code
E: code converter
S: convertidor de código

convertisseur de signaux radiotélégraphiques ; détecteur de signaux radiotélégraphiques
E: telegraph radioconverter
S: convertidor de señales radiotelegráficas

convertisseur loi μ/loi A
E: mu/A law converter
S: convertidor de ley μ/A

convertisseur parallèle/série
E: parallel to serial converter; serializer
S: convertidor paralelo/serie

convertisseur série/parallèle
E: serial to parallel converter; deserializer
S: convertidor serie/paralelo

coordination opérationnelle (préfixe 95)
E: operational coordination (prefix 95)
S: coordinación operacional (prefijo 95)

corps
E: body
S: cuerpo

corps de procédure
E: procedure body
S: cuerpo de procedimiento

corps du test
E: test body
S: cuerpo de prueba

corps d'un document
E: document body
S: cuerpo de documento

correction (de panne)
E: fault correction
S: corrección (de una avería)

correction d'erreur
E: error correction
S: corrección de error

correction d'erreurs par détection et répétition (ARQ)
E: error correction by detection and repetition (ARQ)
S: corrección de errores por detección y repetición (ARQ)

corrélation de composants
E: component correlation
S: correlación de componentes

couche
E: layer
S: capa

couche (N)
E: (N)-layer
S: capa (N)

couleur
E: colour
S: color

couplage
E: coupling
S: acoplamiento

coupleur acoustique (en téléphonométrie)
E: acoustic coupler (in telephonometry)
S: acoplador acústico (en telefonometría)

coupure (dans un système de signalisation à fréquences vocales)
E: splitting (in VF signalling)
S: desprendimiento (en señalización FV)

courant alternatif de décharge
E: discharge current, alternating
S: corriente alterna de descarga

courant alternatif de décharge nominal
E: nominal alternating discharge current
S: corriente alterna nominal de descarga

courant d'arc
E: arc current
S: corriente de arco

courant de choc de décharge
E: discharge current, impulse
S: corriente de choque de descarga

courant de décharge
E: discharge current
S: corriente de descarga

courant de passage de régime d'effluve au régime d'arc
E: glow-to-arc transition current
S: corriente de transición de efluvio a arco

courant d'effluve
E: glow current
S: corriente de efluvio

courant nominal de choc de décharge
E: nominal impulse discharge current
S: corriente nominal de choque de descarga

courant résiduel
E: follow current
S: corriente residual

courbe de tension d'amorçage au choc en fonction du temps
E: impulse spark-over voltage/time curve
S: curva de tensión de cebado por choque/tiempo

courbe d'écho
E: echo curve
S: curva de eco

courbe d'efficacité (d'un plan de test)
E: operating characteristic curve; OC curve (for a statistical test plan)
S: curva característica de funcionamiento (para un plan de prueba estadística)

couverture de pannes
E: fault coverage
S: cobertura de averías

couverture des réparations
E: repair coverage
S: cobertura de reparaciones

CRÉATION
E: CREATE
S: CREAR

creation-time ; date-heure de création
E: creation-time
S: hora de creación

crédit
E: credit
S: crédito

créer
E: create
S: crear

crénage
E: kern
S: saliente (de un carácter)

crénage en paire ; crénage couplé
E: pairwise kerning
S: distanciamiento variable (por emparejamiento de salientes)

créneau temporel
E: time-slot
S: intervalo de tiempo

créneau temporel de signalisation
E: signalling time-slot
S: intervalo de tiempo de señalización

créneau temporel de verrouillage de trame
E: frame alignment time-slot
S: intervalo de tiempo de alineación de trama

créneau temporel de voie
E: channel time-slot
S: intervalo de tiempo de canal

créneau temporel élémentaire
E: digit time-slot
S: intervalo de tiempo de dígito

créneau temporel élémentaire justifiable
E: justifiable digit time-slot
S: intervalo de tiempo de dígito justificable

critère d'accès
E: access criteria
S: criterios de acceso

croissance de la fiabilité
E: reliability growth
S: crecimiento de la fiabilidad; incremento de la fiabilidad

curseur
E: cursor
S: cursor

curseur arrêté (COF)
E: cursor off (COF)
S: cursor inactivo (COF)

curseur en marche (CON)
E: cursor on (CON)
S: cursor activo (CON)

cycle BQ; cycle de réponse
E: BQ cycle; response cycle
S: ciclo BQ; ciclo de respuesta

cycle de caractère
E: character cycle
S: ciclo de carácter

cycle de répétition
E: repetition cycle
S: ciclo de repetición

cycle de répétition contrôlé
E: testing repetition cycle
S: ciclo de repetición controlado

cycle RQ; cycle de demande
E: RQ cycle; request cycle
S: ciclo RQ; ciclo de petición

cycle sans impression
E: non-print cycle
S: ciclo sin impresión

D

date d'arrêt
E: stop date
S: fecha de terminación

date de début
E: start date
S: fecha de comienzo

date de début/d'arrêt
E: start/stop date
S: fecha de comienzo/fin

date de fin
E: stop date
S: fecha de terminación

dBm
E: dBm
S: dBm

dBm0
E: dBm0
S: dBm0

dBm0p
E: dBm0p
S: dBm0p

dBm0s
E: dBm0s
S: dBm0s

dBr
E: dBr
S: dBr

dBrn
E: dBrn
S: dBrn

dBrs
E: dBrs
S: dBrs

débit
E: throughput
S: caudal

débit à l'interface
E: interface rate
S: velocidad de interfaz

débit binaire
E: binary rate; data signalling rate
S: velocidad binaria; velocidad de señalización de datos

débit (binaire) de l'interface
E: interface rate; interface bit rate
S: velocidad del interfaz; velocidad binaria del interfaz

débit binaire équivalent
E: equivalent bit rate
S: velocidad binaria equivalente

débit binaire variable (DBV)
E: variable bit rate (VBR)
S: velocidad binaria variable (VBV)

débit de justification
E: justification rate
S: velocidad de justificación

débit de la signalisation de commande
E: control signalling rate
S: velocidad de señalización de control

débit de transfert d'information
E: information transfer rate
S: velocidad de transferencia de información

débit d'information
E: information rate
S: velocidad de información

débit effectif du transfert des données
E: effective data transfer rate
S: velocidad real de transferencia de datos

débit en régime permanent
E: steady-state throughput
S: caudal en régimen permanente

débit maximal de justification
E: maximum justification rate
S: velocidad máxima de justificación

débit nominal de justification
E: nominal justification rate
S: velocidad nominal de justificación

débit numérique
E: digit rate
S: velocidad digital

débit numérique en ligne
E: line digit rate
S: velocidad digital de línea

déblocage d'un canal sémaphore
E: signalling link unblocking
S: desbloqueo de un enlace de señalización

débordement (en télégraphie)
E: overflow (in telegraphy)
S: desbordamiento (en telegrafía)

DÉBUT
E: START
S: COMENZAR

début de la taxation (appels commutés par circuits)
E: timing for start of charging (circuit switched calls)
S: temporización para el comienzo de la tasación (llamadas con conmutación de circuitos)

décalage
E: offset
S: desplazamiento (distancias a los bordes)

décalage de crénage
E: kerning offset
S: expansión por saliente

décalage de la première ligne
E: first line offset
S: desplazamiento de la primera línea

décalage initial
E: initial offset
S: desplazamiento inicial

décision
E: decision
S: decisión

décision (en LDS)
E: decision (in SDL)
S: decisión (en LED)

déclaration de conformité d'un système
E: system conformance statement
S: enunciado de conformidad de sistema

déclaration de conformité d'une mise en œuvre de protocole (PICS)
E: protocol implementation conformance statement (PICS)
S: enunciado de conformidad de realización de protocolo (ECRP)

décodage
E: decoding
S: decodificación

décodeur
E: decoder
S: decodificador

décomposition de demande
E: request decomposition
S: desglose de una petición

décompte de taxes de communications
E: statement of call account
S: estado de cuentas de comunicaciones

décompte pour terminal partagé
E: accounts for shared terminal
S: cuentas de un terminal compartido

DÉCONNEXION
E: DISCONNECT
S: DESCONECTAR

découpage
E: clipping
S: recorte

découpage de temps
E: time slicing
S: segmentación de tiempo

défaillance
E: failure
S: fallo

défaillance cataleptique
E: cataleptic failure
S: fallo catalépticó

défaillance critique
E: critical failure
S: fallo crítico

défaillance de conception
E: design failure
S: fallo de diseño

défaillance de fabrication
E: manufacturing failure
S: fallo de fabricación

défaillance du réseau
E: network failure
S: fallo de red; avería en la red

défaillance d'un canal sémaphore
E: signalling link failure
S: avería del enlace de señalización; fallo del enlace de señalización

défaillance non critique
E: non-critical failure
S: fallo no crítico

défaillance non pertinente; défaillance à ne pas prendre en compte
E: non-relevant failure
S: fallo no pertinente; fallo irrelevante

défaillance par fausse manœuvre
E: mishandling failure
S: fallo por manejo incorrecto

défaillance par fragilité (inhérente)
E: (inherent) weakness failure
S: fallo por fragilidad (inherente)

défaillance par mauvaise utilisation
E: misuse failure
S: fallo por uso incorrecto

défaillance par vieillissement; défaillance par usure
E: ageing failure; wearout failure
S: fallo por envejecimiento; fallo por desgaste

défaillance pertinente ; défaillance à prendre en compte
E: relevant failure
S: fallo pertinente; fallo relevante

défaillance primaire
E: primary failure
S: fallo primario

défaillance progressive ; dégradation ; défaillance par dérive
E: gradual failure; degradation failure; drift failure
S: fallo gradual; fallo por degradación; fallo por deriva

défaillance secondaire
E: secondary failure
S: fallo secundario

défaillance soudaine
E: sudden failure
S: fallo repentino

défaillance systématique ; défaillance reproductible
E: systematic failure; reproducible failure; deterministic failure
S: fallo sistemático; fallo reproducible; fallo determinístico

défaut
E: defect
S: defecto; por defecto

défaut critique
E: critical defect
S: defecto crítico

défaut de conception
E: design defect
S: defecto de diseño

défaut de fabrication
E: manufacturing defect
S: defecto de fabricación

défaut majeur
E: major defect
S: defecto mayor

défaut mineur ; imperfection
E: minor defect; imperfection
S: defecto menor; imperfección

défaut non critique
E: non-critical defect
S: defecto no crítico

défectueux critique
E: critical defective item
S: elemento defectuoso crítico

défectueux ; entité défectueuse
E: defective; defective item
S: defectuoso; elemento defectuoso

défectueux majeur
E: major defective item
S: elemento defectuoso mayor

défectueux mineur
E: minor defective item
S: elemento defectuoso menor

défilement
E: scrolling
S: desplazamiento vertical

définition de bloc
E: block definition
S: definición de bloque

définition de canal
E: channel definition
S: definición de canal

définition de macro
E: macro definition
S: definición de macro

définition de procédure
E: procedure definition
S: definición de procedimiento

définition de processus
E: process definition
S: definición de proceso

définition de service
E: service definition
S: definición de servicio

définition de signal
E: signal definition
S: definición de señal

définition de sous-structure de bloc
E: block substructure definition
S: definición de subestructura de bloque

définition de sous-structure de canal
E: channel substructure definition
S: definición de subestructura de canal

définition de système
E: system definition
S: definición de sistema

définition de type
E: type definition
S: definición de tipo

définition de type de données
E: data type definition
S: definición de tipo de datos

définition de variable
E: variable definition
S: definición de variable

définition de visibilité
E: view definition
S: definición de visión

définition distante
E: remote definition
S: definición remota

définition partielle de type
E: partial type definition
S: definición parcial de tipo

définitions récursives
E: recursive definitions
S: definiciones recurrentes

degré conventionnel de distorsion
E: conventional degree of distortion
S: grado convencional de distorsión

degré de distorsion arythmique
E: degree of start-stop distortion
S: grado de distorsión arrítmica

degré de distorsion arythmique au synchronisme ; degré de distorsion arythmique à la rapidité réelle moyenne
E: degree of synchronous start-stop distortion; degree of start-stop distortion at the actual mean modulation rate
S: grado de distorsión arrítmica en el sincronismo; grado de distorsión en el sincronismo a la velocidad media real de modulación

degré de distorsion arythmique global
E: degree of gross start-stop distortion
S: grado de distorsión arrítmica global

degré de distorsion d'essai normalisé
E: degree of standardized test distortion
S: grado de distorsión normalizado de prueba

degré de distorsion individuelle (d'un instant significatif)
E: degree of individual distortion (of a particular significant instant)
S: grado de distorsión individual (de un instante significativo) determinado

degré de distorsion isochrone
E: degree of isochronous distortion
S: grado de distorsión isócrona

dégroupage
E: deblocking
S: desbloqueo

délai
E: time limit
S: límite de tiempo

délai administratif (pour la maintenance corrective)
E: administrative delay (for corrective maintenance)
S: retardo administrativo (para el mantenimiento correctivo); demora administrativa

délai d'accusé de réception de la signalisation d'usager
E: user signalling acknowledgement delay
S: retardo de acuse de recibo de señalización de usuario

délai d'arrêt de sonnerie (connexions du trafic interne et d'arrivée)
E: ringing tripping delay (internal and terminating traffic connections)
S: retardo de supresión de la señal de llamada (conexiones de tráfico internas y terminales)

délai d'attente après numérotation
E: post-dialling delay
S: periodo de espera después de marcar

délai de demande d'appel du commutateur local (connexions du trafic interne et de départ)
E: local exchange call request delay (originating outgoing and internal traffic connections)
S: retardo de petición de llamada de central local (conexiones de tráfico saliente de origen e interno)

délai de libération de la communication
E: exchange call release delay
S: retardo de liberación de la llamada en la central

délai de libération de la connexion
E: connection release delay
S: retardo de liberación de conexión

délai de libération de l'appel
E: call release delay
S: demora de liberación de la llamada

délai de postsélection
E: post-selection delay
S: demora después de seleccionar; demora de postselección

délai de présélection (transmission à recouvrement)
E: pre-selection delay (overlap sending)
S: demora antes de seleccionar; demora de preselección (envío con superposición)

délai de réponse à l'arrivée
E: incoming response delay
S: duración de la preselección

délai de réponse des opératrices ; délai de transmission de la demande ; délai d'attente ; délai d'établissement d'une communication internationale
E: answering time of operators; request transmission time; delay time; setting-up times of an international call
S: demora en contestar de las operadoras; tiempo de transmisión de la petición; demora; tiempo de establecimiento de una comunicación internacional

délai de restitution
E: restitution delay
S: retardo de restitución; retardo en la restitución

délai de transfert
E: transit delay
S: retardo de tránsito

délai de transfert de signalisation
E: signalling transfer delay
S: retardo de transferencia de señalización

délai de transfert de signalisation du commutateur (autre que le délai d'émission du signal de réponse)
E: exchange signalling transfer delay (other than answer signal
S: retardo de transferencia de señalización en la central (distinta de la señal de respuesta)

délai de traversée du central (signalisation voie par voie ou par canal sémaphore de bout en bout)
E: through-connection delay (end-to-end channel associated or common channel signalling)
S: tiempo de transferencia de la central (señalización asociada al canal de extremo a extremo o señalización por canal común)

délai de traversée du central (signalisation voie par voie, section par section)
E: through-connection delay (link-by-link channel associated signalling)
S: tiempo de transferencia de la central (señalización asociada al canal sección por sección)

délai d'émission d'alerte pour le trafic d'arrivée
E: alerting sending delay for terminating traffic
S: retardo de envío de aviso para tráfico de destino

délai d'émission d'alerte pour le trafic interne
E: alerting sending delay for internal traffic
S: retardo de envío de aviso para tráfico interno

délai d'émission d'indication d'appel entrant (pour les connexions de trafic d'arrivée et interne)
E: incoming call indication sending delay (for terminating and internal traffic connections)
S: retardo de envío de indicación de llamada entrante (para conexiones de tráfico de destino e interno)

délai d'émission du signal de réponse
E: answer sending delay
S: retardo de envío de respuesta

délai d'établissement
E: through connection delay
S: retardo de transconexión

délai d'établissement de la communication (par le central)
E: exchange call set-up delay
S: tiempo de establecimiento de la comunicación por una central

délai d'établissement de l'appel
E: call set up delay
S: retardo de establecimiento de llamada

délai du signal de réponse
E: answer-signal delay
S: demora de la señal de respuesta

délai logistique
E: logistic delay
S: retardo logístico; demora logística

délai moyen pour la fourniture d'un service
E: mean service provisioning time
S: tiempo medio de espera (para la prestación de un servicio)

délai technique
E: technical delay
S: retardo técnico; demora técnica

delete-abstract-operation; opération abstraite suppression
E: delete abstract-operation
S: operación abstracta de supresión

délimiteur
E: delimiter
S: delimitador

délimiteur arithmétique
E: arithmetic delimiter
S: delimitador aritmético

delivered-EITs; EIT-remis
E: delivered-EITs
S: TIC entregados

delivered-message entry; entrée message remis
E: delivered-message entry
S: inscripción de mensaje entregado

delivered-report entry; entrée rapport remis
E: delivered-report entry
S: inscripción por informe entregado

delta$_{SM}$ (DELSM)
E: delta$_{SM}$ (DELSM)
S: delta$_{SM}$ (DELSM)

delta$_{Sm}$ (DELSm)
E: delta$_{Sm}$ (DELSm)
S: delta$_{Sm}$ (DELSm)

demande
E: request
S: petición

demande (dans une transaction)
E: enquiry (in a transaction)
S: averiguación; indagación (en una transacción)

demande d'appel
E: call demand
S: demanda de llamada

demande d'assistance
E: help request
S: petición de ayuda

demande de communication
E: call request
S: petición de comunicación

demande de connexion (DCO)
E: connection request (CR)
S: petición de conexión (PC)

demande de création; créer
E: create request; create
S: petición de crear; crear

demande de déconnexion (DDC)
E: released (RLSD)
S: liberado (LIDO)

demande de mise hors service d'un Sous-Système (DHS)
E: subsystem-out-of-service-request (SOR)
S: petición de subsistema fuera de servicio (PSF)

demande de modification d'appel (MAD)
E: call modification request message (CMR)
S: mensaje de petición de modificación de llamada (PML)

demande de réinitialisation (DRI)
E: reset request (RSR)
S: petición de reinicialización (PRI)

demande de renseignements d'état (DRE)
E: status request (SRQ)
S: petición de estado (PE)

demande d'identification
E: identification request
S: petición de identificación

demande (primitive)
E: request (primitive)
S: petición (primitiva)

demander
E: request
S: petición

demandeur
E: requestor
S: solicitante

demandeur de l'association
E: association-initiator
S: iniciador de asociación

demandeur; utilisateur du service de session demandeur
E: requestor; requesting SS-user
S: peticionario; usuario SS peticionante

demi-connexion
E: half connection
S: semiconexión

demi-suppresseur d'écho
E: half-echo suppressor
S: semisupresor de eco

demi-cadence de caractères; quart de cadence de caractères
E: half character rate; quarter character rate
S: media velocidad de caracteres; cuarto de la velocidad de caracteres

démodulateur télégraphique
E: telegraph demodulator
S: demodulador telegráfico

démultiplexage
E: demultiplexing
S: demultiplexación; demultiplexión

démultiplexage numérique
E: digital demultiplexing
S: demultiplexación digital

démultiplexeur
E: demultiplexer
S: demultiplexor

démultiplexeur numérique
E: digital demultiplexer
S: demultiplexor digital

densité de probabilité
E: probability density function
S: función densidad de probabilidad

densité de transmission des éléments d'image
E: pel transmission density
S: densidad de transmisión de pels

densité d'impulsions minimale (DIM) à 1544 kbit/s
E: pulse density requirement (PDR) at 1544 kbit/s
S: requisito de densidad de impulsos a 1544 kbit/s

densité (temporelle) (instantanée) de défaillance; taux (instantané) de défaillance $\lambda(t)$
E: (instantaneous) failure rate $\lambda(t)$
S: tasa (instantánea) de fallos $\lambda(t)$

densité (temporelle) (instantanée) de réparation $\mu(t)$
E: (instantaneous) repair rate $\mu(t)$
S: tasa (instantánea) de reparaciones $\mu(t)$

densité (temporelle) moyenne de réparation $\bar{\mu}(t_1, t_2)$
E: mean repair rate $\bar{\mu}(t_1, t_2)$
S: tasa media de reparaciones $\bar{\mu}(t_1, t_2)$

départ
E: start
S: arranque

dépôt
E: submission
S: depósito

dépôt direct
E: direct submission
S: depósito directo

dépôt indirect
E: indirect submission
S: depósito indirecto

dérapage
E: wander
S: fluctuación lenta de fase

déréférençage
E: dereferencing
S: desreferenciación

dérive temporelle
E: time interval error
S: error de intervalo de tiempo

dérive temporelle relative
E: relative time interval error
S: error de intervalo de tiempo relativo

désactivation
E: deactivation
S: desactivación

DÉSACTIVATION
E: DEACTIVATE
S: DESACTIVAR

désactivation de l'interface usager-réseau
E: user-network interface only deactivation
S: desactivación de interfaz usuario-red solamente

désactivation d'un canal sémaphore
E: signalling link deactivation
S: desactivación de un enlace de señalización

désactivation en une seule étape
E: one-step deactivation
S: desactivación en una etapa; desactivación monoetapa

désactiver
E: deactivate
S: desactivar

DESCENDANT (OFFSPRING)
E: OFFSPRING
S: OFFSPRING; VÁSTAGO

descripteur
E: descriptor
S: descriptor

description
E: description
S: descripción

description de classe de documents
E: document class description
S: descripción de clase de documento

description de classe d'objets
E: object class description
S: descripción de clase de objeto

description de la portion de contenu
E: content portion description
S: descripción de porción de contenido

description de procédure
E: procedure description
S: descripción de procedimiento

description de rubrique
E: item description
S: descripción de elemento

description d'objet
E: object description
S: descripción de objeto

description d'une portion de contenu générique
E: generic content portion description
S: descripción de porción de contenido genérico

description en langage naturel
E: natural language description
S: descripción en lenguaje natural

description (en LDS)
E: description (in SDL)
S: descripción (en LED)

description fonctionnelle (DF) (en LDS)
E: functional description (FD) (in SDL)
S: descripción funcional (DF) (en LED)

désembrouilleur
E: descrambler
S: desaleatorizador

déséquilibre interne de trafic
E: traffic distribution imbalance
S: desequilibrio de la distribución interna de tráfico

désigner
E: to designate
S: designar

destinataire
E: receiver
S: receptor

destinataire direct
E: immediate recipient
S: destinatario inmediato

destinataire effectif; destinataire
E: actual recipient; recipient
S: destinatario efectivo; receptor

destinataire membre
E: member recipient
S: destinatario miembro

destinataire potentiel
E: potential recipient
S: destinatario potencial

destinataire préféré
E: preferred recipient
S: receptor preferido

destinataire prévu
E: intended recipient
S: destinatario deseado

destinataire substitut
E: substitute recipient
S: destinatario sustituto

destinataire suppléant
E: alternate recipient
S: destinatario alternativo

destinataire suppléant désigné par le destinataire
E: recipient-assigned alternate recipient
S: destinatario alternativo designado por el destinatario

destinataire suppléant spécifié par l'expéditeur
E: originator-specified alternate recipient
S: destinatario alternativo especificado por el originador

destination
E: destination
S: destino

destructif
E: destructive
S: destructivo

détecteur de perte de verrouillage de trame
E: loss of frame alignment detector
S: detector de pérdida de alineación de trama

détecteur d'interruption de la porteuse de données
E: data carrier failure detector
S: detector de interrupción de la portadora de datos

détecteur d'interruption de la voie de données
E: data channel failure detector
S: detector de interrupción del canal de datos

détection (de panne)
E: fault recognition
S: detección (de una avería)

détenteur (d'un jeton)
E: owner (of a token)
S: poseedor (de un testigo)

développement de composants d'adresse de remise physique
E: extension of physical delivery address components
S: componentes de ampliación de dirección de entrega física

développement de composants d'adresse postale E/D
E: extension of postal O/R address components
S: componentes de ampliación de dirección postal O/D

diagnostic
E: diagnostic
S: diagnóstico

diagnostic (de panne)
E: fault diagnosis
S: diagnóstico (de una avería)

diagramme
E: diagram
S: diagrama

diagramme d'arborescence de bloc
E: block tree diagram
S: diagrama de árbol de bloques

diagramme de bloc
E: block diagram
S: diagrama de bloque

diagramme de fiabilité
E: reliability block diagram
S: diagrama de bloques de fiabilidad

diagramme de liaison de contrôle
E: control flow diagram
S: diagrama de flujo de control

diagramme de macro
E: macro diagram
S: diagrama de macro

diagramme de procédure
E: procedure diagram
S: diagrama de procedimiento

diagramme de processus
E: process diagram
S: diagrama de proceso

diagramme de service
E: service diagram
S: diagrama de servicio

diagramme de sous-structure de bloc
E: block substructure diagram
S: diagrama de subestructura de bloque

diagramme de sous-structure de canal
E: channel substructure diagram
S: diagrama de subestructura de canal

diagramme de syntaxe; diagramme syntaxique
E: syntax diagram
S: diagrama sintáctico; diagrama de sintaxis

diagramme de système
E: system diagram
S: diagrama de sistema

diagramme de transition
E: state-transition diagram
S: diagrama de transición de estados

diagramme d'interaction
E: interaction diagram
S: diagrama de interacción

dialogue
E: dialogue
S: diálogo

diamètre de la surface de la gaine
E: cladding surface diameter
S: diámetro de la superficie del revestimiento

diamètre du champ de mode
E: mode field diameter
S: diámetro del campo modal (DCM)

diamètre du cœur (de la gaine)
E: core diameter; cladding diameter
S: diámetro del núcleo; diámetro del revestimiento

diaphonie
E: crosstalk
S: diafonía

diaphonie à l'intérieur du système; diaphonie dans un système
E: intrasystem crosstalk
S: diafonía intrasistema

diaphonie entre systèmes
E: intersystem crosstalk
S: diafonía entre sistemas

diffraction normalisée occasionnée par l'obstacle de référence
E: normalized obstacle diffraction
S: difracción por obstáculo normalizada

diffusion
E: broadcast; broadcasting
S: difusión

dimensions
E: dimensions
S: dimensiones

dimensions des images
E: image dimensions
S: dimensiones de la imagen

direction horizontale (d'un objet physique)
E: horizontal direction (of a layout object)
S: dirección horizontal (de un objeto de disposición)

discriminateur télégraphique
E: telegraph discriminator
S: discriminador telegráfico

discrimination des messages (de signalisation)
E: message discrimination
S: discriminación de mensajes

disparité
E: disparity
S: disparidad

dispersion chromatique
E: chromatic dispersion
S: dispersión cromática

disponibilité
E: availability performance
S: disponibilidad

disponibilité asymptotique A
E: (asymptotic) availability A; (steady-state) availability
S: disponibilidad (asintótica) A; disponibilidad (en régimen permanente)

disponibilité des systèmes de transmission analogique par câbles
E: availability in analogue cable transmission systems
S: disponibilidad de los sistemas de transmisión analógica por cable

disponibilité du service
E: service availability
S: disponibilidad del servicio

disponibilité (instantanée) A(t)
E: instantaneous availability A(t); pointwise availability
S: disponibilidad instantánea A(t)

disponibilité instantanée d'un circuit loué
E: instantaneous availability of a leased circuit
S: disponibilidad instantánea de un circuito arrendado

disponibilité moyenne asymptotique $\overline{A}$
E: asymptotic mean availability $\overline{A}$
S: disponibilidad media asintótica $\overline{A}$

disponibilité moyenne $\overline{A}(t_1, t_2)$
E: mean availability $\overline{A}(t_1, t_2)$
S: disponibilidad media $\overline{A}(t_1, t_2)$

dispositif de médiation (DM)
E: mediation device (MD)
S: dispositivo de mediación (DM)

dispositif de réduction de l'écho
E: echo control device
S: dispositivo de control de eco

dispositif de service pour vidéotex
E: videotex service unit
S: unidad de servicio videotex

dispositif d'entrée/sortie
E: input/output devices
S: dispositivos de entrada/salida

dispositif d'E/S
E: I/O device
S: dispositivo de E/S

dispositif d'interface vidéotex
E: videotex interface unit
S: unidad de interfaz videotex

dispositif en attente (DW)
E: device wait (DW)
S: espera de dispositivo (DW)

distance modale
E: modal distance
S: distancia modal

distorsiomètre
E: distortion meter
S: distorsiómetro

distorsion à l'émission
E: transmitter distortion
S: distorsión en la emisión; distorsión en el emisor

distorsion affaiblissement/fréquence
E: attenuation/frequency distortion; loss distortion with frequency
S: distorsión de atenuación/frecuencia; distorsión de atenuación en función de la frecuencia

distorsion biaise
E: bias distortion
S: distorsión asimétrica

distorsion caractéristique
E: characteristic distortion
S: distorsión característica

distorsion cyclique
E: cyclic distortion
S: distorsión cíclica

distorsion de quantification
E: quantizing distortion
S: distorsión de cuantificación

distorsion de temps de propagation
E: delay distortion
S: distorsión por retardo

distorsion de temps de propagation de groupe
E: group-delay distortion
S: distorsión por retardo de grupo

distorsion en avance
E: early distortion
S: distorsión en adelanto

distorsion en retard
E: late distortion
S: distorsión en retardo

distorsion fortuite
E: fortuitous distortion
S: distorsión fortuita

distorsion propre (d'un canal de transmission)
E: inherent distortion (of a transmission channel)
S: distorsión propia (de un canal de transmisión)

distorsion télégraphique
E: telegraph distortion; time distortion
S: distorsión telegráfica

distribution
E: distribution; distribution application
S: distribución; aplicación de distribución

distribution des messages (de signalisation)
E: message distribution
S: distribución de mensajes

diversité de routage de transmission
E: transmission route diversity
S: diversidad de rutas de transmisión

document
E: document
S: documento

document générique
E: generic-document
S: documento genérico

document mixte
E: mixed document
S: documento mixto

document ressource
E: resource document
S: documento recurso

document télétex
E: teletex document
S: documento teletex

document vidéotex
E: videotex page
S: página videotex

documentation en ligne
E: on-line documentation
S: documentación en líneas

documents A à G
E: documents A through G
S: documentos A a G

domaine
E: field
S: campo

domaine d'adressage du réseau
E: network addressing domain
S: dominio de direccionamiento de red

domaine d'appellation
E: naming domain
S: dominio de denominación

domaine d'application
E: range
S: gama

domaine de gestion (DG)
E: management domain (MD)
S: dominio de gestión (DG)

domaine de gestion d'Administration (DGAD)
E: Administration management domain (ADMD)
S: dominio de gestión de Administración (DGAD)

domaine de gestion d'annuaire (DMD)
E: directory management domain (DMD)
S: dominio de gestión de la guía (DGG)

domaine de gestion d'annuaire d'Administration (ADDMD)
E: administration directory management domain (ADDMD)
S: dominio de gestión de la guía de administración (DGGAD)

domaine de gestion d'annuaire privé (PRDMD)
E: private directory management domain (PRDMD)
S: dominio de gestión de la guía privado (DGGPR)

domaine de gestion de l'annuaire (DMD)
E: directory management domain (DMD)
S: dominio de gestión de guía (DGG)

domaine de gestion privé (DGPR)
E: private management domain (PRMD)
S: dominio de gestión privado (DGPR)

domaine de gestion privé d'annuaire (PRDMD)
E: private directory management domain (PRDMD)
S: dominio de gestión de guía privado (DGGPR)

domaine de l'appellation
E: title-domain
S: dominio de título

domaine de remise physique
E: physical delivery domain
S: dominio de entrega física

domaine de sélection du canal sémaphore
E: signalling link selection field
S: campo de selección de enlace de señalización

domaine de sous-service (DSS)
E: subservice field (SSF)
S: campo de subservicio (CSS)

domaine de tâches
E: job area
S: área de trabajo

domaine d'état (ETC)
E: status field (SF)
S: campo de estado (CE)

domaine global d'adressage du réseau
E: global network addressing domain
S: dominio de direccionamiento de red global

données d'exploitation
E: field data
S: datos de explotación

données d'utilisateur (N)
E: (N)-user-data
S: datos de usuario (N)

données brutes de réseau
E: network raw data
S: datos de red en bruto; datos de red sin procesar

données d'abonné
E: subscriber data
S: datos de abonado

données de gestion du réseau
E: network management data
S: datos de gestión de red

données de l'interface (N)
E: (N)-interface-data
S: datos de interfaz (N)

données de référence du réseau
E: network reference data
S: datos de referencia de la red

données de type 1 (DT1)
E: data form 1 (DT1)
S: forma de datos 1 (DT 1)

données de type 2 (DT2)
E: data form 2 (DT2)
S: forma de datos 2 (DT 2)

données d'essai
E: test data
S: datos de prueba

données exprès (DEX)
E: expedited data (ED)
S: datos acelerados (DA); datos expeditados

données prédéfinies
E: predefined data
S: datos predefinidos

données sans connexion (DSC)
E: unitdata (UDT)
S: dato unidad (DTU)

données transparentes
E: transparent (data)
S: (datos) transparentes

données utilisateur
E: data
S: datos

double prise (sur circuit mixte); collision frontale
E: head-on collision
S: colisión frontal

duplex; bilatéral simultané
E: duplex
S: dúplex

durabilité
E: durability
S: durabilidad

durée
E: (time) duration
S: duración

durée cumulée
E: accumulated time
S: tiempo acumulado

durée cumulée d'indisponibilité
E: accumulated down time
S: tiempo de indisponibilidad acumulado

durée cumulée moyenne d'indisponibilité
E: mean accumulated down time (MADT)
S: tiempo medio acumulado de indisponibilidad (TMAI)

durée d'activité
E: active time
S: tiempo activo

durée d'attente de tonalité
E: dial-tone delay
S: demora del tono de invitación a marcar; periodo de espera del tono de invitación a marcar

durée de conversation
E: conversation time
S: duración de conferencia

durée de fonctionnement avant défaillance
E: time to failure
S: tiempo hasta el fallo

durée de fonctionnement avant la première défaillance
E: time to first failure
S: tiempo hasta el primer fallo

durée de la conversation
E: duration of a call (conversation time)
S: duración de conferencia

durée de numérotation
E: dialling-time
S: tiempo de marcación

durée de perte du verrouillage de trame
E: out-of-frame alignment time
S: duración de la pérdida de la alineación de trama

durée de perte du verrouillage de trame
E: out-of-frame alignment time
S: duración de la pérdida de alineación de trama

durée de présélection
E: incoming response delay
S: demora de la preselección; duración de la preselección

durée de sélection d'un commutateur
E: exchange call set-up delay
S: demora de establecimiento de la comunicación por una central; tiempo de establecimiento de la comunicación por una central

durée d'établissement
E: setting-up time
S: tiempo de establecimiento

durée d'établissement d'un commutateur
E: through-connection delay
S: demora de transconexión; tiempo de transferencia de una central

durée d'interruption
E: interruption duration
S: duración de interrupción

durée d'occupation
E: holding time
S: tiempo de retención; tiempo de ocupación

durée d'occupation du circuit international
E: holding time of an international circuit
S: duración de ocupación de un circuito internacional

durée d'occupation moyenne par prise
E: mean holding time per seizure
S: tiempo medio de ocupación por toma

durée d'une communication
E: effective duration of a call
S: duración efectiva de una comunicación

durée d'une impulsion
E: pulse duration
S: duración del impulso

durée (duration)
E: duration
S: duración; duration

durée équivalente de maintenance
E: maintenance man-hours (MMH)
S: duración equivalente de mantenimiento; horas-hombre de mantenimiento

durée et taxes demandées à la fin de la communication (préfixe 37)
E: time and charges requested at end of call (prefix 37)
S: petición de duración e importe al final de la comunicación (prefijo 37)

durée moyenne d'accès (à un service)
E: mean (service) access delay
S: retardo medio de acceso (a un servicio); demora media de acceso (a un servicio)

durée moyenne de fonctionnement avant défaillance (MTTF)
E: mean time to failure (MTTF)
S: tiempo medio hasta el fallo (MTTF)

durée moyenne de fonctionnement avant la première défaillance (MTTFF)
E: mean time to first failure (MTTFF)
S: tiempo medio hasta el primer fallo (MTTFF)

durée moyenne de panne; moyenne des temps pour la tâche de réparation (MTTR)
E: mean time to restoration (MTTR); mean time to recovery; mean time to repair (deprecated)
S: tiempo medio hasta el restablecimiento (MTTR)

durée moyenne de réparation
E: mean repair time (MRT)
S: tiempo medio de reparación

durée moyenne de réparation active
E: mean active repair time (MART)
S: tiempo medio de reparación activa

durée moyenne du délai administratif
E: mean administrative delay (MAD)
S: retardo medio administrativo; demora media administrativa

durée moyenne du délai logistique
E: mean logistic delay (MLD)
S: retardo medio logístico; demora media logística

durée moyenne d'une interruption (DMI)
E: mean interruption duration (MID)
S: duración media de una interrupción

durée moyenne entre interruptions (DMEI)
E: mean time between interruptions (MTBI)
S: tiempo medio entre interrupciones

durée moyenne équivalente de maintenance
E: mean maintenance man-hours
S: duración media equivalente de mantenimiento; media de horas-hombre de mantenimiento

durée taxable; durée taxée
E: chargeable duration; charged duration
S: duración tasable; duración tasada

durée théorique d'un intervalle significatif
E: theoretical duration of a significant interval
S: duración teórica de un intervalo significativo

E

écart de fréquence
E: frequency departure
S: desviación de frecuencia

écart équivalent
E: equivalent resistance error
S: error de resistencia equivalente

écart équivalent corrigé
E: corrected equivalent resistance error
S: error de resistencia equivalente corregido

écart sur le diamètre du cœur (de la gaine)
E: core diameter deviation; cladding diameter deviation
S: desviación del diámetro del núcleo; desviación del diámetro del revestimiento

écart type δ
E: standard deviation δ
S: desviación típica δ

échange
E: interchange
S: intercambio

échange bidirectionnel à l'alternat (BDA)
E: two way alternate (TWA)
S: modo bidireccional alternado (BDA)

échange bidirectionnel simultané (BDS)
E: two way simultaneous (TWS)
S: modo bidireccional simultáneo (BDS)

échange de paramètres dans la bande
E: in-band parameter exchange
S: intercambio de parámetros dentro de banda

échange de paramètres hors bande
E: out-band parameter exchange
S: intercambio de parámetros fuera de banda

échange entre intervalles de temps
E: time slot interchange
S: intercambio de intervalos de tiempo

échange unidirectionnel (UND)
E: one way communication (OWC)
S: comunicación unidireccional (UND)

échantillon
E: sample
S: muestra

échantillon reconstitué
E: reconstructed sample
S: muestra reconstruida

échantillonnage
E: sampling
S: muestreo

échelon de maintenance
E: maintenance echelon; line of maintenance
S: escalón de mantenimiento; línea de mantenimiento

écho
E: echo
S: eco

écho à la réception
E: listener echo; receive end echo
S: eco para el oyente; eco en la recepción

écho corrigé en amplitude
E: amplitude-corrected echo
S: eco corregido en amplitud

écho corrigé en amplitude et en phase
E: amplitude- and phase-corrected echo
S: eco corregido en amplitud y en fase

écho élémentaire
E: elementary echo
S: eco elemental

écho pour la personne qui parle
E: talker echo
S: eco para el hablante

écho (vers l'amont)
E: backward echo
S: eco hacia atrás

écho vers l'aval; traînage
E: forward echo
S: eco hacia adelante

échomètre à impulsions
E: pulse echo meter
S: ecómetro de impulsos

éclatement
E: splitting
S: división

écrêtage
E: peak limiting; peak limiting in quantizing
S: limitación de cresta (en cuantificación)

éditer
E: edit
S: editar

édition
E: editing
S: edición

ÉDITION
E: EDIT
S: EDITAR

effet d'obstacle; effet d'obstruction
E: obstacle effect (obstruction effect)
S: efecto de obstáculo; efecto de obstrucción

effet d'occlusion
E: occlusion effect
S: efecto de oclusión

effet local d'un appareil téléphonique
E: sidetone of a telephone set
S: efecto local de un aparato telefónico

efficacité
E: effectiveness (performance)
S: efectividad

élément binaire; bit
E: binary digit; bit
S: dígito binario; bit

élément d'arrêt
E: stop element
S: elemento de parada

élément de code
E: code element
S: elemento de código

élément de connexion commutée; élément de connexion RNIS commutée
E: switched connection element; switched ISDN connection element
S: elemento de conexión conmutada; elemento de conexión conmutada de RDSI

élément de connexion d'accès
E: access connection element
S: elemento de conexión de acceso

élément de connexion; élément de connexion RNIS
E: connection element; ISDN connection element
S: elemento de conexión; elemento de conexión de RDSI

élément de connexion non commuté; élément de connexion RNIS non commuté
E: non-switched connection element; non-switched ISDN connection element
S: elemento de conexión no conmutada; elemento de conexión no conmutada de RDSI

élément de contenu
E: content element
S: elemento de contenido

élément de départ
E: start element
S: elemento de arranque

élément de dialogue
E: dialogue element
S: elemento de diálogo

élément de données d'échange
E: interchange data element
S: elemento de datos de intercambio

élément de présentation
E: presentation element
S: elemento de presentación

élément de réseau (ER)
E: network element (NE)
S: elemento de red (ER)

élément de service
E: element of service; service element
S: elemento de servicio

élément de service d'application (ASE)
E: application service element (ASE)
S: elemento del servicio aplicación (ESA)

élément de service de contrôle d'association
E: association control service element
S: elemento del servicio de control de asociación

élément de signal
E: signal element
S: elemento de señal

élément d'image
E: picture element
S: elemento de imagen

élément d'information
E: information element
S: elemento de información

élément du service de couche
E: layer service element
S: elemento de servicio de capa

élément du service de transfert fiable
E: reliable transfer service element
S: elemento de servicio de transferencia fiable

élément du service d'opérations distantes
E: remote operation service element
S: elemento de servicio de operaciones a distancia

élément graphique
E: graphic element
S: elemento gráfico

élément graphique (EG)
E: pictorial element (PE)
S: elemento pictográfico (EP)

élément graphique en points
E: raster graphics element
S: elemento gráfico por puntos

élément graphique géométrique
E: geometric graphic element
S: elemento gráfico geométrico

élément numérique
E: digit
S: dígito

élément numérique de justification
E: justifying digit
S: dígito de justificación

élément numérique de service de justification
E: justification service digit
S: dígito de servicio de justificación

élément structurel
E: structural element
S: elemento estructural

élément unitaire
E: unit element
S: elemento unitario

élément utilisateur
E: user-element
S: elemento de usuario

éléments de fonction (EF)
E: function element (FE)
S: elementos de función (EF)

éléments fonctionnels d'un sous-réseau
E: subnetwork functionality
S: funcionalidad de subred

éléments numériques de service
E: service digits
S: dígitos de servicio

embrouilleur
E: scrambler
S: aleatorizador

émetteur
E: sender
S: emisor

émetteur à clavier
E: keyboard transmitter
S: transmisor de teclado

émetteur à numérotation automatique (des messages)
E: automatic numbering transmitter
S: transmisor de numeración automática

émetteur à plat
E: flat-bed transmitter
S: transmisor de exploración plana

émetteur automatique
E: automatic transmitter
S: transmisor automático

émetteur automatique à commande par impulsions
E: automatic retransmitter with controlled tape-feed mechanism
S: retransmisor automático controlado por impulsos

émetteur automatique d'indicatif
E: answerback unit
S: transmisor automático de indicativo

émetteur-récepteur
E: transceiver
S: transceptor; transmisor-receptor

émetteur-récepteur pour essais de continuité
E: continuity check transceiver
S: transmisor receptor para pruebas de continuidad; transceptor para pruebas de continuidad

émetteur (télégraphique)
E: telegraph transmitter
S: transmisor telegráfico

empiétement de communications
E: call spill-over
S: rebasamiento de llamada

en panne
E: faulty
S: averiado

en temps réel
E: real-time
S: en tiempo real (adjetivo)

en-tête
E: header; heading
S: encabezamiento

en-tête de bloc
E: header; block header
S: encabezamiento; encabezamiento de bloque

encombrement d'appel
E: call congestion
S: congestion de llamadas

enregistrement
E: record; recording
S: registro

enregistrement et retransmission
E: store-and-forward
S: almacenamiento y retransmisión

enregistrement et retransmission au niveau international
E: international store-and-forward
S: almacenamiento y retransmisión internacional

enregistrement et retransmission avec interconnexion
E: interconnected store-and-forward
S: almacenamiento y retransmisión con interconexión

enregistrement et retransmission en transit au niveau international
E: international transit store-and-forward
S: almacenamiento y retransmisión internacional en tránsito

enregistrement et retransmission en transit avec interconnexion
E: interconnected transit store-and-forward
S: almacenamiento y retransmisión en tránsito con interconexión

enregistrement et retransmission (international) (préfixe 21)
E: store-and-forward (international) (prefix 21)
S: almacenamiento y retransmisión (internacional) (prefijo 21)

enregistrement et retransmission (national) (préfixe 22)
E: store-and-forward (national) (prefix 22)
S: almacenamiento y retransmisión (nacional) (prefijo 22)

enregistreur
E: register
S: registrador

enregistreur de localisation
E: location register
S: registro de posiciones

enregistreur de localisation nominal (ELN)
E: home location register (HLR)
S: registro de posiciones base (RPB)

enregistreur de localisation pour visiteurs (ELV)
E: visitor location register (VLR)
S: registro de posiciones visitado (RPV)

enregistreur d'identité d'équipement
E: equipment identity register
S: registro de identidades de equipo

ensemble complet de signaux d'entrée valides
E: complete valid input signal set
S: conjunto completo de señales de entrada válidas

ensemble complet générateur
E: complete generator set
S: conjunto generador completo

ensemble de caractères (en LHM)
E: character set (in MML)
S: juego de caracteres; conjunto de cen LHM)

ensemble de données
E: data set
S: conjunto de datos

ensemble de fonctions de commutateur
E: exchange function set
S: conjunto de funciones de central

ensemble de pages
E: page set
S: conjunto de páginas

ensemble de signaux de mise en réserve
E: save signal set
S: conjunto de señales de conservación

ensemble de signaux d'entrée valides
E: valid input signal set
S: conjunto de señales de entrada válidas

ensemble des contextes définis
E: defined context set
S: conjunto de contextos definidos

ensemble des contextes définis entre activités
E: inter-activity defined context set
S: conjunto de contextos definido entre actividades

ensemble des valeurs d'un sous-type
E: subtype value set
S: conjunto de valores de un subtipo

ensemble d'essais
E: test suite
S: serie de pruebas

ensemble générateur partiel
E: partial generator set
S: conjunto generador parcial

ensemble mis en facteur
E: factor set
S: conjunto factor

ensemble terminal
E: local end (with its termination)
S: extremo local (con su terminación)

entier (integer)
E: integer
S: entero; integer

entité
E: entity
S: entidad

entité appelante
E: initiator
S: iniciadora

entité appelée
E: responder
S: contestadora

entité d'application (AE)
E: application entity (AE)
S: entidad de aplicación (EA)

entité d'application appelante; demandeur
E: invoking-application-entity; invoker
S: entidad de aplicación invocadora; invocador

entité d'application de gestion d'application
E: application-management-application-entity
S: entidad de aplicación de gestión de aplicación

entité d'application de gestion de systèmes
E: systems-management-application-entity
S: entidad de aplicación de gestión de sistemas

entité d'application de gestion du système (SMAE)
E: system management application entity (SMAE)
S: entidad de aplicación de gestión de sistema (EAGS)

entité d'application émettrice; expéditeur
E: sending-application-entity; sender
S: entidad de aplicación emisora; emisor

entité d'application engendrant l'application; demandeur d'association
E: association-initiating-application-entity; association-initiator
S: entidad de aplicación iniciadora de asociación; iniciador de asociación

entité d'application réceptrice; destinataire
E: receiving-application-entity; receiver
S: entidad de aplicación receptora; receptor

entité d'application répondant à la demande d'association; répondeur d'association
E: association-responding-application-entity; association-responder
S: entidad de aplicación respondedora de asociación; respondedor de asociación

entité de maintenance (EM)
E: maintenance entity (ME)
S: entidad de mantenimiento (EM)

entité de maintenance d'accès d'abonné (EMAA)
E: subscriber access maintenance entity (SAME)
S: entidad de mantenimiento de accesos de abonado (EMAA)

entité de maintenance d'installation d'abonné (EMIA)
E: subscriber installation maintenance entity (SIME)
S: entidad de mantenimiento de la instalación de abonado (EMIA)

entité de transport destinataire
E: receiving transport entity
S: entidad de transporte receptora

entité de transport expéditrice
E: sending transport entity
S: entidad de transporte remitente

entité d'information
E: information entity
S: entidad de información

entité exécutrice de l'application; exécutant
E: performing-application-entity; performer
S: entidad de aplicación realizadora; realizador

entité fonctionnelle
E: functional entity
S: entidad funcional

entité; individu
E: item; entity
S: elemento; entidad; ítem

entité (N)
E: (N)-entity
S: entidad (N)

entité non réparée
E: non-repaired item
S: elemento no reparado

entité ou entité (N)
E: entity or (N) entity
S: entidad o entidad N

entité réparée
E: repaired item
S: elemento reparado

entités de gestion
E: management entities
S: entidad de gestión

entités homologues
E: peer entities
S: entidades pares

entités (N) correspondantes
E: correspondent (N)-entities
S: entidades (N) interlocutoras

ENTRÉE
E: INPUT
S: INTRODUCIR; INPUT

entrée
E: input
S: entrada; introducir

entrée d'acceptation
E: acceptance input
S: entrada de aceptación

entrée d'annuaire
E: directory entry
S: inserción de guía; asiento de guía

entrée d'objet
E: object entry
S: inserción de objeto; asiento de objeto

entrée (en LDS)
E: input (in SDL)
S: entrada (en LED)

entrée (en LHM)
E: input (in MML)
S: entrada (en LHM)

entrée et sortie du commutateur
E: exchange input and output
S: entrada y salida de la central

entrée pseudonyme
E: alias entry
S: asiento de alias

entrée/sortie
E: input/output
S: entrada/salida

entrelacement par éléments; entrelacement par caractères
E: element interleaving; character interleaving
S: entrelazado de elementos; entrelazador de caracteres

entry; entrée
E: entry
S: inscripción

entry-information; information d'entrée
E: entry-information
S: información-asiento

entry-information-selection; sélection d'information d'entrée
E: entry-information-selection
S: selección-información-inscripción

entry-status; état de l'entrée
E: entry-status
S: estado-inscripción

entry-type; type d'entrée
E: entry-type
S: tipo-inscripción

enveloppe
E: envelope
S: sobre

enveloppe d'informations d'accès
E: access transport
S: transporte de acceso

environnement
E: environment
S: entorno

environnement de traitement de messages
E: message handling environment
S: entorno de tratamiento de mensajes

environnement d'un système
E: environment of a system
S: entorno de un sistema

envoyer la tonalité spéciale d'information (émis dans le sens: vers l'arrière)
E: send special information tone (sent in the backward direction)
S: envío de tono especial de información (transmitida hacia atrás)

épilogue
E: postamble
S: epílogo

épilogue de procédure
E: procedure epilogue
S: epílogo de procedimiento

équation
E: equation
S: ecuación

équilibre
E: balance
S: equilibrio

équipement
E: equipment
S: equipo

équipement bivocal
E: speech plus duplex equipment; S + D equipment
S: equipo telefonía más dúplex; equipo T + D

équipement d'abonné
E: customer equipment
S: equipo del cliente

équipement de commande
E: control equipment
S: equipo de control

équipement de commutation automatique
E: automatic switching equipment
S: equipo de conmutación automática

équipement de multiplexage MIC
E: PCM multiplex equipment
S: equipo múltiplex MIC

équipement de multiplexage numérique
E: digital multiplex equipment
S: equipo múltiplex digital

équipement de multiplication de circuit numérique (EMCN)
E: digital circuit multiplication equipment (DCME)
S: equipo de multiplicación de circuitos digitales (EMCD)

équipement de rétablissement de transmission
E: transmission restoration equipment
S: equipo de restablecimiento de la transmisión

équipement de terminaison du circuit de données (ETCD)
E: data circuit-terminating equipment (DCE)
S: equipo de terminación del circuito de datos (ETCD)

équipement intermédiaire
E: intermediate equipment
S: equipo intermedio

équipement télétex
E: teletex equipment
S: equipo teletex

équipement terminal (ET)
E: terminal equipment (TE)
S: equipo terminal (ET)

équipement terminal de traitement de données (ETTD)
E: data terminal equipment (DTE)
S: equipo terminal de datos (ETD)

équipement terminal de traitement de données de correction d'erreur; ETCD de correction d'erreur
E: error-correcting DCE
S: equipo de terminación del circuito de datos (ETCD) con corrección de errores

équipement terminal demandé
E: called terminal
S: terminal llamado

équipement terminal demandeur
E: calling terminal
S: terminal llamante; terminal que llama

équipement univocal
E: speech plus simplex equipment; S + S equipment
S: equipo telefonía más símplex; equipo T + S

équivalent à la sonie pour l'écho pour la personne qui parle (d'une communication internationale)
E: talker echo loudness rating (of an international connection)
S: índice de sonoridad del eco para el hablante (en una conexión internacional)

équivalent de planification
E: planning equivalent
S: equivalente de planificación

équivalent de référence
E: reference equivalent
S: equivalente de referencia

équivalent objectif électrique pour la sonie (EOES)
E: electrical objective loudness rating (EOLR)
S: índice de sonoridad objetivo eléctrico (ISOE)

équivalent objectif global pour la sonie (EOGS)
E: overall objective loudness rating (OOLR)
S: índice de sonoridad objetivo global (ISOG)

équivalent objectif pour la sonie (EOS)
E: objective loudness rating (OLR)
S: índice de sonoridad objetivo (ISO)

équivalent objectif pour la sonie à la réception (EOSR)
E: receiving objective loudness rating (ROLR)
S: índice de sonoridad objetivo en recepción (ISOR)

équivalent objectif pour la sonie à l'émission (EOSE)
E: transmitting objective loudness rating (TOLR)
S: índice de sonoridad objetivo en emisión (ISOE)

équivalent pour la sonie
E: loudness rating
S: índice de sonoridad

équivalent R25
E: R25 equivalent
S: equivalente R25

équivalents de référence corrigés (ERC)
E: corrected reference equivalents
S: equivalentes de referencia corregidos (ERC)

équivalents pour la sonie (ES) nominaux des systèmes nationaux
E: nominal LRs of the national systems
S: indices de sonoridad (IS) nominales de los sistemas nacionales

erlang
E: erlang
S: erlang

erreur
E: error
S: error

erreur abstraite
E: abstract error
S: error abstracto

erreur aléatoire
E: error; random error
S: error aleatorio

erreur de concentricité cœur/gaine
E: core/cladding concentricity error
S: error de concentricidad del núcleo/revestimiento

erreur de concentricité du champ de mode
E: mode field concentricity error
S: error de concentricidad del campo modal

erreur de première espèce
E: error of the first kind
S: error de primera clase

erreur de programmation; bogue
E: bug
S: error de programación

erreur de protocole
E: protocol error
S: error de protocolo

erreur de seconde espèce
E: error of the second kind
S: error de segunda clase

erreur d'entrée
E: input error
S: error de entrada

erreur d'exécution
E: execution error; generated error
S: error de ejecución

erreur d'interaction (homme-machine)
E: interaction error (man-machine)
S: error de interacción (hombre-máquina)

erreur (ERR)
E: protocol data unit error (ERR)
S: error en unidad de datos de protocolo (ERR)

erreur; erreur numérique
E: error; digital error
S: error; error digital

erreur (humaine); faute
E: mistake; error (deprecated in this sense)
S: equivocación; error (desaconsejado en este sentido)

erreur propagée
E: propagated error
S: error propagado

erreurs non décelées
E: undetected errors
S: errores no detectados

espace (entre deux caractères, deux mots en code Morse)
E: space (between characters and words in Morse code)
S: espacio (entre caracteres y entre palabras, en código Morse)

espacement constant
E: constant spacing
S: espaciamiento constante

espacement des caractères
E: character spacing
S: espaciamiento de caracteres

espacement des messages
E: message spacing
S: separación de los mensajes

espacement entre éléments d'image
E: pel spacing
S: espaciamiento de pels

espacement entre lignes; espacement-ligne
E: line spacing
S: espaciamiento de líneas

espacement entre lignes proportionnel
E: proportional line spacing
S: espaciamiento de líneas proporcional

espacement intercaractère
E: inter-character space
S: espacio entre caracteres

espacement variable
E: variable spacing
S: espaciamiento variable

espérance mathématique (d'une variable aléatoire); moyenne (d'une variable aléatoire)
E: expectation (of a random variable); mean (of a random variable)
S: esperanza matemática (de una variable aleatoria); media (de una variable aleatoria)

essai
E: test; probe
S: prueba; sonda

essai accéléré
E: accelerated test
S: prueba acelerada

essai aux limites
E: test; limit test
S: prueba en los límites

essai dans des conditions d'exploitation
E: field test
S: prueba en condiciones de explotación; prueba en condiciones reales

essai de conformité
E: compliance test
S: prueba de conformidad

essai de continuité
E: continuity check
S: prueba de continuidad

essai de détermination
E: determination test
S: prueba de determinación

essai de fonctionnement
E: test; functional test
S: prueba de funcionamiento

essai de routine ou périodique
E: routine or periodic testing
S: pruebas periódicas; pruebas de rutina

essai de sélection
E: screening test
S: prueba de selección

essai de validation d'un circuit (EVC)
E: circuit validation test (CVT)
S: prueba de validación del circuito (PVC)

essai d'endurance
E: endurance test
S: prueba de resistencia

essai en laboratoire
E: laboratory test
S: prueba de laboratorio

essai objet
E: subject probe
S: sonda de asunto

essai par «tout ou rien»
E: test; yes or no test
S: prueba de viabilidad

essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSCS (EACP)
E: SCCP routing verification test (SRVT)
S: prueba de verificación del encaminamiento PCCS (PVES)

essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSTM (EATP)
E: MTP routing verification test (MRVT)
S: prueba de verificación de encaminamiento por la PTM (PVEM)

essai sous contrainte échelonnée
E: step stress test
S: prueba de esfuerzo escalonado

essais de mise en service (préfixe 92)
E: commissioning tests (prefix 92)
S: pruebas de puesta en servicio (prefijo 92)

estimateur
E: estimator
S: estimador

estimation
E: estimate
S: estimación

... estimé
E: estimated ...
S: ... estimado

établissement de connexion
E: establishment of connection
S: establecimiento de la conexión

établissement de la communication
E: establishment of communication; call set-up
S: establecimiento de la comunicación

établissement de la communication en temps réel
E: real time call establishment
S: establecimiento de la comunicación en tiempo real

établissement de l'appel
E: call establishment
S: establecimiento de la comunicación; establecimiento de llamada

établissement des plans et gestion de l'information
E: preparation of plans and data management
S: preparación de planos y gestión de datos

étage de commutation
E: switching stage
S: etapa de conmutación

étage de commutation distant
E: remote switching stage
S: etapa de conmutación distante

étage de sélection
E: selection stage
S: etapa de selección

étalement d'erreurs; répartition des erreurs
E: error spread
S: dispersión de errores

état
E: status; state
S: estado

état A; état Z
E: A condition; Z condition
S: estado A; estado Z

état critique
E: critical state
S: estado crítico

(état d') attente
E: standby state
S: estado de espera (en reserva)

état de disponibilité
E: up state; free circuit condition
S: estado de disponibilidad; estado de circuito libre

(état de) fonctionnement
E: operating state
S: estado de funcionamiento; estado operacional

(état de) non-fonctionnement
E: non-operating state
S: estado de no funcionamiento

état de repos (d'un circuit)
E: idle circuit condition
S: estado de circuito en reposo

état de session
E: session status
S: estado de sesión

état défavorable
E: adverse state
S: estado desfavorable

état d'incapacité
E: disabled state; outage
S: estado de incapacidad

état d'incapacité externe
E: external disabled state
S: estado de incapacidad externa

état d'indisponibilité; état d'incapacité interne
E: down state; internal disabled state
S: estado de indisponibilidad; estado de incapacidad interna

état (en LDS)
E: state (in SDL)
S: estado (en LED)

état non prêt du terminal télex
E: the not-ready condition of the telex terminal
S: condición no preparado del terminal télex

état occupé; occupation
E: busy state
S: estado de ocupación; estado de ocupado

état significatif
E: significant condition
S: estado significativo; condición significativa

état vacant; état libre
E: idle state; free state
S: estado de reposo; estado libre

étiquetage
E: tagging
S: rotulación

étiquette
E: label; tag; key
S: etiqueta; rótulo

étiquette d'acheminement
E: routing label
S: etiqueta de encaminamiento

étiquette de paramètre
E: parameter label
S: etiqueta de parámetro

ETTD non prêt automatique
E: DTE uncontrolled not ready
S: ETD no preparado no controlado

ETTD non prêt commandé
E: DTE controlled not ready
S: ETD no preparado controlado

ETTD occupé
E: DTE busy
S: ETD ocupado

évaluation de conformité
E: conformance assessment process
S: proceso de evaluación de conformidad

événement de référence de la couche paquets
E: packet layer reference event
S: suceso de referencia de la capa paquete

événement de sortie d'un paquet
E: packet exit event
S: suceso de salida de paquete

événement de test
E: test event
S: suceso de prueba

événement de test inopportun
E: inopportune test event
S: suceso de prueba inoportuno

événement de test syntaxiquement non valide
E: syntactically invalid test event
S: suceso de prueba sintácticamente inválido

événement de test valide
E: valid test event
S: suceso de prueba válido

événement d'entrée d'un paquet
E: packet entry event
S: suceso de entrada de paquete

événement d'essai
E: test event
S: evento de prueba

excès de gel des signaux vocaux
E: voice freezeout excess
S: rebasamiento de la exclusión por ocupación de señales vocales

EXÉCUTION
E: EXECUTE
S: EJECUTAR

exercice
E: exercise
S: ejercicio

expansion (dans un étage de commutation)
E: expansion (in a switching stage)
S: expansión (en una etapa de conmutación)

expéditeur
E: originator
S: originador

expéditeur de programmes
E: programme originator
S: originador del programa

exploitation (E)
E: operations (O)
S: operaciones (explotación) (O)

exploitation avec préparation
E: preparation operating
S: explotación con preparación

exploitation en semi-duplex
E: half-duplex operation
S: explotación semidúplex; funcionamiento semidúplex

exploitation en service rapide
E: demand operating
S: explotación en servicio rápido

exportateur
E: exporter
S: exportador

expression
E: expression
S: expresión

expression arithmétique
E: arithmetical expression
S: expresion aritmética

expression close
E: ground expression
S: expresión fundamental

expression conditionnelle
E: conditional expression
S: expresión condicional

expression de visibilité
E: view expression
S: expresión de visión

expression simple
E: simple expression
S: expresión simple

extension
E: stretching
S: prolongación

extension de code
E: code extension
S: extensión de código; ampliación de código

extension de code graphique
E: graphic code extension
S: extensión del código gráfico

extract!
E: extract!
S: extraer!; extract!

extraction
E: retrieval
S: recuperación

... extrapolé
E: extrapolated ...
S: ... extrapolado

extrémité de connexion (N)
E: (N)-connection-endpoint
S: punto extremo de conexión (N)

extrémité de section
E: section termination
S: extremo de sección

extrémités analogiques virtuelles
E: virtual analogue switching points (VASP)
S: extremos virtuales analógicos (EVA)

F

fac-similé
E: facsimile
S: facsímil

facilité d'utilisation (d'un service)
E: service operability performance
S: facilidad de utilización (de un servicio)

facilité (N)
E: (N)-facility
S: facilidad (N)

facteur d'accélération de la densité de défaillance; facteur d'accélération du taux de défaillance
E: failure rate acceleration factor
S: factor de aceleración de la tasa de fallos

facteur d'accélération de l'intensité de défaillance
E: failure intensity acceleration factor
S: factor de aceleración de la intensidad de fallos

facteur d'accélération temporelle
E: time acceleration factor
S: factor de aceleración temporal

facteur d'activité vocale
E: speech activity factor; voice activity ratio
S: factor de actividad de las señales vocales

facteur de câblage
E: take-up factor
S: factor de cableado

facteur de coopération
E: factor of cooperation
S: factor de cooperación

facteur de cylindre
E: drum factor
S: factor de cilindro

facteur de réflexion sur les irrégularités
E: irregularity reflection coefficient
S: coeficiente de reflexión de las irregularidades

facteur d'efficacité dans le temps
E: efficiency factor in time
S: factor de eficacia en el tiempo

facteur d'irrégularité
E: peakedness factor
S: factor de irregularidad

facteurs de multiplication d'erreurs
E: error multiplication factor
S: factor de multiplicación de errores

faisceau combiné de canaux sémaphores
E: combined link set
S: conjunto combinado de enlaces

faisceau de canaux sémaphores; faisceau de liaisons de signalisation
E: signalling link group; signalling link set
S: haz de enlaces de señalización; conjunto de enlaces de señalización

faisceau de circuits
E: set of circuits; group of circuits
S: haz de circuitos; grupo de circuitos

faisceau de faisceaux
E: network cluster
S: agrupación de haces

faisceau de premier choix
E: first choice circuit group
S: haz de circuitos de primera elección

faisceau de routes sémaphores
E: signalling route set
S: conjunto de rutas de señalización

faisceau de télégraphie harmonique
E: voice-frequency multiplex aggregate
S: haz de circuitos de telegrafía armónica

faisceau débordant
E: high usage circuit group
S: haz de circuitos de gran utilización

faisceau final
E: final circuit group
S: haz final de circuitos

faisceau totalement fourni
E: fully provided circuit group
S: haz de circuitos totalmente provisto

fanion (F)
E: flag (F)
S: bandera (BAN)

faute; défaut
E: defect
S: defecto

faux
E: false
S: false; falso

FAX 4
E: FAX 4
S: FAX 4

fenêtre
E: window
S: ventana

fenêtre d'accusé de réception
E: acknowledgement window
S: ventana de acuse de recibo

fenêtre de transmission
E: transmit window
S: ventana de transmisión

fenêtre fermée
E: closed window
S: ventana cerrada

fetch abstract-operation; opération abstraite extraction
E: fetch abstract-operation
S: operación-abstracta de captura

fetch-restrictions; restrictions à l'extraction
E: fetch-restrictions
S: restricciones a captura

feuillet vidéotex
E: videotex frame
S: trama videotex

fiabilité
E: reliability performance
S: fiabilidad

fiabilité des systèmes de transmission analogique par câbles
E: reliability in analogue cable transmission systems
S: fiabilidad de los sistemas de transmisión analógica por cable

fiabilité R
E: reliability R
S: fiabilidad R

fichier
E: file
S: fichero

file d'attente
E: queuing
S: disposición en cola

fils nus
E: open wire
S: hilo desnudo

filter ; filtre
E: filter
S: filtro

filter-item ; item-filtre
E: filter-item
S: elemento del filtro

FILTRE
E: FILTER
S: FILTRAR

filtre de mode
E: mode filter
S: filtro de modos

fin de dialogue
E: end of dialogue
S: fin de diálogo

fin de ligne imposée
E: hard line terminator
S: terminador de línea fijo

fin de ligne logicielle ; terminaison de ligne flottante
E: soft line terminator
S: terminador de línea móvil

fin de ligne ; terminaison de ligne
E: line terminator
S: terminador de línea

fin de sortie
E: end of output
S: fin de salida

fin des paramètres facultatifs
E: end of optional parameters
S: fin de parámetros facultativos

fin d'indication d'entrée
E: end of input indication
S: fin de indicación de entrada

finesse d'exploration
E: scanning density
S: densidad de exploración

fixation des seuils
E: thresholding
S: determinación de umbrales

flot de formatage ; courant de mise en page
E: layout stream
S: tren de disposición

flux de trafic
E: traffic relation
S: relación de tráfico

flux d'information
E: information flow
S: flujo de información

fonction
E: function
S: función

fonction à une voie
E: one-way function
S: función unidireccional

fonction de base
E: basic requirement
S: requisitos básicos

fonction de commande
E: control function
S: función de control

fonction de commande de rétablissement de transmission
E: transmission restoration control function
S: función de control del restablecimiento de la transmisión

fonction de commutateur
E: exchange function
S: función de central

fonction de la classe A ; fonction LHM
E: class A function; MML function
S: función de clase A; función LHM

fonction de la classe B
E: class B function
S: función de clase B

fonction de la classe C
E: class C function
S: función de clase C

fonction de parité
E: parity function
S: función de paridad

fonction de répartition
E: distribution function
S: función de distribución

fonction de rétablissement de transmission
E: transmission restoration function
S: función de restablecimiento de la transmisión

fonction de rétablissement de transmission : réacheminement automatique ou semi-automatique en transmission (commutation de protection de réseau)
E: transmission restoration function: automatic or semi-automatic transmission rerouting (protection network switching)
S: función de restablecimiento de la transmisión: reencaminamiento automático o semiautomático en transmisión (conmutación de protección de red)

fonction de rétablissement de transmission : réacheminement manuel en transmission
E: transmission restoration function: manual transmission rerouting
S: función de restablecimiento de la transmisión: reencaminamiento manual de la transmisión

fonction de rétablissement de transmission : rétablissement de transmission direct (commutation de protection de liaison)
E: transmission restoration function: direct transmission restoration (protection link switching)
S: función de restablecimiento de la transmisión: restablecimiento directo de la transmisión (conmutación de protección de enlace)

fonction de rétablissement de transmission : rétablissement 1 + 1
E: transmission restoration function: 1 + 1 restoration
S: función de restablecimiento de la transmisión: restablecimiento 1 + 1

fonction de source virtuelle
E: virtual source function
S: función de la fuente virtual

fonction d'enregistreur
E: register function
S: función de registrador; función de registro

fonction d'interfonctionnement (FIF)
E: interworking function (IWF)
S: funciones de interfuncionamiento (FIF)

fonction hachage
E: hash function
S: función hash

fonction (N)
E: (N)-function
S: función (N)

fonction relais du SSCS
E: SCCP relay function
S: función de relevo PCCS

fonction requise
E: required function
S: función requerida

fonctionnement à destinations multiples
E: multi-destination operation
S: operación multidestino

fonctionnement en mode paquet
E: packet mode operation
S: funcionamiento en modo paquete; operación en modo paquete

fonctionnement entièrement automatique
E: fully automatic operation
S: explotación automática; operación automática

fonctionnement monogroupement (exploitation point à point)
E: single clique working (point-to-point operation)
S: funcionamiento monogrupo (operación punto a punto)

fonctionnement multigroupements (exploitation point à multipoint)
E: multi-clique working (point-to-multipoint operation)
S: funcionamiento multigrupo (operación punto a multipunto)

fonctions de commande
E: control functions
S: funciones de control

fonctions de commande d'interface
E: interface control functions
S: funciones de control de interfaz

fonctions de commande du curseur
E: cursor control functions
S: funciones de control de cursor

fonctions de commande pour la présentation
E: presentation control functions
S: funciones de control de la presentación

fonctions de gestion des routes sémaphores
E: signalling route management functions
S: funciones de gestión de rutas de señalización

fonctions de gestion du réseau sémaphore
E: signalling network management functions
S: funciones de gestión de la red de señalización

fonctions de gestion du trafic sémaphore
E: signalling traffic management functions
S: funciones de gestión del tráfico de señalización

fonctions d'interfonctionnement d'application
E: application interworking function
S: función de interfuncionamiento de aplicaciones

fonctions d'orientation des messages de signalisation
E: signalling message handling functions
S: funciones de tratamiento de mensajes de señalización

fonctions du réseau sémaphore
E: signalling network functions
S: funciones de la red de señalización

format
E: format
S: formato

format de caractère
E: character format
S: formato de carácter

format d'échange
E: interchange format
S: formato de intercambio

format du numéro international pour la transmission de données
E: international data number format
S: formato del número de datos internacional

format international X.121
E: international X.121 format
S: formato X.121 internacional

formatage ; mise en page
E: formatting
S: formatación

formation en ligne
E: form output
S: salida de formulario

forme de Backus Naur (FBN)
E: Backus Naur form (BNF)
S: forma Backus Naur (FBN)

forme d'onde de choc
E: impulse waveform
S: forma de onda de un impulso de choque

forme formatée
E: formatted form
S: forma formatada

forme retraitable
E: processable form
S: forma procesable

forme retraitable formatée
E: formatted processable form
S: forma formatada procesable

formulaire
E: form
S: formulario

formulaire affiché
E: displayed form
S: formulario visualizado

formulaire PICS
E: PICS proforma
S: proforma del ECRP

formulaire PIXIT
E: PIXIT proforma
S: proforma de la ISRPP

formule vidéotex
E: videotex form
S: formulario videotex

forwarding-request; demande de retransmission
E: forwarding-request
S: petición de retransmisión

fournisseur d'application externe vidéotex
E: external videotex application provider
S: proveedor externo de una aplicación videotex

fournisseur d'application interne vidéotex
E: internal videotex application provider
S: proveedor interno de una aplicación videotex

fournisseur d'application vidéotex
E: videotex application provider
S: proveedor de una aplicación videotex

fournisseur de l'ACSE
E: ACSE-provider
S: proveedor ESCA

fournisseur de réseau de communication vidéotex
E: videotex communications network provider
S: proveedor de red de comunicación videotex

fournisseur de ROSE
E: ROSE-provider
S: proveedor ESOD

fournisseur de RTSE
E: RTSE-provider
S: proveedor ESTF

fournisseur de service
E: service-provider
S: proveedor del servicio

fournisseur de service de maintenance (FSM)
E: maintenance service provider (MSP)
S: proveedor de servicios de mantenimiento (PSM)

fournisseur d'information vidéotex
E: videotex information provider
S: proveedor de información videotex

fournisseur du service ACSE
E: ACSE service-provider
S: proveedor de servicio ESCA

fournisseur du service de réseau
E: network service provider
S: proveedor del servicio de red

fournisseur du service de transport
E: transport service provider; TS-provider
S: proveedor de servicio de transporte; proveedor ST

fragment de base de données de l'annuaire (DIB)
E: DIB fragment
S: fragmento de base de información de la guía (BIG)

fréquence (statistique)
E: relative frequency
S: frecuencia relativa

fréquence caractéristique
E: characteristic frequency
S: frecuencia característica

fréquence de référence
E: reference frequency
S: frecuencia de referencia

fréquence d'échantillonnage
E: sampling rate
S: velocidad de muestreo

fréquence dynamique moyenne
E: mean dynamic frequency
S: frecuencia dinámica media

fréquence statique moyenne
E: mean static frequency
S: frecuencia estática media

front arrière; bord arrière; bord postérieur
E: trailing edge
S: borde posterior

frontière
E: border
S: marco

frontières de section numérique
E: digital section boundaries
S: fronteras de sección digital

G

gabarit dans le champ proche composé de quatre cercles concentriques
E: four concentric circles near field template
S: plantilla de campo próximo de cuatro círculos concéntricos

gabarit d'indice de réfraction à quatre cercles concentriques
E: four concentric circles refractive index template
S: plantilla de índice de refracción de cuatro círculos concéntricos

gain de CFD; gain de CNP; gain d'EMCN
E: LRE gain; DSI gain; DCME gain
S: ganancia de CBV; ganancia de IDP; ganancia de EDMC

gain de concentration (GC)
E: interpolation gain (IG)
S: ganancia de interpolación (GI)

gain de l'EMCN (GMCN)
E: DCME gain (DCMG)
S: ganancia del EMCD (GMCD)

gain de référence acoustique orthotéléphonique
E: orthotelephonic acoustic reference gain
S: ganancia de referencia acústica ortotelefónica

gain de transcodage (GT)
E: transcoding gain (TG)
S: ganancia de transcodificación (GT)

gain d'insertion; gain de référence orthotéléphonique
E: insertion gain; orthotelephonically referred gain
S: ganancia de inserción; ganancia referida ortotelefónicamente

gain électroacoustique total
E: total electroacoustic gain
S: ganancia electroacústica total

gaine
E: cladding
S: revestimiento

gel
E: freeze-out
S: exclusión por ocupación; bloqueo

general-attribute; attribut général
E: general-attribute
S: atributo general

general-auto-action; action automatique générale
E: general-auto-action
S: acción automática general

générateur
E: generator
S: generador

générateur de contenu
E: content generator
S: generador de contenido

générateur de rythme; générateur d'horloge
E: clock
S: reloj

générateur numérique normalisé
E: standard digital generator
S: generador digital estándar

générateur pour subordonnées
E: generator for subordinates
S: generador de subordinados

gestion (G)
E: administration (A)
S: administración (A)

gestion d'application
E: application-management
S: gestión de aplicación

gestion de couche
E: layer-management
S: gestión de capa

gestion de document distante
E: remote document management
S: gestión de documento a distancia

gestion de l'interaction
E: interaction management
S: gestión de interacción

gestion de systèmes
E: systems-management
S: gestión de sistemas

gestion du réseau international
E: international network management
S: gestión de la red internacional

gestionnaire de transactions (GT)
E: transaction capabilities (TC)
S: capacidades de transacción (CT)

gigue
E: jitter
S: fluctuación de fase

gigue d'alignement
E: alignment jitter
S: fluctuación de fase de alineación

gigue de rythme
E: timing jitter
S: fluctuación de fase de temporización

glissement
E: slip
S: deslizamiento

glissement commandé
E: controlled slip
S: deslizamiento controlado

glissement non commandé
E: uncontrolled slip
S: deslizamiento incontrolado

grade; catégorie
E: grade
S: grado

grammaire abstraite
E: abstract grammar
S: gramática abstracta

grammaire concrète
E: concrete grammar
S: gramática concreta

grammaire graphique concrète
E: concrete graphical grammar
S: gramática gráfica concreta

grammaire textuelle commune
E: common textual grammar
S: gramática textual común

graphe
E: graph
S: gráfico

graphe de procédure
E: procedure graph
S: gráfico de procedimiento

graphe de processus
E: process graph
S: gráfico de proceso

gravité
E: severity
S: gravedad

groupage
E: blocking
S: bloqueo

groupe 2
E: group 2
S: grupo 2

groupe 3
E: group 3
S: grupo 3

groupe 4
E: group 4
S: grupo 4

groupe de canaux sémaphores
E: signalling link group
S: grupo de enlaces de señalización

groupe de centraux
E: exchange group
S: grupo de centrales

groupe de lignes (ligne groupée)
E: line group
S: grupo de líneas

groupe de lignes d'abonné
E: subscriber line group
S: grupo de líneas de abonado

groupe de messages
E: message group
S: grupo de mensajes

groupe de réseaux
E: network group
S: grupo de redes

groupe de routes
E: route group
S: grupo de rutas

groupe (de télécopieurs)
E: group (of facsimile terminals)
S: grupo (de terminales facsímil)

groupe de tests; groupe d'essais
E: test group
S: grupo de pruebas

groupe de voies (d'acheminement)
E: route group
S: grupo de rutas

groupe fermé d'usagers
E: closed user group (CUG)
S: grupo cerrado de usuarios (GCU)

groupe fermé d'usagers vidéotex
E: videotex closed user group
S: grupo cerrado de usuarios videotex

groupe fonctionnel
E: functional group
S: grupo funcional

groupe numérique n-aire
E: n-ary digital group
S: grupo digital n-ario

groupe numérique primaire
E: primary digital group
S: grupo digital primario

groupe partiellement fermé d'usagers
E: partially closed user group
S: grupo de usuarios parcialmente cerrado

groupe primaire
E: group
S: grupo primario

groupe primaire MIC
E: primary PCM group
S: grupo primario MIC

groupe quaternaire
E: supermastergroup
S: grupo cuaternario

groupe secondaire
E: supergroup
S: grupo secundario

groupe tertiaire
E: mastergroup
S: grupo terciario

groupement de lignes
E: overline service
S: servicio de líneas agrupadas

groupements fonctionnels
E: functional groupings
S: grupos funcionales

guidage de l'usager
E: user guidance
S: orientación del usuario

guidage sollicité; assistance en ligne
E: solicited guidance; on-line help
S: orientación solicitada; ayuda en línea

guide de recherche
E: search guide
S: guía de búsqueda

H

harmonisation de la terminologie
E: terminology harmonization
S: armonización de la terminología

hétérochrone
E: heterochronous
S: heterócrono

heure chargée
E: busy hour
S: hora cargada

heure chargée moyenne
E: time consistent busy hour
S: hora cargada media repetitiva o sistemática

heure d'arrêt; heure de fin
E: stop time
S: hora de terminación

heure de début
E: start time
S: hora de comienzo

hiérarchie de multiplexage numérique
E: digital multiplex hierarchy
S: jerarquía de los múltiplex digitales

hiérarchie de transmission numérique du deuxième ordre
E: second-order digital transmission hierarchy
S: jerarquía de transmisión digital de segundo orden

hiérarchie de transmission numérique du premier ordre
E: first-order digital transmission hierarchy
S: jerarquía de transmisión digital de primer orden

homochrone
E: homochronous
S: homócrono

horaire de service prévu pour une section de connexion virtuelle
E: scheduled service time for a virtual connection section
S: tiempo de servicio estipulado para una sección de la conexión virtual

horloge
E: clock
S: reloj

horloge asservie
E: slave clock
S: reloj subordinado

horloge de référence
E: reference clock
S: reloj de referencia

horloge de référence primaire
E: primary reference clock
S: reloj de referencia primario

horloge maîtresse
E: master clock
S: reloj maestro

hypothèse alternative H_1
E: alternative hypothesis H_1
S: hipótesis alternativa H_1

hypothèse nulle H_0
E: null hypothesis H_0
S: hipótesis nula H_0

I

identificateur (ID)
E: identifier (ID)
S: identificador (ID)

identificateur d'article
E: item identifier
S: identificador de ítem

identificateur de classe d'objet
E: object class identifier
S: identificador de clase de objeto

identificateur de commande (IC); identificateur de réponse (IR)
E: command identifier (CI); response identifier (RI)
S: identificador de instrucción (II); identificador de respuesta (IR)

identificateur de communication
E: call identifier
S: identificador de la llamada

identificateur de connexion pour le protocole (N)/identificateur de connexion pour le protocole (N)
E: (N)-protocol-connection-identifier
S: identificador de conexión de protocolo (N)

identificateur de connexion pour le service (N)/identificateur de connexion pour le service (N)
E: (N)-service-connection-identifier
S: identificador de conexión del servicio (N)

identificateur de contexte de présentation
E: presentation context identifier
S: identificador del contexto de presentación

identificateur de destination
E: destination identifier
S: identificador de destino

identificateur de groupe de paramètres
E: parameter group identifier (PGI)
S: identificador de grupo de parámetros (IGP)

identificateur de paramètre
E: parameter identifier (PI)
S: identificador de parámetro (IP)

identificateur de point de synchronisation
E: syncpoint identifier
S: identificador del punto de sincronización

identificateur de point d'extrémité (EID)
E: endpoint identifier (EID)
S: identificador de punto extremo (IDPE)

identificateur de profil de service (SPID)
E: service profile identifier (SPID)
S: identificador de perfil de servicio (IDPS)

identificateur de protocoles
E: protocol identifier
S: identificador de protocolo

identificateur de service d'usager (USID)
E: user service identifier (USID)
S: identificador de servicio de usuario (IDSU)

identificateur de SPDU (SI)
E: SPDU identifier (SI)
S: identificador de UDPS (IU)

identificateur de style de formatage
E: layout style identifier
S: identificador de estilo de disposición

identificateur de style de présentation
E: presentation style identifier
S: identificador de estilo de presentación

identificateur de terminal (TID)
E: terminal identifier (TID)
S: identificador de terminal (IDT)

identificateur de terminal télétex
E: teletex terminal identifier
S: identificador de terminal teletex

identificateur d'extrémité de connexion (N)
E: (N)-connection-endpoint-identifier
S: identificador de punto extremo de conexión (N)

identificateur d'extrémité de connexion multipoint
E: multi-connection-endpoint-identifier
S: identificador de punto extremo múltiple de conexión

identificateur d'objet
E: object identifier
S: identificador de objeto

identificateur d'origine
E: source identifier
S: identificador de origen

identificateur du protocole (N)
E: (N)-protocol-identifier
S: identificador de protocolo (N)

identificateur initial d'activité
E: original activity identifier
S: identificador de actividad original

identificateur logique de contenu ; identificateur de contenu
E: content identifier – logical content identifier – layout
S: identificador de contenido – lógico identificador de contenido – de disposición

identificateur numérique d'utilisateur
E: numeric user identifier
S: identificador de usuario numérico

identification automatique
E: automatic identification
S: identificación automática

identification de connexion
E: connection identification
S: identificación de conexión

identification de contexte de présentation
E: presentation context identification
S: identificación del contexto de presentación

identification de fonction
E: function identification
S: identificación de función

identification de la source
E: source identification
S: identificación de la fuente

identification de la zone de localisation
E: location area identification
S: identificación de la zona de posición

identification de ligne par le réseau
E: line identification by the network
S: identificación de línea por la red

identification de l'UATLXP
E: PTLXAU identification
S: identificación de la UATLXP

identification de service
E: service identification
S: identificación de servicio

identification du réseau de transit
E: transit network identification
S: identificación de la red de tránsito

identification du type ou du mode de la communication
E: mode or type of communication identification
S: identificación del tipo o del modo de la comunicación

identité d'appel
E: call identity
S: identidad de llamada

identité de formulaire
E: form identity
S: identidad de formulario

identité de la station côtière
E: coast station identity
S: identidad de estación costera

identité de menu
E: menu identity
S: identidad de menú

identité de paramètre
E: parameter identity
S: identidad de parámetro

identité de problème du réseau
E: network problem identity
S: identidad de problema de red

identité de sélection
E: selection identity
S: identidad de selección

identité de station de navire
E: ship station identity
S: identidad de estación de barco

identité du problème concernant le réseau
E: network problem identity
S: identidad de problema de red

identité du terminal
E: terminal identity
S: identidad del terminal

identité internationale de station mobile (IISM)
E: international mobile station identity (IMSI)
S: identidad internacional de estación móvil (IIEM)

identité temporaire de station mobile (ITSM)
E: temporary mobile station identity (TMSI)
S: identidad temporal de la estación móvil (ITEM)

image de caractère
E: character image
S: imagen de carácter

image de téléécriture
E: telewriting image
S: imagen de telescritura

image du réseau
E: network image
S: imagen de la red

imitation de signaux (dans un système de signalisation à fréquences vocales)
E: signal imitation (in VF signalling)
S: imitación de señal (en señalización FV)

immédiatement supérieur
E: immediately superior
S: inmediatamente superior

impédance
E: impedance
S: impedancia

impédance de ligne à effet local nul (Z_{S0})
E: zero sidetone line impedance (Z_{S0})
S: impedancia de línea de efecto local nulo (Z_{S0})

importateur
E: importer
S: importador

impulsion en sinus carré
E: sine-squared pulse
S: impulso en seno cuadrado

inaccessibilité instantanée du central
E: instantaneous exchange inaccessibility
S: inaccesibilidad instantánea al servicio de una central

inaccessibilité moyenne au service du central
E: mean exchange service inaccessibility
S: inaccesibilidad media al servicio de una central

indéfini (undefined)
E: undefined
S: indefinido

indentation
E: indentation
S: sangrado

indépendance de la séquence des bits
E: bit sequence independence
S: independencia de la secuencia de bits

indicateur
E: indicator
S: indicador

indicateur d'accès RNIS
E: ISDN access indicator
S: indicador de acceso RDSI

indicateur d'accusé de réception
E: acknowledgement indicator
S: indicador de acuse de recibo

indicateur d'appel de groupe fermé d'usagers
E: closed user group call indicator
S: indicador de llamada de grupo cerrado de usuarios

indicateur d'appel d'essai (émis dans le sens : vers l'avant)
E: test call indicator (sent in the forward direction)
S: indicador de llamada de prueba (transmitida hacia adelante)

indicateur d'appel national/international
E: national/international call indicator
S: indicador de llamada nacional/internacional

indicateur de catégorie du demandé
E: called party's category indicator
S: indicador de la categoría de la parte llamada

indicateur de catégorie du demandeur
E: calling party's category indicator
S: indicador de la categoría del abonado llamante

indicateur de commande de protocole
E: protocol control indicator
S: indicador de control de protocolo

indicateur de continuité
E: continuity indicator
S: indicador de continuidad

indicateur de contrôle
E: screening indicator
S: indicador de cribado

indicateur de contrôle de continuité
E: continuity check indicator
S: indicador de prueba de continuidad

indicateur de crédit
E: credit
S: crédito

indicateur de demande d'adresse du demandeur
E: calling party address request indicator
S: indicador de petición de la dirección de la parte llamante

indicateur de demande de catégorie du demandeur
E: calling party's category request indicator
S: indicador de petición de la categoría de la parte llamante

indicateur de demande d'identification d'appel malveillant (utilisation nationale)
E: malicious call identification request indicator
S: indicador de petición de identificación de llamada maliciosa

indicateur de demande d'informations de taxation (utilisation nationale)
E: charge information request indicator
S: indicador de petición de información de tasa

indicateur de destination (télégramme public)
E: destination indicator (public telegram)
S: indicador de destino (telegrama público)

indicateur de formatage
E: formatting indicator
S: indicador de formatación

indicateur de gestion du réseau
E: network management indicator
S: indicador de gestión de red

indicateur de la catégorie du demandeur
E: calling-party's-category indicator
S: indicador de la categoría del abonado que llama

indicateur de la nature de l'adresse
E: nature of address indicator
S: indicador de la naturaleza del número

indicateur de la nature du circuit
E: nature-of-circuit indicator
S: indicador de la naturaleza del circuito

indicateur de longueur (IL)
E: length indicator (LI)
S: indicador de longitud (IL)

indicateur de maintien
E: holding indicator
S: indicador de retención

indicateur de maintien effectué
E: hold provided indicator
S: indicador de retención suministrada

indicateur de méthode de bout en bout
E: end-to-end method indicator
S: indicador de método de transferencia de extremo a extremo

indicateur de méthode SSCS
E: SCCP method indicator
S: indicador de método de la PCCS

indicateur de modification
E: modification indicator
S: indicador de modificación

indicateur de multiplicité d'un sous-système
E: subsystem multiplicity indicator
S: indicador de multiplicidad de subsistema

indicateur de numéro du demandeur incomplet
E: calling party number incomplete indicator
S: indicador de número de la parte llamante incompleto

indicateur de numéro réseau interne
E: internal network number indicator
S: indicador interno de número de red

indicateur de parité
E: Odd/even indicator
S: indicador par/impar

indicateur de plan de numérotage
E: numbering plan indicator
S: indicador de plan de numeración

indicateur de préférence pour le Sous-Système Utilisateur pour le RNIS
E: ISDN user preference indicator
S: indicador de preferencia de la parte usuario RDSI

indicateur de progression
E: progress indicator
S: indicador de progresión

indicateur de prolongement d'appel possible
E: call forwarding may occur indicator
S: indicador de que puede ocurrir reenvío de llamada

indicateur de raison du renvoi initial
E: original redirection reason
S: motivo de redireccionamiento inicial

indicateur de Recommandation
E: Recommendation indicator
S: indicador de Recomendación

indicateur de renvoi
E: redirecting indicator
S: indicador de redireccionamiento

indicateur de réponse à une demande d'adresse du demandeur
E: calling party address response indicator
S: indicador de respuesta sobre la dirección de la parte llamante

indicateur de réponse à une demande de catégorie du demandeur
E: calling party's category response indicator
S: indicador de respuesta sobre la categoría de la parte llamante

indicateur de réponse à une demande d'informations de taxation
E: charge information response indicator
S: indicador de respuesta de información sobre la tasa

indicateur de réseau
E: network indicator
S: indicador de red

indicateur de restriction de divulgation d'adresse
E: address presentation restricted indicator
S: indicador de presentación restringida de dirección

indicateur de restriction de divulgation d'événement
E: event presentation restricted indicator
S: indicador de presentación restringida de suceso

indicateur de satellite
E: satellite indicator
S: indicador de satélite

indicateur de service
E: service indicator
S: indicador de servicio

indicateur de service supplémentaire
E: facility indicator
S: indicador de facilidad

indicateur de service (utilisateur) (INS)
E: service indicator (SI)
S: indicador de servicio (IS)

indicateur de Sous-Système Utilisateur pour le RNIS
E: ISDN user part indicator
S: indicador de parte usuario RDSI

indicateur de suppresseur d'écho
E: echo suppressor indicator; echo control device indicator
S: indicador de supresor de eco; indicador de dispositivo de protección contra el eco

indicateur de suspension/reprise
E: suspend/resume indicator
S: indicador de suspender/reanudar

indicateur de taxation
E: charge indicator
S: indicador de tasa

indicateur d'état de circuit
E: circuit state indicator
S: indicador de estado del circuito

indicateur d'état de la ligne appelée
E: called party's status indicator
S: indicador del estado de la parte llamada

indicateur d'événement
E: event indicator
S: indicador de suceso

indicateur d'extension
E: extension indicator
S: indicador de ampliación

indicateur d'indicatif de pays
E: country-code indicator
S: indicador de indicativo de país

indicateur d'information dans la bande
E: in-band information indicator
S: indicador de información dentro de banda

indicateur d'information de bout en bout
E: end-to-end information indicator
S: indicador de información de extremo a extremo

indicateur d'information demandée
E: solicited information indicator
S: indicador de solicitud de información

indicateur d'interfonctionnement
E: interworking indicator
S: indicador de interfuncionamiento

indicateur du type de message de supervision de groupe de circuits
E: circuit group supervision message type indicator
S: indicador de tipo de mensaje de supervisión de grupo de circuitos

indicateur prêt
E: ready indicator
S: indicador de preparado

indicateurs de nature du circuit (émis dans le sens : vers l'avant)
E: nature of circuit indicators (sent in the forward direction)
S: indicadores de la naturaleza del circuito (transmitida hacia adelante)

indicateurs de signalisation d'usager à usager
E: user-to-user indicators
S: indicadores de usuario a usuario

indicateurs d'indicatifs de pays et de suppresseur d'écho (émis dans le sens : vers l'avant)
E: country-code indicator; echo-suppressor indicator (sent in the forward direction)
S: indicación de indicativo de país; indicación (transmitida hacia adelante)

indicatif de pays
E: country code
S: indicativo de país

indicatif de pays de la station mobile (IPSM)
E: mobile country code (MCC)
S: indicativo de país de la estación móvil (IPM); indicativo de país para el servicio móvil (IPM)

indicatif de pays pour la transmission de données
E: data country code
S: indicativo de país para datos

indicatif de réseau de destination (RD)
E: destination network (DN) code
S: indicativo de red de destino (RD)

indicatif de réseau mobile (IRM)
E: mobile network code (MNC)
S: indicativo de red móvil (IRM)

indicatif d'usager du service MPP
E: IPMS user answerback
S: distintivo de usuario SMIP

indicatif interurbain
E: trunk code
S: indicativo interurbano

indicatif national de destination (IND)
E: national destination code (NDC)
S: indicativo nacional de destino (IND)

indicatif télex
E: telex answer-back
S: distintivo de télex

indicatif UATLXP
E: PTLXAU answerback
S: distintivo UATLXP

indication
E: indication
S: indicación

indication audible
E: audible indication
S: indicación audible

indication automatique de date et d'heure
E: automatic date and time indication
S: indicación automática de fecha y hora

indication automatique de surcharge
E: automatic congestion level
S: nivel automático de congestión

indication de défaillance en amont (IDA)
E: upstream failure indication (UFI)
S: indicación de fallo atrás (IFA)

indication de demande de bloc de paramètres
E: parameter block request indication
S: indicación de petición de bloque de parámetros

indication de durée
E: indication of duration
S: indicación de duración

indication de message en instance
E: message waiting indication
S: indicación de mensaje en espera

indication de taxe
E: indication of charge
S: indicación del importe de la comunicación

indication d'échappement
E: escape indication
S: indicación de escape

indication d'erreur
E: error indication
S: indicación de error

indication «prêt»
E: ready indication
S: indicación de preparado

indication (primitive)
E: indication (primitive)
S: indicación (primitiva)

indice
E: index number
S: número índice

indirect-submission port ; accès de dépôt indirect
E: indirect-submission port
S: puerto de depósito indirecto

indisponibilité (U)
E: unavailability (U)
S: indisponibilidad (I)

indisponibilité asymptotique U
E: asymptotic unavailability U
S: indisponibilidad asintótica U

indisponibilité d'un point relais
E: unavailability of a relay point
S: indisponibilidad de un punto de repetición

indisponibilité d'une relation SSCS
E: unavailability of a SCCP relation
S: indisponibilidad de una relación PCCS

indisponibilité (instantanée) U(t)
E: instantaneous unavailability U(t); pointwise unavailability
S: indisponibilidad instantánea U(t)

indisponibilité moyenne asymptotique $\overline{U}$
E: asymptotic mean unavailability $\overline{U}$
S: indisponibilidad media asintótica $\overline{U}$

indisponibilité moyenne $\overline{U}(t_1, t_2)$
E: mean unavailability $\overline{U}(t_1, t_2)$
S: indisponibilidad media $\overline{U}(t_1, t_2)$

individu
E: item; entity
S: elemento; entidad; ítem

indivisibilité
E: indivisibility
S: indivisibilidad

inférieur subordonné
E: subordinate/inferior
S: subordinado/inferior

INFO
E: INFO
S: INFO

information-base ; base d'information
E: information-base
S: base de información

information-base-type ; type de base d'information
E: information-base-type
S: tipo de base de información

information concernant la compatibilité de couches inférieures
E: low layer compatibility information
S: información de compatibilidad de capa inferior

information d'adresse de protocole de réseau
E: network protocol address information
S: información de dirección de protocolo de red

information d'appel
E: call information
S: información de llamada

information de compatibilité de couches supérieures
E: high layer compatibility information
S: información de compatibilidad de capa superior

information de contenu
E: content information
S: información de contenido

information de gestion du réseau
E: network management information
S: información de gestión de red

information de liaison défaillante
E: faulty link information
S: información de enlace averiado

information de localisation
E: location information
S: información de posición

information de rythme
E: timing information
S: información de temporización

information de signalisation
E: signalling information
S: información de señalización

information de signalisation (domaine d') (INF)
E: signalling information (field) (SIF)
S: información de señalización (campo de) (CIS)

information de synchronisation
E: synchronization information
S: información de sincronización

information de taxation
E: advice of charge
S: información de tarificación

information de type I
E: type I information
S: información de tipo I

information de type II
E: type II information
S: información del tipo II

information de type III
E: type III information
S: información del tipo III

information d'erreur d'entrée
E: input error information
S: información de error de entrada

information du système
E: system information
S: información del sistema

information dupliquée
E: copy information
S: información copia

information d'usager à usager
E: user-to-user information
S: información de usuario a usuario

information numérique sans restriction
E: unrestricted digital information
S: información digital sin restricciones

information relative au support
E: bearer capability information
S: información de capacidad portadora

information supplémentaire
E: supplementary information; additional information
S: información suplementaria; información adicional

information supplémentaire d'en-tête
E: additional header information
S: información adicional de encabezamiento

information sur les événements de maintenance (IEM)
E: maintenance event information (MEI)
S: información de evento de mantenimiento (IEM)

information sur les paramètres
E: parameter information
S: información de parámetros

informations complémentaires sur la mise en œuvre du protocole destinées au test (PIXIT)
E: protocol implementation extra information for testing (PIXIT)
S: información suplementaria sobre realización de protocolo para pruebas (ISRPP)

informations de connaissance
E: knowledge information
S: información de conocimiento

informations de contrôle de fenêtre
E: window information
S: información de ventana

informations de contrôle de l'interface (N)
E: (N)-interface-control-information
S: información de control de interfaz (N)

informations de contrôle du protocole (N)
E: (N)-protocol-control-information
S: información de control de protocolo (N)

informations indispensables (des observations automatiques internes)
E: essential information (of internal automatic observations)
S: información esencial (de las observaciones automáticas internas)

informations relatives aux connaissances
E: knowledge information
S: información de conocimiento

informations supplémentaires (des observations automatiques internes)
E: supplementary information (of internal automatic observations)
S: información suplementaria (de las observaciones automáticas internas)

inhibition par la gestion
E: management inhibiting
S: inhabilitación; inhibición (en gestión de tráfico de señalización)

initialisation
E: initialization
S: inicialización

INITIALISATION
E: INITIALIZE
S: INICIALIZAR

initialiser
E: initialize
S: inicializar

initiative locale
E: local matter
S: asunto local

installation d'abonné
E: subscriber's installation
S: instalación de abonado

installation d'enregistrement
E: storage installation
S: instalación de almacenamiento

installation (téléphonique) intérieure
E: private (telephone) installation
S: instalación telefónica privada

installation télétex à postes multiples
E: multi-station teletex installation
S: instalación teletex multiestación

instance
E: instance
S: instancia

instance de processus
E: process instance
S: instancia de proceso

instant
E: instant of time
S: instante (de tiempo)

instant de décision ; instant de décision d'un signal numérique
E: decision instant; decision instant of a digital signal
S: instante de decisión; instante de decisión de una señal digital

instant significatif
E: significant instant
S: instante significativo

instant significatif d'un signal numérique
E: significant instant of a digital signal
S: instante significativo de una señal digital

... instantané
E: instantaneous ...
S: ... instantáneo

instantiation
E: instantiation
S: instanciación

instant idéal
E: ideal instant
S: instante ideal

instruction d'affectation
E: assignment statement
S: sentencia de asignación

instruction d'alarme
E: alarm statement
S: sentencia de alarma

instruction de fin
E: end statement
S: sentencia de fin

intégrité de 8 kHz
E: eight (8) kHz integrity
S: integridad a 8 kHz

intégrité de 8 kHz avec temps de propagation différentiel restreint (TPDR)
E: eight (8) kHz integrity with restricted differential time delay (RDTD)
S: integridad a 8 kHz con retardo diferencial restringido (RDR)

intégrité de la séquence d'intervalles de temps
E: time slot sequence integrity
S: integridad de la secuencia de intervalos de tiempo

intégrité de la suite des éléments numériques
E: digit sequence integrity
S: integridad de la secuencia de dígitos

intégrité de la suite des octets
E: octet sequence integrity
S: integridad de la secuencia de octetos

intégrité de l'information
E: information integrity
S: integridad de la información

intégrité de l'unité de données de service
E: service data unit integrity
S: integridad de la unidad de datos del servicio

intégrité de service
E: service integrity
S: integridad del servicio

intégrité des bits
E: bit integrity
S: integridad de los bits; integridad de la secuencia de bits

intégrité des communications pour le service téléphonique
E: connection integrity for telephone service
S: integridad de una conexión para el servicio telefónico

intensité (instantanée) de défaillance z(t)
E: (instantaneous) failure intensity z(t)
S: intensidad (instantánea) de fallos z(t)

intensité moyenne de défaillance $\bar{z}(t_1, t_2)$
E: mean failure intensity $\bar{z}(t_1, t_2)$
S: intensidad media de fallos $\bar{z}(t_1, t_2)$

intention d'appel
E: call intent
S: intención de llamada; intento de llamada

interaction à l'alternat
E: two-way-alternate interaction
S: interacción bidireccional alternada

interaction bidirectionnelle simultanée
E: two-way-simultaneous interaction
S: interacción bidireccional simultánea

interaction monologue
E: monologue interaction
S: interacción monólogo

interaction unidirectionnelle
E: one-way interaction
S: interacción unidireccional

interactive
E: interactive
S: interactiva

intercommunication
E: intercommunication
S: intercomunicación

interconnexion de réseaux
E: interworking between networks
S: interfuncionamiento de redes

INTERDICTION
E: INHIBIT
S: INHIBIR

interdiction d'accès
E: access barred
S: prohibición de acceso

interdire
E: inhibit
S: inhibir

interface
E: interface
S: interfaz

interface à horloge centralisée
E: centralized-clock interface
S: interfaz de reloj centralizado

interface codirectionnelle
E: codirectional interface
S: interfaz codireccional

interface complète entre une station de base (SB) et ses stations mobiles associées (SM)
E: complete interface between a Base Station (BS) and its associated Mobile Stations (MS)
S: interfaz completo entre un estación base (EB) y sus estaciones móviles (EM) asociadas

interface contradirectionnelle
E: contradirectional interface
S: interfaz contradireccional

interface de couche
E: layer interface
S: interfaz de capa

interface de nœud du réseau (INR)
E: network node interface (NNI)
S: interfaz de nodo de red (INR)

interface d'opération
E: operation-interface
S: interfaz de operaciones

interface entre couches
E: layer interface
S: interfaz de capa

interface étiquetée à auto-cadrage
E: self-delineating labelled interface
S: interfaz etiquetado autodelimitado

interface ETTD/ETCD
E: DTE/DCE interface
S: interfaz ETD/ETCD

interface F
E: F interface
S: interfaz F

interface G
E: G interface
S: interfaz G

interface homme-machine
E: human-machine interface
S: interfaz hombre-máquina; interfaz persona-máquina

interface homme-machine
E: man-machine interface
S: interfaz hombre-máquina

interface multiplex
E: multiplex interface
S: interfaz múltiplex

interface physique
E: physical interface
S: interfaz físico

interface Q
E: Q interface
S: interfaz Q

interface tramée
E: framed interface
S: interfaz entramado

interface usager-réseau
E: user network interface
S: interfaz usuario-red

interface V
E: V interface
S: interfaz V

interface X
E: X interface
S: interfaz X

interfonctionnement
E: interworking
S: interfuncionamiento

interfonctionnement dans le service télétex entre des réseaux différents
E: interworking in the Teletex service between different networks
S: interfuncionamiento de redes diferentes en el servicio teletex

interfonctionnement de la signalisation
E: signalling interworking
S: interfuncionamiento de la señalización

interfonctionnement de services
E: service interworking
S: interfuncionamiento de servicios

interfonctionnement des plans de numérotage
E: numbering plan interworking
S: interfuncionamiento de planes de numeración

interfonctionnement entre le service télétex et d'autres services
E: interworking between Teletex and other services
S: interfuncionamiento del servicio teletex con otros servicios

interfonctionnement par mappage de commande d'appel
E: interworking by call control mapping
S: interfuncionamiento por correspondencia del control de la llamada

interfonctionnement par point d'accès
E: interworking by port access
S: interfuncionamiento mediante acceso por puerto

interfonctionnement vidéotex
E: videotex interworking
S: interfuncionamiento videotex

INTERROGATION
E: INTERROGATE:
S: INTERROGAR

interrogation d'annuaire
E: directory interrogation
S: interrogación de guía

interroger
E: interrogate
S: interrogar

interruption
E: interrupt; interruption; disrupt
S: interrupción; quebrantar; disrupción

interruption ; coupure d'un service
E: interruption; break (of service)
S: interrupción (de un servicio); corte (de un servicio)

interruption de transmission
E: transmission interruption
S: interrupción de transmisión

intersection
E: intersection
S: intersección

intervalle de confiance
E: confidence interval
S: intervalo de confianza

intervalle de quantification
E: quantizing interval
S: intervalo de cuantificación

intervalle de temps
E: time interval; time slot
S: intervalo de tiempo

intervalle de temps de signalisation
E: signalling time slot
S: intervalo de tiempo de señalización

intervalle de temps de verrouillage de trame
E: frame alignment time slot
S: intervalo de tiempo de alineación de trama

intervalle de temps de voie
E: channel time slot
S: intervalo de tiempo de canal

intervalle de temps pour élément numérique
E: digit time slot
S: intervalo de tiempo de dígito

intervalle élémentaire de temps de trame
E: frame slot
S: intervalo de tiempo de trama

intervalle significatif
E: significant interval
S: intervalo significativo

intervalle statistique de dispersion
E: statistical tolerance interval
S: intervalo estadístico de tolerancia

intervalle unitaire
E: unit interval
S: intervalo unitario; intervalo unidad

intervention partielle
E: partial break-in
S: intervención parcial

intervention pour transfert d'abonné; intervention pour changement de numéro d'appel
E: changed address interception
S: interceptación de cambios de dirección

intervention totale
E: full break-in
S: intervención total

... intrinsèque; ... inhérent
E: intrinsic ...; inherent ...
S: ... intrínseco; ... inherente

introduction d'information
E: information entry
S: introducción de información

introduction d'information par remplissage de formulaire
E: information entry through form filling
S: introducción de información por cumplimentación de formulario

introduction d'information par sélection en mode menu
E: information entry through menu-item selection
S: introducción de información por selección de elemento de menú

introduction directe d'information
E: direct information entry
S: introducción directa de información

inversion
E: case shift
S: cambio de posición; inversión

inversion-chiffres
E: figures shift
S: cambio a cifras; inversión cifras

inversion-lettres
E: letters shift
S: cambio a letras; inversión letras

inversion vidéo
E: inverse video
S: inversión video

invitation à identification
E: identification invitation
S: invitación a la identificación

isochrone
E: isochronous
S: isócrono

itémisation
E: itemization
S: itemización

items
E: items
S: elementos

itération
E: iteration
S: iteración

itinéraire de certification
E: certification path
S: trayecto de certificación

itinéraire; itinéraire de télécommunications
E: path; telecommunication path
S: trayecto; trayecto de telecomunicación

J

jauge modale
E: modal gauge
S: calibre modal

jeton d'authentification; jeton
E: authentication token; token
S: testigo de autenticación; testigo

jeu de caractères
E: character set
S: juego de caracteres

jeu de caractères ASN.1
E: ASN.1 character set
S: juego de caracteres NSA.1

jeu de caractères codés; code
E: coded character set; code
S: juego de caracteres codificados; código

jeu de caractères dynamiquement redéfinissables (JCDR)
E: dynamically redefinable character set (DRCS)
S: juego de caracteres dinámicamente redefinibles (JCDR)

jeu de paramètres qualité de service
E: quality of service (QOS)-parameter set
S: conjunto de parámetros de calidad del servicio (CDS)

jeux de caractères graphiques
E: graphic character sets
S: juegos de caracteres gráficos

joncteur (dans le système automatique crossbar)
E: junctor (in the crossbar system)
S: conector (en un sistema de barras cruzadas)

jonction
E: interface
S: interfaz

jonction à horloge centrale
E: centralized clock interface
S: interfaz de reloj centralizado

jonction codirectionnelle
E: codirectional interfaces
S: interfaz codireccional

jonction contradirectionnelle
E: contradirectional interface
S: interfaz contradireccional

jonction de sous-centre
E: telegraph junction circuit
S: circuito telegráfico de enlace

jonction; interface
E: interface
S: interfaz

jonction réentrante
E: reentrant trunking
S: enlace reentrante

jour d'enregistrement
E: recording day
S: día de registro

jour d'essai/de mesure
E: test/measurement day
S: día de la prueba/medida

journal de conformité
E: conformance log
S: registro de conformidad

(probabilité de) justesse de facturation
E: billing integrity (probability)
S: integridad de la facturación (probabilidad de)

justification
E: justification
S: justificación

justification négative
E: negative justification
S: justificación negativa

justification positive
E: positive justification
S: justificación positiva

justification positive/nulle/négative
E: positive/zero/negative justification
S: justificación positiva/nula/negativa

justifié
E: justified
S: justificado

L

laboratoire de test
E: test laboratory
S: laboratorio de pruebas

lancement
E: invoke
S: invocar; invocación

langage clair
E: plain language
S: lenguaje claro

langage d'assemblage
E: assembly language
S: lenguaje de ensamblaje

langage de commande
E: command language
S: lenguaje de instrucciones; lenguaje de órdenes

langage de description et de spécification (LDS)
E: specification and description language (SDL)
S: lenguaje de especificación y descripción (LED)

langage d'origine; langage-source
E: source language
S: lenguaje fuente

langage évolué
E: high level language (HLL)
S: lenguaje de alto nivel

langage homme-machine (LHM)
E: man-machine language (MML)
S: lenguaje hombre-máquina (LHM)

langage homme-machine du CCITT
E: CCITT MML
S: LHM del CCITT

langage lié au calculateur
E: low level language
S: lenguaje de bajo nivel

langage-machine
E: computer language; machine language
S: lenguaje de computador; lenguaje de máquina

langage résultant ; langage-objet
E: object language; target language
S: lenguaje objeto; lenguaje resultante

langage secret
E: secret language
S: lenguaje secreto

large bande
E: broadband
S: banda ancha

largeur de bande (d'une fibre optique)
E: bandwidth (of an optical fibre)
S: anchura de banda (de una fibra óptica)

LDS de base
E: basic SDL
S: LED básico

LDS/GR
E: SDL/GR
S: LED/GR

LDS/PE
E: SDL/PE
S: LED/EP

LDS/PR
E: SDL/PR
S: LED/PR

lecteur de bande
E: tape-reading head; tape-reader
S: lector de cinta

lecteur imprimeur
E: tape printer
S: lector impresor

LECTURE
E: BROWSE
S: HOJEAR

lecture
E: browse
S: hojear

lettre
E: letter
S: letra

liaison
E: link
S: enlace

liaison commutée
E: circuit-switched connection
S: conexión conmutada de circuitos

liaison d'accès numérique
E: digital access link
S: enlace de acceso digital

liaison de données
E: data link
S: enlace de datos

liaison de données de signalisation
E: signalling data link
S: enlace de datos para la señalización

liaison de ligne numérique ; conduit de ligne numérique
E: digital line link
S: enlace de línea digital; trayecto de línea digital

liaison de rétablissement ; équipement de rétablissement
E: restoration link; restoration equipment
S: enlace de restablecimiento; equipo de restablecimiento

liaison de signalisation
E: signalling link
S: enlace de señalización

liaison de synchronisation
E: synchronization link
S: enlace de sincronización

liaison de transfert
E: transfer link
S: enlace de transferencia

liaison en assemblage de 15 groupes secondaires
E: fifteen (15) supergroup assembly link
S: enlace en agregado de 15 grupos secundarios

liaison en groupe primaire
E: group link
S: enlace en grupo primario

liaison en groupe quaternaire
E: supermastergroup link
S: enlace en grupo cuaternario

liaison en groupe secondaire
E: supergroup link
S: enlace en grupo secundario

liaison en groupe tertiaire
E: mastergroup link
S: enlace en grupo terciario

liaison en ligne (à paires symétriques, à paires coaxiales, sur faisceau hertzien, etc.)
E: line link (using symmetric pairs, coaxial pairs, radio-relay link, etc.)
S: enlace en línea (de pares simétricos, de pares coaxiales, de radioenlaces, etc.)

liaison internationale
E: international link
S: enlace internacional

liaison internationale louée en groupe primaire ou secondaire
E: international leased group or supergroup link
S: enlace internacional arrendado en grupo primario o secundario

liaison ; liaison de transmission
E: link; transmission link
S: enlace; enlace de transmisión

liaison multiplex
E: multiplex link
S: enlace multiplexado

liaison multipoint
E: multipoint connection
S: conexión multipunto

liaison normale ; équipement normal ; bloc numérique, groupe (primaire, secondaire, etc.) normal
E: normal transmission link/equipment; normal digital block, group, supergroup, etc.
S: enlace normal; equipo normal; bloque digital, grupo (primario, secundario, etc.) normales

liaison numérique ; liaison de transmission numérique ; conduit numérique
E: digital link; digital transmission link
S: enlace digital; enlace de transmisión digital; trayecto digital

liaison point à point
E: point-to-point connection
S: conexión punto a punto

liaison radioélectrique numérique ; conduit radioélectrique numérique
E: digital radio link
S: enlace radiodigital; trayecto radiodigital

liaison radiophonique internationale
E: international sound-programme link
S: enlace radiofónico internacional

liaison radiophonique internationale à destinations multiples
E: international multiple destination sound-programme link
S: enlace radiofónico internacional con destinos múltiples

liaison sémaphore de données analogique
E: analogue signalling data link
S: enlace analógico de datos de señalización

liaison sémaphore de données ; liaison de données de signalisation
E: signalling data link
S: enlace de datos de señalización

liaison sémaphore de données numérique
E: digital signalling data link
S: enlace de datos de señalización digital

liaison spécialisée (en télégraphie et transmission de données)
E: dedicated circuit (in telegraphy and data transmission)
S: circuito especializado (en telegrafía y transmisión de datos); circuito dedicado (en telegrafía y transmisión de datos)

liaison télévisuelle internationale
E: international television link
S: enlace internacional de televisión

liaison télévisuelle internationale à destinations multiples
E: international multiple destination television link
S: enlace internacional de televisión con destinos múltiples

liaisons multipoints centralisées
E: centralized multipoint
S: multipunto centralizado

liaisons multipoints décentralisées
E: decentralized multipoint
S: multipunto descentralizado

liaisons radiophoniques et télévisuelles
E: sound- and television-programme connections
S: conexiones radiofónicas y de televisión

libération
E: release
S: liberación

libération de la communication ; libération de la connexion
E: call clear-down; connection release
S: liberación de la llamada

libération prématurée d'une communication téléphonique
E: prematurely released telephone connection
S: conexión telefónica liberada prematuramente

libre
E: idle (state)
S: reposo (estado de); estado libre

lien (en programmation)
E: link (in programming)
S: enlace en programación; vinculación

lieu de réunion
E: meeting location
S: lugar de reunión

ligne [boucle]
E: line [loop]
S: línea

ligne d'abonné
E: subscriber's line
S: línea de abonado

ligne d'abonné avec ligne individuelle
E: single-line subscriber line
S: línea de abonado unilínea; línea individual

ligne d'abonné avec lignes multiples
E: multi-line subscriber line
S: línea de abonado multilínea

ligne d'abonné ; ligne de rattachement
E: subscriber's line; subscriber loop
S: línea de abonado; bucle de abonado

ligne de base de caractère
E: character base line
S: línea de base de carácter

ligne de liaison
E: flow line
S: línea de flujo

ligne de référence
E: reference line
S: línea de referencia

ligne d'essai automatique (préfixe 91)
E: automatic test line (prefix 91)
S: línea de prueba automática (prefijo 91)

ligne d'exploration
E: scanning line
S: línea de exploración

ligne groupée
E: line group
S: grupo de líneas

ligne groupée d'abonné
E: subscriber line group
S: grupo de líneas de abonado

ligne individuelle (ligne d'abonné)
E: single line (subscriber line)
S: línea de abonado unilínea; línea individual

ligne internationale
E: international line
S: línea internacional

ligne locale
E: local line
S: línea local

ligne locale numérique
E: digital local line
S: línea local digital

ligne nationale
E: national line
S: línea nacional

ligne (téléphonique) d'abonné; ligne (de) réseau
E: subscriber's (telephone) line; subscriber loop (in telephony)
S: línea (telefónica) de abonado; bucle de abonado (en telefonía)

lignes directrices
E: guidelines
S: área funcional; subárea funcional

limit; limite
E: limit
S: límite

limite de confiance
E: confidence limit
S: límite de confianza

limite de début; bord de début
E: start edge
S: borde inicial

limite de fin
E: end edge
S: borde final

limite de la zone de gestion du réseau
E: network management boundary
S: frontera de gestión de la red

limite de partie
E: portion boundary
S: frontera de tramo

limite de section; limite
E: section boundary; boundary
S: frontera de sección

limite de taille
E: size limit
S: límite de tamaño

limite droite; bord droit
E: right hand edge
S: borde derecho

limite gauche; bord gauche
E: left hand edge
S: borde izquierdo

limite inférieure; bord inférieur
E: bottom edge
S: borde inferior

limite inférieure de fenêtre
E: lower window edge
S: borde inferior de ventana

limite supérieure
E: top edge
S: borde superior

limite supérieure de fenêtre
E: upper window edge
S: borde superior de ventana

limite supérieure de fenêtre autorisée à l'entité homologue
E: upper window edge allocated to the peer entity
S: borde superior de ventana atribuido a la entidad par

limites applicables à la maintenance
E: limits for maintenance purposes
S: límites para fines de mantenimiento

list-abstract-operation; opération abstraite listage
E: list abstract-operation
S: operación abstracta de listar

listage
E: list
S: lista

liste d'attributs
E: attribute list
S: lista de atributos

liste de distribution (LD)
E: distribution list (DL)
S: lista de distribución (LD)

liste de paramètres formels
E: formal parameter list
S: lista de parámetros formales

liste de paramètres réels
E: actual parameter list
S: lista de parámetros efectivos

liste de signaux
E: signal list
S: lista de señales

listed; liste
E: listed
S: listado

listes des valeurs par défaut
E: default value lists
S: listas de valores por defecto

littéral
E: literal
S: literal

localisation
E: location
S: lugar (ubicación)

localisation de panne; localisation des dérangements
E: fault localization; fault location (deprecated in this sense)
S: localización (de una avería)

location
E: lease
S: arriendo

logiciel
E: software
S: soporte lógico; software

logistique de maintenance
E: maintenance support
S: logística de mantenimiento

logistique de service
E: service support
S: logística del servicio

loi de quantification
E: encoding law
S: ley de codificación

loi de quantification à segments
E: segmented encoding law
S: ley de codificación por segmentos

longueur de caractère
E: character length
S: longitud de carácter

longueur d'onde de coupure
E: cut-off wavelength
S: longitud de onda de corte

longueur d'onde de dispersion nulle
E: zero-dispersion wavelength
S: longitud de onda de dispersión nula

M

machine protocole de contrôle d'association
E: association control protocol machine
S: máquina de protocolo de control de asociación

machine protocole de contrôle d'association accepteur
E: accepting association control protocol machine
S: máquina de protocolo de control de asociación aceptante

machine protocole de contrôle d'association demandeur
E: requesting association control protocol machine
S: máquina de protocolo de control de asociación solicitante

machine protocole de session (SPM)
E: session protocol machine (SPM)
S: máquina de protocolo de sesión (MPS)

machine protocole de transfert fiable
E: reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable

machine protocole de transfert fiable acceptant l'association
E: association-responding-reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable respondedora de asociación

machine protocole de transfert fiable accepteur
E: accepting-reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable aceptadora

machine protocole de transfert fiable demandant l'association
E: association-initiating-reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable iniciadora de asociación

machine protocole de transfert fiable demandeur
E: requesting-reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable solicitante

machine protocole de transfert fiable émetteur
E: sending-reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable emisora

machine protocole de transfert fiable récepteur
E: receiving-reliable-transfer-protocol-machine
S: máquina de protocolo de transferencia fiable receptora

machine protocole d'opération distante
E: remote-operation-protocol-machine
S: máquina de protocolo de operaciones a distancia

machine protocole d'opération distante accepteur
E: accepting-remote-operation-protocol-machine
S: máquina de protocolo de operaciones a distancia aceptadora

machine protocole d'opération distante demandeur
E: requesting-remote-operation-protocol-machine
S: máquina de protocolo de operaciones a distancia solicitante

macro
E: macro
S: macro

macro-instruction
E: macroinstruction; macro (instruction)
S: macroinstrucción

maillon (dans le système automatique crossbar)
E: link (in the crossbar system)
S: enlace (en el sistema de barras cruzadas)

main-entry; entrée principale
E: main-entry
S: inscripción principal

maintenabilité
E: maintainability
S: mantenibilidad

maintenabilité
E: maintainability (performance)
S: mantenibilidad

maintenance
E: maintenance
S: mantenimiento

maintenance affectant les fonctions
E: function-affecting maintenance
S: mantenimiento que afecta a la función

maintenance-arrêt; maintenance empêchant l'accomplissement des fonctions
E: function-preventing maintenance
S: mantenimiento con discontinuidad de funciones

maintenance automatique
E: automatic maintenance
S: mantenimiento automático

maintenance avec dégradation; maintenance dégradant les fonctions
E: function-degrading maintenance
S: mantenimiento con degradación de funciones

maintenance corrective; réparation; dépannage
E: corrective maintenance; repair
S: mantenimiento correctivo; reparación

maintenance déportée
E: off-site maintenance
S: mantenimiento no local

maintenance différée
E: deferred maintenance
S: mantenimiento diferido

maintenance dirigée
E: controlled maintenance
S: mantenimiento dirigido

maintenance en fonctionnement; maintenance en exploitation
E: function-permitting maintenance
S: mantenimiento sin discontinuidad de funciones

maintenance in situ
E: on-site maintenance; in situ maintenance; field maintenance
S: mantenimiento local; mantenimiento sobre el terreno

maintenance non programmée
E: unscheduled maintenance
S: mantenimiento no programado

maintenance préventive; entretien
E: preventive maintenance
S: mantenimiento preventivo

maintenance programmée; entretien systématique
E: scheduled maintenance
S: mantenimiento programado

maintien
E: hold
S: retención

maintien d'appel
E: call hold
S: retención de llamadas

maintien en séquence
E: sequencing
S: secuenciamiento; secuenciación

make!
E: make!
S: hacer!; make!

mandatory M component; élément obligatoire (O)
E: mandatory M component
S: componente obligatorio (O)

manipulation de document
E: document manipulation
S: manipulación de documento

marge au synchronisme (d'un appareil arythmique)
E: synchronous (start-stop) margin
S: margen de sincronismo (de un aparato arrítmico)

marge (d'un appareil arythmique)
E: margin (of a start-stop apparatus)
S: margen (de un aparato arrítmico)

marge (d'un récepteur ou terminal)
E: margin (of a receiver or terminal)
S: margen (de un receptor o terminal)

marge d'un récepteur synchrone
E: margin of a synchronous receiver
S: margen de un receptor síncrono

marge effective (d'un appareil donné)
E: effective margin (of a given apparatus)
S: margen efectivo (de un aparato dado)

marge nette
E: net margin
S: margen neto

marge nominale (d'un type d'appareil)
E: nominal margin (of a type of apparatus)
S: margen nominal (de un tipo de aparato)

marge théorique
E: theoretical margin
S: margen teórico

marqueur
E: marker
S: marcador

masquage
E: concealment
S: ocultación

masquage de panne
E: fault masking
S: enmascaramiento de avería

matching; concordance
E: matching
S: concordancia

matrice de commutation
E: switching matrix
S: matriz de conmutación

matrice de trafic
E: traffic matrix
S: matriz de tráfico

mécanisme de commande de bouclage; mécanisme de commande de mise en boucle
E: loopback control mechanism
S: mecanismo de control de bucle

mécanisme de défaillance
E: failure mechanism
S: mecanismo de fallo

mécanismes d'authentification
E: authentication mechanisms
S: mecanismos de autenticación

membre
E: member
S: miembro

même objet physique
E: same layout object
S: mismo objeto de disposición

mémoire des messages (MM)
E: message store (MS)
S: memoria de mensajes (MM); almacenador de mensajes (AM)

mémorisation des messages
E: message storage
S: almacenamiento de mensajes

menu
E: menu
S: menú

menu spontané
E: spontaneous menu
S: menú espontáneo

message
E: message
S: mensaje

message (de signalisation)
E: signalling message
S: mensaje de señalización

message à faire-passer (FAP)
E: pass-along message (PAM)
S: mensaje de paso de largo (MDP)

message d'acceptation de service supplémentaire (SUAC)
E: facility accepted message (FAA)
S: mensaje facilidad aceptada (FAA)

message d'accusé de réception de blocage (BLA)
E: blocking acknowledgement message (BLA)
S: mensaje de acuse de bloqueo (ARB)

message d'accusé de réception de blocage de groupe de circuits (BGA)
E: circuit group blocking acknowledgement message (CGBA)
S: mensaje de acuse de bloqueo de grupo de circuitos (ARBG)

message d'accusé de réception de bouclage (BOA) (utilisation nationale)
E: loop back acknowledgement message (LPA)
S: mensaje de acuse de establecimiento de bucle (AEB)

message d'accusé de réception de déblocage (DBA)
E: unblocking acknowledgement message (UBA)
S: mensaje de acuse de desbloqueo (ARD)

message d'accusé de réception de remise à zéro de groupe de circuits (RZA)
E: circuit group reset acknowledgement message (GRA)
S: mensaje de acuse de reinicialización de grupo de circuitos (ARRG)

message d'adresse complète (ACO)
E: address complete message (ACM)
S: mensaje de dirección completa (MDC)

message d'adresse initial (IAM)
E: initial address message (IAM)
S: mensaje inicial de dirección

message d'adresse subséquent (SAM)
E: subsequent address message (SAM)
S: mensaje subsiguiente de dirección

message d'assignation
E: assignment message
S: mensaje de asignación

message de blocage (BLO)
E: blocking message (BLO)
S: mensaje de bloqueo (BLO)

message de blocage de groupe de circuits (BLG)
E: circuit group blocking message (CGB)
S: mensaje de bloqueo de grupo de circuitos (BGC)

message de code d'identification de circuit non équipé (CINÉ)
E: unequipped circuit identification code message (UCIC)
S: mensaje de código de identificación de circuito no equipado (CICN)

message de connexion (CON)
E: connect message (CON)
S: mensaje de conexión (CNX)

message de contrôle de continuité
E: continuity check message; continuity message
S: mensaje de prueba de continuidad; mensaje de continuidad

message de déblocage (DBL)
E: unblocking message (UBL)
S: mensaje de desbloqueo a la dirección (DBL)

message de déblocage de groupe de circuits (DBG)
E: circuit group unblocking message (CGU)
S: mensaje de desbloqueo de grupo de circuitos (DGC)

message de demande de contrôle de continuité (CCD)
E: continuity check request message (CCR)
S: mensaje de petición de prueba de continuidad (PPC)

message de demande de service supplémentaire (SUDM)
E: facility request message (FAR)
S: mensaje de petición de facilidad (PFA)

message de demande d'information (IND)
E: information request message (INR)
S: mensaje de petición de información (MPI)

message de libération (LIB)
E: release message (REL)
S: mensaje de liberación (LIB)

message de libération différée (LID)
E: delayed release message (DRS)
S: mensaje de liberación diferida (LID)

message de libération retardée (MLR)
E: delayed release message (DRS)
S: mensaje de liberación diferida (LID)

message de libération terminée (LIT)
E: release complete message (RLC)
S: mensaje de liberación completa (LIC)

message de modification d'appel effectuée (MAE)
E: call modification completed message (CMC)
S: mensaje modificación de llamada completada (MLC)

message de personne à personne (IPM)
E: interpersonal message (IPM)
S: mensaje interpersonal (MIP)

message de progression d'appel (PRG)
E: call progress message (CPG)
S: mensaje de progresión de la llamada (PRL)

message de refus de modification d'appel (MAR)
E: call modification reject message (CMRJ)
S: mensaje de rechazo de modificación de llamada (RML)

message de refus de service supplémentaire (SURF)
E: facility reject message (FRJ)
S: mensaje facilidad rechazada (RFA)

message de remise à zéro de circuit (RZC)
E: reset circuit message (RSC)
S: mensaje de reinicialización de circuito (RCI)

message de remise à zéro de groupe de circuits (RZG)
E: circuit group reset message (GRS)
S: mensaje de reinicialización de grupos de circuitos (RGC)

message de réponse (REP)
E: answer message (ANM)
S: mensaje de respuesta (RST)

message de réponse à une interrogation de groupe de circuits (IGR)
E: circuit group query response message (CQR)
S: mensaje de respuesta a indagación sobre grupo de circuitos (RIG)

message de reprise (RPR)
E: resume message (RES)
S: mensaje de reanudación (REA)

message (de signalisation)
E: (signal) message
S: mensaje (de señalización)

message de surcharge (SUR)
E: overload message (OLM)
S: mensaje de sobrecarga (MSC)

message de suspension (SUS)
E: suspend message (SUS)
S: mensaje de suspensión (SUS)

message de taxation (TAX)
E: charge information message (CRG)
S: mensaje de información de tasación (TAS)

message d'encombrement explicite
E: explicit congestion message
S: mensaje explícito de congestión

message d'incohérence (ICO)
E: confusion message (CFN)
S: mensaje de confusión (CFN)

message d'information (INF)
E: information message (INF)
S: mensaje de información (INF)

message d'information d'usager à usager (UAU)
E: user-to-user information message (USR)
S: mensaje de información de usuario a usuario (IUU)

message d'interrogation de groupe de circuits (IGD)
E: circuit group query message (CQM)
S: mensaje de indagación sobre grupo de circuitos (IGC)

message d'intervention (d'une opératrice) (IOP)
E: forward transfer message (FOT)
S: mensaje de intervención (INT)

message inattendu ; message irrationnel
E: unreasonable message
S: mensaje irrazonable; o irracional

message initial d'adresse avec informations supplémentaires (IAI)
E: initial address message with additional information (IAI)
S: mensaje inicial de dirección con información adicional (MII)

message multiple (MUM)
E: multi-unit message (MUM)
S: mensaje múltiple (MMU)

message objet
E: subject message
S: mensaje de asunto

message physique
E: physical message
S: mensaje físico

message PP
E: IP-message
S: mensaje IP

message retrieval service element (MRSE) ; élément de service recherche de message
E: message retrieval service element (MRSE)
S: elemento de servicio de extracción de mensaje (ESRM)

message simple
E: one-unit message
S: mensaje simple

message-submission abstract-operation ; opération abstraite dépôt de message
E: message-submission abstract-operation
S: operación abstracta de depósito de mensajes

message subséquent d'adresse à un seul signal
E: subsequent address message with one signal
S: mensaje subsiguiente de dirección con una señal

messagerie
E: message handling
S: tratamiento de mensajes

messagerie vidéo
E: videomessaging
S: videomensajería

messagerie vidéotex
E: videotex messaging
S: mensajería videotex

messages d'application
E: application messages
S: mensajes de aplicación

messages entre UER télex (IM)
E: inter-telex SFU messages (IM)
S: mensajes entre UAR télex (MEU)

mesure
E: measurement
S: medida; medición

mesure du nombre de tentatives de prise
E: measurement of the number of bids
S: medida del número de tentativas de toma

mesure du volume de trafic acheminé
E: measurement of the amount of traffic carried
S: medida del volumen de tráfico cursado

mesure échométrique
E: echometric measurement
S: medición ecométrica

mesures annuelles continues
E: yearly continuous measurement
S: medida anual continua

mesures annuelles non continues
E: yearly non-continuous measurement
S: medida anual discontinua

Meta IV
E: Meta IV
S: Meta IV

métalangage
E: meta-language
S: metalenguaje

métalangage de subdivision ; métalangage de structure d'information
E: decomposition meta-language; information structure meta-language
S: metalenguaje de descomposición; metalenguaje de estructura de información

méthode avec désignation
E: designation method
S: método con designación

méthode (de correction d'erreur) avec retransmission cyclique préventive
E: preventive cyclic retransmission (error control) method
S: método de protección contra errores por retransmisión cíclica preventiva

méthode (de correction d'erreur) de base
E: basic (error correction) method
S: método básico (de corrección de errores)

méthode de division des recettes de répartition
E: accounting revenue division procedure
S: procedimiento de división de los ingresos de distribución

méthode de mesure de référence (RTM)
E: reference test method (RTM)
S: método de prueba de referencia (MPR)

méthode de mesure de remplacement (ATM)
E: alternative test method (ATM)
S: método de prueba alternativo (MPA)

méthode de rémunération forfaitaire par circuit
E: flat-rate price per circuit procedure
S: procedimiento de remuneración a tanto alzado por circuito

méthode de rémunération par unité de trafic
E: traffic-unit price procedure
S: procedimiento de remuneración por unidad de tráfico

méthode de test à distance
E: remote test method
S: método de prueba (a distancia)

méthode de test abstraite
E: abstract test method
S: método de prueba abstracta

méthode de test coordonnée
E: coordinated test method
S: método de prueba coordinada

méthode de test externe
E: external test methods
S: métodos de prueba externa

méthode de test locale
E: local test methods
S: métodos de prueba local

méthode de test répartie
E: distributed test method
S: método de prueba distribuida

méthode de transmission
E: transmission method
S: método de transmisión

méthode du «faire passer»
E: pass along method
S: método de paso de largo

méthode préférée de remise
E: preferred delivery method
S: método de entrega preferido

méthode sans désignation
E: non-designation method
S: método sin designación

méthodologie de test abstraite
E: abstract testing methodology
S: metodología de comprobación abstracta

méthodologie (pour la spécification de l'interface homme-machine)
E: methodology (for the specification of the man-machine interface)
S: metodología (para la especificación del interfaz hombre-máquina)

mettre au point (en programmation)
E: to debug (in programming)
S: depurar (en programación)

micro-instruction
E: microinstruction
S: microinstrucción

microprogramme
E: microprogram
S: microprograma

minutes dégradées (MD)
E: degraded minute (DM)
S: minutos degradados (MD)

mise en boucle
E: loopback
S: bucle

mise en boucle complète
E: loopback; complete loopback
S: bucle completo

mise en boucle logique
E: loopback; logical loopback
S: bucle lógico

mise en boucle numérique
E: digital loopback
S: bucle digital

mise en boucle partielle
E: partial loopback
S: bucle parcial

mise en correspondance d'adresse (N)
E: (N)-address-mapping
S: relación de correspondencia de dirección (N)

mise en marche dispositif (DST)
E: device start (DST)
S: arranque de dispositivo (DST)

mise en phase
E: phasing
S: puesta en fase

mise en réserve
E: save
S: conservación; salvaguarda

mise en séquence
E: sequencing
S: secuenciación

mise en séquence des messages
E: message sequencing
S: secuenciación de mensajes

mise en valeur graphique
E: graphic rendition
S: reproducción gráfica

mise hors service d'un sous-système acceptée (HSA)
E: subsystem-out-of-service-grant (SOG)
S: concesión de subsistema fuera de servicio (CSF)

mode
E: mode
S: modo

mode de fonctionnement
E: functional mode
S: modo de funcionamiento

mode de fonctionnement du terminal
E: terminal operating mode
S: modo de funcionamiento del terminal

mode de panne
E: fault mode
S: modo de avería

mode de raccordement (en télex)
E: terminal connection method (in telex)
S: método de conexión del terminal (en télex)

mode (de signalisation) associé
E: associated mode (of signalling)
S: modo (de señalización) asociado

mode (de signalisation) non associé
E: non-associated mode (of signalling)
S: modo (de señalización no asociado

mode (de signalisation) quasi associé
E: quasi-associated mode (of signalling)
S: modo (de señalización) cuasiasociado

mode de transfert
E: transfer mode
S: modo de transferencia

mode de transfert asynchrone (MTA)
E: asynchronous transfer mode (ATM)
S: modo de transferencia asíncrono (MTA)

mode de transfert asynchrone déterministe
E: deterministic; ATM deterministic transfer mode
S: determinístico; modo de transferencia determinístico MTA

mode de transfert de documents
E: document transfer mode
S: modo transferencia de documentos

mode de transfert d'information
E: information transfer mode
S: modo de transferencia de información

mode de transfert par circuit
E: circuit transfer mode
S: modo de transferencia circuito; modo de transferencia por circuitos

mode de transfert par paquet
E: packet transfer mode
S: modo de transferencia paquete; modo de transferencia por paquetes

mode de transfert (temporel) synchrone (MTS)
E: synchronous transfer mode (STM)
S: modo de transferencia síncrono (MTS)

mode d'exploitation
E: mode of operation
S: modo de operación

mode d'exploitation «associé»
E: associated mode of operation
S: modo de explotación asociado

mode d'exploitation avec attente
E: delay mode of operation
S: modo de operación con espera (de llamadas)

mode d'exploitation avec blocage
E: blocked mode of operation
S: modo de operación en bloqueo (de llamadas)

mode d'exploitation «entièrement dissocié»
E: fully dissociated mode of operation
S: modo de explotación enteramente disociado

mode d'exploitation mixte
E: mixed mode of operation
S: modo mixto de explotación

mode d'exploitation «non associé»
E: non-associated mode of operation
S: modo de explotación no asociado

mode d'exploitation «quasi associé»
E: quasi-associated mode of operation
S: modo de explotación cuasiasociado

mode dialogué
E: conversational mode
S: modo conversacional

mode échoplex
E: echoplex mode
S: modo ecoplex

mode ensembliste
E: powerset
S: conjuntista

mode interactif
E: interactive mode
S: modo interactivo; modo dialogado

mode local
E: local mode
S: modo local

mode mixte
E: mixed mode
S: modo mixto

mode multiclique
E: multi-clique mode
S: modo multihaz

mode multidestination
E: multi-destination mode
S: modo multidestino

mode normal
E: normal mode
S: modo normal

mode retraitable n° 1 (PM1)
E: processable mode number one (PM1)
S: modo procesable N.° 1 (MP1)

mode X.410-1984
E: X.410-1984 mode
S: modo X.410-1984

modèle
E: model
S: modelo

modèle de contraintes
E: stress model
S: modelo de esfuerzos

modèle de fiabilité
E: reliability model
S: modelo de fiabilidad

modèle de maintenabilité
E: maintainability model
S: modelo de mantenibilidad

modificateur d'action
E: action modifier
S: modificador de acción

modification
E: modify
S: modificar

MODIFICATION
E: CHANGE
S: CAMBIAR

modification d'annuaire
E: directory modification
S: modificación de guía

modification (d'une entité)
E: modification (of an item)
S: modificación (de un elemento)

modifier
E: change
S: cambiar

modify!
E: modify!
S: modificar!; modify!

modulateur télégraphique
E: telegraph modulator
S: modulador telegráfico

modulation d'amplitude
E: amplitude modulation
S: modulación de amplitud

modulation de fréquence (ou modulation en fréquence)
E: frequency modulation
S: modulación de frecuencia

modulation delta
E: delta modulation
S: modulación delta

modulation par déplacement de fréquence (MDF)
E: frequency shift keying (FSK); frequency shift modulation
S: modulación por desplazamiento de frecuencia (MDF)

modulation par déplacement de phase (MDP)
E: phase shift keying (PSK); phase shift modulation
S: modulación por desplazamiento de fase

modulation par impulsions et codage (MIC)
E: pulse code modulation (PCM)
S: modulación por impulsos codificados (MIC)

***modulation par impulsions et codage différentiel* (MICD)**
E: differential pulse code modulation (DPCM)
S: modulación por impulsos codificados diferencial (MICD)

modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif (MICDA)
E: adaptive differential pulse code modulation (ADPCM)
S: modulación por impulsos codificados diferencial adaptativa (MICDA)

modulation par mutation de fréquences
E: frequency-exchange modulation; two tone modulation
S: modulación por cambios opuestos de frecuencia; modulación de dos frecuencias

module
E: module
S: módulo

module de charge utile
E: payload module
S: módulo de carga neta; módulo de carga útil; módulo neto

module de coopération
E: index of cooperation
S: índice de cooperación

module de test
E: test step
S: fase de prueba

***moment* A; *moment* Z**
E: A element; Z element
S: elemento A; elemento Z

moment de début/d'arrêt
E: start/stop time
S: momento de comienzo/fin

moniteur
E: monitor
S: monitor

mot clé
E: keyword
S: palabra clave

mot de code; mot MIC
E: code word; PCM word
S: palabra de código; palabra MIC

mot de passe
E: password
S: contraseña

mot de passe de l'usager
E: user password
S: contraseña de usuario

mot de synchronisation
E: synchronization word
S: palabra de sincronización

... moyen (adjectif)
E: mean ...; average ... (deprecated)
S: ... medio (adjetivo)

moyenne des temps entre défaillances (MTBF)
E: mean time between failures (MTBF)
S: tiempo medio entre fallos (MTBF)

moyenne du trafic des heures chargées
E: average daily peak hour traffic
S: tráfico medio de las horas punta

MS
E: MS
S: MM

MS abstract-service-provider; prestataire du service abstrait MS
E: MS abstract-service-provider
S: proveedor del servicio abstracto AM

MS abstract-service; service abstrait MS
E: MS abstract-service
S: servicio abstracto AM

MS abstract-service-user; usager du service abstrait MS
E: MS abstract-service-user
S: usuario del servicio abstracto AM

MS-user; usager MS
E: MS-user
S: usuario AM

muldex
E: muldex
S: múldex

muldex-concentrateur
E: muldex/concentrator
S: múldex/concentrador dúplex

muldex numérique tertiaire
E: tertiary digital muldex
S: múldex digital terciario

muldex primaire
E: primary muldex
S: múldex primario

multi-valued-attribute; attribut à plusieurs valeurs
E: multi-valued attribute
S: atributo de múltiples valores

multibloc
E: multi-block
S: multibloque

multiligne (ligne d'abonné)
E: multi-line (subscriber line)
S: línea de abonado multilínea

multiplage
E: multiple
S: múltiple

multiplet
E: byte
S: multibit; byte

multiplex
E: multiplex
S: múltiplex

multiplex à compression temporelle
E: time compression multiplex
S: múltiplex por compresión en el tiempo

multiplex de déport
E: branch line multiplex
S: múltiplex de derivación

multiplex du deuxième ordre;
E: second-order multiplexes signals; second-order multiplexed signals
S: múltiplex de segundo orden; señales multiplexadas de segundo orden

multiplex du premier ordre; signaux multiplexés du premier ordre
E: first-order multiplexes; first-order multiplexed signals
S: múltiplex de primer orden; señales multiplexadas de primer orden

multiplex dynamique
E: dynamic multiplex
S: múltiplex dinámico

multiplex; équipement multiplex numérique
E: multiplex; digital multiplex equipment
S: múltiplex; equipo múltiplex digital

multiplex hétérogène
E: heterogeneous multiplex
S: múltiplex heterogéneo

multiplex homogène
E: homogeneous multiplex
S: múltiplex homogéneo

multiplex hybride
E: hybrid multiplex
S: múltiplex híbrido

multiplex statique
E: static multiplex
S: múltiplex estático

multiplexage
E: multiplexing
S: multiplexación; multiplexión

multiplexage numérique
E: digital multiplexing
S: multiplexación digital

multiplexage par étiquetage
E: labelled multiplexing
S: multiplexación por etiquetado

multiplexage par répartition dans le temps (MRT); multiplexage temporel
E: time division multiplexing (TDM)
S: multiplexación por división en el tiempo (MDT); multiplexación temporal; multiplexión temporal

multiplexage par répartition en fréquence (MRF)
E: frequency division multiplexing (FDM)
S: multiplexación por división de frecuencia (MDF); multiplexión por división de frecuencia

multiplexage temporel asynchrone
E: asynchronous time-division multiplexing
S: multiplexación asíncrona por división en el tiempo

multiplexage temporel synchrone
E: synchronous time division multiplexing
S: multiplexación síncrona por división en el tiempo

multiplexeur
E: multiplexer
S: multiplexor

multiplexeur numérique
E: digital multiplexer
S: multiplexor digital

multiplication d'erreurs
E: error multiplication
S: multiplicación de errores

multipoint
E: multipoint
S: multipunto

multireport
E: multicasting
S: difusión

multitrame
E: multiframe
S: multitrama

multivoie
E: multiple channel
S: multicanal

mutation
E: change-over
S: cambio

mutilation
E: mutilation
S: mutilación

mutilation de la parole
E: clipping
S: mutilación

N

naturel
E: natural
S: natural

négociation
E: negotiation
S: negociación

new ; nouveau
E: new
S: nuevo

niveau acceptable (d'une caractéristique)
E: acceptable level (of a measure)
S: nivel aceptable (de una medida)

niveau d'abstraction ; niveau
E: level of abstraction; level
S: nivel de abstracción; nivel

niveau d'architecture du contenu
E: content architecture level
S: nivel de arquitectura de contenido

niveau de confiance
E: confidence coefficient; confidence level
S: coeficiente de confianza; nivel de confianza

niveau de conversation active
E: active speech level
S: nivel vocal activo

niveau de l'architecture d'un document
E: document architecture level
S: nivel de arquitectura de documento

niveau de maintenance
E: level of maintenance
S: nivel de mantenimiento

niveau de puissance absolu (dBm)
E: absolute power level (dBm)
S: nivel absoluto de potencia (dBm)

niveau de puissance zéro absolu (dBm0) ; niveau de charge
E: absolute zero power level (dBm0); load level
S: nivel absoluto de potencia cero (dBm0); nivel de carga

niveau de retour d'écho (N_{RET})
E: returned echo level (L_{RET})
S: nivel del eco devuelto (N_{DEV})

niveau de saturation
E: overload point
S: nivel de saturación

niveau de sensation dans la bande
E: band sensation level
S: nivel de sensación en la banda

niveau de signification (d'un test) ; seuil de signification α
E: significance level (of a statistical test) α
S: nivel de significación (de una prueba estadística); umbral de significación α

niveau d'écho résiduel (N_{RES})
E: residual echo level (L_{RES})
S: nivel de eco residual (N_{RES})

niveau d'intervention (pour la maintenance)
E: indenture level (for maintenance)
S: nivel de intervención (para el mantenimiento)

niveau du profil d'un document
E: document profile level
S: nivel de perfil de documento

niveau inchangé
E: unaffected level
S: nivel invariable

niveau relatif (dBr)
E: relative level (dBr)
S: nivel relativo (dBr)

niveau relatif de puissance
E: relative (power) level
S: nivel relativo (de potencia)

niveau relatif (en un point d'un circuit)
E: relative level (at a point on a circuit)
S: nivel relativo (en un punto de un circuito)

niveau vocal
E: speech level
S: nivel vocal

niveaux d'essai aux accès du centre
E: test levels at exchange boundaries
S: niveles de pruebas en las fronteras de la central

niveaux relatifs nominaux aux extrémités analogiques virtuelles de commutation
E: nominal relative levels at virtual analogue switching points
S: niveles relativos nominales en los extremos virtuales analógicos

niveaux relatifs nominaux aux limites du commutateur
E: nominal relative levels at exchange boundaries
S: niveles relativos nominales en las fronteras de la central

nœud
E: node
S: nodo

nœud de commutation
E: switching node
S: nodo de conmutación

nœud de commutation numérique
E: digital switching node
S: nodo de conmutación digital

nœud de destination
E: destination node
S: nodo destino

nœud de réseau synchrone
E: synchronous network node
S: nodo de red síncrona

nœud de synchronisation
E: synchronization node
S: nodo de sincronización

nœud de transit
E: transit node
S: nodo de tránsito

nœud d'origine
E: originating node
S: nodo origen

nœud local
E: local node
S: nodo local

nœud ; nœud de commutation
E: node; switching node
S: nodo; nodo de conmutación

noir nominal ; blanc nominal
E: nominal black (white)
S: negro nominal; blanco nominal

nom
E: name; surname
S: nombre; apellido

nom alias
E: alias name
S: nombre de alias

nom courant
E: common name
S: nombre común

nom d'annuaire
E: directory name
S: nombre de guía

nom de dénotation de type (ou de valeur)
E: type (or value) reference name
S: nombre de referencia de tipo; nombre de referencia de valor

nom de domaine d'appellation
E: title-domain-name
S: nombre de dominio de título

nom de liste de distribution
E: distribution list name
S: nombre de lista de distribución

nom de localité
E: locality name
S: nombre de localidad

nom de l'organisation
E: organization name
S: nombre de organización

nom de l'unité de l'organisation
E: organization unit name
S: nombre de unidad organizacional

nom de paramètre
E: parameter name
S: nombre de parámetro

nom de pays
E: country name
S: nombre de país

nom de syntaxe abstraite
E: abstract syntax name
S: nombre de sintaxis abstracta

nom de syntaxe de transfert
E: transfer syntax name
S: nombre de sintaxis de transferencia

nom d'Etat ou de province
E: state or province name
S: nombre de estado o provincia

nom distinctif
E: distinguished name
S: nombre distinguido

nom distinctif relatif (RDN)
E: relative distinguished name (RDN)
S: nombre distinguido relativo (NDR)

nom d'organisation
E: organization name
S: nombre de la organización

nom d'organisation de remise physique
E: physical delivery organization name
S: nombre de la organización de entrega física

nom du bureau de remise physique
E: physical delivery office name
S: nombre de oficina de entrega física

nom du pays de remise physique
E: physical delivery country name
S: nombre de país de entrega física

nom du service de remise physique
E: physical delivery service name
S: nombre del servicio de entrega física

nom d'un domaine d'Administration
E: Administration domain name
S: nombre de dominio de Administración

nom d'un domaine de gestion
E: management domain name
S: nombre de dominio de gestión

nom d'un domaine privé
E: private domain name
S: nombre de dominio privado

nom d'une unité d'organisation
E: oganizational unit name
S: nombre de la unidad organizadora

nom E/D
E: O/R name
S: nombre O/D

nom personnel
E: personal name
S: nombre personal

nom personnel de remise physique
E: physical delivery personal name
S: nombre personal de entrega física

nom postal unique
E: unique postal name
S: nombre postal exclusivo

nom spécifique (d'un objet)
E: distinguished name (of an object)
S: nombre distinguido (de un objeto)

nom spécifique relatif (RDN)
E: relative distinguished name (RDN)
S: nombre distinguido relativo (NDR)

nom symbolique
E: symbolic name
S: nombre simbólico

nom visé
E: purported name
S: nombre contemplado

nom visible par l'utilisateur
E: user-visible name
S: nombre visible por el usuario

nombre binaire
E: binary numeral
S: numeral binario

nombre de lignes
E: number of lines
S: número de líneas

nombre décimal
E: decimal numeral
S: numeral decimal

nombre d'éléments d'image par ligne
E: number of pels per line
S: número de pels por línea

nombre d'éléments d'image rejetés
E: number of discarded pels
S: número de pels descartados

nombre hexadécimal
E: hexadecimal numeral
S: numeral hexadecimal

nombre moyen de bits par échantillon
E: average bits per sample
S: promedio de bits por muestra

nombre octal
E: octal numeral
S: número octal

non-circularité de la surface de la gaine
E: non-circularity of the cladding surface
S: no circularidad de la superficie del revestimiento

non-circularité du cœur
E: non-circularity of core
S: no circularidad del núcleo

non destructif
E: non-destructive
S: no destructivo

non essentiel
E: non-basic
S: no básico

non-franchissement des alias
E: do not dereference alias
S: no desreferenciar alias

non-remise
E: non-delivery
S: no entrega

non structuré
E: unstructured
S: no estructurado

non synchrone
E: non-synchronous
S: no-síncrono

non uniforme
E: non uniform
S: no uniforme

non-utilisation de copie
E: do not use copy
S: no utilizar copia

norme de codage
E: coding standard
S: norma de codificación

notation abrégée
E: shorthand notation
S: notación taquigráfica; notación abreviada

notation RO
E: RO-notation
S: notación OD

note
E: note
S: nota

note d'opinion (en téléphonie)
E: opinion score (in telephony)
S: nota de opinión (en telefonía)

notification
E: notification
S: notificación

notification de non-remise (NNR)
E: non-delivery notification (NDN)
S: notificación de no entrega (NNE)

notification de remise (NR)
E: delivery notification (DN)
S: notificación de entrega (NE)

notification mixte de remise ou non-remise (NM)
E: combined delivery/non-delivery notification (CN)
S: notificación combinada de entrega/no entrega (CN)

nouveau type (newtype)
E: newtype
S: neotipo

nouvel objet physique
E: new layout object
S: nuevo objeto de disposición

null
E: null
S: null; nulo

numéral
E: numeral
S: numeral

numéral binaire
E: binary numeral
S: numeral binario

numéral clavier
E: keyed numeral
S: numeral de teclado

numéral décimal
E: decimal numeral
S: numeral decimal

numéral hexadécimal
E: hexadecimal numeral
S: numeral hexadecimal

numéral non décimal
E: non-decimal numeral
S: numeral no decimal

numéral octal
E: octal numeral
S: numeral octal

numéro abrégé
E: abbreviated number
S: número abreviado

numéro connecté
E: connected number
S: número conectado

numéro d'abonné
E: subscriber number
S: número de abonado

numéro d'abonné multiple (NAM)
E: multiple subscriber number (MSN)
S: números múltiples de abonado (NMA)

numéro de bande
E: band number
S: número de banda

numéro de batterie
E: international selection sequence
S: secuencia de selección internacional

numéro de mobile INMARSAT
E: INMARSAT mobile number
S: número móvil INMARSAT

numéro de référence locale (de l'origine ou de la destination)
E: local reference number (source/destination)
S: número de referencia local (origen/destino)

numéro de renvoi
E: redirection number
S: número de redireccionamiento

numéro de séquence
E: sequence number
S: número secuencial

numéro de séquence de commande
E: command sequence number
S: número secuencial de instrucción

numéro de séquence en réception
E: receive sequence number
S: número secuencial en recepción

numéro de séquence vers l'arrière (NSR)
E: backward sequence number (BSN)
S: número secuencial inverso (hacia atrás) (NSI)

numéro de séquence vers l'avant (NSA)
E: forward sequence number (FSN)
S: número secuencial directo (hacia adelante) (NSD)

numéro de série
E: serial number
S: número de serie

numéro de série d'utilisateur
E: certificate serial number
S: número secuencial de certificado

numéro de Sous-système (NSS)
E: subsystem number (SSN)
S: número de subsistema (NSS)

numéro de Sous-Système concerné
E: affected subsystem number
S: número de subsistema afectado

numéro de station de navire
E: ship station number
S: número de estación de barco

numéro de téléphone
E: telephone number
S: número telefónico

numéro de téléphone pour la télécopie
E: facsimile telephone number
S: número telefónico facsímil

numéro de télex
E: telex number
S: número télex

numéro demandé initial
E: original called number
S: número llamado inicialmente

numéro d'identification de la station mobile (NISM)
E: mobile station identification number (MSIN)
S: número de identificación de estación móvil (NIEM)

numéro du bureau de remise physique
E: physical delivery office number
S: número de oficina de entrega física

numéro du demandé
E: called party number
S: número de la parte llamada

numéro du demandeur
E: calling party number
S: número de la parte llamante

numéro d'usager vidéotex
E: videotex user number
S: número de usuario videotex

numéro international
E: international number
S: número internacional

numéro international de mobile INMARSAT
E: INMARSAT mobile international number
S: número internacional móvil INMARSAT

numéro international de station mobile
E: international mobile station number
S: número internacional de estación móvil

numéro international pour la transmission de données
E: international data number
S: número de datos internacional

numéro itinérant de la station mobile; adresse de la station mobile itinérante
E: mobile station roaming number
S: número itinerante de estación móvil

numéro itinérant de station mobile
E: mobile station roaming number
S: número itinerante de estación móvil

numéro local
E: local number
S: número local

numéro national (significatif) de la station mobile
E: national (trunk) prefix
S: número móvil nacional (significativo)

numéro national de l'UC
E: CF national number
S: número nacional de UC

numéro national (significatif)
E: national (significant) number
S: número nacional (significativo)

numéro renvoyant l'appel
E: redirecting number
S: número redireccionante

numéro RNIS international d'un abonné mobile
E: mobile subscriber international ISDN number
S: número RDSI internacional de abonado móvil

numéro télex local
E: local telex number
S: número de télex local

numéro télex national d'abonné
E: national subscriber's telex number
S: número télex nacional de abonado

numéro terminal de mobile INMARSAT
E: INMARSAT mobile terminal number
S: número de terminal móvil INMARSAT

numérotation abrégée (sélection de code court) (préfixe 23)
E: abbreviated dialling (short-code selection) (prefix 23)
S: marcación abreviada; marcación de código abreviado (prefijo 23)

numérotation au cadran (en télégraphie)
E: dial selection (in telegraph)
S: selección por disco (en telegrafía); marcación por disco (en telegrafía)

numérotation au clavier (en télégraphie)
E: keyboard selection
S: selección por teclado; marcación por teclado

numérotation des trames sémaphores
E: sequence numbering
S: numeración secuencial

numérotation internationale en deux temps
E: international two-stage selection
S: selección internacional de dos etapas

O

objectif pour la mise en service
E: commissioning objective
S: objetivo de puesta en servicio inicial

objectif pour la qualité de fonctionnement
E: performance objective
S: objetivo de calidad de funcionamiento

objectif pour les projets
E: design objective
S: objetivo de diseño

objet
E: subject; object
S: asunto; objeto

objet abstrait
E: abstract object
S: objeto abstracto

objet de données
E: data object
S: objeto de datos

objet de gestion du réseau
E: network management object
S: objeto de gestión de red

objet (d'intérêt)
E: object (of interest)
S: objeto (de interés)

objet du test
E: test purpose
S: finalidad de la prueba

objet géré
E: managed object
S: objeto gestionado

objet informationnel
E: information object
S: objeto de información

objet logique
E: logical object
S: objeto lógico

objet logique composite
E: composite logical object
S: objeto lógico compuesto

objet logique de base
E: basic logical object
S: objeto lógico básico

objet physique
E: layout object
S: objeto de disposición

objet physique composite
E: composite layout object
S: objeto de disposición compuesto

objet physique de base
E: basic layout object
S: objeto de disposición básico

obliquité
E: skew
S: oblicuidad

observation automatique
E: automatic observation
S: observación automática

observation de la qualité de service
E: service observation
S: observación de la calidad de servicio

observation manuelle
E: manual observation
S: observación manual

observation semi-automatique
E: semi-automatic observation
S: observación semiautomática

obstacle de référence
E: reference obstacle
S: obstáculo de referencia

occupant du rôle
E: role occupant
S: ocupante de rol

occupation
E: occupancy; busy
S: ocupación; ocupado

occupé (état)
E: busy (state)
S: ocupado (estado de)

octet
E: octet
S: octeto

octet de service (SER)
E: service information (octet) (SIO)
S: información de servicio (octeto de) (OIS)

octets de contenu
E: contents octets
S: octetos de contenido

octets de fin-de-contenu
E: end-of-contents octets
S: octetos de fin de contenido

octets de l'identificateur
E: identifier octets
S: octetos de identificación

octets de longueur
E: length octets
S: octetos de longitud

onde pilote
E: pilot
S: piloto

opérateur
E: operator
S: operador

opérateur arithmétique
E: arithmetic operator
S: operador aritmético

opérateur de relation
E: relational operator
S: operador relacional

opérateur directeur
E: controlling operator
S: operador director; o controlador

opérateur impératif
E: imperative operator
S: operador imperativo

opérateur infixe
E: infix operator
S: operador infijo

opérateur international de départ (préfixe 11)
E: international outgoing operator (prefix 11)
S: operador (a) internacional de salida (prefijo 11)

opérateur national (préfixe 13)
E: national operator (prefix 13)
S: operador(a) nacional (prefijo 13)

opérateurs de relation d'ordre
E: ordering operators
S: operadores de ordenación

opération
E: operation
S: operación

opération (GT)
E: operation (TC-)
S: operación (CT)

opération abstraite
E: abstract operation
S: operación abstracta

opération de détachement abstraite
E: abstract unbind operation
S: operación abstracta de desvinculación

opération de lecture
E: read operation
S: operación leer

opération de maintenance; tâche de maintenance
E: maintenance action; maintenance task
S: acción de mantenimiento; tarea de mantenimiento

opération de rattachement abstraite
E: abstract bind operation
S: operación abstracta de vinculación

opération de recherche
E: search operation
S: operación buscar

opération d'exportation; export
E: export operation; export
S: operación de exportación; exportación

opération d'importation; import
E: import operation; import
S: operación de importación; importación

opération élémentaire de maintenance
E: elementary maintenance activity
S: acción elemental de mantenimiento

opération fille
E: child-operation
S: operación vástago

opération liée
E: linked operation
S: operación enlazada; operación vinculada

opération mère
E: parent-operation
S: operación progenitora

... opérationnel
E: operational ...
S: ... operacional

opérations de modification
E: modify operations
S: operaciones de modificar

opérations distantes
E: remote operations
S: operaciones a distancia

opérations liées
E: linked-operations
S: operaciones enlazadas

opératrice directrice
E: controlling operator
S: operadora directora

option
E: option
S: opción

option à usage privé
E: private use option
S: opción de uso privado

option de présentation
E: layout option
S: opción de estructuración (de la presentación)

option générale
E: general option
S: opción general

option normalisée
E: standardized option
S: opción normalizada

option par défaut
E: default option
S: opción por defecto

optional O component; élément facultatif (F)
E: optional O component
S: componente facultativo (F)

ordinateur principal externe vidéotex
E: external videotex host computer
S: ordenador principal videotex externo

ordinateur principal vidéotex
E: videotex host computer
S: ordenador principal videotex; computador principal videotex

ordre de remplissage
E: fill order
S: orden de relleno

ordre de restitution; ordre d'illustration
E: imaging order
S: orden de imaginización

ordre logique séquentiel
E: sequential logical order
S: orden lógico secuencial

ordre physique séquentiel
E: sequential layout order
S: orden de disposición secuencial

ordre séquentiel
E: sequential order
S: orden secuencial

oreille artificielle
E: artificial ear
S: oído artificial

organe de trafic
E: traffic-carrying device
S: dispositivo de curso de tráfico

organisateur
E: convenor
S: convocador

organisme de radiodiffusion
E: broadcasting organization
S: organismo de radiodifusión

organisme de radiodiffusion (émission)
E: broadcasting organization (send)
S: organismo de radiodifusión (emisión)

organisme de radiodiffusion (réception)
E: broadcasting organization (receive)
S: organismo de radiodifusión (recepción)

orientation de caractère
E: character orientation
S: orientación del carácter

original-EITs; EIT d'origine
E: original-EITs
S: TIC originales

origine
E: origin
S: origen

orpheline
E: orphan
S: huérfano

outil
E: tool
S: instrumento

ouverture numérique
E: numerical aperture
S: apertura numérica

ouverture numérique théorique maximale
E: maximum theoretical numerical aperture
S: máxima apertura numérica teórica

override; surclassement
E: override
S: contraorden

P

page
E: page
S: página

page en attente
E: page wait
S: espera de página

page nominale
E: nominal page
S: página nominal

page télétex
E: teletex page
S: página teletex

paire torsadée
E: twisted pair
S: par trenzado

panne complète
E: complete fault; function preventing fault
S: avería completa

panne critique
E: critical fault
S: avería crítica

panne de conception
E: design fault
S: avería de diseño

panne de fabrication
E: manufacturing fault
S: avería de fabricación

panne; dérangement
E: fault
S: avería

panne franche
E: determinate fault
S: avería clara; avería determinable

panne indéterminée
E: indeterminate fault
S: avería indeterminable

panne intermittente
E: fault; intermittent fault
S: avería intermitente

panne intermittente; panne temporaire
E: intermittent fault; volatile fault; transient fault
S: avería intermitente; avería transitoria

panne latente
E: latent fault
S: avería latente

panne majeure
E: major fault
S: avería mayor

panne mineure
E: minor fault
S: avería menor

panne mise en évidence par le programme
E: programme-sensitive fault
S: avería dependiente del programa

panne mise en évidence par les données
E: data-sensitive fault
S: avería dependiente de los datos

panne non critique
E: non-critical fault
S: avería no crítica

panne par fausse manœuvre
E: mishandling fault
S: avería por manejo incorrecto

panne par fragilité (inhérente)
E: (inherent) weakness fault
S: avería por fragilidad (inherente)

panne par mauvaise utilisation
E: misuse fault
S: avería por uso incorrecto

panne par vieillissement; panne par usure
E: ageing fault; wearout fault
S: avería por envejecimiento; avería por desgaste

panne partielle
E: partial fault
S: avería parcial

panne permanente
E: persistent fault; permanent fault; solid fault
S: avería permanente

panne systématique
E: systematic fault
S: avería sistemática

paquet
E: packet
S: paquete

paquet d'erreurs
E: error burst
S: ráfaga de errores

paquet d'usager
E: user packet
S: paquete de usuario

paradiaphonie (NEXT)
E: near-end crosstalk (NEXT)
S: paradiafonía (NEXT)

parafoudre à gaz
E: gas discharge tube
S: descargador de gas

paramètre
E: parameter
S: parámetro

paramètre adopté
E: selected parameter
S: parámetro seleccionado

paramètre clé
E: key parameter
S: parámetro clave

paramètre conditionnel
E: conditional (parameter)
S: condicional (parámetro)

paramètre de performance dérivé
E: derived performance parameter
S: parámetro derivado de calidad de funcionamiento

paramètre de performance primaire
E: primary performance parameter
S: parámetro primario de calidad de funcionamiento

paramètre défini par nom
E: named-defined parameter
S: parámetro definido por el nombre

paramètre défini par position
E: position-defined parameter
S: parámetro definido por la posición

paramètre formel
E: formal parameter
S: parámetro formal

paramètre proposé
E: proposed parameter
S: parámetro propuesto

paramètre réel
E: actual parameter
S: parámetro efectivo

paramètres d'accès
E: access parameters
S: parámetros de acceso

paramètres de disponibilité
E: availability parameters
S: parámetros de disponibilidad

paramètres de gestion du réseau
E: network management parameters
S: parámetros de gestión de red

paramètres de retrait
E: disengagement parameters
S: parámetros de abandono; parámetros de desocupación

paramètres de sortie
E: output parameters
S: parámetros de salida

paramètres de transfert de l'information d'usager
E: user information transfer parameters
S: parámetros de transferencia de la información de usuario

paramètres généraux
E: general parameters
S: parámetros generales

paramètres relatifs à la performance d'erreur
E: error performance parameter
S: parámetros de características de error

PARENT
E: PARENT
S: PARENT; PROGENITOR

parent-entry; entrée maîtresse
E: parent-entry
S: inscripción progenitora

parent-sequence-number; numéro d'ordre d'entrée maîtresse
E: parent-sequence-number
S: número secuencial de progenitor

partage de la charge (en général)
E: load sharing (general)
S: compartición de carga (en sentido general)

partage de temps
E: time sharing
S: tiempo compartido

partial-attribute-request; demande partielle de valeurs d'attribut
E: partial-attribute-request
S: petición de atributo parcial

partie composite
E: composite part
S: parte compuesta

partie débordante d'un signal (dans un système de signalisation à fréquences vocales)
E: signal spillover (in VF signalling)
S: rebasamiento de señal (en señalización FV)

partie du corps
E: body part
S: parte del cuerpo

partie facultative
E: optional part
S: parte opcional; parte facultativa

partie internationale d'une connexion virtuelle internationale
E: international portion of an international virtual connection
S: tramo internacional de una conexión virtual internacional

partie nationale d'une connexion virtuelle internationale
E: national portion of an international virtual connection
S: tramo nacional de una conexión virtual internacional

partie obligatoire de longueur fixe
E: Mandatory Fixed Part
S: parte obligatoria fija

partie obligatoire de longueur variable
E: Mandatory Variable Part
S: parte obligatoria variable

partie qualificative (qualificatif)
E: qualifier
S: calificador

partie transaction
E: transaction portion
S: porción de transacción

pas d'exploration
E: scanning pitch
S: paso de exploración

passage d'urgence sur canal sémaphore de secours
E: emergency changeover
S: paso de emergencia a enlace de reserva

passage sous contrainte sur route de secours
E: forced rerouting
S: reencaminamiento forzado

passage sur canal sémaphore de secours; passage sur liaison de réserve
E: changeover
S: paso a enlace de reserva

pavé; bloc
E: block
S: bloque

pays (ou Administration) de destination
E: destination country (or Administration)
S: país (o Administración) de destino

pays (ou Administration) de transit
E: transit country (or Administration)
S: país (o Administración) de tránsito

pays de transit direct
E: direct-transit country
S: país de tránsito directo

pays de transit en commutation
E: switched-transit country
S: país de tránsito con conmutación

pays (ou Administration) d'origine
E: origin country (or Administration)
S: país (o Administración) de origen

pays (ou Administration) terminal(e)
E: terminal country (or Administration)
S: país (o Administración) terminal

pénalisation en volume sonore
E: speech volume penalty
S: penalización en volumen sonoro

pente de dispersion nulle
E: zero-dispersion slope
S: pendiente de dispersión nula

perforateur à clavier
E: keyboard perforator
S: perforador de teclado

perforateur (de bande); perforatrice
E: (tape) perforator
S: perforador (de cinta); perforadora

perforateur imprimeur
E: printing perforator
S: perforador impresor

performance de réseau (PDR)
E: network performance (NP)
S: calidad de funcionamiento de la red (CFUR)

période d'accumulation des résultats
E: results accumulation period
S: periodo de acumulación de resultados

période d'attente
E: stand-by time
S: tiempo de espera (en reserva)

période de défaillance par vieillissement; période de défaillance par usure
E: wear-out failure period
S: periodo de fallos por envejecimiento

période de densité constante de défaillance; période de taux constant de défaillance
E: constant failure rate period
S: periodo de tasa de fallos constante

période de réglage
E: line-up period
S: periodo de ajuste

période d'enregistrement
E: recording period
S: periodo de registro

période d'intensité constante de défaillance
E: constant failure intensity period
S: periodo de intensidad de fallos constante

période initiale de défaillance
E: early failure period
S: periodo de fallos inicial

période non requise
E: non-required time
S: periodo no requerido

période préparatoire
E: preparatory period
S: periodo preparatorio

période requise
E: required time
S: periodo requerido

période vacante; temps mort; temps libre
E: idle time; free time
S: tiempo de reposo; tiempo muerto; tiempo libre

permanente (communication)
E: permanent (communication)
S: permanente (comunicación)

permanente (connexion)
E: permanent (connection)
S: permanente (conexión)

permission
E: permissions
S: permisos

phase
E: phase
S: fase

phase de transfert transparent de données
E: transparent data transfer phase
S: fase de transferencia transparente de datos

phases d'une communication (service télétex)
E: call phases (Teletex service)
S: fases de la comunicación (servicio teletex)

phases successives d'une communication
E: successive phases of a call
S: fases sucesivas de una comunicación

philosophie de maintenance
E: maintenance philosophy
S: filosofía de mantenimiento

phototélégraphie
E: phototelegraphy
S: telefotografía

pictogrammes
E: pictograms
S: pictogramas

Pid
E: PId
S: PId

piège
E: trap
S: trampa

pixel ; élément d'image
E: pel
S: pel; elemento de imagen

plage de fonctionnement
E: working range
S: gama de funcionamiento

plan de numérotage
E: numbering plan
S: plan de numeración

plan de numérotage des points sémaphores
E: signalling point numbering plan
S: plan de numeración de los puntos de señalización

plan de référence écouteur
E: earcap reference plane
S: plano de referencia auricular

plan de transmission
E: transmission plan
S: plan de transmisión

plan des lèvres
E: lip plane
S: plano de labios; posición equivalente de los labios

plan horizontal
E: horizontal plane
S: plano horizontal

plan vertical
E: vertical plane
S: plano vertical

plésiochrone
E: plesiochronous
S: plesiócrono

pluralité des codes de signaux de sélection
E: alternative selection signals
S: pluralidad de señales de selección

point
E: point
S: punto

point d'accès
E: access point
S: punto de acceso

point d'accès à des services (N)
E: (N)-service-access-point
S: punto de acceso al servicio (N)

point d'accès pour les mesures de circuit
E: circuit test access point
S: punto de acceso para las medidas de circuito

point d'accès vidéotex
E: videotex access point
S: punto de acceso videotex

point d'attache d'un sous-réseau
E: subnetwork point of attachment
S: punto de asociación de subred

point de bouclage ; point de mise en boucle
E: loopback point
S: punto de bucle

point de commande de bouclage ; point de commande de mise en boucle
E: loopback control point
S: punto de control de bucle

point de commande du service
E: service control point
S: punto de control de servicio

point de contrôle et d'observation (PCO)
E: point of control and observation (PCO)
S: punto de control y observación (PCO)

point de contrôle protégé (PCP)
E: protected monitoring point (PMP)
S: punto de monitorización protegido (PMP)

point de demande de bouclage ; point de demande de mise en boucle
E: loopback requesting point
S: punto de petición de bucles

point de position
E: position point
S: punto de posición

point de référence
E: reference point
S: punto de referencia

point de référence bouche (PRB)
E: mouth reference point (MRP)
S: punto de referencia boca (PRB)

point de référence écouteur (PRE)
E: earcap reference point (ECRP)
S: punto de referencia auricular (PRA)

point de référence oreille (PRO)
E: ear reference point (ERP)
S: punto de referencia oído (PRO)

point de référence pour la transmission
E: transmission reference point
S: punto de referencia para la transmisión

point de référence V_1
E: V_1 reference point
S: punto de referencia V_1

point de référence V_2
E: V_2 reference point
S: punto de referencia V_2

point de référence V_3
E: V_3 reference point
S: punto de referencia V_3

point de référence V_4
E: V_4 reference point
S: punto de referencia V_4

point de repère
E: checkpoint
S: punto de comprobación; punto de validación

point de surveillance protégé
E: protected monitoring point
S: punto de monotorización protegido

point de transfert d'assemblage de 15 groupes secondaires
E: through-fifteen (15)-supergroup assembly connection point
S: punto de transferencia de agregado de 15 grupos secundarios

point de transfert de groupe primaire
E: through-group connection point
S: punto de transferencia de grupo primario

point de transfert de groupe quaternaire
E: through-supermastergroup connection point
S: punto de transferencia de grupo cuaternario

point de transfert de groupe secondaire
E: through-supergroup connection point
S: punto de transferencia de grupo secundario

point de transfert de groupe tertiaire
E: through-mastergroup connection point
S: punto de transferencia de grupo terciario

point de transfert des signaux
E: signal transfer point
S: punto de transferencia de las señales

point de transfert sémaphore (PTS)
E: signalling transfer point (STP)
S: punto de transferencia de señalización (PTS)

point d'échappement
E: escapement point
S: punto de escape

point d'interconnexion entre système en câble sous-marin et système terrestre
E: submarine system/overland system interconnection point
S: punto de interconexión entre sistemas submarinos y sistemas terrestres

(point du) risque du client
E: consumer's risk (point)
S: (punto de) riesgo del consumidor

(point du) risque du fournisseur
E: producer's risk (point)
S: (punto de) riesgo del proveedor

point (en code Morse)
E: dot (in Morse code)
S: punto (en código Morse)

point initial
E: initial point
S: punto inicial

point nodal numérique ; point nodal de commutation numérique
E: digital node; digital switching node
S: nodo digital; nodo de conmutación digital

point relais
E: relay point
S: punto de relevo

point relais avec mise en relation
E: relay point with coupling
S: punto de relevo con acoplamiento

point relais sans mise en relation
E: relay point without coupling
S: punto de relevo sin acoplamiento

point repère
E: marker
S: marcador

point sémaphore
E: signalling point
S: punto de señalización

point sémaphore de destination
E: (signalling) destination point
S: punto de destino (de la señalización)

point sémaphore d'origine
E: (signalling) originating point
S: punto de origen (de la señalización)

point sémaphore faisant fonction de relais dans le SSCS (PSR)
E: signalling point with SCCP relay function (SPR)
S: punto de señalización con funciones de relevo PCCS (PSR)

point sémaphore international
E: international signalling point
S: punto de señalización internacional

point sémaphore national (PSN)
E: national signalling point (NSP)
S: punto se señalización nacional (PSN)

point sémaphore terminal
E: signalling end point
S: punto extremo de señalización

point terminal de connexion
E: connection end-point
S: punto extremo de conexión

pointage de RQ
E: gated RQ
S: punteado de RQ

pointeur
E: pointer
S: puntero

points d'accès à la ligne
E: line access points
S: puntos de acceso a la línea

points d'accès au circuit
E: circuit access points
S: puntos de acceso al circuito

points de mesure du commutateur
E: exchange test points
S: puntos de prueba de la central

points de référence
E: reference points
S: puntos de referencia

points de référence f
E: f reference points
S: puntos de referencia f

points de référence g
E: g reference points
S: puntos de referencia g

points de référence q
E: q reference points
S: puntos de referencia q

points de référence x
E: x reference points
S: puntos de referencia x

points d'entrée et de sortie, pour la téléphonie, d'une liaison en ligne
E: telephony input and output points for the line link
S: puntos de entrada y de salida, para la telefonía, de un enlace en línea

points d'interconnexion internationale dans la bande de base d'un faisceau hertzien
E: points of international connection at baseband frequencies of a radio-relay system
S: puntos de interconexión internacional en la banda de base de un sistema de relevadores radioeléctricos

points sémaphores adjacents
E: adjacent signalling points
S: puntos de señalización adyacentes

points sémaphores non adjacents
E: non-adjacent signalling points
S: puntos de señalización no adyacentes

points significatifs
E: significant points
S: puntos significativos

police de caractères
E: font; character fonts
S: tipo de caracteres

politique de maintenance
E: maintenance policy
S: política de mantenimiento

politique de sécurité
E: security policy
S: política de seguridad

pondération d'unité
E: unit scaling
S: escalamiento unitario

port d'entrée
E: input port
S: puerto de entrada

porte de canal ; porte de voie
E: channel gate
S: puerta de canal

portée locale
E: local scope
S: ámbito local

portion de contenu
E: content portion
S: porción de contenido

portion de contenu générique
E: generic content portion
S: porción de contenido genérico

position
E: position
S: posición

position A ; position Z
E: position A; position Z
S: posición A; posición Z

position active
E: active position
S: posición activa

position de début de ligne
E: line home position
S: posición de comienzo de línea

position de la source virtuelle
E: virtual source position
S: posición de la fuente virtual

position de page
E: page position
S: posición de página

position de paramètre
E: parameter position
S: posición de parámetro

position d'essai d'une station terrienne côtière
E: coast earth station test position
S: posición de pruebas de una estación terrena costera

position d'un élément de signal ; position d'un élément numérique
E: digit position
S: posición de dígito

position équivalente des lèvres
E: lip plane
S: plano de labios; posición equivalente de los labios

position initiale
E: home position
S: posición inicial

position modale
E: modal position
S: posición modal

position physique courante
E: current layout position
S: posición de disposición vigente

position télex internationale
E: international telex position
S: posición télex internacional

POSITIONNEMENT
E: SET
S: PONER

positionnement
E: set
S: poner

possibilité de transfert d'information
E: information transfer capability
S: capacidad de transferencia de información

post-production (traitement après production)
E: post-production processing
S: tratamiento de posproducción

poste d'abonné de télécopie
E: subscriber's facsimile station
S: estación facsímil de abonado

poste de travail (PT)
E: workstation (WS)
S: estación de trabajo (ETR)

poste d'impression
E: printing station
S: estación impresora

poste principal d'un réseau privé
E: overflow position (in a private network)
S: posición de desbordamiento (en una red privada)

poste public de télécopie
E: public facsimile station
S: estación facsímil pública

poste téléfax public
E: public telefax station
S: estación telefax pública

poste (téléphonique) à écoute ou à réception amplifiée sur haut-parleur
E: loudspeaking (telephone) set
S: aparato telefónico con altavoz; teléfono de altavoz

poste téléphonique ; appareil téléphonique ; téléphone
E: telephone set; telephone instrument
S: aparato telefónico; teléfono

poste téléphonique (installé)
E: telephone station
S: estación telefónica

poste (téléphonique) mains-libres
E: hands free (telephone) set
S: aparato telefónico manos libres; teléfono manos libres

postsignal
E: post-signal
S: postseñal

pourcentage de débordement (% DBM)
E: percentage overflow (% OFL)
S: porcentaje de desbordamiento (% DBM)

PQ_{RCD}
E: PQ_{DCN}
S: PQ_{RCD}

PQ_{RCL}
E: PQ_{LCN}
S: PQ_{RLC}

préambule
E: preamble
S: prólogo

précorrection
E: precorrection
S: precorrección

prédicteur
E: predictor
S: predictor

prédicteur adaptatif
E: adaptive predictor
S: predictor adaptativo

... prédit ; ... prévu
E: predicted ...
S: ... previsto; ... predicho

préférence
E: preference
S: preferencia

préfixe
E: prefix
S: prefijo

préfixe d'accès à grande distance
E: prefix giving access to the long distance telex network
S: prefijo de acceso a la red télex de larga distancia

préfixe d'accès à l'intercontinental
E: prefix giving access to the intercontinental telex network
S: prefijo de acceso a la red télex intercontinental

préfixe d'accès à l'international
E: prefix giving access to the international telex network
S: prefijo de acceso a la red télex internacional

préfixe d'accès au réseau interurbain automatique
E: prefix giving access to the long-distance automatic telex network
S: prefijo de acceso a la red télex interurbana automática

préfixe d'accès au réseau télex de transit intercontinental automatique
E: prefix giving access to the intercontinental automatic transit telex network
S: prefijo de acceso a la red télex intercontinental automática de tránsito

préfixe d'accès au réseau télex international automatique
E: prefix giving access to the international automatic telex network
S: prefijo de acceso a la red télex internacional automática

préfixe de code de service
E: service code prefix
S: prefijo de código de servicio

préfixe de contexte
E: context prefix
S: prefijo de contexto

préfixe de l'UC
E: CF prefix
S: prefijo de UC

préfixe de numérotation abrégée
E: abbreviated dialling prefix
S: prefijo de marcación abreviada

préfixe international
E: international prefix
S: prefijo internacional

préfixe interurbain national
E: national (trunk) prefix
S: prefijo nacional; prefijo interurbano

première tentative d'appel
E: first call attempt
S: primera tentativa de llamada

présentation
E: presentation
S: presentación

présentation d'identification de la ligne appelante (PILA)
E: calling line identification presentation (CLIP)
S: presentación de la identificación de la línea llamante (PILLN)

présentation d'identification de la ligne connectée (PILC)
E: connected line identification presentation (COLP)
S: presentación de la identificación de la línea conectada (PILC)

président de la conférence
E: conference conductor
S: director de la conferencia

président de séance
E: local conductor
S: director local

présignal
E: pre-signal
S: preseñal

prestataire de service de maintenance (PSM)
E: maintenance service provider (MSP)
S: proveedor de servicio de mantenimiento (PSM)

prestataire de service vidéotex
E: videotex service provider
S: proveedor del servicio videotex

prestation d'identification de l'usager/du terminal vidéotex
E: videotex user/terminal identification facility
S: facilidad de identificación del usuario/terminal videotex

prestations du service vidéotex
E: videotex service facility
S: facilidades del servicio videotex

prévision de maintenabilité; prédiction de maintenabilité
E: maintainability prediction
S: previsión de la mantenibilidad; predicción de la mantenibilidad

prévision; prédiction
E: prediction
S: previsión; predicción

primitive abstraite du service (N) (ASP(N))
E: abstract (N)-service-primitive ((N)-ASP)
S: primitiva de servicio (N) abstracta (PSA(N))

primitive de service; primitive
E: service-primitive; primitive
S: primitiva del servicio; primitiva

primitive locale abstraite (ALP)
E: abstract local primitive (ALP)
S: primitiva local abstracta (PLA)

primitives du service de couche
E: layer service primitives
S: primitivas de servicio de capa

priorité
E: priority
S: prioridad

priorité absolue
E: absolute priority
S: prioridad absoluta

priorité des messages
E: message priority
S: prioridad de los mensajes

priorité relative
E: priority
S: prioridad relativa

priorité sur le fonctionnement en local
E: in-local override
S: anulación del funcionamiento en local

prise
E: seizure
S: toma

prise directe
E: direct outgoing selection
S: selección directa de salida

prise simultanée
E: dual seizure
S: doble toma; toma simultánea

prises par circuit et par heure (PCH)
E: seizures per circuit per hour (SCH)
S: tomas por circuito y por hora (TCH)

probabilité
E: probability
S: probabilidad

probabilité d'abandon (d'accès à un service par un usager)
E: service user abandonment probability
S: probabilidad de abandono de un servicio por un usuario

probabilité d'abandon (d'une tentative d'appel)
E: call abandonment probability
S: probabilidad de abandono de una tentativa de llamada

probabilité d'acceptation
E: probability of acceptance
S: probabilidad de aceptación

probabilité d'accès incorrect
E: incorrect access probability
S: probabilidad de acceso incorrecto

probabilité d'acheminement erroné
E: misrouting probability
S: probabilidad de encaminamiento erróneo

probabilité de blocage de bout en bout
E: probability of end-to-end blocking
S: probabilidad de bloqueo de extremo a extremo

probabilité de déconnexion prématurée
E: premature disconnect probability
S: probabilidad de desconexión prematura

probabilité de libération prématurée
E: premature release probability; cut-off call probability
S: probabilidad de liberación prematura; probabilidad de corte de una llamada

probabilité de non-libération
E: release failure probability
S: probabilidad de fallo de liberación

probabilité de non tonalité
E: no tone probability
S: probabilidad de ausencia de tono

probabilité de perte interne
E: internal loss probability
S: probabilidad de pérdida interna

probabilité de réinitialisation
E: reset probability
S: probabilidad de reiniciación

probabilité de réinitialisation non demandée et de libération prématurée de connexion sémaphore
E: signalling connection unsolicited reset and premature release probability
S: probabilidad de reinicialización no solicitada y de liberación prematura de la conexión de señalización

probabilité de rejet
E: probability of rejection
S: probabilidad de rechazo

probabilité de remise hors séquence de messages DT
E: out of sequence probability for DT messages
S: probabilidad de pérdida de secuencia de mensajes DT

probabilité de remise hors séquence par le SSSR
E: out of sequence probability
S: probabilidad de secuencia incorrecta

probabilité de signal de déconnexion prématurée
E: premature disconnect stimulus probability
S: probabilidad de estímulo de desconexión prematura

probabilité de signal de déconnexion prématurée d'une section à une limite
E: premature disconnect stimulus probability of a section at a boundary
S: probabilidad de estímulo de desconexión prematura de una sección en una frontera

probabilité de signal de réinitialisation
E: reset stimulus probability
S: probabilidad de estímulo de reiniciación

probabilité de signal de réinitialisation d'une section à une limite
E: reset stimulus probability of a section at a boundary
S: probabilidad de estímulo de reiniciación de una sección en una frontera

probabilité de sous-taxation
E: undercharging probability
S: probabilidad de subtarificación

probabilité de surtaxation
E: overcharging probability
S: probabilidad de sobretarificación

probabilité de taxation erronée
E: incorrect charging or accounting probability
S: probabilidad de tarificación o de contabilidad incorrectas

probabilité d'échec dans l'établissement d'une communication
E: call set-up failure probability
S: probabilidad de fallo del establecimiento de la llamada

probabilité d'échec de la libération d'une communication
E: call clear failure probability
S: probabilidad de fallo de liberación de la llamada

probabilité d'échec d'établissement d'une connexion sémaphore
E: signalling connection establishment failure probability
S: probabilidad de fallo del establecimiento de la conexión de señalización

probabilité d'erreur dans l'établissement d'une communication
E: call set-up error probability
S: probabilidad de error de establecimiento de la llamada

probabilité d'erreur de facturation
E: billing error probability
S: probabilidad de error de facturación

probabilité d'erreur de numérotation
E: dialling mistake probability
S: probabilidad de error de marcación

probabilité d'erreur d'un usager
E: service user mistake probability
S: probabilidad de error de un usuario (de un servicio)

probabilité d'erreur résiduelle
E: residual error probability
S: probabilidad de errores residuales

probabilité d'exécution correcte du service
E: probability of successful service completion
S: probabilidad de prestación satisfactoria de un servicio

probabilité d'impossibilité d'accès
E: access denial probability
S: probabilidad de denegación de acceso

probabilité d'une transmission inacceptable
E: unacceptable transmission probability
S: probabilidad de transmisión inaceptable

procédure abstraite; procédure
E: abstract procedure; procedure
S: procedimiento abstracto; procedimiento

procédure de commande
E: control procedure
S: procedimiento de control

procédure de commande d'appel
E: call control procedure
S: procedimiento de control de la llamada

procédure de dialogue
E: dialogue procedure
S: procedimiento de diálogo

procédure de dialogue; dialogue; session
E: dialogue procedure; dialogue; session
S: procedimiento de diálogo; diálogo; sesión

procédure de distinction multiple
E: multicasting
S: multidistribución

procédure de numérotation en une étape ou en deux étapes pour l'interfonctionnement dans le sens télex vers télétex
E: one-stage/two-stage selection procedure for telex to teletex direction of interworking
S: procedimientos con marcación mono o bietapa para el interfuncionamiento de télex a teletex

procédure de sélection de rubrique
E: item selection procedure
S: procedimiento de selección de elemento

procédure de test de faisceau de routes sémaphores
E: signalling route-set-test procedure
S: procedimiento de prueba de conjunto de rutas de señalización

procédure de transfert de base
E: basic handover procedure
S: procedimiento de traspaso básico

procédure de transfert subséquent
E: subsequent handover procedure
S: procedimiento de traspaso subsiguiente

procédure d'exploitation
E: operational procedure
S: procedimiento operacional

procédure d'identification
E: identification procedure
S: procedimiento de identificación

procédures avec la sélection en une ou deux étapes pour l'interfonctionnement dans le sens télex vers télétex
E: one-stage/two-stage selection procedure for telex to teletex direction of interworking
S: procedimientos con marcación mono o bietapa para el interfuncionamiento de télex a teletex

procédures de coordination de tests
E: test coordination procedures
S: procedimientos de coordinación de pruebas

processed; traité
E: processed
S: procesado

processeur
E: processor
S: procesador

processeur de centre d'exploitation et de maintenance
E: operation and maintenance centre processor
S: procesador de centro de operación y mantenimiento

processeur hors service
E: processor outage
S: interrupción del procesador

processeur non linéaire (PNL)
E: nonlinear processor (NLP)
S: procesador no lineal (PNL)

processeur utilitaire
E: utility processor
S: procesador utilitario

processus
E: process
S: proceso

processus aléatoire; processus stochastique
E: random process
S: proceso aleatorio; proceso estocástico

processus (dans un traitement de l'information)
E: process (in a data processing system)
S: proceso (en un sistema de procesamiento de datos)

processus d'application
E: application process
S: proceso de aplicación

processus d'application de gestion de signalisation (PAGS)
E: signalling management application process (SMAP)
S: proceso de aplicación de gestión de señalización (PAGS)

processus de formatage de contenu; processus de mise en page de contenu
E: content layout process
S: proceso de disposición de contenido

processus de formatage d'un document; processus de mise en page d'un document
E: document layout process
S: proceso de disposición de documento

processus de formatage; processus de mise en page
E: layout process
S: proceso de disposición

processus de restitution; processus d'illustration
E: imaging process
S: proceso de imaginización

processus d'édition
E: editing process
S: proceso de edición

processus d'édition de contenu
E: content editing process
S: proceso de edición de contenido

processus d'édition d'une structure logique
E: logical structure editing process
S: proceso de edición de estructura lógica

production
E: production
S: producción

profession
E: business category
S: categoría negocios

profil d'application d'un document
E: document application profile
S: perfil de aplicación de documento

profil de l'indice; profil de l'indice de réfraction
E: (refractive) index profile
S: perfil del índice; perfil del índice de refracción

profil de service
E: service profile
S: perfil de servicio

profil du service vidéotex
E: videotex service profile
S: perfil del servicio videotex

profil d'un document
E: document profile
S: perfil de documento

programmation
E: scheduling
S: plan; calendario

programme de commande de rétablissement
E: restoration control program
S: programa de control de restablecimiento

programme de définition de faute
E: fault definition program
S: programa de definición de avería

programme de maintenabilité
E: maintainability programme
S: programa de mantenibilidad

programme résultant; programme-objet
E: target program; object program
S: programa objeto; programa resultante

programme réutilisable
E: reusable program; routine
S: programa reutilizable

programme; routine rentrante; sous-programme rentrant
E: reentrant program; reentrant routine; reentrant subroutine; reenterable routine; reenterable subroutine
S: programa reentrante; programa reintroducible

(programme) superviseur; superviseur
E: executive program; supervisory program; supervisor
S: programa ejecutivo; programa supervisor; supervisor

progression des lignes; progression linéïque
E: line progression
S: progresión de las líneas

prologue de destination
E: destination prologue
S: prólogo de destino

prologue de procédure
E: procedure prologue
S: prólogo de procedimiento

prolongement d'appel sur non réponse
E: call forwarding no reply service
S: servicio de reenvío de llamada en caso de ausencia de respuesta

prolongement national
E: national extension
S: prolongación nacional

proposition
E: prompting
S: sugerencia

propriétaire
E: owner
S: propietario

propriétaire (d'une connexion de réseau)
E: owner (of a network connection)
S: propietaria (de una conexión de red)

protection
E: protection
S: protección

protection (dans un système de signalisation à fréquences vocales)
E: guarding (in VF signalling)
S: guarda (en señalización FV)

protection implicite contre les encombrements
E: implicit congestion control
S: control implícito de congestión

protégé contre défaillances à sûreté intégrée
E: fail safe
S: prevención de fallos

protocole
E: protocol
S: protocolo

protocole (N)
E: (N)-protocol
S: protocolo (N)

protocole des couches 4 à 7
E: layer 4 – 7 protocol
S: protocolos de las capas 4 a 7

protocole d'accès
E: access protocol
S: protocolo de acceso

protocole d'accès à la signalisation (couches 1 à 3) protocole d'accès à l'information; (couches 1 à 3)
E: signalling access protocol layer 1-3, information access protocol layer 1-3
S: protocolo de acceso a la señalización (capas 1 a 3); protocolo de acceso a la información (capas 1 a 3)

protocole de commande de connexion; codage/protocole de transfert d'information
E: connection control protocol; information transfer coding/protocol
S: protocolo de control de la conexión; protocolo/codificación de transferencia de información

protocole de convergence
E: convergence protocol
S: protocolo de convergencia

protocole de gestion des tests
E: test management protocol
S: protocolo de gestión de pruebas

protocole (de signalisation)
E: (signalling) protocol
S: protocolo (de señalización)

protocole d'usager à usager
E: user-user protocol
S: protocolo usuario-usuario

protocole homologue
E: peer protocol
S: protocolo para entidades pares

pseudonyme ; nom-pseudonyme
E: alias; alias name
S: alias; nombre con alias

puissance de distorsion de quantification
E: quantizing distortion power
S: potencia de la distorsión de cuantificación

puissance du test
E: power of the test
S: potencia de la prueba

puissance équivalente de crête d'un signal téléphonique multiplex
E: equivalent r.m.s. sine wave power of the peak of a multiplex telephone signal
S: potencia equivalente de cresta de una señal múltiplex telefónica

puissance psophométrique
E: psophometric power
S: potencia sofométrica

puits de données
E: data sink
S: sumidero de datos

Q

qualité de service (QDS)
E: quality of service (QOS)
S: calidad de servicio (CDS)

qualité de transmission
E: transmission performance
S: calidad de transmisión

qualité d'écoulement du trafic
E: grade of service (GOS)
S: grado de servicio (GDS)

qualité technique du réseau
E: network performance
S: calidad de funcionamiento de la red

quantification
E: quantizing
S: cuantificación

quantification adaptative
E: adaptive quantizing
S: cuantificación adaptativa

quantification non uniforme
E: non-uniform quantizing
S: cuantificación no uniforme

quantification uniforme
E: uniform quantizing
S: cuantificación uniforme

quantile d'ordre p ; quantile-p (d'une loi de probabilité)
E: p-fractile; p-quantile (of a probability distribution)
S: cuantil-p; cuantil de orden p (de una ley de distribución de probabilidades)

... quantile-p
E: p-fractile ...
S: cuantil-p de ...

quantile-p de la durée d'accès
E: p-fractile access delay
S: cuantil-p del retardo de acceso; cuantil-p de la demora de acceso

quantile-p de la durée de réparation
E: p-fractile repair time
S: cuantil-p del tiempo de reparación

quantile-p de la durée de réparation active
E: p-fractile active repair time
S: cuantil-p del tiempo de reparación activa

quantile-p du délai administratif
E: p-fractile administrative delay
S: cuantil-p del retardo administrativo; cuantil-p de la demora administrativa

quantile-p du délai logistique
E: p-fractile logistic delay
S: cuantil-p del retardo logístico; cuantil-p de la demora logística

quote-part de répartition
E: accounting rate share
S: parte alícuota de distribución

quote-part de transit
E: transit share
S: parte alícuota de tránsito

quote-part terminale
E: terminal share
S: parte alícuota terminal

R

racine logique d'un document
E: document logical root
S: raíz lógica de documento

racine physique d'un document
E: document layout root
S: raíz de disposición de documento

radiotélégraphie Van Duuren ; TOR (teleprinting over radio circuits)
E: Van Duuren radiotelegraph system; teleprinting over radio circuits (TOR)
S: sistema de radiotelegrafía Van Duuren

radiotélexogramme
E: radiotelexogram
S: radiotelexograma

raffinement
E: refinement
S: refinamiento

raison de la déconnexion
E: release cause
S: causa de liberación

raison de la réinitialisation
E: reset cause
S: causa de reinicialización

raison de l'erreur
E: error cause
S: causa de errores

raison du refus
E: refusal cause
S: causa de rechazo

raison du renvoi
E: return cause
S: causa de devolución; motivo de redireccionamiento

range ; portée
E: range
S: gama

rapidité de modulation
E: modulation rate
S: velocidad de modulación

rapidité de transfert de caractères
E: character rate
S: velocidad de caracteres

rapidité de transfert de données
E: data transfer rate
S: velocidad de transferencia de datos

rapiécer
E: to patch
S: parchear

rappel du réseau
E: network recall
S: rellamada a la red

rapport
E: report
S: informe

rapport d'aspect
E: aspect ratio
S: relación de aspecto

rapport de condition anormale
E: abnormal condition report
S: informe de condición anormal

rapport de non-remise
E: non-delivery report
S: informe de no entrega

rapport de remise
E: delivery report
S: informe de entrega

rapport de reproduction
E: reproduction ratio
S: relación de reproducción

rapport de test de conformité au protocole (PCTR)
E: protocol conformance test report (PCTR)
S: informe de prueba de conformidad de protocolo (IPCP)

rapport de test de conformité du système (SCTR)
E: system conformance test report (SCTR)
S: informe de prueba de conformidad de sistema (IPCS)

rapport d'espacement
E: spacing ratio
S: relación de espaciamiento

rapport d'état (RE)
E: status report (SRPT)
S: informe de estado (IE)

rapport du trafic journalier au trafic à l'heure chargée
E: day to busy hour ratio
S: relación del tráfico diario al tráfico en la hora cargada

rapport sur les conditions anormales
E: abnormal condition report
S: informe de condición anormal

rapport Y
E: Y-ratio
S: relación Y

rapports de navigation en provenance de navires (préfixe 42)
E: navigational reports from ships (prefix 42)
S: peligros y avisos para la navegación (prefijo 42)

rapports sur la position des navires (préfixe 43)
E: ship position reports (prefix 43)
S: informes sobre la posición de los barcos (prefijo 43)

réacheminement
E: rerouting; redirection
S: reencaminamiento; redireccionamiento

réacheminement d'appel
E: call rerouting
S: reencaminamiento de llamada

réacheminement d'appel en cas de non-réponse (RANR)
E: call forwarding no reply (CFNR)
S: reenvío de llamada en caso de ausencia de respuesta (RLLAR)

réacheminement d'appel en cas de numéro occupé (RANO)
E: call forwarding busy (CFB)
S: reenvío de llamada en caso de ocupado (RLLO)

réacheminement d'appel sans condition (RASC)
E: call forwarding unconditional (CFU)
S: reenvío de llamada incondicional (RLLI)

réajustement du rythme
E: retiming
S: reajuste de la temporización

réalisateur de l'équipement de test
E: test realizer
S: realizador de la prueba

réalisation à tester (IUT)
E: implementation under test (IUT)
S: realización sometida a prueba (RSP)

réalisation conforme
E: conforming implementation
S: realización conforme

réassemblage
E: reassembling
S: reensamblado

récepteur-perforateur
E: reperforator; receiving perforator
S: reperforadorreceptor-perforador

récepteur-perforateur imprimeur
E: printing reperforator
S: reperforador impresor

récepteur traducteur imprimeur
E: direct printer
S: impresor directo

réception
E: receipt
S: recepción

recherche
E: retrieval
S: recuperación

recherche de ligne
E: line hunting
S: búsqueda de línea

recherche dichotomique
E: dichotomizing search
S: búsqueda dicotómica

recherche d'information vidéotex
E: videotex information retrieval
S: recuperación de información videotex; obtención de información videotex

recherche en chaîne
E: chaining search
S: búsqueda en cadena

recombinaison
E: recombining
S: recombinación

rectangle de codage
E: coding rectangle
S: rectángulo de codificación

récupération
E: retrieval
S: recuperación

récupération du rythme
E: timing recovery; timing extraction
S: recuperación de la temporización; extracción de la temporización

récursivité
E: recursion
S: repetición

redémarrage (SSCS)
E: restart (SCCP)
S: rearranque (PCCS)

redémarrage d'un point sémaphore
E: signalling point restart
S: rearranque de punto de señalización

redevance
E: rental
S: tarifa de arriendo (alquiler)

redondance
E: redundancy
S: redundancia

redondance active
E: active redundancy
S: redundancia activa

redondance en attente; redondance passive; redondance en secours
E: standby redundancy
S: redundancia pasiva; redundancia de reserva

réel
E: real
S: real

réémetteur à bande perforée
E: perforated-tape retransmitter
S: retransmisor de cinta perforada

réémetteur à bande perforée (à lecture complète); réémetteur FRXD
E: coupled reperforator and tape reader; fully automatic reperforator transmitter distributor (FXRD)
S: reperforador y lector de cinta acoplados

réémetteur (télégraphique)
E: automatic retransmitter
S: retransmisor automático

référence
E: referral
S: referimiento; remisión

référence croisée
E: cross reference
S: referencia recíproca

référence d'appel
E: call reference
S: referencia de llamada

référence de base de la session
E: basic session reference
S: referencia básica de la sesión

référence de commande
E: command reference
S: referencia de instrucción

référence de connaissance
E: knowledge reference
S: referencia de conocimiento

référence élargie de la session
E: expanded session reference
S: referencia extendida de la sesión

référence gelée
E: frozen reference
S: referencia congelada

référence interne
E: internal reference
S: referencia interna

référence locale
E: local reference
S: referencia local

référence non affectée
E: unassigned reference
S: referencia no asignada

référence subordonnée
E: subordinate reference
S: referencia subordinada

référence subordonnée non spécifique
E: non-specific subordinate reference
S: referencia subordinada no específica

référence supérieure
E: superior reference
S: referencia superior

reformatage
E: reformatting
S: reformatación

refus de connexion (RFC)
E: connection refused (CREF)
S: conexión rechazada (CRCH)

régénérateur
E: regenerator
S: regenerador

régénérateur (télégraphique)
E: telegraph regenerative repeater
S: repetidor regenerativo telegráfico

régénération
E: regeneration
S: regeneración

régénération inhérente
E: inherent regeneration
S: regeneración inherente

région critique
E: critical region
S: región crítica

région d'intérêt
E: region of interest
S: región de interés

register-MS abstract-operation; opération abstraite enregistrement MS
E: register-MS abstract-operation
S: operación abstracta registro-AM

registration; enregistrement
E: registration
S: registro

registration-identifier; identificateur d'enregistrement
E: registration-identifier
S: identificador de registro

règle de structure de l'arbre d'information de l'annuaire (DIT)
E: DIT structure rule
S: regla de estructura del árbol de información de la guía (AIG)

règles de bonne formation
E: well-formedness rules
S: reglas de formación correcta

règles de codage ASN.1
E: ASN.1 encoding rules
S: reglas de codificación NSA.1

règles de connectivité
E: connectivity rules
S: reglas de conectividad

réinitialisation
E: reset
S: reiniciación

relais (N)
E: (N)-relay
S: retransmisión (N)

relais d'application
E: application-relay system
S: sistema de relevo de aplicación

relais de communication
E: handover
S: traspaso

relation
E: relation
S: relación

relation de SSCS
E: SCCP relation
S: relación PCCS

relation sémaphore
E: signalling relation
S: relación de señalización

relation source/collecteur
E: source/sink relationship
S: relación fuente/aceptor; relación fuente/sumidero

relation SSCS
E: SCCP relation
S: relación PCCS

relation (télex)
E: (telex) relation
S: relación (télex)

relations pour la transmission de données
E: data transmission relations
S: relaciones de transmisión de datos

relier (en programmation)
E: to link (in programming)
S: enlazar en programación; vincular

remaniement des liaisons pendant la communication
E: in-call rearrangement
S: reestructuración en comunicación

remboursement complet
E: full refund
S: reembolso total

remboursement partiel
E: partial refund
S: reembolso parcial

remise
E: delivery
S: entrega

remise des messages
E: delivery of messages
S: entrega de mensajes

remise différée
E: delayed delivery
S: entrega diferida

remise du message/remise du texte
E: message deposit/message delivery; text deposit/delivery
S: depósito de mensaje/entrega de mensaje; depósito/entrega de texto

remise en fonctionnement d'urgence
E: emergency restart
S: rearranque de emergencia

remise physique (RP)
E: physical delivery (PD)
S: entrega física (EF)

remplissage de formulaire
E: form filling
S: cumplimentación de formulario

remplissage numérique
E: digital filling
S: relleno digital

rémunération pour utilisation en commun des circuits et des installations
E: remuneration for shared use of circuits and equipment
S: remuneración por utilización compartida de los circuitos y de las instalaciones

rémunération pour utilisation exclusive des circuits
E: remuneration for exclusive use of circuits
S: remuneración por utilización exclusiva de los circuitos

renfoncement; saillie
E: overhang
S: preinicio (de una línea)

renforcement
E: highlighting
S: resaltación

renseignements classifiés
E: classified information
S: información clasificada

renseignements maritimes (préfixe 31)
E: maritime enquiries (prefix 31)
S: peticiones de información marítima (prefijo 31)

renvoi d'appel
E: call re-direction
S: redireccionamiento de la llamada

renvoi d'appel sans condition (RASC)
E: call forwarding unconditional (CFU)
S: reenvío de llamadas incondicional (RLLI)

renvoi d'appel sur non-réponse (RANR)
E: call forwarding no reply (CFNR)
S: reenvío de llamadas en caso de ausencia de respuesta (RLLAR)

renvoi d'appel sur occupation (RAO)
E: call forwarding busy (CFB)
S: reenvío de llamadas en caso de ocupado (RLLO)

renvoi de données sans connexion (RSC)
E: unitdata service (UDTS)
S: servicio de dato unidad (SDTU)

renvoi de référence
E: referral
S: referimiento

répartiteur
E: distribution frame
S: repartidor

répartiteur d'entrée
E: main distribution frame
S: repartidor principal

répartiteur intermédiaire
E: intermediate distribution frame
S: repartidor intermedio

répartiteur numérique
E: digital distribution frame
S: repartidor digital

répartition dans le temps; répartition temporelle
E: time division
S: división en el tiempo; división temporal

répartition dans l'espace; répartition spatiale
E: space division
S: división en el espacio; división espacial

répartition de la maintenabilité
E: maintainability allocation; maintainability apportionment
S: distribución de la mantenibilidad; asignación de la mantenibilidad

répartition en code
E: code division
S: división por código

répartition en fréquence; répartition fréquentielle
E: frequency division
S: división de frecuencia

repères de tabulations
E: line layout table
S: tabla de disposición de líneas

répertoire (N)
E: (N)-directory
S: guía de direcciones (N)

répertoire des caractères graphiques télétex
E: teletex graphic character repertoire
S: repertorio teletex de caracteres gráficos

répertoire des caractères graphiques télétex de base
E: teletex basic graphic character repertoire
S: repertorio teletex básico de caracteres gráficos

répertoire des caractères télétex
E: teletex character repertoire
S: repertorio teletex de caracteres

répertoire des fonctions de commande télétex
E: teletex control function repertoire
S: repertorio teletex de funciones de control

répertoire des fonctions de commande télétex de base
E: teletex basic control function repertoire
S: repertorio teletex básico de funciones de control

répéteur
E: repeater
S: repetidor

répéteur analogique
E: analogue repeater
S: repetidor analógico

répéteur régénérateur
E: regenerative repeater
S: repetidor regenerativo

répétition (RPT)
E: repeat (RPT)
S: repetición (RPT)

répondeur pour contrôle de continuité
E: continuity check transponder
S: transpondedor para pruebas de continuidad; transmisor-respondedor para pruebas de continuidad

réponse
E: reply; response
S: respuesta

réponse automatique
E: automatic answering
S: respuesta automática

réponse du poste d'appel
E: calling station response
S: respuesta de la estación llamante

réponse manuelle
E: manual answering; manual response
S: respuesta manual

réponse normalisée en champ libre (en un point donné)
E: normalized free-field response (at a given point)
S: respuesta normalizada en campo libre (en un punto dado)

réponse par message enregistré
E: recorded message
S: mensaje registrado

réponse (primitive)
E: response (primitive)
S: respuesta (primitiva)

repos (en code Morse)
E: space condition (in Morse code only)
S: reposo (en código Morse)

représentation de repli
E: alternative representation
S: representación alternativa

représentation graphique d'état
E: state picture
S: pictograma de estado

représenter
E: to represent
S: representar

REPRISE
E: RESUME
S: REANUDAR

reproductibilité (des résultats)
E: repeatability (of results)
S: repetibilidad (de resultados)

réseau
E: network
S: red

réseau à synchronisation mutuelle
E: mutually synchronized network
S: red mutuamente sincronizada

réseau avec intégration des services
E: integrated services network
S: red de servicios integrados

réseau de communication de données (RCD)
E: data communications network (DCN)
S: red de comunicaciones de datos (RCD)

réseau de communication local (RCL)
E: local communication network (LCN)
S: red local de comunicaciones (RLC)

réseau de commutation
E: switching network
S: red de conmutación

réseau de distribution de lignes locales
E: local line distribution network
S: red de distribución de líneas locales

réseau de gestion des télécommunications (RGT)
E: telecommunications management network (TMN)
S: red de gestión de las telecomunicaciones (RGT)

réseau de rétablissement
E: restoration network
S: red de restablecimiento

réseau de signalisation
E: signalling network
S: red de señalización

réseau de synchronisation
E: synchronization network
S: red de sincronización

réseau de télécommunications
E: telecommunication network
S: red de telecomunicaciones

réseau démocratique; réseau à synchronisation mutuelle démocratique
E: democratic network; democratic mutually synchronized network
S: red democrática; red democrática mutuamente sincronizada

réseau d'équilibrage d'effet local
E: sidetone balance network
S: red equilibradora del efecto local

réseau despotique; réseau à synchronisation despotique
E: monarchic network; monarchic synchronized network
S: red despótica; red con sincronización despótica

réseau Gentex
E: Gentex network
S: red géntex

réseau hiérarchisé à synchronisation mutuelle
E: hierarchic mutually synchronized network
S: red jerárquica mutualmente sincronizada

réseau hiérarchisé; réseau à synchronisation hiérarchisée
E: hierarchic network; hierarchic synchronized network
S: red jerárquica; red con sincronización jerárquica

réseau local de lignes (téléphoniques)
E: local line network
S: red local de líneas (telefónicas)

réseau mobile terrestre public (RMTP)
E: public land mobile network (PLMN)
S: red móvil terrestre pública (RMTP)

réseau mobile terrestre public de rattachement
E: home public land mobile network (HPLMN)
S: red móvil terrestre pública (RMTP) propia

réseau mobile terrestre public visité
E: visited public land mobile network (VPLMN)
S: red móvil terrestre pública (RMTP) visitada

réseau non synchronisé
E: non-synchronized network
S: red no sincronizada

réseau numérique avec intégration des services (RNIS)
E: integrated services digital network (ISDN)
S: red digital de servicios integrados (RDSI)

réseau numérique intégré (RNI)
E: integrated digital network (IDN)
S: red digital integrada (RDI)

réseau oligarchique; réseau à synchronisation oligarchique
E: oligarchic network; oligarchic synchronized network
S: red oligárquica; red con sincronización oligárquica

réseau privé (en télégraphie)
E: private network (in telegraphy)
S: red privada (en telegrafía)

réseau privé fermé
E: closed private network
S: red privada cerrada

réseau privé pour données
E: private data network
S: red privada de datos

réseau public pour données
E: public data network
S: red pública de datos

réseau sémaphore
E: signalling network
S: red de señalización

réseau sémaphore international
E: international signalling network
S: red de señalización internacional

réseau sémaphore national
E: national signalling network
S: red de señalización nacional

réseau synchronisé
E: synchronized network
S: red sincronizada

réseau télégraphique public
E: public telegraph network
S: red telegráfica pública

réseaux de communications de données
E: data communication networks
S: redes de comunicación de datos

resélection
E: reselection
S: reselección

réservation de communications téléphoniques (préfixe 17)
E: booking of telephone calls (prefix 17)
S: reserva de llamadas telefónicas (prefijo 17)

réservée (communication)
E: reserved (communication)
S: reservada (comunicación)

reset (réinitialisation)
E: reset
S: reinicializar; reponer

résistance de conversation
E: talking resistance
S: resistencia de conversación

résolution
E: resolution
S: resolución

résolution des conflits d'accès
E: access contention resolution
S: resolución de contienda de acceso

résolution du nom
E: name resolution
S: resolución de nombre

résolution répartie du nom
E: distributed name resolution
S: resolución de nombre distribuida

ressource
E: resource
S: órgano; recurso

ressource (du réseau)
E: (network) resource(s)
S: recurso (de la red); órgano de la red

ressources OSI
E: OSI resources
S: recursos ISA

restitution
E: restitution
S: restitución

restriction d'identification de la ligne appelante (RILA)
E: calling line identification restriction (CLIR)
S: restricción de la identificación de la línea llamante (RILLN)

restriction d'identification de la ligne connectée (RILC)
E: connected line identification restriction (COLR)
S: restricción de la identificación de la línea conectada (RILC)

résultat
E: result
S: porción componente; resultado

résultat imprévu
E: unforeseen outcome
S: resultado imprevisto

résultat prévu
E: foreseen outcome
S: resultado previsto

resynchronisation de trame
E: frame resynchronization
S: resincronización de trama

rétablir
E: restore
S: restablecer

rétablissement
E: restoration; recovery
S: restablecimiento; restauración

RÉTABLISSEMENT
E: RESTORE
S: RESTABLECER

rétablissement de la transmission
E: transmission restoration
S: restablecimiento de la transmisión

rétablissement d'un canal sémaphore
E: signalling link restoration
S: restauración de enlaces de señalización; restablecimiento de enlaces de señalización

retard dû à la formation de queues
E: queueing delay
S: demora de espera

retarder
E: delaying
S: retardar

retirer
E: remove
S: retirar

retour du chariot
E: carriage return
S: retroceso del carro

retour; retour de procédure
E: return; procedure return
S: retorno; retorno de procedimiento

retour sous contrôle sur route normale
E: controlled rerouting
S: reencaminamiento controlado

retour sur canal sémaphore normal; retour sur la liaison normale
E: changeback
S: retorno al enlace de servicio

RETRAIT
E: REMOVE
S: RETIRAR

retransmission forcée (procédure de)
E: forced retransmission (procedure)
S: S: retransmisión forzada (procedimiento de)

retrieval port; accès pour recherche
E: retrieval port
S: puerto de recuperación

returned-content-entry; entrée contenu renvoyé
E: returned-content entry
S: inscripción de contenido devuelto

réunion
E: meeting
S: reunión

revue de conformité statique
E: static conformance review
S: examen de conformidad estática

risque de première espèce
E: type I risk
S: riesgo de tipo I

risque de seconde espèce
E: type II risk
S: riesgo de tipo II

RMTP d'accès
E: gateway PLMN
S: RMTP de cabecera

RMTP nominal
E: home PLMN
S: RMTP propia

RMTP visité
E: visited PLMN
S: RMTP visitada

rodage
E: burn-in
S: rodaje

routage
E: routing
S: encaminamiento

route
E: route
S: ruta

route de message (de signalisation)
E: (signalling) message route
S: ruta de mensajes (de señalización)

route du SSCS
E: SCCP route
S: ruta PCCS

route sémaphore
E: signalling route
S: ruta de señalización

route SSCS
E: SCCP route
S: ruta PCCS

routine
E: routine
S: rutina

RPD de destination
E: destination PDN
S: RPD de destino

RPD d'origine
E: originating PDN
S: RPD de origen

rubrique de menu
E: menu item
S: elemento de menú

rythme des bits
E: bit timing
S: temporización de los bits

S

sans connexion (service)
E: connectionless (service)
S: sin conexión (servicio)

schéma d'annuaire
E: directory schema
S: esquema de la guía; plan de la guía

schéma de périodicité
E: periodicity pattern
S: esquema de periodicidad

seconde tonalité de numérotation
E: second dial tone
S: segundo tono de invitación a marcar

secondes erronées (SE)
E: errored seconds
S: segundos con error (SE)

secondes gravement erronées (SGE)
E: severely errored seconds (SES)
S: segundos con muchos errores (SME)

secondes sans erreur (SSE)
E: error free seconds (EFS)
S: segundos sin error (SSE)

secteur de trame; sous-trame
E: subframe
S: subtrama

secteur mort
E: dead sector
S: sector inutilizable; sector muerto

section d'assemblage de 15 groupes secondaires
E: fifteen (15) supergroup assembly section
S: sección de agregado de 15 grupos secundarios

section de base d'une connexion virtuelle
E: basic section of a virtual connection
S: sección básica de una conexión virtual

section de circuit
E: circuit section
S: sección de circuito

section de circuit d'accès
E: access circuit section
S: sección de circuito de acceso

section de circuit inter-réseaux
E: internetwork circuit section
S: sección de circuito interredes

section de circuit radiophonique
E: sound-programme circuit-section
S: sección de circuito radiofónico

section de circuit télévisuel
E: television circuit section
S: sección de circuitos de televisión

section de connexion
E: connection section
S: sección de conexión

section de groupe primaire
E: group section
S: sección de grupo primario

section de groupe quaternaire
E: supermastergroup section
S: sección de grupo cuaternario

section de groupe secondaire
E: supergroup section
S: sección de grupo secundario

section de groupe tertiaire
E: mastergroup section
S: sección de grupo terciario

section de ligne numérique
E: digital line section
S: sección de línea digital

section de régulation de ligne (à paires symétriques ou coaxiales ou sur faisceau hertzien, etc.)
E: regulated line section (symmetric pairs, coaxial pairs or radio-relay links, etc.)
S: sección de regulación de línea de pares simétricos o coaxiales, o por radioenlaces, etc.

section de réseau
E: network section
S: sección de red

section de réseau d'accès
E: access network section
S: sección de red de acceso

section de réseau de transit
E: transit network section
S: sección de red de tránsito

section d'essais
E: test section
S: sección de pruebas

section élémentaire amplifiée
E: elementary repeatered section; elementary repeater section
S: sección elemental con amplificación; sección elemental de repetición

section élémentaire de câble
E: elementary cable section
S: sección elemental de cable

section élémentaire régénérée
E: elementary regenerated section; elementary regenerator section
S: sección elemental con regeneración

section hertzienne numérique
E: digital radio section
S: sección radiodigital

section homogène
E: homogeneous section
S: sección homogénea

section internationale
E: international section
S: sección internacional

section internationale de circuit radiophonique à destinations multiples
E: international multiple destination sound-programme circuit section
S: sección internacional de circuito radiofónico con destinos múltiples

section internationale de circuit télévisuel à destinations multiples
E: international multiple destination television circuit section
S: sección internacional de circuito de televisión con destinos múltiples

section internationale principale
E: international main section
S: sección principal internacional

section nationale
E: national section
S: sección nacional

section nationale principale
E: national main section
S: sección principal nacional

section nationale terminale
E: terminal national section
S: sección terminal nacional

section numérique
E: digital section
S: sección digital

section principale
E: main section
S: sección principal

section radioélectrique numérique
E: digital radio section
S: sección radiodigital

sécurité de fonctionnement
E: security arrangements
S: disposiciones de seguridad

segment
E: segment
S: segmento

segmentation
E: segmenting
S: segmentación

segmentation/réassemblage
E: segmenting/reassembling
S: segmentación/reensamblado

sélection
E: selection
S: selección

sélection directe à l'arrivée (SDA); sélection directe d'un poste supplémentaire (SDPS)
E: direct incoming selection; direct dialling in (DDI)
S: selección directa de llegada; marcación directa de extensiones (MDE)

sélection directe à l'arrivée avec numérotation en deux temps
E: direct incoming selection with two-stage selection
S: selección directa de llegada con marcación bietapa

sélection directe à l'arrivée avec numérotation intégrée
E: direct incoming selection with integrated numbering
S: selección directa de llegada con numeración integrada

sélection du réseau de transit
E: transit network selection
S: selección de red de tránsito

sélection en mode menu
E: menu-item selection
S: selección de elemento de menú

sélection (en réception télégraphique)
E: selection (in a telegraph receiver)
S: selección (en un receptor telegráfico)

sélection, négociation et indication des paramètres de contrôle de flux pour service de communication virtuelle
E: flow control parameter selection/negotiation and indication for virtual call service
S: selección/negociación e indicación de parámetros de control de flujo para el servicio de llamada virtual

selector; sélecteur
E: selector
S: selector

SELF
E: SELF
S: SELF; MISMO

sémantique
E: semantics
S: semántica

sémantique de fonction LHM
E: MML function semantics
S: semántica de función LHM

sématème (à l'émission)
E: semateme (not used in English)
S: sematema

semi-permanente (connexion)
E: semi-permanent (connection)
S: semipermanente (conexión)

SENDER (émetteur)
E: SENDER
S: SENDER; EMISOR

sensibilité différentielle
E: differential sensitivity
S: sensibilidad diferencial

séparateur
E: separator
S: separador

séparateur d'adresse
E: address separator
S: separador de dirección

séparateur de blocs
E: block separator
S: separador de bloques

séparation
E: separation
S: separación

séparation des blocs
E: block separation
S: separación de bloques

séparé logiquement (information de plan C)
E: logically separate (C-plane information)
S: separado lógicamente (información del plano C)

séquence
E: sequence
S: secuencia

séquence de caractères
E: character sequence
S: secuencia de caracteres

séquence de sélection
E: selection signals
S: señales de selección

séquence d'échappement
E: escape sequence
S: secuencia de escape

séquence d'essai de bouclage
E: loopback test pattern
S: secuencia de prueba de bucle

séquence d'exploitation interactive
E: interactive operating sequence
S: secuencia operativa interactiva

séquence d'introduction de commande
E: command entry sequence
S: secuencia de introducción de instrucción

séquence d'introduction d'un bloc de paramètres
E: parameter block entry sequence
S: secuencia de introducción de bloque de parámetros

séquence d'octets de commande
E: sequence of command octets
S: secuencia de octetos de instrucciones

séquence m : n
E: m : n pattern
S: secuencia m : n

sequence-number; numéro d'ordre
E: sequence-number
S: número secuencial

séquence numérique de référence MIC (SNR)
E: PCM digital reference sequence (DRS)
S: secuencia de referencia digital MIC (SRD)

séquencement/segmentation
E: sequencing/segmenting
S: secuenciación/segmentación

séquentielle
E: sequential
S: secuencial

série de paires d'octets de données INFÉRIEUR-SUPÉRIEUR
E: series of LOW-HIGH data octet pairs
S: series de parejas de octetos de datos BAJO-ALTO

série des chiffres
E: figures case
S: posición cifras

série des lettres
E: letters case
S: posición letras

servibilité (d'un service)
E: serveability performance
S: servibilidad (de un servicio)

service
E: service
S: servicio

service à la demande; service de télécommunications à la demande
E: demand service; demand telecommunication service
S: servicio por demanda; servicio de telecomunicación por demanda

service abstrait
E: abstract service
S: servicio abstracto

service automatique
E: automatic service
S: servicio automático

service automatique de cartes de crédit
E: automatic credit card service
S: servicio automático con tarjeta de crédito

service centralisateur
E: programme booking centre (PBC)
S: centro de reserva de programas (CRP)

service centrex
E: centrex service
S: servicio céntrex

service collectant les informations relatives à la disponibilité des systèmes
E: system availability information point
S: punto de información sobre disponibilidad del sistema

service complémentaire
E: user facility
S: facilidad de usuario

service complémentaire facultatif offert aux usagers
E: optional user facility
S: facilidad facultativa de usuario

service complémentaire offert aux usagers
E: user service
S: servicio de usuario

service comportant un troisième correspondant
E: three-party service
S: servicio tripartito

service confirmé
E: confirmed-service
S: servicio confirmado

service conversationnel
E: conversational service
S: servicio conversacional

service d'aboutissement d'appels adressés à des abonnés occupés
E: completion of calls to busy subscribers service
S: servicio de compleción de llamadas a abonado ocupado

service d'affichage alphanumérique de renseignements relatifs aux abonnés
E: subscriber's alpha-numerical display
S: servicio de visualización alfanumérica en el aparato telefónico

service d'appel avec transfert automatique de taxe
E: automatic transferred charge call service
S: servicio de transferencia automática de la tasa de comunicación

service d'appels à destination d'un poste dont le combiné est décroché
E: babyphone service
S: servicio de llamadas a un teléfono descolgado

service d'appels à destination fixe
E: fixed destination call services
S: servicio de llamada de línea directa

service d'appels d'urgence
E: emergency call service
S: servicio de llamadas de emergencia

service de base
E: basic service
S: servicio básico

service de circuit permanent; service de circuit de télécommunications permanent
E: permanent circuit service; permanent circuit telecommunication service
S: servicio de circuito permanente; servicio de telecomunicación de circuito permanente

service de circuit réservé; service de circuit de télécommunications réservé
E: reserved circuit service; reserved circuit telecommunication service
S: servicio de circuito reservado; servicio de telecomunicación de circuito reservado

service de *communication conférence*
E: conference call services
S: servicio de comunicación pluripartita; servicio de conferencia múltiple

service de communication conférence unilatérale
E: lecture call service
S: servicio de conferencia múltiple unidireccional

service de communication de données avec commutation de circuits
E: circuit-switched data communication service
S: servicio de comunicación de datos con conmutación de circuitos

service de comptabilité sélective
E: selective accounting service
S: servicio de contabilidad selectiva

service de comptes transférés (service TA) dans le service international de transmission de données
E: international transferred account (TA) service
S: servicio de cuentas transferidas (servicio TA) en el servicio internacional de transmisión de datos

service de conférence audiographique
E: audiographic conference service
S: servicio de conferencia audiográfica

service de consultation
E: retrieval service
S: servicio de consulta

service de consultation de programmes sonores
E: sound retrieval service
S: servicio de consulta de programas sonoros

service de couche
E: layer service
S: servicio de capa

service de demande automatique d'une communication
E: automatic booked call service
S: servicio de llamadas automáticas prefijadas

service de distribution
E: distribution service
S: servicio de distribución

service de garantie
E: guarantor service
S: servicio de garantía

service de libre-appel international (SLAI)
E: international freephone service (IFS)
S: servicio internacional de cobro revertido automático (SICRA)

service de limitation des appels d'arrivée
E: incoming call barring service
S: servicio de prohibición de llamadas entrantes

service de limitation des communications de départ
E: restriction in the outgoing direction service
S: servicio de restricción de llamadas salientes

service de location de circuits pour transmission de données
E: leased circuit data transmission service
S: servicio de transmisión de datos por circuitos arrendados

service de messagerie
E: message handling service; messaging service
S: servicio de tratamiento de mensajes; servicio de mensajería

service de messagerie de personne à personne
E: interpersonal messaging service
S: servicio de mensajería interpersonal

service de mise en quarantaine
E: quarantine service
S: servicio de cuarentena

service de numéros de téléphone doubles
E: dual telephone numbers service
S: servicio de duplicidad de números telefónicos

service de numéros universels
E: universal access number service
S: servicio de números universales

service de numérotation abrégée
E: abbreviated dialling services
S: servicio de marcación abreviada

service de numérotation par la voix
E: voice dialling service
S: servicio de marcación por la voz

service de priorité
E: priority service
S: servicio de prioridad

service de prise d'une communication établie
E: pick-up facility service
S: servicio de facilidad de telecaptura

service de prolongement d'appel sans condition
E: call forwarding unconditional service
S: servicio de reenvío de llamada incondicional

service de prolongement d'appel sur occupation
E: call forwarding busy service
S: servicio de reenvío de llamada en caso de ocupado

service de rappel de date
E: diary service
S: servicio de agenda

service de réacheminement des appels
E: remote call forwarding service
S: servicio de teletransferencia de llamadas

service de recherche de ligne libre dans un commutateur privé
E: PBX line hunting services
S: servicio de captura de línea (líneas de salto)

service de remise physique
E: physical delivery service
S: servicio de entrega física

service de renseignements concernant les listes d'abonnés
E: directory inquiry service
S: servicio de información sobre guías telefónicas

service de renseignements généraux sur les télécommunications
E: general telecommunications information service
S: servicio de información general sobre telecomunicaciones

service de répétition de numéro
E: number repetition service
S: servicio de repetición del último número marcado

service de réseau en mode connexion
E: connection-oriented network service
S: servicio de red con conexión

service de réseau en mode sans connexion
E: connectionless network service
S: servicio de red sin conexión

service de signal d'appel d'un numéro particulier
E: private number ringing signal
S: servicio de señal de llamada individualizada

service de signalisation des dérangements dans le réseau
E: fault report point (network)
S: punto de avisos de averías en la red

service de signalisation des dérangements sur les circuits
E: fault report point (circuit)
S: punto de avisos de averías en los circuitos

service de sous-réseau
E: subnetwork service
S: servicio de subred

service de téléaction
E: teleaction service
S: servicio de teleacción

service de télécommunications
E: service; telecommunication service
S: servicio de telecomunicación

service de téléconférence
E: teleconference service
S: servicio de teleconferencia

service de télécopie
E: facsimile service
S: servicio facsímil

service de télémessages
E: telemessage service
S: servicio de telemensajes

service de transfert automatique d'imputation de taxes
E: automatic transferred debiting of charges service
S: servicio de transferencia automática de las tasas imputadas

service de transfert d'appel en cas de numéro occupé
E: diversion if number busy service
S: servicio de transferencia de llamadas en caso de línea ocupada; transferencia por ocupación

service de transfert de messages
E: message transfer service
S: servicio de transferencia de mensajes

service de transmission de données
E: data transmission service
S: servicio de transmisión de datos

service de transmission de données à commutation de circuits
E: circuit-switched data transmission service
S: servicio de transmisión de datos con conmutación de circuitos

service de transmission de données à commutation par paquets
E: packet switched data transmission service
S: servicio de transmisión de datos con conmutación de paquetes

service de transmission de messages
E: message relay service
S: servicio de retransmisión de mensajes; servicio de mensaje diferido

service de transmission d'un message verbal
E: transmission of a verbal message service
S: servicio de transmisión de un mensaje verbal

service de visioconférence
E: video conference service
S: servicio de videoconferencia

service demandé par l'usager
E: user service information
S: información de servicio de usuario

service d'enregistrement de communications d'arrivée
E: registration of incoming calls service
S: servicio de registro de llamadas entrantes

service d'enregistrement écrit des éléments de taxation
E: printed record of duration and charge of calls service
S: servicio de registro impreso de la duración y la tasa de las comunicaciones

service des abonnés absents
E: absent subscriber service
S: servicio de abonado ausente

service des renseignements internationaux (préfixe 12)
E: international information service (prefix 12)
S: servicio de información internacional (prefijo 12)

service des renseignements nationaux (préfixe 14)
E: national information service (prefix 14)
S: servicio de información nacional (prefijo 14)

service d'identification d'appels malveillants
E: malicious call identification services
S: servicio de identificación de llamadas maliciosas

service d'indicateur de taxe au domicile de l'abonné
E: subscriber call charge meter service
S: servicio de contadores de tasas en el domicilio del abonado

service d'indication automatique verbale des éléments de taxation
E: automatic verbal announcement of charges applied service
S: servicio de indicación automática verbal de la tasa de la comunicación

service d'indication du numéro du demandeur
E: calling number indication service
S: servicio de indicación del número del abonado que llama

service d'interception d'appels
E: interception of calls service
S: servicio de interceptación de llamadas

service d'interruption d'une conversation en cours
E: interruption of a call in progress service
S: servicio de llamada preferente

service distribué avec contrôle de présentation par l'usager
E: distribution service with user individual presentation control
S: servicio de distribución con control de la presentación por el usuario

service distribué sans contrôle de présentation par l'usager
E: distribution service without user individual presentation control
S: servicio de distribución sin control de la presentación por el usuario

service du CCITT
E: CCITT service
S: servicio del CCITT

service du réveil
E: alarm call services
S: servicio de despertador

service engendré par le fournisseur
E: provider-intitiated-service
S: servicio iniciado por el proveedor

service inter-réseaux
E: network utility
S: servicio interredes

service interactif
E: interactive service
S: servicio interactivo

service (libre-appel) international
E: internal freephone service
S: servicio internacional de cobro revertido automático

service international de comptes télégraphiques et télématiques transférés
E: international transferred account telegraph and telematic service
S: servicio internacional de cuentas telegráficas y telemáticas transferidas

service international de télécommunications par satellite point à multipoint
E: international point-to-multipoint telecommunications service via satellite
S: servicio internacional de telecomunicaciones por satélite punto a multipunto

service «libre-appel»
E: freephone service
S: servicio de cobro revertido automático

service *maintien d'appel en mémoire*
E: call hold service
S: servicio de retención de llamadas

service mobile maritime (de Terre)
E: Maritime Mobile (Terrestrial) Service
S: servicio móvil marítimo (terrenal)

service mobile maritime par satellite
E: Maritime Mobile-Satellite Service
S: servicio móvil marítimo por satélite

service (N)
E: (N)-service
S: servicio (N)

service «ne pas déranger»
E: do not disturb service
S: servicio «no molestar»

service non confirmé
E: unconfirmed-service
S: servicio no confirmado

service obligatoire (N)
E: (N)-mandatory-service
S: servicio obligatorio (N)

service optionnel pour le fournisseur (N)
E: (N)-provider-optional-service
S: servicio opcional de proveedor (N)

service optionnel pour l'utilisateur (N)
E: (N)-user-optional-service
S: servicio opcional de usuario (N)

service particulier d'information enregistrée
E: customer recorded information service
S: servicio de información grabada por el abonado

service public d'annuaire
E: public directory service
S: servicio público de guías

service public de messagerie
E: public message handling service
S: servicio público de tratamiento de mensajes

service public de télécopie
E: public facsimile service
S: servicio público facsímil

service public de transmission de données
E: public data transmission service
S: servicio público de transmisión de datos

service public des télégrammes
E: public telegram service
S: servicio público de telegramas

service public d'information enregistrée
E: public recorded information service
S: servicio de información pública grabada

service public international de télécopie
E: international public facsimile service
S: servicio facsímil público internacional

service publiphone
E: payphone service
S: servicio telefónico de previo pago

service radioélectrique d'appel unidirectionnel
E: radio paging service
S: servicio móvil de aviso a personas; servicio de radiobúsqueda

service radiotélégraphique public (préfixe 15)
E: radiotelegram service (prefix 15)
S: servicio de radiotelegramas (prefijo 15)

service restreint
E: restricted service
S: servicio restringido

service sans connexion
E: connectionless service
S: servicio sin conexión

service supplémentaire
E: supplementary service
S: servicio suplementario

service supplémentaire d'appel en instance
E: call waiting supplementary service
S: servicio suplementario de llamada en espera

service supplémentaire de signalisation usager à usager (SUU)
E: user-to-user signalling (UUS) supplementary service
S: servicio suplementario de señalización de usuario a usuario (SUU)

service support
E: bearer service
S: servicio portador

service téléphonique à l'intérieur d'une zone déterminée
E: wide area telephone service
S: servicio telefónico concertado en grandes zonas

service téléphonique supplémentaire
E: supplementary telephone service
S: servicio telefónico suplementario

service télétex
E: teletex service
S: servicio teletex

service télex postal (préfixe 24)
E: telex letter service (prefix 24)
S: servicio de cartas télex (prefijo 24)

service vidéotex
E: videotex service
S: servicio videotex

service visiophonique
E: videophone service
S: servicio videofónico

service visiophonique
E: visual telephone service
S: servicio videotelefónico

services complémentaires offerts en option à l'utilisateur
E: optional user facilities
S: facilidades facultativas de usuario

services complémentaires vidéotex
E: videotex service facility
S: facilidad del servicio videotex

services d'adaptation de syntaxe
E: syntax-matching services
S: servicios de concordancia de sintaxis

services d'appels en instance
E: call waiting services
S: servicios de indicación de llamada en espera

services de consultation
E: retrieval services
S: servicios de consulta

services de conversation
E: conversational services
S: servicios conversacionales

services de distribution avec commande de présentation par l'usager
E: distribution services with user individual presentation control
S: servicios de distribución con control de la presentación por el usuario

services de *distribution* de télévision à haute définition et de distribution de la télévision de qualité existante
E: high definition TV and existing quality TV distribution services
S: servicios de distribución de televisión de alta definición y de televisión de calidad convencional

services de distribution sans commande de présentation par l'usager
E: distribution services without user individual presentation control
S: servicios de distribución sin control de la presentación por el usuario

services de visioconférence à large bande de haute qualité
E: high quality broadband videoconference services
S: servicios de videoconferencia de banda ancha de alta calidad

services de visiophonie à large bande de haute qualité
E: high quality broadband videotelephony services
S: servicios de videotelefonía de banda ancha de alta calidad

services mobiles terrestres publics
E: public land mobile services
S: servicios móviles terrestres públicos

services nouveaux
E: novel services
S: servicios nuevos

services publics
E: public services
S: servicios públicos

services supplémentaires fournis
E: supplementary services provided
S: servicios suplementarios prestados

services supports à large bande sans restriction
E: broadband unrestricted bearer services
S: servicios portadores de banda ancha sin restricciones

services télématiques
E: telematic services
S: servicios de telemática; servicios telemáticos

services vidéotex à large bande
E: broadband videotex services
S: servicios de videotex en banda ancha

servitude fixe
E: fixed overhead
S: tara fija; elementos auxiliares fijos

session
E: session
S: sesión

set (initialisation)
E: set
S: inicializar; poner

SIG
E: SIG
S: SIG

signal
E: signal
S: señal

signal analogique
E: analogue signal
S: señal analógica

signal avertisseur
E: warning signal
S: señal de aviso

signal bipolaire
E: alternate mark inversion signal
S: señal de inversión de marcas alternada

signal composite
E: aggregate signal
S: señal global; señal compuesta; señal multiplexada

signal continu
E: continuous signal
S: señal continua

signal d'abonné libre, avec taxation (émis dans le sens : vers l'arrière)
E: subscriber line free, charge (sent in the backward direction)
S: abonado libre, con tasación (transmitida hacia atrás)

signal d'abonné libre, sans taxation (émis dans le sens : vers l'arrière)
E: subscriber line free, no charge (sent in the backward direction)
S: abonado libre, sin tasación (transmitida hacia atrás)

signal (électrique) d'abonné occupé
E: subscriber-busy signal (electrical)
S: señal (eléctrica) de abonado ocupado

signal d'abonné occupé (émis dans le sens : vers l'arrière)
E: subscriber line busy (sent in the backward direction)
S: línea de abonado ocupado (transmitida hacia atrás)

signal d'acceptation d'appel
E: call accepted signal
S: señal de llamada aceptada; señal de aceptación de la llamada

signal d'accusé de réception de blocage
E: blocking-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de bloqueo

signal d'accusé de réception de commutation manuelle sur liaison de réserve
E: manual-changeover-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de paso manual a un enlace de reserva

signal d'accusé de réception de déblocage
E: unblocking-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de desbloqueo

signal d'accusé de réception de liaison de réserve prête
E: standby-ready-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de enlace de reserva preparado

signal d'accusé de réception de prise (émis dans le sens : vers l'arrière)
E: seizing-acknowledgement signal (sent in backward direction)
S: señal de acuse de recibo de toma (transmitida hacia atrás)

signal d'accusé de réception de réinitialisation de bande
E: reset-band-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de reiniciación de banda

signal d'accusé de réception de réintialisation de bande, tous circuits au repos
E: reset-band-acknowledgement signal, all circuits idle
S: señal de acuse de recibo de reiniciación de banda, todos los circuitos en reposo

signal d'accusé de réception des multiblocs
E: multi-block acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de multibloque

signal d'accusé de réception du transfert de la charge
E: load-transfer-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de transferencia de tráfico

signal d'accusé de réception d'un signal d'autorisation de transfert
E: transfer-allowed-acknowledgement signal
S: señal de acuse de recibo de autorización de transferencia

signal d'adresse
E: address signal
S: señal de dirección

signal d'adresse complet
E: address signal complete
S: señal de dirección completa

signal d'adresse (émis dans le sens : vers l'avant)
E: address signal (sent in the forward direction)
S: señal de dirección (transmitida hacia adelante)

signal d'adresse incomplet
E: address-incomplete signal
S: señal de dirección incompleta

signal d'alignement (SA)
E: alignment signal (AS)
S: señal de ajuste (SA)

signal d'appel
E: calling signal
S: señal de llamada

signal d'arrêt
E: stop signal
S: señal de parada

signal d'autorisation de transfert
E: transfer-allowed signal
S: señal de autorización de transferencia

signal de blocage
E: blocking signal
S: señal de bloqueo

signal de blocage (émis dans le sens : vers l'arrière)
E: blocking signal (sent in the backward direction)
S: señal de bloqueo (transmitida hacia atrás)

signal de caractère
E: character signal
S: señal de carácter

signal de catégorie
E: (user) class of service signal
S: señal de clase de servicio (de usuario)

signal de commande d'horloge
E: clock control signal
S: señal de control de reloj

signal de communication établie
E: call-connected signal
S: señal de comunicación establecida

signal de commutation
E: switching signal
S: señal de conmutación

signal de commutation manuelle sur liaison de réserve
E: manual-changeover signal
S: señal de paso manual a un enlace de reserva

signal de commutation sur liaison de réserve
E: changeover signal
S: señal de paso a un enlace de reserva

signal de commutation télex-données
E: switching signal telex-data
S: señal de conmutación télex-datos

signal (de commutation) vers l'arrière
E: return switching signal
S: señal de conmutación hacia atrás

signal (de commutation) vers l'avant
E: forward switching signal
S: señal de conmutación hacia adelante

signal de confirmation d'appel
E: call-confirmation signal
S: señal de confirmación de llamada

signal de confirmation de libération
E: confirmation of clearing signal
S: señal de confirmación de liberación

signal de confusion
E: confusion signal
S: señal de confusión

signal de continuité
E: continuity signal
S: señal de continuidad

signal de contrôle
E: supervisory signal
S: señal de supervisión

signal de déblocage
E: unblocking signal
S: señal de desbloqueo

signal de début de numérotation (émis dans le sens en avant) (système de signalisation n° 5)
E: start-of-pulsing signal (sent in the forward direction); KP signal (Signalling System No. 5)
S: señal de comienzo de numeración (transmitida hacia adelante); señal KP (sistema de señalización N.° 5)

signal de demande d'appel
E: call request signal
S: señal de petición de llamada

signal de démarrage
E: starting signal
S: señal de comienzo

signal de départ
E: start signal
S: señal de arranque

signal de fin
E: clear-forward signal
S: señal de fin (desconexión)

signal de fin de numérotation (ST)
E: end-of-pulsing (ST) signal
S: señal de fin de numeración (ST o FIN)

signal de fin de numérotation (émis dans le sens : vers l'avant)
E: end-of-pulsing signal (sent in the forward direction)
S: señal de fin de numeración (transmitida hacia adelante)

signal de fin de sélection
E: end-of-selection signal
S: señal de fin de selección

signal de fin (émis dans le sens : vers l'avant)
E: disconnect signal; forward-transfer signal; clear-forward signal (sent in the forward direction)
S: señal de fin (transmitida hacia adelante)

signal de fonction
E: function signal
S: señal de función

signal de liaison de réserve prête
E: standby-ready signal
S: señal de enlace de reserva preparado

signal de libération
E: clearing signal
S: señal de liberación

signal de libération de garde
E: release-guard signal
S: señal de liberación de guarda

signal de ligne d'abonné en dérangement (émis dans le sens : vers l'arrière)
E: subscriber line out of order (sent in the backward direction)
S: línea de abonado fuera de servicio (transmitida hacia atrás)

signal de ligne hors service
E: line-out-of-service signal
S: señal de linea fuera de servicio

signal de mesure (SM)
E: measurement signal (MS)
S: señal de medida (SM)

signal de mise en phase
E: phasing signal
S: señal de puesta en fase

signal de numéro complet, avec taxation
E: address-complete signal, charge
S: señal de dirección completa, con tasación

signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, avec taxation
E: address-complete, subscriber-free signal, charge
S: señal de dirección completa, abonado libre, con tasación

signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, publiphone
E: address-complete, subscriber-free signal, coin-box
S: señal de dirección completa, abonado libre, teléfono de previo pago

signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, sans taxation
E: address-complete, subscriber-free signal, no charge
S: señal de dirección completa, abonado libre, sin tasación

signal de numéro complet, publiphone
E: address-complete signal, coin-box
S: señal de dirección completa, teléfono de previo pago

signal de numéro complet, sans taxation
E: address-complete signal, no charge
S: señal de dirección completa, sin tasación

signal de numéro incomplet
E: address-incomplete signal
S: señal de dirección incompleta

signal de numéro inutilisé
E: unallocated-number signal
S: señal de número no asignado

signal de numéro reçu (émis dans le sens en arrière)
E: number-received signal (sent in the backward direction)
S: señal de número recibido (transmitida hacia atrás)

signal de numérotation (émis dans le sens en avant)
E: numerical signal (sent in the forward direction)
S: señal de numeración (transmitida hacia adelante)

signal de numérotation émis dans le sens en avant; code 15 (système de signalisation n° 4)
E: end-of-pulsing signal (sent in the forward direction); code fifteen (15) (Signalling System No. 4)
S: señal de fin de numeración código 15 (sistema de señalización N.° 4)

signal de prise (émis dans le sens: vers l'avant)
E: connect seizing signal; (sent in the forward direction)
S: señal de toma (transmitida hacia adelante)

signal de progression de l'appel
E: call progress signal
S: señal de progresión de la llamada

signal de raccrochage
E: clear-back signal
S: señal de colgar

signal de raccrochage [du demandé] (émis dans le sens: vers l'avant)
E: hang-up signal; clear-back signal (sent in the backward direction)
S: señal de colgar (transmitida hacia atrás)

signal de raccrochage (émis dans le sens en arrière)
E: clear-back signal (sent in the backward direction)
S: señal de colgar (transmitida hacia atrás)

signal de rappel [intervention] (émis dans le sens: vers l'avant)
E: ring-forward signal; forward-transfert signal (sent in the forward direction)
S: señal de intervención (transmitida hacia adelante)

signal de refus d'appel
E: call not accepted signal
S: señal de rechazo de la llamada

signal de refus de message
E: message-refusal signal
S: señal de mensaje rechazado

signal de réinitialisation de bande
E: reset-band signal
S: señal de reiniciación de banda

signal de réinitialisation du circuit
E: reset-circuit signal
S: señal de reiniciación de circuito

signal de répétition
E: signal repetition
S: señal de repetición

signal de réponse
E: answer signal
S: señal de respuesta

signal de réponse, avec taxation
E: answer signal, charge
S: señal de respuesta, con tasación

signal de réponse (émis dans le sens en arrière)
E: answer signal (sent in the backward direction)
S: señal de respuesta (transmitida hacia atrás)

signal de réponse (émis dans le sens: vers l'arrière)
E: answer signal (sent in the backward direction)
S: señal de respuesta (transmitida hacia atrás)

signal de réponse, sans taxation
E: answer signal, no charge
S: señal de respuesta, sin tasación

signal de rythme
E: timing signal
S: señal de temporización

signal de service
E: service signal
S: señal de servicio

signal de surveillance des multiblocs
E: multi-block monitoring signal
S: señal de supervisión de multibloque

signal de synchronisation
E: synchronization signal
S: señal de sincronización

signal de transfert de la charge
E: load transfer signal
S: señal de transferencia de tráfico

signal de transfert d'urgence de la charge
E: emergency-load-transfer signal
S: señal de transferencia de tráfico de emergencia

signal de verrouillage de trame
E: frame alignment signal
S: señal de alineación de trama

signal de verrouillage de trame concentré
E: bunched frame alignment signal
S: señal de alineación de trama concentrada

signal de verrouillage de trame réparti
E: distributed frame alignment signal
S: señal de alineación de trama distribuida

signal d'échec de l'appel
E: call-failure signal
S: señal de llamada infructuosa

signal d'encombrement de l'équipement de commutation
E: switching-equipment-congestion signal
S: señal de congestión en el equipo de conmutación

signal d'encombrement du faisceau des circuits
E: circuit-group-congestion signal
S: señal de congestión en el haz de circuitos

signal d'encombrement sur le réseau national
E: national-network-congestion signal
S: señal de congestión en la red nacional

signal d'espace
E: space signal
S: señal de espacio

signal destiné à l'essai de mise en boucle
E: loopback test pattern
S: secuencia de prueba de bucle

signal d'excitation de la bouche artificielle
E: artificial mouth excitation signal
S: señal de excitación de la boca artificial

signal d'identification; indicatif
E: call-sign; answer-back code
S: distintivo de llamada; señal de identificación; indicativo

signal d'indication d'alarme (SIA)
E: alarm indication signal (AIS)
S: señal de indicación de alarma (SIA)

signal d'interdiction
E: barred signal
S: señal de acceso prohibido

signal d'interdiction de transfert
E: transfer-prohibited signal
S: señal de prohibición de transferencia

signal d'intervention
E: forward-transfer signal
S: señal de intervención

signal d'inversion-chiffres
E: figure-shift signal
S: señal de cambio a cifras; señal de inversión cifras

signal d'inversion-lettres
E: letter-shift signal
S: señal de cambio a letras; señal de inversión letras

signal d'invitation à numéroter
E: proceed-to-select signal
S: señal de invitación a marcar

signal d'invitation à transmettre (émis dans le sens: vers l'arrière)
E: start-dialling signal; proceed-to-send signal (sent in the backward direction)
S: señal de invitación a marcar; señal de invitación a transmitir (transmitida hacia atrás)

signal discret; signal temporel discret
E: discretely-timed signal
S: señal discretamente temporizada

signal d'oblitération
E: erasure signal
S: señal de borrado

signal d'occupation
E: engaged; busy signal; busy-flash signal
S: señal de ocupado; señal de ocupación

signal «envoyez la tonalité spéciale d'information»
E: send-special-information tone signal
S: señal de envío de tono de información especial

signal incorrect
E: incorrect signal
S: señal incorrecta

signal indiquant la catégorie du demandeur (émis dans le sens: vers l'avant)
E: calling party's category signals (sent in the forward direction)
S: señales de categoría del abonado que llama (transmitida hacia adelante)

signal invitant à différer la numérotation (émis dans le sens: vers l'arrière)
E: delay-dialling signal (sent in the backward direction)
S: señal de demora (transmitida hacia atrás)

signal KP; signal de début de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant)
E: KP signal; start-of-pulsing signal (sent in the forward direction)
S: señal KP; señal de comienzo de numeración (transmitida hacia adelante)

signal maximal permis (SMP)
E: permitted maximum signal (PMS)
S: señal máxima permitida (SMP)

signal n-aire redondant
E: redundant n-ary signal
S: señal n-aria redundante

signal numérique
E: digital signal
S: señal digital

signal numérique n-aire
E: n-ary digital signal
S: señal digital n-aria

signal numérique redondant
E: redundant digital signal
S: señal digital redundante

signal parfait
E: perfect signal
S: señal perfecta

signal pseudo n-aire
E: pseudo n-ary signal
S: señal seudo-n-aria

signal «Qui est là?»
E: "Who are you" signal (function); WRU signal
S: señal « ¿Con quién comunico?»; señal WRU

signal retenu
E: retained signal
S: señal retenida

signal ST; signal de fin de numérotation (émis dans le sens: vers l'avant)
E: ST signal; end-of-pulsing (sent in the forward direction)
S: señal ST; señal de numeración (transmitida hacia adelante)

signal télégraphique
E: telegraph signal
S: señal telegráfica

signal télégraphique arythmique
E: start-stop telegraph signal
S: señal telegráfica arrítmica

signal téléphonique
E: telephone signal
S: señal telefónica

signal vers l'arrière
E: backward signal
S: señal hacia atrás

signal vers l'avant
E: forward signal
S: señal hacia adelante

signalisation
E: signalling
S: señalización

signalisation à fréquences vocales
E: voice-frequency (VF) signalling; VF signalling
S: señalización en frecuencia vocal; señalización FV

signalisation asservie
E: compelled signalling (general sense)
S: señalización de secuencia obligada (sentido general)

signalisation asservie; signalisation entièrement asservie; signalisation continuellement asservie
E: compelled signalling; fully compelled signalling; continuous compelled signalling
S: señalización de secuencia obligada; señalización de secuencia totalmente obligada; señalización de secuencia continuamente obligada

signalisation associée
E: associated signalling
S: señalización asociada

signalisation d'adresse à recouvrement
E: overlap address signalling
S: señalización de dirección con superposición

signalisation dans la bande
E: in-band signalling
S: señalización dentro de banda

signalisation dans la bande avec codage
E: coded inband signalling
S: señalización codificada dentro de banda

signalisation dans le créneau temporel; signalisation dans l'intervalle de temps
E: in-slot signalling
S: señalización dentro del intervalo

signalisation de bout en bout
E: end-to-end signalling
S: señalización de extremo a extremo

signalisation de ligne
E: line signalling
S: señalización de línea

signalisation de ligne à recouvrement
E: overlap line signalling
S: señalización de línea con superposición

signalisation d'usager à usager (SUU)
E: user-to-user signalling (UUS)
S: señalización de usuario a usuario (SUU)

signalisation «en bloc»
E: en-bloc signalling
S: señalización en bloque

signalisation en courant alternatif
E: alternating current (a.c.)signalling; a.c. signalling
S: señalización en corriente alterna; señalización en c.a.

signalisation en courant continu
E: direct current (d.c.) signalling; d.c. signalling
S: señalización en corriente continua; señalización en c.c.

signalisation entièrement dissociée
E: fully dissociated signalling
S: señalización enteramente disociada

signalisation entre enregistreurs (système de signalisation R1)
E: register signalling (Signalling System R1)
S: señalización entre registradores (sistema de señalización R1)

signalisation hors bande
E: out-band signalling
S: señalización fuera de banda

signalisation hors créneau temporel; signalisation hors intervalle de temps
E: out-slot signalling
S: señalización fuera del intervalo

signalisation multifréquences; signalisation MF
E: multi-frequency code (MFC) signalling; MFC signalling
S: señalización en código multifrecuencia; señalización CMF

signalisation non associée
E: non-associated signalling
S: señalización no asociada

signalisation par canal sémaphore; signalisation sur voie commune
E: common channel signalling
S: señalización por canal común

signalisation par éléments numériques vocaux
E: speech digit signalling
S: señalización por dígitos de conversación

signalisation par ouverture de boucle
E: loop/disconnect signalling
S: señalización por interrupción del bucle

signalisation quasi associée
E: quasi-associated signalling
S: señalización cuasiasociada

signalisation section par section
E: link-by-link signalling
S: señalización enlace por enlace

signalisation voie par voie
E: channel associated signalling
S: señalización asociada al canal

signature d'opérateur
E: operator signature
S: signatura de operador

signaux d'adresse complète (émis dans le sens: vers l'arrière)
E: address-complete signals (sent in the backward direction)
S: señales de dirección completa (transmitida hacia adelante)

signaux de gestion
E: management signals
S: señales de gestión

signaux de gestion du réseau
E: network-management signals
S: señales de gestión de red

signaux de gestion du réseau de signalisation
E: signalling-network-management signals
S: señales de gestión de la red de señalización

signaux de maintenance du réseau
E: network-maintenance signals
S: señales de mantenimiento de red

signaux de nouvelle réponse
E: reanswer signals
S: señales de repetición de respuesta

signaux de parole
E: speech
S: conversación

signaux de raccrochage
E: clear-back signals
S: señales de colgar

signaux effectivement transmis dans les transmissions radiophoniques
E: effectively transmitted signals in sound-programme transmission
S: señales efectivamente transmitidas en las transmisiones radiofónicas

simplex; à l'alternat
E: simplex
S: símplex

simulateur de tête et de torse (STET)
E: head and torso simulator (HATS)
S: simulador de cabeza y tronco (SCT)

simulateur d'émetteur d'indicatif
E: answerback unit simulator
S: simulador de transmisor automático de indicativo

simultanée
E: concurrent
S: concurrente

single-valued attribute; attribut à valeur unique
E: single-valued attribute
S: atributo univaluado

SM enregistrée; non enregistrée
E: MS registered/deregistered
S: EM registrada/no registrada

somme numérique
E: digital sum
S: suma digital

son caverneux
E: hollowness
S: cavernosidad

sorte
E: sort
S: género

sorte structurée
E: structured sort
S: género estructurado

SORTIE
E: OUTPUT
S: EXTRAER (OUTPUT)

sortie
E: output
S: salida

sortie d'acceptation
E: acceptance output
S: salida de aceptación

sortie d'assistance
E: help output
S: salida de ayuda

sortie de demande
E: request output
S: salida de petición

sortie de demande interactive
E: interaction request output
S: salida de petición de interacción

sortie de guidage
E: guidance output
S: salida de orientación

sortie de menu
E: menu output
S: salida de menú

sortie de monologue
E: monologue output
S: salida de monólogo

sortie de proposition
E: promption output
S: salida de sugerencia

sortie de rejet
E: rejection output
S: salida de rechazo

sortie de réponse
E: response output
S: salida de respuesta

sortie hors dialogue
E: output outside dialogue
S: salida fuera de diálogo

sortie spontanée
E: spontaneous output
S: salida espontánea

source de données
E: data source
S: fuente de datos

source de données (N)
E: (N)-data-source
S: fuente de datos (N)

source logique
E: logical source
S: fuente lógica

sous-bloc
E: subblock
S: subbloque

sous-canal
E: subchannel
S: subcanal

sous-catégorie ; sous-classe
E: subclass
S: subclase

sous-centre
E: sub-centre
S: subcentro

sous-couche
E: sublayer
S: subcapa

sous-demande
E: subrequest
S: subpetición

sous-ensemble de raffinement cohérent
E: consistent refinement subset
S: subconjunto de refinamiento consistente

sous-ensemble de subdivision cohérent
E: consistent partitioning subset
S: subconjunto de partición consistente

sous-entité de maintenance (SEM)
E: maintenance sub-entity (MSE)
S: subentidad de mantenimiento (SEM)

sous-faisceau ; sous-faisceau de circuits
E: circuit subgroup
S: subhaz de circuitos

sous-fenêtre
E: window area
S: zona de ventana

sous-fenêtre de sortie et d'entrée
E: output and input window area
S: zona de ventana de salida y de entrada

sous-fenêtre de travail
E: work window area
S: zona de ventana de trabajo

sous-fenêtre d'information générale
E: general information window area
S: zona de ventana de información general

sous-fenêtre d'information sur les touches spéciales et les directives
E: special keys and directives information window area
S: zona de ventana de información sobre teclas especiales y directrices

sous-groupe de circuits
E: circuit subgroup
S: subhaz de circuitos

sous-multiplex
E: submultiplex
S: submúltiplex

sous-programme
E: subroutine
S: subrutina

sous-répertoire de caractères graphiques
E: graphic character subrepertoire
S: subrepertorio de caracteres gráficos

sous-réseau
E: subnetwork
S: subred

sous-signal
E: subsignal
S: subseñal

sous-structure de bloc
E: block substructure
S: subestructura de bloque

sous-structure de canal
E: channel substructure
S: subestructura de canal

Sous-Système (utilisateur du SSCS)
E: subsystem
S: subsistema

Sous-Système Application Mobile (SSAM)
E: Mobile Application Part (MAP)
S: parte aplicación móvil (PAM)

Sous-Système Application pour la Gestion des Transactions
E: Transaction Capabilities Application Part (TCAP)
S: parte aplicación de capacidades de transacción (PACT)

Sous-Système Autorisé (SSA)
E: subsystem-allowed (SSA)
S: subsistema autorizado (SSA)

Sous-Système Commande des connexions Sémaphores (SSCS)
E: Signalling Connection Control Part (SCCP)
S: parte control de la conexión de señalización (PCCS)

Sous-Système Interdit (SSI)
E: subsystem-prohibited (SSP)
S: subsistema prohibido (SSP)

sous-système (N)
E: (N)-subsystem
S: subsistema (N)

Sous-Système pour l'Exploitation, la Maintenance et la gestion (SSEM)
E: Operation, Maintenance and Administration Part (OMAP)
S: parte operaciones, mantenimiento y administración (POMA)

Sous-Système Service Réseau (SSSR)
E: Network Service Part (NSP)
S: parte servicio de red (PSR)

Sous-Système Services Intermédiaires (SSSI)
E: Intermediate Service Part
S: parte servicio intermedio

Sous-Système Transport de Messages (SSTM)
E: Message Transfer Part (MTP)
S: parte transferencia de mensajes (PTM)

Sous-Système Utilisateur (SSU)
E: User Part (UP)
S: parte usuario (PU)

Sous-Système Utilisateur Données (SSUD)
E: Data User Part (DUP)
S: parte usuario de datos (PUD)

Sous-Système Utilisateur pour le RNIS (SSUR)
E: ISDN user part (ISUP)
S: parte usuario RDSI (PUSI)

Sous-Système Utilisateur Téléphonie (SSUT)
E: Telephone User Part (TUP)
S: parte usuario de telefonía (PUT)

sous-trame ; secteur de trame
E: subframe
S: subtrama

sous-type (d'un type parent)
E: subtype (of a parent type)
S: subtipo (de un tipo progenitor)

sous-voie
E: sub-channel
S: subcanal

span ; portée
E: span
S: intervalo

SPDU non valide
E: invalid SPDU
S: UDPS no válida

SPDU valide
E: valid SPDU
S: UDPS válida

spécification
E: lexical rules
S: reglas léxicas

spécification d'interface
E: interface specification
S: especificación de interfaz

spécification d'interface physique
E: physical interface specification
S: especificación de interfaz físico

spécification d'un sous-type
E: subtype specification
S: especificación de subtipo

spécification (en LDS)
E: specification (in SDL)
S: especificación (en LED)

spécification fonctionnelle (SF) (en LDS)
E: functional specification (FS) (in SDL)
S: especificación funcional (EF) (en LED)

spécification valide
E: valid specification
S: especificación válida

SPM appelante
E: initiator
S: iniciadora

SPM appelée
E: responder
S: contestadora

SPM destinataire
E: receiving SPM
S: MPS receptora

SPM expéditrice
E: sending SPM
S: MPS emisora

station à alimentation indépendante ; station autoalimentée
E: directly powered (repeater) station
S: estación alimentada directamente

station commandée
E: controlled station
S: estación controlada

station côtière
E: coast station
S: estación costera

station d'alimentation ; station d'alimentation de répéteurs
E: power feeding (repeater) station
S: estación de telealimentación; estación de alimentación

station de base (SB)
E: base station (BS)
S: estación de base (EB)

station de coordination du réseau (SCR)
E: network coordination station (NCS)
S: estación de coordinación de la red (ECR)

station de données
E: data station
S: estación de datos

station de référence à l'émission
E: send reference station
S: estación de referencia para la emisión

station de télévision uniquement réceptrice (STVUR)
E: television receive-only station (TVRO)
S: estación de televisión con recepción únicamente (TVRU)

station directrice
E: control station
S: estación directora

station directrice (dans un système)
E: system control station
S: estación directora de sistema

station directrice de circuit
E: circuit control station
S: estación directora de circuito

station directrice (sur un circuit)
E: controlling station (on a circuit)
S: estación directora (de un circuito)

station mobile (SM)
E: mobile station (MS)
S: estación móvil (EM)

station principale de répéteurs
E: main repeater station
S: estación principal de repetidores

station sous-directrice
E: sub-control station
S: estación subdirectora

station sous-directrice de circuit
E: circuit sub-control station
S: estación subdirectora de circuito

station téléalimentée; station de répéteurs téléalimentée
E: dependent (repeater) station
S: estación telealimentada

station terrienne aéronautique
E: aeronautical earth station
S: estación terrena aeronáutica

station terrienne au sol aéronautique (STS)
E: aeronautical (ground) earth station (GES)
S: estación terrena aeronáutica (de tierra) (ETT)

station terrienne côtière (STC)
E: coast earth station (CES)
S: estación terrena costera (ETC)

station terrienne d'aéronef (STA)
E: aircraft earth station (AES)
S: estación terrena de aeronave (ETA)

station terrienne de base
E: base earth station
S: estación terrena de base

station terrienne de navire (STN)
E: ship earth station (SES)
S: estación terrena de barco (ETB)

station terrienne mobile
E: mobile earth station
S: estación terrena móvil

station terrienne terrestre
E: land earth station
S: estación terrena terrestre

statistique
E: statistic
S: estadístico

statistique; mode de transfert asynchrone statistique
E: statistical; ATM statistical transfer mode
S: estadístico; modo de transferencia estadístico MTA

statistiques sur demande
E: statistics on request
S: estadísticas a petición

statut
E: status
S: estado

stockage dans le réseau
E: storage within the network
S: almacenamiento dentro de la red

stored-messages; messages enregistrés
E: stored-messages
S: mensajes almacenados

stratégie de maintenance
E: maintenance strategy
S: estrategia de mantenimiento

structure
E: structure
S: estructura

structure d'appel
E: call pattern
S: esquema de llamada

structure de connexion
E: connection pattern
S: esquema de conexión

structure de trame
E: frame structure
S: estructura de trama

structure des données
E: data structure
S: estructura de datos

structure d'information (diagramme)
E: information structure (diagram)
S: estructura de información (//)diagrama de

structure d'interface étiquetée
E: labelled interface structure
S: estructura de interfaz etiquetado

structure d'interface hybride
E: hybrid interface structure
S: estructura híbrida de interfaz

structure d'interface positionnée
E: positioned interface structure
S: estructura de interfaz posicionado

structure d'interface; structure d'interface RNIS usager-réseau
E: interface structure; ISDN user-network interface structure
S: estructura de interfaz; estructura de interfaz usuario-red de la RDSI

structure du DIT
E: DIT structure
S: estructura AIG

structure hiérarchique
E: hierarchical structure
S: estructura jerárquica

structure homogène
E: homogeneous structure
S: estructura homogénea

structure logique
E: logical structure
S: estructura lógica

structure logique générique
E: generic logical structure
S: estructura lógica genérica

structure logique spécifique
E: specific logical structure
S: estructura lógica específica

structure physique
E: layout structure
S: estructura de disposición

structure physique générique
E: generic layout structure
S: estructura de disposición genérica

structure physique spécifique
E: specific layout structure
S: estructura de disposición específica

style de formatage; style de mise en page
E: layout style
S: estilo de disposición

style de présentation
E: presentation style
S: estilo de presentación

subdivision
E: subdivision; partitioning
S: subdivisión; partición

subdivision de fonction LHM
E: MML function decomposition
S: descomposición de función LHM

subordonnés
E: subordinates
S: subordinados

subscription; abonnement
E: subscription
S: abono

substring; chaîne secondaire
E: substring
S: subcadena

suffixe (N)
E: (N)-suffix
S: sufijo (N)

suffixe de message
E: message suffix
S: sufijo de mensaje

suffixe d'extrémité de connexion (N)
E: (N)-connection-endpoint suffix
S: sufijo de punto extremo de conexión

suite de tests
E: test suite
S: serie de pruebas

suite de tests abstraite
E: abstract test suite
S: serie de pruebas abstractas

suite de tests abstraite paramétrée
E: parameterized abstract test suite
S: serie de pruebas abstractas parametrizadas

suite de tests abstraite sélectionnée
E: selected abstract test suite
S: serie de pruebas abstractas seleccionadas

suite de tests de conformité
E: conformance test suite
S: serie de pruebas de conformidad

suite de tests d'interconnexion de base
E: basic interconnection test suite
S: serie de pruebas de interconexión básica

suite de tests exécutable paramétrée
E: parameterized executable test suite
S: serie de pruebas ejecutables parametrizadas

suite de tests exécutable sélectionnée
E: selected executable test suite
S: serie de pruebas ejecutables seleccionadas

suite de tests exécutables
E: executable test suite
S: serie de pruebas ejecutables

suite de tests génériques
E: generic test suite
S: serie de pruebas genéricas

summarize abstract-operation; opération abstraite résumé
E: summarize abstract-operation
S: operación abstracta de resumir

supercatégorie
E: superclass
S: superclase

superclasse
E: superclass
S: superclase

supérieur
E: superior
S: superior

supérieur immédiat
E: immediate superior (noun)
S: superior inmediato (sustantivo)

supervision de l'état du canal sémaphore (SET)
E: link state control (LSC)
S: control del estado del enlace (CEE)

support
E: bearer
S: portador

support de présentation
E: presentation medium
S: medio de presentación

suppresseur de mode de gaine
E: cladding mode stripper
S: supresor de modos de revestimiento

suppresseur d'écho
E: echo suppressor
S: supresor de eco

suppresseur d'écho à intervention adaptable
E: adaptive break-in echo suppressor
S: supresor de eco con intervención adaptativa

suppresseur d'écho à intervention partielle
E: partial break-in echo suppressor
S: supresor de eco con intervención parcial

suppresseur d'écho complet
E: full echo suppressor
S: supresor de eco completo

suppresseur d'écho différentiel
E: differential echo suppressor
S: supresor de eco diferencial

suppresseur d'écho terminal
E: terminal echo suppressor
S: supresor de eco terminal

SUPPRESSION
E: DELETE
S: BORRAR

suppression
E: delete
S: borrar

surcharge
E: overload
S: sobrecarga

surcharge de transmission
E: transmission overload
S: sobrecarga de transmisión

surcharge d'équipement de multiplication de circuit numérique
E: DCME overload
S: sobrecarga del EDMC

surcharge EMCN (Mode)
E: DCME overload (mode)
S: sobrecarga del EMCD (modo de)

sûreté de fonctionnement
E: dependability
S: seguridad de funcionamiento

surface de la gaine
E: cladding surface
S: superficie del revestimiento

surface de présentation
E: presentation surface
S: superficie de presentación

surface de référence
E: reference surface
S: superficie de referencia

surface de reproduction garantie; zone de reproduction garantie
E: assured reproduction area
S: zona de reproducción garantizada

surface disponible; zone disponible
E: available area
S: zona disponible

surface élémentaire d'image; élément d'image; pixel
E: picture element (pel)
S: elemento de imagen; pel (picture element)

surveillance de la qualité de fonctionnement (SQF)
E: performance monitoring (PM)
S: monitorización de la calidad del funcionamiento (MCF)

surveillance des erreurs sur un canal sémaphore
E: signalling link error monitoring
S: monitor de errores en el enlace de señalización

surveillance du taux d'erreur pendant la procédure d'alignement
E: alignment error rate monitoring
S: monitor de tasa de errores en la alineación

surveillance du taux d'erreur sur les trames sémaphores
E: signal unit error rate monitoring
S: monitor de tasa de errores en las unidades de señalización

surveillance; supervision
E: supervision
S: supervisión

susceptance au transfert d'information
E: information transfer susceptance
S: susceptancia de transferencia de información

SUSPENSION
E: SUSPEND
S: SUSPENDER

symbole
E: symbol
S: símbolo

symbole d'annotation
E: annotation symbol
S: símbolo de anotación

symbole d'extension de texte
E: text extension symbol
S: símbolo de ampliación de texto

symbole non terminal
E: non-terminal symbol
S: símbolo no terminal

symbole terminal
E: terminal symbol
S: símbolo terminal

symétrie
E: symmetry
S: simetría

symétrique
E: symmetric
S: simétrico

synchrone
E: synchronous
S: síncrono

synchronisation
E: synchronization
S: sincronización

synchronisation analogique
E: analogue control
S: control analógico

synchronisation analogique linéaire
E: linear analogue control
S: control analógico lineal

synchronisation bilatérale
E: bilateral control
S: control bilateral

synchronisation de connexion de session
E: session-connection synchronization
S: sincronización de conexión de sesión

synchronisation échantillonnée
E: time quantized control
S: control por cuantificación temporal

synchronisation élémentaire
E: element synchronization
S: sincronización de los elementos

synchronisation locale
E: single-ended synchronization
S: sincronización uniterminal

synchronisation locale et distante
E: double-ended synchronization
S: sincronización biterminal

synchronisation quantifiée
E: amplitude quantized control
S: control por cuantificación de amplitud

synchronisation unilatérale
E: unilateral control
S: control unilateral

synchronisme élémentaire
E: element synchronism
S: sincronismo de los elementos

synonyme
E: synonym
S: sinónimo

synonyme externe
E: external synonym
S: sinónimo externo

synopsis
E: synopsis
S: sinopsis

syntaxe
E: syntax
S: sintaxis

syntaxe abstraite
E: abstract syntax
S: sintaxis abstracta

syntaxe concrète
E: concrete syntax
S: sintaxis concreta

syntaxe de transfert
E: transfer syntax
S: sintaxis de transferencia

syntaxe et métalangage de procédure de dialogue LHM
E: MML syntax and dialogue procedures meta-language
S: metalenguaje de sintaxis y de procedimientos de diálogo del LHM

syntaxe graphique concrète
E: concrete graphical syntax
S: sintaxis gráfica concreta

syntaxe textuelle concrète
E: concrete textual syntax
S: sintaxis textual concreta

syntype
E: syntype
S: sintipo

système
E: system
S: sistema

système à tester (SUT)
E: system under test (SUT)
S: sistema sometido a prueba (SSP)

système automatique
E: automatic system
S: sistema automático

système automatique «crossbar»
E: crossbar system
S: sistema de barras cruzadas

système auxiliaire
E: auxiliary system
S: sistema auxiliar

système cryptographique
E: cryptographic system; cryptosystem
S: sistema criptográfico; criptosistema

système d'abonné
E: subscriber system (in transmission planning)
S: sistema de abonado

système d'accès (A/SYS)
E: access system (A/SYS)
S: sistema de acceso (A/SYS)

système d'accès et de mémorisation (AS/SYS)
E: access and storage system (AS/SYS)
S: sistema de acceso y almacenamiento (AS/SYS)

système d'accès et de transfert (AT/SYS)
E: access and transfer system (AT/SYS)
S: sistema de acceso y transferencia (AT/SYS)

système d'accès, de mémorisation et de transfert (AST/SYS)
E: access, storage, and transfer system (AST/SYS)
S: sistema de acceso, almacenamiento y transferencia (AST/SYS)

système d'administration
E: administrative system
S: sistema administrativo

système de commande du commutateur
E: exchange control system
S: sistema de control de la central

système de commande par programme enregistré (SPC); système SPC
E: stored program controlled (SPC) system; SPC system
S: sistema con control por programa almacenado (CPA); sistema CPA

système de coordonnées de page
E: page coordinate system
S: sistema de coordenadas de página

système de gestion du réseau
E: network management system
S: sistema de gestión de red

système de ligne numérique
E: digital line system
S: sistema de línea digital

système de mémorisation (S/SYS)
E: storage system (S/SYS)
S: sistema de almacenamiento (S/SYS)

système de mémorisation et de transfert (ST/SYS)
E: storage and transfer system (ST/SYS)
S: sistema de almacenamiento y transferencia (ST/SYS)

système de messagerie (STM)
E: message handling system (MHS); messaging system
S: sistema de tratamiento de mensajes (STM); sistema de mensajería

système de multiplication de circuit numérique (SMCN)
E: digital circuit multiplication system (DCMS)
S: sistema digital de multiplicación de circuitos (SDMC)

système de numération
E: numbering system
S: sistema de numeración

système de programmation
E: programming system
S: sistema de programación

système de référence
E: reference system
S: sistema de referencia

système de remise physique (SRP)
E: physical delivery system (PDS)
S: sistema de entrega física (SEF)

système de rétablissement de transmission
E: transmission restoration system
S: sistema de restablecimiento de la transmisión

système de signalisation
E: signalling system
S: sistema de señalización

système de tarification binaire
E: binary tariff system
S: sistema binario de tarificación

système de tarification par mot
E: per word tariff system
S: sistema de tarificación por palabra

système de transfert (T/SYS)
E: transfer system (T/SYS)
S: sistema de transferencia (T/SYS)

système de transfert de messages (système TM)
E: message transfer system (MTS)
S: sistema de transferencia de mensajes (STRM)

système de transmission de données mobile par satellite
E: mobile satellite data transmission system
S: sistema de transmisión de datos móvil por satélite

système de transmission de messages maritime par satellite
E: maritime satellite message transmission system
S: sistema de transmisión de mensajes marítimo por satélite

système de transmission numérique
E: digital transmission system
S: sistema de transmisión digital

système d'exploitation (SE)
E: operations system (OS); operating system
S: sistemas de operaciones (SO); sistema operativo

système d'exploitation et de maintenance
E: operation and maintenance system
S: sistema de operación y mantenimiento

système d'extrémité
E: end system
S: sistema de extremo

système d'extrémité réel
E: real end system
S: sistema de extremo real

système hertzien numérique
E: digital radio system
S: sistema radiodigital

système local maritime
E: maritime local system
S: sistema marítimo local

système; machine
E: status window area
S: zona de venta de estado

système maritime à satellites
E: maritime satellite system
S: sistema marítimo por satélite

système mobile maritime à satellites; système maritime
E: maritime mobile satellite system; maritime system
S: sistema móvil marítimo por satélite; sistema marítimo

système national
E: national system
S: sistema nacional

système numérique; système de transmission numérique
E: digital system; digital transmission system
S: sistema digital; sistema de transmisión digital

système ouvert
E: open system
S: sistema abierto

système ouvert réel
E: real open system
S: sistema real abierto

système radioélectrique numérique
E: digital radio system
S: sistema radiodigital

système réel
E: real system
S: sistema real

système relais d'application réel
E: real application relay system
S: sistema de relevo de aplicación real

système semi-automatique
E: semi-automatic system
S: sistema semiautomático

système (téléphonique) local; circuit (téléphonique) local
E: local (telephone) system; local (telephone) circuit
S: sistema (telefónico) local

systèmes téléphoniques nationaux
E: national telephone system
S: sistema telefónico nacional

systèmes vidéotex
E: videotex systems
S: sistema videotex

T

TA
E: TA
S: AT

TA appelant
E: calling TA
S: AT llamante

TA appelé
E: called TA
S: AT llamado

TA de départ
E: originating TA
S: AT originador

TA de réponse
E: answering TA
S: AT contestador

tableau; array
E: table; array
S: tabla; cuadro; matriz

tableau de code
E: code table
S: tabla de código

tableau d'éléments d'image
E: pel array
S: formación de pels

tableau d'éléments d'image découpé
E: clipped pel array
S: formación de pels recortada

tableaux de contrôle de vraisemblance
E: reasonableness check tables
S: cuadros de prueba de racionalidad

tâche
E: job; task
S: trabajo; tarea

tâches au niveau de base
E: base level tasks
S: tareas de nivel de base

tâches de traitement des appels
E: call processing tasks
S: tareas de procesamiento de llamada

taille d'une police de caractères
E: font size
S: tamaño del tipo de caracteres

taille orphelin
E: orphan size
S: tamaño huérfano

taille veuve
E: widow size
S: tamaño viuda

tampon de retransmission (TRT)
E: retransmission buffer (RTB)
S: memoria tampón de retransmisión MTR

tampon d'émission (TEM)
E: transmission buffer (TB)
S: memoria tampón de transmisión (MT)

taux d'activité des données
E: data activity ratio
S: factor de actividad de los datos

taux d'appel
E: calling rate
S: tasa de llamadas

taux de CDC à 64 kbit/s
E: sixty four (64) kbit/s DLC – on ratio
S: factor de actividad del control dinámico de carga (CDC) a 64 kbit/s

taux de compression
E: ratio of compression
S: relación de compresión

taux de connexions établies à 64 kbit/s
E: sixty four (64) kbit/s connected ratio
S: tasa de conexión a 64 kbit/s

taux de contrôle dynamique de charge (CDC) sur signaux vocaux
E: DLC voice-on ratio
S: factor de activación del control dinámico de carga (CDC) para señales vocales

taux de gel (TDG)
E: freeze-out fraction (FOF)
S: fracción de exclusión por ocupación (FEO); fracción de bloqueo

taux de gel dans la file d'attente pour données (TDG données)
E: data queue freezeout fraction (Data FOF)
S: fracción de exclusión por ocupación de la cola de datos (FEOD)

taux de gel (TDG) de la file d'attente des signaux vocaux (TDG vocal)
E: voice queue freezeout fraction (Voice FOF)
S: fracción de exclusión por ocupación de la cola de señales vocales (FEOSV)

taux de justification
E: justification ratio
S: relación de justificación

taux de prises avec réponse (TPR)
E: answer seizure ratio (ASR)
S: tasa de tomas con respuesta (TTR)

taux de prises avec signal d'occupation (TPSO)
E: busy-flash seizure ratio (BFSR)
S: relación de señales de ocupado a tomas (RSOT)

taux de rétablissement (μ)
E: restoral rate (μ)
S: tasa de restablecimiento (μ)

taux de tentatives de prise avec réponse (TTPR)
E: answer bid ratio (ABR)
S: tasa de tentativas de toma con respuesta (TTTR)

taux de transmission de données en bande vocale
E: voice band data ratio
S: tasa de datos en banda vocal

taux de transmission de données numériques à 64 kbit/s sans restriction
E: sixty four (64) kbit/s unrestricted digital data ratio
S: relación de datos digitales a 64 kbit/s sin restricciones

taux d'échec (λ)
E: failure rate (λ)
S: tasa de fallos (λ)

taux d'échec des prises à 64 kbit/s
E: sixty four (64) kbit/s failed seizures ratio
S: tasa de tomas a 64 kbit/s no completadas

taux d'efficacité
E: completion ratio
S: relación respuesta/toma; tasa de compleción; tasa de eficacia

taux d'erreur
E: error ratio
S: tasa de errores

taux d'erreur résiduel
E: residual error rate
S: tasa de error residual

taux d'erreur sur les bits (TEB)
E: bit error ratio (BER)
S: tasa de errores en los bits; tasa de error en los bits (TEB)

taux d'erreur sur les éléments
E: element error rate
S: tasa de errores en los elementos

taux d'erreur sur les éléments unitaires
E: unit element error rate for isochronous modulation
S: tasa de errores en los elementos unitarios

taux d'erreurs résiduelles
E: residual error rate
S: tasa de errores residuales

taux d'erreurs résiduelles pour des messages DT
E: residual error rate for DT messages
S: tasa de errores residuales para mensajes DT

taux d'erreurs sur les éléments; taux d'erreurs sur les caractères
E: element error rate; character error rate
S: tasa de errores en los elementos; tasa de errores en los caracteres

taux d'extension
E: ratio of expansion
S: relación de expansión

taux moyen de défaillance; densité (temporelle) moyenne de défaillance, $\bar{\lambda}(t_1, t_2)$
E: mean failure rate $\bar{\lambda}(t_1, t_2)$
S: tasa media de fallos $\bar{\lambda}(t_1, t_2)$

taux nominal de justification
E: nominal justification ratio
S: relación nominal de justificación

taxe de ligne
E: landline charge
S: tasa de línea

taxe de perception
E: collection charge
S: tasa de percepción

taxe de répartition
E: accounting rate
S: tasa de distribución

taxe de station mobile
E: mobile station charge
S: tasa de estación móvil

taxe terrestre
E: land station charge
S: tasa terrestre

TEB excessif
E: BER excess
S: rebasamiento de la TEB

TEB moyen
E: average BER
S: TEB media

technique de description formelle (TDF)
E: formal description technique (FDT)
S: técnica de descripción formal (TDF)

télé écriture
E: telewriting
S: telescritura

télécarte
E: prepaid card
S: tarjeta preabonada

télécommunication
E: telecommunication
S: telecomunicación

télécopie
E: facsimile
S: facsímil

télécopie sur réseaux privés
E: facsimile on private networks
S: facsímil por redes privadas

télécopieur du groupe 4
E: group 4 facsimile apparatus
S: aparato facsímil del grupo 4

télédiaphonie (FEXT)
E: far-end crosstalk (FEXT)
S: telediafonía (FEXT)

téléfax
E: telefax
S: telefax

téléfax 2, 3, 4
E: telefax 2, 3, 4
S: telefax 2, 3, 4

télégraphie Baudot
E: Baudot telegraphy
S: telegrafía Baudot

télégraphie harmonique
E: multi-channel voice-frequency telegraphy (MCVFT)
S: telegrafía armónica multicanal (TAMC)

télégraphie harmonique à une voie
E: single channel voice-frequency telegraphy (SCVFT)
S: telegrafía armónica monocanal

télégraphie harmonique; télégraphie à fréquences vocales
E: voice-frequency telegraphy (VFT)
S: telegrafía armónica (TA)

télégraphie infra-téléphonique
E: subtelephone telegraphy
S: telegrafía infratelefónica; telegrafía infraacústica

télégraphie interbandes
E: interband telegraphy
S: telegrafía interbanda

télégraphie intrabande
E: intraband transmission
S: telegrafía intrabanda

télégraphie supra-téléphonique
E: super-telephone telegraphy
S: telegrafía supratelefónica; telegrafía supraacústica

télégraphie synchrone
E: synchronous system
S: sistema síncrono

téléimprimeur
E: teleprinter; teletypewriter
S: teleimpresor

téléimprimeur à (impression sur) bande
E: tape teleprinter
S: teleimpresor en cinta

téléimprimeur à (impression sur) page
E: page teleprinter
S: teleimpresor en página

télélogiciel vidéotex
E: videotex telesoftware
S: telesoporte lógico videotex

télémaintenance
E: remote maintenance
S: mantenimiento remoto; telemantenimiento

télémessage
E: telemessage
S: telemensaje

téléphonie
E: telephony
S: telefonía

téléservice
E: teleservice
S: teleservicio; servicio final

télétex
E: teletex
S: teletex

télévision de qualité améliorée
E: enhanced-quality television
S: televisión de calidad mejorada

télévision de qualité conventionnelle
E: existing-quality television
S: televisión de calidad convencional

télex
E: telex
S: télex

télex postal radiomaritime
E: radiomaritime telex letter
S: carta télex radiomarítima

temporisateur
E: timer
S: temporizador

temporisateur actif
E: active timer
S: temporizador activo

temporisation
E: time-out
S: temporización

temps (de transit) dans le commutateur
E: cross-office (transit) delay
S: retardo de tránsito a través de la central

temps d'accès
E: access delay
S: retardo de acceso

temps d'alerte à une seule limite d'élément B_i
E: alerting delay at a single element boundary, B_i
S: retardo de aviso en una sola frontera de elemento de conexión, B_i

temps d'alerte entre deux limites d'un élément de connexion
E: alerting delay between two connection element boundaries
S: retardo de aviso entre dos fronteras de un elemento de conexión

temps d'attente, T_2
E: waiting time, T_2
S: tiempo de espera, T_2

temps de commutation; (temps de traitement de la commutation)
E: switching delay; processing time; handling time
S: tiempo de conmutación; (tiempo de proceso; tiempo de tratamiento)

temps de confirmation de libération
E: clear confirmation delay (CLCD)
S: retardo de confirmación de liberación (RCL)

temps de confirmation, T_c
E: confirmation time, T_c
S: tiempo de confirmación, T_c

temps de convergence
E: convergence time
S: tiempo de convergencia

temps de correction de panne
E: fault correction time
S: tiempo de corrección de una avería

temps de déconnexion entre deux limites d'un élément de connexion B_i et B_j
E: disconnect delay between two connection element boundaries, B_i and B_j
S: retardo de desconexión entre dos fronteras de un elemento de conexión, B_i y B_j

temps de demande de libération
E: clear request delay (CLRD)
S: retardo de petición de liberación (RPL)

temps de détection, T_1
E: detection time, T_1
S: tiempo de detección, T_1

temps de disponibilité; temps de bon fonctionnement
E: up time
S: tiempo de disponibilidad

temps de fonctionnement
E: operating time
S: tiempo de funcionamiento

temps de fonctionnement pour le blocage
E: suppression operate time
S: tiempo de funcionamiento para la supresión

temps de fonctionnement pour l'intervention partielle
E: partial break-in operate time
S: tiempo de funcionamiento para la intervención parcial

temps de fonctionnement pour l'intervention totale
E: full break-in operate time
S: tiempo de funcionamiento para la intervención total

temps de fuite
E: leak time
S: tiempo de fuga

temps de libération
E: release delay; call clearing delay
S: retardo de liberación; tiempo de liberación de la llamada

temps de libération de la communication par le central
E: exchange call-release delay
S: tiempo de liberación de la comunicación por una central; tiempo de liberación de la llamada por una central

temps de localisation (de panne)
E: fault localization time; fault location time (deprecated)
S: tiempo de localización de una avería

temps de maintenance
E: maintenance time
S: tiempo de mantenimiento

temps de maintenance active
E: active maintenance time
S: tiempo de mantenimiento activo

temps de maintenance préventive
E: preventive maintenance time
S: tiempo de mantenimiento preventivo

temps de maintenance préventive active
E: active preventive maintenance time
S: tiempo de mantenimiento preventivo activo

temps de maintien pour le blocage
E: suppression hangover time
S: tiempo de bloqueo para la supresión

temps de maintien pour l'intervention
E: break-in hangover time
S: tiempo de bloqueo para la intervención

temps de mise en attente
E: waiting time; queuing time
S: tiempo de espera; tiempo de cola

temps de non-détection de panne
E: undetected fault time
S: tiempo de no detección de una avería

temps de non-fonctionnement
E: non-operating time
S: tiempo de no funcionamiento

temps de numérotation
E: selection time
S: tiempo de selección; tiempo de marcación

temps de panne
E: time to restoration; time to recovery
S: tiempo de avería

temps de présélection
E: pre-selection delay
S: tiempo de preselección

temps de présélection en arrivée (connexions du trafic de transit et d'arrivée)
E: incoming response delay (transit and terminating incoming traffic connections)
S: retardo de respuesta entrante (conexiones de tráfico de tránsito y terminal entrante)

temps de procédure de rétablissement, T_3
E: restoration procedure time, T_3
S: tiempo de procedimiento de restablecimiento, T_3

temps de propagation de groupe
E: group delay
S: retardo de grupo

temps de propagation différentiel restreint (TPDR)
E: restricted differential time delay (RDTD)
S: retardo diferencial restringido (RDR)

temps de propagation moyen dans un sens
E: mean one-way propagation time
S: tiempo medio de propagación en un sentido

temps de propagation sur la voie de données (T_p)
E: data channel propagation time (T_p)
S: tiempo de propagación del canal de datos (T_p)

temps de propagation sur le réseau
E: network transfer delay
S: tiempo de transferencia de la red

temps de réception du Sous-Système Transport de messages (T_{mr})
E: message transfer part receiving time (T_{mr})
S: tiempo de recepción de la parte de transferencia de mensajes (T_{mr})

temps de réception du Sous-Système Transport de Messages T_{mr}
E: message transfer part receiving time T_{mr}
S: tiempo de recepción de la parte transferencia de mensajes T_{mr}

temps de réception d'un message CCO par le SSCS
E: receiving time of a CC message by the SCCP
S: tiempo de recepción de un mensaje CC por la PCCS

temps de réception d'un message DCO par le SSCS
E: receiving time of a CR message by the SCCP
S: tiempo de recepción de un mensaje PC por la PCCS

temps de réception d'un message DSC par le SSCS
E: receiving time of a UDT message by the SCCP
S: tiempo de recepción por la PCCS de un mensaje DTU

temps de réception d'un message DT par le SSCS
E: receiving time of a DT message by the SCCP
S: tiempo de recepción de un mensaje DT por la PCCS

temps de réinitialisation d'une connexion sémaphore
E: signalling connection reset delay
S: tiempo de reinicialización de la conexión de señalización

temps de réparation active; temps de maintenance corrective active
E: active repair time; active corrective maintenance time
S: tiempo de reparación activo; tiempo de mantenimiento correctivo activo

temps de réparation; temps de maintenance corrective
E: repair time; corrective maintenance time
S: tiempo de reparación; tiempo de mantenimiento correctivo

temps de réponse à la prise d'un circuit d'arrivée
E: incoming response delay
S: duración de la preselección

temps de réponse à une défaillance
E: failure response time
S: tiempo de respuesta a fallo

temps de reprise du verrouillage de trame
E: frame alignment recovery time
S: tiempo de recuperación de la alineación de trama

temps de reprise, T_5
E: recovery time, T_5
S: tiempo de recuperación, T_5

temps de rétablissement
E: current turnoff time
S: tiempo de corte de la corriente

temps de rétablissement, T_r
E: restoration time, T_r
S: tiempo de restablecimiento T_r

temps de sélection
E: post-selection time
S: periodo de espera después de marcar

temps de sélection du commutateur (connexions du trafic de transit et de départ)
E: exchange call set-up delay (transit and originating outgoing traffic connections)
S: retardo de establecimiento de la llamada en la central (conexiones de tráfico de tránsito y saliente de origen)

temps de traitement par le Sous-Système Utilisateur Téléphonie T_{hu}
E: user handling time, T_{hu}
S: tiempo de tratamiento de la parte de usuario de telefonía T_{hu}

temps de traitement pour le Sous-système Utilisateur Données, T_{hu}
E: data user part handling time, T_{hu}
S: tiempo de tratamiento de la parte usuario de datos, T_{hu}

temps de traitement RNIS T_{hu}
E: user handling time T_{hu}
S: tiempo de tratamiento de usuario T_{hu}

temps de transfert
E: through-connection delay; transit delay; transfer delay
S: demora de transconexión; tiempo de transferencia; retardo de tránsito

temps de transfert dans le central, T_{cu}
E: cross-office transfer time, T_{cu}
S: tiempo de transferencia a través de la central, T_{cu}

temps de transfert de rétablissement, T_4
E: restoration transfer time, T_4
S: tiempo de transferencia del restablecimiento, T_4

temps de transfert des messages aux points de transfert sémaphore, T_{cs}
E: message transfer time at signalling transfer points T_{cs}
S: tiempo de transferencia de mensajes en los puntos de transferencia de señalización T_{cs}

temps de transfert des paquets de données
E: data packet transfer delay
S: tiempo de transferencia de paquetes de datos

temps de transfert des paquets de données dans la partie internationale
E: international portion data packet transfer delay
S: tiempo de transferencia de paquetes de datos en el tramo internacional

temps de transfert des paquets de données dans une partie nationale
E: national portion data packet transfer delay
S: tiempo de transferencia de paquetes de datos en un tramo nacional

temps de transfert des paquets de données de bout en bout
E: end-to-end data packet transfer delay
S: tiempo de transferencia de paquetes de datos de extremo a extremo

temps de transfert d'un message sémaphore
E: signalling message transfer delay
S: retardo de transferencia de un mensaje de señalización; tiempo de transferencia de un mensage de señalización

temps de transfert, T_t
E: transfer time, T_t
S: tiempo de transferencia, T_t

temps de transit d'un message CCO pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation
E: transit time of a CC message for the relay function at a relay point with coupling
S: tiempo de tránsito de un mensaje CC por la función de relevo en un punto de repetición con acoplamiento

temps de transit d'un message DCO pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation
E: transit time of a CR message for the relay function at a relay point with coupling
S: tiempo de tránsito de un mensaje PC por la función de repetición en un punto de repetición con acoplamiento

temps de transit d'un message DCO pour la fonction relais d'un point relais sans mise en relation
E: transit time of a CR message for the relay function at a relay point without coupling
S: tiempo de tránsito de un mensage PC por la función de repetición en un punto de repetición sin acoplamiento

temps de transit d'un message DSC pour la fonction relais d'un point relais
E: transit time of a UDT message for the relay function at a relay point
S: tiempo de tránsito de un mensaje DTU para la función de relevo en un punto de relevo

temps de transit d'un message DT pour la fonction relais d'un point relais avec mise en relation
E: transit time of a DT message for the relay function at a relay point with coupling
S: tiempo de tránsito de un mensaje DT por la función de relevo en un punto de relevo con acoplamiento

temps de transit total d'un message DSC
E: total transit delay of a UDT message
S: tiempo de transmisión total de un mensaje DTU

temps (de transit) dans le commutateur
E: cross-office (transit) delay
S: tiempo (de tránsito) a través de la central

temps de transmission (dans un central numérique)
E: transmission delay (through a digital exchange)
S: tiempo de transmisión (a través de una central digital)

temps de traversée d'un commutateur T_{cu}
E: cross-office transfer time, T_{cu}
S: tiempo de transferencia a través de la central T_{cu}

temps de vérification (du fonctionnement)
E: check-out time
S: tiempo de verificación (de funcionamiento)

temps d'émission du Sous-Système Transport de Messages T_{ms}
E: message transfer part sending time T_{ms}
S: tiempo de emisión de la parte transferencia de mensajes T_{ms}

temps d'émission d'un message CCO par le SSCS
E: sending time of a CC message by the SCCP
S: tiempo de envío de un mensaje CC por la PCCS

temps d'émission d'un message DCO par le SSCS
E: sending time of a CR message by the SCCP
S: tiempo de envío de un mensaje PC por la PCCS

temps d'émission d'un message DT par le SSCS
E: sending time of a DT message by the SCCP
S: tiempo de envío de un mensaje DT por la PCCS

temps d'émission d'un message SSCS
E: sending time of a UDT message by the SCCP
S: tiempo de envío de un mensaje DTU por la PCCS

temps d'établissement de connexion à une seule limite d'un élément de connexion B_i
E: connection set-up delay at a single connection element boundary, B_i
S: retardo de establecimiento de la conexión en una sola frontera de elemento de conexión, B_i

temps d'établissement de connexion entre deux limites d'éléments de connexion
E: connection set-up delay between two connection element boundaries
S: retardo de establecimiento de conexión entre dos fronteras de elemento de conexión

temps d'établissement de la communication dans le central
E: exchange call set-up delay
S: tiempo de establecimiento de la comunicación por una central

temps d'établissement d'une communication
E: call set-up time
S: tiempo de establecimiento de la comunicación

temps d'établissement d'une communication à une limite de section B_i
E: call set-up delay at a section boundary, B_i
S: tiempo de establecimiento de la llamada en una frontera de sección B_i

temps d'établissement d'une communication dans une partie internationale
E: international portion call set-up delay
S: tiempo de establecimiento de la llamada del tramo internacional

temps d'établissement d'une communication dans une partie nationale
E: national portion call set-up delay
S: tiempo de establecimiento de la llamada del tramo nacional

temps d'établissement d'une communication de bout en bout
E: end-to-end call set-up delay
S: tiempo de establecimiento de la llamada de extremo a extremo

temps d'établissement d'une communication entre deux limites de sections
E: call set-up delay between two section boundaries
S: tiempo de establecimiento de la llamada entre dos fronteras de sección

temps d'établissement d'une connexion sémaphore
E: signalling connection establishment time
S: tiempo de establecimiento de una conexión de señalización

temps d'incapacité
E: disabled time
S: tiempo de incapacidad

temps d'incapacité externe
E: external disabled time; external loss time
S: tiempo de incapacidad externa

temps d'indication de libération
E: clear indication delay
S: retardo de indicación de liberación

temps d'indication de libération dans le réseau
E: network clear indication delay (NCID)
S: retardo de indicación de liberación por la red (RILR)

temps d'indication de libération dans une partie internationale
E: international portion clear indication delay
S: retardo de indicación de liberación del tramo internacional

temps d'indication de libération dans une partie nationale
E: national portion clear indication delay
S: retardo de indicación de liberación de un tramo nacional

temps d'indication de libération de bout en bout
E: end-to-end clear indication delay
S: retardo de indicación de liberación de extremo a extremo

temps d'indisponibilité
E: down time
S: tiempo de indisponibilidad

temps entre défaillances
E: time between failures
S: tiempo entre fallos

temps entre interruptions
E: time between interruptions
S: tiempo entre interrupciones

temps mort
E: dead time; lost time
S: tiempo muerto

temps moyen de disponibilité; durée moyenne de disponibilité (TMD)
E: mean up time (MUT)
S: tiempo medio de disponibilidad (TMD)

temps moyen de rétablissement du service (MTTSR)
E: mean time to service restoral (MTTSR)
S: tiempo medio hasta el restablecimiento del servicio

temps moyen d'indisponibilité; durée moyenne d'indisponibilité (TMI)
E: mean down time (MDT)
S: tiempo medio de indisponibilidad (TMI)

temps moyen entre les interruptions du service
E: mean time between service outages
S: tiempo medio entre interrupciones del servicio

temps (time)
E: time
S: tiempo; time

temps total de transfert SSTM
E: MTP overall transfer time
S: tiempo de transferencia global de la PTM

temps total de transit de message DT
E: overall transit time of DT messages
S: tiempo de tránsito global de los mensajes DT

temps total d'établissement de la communication (TCCD)
E: total call connection delay (TCCD)
S: retardo total de conexión de la llamada (RTCL)

Temps Universel Coordonné (UTC)
E: Coordinated Universal Time (UTC)
S: Tiempo Universal Coordinado (UTC)

tension alternative d'amorçage
E: spark-over voltage, a.c.
S: tensión alterna de cebado

tension continue d'amorçage
E: spark-over voltage, d.c.
S: tensión continua de cebado

tension continue nominale d'amorçage
E: nominal d.c. spark-over voltage
S: tensión continua nominal de cebado

tension d'amorçage
E: spark-over voltage
S: tensión de cebado

tension d'amorçage au choc
E: spark-over voltage, impulse
S: tensión de cebado por choque

tension d'arc
E: arc voltage
S: tensión de arco

tension de décharge
E: discharge voltage
S: tensión de descarga

tension d'effluve
E: glow voltage
S: tensión de efluvio

tension d'extinction
E: holdover voltage
S: tensión de mantenimiento de la descarga

tension transversale
E: transverse voltage
S: tensión transversal

tentative d'appel
E: call attempt
S: tentativa de llamada

tentative d'appel abandonnée
E: abandoned call attempt
S: tentativa de llamada abandonada

tentative d'appel acheminée
E: successful call attempt; fully routed call attempt
S: tentativa de llamada fructuosa; tentativa de llamada totalmente encaminada

tentative d'appel ayant abouti; tentative d'appel efficace
E: completed call attempt; effective call attempt
S: tentativa de llamada completada; tentativa de llamada eficaz

tentative d'appel bloquée
E: blocked call attempt
S: tentativa de llamada bloqueada

(tentative d') appel (d'un usager)
E: call attempt (of a user)
S: tentativa de llamada (de un usuario)

tentative d'appel répétée
E: repeated call attempt; reattempt
S: tentativa de llamada repetida

tentative de prise
E: bid
S: tentativa de toma

tentatives d'appels traitées de façon inadéquate
E: inadequately handled call attempts
S: tentativas de llamada tratadas inadecuadamente

tentatives de prise par circuit et par heure (TCH)
E: bids per circuit per hour (BCH)
S: tentativas de toma por circuito y por hora (TTCH)

terme
E: term
S: término

terminaison de commutateur (TC)
E: exchange termination (ET)
S: terminación de central (TC)

terminaison de ligne (TL)
E: line termination (LT)
S: terminación de línea (TL)

terminaison de réseau (TR)
E: network termination (NT)
S: terminación de red (TR)

terminaison en T
E: bridged tap
S: rama múltiple; derivación en puente

terminal
E: terminal
S: terminal

terminal audio de communication de groupe
E: group-audio terminals
S: terminal audio de grupo

terminal de télécopie; télécopieur
E: facsimile terminal; facsimile machine
S: terminal facsímil; aparato facsímil

terminal d'essai maritime (TEM)
E: maritime test terminal (MTT)
S: terminal marítimo de pruebas (TMP)

terminal homme-machine
E: man-machine terminal
S: terminal hombre-máquina

terminal maritime
E: maritime terminal
S: terminal marítimo

terminal partagé
E: shared terminal
S: terminal compartido

terminal spécialisé en arrivée
E: incoming only terminal
S: terminal de llegada solamente

terminal spécialisé en départ
E: outgoing only terminal
S: terminal de salida solamente

terminal (télégraphique)
E: (telegraph) terminal
S: terminal (telegráfico)

terminal télétex
E: teletex terminal
S: terminal teletex

terminal vidéotex
E: videotex terminal
S: terminal videotex

terminaux graphiques
E: graphic terminals
S: terminales gráficos

terminer et quitter
E: terminate and leave (T&L)
S: terminación y partida (TyP)

test (statistique)
E: statistical test
S: prueba estadística

test bilatéral
E: two-sided test
S: prueba bilateral

test de capacités
E: capability testing
S: pruebas de aptitud

test de comportement
E: behaviour testing
S: prueba de comportamiento

test de conformité
E: conformance testing
S: prueba de conformidad

test d'état d'un Sous-Système (TES)
E: subsystem-status-test (SST)
S: prueba de estado de subsistema (PESS)

test d'inactivité (TIN)
E: inactivity test (IT)
S: prueba de inactividad (PI)

test d'interconnexion de base
E: basic interconnection testing
S: prueba de interconexión básica

test d'occupation
E: engaged test; busy test
S: prueba de ocupación

test élémentaire
E: test case
S: caso de prueba

test élémentaire abstrait
E: abstract test case
S: caso de prueba abstracta

test élémentaire abstrait paramétré
E: parameterized abstract test case
S: caso de prueba abstracta parametrizada

test élémentaire exécutable
E: executable test case
S: caso de prueba ejecutable

test élémentaire exécutable paramétré
E: parameterized executable test case
S: caso de prueba ejecutable parametrizada

test élémentaire générique
E: generic test case
S: caso de prueba genérica

test encastré
E: embedded testing
S: prueba insertada

test multicouche
E: multi-layer testing
S: prueba multicapa

test unilatéral
E: one-sided test
S: prueba unilateral

testeur inférieur
E: lower tester
S: probador inferior

testeur réel
E: real tester
S: probador real

testeur supérieur
E: upper tester
S: probador superior

tests actifs
E: active testing
S: prueba activa

tests passifs
E: passive testing
S: prueba pasiva

texte
E: text
S: texto

texte explicatif
E: clarifying text
S: texto aclaratorio

texte informel
E: informal text
S: texto informal

texte variable
E: variable text
S: texto variable

titre
E: title
S: título

tolérance aux pannes
E: fault tolerance
S: tolerancia a las averías

tonalité
E: tone
S: tono

tonalité d'appel
E: calling tone
S: tono de llamada

tonalité d'appel en attente
E: call waiting tone
S: tono de indicación de llamada en espera

tonalité d'avertissement
E: warning tone
S: tono de aviso

tonalité de demandeur en attente
E: caller waiting tone
S: tono de indicación de llamada en espera para el llamante

tonalité de file d'attente
E: comfort tone
S: tono de paciencia

tonalité de garde
E: tone on hold
S: tono de retención

tonalité de numérotation
E: dial tone
S: tono de invitación a marcar

tonalité de paiement
E: pay tone
S: tono de pago

tonalité de réponse
E: answering tone
S: tono de respuesta

tonalité de retour d'appel
E: ringing tone; ringback tone
S: tono de llamada

tonalité d'encombrement
E: congestion tone
S: tono de congestión

tonalité d'enregistrement
E: record tone
S: tono de grabación

tonalité d'identification de publiphone
E: payphone recognition tone
S: tono de identificación de teléfono de previo pago

tonalité d'indication négative
E: negative indication tone
S: tono de indicación negativo

tonalité d'indication positive
E: positive indication tone
S: tono de indicación positivo

tonalité d'intrusion
E: intrusion tone
S: tono de intervención

tonalité d'occupation
E: busy tone
S: tono de ocupado

tonalité interne de numérotation des commutateurs privés
E: PABX internal dial tone
S: tono de invitación a marcar interno de centralitas privadas automáticas conectadas a la red pública; tono de marcar interno de centralita privada automática, CPA

tonalité spéciale de numérotation
E: special dial tone
S: tono especial de invitación a marcar

tonalité spéciale d'information
E: special information tone
S: tono especial de información

touche de commande
E: control key
S: tecla de control

touche de fonction
E: function key
S: tecla de función

TPDU non valide
E: invalid TPDU
S: UDPT inválida

TPDU retenue
E: retained TPDU
S: UDPT retenida

trace
E: trace
S: rastreo; trazo

traducteur
E: translator
S: traductor

traduction
E: translation
S: traducción

trafic bloqué
E: blocked traffic
S: tráfico bloqueado

trafic d'arrivée
E: terminating traffic
S: tráfico de destino

trafic de débordement
E: overflow traffic
S: tráfico de desbordamiento

trafic de départ
E: originating traffic
S: tráfico de origen

trafic de télécommunications; télétrafic
E: telecommunications traffic; teletraffic
S: tráfico de telecomunicación; teletráfico

trafic de transit
E: transit traffic
S: tráfico de tránsito

trafic écoulé
E: traffic carried
S: tráfico cursado

trafic efficace
E: effective traffic
S: tráfico eficaz

trafic entrant
E: incoming traffic
S: tráfico entrante

trafic équivalent
E: equivalent random traffic
S: tráfico aleatorio equivalente

trafic interne
E: internal traffic
S: tráfico interno

trafic non exprimé; trafic supprimé
E: suppressed traffic
S: tráfico suprimido

trafic observé
E: observed traffic
S: tráfico observado

trafic offert
E: traffic offered
S: tráfico ofrecido

trafic perdu; trafic abandonné
E: lost traffic; abandoned traffic
S: tráfico perdido; tráfico abandonado

trafic poissonnien; trafic de pur hasard
E: poisson traffic; pure chance traffic
S: tráfico poissoniano

trafic régularisé
E: smooth traffic
S: tráfico con distribución uniforme

trafic sortant
E: outgoing traffic
S: tráfico saliente

trafic survariant
E: peaked traffic
S: tráfico con distribución en pico

traficabilité; capacité d'écoulement du trafic
E: trafficability performance
S: aptitud para cursar tráfico

trait (en code Morse)
E: dash (in Morse code)
S: raya (en código Morse)

traitement
E: processing
S: procesamiento

traitement des données vidéotex
E: videotex data processing
S: procesamiento de datos videotex

traitement des paquets
E: packet handling
S: manejo de paquetes; tratamiento de paquetes

trajet d'accès d'essai (TAE)
E: test access point (TAP)
S: punto de acceso para las pruebas (PAP)

trajet de communication
E: communication path
S: trayecto de comunicación

trajet de formatage
E: layout path
S: trayecto de disposición

trajet de transmission
E: transmission route
S: ruta de transmisión

trajet d'effet local
E: sidetone path
S: trayecto de efecto local

trajet d'éléments d'image
E: pel path
S: trayecto de pels

trajet des caractères
E: character path
S: trayecto de caracteres

trame
E: frame
S: trama

trame de synchronisation
E: synchronization frame
S: trama de sincronización

trame EMCN
E: DCME frame
S: trama EMCD

trame périodique
E: periodic frame
S: trama periódica

trame physique
E: physical frame
S: trama física

trame sémaphore (TS)
E: signal unit (SU)
S: unidad de señalización (US)

trame sémaphore de message (TSM)
E: message signal unit (MSU)
S: unidad de señalización de mensaje (USM)

trame sémaphore de remplissage (TSR)
E: fill-in signal unit (FISU)
S: unidad de señalización de relleno (USR)

trame sémaphore d'état du canal sémaphore (TSE)
E: link status signal unit (LSSU)
S: unidad de señalización del estado del enlace (UEE)

trames mal remises
E: misdelivered frames
S: trama mal entregada

trames perdues
E: lost frames
S: trama perdida

trames remises en double
E: delivered duplicate frames
S: tramas entregadas duplicadas

trames remises erronées
E: delivered errored frames
S: tramas entregadas erróneas

trames remises hors séquence
E: delivered out-of-sequence frames
S: tramas entregadas fuera de secuencia

transaction
E: transaction
S: transacción

transactions de courte durée
E: short transaction transmissions
S: transmisiones de transacciones de corta duración

transactions vidéotex
E: videotex transaction
S: transacción videotex

transcodage
E: code conversion
S: conversión de código

transcodeur ; convertisseur de code
E: code converter
S: convertidor de código; transcodificador

transfert
E: transfer; through connection
S: transferencia; transconexión

transfert asymétrique
E: asymmetrical through connection
S: transconexión asimétrica

transfert autorisé (procédure de)
E: transfer-allowed (procedure)
S: autorización de transferencia (procedimiento de); transferencia autorizada

transfert d'appel
E: call transfer
S: transferencia de llamadas

transfert de documents et mode interactif
E: document transfer and interactive mode
S: modo transferencia de documentos e interactivo

transfert de données
E: data transfer
S: transferencia de datos

transfert de la charge
E: load transfer
S: transferencia de tráfico

transfert de masse de document
E: document bulk transfer
S: transferencia de documento en bloque

transfert de masse et manipulation de document
E: document bulk transfer and manipulation
S: transferencia y manipulación de documento en bloque

transfert de messages (TM)
E: message transfer (MT)
S: transferencia de mensajes (TRM)

transfert de parole et d'information sans restriction à l'alternat
E: alternate speech/unrestricted information transfer
S: transferencia alternada de conversación/información sin restricciones

transfert de signaux audiofréquence à 3,1 kHz
E: three point one (3.1) kHz audio information transfer
S: transferencia de información de audio a 3,1 kHz

transfert de signaux de parole
E: speech information transfer
S: transferencia de información de conversación

transfert de texte (TT)
E: text transfer (TT)
S: transferencia de texto (TT)

transfert d'information sans restriction
E: unrestricted information transfer
S: transferencia de información sin restricciones

transfert externe
E: external transfer
S: transferencia externa

transfert fiable
E: reliable transfer
S: transferencia fiable

transfert intercellulaire
E: handover
S: traspaso

transfert interdit (procédure de)
E: transfer-prohibited (procedure)
S: prohibición de transferencia (procedimiento de); transferencia prohibida)

transfert interne
E: internal transfer
S: transferencia interna

transfert restreint (procédure de)
E: transfer-restricted (procedure)
S: restricción de transferencia (procedimiento de); transferencia restringida

transfert sous contrôle (procédure de)
E: transfer controlled (procedure)
S: control de transferencia (procedimiento de)

transfert symétrique
E: symmetrical through connection
S: transconexión simétrica

transformation Z
E: z-operation
S: operación Z

transition
E: transition
S: transición

transition implicite
E: implicit transition
S: transición implícita

translater
E: to relocate
S: reubicar

translation convertisseuse de modulation
E: modulation converter
S: convertidor de modulación

translation pour conférence
E: conference repeater
S: repetidor para conferencias

translation pour diffusion
E: broadcast repeater
S: repetidor de difusión

translation (télégraphique)
E: telegraph repeater
S: repetidor telegráfico; traslator telegráfico

transmission
E: transmittal
S: transmisión

transmission arythmique
E: start-stop transmission
S: transmisión arrítmica

transmission de données
E: data transmission
S: transmisión de datos

transmission de données (N)
E: (N)-data-transmission
S: transmisión de datos (N)

transmission de données en mode avec connexion sur la liaison de données
E: data-link-connection-mode data transmission
S: transmisión de datos con conexión del enlace de datos

transmission de données en mode sans connexion sur la liaison de données
E: data-link-connectionless-mode data transmission
S: transmisión de datos sin conexión del enlace de datos

transmission duplex (N)
E: (N)-duplex-transmission
S: transmisión dúplex (N)

transmission en mode bloc
E: block mode transmission
S: transmisión en modo bloque

transmission en mode caractère
E: character mode transmission
S: transmisión en modo carácter

transmission et commutation numériques intégrées
E: integrated digital transmission and switching
S: transmisión y conmutación digitales integradas

transmission multiplex à caractères entrelacés
E: character-interleaved transmission
S: transmisión con entrelazado de caracteres

transmission multiplex à moments entrelacés
E: bit-interleaved transmission
S: transmisión con entrelazado de bits

transmission numérique
E: digital transmission
S: transmisión digital

transmission par courant continu
E: direct current transmission
S: transmisión en corriente continua

transmission par courants porteurs
E: carrier transmission
S: transmisión por portadoras

transmission par double courant
E: double current transmission
S: transmisión a doble polaridad; transmisión por corriente doble

transmission par fermeture de circuit ou par envoi de courant
E: closed-circuit working
S: funcionamiento en circuito cerrado

transmission par ouverture (rupture) de circuit ou par interruption de courant continu (par batterie centrale)
E: open-circuit working
S: funcionamiento en circuito abierto

transmission par simple courant
E: single current transmission
S: transmisión a simple polaridad; transmisión por corriente simple

transmission par tout ou rien
E: on-off transmission
S: transmisión cerrado-abierto

transmission parallèle
E: parallel transmission
S: transmisión paralelo

transmission radiophonique internationale
E: international sound-programme transmission
S: transmisión radiofónica internacional

transmission semi-duplex (N)
E: (N)-half-duplex-transmission
S: transmisión semidúplex (N)

transmission série
E: serial transmission
S: transmisión serie

transmission simplex (N)
E: (N)-simplex-transmission
S: transmisión símplex (N)

transmission synchrone
E: synchronous transmission
S: transmisión síncrona

transmission télévisuelle internationale
E: international television transmission
S: transmisión internacional de televisión

transmissions à destinations multiples
E: multiple-destination transmissions
S: transmisiones a destinos múltiples

transmissions occasionnelles
E: occasional transmissions
S: transmisiones ocasionales

transmissions périodiques
E: regular transmissions
S: transmisiones regulares

transmissions simples
E: simple transmissions
S: transmisiones simples

transmultiplexeur
E: transmultiplexer
S: transmultiplexor

transmultiplexeur de type P (TMUX-P)
E: type P transmultiplexer (TMUX-P)
S: transmultiplexor de tipo P (TMUX-P)

transmultiplexeur de type S (TMUX-S)
E: type S transmultiplexer (TMUX-S)
S: transmultiplexor de tipo S (TMUX-S)

transmultiplexeur hiérarchique
E: hierarchical transmultiplexer
S: transmultiplexor jerárquico

transparence ; transparence numérique
E: transparency; digital transparency
S: transparencia; transparencia digital

travail (en code Morse)
E: mark condition (in Morse code only)
S: trabajo (en código Morse)

travail ; repos
E: mark; space; marking; spacing
S: trabajo; reposo

TRI
E: SORT
S: CLASIFICAR

trier
E: sort
S: clasificar

type
E: type
S: tipo

type abstrait de données
E: abstract data type
S: tipo abstracto de datos

type Booléen
E: Boolean type
S: tipo boolean; tipo booleano

type Chaîne binaire
E: bitstring type
S: tipo bitstring; tipo cadena de bits

type Chaîne de caractères
E: character string type
S: tipo characterstring; tipo cadena de caracteres

type Chaîne d'octets
E: octetstring type
S: tipo octetstring; tipo cadena de octetos

type Choix
E: choice type
S: tipo choice; tipo elección

type composant
E: component type
S: tipo componente

type d'attribut
E: attribute type
S: tipo de atributo

type d'attribut ; type
E: attribute type; type
S: tipo de atributo; tipo

type de bouclage
E: loopback type
S: tipo de bucle

type de codage
E: type of coding
S: tipo de codificación

type de codage (TC)
E: encoded information type (EIT)
S: tipo de información codificada (TIC)

type de connexion demandé
E: transmission medium requirement
S: requisito del medio de transmisión; medio de transmisión requerido

type de connexion ; type de connexion RNIS
E: connection type; ISDN connection type
S: tipo de conexión; tipo de conexión de RDSI

type de contenu
E: content type
S: tipo de contenido

type de données
E: data type
S: tipo de datos

type de sous-réseau
E: subnetwork type
S: tipo de subred

type de support
E: medium type
S: tipo de medio (de presentación)

type de terminal
E: terminal type
S: tipo de terminal

type Descripteur d'objet
E: object descriptor type
S: tipo object descriptor; tipo descriptor de objeto

type d'objet
E: object type
S: tipo de objeto

type Ensemble
E: set type
S: tipo set; tipo conjunto

type Ensemble-de
E: set-of type
S: tipo set-of; tipo conjunto-de

type Entier
E: integer type
S: tipo integer; tipo entero

type Enuméré
E: enumerated type
S: tipo enumerated; tipo enumerado

type Etiqueté
E: tagged type
S: tipo tagged; tipo rotulado

type Externe
E: external type
S: tipo external; tipo externo

type Identificateur d'objet
E: object identifier type
S: tipo object identifier; tipo identificador de objeto

type parent (d'un sous-type)
E: parent type (of a subtype)
S: tipo progenitor (de un subtipo)

type Quelconque
E: any type
S: tipo any; tipo cualquiera

type Réel
E: real type
S: tipo real

type Sélection
E: selection type
S: tipo selection; tipo selección

type Séquence
E: sequence type
S: tipo sequence; tipo secuencia

type Séquence-de
E: sequence-of type
S: tipo sequence-of; tipo secuencia-de

type simple
E: simple type
S: tipo simple

type structuré
E: structured type
S: tipo estructurado

type Vide
E: null type
S: tipo null; tipo nulo

types de circuits radiophoniques
E: types of sound-programme circuit
S: tipos de circuitos radiofónicos

U

UER de destination
E: destination SFU
S: UAR de destino

UER d'origine
E: originating SFU
S: UAR de origen

unidirectionnel
E: unidirectional
S: unidireccional

uniforme
E: uniform
S: uniforme

unilatéral
E: unidirectional
S: unidireccional

unité centrale de traitement
E: central processing unit
S: unidad central de procesamiento

unité d'accès (UA)
E: access unit (AU)
S: unidad de acceso (UA)

unité d'accès de remise physique (UARP)
E: physical delivery access unit (PDAU)
S: unidad de acceso de entrega física (UAEF)

unité d'accès télex public UATLXP
E: public telex access unit (PTLXAU)
S: unidad de acceso al télex público (UATLXP)

unité de contrôle multipoint (UCM)
E: multipoint control unit (MCU)
S: unidad de control de conferencia multipunto (UCM)

unité de conversion (UC)
E: conversion facility (CF)
S: unidad de conversión (UC)

unité de conversion avec enregistrement et retransmission (UC utilisant les principes d'enregistrement et retransmission)
E: store-and-forward conversion facility (CF using store-and-forward principles)
S: unidad de conversión con almacenamiento y retransmisión (UC que utiliza los principios de almacenamiento y retransmisión)

unité de conversion en temps réel (interfonctionnement en temps réel)
E: real-time conversion facility (real-time interworking)
S: unidad de conversión en tiempo real (interfuncionamiento en tiempo real)

unité de données de l'interface (N)
E: (N)-interface-data-unit
S: unidad de datos de interfaz (N)

unité de données de protocole (N)
E: (N)-protocol-data-unit
S: unidad de datos de protocolo (N)

unité de données de service (N)
E: (N)-service-data-unit
S: unidad de datos del servicio (N)

unité de données du protocole de présentation non valide
E: invalid presentation-protocol-data-unit
S: unidad de datos de protocolo de presentación no válida

unité de données du protocole de présentation valide
E: valid presentation-protocol-data-unit
S: unidad de datos de protocolo de presentación válida

unité de données exprès du service (N)
E: expedited (N)-service-data-unit; (N)-expedited-data-unit
S: unidad de datos del servicio (N) acelerada; unidad de datos acelerada (N)

unité de mesure de base (BMU)
E: basic measurement unit (BMU)
S: unidad de medida básica (UMB)

unité de mesure pondérée (SMU)
E: scaled measurement unit (SMU)
S: unidad de medida en escala (UME)

unité de PGI
E: PGI unit
S: unidad de IGP

unité de portée
E: scope unit
S: unidad de ámbito

unité de rétablissement
E: restoration unit
S: unidad de restablecimiento

unité de signalisation
E: signal unit (SU)
S: unidad de señalización (US)

unité de signalisation d'accusé de réception (ACU)
E: acknowledgement signal unit (ACU)
S: unidad de señalización de acuse de recibo (ACU)

unité de signalisation de synchronisation (SYU)
E: synchronization signal unit (SYU)
S: unidad de señalización de sincronización (USIN)

unité de signalisation de synchronisation des multiblocs (MBS)
E: multi-block synchronizationsignal unit (MSB)
S: unidad de señalización de sincronización de multibloque (SMB)

unité de signalisation initiale (ISU)
E: initial signal unit (ISU)
S: unidad inicial de señalización (UIS)

unité de signalisation pour la commande du système (de signalisation) (SCU)
E: system control signal unit (SCU)
S: unidad de señalización para el control del sistema de señalización (USCS)

unité de signalisation solitaire (LSU)
E: lone signal unit (LSU)
S: unidad aislada de señalización (UAS)

unité de signalisation subséquente (SSU)
E: subsequent signal unit (SSU)
S: unidad subsiguiente de señalización (USS)

unité de texte
E: text unit
S: unidad de texto

unité de transfert de messages (UTM)
E: message transfer unit (MXU)
S: unidad de transferencia de mensajes (UTM)

unité de transfert de messages de service (UTMS)
E: service message transfer unit (SMXU)
S: unidad de transferencia de mensajes de servicio (UTMS)

unité de transfert de messages d'usager (UTMU)
E: user message transfer unit (UMXU)
S: unidad de transferencia de mensajes de usuario (UTMU)

unité d'enregistrement et de retransmission maritime par satellite (UERMS)
E: maritime satellite store-and-forward unit (MSSFU)
S: unidad de almacenamiento y retransmisión marítima por satélite (UARMS)

unité d'enregistrement et retransmission (UER)
E: store and forward unit (SFU)
S: unidad de almacenamiento y retransmisión (UAR)

unité d'enregistrement et retransmission du service maritime par satellite (UERSMS)
E: maritime-satellite store-and-forward unit (MSSFU)
S: unidad de almacenamiento y retransmisión marítima por satélite (UARMS)

unité d'identification de paramètre; unité de PI
E: PI unit
S: unidad de IP

unité d'information
E: information unit
S: unidad de información

unité fonctionnelle
E: functional unit
S: unidad funcional

unités d'interface
E: interface units
S: unidades de interfaz

unités lexicales
E: lexical unit
S: unidad léxica

usager; utilisateur
E: user
S: usuario

usager (de l'annuaire)
E: (directory) user
S: usuario (de la guía)

usager du service MPP enregistré
E: registered IPMS user
S: usuario SMIP inscrito

usager du vidéotex
E: videotex user
S: usuario videotex

usager; homme
E: user
S: usuario; hombre

usager; usager d'un réseau de télécommunications
E: user; user of a telecommunication network
S: usuario; usuario de una red de telecomunicación

utilisateur d'ASE
E: ACSE-user
S: usuario ESCA

utilisateur (d'ASN.1)
E: user (of ASN.1)
S: usuario (de NSA.1)

utilisateur de ROSE
E: ROSE-user
S: usuario ESOD

utilisateur de RTSE
E: RTSE-user
S: usuario ESTF

utilisateur de service
E: service-user
S: usuario del servicio

utilisateur direct
E: direct user
S: usuario directo

utilisateur DTAM
E: DTAM user
S: usuario de TMD

utilisateur du RTSE
E: RTSE-user
S: usuario ESTF

utilisateur du service ACSE
E: ACSE service-user
S: usuario de servicio ESCA

utilisateur du service de réseau appelant
E: calling NS-user
S: usuario SR llamante

utilisateur du service de réseau appelé
E: called NS-user
S: usuario SR llamado

utilisateur du service de session
E: session service user; SS-user
S: usuario de servicio de sesión; usuario SS

utilisateur du service de session appelant
E: calling SS-user
S: usuario SS llamante

utilisateur du service de session appelé
E: called SS-user
S: usuario SS llamado

utilisateur du service de session destinataire
E: receiving SS-user
S: usuario SS receptor

utilisateur du service de session expéditeur
E: sending SS-user
S: usuario SS emisor

utilisateur du service de transport
E: transport service user
S: usuario del servicio de transporte

utilisateur du service de transport appelant
E: calling TS-user
S: usuario ST llamante

utilisateur du service de transport appelé
E: called TS-user
S: usuario ST llamado

utilisateur du service de transport destinataire
E: receiving a TS-user
S: usuario ST receptor

utilisateur du service de transport expéditeur
E: sending TS-user
S: usuario ST emisor

utilisateur du SSCS
E: SCCP user
S: usuario PCCS

utilisateur du système de signalisation
E: user (of the signalling system)
S: usuario (del sistema de señalización)

utilisateur indirect
E: indirect user
S: usuario indirecto

utilisateur terminal (SSCS)
E: end-user (SCCP)
S: usuario de extremo (PCCS)

V

valence
E: number of significant conditions
S: valencia (número de estados significativos)

valeur
E: value
S: valor

valeur d'attribut
E: attribute value
S: valor de atributo

valeur d'attribut
E: attribute value
S: valor de atributo

valeur de décision
E: decision value
S: valor de decisión

valeur de données
E: data value
S: valor de datos

valeur de données de présentation
E: presentation data value
S: valor de los datos de presentación

valeur de la cause
E: cause value
S: valor de causa

valeur de paramètre (VP)
E: parameter value (PV)
S: valor de parámetro (VP)

valeur de référence; données de référence
E: reference data
S: datos de referencia; valores de referencia

valeur distinctive
E: distinguished value
S: valor distinguido

valeur essentielle
E: basic value
S: valor básico

valeur observée (en statistique)
E: observed value (in statistics)
S: valor observado (en estadística)

valeur observée; donnée observée
E: observed data
S: datos observados; valores observados

valeur par défaut
E: default value
S: valor por defecto

valeur quantifiée
E: quantized value
S: valor cuantificado

valeur spécifique
E: distinguished value
S: valor distinguido

valeur virtuelle de décision
E: virtual decision value
S: valor virtual de decisión

valeurs critiques
E: critical values
S: valores críticos

validation du terminal télétex demandé (résultat de la validation positif ou négatif)
E: validation of the called teletex terminal (validation result positive or negative)
S: validación del terminal teletex llamado (resultado de validación positivo o negativo)

variable
E: variable
S: variable

variable aléatoire
E: random variable; variate
S: variable aleatoria

variable de qualité de service
E: quality of service variable
S: variable de la calidad de servicio

variable exportée
E: exported variable
S: variable exportada

variable importée
E: imported variable
S: variable importada

variable «IN»
E: IN variable
S: variable IN

variable «IN/OUT»
E: IN/OUT variable
S: variable IN/OUT

variable locale
E: local variable
S: variable local

variance (d'une variable aléatoire)
E: variance (of a random variable)
S: varianza (de una variable aleatoria)

variation de la somme numérique
E: digital sum variation
S: variación de la suma digital

verdict
E: verdict
S: veredicto

verdict «échec»
E: "fail" verdict
S: veredicto de «desfavorable»

verdict «non concluant»
E: "inconclusive" verdict
S: veredicto de «dudoso»

verdict «succès»
E: "pass" verdict
S: veredicto de «favorable»

vérification
E: audit; verification
S: verificación

VÉRIFICATION
E: VERIFY
S: VERIFICAR

vérification (de fonctionnement)
E: function check-out
S: verificación de funcionamiento

vérification de la maintenabilité
E: maintainability verification
S: verificación de la mantenibilidad

vérification de la voie de conversation dans le central (le centre)
E: cross-office check
S: verificación a través de la central; prueba a través de la central

vérification du trajet dans le central
E: cross-exchange check (cross-office)
S: verificación a través de la central

vérification expérimentale de maintenabilité
E: maintainability demonstration
S: demostración de la mantenibilidad

verrouillage de trame
E: frame alignment
S: alineación de trama

veuve
E: widow
S: viuda

vidéo
E: video
S: video

vidéographie
E: videography
S: videografía

vidéographie diffusée; télétexte
E: broadcast videography; teletext
S: videografía radiodifundida; teletexto

vidéographie interactive; vidéotex
E: videotex; interactive videography
S: videotex; videografía interactiva

vidéotex
E: videotex
S: videotex

vider
E: to dump
S: vaciar

(durée de) vie utile
E: useful life
S: vida útil

violation de bipolarité
E: alternate mark inversion violation
S: violación de inversión de marcas alternada

violation du code
E: code violation
S: violación de código

visibilité
E: visibility
S: visibilidad

voie(s) de secours
E: emergency routes
S: rutas de emergencia

voie affectée
E: allocated channel
S: canal asignado

voie affluente
E: tributary channel
S: canal afluente

voie analogique
E: analogue channel
S: canal analógico

voie d'abonné à une interface multiplex ETTD/ETCD
E: subscriber channel in a multiplexed DTE/DCE interface
S: canal de abonado en un interfaz ETD/ETCD mútiplex

voie d'acheminement
E: route
S: ruta

voie d'acheminement d'appel
E: call route
S: ruta de llamada

voie d'acheminement de l'alarme
E: alarm route
S: rutas de las alarmas

voie d'acheminement de trafic détourné
E: alternative traffic route
S: ruta de tráfico alternativa

voie d'acheminement détourné
E: alternative route; alternate route
S: ruta alternativa

voie d'acheminement du trafic
E: traffic route
S: ruta de tráfico

voie d'acheminement primaire
E: primary route
S: ruta primaria

voie d'acheminement secondaire
E: alternative route
S: ruta alternativa

voie de commande
E: control channel
S: canal de control

voie de communication à large bande
E: broadband communication channel
S: canal de comunicación de banda ancha

voie de données
E: data channel
S: canal de datos

voie de données (analogique)
E: data channel, analogue
S: canal de datos, analógico

voie de données (numérique)
E: data channel, digital
S: canal de datos, digital

voie de réception
E: receive channel
S: canal de recepción

voie de signalisation (système de signalisation n° 6)
E: signalling channel (Signalling System No. 6)
S: canal de señalización (sistema de señalización N.° 6)

voie de transfert
E: transfer channel
S: canal de transferencia

voie de transmission
E: transmission channel
S: canal de transmisión

voie de transmission télégraphique
E: telegraph channel
S: canal telegráfico

voie de transmultiplexeur
E: transmultiplexer channel
S: canal de un transmultiplexor

voie de type téléphonique
E: telephone-type channel
S: canal de tipo telefónico

voie d'émission
E: transmit channel
S: canal de emisión

voie dépendante du code
E: code dependent channel
S: canal dependiente del código

voie digilogue
E: digilogue channel
S: canal digi-analógico

voie équipée
E: equipped channel
S: canal equipado

voie étiquetée
E: labelled channel
S: canal etiquetado

voie étiquetée déterministe
E: labelled deterministic channel
S: canal etiquetado determinístico

voie étiquetée statistique
E: labelled statistical channel
S: canal etiquetado estadístico

voie identifiée par sa position
E: positioned channel
S: canal posicionado; canal localizado

voie indépendante du code
E: code independent channel
S: canal independiente del código

voie interurbaine (VI)
E: trunk channel (TC)
S: canal troncal (CT)

voie logique
E: logical channel
S: canal lógico

voie logique de signalisation
E: logical signalling channel
S: canal lógico de señalización

voie mixte analogique/numérique
E: mixed analogue/digital channel
S: canal mixto analógico/digital

voie numérique; voie de transmission numérique
E: digital channel; digital transmission channel
S: canal digital; canal de transmisión digital

voie physique de signalisation
E: physical signalling channel
S: canal físico de señalización

voie support (VS)
E: bearer channel (BC)
S: canal portador (CP)

voie télégraphique complète
E: complete telegraph channel
S: canal telegráfico completo

voie; voie de transmission
E: channel; transmission channel
S: canal; canal de transmisión

voies de secours
E: emergency routes
S: rutas de emergencia

voies de surcharge
E: overload channels
S: canales de sobrecarga

voies primaires
E: primary routes
S: rutas primarias

voies secondaires
E: secondary routes
S: rutas secundarias

voir aussi
E: see also
S: véase también

voix artificielle
E: artificial voice
S: voz artificial

voix artificielle acoustique
E: acoustic artificial voice
S: voz artificial acústica

voix artificielle électrique
E: electrical artificial voice
S: voz artificial eléctrica

volume de trafic
E: traffic volume
S: volumen de tráfico

volume; volume de la parole
E: volume; speech volume
S: volumen; volumen vocal

... vrai
E: true ...
S: ... verdadero

vrai
E: true
S: true; cierto

Z

zone
E: field; area
S: campo; área; zona

zone d'appel de procédure
E: procedure call area
S: área de llamada a procedimiento; área de llamada de procedimiento

zone d'association
E: association area
S: área de asociación

zone de bloc
E: block area
S: área de bloque

zone de chaîne de transition
E: transition string area
S: área de cadena de transición

zone de condition de validation
E: enabling condition area
S: área de condición habilitante; área de condición habilitadora

zone de couverture du système
E: system area
S: zona de sistema

zone de décision
E: decision area
S: área de decisión

zone de définition de canal
E: channel definition area
S: área de definición de canal

zone de fusion
E: merge area
S: área de fusión

zone de la station de base
E: base station area
S: zona de estación base

zone de ligne de création
E: create line area
S: área de línea de crear

zone de liste de signaux
E: signal list area
S: área de lista de señales

zone de localisation
E: location area
S: zona de posición

zone de mise en réserve
E: save area
S: área de conservación

zone de positionnement
E: positioning area
S: zona de posicionamiento

zone de processus
E: process area
S: área de proceso

zone de référence
E: reference area
S: zona de referencia

zone de service
E: service area
S: zona de servicio; área de servicio

zone de sortie
E: output area
S: área de salida

zone de tâche
E: task area
S: área de tarea

zone de texte
E: text area
S: zona de texto

zone de transition
E: transition area
S: área de transición

zone de visualisation
E: display area
S: zona de visualización

zone d'entrée
E: input area
S: área de entrada

zone d'état
E: state area
S: área de estado

zone d'option générale
E: general option area
S: área de opción general

zone du centre de commutation pour les services mobiles; zone du CCM
E: mobile services switching centre (MSC) area
S: zona de centro de conmutación de los servicios móviles

zone du cœur
E: core area
S: superficie del núcleo

zone du système
E: system area
S: zona de sistema

zone du texte communiqué
E: communicated text area
S: zona de texto comunicado

zone image
E: image area
S: zona de imagen

zone imprimable
E: printable area
S: zona imprimible

zone périphérique
E: border area
S: zona de marco (o lateral)

zone visible
E: visible display
S: zona visible

PARTIE IV

RECOMMANDATIONS DES SÉRIES B ET C

RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE B

Recommandations relatives aux moyens d'expression

N° de la Rec.	*Titre*
B.1	Symboles littéraux pour les télécommunications
B.3	Emploi du système international d'unités (SI)
B.10	Symboles graphiques et règles pour l'établissement de la documentation utilisée dans les télécommunications
B.11	Heure légale – Emploi du terme UTC
B.12	Emploi du décibel et du néper dans les télécommunications
B.13	Termes et définitions
B.14	Termes et symboles relatifs aux quantités d'information en télécommunication
B.15	Nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde employées en télécommunication
B.16	Emploi de certains termes liés à des grandeurs physiques
B.17	Adoption du langage de spécification et de description fonctionnelles (LDS) du CCITT
B.18	Unité d'intensité du trafic
B.19	Abréviations et sigles utilisés en télécommunication

Recommandation B.1 [1]

SYMBOLES LITTÉRAUX POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le CCITT,

considérant

(a) qu'afin de faciliter la lecture des documents traitant de la technique des télécommunications, il est essentiel d'utiliser des notations simples formant un ensemble cohérent et dont la signification soit bien définie; qu'il y a, de plus, intérêt à utiliser, dans la mesure du possible, des notations universellement adoptées;

(b) que la CMV collabore avec le Comité d'études n° 25 de la CEI,

recommande

que les différents organes de l'UIT, les Administrations et les exploitations privées reconnues dans leurs relations mutuelles utilisent dans la mesure du possible, dans toutes les langues, les symboles littéraux et les notations recommandées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) pour représenter les grandeurs physiques et les opérations mathématiques.

---

[1] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 608.

Remarque – Références des publications pertinentes (mise à jour en 1988).

Norme ISO 31: «Principes généraux concernant les grandeurs, les unités et les symboles»

Parties de la Norme ISO 31 qui présentent le plus d'intérêt pour les télécommunications:

0 (Principes généraux)
I (Grandeurs et unités d'espace et de temps)
II (Phénomènes périodiques et connexes)
V (Electricité et magnétisme)
VI (Lumière et rayonnements électromagnétiques connexes)
VII (Acoustique)
XI (Signes et symboles mathématiques)

Publication 27 de la CEI: «Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique»

27-1 Généralités (ed. 5 de 1971 avec Mod. 1 de 1974 et Mod. 2 de 1977) (Mod. 4 de 1983 incorporant Mod. 3 de 1981)
27-1A (1976) (Grandeurs fonctions du temps)
27-2 (1972) (Télécommunications et électronique)
27-2A (1975) (Premier complément: propagation dans les guides d'ondes; matrice de répartition et matrice de transfert; convertisseurs statiques; automatique)
27-2B (1980) (Deuxième complément, réseaux linéaires à *«n»* accès)
27-3 (1974) (Grandeurs et unités logarithmiques) (voir la Recommandation 574 du CCIR)
27-4 (1985) (Grandeurs relatives aux machines électriques tournantes)

Voir aussi le Recueil CEI *Symboles littéraux et conventions* (1983) et les *Directives particulières pour les travaux de la CEI sur les symboles littéraux* (1986).

Recommandation B.3 [1)]

EMPLOI DU SYSTÈME INTERNATIONAL D'UNITÉS (SI)

Le CCITT

recommande

que les différents organes de l'UIT, les Administrations et les exploitations privées reconnues, dans leurs relations mutuelles, doivent utiliser:

- les unités du système international d'unités (SI) adopté par la Conférence internationale des poids et mesures (CGPM) et appuyé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO); ce système est fondé sur la forme rationalisée des relations de l'électromagnétisme et de l'électrotechnique;
- les symboles littéraux adoptés dans le système SI;
- des règles analogues à celles du système SI quand il est nécessaire de former d'autres noms d'unités et leurs symboles dans le domaine des télécommunications.

Remarque – Références des publications pertinentes (mise à jour en 1988):

Publication du BIPM: «Le système international d'unités»

Norme ISO 31: «Principes généraux concernant les grandeurs, les unités et les symboles»

[1)] Le texte de la présente Recommandation est analogue à celui de la Recommandation 430-2 du CCIR.

Parties de la Norme ISO 31 qui présentent le plus d'intérêt pour les télécommunications:

0 (Principes généraux)
I (Grandeurs et unités d'espace et de temps)
II (Phénomènes périodiques et connexes)
V (Electricité et magnétisme)
VI (Lumière et rayonnements électromagnétiques connexes)
VII (Acoustique)
XI (Signes et symboles mathématiques)

Norme ISO 1000: «Unités SI et recommandations pour l'emploi de leurs multiples et de certaines autres unités»

Publication 27 de la CEI: Voir la Recommandation B.1

Voir aussi le recueil de Normes ISO 2 (1982) «Unités de mesure».

Recommandation B.10 [1)]

SYMBOLES GRAPHIQUES ET RÈGLES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DOCUMENTATION UTILISÉE DANS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le CCITT,

qui participe aux travaux du Groupe de travail mixte CCI/CEI, chargé d'établir pour le domaine des télécommunications des symboles graphiques et des règles pour l'établissement de la documentation et la désignation des éléments (voir la Recommandation A.13 du CCITT ou la Résolution 23 du CCIR) agréés sur le plan international,

recommande

que les Administrations et exploitations privées reconnues membres des CCI, ainsi que les secrétariats des CCI, utilisent, dans les schémas se rapportant aux télécommunications et destinés à une utilisation sur le plan international, les symboles graphiques pour schémas faisant l'objet des publications de la série 617 de la CEI et qu'ils observent les règles pour l'établissement de la documentation, ainsi que pour la désignation des éléments faisant l'objet des Publications 113 et 750 de la CEI.

Les Administrations qui désirent utiliser des symboles sur le matériel sont invitées à se référer à la Publication 417 de la CEI.

Remarque 1 – Voir la Résolution 23 du CCIR.

Remarque 2 – Références des publications pertinentes (mise à jour en 1988):

Publication 113 de la CEI: «Schémas, diagrammes, tableaux»

113-1	(1971)	(Définitions et classification)
113-2	(1971)	(Repérage d'identification des éléments) remplacée par la Publication 750
113-3	(1974)	(Recommandations générales pour l'établissement des schémas)
113-4	(1975)	(Recommandations pour l'établissement des schémas des circuits)
113-5	(1975)	(Etablissement des schémas et tableaux des connexions extérieures)
113-6	(1976 et Mod.1, 1983)	(Etablissement des schémas et tableaux des connexions intérieures)
113-7	(1981)	(Etablissement des logigrammes)
113-8	(1982 et Mod.1, 1983)	(Etablissement des schémas pour manuels des instructions fonctionnelles)

[1)] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 461-3.

Publication 117 de la CEI: «Symboles graphiques recommandés» remplacée par la Publication 617

Publication 416 de la CEI (1972 et Mod. 1, 1978): «Principes généraux pour l'établissement des symboles graphiques d'information»

Publication 417 de la CEI (1973 et 7 Compléments de 1974, 1975, 1977, 1978, 1980, 1982, 1985): «Symboles graphiques utilisables sur le matériel»

Publication 617 de la CEI: «Symboles graphiques pour schémas»

617-1	(1985)	Généralités, index général. Tables de correspondance
617-2	(1983)	Eléments de symboles, symboles distinctifs et autres symboles d'application générale
617-3	(1983)	Conducteurs et dispositifs de connexion
617-4	(1983)	Composants passifs
617-5	(1983)	Semi-conducteurs et tubes électroniques
617-6	(1983)	Production, transformation et conversion de l'énergie électrique
617-7	(1983)	Appareillage et dispositifs de commande et de protection
617-8	(1983)	Appareils de mesure, lampes et dispositifs de signalisation
617-9	(1983)	Télécommunication: Commutation et équipements périphériques
617-10	(1983)	Télécommunication: Transmission
617-11	(1983)	Schémas et plans d'installation architecturaux et topographiques
617-12	(1983)	Opérateurs logiques binaires
617-13	(1983)	Opérateurs analogiques

Publication 750 de la CEI (1983): «Repérage d'identification du matériel en électronique».

Recommandation B.11

HEURE LÉGALE – EMPLOI DU TERME UTC

(Genève, 1980)

Le CCITT,

considérant

(a) que la Recommandation 460-3 du CCIR recommande que les émissions de fréquences étalon et de signaux horaires soient conformes au temps universel coordonné (UTC);

(b) que l'UTC est disponible depuis 1972 comme référence de temps universel;

(c) que la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) a recommandé en 1975 l'utilisation de l'UTC comme base pour le temps civil;

(d) que d'autres organismes scientifiques, en particulier l'Union astronomique internationale (UAI) et l'Union radioscientifique internationale (URSI), ont recommandé l'emploi généralisé de l'UTC;

(e) que l'UTC permet de déterminer l'heure des événements avec une incertitude de 1 μs;

(f) que, selon la Recommandation 536 du CCIR et la recommandation de la Conférence générale des poids et mesures, l'appellation UTC doit être utilisée dans toutes les langues;

(g) que la Conférence administrative mondiale des radiocommunications (Genève, 1979) a décidé que l'UTC doit être utilisé dans les activités internationales relevant des radiocommunications;

(h) que, selon l'appendice 2 aux Règlements télégraphique et téléphonique de Genève 1973 (relatif à l'échange réciproque d'informations par l'intermédiaire du Secrétariat général), la Résolution n° 1 du Règlement télégraphique recommande notamment aux Administrations d'informer le Secrétaire général de l'heure légale qu'elles appliquent,

recommande à l'unanimité

que l'UTC soit appliqué à la désignation de l'heure dans toutes les autres activités internationales relevant des télécommunications (y compris dans les informations concernant l'exploitation) et dans tous les documents de service de l'Union internationale des télécommunications.

Recommandation B.12 [1]

EMPLOI DU DÉCIBEL ET DU NÉPER DANS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS [2]

Le CCITT,

considérant

(a) l'utilisation fréquente par le CCIR et le CCITT du décibel et du néper pour exprimer les grandeurs;

(b) la Publication 27-3 (1974) de la CEI sur les «grandeurs et unités logarithmiques»;

(c) la collaboration de la CMV avec le Comité d'études n° 25 de la CEI, qui pourrait permettre une coordination afin de mettre au point de nouvelles Recommandations;

(d) la norme internationale ISO 31;

(e) la commodité d'utiliser une seule unité pour exprimer sous forme logarithmique les valeurs numériques des spécifications internationales et les résultats de mesures dans les échanges au niveau international;

(f) l'emploi, dans les radiocommunications, du seul décibel pour exprimer des résultats de mesures sous forme logarithmique;

(g) le besoin de publier un guide en la matière au sein de l'UIT,

recommande

que les symboles utilisés pour l'expression logarithmique de grandeurs en relation directe ou indirecte avec une puissance soient choisis selon les directives contenues dans l'annexe A.

ANNEXE A

(à la Recommandation B.12)

Emploi du décibel et du néper

A.1 *Définition du décibel*

A.1.1 Le *bel*, de symbole B, sert à exprimer le *rapport de deux puissances* par le logarithme décimal de ce rapport. Cette unité est désuète et, en pratique, on emploie le *décibel*, de symbole dB, qui est le dixième du bel.

A.1.2 Le décibel permet d'exprimer le rapport de deux *grandeurs de champ*, telles qu'une tension, un courant, une pression acoustique, un champ électrique, une vitesse ou une densité de charge, dont le carré est proportionnel à une puissance dans les systèmes linéaires. Pour obtenir la même valeur numérique qu'avec un rapport de puissances, le logarithme du rapport des grandeurs de champ est multiplié par le facteur 20, en supposant que les impédances sont égales.

La relation entre un rapport de courants ou de tensions et le rapport des puissances correspondantes dépend des impédances. Par conséquent, si les impédances sont inégales, il ne convient d'utiliser le décibel que si des précisions sont fournies sur ces impédances.

---

[1] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 574-2.

[2] Dans la présente Recommandation, la notation lg est utilisée pour le logarithme décimal conformément à la norme ISO 31 (partie XI) et selon l'usage en vigueur à la CEI (Publication 27-3). La notation $\log_{10}$ est également utilisée à l'ISO et à la CEI.

Par exemple, si P_1 et P_2 sont deux puissances, leur rapport exprimé en décibels est:

$$10 \lg \frac{P_1}{P_2}$$

Si P_1 et P_2 représentent les puissances dissipées par les courants I_1 et I_2 dans les résistances R_1 et R_2:

$$10 \lg \frac{P_1}{P_2} = 10 \lg \frac{I_1^2 R_1}{I_2^2 R_2} = 20 \lg \frac{I_1}{I_2} + 10 \lg \frac{R_1}{R_2}$$

A.1.3 Le décibel permet aussi d'exprimer le rapport de deux valeurs d'une grandeur liée à la puissance par une relation bien déterminée. Dans ce cas, le logarithme de ce rapport doit être multiplié par un facteur représentant la relation qui lie la grandeur à une puissance et un terme représentant un facteur multiplicatif peut lui être ajouté.

Les formules correspondantes et un exemple sont donnés au § 1.2 de l'appendice I.

A.2 *Définition du néper*

Le *néper*, de symbole Np, sert à exprimer le rapport de deux grandeurs de champ telles que tension ou courant, dont le carré est proportionnel à une puissance, par le logarithme népérien de ce rapport. La valeur en népers d'un rapport de puissances est la moitié du logarithme népérien du rapport des puissances. Les valeurs en népers du rapport de deux grandeurs de champ et des puissances correspondantes ne sont égales que si les impédances sont égales.

Un néper correspond à la valeur de e d'un rapport de grandeur de champ et à la valeur de e^2 d'un rapport de grandeur de puissance.

On emploie aussi des sous-multiples tels que le décinéper (dNp).

Dans certains domaines, on exprime parfois en népers le logarithme d'un rapport de puissances sans le facteur 1/2. C'est, par exemple, le cas de la profondeur optique ou affaiblissement en radiométrie. Un tel usage est déconseillé dans les télécommunications pour éviter toute ambiguïté. Le néper défini ainsi vaudrait en effet 4,34 dB et non 8,68 dB comme dans l'usage courant.

A.3 *Emplois respectifs du décibel et du néper*

Les pays conservent la latitude d'utiliser soit le néper, soit le décibel aux fins des mesures faites dans les limites de leur territoire et pour éviter d'inutiles conversions, les pays qui le préfèrent peuvent continuer à utiliser entre eux le néper par accord bilatéral.

Pour l'échange international de renseignements sur les mesures de transmission et les valeurs connexes, ainsi que pour les valeurs numériques des spécifications internationales, la seule expression logarithmique à utiliser est le décibel.

Pour les calculs théoriques et scientifiques, dans lesquels des rapports sont exprimés sous forme de logarithmes népériens, le néper est toujours utilisé, implicitement ou explicitement.

A la suite de certains calculs sur des grandeurs complexes, on obtient une partie réelle en népers et une partie imaginaire en radians. Des facteurs de conversion permettent de passer aux décibels ou aux degrés.

Les facteurs de conversion entre le néper et le décibel sont les suivants:

1 Np = (20 lg e) dB $\approx$ 8,686 dB

1 dB = (0,05 ln 10) Np $\approx$ 0,1151 Np

A.4 *Règles d'emploi des symboles comportant le symbole dB*

En ce qui concerne les symboles comportant le symbole dB, il convient d'appliquer autant que possible les règles suivantes:

A.4.1 *Symbole dB sans indication supplémentaire*

Le symbole dB sans indication supplémentaire devrait servir à désigner une différence entre deux niveaux de puissance ou un rapport de deux puissances, de deux densités de puissance, ou de deux autres grandeurs clairement liées à la puissance.

A.4.2 *Symbole dB suivi d'indications supplémentaires entre parenthèses*

Le symbole dB suivi d'indications supplémentaires entre parenthèses devrait servir à designer un niveau absolu de puissance, de puissance surfacique ou de toute autre grandeur clairement liée à la puissance, en relation avec une valeur de référence placée entre parenthèses. Dans certains cas cependant, l'utilisation courante peut donner lieu à des symboles simplifiés, tels que dBm au lieu de dB(mW).

A.4.3 *Symbole dB suivi d'indications supplémentaires sans parenthèses*

Le symbole dB suivi d'indications supplémentaires sans parenthèses devrait servir à désigner, par convention, des conditions spéciales, telles que des mesures faites au moyen de filtres spécifiés ou en un point spécifié d'un circuit.

A.5 *Affaiblissement et gain*

L'*affaiblissement*, ou *perte*, est une diminution entre deux points d'une puissance électrique, électromagnétique ou acoustique. L'affaiblissement est aussi l'expression quantitative d'une diminution de puissance, généralement en décibels; cette diminution est exprimée par le rapport des valeurs en deux points d'une puissance ou d'une grandeur liée à la puissance d'une manière bien définie.

Le *gain* est l'augmentation entre deux points d'une puissance électrique, électromagnétique ou acoustique. Le gain est aussi l'expression quantitative d'une augmentation de puissance, généralement en décibels; cette augmentation est exprimée par le rapport entre les valeurs en deux points d'une puissance ou d'une quantité liée à la puissance d'une manière bien définie.

On doit donner la désignation exacte de l'affaiblissement ou du gain considéré (par exemple, affaiblissement sur images, affaiblissement d'insertion, gain d'antenne), ce qui revient en fait à préciser la définition du rapport considéré (impédance terminale, conditions de référence, etc.).

A.5.1 *Affaiblissement de transmission* (références: Recommandation 341, Vol. V du CCIR et Recommandation 573, terme A43, Vol. XIII du CCIR)

C'est le rapport, exprimé en décibels, de la puissance émise (P_t) à la puissance reçue (P_r):

$$L = 10 \lg (P_t/P_r) \qquad \text{(dB)}$$

A.5.2 *Gain d'une antenne* (références: Règlement des radiocommunications, article 1, numéro 154 et Recommandation 573, terme E04, Vol. XIII du CCIR)

C'est le «rapport généralement exprimé en décibels, entre la puissance nécessaire à l'entrée d'une antenne de référence sans pertes (P_0) et la puissance fournie à l'entrée de l'antenne donnée (P_a) pour que les deux antennes produisent dans le même champ ou la même puissance surfacique, à la même distance»:

$$G = 10 \lg (P_0/P_a) \qquad \text{dB}$$

A.6 *Niveaux*

Dans de nombreux cas, pour comparer une grandeur, soit x, avec une grandeur de référence spécifiée de la même espèce (et ayant les mêmes dimensions), $x_{réf}$, on utilise le logarithme du rapport $x/x_{réf}$. Cette expression logarithmique est souvent appelée «niveau de x (par rapport à $x_{réf}$)» ou «niveau x (par rapport à $x_{réf}$)». En utilisant le symbole littéral généralement adopté pour le niveau, L, le niveau de la grandeur x peut s'écrire L_x.

D'autres désignations et d'autres symboles existent et peuvent être utilisés. x peut représenter une grandeur «simple», par exemple une puissance P, ou un rapport, par exemple P/A où A représente une aire. On suppose ici que $x_{réf}$ a une valeur fixe, par exemple 1 mW, 1 W, 1 μW/m^2, 20 μPa, 1 μV/m.

Le niveau qui représente la grandeur x avec la grandeur de référence $x_{réf}$ peut s'exprimer par le symbole: L_x (par rapport à $x_{réf}$), et peut s'exprimer en décibels quand la grandeur de référence est une puissance, ou une grandeur liée de façon bien définie à la puissance.

Exemple:

Le fait que le niveau d'une certaine puissance, P, est supérieur de 15 dB au niveau correspondant à 1 W peut s'exprimer par:

L_p (par rapport à 1 W) = 15 dB, ce qui signifie 10 lg (P/1 W) = 15[3)]

ou 10 lg P (en watts) = 15

Dans de nombreux cas, il est commode d'utiliser une notation condensée se rapportant uniquement à l'unité, en l'occurrence ici:

$$L_p = 15 \text{ dB(1 W)}$$

On peut supprimer le nombre 1 dans l'expression de la grandeur de référence, mais cela n'est pas recommandé dans les cas où il y a un risque de confusion. (Cette suppression a été faite dans certains des exemples donnés plus loin.) Autrement dit, lorsque aucun autre nombre n'est indiqué, c'est le nombre 1 qui est sous-entendu.

Il existe un système de notations abrégées pour des cas particuliers, par exemple dBW, dBm, dBm0. Voir plus loin au § A.8.

On trouvera ci-après un certain nombre d'exemples dans lesquels le niveau de référence est exprimé après l'unité, sous une forme condensée. Il faut signaler que la notation condensée est souvent insuffisante pour caractériser une certaine grandeur, auquel cas il faut donner une définition claire ou toute autre description appropriée de la grandeur en question.

A.6.1 *Puissance*

Le «niveau absolu de puissance» correspond au rapport de P et d'une puissance de référence, par exemple 1 W.

Si P = 100 W et si la puissance de référence est 1 W, on obtient:

L_p = 10 lg (P/1 W) dB
= 10 lg (100 W/1 W) dB
= 20 dB

la notation condensée étant 20 dB(1 W) ou 20 dBW, dBW étant l'abréviation de dB(1 W). Si la puissance de référence est 1 mW et si P = 100 W, on obtient 50 dB(1 mW), la notation spéciale mentionnée précédemment étant ici 50 dBm, dBm étant l'abréviation de dB(1 mW). Les notations dBW et dBm sont couramment utilisées au CCIR et au CCITT. Voir plus loin au § A.8.

A.6.2 *Densité spectrale de puissance (puissance spectrique)*

L'expression logarithmique correspond au rapport de $P/\Delta f$ (où Δf désigne une largeur de bande) et d'une grandeur de référence, par exemple 1 mW/kHz. P peut être une puissance de bruit. Dans ce cas, comme dans tous les autres cas, on prend le logarithme d'un nombre sans dimensions.

On a ici comme exemple de notation condensée: 7 dB(mW/kHz) ou, ce qui revient au même: 7 dB(W/MHz) ou encore: 7 dB(μW/Hz).

A.6.3 *Puissance surfacique*

L'expression logarithmique correspond au rapport de P/A (où A désigne une aire) et d'une puissance surfacique de référence, par exemple 1 W/m^2. On peut, par exemple, avoir la notation suivante:

-40 dB(W/m^2)
ou -10 dB(mW/m^2).

[3)] Dans le rapport (P/1 W), il convient, bien entendu, d'exprimer P en watts.

A.6.4 *Densité de puissance rapportée à une température*

L'expression logarithmique correspond au rapport de P/T (où T désigne une température) et d'une densité de puissance de référence, par exemple 1 mW/K où K est le symbole de l'unité kelvin.

Exemple: 45 dB(mW/K)
ou 15 dB(W/K).

A.6.5 *Densité spectrale de puissance surfacique*

L'expression logarithmique correspond au rapport de $P/(A \cdot \Delta f)$ et d'une densité de référence, par exemple 1 $W(m^2 \cdot Hz)$.

Exemple: -18 dB$(W/(m^2 \cdot Hz))$
ou -18 dB$(W \cdot m^{-2} \cdot Hz^{-1})$.

On utilise parfois la variante dB$(W/(m^2 \cdot 4\ kHz))$.

A.6.6 *Niveau absolu de champ électromagnétique*

Le champ électromagnétique peut s'exprimer par une puissance surfacique (P/A), par un champ électrique, E, ou par un champ magnétique, H. Le niveau du champ L_E est le logarithme du rapport de E et d'un champ de référence, le plus souvent 1 μV/m.

Exemple de notation condensée:

$L_E = 5$ dB(μV/m).

Comme la puissance transportée par le champ électromagnétique est liée au carré du champ électrique, cette notation signifie:

$20 \lg E(\mu V/m) = 5$

A.6.7 *Niveau de pression acoustique*

Ce niveau correspond au rapport d'une pression acoustique et d'une pression de référence, le plus souvent 20 μPa.

Exemple: 15 dB(20 μPa).

Comme la puissance acoustique est liée au carré de la pression acoustique, cette notation signifie:

$20 \lg (p/20\ \mu Pa) = 15$ [4)]

A.7 *Rapports exprimant une qualité de transmission*

A.7.1 *Rapport signal à bruit*

Il s'agit soit du rapport de la puissance du signal (P_s) à la puissance de bruit (P_n), soit du rapport de la tension du signal (U_s) à la tension efficace du bruit (U_n), mesurés en un même point dans des conditions spécifiées. Il s'exprime en décibels:

$$R = 10 \lg (P_s/P_n) \quad \text{dB} \quad \text{ou} \quad R = 20 \lg (U_s/U_n) \quad \text{dB}$$

On exprime de la même façon le rapport du signal utile au signal perturbateur. Des définitions précises sont données dans la Recommandation 573-1 du CCIR, termes F21 et F23.

A.7.2 *Rapport de protection*

Il s'agit, soit du rapport de la puissance du signal utile (P_w) à la puissance du signal brouilleur maximal admissible (P_i), soit du rapport du champ du signal utile (E_w) au champ du signal brouilleur maximal admissible (E_i). Il s'exprime en décibels:

$$A = 10 \lg (P_w/P_i) \quad \text{dB} \quad \text{ou} \quad A = 20 \lg (E_w/E_i) \quad \text{dB}$$

Des définitions plus précises des rapports de protection sont données dans la Recommandation 573-1 du CCIR, termes F22 et F24.

---

4) Dans le rapport ($p/20$ μPa), il convient, bien entendu, d'exprimer ces deux pressions acoustiques dans la même unité.

A.7.3 *Rapport «porteuse à densité spectrale de bruit»* (C/N_0)

Il s'agit du rapport $P_c/(P_n/\Delta f)$ dans lequel P_c désigne la puissance d'une porteuse, P_n la puissance d'un bruit et Δf la largeur de bande correspondante. Ce rapport étant homogène à une fréquence, il ne peut pas s'exprimer sans précaution à l'aide du décibel, car la puissance n'est pas liée à la fréquence de façon bien définie.

Il est proposé d'exprimer ce rapport au moyen d'une grandeur de référence, telle que 1 W/(W/Hz) qui indique bien l'origine du résultat obtenu.

Par exemple, si $P_c = 2$ W, $P_n = 20$ mW et $\Delta f = 1$ MHz, on obtient, pour l'expression logarithmique correspondant à C/N_0:

$$10 \lg \frac{P_c}{P_n/\Delta f} = 50 \text{ dB (W/(W/kHz))}$$

On abrège cette expression en 50 dB(kHz), qui est d'ailleurs à éviter si elle entraîne une confusion.

A.7.4 *Facteur de qualité (M)*

Le facteur de qualité (M) caractérise une station de réception radioélectrique et est une expression logarithmique tenant compte du gain G de l'antenne (exprimé en décibels) et de la température de bruit globale T (exprimée en kelvins) de la façon suivante:

$$M = \left[G - 10 \lg \frac{T}{1\text{K}}\right] \text{dB (W/(W} \cdot \text{K))}$$

On peut abréger cette notation en dB(K^{-1}) qui est d'ailleurs à éviter si elle entraîne une confusion.

A.8 *Notations particulières*

On donne ici des exemples de notations particulières, dont l'utilisation peut être maintenue. Elles coexistent souvent avec d'autres notations.

Pour le niveau absolu de puissance (voir l'appendice I, § I.1.1):

dBW: niveau absolu de puissance par rapport à 1 watt, exprimé en décibels;

dBm: niveau absolu de puissance par rapport à 1 milliwatt, exprimé en décibels;

dBm0: niveau absolu de puissance par rapport à 1 milliwatt, exprimé en décibels, rapporté en un point de niveau relatif zéro;

dBm0p: niveau absolu de puissance psophométrique (pondération pour la téléphonie) par rapport à 1 milliwatt, exprimé en décibels, rapporté en un point de niveau relatif zéro;

dBm0s: niveau absolu de puissance par rapport à 1 milliwatt, exprimé en décibels, rapporté en un point de niveau relatif zéro pour une transmission radiophonique;

dBm0ps: niveau absolu de puissance psophométrique (pondération pour une transmission radiophonique) par rapport à 1 milliwatt, exprimé en décibels, rapporté en un point de niveau relatif zéro pour une transmission radiophonique.

Pour le niveau absolu de champ électromagnétique (voir l'appendice I, § I.2.1):

dBμ ou dBu: niveau absolu de champ électromagnétique par rapport à 1 μV/m, exprimé en décibels.

Pour le niveau absolu de tension y compris le niveau de bruit en audiofréquence (voir l'appendice I, § I.2.2 et I.2.3):

dBu: niveau absolu de tension par rapport à 0,775 V, exprimé en décibels.

dBu0: niveau absolu de tension par rapport à 0,775 V, rapporté en un point de niveau relatif zéro.

dBu0s: niveau absolu de tension par rappport à 0,775 V rapporté en un point de niveau zéro, dans une transmission radiophonique.

dBqps: niveau absolu de tension pondérée mesuré conformément aux dispositions de la Recommandation 468 Volume X-1 du CCIR, dans une transmission radiophonique.

dBq0ps: niveau absolu de tension pondérée mesuré conformément aux dispositions de la Recommandation 468 Volume X-1 du CCIR et rapporté en un point de niveau relatif zéro, dans une transmission radiophonique.

dBq0s: niveau absolu de tension non pondérée mesuré conformément aux dispositions de la Recommandation 468 Volume X-1 du CCIR par rapport a 0,775 V et rapporté en un point de niveau relatif zéro dans une transmission radiophonique.

Pour le niveau relatif de puissance (voir l'appendice I, § I.1.2):

dBr: décibel (relatif);

Pour le niveau relatif de tension dans une transmission radiophonique (voir l'appendice I, § I.2.4):

dBrs: niveau relatif de tension exprimé en décibels rapporté en un autre point pour une transmission radiophonique.

Pour le niveau absolu de pression acoustique:

dBA, dBB ou dBC: niveau de pression acoustique pondérée, par référence au niveau 20 µPa, avec indication de la courbe de pondération utilisée (courbe A, B ou C – voir la Publication 123 de la CEI).

Pour le gain d'antenne par rapport à l'antenne isotrope:

dBi.

Pour le gain d'antenne par rapport à un doublet demi-onde:

dBd.

Remarque 1 – Dans le cas du rapport «énergie par élément binaire à densité spectrale de bruit» (E/N_0) qui intervient dans les transmissions numériques, on fait le rapport de deux grandeurs qui sont homogènes, à des densités spectrales de puissance, et ce rapport peut normalement être exprimé en décibels, comme les rapports de puissances (voir le § A.1 ci-dessus). Il convient toutefois de s'assurer que les unités utilisées pour exprimer chacun des termes du rapport sont bien équivalentes, par exemple, le joule (J) pour l'énergie et le watt par hertz (W/Hz) pour la densité spectrale de puissance de bruit.

Remarque 2 – On trouvera à l'appendice I des précisions sur l'emploi du terme décibel en télécommunication.

Les exemples donnés dans la présente Recommandation constituent une illustration de ces principes.

Remarque 3 – On trouvera à l'appendice II le principe de la notation recommandée par la CEI pour exprimer le niveau d'une grandeur par rapport à une référence spécifiée. Les notations utilisées dans la présente Recommandation constituent une application de ce principe.

APPENDICE I

(à la Recommandation B.12)

Emploi du terme décibel en télécommunication

I.1 *Emploi du décibel pour des rapports de grandeurs liées directement à une puissance*

I.1.1 *Niveau absolu de puissance*

Le niveau absolu de puissance est le rapport, généralement exprimé en décibels, de la puissance d'un signal en un point d'une voie de transmission, à une puissance de référence spécifiée.

Dans chaque cas, il y a lieu de spécifier si la puissance est active ou apparente.

Il est nécessaire de préciser par un symbole la puissance de référence:

- lorsque la puissance de référence est égale à un watt, le niveau absolu de puissance s'exprime en «décibel par rapport au watt» et on utilise le symbole «dBW»;
- lorsque la puissance de référence est égale à un milliwatt, le niveau absolu de puissance s'exprime en «décibel par rapport au milliwatt» et on utilise le symbole «dBm».

I.1.2 *Niveau relatif de puissance et notions connexes*

I.1.2.1 *Définition*

Le niveau relatif de puissance est le rapport, généralement exprimé en décibels, de la puissance d'un signal en un point d'une voie de transmission, à cette même puissance en un autre point de la voie choisi comme référence, en général l'origine de la voie.

Dans chaque cas, il y a lieu de spécifier si la puissance est active ou apparente.

Sauf spécification contraire, le niveau relatif de puissance est le rapport de la puissance d'un signal sinusoïdal de mesure, à 800 ou 1000 Hz, en un point de la voie à la puissance de ce signal au point de référence pour la transmission.

I.1.2.2 *Point de référence pour la transmission*

Dans l'ancien plan de transmission, le CCITT avait défini «le point de niveau relatif zéro» comme étant l'origine à deux fils d'un circuit à grande distance (point 0 de la figure I-1/B.12).

Dans le plan de transmission recommandé actuellement, le niveau relatif doit être $-3{,}5$ dBr à l'extrémité virtuelle, du côté émission, d'un circuit international à quatre fils (point V de la figure I-2/B.12). Le «point de référence pour la transmission» ou «point de niveau relatif zéro» (point T de la figure I-2/B.12) est un point virtuel à deux fils qui serait relié à V par l'intermédiaire d'un transformateur différentiel ayant un affaiblissement de 3,5 dB. La charge conventionnelle utilisée pour le calcul du bruit sur les systèmes à courants porteurs multivoies correspond à un niveau absolu de puissance moyenne de -15 dBm au point T.

I.1.2.3 *Signification de «dBm0»*

Si un signal de mesure, ayant un niveau absolu de puissance L_M (en dBm), est appliqué au point T, le niveau absolu de puissance du signal qui apparaît au point X, où le niveau relatif est L_{XR} (en dBr), sera $L_M + L_{XR}$ (en dBm).

Inversement, si un signal en X a un niveau absolu de puissance L_{XA} (en dBm), il est souvent commode de le «rapporter en un point de niveau relatif zéro» en calculant L_0 (en dBm0) par la formule:

$$L_0 = L_{XA} - L_{XR}$$

On peut utiliser cette formule, non seulement pour des signaux, mais aussi pour un bruit (pondéré ou non), ce qui aide à calculer le rapport signal sur bruit.

Remarque – Des explications plus détaillées pour les § I.1.2.1 et I.1.2.2 ci-dessus figurent dans les Recommandations G.101, § 5 et G.223, publiées dans le tome III.

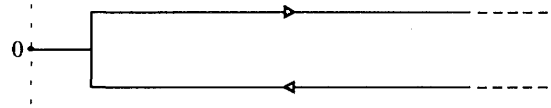

FIGURE I-1/B.12

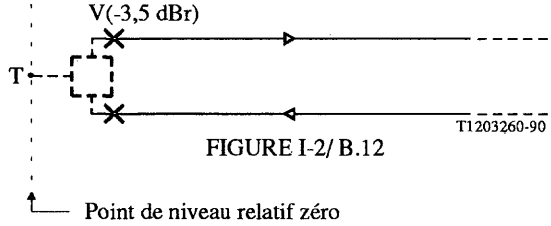

FIGURE I-2/B.12

Point de niveau relatif zéro

I.1.3 *Densité de puissance*

Définition: Quotient d'une puissance par une autre grandeur, par exemple une aire, une largeur de bande, une température.

Remarque 1 – Le quotient d'une puissance par une aire est appelé «puissance surfacique» et est habituellement exprimé en «watts par mètre carré» (symbole: $W \cdot m^{-2}$ ou W/m^2).

Le quotient d'une puissance par une largeur de bande de fréquences est appelé «densité spectrale de puissance» ou «puissance spectrique» et peut être exprimé en «watts par hertz» (symbole: $W \cdot Hz^{-1}$ ou W/Hz). Il peut aussi être exprimé en une unité faisant intervenir une largeur de bande caractéristique de la technique concernée, par exemple 1 kHz ou 4 kHz en téléphonie analogique, 1 MHz en transmission numérique ou en télévision; la densité spectrale de puissance s'exprime alors en «watts par kilohertz» (W/kHz) ou en «watts par 4 kHz» (W/4 kHz) ou encore en «watts par mégahertz» (W/MHz).

Le quotient d'une puissance par une température, utilisé en particulier dans le cas des puissances de bruit, n'a pas reçu de nom spécifique. On l'exprime habituellement en «watts par kelvin» (symbole: $W \cdot K^{-1}$ ou W/K).

Remarque 2 – On peut dans certains cas utiliser une combinaison de plusieurs types de densités de puissance, par exemple, une «densité spectrale de puissance surfacique», qui s'exprime en «watts par mètre carré et par hertz» [symbole: $W \cdot m^{-2} \cdot Hz^{-1}$ ou $W/(m^2 \cdot Hz)$].

I.1.4 *Niveau absolu de densité de puissance*

Définition: Expression sous forme logarithmique, le plus souvent en décibel, du rapport entre la densité de puissance en un point considéré et une densité de puissance de référence.

Remarque – Par exemple, si on choisit comme puissance surfacique de référence le watt par mètre carré, les niveaux absolus de puissance surfacique sont exprimés en «décibels par rapport au watt par mètre carré» [symbole: $dB(W/m^2)$].

De même, si on choisit comme densité spectrale de puissance de référence le watt par hertz, les niveaux absolus de densité spectrale de puissance sont exprimés en «décibels par rapport au watt par hertz» [symbole: dB(W/Hz)].

Si on choisit comme référence de densité de puissance par unité de température le watt par kelvin, les niveaux absolus de densité de puissance par unité de température sont exprimés en «décibels par rapport au watt par kelvin» [symbole: dB(W/K)].

On peut facilement étendre cette notation à des densités combinées. Par exemple, les niveaux absolus de densité spectrale de puissance surfacique sont exprimés en «décibels par rapport au watt par mètre carré et par hertz» dont le symbole est: $dB(W/(m^2 \cdot Hz))$.

I.2 *Emploi du décibel pour des rapports de grandeurs liées indirectement à une puissance*

La pratique courante a conduit à étendre l'utilisation du terme décibel à des rapports de grandeurs qui ne sont qu'indirectement liées à la puissance ou qui y sont liées par l'intermédiaire d'une troisième grandeur. Dans ces divers cas, l'utilisation du décibel doit être faite avec beaucoup de précautions et en indiquant chaque fois les conventions faites et le domaine de validité de cette utilisation.

Un cas pratique extrêmement courant est celui où le rapport de deux puissances P_1 et P_2 dépend seulement du rapport des valeurs X_1 et X_2 d'une autre grandeur X par une relation de la forme:

$$P_1/P_2 = (X_1/X_2)^{\alpha}$$

α étant un nombre réel quelconque. Le nombre de décibels correspondant peut alors être calculé à partir du rapport

X_1/X_2 par la relation:

$$N = 10 \lg (P_1/P_2) = 10\ \alpha \lg (X_1/X_2) \qquad \text{dB}$$

On doit noter qu'une grandeur X n'est pas toujours associée avec la même valeur du nombre α, et il n'est donc pas possible, sans autre indication, d'exprimer en décibel le rapport de deux valeurs de la grandeur X.

Le plus souvent, α est égal à 2, et on peut alors exprimer en décibel des rapports de courants, de tensions ou d'autres grandeurs analogues dans d'autres domaines, par:

$$N = 20 \lg (X_1/X_2) \qquad \text{dB}$$

Un exemple avec α différent de 2 est la relation entre le découplage de polarisation (XPD) et l'affaiblissement copolaire (CPA), qui est donnée par la relation empirique (voir le Rapport 722, Volume V du CCIR):

$$\text{XPD} = \text{U} - \text{V lg (CPA)} \qquad \text{dB}$$

I.2.1 *Niveau absolu de champ électromagnétique*

Dans certains services, on est amené à considérer le champ électromagnétique créé par un ensemble émetteur. Aux distances éloignées de l'antenne, ce champ est généralement défini par sa composante électrique E, pour laquelle il est souvent commode d'utiliser une échelle logarithmique.

Or, pour une onde non guidée se propageant dans le vide, ou en pratique dans l'air, on a une relation bien définie entre le champ électrique E et la puissance surfacique p:

$$E^2 = Z_0 p$$

Z_0, qui est l'impédance intrinsèque du vide, ayant une valeur numérique fixe égale à 120 π ohms. En particulier, un champ de 1 microvolt par mètre correspond à un niveau absolu de puissance surfacique de $-145{,}8$ dB(W/m^2).

On peut alors définir un niveau absolu de champ électrique par la relation:

$$N = 20 \lg \left(\frac{E}{E_0}\right)$$

E_0 étant un champ de référence, généralement égal à 1 microvolt par mètre. Dans ce cas, N représente le niveau absolu de champ en «décibel par rapport à 1 microvolt par mètre», dont le symbole est «dB(μV/m)».

Conformément à la norme internationale ISO 2955, le symbole «dB(uV/m)» peut être employé lorsque le jeu de caractères utilisé ne comprend pas les lettres grecques. Ce symbole est parfois lui-même abrégé en «dBu». Toutefois, ce dernier symbole a un autre emploi défini au § I.3.2.

I.2.2 *Niveau absolu de tension*

Le niveau absolu de tension est le rapport, généralement exprimé en décibels, de la tension d'un signal en un point d'une voie de transmission, à une tension de référence spécifiée.

Dans chaque cas, il y a lieu de spécifier la nature de la tension considérée, par exemple, une valeur efficace.

On adopte, en général, une tension de référence de valeur efficace 0,775 volt qui correspond à une puissance de 1 milliwatt dissipée dans une résistance de 600 ohms, car 600 ohms représentent une valeur grossièrement approchée de l'impédance caractéristique de certaines lignes téléphoniques symétriques.

I.2.2.1 Si l'impédance aux bornes de laquelle on mesure la tension U_1 est effectivement égale à 600 ohms, le niveau absolu de tension ainsi défini correspond au niveau absolu de puissance par rapport à 1 milliwatt, et par suite le nombre N représente exactement le niveau en décibel par rapport à 1 milliwatt (dBm).

I.2.2.2 Si l'impédance aux bornes de laquelle on mesure la tension U_1 est égale à R ohm, N est égal au nombre de dBm augmenté de la quantité 10 log (R/600).

I.2.3 *Niveau absolu de bruit audiofréquence en radiodiffusion dans l'enregistrement du son ou dans les transmissions radiophoniques*

Pour mesurer le bruit audiofréquence en radiodiffusion, dans l'enregistrement du son ou dans les transmissions radiophoniques, on applique, en se servant normalement d'un réseau de pondération, la méthode décrite dans la Recommandation 468 pour la valeur de quasi-crête, en prenant une tension de référence de 0,775 V à 1 kHz et une impédance nominale de 600 ohms. On exprime normalement le résultat de la mesure en dBqp.

Remarque – Les notations «dBq» et «dBm» ne doivent pas être employées indifféremment. Dans les transmissions radiophoniques, la notation «dBq» est uniquement valable pour les mesures du niveau de bruit avec une ou plusieurs salves de signal sinusoïdal, tandis que la notation «dBm» ne s'applique qu'aux signaux sinusoïdaux utilisés pour le réglage du circuit.

I.2.4 *Niveaux relatifs de tension de transmissions radiophoniques*

Le niveau relatif de tension en un point d'une chaîne de transmission radiophonique est le rapport, exprimé en dB, du niveau de tension d'un signal en ce point par rapport au niveau de tension du même signal au point de référence. Ce rapport est exprimé en «dBrs», «r» indiquant le «niveau relatif» et «s» que le rapport se réfère à des niveaux d'un système de «transmissions radiophoniques». Au point de référence (point de niveau relatif zéro, 0 dBrs), un signal d'essai au niveau d'alignement (voir la Recommandation 645, Volume X-1 du CCIR) a un niveau de 0 dBu. Il convient de noter qu'il peut ne pas y avoir de point de niveau relatif 0 dans certaines chaînes de radiodiffusion. Cependant, il est encore possible de donner à des points de mesure et d'interconnexion un niveau (en dBrs) par rapport à un point fictif de référence.

I.3 *Emploi du décibel, par extension, pour des rapports de grandeurs non liées à une puissance*

I.3.1 *Rapport de tensions*

Dans certains domaines tels que celui des audiofréquences, la notion de puissance perd parfois de son intérêt au profit de la notion de tension. C'est, par exemple, le cas lorsqu'on associe en cascade des réseaux de dipôles à faible impédance de sortie et à forte impédance d'entrée: on s'éloigne ainsi volontairement des conditions d'adaptation d'impédance, pour simplifier la mise en œuvre de ces réseaux. Dans ces conditions, seuls les rapports de tensions, aux différents points de la chaîne, sont à prendre en considération.

Il est alors commode d'exprimer ces rapports de tension dans une échelle logarithmique, par exemple de base 10, en définissant le nombre N d'unités correspondantes à l'aide de la relation:

$$N = K \lg \left(\frac{U_1}{U_2} \right)$$

Dans cette relation, le coefficient K est *a priori* arbitraire. Cependant, par analogie avec la relation:

$$N = 20 \lg \left(\frac{U_1}{U_2} \right)$$

qui exprime en décibels le rapport des puissances dissipées dans deux résistances égales aux bornes desquelles sont appliquées respectivement les tensions U_1 et U_2, on est conduit à adopter la valeur 20 pour le coefficient K. Le nombre N exprime alors en décibels le rapport des puissances qui correspondrait au rapport des tensions, si celles-ci étaient appliquées à des résistances égales, bien que cela ne soit généralement pas le cas en pratique.

I.3.2 *Niveau absolu de tension*

Si l'impédance aux bornes de laquelle on mesure la tension n'est pas précisée, on ne peut pas calculer le niveau de puissance correspondant. Cependant, on peut définir un nombre N selon la convention du § I.3.1 par rapport à une tension de référence, et l'exprimer en décibels. Pour éviter toute confusion, il faut impérativement préciser qu'il s'agit d'un niveau absolu de tension et il convient d'utiliser le symbole dBu. Il ne semble pas qu'une confusion est à craindre avec l'emploi défini au § I.2.1 comme niveau absolu de champ électromagnétique par rapport au microvolt par mètre. Si toutefois il y a risque de confusion, on doit écrire, au moins la première fois, dB(775 mV).

APPENDICE II

(à la Recommandation B.12)

Notation pour exprimer la référence d'un niveau

(5e partie de la Publication 27-3 de la CEI)

Un niveau représentant la grandeur x avec la grandeur de référence $x_{réf}$ peut être indiqué par:

L_x (par rapport à $x_{réf}$) ou par $L_x / x_{réf}$

Exemples

Pour exprimer qu'un certain niveau de pression acoustique est de 15 dB au-dessus du niveau correspondant à la pression de référence de 20 µPa, on peut écrire:

L_p (re 20 µPa) = 15 dB ou $L_{p/20\ \mu Pa} = 15\ dB$

Pour exprimer qu'un niveau de courant est de 10 Np au-dessous d'un ampère, on peut écrire:

L_I (par rapport à 1 A) = −10 Np

Pour exprimer qu'un certain niveau de puissance est de 7 dB au-dessus d'un milliwatt, on peut écrire:

L_p (par rapport à 1 mW) = 7 dB

Pour exprimer qu'un certain champ électrique est de 50 dB au-dessus d'un microvolt par mètre, on peut écrire:

L_E (par rapport à 1 µV/m) = 50 dB

Dans les présentations de données, particulièrement sous la forme de tableaux, ou dans les symboles graphiques, une notation condensée est souvent nécessaire pour identifier la valeur de référence. La forme condensée suivante, illustrée par son application aux exemples ci-dessus, peut alors être employée:

15 dB(20 µPa)

−10 Np(1 A)

7 dB(1 mW)

50 dB(1 µV/m)

Le nombre 1 est parfois omis dans l'expression de la grandeur de référence. Cette pratique n'est pas recommandée dans les cas où il y a un risque de confusion.

Quand on utilise de façon répétée un niveau de référence constant dans un contexte donné, où ce niveau est explicité, on peut l'omettre[5].

[5] L'omission du niveau de référence, permise par la CEI, n'est pas permise dans les textes du CCIR et du CCITT.

Recommandation B.13 [1]

TERMES ET DÉFINITIONS

Le CCITT,

considérant

(a) qu'il est souhaitable d'avoir, en plus des textes spécifiques de terminologie élaborés par les Commissions d'études, les définitions des termes techniques généraux utilisés dans les textes des CCI;

(b) que les CCI coopèrent avec la CEI pour l'élaboration du VEI (voir la Résolution 66 du CCIR et la Recommandation A.12 du CCITT),

recommande

(1) que les Administrations et exploitations privées reconnues membres des CCI, ainsi que les secrétariats des CCI, utilisent dans toute la mesure possible, les termes techniques du domaine des télécommunications avec la signification indiquée dans le Vocabulaire électrotechnique international (VEI), dont le plan figure dans l'appendice I à la présente Recommandation;

(2) que les termes généraux communs à plusieurs Commissions d'études devraient être utilisés avec la signification indiquée dans l'appendice II à la présente Recommandation, généralement voisine de la signification donnée dans le VEI, mais adaptée aux besoins des CCI.

Remarque – Les définitions données dans les chapitres du VEI, de même que celles figurant dans l'appendice II, ont un caractère général, elles ont pour but que toutes les Commissions d'études utilisent les termes généraux avec le même sens. Elles peuvent dans certains cas être légèrement différentes de définitions plus complètes élaborées ou en cours d'élaboration par certaines Commissions d'études pour leurs besoins spécifiques mais elles ne sont pas en contradiction avec ces dernières.

Ces définitions ne remplacent pas les définitions contenues dans les Recommandations du CCIR ou du CCITT (ou dans le Règlement des radiocommunications, ou dans les Règlements télégraphique et téléphonique, ou dans la Convention de l'UIT) qui doivent être utilisées dans leur domaine d'application respectif.

APPENDICE I

(à la Recommandation B.13)

Chapitres «télécommunications» du Vocabulaire électrotechnique international (VEI)

Le VEI est la publication n° 50 de la CEI; il comprend un grand nombre de chapitres, publiés dans des fascicules séparés. Les chapitres de la série 700 concernent les télécommunications et sont préparés par des groupes d'experts mixtes auxquels participent des experts des CCI, coordonnés par le groupe mixte coordonnateur CCI-CEI pour le Vocabulaire (GMC).

Les chapitres de la série 700 qui font l'objet de travaux par des groupes de travail mixtes sont les suivants:

[1] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 662.

Chapitres et sections	Etat d'avancement 1988
701 – *Télécommunications, voies et réseaux* 1 – Formes de télécommunication 2 – Voies, circuits et réseaux 3 – Emploi et fonctionnement des circuits et réseaux	En cours de publication
702 – *Oscillations, signaux et dispositifs associés* 1 – Fréquences 2 – Oscillations et ondes 3 – Impulsions 4 – Signaux: généralités 5 – Signaux discrets et signaux numériques; codage 6 – Modulation et démodulation 7 – Caractéristiques et qualités de transmission; distorsion 8 – Bruits et brouillage 9 – Réseaux et dispositifs linéaires et non linéaires	Approuvé pour publication
704 – *Transmission* 1 – Aspects généraux de la transmission 2 – Transmission analogique 3 – Multiplexage temporel 4 – Transmission numérique 5 – Modulation par impulsions et codage	Approuvé pour publication
705 – *Propagation des ondes radioélectriques* 1 – Caractéristiques essentielles des champs et des ondes électromagnétiques 2 – Rayonnement, trajets et vitesses des ondes électromagnétiques 3 – Propriétés électromagnétiques des milieux de propagation 4 – Phénomènes liés aux frontières des milieux de propagation 5 – Propagation troposphérique et influence du sol 6 – Milieux ionisés terrestres 7 – Influence de l'ionosphère sur la propagation des ondes radioélectriques 8 – Influence de la propagation sur les radiocommunications	En cours d'approbation
712 – *Antennes* 1 – Termes de base, sur les antennes et groupements d'antennes 2 – Caractéristiques électriques ou de rayonnement des antennes 3 – Types d'antennes définis par leurs caractéristiques électroniques ou de rayonnement 4 – Antennes et éléments d'antennes constitués principalement par des conducteurs rayonnants 5 – Antennes et éléments d'antennes constitués principalement par des surfaces ou des ouvertures rayonnantes 6 – Dispositifs associés aux antennes	Approuvé pour publication
713 – *Radiocommunications: émetteurs, récepteurs, réseaux et exploitation*	En cours d'élaboration
714 – *Commutation et signalisation (en télécommunications)* 01 – Termes généraux 02 à 05 – Fonctions et techniques de commutation 06 à 14 – Fonctions et techniques de signalisation 15 et 16 – Fonctions et techniques de commande 17 à 20 – Matériel 21 à 24 – Logiciel d'exploitation	En cours de publication
715 – *Réseaux de télécommunication: télétrafic et exploitation*	En cours d'élaboration
716 – *Réseaux numériques à intégration de services* 1 – Termes fondamentaux des RNIS 2 – Services 3 – Réseaux 4 – Accès	En cours d'élaboration (une section en cours d'approbation)

Chapitres et sections.	Etat d'avancement 1988
720 – *Télématique*	En cours d'élaboration
721 – *Télégraphie et communication de données*	En cours de publication
1 – Formes de télécommunication par signaux discrets	
2 – Signaux discrets et transmission par signaux discrets	
3 – Télégraphie et communication de données	
4 – Télécopie	
5 – Réseaux, commutation, exploitation et services télégraphique et de données	
722 – *Téléphonie*	En cours de publication
– Termes généraux	
– Constituants des postes téléphoniques	
– Alimentation et signalisation des postes téléphoniques	
– Types de postes téléphoniques	
– Accessoires des postes téléphoniques	
– Réseaux téléphoniques	
– Commutateurs téléphoniques	
– Installations téléphoniques intérieures	
– Description des communications téléphoniques	
– Réseaux locaux de lignes	
– Utilisation des postes téléphoniques	
– Qualité de transmission	
– Appareils de mesure	
– Téléphonométrie	
723 – *Radiodiffusion et télédistribution: radiodiffusion sonore et télévision*	En cours d'élaboration (4 sections en cours d'approbation)
1 – Termes généraux	
2 – Termes communs radiodiffusion sonore – télévision	
3 – Radiodiffusion sonore	
4 – Télévision: termes généraux	
5 – Télévision: analyse et synthèse de l'image, signaux d'image	
6 – Qualités et défauts des images	
7 – Appareils et dispositifs utilisés en télévision	
8 – Termes spécifiques aux systèmes de télévision en couleur	
9 – Distribution par câble	
725 – *Radiocommunications spatiales*	Publié en 1982
1 – Satellites et orbites	Section 3 (aspects techniques) en cours d'élaboration
2 – Systèmes de radiocommunication spatiale	
726 – *Lignes de transmission et guides d'ondes*	Publié en 1982
1 – Formes de lignes radioélectriques, guides d'ondes et cavités	
2 – Propagation dans les lignes radioélectriques et guides d'ondes	
3 – Accouplement de guides d'ondes	
4 – Composants de guides d'ondes	
5 – Effets et dispositifs non réciproques	
6 – Mesures sur les lignes radioélectriques	
731 – *Télécommunications par fibres optiques*	En cours d'approbation
1 – Généralités	
2 – Structure et propriétés optiques des fibres	
3 – Caractéristiques de propagation	
4 – Câbles	
5 – Connecteurs, coupleurs et dispositifs divers	
6 – Sources et détecteurs optiques	
7 – Méthodes de mesure	
8 – Systèmes de télécommunication optique	

Chapitres et sections	Etat d'avancement 1988
161 – *Compatibilité électromagnétique* [a]	En cours d'approbation
1 – Notions fondamentales	
2 – Formes de perturbations	
3 – Termes relatifs à la protection contre les perturbations	
4 – Mesures	
5 – Classification des matériels	
6 – Termes relatifs aux émetteurs et récepteurs	
7 – Commande de puissance et impédances des réseaux d'alimentation	
8 – Variations de tension et papillotement	
9 – Dispositif d'allumage des moteurs à combustion interne	
191 – *Fiabilité, maintenabilité et qualité de service* [b]	Approuvé pour publication
1 – Sûreté de fonctionnement – Termes communs	
2 – Qualité de service en télécommunication	

[a] Ce chapitre n'a pas été préparé sous la responsabilité du GMC, mais des représentants du GMC ont participé au Groupe de travail.

[b] Bien que préparé par un Groupe de travail du GMC, en liaison avec le CE 56 de la CEI, ce chapitre est classé dans la série 100 du VEI (Termes fondamentaux).

APPENDICE II

(à la Recommandation B.13)

Terminologie générale des télécommunications

(Termes communs au CCIR et au CCITT)

En vue d'obtenir que les termes de télécommunications soient utilisés au sein des CCI avec la même signification, la CMV a rassemblé des termes généraux utilisés dans les textes provenant des différentes Commissions d'études, accompagnés de définitions.

Remarque – Ces termes et définitions ont été groupés dans cet appendice, par sujet, de la façon suivante:

1) Formes de télécommunications.
2) Voies, circuits et réseaux.
3) Emploi et fonctionnement des circuits et réseaux.
4) Fréquences et largeurs de bande.

Les Administrations et les Commissions d'études sont invitées à faire connaître leurs commentaires sur ces termes et définitions, et en particulier à transmettre à la CMV leurs propositions de révision ou d'application différente, accompagnées de justifications.

En examinant ces définitions, il convient de prendre en considération que la Recommandation 573-1 sur le Vocabulaire des radiocommunications comprend des termes plus spécifiques du CCIR.

Il convient également de tenir compte des remarques ci-après:

Remarque 1 – Les définitions des «formes de télécommunication» ont été élaborées par la CMV en liaison avec le groupe mixte coordonnateur CCI-CEI pour le Vocabulaire (GMC) pour usage par les Commissions d'études du CCIR et du CCITT.

Ces définitions des «formes de télécommunication», à caractère général, ne sont pas en contradiction avec les définitions des services actuellement spécifiés par le CCITT et le CCIR. Les définitions des services sont établies par les Commissions d'études responsables pour ces services (principalement Commissions d'études I et II du CCITT pour les services de télécommunications, Commissions d'études 10 et 11 du CCIR pour les services de radiodiffusion).

Remarque 2 – Certains termes de cette Recommandation figurent aussi dans l'article 1 du Règlement des radiocommunications avec une définition différente. Ces termes portent l'indication (RR ... MOD). Les modifications peuvent avoir deux origines différentes:

a) certaines définitions du Règlement des radiocommunications ne prennent en compte que l'aspect réglementaire, alors que la CMV propose des définitions de caractère technique;

b) certaines définitions du Règlement des radiocommunications (RR) soulèvent des problèmes d'interprétation; dans ces cas, les modifications ou additions proposées par la CMV pourront servir de base à des projets de révision des définitions du Règlement des radiocommunications (conformément à la Recommandation n° 72 de la CAMR-79 et au Programme d'études 1A/CMV).

Pour des applications réglementaires, les termes et définitions contenus dans le Règlement des radiocommunications doivent seuls être utilisés.

Remarque 3 – Les termes et définitions relatifs à la fiabilité n'ont pas été mentionnés dans cet appendice car ils ont, en général, une application assez spécifique. Toutefois, certains termes (tels que disponibilité, fiabilité, maintenabilité) sont couramment utilisés par de nombreuses Commissions d'études. On trouvera de nombreux termes dans la Recommandation G.106 du CCITT «Notions, termes et définitions concernant la qualité de service, la disponibilité et la fiabilité».

II.1 *Formes de télécommunication*

II.1.1 **Information,** *Information, Información*

Renseignement ou élément de connaissance susceptible d'être représenté sous une forme adaptée à une communication, un enregistrement ou un traitement.

Remarque – Les informations peuvent se présenter, par exemple sous la forme de signes, symboles, images ou sons.

II.1.2 **Signal,** *Signal, Señal*

Phénomène physique dont une ou plusieurs caractéristiques sont susceptibles de varier en représentant des informations.

Remarque – Le phénomène physique peut être, par exemple une onde électromagnétique ou une onde acoustique, et la caractéristique peut être un champ électrique, une tension électrique ou une pression acoustique.

II.1.3 **Transmission,** *Transmission, Transmisión*

Transfert d'informations d'un point à un ou plusieurs autres à l'aide de signaux.

Remarque 1 – La transmission peut se faire directement ou indirectement avec ou sans enregistrement intermédiaire.

Remarque 2 – L'emploi en anglais du mot «transmission» dans les sens qu'ont les mots anglais «emission» en radiocommunication et «sending» est déconseillé.

II.1.4 **Emission** (en télécommunication), *Sending* (in telecommunication); *Transmission* (terme déconseillé cans ce sens), *Emisión* (en telecomunicación)

Production d'un signal à un accès d'entrée d'une ligne de transmission ou en un point d'un milieu de transmission.

Remarque – En français, le terme «émission» a d'autres sens en radiocommunication, donnés dans la Recommandation 573 du CCIR.

II.1.5 **Communication,** *Communication, Comunicación*

Transfert d'informations effectué conformément à des conventions préétablies.

Remarque – En français et en espagnol les termes «communication» et «comunicación» prennent aussi d'autres sens plus particuliers en télécommunication (voir les § II.3.5 et II.3.2).

II.1.6 **Télécommunication,** *Telecommunication, Telecomunicación*

Communication par fil, radioélectricité, optique ou autres moyens électromagnétiques.

Remarque – La définition suivante figure dans la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) (et dans le RR 4):

Toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, radioélectricité, optique ou autres systèmes électromagnétiques.

II.1.7 **Téléphonie,** *Telephony, Telefonía*

Forme de télécommunication essentiellement destinée à l'échange d'informations sous forme de parole.

Remarque – Cette définition est celle qui figure dans la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) (RR 117, MOD).

II.1.8 **Télégraphie,** *Telegraphy, Telegrafía*

Forme de télécommunication dans laquelle les informations transmises sont destinées à être enregistrées à l'arrivée sous forme d'un document graphique; ces informations peuvent dans certains cas être présentées sous une autre forme ou mises en mémoire pour un usage ultérieur.

Remarque 1 – Un document graphique est un support d'informations sur lequel est enregistré de façon permanente un texte écrit ou imprimé ou une image fixe, et qui est susceptible d'être classé et consulté.

Remarque 2 – Cette définition est conforme à la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) (RR 111, MOD).

Remarque 3 – La télégraphie ne comprend pas la télévision ni la vidéographie.

Remarque 4 – En outre, dans la Convention et dans le RR figure la restriction suivante:

«Aux fins du Règlement des radiocommunications, le terme télégraphie signifie, sauf indication contraire, une forme de télécommunication assurant la transmission des écrits par l'utilisation d'un code de signaux» (RR 111, extrait).

II.1.9 (Service) **télex,** *Telex* (service), (Servicio) *télex*

Service télégraphique permettant à ses abonnés de correspondre directement et temporairement entre eux au moyen d'appareils arythmiques et de circuits de télécommunication du réseau télégraphique public.

II.1.10 **Télécopie,** *Facsimile, Facsimil*

Forme de télécommunication destinée à la reproduction à distance d'un document graphique sous la forme d'un autre document graphique géométriquement semblable à l'original.

Remarque – En français, le terme «télégraphie fac-similé» est désuet, le terme «fac-similé» est déconseillé dans ce sens.

II.1.11 **Téléécriture,** *Telewriting, Teleescritura*

Forme de télécommunication ayant pour objet la transmission d'informations graphiques au fur et à mesure de leur tracé manuscrit et la reproduction simultanée à distance sur un écran ou un autre support d'un terminal.

Remarque – Le terme «téléautographie» n'est utilisé en français que dans le cas où la reproduction prend la forme d'un document graphique.

II.1.12 **Données,** *Data, Datos*

Informations représentées sous une forme adaptée à leur traitement automatique.

II.1.13 **Communication de données; Transmission de données** (terme déconseillé dans ce sens), *Data communication; Data transmission (terme déconseillé dans ce sens); Comunicación de datos; Transmisión de datos (terme déconseillé dans ce sens)*

Forme de télécommunication destinée à un transfert d'informations entre installations de traitement de données.

II.1.14 **Transmission de données,** *Data transmission, Transmisión de datos*

Transfert de données d'un point à un autre par télécommunication.

Remarque – Le terme «transmission de données» est déconseillé dans le sens de «communication de données».

II.1.15 **Téléinformatique, Télétraitement**; *Teleprocessing, Teleinformatics; Teleinformática, Teleproceso*

Association de techniques des télécommunications et de l'informatique en vue du traitement à distance d'informations.

II.1.16 **Télévision,** *Television, Televisión*

Forme de télécommunication destinée à la transmission d'images de scènes animées ou fixes pouvant être reproduites sur un écran au fur et à mesure de leur réception.

Remarque 1 – Les signaux peuvent être enregistrés à la réception en vue d'une reproduction ultérieure des images sur un écran.

Remarque 2 – Cette forme de télécommunication a comme principale application la télédiffusion d'images destinées au public en général ou à des publics particuliers avec les sons associés, et le mot «télévision» est souvent utilisé pour désigner cette application. La même technique est aussi employée pour des applications industrielles, scientifiques, médicales et autres; ces applications sont quelquefois désignées par l'expression: «télévision en circuit fermé».

II.1.17 **Télévision à images fixes,** *Still-picture television (SPTV), Televisión de imágenes fijas*

Télévision dans laquelle le temps de renouvellement de l'image, c'est-à-dire le temps compris entre l'instant où une image apparaît sur l'écran et celui où apparaît soit une version mise à jour de la même image, soit une nouvelle image faisant partie d'une suite, est plus long, et en général beaucoup plus long, que l'intervalle de temps usuel entre images.

Remarque – La question de savoir s'il faut inclure dans la télévision à images fixes certains modes de vidéographie diffusée, télétexte (voir le § II.1.20) est encore à l'étude.

II.1.18 **Télématique** (Services de), *Telematics* (Services), *Telemática* (Servicios de)

Ensemble de services de télécommunication s'ajoutant aux services télégraphique et téléphonique usuels et qui, mettant généralement en œuvre des techniques de téléinformatique, permettent aux usagers de recevoir ou d'envoyer des informations publiques ou privées ou d'effectuer certaines opérations telles que consultation de fichiers, réservations, opérations commerciales ou bancaires.

Exemples de services de télématique: télécopie, télétex, vidéographie, téléécriture.

Remarque – Les services de télématique ne comprennent pas la télédiffusion de programmes sonores ou visuels.

II.1.19 **Vidéographie,** *Videography, Videografía*

Forme de télécommunication dans laquelle des informations sont transmises, généralement sous forme de données numériques, de façon à permettre principalement leur sélection et leur présentation chez un usager sous forme de textes ou de graphiques sur un écran, par exemple, l'écran d'un récepteur de télévision.

Remarque – Le service télétex et les diverses formes de télégraphie ne sont pas des formes de vidéographie.

II.1.20 **Vidéographie diffusée, télétexte**; *Teletext, broadcast videography; Videografía radiodifundida, teletexto*

Vidéographie dans laquelle des informations sont diffusées en utilisant les moyens de transmission de la télévision destinée au public, l'utilisateur pouvant choisir la partie de ces informations qui l'intéresse, s'il possède le matériel approprié.

Remarque 1 – La transmission de ces informations peut avoir lieu en même temps que celle des images normales de télévision.

Remarque 2 – Les termes «télétexte» et «télétex» représentent deux notions différentes.

Remarque du Secrétariat – Dans le Rapport 802 du CCIR, § 3.1, figure la définition suivante du service de télétexte, établie par la Commission d'études 11 du CCIR:

«Service de radiodiffusion de données numériques qui peuvent être transmises soit dans la structure d'un signal de télévision analogique, soit à l'aide de systèmes de modulation numérique, l'objet de ce service est essentiellement la visualisation d'un texte ou d'éléments graphiques sous une forme bidimensionnelle reconstituée à partir de données codées sur les écrans de récepteurs de télévision equipés de manière appropriée.»

II.1.21 **Vidéotex, Vidéographie interactive**; *Videotex, Interactive videography; Videotex, Videografía interactiva*

Vidéographie dans laquelle un réseau de télécommunication assure la transmission des demandes de l'usager et des messages obtenus en réponse.

II.1.22 (Service) **télétex,** *Teletex* (Service), (Servicio) *teletex*

Service télématique pour la transmission de textes offrant des possibilités supplémentaires par rapport au service télex, en particulier les autres fonctions des machines à écrire et des possibilités de traitement de textes à distance.

Remarque – Les termes «télétex» et «télétexte» représentent deux notions différentes.

II.1.23 **Visiophonie, Vidéophonie** (terme déconseillé); *Video-telephony, Visiophone, Visual telephone; Videofonía, Videotelefonía*

Association de la téléphonie et de la télévision permettant aux usagers de se voir pendant leur conversation téléphonique.

II.1.24 **Visiophonie à images fixes,** *Still-picture video-telephony, Videofonía de imágenes fijas*

Visiophonie dans laquelle le temps de renouvellement de l'image, c'est-à-dire le temps compris entre l'instant où une image apparaît sur l'écran et celui où apparaît soit une version mise à jour de la même image, soit une nouvelle image faisant partie d'une suite, est plus long, et en général beaucoup plus long, que l'intervalle de temps usuel entre images.

II.1.25 **Téléconférence,** *Teleconference, Teleconferencia*

Conférence dans laquelle plus de deux interlocuteurs sont répartis dans deux lieux ou plus, reliés entre eux par des moyens de télécommunication.

II.1.26 **Audioconférence,** *Audioconference, Audioconferencia*

Téléconférence dans laquelle les participants sont reliés par des circuits téléphoniques; éventuellement, la transmission d'autres signaux tels que ceux de télécopie ou de téléécriture peut être assurée en plus de celle de la parole.

II.1.27 **Visioconférence, Vidéoconférence;** *Videoconference, Videoconferencia*

Téléconférence dans laquelle les participants sont reliés par des circuits de télévision permettant la transmission d'images animées en plus de celle de la parole et de documents graphiques.

II.1.28 **Télémesure;** *Telemetry, Telemetering; Telemedida*

Mesure de grandeurs en un point éloigné et transmission des résultats par télécommunication.

II.1.29 **Télécommande,** *Telecommand, Telemando*

Transmission de signaux destinés à mettre en marche, modifier ou arrêter à distance le fonctionnement d'une installation.

II.1.30 **Téléconduite,** *Telecontrol, Telecontrol*

Conduite à distance du fonctionnement d'une installation à l'aide d'une combinaison de télémesures et de télécommandes.

II.1.31 **Téléguidage,** *Teleguidance, Teleguiaje*

Guidage et conduite à distance d'engins mobiles par télécommunication.

II.1.32 **Télésurveillance,** *Telemonitoring, Telesupervisión*

Surveillance à distance par télécommunication de processus industriels, d'installations, de phénomènes naturels ou d'individus.

II.1.33 **Téléalarme,** *Remote alarm, Telealarma*

Avertissement transmis par télécommunication à un poste central sur l'existence de certaines situations ou événements indésirables.

II.1.34 **Télédiffusion,** *Broadcasting, Teledifusión*

Forme de télécommunication unilatérale à l'intention d'un grand nombre de destinataires qui disposent des installations de réception appropriées, effectuée par des moyens radioélectriques ou par des réseaux de câbles.

Remarque – Lorsque le mot «broadcasting» est employé en anglais sans qualificatif, on doit considérer, sauf indication contraire du contexte, que sa signification est celle de la télédiffusion par moyens radioélectriques.

Exemples: radiodiffusion sonore, radiodiffusion visuelle, vidéographie diffusée, diffusion de signaux horaires ou d'avis aux navigateurs, diffusion des actualités par les agences de presse.

II.1.35 **Radiodiffusion,** *Broadcasting* (Service), *Radiodifusión*

Radiocommunication unilatérale dont les émissions sont destinées à être reçues directement par le public en général; ces émissions peuvent comporter des programmes sonores, des programmes de télévision ou d'autres genres d'informations.

Remarque – Dans les langages courants français et espagnol, les mots «radiodiffusion» et «radiodifusión» sont souvent utilisés dans le sens restreint de radiodiffusion sonore.

II.1.36 **Radiodiffusion sonore,** *Sound broadcasting* (Service), *Radiodifusión sonora*

Radiodiffusion de programmes uniquement sonores.

II.1.37 **Radiodiffusion visuelle,** (Radiodiffusion de) **télévision;** *Television (broadcasting)* (Service); (Radiodifusión de) *televisión*

Radiodiffusion de programmes visuels avec les sons associés.

II.1.38 **Télédistribution, Câblodistribution** (Canada); *Cabled distribution; Distribución por cable (Teledistribución)*

Télécommunication destinée à la distribution de programmes visuels ou sonores vers certains usagers par des réseaux de câbles.

Remarque – Certains réseaux de télédistribution peuvent transmettre d'autres signaux ou comporter des voies de retour.

II.2 *Voies, circuits et réseaux*

II.2.1 **Voie** (de transmission), (Transmission) *channel, Canal* (de transmisión)

Ensemble des moyens nécessaires pour assurer la transmission de signaux dans un seul sens entre deux points.

Remarque 1 – Plusieurs voies de transmission peuvent partager un support commun; par exemple, une bande de fréquences particulière, ou bien un intervalle de temps particulier répété périodiquement, est réservé à chaque voie.

Remarque 2 – Dans certains pays, le terme anglais «communication channel» ou son abréviation «channel» est aussi utilisé avec la signification de «circuit de télécommunication», c'est-à-dire qu'il couvre les deux sens de transmission. Cet usage est déconseillé.

Remarque 3 – Une voie de transmission peut être qualifiée par la nature des signaux qu'elle transmet, ou par sa largeur de bande, ou par son débit numérique; par exemple: voie téléphonique, voie télégraphique, voie de données, voie de 10 MHz, voie à 34 Mbit/s.

II.2.2 **Voie de type téléphonique,** *Telephone-type channel, Canal de tipo telefónico*

Voie de transmission qui a les caractéristiques voulues pour la transmission de la parole, mais qui est utilisée pour la transmission d'autres signaux.

II.2.3 **Circuit** (de télécommunication), (Telecommunication) *circuit, Circuito* (de telecomunicación)

Ensemble de deux voies de transmission associées pour assurer, entre deux points, une transmission dans les deux sens des signaux échangés entre les mêmes terminaux.

Remarque 1 – Si la nature de la télécommunication est unilatérale, par exemple, pour la transmission de la télévision à grande distance, on utilise parfois le terme «circuit» pour désigner la voie de transmission unique employée mais cet usage est déconseillé.

Remarque 2 – Un circuit de télécommunication peut être qualifié par la nature ou les caractéristiques des signaux échangés; par exemple: circuit téléphonique, circuit télégraphique, circuit de données, circuit numérique.

Remarque 3 – La largeur de bande ou le débit numérique des voies de transmission associées ne sont pas nécessairement les mêmes dans les deux sens.

Remarque 4 – En téléphonie, le terme «circuit téléphonique» désigne en général d'une façon restrictive un circuit de télécommunication reliant directement deux centres de commutation.

II.2.4 **Circuit de type téléphonique,** *Telephone-type circuit, Circuito de tipo telefónico*

Ensemble de deux voies de type téléphonique associées pour assurer, entre deux points, une transmission dans les deux sens.

II.2.5 **Canal** (de fréquences), (Frequency) *channel, Canal* (de frecuencias)

Partie du spectre des fréquences destinée à être utilisée pour une transmission de signaux et qui peut être déterminée par deux limites spécifiées, ou par sa fréquence centrale et la largeur de bande associée, ou par toute indication équivalente.

Remarque 1 – Un canal de fréquences peut être partagé dans le temps pour assurer une communication dans les deux sens par l'exploitation en simplex.

Remarque 2 – L'emploi du terme «canal» dans le sens de «circuit de télécommunication» est déconseillé.

Remarque 3 – La Recommandation 573 du CCIR définit le terme «canal radioélectrique» utilisé en radiocommunication.

II.2.6 **Liaison,** *Link, Enlace*

Moyen de télécommunication de caractéristiques spécifiées entre deux points.

Remarque – Une liaison est en général qualifiée par la nature du trajet de transmission ou par sa capacité. *Exemples:* liaison radioélectrique, liaison coaxiale, liaison à large bande.

II.2.7 **Communication point à point,** *Point-to-point communication, Comunicación punto a punto*

Communication assurée par une liaison entre deux points fixes spécifiés.

II.2.8 **Communication point à multipoint,** *Point-to-multipoint communication, Comunicación punto a multipunto*

Communication assurée par des liaisons entre un point fixe spécifié et un certain nombre de points fixes spécifiés.

II.2.9 **Communication point à zone,** *Point-to-area communication, Comunicación punto a zona*

Communication assurée par des liaisons entre un point fixe spécifié et un nombre quelconque de points non spécifiés situés dans une zone donnée.

Remarque – Lorsqu'une communication point à zone est assurée par des liaisons unilatérales d'un point fixe unique vers des points multiples, elle est couramment appelée «télédiffusion» (voir le § II.1.34).

II.2.10 **Réseau de télécommunication,** *Telecommunication network, telecommunication system* (United States of America), *Red de telecomunicación*

Ensemble de moyens organisé pour fournir des services de télécommunication entre un certain nombre d'emplacements où des installations assurent l'accès à ces services.

II.2.11 **Terminal** (de télécommunication), (Telecommunication) *terminal, Terminal* (de telecomunicación)

Installation connectée à un réseau de télécommunication et qui assure l'accès à un ou plusieurs services fournis par ce réseau.

Remarque – Un terminal peut être qualifié pour indiquer le type de service assuré ou le type d'usager; par exemple: «terminal de données», «terminal d'abonné».

II.2.12 **Ligne d'abonné, ligne de rattachement;** *Subscriber's line, subscriber loop; Línea de abonado*

Liaison entre l'installation d'un abonné et le centre de télécommunication de rattachement qui lui assure les services de télécommunication voulus.

II.2.13 **Accès** (d'un réseau), **porte** (terme à proscrire dans ce sens), *Port* (of a network), *Puerta* (de una red)

Point par lequel des signaux peuvent entrer dans un réseau ou en sortir.

II.2.14 **Trajet de transmission,** *Transmission path, Trayecto de transmisión*

Parcours suivi par un signal lors de sa transmission entre deux points.

II.2.15 **Interface,** *Interface, Interfaz*

Frontière entre deux systèmes ou entre deux parties d'un même système, définie par la spécification de caractéristiques appropriées, en général dans le but d'assurer une compatibilité de format, de fonction, de signal et d'interconnexion à cette frontière.

Remarque – On peut définir une interface, par exemple, à un connecteur, à l'ouverture d'une antenne ou entre deux couches d'un système hiérarchisé.

II.2.16 **Liaison de distribution,** *Distribution link, Enlace de distribución*

Liaison servant à la transmission des programmes de radiodiffusion sonore ou visuelle vers les usagers, généralement en provenance d'une régie de programmes, lorsque aucun traitement ultérieur n'est prévu pour élaborer le programme définitif.

II.2.17 **Liaison de distribution primaire,** *Primary distribution link, Enlace de distribución primaria*

Partie d'une liaison de distribution allant d'une régie de programmes vers un centre émetteur de radiodiffusion ou une tête de réseau de télédistribution.

II.2.18 **Liaison de distribution secondaire,** *Secondary distribution link, Enlace de distribución secundaria*

Partie d'une liaison de distribution allant d'une tête de réseau de distribution vers les usagers.

II.2.19 **Liaison de contribution,** *Contribution link, Enlace de contribución*

Liaison servant à la transmission des signaux de radiodiffusion sonore ou visuelle vers une régie de programmes.

II.3 *Emploi et fonctionnement des circuits et réseaux*

II.3.1 **Chaîne de connexion,** *Connection, Cadena de conexión*

Association temporaire de voies de transmission ou de circuits de télécommunication, d'organes de commutation et d'autres appareils, établie en vue de permettre un transfert d'informations entre deux points ou plus dans un réseau de télécommunication.

II.3.2 **Chaîne de connexion complète,** (Chemin de) communication; (Complete) *connection; Cadena de conexión completa,* (Camino de) comunicación

Chaîne de connexion qui relie des terminaux d'usagers.

Remarque – En français et en espagnol, les termes «communication» et «comunicación» ont aussi un sens plus général (voir le § II.1.5).

II.3.3 **Commutation** (en télécommunication), *Switching* (in telecommunication), *Conmutación* (en telecomunicación)

Action d'associer temporairement des organes, des voies de transmission ou des circuits de télécommunication en vue d'assurer une télécommunication voulue.

II.3.4 **(Tentative d') appel** (par un usager), *Call attempt* (by a user), (Tentativa de) *llamada* (por un usuario)

Chaque suite d'opérations effectuées par un usager d'un réseau de télécommunication pour essayer d'obtenir l'usager, le terminal ou le service voulu.

Remarque – Cette définition est un peu différente de celle du même terme qui figure dans la Recommandation P.10 (section 21 – Description des communications téléphoniques).

II.3.5 **Communication,** *Call, Comunicación*

Aboutissement d'une tentative d'appel et utilisation de la chaîne de connexion complète établie.

Remarque – En français et en espagnol, les termes «communication» et «comunicación» ont aussi un sens plus général (voir le § II.1.5).

II.3.6 **Conversation** (en télécommunication), *Conversation* (in telecommunication), *Conversación* (en telecomunicación)

Echange d'informations entre terminaux.

II.3.7 **Code,** *Code, Código*

Ensemble de règles définissant une correspondance biunivoque entre des informations et leur représentation par des caractères, des symboles ou des éléments de signal.

II.3.8 **Modulation,** *Modulation, Modulación*

Processus par lequel une grandeur caractéristique d'une oscillation ou d'une onde suit les variations d'un signal ou d'une autre oscillation ou onde.

Remarque – La modulation peut être intentionnelle ou pas intentionnelle.

II.3.9 **Porteuse,** *Carrier, Portadora*

Oscillation ou onde, souvent périodique, dont une grandeur caractéristique est destinée à être astreinte par modulation à suivre les variations d'un signal ou d'une autre oscillation.

II.3.10 **(Composante) porteuse,** *Carrier* (component), *Portadora* (componente)

Dans une oscillation ou onde modulée, composante spectrale de fréquence égale à celle de l'oscillation ou onde périodique avant la modulation.

II.3.11 **Multiplexage,** *Multiplexing, Multiplexación*

Opération réversible consistant à assembler des signaux issus de plusieurs sources distinctes en un seul signal composite destiné à être transmis sur une voie de transmission commune; cette opération équivaut à subdiviser la voie commune en plusieurs voies séparées pouvant transmettre des signaux indépendants dans le même sens.

II.3.12 **Démultiplexage,** *Demultiplexing, Demultiplexación*

Opération appliquée à un signal composite obtenu par multiplexage, en vue de restituer les signaux originaux indépendants ou des groupes de ces signaux.

Remarque – Le démultiplexage peut être partiel, par exemple, pour extraire un groupe primaire d'un groupe secondaire de voies téléphoniques.

II.3.13 **Accès multiple,** *Multiple access, Acceso múltiple*

Technique permettant à un certain nombre de terminaux de partager la capacité d'une liaison d'une façon prédéterminée ou selon les nécessités du trafic.

II.3.14 **Répartition spatiale,** *Space division, División espacial*

Procédé selon lequel on emploie des trajets de transmission distincts pour constituer des voies de transmission séparées, par exemple, pour le multiplexage, la commutation ou l'accès multiple.

II.3.15 **Répartition temporelle,** *Time division, División en el tiempo*

Procédé selon lequel on emploie des suites distinctes d'intervalles de temps récursifs pour constituer des voies de transmission séparées, par exemple, pour le multiplexage, la commutation ou l'accès multiple.

II.3.16 **Répartition en fréquence, répartition fréquentielle**; *Frequency division; División en frecuencia*

Procédé selon lequel on emploie des bandes de fréquences distinctes pour constituer des voies de transmission séparées, par exemple, pour le multiplexage, la commutation ou l'accès multiple.

II.3.17 **Répartition en code,** *Code division, División por código*

Procédé selon lequel on emploie des signaux orthogonaux pour constituer des voies de transmission séparées, par exemple, pour le multiplexage, la commutation ou l'accès multiple; ces signaux peuvent être distingués les uns des autres même s'ils occupent la même bande de fréquences et les mêmes intervalles de temps.

II.3.18 **Simplex, à l'alternat, semi-duplex** (terme déconseillé dans ce sens); *Simplex, half-duplex* (déconseillé); *Símplex, semidúplex*

Désigne ou qualifie un mode d'exploitation selon lequel le transfert des informations peut avoir lieu dans les deux sens, mais non simultanément, entre deux points.

II.3.19 **Duplex, bilatéral simultané**; *Duplex, Full duplex* (déconseillé); *Dúplex*

Désigne ou qualifie un mode d'exploitation selon lequel le transfert des informations peut avoir lieu dans les deux sens simultanément entre deux points.

II.3.20 **Unilatéral, unidirectionnel, simplex** (terme déconseillé dans ce sens); *Unidirectional; Unidireccional, uilateral*

Qualifie une liaison sur laquelle le transfert des informations des usagers ne peut se faire que dans un seul sens fixé à l'avance.

Remarque – Ces termes ne doivent pas être utilisés pour désigner le sens d'établissement des communications.

II.3.21 **Bilatéral, bidirectionnel, duplex** (terme déconseillé dans ce sens); *Bidirectional; Bidireccional, bilateral*

Qualifie une liaison par laquelle le transfert des informations des usagers peut se faire dans les deux sens à la fois entre deux points.

Remarque 1 – La capacité ou le débit des voies de transmission ne sont pas nécessairement les mêmes dans les deux sens.

Remarque 2 – Ce terme ne doit pas être utilisé pour désigner les sens d'établissement des communications.

II.3.22 **A sens unique, spécialisé** (terme déconseillé dans ce sens); *One way; De sentido único*

Qualifie un mode d'exploitation selon lequel l'établissement des communications se fait toujours dans le même sens.

Remarque – Ce terme ne doit pas être utilisé pour désigner le sens de transfert des informations de l'usager.

II.3.23 **A double sens, mixte**; *Both way, De doble sentido*

Qualifie un mode d'exploitation selon lequel l'établissement des communications se fait dans les deux sens.

Remarque 1 – La quantité de trafic écoulé peut être différente dans les deux sens.

Remarque 2 – Ces termes ne doivent pas être utilisés pour qualifier les sens de transfert des informations de l'usager.

Remarque 3 – En anglais, le terme «two-way» est quelquefois employé à la place de «both-way». Cet emploi n'est pas recommandé.

II.4 *Fréquences et largeurs de bande*

II.4.1 **Bande de fréquences,** *Frequency band, Banda de frecuencias*

Ensemble continu des fréquences comprises entre deux fréquences limites spécifiées.

Remarque – Une bande de fréquences est caractérisée par deux valeurs qui déterminent sa position dans le spectre des fréquences, par exemple ses fréquences limites inférieure et supérieure.

II.4.2 **Largeur de bande** (de fréquences), *Bandwidth, Anchura de banda* (de frecuencia)

Différence entre les deux fréquences limites d'une bande de de fréquences.

Remarque 1 – Le terme «largeur de bande» est le plus souvent suivi d'un qualificatif, par exemple:

- largeur de bande de base,
- largeur de bande nécessaire,
- largeur de bande d'un amplificateur ou autre appareil.

Remarque 2 – La largeur de bande est déterminée par une seule valeur et ne dépend pas de la position de la bande dans le spectre de fréquences.

II.4.3 **Bande de base,** *Baseband, Banda de base*

1) Bande de fréquences occupée par un signal ou par un certain nombre de signaux multiplexés, destiné(s) à être acheminé(s) par un système de transmission radioélectrique ou de transmission sur ligne.

Remarque 1 – Dans le cas des radiocommunications, le signal de bande de base correspond au signal modulant l'émetteur.

Remarque 2 – La définition suivante proposée par le GMC dans le chapitre 702 du VEI est aussi jugée acceptable.

2) Bande de fréquences occupée par un signal ou par un ensemble de signaux multiplexés, en des points spécifiés à l'entrée et à la sortie d'un système de transmission.

Remarque 1 – Dans une radiocommunication, la bande de base est la bande occupée par le signal qui module l'émetteur radioélectrique.

Remarque 2 – Dans une transmission comportant une modulation multiple, on considère généralement comme bande de base, la bande occupée par le signal appliqué au premier étage de modulation et non la bande occupée par un modulat intermédiaire.

II.4.4 **Largeur de bande «à x dB»** (d'un signal), *x dB bandwidth, Anchura de banda entre puntos a «x dB»*

Largeur d'une bande de fréquences telle que, au-delà de ses limites inférieure et supérieure, toute raie spectrale ou toute densité spectrale de la puissance du spectre de puissance est inférieure d'au moins x dB à un niveau de référence spécifié pour le type de signal considéré.

II.4.5 **Ecart de fréquence, déviation de fréquence** (terme déconseillé dans ce sens); *Frequency departure, Desajuste de frecuencia*

Différence non intentionnelle entre une fréquence et la valeur voulue de cette fréquence.

II.4.6 **Déplacement de fréquence,** *Frequency shift, Desplazamiento de frecuencia*

Modification intentionnelle d'une fréquence produite par une modulation, ou variation non intentionnelle due à un phénomène naturel.

II.4.7 **Dérive de fréquence,** *Frequency drift, Deriva de frecuencia*

Variation indésirable, lente et progressive, d'une fréquence au cours du temps.

II.4.8 **Décalage de fréquence,** *Frequency offset, Separación de la frecuencia*

Modification intentionnelle et de faible valeur d'une fréquence, pour des besoins autres que la modulation.

Remarque – Un décalage de fréquence peut être effectué, par exemple pour éviter ou réduire un brouillage.

Recommandation B.14 [1]

TERMES ET SYMBOLES RELATIFS AUX QUANTITÉS D'INFORMATION EN TÉLÉCOMMUNICATION

Le CCITT,

considérant

(a) que dans les télécommunications, les communications de données sont de plus en plus utilisées;

(b) que l'ISO est l'organisation internationale chargée de la normalisation dans le domaine du traitement de l'information;

(c) que le Comité d'études n° 25 de la CEI a demandé à la CMV de proposer des symboles littéraux pour les grandeurs et unités utilisées en communication de données,

recommande

(1) que les CCI utilisent les termes «bit», «baud», «shannon», «octet» et «multiplet» avec les définitions établies par l'ISO ou l'UIT et figurant dans l'annexe A;

(2) que le terme «bit», synonyme d'«élément binaire», représente aussi son symbole littéral en tant qu'unité; ce terme provient de la contraction de l'expression anglaise «binary digit» (élément binaire) et est adopté tant en français qu'en espagnol; pour les multiples et les unités dérivées, on utilise des symboles littéraux tels que: kbit, Mbit, kbit/s, etc.;

(3) que l'unité «baud» ait pour symbole Bd avec utilisation éventuelle des multiples kBd et MBd;

(4) que l'unité «shannon» ait pour symbole Sh;

(5) que pour les termes «multiplet» et «octet», l'ISO fournisse un symbole littéral, pour autant que cela soit jugé nécessaire. En attendant, ces termes et leurs multiples seront écrits en toutes lettres dans les documents et les textes des CCI, par exemple 10 kilooctets, 1 mégaoctet; les termes «multiplet» en français et «multibit» en espagnol n'ont pas de multiples.

ANNEXE A

(à la Recommandation B.14)

A.1 **élément binaire, bit**

E: binary digit, bit

S: digito binario, bit

L'un des éléments d'un ensemble de deux éléments employé pour représenter des informations.

Remarque – Pour plus de clarté, il est recommandé de ne pas employer le terme «bit» à la place d'«élément unitaire» dans la modulation arythmique bivalente.

A.2 **débit binaire**

E: binary digit rate

S: velocidad binaria

Quotient du nombre d'éléments binaires transmis pendant un intervalle de temps par la durée de cet intervalle.

Remarque – Le débit binaire s'exprime en bits par seconde (bit/s) et en multiples de cette unité.

A.3 **baud (symbole: Bd)**

E: baud (symbol: Bd)

S: baudio (símbolo: Bd)

Unité de rapidité de modulation en télégraphie, en communication de données et en transmission numérique; la rapidité de modulation d'un signal, exprimée avec cette unité, est égale à l'inverse de la durée en secondes du plus court élément de signal, ou de l'intervalle unitaire dans un signal numérique composé d'éléments de signal de durée constante.

---

[1] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 607-1.

Exemple: Si la durée de l'intervalle unitaire est de 20 millisecondes, la rapidité de modulation est de 50 bauds.

A.4 **shannon**

E: shannon

S: shannon

Unité logarithmique de mesure de l'information égale à la quantité de décision sur un ensemble de deux événements s'excluant mutuellement, exprimée par un logarithme binaire.

Exemple: La quantité de décision sur un jeu de caractères de huit caractères est égale à 3 shannons ($\log_2 8 = 3$).

A.5 **octet**

E: byte, octet, 8-bit byte

S: octeto (byte)

Ensemble ordonné de huit éléments binaires traité comme un tout.

A.6 **multiplet, n-uplet**

E: n-bit byte

S: multibit n-bit

Ensemble ordonné d'un nombre fixe d'éléments binaires traité comme un tout.

Remarque – Cette définition est compatible avec la définition de l'ISO (Traitement de données – Vocabulaire. Partie 4: Organisation des données).

Recommandation B.15 [1]

NOMENCLATURE DES BANDES DE FRÉQUENCES ET DE LONGUEURS D'ONDE EMPLOYÉES EN TÉLÉCOMMUNICATION

Le CCITT,

considérant

(a) que les mérites de Heinrich Hertz (1857-1897) dans le domaine de la recherche des phénomènes fondamentaux des ondes radioélectriques sont universellement reconnus, ainsi qu'on a pu encore le constater lors du 100e anniversaire de sa naissance, et que la CEI, dès 1937, a adopté le hertz (symbole: Hz) pour désigner une unité de fréquence (voir notamment la publication 27);

(b) que, dans la présente Recommandation, la nomenclature doit être présentée de façon aussi synoptique que possible et que la désignation des bandes de fréquences doit être aussi concise que possible,

recommande

(1) que l'on utilise, pour désigner l'unité de fréquence dans les publications de l'UIT, le terme hertz (Hz) conformément à la Recommandation B.3 relative à l'emploi du système international d'unités (SI);

(2) que les Administrations fassent usage, en toutes circonstances, de la nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde figurant à l'annexe A:

- dans le tableau A-1/B.15 et les remarques 1 et 2 qui tiennent compte du numéro 208 du Règlement des radiocommunications, et
- dans la remarque 3 qui contient la proposition de l'Union radioscientifique internationale (URSI),

sauf dans les seuls cas où cela apparaîtrait devoir entraîner inévitablement de très sérieuses difficultés.

[1] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 431-4.

ANNEXE A

(à la Recommandation B.15)

TABLEAU A-1/B.15

Numéro de la bande	Symboles (en anglais)	Gamme de fréquences (limite inférieure exclue, limite supérieure incluse)	Subdivision métrique correspondante	Abréviations métriques pour les bandes
3	ULF	300 à 3000 Hz	Ondes hectokilométriques	B.hkm
4	VLF	3 à 30 kHz	Ondes myriamétriques	B.Mam
5	LF	30 à 300 kHz	Ondes kilométriques	B.km
6	MF	300 à 3000 kHz	Ondes hectométriques	B.hm
7	HF	3 à 30 MHz	Ondes décamétriques	B.dam
8	VHF	30 à 300 MHz	Ondes métriques	B.m
9	UHF	300 à 3000 MHz	Ondes décimétriques	B.dm
10	SHF	3 à 30 GHz	Ondes centimétriques	B.cm
11	EHF	30 à 300 GHz	Ondes millimétriques	B.mm
12		300 à 3000 GHz	Ondes décimillimétriques	B.dmm
13		3 à 30 THz	Ondes centimillimétriques	B.cmm
14		30 à 300 THz	Ondes micrométriques	B.µm
15		300 à 3000 THz	Ondes décimicrométriques	B.dµm

Remarque 1 – La «bande N» s'étend de $0{,}3 \times 10^N$ à 3×10^N Hz.

Remarque 2 – Symboles: Hz: hertz;
k: kilo (10^3), M: méga (10^6), G: giga (10^9), T: téra (10^{12});
µ: micro (10^{-6}), m: milli (10^{-3}), c: centi (10^{-2}), d: déci (10^{-1});
da: déca (10), h: hecto (10^2), Ma: myria (10^4).

Remarque 3 – Cette nomenclature, utilisée pour désigner les fréquences dans le domaine des télécommunications, peut être étendue aux gammes ci-dessous comme le propose l'Union radioscientifique internationale (URSI). (Voir le tableau A-2/B.15.)

TABLEAU A-2/B.15

Numéro de la bande	Symbole [a] (en anglais)	Gamme de fréquences (limite inférieure exclue, limite supérieure incluse)	Subdivision métrique correspondante	Abréviations métriques pour les bandes
–1	ELF	0,03 à 0,3 Hz	Ondes gigamétriques	B.Gm
0		0,3 à 3 Hz	Ondes hectomégamétriques	B.hMm
1		3 à 30 Hz	Ondes décamégamétriques	B.daMm
2		30 à 300 Hz	Ondes mégamétriques	B.Mm

[a] Le symbole EBF est employé en français.

Remarque – Dans la plupart des pays, les gammes de fréquences utilisées pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence et pour la télévision sont désignées par les chiffres romains de I à V. Toutefois ces gammes ne sont pas toujours réservées entièrement au service de radiodiffusion. Leurs limites sont indiquées au tableau A-3/B.15.

TABLEAU A-3/B.15

Désignation	Gammes de fréquences (MHz)		
	Région 1	Région 2	Région 3
I	47 - 68	54 - 68	47 - 68
II	87,5 - 108	88 - 108	87 - 108
III	174 - 230	174 - 216	174 - 230
IV	470 - 582	470 - 582	470 - 582
V	582 - 960	582 - 890	582 - 960

Remarque – Certaines bandes de fréquences sont parfois désignées par des symboles littéraux autres que les symboles et abréviations recommandés dans les tableaux A-1/B.15 et A-2/B.15. Ces symboles sont des lettres majuscules, parfois accompagnés d'un indice (généralement une lettre minuscule). Il n'existe pas actuellement de correspondance normalisée entre les lettres et les bandes de fréquences, la même lettre pouvant désigner plusieurs bandes différentes. L'emploi de ces symboles est déconseillé dans les publications de l'UIT. Si toutefois un tel symbole littéral est utilisé, il convient de préciser, la première fois qu'on l'utilise dans un texte donné, les limites de la bande de fréquences correspondante, ou au moins une fréquence de la bande si cette indication est suffisante.

Recommandation B.16[1)]

EMPLOI DE CERTAINS TERMES LIÉS À DES GRANDEURS PHYSIQUES

Le CCITT,

considérant

(a) que les textes techniques de l'UIT utilisent un certain nombre de termes qui expriment une relation entre grandeurs: quotient, rapport, coefficient, facteur, indice, constante, taux, etc., mais que leur signification risque de prêter à confusion à cause d'un défaut d'homogénéité;

(b) que la situation est particulièrement confuse par suite de la coexistence de trois langues de travail, comme le montre un dépouillement des textes tel que celui du Glossaire provisoire des termes de télécommunication publié par l'UIT en 1979;

(c) que des tentatives de normalisation ont été entreprises dans certains pays, dans les vocabulaires préparés récemment par la CEI et par le GMC, ainsi que dans les Normes internationales de l'ISO,

recommande

(1) que certains termes liés à des grandeurs physiques, qui sont décrits dans l'annexe à la présente Recommandation, soient employés pour la rédaction et la traduction des textes de l'UIT suivant les directives de cette annexe;

(2) que ces directives soient utilisées pour que le terme choisi pour désigner une grandeur reflète bien la nature de celle-ci;

(3) que ces directives soient appliquées au choix des termes nouveaux et à la révision de l'ancienne terminologie lorsqu'elle s'éloigne des principes énoncés.

---

1) Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 663.

ANNEXE A

(à la Recommandation B.16)

Directives concernant l'emploi dans les textes français, anglais et espagnol de l'UIT, de certains termes liés à des grandeurs physiques

A.1 *Quotient*

Le terme «quotient» désigne le résultat de la division de deux nombres ou de deux grandeurs. *Exemple:* lorsque A/B = C, C est le quotient de A par B.

Ce terme mathématique très général n'entre pas dans la composition des noms de grandeurs, mais il entre dans la définition de certaines d'entre elles.

Dans la rédaction des définitions, le terme «quotient» est difficile à utiliser en anglais et il est souvent beaucoup plus pratique d'utiliser l'expression «A divided by B» plutôt que «the quotient of A by B».

Exemple: la fréquence de répétition des impulsions est le quotient du nombre d'impulsions dans un train d'impulsions par la durée du train.

A.2 *Coefficient et facteur*

Les mots «coefficient» et «facteur» sont employés pour représenter le quotient de deux grandeurs. Ils servent à former des termes composés qui désignent certains grandeurs.

A.2.1 *Coefficient*

Le mot «coefficient» est employé lorsque les deux grandeurs sont de natures différentes. Un coefficient est donc une grandeur ayant une dimension.

Exemples:

F	E	S
coefficient de Hall	Hall coefficient	coeficiente de Hall
coefficient de température	temperature coefficient	coeficiente de temperatura
coefficient de dilatation linéique	coefficient of linear expansion	coeficiente de dilatación lineal

Le mot «coefficient» est aussi employé en mathématique, pour désigner un nombre qui multiplie la valeur d'une grandeur algébrique, et en statistique (voir la norme ISO 3534).

Exemples:

F	E	S
coefficient d'une équation	coefficient of an equation	coeficiente de una ecuación
coefficient de corrélation	coefficient of correlation	coeficiente de correlación
coefficient de variation	coefficient of variation	coeficiente de variación
niveau de confiance	confidence coefficient (level)	coeficiente (nivel) de confianza

A.2.2 *Facteur*

Le mot «facteur» est employé lorsque les deux grandeurs sont de même nature. Un facteur est donc une grandeur sans dimension.

Exemples:

F	E	S
facteur de réflexion	reflection factor	factor de reflexión
facteur de bruit	noise factor	factor de ruido
facteur de qualité (Q)	quality factor (Q)	factor de calidad (Q)
facteur de qualité (M)	figure of merit (M)	factor de calidad (M)

A.3 *Constante*

Le terme «constante» doit uniquement être utilisé pour désigner un nombre ou une grandeur invariable.

Exemples: constante mathématique telle que π; constantes physiques universelles.

F	E	S
constante de Planck	Planck's constant	constante de Planck
constante électrique	electric constant	constante eléctrica
constante magnétique	magnetic constant	constante magnética

Le mot «constante» est parfois improprement utilisé, associé avec un qualificateur, pour désigner une grandeur caractéristique variable d'un système ou d'une substance. Dans ce cas, l'utilisation du mot «constante» est déconseillée, et il convient d'employer le terme spécifique de la grandeur, souvent formé en qualifiant le mot «coefficient», ou à défaut, en français le mot «caractéristique».

Terme déconseillé			Terme correct		
F	E	S	F	E	S
constante diélectrique	dielectric constant	constante dieléctrica	permittivité	permittivity	permitividad
constante de propagation	propagation constant	constante de propagación	exposant linéique de propagation	propagation coefficient	exponente lineal de propagación
constante d'affaiblissement	attenuation constant	constante de atenuación	affaiblissement linéique	attenuation coefficient	coeficiente de atenuación
constante de phase	phase constant	constante de fase	déphasage linéique	phase coefficient	coeficiente de fase
constantes du sol	–	constantes del suelo	caractéristiques du sol	–	características del suelo

Toutefois, l'expression «constante de temps» (E: time constant; S: constante de tiempo) que l'on emploie usuellement est acceptable.

A.4 *Indice*

En français et en espagnol, le terme «indice» est parfois utilisé au lieu de «facteur». En anglais, «index» est parfois utilisé au lieu de «ratio» lorsque l'une des deux grandeurs est une grandeur de référence.

Exemples:

F	E	S
indice de réfraction indice de modulation	refractive index modulation index	índice de refracción índice de modulación

Ce terme désigne aussi une grandeur qui n'est pas nettement définie ou une grandeur repérable plutôt que mesurable.

Exemple:

F	E	S
indice ionosphérique	ionospheric index	índice ionosférico

Dans les exemples considérés ici, il n'est pas recommandé de généraliser l'usage du terme «indice», qui doit être remplacé, chaque fois que possible, par l'un des termes «coefficient», «facteur» ou en anglais «ratio», ou par un terme spécifique à la grandeur. C'est ainsi que le terme français «indice de force des sons» a été remplacé par le terme «affaiblissement pour la sonie» (anglais: loudness rating, espagnol: coeficiente de sonoridad).

A.5 *Rapport*

Le terme «rapport» désigne le résultat de la division de deux nombres ou de deux grandeurs de même nature. Il peut donc être employé dans ce cas à la place du terme «quotient».

Exemples:

- L'affaiblissement est défini comme le rapport de deux puissances.
- Rapport de A à B.
- Rapport de la largeur à la hauteur d'une image.

En anglais et en espagnol, les mots «ratio» et «relación» sont aussi utilisés pour désigner explicitement l'expression fractionnaire de la relation entre deux grandeurs avant que la division ne soit effectuée, par exemple, représentée par la fraction 5/21 ou la relation 5 : 21 et non par le résultat de la division 0,238. Les deux grandeurs peuvent être de même nature ou non, par exemple (E) «power weight ratio», (S) «relación potencia/peso» (quotient de la puissance par le poids).

En français et en espagnol, le terme «rapport» (S: relación) ne doit pas être employé lorsque les deux grandeurs ne sont pas de même nature physique, ni lorsqu'elles sont de nature mathématique différente, par exemple pour désigner le quotient d'un vecteur ou d'un tenseur par un nombre scalaire.

Le mot «rapport» sert aussi à former des termes composés qui désignent des grandeurs sans dimension.

Exemples:

F	E	S
rapport d'onde stationnaire rapport signal sur bruit rapport de protection taux d'erreur	standing wave ratio signal-to-noise ratio protection ratio error ratio	relación de onda estacionaria relación señal/ruido relación de protección proporción de errores

Remarque – Le taux d'erreur est normalement exprimé sous forme de fraction décimale, par exemple 4×10^{-5}.

A.6 *Taux, débit (F); Rate, ratio (E); Tasa/proporción/frecuencia (S)*

Le terme français «taux» désigne un facteur exprimé habituellement en pourcentage ou en une fraction décimale quelconque, par exemple millième, millionième. Il ne correspond pas toujours à l'anglais «rate»; en particulier il ne faut pas l'utiliser pour désigner une grandeur par unité de temps. Il convient d'employer un terme approprié tels débit, fréquence, vitesse etc. Une exception entérinée par l'usage, est le «taux de défaillance» (F), «failure rate» (E), «tasa de fallos» (S) dans le domaine de la fiabilité.

Bien que le terme anglais «rate» puisse être utilisé pour exprimer une relation entre deux grandeurs de même nature, il est généralement utilisé pour exprimer une relation entre deux grandeurs de nature différente, en particulier une grandeur par unité de temps. Toutefois, pour exprimer le taux d'erreur en télécommunication, l'utilisation de «rate» peut prêter à confusion, et elle est déconseillée. Dans ce cas, il convient d'utiliser le terme «ratio».

Le terme espagnol «tasa» ne devrait pas être utilisé pour exprimer une grandeur par unité de temps. Dans ce cas, il faut choisir, parmi une série de termes différents, celui qui convient pour la grandeur considérée; par exemple, S «velocidad» pour une distance, S «frecuencia» pour des événements, S «caudal» pour des écoulements, etc.

D'autre part, le terme espagnol «tasa» est fréquemment utilisé de maniére impropre pour désigner un facteur ou un indice exprimé habituellement en pourcentage en une fraction décimale quelconque telle que millième, millionième. Dans ce cas, l'emploi du terme espagnol «tasa», est déconseillé, et il convient de le remplacer par le terme espagnol «proporción».

Exemples:

F	E	S
fréquence d'échantillonnage	sampling rate	frecuencia de muestreo
débit numérique	digit rate	velocidad digital
cadence d'évanouissement	fading rate	ritmo de desvanecimiento
intensité de pluie	rain rate	intensidad de lluvia
rapidité de modulation	modulation rate	velocidad de modulación
taux de défaillance	failure rate	tasa de fallos
taux d'erreur	error ratio [a)]	proporción de errores
taux d'harmoniques	harmonic factor	proporción de armónicos
taux de modulation	modulation factor	factor de modulación

[a)] En anglais, le terme «error rate» est employé pour désigner le nombre d'erreurs par unité de temps. En français on peut utiliser l'expression «fréquence des erreurs».

Recommandation B.17 [1)]

ADOPTION DU LANGAGE DE SPÉCIFICATION ET DE DESCRIPTION FONCTIONNELLES (LDS) DU CCITT

Le CCITT,

considérant

(a) qu'il est apparu nécessaire d'établir une méthode ou procédure commune permettant de spécifier et de décrire sans ambiguïté le comportement des systèmes de télécommunication;

(b) qu'une spécification d'un système est la description du comportement souhaité de celui-ci;

[1)] Un texte analogue sera soumis au CCIR comme révision de la Recommandation 664.

(c) qu'une description d'un système est la description du comportement réel de celui-ci;

(d) qu'une méthode d'emploi généralisée de spécification et de description devrait procurer des avantages du point de vue économique;

(e) que le CCITT a adopté une méthode appelée «Langage de spécification et de description fonctionnelles (LDS)» décrite dans les Recommandations Z.100 à Z.104,

recommande

(1) la généralisation au sein de l'UIT de l'emploi du Langage de spécification et de description fonctionnelles (LDS) du CCITT, pour l'élaboration sans ambiguïté de spécifications et de descriptions des systèmes de télécommunication (voir l'annexe A);

(2) d'offrir la possibilité à d'autres organisations internationales (par exemple, CEI et ISO) d'utiliser le LDS dans les domaines d'intérêt commun à des fins de normalisation.

ANNEXE A

(à la Recommandation B.17)

Introduction au LDS

Le but poursuivi, en recommandant l'utilisation du LDS, est d'avoir un langage permettant de *spécifier* et de *décrire* sans ambiguïté le comportement des *systèmes* de télécommunications. Les *spécifications* et les *descriptions* faites à l'aide du LDS doivent être formelles dans ce sens qu'il doit être possible de les analyser et de les interpréter sans ambiguïté.

Les termes *«spécification»* et *«description»* sont utilisés dans le sens ci-après:

- la *spécification* d'un système est la description du *comportement* souhaité de celui-ci, et
- la *description* d'un système est la description du *comportement* réel de celui-ci.

Le LDS contient également des principes de structuration qui permettent de découper un *système* en parties pouvant être définies, développées et comprises l'une après l'autre.

Ces principes sont utiles en premier lieu pour spécifier un système lorsque des aspects différents peuvent être traités indépendamment les uns des autres et, à un stade ultérieur, pour décrire un *système* lorsque les structures de description doivent correspondre à la structure du *système.*

Le LDS donne le choix entre deux formes syntaxiques différentes pour représenter des descriptions LDS: une représentation graphique (LDS/GR) et une représentation textuelle (LDS/PR). Comme ces formes sont toutes deux des représentations concrètes de la même sémantique du LDS, elles sont équivalentes du point de vue sémantique.

Objectifs

Les objectifs généraux qui ont été pris en compte lors de la définition du LDS sont de fournir un langage:

- facile à apprendre, à utiliser et à interpréter en fonction des besoins des organismes exploitants;
- permettant l'élaboration de spécifications et de descriptions dépourvues d'ambiguïtés pour faciliter la soumission des offres et la commande;
- assez souple pour permettre un développement ultérieur;
- permettant l'application de plusieurs méthodologies de spécification et de conception de système, sans postuler *a priori* l'une quelconque de ces méthodologies.

Domaine d'application

Le domaine d'application principal du LDS est la description du comportement des *systèmes* de télécommunication dans certains de leurs aspects. Ces applications comprennent:

- le traitement des appels (par exemple: écoulement, signalisation téléphonique, comptage aux fins de taxation, etc.) dans les systèmes de commutation SPC (Stored Programm Control = commande par programme enregistré);
- la maintenance et la relève des dérangements (par exemple: alarme, relève automatique des dérangements, essais périodiques, etc.) dans les systèmes généraux de télécommunication;

– la commande du système (par exemple: protection contre les surcharges, procédure de modification et d'extension, etc.);

– les protocoles de communications de données.

Il va de soi que le LDS peut aussi servir à décrire tout comportement pouvant être décrit au moyen d'un modèle discret, c'est-à-dire en communiquant avec son environnement par messages discrets.

La description du LDS se trouve dans les Recommandations Z.100 à Z.104.

Recommandation B.18 [1]

UNITÉ D'INTENSITÉ DU TRAFIC

Le CCITT,

considérant

(a) que dans les textes du CCITT concernant l'exploitation et la tarification dans le service téléphonique, ainsi que dans les textes du CCIR concernant les transmissions radiotéléphoniques (par exemple, faisceaux hertziens de téléphonie et service mobile maritime radiotéléphonique), il est question de «l'intensité de trafic» et de l'unité dans laquelle on l'exprime, et qu'avec le développement des télécommunications, cette grandeur et son unité deviendront de plus en plus employées;

(b) que l'unité de «l'intensité de trafic écoulé» est définie dans la Recommandation E.600,

recommande

(1) que pour les besoins des télécommunications, l'unité d'intensité de trafic écoulé soit ainsi définie:

erlang: unité d'intensité de trafic écoulé. L'expression en erlangs de l'intensité de trafic écoulé par un ensemble de ressources [2] pendant une période donnée est égale au nombre moyen, pendant cette période, de ressources occupées simultanément;

(2) que le symbole E soit utilisé pour représenter l'erlang.

Remarque – Le nom d'erlang a été donné à l'unité de trafic en 1946 par le CCIF, en hommage au mathématicien danois A. K. Erlang (1878-1929), qui avait été le fondateur de la théorie du trafic en téléphonie.

Recommandation B.19 [1]

ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS EN TÉLÉCOMMUNICATION

Le CCITT,

considérant

(a) que le nombre des abréviations et sigles utilisés dans les textes des CCI va en s'accroissant dans d'importants proportions;

(b) qu'il est parfois difficile de trouver la signification exacte d'une abréviation ou d'un sigle rencontré dans un des textes des CCI,

---

[1] Le texte de la présente Recommandation est analogue à celui de la Recommandation 665 du CCIR.

[2] On désigne par le terme «ressource» toute entité utilisée dans l'écoulement du trafic (circuit, commutateur, ligne d'abonné, etc.).

[1] La Recommandation 666 du CCIR traite le même sujet.

recommande

(1) que l'emploi des abréviations et sigles dans les textes des CCI soit limité, en plus des abréviations couramment utilisées dans les télécommunications, pour les cas où cet emploi facilite la lecture des textes, à savoir lorsqu'une abréviation peut être utilisée plusieurs fois au sein d'un même texte;

(2) que, à l'exception des abréviations couramment utilisées dans les télécommunications, la première fois qu'une abréviation est utilisée dans un texte donné, sa signification complète soit indiquée, soit dans le corps du texte, soit dans une note de bas de page;

(3) qu'une liste alphabétique des abréviations utilisées dans les volumes des CCI soit publiée soit à la fin de chaque volume, soit dans un fascicule séparé;[2), 3)]

(4) qu'en ce qui concerne les abréviations spécifiques à certains domaines, les Administrations et autres participants aux travaux des CCI, ainsi que les Secrétariats des CCI, utilisent les abréviations figurant dans les publications mentionnées dans l'appendice I.

APPENDICE I

(à la Recommandation B.19)

Références de listes d'abréviations spécifiques

I.1 *Bandes de fréquences et de longueurs d'onde*

Voir la Recommandation B.15.

I.2 *Alphabets, codes, indicatifs et identités*

Voir les Recommandations pertinentes du CCITT (voir l'index du Livre Bleu, fascicule I.4).

I.3 *Codes contenus dans le Règlement des radiocommunications*

I.3.1 Désignation des émissions: article 2.

I.3.2 Sigles relatifs aux différents types d'antenne: appendice 2, section III.

I.3.3 Code Q, section générale (QRA à QUZ): appendice 13, section I.

I.3.4 Abréviations diverses: appendice 13, sections I et II.

I.3.5 Codes SINPO et SINPFEMO: appendice 15.

I.4 *Abréviations utilisées à l'UIT pour les noms de pays*

Voir la Liste internationale des fréquences, Préface, tableau I. (Des abréviations différentes ont été normalisées par l'ISO.)

I.5 *Sigles des organisations internationales s'intéressant aux télécommunications*

Voir la «Liste des adresses» publiée par l'UIT, § 3.

I.6 *Symboles et noms des unités*

I.6.1 Recommandation B.3, qui indique les sources à utiliser. Cette Recommandation renvoie à la Publication 27 de la CEI et aux normes ISO 31 et ISO 1000.

I.6.2 Recommandation B.14: Termes et symboles relatifs aux quantités d'information en télécommunication.

[2)] Une liste alphabétique des abréviations utilisées dans les volumes du CCITT est publiée dans la partie V de ce fascicule.

[3)] La Recommandation 666 du CCIR contient dans son appendice I une liste d'une centaine d'abréviations d'usage général couramment utilisées par les Commissions d'études du CCIR, classées par sujet, avec la correspondance dans les trois langues de travail.

I.6.3 Recommandation B.15: (remarque 2) – Unité de fréquence.

I.6.4 Recommandation B.12: Emploi du décibel et du néper dans les télécommunications.

I.6.5 Recommandation B.18: Unité d'intensité du trafic.

I.7 *Symboles littéraux*

Recommandation B.1: Symboles littéraux pour les télécommunications: cette Recommandation indique les grandes lignes à suivre pour faciliter la lecture des documents traitant de la technique des télécommunications; elle renvoie à la Publication 27 de la CEI et à la norme ISO 31 pour les symboles littéraux concernant les grandeurs physiques et les opérations mathématiques.

I.8 *Symboles chimiques*

Voir le tableau publié par l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA/IUPAC).

RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE C

Statistiques générales des télécommunications

N° de la Rec.	*Titre*
C.1	Annuaire statistique des télécommunications du secteur public
C.3	Instructions pour les services de télécommunications internationales

Recommandation C.1

ANNUAIRE STATISTIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU SECTEUR PUBLIC

(Genève, 1972; Genève, 1976; Genève, 1980)

(1) Le CCITT recommande qu'un *Annuaire statistique des télécommunications du secteur public* soit publié chaque année par le Secrétariat général de l'UIT.

(2) Cet *Annuaire statistique* est destiné à rassembler les données relatives aux différentes branches des télécommunications du secteur public (voir également la Recommandation F.91), c'est-à-dire essentiellement du:

- service téléphonique,
- service télégraphique,
- service télex,
- service de transmission de données.

Les services radioélectriques, *autres* que ceux servant pour la *radiodiffusion* sonore ou télévisuelle, font partie de ce domaine du secteur public dans la mesure où ils servent à la transmission de messages payants entre abonnés des entreprises de télécommunications.

(3) Les données statistiques à publier sont celles qui font l'objet des rubriques de l'annexe A à la présente Recommandation. Les explications éventuellement nécessaires pour une interprétation uniforme et sans ambiguïté de ces rubriques sont données à l'annexe B.

(4) Ces données statistiques devraient être fournies chaque année par les Administrations avant le 1er septembre de l'année qui suit celle à laquelle elles se rapportent.

(5) Les données recueillies seront publiées sous forme de *séries chronologiques* portant sur les dix dernières années écoulées.

Remarque importante – Un pays qui ne serait pas en mesure de communiquer la totalité des données figurant sous les rubriques de la Recommandation devrait fournir les données dont il dispose, en marquant d'un tiret « – » les rubriques non évaluées.

ANNEXE A

(à la Recommandation C.1)

Liste des rubriques figurant dans l'Annuaire statistique des télécommunications du secteur public

A. IMPORTANCE DES MOYENS, DU TRAFIC ET DES EFFECTIFS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

1 Service téléphonique

1.1	*Importance des installations téléphoniques*	
1.1.1	Nombre de postes téléphoniques de toute nature raccordés au réseau public	10^3
1.1.2	Nombre de lignes principales	10^3
1.1.3	Nombre de lignes principales raccordées à des installations d'abonné avec postes supplémentaires (PBX, etc.)	10^3

1.1.4	Pourcentage des lignes principales raccordées à des centraux automatiques	%
1.1.5	Pourcentage des lignes principales d'abonné ayant accès au service automatique international	%
1.1.6	Pourcentage des lignes principales résidentielles	%
1.1.7	Capacité de raccordement (en nombre d'équipements terminaux d'abonné) des centres publics locaux de commutation	10^3
1.1.8	Nombre d'extrémités de circuits interurbains et internationaux connectés à des centres de commutation manuelle	10^3
1.1.9	Nombre d'extrémités de circuits interurbains et internationaux connectés à des centres de commutation automatique	10^3
1.2	*Importance de la demande de raccordement et de la liste d'attente*	
1.2.1	Nouvelles demandes de lignes principales	10^3
1.2.2	Demande totale de lignes principales (y compris les demandes de transfert)	10^3
1.2.3	Liste d'attente concernant les lignes principales	10^3
1.3	*Volume du trafic téléphonique*	
1.3.1	Volume du trafic national total	10^6
1.3.1.1	Volume du trafic local	10^6
1.3.1.2	Volume du trafic interurbain national	10^6
1.3.2	Volume du trafic international total de départ	10^6
1.3.3	Volume du trafic total	10^6
1.3.4	Pourcentage du trafic téléphonique international automatique de départ par rapport au total du trafic téléphonique international de départ	%

2 Service télégraphique public

2.1	Nombre de télégrammes nationaux taxés	10^3
2.2	Nombre de télégrammes internationaux de départ à plein tarif	10^3
2.3	Nombre de télégrammes internationaux de départ à tarif réduit (télégrammes-lettres)	10^3
2.4	Nombre de phototélégrammes internationaux de départ	10^3

3 Service télex

3.1	*Importance des installations télex*	
3.1.1	Nombre de lignes d'abonnés	10^3
3.2	*Volume du trafic télex*	
3.2.1	Volume du trafic national	10^3
3.2.2	Volume du trafic international de départ	10^3
3.2.3	Volume du trafic total	10^3

4 Transmission de données

4.1	*Importance des moyens de transmission de données*	
4.1.1	Nombre d'équipements terminaux de données raccordés aux réseaux publics téléphoniques et télex	10^3
4.1.2	Nombre de circuits loués à usage privé	10^3
4.1.3	Nombre d'équipements terminaux de données raccordés à des réseaux publics spécialisés pour données	10^3

5 Effectif du personnel des télécommunications équivalant à du personnel employé à plein temps

5.1	Effectif total du personnel des services de télécommunication	10^3
5.2	Personnel d'exploitation	10^3
5.3	Personnel technique	10^3
5.4	Autre personnel	10^3

B. RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Surface du pays en km^2

Dénomination de l'unité monétaire nationale

6 Données démographiques et macro-économiques

6.1	Nombre d'habitants	10^3
6.2	Nombre de ménages	10^3

6.3	Produit intérieur au coût des facteurs, en monnaie nationale	10^6
6.4	Formation brute de capital fixe en monnaie nationale	10^6
6.5	Taux de change (montant de l'équivalent en monnaie nationale de 1 dollar des Etats-Unis à la fin de l'année)	
6.6	Indice des prix à la consommation (1970 = 100)	

7 Recettes, dépenses et résultats financiers des services de télécommunication (en monnaie nationale, à prix courants)

7.1	*Recettes totales du service téléphonique*	10^6
7.1.1	Produits des taxes de raccordement	10^6
7.1.2	Produits des redevances d'abonnement	10^6
7.1.3	Produits des communications	10^6
7.2	*Recettes totales du service télégraphique public*	10^6
7.3	*Recettes totales du service télex*	10^6
7.4	*Autres recettes (services de transmission de données, de télécopie)*	10^6
7.5	*Recettes totales pour l'ensemble des services de télécommunication*	10^6
7.6	*Total des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des services de télécommunication*	10^6
7.6.1	Frais d'exploitation	10^6
7.6.2	Charges d'amortissement	10^6
7.6.3	Intérêts payés	10^6
7.6.4	Impôts	10^6
7.6.5	Autres dépenses	10^6
7.7	*Recettes déduction faite des dépenses pour les services de télécommunication*	10^6

8 Investissements (dépenses annuelles brutes de construction) dans les services de télécommunication

8.1	Total des investissements annuels bruts dans les télécommunications (terrains et bâtiments inclus)	10^6
8.2	Total des investissements annuels bruts dans les télécommunications (terrains et bâtiments exclus)	10^6
8.3	Investissements annuels bruts pour les services téléphoniques	10^6
8.4	Investissements annuels bruts pour les équipements de commutation téléphonique	10^6

9 Ratios à usage de comparaison

9.1	Lignes téléphoniques principales par habitant	%
9.2	Postes téléphoniques de toute nature par habitant	%
9.3	Part du PIB consacrée aux investissements des télécommunications	‰
9.4	Part de la FBCF consacrée aux investissements des télécommunications	‰

ANNEXE B

(à la Recommandation C.1)

Annuaire statistique des télécommunications du secteur public

Définitions, instructions et notes explicatives sur la façon dont les renseignements doivent être fournis

Remarques générales

Par «télécommunications du secteur public», on entend le domaine traditionnel des télécommunications: téléphonie, télégraphie, télex et transmission de données. Dans certains pays, les entreprises de télécommunications sont chargées d'assurer la fourniture et la maintenance des installations de radiodiffusion sonore et parfois aussi de prélever les taxes afférentes à ces services; il est toutefois précisé que l'on ne doit tenir compte ni de ces taxes, ni des investissements, recettes ou dépenses concernant les services en question.

Lorsque les éléments statistiques sont présentés d'une manière différente de celle que prévoit la présente annexe, la réponse doit être accompagnée de toute explication complémentaire utile pour leur interprétation correcte.

A. IMPORTANCE DES MOYENS, DU TRAFIC ET DES EFFECTIFS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

1 Service téléphonique

Observations préliminaires

Les télécommunications du secteur public offrent aux habitants d'un pays des prestations comportant l'accès au réseau et la possibilité d'écouler du trafic avec une certaine qualité de service.

L'accès au réseau s'effectue par l'intermédiaire de centres de commutation, caractérisés par une certaine capacité d'accès dont il peut se faire que la totalité ne soit pas offerte aux usagers. L'exploitation de ces centres peut être soit manuelle, soit automatique.

La première caractéristique de l'importance des installations liée à l'idée de trafic est donc le nombre de points de raccordement au réseau, c'est-à-dire le nombre de *lignes principales.*

La seconde est le nombre de points d'accès au réseau, c'est-à-dire le nombre de *postes téléphoniques.*

Le trafic issu des points d'accès au réseau est acheminé entre les différents centres de commutation par des circuits exploités soit manuellement, soit automatiquement.

1.1 *Importance des installations téléphoniques*

1.1.1 *Postes téléphoniques de toute nature raccordés au réseau public*

Sous cette rubrique, il convient de faire figurer le nombre total des postes téléphoniques qui ont accès au réseau public commuté.

1.1.2 *Lignes principales*

Une «ligne principale» est une ligne téléphonique qui relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public commuté et qui possède un accès individualisé aux équipements du central téléphonique. L'expression «ligne principale» est synonyme de l'expression «poste principal» qui est communément utilisée dans la documentation relative aux télécommunications.

Il est entendu que:

- la ligne de raccordement au central téléphonique peut être soit une ligne individuelle, soit une ligne partagée;
- dans le cas d'une installation d'abonné comportant plusieurs postes téléphoniques (installation d'abonné à postes supplémentaires), le nombre de lignes principales à compter est égal au nombre de lignes reliant cette installation au central téléphonique, que ces lignes soient à exploitation bidirectionnelle ou à exploitation unidirectionnelle.

A titre d'exemple, une installation d'abonné avec postes supplémentaires est desservie par 50 lignes la reliant au central téléphonique. L'installation comporte 10 positions d'opératrice (avec par conséquent 10 postes d'opératrice) et 500 postes supplémentaires sont raccordés à l'installation. Conformément à la définition ci-dessus, cette installation doit être comptée pour *50 lignes principales* (c'est-à-dire autant que de lignes reliant l'installation d'abonné au central).

Autrement dit, dans ce cas, l'installation ne doit pas être comptée:

- ni pour *une* ligne principale (ce qui correspondrait à l'installation),
- ni pour *10* lignes principales (ce qui correspondrait au nombre de postes de positions d'opératrice).

On remarquera que, selon cette définition, le nombre de lignes principales à faire figurer dans les statistiques est égal au nombre des «lignes individuelles de raccordement au central».

1.1.3 *Lignes principales correspondant à des installations d'abonnés avec postes supplémentaires (PBX, etc.)*

Le nombre de ces lignes correspond au nombre de lignes raccordant l'installation d'abonné avec poste supplémentaire (PBX, etc.) au central.

1.1.4 *Pourcentage des lignes principales raccordées à des centraux automatiques*

On obtient ce pourcentage en divisant le nombre de lignes principales reliées à des centraux téléphoniques automatiques par le nombre total des lignes principales.

1.1.5 *Pourcentage des lignes principales ayant accès au service automatique international*

On obtient ce pourcentage en divisant le nombre des lignes principales ayant accès au service automatique international par le nombre total des lignes principales.

1.1.6 *Pourcentage des lignes principales résidentielles*

On obtient ce pourcentage en divisant le nombre des lignes principales desservant les ménages (c'est-à-dire les lignes qui ne sont pas utilisées à des fins professionnelles ou comme postes publics) par le nombre total des lignes principales.

1.1.7 *Capacité de raccordement des centres publics locaux de commutation*

La capacité totale de raccordement des centres publics de commutation correspond au nombre maximal des lignes principales pouvant être raccordées. Ce nombre comprend donc les lignes principales déjà reliées et les lignes principales disponibles pour raccordement ultérieur, y compris celles utilisées pour l'exploitation technique du central (numéros d'essai).

1.1.8
1.1.9 *Extrémités de circuits interurbains et internationaux*

Sous ces deux rubriques, il convient de faire figurer le nombre total des circuits interurbains et internationaux[1] aboutissant à des centres de commutation, qu'il s'agisse de circuits d'arrivée, de départ ou bidirectionnels; il ne faut pas tenir compte du type du centre (interurbain ou international) qui se trouve à l'autre extrémité du circuit, ni du lieu où se trouve située cette extrémité que ce soit dans le même pays ou dans un autre pays.

La seule distinction à établir réside dans le mode d'exploitation de ces circuits, selon qu'ils sont destinés à:

a) l'exploitation manuelle[2];

b) l'exploitation semi-automatique ou automatique[2].

1.2 *Importance de la demande de raccordement téléphonique et de la liste d'attente*

En service téléphonique, les demandes de raccordement et la liste d'attente ont trait à l'obtention d'une ligne principale.

1.2.1 *Nouvelle demande de ligne principale*

Une nouvelle demande est une demande présentée pour la première fois.

1.2.2 *Demande totale de lignes principales (y compris les demandes de transfert)*

La demande totale comprend les nouvelles demandes et les demandes de transfert. Un transfert est une demande formulée par le titulaire d'une ligne principale qui souhaite que celle-ci soit transférée d'un lieu à un autre.

1.2.3 *Liste d'attente concernant les lignes principales*

Il s'agit des demandes qui ne peuvent être immédiatement satisfaites par suite d'un manque de disponibilités techniques (équipements, lignes, etc.).

Chaque pays devrait préciser dans un renvoi le délai éventuel (en jours, semaines ou mois), déterminé à partir de la date de formulation de la demande, au-delà duquel les demandes sont considérées comme «en attente».

---

[1] La définition du circuit téléphonique (international ou interurbain) est donnée dans la Recommandation E.100 du CCITT (fascicule II.2 du *Livre bleu*).

[2] Selon leur mode d'exploitation, les circuits internationaux sont désignés par les services techniques de façon différente (voir la Recommandation M.140 du CCITT, § 1.2.2, 1.2.3 et 1.2.4) (fascicule IV.1 du *Livre bleu*).

1.3 *Trafic téléphonique*

Suivant le type d'équipements des centres téléphoniques, le trafic téléphonique peut être mesuré en nombre de communications, en nombre d'impulsions de taxation ou, dans certains cas, en nombre de minutes taxées. Il est préférable d'indiquer le nombre des communications, même si ce nombre doit faire l'objet d'une estimation. Dans tous les cas, l'unité utilisée doit être indiquée.

Les communications effectivement établies (communications efficaces) se classent du point de vue de la taxation en deux catégories: les communications taxables, les communications non taxables. Les communications non taxables comprennent les communications de «service» effectuées à partir de postes de service de l'Administration, les communications d'urgence, les demandes de renseignements téléphoniques (assistance à l'annuaire) ou autres communications de service (non taxées) et les appels d'essai pour le contrôle technique des équipements.

1.3.1 *Trafic national total*

Il comprend l'ensemble du trafic efficace (communications ayant abouti) originaire et à destination du même pays.

1.3.1.1 *Trafic local*

Le trafic local est le trafic efficace (communications ayant abouti) échangé à l'intérieur de la zone de taxation urbaine (ou locale) à laquelle appartient le poste demandeur. C'est la zone à l'intérieur de laquelle un abonné peut correspondre avec un autre abonné moyennant le paiement de la taxe locale (s'il y a lieu).

Chaque pays devrait, dans un renvoi, définir ce qu'il entend par «zone de taxation urbaine (ou locale)» et y préciser leur nombre et leur superficie moyenne (en km^2).

1.3.1.2 *Trafic interurbain national*

Le trafic interurbain national est le trafic national efficace (communications ayant abouti) échangé avec un poste situé à l'extérieur de la zone de taxation urbaine (ou locale) du poste demandeur.

1.3.2 *Trafic international total de départ*

Il comprend l'ensemble du trafic efficace (communications ayant abouti) originaire du pays considéré, à destination des autres pays.

1.3.3 *Trafic total*

Le trafic total est la somme du trafic national (§ 1.3.1) et du trafic international de départ (§ 1.3.2).

1.3.4 *Pourcentage du trafic téléphonique automatique de départ par rapport au total du trafic téléphonique international de départ*

On obtient ce pourcentage en divisant le volume du trafic international automatique de départ, c'est-à-dire du trafic établi par voie entièrement automatique, par le volume du trafic international total de départ.

2 Service télégraphique public

Le service télégraphique public a pour objet la reproduction à distance de documents écrits, imprimés ou illustrés. La reproduction d'un document illustré est un phototélégramme. Le trafic se mesure en nombre de télégrammes ou de phototélégrammes.

Remarque – Ce service ne doit pas être confondu avec le service de télécopie dont le trafic ne doit pas être inclus dans celui du service télégraphique public.

2.1 *Télégrammes nationaux taxés*

Nombre de télégrammes taxés dont l'origine et la destination sont situées dans le même pays.

2.2 *Télégrammes internationaux de départ à plein tarif*

Nombre de télégrammes de départ taxés à plein tarif, originaires d'un pays donné et à destination d'autres pays.

2.3 *Télégrammes-lettres internationaux de départ*

Nombre de télégrammes de départ à tarif réduit (télégrammes-lettres), originaires d'un pays donné et à destination d'autres pays.

2.4 *Phototélégrammes internationaux de départ*

Nombre de phototélégrammes taxés de départ originaires d'un pays donné et à destination d'autres pays.

3 Service télex

3.1 *Importance des installations télex*

3.1.1 *Ligne d'abonné*

Une ligne télex est une ligne qui relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public télex et qui possède un accès individualisé aux équipements du central télex.

3.2 *Trafic télex*

Le trafic télex se mesure en nombre de communications ou en nombre d'impulsions de taxation ou, dans certains cas, en nombre de minutes taxées. Le renseignement devrait être fourni de préférence en nombre de minutes taxées. Dans tous les cas, l'unité utilisée doit être indiquée.

3.2.1 *Trafic national*

Il comprend l'ensemble du trafic dont l'origine et la destination sont situées dans le même pays.

3.2.2 *Trafic international de départ*

Il comprend l'ensemble du trafic de départ originaire d'un pays donné et à destination des autres pays.

3.2.3 *Trafic total*

Le trafic total est la somme du trafic national et du trafic international de départ.

4 Transmission de données

4.1 *Importance des moyens de transmission de données*

4.1.1 Nombre d'équipements terminaux de données raccordés aux réseaux téléphonique et télex.

4.1.2 Nombre de circuits loués à usage privé.

4.1.3 Nombre d'équipements terminaux de données raccordés aux réseaux publics spécialisés pour données.

5 Effectif du personnel des télécommunications équivalant à du personnel employé à plein temps

Il se peut que, pour ce qui est du personnel, les définitions en vigueur dans certains pays diffèrent plus ou moins de celles qui sont données ci-après dans le présent annuaire. Il est donc très important que les pays intéressés signalent ces différences éventuelles.

5.1 *Effectif total du personnel des services de télécommunication*

Il s'agit de l'équivalent, à plein temps, du personnel des deux sexes employé par les entreprises de télécommunications du pays considéré pour les télécommunications du secteur public.

5.2 *Personnel d'exploitation*

Il s'agit de l'équivalent, à plein temps, du personnel employé par l'Administration/entreprise des télécommunications elle-même:

- pour l'établissement des communications téléphoniques et télex et pour la transmission et la distribution des télégrammes,
- pour répondre dans les centres de commutation aux demandes de renseignements,

- pour effectuer des travaux auxiliaires directement liés aux tâches ci-dessus et réalisés par du personnel du même grade (par exemple travaux administratifs du central effectués par du personnel d'exploitation),
- pour assurer les fonctions d'encadrement (surveillance).

5.3 *Personnel technique*

Il s'agit de l'équivalent, à plein temps, du personnel employé par l'Administration/entreprise des télécommunications elle-même pour les travaux d'installation, d'entretien, de maintenance et de réparation des installations et des lignes de télécommunication.

5.4 *Autre personnel*

Il s'agit de l'équivalent, à plein temps, du personnel employé par l'Administration/entreprise des télécommunications elle-même pour:

- la direction et l'administration,
- la recherche fondamentale et appliquée,
- les relations publiques,
- le budget et la comptabilité,
- d'autres services logistiques.

B. RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

6 Données démographiques et macro-économiques

Comme les données démographiques et macro-économiques proviennent de sources extérieures aux services de télécommunication, les définitions et les renseignements numériques utilisés sont ceux qui figurent dans l'Annuaire statistique des Nations Unies. Les renseignements d'ordre financier devraient être fournis dans la monnaie nationale, à prix courants.

7 Recettes, dépenses et résultats financiers des services de télécommunication

Les notions de recettes, de dépenses et de résultats des services de télécommunication dépendent de la structure juridique, financière et comptable de ces services dans chaque pays.

7.1 à 7.5 *Recettes*

Les recettes sont constituées par toutes les taxes recouvrées pour les prestations de télécommunication fournies au cours de l'exercice financier considéré. Elles peuvent comprendre les recettes provenant des abonnés, d'autres Administrations nationales et étrangères de télécommunication, de gouvernements, etc., après déduction de la quote-part de ces recettes à verser aux autres Administrations ou organismes pour le trafic de télécommunications de départ (Administrations des pays d'arrivée et de transit éventuel).

Elles ne comprennent cependant ni les sommes reçues en règlement de recettes afférentes à des années financières antérieures, ni les fonds empruntés auprès des gouvernements, des investisseurs ou sur les marchés financiers, ni les sommes reçues en remboursement de contributions ou de provisions des abonnés.

7.6 *Total des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des services de télécommunication*

D'une manière générale, le total des dépenses doit être ventilé en dépenses de capital pour les investissements et en dépenses de fonctionnement. La notion d'investissement est expliquée dans le § 8 ci-après.

Par dépenses de fonctionnement, on entend les dépenses autres que les investissements; ces dépenses se rapportent donc au fonctionnement annuel des services de télécommunication et se composent notamment des éléments mentionnés sous les § 7.6.1 à 7.6.5 ci-après:

7.6.1 *Frais d'exploitation,* à savoir:

- salaires, etc., du personnel d'exploitation, coût du matériel consommé pour l'exploitation, etc.;
- frais de main-d'œuvre et de matériel encourus pour l'entretien et la réparation des équipements existants.

7.6.2 *Charges d'amortissement*

L'amortissement représente la charge financière correspondant à la perte de valeur subie au cours de l'année par l'équipement installé; on le calcule normalement sur la base d'hypothèses relatives à la durée d'utilisation des différents types de matériels utilisés.

7.6.3 *Intérêts servis*

Les intérêts se rapportent à l'exercice financier et aux emprunts relatifs au capital fixe et aux disponibilités à court terme.

7.6.4 *Impôts*

Les charges d'impôts correspondent à l'impôt sur le revenu, sur les dépenses, sur les bénéfices ou sur le capital de l'Administration (par exemple, impôt sur les sociétés, sur le revenu, impôts de consommation, TVA non recouvrable et impôts fonciers locaux) qu'impose le gouvernement local ou national. Elles ne concernent pas les impôts liés aux salaires (de caractère social, par exemple).

7.6.5 *Autres dépenses*

Par «autres dépenses», on entend les dépenses de fonctionnement qui ne peuvent être considérées comme relevant de l'exploitation, de l'amortissement, des intérêts ou de l'impôt (ces «autres dépenses» n'incluent pas les dépenses de capital).

8 Investissements (dépenses annuelles brutes de construction) dans les services de télécommunication

Sous le terme «investissements», on désigne en général les dépenses liées à l'acquisition et à l'appropriation de biens et d'équipements. Les investissements englobent les dépenses correspondant à des installations initiales et aux adjonctions à des installations existantes dont l'utilisation doit porter sur une longue période.

Il y a lieu de distinguer entre investissements bruts et investissements nets (amortissements déduits). En raison des différences considérables de conception de la notion d'amortissement, il a été reconnu impossible de retenir la notion d'investissement net dans le secteur des télécommunications.

9 Ratios à usage de comparaison

9.1 Point 1.1.2/point 6.1 exprimé en %.

9.2 Point 1.1.1/point 6.1 exprimé en %.

9.3 Point 8.1/point 6.3 exprimé en ‰.

9.4 Point 8.1/point 6.4 exprimé en ‰.

Recommandation C.3

INSTRUCTIONS POUR LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Le CCITT,

considérant

(a) les Résolutions n^{os} 1 et 3 de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique (Genève, 1973) portant respectivement sur les *Instructions pour l'exploitation du service télégraphique public international* et l'*Exploitation et la tarification télex*;

(b) que l'article 26 du Règlement des radiocommunications (Genève, 1979) stipule que le *Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite* doit contenir les instructions pour l'exploitation du service télégraphique public international et du service téléphonique international;

(c) que, dans le projet de *Règlement des télécommunications internationales* soumis par le CCITT à l'examen de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique (Melbourne, 1988), il est stipulé à l'article 1 qu'il est nécessaire de se conformer aux Recommandations et aux Instructions pertinentes, étant entendu que ces textes ne doivent pas être interprétés comme ayant la même valeur juridique que le Règlement;

(d) que, dans le même projet de Règlement, l'*Instruction* est définie comme l'ensemble des dispositions tirées d'une ou de plusieurs Recommandations du CCITT traitant des modalités pratiques d'exploitation relatives au trafic des télécommunications (par exemple acceptation, transmission, comptabilité);

(e) que les dispositions devant être désignées par le terme d'«Instruction» le sont pour une ou plusieurs des raisons suivantes:

- leur respect à l'échelle mondiale revêt une importance particulière pour le fonctionnement ordonné et efficace du ou des service(s) de télécommunications internationales concerné(s);
- il peut être opportun de les publier sous la forme d'une brochure séparée à l'usage des exploitants;
- il peut être nécessaire que ces dispositions (ou les modifications ultérieures de celles-ci) prennent effet à une date déterminée, dans le monde entier,

recommande à l'unanimité

(1) que les Administrations appliquent les procédures d'exploitation détaillées qui sont exposées dans les Instructions, lesquelles sont constituées comme indiqué au tableau 1/C.3 ci-après;

(2) que lorsque des modifications sont apportées au texte des Instructions, l'Assemblée plénière qui les approuve doit aussi indiquer la date de leur entrée en vigueur, afin qu'elles puissent être prises en compte plus facilement dans le monde entier, de façon coordonnée. Pour fixer cette date, il faut tenir dûment compte du délai nécessaire pour la publication des modifications et pour leur diffusion aux services d'exploitation concernés.

TABLEAU 1/C.3

Service	Recommandations	Sections pertinentes
Service téléphonique international	E.141	Toutes
Service télégraphique public international	F.1, F.42, D.40, D.42, D.43, D.98	Toutes
Service télex international	F.60, F.61, F.67	Toutes
Services mobiles maritimes	F.110/E.200, D.90	Toutes

PARTIE V

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

A-A	Analogique à analogique *(Série O)*
A-N	Analogique à numérique *(Série O)*
AAMT	Appareil automatique de mesure de la transmission *(Série M)*
AAMT n° 2	Appareil automatique de mesure de la transmission et d'essais de la signalisation *(Série M)*
AAO	Aboutissement d'appels adressés à des abonnés occupés *(Série I)*
AARE	Unité de données de protocole d'application Réponse A-ASSOCIATION *(Série X)*
AARQ	Unité de données de protocole d'application Demande A-ASSOCIATION *(Série X)*
A/B	Indicatif *(Séries F, T)*
ABM	Mode asynchrone symétrique *(Séries Q, T, X)*
ABO	Affaiblissement en boucle ouverte *(Série G)*
ABRT	Unité de données de protocole d'application A-ABANDON *(Série X)*
AC	Accord contractuel *(Série F, X)*
AC	Canal d'application *(Série H)*
AC	Contexte d'application *(Série X)*
ACC	Réduction automatique de l'encombrement *(Série Q)*
ACI	Signal d'accès interdit *(Série Q)*
ACK	Accusé de réception *(Série Q)*
ACK	Accusé de réception positif *(Série T)*
ACL	Affaiblissement de conversion longitudinal *(Séries G, I, O, Q, V)*
ACN	Accusé de réception négatif *(Série Q)*
ACO	Adresse complète *(Série Q)*
ACP	Signal d'adresse complète, publiphone *(Série Q)*
ACPM	Machine protocole de contrôle d'association *(Série X)*
ACS	Signal d'adresse complète, sans taxation *(Série Q)*
ACSE	Elément de service de contrôle d'association *(Séries T, X)*
ACT	Acceptation de connexion de transport *(Série T)*
ACT	Affaiblissement de conversion transversal *(Séries G, O)*
ACT	Signal d'adresse complète, avec taxation *(Série Q)*
ACU	Unité de signalisation d'accusé de réception *(Série Q)*
AD	Acheminement direct *(Série E)*
AD	Adaptation de débit *(Série I)*
AD	Message d'adresse, émis vers l'avant *(Série Q)*
ADA	Acheminement détourné automatique *(Série E)*
ADB	Affaiblissement en demi-boucle *(Série G)*
ADC	Signal de numéro complet avec taxation *(Série Q)*
ADD	Acheminement détourné de *(Série E)*
ADDMD	Domaine de gestion de l'annuaire de l'Administration *(Séries F, X)*
ADI	Signal d'adresse incomplète *(Série Q)*
ADM	Mode déconnecté asynchrone *(Série T)*
ADN	Signal de numéro complet, sans taxation *(Série Q)*
ADP	Assemblage et désassemblage de paquets *(Séries F, X)*
ADP	Configuration de détection de l'ETCD qui répond *(Série V)*
ADT	Avis de taxation *(Série I)*
ADV	Acheminement détourné vers *(Série E)*
ADX	Signal de numéro complet, poste à prépaiement *(Série Q)*
AE	Appareil d'essai *(Série T)*
AE	Entité d'application *(Séries Q, X)*
AEAES	Appareil d'essai des annuleurs d'écho en station *(Série O)*
AEAS	Appareil d'essai d'annuleurs d'écho en station *(Série M)*
AED	Adressage élargi de l'appel *(Série T)*
AEF	Action d'entité fonctionnelle *(Séries I, Q)*
AEF	Service complémentaire d'extension de l'adresse *(Série X)*
AEG	Adressage élargi de l'appelant *(Série T)*
AEI	Appel en instance *(Série I)*
AELE	Affaiblissement d'effet local pour la personne qui écoute *(Série P)*
AELM	Affaiblissement de l'effet local par la méthode de masquage *(Série G)*
AEM	Assemblage d'entités de maintenance *(Série M)*
AEN	Affaiblissement équivalent pour la netteté *(Série P)*
AET	Affaiblissement d'équilibrage du terminal *(Série G)*
AF	Champ d'adresse *(Série X)*
AFC	Signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, avec taxation *(Série Q)*
AFD	Assignation en fonction de la demande *(Série Q)*
AFI	Identificateur d'autorité et de format *(Séries Q, X)*
AFN	Signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, sans taxation *(Série Q)*
AFX	Signal de numéro complet, ligne d'abonné libre, poste à prépaiement *(Série Q)*
AG	Appellation globale *(Série Q)*
AGE	Appel de groupe élargi *(Série F)*
AGMT	Appellation globale du mobile terrestre *(Série E)*
Ai	Indicateur d'action *(Série Q)*
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique *(Série K)*

AIL	Affaiblissement d'impédance longitudinal *(Série G)*
AI n° 5	Alphabet international n° 5 *(Séries Q, R, T, V, X)*
AK	Accusé de réception de données *(Série X)*
ALP	Primitive locale abstraite *(Série X)*
ALP	Signal d'adresse complète, abonné libre, publiphone *(Série Q)*
ALS	Signal d'adresse complète, abonné libre, sans taxation *(Série Q)*
ALT	Signal d'adresse complète, abonné libre, avec taxation *(Série Q)*
AMD	Alarme de maintenance différée *(Série M)*
AMDE	Analyse des modes de panne et de leurs effets *(Série E)*
AMDEC	Analyse des modes de panne, de leurs effets et de leur criticité *(Série E)*
AMF	Adaptation multifonctionnelle *(Série I)*
AMI	Alarme de maintenance immédiate *(Série M)*
AMI	Signaux bipolaires alternés *(Série O)*
AMNS	Appareil de mesure de niveau sélectif *(Série O)*
AMRF	Accès multiple à répartition en fréquence *(Série Q)*
AMRT	Accès multiple par répartition dans le temps *(Séries M, Q, X)*
AMRT/CNC	Accès multiple par répartition dans le temps avec concentration numérique des conversations *(Séries M, O)*
AMRT/CNP	Accès multiple par répartition dans le temps avec concentration numérique de la parole *(Série O)*
ANC	Signal de réponse avec taxation *(Série Q)*
ANN	Signal de réponse sans taxation *(Série Q)*
ANR	Avis de non-remise *(Série F)*
AP	Processus d'application *(Série X)*
APB	Position active vers l'arrière *(Série T)*
APCI	Information de commande de protocole d'application *(Série X)*
APD	Position active vers le bas *(Séries T, X)*
APDU	Unité de données de protocole d'application *(Série T)*
APF	Position active vers l'avant *(Série T)*
APH	Retour position active initiale *(Série T)*
APIS	Autocommutateur privé avec intégration des services *(Série I)*
APLE	Affaiblissement de perturbation longitudinal à l'entrée *(Série O)*
APR	Retour position active *(Séries T, X)*
APS	Augmentation de potentiel du sol *(Série K)*
APS	Primitive de service abstraite *(Série X)*
APU	Position active vers le haut *(Série T)*
AQ	Adaptateur Q *(Série M)*
AR	Adaptateur de réseau *(Série I)*
ARBM	Appareil de référence à bruit modulé *(Série P)*
ARM	Mode de réponse asynchrone *(Séries Q, X)*
ARP	Avis de remise positive *(Série F)*
ARQ	Demande de répétition automatique *(Séries T, X)*
AS	Affaiblissement pour la stabilité *(Série G)*
AS	Alarme de service *(Série M)*
ASA	Agent de système d'annuaire *(Séries F, X)*
ASE	Elément de service d'application *(Séries Q, T, X)*
ASN.1	Notation de syntaxe abstraite numéro un *(Séries Q, T, X)*
ASP	Point origine d'assignation *(Série Q)*
ASP	Primitive de service abstrait *(Série X)*
AT	Adaptateur de terminal *(Séries E, I, Q, X)*
AT	Affaiblissement d'adaptation transversal *(Série G)*
ATA	Agent de traitement d'appel *(Série Q)*
ATCL	Affaiblissement de transfert de conversion longitudinal *(Séries G, K, O, Q)*
ATCT	Affaiblissement de transfert de conversion transversal *(Séries G, O)*
ATIC	Assignation dans le temps avec interpolation d'échantillons *(Série G)*
ATI n° 2	Alphabet télégraphique international n° 2 *(Séries T, S, U, V)*
ATL	Affaiblissement de transfert longitudinal *(Série G)*
ATLM	Agent télématique *(Séries F, X)*
ATM	Agent de transfert de messages *(Séries F, X)*
ATPM	Adaptateur de terminal à protocoles multiples *(Série I)*
ATS	Affaiblissement sur trajet simple *(Série G)*
ATT	Affaiblissement de transfert transversal *(Série G)*
AU	Agent d'usager *(Séries F, X)*
AU	Unité d'accès *(Séries Q, T)*
AUA	Agent d'usager d'annuaire *(Séries F, X)*
AVA	Assertion de valeur d'attribut *(Série X)*
AWW	Méthode d'approximation de Wilkinson et Wallström *(Série E)*
BA	Adresse de bloc *(Série H)*
BAC	Classe asynchrone symétrique *(Série V)*
BAC	Compteur des blocs dont il est accusé réception *(Série Q)*
BAS	Signal d'allocation dynamique de débit *(Série H)*
BASN	Numéro d'ordre du bloc dont il est accusé réception *(Série Q)*
BC	Mode de fonctionnement du support *(Série V)*
BCC	Compteur des blocs terminés *(Série Q)*
BCD	Codage binaire décimal *(Séries O, Q)*
BCH	Bose, Chaudhuri et Hocquengham *(Série H)*
BCSN	Numéro d'ordre du bloc terminé *(Série Q)*
BDA	Bidirectionnel à l'alternat *(Série T)*
BDFE	Blocage et déblocage, sur faute matérielle, d'un groupe de circuits, émission *(Série Q)*
BDFR	Blocage et déblocage, sur faute matérielle, d'un groupe de circuits, réception *(Série Q)*
BDLE	Blocage et déblocage, par le logiciel, d'un groupe de circuits, émission *(Série Q)*
BDLR	Blocage et déblocage, par le logiciel, d'un groupe de circuits, réception *(Série Q)*
BDME	Blocage et déblocage, par la maintenance, d'un groupe de circuits, émission *(Série Q)*
BDMR	Blocage et déblocage, par la maintenance, d'un groupe de circuits, réception *(Série Q)*
BEB	Circuit bloqué par envoi du signal de blocage *(Série Q)*

BEL	Sonnerie *(Série T)*
BHA	Message d'accusé de réception de blocage sur faute matérielle *(Série Q)*
BIA	Bit indicateur vers l'avant *(Série Q)*
BIC	Code d'identification du circuit support *(Série Q)*
BIR	Bit indicateur vers l'arrière *(Série Q)*
BLA	Signal d'accusé de réception de blocage *(Série Q)*
BLH	Message de blocage sur faute matérielle *(Série Q)*
BLM	Message de blocage par la maintenance *(Série Q)*
BLO	Signal de blocage *(Série Q)*
BLS	Message de blocage sur faute logicielle *(Série Q)*
BMA	Message d'accusé de réception de blocage par la maintenance *(Série Q)*
BMC (CRC)	Bloc de messages pour contrôle CRC *(Série G)*
BMU	Unité de mesure de base *(Série T)*
BPH	Coupure autorisée ici *(Série T)*
BRB	Circuit bloqué par réception du signal de blocage *(Série Q)*
BS	Espace arrière *(Séries T, X)*
BSA	Message d'accusé de réception de blocage sur faute logicielle *(Série Q)*
BTC	Blocage temporaire de circuits *(Série Q)*
B3ZS	Code bipolaire avec substitution de trois zéros *(Série G)*
CA	Autorité de certification *(Série X)*
CAC	Continuer à corriger *(Série T)*
CAD	Temps d'acceptation d'appel *(Série X)*
CAI	Commande de l'alignement initial *(Série Q)*
CAM	Messages d'acceptation de l'appel *(Série X)*
CAN	Annulation *(Série T)*
CAR	Caractère *(Série T)*
CAS	Commande d'abandon de session *(Série T)*
CASE	Eléments du service d'application commune *(Série T)*
CB1-3	Signal de raccrochage n°1-n°3 *(Série Q)*
CC	Circuit commuté *(Série I)*
CC	Communication conférence *(Série I)*
CC	Communication établie *(Série X)*
CC	Commutation de circuits *(Série X)*
CC	Confirmation de connexion *(Série X)*
CC	Contrôle de continuité *(Série Q)*
CCA	Architecture de contenu de caractère *(Série T)*
CCB	Composants de connexion de base *(Série I)*
CCCS	Commande de changement de contrôle de session *(Série T)*
CCD	Centre de commutation de données *(Séries D, X)*
CCD	Centre de coordination pour les données *(Série M)*
CCD	Commande de continuation du document *(Série T)*
CCD	Signal de demande de contrôle de continuité *(Série Q)*
CCDMS	Centre de commutation de données du service mobile par satellite *(Série X)*
CCDSM	Centre de commutation de données du service maritime par satellite *(Série X)*
CCE	Contrôle de continuité sur circuit entrant *(Série Q)*
CCI	Centre de commutation international *(Séries E, G, I, Q)*
CCI	Compatibilité de couche inférieure *(Série Q)*
CCM	Centre de commutation pour les services mobiles *(Séries Q, U)*
CCM-A	CCM avec supervision des transferts intercellulaires *(Série Q)*
CCM-B	CCM vers lequel est effectué un transfert *(Série Q)*
CCM-B'	CCM vers lequel est effectué un transfert subséquent *(Série Q)*
CCMA	CCM d'accès *(Série Q)*
	Centre de commutation maritime par satellite *(Série S)*
CCN	Signal de contrôle de continuité négatif *(Série Q)*
CCO	Centre de commande des opérations *(Séries M, Q)*
CCP	Signal de contrôle de continuité positif *(Série Q)*
CCR	Engagement, concurrence et reprise *(Série X)*
CCS	Compatibilité de couche supérieure *(Séries Q, T)*
CCS	Contrôle de continuité sur circuit sortant *(Série Q)*
CCSI	Centre de coordination du service international *(Série M)*
CCSM	Centre de commutation du service mobile maritime par satellite *(Série Q)*
CCSM	Centre de coordination de sauvetage maritime *(Série F)*
CCT	Champ de commande pour télécopie *(Série T)*
CCT	Circuit téléphonique *(Série Q)*
CD	Condition de dérangement *(Série I)*
CDC	Commande de continuation du document *(Séries T, U)*
CDC	Contrôle dynamique de charge *(Série G)*
CDD	Commande de début de document *(Série T)*
CDIA	Commande différentielle d'intervention adaptable *(Série G)*
CDL	Code de début de ligne *(Série H)*
CDPB	Commande de limite de page de document *(Série T)*
CDR	Codage à débit réduit *(Séries G, Q)*
CDS	Commande de début de document *(Séries T, U)*
CDS	Commande de début de session *(Série T)*
CDT	Code de début de trame *(Série H)*
CDT	Crédit *(Série X)*
CDUI	Commande d'information usager du document *(Série T)*
CE	Centre extérieur *(Série T)*
CE	Méthode de la capacité équivalente *(Série E)*
CED	Correction d'erreurs directe *(Série Q)*
CEF	Caractéristiques d'efficacité en fonction de la fréquence *(Série P)*
CEI	Commission électrotechnique internationale *(Série K)*

CEI Identificateur de point d'extrémité de connexion *(Série Q)*

CELTIC Concentrateur exploitant les temps d'inoccupation des circuits *(Série G)*

CEM Centre d'exploitation et de maintenance *(Série M)*

CEN Commande d'émission numérique *(Série T)*

CES Suffixe de point d'extrémité de connexion *(Série Q)*

CESR Correction d'erreurs sans voie de retour *(Série X)*

CF Composantes fonctionnelles *(Série I)*

CF Message de contrôle de flux de trafic de signalisation *(Série Q)*

CF Niveau d'architecture de contenu de forme formaté *(Série T)*

CFD Codage à faible débit *(Séries I, P)*

CFD Commande de fin de document *(Série T)*

CFG Code de fin de groupe *(Série H)*

CFL Capacités de fonctionnement locales *(Série I)*

CFL Signal d'échec de l'appel *(Série Q)*

CFM Confirmation de message *(Série T)*

CFNR Communication fictive numérique de référence *(Série I)*

CFP Niveau d'architecture de contenu de forme retraitable formaté *(Série T)*

CFR Circuit fictif de référence *(Séries G, H)*

CFR Communication fictive de référence *(Séries E, G, M, P)*

CFR Connexion fictive de référence *(Série I)*

CFRS Communication fictive de référence pour la signalisation *(Série Q)*

CFS Commande de fin de session *(Série T)*

CG Commande de groupe *(Série T)*

CG Commande globale *(Série I)*

CGC Commande de groupe de circuits *(Série Q)*

CGC Signal d'encombrement du faisceau de circuits *(Série Q)*

CGEM Centre de gestion, d'exploitation et de maintenance *(Série I)*

CGG Centres de gestion GFU *(Série Q)*

CGM Métafichier graphique informatique *(Série T)*

CIAC Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité *(Série E)*

CIC Code d'identification du circuit *(Séries M, Q, X)*

CICD Centre international de commutation de données *(Séries I, X)*

CICT Code d'identification de centre de transit *(Série U)*

CIGRE Conférence internationale des grands réseaux électriques *(Série K)*

CIM Chiffres d'identification maritime *(Séries E, F)*

CIMC Centre international de maintenance de la commutation *(Série M)*

CINE Code d'identification de circuit non équipé *(Série Q)*

CIR Code d'identification de réseau *(Série U)*

CIRD Code d'identification de réseau de données *(Séries E, F, Q, X)*

CIRL Code d'identification du réseau de libération *(Séries E, X)*

CIRP Code d'identification de réseau privé pour données *(Série X)*

CIRR Code d'identification de réseau RNIS *(Séries E, X)*

CIRT Code d'identification de réseau de transit *(Séries E, X)*

CIRT Code d'identification de réseau télex *(Série U)*

CIS Code d'identification du support *(Série X)*

CISPR Comité international spécial des perturbations radioélectriques *(Série K)*

CIT Champ d'information pour télécopie *(Série T)*

CIT Code de l'intervalle de temps *(Série X)*

CIUD Commande d'information usager du document *(Série T)*

CIUS Commande d'information usager de la session *(Série T)*

CIV Centre international de visioconférence *(Série N)*

CL Canal de commande du système de ligne *(Série G)*

CL Cause de la libération *(Série T)*

CL Centre local *(Séries E, I, Q, T)*

CL Commande locale *(Série I)*

CL Message d'ordre de connexion de liaison sémaphore de données *(Série Q)*

CLCD Commande de liste de capacité du document *(Série T)*

CLCD Temps de confirmation de libération *(Série X)*

CLF Signal de fin *(Série Q)*

CLI Identification de la ligne du demandeur *(Série X)*

CLI Signal de connexion de la liaison impossible *(Série Q)*

CLL Commande de liaison logique *(Série G)*

CLN Signal de connexion de la liaison non réalisée *(Série Q)*

CLO Signal d'ordre de connexion de liaison sémaphore de données *(Série Q)*

CLPD Commande de limite de page de document *(Série T)*

CLR Signal de connexion de la liaison réalisée *(Série Q)*

CLRD Temps de demande de libération *(Série X)*

CLV Codes de longueur variable *(Série H)*

CM Catégories de messages *(Série R)*

CM Centre de maintenance *(Série V)*

CMAA Centre de maintenance des accès d'abonné *(Série I)*

CMDR Rejet de commande *(Série X)*

CME Entité de gestion de connexion *(Série Q)*

CMF Commande de mise à jour du fond *(Série H)*

CMI Centre de maintenance internationale *(Série E)*

CMI Coded mark inversion *(Séries G, H)*

CMI Composante moyenne de l'image *(Série N)*

CMIP Protocole d'information de gestion commune *(Série Q)*

CML Champ de commande multiliaison *(Série X)*

CMT Centre international de maintenance de la transmission *(Série M)*

CMT	Commande de mémoire-tampon *(Série H)*
CMT	Configuration multi-terminal *(Série T)*
CMT-LI	Centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale *(Série M)*
CNCD	Centre national de commutation de données *(Série X)*
CNET	Capacités non essentielles du terminal *(Série T)*
CNFR	Conduit numérique fictif de référence *(Série G)*
CNN	Commande de facilités non normalisées *(Série T)*
CNN	Signal de connexité numérique non établi *(Série Q)*
CNP	Concentration numérique de la parole *(Séries E, G, I, Q)*
COC	Code de canal sémaphore *(Séries M, Q)*
CODLS	Service de liaison de données en mode avec connexion *(Série X)*
COF	Signal de confusion *(Série Q)*
COMSAT	Communications Satellite Corporation *(Série G)*
CONS	Service de réseau en mode connexion *(Série X)*
COT	Classe de trafic *(Séries O, X)*
COT	Signal de continuité *(Série Q)*
COV	Signal de commande de passage sur liaison de réserve *(Série Q)*
CP	Commutation par paquets *(Séries I, X)*
CP	Niveau d'architecture de contenu de forme retraitable *(Série T)*
CP	Progression d'appel *(Série X)*
CPA	Codage par prédiction adaptatif *(Série Q)*
CPA	Commutation de protection automatique *(Série G)*
CPD	Code du point de destination *(Séries M, Q, X)*
CPO	Code du point d'origine *(Séries M, Q, X)*
CPR	Confirmation pour recevoir *(Série T)*
CPS	Commande des procédures de signalisation *(Série Q)*
CPSI	Code de point sémaphore international *(Série Q)*
CPSI	Code du point de signalisation international *(Série M)*
CPT	Essais de compatibilité *(Série Q)*
CPU	Canal pour paquets d'usager *(Série Q)*
C/R	Bit de commande/réponse *(Séries Q, V)*
CR	Connexion de réseau *(Séries T, X)*
CR	Demande de connexion *(Série X)*
CR	Retour chariot *(Séries T, X)*
CRC	Capacité de réception compromise *(Série T)*
CRC	Commande de demande d'appel *(Série V)*
CRC	Contrôle de redondance cyclique *(Séries G, I, O, Q, V)*
CRD	Commande de rejet de document *(Série T)*
CRE	Contrôle de continuité renouvelé sur circuit entrant *(Série Q)*
CRED	Communication par carte de crédit *(Série I)*
CRF	Commande de révision du fond *(Série H)*
CRI	Centre radiophonique international *(Séries D, M)*
CRM	Code de réseau mobile *(Série Q)*
CRS	Canal de signalisation réservé *(Série Q)*
CRS	Contrôle de continuité renouvelé sur circuit sortant *(Série Q)*
CRSD	Commande de resynchronisation de document *(Série T)*
CRT	Bits de contrôle de trame *(Série Q)*
CS	Canal de signalisation *(Série Q)*
CS	Effaçage *(Séries T, X)*
CS	Signalisation par canal sémaphore *(Canal sémaphore)*
CSA	Canal de signalisation associé *(Série Q)*
CSC	Code de signalisation de commande *(Séries R, U, X)*
CSC	Commande de la supervision de circuit *(Série Q)*
CSCC	Contrôle de la commande de changement de session *(Série T)*
CSD	Canal de signalisation diffusé *(Série Q)*
CSD	Centre de signalisation des dérangements *(Série N)*
CSD	Commande de resynchronisation de document *(Série T)*
CSE	Commande de sous-échantillonnage *(Série H)*
CSI	Introducteur de séquence de commande *(Série T)*
CSP	Canal de signalisation partagé *(Série Q)*
CSRC	Commande sélective de réservation de circuits *(Série E)*
CSS	Début de la commande de session *(Série T)*
CSSN	Numéro d'ordre de l'état du circuit *(Série Q)*
CST	Caractéristiques du support de transmission *(Série E)*
CT	Canal de trafic *(Série Q)*
CT	Centre de transit *(Série Q)*
CT	Centre international *(Séries M, Q)*
CT	Connexion de transport *(Séries T, X)*
CT	Conteneur *(Série G)*
CTD	Temps de transit cumulatif *(Série X)*
CTE	Circuit entrant *(Série Q)*
CTI	Centre de transit international *(Série G)*
CTI	Centre télévisuel international *(Séries D, M, N)*
CTI	Centre terminal international *(Série M)*
CTIDM	Communication télévisuelle internationale à destinations multiples *(Série N)*
CTIS	Centre de transmission international par satellite *(Série N)*
CTS	Circuit sortant *(Série Q)*
CTV	Conteneur virtuel *(Série G)*
CV	Circuit virtuel *(Série Q)*
CV	Communication virtuelle *(Séries F, I, X)*
CVP	Circuit virtuel permanent *(Séries F, I, Q, X)*
CZRS	Code de zone/réseau sémaphore *(Série Q)*
DA	Accès numérique *(Série M)*
DA	Déviation d'appel *(Série Q)*
DA	Domaine d'adresse *(Série I)*
DAA	Difficile à atteindre *(Séries E, Q)*
DAD-E	Délimitation, alignement, détection d'erreur émission *(Série Q)*

DAD-R Délimitation, alignement, détection d'erreur réception *(Série Q)*

DAP Protocole d'accès à l'annuaire *(Série X)*

DAPS Dernier arrivé – premier servi *(Série X)*

DATAM Architecture de document, transfert et manipulation *(Série T)*

DB Classe de transfert de masse de document *(Série T)*

DBA Signal d'accusé de réception de déblocage *(Série Q)*

DBH Message de déblocage de groupe sur faute matérielle *(Série Q)*

DBM Classe de transfert de masse et de manipulation de document *(Série T)*

DBM Message de déblocage de groupe par la maintenance *(Série Q)*

DBO Signal de déblocage *(Série Q)*

DBS Message de déblocage de groupe sur faute logicielle *(Série Q)*

DBV Débit binaire variable *(Série P)*

DC2 Commande d'appareil deux *(Série T)*

DC4 Commande d'appareil quatre *(Série T)*

DC3 Commande d'appareil trois *(Série T)*

DC1 Commande d'appareil un *(Série T)*

DC Confirmation de déconnexion *(Série X)*

DCI Délimiteur de codage de l'image *(Série T)*

DCN Déconnexion *(Série T)*

DCR Dispositif de commutation sur liaison de réserve *(Série R)*

DCS Ensemble des contextes définis *(Série X)*

DCT Demande de connexion de transport *(Série T)*

DD Destinataire par destinataire *(Séries F, X)*

DDR Confirmation de rafraîchissement *(Série H)*

DE Messages de demande nécessaires à l'établissement, émis vers l'arrière *(Série Q)*

Dé Numéro appelé *(Série E)*

DEAT Dispositifs émetteurs automatiques télex *(Séries F, S, U)*

DED Détecteur d'état défavorable *(Série V)*

DEG Demande générale d'information *(Série Q)*

DEL Oblitération *(Série T)*

DELE Description élargie de la ligne d'exploration *(Série T)*

DEP Données d'erreur de prédiction *(Série H)*

DFE Démarrage à froid exclusivement *(Série G)*

DG Domaine de gestion *(Séries F, X)*

DGAD Domaine de gestion d'Administration *(Séries F, X)*

DGPR Domaine de gestion privé *(Séries F, X)*

DHA Message d'accusé de réception de déblocage de groupe sur faute matérielle *(Série Q)*

DHT Distorsion harmonique totale *(Série H)*

DHT Données de transport *(Série T)*

DIB Base de données d'annuaire *(Séries F, X)*

DISC Déconnexion *(Séries G, Q, V, X)*

DIT Arbre d'information de l'annuaire *(Série X)*

DL Liaison de données *(Série X)*

DL Liste de distribution *(Série X)*

DLC Connexion de liaison de données *(Série X)*

DLCI Identificateur de connexion de liaison de données *(Séries Q, V)*

DLE Echappement transmission *(Série T)*

DLL Couche liaison de données *(Série X)*

DLS Service de liaison de données *(Série X)*

DLSAP Point d'accès au service de liaison de données *(Série X)*

DLSDU Unité de données du service de liaison de données *(Série X)*

DLT Procédure d'interruption du téléchargement *(Série T)*

DM Classe de manipulation de document *(Série T)*

DM Dispositif de médiation *(Série G)*

DM Minutes dégradées *(Séries G, M, Q)*

DM Mode déconnecté *(Séries G, V, X)*

DM Trame mode déconnexion *(Série Q)*

DMA Message d'accusé de réception de déblocage de groupe par la maintenance *(Série Q)*

DMD Domaine de gestion d'annuaire *(Séries F, X)*

DML Données de mode de ligne *(Série H)*

DMPS Dispositif de mesure de la pression sonore *(Série N)*

DMT Données de mode de trame *(Série H)*

DMUX Démultiplexeur *(Série G)*

DN Avis de l'état de remise *(Série T)*

DNT Bloc de données de transport *(Série T)*

DP Deux procédures *(Série V)*

DP Données de parité *(Série H)*

DP Signalisation à impulsions décadiques *(Série Q)*

DPE Demande pour émettre *(Série V)*

DPP Demande de page partielle *(Série T)*

DQ Distorsion de quantification *(Série G)*

DR Demande de déconnexion *(Série X)*

DR Demande de rafraîchissement *(Série H)*

Dr Numéro appelant *(Série E)*

DRED Défaillance de réception à l'extrémité distante *(Série G)*

DRM Indication de mode de rafraîchissement accéléré *(Série H)*

DRPF Format de publication de référence décimal *(Série X)*

DS Enregistrement de document *(Série T)*

DSA Agent de système d'annuaire *(Séries F, X)*

DSA Message d'accusé de réception de déblocage de groupe sur faute logicielle *(Série Q)*

DSC Données sans connexion *(Série Q)*

DSE Méthode d'essais inclus dans une couche unique répartie *(Série X)*

DSP Partie spécifique de domaine *(Série X)*

DSP Protocole du système d'annuaire *(Série X)*

DSS Domaine de sous-service *(Série Q)*

DSSE Pourcentage de décisecondes sans erreur *(Série X)*

DT Données *(Série X)*

DT Données de taxation *(Série Q)*

DTAM Transfert et manipulation de documents *(Série T)*

DTAM-PM Machines de protocole DTAM *(Série T)*

DTCT Trame de données codées pour télécopie *(Série T)*

DTP Dispositif de traitement de paquets *(Séries I, X)*

DTPR	Différentiel de temps de propagation restreint *(Série Q)*
DTS	Droits de tirage spéciaux *(Série D)*
DUA	Agent d'usager d'annuaire *(Séries F, T, X)*
DUS	Données d'usager de session *(Série T)*
DV	Données du vecteur *(Série H)*
DVM	Données du vecteur de mouvement *(Série H)*
EA	Accusé de réception de données exprès *(Série X)*
EA	Elément binaire d'extension du champ d'adresse *(Série Q)*
EA	Eléments d'application *(Série Q)*
EA	Messages d'établissement, émis vers l'avant *(Série Q)*
EAA	Equipement d'appel automatique *(Série S)*
EACP	Procédure d'essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSCS *(Série Q)*
EAM	Exploitation, administration et maintenance *(Séries Q, X)*
EARS	Electro-Acoustic Rating System *(Série P)*
EATA	Acquittement à un ordre d'essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSTM *(Série Q)*
EATP	Essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSTM *(Série Q)*
EATR	Résultat à un essai pour la vérification de l'acheminement dans le SSTM *(Série Q)*
EBCDIC	Extended Binary Coded Decimal Interchange Code *(Série D)*
EBED	Erreur de bloc à l'extrémité distante *(Série G)*
EBL	Envoi du signal de blocage et de déblocage *(Série Q)*
EC	Elément de connexion *(Série I)*
ECCR	Equipements de commande de commutation de rétablissement *(Série G)*
ECD	Echec du conditionnement *(Série T)*
ECG	Electrocardiogramme *(Série V)*
ECH	Annulation d'écho *(Série G)*
ECH	Signal d'échec de l'appel *(Série Q)*
ECI	Entité de commande d'image *(Série T)*
ECM	Equipement de conférence multipoint *(Série H)*
ECM	Etat couleur/monochrome *(Série H)*
ECR	Equipements de commutation de rétablissement *(Série G)*
ECS	Equivalent pour la sonie du circuit *(Série G)*
ED	Données exprès *(Série X)*
E/D	Expéditeur/destinataire *(Séries F, X)*
E DL DR	Délai de transit maximal prévisible, sens local-distant *(Série X)*
EDN	Négociation de données exprès *(Série X)*
E DR DL	Délai de transit maximal prévisible, sens distant-local *(Série X)*
EE	Messages d'échec de l'établissement, émis vers l'arrière *(Série Q)*
EEC	Encombrement de l'équipement de commutation *(Séries E, Q)*
EEE	Erreur à l'extrémité éloignée *(Série M)*
EEP	Erreur à l'extrémité proche *(Série M)*
EETDN	Négociation de temps de transit de bout en bout *(Séries T, X)*
EF	Entité fonctionnelle *(Série Q)*
EFC	Encombrement du faisceau de circuits *(Séries E, Q)*
EFS	Seconde sans erreur *(Série Q)*
EGS	Equivalent global pour la sonie *(Séries G, P)*
EHCR	Etablissement hors canal radio *(Série Q)*
EI	Elément d'information *(Série Q)*
EIA	Electronic Industries Association *(Série G)*
EIE	Enregistreur d'identité d'équipement *(Série Q)*
EIR	Echec imputable au réseau *(Série E)*
EIT	Echange des intervalles de temps *(Séries G, Q)*
EIT	Type de codage de base *(Série X)*
EL	Entité logistique *(Série M)*
ELA	Equipement des locaux de l'abonné *(Série E)*
ELN	Enregistreur de localisation nominal *(Série Q)*
ELT	Signal de commande de transfert d'urgence de la charge *(Série Q)*
ELV	Enregistreur de localisation pour visiteurs *(Série Q)*
EM	Entité de maintenance *(Séries I, M)*
EM	Erreur moyenne *(Série E)*
EM	Fin de support *(Série T)*
EMA	Erreur moyenne absolue *(Série E)*
EMAA	Entité de maintenance des accès d'abonné *(Série I)*
EMCN	Equipements de multiplication de circuit numérique *(Séries E, G, I, P, Q)*
EMI	Commande de l'émission *(Série Q)*
ENN	Etablissement de facilités non normalisées *(Série T)*
ENQ	Demande *(Série T)*
ENSDU	Unité de données exprès du service de réseau *(Série X)*
EOA	Fin d'entrée des adresses *(Série F)*
EOB	Repère de fin de bloc *(Série H)*
EOI	Fin de dépôt *(Série F)*
EOI	Fin d'entrée *(Séries T, U)*
EOM	Signal de fin de message *(Séries F, U)*
EOS	Fin de sélection *(Série X)*
EOSR	Signal de fin de demande d'état *(Série U)*
EOT	Fin de transmission *(Série T)*
EOT	Signal de fin de transaction *(Série U)*
EPB	Echange de paramètres dans la bande *(Série I)*
EPD	Elément de protocole de document *(Série T)*
EPR	Exploitation privée reconnue *(Séries F, U, X)*
EQM	Erreur quadratique moyenne *(Série E)*
ER	Elément de réseau *(Séries G, M)*
ER	Equivalents de référence *(Série G)*
ER	Erreur de TPDU *(Série X)*
ERC	Equivalents de référence corrigés *(Série G)*
ERM	Erreur relative moyenne *(Série E)*
ERMSD	Erreur relative maximale sur la durée *(Série G)*
ERN	Encombrement du réseau national *(Séries E, Q)*

ER25 O↓b	Equivalents R25 objectifs *(Série G)*
E/S	Entrée/sortie *(Séries F, X)*
ES	Equivalent pour la sonie *(Série G)*
ESA	Elément spécifique d'application *(Série Q)*
ESC	Commande des essais des canaux sémaphores *(Série Q)*
ESC	Echappement *(Série T)*
ESC	Equivalent pour la sonie du circuit *(Série G)*
ESCA	Accusé de réception de message d'essai de canal sémaphore *(Sér Q)*
ESCO	Message d'essai de canal sémaphore *(Série Q)*
ESE	Equivalent pour la sonie à l'émission *(Séries G, P)*
ESEP	Equivalent pour la sonie du trajet d'écho pour la personne qui parle *(Série G)*
ESJ	Equivalent pour la sonie du circuit de jonction *(Série P)*
ESR	Equivalent pour la sonie à la réception *(Séries G, P)*
ESRD	Equivalent pour la sonie à la réception en présence de diaphonie *(Séries G, P)*
ESS	Equilibre du signal de sortie *(Série O)*
ET	Equipement terminal *(Séries E, I, Q, X)*
ET1	Equipement terminal, type 1 *(Série I)*
ET2	Equipement terminal, type 2 *(Série I)*
ETA	Analyseur d'essai *(Série R)*
ETAN	Indication d'état alignement normal *(Série Q)*
ETAP	Indication d'état alignement perdu *(Série Q)*
ETAR	Evénement téléphonique d'interfonctionnement transmis vers l'arrière *(Série Q)*
ETAU	Indication d'état alignement urgent *(Série Q)*
ETAV	Evénement téléphonique d'interfonctionnement transmis vers l'avant *(Série Q)*
ETB	Fin de transmission du bloc *(Série T)*
ETC	Domaine d'état du canal sémaphore *(Série Q)*
ETCD	Equipement de terminaison de circuit de données *(Séries Q, S, V, X)*
ETHS	Indication d'état «hors service» *(Série Q)*
ETIC	Evénement téléphonique d'interface avec la commutation *(Série Q)*
ETIP	Indication d'état «isolement du processeur» *(Série Q)*
ETM	Evénement de transfert de message *(Série I)*
ETSD	Erreur de temps sur la durée *(Série G)*
ETT	Emetteur de texte *(Série R)*
ETTD	Equipement terminal de transmission de données *(Séries D, I, Q, S, V, X)*
ETTD-NP	ETTD ne fonctionnant pas en mode-paquet *(Série X)*
ETTD-P	ETTD fonctionnant en mode-paquet *(Série X)*
ETX	Fin de texte *(Série T)*
EUT	Equipement en essai *(Série O)*
EVC	Essai de validation d'un circuit *(Série Q)*
EXT	Message étendu d'échec de l'établissement, émis vers l'arrière *(Série Q)*
FAA	Facile à atteindre *(Séries E, Q)*
FAQ	Fonction d'adaptation Q *(Série M)*
FAS	Signal de verrouillage de trame *(Série H)*
FAW	Mot de verrouillage de trame *(Série H)*
FBCI	Fonctions de base des couches inférieures *(Série I)*
FBCS	Fonctions de base des couches supérieures *(Série I)*
FBDT	Fin de bloc de télécopie *(Série T)*
FBN	Forme de Backus Naur *(Série Z)*
FC	Facteur de coopération *(Série T)*
FCD	Fonctions de communication de données *(Série M)*
FCI	Fonctions de couches inférieures *(Série I)*
FCS	Séquence de contrôle de trame *(Séries Q, T, V, X)*
FCSP	Fonctions des couches supérieures *(Série I)*
FDD	Fin de données *(Série Q)*
FDL	Fin de ligne *(Série T)*
FDM	Fin de message *(Série T)*
FDP	Fonction de densité de probabilité *(Série P)*
FDR	Fin de réémission *(Série T)*
FE	Fonction élémentaire *(Série I)*
FEC	Correction d'erreurs sans voie de retour *(Série M)*
FEL	Fonction d'entité logistique *(Série M)*
FEM	Fonction d'entité de maintenance *(Série M)*
FER	Fonction d'élément de réseau *(Série M)*
FF	Page suivante *(Séries T, X)*
FG	Fonction globale *(Série I)*
FGA	Fonction globale additionnelle *(Série I)*
FGB	Fonction globale de base *(Série I)*
FIF	Fonction d'interfonctionnement *(Séries E, I, Q, X)*
FIN	Signal de fin *(Série Q)*
FITMP	Fonction d'interfonctionnement télex/mode paquet *(Série F)*
FLC	Fonctions liées à la connexion *(Série I)*
FM	Fonctions de médiation *(Série M)*
FMI	Fonds monétaire international *(Série D)*
FND	Fanion de nouvelles données *(Série G)*
FNN	Facilité non normalisée *(Série T)*
FOT	Signal d'intervention *(Série Q)*
FPF	Champ de paramètre de service complémentaire *(Série X)*
FPT	Fonction de poste de travail *(Série M)*
FRMR	Rejet de trame *(Séries G, Q, V, X)*
FS	Format de supertrame *(Série O)*
FS	Inversion-chiffres *(Série S)*
FSCI	Fonction supplémentaire des couches inférieures *(Série I)*
FSCS	Fonction supplémentaire des couches supérieures *(Série I)*
FSE	Fonction du système d'exploitation *(Série M)*
FSE	Format de supertrame étendu *(Série O)*
FSM	Fournisseur de services de maintenance *(Série M)*
FTAM	Transfert, accès et gestion de fichiers *(Série X)*
G3	Télécopie groupe 3 *(Séries T, X)*

G4	Télécopie groupe 4 *(Série T)*
GBSC	Code de début de groupe de blocs *(Série H)*
GCAC	Activation des canaux sémaphores *(Série Q)*
GCAL	Affectation des liaisons sémaphores de données *(Série Q)*
GCAT	Affectation des terminaux sémaphores *(Série Q)*
GCC	Composition de caractères graphiques *(Série T)*
GCDA	Désactivation des canaux sémaphores *(Série Q)*
GCRE	Rétablissement des canaux sémaphores *(Série Q)*
GCS	Gestion des canaux sémaphores *(Série Q)*
GCSA	Supervision de l'activité des canaux sémaphores *(Série Q)*
GCSF	Supervision des faisceaux de canaux sémaphores *(Série Q)*
GEM	Gestion, exploitation et maintenance *(Séries G, I)*
GES	Système de gestion *(Série Q)*
GFU	Groupe fermé d'usagers *(Séries E, F, I, Q, T, X)*
GFU/AS	Groupe fermé d'usagers avec accès sortant *(Série X)*
GFUB	Groupe fermé d'usagers bilatéral *(Série X)*
GFUBAS	Groupe fermé d'usagers bilatéral avec accès sortant *(Série X)*
GGCA	Architecture de contenu graphique géométrique *(Série T)*
GGMV	Vecteur de mouvement global de groupe de blocs *(Série H)*
GI	Identificateur de groupe *(Série V)*
GL	Longueur de groupe *(Série V)*
GMCN	Gain de l'EMCN *(Série G)*
GN	Numéro de groupe *(Série H)*
GP	Groupe de paramètres *(Série T)*
GRC	Gestion du réseau de circuits *(Série Q)*
GRS	Gestion des routes sémaphores *(Série Q)*
GRT	Gestion des ressources de transmission *(Série Q)*
GRTA	Commande de transfert autorisé *(Série Q)*
GRTC	Commande de transfert sous contrôle *(Série Q)*
GRTE	Commande de tests d'encombrement de faisceau de routes sémaphores *(Série Q)*
GRTF	Commande des tests de faisceau de routes sémaphores *(Série Q)*
GRTI	Commande de transfert interdit *(Série Q)*
GRTR	Commande de transfert restreint *(Série Q)*
GS	Groupe secondaire *(Série G)*
GSM	Modification de dimension graphique *(Série T)*
GT	Cession de jetons *(Série T)*
GT	Gestionnaire de transactions *(Série Q)*
GTAC	Commande des acheminements sémaphores *(Série Q)*
GTCN	Commande de retour sur canal sémaphore normal *(Série Q)*
GTCS	Commande de passage sur canal sémaphore de secours *(Série Q)*
GTER	Commande d'encombrement de faisceau de routes sémaphores *(Série Q)*
GTFX	Contrôle de flux de trafic sémaphore *(Série Q)*
GTRN	Commande de retour sous contrôle sur route normale *(Série Q)*
GTRS	Commande de passage sous contrainte sur route de secours *(Série Q)*
GTS	Gestion de trafic sélective *(Série Q)*
GTS	Gestion du trafic sémaphore *(Série Q)*
GTSD	Supervision de la disponibilité des canaux sémaphores *(Série Q)*
GUAF	Groupe d'unités d'affluent *(Série G)*
H	Hybride *(Série G)*
HCM	Heure chargée moyenne *(Série E)*
HDB3	Code bipolaire à haute densité d'ordre 3 *(Séries G, O)*
HDB2	Code bipolaire à haute densité d'ordre 2 *(Série G)*
HDLC	Commande de liaison de données à haut niveau *(Séries Q, T, V, K)*
HMJF	Heure de mesure journalière fixe *(Série E)*
HPA	Amplificateur linéaire à puissance élevée *(Série Q)*
HPB	Retour arrière de caractère *(Série T)*
HPR	Avancée relative de caractère *(Série T)*
HRPF	Format de publication de référence hexadécimal *(Série X)*
HSD	Différence honnêtement significative *(Série P)*
HT	Tabulation horizontale *(Séries T, X)*
I	Délai d'inactivité *(Série X)*
I	Information *(Séries G, Q, V, X)*
I	Information numérotée *(Série Q)*
IA	Accès d'entrée *(Série X)*
IA	Alphabet international *(Série X)*
IACK	Signal d'accusé de réception de service *(Série U)*
IAD	Indication d'alarme distante *(Série I)*
IADE	Identification de l'abonné demandé *(Série T)*
IADR	Identification de l'abonné demandeur *(Série T)*
IAE	Identificateur d'activité économique *(Série E)*
IAE	Identification de l'abonné émetteur *(Série T)*
IAF	Identificateur d'autorité et de format *(Série I)*
IAM	Identification des appels malveillants *(Séries I, Q)*
IAM	Message d'adresse initial *(Séries E, Q)*
IC	Code de verrouillage *(Série X)*
IC	Identificateur de commande *(Série T)*
IC	Indication de concaténation *(Série G)*
ICB	Interdiction d'accès d'un appel entrant *(Série X)*
ICC	Indicateur de contrôle de continuité *(Série Q)*
ICCM	Interfonctionnement par mise en correspondance de la commande des communications *(Série X)*
ICD	Descripteur de code international *(Série X)*
ICLD	Identificateur de connexion de liaison de données *(Série I)*
ICP	Indicateur de commande de protocole *(Série Q)*

ICP	Information de commande de protocole *(Série Q)*
ICS	Identification du jeu de caractères *(Série T)*
ICT	Interface de codage en téléécriture *(Série T)*
ID	Identificateur *(Série X)*
ID	Identification *(Série T)*
ID	Identité *(Séries Q, T)*
ID	Impulsions décadiques *(Série I)*
IDA	Indication de défaillance en amont *(Série M)*
IDD	Signal de demande d'identité de la ligne appelante *(Série Q)*
IDI	Identificateur de domaine initial *(Séries I, X)*
IDP	Identification du protocole *(Série I)*
IDP	Sous-ensemble de domaine initial *(Série X)*
IDS	Identification de session *(Série T)*
IDT	Identification de terminal *(Séries F, Q, T)*
IDT	Service supplémentaire d'information de taxation *(Série Q)*
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers *(Série P)*
IEM	Information sur les événements de maintenance *(Série M)*
IEM	Interférence électromagnétique *(Série G)*
IF	Identificateur de format *(Série V)*
IG	Identificateur de groupe *(Série T)*
IGCD	Interface générale pour communications de données *(Série V)*
IGF	Identificateur général de format *(Série X)*
IGP	Identificateur de groupe de paramètres *(Série T)*
IGS	Identificateur de sous-répertoire de caractères graphiques *(Séries F, T, X)*
IIEM	Identité internationale d'équipement mobile *(Série Q)*
IIMC	Indisponibilité intrinsèque moyenne cumulée *(Série Q)*
IISM	Identité internationale de station mobile *(Séries E, Q)*
IL	Indicateur de longueur *(Série T)*
ILA	Identité de la ligne appelante *(Série Q)*
ILC	Indicateur de longueur de commande *(Série T)*
ILD	Information d'indication de dérangement *(Série G)*
ILGP	Indicateur de longueur de groupe de paramètres *(Série T)*
ILL	Identificateur de liaison logique *(Série Q)*
ILP	Indicateur de longueur de paramètre *(Série T)*
ILR	Indicateur de longueur de réponse *(Série T)*
IMA	Accusé de dépôt du message *(Séries F, U)*
IMA	Accusé de réception de message introduit *(Série U)*
IMC	Indisponibilité moyenne cumulée *(Série Q)*
IN	Indice de netteté *(Série P)*
IND	Indicatif national de destination *(Séries E, Q, X)*
IND	Message de demande d'information *(Série Q)*
INF	Domaine d'information de signalisation *(Séries Q, X)*
INF	Message d'information *(Série Q)*
INFO	Elément d'information défini à l'interface usager-réseau *(Série G)*
ING	Message d'information générale *(Série Q)*
INL	Indicateur de longueur *(Série Q)*
INMARSAT	Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellites *(Séries E, F)*
INR	Information numérique restreinte *(Série I)*
INR	Interface de nœud de réseau *(Série G)*
INS	Indicateur de service *(Série Q)*
INSM	Identité nationale de station mobile *(Série Q)*
INU	Indicatif non utilisé *(Série Q)*
IOE	Indice d'opinion à l'écoute *(Série P)*
IOP	Signal d'intervention d'une opératrice *(Série Q)*
IP	De personne à personne *(Série T)*
IP	Identificateur de paramètre *(Série T)*
IP	Identificateur de protocole *(Série I)*
IP	Indicatif de pays *(Séries E, Q, X)*
IPA	Interfonctionnement par points d'accès *(Série X)*
IPD	Indicatifs de pays pour la transmission de données *(Série X)*
IPDE	Identification du poste demandé *(Série T)*
IPE	Echange de paramètres dans la bande *(Série V)*
IPE	Identificateur de point d'extrémité *(Série I)*
IPET	Identificateur de point d'extrémité du terminal *(Séries I, Q)*
IPM	Messagerie interpersonnelle *(Série T)*
IPM-UA	Agent d'usager de messagerie de personne à personne *(Série T)*
IPMAS	Service abstrait de messagerie de personne à personne *(Série T)*
IPME	Environnement de la messagerie de personne à personne *(Série T)*
IPMS	Système de messagerie de personne à personne *(Série T)*
IPMS MS	Mémoire de messages du système de messagerie de personne à personne *(Série X)*
IPMS UA	Agent d'usager du système de messagerie de personne à personne *(Série X)*
IPN	Avis de personne à personne *(Série T)*
IPN	Identificateur de plan de numérotage *(Séries E, I)*
IPN	Interruption de la procédure négative *(Série T)*
IPP	Interruption de la procédure positive *(Série T)*
IPR-FDM	Interruption de la procédure – fin du message *(Série T)*
IPR-FDP	Interruption de la procédure – fin de la procédure *(Série T)*
IPR-SPSP	Interruption de la procédure – signal multipage *(Série T)*
IPSM	Indicatif de pays de la station mobile *(Série Q)*
IPT	Indicatif de pays pour le service téléphonique *(Séries F, Q)*
IPZ	Indication de pointeur zéro *(Série G)*
IQ	Indice de qualité *(Série P)*

IQG Indice de qualité globale *(Série P)*

IR Identificateur de réponse *(Série T)*

IR Indicatif de réseau *(Séries E, Q, X)*

IRE Institute of Radio Engineers *(Série H)*

IRQ Identificateur de demande de service d'interfonctionnement *(Série U)*

ISB Indépendance à l'égard de la séquence des bits *(Série H)*

IS4 FS Séparateur d'information quatre (séparateur de fichier) *(Série T)*

IS3 GS Séparateur d'information trois (séparateur de groupe) *(Série T)*

ISM Identité internationale de station mobile *(Série Q)*

ISO Organisation internationale de normalisation *(Séries Q, V, X)*

IS2 RS Séparateur d'information deux (séparateur d'article) *(Série T)*

ISTM Identité temporaire de station mobile *(Série Q)*

ISU Information de service d'usager *(Séries E, I)*

ISU Unité de signalisation initiale *(Série Q)*

IS1 US Séparateur d'information un (séparateur de sous-articles) *(Série T)*

IT Intervalle de temps *(Séries H, Q)*

IT0 Intervalle de temps 0 *(Série O)*

ITA Alphabet télégraphique international *(Série X)*

ITD Acceptation de transaction d'introduction pour remise *(Série U)*

ITP Indicatif téléphonique de pays *(Série I)*

ITS Intervalle de temps statistique *(Série G)*

IU Intervalle unitaire *(Séries G, I, O)*

IUR Identification d'usager de réseau *(Série D)*

IUR Interface usager-réseau *(Série I)*

IUT Réalisation à tester *(Série X)*

IUU Information d'usager à usager *(Série I)*

IVV Identification de la voie virtuelle *(Série I)*

IWF Fonction d'interfonctionnement *(Série X)*

JCDR Jeu de caractères dynamiquement redéfinissable *(Séries F, T)*

JFY Pas de justification *(Série T)*

JTM Transfert et manipulation de travaux *(Série X)*

LA Accusé de réception de liaison (trame de la procédure alternative de correction d'erreur) *(Série V)*

LAN Réseau de zone locale *(Série X)*

LAP Procédure d'accès à la liaison *(Série X)*

LAPB Procédure d'accès à la liaison en mode équilibré *(Séries Q, T, X)*

LAPD Procédure d'accès à la liaison sur le canal D *(Série Q)*

LAPM Procédure d'accès à la liaison pour les modems *(Série V)*

LCT Libération de connexion de transport *(Série T)*

LD Déconnexion de liaison *(Série V)*

LD Liste de distribution *(Séries F, X)*

LDE Indication de dépassement de longueur de message *(Série U)*

LDS Langage de description et de spécification fonctionnelle *(Séries E, Q, Z)*

LDSG Diagramme de langage de description et de spécification globales *(Série I)*

LDS/GR Représentation graphique du LDS *(Série Z)*

LDS/PR Représentation textuelle du LDS *(Série Z)*

LE Echo pour la personne qui écoute *(Série G)*

LELR Equivalent pour la sonie pour l'écho pour la personne qui écoute *(Série G)*

LF Interligne *(Séries T, X)*

LHM Langage homme-machine *(Séries M, Z)*

LHS Signal de ligne hors service *(Série Q)*

LI Indicateur de longueur *(Série X)*

LIC Ligne d'identification de la communication *(Série T)*

LIG Signal de libération de garde *(Série Q)*

LLC Compatibilité de couche inférieure *(Série V)*

LLI Identificateur de liaison logique *(Séries Q, V)*

LLN Ligne locale numérique *(Série G)*

LME Entité de gestion de couche *(Série Q)*

LMI Interface du service de gestion de couche *(Série Q)*

LN Signalisation de liaison *(Série V)*

LNA Accusé de réception de signalisation de liaison *(Série V)*

LNFR Liaison numérique fictive de référence *(Série G)*

LOS Signal de ligne hors service *(Série Q)*

LPC Longueur de plage codée *(Série T)*

LR Demande de liaison *(Série V)*

LS Inversion-lettres *(Série S)*

LSC Voie de signalisation de ligne par satellite *(Série Q)*

LSTR Affaiblissement d'effet local pour la personne qui écoute *(Série G)*

LSU Unité de signalisation solitaire *(Série Q)*

LT Transfert de liaison *(Série V)*

LTA Signal d'accusé de réception de transfert de la charge *(Série Q)*

LTL Longueur totale de la ligne d'exploration *(Série T)*

LTR Signal de commande de transfert de la charge *(Série Q)*

LUL Longueur utilisable de la ligne d'exploration *(Série T)*

LWE Limite inférieure de fenêtre *(Série X)*

M Elément binaire de fonction modificatrice *(Série Q)*

M Messagerie (traitement des messages) *(Séries F, K)*

M Modem *(Série E)*

M Multiple *(Série T)*

MAD Modulation adaptative delta *(Série P)*

MAF Code d'échappement pour le mode *(Série H)*

MAS Message d'adresse subséquent *(Série Q)*

MASE Elément de service d'administration de messages *(Série X)*

MATD Temps de transit maximal acceptable *(Série X)*

M - bit Elément binaire «données à suivre» *(Série X)*

MBS Séquence d'éléments binaires M *(Série X)*

MBS Unité de signalisation de synchronisation des multiblocs *(Série Q)*

MCA	Signal d'accusé de réception de passage manuel sur liaison de réserve *(Série Q)*
MCD	Module de coopération *(Série T)*
MCN	Multiplication de circuits numériques *(Série I)*
MCO	Signal de commande de passage manuel sur liaison de réserve *(Série Q)*
MCT	Multiplex compression temps *(Série G)*
MD	Minute dégradée *(Série M)*
MDA	Maintien d'appel *(Série I)*
MDL	Communication entre l'entité de gestion de couche et la couche liaison de données *(Série Q)*
M DL DR	Durée de vie de NSDU, sens local-distant *(Série X)*
MDP-2D	Modulation par déplacement de phase binaire différentiel *(Série Q)*
MDPQ	Modulation par déplacement de phase quadrivalente *(Série Q)*
M DR DL	Durée de vie de NSDU, sens distant-local *(Série X)*
MDSE	Elément de service remise de messages *(Série X)*
MEC	Messages d'établissement de communication *(Série Q)*
MF	Multifréquence *(Série O)*
MFC	Signalisation de code multifréquence *(Série Q)*
MFDT	Multifréquence à deux tonalités *(Série I)*
MFPB	Signalisation multifréquence à clavier *(Série Q)*
MFS	Mode de fonctionnement du support *(Séries Q, T)*
MHE	Environnement du système de messagerie *(Série X)*
MHPJ	Moyenne de l'heure de pointe journalière *(Série E)*
MHPJHE	Moyenne de l'heure de pointe journalière définie par heures entières *(Série E)*
MHPJQH	Moyenne de l'heure de pointe journalière définie par quarts d'heure *(Série E)*
MHS	Système de messagerie *(Série X)*
MIA	Message initial d'adresse *(Séries I, Q)*
MIB	Base d'information de gestion *(Série Q)*
MIC	Modulation par impulsions et codage *(Séries G, M, O, P, Q, R)*
MICD	Modulation par impulsions et codage différentiel *(Série H)*
MICDA	Modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif *(Séries E, G, P, Q)*
MID	Chiffres d'identification maritime *(Série U)*
MIF	Mode de prédiction intratrame forcée *(Série H)*
MIP	Protocole d'information de gestion *(Série Q)*
MIS	Message initial d'adresse avec informations supplémentaires *(Série Q)*
MM	Mémoire de messages *(Séries F, X)*
Mm	Modem *(Série V)*
MM	Mode mixte *(Série F)*
MMM	Message multiple de gestion et de maintenance du réseau *(Série Q)*
MNT	Maintenance *(Série V)*
MPDU	Unité de données de protocole de transfert de messages *(Série X)*
MPH	Communication entre le système de gestion et la couche physique *(Série Q)*
MPP	Messagerie de personne à personne *(Séries D, F, X)*
MPX	Multiplexeur *(Série I)*
MRC1, MRC2	Mode de rafraîchissement cyclique *(Série H)*
MRF	Multiplexage par répartition en fréquence *(Séries G, M, Q)*
MRF	Signal de refus de message *(Série Q)*
MR OSI	Modèle de référence de l'interconnexion de systèmes ouverts *(Série I)*
MRP RNIS	Modèle de référence pour le protocole RNIS *(Série I)*
MRSE	Elément de service de recherche de messages *(Série X)*
MRT	Multiplexage par répartition dans le temps *(Séries H, M, R, U)*
MS	Mémoire de messages *(Séries T, X)*
MSA	Message subséquent d'adresse *(Série Q)*
MSS	Message subséquent d'adresse avec un seul signal *(Série Q)*
MSS	Service maritime par satellite *(Série X)*
MSSE	Elément de service dépôt de messages *(Série X)*
MT	Mémoire-tampon de transmission *(Série H)*
MT1	Mode de trame 1 *(Série H)*
MT2	Mode de trame 2 *(Série H)*
MT3	Mode de trame 3 *(Série H)*
MT4	Mode de trame 4 *(Série H)*
MT	Transfert de messages *(Série T)*
MTA	Agent de transfert de message *(Série T)*
MTA	Mode de transfert asynchrone *(Séries G, I)*
MTAS	Service abstrait de transfert de messages *(Série T)*
MTBF	Moyenne des temps entre défaillances *(Séries E, G, Q)*
MTCN	Négociation de classe de débit minimale *(Série X)*
MTS	Mode de transfert synchrone *(Série I)*
MTS	Système de transfert de message *(Séries T, X)*
MTS-N	Module de transport synchrone de niveau N *(Série G)*
MTSD	Module de transmission en semi-duplex *(Série T)*
MTSE	Elément de service de transfert de messages *(Série X)*
MTTF	Durée moyenne de fonctionnement avant défaillance *(Série E)*
MTTFF	Durée moyenne de fonctionnement avant la première défaillance *(Série E)*
MTTR	Durée moyenne de panne; moyenne des temps pour la tâche de réparation *(Séries E, Q)*
MU	Destinations multiples *(Série M)*
MUM	Message multiple *(Série Q)*
MUX	Multiplexeur *(Série G)*
MVD	Données du vecteur de mouvement *(Série H)*
MVT	Mot de verrouillage de trame *(Série G)*
MVTI	Mot de verrouillage de trame inversé *(Série G)*
N-A	Numérique à analogique *(Série O)*

N-N	Numérique à numérique *(Série O)*
NA	Numéro d'abonné *(Séries E, I, Q, X)*
NACK	Accusé de réception négatif *(Série Q)*
NAE	Extension d'adressage de réseau *(Série X)*
NAK	Accusé de réception négatif *(Série T)*
NAM	Numéro d'abonné multiple *(Série I)*
NAPI	Indicateur de plan de numérotage et d'adressage *(Série X)*
NB	Non-blanc *(Série T)*
NBEM	Niveau de bruit extérieur maximal *(Série P)*
NBH	Pas de coupure ici *(Série T)*
NC	Critère de bruit *(Série P)*
NCCD	Temps d'établissement de la communication dépendant du réseau *(Série X)*
NCID	Temps d'indication de libération dans le réseau *(Série X)*
NDM	Mode normal déconnecté *(Série G)*
NDN	Avis de non-remise *(Série F)*
NDV	Nombre de données du vecteur *(Série H)*
NE2	Niveau d'encombrement 2 *(Série E)*
NE1	Niveau d'encombrement 1 *(Série E)*
NEXT	Paradiaphonie *(Série G)*
NFI	Numéro unique GFU international *(Série Q)*
NIC	Horloge indépendante du réseau *(Séries Q, V)*
NIC	Modulation quasi instantanée avec compresseur-extenseur *(Série P)*
NIP	Numéro d'identification personnel *(Série I)*
NL	Nouvelle ligne *(Série T)*
NMA	Niveau maximal autorisé *(Série N)*
NMM	Signal de gestion et de maintenance du réseau *(Série Q)*
NN	Numéro national *(Série X)*
NNC	Signal d'encombrement sur le réseau national *(Série Q)*
NNU	Signal de numéro non utilisé *(Série Q)*
NOK	Négatif *(Série Q)*
NOM	Note d'opinion moyenne *(Séries G, P)*
NOMD	Note d'opinion moyenne de dégradation *(Série P)*
NPAI	Information d'adresse de protocole de réseau *(Série X)*
NPCID	Temps d'indication de libération dans les différentes parties du réseau *(Série X)*
NPDU	Unité de données de protocole de réseau *(Série X)*
NPI	Identification de plan de numérotage *(Série X)*
NPR	Non prêt à recevoir *(Série T)*
NPS	Niveau de pression sonore *(Série N)*
N(R)	Numéro de séquence en réception *(Série Q)*
NR	Valeur de l'indice de bruit *(Série P)*
NRD	Numéro de référence du document *(Série T)*
NRM	Mode de réponse normal *(Séries G, Q)*
NRN	Avis de non-réception *(Série T)*
NRN	Notification de remise négative *(Série U)*
NRP	Notification de remise positive *(Séries F, U)*
NRP	Numéro de référence du point de repère *(Série T)*
NRP	Signal de nouvelle réponse *(Série Q)*
NRZ	Sans retour à zéro *(Série G)*
N(S)	Numéro de séquence en émission *(Série Q)*
NS	Service de réseau *(Série X)*
NSA	Numéro de séquence vers l'avant *(Série Q)*
NSAP	Point d'accès pour le service de réseau *(Séries Q, X)*
NSDU	Unité de données du service de réseau *(Série X)*
NSL	Tension (niveau) de sortie longitudinale *(Série G)*
NSR	Numéro de séquence vers l'arrière *(Série Q)*
NSR-E	Numéro de séquence vers l'arrière à émettre *(Série Q)*
NSR-R	Numéro de séquence vers l'arrière reçu *(Série Q)*
NSS	Numéro de sous-système *(Série Q)*
NSSDU	Unité de données normales du service de session *(Série X)*
NST	Tension (niveau) de sortie transversale *(Série G)*
NT	Terminaison de réseau *(Série Q)*
NTR	Numéro terminal du réseau *(Série X)*
NUI	Identification de l'usager de réseau *(Séries F, X)*
NUL	Nul *(Série T)*
OA	Accès de départ *(Série X)*
OAC	Acheminement des messages *(Série Q)*
OCB	Interdiction d'accès d'un appel sortant *(Série X)*
OCC	Signal (électrique) d'abonné occupé *(Série Q)*
ODA	Architecture ouverte des documents *(Série T)*
ODA	Avis de remise en ligne *(Série F, U)*
ODC	Discrimination des messages *(Série Q)*
ODIF	Format ouvert d'échange des documents *(Série T)*
ODP	Configuration de détection de l'ETCD d'origine *(Série V)*
ODT	Distribution des messages *(Série Q)*
OMS	Orientation des messages de signalisation *(Série Q)*
ONS	Poste interne *(Série G)*
OPINE	Modèle d'indice de qualité globale pour l'évaluation de la qualité d'un réseau *(Série P)*
OPS	Poste externe *(Série G)*
O/R	Expéditeur/destinataire *(Série T)*
OS	Systèmes d'exploitation *(Série Q)*
OSI	Interconnexion de systèmes ouverts *(Séries F, I, Q, T, X)*
OUDR	Occupation de l'usager déterminée par le réseau *(Séries I, Q)*
OUDU	Occupation de l'usager déterminée par l'usager *(Séries I, Q)*
P	Bit de tête *(Série T)*
PA	Progression de l'appel *(Série T)*
PABX	Autocommutateur privé *(Séries M, Q)*
PAE	Prêt à émettre *(Série V)*
PAPS	Premier arrivé – premier servi *(Série X)*
PARAM-X	Paramètre X *(Série V)*
PASR	Points d'accès au service de réseau *(Série I)*

PAST Points d'accès au service de transport *(Série T)*

PBX Autocommutateur ou central privé *(Série X)*

PCA Signal d'accusé de réception de passage sur canal sémaphore de secours *(Série Q)*

PCEP Extrémité de connexion de présentation *(Série X)*

PCER Position de conversation pour l'équivalent de référence *(Série P)*

PCO Point de contrôle et d'observation *(Série X)*

PCO Signal d'ordre de passage sur canal sémaphore de secours *(Série Q)*

PCTR Rapport de test de conformité au protocole *(Série X)*

PCV Polychlorure de vinyle *(Série L)*

PD Par destinataire *(Séries F, X)*

PD Pont de dérivation *(Série G)*

PDA Paquet d'appel *(Série E)*

PDI Partie du domaine initial *(Série I)*

PDN Avis de remise positive *(Série U)*

PDR Performance du réseau *(Série I)*

PDS Système de remise physique *(Série T)*

PDU Unités de données de protocole *(Séries Q, X)*

PE Entité de protocole *(Série Q)*

PE Processus d'exécution *(Série I)*

PEB Parité avec entrelacement de bits *(Série G)*

PEB-N Parité N à entrelacement de bits *(Série G)*

P/F Bit d'invitation à émettre/fin *(Séries Q, V, X)*

PFS Choix du format de page *(Série X)*

PGES Position de l'anneau de garde pour l'évaluation de l'équivalent pour la sonie *(Série P)*

PGI Identificateur de groupe de paramètres *(Série X)*

PH Fonction de traitement de paquet *(Série Q)*

Ph Physique *(Série X)*

PhAP Point d'accès au service physique *(Série X)*

PhC Connexion physique *(Série X)*

PhL Couche physique *(Série X)*

PhPDU Unité de données du protocole physique *(Série X)*

PhS Service physique *(Série X)*

PhSDU Unité de données du service physique *(Série X)*

PI Identification du paramètre *(Séries V, X)*

PICS Déclaration de conformité d'une mise en oeuvre de protocole *(Série X)*

PILA Présentation d'identification de la ligne appelante *(Séries I, Q)*

PILC Présentation d'identification de la ligne connectée *(Séries I, Q)*

PIP Processus interrompu de Poisson *(Série E)*

PIXIT Informations complémentaires sur la mise en oeuvre du protocole destinés aux tests *(Série X)*

PKCS Système cryptographique à clé publique *(Série X)*

PL Longueur du paramètre *(Série V)*

PLD Interligne partiel vers le bas *(Séries T, X)*

PLP Protocole de couche paquet *(Série X)*

PLU Interligne partiel vers le haut *(Séries T, X)*

PLU Procédure à liaison unique *(Séries T, X)*

PM Dispositif de traitement des paquets *(Série X)*

PM Message par message *(Série F, X)*

PM.1 Mode traitable numéro 1 *(Série F, T)*

PMJF Période de mesure journalière fixe *(Série E)*

PML Procédure multiliaison *(Série X)*

PNP Plan de numérotage privé *(Série I)*

PNP Protocole de la couche paquet *(Série X)*

PP Page partielle *(Série T)*

PP Personne à personne *(Séries F, X)*

PPCI Information de contrôle du protocole de présentation *(Série X)*

PPDU Unité de données de protocole de présentation *(Série X)*

PPDU AC PPDU modification du contexte *(Série X)*

PPDU ACA PPDU accusé de réception de modification du contexte *(Série X)*

PPDU ARP PPDU terminaison anormale par le prestataire *(Série X)*

PPDU ARU PPDU terminaison anormale par l'utilisateur *(Série X)*

PPDU CP PPDU connexion présentation *(Série X)*

PPDU CPA PPDU acceptation de connexion présentation *(Série X)*

PPDU CPR PPDU refus de connexion présentation *(Série X)*

PPDU RS PPDU resynchronisation *(Série X)*

PPDU RSA PPDU accusé de réception de resynchronisation *(Série X)*

PPDU TC PPDU information de capacité *(Série X)*

PPDU TCC PPDU accusé de réception d'information de capacité *(Série X)*

PPDU TD PPDU données de présentation *(Série X)*

PPDU TE PPDU données exprès *(Série X)*

PPDU TTD PPDU données typées de présentation *(Série X)*

PPI Position phototélégraphique internationale *(Séries E, F)*

PPM Machine protocole de présentation *(Série X)*

PR Messages de passage sur canal sémaphore de secours et de retour sur canal sémaphore normal *(Série Q)*

P(R) Numéro de séquence de paquet en réception *(Série X)*

PR Prêt à recevoir *(Série T)*

PRB Point de référence-bouche *(Série P)*

PRDMD Domaine de gestion privé d'annuaire *(Séries F, X)*

PRO Point de référence optique *(Série N)*

PRO Point de référence oreille *(Série P)*

P(S) Numéro de séquence de paquet en émission *(Série X)*

PS Point sémaphore *(Série Q)*

PS Service de présentation *(Série X)*

PS-U Utilisateur du service de présentation *(Série X)*

PSAP Point d'accès de service de couche présentation *(Séries Q, T, X)*

PSC Code d'initialisation d'image *(Série H)*

PSD Partie spécifique du domaine *(Série I)*

PSDP + NSS Point sémaphore de destination de premier choix + numéro de sous-système *(Série Q)*

PSDS + NSS	Point sémaphore de destination de second choix + numéro de sous-système *(Série Q)*
PSDU	Unité de données du service de présentation *(Série X)*
PSEL	Point sémaphore de l'extrémité locale *(Série Q)*
PSI	Point sémaphore international *(Série Q)*
PSI	Procotole de session interactive *(Série T)*
PSN	Point sémaphore national *(Série Q)*
PSP	Perte somme puissance *(Série G)*
PST	Point sémaphore traducteur *(Série Q)*
PT	Protocole de transport *(Série T)*
PT	Transfert de schéma *(Série T)*
PTL	Profil du terminal logique *(Série I)*
PTS	Point de transfert sémaphore *(Séries D, I, M, Q)*
PTS	Points de transfert de signalisation *(Série M)*
PTS	Points de transfert des signaux *(Séries E, Q)*
PTT	Postes, téléphone et télégraphe *(Série X)*
PTTXAU	Unité publique d'accès au télex *(Série T)*
PTX	Textes parallèles *(Série T)*
PU	Messages de passage d'urgence sur canal sémaphore de secours *(Série Q)*
PUA	Signal d'accusé de réception de passage d'urgence sur canal sémaphore de secours *(Série Q)*
PUAD	Pointeur d'unité administrative *(Série G)*
PUO	Signal d'ordre de passage d'urgence sur canal sémaphore de secours *(Série Q)*
PV	Valeur du paramètre *(Séries V, X)*
PVT	Perte de verrouillage de trame *(Série G)*
QDS	Qualité du service *(Séries I, M)*
QOS	Qualité de service *(Série X)*
QRP	Point de référence QOS *(Série X)*
R	Délai de persistance *(Série X)*
R	Réseau *(Série X)*
R	De Réseau *(Série T)*
RA	Adaptation du débit *(Série V)*
RA1-3	Signal de nouvelle réponse n°1-n°3 *(Série Q)*
RAA	Réacheminement automatique *(Série E)*
RAC	Retour à la commande *(Série T)*
RAC	Signal de raccrochage du demandé *(Série Q)*
RAD	Signal de raccrochage du demandeur *(Série Q)*
RAE	Message d'information de régulation automatique d'encombrement *(Série Q)*
RAJ	Capacité de réception compromise *(Série T)*
RANO	Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé *(Série I)*
RANR	Réacheminement d'appel en cas de non-réponse *(Séries I, Q)*
RAO	Renvoi d'appel sur occupation *(Série Q)*
RAS	Régulation automatique de surcharge *(Série Q)*
RASC	Réacheminement d'appel sans condition *(Séries I, Q)*
RAT	Signal de réponse, avec taxation *(Série Q)*
RAZ	Remise à zéro de circuit *(Série Q)*
RBA	Signal d'accusé de réception de réinitialisation de bande *(Série Q)*
RBI	Accusé de réception de réinitialisation de bande, état de repos sur tous les circuits *(Série Q)*
RBL	Réception du signal de blocage et de déblocage *(Série Q)*
RBT	Rejet de bloc de transport *(Série T)*
RC	Comptage de retransmission *(Série Q)*
RC	Remise en marche compteur *(Série T)*
RCA	Signal d'accusé de réception de retour sur canal sémaphore normal *(Série Q)*
RCB	Remise en marche compteur occupé *(Série T)*
RCC	Réponse pour continuer à corriger *(Série T)*
RCDN	Reconditionnement négatif *(Série T)*
RCDP	Reconditionnement positif *(Série T)*
RCO	Signal d'ordre de retour sur canal sémaphore normal *(Série Q)*
RCP	Retour à la commande de page partielle *(Série T)*
RCP	Retransmission cyclique préventive *(Série Q)*
RD	Référence de destination *(Série T)*
RDA	Renvoi d'appel *(Série I)*
RDCC	Réseaux pour données à commutation de circuits *(Série U)*
RDCP	Réseaux pour données à commutation par paquets *(Séries U, X)*
RDL	Recherche de ligne *(Série I)*
RDN	Nom spécifique relatif *(Série X)*
RDTD	Retard différentiel restreint *(Série Q)*
REC	Commande de la réception *(Série Q)*
Rec-	Réception *(Série T)*
Rec-DCT	Réception de l'événement DCT *(Série T)*
Rec-DNT	Réception de l'événement DNT *(Série T)*
RÉIN	Réinitialisation *(Série T)*
REJ	Trame rejet *(Séries Q, V, X)*
REMC	Rapport d'élimination dans le mode commun *(Série O)*
RF	Repère de fin *(Série T)*
RFR	Réponse à fin de réémission *(Série T)*
RGT	Réseau de gestion des télécommunications *(Séries G, I, M, Q)*
Ri	Numéro de référence *(Série Q)*
RILA	Restriction d'identification de la ligne appelante *(Séries I, Q)*
RILC	Restriction d'identification de la ligne connectée *(Série I)*
RIUS	Réponse à une commande d'information usager de la session *(Série T)*
RJ	Rejet *(Série X)*
RLE	Réseau local d'entreprise *(Séries I, Q)*
RLF	Changement de ligne inversé *(Série X)*
RLG	Signal de libération de garde *(Série Q)*
RLRE	Unité de données de protocole d'application Réponse A-LIBÉRATION *(Série X)*
RLRQ	Unité de données de protocole d'application Demande A-LIBÉRATION *(Série X)*
RMTP	Réseau mobile terrestre public *(Séries D, E, I, Q, X)*
RMTPE	Réseau mobile terrestre public étranger *(Série D)*
RMTPN	Réseau mobile terrestre public national *(Série D)*

RMTPN RMTP nominal *(Série Q)*

RMTPV RMTP visité *(Série Q)*

RN Avis de réception *(Série T)*

RNDS Réponse négative à une commande de début de session *(Série T)*

RNI Réseau numérique intégré *(Séries I, Q)*

RNIS Réseau numérique avec intégration des services *(Séries D, E, F, I, Q, X)*

RNIS-B RNIS à large bande *(Série I)*

RNLPD Réponse négative à une commande de limite de page de document *(Série T)*

RNR Non prêt à recevoir *(Séries G, Q, V, X)*

RO Opération distante *(Série X)*

ROER Unité de données de protocole d'application RO-ERREUR *(Série X)*

ROIV Unité de données de protocole d'application RO-LANCEMENT *(Série X)*

ROPM Machine protocole d'opérations distantes *(Série X)*

RORJ Unité de données de protocole d'application RO-REJET *(Série X)*

RORS Unité de données de protocole d'application RO-RÉSULTAT *(Série X)*

ROS Service d'opérations distantes *(Série X)*

ROSE Elément du service opérations distantes *(Séries Q, T, X)*

RP Remise physique *(Séries F, X)*

RPAS Réponse positive à une commande d'abandon de session *(Série T)*

RPC Répétez la commande *(Série T)*

RPCCS Réponse positive à une commande de changement de contrôle de session *(Série T)*

RPD Réseau public pour données *(Séries E, F, I, T, V, X)*

RPDCC Réseau public pour données à commutation de circuits *(Séries E, F, I, Q, T, X)*

RPDCP Réseau public pour données à commutation par paquets *(Séries E, F, I, Q, T, V, X)*

RPDS Réponse positive à une commande de début de session *(Série T)*

RPFD Réponse positive à une commande de fin de document *(Série T)*

RPFS Réponse positive à une commande de fin de session *(Série T)*

RPID Réseau public international pour données *(Série X)*

RPLCD Réponse positive à une commande de liste de capacités du document *(Série T)*

RPLPD Réponse positive à une commande de limite de page de document *(Série T)*

RPRD Réponse positive à une commande de rejet de document *(Série T)*

RPrD Réseau privé pour données *(Série X)*

RPSD Réponse positive à une commande de resynchronisation de document *(Série T)*

RPT Répétition de trame *(Série H)*

RR Prêt à recevoir *(Séries G, Q, V, X)*

RRAA Rapport réclamation/aboutissement des appels *(Série E)*

RRTD Réponse à une commande de rejet total de document *(Série T)*

RS Référence de source *(Série T)*

RSB Signal de réinitialisation de bande *(Série Q)*

RSC Signal de réinitialisation de circuit *(Série Q)*

RSCS Réseau de signalisation par canal sémaphore *(Séries I, X)*

RSI Signal de réponse sans indication *(Série Q)*

RSS Signal de synchronisation/réinitialisation *(Série G)*

RST Signal de réponse, sans taxation *(Série Q)*

RT Transfert fiable *(Série X)*

RTAB Unité de données de protocole d'application RT-P-ABANDON et RT-U-ABANDON *(Série X)*

RTGC Réseau téléphonique général avec commutation *(Série G)*

RTOAC Unité de données de protocole d'application RT-OUVERTURE-ACCEPTATION *(Série X)*

RTORJ Unité de données de protocole d'application RT-OUVERTURE-REJET *(Série X)*

RTORQ Unité de données de protocole d'application RT-OUVERTURE-DEMANDE *(Série X)*

RTPC Réseau téléphonique public commuté *(Séries E, F, I, Q, T, U, V, X)*

RTPG Réseau téléphonique général avec commutation *(Série V)*

RTPM Machine de protocole de transfert fiable *(Série X)*

RTS Transfert fiable *(Série X)*

RTSE Elément du service de transfert fiable *(Séries T, X)*

RTTP Unité de données de protocole d'application RT-JETON-SOUHAITÉ *(Série X)*

RTTR Unité de données de protocole d'application RT-TRANSFERT *(Série X)*

RZA Message d'accusé de réception de remise à zéro d'un groupe de circuits *(Série Q)*

RZC Signal de remise à zéro d'un circuit *(Série Q)*

RZG Message de remise à zéro d'un groupe de circuits *(Série Q)*

RZGE Remise à zéro d'un groupe de circuits, émission *(Série Q)*

RZGR Remise à zéro d'un groupe de circuits, réception *(Série Q)*

RZL Réseau de zone locale *(Série I)*

S- De Session *(Série T)*

SA Message de supervision de l'appel *(Série Q)*

SA Sous-adressage *(Série I)*

SABM Commande d'établissement du mode asynchrone symétrique *(Séries Q, X)*

SABME Commande d'établissement du mode asynchrone symétrique étendu *(Séries Q, V, X)*

SACS Etablissement d'un écart supplémentaire entre les caractères *(Série T)*

SAD Signal d'allocation de débit binaire *(Série G)*

SAE Secondes avec erreurs *(Série M)*

SAM1-7 Message d'adresse subséquent n°1-n°7 *(Série Q)*

SAN 1 Système de signalisation d'abonné numérique n°1 *(Série Q)*

SAP Point d'accès au service *(Séries Q, X)*

SAPI Identificateur de point d'accès au service *(Série Q)*

SARM Passage au mode de réponse asynchrone *(Série X)*

SASE	Elément spécifique du service d'application *(Série T)*
S/B	Rapport signal/bruit *(Séries K, O)*
SB	Station de base *(Série Q)*
SB-MICDA	Modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif sous-bandes *(Série G)*
SBPA	Séquence binaire pseudo-aléatoire *(Séries G, O)*
SBR	Signal de réserve prête *(Série Q)*
SC	Messages de supervision de circuit *(Série Q)*
SCL	Signal de conditionnement de ligne *(Série T)*
SCM	Choix de la méthode de codage *(Série T)*
SCN	Service de couche réseau *(Série X)*
SCN	Signal de commande numérique *(Série T)*
SCN	Système de connexion croisée numérique *(Série M)*
SCO	Orientation de caractères choisis *(Série T)*
SCPC	Une seule voie par porteuse *(Séries M, X)*
SCR	Réservation sélective de circuits *(Série Q)*
SCR	Station de coordination du réseau *(Séries E, M, Q, U)*
SCRA	Assignation SCR *(Série Q)*
SCRC	Commune SCR *(Série Q)*
SCRI	Interstation SCR *(Série Q)*
SCRP	Faisceau ponctuel SCR *(Série Q)*
SCS	Sélection du canal sémaphore *(Séries M, Q)*
SCTR	Rapport de test de conformité du système *(Série X)*
SCU	Unité de signalisation de commande du système *(Série Q)*
SCU	Unités de signalisation pour la commande du système de signalisation *(Série Q)*
SCV	Simulateur de charge vocale *(Série P)*
SD	Référence source (appelé) *(Série T)*
SDA	Sélection directe à l'arrivée *(Séries I, Q)*
SDC	Choix de la composition des points *(Série T)*
SDC	Surdébit de conduit *(Série G)*
SDI	Syntaxe de données d'interfonctionnement *(Série T)*
SDNDL	Données lentes STN *(Série Q)*
SDPS	Sélection directe d'un poste supplémentaire *(Séries E, I, Q)*
SE	Eléments de structure *(Série T)*
SE	Message de succès de l'établissement, émis vers l'arrière *(Série Q)*
SE	Système à l'essai *(Série T)*
SE	Système d'exploitation *(Séries G, M)*
SEAE	Système d'essai d'annuleur d'écho *(Séries M, O)*
SEC	Signal d'encombrement de l'équipement de commutation *(Série Q)*
SEE	Message simple d'échec de l'établissement, émis vers l'arrière *(Série Q)*
SER	Indicateur de service *(Série X)*
SER	Octet d'information de service *(Série Q)*
SES	Secondes gravement erronées *(Série Q)*
SESE	Système d'essai de suppresseur d'écho *(Série O)*
SET	Supervision de l'état du canal sémaphore *(Série Q)*
SETM	Signal d'essai à tonalités multiples *(Série O)*
SG	Référence source (appelant, G = Calling) *(Série T)*
SGC	Message de supervision de groupe de circuits *(Série Q)*
SGE	Secondes gravement erronées *(Série M)*
SGR	Choix de la restitution graphique *(Séries T, X)*
SGR	Signaux de gestion du réseau *(Série Q)*
SHS	Choix de l'espacement entre caractères *(Série T)*
SHS	Choix de l'espacement horizontal *(Séries T, X)*
SI	En code *(Série T)*
SI	Identificateur de SPDU *(Série X)*
SIA	Signal d'indication d'alarme *(Séries G, I, M, O, X)*
SIAD	Signal d'indication d'alarme distante *(Série O)*
SIG	Signal entre TL et TR1 *(Série G)*
SIN	Signal d'identification numérique *(Série T)*
SIP	Supervision de l'isolement des processeurs *(Série Q)*
SIS	Son dans la synchronisation *(Série D)*
SL	Synchronisation de ligne *(Série H)*
SLS	Etablissement de l'espacement entre ligne *(Série T)*
SM	Station mobile *(Série Q)*
SM	Système de messagerie *(Série X)*
SMAE	Entité d'application de gestion de systèmes *(Série Q)*
SMAP	Processus d'application de gestion de systèmes *(Série Q)*
SMC	Système de multiplication de circuits *(Séries M, O)*
SMCN	Systèmes de multiplication de circuit numérique *(Série G)*
SMF	Sous-multitrames *(Série H)*
SMP	Système de messagerie de personne à personne *(Séries F, X)*
SMPP	Service de messagerie de personne à personne *(Série T)*
SMS	Système mobile par satellite *(Série X)*
SMSI	Interface du service de gestion du système *(Série Q)*
SMT	Sous-multitrame de 8 trames *(Série G)*
SMT	Système de mesures de trafic *(Série E)*
SMU	Unité de mesure pondérée *(Série T)*
SN	Section numérique *(Série G)*
SNFR	Section numérique fictive de référence *(Séries G, M)*
SNM	Signal de gestion du réseau de signalisation *(Série Q)*
SNPA	Point de rattachement de sous-réseau *(Série X)*
SNR	Séquence numérique de référence *(Série G)*
SNRM	Mise en mode de réponse normale *(Série G)*
SO	Hors code *(Série T)*
SOH	Début d'en-tête *(Série T)*
SOM	Signal de début de message *(Série F)*
SOS	Début de chaîne *(Série T)*
SP	Espace *(Séries T, X)*
SPA	Séquence pseudo-aléatoire *(Série O)*

SPADE Une seule voie par porteuse, modulation par impulsions et codage, équipement d'assignation en fonction de la demande avec accès multiple *(Série M)*

SPC Commande par programme enregistré *(Séries E, M)*

SPD Choix de la direction de présentation *(Série T)*

SPDU Unité de données du protocole de session *(Série X)*

SPM Machine du protocole de session *(Série X)*

SPP Signal de page partielle *(Série T)*

SPP 1 Suite de protocole proposé n° 1 *(Série G)*

SQF Surveillance de la qualité de fonctionnement *(Série M)*

SR Service de réseau *(Séries T, X)*

SR Sonie de référence *(Série P)*

SRA Signal d'accusé de réception de réserve prête *(Série Q)*

SRCS Etablissement d'un écart réduit entre les caractères *(Série T)*

SREJ Rejet sélectif *(Séries V, X)*

SRF Système de référence fondamental *(Série P)*

SRI Système de référence intermédiaire *(Série P)*

SRMC Service de réseau en mode connexion *(Série X)*

SRP Système de remise physique *(Séries F, X)*

SRS Début de chaîne inverse *(Série T)*

SS2 Inversion unique *(Série T)*

SS Service de session *(Série X)*

SSAM Sous-système application mobile *(Série Q)*

SSAP Point d'accès au service de session *(Série X)*

SSB Signal d'abonné occupé *(Série Q)*

SSCS Sous-système de commande des connexions sémaphores *(Séries E, Q, X)*

SSDU Unité de données du service de session *(Série X)*

SSE Pourcentage de secondes sans erreur *(Série X)*

SSEM Sous-système pour l'exploitation, la maintenance et la gestion *(Série Q)*

SSGT Sous-système d'application pour la gestion des transactions *(Série Q)*

SS no 7 Système de signalisation n° 7 *(Séries I, X)*

SSQA Source de signaux quasi aléatoires *(Série M)*

SSSI Sous-système services intermédiaires *(Série Q)*

SSSR Sous-système service de réseau *(Série X)*

SST Envoyer la tonalité spéciale d'information *(Série Q)*

SST Signal d'abonné transféré *(Série Q)*

SSTM Sous-système transport de messages *(Séries M, Q, X)*

SSU Sous-système utilisateur *(Série Q)*

SSU Unité de signalisation subséquente *(Série Q)*

SSUD Sous-système utilisateur pour les données *(Séries Q, X)*

SSUR Sous-système utilisateur pour le RNIS *(Série Q)*

SSU RNIS Sous-système utilisateur pour le RNIS *(Série I)*

SSUT Sous-système utilisateur pour la téléphonie *(Séries I, M, Q)*

SSW Choix de la largeur du caractère ESPACE *(Série T)*

ST Fin de chaîne *(Série T)*

ST Service de télécommunications *(Série I)*

ST Service de transport *(Série T)*

ST Signal de fin de numérotation *(Séries E, Q)*

ST Synchronisation de trame *(Série H)*

STA Station terrienne d'aéronef *(Série Q)*

STA Supervision du traitement d'appel *(Série Q)*

STAB Tabulation sélective *(Série T)*

STC Service comportant un troisième correspondant *(Série I)*

STC Service international de téléconférence *(Série F)*

STC Station terrienne côtière *(Séries E, M)*

STCA Assignation STC *(Série Q)*

STCDL Données à vitesse lente STC *(Série Q)*

STCI Interstation STC *(Série Q)*

STCT Télex STC *(Série Q)*

STEA Surveillance du taux d'erreur pendant l'alignement *(Série Q)*

STIR Service de transport de base indépendant du réseau *(Série T)*

STL Saut de ligne *(Série H)*

STL Système téléphonique local *(Série P)*

STM Système de messagerie *(Séries F, X)*

STM Système de traitement des messages *(Série F)*

STM Système de transfert des messages *(Série F)*

STM-SE Elément de service de système de traitement de message *(Série T)*

STN Station terrienne de navire *(Séries E, M, U)*

STN Système de transmission numérique *(Série G)*

STNRP Réponse STN *(Série Q)*

STNRQ Demande STN *(Série Q)*

STNT Télex STN *(Série Q)*

STO Système téléphonique d'opératrice *(Série P)*

STS Station terrienne aéronautique au sol *(Série Q)*

STTS Surveillance du taux d'erreur sur les trames sémaphores *(Série Q)*

STVUR Stations de télévision uniquement réceptrices *(Série N)*

STX Début de texte *(Série T)*

SU Unité de signalisation *(Série Q)*

SUB Substitution *(Séries T, X)*

SUT Système à tester *(Série X)*

SUU Signalisation d'usager à usager *(Série I)*

SV Studios de visioconférence *(Série N)*

SVMT Signal de verrouillage de multitrame *(Série I)*

SVS Choix de l'espacement vertical *(Série T)*

SVS Choix de l'interligne *(Séries T, X)*

SVT Signal de verrouillage de trame *(Séries G, O)*

SWEPL Affaiblissement pondéré normalisé du trajet des courants d'écho *(Série P)*

SYN Synchronisation *(Série T)*

SYU Unité de signalisation de synchronisation *(Série Q)*

T1 Délai maximal entre une (ré)expédition et la réexpédition suivante *(Série X)*

T-	De Transport *(Série T)*
TA	Adaptateur de terminal *(Séries V, X)*
TA	Traitement d'appel *(Série Q)*
TAA	Signal d'accusé de réception de transfert autorisé *(Série Q)*
TAA	Taxation à l'arrivée *(Série I)*
TAE	Trajet d'accès d'essai *(Série M)*
TAGP	Terminaux audio pour groupe de personnes *(Série P)*
TAHC	Tentatives d'appel pendant l'heure chargée *(Série E)*
TAO	Signal d'ordre de transfert autorisé *(Série Q)*
TAP	Tonalité d'appel *(Série T)*
TAPDU	Unité de données du protocole d'accès télématique *(Série T)*
TASI	Time Assignment Speech Interpolation *(Série G)*
TA X.21	Adaptateur de terminal de la Recommandation X.21 *(Série X)*
TAX	Message de taxation *(Série Q)*
TBB	Blocage temporaire du circuit interurbain *(Série Q)*
TBC	Train de bits continu *(Série I)*
TBRL	Affaiblissement d'équilibrage du terminal *(Série Q)*
TC	Terminaison de commutateur *(Séries G, I)*
TC	Type de codage *(Séries F, X)*
TCCD	Temps total d'établissement de la communication *(Série X)*
TCE	Technique de la compensation d'écho *(Série V)*
TCN	Service complémentaire de négociation de classe de débit *(Série X)*
TCTS	Trans-Canada Telephone System *(Série G)*
TDA	Transfert d'appel *(Série I)*
TDF	Techniques de description formelle *(Série Z)*
TDI	Indication de temps de transit *(Série X)*
TDN	Type de numéro *(Série E)*
TDS	Sélection du temps de transit *(Série X)*
TDSAI	Sélection et indication de délai de transit *(Séries T, X)*
TDX	Transfert de données typées *(Série T)*
TE	Equipement terminal *(Série Q)*
TE1	Equipement terminal de type 1 *(Séries Q, V)*
TE2	Equipement terminal de type 2 *(Séries Q, V)*
TEB	Taux d'erreur sur les bits *(Séries G, M, O, Q)*
TEBL	Taux d'erreur sur les blocs *(Série G)*
TEI	Identificateur de point d'extrémité de terminal *(Série Q)*
TELR	Equivalent pour la sonie pour l'écho pour la personne qui parle *(Série G)*
TEM	Tampon d'émission *(Série Q)*
TEM	Terminal d'essai maritime *(Série M)*
TEV	Terminal à écran vidéo *(Série I)*
TF	Messages de transfert interdit ou de transfert autorisé *(Série Q)*
TFA	Signal d'autorisation de transfert *(Série Q)*
TFMD	Temps de fonctionnement moyen avant défaillance *(Série M)*
TFP	Signal d'interdiction de transfert *(Série Q)*
TFR	Transformation de Fourier rapide *(Série P)*
THMF	Télégraphie harmonique à modulation de fréquence *(Série R)*
TI	Terminaison interréseau *(Série I)*
TIA	Application d'interfonctionnement télématique *(Série T)*
TIAS	Service abstrait d'interfonctionnement télématique *(Série T)*
TID	Identificateur de terminal *(Séries V, X)*
TID	Identification de terminal *(Séries T, X)*
TIF	Dispositif d'interfonctionnement télématique *(Série T)*
TIM	Temporisateur de déconnexion et de coupure *(Série X)*
TIO	Signal d'ordre de transfert interdit *(Série Q)*
TIS	Système d'interfonctionnement télématique *(Série T)*
TIU	Unité d'interfonctionnement télématique *(Série T)*
TL	Terminaison de ligne *(Série I)*
TLM	Télématique *(Série T)*
TLM-TER	Terminal télématique *(Série T)*
TLMA	Agent télématique *(Séries T, X)*
TLMAU	Unité d'accès télématique *(Série T)*
TLX	Télex *(Série X)*
TLXAU	Unité d'accès télex *(Série X)*
TM	Traitement de message *(Série I)*
TM	Transfert de messages *(Séries F, X)*
TMD	Temps moyen de disponibilité *(Série E)*
TMG	Temps moyen de Greenwich *(Séries D, E, F)*
TMI	Temps moyen d'indisponibilité *(Série E)*
TMPDU	PDU de gestion de tests *(Série X)*
TMRS	Temps moyen de rétablissement du service *(Série M)*
TN	Temporisateur (N = 1, 2, 3) *(Série V)*
TNBT	Transmission numérique dans la bande téléphonique *(Série G)*
TNSV	Transmission numérique supravocale *(Série G)*
TOA	Type d'adresse *(Série X)*
TOA/NP	Type d'adresse/indicateur de plan de numérotage *(Série X)*
TP	Dispositif de traitement des paquets *(Série E)*
TP	Traitement des paquets *(Séries E, I)*
TPA	Architecture de protocole télématique *(Série T)*
TPDR	Temps de propagation différentiel restreint *(Série I)*
TPDU	Unité de données de protocole de transport *(Série X)*
TPDU AK	TPDU d'accusé de réception de données *(Série X)*
TPDU CC	TPDU de confirmation de connexion *(Série X)*
TPDU CR	TPDU de demande de connexion *(Série X)*
TPDU DC	TPDU de confirmation de déconnexion *(Série X)*
TPDU DR	TPDU de demande de déconnexion *(Série X)*
TPDU DT	TPDU de données *(Série X)*
TPDU EA	TPDU d'accusé de réception de données exprès *(Série X)*

TPDU ED	TPDU de données exprès *(Série X)*
TPDU ER	TPDU d'erreur *(Série X)*
TPDU RJ	TPDU de rejet *(Série X)*
TPR	Taux de prises avec réponse *(Série E)*
TR	Messages de test de faisceau de routes sémaphores *(Série Q)*
TR1	Mode de trame en réserve *(Série H)*
TR	Référence temporelle *(Série H)*
TR	Terminaison de réseau *(Série I)*
TR1	Terminaison de réseau 1 *(Série I)*
TR2	Terminaison de réseau 2 *(Série I)*
TRS	Signal de test de faisceau de routes sémaphores *(Série Q)*
TRT	Tampon de retransmission *(Série Q)*
TS	Service de transport *(Série X)*
TS2	Temporisateur de supervision de libération de connexion de transport *(Série X)*
TS1	Temporisateur de supervision d'établissement de connexion de transport *(Série X)*
TS	Trame sémaphore *(Séries Q, X)*
TS-USER	Utilisateur du service de transport *(Série X)*
TSAP	Point d'accès au service de transport *(Série X)*
TSDU	Unité de données du service de transport *(Série X)*
TSE	Terminal soumis aux essais *(Série T)*
TSE	Trame sémaphore d'état du canal sémaphore *(Série Q)*
TSI	Signal d'envoi d'une tonalité spéciale d'information *(Série Q)*
TSM	Trame sémaphore de message *(Série Q)*
TSP	Paramètre d'ensemble d'essai *(Série X)*
TSR	Trame sémaphore de remplissage *(Série Q)*
TSSDU	Unité de données typées du service de session *(Série X)*
TTC	Signal de connexion de transit *(Série X)*
TTCN	Notation combinée arborescente et tabulaire *(Série X)*
TTCN-GR	TTCN graphique *(Série X)*
TTD	Signal de connexion des centres de transit *(Série X)*
TTD	Temps de transit cible *(Série X)*
TTD	Temps de transit objectif *(Série X)*
TTL	Logique transistor-transistor *(Série O)*
TTPR	Taux de tentatives de prises avec réponse *(Séries E, Q)*
TTR	Délai alloué pour tenter d'effectuer la procédure de réaffectation/resynchronisation *(Série X)*
TTX	Télétex *(Séries F, T, X)*
TV	Télévision *(Série T)*
TVHD	Télévision à haute définition *(Série I)*
TWR	Délai d'attente de l'exécution de la procédure de réaffectation/resynchronisation *(Série X)*
TX	Emettre *(Série Q)*
U	Trame non numérotée *(Série Q)*
UA	Accusé de réception non numéroté *(Séries G, Q, V, X)*
UA	Agent d'usager *(Série T)*
UA	Agent d'utilisateur *(Série X)*
UA	Unité d'accès *(Séries F, X)*
UAD	Unité administrative *(Série G)*
UADCP	Unité d'accès de données à commutation par paquets *(Série X)*
UAF	Unité d'affluent *(Série G)*
UARP	Unité d'accès de remise physique *(Séries F, X)*
UATLX	Unité d'accès au télex *(Séries F, X)*
UATLXP	Unité d'accès au télex public *(Séries F, U, X)*
UBA	Signal d'accusé de réception de déblocage *(Série Q)*
UBL	Signal de déblocage *(Série Q)*
UC	Catégorie d'usager *(Série X)*
UC	Unité de conversion *(Séries F, S, T, U)*
UCCD	Temps d'établissement de la communication dépendant de l'usager *(Série X)*
UCD	Unité de commutation distante *(Série I)*
UCM	Unité de conférence multipoint *(Série G)*
UCM	Unité de contrôle multipoint *(Série F)*
UDA	Unité de distorsion d'affaiblissement *(Série P)*
UDI	Information numérique sans restriction *(Série Q)*
UDP	Unité de données de protocole *(Série T)*
UDPS	Unité de données de protocole de session *(Série T)*
UDPT	Unité de données de protocole de transport *(Série T)*
UDQ	Unité de distorsion de quantification *(Séries M, O, P)*
UDSR	Unité de données du service de réseau *(Série Q)*
UDST	Unité de données du service de transport *(Série T)*
UER	Unité d'enregistrement et de retransmission *(Séries S, U)*
UI	Information non numérotée *(Série Q)*
UI	Unité d'interfonctionnement *(Séries M, X)*
UIC	Union internationale des chemins de fer *(Série K)*
UIF	Unité d'interfonctionnement *(Série Q)*
UJM	Unité de jonction multipoint *(Série M)*
UND	Unidirectionnel *(Série T)*
UNN	Signal de numéro inutilisé *(Série Q)*
UNN	Signal de numéro national inutilisé *(Série Q)*
UTC	Temps universel coordonné *(Séries D, E, F, G, N, Q, X)*
UV	Unité de volume *(Série P)*
UWE	Limite supérieure de fenêtre *(Série X)*
V(A)	Variable d'état d'accusé de réception *(Série Q)*
VAL	Essai de validation *(Série Q)*
VCD	Vérification du conditionnement *(Série T)*
VDC	Coordonnées d'appareils virtuels *(Série T)*
VEI	Vocabulaire électrotechnique international *(Séries P, S)*
VEI	Voie d'exploitation incorporée *(Série G)*
VGS	Voies de groupement de signalisation *(Série G)*
VI	Indication de données valables *(Série G)*

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

VIA Architecture d'interfonctionnement vidéotex *(Série T)*

VIR Version internationale de référence *(Série T)*

VIU Unité d'interface vidéotex *(Série T)*

VL Voie logique *(Série X)*

V(M) Variable d'état de reprise *(Série Q)*

VNBC Variation du nombre de bits codés *(Série T)*

VP Valeur de paramètre *(Série T)*

VPB Position de ligne en arrière *(Série T)*

VPR Position de ligne en avant *(Série T)*

V(R) Variable d'état de réception *(Série Q)*

V(S) Variable d'état d'émission *(Série Q)*

VSU Unité de service vidéotex *(Série T)*

VT Tabulation verticale *(Séries T, X)*

VT Terminal virtuel *(Série X)*

W Délai de réexpédition d'informations de contrôle de fenêtre *(Série X)*

WEPL Affaiblissement du trajet d'écho pondéré *(Séries G, P)*

XID Trame d'échange d'identification *(Séries Q, V)*

XOU OU exclusif *(Série T)*

X.25/PLP Protocole X.25 en couche paquet *(Série X)*

XSSDU Unité de données exprès du service de session *(Série X)*

ZVD Zone de visualisation définie *(Série T)*

ISBN 92-61-03822-0